RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.

PARIS, IMPRIMERIE DE BETHUNE ET PLON,
RUE DE VAUGIRARD, 36.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME LI.





PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE CHRISTINE, 5.

—

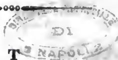
MDCCCXXXIX.

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.



T

TÉNÉDOS ou Bogdja, île de la Turquie d'Asie, dans l'Archipel, sur les côtes de l'Anatolie, appartenant au sandjak de Biga. Elle paraît être le résultat de quelque éruption volcanique sous-marine. Sa fertilité est devenue proverbiale. Elle produit du coton, du blé et d'excellents vins. Aucun port ne s'ouvre sur ses côtes, et les navires sont obligés de mouiller, exposés à tous les coups de vent. — De bonne heure elle passa sous la domination des Turcs, qui l'ont conservée depuis 1658. La ville de *Ténédos* ou *Bogdja* est bâtie en demi cercle dans un vallon, sur le penchant de deux collines. Une montagne peu élevée la domine. Elle a pour défense deux forts peu importants. Le climat y est très doux et l'hiver peu rude. La population s'élève à 6,000 ames, dont un tiers appartient à la religion grecque et entretient une église. Ténédos a des rapports fréquents avec Constantinople. C. L.

TÉNÉRIFFE, en espagnol *Terenifa* (l'ancienne *Nivaria* et *Pluitalia*), la plus grande des îles Canaries, située entre les 28° et 28° 36' de latitude nord, et les 18° 26' et 19° 18' de longitude ouest, à 11 lieues nord-ouest de celle de Palma. Elle a environ 24 lieues du nord-est au sud-ouest, 7 de large, 65 de circonférence et 130 lieues carrées de superficie. On évalue sa population à 73,225 individus. D'origine volcanique, sa surface est couverte de hautes montagnes, dont la plus élevée, le fameux pic, a, d'après Borda, 11,424 pieds au-dessus du niveau de la mer. On l'aperçoit de 40 lieues au large par un temps favorable. La seule plaine qu'on y trouve est l'ancien lac de Laguna, situé à peu près au centre de l'île, aujourd'hui desséché, et qui a environ 2 lieues de long. Il n'y a point d'ailleurs de rivière, mais des torrents et un grand nombre de sources. Située près des tropiques, Ténériffe est favorisée de tous les dons d'une nature prodigue. Elle jouit d'un climat aussi agréable que sain. Dans la partie nord-est, il est beaucoup plus tempéré qu'au sud-ouest, où il participe de celui de la zone torride. Le sol des parties cultivées est très fertile. Les collines sont couvertes de vignobles jusqu'à leurs sommets; et les vallées, d'orangers, de palmiers, de myrthes, de cyprès, de dattiers, de pêchers, d'agaves, de bananiers, de cannes à sucre, de figuiers, de cotonniers, d'oliviers, de lauriers, de chênes, de pins et d'arbustes odoriférants. Ses produits consistent en

froment, orge, maïs et autres grains, dont la quantité toutefois ne suffit pas à la consommation ; huile, fruits délicieux, tels qu'ignames, oranges, citrons, amandes, dattes, figues, châtaignes, noix, etc. ; barille, miel, etc. Ses vins, dits *de Vidueno* (Vidogne) et de *Malvoisie*, quoique moins estimés que ceux de Madère, sont très recherchés, et on en recueille annuellement de 20 et 25,000 pipes. On y élève beaucoup de gros et de menu bétail, des porcs, des abeilles, des vers à soie, des mules, des chevaux et des chameaux. Le seul animal sauvage est une espèce de chèvre dont le type n'existe nulle part. Il n'y a point de mine. L'industrie manufacturière se borne à la fabrication de lainages communs et de taffetas, rubans et bas de soie. Le commerce, plus important, est presque tout entier entre les mains des Anglais et des Américains du nord. On en exporte annuellement de 10 à 15,000 pipes de vin, de la soie écrue, et une grande quantité d'orseille. Les importations consistent en tabac, merrain, peaux de bœufs et chevaux. — L'île de Ténériffe est divisée en trois districts : Laguna, Orotava et Guarachico. On y compte quatre villes et cent quatre-vingt-douze villages. Son chef-lieu actuel est Santa-Cruz ; c'était autrefois Laguna. Au XVIe siècle, Ténériffe fut prise sur les Guanches par Fernandez de Lugo, qui extermina ce peuple. Elle appartient depuis à l'Espagne. M. M.

TÉNIERS (Les), peintres flamands. Chaque école a un caractère qui lui est propre, et ce caractère n'est pas l'effet du hasard. Les Romains et les Florentins, qui avaient sous les yeux les chefs-d'œuvre de l'antiquité, se sont montrés amoureux de la forme et de la noblesse. Privés de ces modèles, les Espagnols ont mis dans leurs tableaux une grande force de ton et d'expression, dont leur climat et leur organisation leur montraient partout l'empreinte. Les Vénitiens, enrichis par le commerce de l'Orient, dont les belles étoffes étalent constamment dans leurs mains ou sous leurs yeux, ont déployé dans leurs productions une pompe et un éclat d'accessoires qui ne se retrouvent pas même dans les autres écoles italiennes. L'école allemande, tout entière à une dévotion grave, austère même, ou sous l'influence d'une chevalerie sans imagination, est froide et raide. Les Hollandais et les Flamands, au milieu desquels est née la peinture à l'huile, ont mis promptement à profit cette admirable découverte ; mais, à quelques exceptions près, ils se sont bornés à imiter la nature qu'ils avaient sous les yeux, et c'est le genre dans lequel ont brillé les trois Téniers, dont j'ai à parler.

Téniers (David), dit *le Vieux*, parce que l'un de ses fils porta le même prénom que lui, était né à Anvers en 1582 : il fut élève de Rubens, et commença par faire de grands tableaux ; mais, la nature ne l'avait pas créé pour le genre historique. Il part pour Rome, où il veut terminer ses études, y trouve un Allemand nommé Elzheimer, qui ne fait que de petits ouvrages recherchés des amateurs, et dès lors il ne fait plus aussi que des tableaux de chevalet. Après dix ans d'absence, il revient à Anvers, et ne s'occupe plus qu'à représenter la nature flamande dans toute sa naïveté : des réunions de buveurs et de fumeurs, des charlatans, des kermesses ou fêtes de villages, des intérieurs de ménages rustiques, tels sont les sujets auxquels il consacre son pinceau, et qu'il reproduit avec autant de talent que de fidélité. — Téniers-le-Vieux mourut dans sa ville natale en 1649, conséquemment âgé de soixante-sept ans. Il laissa deux fils, David et Abraham, tous deux peintres, tous deux ses élèves ; mais le dernier n'ayant jamais eu qu'un talent médiocre, je m'occuperai exclusivement de son frère, qui fut surnommé *le Jeune* pour le distinguer de son père.

Téniers-le-Jeune fut un homme vraiment extraordinaire : on dit qu'il reçut des leçons de Bauwer, d'Elzheimer, qui avait été l'ami et le condisciple de son père, et même de Rubens ; quoi qu'il en soit, dès qu'il eut acquis la pratique de

son art, il se mit à copier, avec une merveilleuse habileté, tout ce qui s'offrait à lui ; il était tour à tour Bassan, Tintoret, et surtout Rubens. S'il est plus gris que les deux premiers maîtres, il retrouve la couleur, la touche et même l'élévation du dernier. Attaché à l'archiduc Léopold, qui le combla de bienfaits, il copia en petit tous les tableaux de la galerie de ce prince, et c'est d'après ces copies que cette collection fut gravée et publiée sous le titre suivant : *Theatrum pictorium* (Anvers, 1658 à 1684, en 245 planches). Cette publication eut lieu plus tard en France sous ce titre : *le Grand cabinet de tableaux de l'archiduc Léopold-Guillaume, peint par des maîtres italiens, et dessiné* (c'est copié qu'il aurait fallu dire) *par David Téniers* (1755, in-folio).— Dans sa jeunesse, il lui arriva, comme à Lantara, de payer sa dépense avec son pinceau. Il était dans une auberge de village ; s'étant aperçu qu'il n'avait pas d'argent, il fit approcher un aveugle qui jouait de la flûte, le peignit rapidement, et vendit ce tableau trois ducats à un voyageur anglais qui s'était arrêté dans la même auberge pour changer de chevaux. —Téniers sentit heureusement de bonne heure la nécessité d'être autre chose qu'un habile copiste ; quoiqu'il fût l'objet de l'empressement de tout ce qu'il y avait de plus considérable dans sa ville natale, il la quitta pour se retirer dans un village entre Malines et Anvers afin d'étudier la nature ; mais, cette retraite champêtre fut bientôt le rendez-vous de toute la noblesse du pays, car, ainsi que le fait remarquer avec raison l'un de ses biographes, celui de tous les peintres flamands dont les ouvrages sont inspirés par les classes les plus populaires fut aussi celui qui vécut dans les plus hautes classes de la société. L'archiduc Léopold, dont j'ai déjà parlé, l'avait fait gentilhomme de sa chambre ; la reine Christine lui donna son portrait avec une chaîne d'or ; le prince don Juan d'Autriche voulut être son élève ; enfin, le roi d'Espagne, le prince d'Orange et plusieurs autres grands seigneurs l'honorèrent d'une protection éclairée et généreuse. — Téniers-le-Jeune, né en 1610 à Anvers, mourut à Bruxelles en 1694 ; il s'était marié et avait eu plusieurs enfants qui sont restés inconnus à l'histoire.—Téniers-le Jeune avait une extrême rapidité d'exécution, il a fait un grand nombre de petits tableaux, qu'il appelait ses *après souper*, parce que c'était le soir, et comme par délassement, qu'il les exécutait. Une grande vérité d'observation, une touche spirituelle et fine, une couleur bien dégradée, telles sont les qualités qui distinguent son talent et qui donnent encore un grand prix à ses ouvrages ; mais, je l'ai déjà dit, ce sont presque toujours des sujets puisés dans la nature commune, et c'est ce qui explique pourquoi Louis XIV, qui aimait tout ce qui était pompeux, élevé, noble, s'écria, en voyant les tableaux de ce maître que l'on avait mis dans ses petits appartements : *qu'on enlève ces magots*. — Le Musée possède un assez grand nombre de tableaux de Téniers-le-Jeune, et il n'est pas de galeries ni même de cabinets un peu importants où l'on n'en trouve. — Il est quelquefois difficile de distinguer les ouvrages du père de ceux du fils.

P.-A. Coupin.

TÉNOR, terme de musique emprunté de l'italien *tenore*, et qui s'applique à l'espèce de voix d'homme qu'on désignait autrefois sous le nom de *taille*. Le ténor a la même étendue que le *soprano* ou *dessus*, voix ordinaire des femmes et des enfants, mais il se trouve naturellement une octave plus bas. La voix connue en France sous la dénomination de *haute-contre* n'est autre qu'un ténor qui possède à l'aigu une ou deux notes de plus que les ténors ordinaires. Ce genre de voix qui est d'une utilité incontestable dans les compositions écrites pour être exécutées exclusivement par des voix d'homme, a toutefois le désavantage de n'offrir dans les cordes un peu au-dessous du médium que des sons d'une faiblesse extrême et qui sont à peine appréciables. Le *ténor-bas*, ou *baryton*, au contraire, a de la sonorité dans les cordes inférieures,

mais peu d'étendue dans la partie supérieure. On s'est servi jusqu'à présent de la clé d'ut pour écrire les parties de *ténor*, par cette raison au moins puérile que, dans la notation, les sons doivent être représentés au ton de leur diapason réel. On commence néanmoins à faire usage de la clé de sol qui est beaucoup plus connue et pratiquée par tous ceux qui s'occupent de musique ; et, comme il en résulte une plus grande facilité d'exécution, il est à désirer que cet usage soit adopté généralement. — *Ténor* se dit aussi du chanteur qui possède une voix du genre de celle qui vient d'être définie. CH. BECHEM.

TENSION. Ce mot indique l'état de ce qui est tendu, par exemple, d'un fil ou d'une corde fortement tirée en sens contraires par les deux bouts ; il est l'opposé de l'état de *relâchement*, et ne peut guère s'appliquer qu'à des parties molles ou susceptibles d'une grande flexibilité. En médecine, la tension plus ou moins forte des parties molles est le résultat ordinaire de l'inflammation, et c'est de cet état de tension, ou de la compression exercée par l'engorgement qui le produit sur le système nerveux, que dépend le plus souvent la douleur que cause ce genre d'affection. Cette douleur disparaît habituellement avec la cessation de l'état de tension des parties, comme on le voit dans le panaris, par exemple, où le dégorgement du doigt, opéré par une incision profonde, amène la disparition instantanée de la douleur, quelque atroce qu'elle ait été avant cette petite opération. Le plus ou moins grand degré d'acuité des sons rendus par des cordes tendues, métalliques ou autres, dépend de leur degré de tension, degré qui détermine celui des vibrations dans un temps donné.—On nomme figurément *tension d'esprit* la fixité ou la concentration des facultés pensantes sur une même idée ou un même ordre d'idées. Cet état, qui est assez commun chez quelques mathématiciens, peut être poussé au point d'amener l'insensibilité complète de l'individu sur tout le reste ; comme il advint d'un géomètre qui se brûla profondément la jambe sans s'en apercevoir, ou du grand Archimède qui ne s'aperçut pas du fracas de l'assaut à la suite duquel Syracuse tomba au pouvoir de l'ennemi. Cette tension de l'esprit est encore assez fréquente chez ceux qui sont atteints de folie ou sur le point de l'être et chez ceux qui sont doués d'un vrai génie, deux états moraux qui ont parfois entre eux plus d'analogie qu'on ne pense. J. HUMBERT.

TENUE, se dit en général des manières et de la toilette de quelqu'un : *avoir bonne tenue*, c'est être bien mis sans trop de recherches, et avoir dans le monde des façons aisées, libres, décentes, etc. Cette locution s'applique parfois, mais plus rarement, à l'état moral de l'individu, et l'on dit ainsi de celui qui change légèrement d'avis, à propos de tout ou de rien, *qu'il n'a point de tenue*. La *tenue militaire* doit également s'entendre de l'uniforme ou de la toilette du soldat et de l'allure qu'il a sous les armes. Les phalanges de la vieille-garde impériale de Napoléon offraient sous ce double rapport le type de la perfection militaire. La *tenue d'hiver*, la *tenue d'été*, la *grande*, la *petite tenue*, etc., se composent d'un ordre particulier de vêtements. — *Tenue* se dit du temps durant lequel se tiennent certaines assemblées : la *tenue des chambres*, *des assises*.—On nommait autrefois *tenue-noble* en matière de fiefs celui qui relevait d'un autre fief.—*Tenue*, en termes de musique, désigne la continuation d'une même note pendant quelques mesures.—En termes de trictrac, *tenue* exprime l'action du joueur qui, ayant gagné un ou plusieurs trous, pourrait s'en aller et ne s'en va pas. —La *tenue des livres*, dans le commerce, se dit de l'action de tenir des registres à l'aide desquels on peut avoir toujours sous les yeux l'état exact de ses affaires : les banians de l'Inde ont connu de temps immémorial la tenue des livres en partie double ; les Romains possédaient aussi cet art, comme on le voit par un passage d'une comédie de Plaute où un banquier annonce qu'il a fait son bilan. — *Tenue*

se dit en marine de la qualité du fond d'un mouillage : elle est bonne quand l'ancre y mord bien. A. Billot.

TERBURG (Gérard). Cet habile artiste, dont les précieux ouvrages sont plus que jamais recherchés, et dont la réputation est si bien accréditée dans notre Europe parmi les amateurs de belle peinture, eut le mérite de créer un genre qui forme une subdivision des plus distinctes dans l'école flamande et hollandaise. Sa manière spirituelle et délicate eut tout d'abord le plus grand succès, et fut cultivée dans la suite par une foule de peintres, imitateurs plus ou moins heureux, plus ou moins indépendants, qui, dans la curieuse histoire des artistes hollandais et flamands, se sont groupés à différents titres autour de Gérard Terburg, leur aîné, leur maître à tous. — Entre ces peintres, il en faut citer quelques-uns qui, doués d'un talent supérieur et de qualités originales, parvinrent à faire des tableaux composés avec autant de grâce, aussi bien peints que ceux de Terburg, supérieurs même à ceux de Terburg par l'exécution matérielle et le fini de certains détails. On vit ainsi, en peu d'années, s'augmenter le nombre de ces petits chefs-d'œuvre d'une nature tout-à-fait portative, et qui peuvent être mis en circulation comme des billets de banque. Ils représentent de telles valeurs en numéraire, qu'on est souvent tenté de les réaliser. Tout le monde connaît, même en dépit des noms peu harmonieux de leurs auteurs, les charmantes compositions de Gérard Dow, de Gabriel Metzu, de Barthélemi van der Helst, de François Mieris et de Gaspard Netscher. Ces maîtres, en particulier, à l'exemple de Gérard Terburg, se recommandent par une intelligence de la nature noble, belle, simple et vraie. Coloristes agréables, ils n'employèrent presque jamais leurs pinceaux à représenter la grossière gaîté flamande, les buveurs de bière et les fumeurs; ils n'ont peint ni les tabagies, ni les corps-de-garde, ni les kermesses, ni les sabbats, ni les grandes foules; mais ils ont choisi les sujets de leurs tableaux dans un monde élégant et poli. Ce sont presque toujours des concerts bourgeois, des collations en famille, des visites d'amis, des conversations à quatre ou cinq personnes, gens d'esprit et bien nés, cavaliers galants, d'un bel air et d'une parfaite tournure, vêtus avec un goût à la fois riche et correct; jeunes pages vêtus de velours et de satin, femmes jolies plutôt que belles, coquettes au regard doux, aux mains blanches, à la taille un peu chargée d'embonpoint. — Les intérieurs sont ornés de soyeuses tentures, de riches ameublements : rien n'est oublié, ni les tapis aux vives couleurs, ni l'épinette, ni le sopha, ni les porcelaines. — A coup sûr Louis XIV, qui, à ce qu'il paraît, n'avait pas le faible de beaucoup de nos connaisseurs pour la peinture flamande, en voyant les personnages qui figurent dans les tableaux de Terburg et de son élève Netscher, ne les eût pas appelés des magots comme les *Gueux* de David Téniers : il eût dit : Voilà des gentilshommes qui portent bien l'épée et saluent avec grâce. — Gérard Terburg naquit, en 1608, à Zwol, dans la province de Over-Issel, où sa famille, très ancienne, jouissait d'un certain crédit. Son père était peintre, et avait même fait dans sa jeunesse un voyage d'artiste en Italie. Ce fut à son école que Gérard apprit les éléments du dessin; puis il alla se perfectionner dans une ville où les beaux-arts florissaient à cette époque, à Harlem, sous un maître dont les biographes ne nous ont pas transmis le nom. Il est à croire que ses premiers essais furent bien accueillis, car sa réputation était déjà faite en Flandre et en Hollande avant qu'il n'entreprît ses premiers voyages en Allemagne et en Italie. Toutefois, on ne retrouve guère, dans les compositions dites de sa première manière, et qui n'ont été conservées qu'en très petit nombre, le style qu'il adopta plus tard. — L'existence que mena Terburg fut des plus heureuses et des plus brillantes. Ses parents, qui étaient de riches bourgeois, le mirent à même de tenir un

rang honorable, en attendant que la profession put devenir lucrative. En 1618, de retour dans son pays, il jouissait déjà d'une fortune assez brillante et d'un nom célèbre; car il se rendit, en compagnie de plusieurs gentilshommes qui voulaient faire un certain étalage de magnificence, au congrès de Munster, où devait être signé le traité de paix générale qui porte ce nom dans les annales de la diplomatie. Terburg fut présenté aux ambassadeurs et aux ministres plénipotentiaires qui se trouvaient réunis en cette occasion. Il fit d'abord les portraits de quelques-uns d'entre eux, et devint bientôt, quand son talent fut connu, l'objet d'une foule de prévenances; tous l'engagèrent à peindre un tableau représentant au complet une séance du congrès. Terburg céda volontiers à leur désir et se mit à l'œuvre. Il s'attacha surtout à peindre très ressemblants tous les membres de la conférence, et il réussit dans son entreprise avec un rare bonheur. Cette composition, qui a été supérieurement gravée par Zuyderhoëf, est regardée comme le chef-d'œuvre de Terburg. — Une circonstance particulière, pendant son séjour à Munster, avait attiré sur lui l'attention de l'ambassadeur d'Espagne, le comte de Pignoranda. Ce seigneur, qui avait un grand goût pour les beaux-arts, s'était attaché un peintre qui faisait alors pour son compte un tableau représentant Jésus crucifié. L'artiste, mécontent de son œuvre, et n'osant d'ailleurs la faire agréer à son protecteur telle qu'elle était, alla trouver Terburg, et, lui confiant son embarras, le pria de corriger certaines parties défectueuses de son dessin. Terburg repeignit presque en entier la toile, et en fit un morceau digne d'être présenté aux connaisseurs les plus exigeants. Mais l'artiste inhabile ne jouit qu'un instant de la surprise du comte de Pignoranda, qui reconnut bientôt que cette peinture était d'une autre main que celle de son peintre ordinaire; il lui reprocha en termes très vifs de l'avoir voulu rendre dupe d'une supercherie grossière, et ne consentit à recevoir ses excuses qu'à la condition qu'il révélerait le nom de l'artiste qui lui avait prêté le secours de son talent. Le peintre n'hésita pas à nommer Terburg, et le comte de Pignoranda, enchanté d'avoir découvert un homme d'un si grand mérite, fit grand bruit de cette aventure, alla voir Terburg, se lia bientôt d'amitié avec lui, et, lorsqu'il dut quitter Munster, le décida, par des offres très avantageuses, à le suivre à la cour d'Espagne. Terburg eut l'honneur de peindre le portrait du roi, qui le créa chevalier et lui assigna une pension très considérable. Pendant son séjour à Madrid ou à l'Escurial, notre peintre fit nombre de portraits. Comme il était aimable, spirituel et beau, sa compagnie fut recherchée par les femmes de qualité, qui le prirent sous leur patronage. Il ne tarda pas à lier avec quelques-unes d'entre elles des intrigues amoureuses qui faillirent lui coûter cher. Un mari jaloux le poursuivit de sa vengeance, et il se vit forcé de quitter l'Espagne d'une manière un peu soudaine. Il se rendit à Londres où ses talents eurent les mêmes succès qu'à Madrid. Mais il ne séjourna que peu de temps dans cette grande ville, et voulut visiter la France, où il trouva de nouvelles occasions d'acquérir de la gloire et d'augmenter sa fortune. Enfin, las de la vie active qu'il menait, et sentant qu'il n'était plus jeune, Terburg alla s'établir à Deventer, où il épousa une de ses parentes. Sa réputation de grand artiste et d'honnête homme, sa fortune considérable dont il savait faire un emploi généreux, le firent nommer bourgmestre de la ville. Quelque temps après qu'il eut accepté ces honorables fonctions, le prince d'Orange, Guillaume III, passant par Deventer, fut accueilli avec enthousiasme par les habitants qui le prièrent avec instance de leur laisser un portrait de son auguste personne. Le prince promit de leur envoyer un portrait peint par Gaspard Netscher; mais les bourgeois de Deventer lui ayant fait obser-

ver qu'ils avaient l'honneur de posséder en la personne de leur bourgmestre le maître de Netscher, le prince d'Orange consentit à poser pendant quelques heures devant Terburg, et apprécia si bien le talent du peintre qu'il le fit venir à La Haye pour exécuter un autre portrait de sa personne, plus grand et plus fini que le premier.—Terburg mourut à Deventer, en 1681, dans la 73e année de son âge. Son corps fut transporté à Zwol, lieu de sa naissance.—Terburg étudiait beaucoup la nature. Sa touche est précieuse et très fine. On ne saurait porter plus loin que ce peintre l'intelligence du clair-obscur; son dessin est rond, peut-être un peu lourd, et son pinceau a quelquefois le même défaut. Il avait un talent unique pour peindre les étoffes, et particulièrement le satin. Sa couleur est bonne et transparente; il n'a pas toujours été heureux dans le choix de ses modèles de femmes, qu'il copiait trop au naturel.— Descamps n'a mentionné dans son catalogue qu'un petit nombre des ouvrages de Terburg. Le musée du Louvre en possède quatre: un *Militaire offrant de l'argent à une femme* (excellent tableau, où brillent les plus belles qualités du maître); la *Leçon de musique*; une *Musicienne*; un *Conseil de magistrats*. On voit au musée de Dresde une *Dame vêtue de blanc et debout devant un lit*; une *Dame assise jouant du luth et un cavalier qui l'écoute*. La galerie de Dusseldorf possède la *Nativité de Jésus-Christ*, et un *Jeune homme cherchant les puces d'un chien*. On connaît encore de Terburg l'*Instruction paternelle*, la *Visite du médecin*, un *Intérieur*, où sont représentées trois femmes, etc. Le *Congrès de Munster*, qui eût si bien trouvé sa place dans le musée historique de Versailles, et deux intérieurs de Terburg, se voyaient autrefois dans la riche collection de l'Élysée-Bourbon, où se trouvaient réunies tant de belles peintures flamandes. En avril 1837, cette précieuse galerie fut vendue, au grand regret de tous les amis des arts. On avait long temps, mais en vain, espéré que la liste civile conserverait à la France ces précieux tableaux, qui nous ont tous été enlevés par les étrangers. Le comte Demidoff a acheté le *Congrès de Munster* au prix de 45,500 francs. Les dessins de Terburg sont très rares. Van Somer, Théodore Mathan, Zuyderhœf, B. Bary, Wille, ont gravé d'après ce maître. ANTOINE FILLIOUX.

TERCEIRE, une des îles *Açores* (v.).

TÉRÉBENTHINE, suc propre, résineux, d'une consistance demi-fluide, qui découle de quelques arbres de la famille des conifères. On en connaît une foule de variétés. Le procédé pour les obtenir consiste toujours à pratiquer des incisions à l'arbre, depuis la racine jusqu'au sommet, et à laisser couler la résine spontanément. On la recueille dans des vases. Entre les térébenthines les plus estimées, figure celle de *Chio*, laquelle découle d'un arbre qui croît abondamment dans les îles de l'Archipel. Assez rare, puisque chaque arbre n'en donne que de 8 à 10 onces, elle est très épaisse, glutineuse, nébuleuse, d'une couleur citrine-verdâtre, d'une odeur agréable, analogue à celle du fenouil, d'une saveur parfumée, privée de toute amertume et d'âcreté, et rappelant un peu la saveur du mastic. La vétusté la change en une matière résineuse beaucoup plus solide. La térébenthine du Canada est incolore, transparente, demi-liquide, d'une odeur très suave. Les Anglais la vendent sous le nom de baume de *la Mekkue* ou de *Gilead*; et quand elle est un peu moins transparente, sous celui de *baume du Canada*.— Une autre variété très remarquable et très estimée dans le commerce, est celle qui provient du mélèze, grand arbre qui croît sur les montagnes Alpines du midi de la France, de la Suisse et de l'Italie; cette térébenthine, dite de *Venise*, s'obtient en faisant de distance en distance, avec une tarière, des trous au mélèze, et adaptant à chaque trou un canal en bois qui conduit la résine dans une auge, d'où elle est tirée pour être passée au filtre. Cette récolte dure plusieurs mois; car, lors-

que l'ouverture ne laisse plus suinter de résine, il suffit de la boucher avec une cheville de bois, et de l'ouvrir de nouveau au bout de 15 jours pour en voir couler une nouvelle quantité plus abondante que la première : on peut ainsi retirer d'un seul arbre 8 livres de térébenthine chaque année durant 30 ou 40 ans; mais l'arbre en éprouve une altération profonde, qui le rend d'une qualité très inférieure pour les constructions. Cette térébenthine paraît se rapprocher beaucoup des variétés précédentes; elle s'en distingue seulement par une odeur aromatique plus agréable, une transparence plus grande, et elle est beaucoup moins chargée d'huile volatile que les précédentes. — Nous pourrions encore citer la *térébenthine de Strasbourg*, produite par les grands sapins des Vosges, de l'Allemagne et du Nord. Elle suinte de l'écorce des jeunes arbres sur lesquels elle forme des utricules que les paysans crèvent avec un cornet de fer-blanc : ces paysans portent la matière résineuse enfermée dans une bouteille suspendue à leur côté. Cette térébenthine est très estimée; elle a une odeur de citron très agréable, et qui la fait appeler quelquefois *térébenthine au citron*. — Il existe une matière naturelle, nommée *poix naturelle*, *poix blanche*, *poix de Bourgogne*(v. Poix). — La dernière espèce recherchée dans le commerce est la térébenthine de Bordeaux, laquelle découle du *pinus maritima*, très abondant dans les environs de Bordeaux et de Bayonne. On exploite l'arbre depuis le mois de février jusqu'au mois d'octobre, lorsqu'il a atteint l'âge de 40 ans environ. On fait au pied une entaille avec une hache, dont les angles sont relevés en dehors afin qu'elle n'entre pas trop avant; et toutes les semaines on en pratique successivement une autre au-dessus de la première, jusqu'à ce que vienne la mi-automne. Chaque entaille a 3 pouces de largeur et un peu moins d'un pouce de hauteur. Quand, au bout de quelques années, on est arrivé à une hauteur de 8 à 9 pieds, on entaille l'arbre d'un autre côté, ce qui permet aux anciennes plaies de se cicatriser. Un pin vigoureux peut ainsi donner de la térébenthine pendant un siècle. On la recueille dans un creux pratiqué au pied de l'arbre, et que l'on a soin de vider tous les mois. Cette térébenthine prend alors le nom de *gomme molle*. Comme elle est très chargée d'impuretés, on la soumet à une purification qui consiste à la fondre à une douce chaleur pour lui donner plus de fluidité, et à la passer au travers d'un filtre de paille. Quand la saison est chaude, on se contente de la mettre dans des caisses percées de petits trous par lesquels la térébenthine liquéfiée par les rayons du soleil coule, tandis que les impuretés restent. On recueille la matière purifiée dans un vase placé au-dessous. — Cette dernière, très estimée, porte le nom de *térébenthine vierge*; elle est cependant inférieure à celle de Strasbourg, car sa consistance est grenue, et, lorsqu'on la conserve dans un vase de verre, elle y forme un dépôt cristallin. — La térébenthine fournit aux arts divers produits: nous citerons l'*essence de térébenthine*, si utile dans la peinture en bâtiments, et que l'on obtient par la distillation; le *galipot*, ou térébenthine très impure, produit des dernières récoltes; *la colophane*, ou résidu de la distillation de la térébenthine; la *résine jaune* ou *poix-résine*, obtenue par le mélange avec l'eau de la colophane en fusion; l'*huile de raze*, que l'on obtient par la distillation du galipot; la *poix noire* produite par la combustion des filtres de paille et des éclats de bois provenant des entailles faites aux arbres; l'*huile de poix* ou *pisselæon*, préparée dans la même opération, mais se séparant de la poix noire par sa fluidité; le *goudron*, produit d'une combustion lente et étouffée des vieux arbres dont on a extrait la plus grande partie de la résine; on sait combien ce produit est utile pour la conservation du bois dans la marine; le *brai gras* ou *poix bâtarde*, très employé dans les constructions navales; enfin, le *noir de fumée*, produit par l'incinération des téré-

benthine, galipot, et résine des pins et sapins, et condensé dans une chambre disposée à cet effet. — La térébenthine est donc, en raison de ses nombreuses applications et de ses produits, une substance naturelle du plus haut intérêt.

C. Favrot.

TÉRENCE (Publius Terentius Afer), poète dramatique latin, né vers l'an 192 ou 193 avant J.-C., en Afrique, et, selon toute apparence, à Carthage. Sa vie ne nous est connue que par la notice qu'a rédigée Suétone, et qui a été transcrite par Donat, abrégée ou modifiée par des auteurs plus modernes. Quand Plaute mourut (l'an 184 avant J.-C.), Térence n'avait que huit ou neuf ans. Il appartenait à une famille libre, mais peu connue; on ne sait pas le nom qu'il a porté avant d'être affranchi de l'esclavage où il avait eu le malheur de tomber. Les circonstances de cette infortune ne sont pas non plus très connues. Les uns prétendent qu'il avait été fait prisonnier par les Romains; mais ce fait nous semble peu probable, car la paix a régné entre Rome et Carthage depuis l'an 200 jusqu'en 149, espace dans lequel toute sa vie est comprise. D'autres supposent qu'il a été enlevé par des pirates numides ou des Gétuliens dans une guerre particulière de ces peuples contre la république carthaginoise, et qu'ils l'auront vendu à des marchands romains. Cette explication, quoique plus vraisemblable que la précédente, n'est pourtant pas complétement satisfaisante; Fenestella, cité par Suétone, dit que le commerce de Rome avec les Africains n'a commencé qu'après la ruine de Carthage. Quoi qu'il en soit, un fait constant, c'est qu'il était esclave du sénateur Terentius Lucanus, qui distingua ses talents, le fit élever avec grand soin, l'affranchit de très bonne heure, et lui donna son nom. Térence ne tarda pas à obtenir par ses productions poétiques une réputation brillante, qui lui valut l'amitié de quelques personnages illustres. Cependant Térence ne manquait pas de détracteurs, dont le plus acharné s'appelait Lanuvius ou Lavinius. Il eut, à ce qu'il paraît, la faiblesse de s'affliger de cette malveillance. Poursuivi par des invectives calomnieuses, et réduit, si l'on en croit Porcius, à une indigence extrême, il sortit de Rome et disparut. D'autres supposent qu'il avait amassé une petite fortune, et qu'il la porta en Grèce ou en Asie, où il se promettait de vivre en paix. En allant, ou, selon Coscinius, en revenant en Italie, il perdit, à ce qu'on assure, cent huit pièces de théâtre, qu'il avait traduites, extraites ou imitées de Ménandre. Quelques-uns racontent qu'il périt lui-même dans ce naufrage; d'autres qu'il mourut à Stymphale ou Leucade en Arcadie, succombant au chagrin d'avoir perdu, avec son bagage embarqué d'avance, les plus chères productions de son art. Suétone place sa mort sous le consulat de Fulvius Nobilior, 159 ans avant notre ère; et saint Jérôme, à l'an III de la 156ᵉ olympiade, qui répondrait à l'année 158. Il n'avait pas encore 35 ans accomplis. Suétone donne à Térence un teint brun, un corps mince, une taille médiocre; et l'on s'est à peu près conformé à ces indications, en traçant le portrait qui accompagne les six comédies, dans un manuscrit du Vatican, et qui, gravé au tome III des *Antiquités grecques* de Gronovius, a été reproduit dans plusieurs éditions de ses poésies.—Térence est auteur de six comédies, qui sont comptées parmi les chefs-d'œuvre de la littérature latine. Le reste de son histoire personnelle va se rattacher à celle de ses six pièces de théâtre.—I. L'*Adrienne*, qui passe pour la première pièce de Térence, fut jouée aux fêtes Mégalésiennes ou de Cybèle, Flavius et Galbrion étant édiles curules, et sous le consulat de Marcellus et de Sulpitius, l'an de Rome 588, 166 avant J.-C. — On rapporte que lorsque Térence la présenta aux édiles, ils voulurent, avant de la lui acheter, qu'il la montrât à Cæcilius selon les uns, et à Acilius selon les autres. Le vieux poète était à table : lorsqu'il vit entrer un jeune homme assez mal vêtu, il ne lui offrit qu'un

tabouret, en lui ordonnant de commencer la lecture de sa pièce; mais, dès qu'il en eut entendu les premiers vers, il pria l'auteur à souper, et ayant, après ce repas, écouté sa pièce tout entière, il le combla d'éloges.—Comme Térence en convient lui-même dans son prologue, il a, pour la composition de cette pièce, mis à contribution deux ouvrages de Ménandre, l'*Adrienne* et la *Périnthienne*. Peut-être résulte-t-il de ce double emprunt une intrigue un peu trop compliquée; mais la pureté et l'élégance du style, la justesse des maximes et les observations morales qu'elle renferme la font regarder comme une de ses meilleures pièces. — II. L'*Hécyre* ou *la Belle-Mère*, parut sous le consulat d'Octavius et de Manlius, l'an 165 avant l'ère chrétienne. Le sujet, emprunté d'un drame grec d'Apollodore, est le plus intéressant que Térence ait traité; mais la froideur de l'exécution et l'absence de force comique ont fait douter long-temps du succès de cette pièce. Les acteurs ne purent achever la première représentation : le peuple alla regarder les danseurs de corde. Il abandonna pareillement la seconde pour contempler un combat de gladiateurs. Une troisième épreuve, différée probablement de plusieurs mois, fut plus heureuse, à ce qu'assure l'inscription : *Tertiò relatâ placuit*. —III. L'*Heautontimorumenos*, ou l'homme qui se punit lui-même, fut représenté pour la première fois l'an 163 avant J.-C., sous le consulat de Sempronius et de Juventius. — Le sujet de cette pièce avait été puisé dans Ménandre, mais Térence en avait compliqué l'intrigue, comme d'ailleurs il l'annonce dans le prologue. C'est un père qui a forcé son fils de quitter une courtisane, et qui, désespéré du départ de ce jeune homme, se retire à la campagne, et s'y condamne aux plus rudes travaux; qui ensuite, quand son fils est de retour, flatte ses passions et encourage ses désordres. — Le succès de cette pièce fut complet; on y trouve quelque chose de plus vif, de plus naturel que dans les autres, beaucoup de traits remarquables, parmi lesquels on remarque surtout celui qui excita de si vives acclamations, et qui a été souvent cité depuis : *Homo sum, humani nihil à me alienum puto*. C'est peut-être l'ouvrage de Térence, qui, quoique emprunté aux Grecs, se rapproche le plus des mœurs romaines. — Un passage de cette comédie a donné lieu à une controverse littéraire entre l'abbé d'Aubignac et Ménage. Il s'agissait d'examiner si Ménédème, l'un des personnages, travaillait à la terre tandis que Chrémès lui parlait, ou s'il était nuit, et si Ménédème, retournant des champs, portait sa pioche sur ses épaules. Le point était grave! car il tenait à la question de savoir si l'action dramatique s'étendait à plus de douze heures chez les anciens. — IV. *Phormion* fut représenté en l'année 161 avant notre ère, sous le consulat de Fannius et de Valerius Messala. C'est un parasite qui, de concert avec des valets, escroque de l'argent à des vieillards crédules pour servir les amours de leurs fils. De pareils stratagèmes se retrouvent dans les *Fourberies de Scapin*, où l'on peut distinguer jusqu'à sept scènes, que Molière a empruntées à l'auteur latin; mais cette ressemblance de sujet sert à rendre sensible, comme nous le verrons tout à l'heure, la différence de génie des deux poètes. Cette comédie attache par la variété des caractères; elle présente un tableau vaste et rempli avec art, et, quoique l'intérêt ne se soutienne pas jusqu'à la fin du cinquième acte, elle atteste d'une manière sensible le progrès de son talent. — V. L'*Eunuque*, représenté quelques mois après, et sous les mêmes consuls, et obtint encore plus de succès. Il fut joué deux fois en un seul jour, et reproduit avant la fin de l'année. Le poète y gagna huit mille pièces d'argent (*octo millia nummûm*). Jamais une comédie n'avait été vendue si cher. Perse et Horace y ont puisé quelques morceaux de satire; de son côté, Térence devait à Ménandre le premier fonds de toute cette comédie. On y admire surtout la simplicité du sujet, la force et la combi-

naison des ressorts, la nouveauté des nœuds, la vérité des caractères, la pureté des expressions et la délicatesse des pensées. — VI. *Les Adelphes*, qui furent joués l'an de Rome 594, 160 avant l'ère vulgaire, sous le consulat d'Aniceus Gallus et Cornelius Cethegus, un an avant la mort de Térence, furent la dernière pièce de cet auteur. Le sujet en était pris de Ménandre, suivant l'inscription, et de Diophile, suivant le prologue. La pièce, dans tous les cas, est originairement grecque, et c'est dans ce drame que Térence, Grec plutôt que Romain, atteint ce haut degré de perfection de style qui le distingue : c'est aussi celui qui remplit le mieux le but de la comédie, peindre les mœurs pour les corriger. — On a prétendu, et il s'est élevé à ce sujet de graves discussions, que Térence devait à Scipion Emilien et à Lelius la meilleure partie de ses ouvrages, ou même qu'il ne faisait que leur prêter son nom. Memmius le dit positivement à l'égard de Scipion, et Cornelius Nepos le donne à entendre à l'égard de Lelius. On a argué d'un texte de Térence lui-même dans son prologue des *Adelphes*; le prologue de *l'Heautontimorumenos* parle aussi du reproche qu'on lui faisait de compter sur le génie de ses amis plus que sur ses moyens naturels. On a pris ses paroles pour un aveu positif des emprunts qui avaient enrichi le poète : nous n'y voyons, nous, que la modestie qui sied au talent. D'ailleurs, une observation qui n'est pas sans quelque importance, c'est que Scipion Emilien et Lelius étaient encore fort jeunes, que Térence jouissait déjà de toute sa réputation, et qu'on ne peut vraisemblablement leur attribuer des œuvres d'une telle importance. — Mais faisons abstraction de cette question de personnes, et examinons les comédies de Térence en elles-mêmes. — Ce qu'on admire surtout chez lui, c'est la pureté de son goût, la délicatesse de son langage, la décence des dialogues, la simplicité de ses sujets, la sagesse de sa morale, la douceur des sentiments qu'il exprime et qu'il fait passer dans l'ame du spectateur, et surtout son habileté à peindre et à conserver jusqu'au bout les caractères des personnages. Mais, quand nous nous rappelons que le grand but de la comédie est de reproduire les mœurs, nous cherchons vainement chez Térence l'expression de la société romaine. Jamais il ne peint les Romains; toutes ses pièces sont grecques, ses sujets sont tirés et presque traduits du grec d'Apollodore, de Dephile, et surtout de Ménandre. Ses personnages sont grecs; il ne se permet pas même une allusion aux mœurs romaines; il parle grec en latin : jusqu'à son esprit, tout est grec. Ses pièces ne sont pas plus latines que la comédie des *Plaideurs* de Racine n'est française. Comme Térence, Racine avait emprunté sa pièce à l'Athénien Aristophane : les noms des personnages étaient français, la scène se passait en France, mais les caractères, le langage, étaient grecs. Sans doute le sujet était ajusté avec assez d'art pour ne pas blesser, mais on se tromperait grandement si l'on croyait se faire une idée des mœurs judiciaires au XVIIIe siècle d'après la comédie de Racine. — Plaute, antérieur à Térence, nous semble bien supérieur à lui comme expression de la société romaine : nous chercherions vainement dans Térence cette verve comique, cette énergie, cette variété de caractères et d'intrigues, cette originalité qui distinguent les chefs-d'œuvre de Plaute : *l'Amphitryon*, *les Ménechmes*, *l'Aulularia*, *la Mostellaria*. Sans doute on aimerait à trouver chez ce dernier plus d'élévation dans les caractères, moins de bouffonneries, de grossièreté et de licence; sans doute il n'a pas la pureté d'élocution de Térence; mais on est souvent forcé d'admirer la dextérité avec laquelle il sait nuancer une langue peu cultivée encore et le parti qu'il sait en tirer, les expressions vives et les tours énergiques dont il l'enrichit. Malgré ses défauts, et peut-être même un peu à cause de ses défauts, Plaute l'emporte donc sur Térence comme expression des mœurs romaines. — Notre Molière se rapproche,

en le surpassant, de Plaute, qu'il a imité plusieurs fois. Il a imité aussi Térence, notamment dans *les Fourberies de Scapin*, comédie pour laquelle il a emprunté plus de sept scènes au *Phormion;* mais cette ressemblance de sujet sert à rendre plus sensible la différence de génie des deux poètes. Certes, la pièce de Térence présente un tableau vaste et rempli avec un art profond, quoique l'intérêt ne s'y soutienne pas jusqu'à la fin du cinquième acte. Mais combien elle est loin de celle de son imitateur pour la verve comique! Quel parti Molière a su tirer de ses emprunts! Le *Phormion* est une comédie grave et bien faite; les *Fourberies de Scapin* une comédie dont la gaîté, en même temps que la vérité, vous charme et vous entraîne. — On a reproché à Plaute d'avoir trop consulté le goût du peuple; ce reproche vient encore à l'appui du fait que nous avons avancé, qu'il était plutôt que Térence le représentant du génie romain. Mais, qu'on ne s'y méprenne pas, ce n'était pas seulement la populace qui aimait, qui préférait Plaute à Térence, c'étaient bien encore les chevaliers romains. Térence n'avait pour partisans que ce petit nombre d'hommes choisis formés à l'école de la littérature grecque, et qui tenaient avant tout à l'élégance du style et à cet esprit de bonne compagnie qui règne dans tous les ouvrages de Térence. — Certes, nous ne partageons pas la sévérité de Jules-César, qui voyait dans Térence *un demi* Ménandre remarquable seulement par les grâces du style. Térence brillait, au contraire, d'un grand nombre de qualités personnelles que nous lui avons reconnues en commençant cet article; nous n'avons qu'un seul reproche à lui faire, c'est de n'avoir pas été de son siècle. — La versification de Térence a été l'objet de quelques recherches; on s'est efforcé à ramener ses vers à des iambiques trimètres, c'est-à-dire de trois mesures ou de six pieds. La seule règle que Térence nous semble observer assez constamment est de finir chaque vers par un iambe, encore s'en est-il souvent dispensé. Quant aux autres pieds, il use amplement de la liberté de substituer à l'iambe et au spondée le trochée, l'anapeste, le dactyle, le double pyrrhique ou de quatre vers, le crétique ou une brève entre deux longues. On a aussi besoin de supposer fréquemment l'élision extraordinaire de la lettre *s* finale; et, malgré tant de licences, on n'en est pas moins obligé d'admettre des vers tétramètres (de quatre mesures ou huit pieds) entremêlés aux trimètres. Ce n'est qu'au moyen de ces explications que l'on trouve un système de versification chez Térence: aussi n'est-on pas étonné que ses comédies aient été plus d'une fois transcrites, et même imprimées sans distinction de vers et comme de la prose. Mais il y a, à notre avis, chez ce poète, un rhythme si sensible, et une harmonie si douce et si distincte de celle qu'admet la prose, que l'erreur dont nous venons de parler n'a pu être commise que par des gens étrangers à toute prosodie. — Peu d'auteurs classiques ont été plus souvent copiés au moyen âge. La Bibliothèque royale en possède plus de vingt manuscrits complets ou incomplets, parmi lesquels on en trouve d'antérieurs à l'an 900. Un grand nombre d'éditions et de traductions ont aussi été faites des œuvres de ce poète. Nous croyons devoir nous borner à indiquer les meilleures; nous citerons en fait d'éditions celle de Westerhovius et celle de Deux-Ponts, et en fait de traductions celles de Mme Dacier et de Lemonnier.— Plusieurs pièces de Térence ont été plus ou moins imitées: Baron, ou sous son nom le P. de Larue, a imité *l'Adrienne*, et en a conservé le titre et plusieurs détails sur notre théâtre. La fable de *l'Hécyre* se retrouve, sauf des modifications, dans l'une des nouvelles de Cervantes. Molière, comme nous l'avons vu, a emprunté sept scènes au *Phormion* pour ses *Fourberies de Scapin*. Quelques détails de *l'Eunuque* ont été transportés dans le muet de *Brueys et Palaprat*. Auparavant, La Fontaine avait traduit cette pièce sans en changer le titre. Baron ou de Larue, dans *l'École des pè-*

res, a imité plusieurs passages des *Adelphes*; enfin, cette dernière pièce a paru offrir le premier type à *l'École des maris* de Molière. PHILARÈTE CHASLES.

TERME. Ce mot vient du latin *terminus*, dérivé lui-même du grec *terma*, lesquels, dans ces deux langues, signifient également *fin*, *extrémité*, *borne*, etc. Il s'applique à tout ce qui est susceptible d'être mesuré ou qui peut avoir une fin, et souvent alors il désigne les deux limites extrêmes de la chose dont on parle, comme quand on dit : les *termes* de la vie, qui sont la naissance et la mort; le dernier de ces deux états s'indique même par cette locution familière : être à son dernier *terme*. Le mot *terme*, par une acception toute différente de celle dont nous venons de parler, désigne, dans le discours, des idées que l'on compare entre elles, ou plutôt les mots qui servent à les rendre : les *termes* de votre comparaison sont inexacts. En géométrie, les *termes* d'un rapport, d'une proportion ou d'une progression, sont les quantités, comparées entre elles, dont ces choses se composent. Les *termes* d'un polynome, en algèbre, sont les quantités, séparées par différents signes, qui établissent leur mode de rapport entre elles. En logique, les *termes* d'un syllogisme sont les diverses propositions principales qui entrent comme éléments dans cette forme de discours. C'est dans un sens à peu près analogue que *terme* est pris parfois pour synonyme de *diction*, de *mot* : *terme* barbare, emphatique, équivoque; en *termes* précis; choisir mal ses *termes*, etc. *Terme* se dit aussi des locutions et des mots particuliers à un art, une science : ne pas connaître les *termes* d'un art. *Termes*, au pluriel, désigne aussi l'état d'une affaire, la position de quelqu'un à l'égard d'un autre : cette affaire est en bons *termes*, etc. Le même mot s'emploie sans particule pour indiquer l'époque naturelle à laquelle une femme doit accoucher, ou une femelle mettre bas : accoucher à *terme*, avant *terme*. Il sert aussi, dans les usages civils, à désigner un temps préfix de paiement : les loyers des maisons non garnies se paient, à Paris, aux quatre *termes* accoutumés. Par extension, ce mot s'emploie dans ce cas, non seulement pour désigner le quart de l'année, mais aussi la valeur du loyer durant ces trois mois : devoir deux *termes*, qui s'élèvent ensemble à cinquante écus. Le mot *terme*, en matière de droit civil, est la limitation précise d'un temps donné pour faire une chose : le prêteur ne peut pas demander la chose prêtée avant le *terme* convenu; ce qu'on rend encore par cette locution vulgaire : qui a *terme* ne doit rien. Ce qu'on nomme *terme de rigueur* est celui passé lequel il n'y a plus de délai à espérer. On appelle aussi *termes* les bornes qui servent à marquer une place quelconque pour indiquer les limites d'un terrain, ou dans toute autre vue; c'est de cette dernière acception qu'est venue cette locution : il est planté là comme un *terme*, par laquelle on désigue quelqu'un qui reste long-temps quelque part, debout et immobile. Les *termes milliaires* des anciens, que Plaute nomme aussi *lares viales*, semblent avoir eu à peu près le même usage; ils servaient à marquer les stades ou les distances des chemins (*v.* TERME-DIEU). On voit encore à Rome, au bout du pont Fabricius, deux de ces termes ayant chacun quatre têtes, ce qui a fait appeler ce pont *Ponte quatro capi*. La sculpture moderne fait un grand usage, comme objet de décoration, de diverses espèces de *termes* que nous n'énumérerons pas. C'est dans ce sens que le mot *termes* est pris en marine, où il désigne des pièces de sculpture terminant le couronnement dont elles sont la suite, et environnant toute la poupe, en descendant jusqu'au bas de la bouteille, sur le plafond de laquelle se place souvent aussi un ornement de sculpture qui porte le même nom de *termes*, et qu'on appelle aussi *amortissement*. — Enfin, les naturalistes ont nommé *termes* (termites) une espèce de fourmi blanche qui vit dans les pays chauds, où elle fait de grands ravages. J. HUMBERT.

TERME (Le dieu) était déjà honoré dans la Grèce, sous le nom de *Dicôrion* (Jupiter-Borne), lorsque Numa-Pompilius, second roi et législateur de Rome, voulant, vers l'an 714 avant notre ère, éviter la discorde entre les propriétaires, le présenta aux Romains comme un dieu protecteur de la division des terres et comme le vengeur des usurpations. Il ordonna qu'il serait planté des bornes dans les champs pour distinguer les domaines de chacun, et il déclara que la tête de celui qui pousserait la témérité jusqu'à les enlever ou les déplacer serait vouée aux dieux infernaux, et qu'on pourrait le tuer impunément sans craindre d'être livré à la justice. Après avoir fait au peuple la distribution des terres, Numa bâtit au dieu Terme (*deus Terminus*) une chapelle sur la roche Tarpéienne. Dans la suite, Tarquin-le-Superbe ayant voulu construire un temple à Jupiter sur le Capitole, il fallut enlever les statues des autres dieux et les chapelles qui y étaient déjà; celle de Terme fut seule respectée et demeura en place. Ce dieu fut d'abord représenté sous la figure d'une grosse pierre carrée ou d'un cube; dans la suite, on éleva la pierre en façon de borne, on lui donna une tête humaine, mais sans bras et sans pieds, pour exprimer qu'elle ne pouvait être déplacée sous aucun prétexte. Selon Plutarque, le même Numa-Pompilius institua, en l'honneur de Terme, les *fêtes Terminales*. Elles se célébraient non seulement dans le temple de ce dieu, mais encore sur les bornes des champs, que l'on parait de guirlandes de fleurs, et sur les grands chemins. Long-temps, on lui offrit des libations de lait et de vin, avec des fruits et des gâteaux de farine nouvelle. On ne pouvait lui sacrifier aucune chose qui eût reçu la vie. On aurait regardé comme un sacrilége d'ensanglanter ces bornes sacrées. Cependant, dans la suite, dit Plutarque, on lui immolait indifféremment une truie ou un agneau. Les gens de la campagne et les pâtres s'assemblaient en grand nombre, tous les ans, pour célébrer les fêtes du dieu Terme, qui étaient toujours accompagnées de danses et de festins.

Cher Alexandre Lenoir.

TERNE. Ce mot sert à caractériser ce qui n'a que peu ou point d'éclat : les yeux d'un mourant deviennent *ternes* : la glace d'un miroir le devient également sous l'action de l'haleine, de la poussière; il en est de même de l'éclat du soleil obscurci par de certains nuages, etc. Ce mot est utilisé dans la peinture pour désigner un coloris sans éclat, et on l'applique par extension à un style pâle, sans couleurs.—Le mot *terne* est fréquemment aussi employé dans les jeux de hasard et d'une manière plus conforme à son étymologie, car il vient évidemment de *ter* (trois fois); il désigne dans les loteries une réunion de trois nombres qui ne doivent produire de gain qu'à la condition qu'ils sortiront tous trois au même tirage : le *terne sec* se compose de trois numéros qu'on prend sans jouer l'extrait ni l'ambe. C'est un *terne* à la loterie, se dit figurément d'un grand avantage obtenu par le seul effet du hasard. *Terne*, au singulier ou au pluriel, se dit au jeu de dés quand un coup amène deux trois. Au loto, le mot *terne* désigne trois numéros gagnants ensemble sur la même ligne horizontale ou de la même couleur.—Les botanistes nomment *terne* ou *ternées* des parties qui se trouvent ensemble au nombre de trois sur un support commun, comme, par exemple, la feuille de trèfle. Z.

TERPSICHORE, l'une des neuf Muses; elle est particulièrement celle de la danse, ainsi que son nom grec l'indique, (*terpô* [je charme] et *choros* [chœur, danse], le composent), parce qu'elle présidait à ces beaux chœurs des tragiques grecs qui s'exécutaient et par le chant, et par la voix des instruments, et par un double mouvement de droite à gauche sur la scène; elle fut de plus regardée comme la Muse de la poésie lyrique. En effet, c'est une lyre à la main qu'elle est représentée dans les peintures d'Herculanum. Elle a même, dans une de ces images antiques, le front ceint d'un diadème. Ce ne fut pas sans dessein que les Hellènes peignirent les Muses et

les Grâces (*v.*) dansant en rond se tenant par la main; car elles sont des sœurs à jamais unies et se prêtant mutuellement le génie particulier qu'elles ont reçu d'Apollon leur maître. La taille de Terpsichore est moins élevée et plus svelte que celle de ses sœurs. Si elle tient une lyre ou une petite harpe, c'est pour accompagner ses pas cadencés; nécessairement alors un de ses pieds est levé avec grâce et l'autre est près de quitter la terre; alors de fraîches guirlandes sont négligemment jetées sur son front animé; la joie est dans ses yeux et le sourire sur ses lèvres. Les modernes lui donnent souvent ce joli et gai tambour à grelots qu'inventa le vif troubadour du Midi; ils mettent aussi sur sa tête de légères plumes, jouets de ses pas capricieux et des airs. Dans un drame grec apocryphe, faussement attribué à Euripide ou à Sophocle, et dont le titre est *Rhésus*, héros fameux dans l'*Iliade* par ses chevaux que lui enleva une nuit Diomède, Terpsichore, mère de Rhésus, joue un grand rôle. Elles emporte et cache dans les antres de la Thrace ce fils chéri qu'elle eut du fleuve Strymon, et intervient pour le dénoûment au cinquième acte. Les mythes font aussi cette Muse mère des Sirènes (*v.*), sans doute pour symboliser cette union de la danse et du chant, qui par leurs séductions ont fait faillir en face de notre scène tant d'illustres et graves personnages. DANNA BARON.

TERRASSE, TERRASSEMENT. On nomme *terrasse* toute couverture d'un bâtiment qui est en plate-forme et tout ouvrage ou élévation en terre faite de mains d'homme, dans un but quelconque, et ordinairement épaulée par de la maçonnerie. Suivant cette dernière acception, l'ouvrage appelé *terrasse* se construit dans des vues d'utilité ou d'agrément: comme objet utile il entre particulièrement dans les fortifications des places de guerre; plusieurs villes offrent encore beaucoup de ces vieux remparts exhaussés que le nouveau système d'attaque et de défense a changés, et qu'on a convertis en promenades plantées d'arbres; ce ne sont pas autre chose que des terrasses qu'on élevait avec la terre tirée des fossés de la place. La terrasse, à quelque usage qu'on la destine, rentre dans les attributs de l'art de bâtir, toutes les fois qu'il est nécessaire de soutenir par des épaulements de construction l'amas de terre qu'on élève; presque tous les *tumuli* des anciens sont des travaux de ce genre: tel fut entre autres le mausolée d'Auguste décrit par Strabon et dont on voit encore des vestiges à Rome: c'était une énorme levée artificielle de terre ou de terrasses circulaires, solidement construites en retraite les unes au-dessus des autres; sur ces terrasses étaient plantées des rangées de cyprès, qui, d'étage en étage, conduisaient au sommet où se trouvait la statue colossale d'Auguste: ce mausolée passa pour une des merveilles du monde. Les fameux jardins de Babylone ne purent être de même que des amas de terre ou des terrasses maintenues par des épaulements en maçonnerie et élevées sur des portiques en arcade qui leur donnaient réellement l'apparence d'être suspendues en l'air. Dans les pays montueux, où l'inégalité du sol fait presque tous les frais du travail, la construction de terrasses est facile et presque indispensable, autant pour la sûreté que pour l'agrément de l'édifice. La plus belle des environs de Paris est celle de Saint-Germain-en-Laye, d'où l'on jouit d'un coup d'œil également vaste et ravissant. C'est autant pour sauver des inégalités que pour procurer des points de vue que l'on élève des terrasses dans les jardins sur les terrains plats; et la construction de la maçonnerie n'est pas toujours indispensable pour les soutenir, surtout quand la terre est forte, compacte, et qu'elles sont peu exhaussées avec la forme en talus et en glacis. On n'emploie dans quelques pays d'autres formes de couverture que la terrasse sur les habitations: la Bible est pleine de citations qui déposent de cet usage chez les Hébreux, et tel paraît avoir été autrefois l'usage universel de l'Orient; ce qui semble dépendre, entre autres causes, du

manque d'air et de la rareté des pluies. L'Italie moderne doit à l'abondance et à la bonne qualité de ses enduits, notamment de la pouzzolane, et surtout à Naples, l'usage général, sur les maisons, de terrasses garnies d'un parapet qui donne sur la rue. Les terrasses deviennent d'autant plus rares qu'on s'approche plus du nord, dont le climat en fait moins sentir l'agrément; la longueur des hivers, et surtout la chute des neiges, y réclament des toitures solides et plus ou moins aiguës. — On nomme *contre-terrasse* une terrasse bâtie au-dessus d'une autre, pour quelque raccordement de terrain ou élévation de parterre. — Les sculpteurs appellent *terrasse* cette partie de la plinthe d'une statue où pose la figure.—Dans le langage de la marbrerie on nomme *terrasse* un défaut de marbre appelé *bouzin* dans la pierre, auquel on remédie avec de petits éclats de la poudre du même marbre mêlée à une sorte de mastic. — On nomme *terrassement* l'action d'élever une terrasse : ceux qui travaillent à cet ouvrage et celui qui dirige ces travaux portent le nom de *terrassiers*.

J. Humbert.

TERRAY (L'abbé Joseph-Marie), contrôleur-général des finances de France, né à Boen, petite ville du Forez, au mois de décembre 1715, d'une famille sans fortune, dut son éducation et son avancement à un oncle, premier médecin de la duchesse d'Orléans, mère du régent. Reçu conseiller-clerc au parlement en 1736, Terray se fit distinguer par sa capacité pour les affaires, et par une vie conforme à la gravité de son caractère ecclésiastique. En 1753, il partagea l'exil de ses confrères à Châlons. L'opulent héritage de son oncle, qu'il recueillit à son retour à Paris, changea ses mœurs avec sa fortune. Livré désormais à des pensées d'ambition, il sut se pousser à la cour et obtint la bienveillance de Mme de Pompadour, en abandonnant les intérêts de sa compagnie. Lors de la démission générale des membres du parlement, en 1755, il fut le seul des enquêtes à ne pas donner la sienne. Après la reprise du service, il devint rapporteur de la cour, fut chargé de toutes les grandes affaires, et joua un rôle très important dans le procès des jésuites, contre lesquels il donna ses conclusions (1762). La riche abbaye de Molesme fut sa récompense (1764). L'abbé Terray, depuis qu'il se sentait riche et protégé, avait secoué le joug des convenances ecclésiastiques pour devenir un libertin cynique. Avec une tournure et un visage de Satyre, il était doué d'une santé de fer, d'une vigueur à toute épreuve, fruit du régime austère qu'il avait suivi jusqu'à quarante ans. Non moins insatiable que peu délicat dans ses plaisirs, qui ne furent jamais pour lui qu'un vif et prompt délassement, il aimait les femmes avec fureur, sans que jamais aucune ait pénétré jusqu'à son cœur. A dater de 1764, il afficha la publicité de ses liaisons en chargeant ses maîtresses de faire les honneurs de sa maison. La première en tête fut la dame de Clercy, jolie solliciteuse dont il avait sauvé le mari, lieutenant de maréchaussée, impliqué dans une affaire criminelle. Bien qu'une fille naquit de ce commerce adultère, la dame de Clercy fut supplantée par la baronne de La Garde, qui, lorsque Terray fut devenu contrôleur-général des finances, vendait publiquement les faveurs de ce ministre : il trouvait commode de la payer ainsi, et partageait avec elle quand la chose en valait la peine. Lorsque Laverdy fut nommé au contrôle-général, Terray seconda ce ministre avec un zèle apparent, et dont il eut soin que Louis XV fût informé. Ce qui surtout le rendit agréable au roi, ce fut la part qu'il eut aux opérations qui préparèrent et suivirent le fameux arrêt du conseil de 1764, permettant l'exportation des blés à l'étranger, sous prétexte de hausser le prix des propriétés territoriales, mais en effet pour doubler le produit des vingtièmes, et pour ouvrir la porte au plus odieux monopole, administré désormais par une société de capitalistes privilégiés; et l'on sait que Louis XV lui-même n'était pas

étranger à ces infâmes spéculations sur la subsistance de son peuple. Cet ordre de choses se continua sous le contrôle-général de Maynon d'Ynvau, successeur de Laverdy. Terray, à la faveur de toutes ces manœuvres sur les blés, porta sa fortune à 150 mille livres de rente. A l'avénement de Maynon d'Ynvau, il affecta d'être mécontent, et prêta sa plume à ses confrères pour rédiger les remontrances du parlement sur les édits bursaux, enregistrés en lit de justice au mois de janvier 1769. Ces remontrances, qui étaient un chef-d'œuvre de clarté et de logique, procurèrent à leur auteur une popularité de quelques mois, et indisposèrent fortement contre lui le duc de Choiseul, principal ministre; mais Terray s'était fait une position politique tellement forte, que, le 21 décembre 1769, il parvint au contrôle-général, but constant de son ambition. Là fut l'écueil de sa popularité. Cependant il faut reconnaître que si son administration fut immorale, tortionnaire, asservie aux prodigalités de la cour, il y déploya de grands talents. Voulant établir le niveau entre la dépense et la recette, il parvint à ce résultat par un moyen qui prouve qu'il avait un caractère aussi ferme que peu scrupuleux. Dans un siècle où le destin du royaume semblait rouler sur le pivot du crédit et de l'opinion, il osa frapper sur la dette et prononcer une dure banqueroute; il osa rejeter les anticipations sur le passé, et marquer une ligne entre son ministère et ceux qui l'avaient précédé. On doit le dire, la soudaincté d'une opération si cruelle en fut en quelque sorte le palliatif: bientôt les effets n'en furent plus sentis, et il n'en resta que le souvenir. La perception se fit, les dépenses furent fidèlement acquittées, les capitaux accumulés se lassèrent de rester inutiles, le crédit se montra plus fort et plus vigoureux. Si de cet ensemble de l'administration de Terray nous descendons aux détails, combien ce ministre ne nous paraîtra-t-il pas odieux! D'abord lui-même ne prenait aucun souci de déguiser tout ce qu'il pouvait y avoir d'impopulaire dans ses mesures; et son langage était encore plus dur que ses actes. Se trouvant à dîner chez le premier président, il dit publiquement qu'on ne pouvait tirer la France de la crise où elle se trouvait *qu'en la saignant*. Les agents du clergé lui représentaient qu'une mesure prise à l'égard de leur ordre était injuste; il répondit: « Qui vous dit que c'est juste? Suis-je fait pour autre chose? — Mais, Monsieur, c'est prendre dans nos poches, lui dit à cette occasion l'archevêque de Narbonne, Dillon. — Où voulez-vous donc que je prenne, repartit le ministre? » Il se vit en butte à un déluge de bons mots, mais il ne s'en affectait point. On disait de lui qu'il *était sans foi*, qu'il *ôtait l'espérance*, et qu'il *réduisait à la charité*. Voltaire, qui perdit 300,000 fr., par suite d'une mesure du contrôleur-général, ne supporta point cette perte avec le calme d'un philosophe; il se vengea, par le ridicule, dans ses poésies fugitives, et dans vingt endroits de sa correspondance. Tantôt il le compare à un Mandrin, tantôt à un houzard. C'est Voltaire qui a fait sur les résultats de l'administration de Terray ce vers, devenu proverbe:

Voilà comme on travaille un royaume en finance.

On pardonnerait à Terray de s'être borné, dans la détresse où se trouvait le trésor, à voler, comme on disait de lui, *de l'argent au nom du roi*; mais il volait pour son propre compte, et se faisait donner des pots-de-vin exorbitants. Ainsi, au renouvellement du bail des fermes, il exigea trois cent mille livres, et cent pistoles par chaque million. Pareille somme ayant été perçue par lui pour le bail des poudres, le roi en fut très mécontent. Terray, informé de l'orage qui gronde sur sa tête, va porter sur le champ les cent mille écus à la comtesse Dubarry, en lui disant que dans toute cette affaire il n'avait eu qu'elle en vue; et une extorsion si criante ne fit qu'affermir le crédit de l'adroit ministre. Il avait doublé la pension de cette favorite, et les bons qu'elle se permettait de faire sur

le trésor royal étaient acquittés comme ceux du roi. Enfin, les spéculations sur les grains continuaient : le contrôleur-général, ainsi que Louis XV, y faisaient de grands profits ; et l'*Almanach* de 1773 apprit à la France que le sieur Mirlavaud était trésorier des grains pour le compte du roi. L'abbé Terray faisait construire un magnifique hôtel, rue Notre-Dame-des-Champs ; dans ses moments de loisir, il se plaisait à suivre les travaux des ouvriers, et les plaisants disaient : « Allons voir l'abbé Terray sur l'échafaud. » Quand les travaux furent achevés, toute la cour voulut visiter cet édifice, remarquable par la profusion des sculptures, des peintures, et par la richesse du mobilier. Dans la chambre à coucher du maître était un lit somptueux, et au fond de l'alcôve un tableau voilé : en levant le rideau, on apercevait une femme complétement nue : « Mesdames, voilà le costume, » disait l'abbé aux curieuses ; et les grandes dames, dit-on, ne se fâchaient ni du mot ni de la chose.

Jamais surintendant ne trouva de cruelles.

Après avoir eu quelque temps pour maîtresse la femme du secrétaire-général des fermes Destouches, il avait repris la baronne de la Garde, qui regagna toute son influence sur lui en se résignant au rôle de complaisante. Il avait, dit-on, un commerce incestueux avec la dame Dumerval qui passait pour sa fille : il s'en détacha sans peine, dès qu'il plut à la comtesse Dubarry de la faire passer dans les bras de Louis XV. — Terray mérite d'être mis, avec Richelieu, Soubise, La Vrillière, Jarente, etc., au nombre des hommes de cour ou d'église qui, sous le règne de Louis XV, ont le plus contribué à dégrader la monarchie, en affichant le vice triomphant au pied du trône. On ne sait pas au juste la part que ce ministre prit à l'abolition des parlements : il laissa faire Maupeou, et se tint politiquement dans l'ombre. Il songea même un instant à renverser ce chancelier ; mais il échoua dans cette tentative. Cependant sa fortune était au comble, il avait reçu le cordon bleu ; il venait de joindre, aux nombreux bénéfices qu'il possédait déjà, l'abbaye de Throarn, d'un revenu de 50,000 liv. Lorsqu'il fut nommé intendant des bâtiments (1774), bien qu'il ne soit resté que peu de mois dans cette place, qui donnait la direction des beaux-arts, il y fit beaucoup de bien : il remit en vigueur l'usage d'envoyer des élèves pensionnaires à Rome ; il eut l'heureuse idée de consacrer à l'exposition des tableaux et des sculptures du roi la galerie du Louvre. La mort de Louis XV amena la chute de Terray. Pendant les trois mois et demi qu'il géra les finances sous le nouveau roi Louis XVI, il avait rédigé le bienfaisant édit de la remise du droit de joyeux avénement. Ceux qui ont accordé à ce contrôleur-général des talents supérieurs se sont demandé si son renvoi était bien opportun. Puisqu'il avait su faire marcher l'administration et pallier le désordre sous un gouvernement prodigue, n'aurait-il pas pu, mieux qu'un autre, ramener l'ordre sous un prince qui annonçait du penchant à l'économie la plus sévère ? Enfin, ceux qui ont accusé Turgot, successeur de Terray, d'avoir compromis la monarchie, en se laissant dominer par les idées nouvelles, ont prétendu que Terray, dévoué par principes et par caractère au maintien de l'autorité absolue, aurait été fort utile à cette époque où le trône n'avait pas moins à craindre les attaques d'une opposition systématique que le désordre des finances. A tout cela on peut répondre : le vertueux Louis XVI pouvait-il garder un ministre non moins impopulaire comme homme public, que déconsidéré comme homme privé ? L'abbé Terray, après quelques mois d'exil dans sa terre de Lamotte-Tilly, revint à Paris spéculer de nouveau sur les grains, et rédiger des pamphlets anonymes contre son successeur. Il mourut le 18 février 1778. On lui a comparé plus d'un ministre ; ce parallèle honorait du moins les talents de ceux auxquels on l'appliquait. Quant aux ministres concussionnaires, aux hommes à *pots-de-vin*, maint exemple prouve que,

sous ce rapport, le savoir-faire de l'abbé Terray pouvait encore être surpassé.

Ch. Du Rozoir.

TERRE, en latin Tellus, la plus ancienne Divinité après le Chaos, eut du ciel plusieurs enfants, entr'autres l'Océan, les Cyclopes, les Titans, Hypérion, Iaphet, Téthys, Saturne, Phœbé, Thémis. Les anciens l'appelaient encore Cybèle, Rhéa, Vesta, Cérès, la Bonne-Déesse, Proserpine. On la représentait avec plusieurs mamelles, le front couronné de tours, un sceptre d'une main, une clé de l'autre, un livre à ses pieds. — La terre est le sol sur lequel nous marchons, sur lequel nos maisons sont construites, qui produit et nourrit les végétaux. On bénit la terre d'un cimetière. Être inhumé en *terre-sainte*, c'est être enterré dans une église, dans un cimetière bénit. Six pieds de *terre*, dit-on vulgairement, suffisent au plus grand homme. — Ce mot s'applique aux diverses natures de sol par rapport à leur état, à leurs qualités : *terre* grasse, stérile, sèche, fertile, sablonneuse, ingrate; *terres* brûlantes, froides, fortes, légères; en friche, en jachère; *terre* neuve, franche, friable, meuble, calcaire, argileuse, siliceuse, sigillée. La *terre* à potier est une terre argileuse dont les potiers se servent pour leurs travaux, et qu'on emploie aussi à quelques autres ouvrages : les sculpteurs font leurs modèles de terre. La *terre* cuite est la même terre façonnée en statues, en vases, etc., et durcie au feu : un buste, un médaillon en terre cuite. — *Terre* se dit encore de tout le globe de terre et d'eau que nous habitons : Dieu créa le ciel et la *terre*; la *terre* tourne autour du soleil. Au figuré, *remuer ciel et terre*, c'est faire tous ses efforts, employer toutes sortes de moyens pour arriver au but qu'on se propose. — *Terre*, surtout au pluriel, se prend pour les diverses parties ou portions de la terre : terres habitées, terres boréales ou arctiques, terres australes. Les Juifs appelèrent *terre de promission*, *terre promise*, *terre sainte*, la Palestine que Dieu leur avait promise et où naquit Jésus-Christ. — *Terre* signifie un domaine, un fonds rural : terre seigneuriale, terre en francalleu, terre mouvante du roi. Ériger une *terre* en marquisat, en duché, en pairie. *Terre* ayant haute, moyenne et basse justice. Affermer, engager, hypothéquer une terre; revenu d'une terre; vivre sur ses terres. Au figuré, chasser sur les *terres* d'autrui, c'est empiéter sur les droits d'un autre. — *Terre*, en marine, se prend pour le littoral d'un pays : côtoyer, raser, ranger la terre; brise de terre, terre haute, terre basse. Les matelots en vigie ont crié *terre!* La *terre ferme* est le continent, tout ce qui tient au continent, sans être environné d'eau comme les îles. De là on appelle *armée de terre*, *forces de terre*, les troupes qui combattent sur terre, par opposition à l'*armée de mer*, aux *forces navales*. — *Terre*, se dit figurément des habitants du globe : Alexandre fit trembler la *terre*; la *terre* se tut devant lui. On l'emploie aussi figurément, en termes de morale chrétienne, pour désigner les biens et les plaisirs de ce monde : les apôtres méprisaient les biens de la *terre* (*v.* Agriculture, Cultivateur, Géogénie, Géognosie, Géographie physique, Globe, Mondanité, Monde, etc., etc.).

Terrain, espace de terre, considéré, soit par rapport à quelque ouvrage qu'on y fait ou qu'on y pourrait faire, soit par rapport à quelque action qui s'y passe : les assiégeants gagnaient du *terrain*; un beau *terrain* pour bâtir; ménager le *terrain*. Ce mot se dit aussi de la terre par rapport à certaines qualités : certains arbres veulent un *terrain* humide, sec, léger. Défoncer un *terrain*, c'est le fouiller à la profondeur de deux ou trois pieds, en ôter les pierres ou les graviers, et mettre à la place du fumier ou de la terre nouvelle. Le mot *terrain*, en géologie, sert à désigner les différentes couches de terre par rapport à leur ancienneté, à leur position : terrain *primitif*, *secondaire*, *tertiaire*.

X.

TERTULLIEN (Quintus-Septimus-Florens), mis avec justice au rang des plus énergiques défenseurs de la foi chré-

tienne, mais devenu sur la fin de sa vie un triste objet de scandale pour toute la chrétienté, naquit à Carthage vers l'année 160 de notre ère. Dès son enfance, il perdit son père, l'un des centeniers de la milice africaine. Carthage, encore debout, conservait quelques restes de splendeur; ses écoles, modelées sur celles d'Athènes, offraient des ressources précieuses à l'émulation. Le jeune Tertullien, d'ailleurs aidé par de rares dispositions naturelles, s'y livra avec succès à l'éloquence, y puisa l'intelligence parfaite de tous les systèmes de philosophie, une connaissance approfondie de l'histoire, et un savoir du droit tel, qu'on a cru, mais sans fondement, qu'il avait exercé la profession de jurisconsulte. Élevé dans la religion païenne, dont la morale sensuelle et les fictions licencieuses révoltaient l'austérité de son caractère, il l'abandonna pour embrasser le christianisme, et sa ferveur s'accroissant de jour en jour, il résolut de se vouer aux autels : il fut prêtre, saint Jérôme l'assure; mais on n'est d'accord ni sur le lieu, ni sur l'époque où il reçut la prêtrise. Marié, mais sans enfants, il adressa alors *deux livres* à sa femme pour lui signifier leur éternelle séparation, commandée par les immuables lois de l'église. Cet écrit, Tertullien l'appelait son *testament*, pour dire que désormais il était mort à toute affection mondaine; qu'il brisait à jamais les liens charnels, pour contracter alliance intime avec le dieu jaloux; et c'est ainsi qu'agirent à toutes les époques du christianisme, dès leur admission au sacerdoce, les hommes *mariés auparavant*, et chez lesquels les adversaires du célibat des prêtres pensent, bien à tort, trouver des précédents pour étayer leur système. Les chrétiens respiraient à peine de leurs souffrances, lorsque Plautien, ministre de l'empereur Sévère, fit revivre contre eux les cruelles proscriptions de Néron et de ses successeurs. Dans cette calamité, l'intrépide Tertullien ne manqua point à ses frères; il vint à leur secours, armé de son *Apologétique*, admirable chef-d'œuvre d'éloquence, et monument plus admirable encore d'un généreux courage : il la présenta au sénat et à Plautien lui-même. Pendant son séjour à Rome, l'excès du luxe, le débordement des jouissances profanes qui frappèrent ses yeux, provoquèrent son indignation, comme l'âpreté de son humeur lui aliéna les Romains et jusqu'au clergé de cette capitale du monde chrétien. Il revint à Carthage, où, dans la fougue de sa colère, il adopta l'hérésie de Montan. Toutefois, Baronius attribue cette déplorable chute au chagrin qu'éprouva Tertullien de se voir préférer, pour le siége papal, Victor, né comme lui dans l'Afrique; d'autres la trouvent dans son dépit de n'avoir pu obtenir l'évêché de Carthage; saint Jérôme en voit le motif dans le ressentiment de Tertullien contre le clergé romain; enfin, Tillemont pense qu'il faut l'expliquer par ce désir qu'avait le Père latin de satisfaire sa sévérité naturelle. Du reste, tout le monde s'accorde à dire qu'il y fut entraîné par un nommé Procule, homme de hautes vertus sans doute, mais égaré par son ambition d'atteindre à des perfections que ne comporte point l'humaine faiblesse. A son début dans le schisme, Tertullien se déchaîne avec toute la violence du naturel africain contre les chrétiens, qu'il avait si vigoureusement soutenus de son génie et de sa magnanimité. Non content de les invectiver, il insulte à plusieurs de leurs croyances, et, dans l'excès de son égarement, pour se séparer de plus loin d'avec des frères naguère si chers à son cœur, il se jette dans des absurdités à peine croyables. Écoutez, par exemple, sa définition de l'âme : « Elle est mâle ou femelle, suivant qu'elle anime un homme ou une femme; douée d'un véritable corps avec les trois dimensions de longueur, de largeur et de profondeur, elle est palpable, transparente et de la couleur de l'air; on peut d'ailleurs se la représenter sous la même figure humaine que le corps dans lequel elle est renfermée. » (*De animâ*). On a voulu sauver ces extravagances en disant que Tertullien s'était fait une lan-

gue particulière, mélange de latin et d'africain, laquelle n'a pas toujours été bien entendue. Le savant évêque d'Avranches, Huet, n'est point touché de ce raisonnement : « Tertullien, dit-il, n'était ni assez ignorant en latin, ni assez dépourvu de termes pour n'avoir pu exprimer un être subsistant autrement que par le mot *corps*. » Et, ce qui est d'un plus grand poids encore, saint Augustin, qui, nous avons assez de motifs pour le croire, connaissait la langue latine, et qui, né aussi dans l'Afrique, comprenait apparemment l'idiome africain, saint Augustin, faisant allusion au passage que nous avons cité plus haut, s'écrie : « Ce n'est point ici un sujet de rire, mais de trembler ; qui jamais aurait cru qu'un tel homme eût été capable de telles pensées? Qu'est devenu ce génie qui ne peut plus imaginer une ame que comme un corps, qui craindrait qu'elle ne pût exister sans être corporelle ? » Au surplus, en lisant le *Traité de l'ame* par Tertullien, même sans quitter le *Glossaire africain* de Rigault, l'orthodoxie y trouvera certainement beaucoup à condamner. Déplorons les écarts d'un des plus grands hommes du christianisme, déplorons-les avec d'autant plus d'amertume qu'ils sont plus outrageants pour notre foi; mais ne refusons point de nous rendre aux exigences de la vérité. Après son éloignement de l'église, Tertullien quitta ses habits de prêtre pour revêtir le *pallium*, manteau des anciens philosophes grecs; ce costume lui attira de la part des Carthaginois des railleries piquantes qu'il repoussa dans un badinage spirituel, mais écrit dans un style où l'on ne retrouve plus son habituelle gravité. Convenons cependant que, malgré ses nouvelles erreurs, il n'hésita jamais à prendre les armes contre les hérétiques de son temps : les combats qu'il soutint contre les marcionites, les valentiniens, les gnostiques et les caïnites furent glorieux, et les services que, dans ces circonstances, il rendit à l'unité, lui seront comptés par toutes les générations chrétiennes. Il finit par s'éloigner des montanistes, mais avec le dessein de se faire le chef d'une nouvelle croyance. A son appel ambitieux répondirent quelques partisans en petit nombre qui s'appelèrent *tertullianistes*, secte toute petite, de courte haleine, tout-à-fait éphémère, qui exhala son dernier souffle durant l'épiscopat du grand évêque d'Hippone. Tertullien prolongea sa vie jusqu'en 245, et, comme Dupin l'observe avec de cuisants regrets, il mourut hors de l'église ! Les qualités du style de Tertullien sont la précision, la rapidité, la force, l'énergie. Il est précis, mais sa précision est telle qu'il en devient obscur ; rapide, mais s'emportant hors de son sujet; fort, mais jusqu'à l'exagération ; énergique, mais aboutissant à l'âpreté. D'éminentes perfections, contre-balancées par tout autant d'énormes défectuosités, devaient amener des jugements bien divers quand on considérait les unes sans égard à leurs contraires ; c'est pourquoi cet écrivain compte presque un aussi grand nombre de critiques injustes que d'admirateurs trop exclusifs. Vincent de Lérins le proclame supérieur à tous les Pères latins; saint Cyprien l'appelle toujours *le maître*, et Bossuet, qui lui doit tant de traits sublimes, emploie à le célébrer toute la magnificence de son style : au contraire, Lactance lui reproche sa diction ténébreuse, et Malebranche ne voit en lui qu'un *visionnaire qui affecte l'obscurité comme une des principales règles de sa rhétorique*; M. de Châteaubriand a su résumer en deux mots ses défauts et ses qualités ; il nomme Tertullien le *Bossuet de l'Afrique*. On comprend que le génie actif de ce Père a dû produire un grand nombre d'ouvrages. Tous ceux qu'il avait écrits en grec ont été perdus avec quelques œuvres latines. Voici la liste de ses traités qui nous restent, classés dans l'ordre suivi par Rigault, dans son excellente édition de Tertullien : 1° *Apologétique* (Apologeticus) : c'est l'ouvrage le plus célèbre de notre auteur; on y admire un grand nombre de beautés, sans mélange de taches choquantes; « L'*Apologétique*, dit le plus équitable des juges, l'abbé Fleury,

est la plus ample et la plus fameuse de toutes les apologies chrétiennes. » 2° *Deux livres aux Gentils* (Ad nationes), ils ne sont guère qu'une pâle répétition de l'*Apologétique*. 3° *Du témoignage de l'ame* (De testimonio animæ), éloquente paraphrase du mot de saint Paul : *Opus legis scriptum est in cordibus* (les dogmes chrétiens sont gravés au fond de tous les cœurs). 4° *Requête à Scapula* (Ad Scapulam). Ce Scapula était un des premiers magistrats de l'empereur Sévère. Tertullien lui prouve que le christianisme n'est l'ennemi ni de l'état, ni de son chef. 5° *Des spectacles* (De spectaculis). Des jeux que Sévère fit célébrer à Rome en 204, et dont Tertullien fut témoin, donnèrent lieu à ce traité, qui a servi de texte à nos plus beaux sermons sur cette matière. 6° *Contre l'idolâtrie* (De idololatriâ) : on y trouve cette belle pensée : *Omnia colit humanus error præter ipsum omnium conditorem*, que Bossuet s'est appropriée si heureusement lorsqu'il a dit : « Tout était Dieu excepté Dieu même. » 7° *De la couronne* (De coronâ), destiné à défendre un soldat qui, s'étant présenté devant le tribun pour recevoir la gratification militaire qu'on avait coutume de distribuer aux fêtes des empereurs, s'était obstiné, en criant *Je suis chrétien*, à tenir à la main la couronne que les autres posaient sur leur tête. Il était en prison. 8° *Du manteau* (De pallio). Tertullien y répond à ceux qui le tournaient en ridicule, parce qu'il s'était revêtu du manteau des philosophes grecs. 9° *De la pénitence* (De pœnitentiâ). Il commence par exposer les diverses manières dont nous péchons ; puis il développe le principe, les avantages et les conditions de la pénitence. 10° *De la prière* (De oratione). C'est un long développement du *Pater*, de l'*Oraison dominicale*, qu'il regarde comme l'abrégé de tout le christianisme. 11° *Aux martyrs* (Ad martyres). Il les exhorte à se rendre dignes de la palme qui leur est réservée. 12° *De la patience* (De patientiâ). On y lit un admirable portrait du patriarche Job : « Véritable héros qui déploya contre Satan tout ce que la patience a de forces, la perte de ses troupeaux, le sort de ses deux fils ensevelis sous les mêmes ruines, les douleurs qu'il souffrait lui-même dans ses membres rongés par des ulcères, ne purent l'arracher à la résignation et à sa confiance en Dieu, etc. » 13° *De la parure des femmes* (De cultu fœminarum). Bossuet en a emprunté cette exclamation : « O ambition, que tu es forte de pouvoir porter sur toi seule ce qui pourrait faire subsister tant d'hommes mourants! » 14° *Deux livres à sa femme* (Ad uxorem). Ce sont des conseils que lui lègue Tertullien, dans le pressentiment d'une séparation que doit amener sa prochaine admission au sacerdoce. Suivant les idées des premiers chrétiens, il l'engage à ne point se remarier s'il meurt avant elle. 15° *Que les vierges doivent être voilées* (De virginibus velandis). Nulle différence, dans l'opinion du Père latin, entre regarder et aimer à être vue, d'où la nécessité pour les jeunes filles de couvrir leurs yeux d'un voile. Ici Tertullien s'écrie : *Exsurge igitur, veritas! et quasi de patientiâ erumpe!* (Lève-toi donc, ô vérité, romps les barrières de la patience!) Bossuet s'écrie à son tour : « Conscience captive, parle, il est temps de rompre ce silence violent que l'on t'impose! » 16° *Contre les Juifs* (Adversùs Judæos). Il prouve d'abord que la loi de Moïse et ses cérémonies n'avaient été données que pour un temps, et qu'elles devaient finir à la venue de Jésus-Christ ; ensuite que le Messie attendu par les Juifs et prédit par les prophètes a paru, que c'est Jésus-Christ. 17° *Traité des prescriptions* (De præscriptione hæreticorum). C'est, après l'*Apologétique*, le plus célèbre ouvrage de Tertullien. Il y démontre qu'on ne doit point discuter avec les hérétiques ; mais qu'il faut se borner à leur opposer la tradition et l'autorité de l'église : maxime que suivirent les Pères de Trente lorsqu'ils refusèrent d'admettre les protestants à défendre leurs dogmes devant le concile. 18° *Du baptême* (De baptismo). Il en démontre

la nécessité absolue pour être sauvé, ce que niaient les caïnites. 19° *Contre Hermogène* (Adversùs Hermogenem). Ce philosophe soutenait avec tous les stoïcieus que la matière était éternelle; que le mouvement lui était inhérent, et que Dieu, qui les avait trouvés préexistants, s'en était servi pour créer le monde. Tertullien foudroie cette doctrine. 20° *Contre les valentiniens* (Adversùs valentinianos). Ils prétendaient trouver dans Platon tous les dogmes du christianisme. Ce traité est consacré à les réfuter. 21° *Traité de l'ame* (De animâ). Tertullien y soutient que l'ame est corporelle. 22° *De la chair de Jésus-Christ* (De carne Christi), dirigé contre Cerdon, les valentiniens et les marcionites, qui avançaient que Jésus-Christ n'avait eu que l'apparence d'un corps. 23° *De la résurrection de la chair* (De resurrectione carnis). « Ce dogme, dit-il, est l'assurance des vrais chrétiens; il nous fait ce que nous sommes; c'est la vérité même qui nous le commande; c'est Dieu qui nous l'a révélé. » 24° *Cinq livres contre Marcion* (Adversùs Marcionem). Cet hérétique professait la doctrine des deux principes, qu'il alliait avec les idées pythagoriciennes, platoniciennes et stoïciennes. En le réfutant, Tertullien combat encore les écoles d'Italie, de l'Académie et du Portique. 25° *Le scorpiaque* (Scorpiace), c.-à-d., *Antidote contre les piqûres des scorpions*, qui sont les caïnites et les gnostiques. 26° *Contre Praxeas* (Adversùs Praxeam); cet hérétique attaquait le dogme de la Trinité. 27° *Exhortation à la chasteté* (De exhortatione castitatis). Tertullien y condamne les secondes noces, qu'il qualifie d'adultère. 28° *De la monogamie* (De monogamiâ), même sujet que le précédent, mais traité ici avec plus de modération. 29° *De la fuite des persécutions* (De fugâ in persecutione). Partant du principe que rien n'arrive sans la volonté de Dieu, il exhorte à braver les persécutions. 30° *Des jeûnes* (De jejuniis). Il s'élève contre les orthodoxes qu'il accuse faussement de condamner le jeûne et l'abstinence parce qu'ils en blâmaient les excès. 31° Il ne veut point que l'église puisse remettre les péchés des fornicateurs et des adultères. Une fois tombé dans le crime après le baptême, on ne peut plus, dit-il, être admis à la communion des fidèles, quelque pénitence que l'on fasse. Ainsi, en poussant le rigorisme montaniste jusqu'à son dernier terme, Tertullien parvient à établir une doctrine funeste, désolante, capable de précipiter dans les dernières profondeurs du crime des coupables qu'une main catholique aurait pu ramener.

E. Lavigne.

TESCHEN, cercle de la Moravie ou Silésie autrichienne, borné au nord-ouest et au nord par la Prusse, à l'est par la Gallicie, au sud par la Hongrie, et à l'ouest par le cercle de Prerau. Il a environ 16 lieues du nord au sud, 13 de largeur moyenne, et 125 lieues carrées de superficie. On évalue sa population à 173,800 individus, en grande partie Esclavons. Sa surface est montagneuse au sud, où commencent les Karpathes, mais plate et marécageuse au nord, qu'arrosent la Vistule et l'Olsa, et où se trouve grand nombre de lacs. L'agriculture n'y est pas en honneur; les habitants préfèrent se livrer à l'éducation du bétail, et à une fabrication de draps et de mouchoirs qui ne s'élève pas annuellement à moins de 10 millions de francs. On y compte 9 villes et 279 bourgs. Le chef-lieu est *Teschen* (en bohême *Tiessin*), petite ville sur la rive droite de l'Olsa, près de son confluent avec le Bobreck. Elle est entourée de trois faubourgs, Freistadt, Obervorstadt et Steinplatz, et défendue par un vieux château bâti sur une colline. C'est la résidence du vicaire-général du diocèse de Breslau et d'un surintendant luthérien. Elle possède un gymnase catholique et protestant, qui a son musée, sa bibliothèque, ses cabinets de minéralogie et de physique; une école supérieure catholique, une salle de spectacle, des tanneries, des fabriques de draps fins, de casimirs de toiles, de liqueurs, d'armes, de mous-

quels surtout, connus en Allemagne sous les noms de *teschmen* et de *teschinks*. Elle commerce en cuir, laine, draps, vin, miel, cire, armes, etc. On trouve dans les environs de bonnes pierres à feu. Là fut signé, en 1779, entre l'Autriche et la Prusse, un traité qui mit fin à la guerre dite de la *succession de Bavière*. Teschen, située à 50 lieues nord-est de Brünn, au 49° 41' de latitude nord, et au 16° 12' de longitude est, compte 5,400 ames.—Une autre ville de ce nom, *Teschen* ou *Teschenau* (en bohême *Desna* ou *Tiessnow*), bâtie à 6 lieues sud-est de Tabor (Bohême), possède à peine 800 habitants, et n'est célèbre que par son château de Rothlhota et ses sources minérales. X.

TESSIN ou **TÉSIN** (en italien *Ticino*), rivière d'Europe, qui prend sa source au mont Saint-Gothard, en Suisse, traverse le canton auquel elle donne son nom et le lac Majeur, forme la limite des états Sardes et du royaume Lombardo-Vénitien, et se jette dans le Pô à une lieue 1/4 sud-est de Pavie, après un cours d'environ 40 lieues. Elle est navigable depuis sa sortie du lac Majeur. Son principal affluent est la Muesa. Cette rivière forme un grand nombre d'îles.

Tessin, un des cantons suisses, le 18e dans l'ordre de la Confédération, situé entre les 45° 46' et 46° 31' de latitude nord, et les 26° 2' et 26° 51' de longitude est; borné au nord par les cantons d'Uri et des Grisous; à l'est par ce dernier canton et le royaume Lombardo-Vénitien; au sud et au sud-ouest par ce royaume et celui des états Sardes. Il a environ 24 lieues dans sa plus grande longueur du nord au sud, 14 lieues 1/2 de l'est à l'ouest, et 176 lieues carrées de superficie. On évalue sa population à 104,000 individus, qui, excepté 900 Allemands, sont tous Italiens, et professent la religion catholique. Il est traversé par diverses chaînes des Alpes, dont la plupart atteignent la ligne des neiges perpétuelles, et arrosé par le Tessin et son affluent le Blegno, la Maggia, la Versasca et l'Agno. Il renferme le lac de Lugano, qui communique par la Tresa avec le lac Majeur, dont la partie septentrionale s'y trouve comprise. Le climat des montagnes est froid et âpre; mais celui des vallées, surtout au sud, est le même qu'en Italie. Le sol de celles-ci est en général très fertile; mais les habitants ne savent pas en tirer parti. A l'exemple des Savoyards, ils aiment mieux aller chercher de l'emploi dans les différentes contrées de l'Europe, et même en Amérique, et laissent aux femmes le soin de cultiver les terres. On y recueille beaucoup de maïs, qui, joint à des châtaignes, forme la principale nourriture du peuple; du blé, du tabac, du vin, des plantes fourragères et beaucoup de fruits. Dans la partie méridionale, le mûrier, le figuier, l'amandier, le grenadier, le câprier, le jasmin et le myrte, croissent en pleine terre. Il y existe d'excellents pâturages, où l'on élève du gros bétail, d'une espèce moins belle que dans le reste de la Suisse; beaucoup de moutons et de porcs, des mulets estimés pour leur force et leur aplomb, et des vers à soie. Les animaux sauvages les plus communs sont l'ours, le renard, le loup, le chamois, le lièvre, la loutre et le blaireau. Il y a d'assez belles masses de forêts, qui fournissent des bois de construction. D'un autre côté, le règne minéral y offre des carrières de marbre, du cristal, de très beaux grenats et des carrières de pierre ollaire. L'industrie manufacturière y est de médiocre importance, et n'y a guère pour objet que des fabriques de tabac, de chapeaux de paille et quelques forges. On en exporte annuellement environ 3,000 quintaux de fromage, du papier, du verre, des châtaignes, de la soie, des fruits, du bois, des peaux de chamois, du charbon, de la térébenthine, des chèvres, des veaux, du poisson, du gibier, de la pierre ollaire, du marbre, des cristaux, des chapeaux de paille et des truffes. La langue en usage est un italien corrompu. Le Tessin est divisé en 8 districts et 38 cercles. Le chef-lieu est *Lugano* (*v.*). Toutefois, les états tiennent alternativement leur

séances à Locarno et à Bellinzona. On y compte 12 bourgs et 212 villages. Le gouvernement est démocratique. Un conseil d'état, composé de onze membres tirés du grand conseil, a l'initiative des lois, des impôts, etc.; il est aussi chargé du pouvoir administratif et exécutif. Deux *landammans*, nommés pour deux ans, président alternativement le conseil d'état. Le grand conseil, composé de 76 députés élus pour six ans, nomme aux principales fonctions. Il y a dans chaque commune une municipalité, dans chaque cercle une justice de paix, dans chaque district un tribunal de première instance, et, pour tout le canton, un tribunal d'appel. Son contingent à l'armée fédérale est de 1,804 hommes, et sa quote-part aux dépenses de 18,040 fr. — *Tessin* est aussi une petite ville du grand duché de Mecklenbourg-Schwerin, sur la Reckenitz; avec cinq brasseries, quatre distilleries d'eau-de-vie, quinze tisseranderies et une clouterie. Elle compte 1,200 habitants, et est située à cinq lieues est-sud-est de Rostock. M.

TESTAMENT. C'est l'acte par lequel on rend *témoignage* de ses dernières volontés, celui par lequel on prenait autrefois à *témoins* tous ceux qui étaient présents de la vérité des dispositions que l'on annonçait devant eux, pour qu'elles eussent leur exécution après la mort du disposant ou testateur. Nous avons vu au mot *Succession* que le *testament* avait été admis dans l'origine comme le seul mode de distribution des biens après le décès du propriétaire. Il paraît en effet que l'usage des testaments est aussi ancien que la société elle-même; du moment où l'on a admis le principe de la propriété privée, on a admis également, par voie de conséquence, que le propriétaire ou maître de la chose, qui avait le droit d'en user et d'en abuser de son vivant, avait le droit aussi d'en transporter la propriété, après sa mort, à qui il lui plaisait. Le testateur déclarait sa volonté dernière, et elle avait force de loi. On retrouve la trace de l'institution des héritiers par testament jusque dans les temps les plus reculés; les Grecs, qui avaient pris cette coutume des peuples de l'Asie, la transmirent aux Romains, de qui nous la tenons. On sait quels développements avait pris cette institution à Rome, où l'on mettait le testament d'un citoyen sur la même ligne que la loi : *Dicat testator et erit lex*. En effet, dans l'origine les testaments se faisaient dans la même forme que la loi en pleine assemblée des comices. Il y avait même deux fois par an des comices convoqués exprès pour entendre l'énonciation ou la lecture des testaments. Aulugelle nous a conservé la formule de la convocation, qui était ainsi conçue : *Velitis, jubeatis, quirites, uti L. Titius, L. Valerio tàm jure legeque hæres sibi fiet, quàm si ejus filiusfamiliâs proximusve agnatus esset; hæc ità ut dixi, ità vos, quirites, rogo*. Ce testament s'appelait *calatis comitiis*; c'était le testament ordinaire, mais on en admettait un autre que l'on nommait *in procinctu*, que faisaient les soldats prêts à partir pour quelque expédition militaire, alors qu'ils venaient de *ceindre* leurs armes. On imagina par la suite le testament *per æs et libram*, qui consistait dans une vente fictive que faisait le testateur de sa succession à l'héritier qu'il désignait. Ce fut alors que le testament, qui avait été jusque-là considéré de la part de tout citoyen comme un acte de souveraineté publique, commença à tomber dans le domaine des actes privés. Mis ainsi au rang d'une vente ordinaire faite en présence de témoins, dans laquelle le testateur jouait le rôle de vendeur et l'héritier celui d'acquéreur, il fut bientôt soumis à des formes particulières destinées à donner à l'acte plus d'authenticité. Alors aussi un édit du préteur ordonna que les testaments seraient revêtus, à peine de nullité, du sceau de sept témoins. Les empereurs augmentèrent dans la suite les formalités auxquelles ces testaments *solennels* ou *authentiques* étaient assujettis; mais on conservait toujours la faculté de faire des testaments sans écrit, qui se rappro-

chaient des anciennes formes, et que l'on appelait *nuncupatifs* : c'était celui qui se faisait verbalement en présence de sept témoins, dont la déclaration suffisait pour attester l'existence du testament et en assurer l'exécution. On admit dans la suite une foule de distinctions, d'actions et d'exceptions, qui ne servirent qu'à jeter cette partie du droit romain dans la plus profonde obscurité. On établit des règles pour valider ou attaquer le testament *apud acta*, qui était fait devant le juge du lieu ou l'un des officiers municipaux; le testament des aveugles ou des sourds-muets; le testament entre enfants (*inter liberos*); le testament en faveur de la cause pie, contenant des legs pieux; le testament clos et cacheté, ou *mystique*; le testament *commun*, qui était fait par plusieurs personnes conjointement dans le même acte; le testament d'un *déconfés*, dans lequel on suppléait les legs pieux que l'on prétendait avoir été omis; le testament *olographe*, dont nous avons conservé la forme; le testament inofficieux, renfermant exhérédation de l'héritier présomptif; le testament *ab irato* fait dans un moment de colère; le testament maritime, le testament militaire, le testament *in pace*, le testament *paganique* que l'on opposait au testament militaire, le testament fait en temps de peste, le testament rustique fait dans les champs, et le testament fait devant le prince. Enfin, on admettait, en outre des testaments, les *donations à cause de mort* et les *codicilles*. La plupart de ces distinctions avaient passé dans l'ancien droit français; elles faisaient loi pour la plupart dans les pays de droit écrit, mais elles étaient rejetées presque entièrement dans les pays coutumiers, qui n'établissaient aucune différence entre le testament et le codicille. Ce qui était chez les Romains le signe distinctif du testament c'était l'*institution d'héritier*; l'acte testamentaire n'était pas valable si cette institution ne s'y trouvait pas. Ce principe a été rejeté par la législation moderne. — Notre code civil définit le testament un acte par lequel le testateur dispose, pour le temps où il n'existera plus, de tout ou partie de ses biens, *et qu'il peut révoquer*. Le signe caractéristique du testament est en effet cette faculté de révocation que le testateur peut à chaque instant exercer. Par la donation entre vifs, le donateur se dépouille irrévocablement de la chose donnée en faveur du donataire, qui en devient propriétaire exclusif et irrévocable dès l'instant même de son acceptation, parce que l'acte de donation acquiert alors toute sa perfection. Mais le testament n'est qu'un acte conditionnel qui ne donne à personne des droits actuels, en sorte qu'il n'a aucune force légale tant que la condition à laquelle son exécution est subordonnée ne s'est point accomplie. De là il suit que les divers testaments d'une même personne n'ont tous d'existence que du jour de son décès, et qu'ils peuvent tous être exécutés simultanément, s'il n'y a point quelque motif particulier qui force de préférer l'un à l'autre. Il faut donc toujours se reporter au moment du décès du testateur pour apprécier la validité et la force du testament qu'il a laissé : c'est la *forme* du testament; puis il y a à considérer la *capacité* de celui qui donne et la *capacité* de celui qui est appelé à recevoir, points qui ont déjà été traités en leur lieu.

Forme des testaments. — La loi actuelle reconnaît en principe trois espèces de testaments : le *testament olographe*, le *testament authentique ou public* et le *testament mystique*; elle admet en outre le *testament militaire*, le *testament maritime*, le *testament fait en temps de peste* et le *testament fait à l'étranger*; mais ces derniers ne sont autorisés que comme des exceptions nécessaires. — Le *testament olographe* est le plus simple dans sa forme; il suffit qu'il soit écrit en entier, daté et signé de la main du testateur; il n'est assujetti à aucune autre formalité. Ainsi, quiconque sait écrire peut faire son testament à chaque instant, sans l'intervention, soit d'un officier public, soit de témoins.

Tout acte qui est écrit en entier de la main du testateur, qui est daté et signé par lui, et qui renferme disposition de tout ou partie de ses biens pour le temps où il ne sera plus, est un testament valable. Mais il est indispensable que cette dernière condition soit bien formellement exprimée dans l'acte, non pas que les mots *tester* ou *léguer* soient sacramentels, mais ils doivent être au moins remplacés par des équivalents qui ne permettent pas le moindre doute. C'est pourquoi il est toujours prudent d'intituler l'acte de la suscription : *Ceci est mon testament*, et d'employer dans son contexte les expressions consacrées pour déterminer que son exécution est subordonnée au décès de la personne, comme : Je donne et *lègue*, j'*institue* un tel mon *héritier* pour telle et telle portion, ou mon *légataire* de tel ou tel objet, pour en jouir, en toute propriété, ou en usufruit seulement, *à partir du jour de mon décès*. — Les mots *testament*, *institution d'héritier* et *léguer* emportent tous la signification d'une disposition subordonnée au décès, et caractérisent pleinement la disposition testamentaire. Du reste, aucune formule n'est imposée. Le testament olographe ne portant rien autre chose qu'une signature privée, ne pouvait pas former par lui-même un titre exécutoire; il y a donc certaines formalités à remplir pour arriver à son exécution : la loi veut que tout testament olographe soit, avant tout, présenté au tribunal de première instance de l'arrondissement dans lequel la succession est ouverte. Ce testament sera ouvert s'il est cacheté; le président dressera procès-verbal de la présentation, de l'ouverture et de l'état du testament, dont il ordonnera le dépôt entre les mains du notaire par lui commis, et le légataire universel lui-même, dans le cas où il serait saisi de plein droit de la totalité de la succession, est tenu de se faire envoyer en possession par une ordonnance du président. Ces précautions étaient nécessaires, parce que, rien n'affirmant l'authenticité de la signature, elle est sujette à contradiction et vérification. — Le *testament authentique*, ou *par acte public*, est celui qui est reçu par deux notaires en présence de deux témoins, ou par un notaire en présence de quatre témoins. Toutes les formalités pour cet acte étant exigées à peine de nullité, il suffit de les rappeler textuellement. Si le testament est reçu par deux notaires, il leur est dicté par le testateur, et il doit être écrit par l'un de ces notaires, tel qu'il est dicté; s'il n'y a qu'un notaire, il doit également être dicté par le testateur et écrit par ce notaire. Dans l'un et l'autre cas, il doit en être donné lecture au testateur en présence des témoins. Il est fait du tout mention expresse. Ce testament doit être signé par le testateur. S'il déclare qu'il ne sait ou ne peut signer, il sera fait, dans l'acte, mention expresse de sa déclaration, ainsi que de la cause qui l'empêche de signer. Le testament devra être signé par les témoins, et, néanmoins, dans les campagnes, il suffira qu'un des deux témoins signe, si le testament est reçu par deux notaires, et que deux des quatre témoins signent s'il est reçu par un notaire. Ne pourront être pris pour témoins du testament par acte public, ni les légataires, à quelque titre qu'ils soient, ni leurs parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement, ni les clercs des notaires par lesquels les actes seront reçus. Tous les témoins doivent d'ailleurs être mâles, majeurs, sujets du roi et jouissant des droits civils. Ces sortes de testaments étant reçus par des officiers publics, forment des titres exécutoires qu'il n'est nul besoin de faire vérifier en justice. Ainsi, le légataire universel, lorsqu'il n'y a pas lieu à réserve légale, est, non seulement saisi de plein droit de la succession, mais il peut se mettre immédiatement en possession des biens; la nécessité de demander la délivrance ne lui est pas imposée (*v.* Légataire). — Le *testament mystique* ou *secret* tient à la fois du testament olographe et du testament authentique; les formalités auxquelles il est assujetti, et qui toutes doivent être remplies à peine

de nullité, sont les suivantes : lorsque le testateur voudra faire un testament mystique ou secret, il sera tenu de signer ses dispositions, soit qu'il les ait écrites lui-même, soit qu'il les ait fait écrire par un autre. Sera, le papier qui contiendra ses dispositions, ou le papier qui servira d'enveloppe, s'il en a une, clos et scellé. Le testateur le présentera, ainsi clos et scellé, au notaire et à six témoins au moins, ou il le fera clore et sceller en leur présence, et il déclarera que le contenu en ce papier est son testament, écrit et signé de lui ; le notaire en dressera l'acte de suscription, qui sera écrit sur ce papier ou sur la feuille qui servira d'enveloppe ; cet acte sera signé, tant par le testateur que par le notaire, ensemble par les témoins. Tout ce que dessus sera fait de suite et sans divertir à autres actes ; et, en cas que le testateur, par un empêchement survenu depuis la signature du testament, ne puisse signer l'acte de suscription, il sera fait mention de la déclaration qu'il en aura faite, sans qu'il soit besoin, en ce cas, d'augmenter le nombre des témoins. Si le testateur ne sait signer ou s'il n'a pu le faire lorsqu'il a fait écrire les dispositions, il sera appelé à l'acte de suscription un septième témoin, lequel signera l'acte avec les autres témoins, et il y sera fait mention de la cause pour laquelle ce témoin aura été appelé. Ceux qui ne savent ou ne peuvent lire ne pourront faire de dispositions dans la forme du testament mystique. En cas que le testateur ne puisse parler, mais qu'il puisse écrire, il pourra faire un testament mystique, à la charge que le testament sera entièrement écrit, daté et signé de sa main, qu'il le présentera au notaire et aux témoins, et que, au haut de l'acte de suscription, il écrira, en leur présence, que le papier qu'il présente est son testament ; après quoi, le notaire écrira l'acte de suscription, dans lequel il sera fait mention que le testateur a écrit ces mots en présence du notaire et des témoins, sans préjudice des autres formalités imposées pour les testaments mystiques en général. Le testament mystique n'acquiert pas cependant par là toute la force d'un acte authentique, et il est assujetti, comme le testament olographe, à une vérification qui doit être faite en justice ; il doit être également présenté au président du tribunal de première instance du lieu de l'ouverture de la succession, mais il ne doit être ouvert qu'en présence de ceux des notaires et des témoins signataires de l'acte de suscription qui se trouveront sur les lieux, ou eux appelés. Le légataire universel institué par un testament mystique est aussi tenu de demander l'envoi en possession. —Les *testaments militaires*, les *testaments faits en temps de peste*, les *testaments maritimes*, sont soumis à des formalités particulières dont nous ne pouvons pas donner ici le détail. Ces actes n'ont qu'une existence temporaire ; ils périssent avec les circonstances qui les ont fait naître, et ne sont valables qu'autant que le testateur est mort dans ces circonstances ou dans un laps de temps donné après leur consommation. — A l'égard des testaments qui sont faits en pays étranger, on suit la règle ordinaire. Cependant, le testament olographe, n'exigeant l'intervention d'aucun officier public, est toujours valable en quelque lieu qu'il soit fait, alors même qu'il ne serait pas reconnu par la législation particulière en vigueur dans le lieu où il aurait été écrit, daté et signé. Il faut seulement remarquer, quant à l'exécution des testaments faits en pays étranger, qu'ils ne peuvent être exécutés, sur les biens situés en France, qu'après avoir été enregistrés au bureau du domicile du testateur, s'il en a conservé un, sinon au bureau de son dernier domicile connu en France ; et, dans le cas où le testament contiendrait des dispositions d'immeubles qui y seraient situés, il devra être, en outre, enregistré au bureau de la situation de ces immeubles. — Il nous resterait à considérer encore le testament sous le rapport de la capacité de celui qui donne et de celui qui reçoit ; mais, à cet égard

le testament est mis sur la même ligne que la *donation*, en sorte qu'il nous suffira de renvoyer à ce mot. Voyez aussi les mots DISPONIBLE (Portion), INSTITUTION D'HÉRITIER, LEGS, EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, RÉSERVE LÉGALE, RÉVOCATION, SUBSTITUTION, PARTAGE, CONTRAT DE MARIAGE et SUCCESSION. TEULET, a.

Le *testament de mort* est la déclaration libre et volontaire d'un criminel après sa condamnation à mort. Cette locution est maintenant peu usitée. On appelle *testament politique* tel ou tel écrit attribué à tel ou tel homme d'état, contenant les vues, les projets, les motifs qui ont dirigé ou qu'on suppose avoir dirigé leur conduite : *testament politique* de Richelieu, de Colbert, du cardinal Albéroni ; les *testaments politiques*.

L'*Ancien-Testament* est l'ensemble des livres saints qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ, et le *Nouveau-Testament* l'ensemble de ceux qui sont postérieurs à cette naissance. Ils se disent aussi l'un et l'autre de l'alliance de Dieu avec les hommes. X.

TESTAMENTS CÉLÈBRES. Rien de plus respectable, mais en même temps de plus fécond en litiges que cet acte à la fois solennel et mystérieux par lequel la volonté de l'homme peut, dans de certaines limites, être substituée à celle de la loi.

> On ouvre un testament, ces premiers mots sont lus :
> *Je veux...* On dit encor *je veux* quand on n'est plus!
> *Le Vieux célibataire.*

Nous ne remonterons point aux temps anciens, ni à ce bizarre testament si bizarrement expliqué par Ésope, ni à ces dispositions touchantes d'Eudamidas que la poésie et la peinture ont à l'envi célébrées. Nous ne parlerons pas davantage de ce testament de Charles II, qui plaça la couronne des Espagnes sur la tête d'un petit-fils de Louis XIV. — Nous dirons seulement un mot d'une fiction développée par Kotzebue dans ses *Mélanges de littérature*, parce qu'elle a trouvé dernièrement un imitateur qui l'a prise au sérieux. Selon Kotzebue, un mathématicien hollandais mourant de faim et de misère, près du seul ducat qui lui fût resté, a ordonné par son testament que ce ducat fût placé à la banque d'Angleterre pendant cinq cents ans, avec accumulation et capitalisation successive des intérêts. Il faut savoir qu'une somme placée seulement au denier vingt se trouve doublée par l'accroissement des intérêts composés, après un intervalle d'un peu moins de quatorze ans. Il en résulte qu'elle serait quadruplée après vingt-huit ans ; multipliée par huit au bout de quarante-deux ans, et multipliée par seize à la cinquante-sixième année. Or, cinq siècles présentant trente-six fois la révolution de quatorze années, le modeste ducat de notre mathématicien aurait produit plusieurs milliards, au moyen desquels on aurait pu fonder les institutions les plus brillantes, ou même exempter à perpétuité de tout impôt un royaume aussi riche que la France. — Nous disions que cette invention avait trouvé un plagiaire : tout le monde a entendu parler de James Swan, cet Américain millionnaire, qui, par dépit contre l'injustice de son créancier, préféra rester vingt-deux ans à Sainte-Pélagie plutôt que d'entrer en composition avec lui. La révolution de juillet brisa les verroux sous lesquels James Swan avait été retenu par un homme non moins entêté que lui-même. Il ne jouit pas longtemps de sa liberté et mourut peu de mois après. Son testament, sur le contenu duquel nous croyons être bien informé, a légué les biens considérables qu'il possédait, ou croyait posséder dans l'état de l'Ohio, à des *trustées* ou fidéi-commissaires, qui, pendant cent ans, doivent être renouvelés et remplacés selon les formes prescrites. Toutes les terres qui ont appartenu à Swan doivent être vendues et leur produit placé à la banque de New-York. Au bout de cent ans, le capital et les intérêts accumulés serviront à fonder des hospices, et de plus, sous le nom d'institut de Swan, un magnifique établissement d'instruction publique. Le testament de Swan, fait et déposé à Paris, n'a pu être exécuté qu'aux États-Unis. Nous ignorons le parti qu'aura pris la banque de

New-York. Des placements ainsi prolongés pourraient accroître le capital à tel point que le globe terrestre converti en or massif ne suffirait point au remboursement! — C'est bien le cas de reconnaître avec Pline que l'on peut regarder les testaments comme la peinture des mœurs. En voici une autre preuve dans un testament non moins singulier, et rédigé à une époque différente. J'ai connu au palais, sur la fin de sa carrière, un vieil avocat nommé Sarron. L'un des vainqueurs de la Bastille, et l'un des orateurs modérés de sa section, il avait été incarcéré pendant la terreur, mais il avait rempli sous le directoire des fonctions de judicature. Il ne put, j'ignore pourquoi, rien obtenir sous le consulat, ni sous l'empire, malgré la protection toute-puissante de Cambacérès. Le malheureux fut réduit à s'asphyxier. Moins riche que le mathématicien hollandais, il ne possédait qu'une pièce d'un franc. Il la plaça à la loterie sur le quine que l'on jouait encore à cette époque. Les cinq numéros étaient choisis parmi les dates mémorables de la révolution. Par son testament, le pauvre Sarron disposait éventuellement du million que pourrait produire la sortie du quine, et, pour témoigner sa reconnaissance à l'archi-chancelier, il lui léguait cent mille francs! Nous n'avons pas besoin de dire que le legs fut caduc, mais nous ne savons pas si une autre disposition a été exécutée. Sarron, croyant peut-être offrir à Napoléon une leçon profitable, lui léguait un biscayen tiré le 14 juillet 1789 par le canon de la Bastille, et que Sarron avait soigneusement conservé depuis cette époque. — Voici un testament fait sous l'impulsion d'idées religieuses. Dieu lui-même en était le légataire. Un nommé Dubalde, négociant en pierreries au commencement du XVIIIe siècle, avait assez mal fait ses affaires. Il résolut de se mettre sous la protection d'un puissant associé. Il déclara sur ses registres avoir contracté une société avec Dieu, et s'engagea à donner aux pauvres la moitié des bénéfices. Ses inventaires annuels constataient le paiement régulier de la part revenant aux pauvres. Son testament confirmait cette singulière association, qui n'avait pu être enregistrée au greffe consulaire. Le testament était du 14 janvier 1725. Il a été confirmé par arrêt du parlement sur les conclusions de l'avocat-général d'Aguesseau. — Il n'est personne qui n'ait applaudi sur la scène française aux fourberies du *Légataire universel*, qui tempère par ses lazzi ce que présente au fond d'immoral et même de criminel la comédie de Regnard. Le théâtre, quoi qu'on en dise, ne corrige pas les mœurs, car ce fut peut-être cette pièce qui donna l'idée d'une friponnerie du même genre. — Une veuve Fontaine, fort riche, décéda à Paris le 13 mars 1727, sans avoir eu le temps de faire son testament au profit des intrigants qui l'obsédaient. Les quêteurs d'héritage, désappointés, imaginèrent de remplacer, dans le lit encore chaud de la veuve Fontaine, son cadavre par la personne de Guillemette Rainteau, femme d'un cocher. Le notaire habituel de la défunte et un de ses confrères furent appelés pour recevoir le testament. Guillemette joua si bien son rôle qu'ils y furent trompés. Elle dicta d'une voix éteinte des dispositions fort étendues, fort compliquées, et, à l'instar de Crispin, malgré les regards foudroyants de ses complices, elle légua par un *item* à Guillemette Rainteau, pour ses bons et loyaux services, une somme de trois mille livres. La fraude ayant été découverte, un procès remarquable eut lieu au Châtelet, puis au parlement, tant contre les acteurs de ce drame que contre les notaires eux-mêmes. — La sentence définitive du 21 avril 1728, confirmée par arrêt du parlement, déclara le testament faux et supposé, et condamna Ranquinot, Quiersac, la femme Quiersac et Guillemette Rainteau, à faire amende honorable au parc civil du Châtelet, l'audience tenant, nu-pieds et en chemise, la corde au cou, ayant ladite Guillemette Rainteau écriteaux devant et derrière portant ces mots: *Testatrice supposée*; tenant chacun en-

tre ses mains une torche ardente de cire jaune du poids de deux livres ; ce fait, ladite Guillemette Rainteau et ladite femme Quiersac bannies pour neuf ans de la ville, prévôté et vicomté de Paris, condamnées chacune en vingt livres d'amende envers le roi ; et lesdits Ranquinot et Quiersac, conduits et attachés à la chaîne pour y servir comme forçats, le temps et espace de neuf ans, préalablement flétris d'un fer chaud, en forme des lettres F. L. (*faux légataire*), sur l'épaule droite, etc. » — Les deux notaires, Mahau et Gudin, avaient été déchargés des plaintes, demandes et accusations, avec dépens à leur profit, et suppression des requêtes et mémoires des héritiers. Sur l'appel, les notaires ont été mis simplement hors de cour, dépens compensés. — Nous ne terminerons pas cet article sans parler du fameux testament de Jean Thierry. Il ne se passe guère d'années dans les diverses juridictions, soit de Paris, soit des départements ayant fait partie de la Lorraine, où ne s'agitent encore des contestations au sujet de cette succession fort problématique. — La base de ces interminables procès est le testament de Jean Thierry, reçu par Santonida, notaire à Corfou, le 10 février 1654. A la suite d'un long préambule, où il se qualifie Français de nation, fameux marchand et grand négociant sur mer, le testateur s'exprime ainsi : « Avant tout, on doit savoir que mon nom est Jean et mon surnom Thierry ; j'ai été baptisé dans la paroisse de Château-Thierry, en Champagne : quant à mon âge, je ne le sais pas positivement, ayant perdu tous mes papiers dans les différents dangers que j'ai courus sur mer. Il y a cent vingt ans que notre famille prit son origine en Lorraine et se divisa en trois parties, dont l'une se trouve à Bâle en Suisse, l'autre en Lorraine, et la dernière où je suis né, en Champagne. Mon grand-père était gendarme du roi de France (1) et se nommait Robert Thierry. Il eut trois fils, Pierre, Claude et François, mon père. Ma mère se nommait Françoise Bricot ; elle fut baptisée à Amance (Franche-Comté) et mourut à Cntray, diocèse de Langres. Je quittai mon pays à quatorze ans, sans en faire part à qui que ce soit, après avoir reconnu qu'il n'y avait pas de biens dans la succession de mon père. Voulant chercher fortune, je suis venu en Italie et me suis loué garçon à l'auberge de la Tour, dans la ville de Brescia, état de Venise. J'ai trouvé un marchand étranger près de Nati, nommé Athany Tipaldy ; il me proposa de voyager, j'acceptai sur-le-champ : bientôt ce riche marchand me prit en amitié, et, comme il n'avait point de parents, étant fils naturel de la maison Tipaldy de Napoli-de-Romanie, dont les deux branches sont éteintes, ledit sieur Athany étant vieux et accablé d'infirmités, il me laissa toute sa succession, tant sur mer que sur terre. Ses biens consistaient en trois vaisseaux marchands et 800,000 écus vénitiens, dits *à la croix*, lesquels sont placés sur la banque de Venise, appelée la *Zena* ; et il dépend de moi de les retirer quand bon me semblera, comme cela résulte du testament de mon bienfaiteur. Agé de 75 ans, je veux me retirer dans la ville capitale du duché de Venise pour y vivre et mourir par la grâce de Dieu. » — Le testateur est en effet décédé à Venise en 1676. Un inventaire joint à l'acte constate, indépendamment des 800,000 écus à la croix, des valeurs d'une importance que l'on peut qualifier de fabuleuse. On y énumère trois maisons près du palais du doge, estimées 1,800,000 fr. ; deux maisons à Corfou, près l'église Saint-Sébastien, valant 800,000 fr. ; une maison de campagne sur le canal de Mompadon, évaluée 200,000 fr. ; un sac de quatre pieds de long sur autant de large, plein de lingots d'or, estimé 1,200,000 fr. (D'après les dimensions indiquées, la valeur excéderait 30 millions.) Plus, 80,000 ducats

(1) Cet aïeul de tous les prétendants droits à la succession Thierry fut anobli en 1510 par le duc de Lorraine. Il s'attacha à Henri III, alors dauphin, et devint gendarme de sa garde. Un de ses trois enfants, François Thierry, épousa Françoise Bricot, de laquelle est né Jean Thierry.

d'argent (400,000 fr.); 50,000 louis d'or en rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris (1,200,000 fr.); six barils de poudre d'or (1,960,000 fr.); six carrosses et calèches qui sont dans l'île de Corfou (9,000 fr.); deux cassettes remplies de vases d'argent pesant chacune 200 livres (400,000 fr.); six cassettes remplies de *chandeliers d'argent*, pesant chacune 300 livres (1,800,000 fr.); deux sacs de pierres précieuses (4,500,000 fr.); trois bâtiments neufs chargés de *pierres précieuses* (40,589,000 fr.); meubles de diverses natures (6,000,000 fr.); en tout, 54,864,000 fr. — Le testateur désigne ensuite comme héritiers de cette fortune colossale ses plus proches parents, et nomme un sieur Mora, exécuteur testamentaire. — Il faut croire qu'il y avait quelque chose de réel dans ces immenses trésors, laissés par un simple garçon d'auberge. M. Mora s'étant laissé enlever ses papiers par trois aventuriers nommés Burgevin, Ruelle et Censier, ceux-ci ont fabriqué, au nom d'un sieur Dupuis, un brevet de donation par le roi des biens de la succession tombée en déshérence. Munis de ces pièces, les trois fripons se rendirent à Venise, où ils transigèrent avec les détenteurs des objets les plus importants de l'héritage, moyennant 1,240,000 fr. — Un officier de la marine française, M. Guyot de Vertamont, se croyant, par sa femme, héritier de Jean Thierry, vint en 1686 prendre des renseignements à Venise. A son arrivée, les trois faussaires prirent la fuite, mais toute la succession n'avait pas encore disparu. Les 800,000 écus à la croix, qui représenteraient aujourd'hui une créance de 41 millions, s'ils ont jamais été déposés à la banque de Venise, n'en ont point été retirés. Des oppositions ont été formées au nom d'une nuée de collatéraux qui ont surgi de tous les points de la France, principalement de la Lorraine, du duché de Bar, de Château-Thierry et même de Bâle, en Suisse. — Le gouvernement lombardo-vénitien, qui a succédé à la banque de Venise en actif et en passif, voit chaque année se multiplier les oppositions et les demandes en déclaration affirmative. La chancellerie autrichienne a beau répondre, soit extra-judiciairement, soit par la voie des journaux, qu'il ne reste pas plus de traces d'un dépôt fait à la banque de Venise que des trois navires chargés de pierreries, des caisses renfermant des chandeliers d'argent et des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, les réclamants ne se découragent pas. Comme on a opposé aux premiers prétendants, à titre de fin de non-recevoir, le défaut de justification de leur qualité ils supposent que cette difficulté levée, il faudra, bon gré malgré, que le gouvernement autrichien s'explique et compte avec les ayants-droit. Nous renvoyons à la collection de la *Gazette des tribunaux*, pendant les douze dernières années, ceux qui désireraient se tenir au courant de ces innombrables procès. Nous prévenons seulement les intéressés qu'il ne s'agit en général dans ces causes que de comptes d'administration et de frais de gestion réclamés par les mandataires des soi-disant intéressés. On ne combat plus *pro lucro captando*, mais *pro damno vitando*. On s'étonnera peu qu'un homme qui avait commencé sa carrière comme simple garçon d'auberge n'ait pas fait des dispositions plus claires; mais les hommes les plus instruits ne sauraient prévoir au juste la manière dont on interprétera leurs volontés. Le célèbre d'Argenson, l'auteur de l'ordonnance des substitutions, avait fait un testament qui a été cassé après sa mort, parce qu'une des clauses contenait une infraction manifeste à sa propre ordonnance. — Le défaut de qualification des légataires donne quelquefois lien à de très sérieuses difficultés. En 1826, un vieillard opulent laissa, par son testament, toute sa fortune à une jeune harpiste, qui, conduite par sa mère, lui avait procuré quelques heures seulement de récréation pendant sa dernière maladie. Le testateur avait oublié le nom de sa jolie voisine, il l'avait désignée seulement par sa demeure, et deux prétendantes se disputèrent l'héritage. La justice

prononça pour celle dont les droits se trouvèrent le mieux constatés par l'enquête. M. Manguin, défenseur de la demoiselle qui fut reconnue pour la vraie légataire, citait à ce sujet l'histoire du legs fait par un habitué du fameux arbre de Cracovie. Un jeune abbé, irrité surtout du premier partage de la Pologne, disait qu'en mettant sur pied 3 ,000 hommes, la France aurait pu épargner ce désastre. Il ne demandait pas une armée plus forte pour faire une descente en Angleterre pendant la guerre d'Amérique; le surnom d'abbé *Trente mille hommes* lui en était resté, et une libéralité de 30,000 fr., faite en sa faveur sous cette dénomination, fut maintenue par sentence du Châtelet. BRETON.

TÉTANOS (du grec *teinô*, je tends); maladie du système nerveux caractérisée par la contraction, la rigidité, la *tension* permanente d'une partie ou de la totalité de l'appareil musculaire. Lorsque la contraction est bornée aux muscles de la mâchoire inférieure, le tétanos prend le nom de *trismus*; on l'appelle *opisthotonos* lorsqu'il détermine la courbure du tronc en arrière; *emprosthotonos* lorsque la courbure a lieu en avant; *pleurosthotonos* lorsqu'elle a lieu sur un côté: dans le tétanos *général*, la totalité du corps est maintenue droite et inflexible comme une statue. — Cette redoutable maladie reconnaît des causes très variées. Dans certaines contrées, comme sur le littoral des Antilles, elle affecte particulièrement les enfants, les négrillons. Les deux sexes y sont également sujets; elle est quelquefois déterminée par de vives impressions morales, par les fatigues prolongées, l'impression d'un froid intense ou d'une chaleur extrême, mais particulièrement par les brusques variations de température: c'est ainsi que le *mal de mâchoires*, ainsi qu'on l'appelle, est considéré aux Antilles comme le résultat des alternatives de chaleur et de froid déterminées par les vents de terre et de mer. La cause la plus manifeste du tétanos réside dans les blessures, notamment dans celles qui sont très douloureuses, tant à cause de la nature de l'instrument qu'en raison de la texture nerveuse des parties affectées: c'est ainsi que les piqûres, les dilacérations, les brûlures intéressant les doigts des pieds ou des mains, sont celles qui menacent le plus du tétanos. J'ai vu aux Antilles, en 1821, un brave marin de la frégate *l'Africaine* succomber au tétanos à la suite d'une brûlure qu'il s'était faite en sauvant le navire d'un incendie; j'ai moi-même été pris de *trismus* pour m'être piqué les pieds en me baignant sur une plage semée d'oursins ou châtaignes de mer. Les glorieuses campagnes de l'empire ont fourni des exemples trop nombreux de l'influence des causes diverses que nous venons d'énumérer. — Selon qu'il se développe sous l'impression de causes générales ou à la suite d'une blessure, le tétanos a reçu le nom de *spontané* ou de *traumatique*: ce dernier est généralement considéré comme plus grave que l'autre. — Cette affection est quelquefois précédée de phénomènes précurseurs, tels que du malaise, de la raideur dans les membres, des douleurs insolites dans la blessure, etc.; mais, le plus souvent, il débute instantanément par la raideur des mâchoires, qui ne peuvent plus être écartées, et demeurent plus ou moins serrées l'une sur l'autre; puis la rigidité musculaire s'étend à la nuque, au dos, aux membres; les muscles de la vie organique peuvent y participer, comme le prouvent la dysphagie et la constipation rebelles. Dans cet état, le corps est raidi au point que, soulevé sur la nuque, l'individu ne porte plus que sur les talons. La physionomie offre un aspect particulier, qui a reçu le nom de *facies tétanique*: les yeux sont fixes, comme enfoncés dans les orbites, le front est tendu, les angles des lèvres tirés en dehors, les joues contractées, etc; la respiration est difficile, convulsive: cette gêne peut aller jusqu'à l'asphyxie; l'abdomen est tendu comme une planche. On dit que, en général, il n'y a pas de fièvre; mais nous avons observé des cas de tétanos avec fièvre très intense. Au milieu de ce désordre général,

l'intelligence reste libre, si ce n'est dans les derniers moments, où il survient souvent du délire; des douleurs vives et passagères se font sentir dans les parties contractées, surtout à l'occasion des impressions accidentelles suscitées au malade par la vive lumière, les courants d'air, les mouvements qu'on lui imprime, etc. — La durée de cette affection est illimitée, et varie de quelques jours à quelques semaines. Lorsque la guérison doit avoir lieu, les muscles recouvrent peu à peu leur souplesse, et les diverses fonctions leur rhythme normal; mais, dans la plupart des cas, le malade succombe à l'asphyxie, à une inflammation cérébrale, à l'épuisement ou à quelque complication grave : aussi le pronostic est-il des plus fâcheux. — L'histoire des nombreux traitements prescrits contre le tétanos révèle assez l'impuissance et l'incertitude de l'art dans la plupart des cas. Ceux qui considèrent cette maladie comme une irritation ou une inflammation des centres nerveux recommandent les antiphlogistiques appliqués avec vigueur, et rapportent des exemples de succès auxquels on peut opposer des cas malheureux en plus grand nombre; mais toutes les méthodes en sont là, depuis les antispasmodiques adressés à la nature nerveuse de cette prétendue névrose jusqu'aux moyens purement empyriques. Ainsi, l'on a vanté les sudorifiques, l'ammoniaque, les bains chauds, les bains froids, les alcalins, les acides minéraux, le musc, le camphre, la térébenthine, les anthelmintiques, etc., etc. Le meilleur remède, selon nous, après l'emploi rationnel des saignées, est l'opium, mais à forte dose : deux fois j'ai réussi à guérir le tétanos spontané en administrant l'opium à la dose énorme de 10 à 30 grains par jour. Dans le tétanos traumatique, la plaie réclame des soins particuliers, basés principalement sur des pansements doux et méthodiques. On a conseillé la section des nerfs intéressés par la plaie et même l'amputation, lorsqu'elle est praticable; moyens bien précaires lorque la maladie est confirmée. Mais c'en est assez sur le traitement d'une maladie qui réclame toujours les secours du médecin, et dont nous n'avons pu donner ici qu'une idée sommaire. Forget.

TÊTE, *caput* des Latins, *kephalê* des Grecs. C'est la partie du corps des animaux vertébrés qui renferme le cerveau et les organes des sens. Elle tient au reste du corps par le cou, et elle occupe chez l'homme la partie supérieure de son corps, tandis que chez les animaux, en général, elle est placée à leur partie antérieure. Dans la tête on considère le cerveau, qui en est l'organe principal, le crâne qui le contient, les enveloppes extérieures, telles que les muscles, les téguments, les cheveux, etc., et la face. Dans des articles séparés, nous avons traité de toutes les parties de la tête avec assez d'étendue, ainsi que des maladies qui l'affectent; si l'on consulte nos articles Céphalalgie, Cerveau, Crane, Encéphale, Encéphalite, Face, Folie, Races, etc., on verra qu'il nous reste peu de chose à dire sur la tête en particulier. — La forme de la tête, chez l'homme, ressemble à une sphère aplatie supérieurement, inférieurement et par les côtés; mais cette forme varie à l'infini, non seulement entre les différentes races dont se compose l'espèce humaine, comme entre le nègre du Sénégal et la race caucasienne, mais aussi parmi les individus de la même race. Cela dépend, en général, du développement différent des diverses parties du cerveau, puisque c'est lui qui donne la forme au crâne (v. Crane), et il en résulte dès lors des têtes pointues, carrées, rondes, aplaties, etc. Il y a des maladies qui contribuent souvent à déformer la tête; les principales sont l'hydrocéphale, le rachitisme et la siphylis. La forme de la tête varie en outre continuellement avec l'âge. Que l'on compare la tête d'un enfant nouveau-né avec celle d'un homme dans la décrépitude, ou bien que l'on observe les portraits du même individu pris dans l'enfance, dans l'âge mûr et dans la vieillesse, et l'on verra la différence ! Mais, ce qu'il y a de plus remarquable

dans cette observation, c'est que la manifestation des facultés, des sentiments et des penchants suit la même marche que le développement et l'affaissement cérébral (*v.* Démence). — Dans toutes les langues, il y a des façons de parler que les peuples ont adoptées pour indiquer par la tête l'état de l'esprit et de l'intelligence : on dit, par exemple : « Il a une bonne *tête*, une forte *tête*, une *tête* légère, il s'est mis des chimères en *tête*, il s'est mis en *tête* de voyager, etc. » Tout le monde trouve très justes et très intelligibles ces diverses manières de s'exprimer, et personne, que je sache, ne s'est avisé de critiquer pareilles phrases, et de les trouver hétérodoxes. Mais, du moment que les phrénologistes se sont appliqués à démontrer que, de toutes les parties de la tête, le cerveau seul est le siége de l'intelligence, et que les os, les muscles et les téguments n'entrent pour rien dans cette fonction du système nerveux; que le cerveau résulte de l'agrégation de plusieurs parties ou organes, destinés chacun à des fonctions différentes, et que la forme de la tête peut nous faire connaître le développement des diverses parties du cerveau, l'on s'est déchaîné contre eux en criant au matérialisme, comme si, en disant de quelqu'un : il a un bon *cerveau*, on était plus matérialiste qu'en disant : il a une bonne *tête !* Cela nous prouve que les hommes sont bien plus prompts à se disputer qu'à réfléchir; que les discussions scientifiques se perpétuent presque toujours faute de s'entendre, et parce que les mauvaises passions et les intérêts tiennent souvent la place de la raison; et que les vérités nouvelles auront de la peine à pénétrer dans les esprits toutes les fois qu'il faudra de la réflexion et de l'intelligence pour les saisir. Le créateur a prédestiné la généralité des hommes à n'avoir que des têtes médiocres, plus développées dans les parties qui représentent les penchants et les qualités de la brute que dans celles qui représentent la haute intelligence. — Les physionomistes de tout temps se sont occupés spécialement à observer la tête pour reconnaître dans l'homme les signes ou l'expression de ses qualités morales et intellectuelles, et tous sont d'accord à dire que la meilleure forme est la grande, avec développement des parties antérieures et postérieures, et un peu de dépression sur les côtés : « *Caput debitæ formæ habet formam mallei, in quo pars anterior et posterior eminet :* » « *caput ergò melius in magnitudine moderatum existit, et habet decentem rotunditatem, quæ antè et retrò eminet, parvâ compressione temperatum.* » Ainsi, les observations des phrénologistes sont parfaitement d'accord avec celles des anciens physionomistes en ce qui regarde la forme générale de la tête. — La face est la partie où s'exprime avec plus de vérité et de précision ce qui se passe dans notre intérieur. Sur la face restent d'une manière durable les traces de certaines contractions musculaires souvent répétées dans les mouvements habituels de colère, de bonhomie, de tristesse, de méditation ou de toute autre affection de l'esprit, et alors, et dans ce sens, la science du physionomiste est vraie, parce qu'elle est fondée sur la nature. La mimique est une faculté fondamentale du cerveau, donnée à l'homme et aux animaux pour manifester ce qui se passe dans leur intérieur, et pour pouvoir se reconnaître et s'entendre réciproquement; elle est la base naturelle et seule du langage universel, *celui des gestes.* Du moment qu'une partie cérébrale est en activité, un mouvement instinctif se manifeste dans toutes les parties du corps, mais plus spécialement dans la face, et ces mouvements sont compris entre les hommes ou les animaux entre eux, comme entre les hommes et les animaux réciproquement. Vous comprenez très bien si un chien vous menace, comme votre chien comprendra parfaitement si vous êtes bien ou mal disposé envers lui. Les têtes des animaux, selon leurs différentes formes, peuvent nous faire connaître leurs instincts, leurs penchants et leur degré d'intelligence. Nous regrettons de ne

pouvoir entrer dans quelques détails sur cette matière, parce que nous aurions des observations fort curieuses et très instructives à faire connaître. Citons seulement quelques faits. Les animaux carnassiers, par exemple, mammifères ou oiseaux, ont la tête très large sur les côtés; tels sont le renard, le loup, le tigre, le hibou, l'aigle, etc.; les herbivores ou frugivores, au contraire, l'ont rétrécie, comme le mouton, l'âne, le cheval, l'oie, la poule-d'Inde, etc. Les animaux les plus intelligents et les plus dociles ont la tête bombée à la région du front: un cheval qui aura le crâne enfoncé à la hauteur des yeux sera méchant et difficile à dresser; celui qui aura les oreilles très rapprochées sera timide et ombrageux. Les chiens les plus intelligents, ceux que l'on peut dresser pour une infinité de choses, ont constamment le front bombé; aussi les caniches et les épagneuls sont-ils ceux dont on se sert le plus généralement pour toutes sortes de jeux. Parmi les singes, les plus dociles et les plus adroits, sont ceux qui ont un front élevé; ceux, au contraire, dont le front est aplati, sont méchants et ne peuvent être dressés à rien. L'étude des têtes des animaux dans le but d'expliquer leurs instincts et leurs penchants est très difficile, et chaque espèce doit être étudiée à part. La forme des os de leur tête et de leurs mâchoires varie beaucoup, et le développement de leurs cerveaux ne peut être apprécié qu'à grand peine et partiellement par l'examen de la forme extérieure de leurs têtes. FOSSATI.

Au figuré, *tête* timbrée, fêlée, avoir un coup de marteau à la *tête*, se dit d'un homme léger, vain, étourdi, bizarre, extravagant. Avoir la *tête* près du bonnet se dit d'un homme prompt, colère, qui se fâche aisément. Deux *têtes* dans un bonnet, ce sont deux personnes liées d'amitié, d'intérêt, n'ayant qu'une opinion, un sentiment. Il est un grand nombre d'autres façons de parler proverbiales et figurées, où la *tête* joue un rôle, et qui sont d'un usage trop fréquent pour avoir besoin d'explications. Citons en passant: avoir des affaires, des dettes par dessus la *tête*, ne savoir où donner de la *tête*, donner de la *tête* contre un mur, laver la *tête* à quelqu'un, pouvoir aller partout *tête* levée, donner *tête* baissée, s'y jeter la *tête* la première, un bruit à fendre la *tête*, crier à *tue-tête* avoir martel en *tête*, jeter une chose à la *tête* de quelqu'un, se jeter à la *tête* des gens, mettre la *tête* de quelqu'un à prix, parier sa *tête* à couper, homme de *tête*, *tête* carrée, *tête* sage, rassise, posée, légère, à l'évent, mauvaise *tête* et bon cœur, *tête* chaude, avoir de la *tête*, faire un coup de *tête*, tenir *tête* à l'ennemi, faire *tête* à l'orage, constituer une rente viagère sur la *tête* de quelqu'un. — *Tête* se prend quelquefois encore pour *individu*: payer tant par *tête*, un troupeau composé de tant de *têtes*. En jurisprudence, succéder par *tête* se dit de copartageants venant de leur chef à la succession et sans représentation d'aucun autre. — *Tête* se dit aussi de la représentation, de l'imitation d'une tête humaine par un peintre, un sculpteur: *tête* antique, grecque, de Carrache, de Titien; *tête* d'étude; *tête* à perruque, vieillard opiniâtre et têtu. *Tête* s'applique par analogie à diverses choses qui ont avec la tête un certain rapport de position, de forme: *tête* d'un arbre, d'un mât, d'un gouvernail; *têtes* de pavots; *tête* d'un clou, d'une vis, d'une épingle, d'une aiguille, d'un compas; en anatomie, la *tête* du fémur, de l'humérus; en musique, la *tête* d'une note; en astronomie, la *tête* d'une comète; en termes de guerre, la *tête* de la tranchée, la *tête* du camp, une *tête* de pont, la *tête* d'une armée, d'une colonne, d'une compagnie, d'un cortége, d'un convoi. Être à la *tête* des affaires, c'est avoir la principale direction des affaires: *tête à tête*, seul à seul; parler *tête à tête*, dîner *tête à tête*, avoir de fréquents *tête à tête*. X.

TETRICUS (CAIUS PESUVIUS), né dans une famille de sénateurs, se distingua dans les diverses fonctions qui lui furent confiées, et fut gouverneur de l'Aqui-

taine sous Valérien et sous Gallien. Il n'est pas assuré qu'il ait toujours été fidèle à ce dernier et qu'il n'ait pas embrassé le parti de Posthume lorsque celui-ci fut entièrement maître des Gaules. Posthume ayant été tué en 267 de notre ère, Marcus Aurelius Piavonius Victorinus règna seul. Il était fils de la célèbre Victoria ou Victorina, à laquelle les légions de la Gaule avaient donné les titres d'*Auguste* et de *Mère des armées* (Mater castrorum), et qui, sur des médailles dont l'authenticité n'est peut-être pas indubitable, porte celui d'*Impératrice*. Associé d'abord au pouvoir souverain par Posthume, auquel il survécut, il fut poignardé à Cologne l'an 1020 de Rome ou 267 de J.-C. Il donna en mourant le titre de *César* à son fils, qui fut assassiné presque aussitôt. Marius fut presque aussitôt proclamé empereur par les légions. Les historiens assurent que le troisième jour de son règne il fut égorgé par l'un de ses soldats; mais le nombre assez considérable de médailles qui nous restent de ce tyran a fait présumer à Eckhel et à quelques savants nummographes que son règne a eu au moins un ou deux mois de durée. Victoria ou Victorina, qui avait conservé une grande autorité sur les troupes, leur désigna pour chef Caïus Pesuvius Tetricus, sénateur. Il avait gouverné successivement plusieurs provinces des Gaules, et il était alors président ou préfet des deux Aquitaines. Son fils fut déclaré *César*, puis *Auguste*. Il était absent lors de son élection. Il prit solennellement la pourpre à Bordeaux ; la Gaule entière le reconnut, et il paraît qu'il régna aussi sur une partie de l'Espagne et sur quelques provinces de l'Angleterre. M. de Boze a cru pouvoir fixer l'intronisation de Tetricus entre les mois de janvier et de mars de l'année 268. Claude II fut trop occupé à combattre d'abord Aureolus, puis les Goths, qui se précipitèrent sur l'Illyrie, la Thrace et la Macédoine, pour songer à troubler Tetricus dans la possession des contrées qui formaient ce que M. de Boze appelle l'*empire des Gaules*. On a même cru qu'il y avait une sorte d'alliance ou de communauté de pouvoir entre ces empereurs. Une médaille citée par Banduri et par M. Mionnet montre d'un côté la tête radiée de Claude, et de l'autre celle de Tetricus; mais ce dernier aurait bien pu en ordonner en secret la confection pour faire croire aux Gaulois qu'il existait entre lui et Claude II une intimité parfaite. — Claude mourut à Sirmium, en Pannonie, l'an 1023 de Rome (270 de J.-C.). Quintillus, son frère, d'abord proclamé empereur par quelques légions, les vit bientôt passer du côté d'Aurélien, aussi salué empereur par des légions, et se donna la mort. Tetricus, qui avait associé son fils à la puissance impériale, régna encore quelque temps dans les Gaules. Mais l'indiscipline s'introduisit dans ses troupes, et, forcé d'être toujours en garde pour déjouer les conjurations tramées contre lui, ce prince éprouva un vif désir de résigner la puissance entre les mains d'Aurélien, et de revenir jouir en Italie des délices de la vie privée. Aurélien reçut avec joie les propositions de Tetricus à ce sujet. La lettre que l'empereur des Gaules adressa à celui auquel il allait remettre tant de provinces contenait, selon Trebellius Pollion, ces mots que Palinure dit à Énée dans le sixième livre de l'*Énéide* :

Eripe me his, invicte, malis.

Mais, pour réussir, il fallait feindre; il fallait surtout livrer à Aurélien les plus méchants de ceux qui s'opposaient à lui. Tetricus fit revenir d'Espagne le nommé Faustinus, homme turbulent auquel on attribuait les troubles excités dans cette province, et ce factieux fut mis à la tête des troupes gauloises les plus portées à la sédition. Aurélien entra dans les Gaules; Tetricus marcha à sa rencontre. Les deux armées se rencontrèrent dans les plaines de Châlons. La victoire aurait peut-être été long-temps incertaine, si, dès le commencement de l'action, Tetricus et son fils, et quelques-uns de leurs plus dévoués partisans, ne s'étaient laissé envelopper par un détachement de l'armée d'Aurélien, et n'avaient pris le chemin

du camp ennemi. Alors, privée de tout appui, l'aile commandée par Faustinus fut taillée en pièces; le reste de l'armée passa du côté du vainqueur, et, par ce seul événement, la Gaule entière, une portion de l'Angleterre et l'Espagne, furent, après treize années de séparation, réunies à l'empire romain. — Aurélien abusa de ses succès en faisant paraître dans son triomphe Tetricus et son fils. Cette action fut désapprouvée par le sénat, et dans la suite Aurélien répara autant qu'il le put cette injure en traitant Tetricus avec la plus haute considération, en l'appelant quelquefois empereur et souvent son collègue. Il lui confia même le gouvernement de la Lucanie, en lui disant qu'il y avait plus d'honneur à commander dans une portion de l'Italie qu'à régner au-delà des monts. Trebellius assure que ce ne fut pas la Lucanie seule dont Tetricus fut gouverneur, et il ajoute au nom de cette province ceux de tant d'autres, que l'on pourrait dire que Tetricus eut la présidence de l'Italie tout entière. — Il paraît que cet ancien empereur, toujours respecté par le sénat et par le peuple, survécut à Aurélien. A sa mort, arrivée, à ce que l'on croit, sous le règne de Marcus Claudius Tacitus, il fut placé au rang des dieux; et nous avons encore les médailles qui indiquent sa consécration. On le voit, du côté principal, la tête radiée; au revers, on a, sur quelques-unes, placé l'aigle, symbole de l'immortalité, ou l'autel allumé (*ara accensa*), ou le bûcher funèbre (*rogus imperialis*), et toujours la légende *Consecratio*. Le jeune Tetricus, qui avait porté les titres de *César* et d'*Auguste*, vécut à Rome respecté de tout le monde, occupant le rang de sénateur, et jouissant de biens immenses qu'il laissa à sa postérité. Il n'y avait personne, disent les historiens, à qui Aurélien et ses successeurs fissent plus d'honneur qu'à lui. — De nombreuses médailles et quelques rares inscriptions assez insignifiantes, et qui toutes n'ont pas été publiées, voilà les seuls monuments qui nous restent du règne de ces princes. Mais, de nos jours, on a voulu en accroître la série et leur donner une grande importance historique. — Nérac, lieu encore plein de souvenirs de la maison d'Albret et de ceux des deux Marguerites, l'une sœur de François I[er] et femme de Henri, roi de Navarre, l'autre, Marguerite de Valois, femme de Henri de Bourbon; Nérac, où l'on retrouve encore les ruines du château du bon Henri, et où s'élève majestueusement la statue de ce grand roi, a été choisi, par un homme qui a voulu tromper les archéologues, pour le lieu le plus favorisé des Gaules sous le règne de Tetricus. Une circonstance particulière vint à l'appui des inventions de ce particulier. — On croyait que l'origine de Nérac ne remontait qu'aux jours du moyen âge. Cependant, une tête antique représentant Marc-Aurèle, quelques fragments d'inscriptions sépulcrales et de marbres précieux, quelques dés brillants de mosaïque remarqués dans l'ancien parc, semblaient indiquer une habitation romaine. A la fin de 1830 et en 1831, des fouilles faites avec soin, et pour lesquelles le gouvernement donna des fonds, mirent à découvert dans ce lieu les restes d'une nymphée, des bains, les murs d'un édifice immense, et enfin des mosaïques d'une grande beauté. Il était évident qu'on avait retrouvé des ruines du plus haut intérêt; mais ces ruines étaient muettes. Le particulier dont nous avons parlé voulut les animer. Il avait reçu la mission de calquer, pour le corps des ponts-et-chaussées, les belles mosaïques qui recouvraient le sol de deux salles de 130 pieds de long chacune, et d'une salle circulaire à laquelle elles aboutissaient. Il grava des inscriptions; il les enfouit dans les décombres, et bientôt cette *villa*, ce palais, eut toute une histoire. Il appela de Bordeaux un savant recommandable associé à l'Institut, et lui montra et les monuments vrais et les copies des monuments faux. Plus tard, il fit venir de Toulouse un autre antiquaire, auquel il ne montra que les copies des inscriptions, soi-disant découvertes dans les restes de cette *villa*, trans-

formée alors en colonie, en cité romaine. Le monde savant s'émut : les uns nièrent l'authenticité de ces objets; d'autres crurent qu'ils avaient été réellement découverts dans les fouilles, et une ville entière, ses autorités, son conseil municipal, l'attestaient. Aussi, bientôt le nom de Tetricus, inscrit sur ces marbres, retentit. Mais, à force de vouloir accroître la gloire de ce prince, à force de vouloir ajouter de nouvelles pages à son histoire, l'auteur de ces objets commença à éveiller de nombreux soupçons. Dessinateur très distingué, peintre médiocre, on ne lui connaissait pas les talents du statuaire. Il produisit, comme le fruit de ses découvertes à Nérac ou dans les environs, des copies de bas-reliefs, où l'on remarquait le goût antique; mais trop pur peut-être pour l'époque à laquelle il faisait remonter les originaux. Personne ne le soupçonnait d'en être l'auteur, ce qui cependant est avéré par ses déclarations et par le témoignage de quelques-uns de ses amis. L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux l'admit au nombre de ses correspondants; la société archéologique du Midi lui décerna une médaille. On publiait dans les recueils scientifiques des copies de bas-reliefs relatifs aux deux Tetricus, copies lithographiées quelquefois, mais toujours dessinées par le créateur de tous ces prétendus monuments antiques. Les marbres eux-mêmes ne paraissaient qu'ensuite. Mais enfin la charte constitutionnelle de l'empire de Tetricus, écrite sur le bas-relief triomphal sculpté par l'artiste dont nous nous occupons, ébranla toute la foi qu'avait inspirée les premiers objets découverts (disait toute une ville), dans les admirables ruines existant à ses portes. On sentit que ces ruines étaient indépendantes des marbres par lesquels on voulait les expliquer, et la publication d'une lettre que le savant M. Hase voulut bien écrire à l'auteur de cet article démontra entièrement la fraude. Mais la ville de Nérac ne fut pas convaincue; elle revendiqua la propriété de tous ces marbres découverts, à ce que l'on assurait, dans la *villa* romaine, dans les débris existant encore, et l'auteur ne se défendit qu'en se déclarant l'auteur des deux ou trois bas-reliefs et des inscriptions qu'il avait vendus. Ainsi se termina cet incident qui devait prendre place dans une notice sur Tetricus, puisque cet empereur en fut le héros. On sait qu'il y a toujours eu des faussaires depuis qu'on s'est attaché à l'étude des monuments historiques, depuis qu'on leur a donné une valeur réelle dans les ventes. Les antiquaires les plus habiles, Winkelmann, Caylus et un grand nombre d'autres, ont été abusés par des faussaires souvent moins adroits, moins connaisseurs, moins au fait des questions archéologiques que l'auteur des inscriptions et des bas-reliefs de Nérac; on peut donc avouer sans honte que l'on a été trompé; et si l'illusion a duré pendant quelques mois, c'est que la vue des immenses et belles ruines de Nérac fascinait en quelque sorte l'esprit et éloignait tout soupçon.

Ch^{er} ALEXANDRE DU MÈGE.

TEUTATÈS ou **TEUT**, était le dieu suprême des Gaulois. Ils le regardaient comme le créateur des corps et des esprits qui leur sont unis. Ils lui attribuaient la création de l'univers. Les druides le regardaient comme le principe actif, comme l'ame du monde, qui, s'unissant à la matière, l'a mise en état de produire les intelligences, ou les dieux inférieurs, l'homme et les autres créatures. Teut était aussi le dieu de la guerre, des éclairs et du tonnerre : on l'appelait alors *Taranio*. Le culte de Teutatès semble s'être propagé en Égypte, où il aurait régné sous le nom d'*Athotès*. Après sa mort, les Égyptiens l'adorèrent comme un dieu, et lui donnèrent le chien pour symbole. Ils le représentaient aussi sous la figure d'un homme ayant une tête de chien. C. L.

TEUTONIQUE (Ordre) ou DES CHEVALIERS ALLEMANDS (*v.* ALLEMAGNE, tome 1, deuxième livraison, pag. 421).

TEUTONS, peuples de la Germanie septentrionale qui habitaient vers la mer Baltique (*v.* ALLEMAGNE, GERMAINS, GER-

manie). Ils vivaient sans doute dans les îles des *Dauniones* (îles du Danemarck), et étaient voisins des Cimbres, auxquels ils se réunirent pour aller, au nombre d'environ trois cent mille, porter la terreur dans les contrées méridionales de l'Europe. Arrivés près du Rhin; ils se divisèrent en deux bandes, dont l'une alla ravager les Gaules et l'Espagne, tandis que l'autre marchait vers l'Italie. Ils auraient sans doute poussé leurs incursions jusqu'à Rome s'ils n'eussent été arrêtés par Marius, qui les tailla en pièces à la fameuse bataille d'*Aquæ-Sextiæ* (Aix), l'an 101 avant notre ère. X.

THAÏS, fameuse courtisane, corruptrice de la jeunesse d'Athènes, ainsi nommée de l'étalage de son luxe, pareil, disent les poètes, à l'orgueil du paon (*taôs*). Mais, pour admettre cette étymologie, il faut violer l'orthographe. Quoi qu'il en soit, Thaïs se trouvait dans sa patrie lorsque cette ville fut incendiée par Alexandre-le-Grand. Elle suivit en Asie l'illustre conquérant, et ce fut elle qui, après une partie de débauche dans laquelle elle s'était enivrée, lui remit la torche qui devait brûler Persépolis, pour venger Athènes, livrée aux flammes par Xerxès A la mort du royal amant sur lequel elle avait pris tant d'empire, elle épousa Ptolémée, roi d'Égypte, qu'elle rendit père de nombreux enfants. Ménandre l'a célébrée dans ses vers, ce qui lui a valu de Properce l'épithète de *Menandra*. — Une autre Thaïs, illustre pénitente, née en Égypte, au IVe siècle, fut élevée dans la religion chrétienne, qu'elle abandonna pour se livrer publiquement à la prostitution. Convertie à la voix de saint Paphnuce, anachorète de la Thébaïde, elle jeta au feu tout ce qu'elle avait amassé par le crime et se soumit à une pénitence rigoureuse dans un monastère de son sexe. X.

THALER. Lorsqu'en 1576, on découvrit à Joachimsthal, en Bohême, une riche mine d'argent qui, depuis 1586 jusqu'à 1600, donna 305,790 livres d'argent, les propriétaires, comtes de Schlick, firent frapper un grand nombre de pièces d'argent pesant deux demi-onces, auxquelles on donna le nom de *joachimsthaler*, ou *schlickenthaler*, du nom de cet famille. Leur valeur est aujourd'hui de 1 thaler 13 gros. Dans la suite, on changea, par abréviation, *joachimsthaler* en *thaler*. Ils valent en Prusse 30 gros d'argent (*silbergroschen*), en Danemarck 96 skillings, et en Suède 48. — Un thaler de banque de Hambourg n'a qu'une valeur fictive dans le commerce. Il équivaut à un talent et demi de Prusse. C. L.

THALÈS. Il naquit à Milet vers l'an 640 avant Jésus-Christ, d'une famille originaire de Phénicie. Il voyagea en Crète et en Égypte pour s'instruire. Il paraît avoir joué un rôle important dans les affaires publiques. Laërce dit « qu'il fut très utile à son pays, qu'il lui montra la manière de se gouverner; car, comme Crésus recherchait l'alliance des Milésiens, il s'y opposa, ce qui fut cause que Cyrus, vainqueur, conserva cette ville. » Au rapport d'Hérodote (liv. I, ch. 170), il avait donné aux Ioniens le conseil, non moins salutaire, mais qui ne fut pas suivi, d'établir à Téos, centre de l'Ionie, un conseil général pour toute la nation. — On ne connaît de lui aucun écrit authentique, et les auteurs qui ont parlé de ses opinions n'ont guère rien donné de suivi. Rassemblons ce qui paraît le moins conjectural. Il passe pour le plus ancien philosophe et pour le fondateur et le chef de l'école d'Ionie. Nous avons déjà remarqué (*v.* PYTHAGORE) que cette école et celle d'Italie, sa rivale, fondée quelques années après, n'offrent point réellement la philosophie, qui ne commence qu'avec Socrate et Platon, et qu'elles ne sont qu'une préparation nécessaire. On n'y songe pas à connaître les idées qui constituent la pensée, afin d'arriver, par cette connaissance, à celle de leurs objets; on attaque immédiatement les objets eux-mêmes, on aspire à s'en rendre compte, sans avoir préalablement éclairci ce qui les représente à la pensée. L'école d'Ionie ne reconnaît que des principes matériels, tels que l'eau,

l'air, le feu. C'est pourquoi, lors même, comme le veulent quelques écrivains, que, par ces principes, elle entendrait seulement expliquer les corps, en concentrant ainsi la pensée sur les choses matérielles, elle l'induit tôt ou tard à juger qu'il n'existe rien de plus. Supposez donc que Thalès eut admis dans l'univers une intelligence qui l'aurait formé, et dans l'homme une ame spirituelle (Plut., *Opin. des anc. phil.*, liv. IV, ch. 3), il n'en serait pas moins, par la direction qu'il avait imprimée à l'étude, le promoteur du matérialisme, lequel se déclare hautement avec les atomes de Leucippe et de Démocrite, dans l'école physique d'Élée, où vient se résoudre l'école d'Ionie. C'est l'eau que lui regarde comme le principe du monde, parce qu'il pense (Arist., *Métaph.*, liv. I, ch. 3) que tout se nourrit et se forme de l'humide, que la chaleur elle-même en vient et y trouve son aliment. Ce qui le lui prouve (Plut., *Opin. des anc. phil.*, liv. I, ch. 3), c'est, par exemple, la plante qui germe, croit, fleurit et fructifie par l'humide; c'est, par exemple, le feu du soleil et des étoiles, qui lui semble s'entretenir par les vapeurs qui s'exhalent de la terre. Or, l'eau étant le principe de l'humide, est ainsi le principe de tout. A ses yeux rien qui ne soit animé et plein de génies; l'exemple de l'aimant et de l'ambre jaune qui se meuvent lui révèle la vie dans le règne inorganique. « On voit, dit Ritter, comment cette doctrine se rattache aux phénomènes de la nature vivante, à la nutrition et à la naissance par un germe. Thalès ne semble pas avoir envisagé le monde autrement que comme un être vivant, qui serait sorti d'un état de germe imparfait, germe qui, dans la pensée de Thalès, était d'une nature humide, ou de l'eau, principe de toutes les existences individuelles, et qui était à lui-même son propre aliment. Cette manière d'envisager l'univers en l'animant, et qui consiste à n'y voir qu'un développement du germe primitivement existant de la vie, apparaît aussi dans les autres points de doctrine qui peuvent être attribués à Thalès avec certitude. C'est ainsi qu'il voyait la vie dans l'apparence de la mort (*Hist. de la phil.*, liv. III, ch. 3). » Thalès a-t-il poussé jusque-là ses considérations? Quoi qu'il en soit, quelle est cette vie qu'il suppose en chaque chose? Est-ce l'humide même? Selon Plutarque (*Opin. des anc. phil.*, liv. I, ch. 7), ce serait Dieu que Thalès ferait l'ame du monde. Cependant, d'après Laërce, il semblerait l'en séparer, puisqu'il dit que Dieu a fait le monde. A moins qu'il l'entendit comme les stoïciens: ceux-ci disaient bien aussi que Dieu avait fait le monde; mais cela signifiait seulement qu'il s'était développé; en sorte que ce développement, ou le monde, était une partie de Dieu lui-même, et non point un ouvrage ayant une existence propre. Autre difficulté: Thalès enseignait l'immortalité de l'ame (Laërce). Or, l'immortalité de l'ame est impossible avec Dieu, ame du monde, ou avec le panthéisme, puisque Dieu se trouve la substance commune des choses, qui se réduisent à de simples et périssables accidents. Quel était sur ces points le sentiment précis de Thalès? Il ne serait pas facile de le dire au juste. Peut-être n'était-il pas bien fixé lui-même, puisqu'il était le premier qui se livrait à ces spéculations. Du reste, en s'appuyant sur les traditions, il pouvait bien croire que Dieu a produit le monde et que l'ame est immortelle, quoiqu'il ne sût le concilier avec sa manière de philosopher. Le premier aussi il posséda des notions de géométrie, fit plusieurs découvertes sur le cercle et sur les triangles comparés entre eux; remarqua que ceux qui ont pour base le diamètre, et dont le sommet est à la circonférence, ont l'angle de ce sommet droit; et dans le transport de sa joie il immola un bœuf à Jupiter (Laërce). Cela prouve que s'il puisa des connaissances géométriques en Égypte, elles n'y étaient pas fort étendues. Ce qui le prouve encore, c'est qu'ayant mesuré la hauteur des Pyramides au moyen de leur ombre, le roi Amasis en fut ravi d'admiration (Plut., *Banq. des sept sages*). Il savait aussi employer

la géométrie à mesurer la distance des vaisseaux arrêtés loin du rivage. Il enseignait la sphéricité de la terre, l'obliquité de l'écliptique, la division du ciel en cinq zones (Plut., *Opin. des anc. phil.*, liv. II, ch. 12), la vraie cause des éclipses du soleil (*ibid.*, ch. 24). Il paraît même avoir prédit celle qui fit cesser la guerre entre les Lydiens et les Mèdes (*Hérod.*, liv. I, ch. 74); il en détermina l'année, mais non point l'heure ni le jour, cela dépassant la science de son époque. Il enseignait encore que la lune, dont il découvrit les phases, emprunte sa lumière du soleil (Plut., *Opin. des anc. phil.*, liv. I, ch. 28). Il croyait que le diamètre du soleil est la sept cent vingtième partie de son orbite (Apulée, *Florid.*, liv. IV, nº 18); nous disons le diamètre, selon l'interprétation ordinaire, car, par le mot *magnitudine solis* dont se sert Apulée, on pourrait également entendre la circonférence de son disque. C'est l'opinion commune; dit Laërce, qu'il a remarqué le premier les divers changements des temps, divisé l'année en 365 jours et réduit le mois à trente. D'après le même auteur, il appliquait à la navigation l'usage de la Petite-Ourse, qu'il avait appris des Phéniciens, supposait que l'inondation du Nil arrive lorsque des vents contraires à son cours repoussent ses eaux. — Thalès est rangé parmi les sept sages de la Grèce. Laërce et Plutarque (*Banquet des sept Sages*) lui attribuent plusieurs sentences qu'ils nous ont conservées. Voici quelques-unes des plus remarquables : « Dieu est le plus ancien des êtres; Dieu est sans fin et sans commencement. La plus belle chose c'est le monde, puisque Dieu l'a fait; la plus grande, l'espace, puisqu'il contient tout; la plus prompte, l'esprit, car il parcourt l'univers entier; la plus forte, la nécessité, car elle vient à bout de tout; la plus sage, le temps, puisqu'il n'y a rien qu'il ne découvre; la plus commune, l'espérance, car elle demeure à ceux qui n'ont nulle autre chose; la plus profitable, la vertu, car elle rend toutes les autres choses utiles en en usant bien; la plus dommageable, le vice, car là où il est il perd et gâte tout; la plus facile, ce qui est selon la nature, car les hommes se lassent des voluptés mêmes quelquefois; la plus difficile, c'est de se connaître. » Interrogé si un homme qui fait mal est vu des dieux. « Celui-là même, répond-il, qui songe au mal ne saurait leur cacher sa mauvaise pensée. » A lui enfin remonte le fameux *Gnôthi seauton*, que Socrate et Platon appliquèrent ensuite si heureusement. BORDAS DEMOULIN.

THALIE (*Thaléia*), est une des neuf Muses qu'Hésiode cite dans sa *Théogonie* : « Neuf filles sont issues du grand Jupiter, y raconte ce poète; Clio, Euterpe, Thalie, Melpomène, Terpsichore, Érato, Polymnie, Uranie et Calliope, la plus illustre de toutes, car c'est elle qui accompagne les rois respectés. » On voit donc que Thalie n'occupe le troisième rang dans la nomenclature sacrée du poète que par l'exigence du rhythme de l'hexamètre grec, Calliope, la plus renommée de ses sœurs, se trouvant la dernière. Apollodore, dans sa *Bibliothèque*, sans doute le même ouvrage que son *Origine des dieux*, donne à Thalie la huitième place dans le divin chœur des Muses. Tire-t-elle son nom si doux de *thallêin* (fleurir)? Il lui convient merveilleusement, car ce fut dans les bourgs d'Athènes que la comédie prit naissance, choisissant pour théâtre une prairie émaillée; et c'est particulièrement à la comédie, action alors toute gaie, toute bouffonne, toute burlesque, que cette Muse enjouée présidait. Compagne de Bacchus, elle lui déroba d'abord ses pampres et son lierre, et la folâtre s'en fit une couronne. Puis, bientôt après, elle ravit au dieu de la vendange, avec son thyrse, ses socques ou brodequins. En même temps son nom printanier, son jeune front qui riait sous les pampres en fleurs, la firent prendre par les Hellènes pour la déesse de la floraison. Toutefois, Plutarque la met au rang des Muses sérieuses. Est-ce qu'il croyait avec plusieurs mythologues que Thalie présidait

à la géométrie? Est-ce qu'à son époque la comédie latine, trop polie déjà par Térence, avait à jamais perdu son antique festivité? Ou bien était-il persuadé que, pour corriger les mœurs même en riant, il fallait être doué d'un esprit profond? Notre grave et mélancolique Molière viendrait à l'appui de cette dernière supposition. Cette Muse aime-t-elle mieux pour étymologie le substantif *thalia* (festin)? Cette étymologie lui va bien encore, car elle préside aussi à la joie et à l'épigramme. Moitié villageoise, moitié citadine, cette déesse tient d'une main le *pedum* (bâton recourbé des pâtres), et de l'autre un masque burlesque. On allait même jusqu'à appuyer cette vierge contre un terme de Priape. Quelquefois on lui donne un *lituus* ou clairon, parce que cet instrument, chez les Latins seulement, servait à soutenir la voix des acteurs. Aux revers des médailles de la famille Pomponia, et sur plusieurs marbres antiques, Thalie, à la virginale figure, est affublée de tous les redoutables attributs d'Hercule, de la massue, de la peau de lion, parce que le dieu des douze travaux, sous le nom de Musagète, passait chez les Grecs pour être le conducteur des Muses; c'est le symbole des veilles, des labeurs, de la persévérance et de la force intellectuelle qu'exigent ces déesses de leurs favoris. — Thalie (*Thalia*), l'aimable Thalie, comme la nomme Hésiode, est de plus, avec Aglaé et Euphrosine, l'une des trois Grâces, des paupières et de ses sourcils desquelles, dit le poète, il tombe de si doux sourires, que l'on sent l'amour qui vous coule dans tous vos membres pleins de langueur. — Il y a aussi une Néréide et une Océanide du nom charmant de Thalie.

DENNE-BARON.

THÉ (*thea sinensis*). Cette plante est originaire de la Chine, et le céleste empire est le seul pays du monde où elle soit cultivée sur une grande échelle. Pourquoi donc la culture en est-elle négligée sur tous les autres points du globe situés sous la même latitude? C'est que sans doute le terrain de la Chine, affecté exclusivement à cette culture, est supérieur à celui des contrées étrangères. L'arbuste qui produit le thé se cultive entre les 23 et 33 degrés de latitude; il prospère dans les pays montueux, sur le penchant des collines, et celui qui est cultivé dans les pays élevés est bien supérieur à celui qu'on recueille dans les plaines. Il en est de cet arbuste comme de la vigne en France et en Europe; elle végète sur un terrain plat, et réussit à merveille sur les côteaux exposés aux rayons du soleil. On exporte les thés de première qualité en plus grande proportion que ceux de qualité inférieure. L'Angleterre est le pays du monde où il s'en fait la plus grande consommation. En Chine, le thé, qui forme la boisson habituelle de la population, est une qualité très inférieure de *thé bou*. Quelques botanistes prétendent que le *thé vert* appartient à une espèce toute différente du *thé bou*: plusieurs *hanistes* et mandarins de Canton (*Kouangtseu*), au contraire, m'ont unanimement assuré que les variétés que l'on remarque résultent seulement, soit de la culture, soit de la préparation, soit de l'époque où se fait la récolte des feuilles. Les provinces de Kiang-Nan, Kiang-Si et Chè-Kiang fournissent le thé vert à la Russie, aux États-Unis, à Calcutta et à plusieurs pays de l'Europe: la province de Fo-kien fournit le thé noir à l'Angleterre, à l'exception d'un tiers de thé bou, qui est exporté d'un district nommé Wo-Ping au nord-ouest de la province de Canton. Le thé vert et le thé noir se cultivent indistinctement dans les mêmes districts. C'est dans le Fo-kien que la culture de ce précieux arbuste est le plus en honneur. Dans cette province, on le dépouille d'une grande partie de ses boutons au commencement du printemps; on en fait le *thé pékô*, le plus recherché de tous. Le *thé congo* sert à parfumer une partie de ces boutons, et à leur donner une odeur bien plus agréable. Le thé des caravanes russes se compose du péko légèrement mélangé avec d'autres feuilles. Une première récolte de feuilles entiè-

rement développées se fait au commencement de mai, une seconde vers la mi-juin, et enfin une troisième et dernière à la fin de l'été. Celle-ci donne un thé bien inférieur aux précédents en qualité et en parfum. Les habitants de Fo-kien le cultivent dans des enclos; et, à l'époque de la récolte, ils vendent les feuilles à une classe de personnes qui se chargent de la préparation, laquelle consiste à faire sécher les feuilles dans des maisons, d'abord au simple contact de l'air, puis dans des magasins chauffés. Quand la préparation est achevée, les marchands viennent faire choix des meilleures qualités; puis on achève la dessiccation du thé, que l'on expédie ensuite en paquets, portant désignation des diverses qualités. — Le thé est une des productions de la Chine qui offre le débouché le plus facile et le commerce le plus avantageux pour ses habitants, puisque c'est le seul pays du monde à qui la nature en ait accordé le monopole. La quantité énorme qui en est exportée annuellement en Europe et en Amérique peut être évaluée à 80,000,000 de francs, d'après les informations les plus exactes que j'ai pu me procurer des consuls et autres agents établis à Canton; savoir:

	millions de francs.
En Russie	30
Angleterre et ses colonies	34
États-Unis	8
Hollande	3
France, Allemagne, Nord, Portugal, Espagne, Suisse, Brésil	5
Total	80

Dès que les feuilles ont été récoltées et triées, les ouvriers les plongent dans l'eau bouillante, et les y laissent seulement pendant une demi-minute; ils les retirent donc au plus vite, les égouttent et les jettent sur des plaques de fer, grandes et plates, qui sont placées au-dessus d'un fourneau: leurs mains peuvent à peine endurer la chaleur de ces plaques. Ils trempent continuellement les feuilles jusqu'à ce qu'elles soient suffisamment chauffées, après quoi ils les enlèvent et les étendent sur de grandes tables recouvertes de nattes. D'autres ouvriers s'occupent alors à les rouler avec la paume de la main, et l'un d'eux s'efforce de les refroidir au plus tôt, en agitant l'air avec de grands éventails. Cette opération doit être continuée jusqu'à ce que les feuilles soient complétement refroidies sous la main de celui qui les roule, car c'est par un prompt refroidissement que les feuilles se conservent roulées plus long-temps. Il est donc partout des hommes destinés à souffrir pour préparer les plaisirs d'autres hommes! Ainsi va ce pauvre monde. — Grâce à l'opération du roulage, qu'on répète deux ou trois fois, on enlève aux feuilles leur humidité et le suc âcre et malfaisant qu'elles contiennent. Pour les espèces de première qualité, chaque feuille doit être roulée séparément; mais, pour les espèces ordinaires, on en roule plusieurs à la fois. On fait sécher le thé ainsi préparé, et on ne le renferme dans des boîtes ou dans des caisses que lorsqu'il est parfaitement sec. Alors les Chinois l'aromatisent avec diverses plantes odoriférantes, telles que les fleurs de l'*olea fragrans*, et celles du *camelia sesanqua*, arbrisseau de la même famille que le thé; celles de la rose à odeur de thé, qu'on commence à cultiver en France, et la fleur de l'oranger. On destine celui-ci aux mandarins de première classe, aux *calaos* ou ministres, et même au céleste souverain du centre de la terre (*Tchon-Kou*), noms que donnent les Chinois à leur monarque et à leur empire, dont la surface géométrique n'est qu'un peu moins d'un dixième de la terre habitable. — Il n'y a réellement que deux espèces de thés, le thé vert et le thé noir ou thé bou: elles se subdivisent chacune en plusieurs variétés. — Les thés verts, d'une couleur verte ou grisâtre, sont âcres, aromatiques, et donnent une infusion d'une couleur de citron. — Les thés noirs, dont la couleur est plus ou moins brune, sont généralement plus doux, et donnent une infusion d'une couleur foncée. Le thé vert a une légère odeur de foin, et une qualité enivrante qu'il manifeste or-

dinairement par son action sur les nerfs, quand il est pris trop fort et en trop grande quantité. — Parmi les thés verts, nous citerons les variétés suivantes : 1° le *thé hyswen*. C'est une de meilleures sortes; l'usage en est généralement répandu. 2° Le *thé perlé*, ainsi nommé parce que les feuilles sont roulées en forme de perles. Son odeur est plus agréable que celle du hyswen, et sa couleur plus brune. 3° Le *thé poudre à canon*. Il est choisi parmi les feuilles les plus petites du hyswen et du thé perlé, et on les roule sur elles-mêmes jusqu'à ce qu'elles ressemblent, pour la grosseur de leurs grains, à ceux de la poudre à canon. Cette espèce est très agréable, fort recherchée et d'un prix élevé. 4° Le *thé tchoulan*. Il est presque entièrement semblable au thé hyswen, mais son odeur est infiniment plus suave et plus développée. Il est assez rare dans le commerce.—Au nombre des thés noirs, nous mentionnerons : 1° le *thé soutchong*, d'un brun noirâtre, d'une couleur et d'une saveur généralement plus faibles que les thés verts; 2° le *thé pêko* diffère peu du thé soutchong, mais son odeur est plus délicate et plus intense. — Le thé noir, connu sous le nom générique de *thé bou*, est le plus répandu : ses feuilles sont brisées, mêlées de poussière et de feuilles jaunâtres. — La meilleure qualité de thé noir est le *liang-sin* odoriférant, qui vaut en Chine 12 francs la livre. Il y a encore le *thé fou-tchara*, qui coûte 13 francs, et le *thé kon-tan-sa-mi*, blanc-argenté, 30 francs. — Le premier de tous les thés verts destinés aux grands est d'un parfum exquis : on le nomme *kou-lang-fyn-i*. Je l'ai vu vendre à Canton 40 francs la livre. — Le thé nouveau est considéré par les Chinois comme un puissant narcotique ; aussi ne le font-ils entrer dans la circulation qu'un an après la récolte. Le thé à pointes blanches, venu par terre, appelé *thé de caravane*, et qui nous vient de Russie, est préférable à celui qui a traversé les mers.—Les Européens et les Américains, qui font le commerce du thé à Canton, ont recours, pour leur transaction avec les Chinois, à des essayeurs de leurs nations, ou à des experts chinois, qui en savent distinguer les diverses qualités à la seule vue de la couleur que donne l'infusion. Pendant que j'étais dans cette grande ville, M. J. Reeves, essayeur du *select comittee* anglais, et qui était en outre botaniste exercé, se distinguait par son habileté à reconnaître les différentes qualités de thé. — On croit généralement en Europe que le thé que l'on y exporte a déjà servi à la boisson des Chinois : c'est une erreur qui a été propagée par des personnes qui, l'ayant vu mettre dans l'eau, n'ont sans doute pas bien compris le but de cette préparation : elle sert à enlever aux feuilles une partie de leur âcreté. Il faut néanmoins convenir que les marchands mêlent quelquefois du thé dont on s'est déjà servi avec du thé de bonne qualité, fraude dont on ne s'aperçoit qu'à la faiblesse de l'infusion, mais que celui qui a vécu à Canton reconnaît tout de suite.—On cultive le thé chinois au Tongkin, dans la Cochinchine, au Japon, et même on en fait d'heureux essais au Brésil et dans la Guiane française, mais ce sont toujours des qualités inférieures à celles de la Chine.—On a donné le nom de *thé*, par analogie, à un grand nombre de plantes exotiques, dont les feuilles offrent la consistance et la forme du thé, et qui sont employées par différents peuples comme boisson d'utilité, et surtout d'agrément. Tel est le fameux *maté* ou thé du Paraguay (*ilex mate*), dont l'usage est général dans l'Amérique du sud. — Le *maté* est une sorte de boisson chaude, qui, dans l'Amérique méridionale, remplace le thé et le café d'Europe. Le maté se fait par infusion, comme le thé. Au lieu de théière, on se sert d'une petite coupe à étroite ouverture, et, au lieu de le verser dans des tasses, on l'aspire dans la théière même au moyen d'un petit tube de métal de huit à dix pouces de longueur, percé de trous à l'extrémité, comme un arrosoir, pour empêcher que les particules de la plante n'arrivent dans la bouche. Chaque personne a une théiè-

re avec son tube, un maté accompagné de sa *bubilla*. Le maté se prend chaud, il a un goût ordinaire et un parfum assez agréable. Les *charruas* se consolent avec du maté quand ils n'ont pas d'eau-de-vie; mais le malheur est qu'ils ne peuvent ni s'enivrer ni se rendre furieux par son usage, ce qui est une des tristes prérogatives de l'être moral qu'on appelle l'homme sauvage ou civilisé. — Le thé est destiné à faire la conquête du monde. Nos livres et nos vins, nos eaux-de-vie, notre quincaillerie et nos parures font le tour du globe, et sont recherchés des peuples civilisés et des tribus sauvages. De notre côté, nous relevons nos aliments avec les épices de la Malaisie; nous les adoucissions avec le sucre des Antilles ou de Siam; nous savourons le parfum du café d'Arabie ou de l'Ile-Bourbon; nous nous enivrons du tabac de Manila, de Virginie, de la Havane et de Latakié; et nous aspirons avec volupté le thé de ces Chinois à qui nous avons emprunté tant de choses utiles. Il faut toutefois en convenir, la France est le pays du monde le plus arriéré à cet égard, et l'usage de cette bienfaisante boisson est loin d'y être aussi commun qu'il devrait l'être. Nous ne craignons pas de dire que lorsqu'on y saura la mieux préparer qu'on ne le fait généralement encore, cette infériorité de consommation disparaîtra. De spirituels peintres de mœurs ont immolé sur la joyeuse scène des Variétés, dans le fameux *thé de la mère Gibou et de madame Pochet*, un ridicule de la vie parisienne actuelle, beaucoup plus commun qu'on ne croit; et leur tableau, pour être chargé, n'en est pas moins vrai. On n'attend pas de nous sans doute que nous donnions ici notre recette particulière pour préparer une infusion à laquelle cette excellente madame Pochet ajoutait du sel, du poivre, de la cannelle, un jaune d'œuf et un *petit* filet de vinaigre. Nous préférons renvoyer le lecteur à un traité *ex-professo*, publié sur cette grave matière par M. Marquis, qui a fondé à Paris, il y a longues années, dans le passage des Panoramas, un vaste et magnifique bazar uniquement consacré à la vente des thés. Cet honorable industriel, par une longue résidence en Angleterre, par ses relations continuelles avec la Chine, a acquis, sur les soins à donner à la conservation du thé et à sa préparation, des connaissances toutes spéciales, qu'il expose avec autant de clarté que de simplicité dans un livre dont l'épigraphe pourrait être : *Multa paucis*. D. de Rienzi.

THÉATINS (clercs réguliers), **THÉATINES**. Les clercs réguliers s'étaient proposé pour objet principal de remettre le clergé dans l'état de sa première perfection; ils faisaient remonter leur origine jusqu'aux apôtres, prétention peu fondée, puisque les théatins, qui les premiers se parèrent du titre *de clercs réguliers*, ne datent que du XVIe siècle. C'est en 1514 que la congrégation des *théatins* fut établie par Jean-Pierre Caraffa, évêque de *Théato*, aujourd'hui Chieti, dans le royaume de Naples, puis archevêque de Brandisi, tout en conservant son premier évêché, et finalement pape, sous le nom de *Paul IV*. L'évêque de Théato, qui eut le privilége de donner aux nouveaux moines le nom de son siége épiscopal, avait trouvé, pour sa fondation, des secours puissants dans trois personnages fort considérables : Gaétan de Thieni, né à Vicence, canonisé depuis sa mort, sous l'invocation de saint Gaétan; Paul Consigliari et Boniface Colle, nobles Milanais. Les premières constitutions des *théatins*, ouvrage de Caraffa, homme d'une excessive austérité, n'obtinrent qu'après bien des débats l'approbation de Clément VII; dans la suite, ayant subi plusieurs adoucissantes modifications, elles furent pleinement ratifiées par Clément VIII, dans l'année 1608. Les théatins prirent pour costume une soutane, un manteau noir et des bas blancs, vêtement ordinaire des ecclésiastiques dans le temps que cet ordre a paru. Indépendamment de leurs soins pour édifier le clergé, ils s'étaient imposé la multiple

tâche d'instruire la jeunesse, d'assister les malades, de combattre les erreurs de la foi, de faire revivre, par leur exemple, l'esprit de désintéressement et de ferveur, l'étude de la religion et le respect envers les choses saintes : ces devoirs, ils les remplirent toujours avec autant de zèle que de courage. Aussi l'ordre des *théatins* a-t-il donné à l'église un grand nombre d'évêques, plusieurs cardinaux, et beaucoup de personnages non moins recommandables par leurs talents que par leur sainteté. Le premier établissement de ces religieux eut lieu à Rome, au Champ-de-Mars, dans une maison appartenant à Boniface de Colle, l'un de leurs fondateurs ; s'y trouvant trop à l'étroit, ils se retirèrent sur le mont Pincio. Lors de la prise de Rome par les armées de Charles-Quint, que commandait le connétable de Bourbon (1526), ils eurent beaucoup à souffrir pour eux-mêmes, et, plus d'une fois, ils durent s'interposer entre les malheureux Romains et la fureur d'une soldatesque effrénée. Cependant les théatins ne détournaient jamais leurs yeux de la voie qu'ils s'étaient tracée. Dès le second siècle de leur institut, ils eurent des missionnaires dans l'Arménie, la Mingrélie, la Géorgie, l'Arabie et la Perse ; dans les îles de Bornéo, de Soumâdra et plusieurs autres. Le cardinal Mazarin, dont, malgré leur modestie, ils avaient attiré l'attention, les fit venir en France, dans l'année 1644, et leur acheta la maison qu'ils possédaient vis-à-vis les galeries du Louvre. Il leur légua par son testament une somme de trois cent mille francs pour bâtir leur église ; Anne d'Autriche, glorieuse de s'appeler patronne de l'ordre, en posa la première pierre, et voulut, de ses mains royales, fixer sur la porte du monastère une croix qu'avait bénite le nonce du pape. — Ce modeste édifice, nommé *Sainte-Anne-la-Royale*, fut commencé d'après les dessins d'un religieux de l'ordre, savant en architecture, le père Guarini, et terminé par les soins d'un autre théatin, le père Boyer. On y voyait quelques beaux tableaux, entre autres, sur le maître-autel, une *piscine* de Restaut, et dans la nef, un *Saint Antoine de Padoue* ; une *Cène* du Titien figurait dans le réfectoire. Dans une des chapelles de l'église était enterré l'auteur d'*Ésope à la cour* et du *Mercure Galant*, le poète comique Boursault. Le couvent des théatins a été supprimé en 1790 ; leur église, devenue tour à tour salle de spectacle, de bals, de fêtes, de café, a fini par être démolie, et, sur son emplacement, on a bâti quelques maisons particulières. Rien ne reste donc plus pour nous rappeler les théatins : de leur habitation pas la moindre trace, et le bord de la Seine, qui porta long-temps le nom de ces bons, humbles et pieux moines, nous l'appelons *quai Voltaire !* Cet ordre ne possédait en France que le couvent de Paris ; mais à l'étranger, il s'était assez étendu : il avait quatre provinces en Italie, une en Allemagne et une en Espagne ; deux maisons en Pologne, une en Portugal, et une autre à Goa. Parmi les théatins de Paris, on a distingué le père du Buc, célèbre controversiste, qui eut la gloire d'opérer plus de trois cents conversions, et surtout le père Boyer. Ce dernier, contre lequel Voltaire, qui n'avait pourtant pas à s'en plaindre, s'est élevé avec tant de fureur, était un prédicateur fort distingué. Après avoir prêché deux carêmes devant Louis XV, il fut nommé à l'évêché de Mirepoix, et ensuite précepteur du dauphin, père de Louis XVI. L'académie française, celle des sciences, voulurent le compter parmi leurs membres ; et l'académie des inscriptions et belles-lettres le jugea seul capable de remplacer le cardinal de Polignac. Après la mort du cardinal de Fleury, il eut la feuille des bénéfices. Mais ce théatin, de mœurs rigides, d'une austère piété, s'opposa constamment à ce que Piron fût nommé membre de l'académie française : cette fermeté consciencieuse lui valut les brusques boutades du philosophe Duclos, et les refrains licencieux du chansonnier Collé. — Les femmes appartenant à l'ordre des *théatins* sont sous la direc-

tion de ces religieux. Elles forment deux congrégations, qui ont eu pour fondatrice la vénérable Ursule Benincaza, morte en odeur de sainteté, dans l'année 1618. Les unes, qui se bornent à des vœux simples, reçurent leur première institution à Naples, en 1583; on les appelle *théatines de la congrégation*; les autres, nommées *théatines de l'ermitage*, font des vœux solennels, se consacrent à une vie austère, à une solitude perpétuelle, à la prière et aux autres exercices de la vie religieuse. Leur temporel est administré par les religieuses de la première congrégation; aussi leurs maisons sont contiguës, et la communication est établie entre les théatines des deux congrégations, par une salle intermédiaire. Leurs constitutions, ouvrage d'Ursule Benincaza, furent confirmées par Grégoire XV. E. LAVIGNE.

THÉATRE. Par le mot *théâtre*, les anciens entendaient tout le corps d'un édifice où l'on s'assemblait pour voir des représentations scéniques, pour discuter les intérêts de l'état, et même exposer la doctrine des philosophes. Ce ne fut guère que du temps d'Eschyle, environ 540 ans avant notre ère, que les Grecs commencèrent à construire des théâtres en charpentes recouvertes de toiles peintes. Jusque-là, les représentations scéniques se faisaient, soit dans les bois, soit dans les carrefours des villes. Du moins, c'est à cette époque que fut édifié en bois le théâtre de Bacchus à Athènes; quand cette construction se fut écroulée sous la foule des spectateurs, Périclès la fit réédifier en pierre et en marbre par l'architecte Philon. Le théâtre grec se divise en deux parties bien distinctes: l'amas de gradins, disposé en demi-cercle, réservé aux spectateurs, et la scène pour le jeu des acteurs. Quoique Vitruve donne une méthode mathématique pour le tracé du plan du théâtre grec et du théâtre romain, et que la méthode s'accorde parfaitement avec le plan du théâtre de Bacchus à Athènes, nous ne pouvons regarder ce tracé comme ayant toujours été employé par les Grecs, puisqu'il existe encore des monuments en Morée et en Sicile qui diffèrent, sous beaucoup de rapports, du théâtre grec donné par Vitruve. Les anciens choisissaient avec soin l'emplacement favorable à la construction de leurs théâtres, de manière à concentrer les sons, à éviter les courants d'air et un soleil trop ardent; souvent même, en Grèce, à Syracuse, à Taormine, ils ont profité d'une pente de montagne pour tailler les gradins dans le roc. Au dehors, le théâtre grec présentait à l'œil deux ou trois rangs de portiques superposés; et, dans l'intérieur, le lieu semi-circulaire, réservé aux spectateurs, avait ses parties différentes, comme le lieu affecté aux acteurs avait les siennes. Voici les parties du premier: le *conistra* ou *parterre*, la *gradination*, les *diazoma* ou *paliers*, réservés de distance en distance entre les gradins pour faciliter l'entrée et la sortie des spectateurs, les escaliers pour communiquer d'un palier à l'autre, les petites chambres dans lesquelles on plaçait autour des gradins des vases d'airain pour répercuter la voix des acteurs, et enfin les grands escaliers qui communiquaient du portique inférieur extérieur au portique supérieur, appelé *cercys*, dominant toute la gradination. C'est dans ce portique que les Athéniens plaçaient leurs femmes. Cette galerie supérieure n'est pas commune à tous les théâtres grecs; elle manque à ceux qui paraissent les plus anciens, ce qui ferait croire que celle du théâtre de Bacchus n'a été faite que lorsque Adrien répara ce monument.—Passons à la distribution de l'emplacement donné aux acteurs. L'*orchestre*, estrade carrée placée dans le *conistra*, et qui touchait au *proscenium*. Dans l'orchestre était placé le *timélé*, petite plate-forme, où les *chœurs* venaient réciter. Le *proscenium* était le lieu où jouaient les comédiens, ce qui répond à notre *avant-scène*: il était élevé environ d'une dixaine de pieds au-dessus du parterre. La *scène*, grande muraille ornée de colonnes, de statues, de peintures, faisait face à la gradination. Au milieu était une grande porte, avec deux petites de chaque côté;

à ces portes étaient adaptées des machines, à bases triangulaires, tournant sur pivot, et montrant aux spectateurs une décoration, soit *tragique*, soit *comique*, soit *satirique*, selon l'œuvre que l'on représentait. Derrière la scène était le *postscenium*, où les acteurs se préparaient avant d'entrer en scène. La plupart des théâtres grecs étaient vraisemblablement à ciel découvert, du moins, celui de Bacchus à Athènes l'était-il, puisque les Athéniens n'y allaient qu'avec de grands manteaux pour se garantir du froid ou du soleil, et que le spectacle était interrompu s'il survenait un orage. Cependant le théâtre de Regillus, situé près du temple de Thésée, avait un toit magnifique, avec une charpente de cèdre. — Les Romains construisirent leurs théâtres à l'imitation de ceux des Grecs. Le plan général du théâtre romain consistait, d'une part, en deux demi-cercles décrits d'un même centre, mais de différent diamètre, de l'autre, en un carré long de toute l'étendue du plus grand diamètre, et moins large de la moitié. L'espace compris entre les deux demi-cercles étaient la place des spectateurs, le carré qui les terminait celle des acteurs, et l'intervalle qui était au milieu, l'orchestre, où se tenaient les sénateurs et les vestales. Les théâtres grecs et romains sont donc semblables, seulement la scène des Romains a plus d'étendue que celle des Grecs. Avant Pompée, tous les théâtres à Rome était en bois, fort grossiers, et ne servaient que pendant quelques jours. Lucius Mummius, le premier, les orna des débris enlevés au théâtre de Corinthe. Scaurus en bâtit un dont la scène, composée de trois ordres, était supportée par 350 colonnes de marbre, de cristal et de bois précieux: les statues de bronze étaient au nombre de 3,000. Ce théâtre avait coûté plus de douze millions de notre monnaie, et contenait quatre-vingt mille personnes. Curion en fit construire deux en charpente sur pivots, qui étaient placés de manière à ce qu'en les réunissant ils formaient une arène, et, en les tournant dos à dos, ils faisaient l'office de deux théâtres séparés. Pompée en fit construire un de pierre et de marbre, dans leqnel pouvaient s'asseoir 40 mille spectateurs. Auguste, après la mort de Marcellus, son gendre, voulut élever un théâtre en son honneur; et bientôt les théâtres se multiplièrent tellement à Rome que l'on en comptait jusqu'à quatre dans le seul camp Flaminius. Les théâtres romains étaient d'une trop grande dimension pour pouvoir être abrités par des toits en charpente; on les couvrait de voiles étendues sur des cordages attachés aux parois extérieurs des portiques supérieurs et de la scène. Ces voiles, sans intercepter l'air, suffisaient pour garantir les spectateurs des ardeurs du soleil. Les anciens fermaient leur scène pendant les entr'actes par une toile, comme nous le faisons aujourd'hui; mais elle se levait, au lieu de se baisser, à la fin de l'acte, et rentrait dans le *proscenium* au moment où le spectacle recommençait. Il y avait derrière les théâtres romains de grands promenoirs en forme de portiques, dans lesquels le peuple attendait la représentation. Je ne parlerai point ici des *cirques*, *hippodromes* et *nomachies*, monuments tout-à-fait différents des théâtres, et pour l'emploi et pour la construction. — Il serait fort difficile de déterminer d'une manière précise l'époque de la construction des premiers théâtres en Europe pendant le moyen âge. Les mystères, qui furent les premiers essais dramatiques, se représentaient sur des échafaudages dressés dans les places ou dans de vastes salles. Ce ne fut que dans le XVIe siècle que des architectes italiens édifièrent des théâtres fixes. Il en existe encore aujourd'hui deux: l'un, le théâtre Farnèse à Parme, qui pouvait contenir 4,500 personnes; l'autre, celui de Vicence, construit par Palladio, est une imitation exacte des théâtres antiques dans une dimension fort rétrécie. Mais la disposition de ces théâtres ne pouvait plus convenir aux usages modernes. On remplaça bientôt les gradins par des rangs de loges ou des balcons, et la

scène devint plus profonde, afin de faire jouer les machines et produire des effets pittoresques. Dans le XVIIe siècle, toutes les villes d'Italie voulurent avoir leur théâtre fixe. Ils furent tous construits à peu près sur le même plan que nous avons conservé jusqu'à présent. Le théâtre moderne exige une *scène* pour les acteurs et une *salle* pour les spectateurs, disposée de manière à ce qu'on puisse voir la scène de tous les points; un *orchestre*, un *foyer* ou promenoir, de vastes escaliers et vestibules. En France (*v.* Français [Théâtre]), ce ne fut guère que dans le XVIIe siècle que l'on construisit des théâtres durables. Un des premiers et des plus importants fut le théâtre de l'Opéra, construit au Palais-Royal par le cardinal Richelieu, et ouvert le 14 mars 1639, pour la représentation de *Mirame*, représentation qui lui coûta 300,000 écus, y compris la construction de la salle; mais alors cette salle n'était pas publique, et ne le devint que lorsqu'elle fut accordée, en 1661, par Louis XIV à Molière, pour ensuite être cédée à Lulli, qui y fonda l'Opéra. Aux Tuileries, Louis XIV fit construire, par l'architecte italien Gaspard Vigarani, une salle qui était regardée à cette époque comme la plus grande de l'Europe, après celle de Parme. Elle occupait toute la largeur de l'aile du pavillon Marsan, d'un mur à l'autre. La scène, depuis le rideau jusqu'au mur de refend du pavillon Marsan, avait 132 pieds de profondeur. L'ouverture de la scène était de 32 pieds, et la hauteur de 34. Le dessus, pour la retraite des décorations, était de 37 pieds, et le dessous de 15. La partie livrée aux spectateurs avait dans œuvre 49 pieds de largeur, sur 93 de profondeur. La hauteur du parterre à la voûte était de 49 pieds. L'ordre d'architecture était composite.—Les dispositions du théâtre moderne ont été suivies, à peu de différences près, par toutes les nations européennes. Cependant l'emploi des *balcons* paraît appartenir aux populations du nord, et les loges fermées à celles du midi. Les Italiens ne connaissent pas ces longues galeries, qui, sans aucune interruption, font dans nos théâtres le tour de la salle, en avant des loges. En Espagne, encore à la fin du siècle dernier, les salles étaient carrées : au-dessous des trois rangs de loges était un amphithéâtre, où se plaçaient les femmes. Dans toute la façade du fond étaient des galeries grillées réservées aux moines, et le parterre était disposé en gradins, avec un espace libre au milieu, qui répondait à l'orchestre antique. On compte maintenant, parmi les plus grands théâtres, la salle Saint-Charles à Naples, le théâtre de la Scala à Milan, la Feniee à Venise, et l'Opéra de Paris. Il y avait à Moscou une salle d'opéra, construite par l'impératrice Élisabeth, qui pouvait contenir 5,000 spectateurs. — Jusqu'à présent, parmi les théâtres modernes, il n'en est pas un qui remplisse parfaitement les conditions exigées dans de semblables monuments : il nous serait donc difficile de citer, comme chez les anciens, un modèle à suivre. En effet, peut-être ne pourra-t-on réunir jamais dans un espace clos, couvert et presque toujours exigu, tout ce qui semble nécessaire dans un théâtre; car, sans parler de l'importance de l'emplacement à choisir pour cette sorte d'édifice, il faut des abords faciles et bien disposés, des portiques pour attendre à couvert l'ouverture de la salle; un grand vestibule recevant directement des escaliers qui permettent de remplir ou d'évacuer la salle en un instant; un foyer propre à contenir la moitié des spectateurs, des couloirs assez larges pour la circulation, des loges et des galeries d'où l'on puisse voir la scène jusqu'au fond; que tout cela soit coordonné de manière à rendre distincte la voix de l'acteur; une scène profonde, des loges séparées et commodes pour les acteurs, des magasins et un local pour l'administration. Voilà tout ce que nous exigeons dans nos théâtres, et ce qui n'a pu jamais être réuni d'une manière tout-à-fait satisfaisante.

Eugène Viollet Leduc.

Théâtre s'applique aussi par exten-

sion aux règles de la poésie dramatique, ou à la poésie dramatique elle-même (*v.* ART DRAMATIQUE). Corneille, Racine et Molière ont fondé le *théâtre* en France. — On appelle *coup de théâtre* un événement imprévu, quoique préparé, qui arrive dans une pièce. Ce mot s'emploie aussi au figuré : L'exil, le rappel de ce ministre furent un coup de *théâtre*; la journée des dupes sous Louis XIII fut un coup de *théâtre*. — *Théâtre* se dit encore du recueil de toutes les pièces d'un auteur qui a travaillé pour le théâtre : *Le théâtre de Quinault*, ou du répertoire dramatique d'une nation; *le théâtre* français, anglais, italien, espagnol. — *Théâtre* enfin se prend au figuré pour un lieu où se passent des actions remarquables, où les hommes sont en scène : *Le monde est un théâtre; cette province est le théâtre de la guerre.* X.

THÈBES d'Égypte, appelée aussi *Diospolis Magna* ou *Hekatompylos*, à cause de ses cent portes, était la capitale de la Haute-Égypte, qui lui emprunta son nom de *Thébaïde*. C'était la plus ancienne ville de la Haute-Égypte, et la fille aînée du royaume de Memphis, à côté duquel elle fleurit long-temps, et auquel elle fut enfin réunie. Parmi les auteurs grecs, les uns attribuent sa fondation à Osiris, les autres à Busiris. Un grand nombre d'édifices majestueux, dont on voit encore les restes, s'élevaient dans son sein. Au rapport d'Homère, elle avait cent portes et un temple de quatorze stades (plus d'un dixième de mille allemand) de longueur, sur quatre-vingt-dix pieds de hauteur, et dont les murs, de vingt-quatre pieds, étaient incrustés de pierres précieuses. L'intérieur avait des meubles d'or, d'argent et d'ivoire. On arrive encore, par huit grandes avenues, à ses ruines imposantes. Les portes sont hautes et larges, construites en forme de pyramide, en granit rouge poli. On n'aperçoit de toute part que figures hiéroglyphiques, bas-reliefs et statues colossales. Dans les cours du temple, on trouve des obélisques de granit, couverts d'hiéroplyphes, de 60 à 70 pieds de hauteur. L'édifice repose sur 134 colonnes. Dans quelques bâtiments qui en dépendent, on voit d'immenses salles et de magnifiques péristyles, puis des tombeaux de rois qui sont dignes de fixer l'attention. Denou en a visité huit. Il pénétra d'abord dans une galerie, longue de douze pieds et haute de vingt, dont les murs étaient couverts d'hiéroglyphes. Six de ces sépultures avaient encore conservé dans toute leur fraîcheur leurs peintures jaunes sur fond bleu. Au fond de la galerie, de magnifiques sarcophages fermés étaient couverts de figures symboliques. Les meubles, tels que les tabourets, les chaises, etc., étaient en bois des Indes, sculptés et incrustés d'or. En 1828, Champollion jeune crut avoir déchiffré les figures tracées sur seize de ces tombeaux, dans la vallée de Bihan-el-Molak, et avoir reconnu le plus ancien, celui d'Aménophis-Memnon, ce que Klaproth et d'autres mettent en doute. — Thèbes fleurit long-temps après avoir cessé d'être la résidence des rois; à la fin, elle fut entièrement détruite par Cambyse. On la vit cependant renaître de ses cendres, et redevenir riche et puissante sous les Ptolémées. Mais s'étant révoltée, 82 ans avant Jésus-Christ, le roi d'Égypte en fit le siége et n'y laissa pas pierre sur pierre. Strabon ne trouva que quelques misérables huttes là où jadis avaient existé de splendides palais.

THÈBES (aujourd'hui *Istava*, siége d'un évêché grec), sur le fleuve Ismenus Cette capitale de la Béotie, cette ville, une des plus célèbres de l'Hellénie, fut le berceau de Pindare, d'Épaminondas, de Pélopidas, de Corinne et probablement d'Hésiode. Cadmus, à la tête d'une colonie phénicienne, en avait jeté les premiers fondements, 1500 ans avant J.-C., en élevant les murs du château de Cadmea. Amphion bâtit la cité tout à l'entour, et l'enferma dans une enceinte qu'il perça de sept portes, auxquelles il donna les noms de sept filles que Niobé avait eues de lui. La ville doit avoir eu 70 stades de circuit. De la hauteur où

était construit le château jaillissait une source, qui, par des conduits souterrains, alimentait les rues et les places. Les environs s'embellissaient de prairies et de jardins délicieux. Des temples magnifiques, des édifices publics et des statues ornaient l'intérieur. A l'est coulait la célèbre source *OEdipodia*, où OEdipe s'était purifié après le meurtre de son père.—La constitution des Thébains fut d'abord monarchique. Trois dynasties occupèrent successivement le trône : 1° les Cadméens, descendants de Cadmus; 2° Après eux, les deux fils d'Antiope, Amphion et Zethus pendant la minorité de Laïus, et Créon entre Laïus et OEdipe; 3° enfin, les Béotiens. Les enfants d'OEdipe, Étéocle et Polynice, s'entre-tuèrent dans un combat singulier. Léodamas, fils d'Étéocle, leur succéda; son grand-oncle, Créon, tint les rênes durant sa minorité. Les Argiens, qui faisaient la guerre aux Thébains, furent tous passés au fil de l'épée, à l'exception d'Adraste. Sur les instances de ce dernier, Thésée attaqua Créon, le tua et força les Thébains à donner aux Argiens la sépulture qu'ils leur avaient refusée. Les fils et les petits-fils des princes massacrés (les Épigones) vengèrent, dix ans plus tard, la mort de leurs parents. Conduits par Thersandre et Alcméon, ils s'emparèrent de Thèbes, la détruisirent (1215 avant J.-C.), et égorgèrent ou mirent en fuite Léodamas. Enfin le dernier roi des Thébains ayant succombé dans un combat singulier contre le roi d'Athènes Mélanthus, Thèbes adopta le gouvernement démocratique (1126), et, à l'imitation d'Athènes et de Sparte, elle chercha à étendre sa domination sur la Grèce. Mais les intelligences perfides que les Thébains entretenaient avec les Perses engagèrent les Hellènes à se tenir sur leurs gardes. Les villes de la Béotie se révoltèrent, et l'alliance que Thèbes forma avec Sparte, pour ressaisir son autorité, n'eut pas les résultats qu'elle en attendait. Athènes s'empressa de secourir les villes menacées, et Thèbes perdit toute son influence sur la Béotie, dont les Athéniens s'emparèrent. Dans la guerre du Péloponèse, les Thébains rendirent à Sparte d'éminents services; ils ne furent pas moins heureux dans les guerres qui suivirent entre cette république et Athènes. A la fin, Phœbidas s'empara de la citadelle, et l'aristocratie prit le dessus. L'oppression et l'injustice rendirent son pouvoir tellement odieux, que Pélopidas et Épaminondas se mirent à la tête d'une conspiration qui triompha (378). Le peuple porta aux nues ses libérateurs, et les salua du nom de *Béotarques*. Le Spartiate Cléombrote envahit la Béotie, décidé à punir les Thébains de leur révolte. Les Athéniens, effrayés, les abandonnèrent, après avoir favorisé sous main leur insurrection. Mais le rusé Pélopidas, voulant jeter la désunion entre Sparte et Athènes, persuada à Sphodrias que Cléombrote avait l'intention d'attaquer le Pyrée. L'attaque eut effectivement lieu, mais elle fut repoussée, et Athènes déclara la guerre à Sparte. Les Athéniens et les Thébains, unis de nouveau, furent presque partout vainqueurs, mais les premiers ne tardèrent pas à signer la paix par la médiation des Perses. Thèbes seule continua la guerre pour conserver la Béotie, et remporta sur Pélopidas et Épaminondas les fameuses victoires qui la placèrent au premier rang parmi les villes de la Grèce. Presque tous les peuples du Péloponèse, alliés aux Thébains, marchèrent contre Lacédémone, qui pouvait peu faire pour sa défense, quoiqu'elle fût soutenue par les Perses et les Athéniens. La guerre se prolongea avec des chances favorables pour Thèbes jusqu'à la bataille de Mantinée (363), qui fut la dernière, et où périt Épaminondas. Artaxercès réconcilia les deux peuples; la paix fut conclue, et chacun garda ses possessions respectives. La puissance des Thébains ne tarda pas à s'affaiblir. Dans la *guerre sacrée* (354), ils prirent parti contre Phocis, puis contre Philippe de Macédoine, avec les Athéniens et les Grecs. Après le désastre de Chéronée, Thèbes fut occupée par une garni-

son macédonienne, et obligée de rappeler ses exilés. Philippe étant mort, les Thébains profitèrent, pour se révolter, du bruit qui courait qu'Alexandre l'avait suivi dans la tombe. Ceux qui avaient quitté la ville pour ne pas subir le joug de l'ennemi revinrent et tentèrent de chasser l'étranger de Cadmea. Tout à coup Alexandre reparaît, s'empare de Thèbes, la détruit (335) et réduit les habitants en esclavage. Vingt ans plus tard, Cassandre essaie de la faire sortir de ses cendres, mais l'heure de son réveil ne vint pas. Dans la guerre des Romains contre Mithridate, elle se rangea du côté d'Athènes, par reconnaissance, aussi fut-elle durement traitée par les vainqueurs. Depuis, les Thébains s'effacent de plus en plus de l'histoire, et, à l'époque où vivait Pausanias, il n'y avait plus que le château de Cadmea qui fût habité sous le nom de Thèbes. Dans les beaux temps de la ville, elle s'énorgueillissait d'une population nombreuse, divisée, comme à Athènes, en trois classes : citoyens, étrangers et esclaves. Placée à la tête de la grande confédération béotienne, elle était pour ainsi dire la capitale de tout le pays. Les affaires de l'état étaient d'abord discutées par quatre conseils, dans les quatre districts dont se composait la Béotie, et qui élisaient onze béotarques ; elles étaient ensuite portées à une assemblée générale où chaque ville avait son représentant. Cette assemblée se réunissait à Thèbes, qui, comme état démocratique, avait son sénat particulier. Le commandement de l'armée et l'administration de la justice appartenaient aux béotarques et aux polémarques, qui se renouvelaient chaque année. Les enfants, que leurs parents ne pouvaient nourrir, n'étaient pas exposés, comme dans le reste de la Grèce ; ils étaient vendus par l'état à des citoyens riches, qui prenaient soin de leur éducation et les mettaient au nombre de leurs esclaves. Les villes de la Béotie tentèrent souvent de se rendre indépendantes de Thèbes et de se séparer de la confédération, mais elles furent presque toujours ramenées à l'obéissance.

C. L.

THÉISME, nom donné à l'opinion religieuse qui reconnaît l'existence d'un Dieu (en latin *Deus*, en grec *Théos*), et qui constitue la *religion naturelle* (*v.* DÉISME). X.

THÉMIS, grande déesse titanide, une des grandes divinités primordiales, fille d'*Uranus* et de *Ghé*, du Ciel et de la Terre, était sœur de *Cronos* (Saturne) ou le Temps, et tante de Jupiter. Ce ne fut que bien après sa naissance qu'elle passa chez les peuples pour la déesse de la Justice, dont, selon Hésiode, elle n'était que la mère. *Théma* (base) est l'étymologie de son nom, qu'elle partage, comme déesse de la civilisation, avec celui qui jeta les fondements du monde, avec *Théos*, dieu, chez les Grecs. Amie des hommes, ce fut la Thessalie qu'elle choisit pour séjour ; elle y régna, disent quelques mythologues, et sous elle fleurirent la paix et l'équité, à l'ombre protectrice de lois qu'elle avait tracées de sa propre main. Elle faisait sa demeure des hauteurs du Parnasse, où depuis on lui érigea un temple ; là elle rendait des oracles, qu'elle aimait à envelopper d'obscurités ; témoin cette réponse qui sortit du fond de son sanctuaire lorsque Deucalion et Pyrrha, seuls sauvés du déluge, l'interrogèrent pour s'aviser au moyen de repeupler la terre : « Sortez du temple, dit-elle, voilez-vous le visage, détachez vos ceintures et jetez derrière vous les os de votre grand'mère (c'est-à-dire de la Terre). » Ces choses merveilleuses se passèrent 1557 années avant J.-C., sous Cécrops, roi d'Athènes. D'abord les Divinités-Matières, écloses du Chaos débrouillé, dont elles avaient été parties intégrantes, furent honorées par les humains grossiers. Saturne ou le Temps eut le premier un temple sur la cime du Parnasse; puis après, *Tellus* (la Terre) et *Neptune* (la Mer) lui succédèrent tous les deux, puis la Terre toute seule, qui le céda à Thémis, qui l'abandonna à jamais à son favori Apollon, quoique des mythes veulent que ce dieu, vainqueur du serpent Python, s'en soit emparé de

forcé, ce que contredit un hymne du prétendu Orphée, qui dit textuellement que « Thémis fut la première qui apprit aux mortels la chaste divination ; que, reine de Delphes, elle enseigna dans son sanctuaire les lois aux dieux, et particulièrement à *Phébus-roi*. » Il n'est point étonnant de voir Thémis et Apollon régner à Delphes ; on sait que chez les Grecs cette ville passait pour être le milieu, le *nombril* du globe, selon leur expression. Dans ce centre commun, le Soleil et la Justice semblaient aux hommes d'alors répandre avec égalité leurs sacrés rayons, dont les uns vivifiaient l'esprit et l'ame et les autres le corps. En effet, Thémis n'était point, dans ces heureux siècles comme chez nous, une déesse forte comme Hercule, au front impassible, aux lèvres sans sourire, tenant d'une main une balance et de l'autre le glaive large et nu de la loi ; c'était une aimable déesse, comme l'appelle Hésiode, qui présidait aux traités, aux serments, aux conventions des humains. Amante de Jupiter, elle n'eut cette faiblesse divine que pour donner au monde trois adorables sœurs : *Eunomie*, *Dicé* et la florissante *Irène* (l'Équité, la Justice et la Paix). Elle eut encore du souverain de l'Olympe les Parques, qui mesurent la vie des hommes, et les Heures ou les Saisons, qui se répartissent dans un cercle éternel et si ponctuellement aux zones du globe habitable. C'est le sage Hésiode qui nous l'apprend ; on la fit aussi mère de Prométhée, le génie de la prévoyance. Thémis était proprement la déesse de la Civilisation ; intelligence qui institua la religion et ses rites pompeux, qui touchent les sens pour pénétrer à l'ame. Elle passe encore pour avoir donné aux hommes les premières leçons d'astronomie, cette science qui introduit un mortel aux palais des dieux ; plus tard, on lui attribua l'invention de l'astrologie. Ammien Marcellin prétendait que Thémis présidait à certaines substances magiques, et conversait avec l'esprit des éléments. Tous ces philosophes, tous ces sophistes, tous ces historiographes et légendaires subséquents, ont gâté la chaste Thémis, éclose dans le simple berceau du monde. Quelle érudition, quelle élaboration de savoir, remplaceront ces charmants symboles des Hellènes primitifs ! Ils pensaient avec leurs poètes que cette aimable déesse avait été la nourrice d'Apollon, qu'elle avait saturé de nectar et d'ambroisie, et qu'elle-même, assise à la droite de Jupiter à la table des dieux, elle distribuait cette boisson et cet aliment célestes, comme présidant à une joie douce et à la modération dans les festins. Et si cette vénérable déesse aimait d'un si tendre amour le dieu de la lumière, c'est qu'elle ne marchait jamais qu'au jour pur de la vérité. Les anciens ne la représentaient pas comme les modernes, ainsi que je l'ai dit plus haut, avec cet épouvantable glaive baissé, mais prêt à se rougir de sang, ni avec cette froide figure qui fait frissonner. Leurs marbres l'offraient appuyée sur un rocher, le trépied d'Apollon à ses côtés, et la bonté, l'indulgence et la douceur sur le front. Des sculpteurs, des peintres novateurs, ont osé parmi nous profaner d'un bandeau ses augustes yeux ! A Athènes, dans la citadelle, elle avait un temple du fond duquel elle protégeait de ses chastes regards le tombeau d'Hippolyte, qui était élevé à l'entrée, de cette jeune et illustre victime, qui avait dit d'un air si calme :

Le ciel n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

DENNE-BARON.

THÉMISTOCLE. La naissance de Thémistocle (527 av. J.-C.) était illégitime, c.-à-d. qu'il n'était pas né de père et mère athéniens : sa mère était Thracienne. Il sut adroitement et de bonne heure effacer cette différence aux yeux de ses concitoyens. Tous ceux de sa condition étaient obligés d'aller faire leurs exercices religieux à Cynosarges. Un jour de fête, sous un prétexte frivole, il attira avec lui à Cynosarges plusieurs jeunes gens de bonne famille. Ce trait d'esprit annonçait une grande adresse chez un jeune homme. La susceptibilité athénienne s'inquiétait scrupuleusement de la naissance de tous. Le caractère de

Thémistocle s'annonçait comme plein des contrastes les plus bizarres. Un jour il travaillait avec acharnement une question de philosophie que lui avait donnée son maître, et le lendemain il sortait dans les rues d'Athènes sur un char traîné par quatre courtisanes nues. Il dédaignait tous les arts frivoles et légers. « Je ne sais, s'écriait-il lorsqu'il n'avait encore d'autre relief que celui d'une jactance que rien ne justifiait, je ne sais ni accorder une lyre, ni toucher le psaltérion; mais, qu'on me donne une ville, et si petite et si inconnue qu'elle soit, je saurai la rendre grande et importante, et faire qu'on parle d'elle! » Son maître lui répétait souvent : « Tu ne seras jamais, enfant, un homme médiocre; tu seras très bon ou très mauvais. « Cette vie si extrême dans le bien ou dans le mal fit mourir de chagrin la mère de Thémistocle au dire de quelques historiens. Quant à son père, il se contentait de mener souvent son jeune fils sur le Pyrée, et de lui montrer en pleurant les vieilles galères échouées sur le sable, voulant lui faire comprendre par là que la république abandonnait ceux qui n'étaient bons à rien. Suivant Plutarque, Thémistocle eut pour maître de philosophie Mnésiphilus, qui ne fut célèbre que par le nom de son disciple. Mnésiphilus inculqua de bonne heure à Thémistocle le goût des occupations politiques. Le jeune homme laissa tout d'un coup sa vie de débauches et se voua entièrement aux affaires publiques. Tout retentissait alors de l'éclat de la bataille de Marathon. Chacun connaît le mot de Thémistocle, qui était inquiet et sombre depuis la nouvelle de cette victoire qui avait sauvé sa patrie : « Les trophées de Miltiade m'empêchent de dormir! » Quoi qu'il en soit, son coup d'œil dès lors fut plus juste que celui de ses concitoyens. Tous regardaient cette victoire comme la fin de la guerre avec les Barbares. Thémistocle, qui entrevoyait de grandes choses dans l'avenir, et des services non moins glorieux qu'il pourrait, lui aussi, rendre à sa patrie, détrompa les Athéniens, et ne leur permit pas de s'endormir dans une sécurité qui leur serait fatale. Thémistocle était entré aux affaires avec un plan tracé d'avance, et en quelque sorte systématique. Il avait compris que la position maritime d'Athènes étant la plus forte qu'il y eût en Grèce, il fallait développer ses ressources naturelles : « Athènes, disait-il, pourra être sur terre inférieure même à ses égaux; sur mer, elle sera toujours la première et dominera partout. » Ensuite, il faisait part à ses concitoyens des mille vaisseaux qu'armait Xerxès pour venger son père Darius; leur disait qu'il fallait se préparer à une défense énergique, qui était possible si on le voulait. Tous les ans, on distribuait au peuple les produits des mines de Laurium. Thémistocle eut assez d'autorité et de force pour persuader au peuple de renoncer pendant quelque temps à cette distribution, et d'en consacrer le produit à construire des galères à trois rangs de rames. Il ranima aussi la vieille haine des Athéniens contre les habitants d'Égine, alliés de Xerxès, et les cent vaisseaux qui furent bientôt armés en guerre combattirent ceux des Éginètes et ceux du grand roi. — Il y avait dans le caractère de Thémistocle un côté qu'on ne pouvait saisir. Était-il prodigue et fastueux, ou au contraire d'une parcimonie sordide, et qui faisait de l'amour de l'or le principal intérêt de sa vie? Tantôt il faisait des dépenses folles, rivalisait de luxe et de somptuosité avec Cimon lui-même, paraissait avec un équipage magnifique aux jeux publics, et faisait à lui seul tous les frais d'une tragédie où il remportait le prix; tantôt il se renfermait dans sa maison, se refusait même les nécessités de la vie, et courait vendre au marché les présents qu'on lui envoyait. Un jour il demandait un jeune poulain à Philidès, qui avait un haras : celui-ci se refusait à ses obsessions : « Prends garde, ô Philidès, lui répondit Thémistocle, je ferai de ta maison un second cheval de Troie! » voulant dire par là, rapporte Plutarque, qu'il lui susciterait des procès et des querelles avec ses parents et ses amis. Quoi

qu'il en soit, Thémistocle savait être magnifique lorsque la circonstance le demandait, et il fit noblement, dans plusieurs occasions, de grands sacrifices d'argent à sa patrie. Son amour pour l'or n'était que le calcul d'un grand ambitieux qui veut que sa fortune privée le mette au niveau de la haute position que sa vie publique et son génie politique peuvent lui donner. — Cependant, Xerxès avait ouvertement déclaré la guerre à toute la Grèce, et il voulait l'envelopper dans une même conquête. Thémistocle vit que, pour que la résistance fût efficace, il fallait qu'elle fût une et homogène. Il fut donc admirable dans la manière dont il sut apaiser les innombrables querelles intestines qui divisaient toutes ses villes rivales et jalouses, et réunit tous les efforts dans un même but. Aussi, à part quelques états qui s'étaient déclarés pour le roi de Perse, tous les gouvernements de la Grèce furent-ils momentanément réunis par un même lien. Nous devons insister en disant que cette réunion était l'œuvre de Thémistocle, et en répétant que rien n'exigea plus d'habileté que de combattre tant d'antipathies et de fondre tant de haines. Mais, pour que la part de résistance individuelle apportée par chaque ville eût toute son extension, il fallait substituer une oligarchie momentanée aux différents systèmes de gouvernements qui régissaient chaque état; il fallait que chaque corps d'armée fût conduit par un seul homme. Ces réflexions peuvent nous amener à excuser, ou au moins à atténuer une des grandes injustices que l'histoire a reprochées à Thémistocle, et justement reprochées, parce que si elle avait un but politique, elle cachait et servait aussi une haine et une vengeance particulières. Nous voulons parler de l'ostracisme d'Aristide, provoqué par Thémistocle. Aristide payait son tribut, quoique moins que tout autre, aux passions honteuses de la Grèce. Lui et Thémistocle avaient réuni sur un même adolescent un amour infâme. Plutarque n'hésite pas à déclarer que leur haine data du jour où ils se rencontrèrent dans cette passion; mais il est permis de croire qu'un grand homme comme Thémistocle pensa à autre chose qu'à son amour pour le beau Stésiléus le jour où il signa l'exil du vertueux Aristide. La guerre était déclarée, nous l'avons dit, entre la Perse et la Grèce. Un envoyé, interprète de Xerxès, qui était venu demander en Grèce, de la part du grand roi, l'eau et la terre, fut mis à mort sur l'ordre de Thémistocle, parce qu'il avait osé se servir de la langue grecque pour transmettre les vœux d'un Barbare. Thémistocle fut nommé général en chef des Athéniens; l'armée confédérée avait un nouveau motif de division : qui aurait le commandement en chef d'Athènes, de Sparte et de Corinthe? Le général athénien décida la question en déclarant qu'Eurybiade, roi de Sparte, était le commandant en chef. Il entraîna les autres alliés, en quoi il semble avoir été la principale cause du salut des Grecs, dit Plutarque. La flotte de Xerxès était mouillée aux Aphètes, près de la ville de ce nom, sur la côte de Magnésie, ainsi appelée parce que ce fut de là que partirent les Argonautes. Les vaisseaux grecs arrivèrent à leur rencontre. Pendant long-temps il y eut peu de résultats de part et d'autre. Ce fut plutôt une guerre d'observation que d'action. Mais un effet immense de cette campagne pour les Grecs fut de leur prouver qu'ils pouvaient, sans en être épouvantés, entendre les chants insolents qui partaient des galères persanes, et voir les éclatantes couleurs dont leurs proues étaient ornées. Dans diverses escarmouches qui eurent lieu, l'avantage resta presque toujours aux Grecs, quoique les ennemis fussent en nombre plus de cinq fois supérieur. Pendant tout ce temps, Thémistocle observait et étudiait l'art de la guerre maritime. Nous allons voir comment l'armée de terre de Xerxès amena cette campagne à un résultat plus décisif, et ébranla pour ainsi dire tous ces vaisseaux qui restaient en observation. Les Thermopyles! ce nom glorieux rappelle à chaque souvenir celui de Léonidas et de

ses compagnons immortels ! les Thermopyles venaient d'ouvrir à l'armée de terre de Xerxès un passage sanglant et chèrement payé. Cette désastreuse nouvelle parvint à la flotte grecque. Loin d'en être consterné, Thémistocle sut relever tous les courages. « Puisqu'ils sont plus forts que nous sur terre, s'écrie-t-il, que la mer soit leur tombeau, et que pas un de ceux qui sont sur les vaisseaux ne mette les pieds sur la terre de la Grèce! » Peu après la bataille d'Arthémise fut livrée. Le succès des Grecs fut éclatant, la flotte ennemie fut vaincue et entièrement dissipée. La gloire de cette journée ne revint pas tout entière à Thémistocle. Toutes les différentes évolutions de tant de vaisseaux n'ont pas été vues par l'œil de l'histoire : nous ne pouvons donc pas insister sur les détails de cette journée glorieuse pour la Grèce. Après cette victoire, une retraite fut opérée par la flotte grecque, dont chaque vaisseau, pour ainsi dire, avait une ville à protéger. Les Athéniens eurent l'arrière-garde. Thémistocle les commandait : en passant près du territoire d'Ionie, il grava lui-même sur des tables de marbre, qu'il laissa sur le rivage à un endroit où les vaisseaux ennemis devaient nécessairement faire de l'eau, ces paroles qui pouvaient, ou donner naissance à une révolte, ou au moins inquiéter Xerxès sur la fidélité de ses alliés : « Peuples d'Ionie, rangez-vous de notre côté; reprenez le parti de vos frères, qui n'exposèrent leur vie que pour le maintien de leur liberté; ou, si cela vous est impossible, faites aux Perses, pendant la mêlée, tout le mal que vous pourrez, et jetez le désordre dans leur armée. » — La défaite d'Arthémise était loin d'avoir ruiné et abattu un colosse tel que Xerxès. Après la retraite des Athéniens, il s'avança dans le sein de la Grèce avec deux armées; l'une sur ses vaisseaux, qui ravageaient les côtes, l'autre par terre, qui brûlait et saccageait la Phocide et la Doride. Athènes invoque en vain le secours de ses alliés : ils l'abandonnèrent lâchement, et chacun semblait n'avoir plus qu'une préoccupation, sauver et conserver le Péloponèse. Athènes était donc livrée à ses propres ressources : elle allait recevoir la première ce choc immense; il n'y a peut-être pas d'exemple dans l'antiquité d'une disproportion si énorme dans les luttes. Aussi tous les courages étaient-ils abattus, hors un seul. Thémistocle eut alors une de ces révélations du génie qui font les grands hommes et qui sauvent les peuples. Le seul moyen de salut était d'abandonner la ville et de se réfugier sur les vaisseaux; mais une pareille tentative semblait dérisoire, tout le monde rejetait ce projet. « Thémistocle, dit Plutarque, voyant que par toutes les raisons humaines il ne pourrait faire consentir le peuple à son dessein, eut recours à d'autres moyens, comme dans les tragédies on emploie les machines lorsque le nœud est trop embarrassé. » La superstition populaire seconda merveilleusement ses projets : le dragon de Minerve avait quitté le lieu saint et s'était dirigé du côté de la mer; la Pythie, interrogée sur les moyens de salut, avait répondu textuellement : « Le puissant Jupiter accorde à Pallas une muraille de bois qui vous sauvera vous et vos enfants. » Le dragon qu'on retrouvait près du port indiquait aux Athéniens le chemin de la mer, les murailles de bois voulant dire des vaisseaux; dès lors il n'y eut plus d'hésitation, l'avis de Thémistocle fut accepté, et il fit passer le décret suivant : « Qu'on mettrait la ville d'Athènes sous la garde de Minerve, protectrice des Athéniens; que tous ceux qui étaient en état de porter les armes monteraient sur les vaisseaux, et que chacun pourvoirait comme il le pourrait au salut de sa femme, de ses enfants et de ses esclaves. » Le peuple prit donc cette résolution inouïe d'abandonner ses maisons et ses pénates; il n'y a pas d'autre exemple chez un peuple civilisé. La prise de Moscou renouvela plus tard cet exemple; mais les annales du despotisme ne peuvent pas se comparer à celles de la liberté. Les femmes, les enfants, les vieillards furent envoyés à Trézène, où on reçut noble-

ment ce dépôt sacré. Mais il fallait de l'argent pour équiper la flotte, et le trésor public était vide de deniers. Thémistocle eut recours à la ruse. En fouillant dans le sable pour retrouver l'égide de Minerve qui avait été perdue, on découvrit une quantité de pièces d'argent suffisante pour satisfaire à tous les besoins. Quel que soit le mot de cette énigme, il est au moins probable que Thémistocle fournit une grande partie de ce trésor, et il est sûr qu'il savait où il était quand il dirigea les fouilles. Il voulut à cette époque de sa vie, où il pressentait qu'il allait faire d'éclatantes choses, se montrer entièrement grand. Beaucoup de voix dans le peuple redemandaient Aristide. Ne pouvait-il pas, dans sa colère, passer dans le camp de Xerxès et ruiner la cause de la république? Thémistocle, qui avait peut-être des scrupules sur l'injustice de cet ostracisme qu'il avait provoqué, alla au devant de toutes ces craintes en rendant de lui-même le décret qui suit : « Il est permis à tous les citoyens, bannis pour un temps, de revenir, et de dire et de faire avec les autres citoyens tout ce qu'ils jugeront convenable pour le salut de la Grèce. » La conduite de Thémistocle avec Eurybiade fut admirable en tout point. Il était général de la flotte de Sparte. Lutter avec Xerxès lui paraissait insensé, et il voulait se replier vers l'isthme. Une discussion violente s'engagea entre Thémistocle et lui; Eurybiade osa lever sur le général athénien un bâton qu'il tenait à la main : « Frappe, lui répondit celui-ci; frappe, mais écoute! » Eurybiade fut rappelé à lui par ce mot sublime; mais la sagesse des raisons de Thémistocle ne le convainquit pas, et il fallut mille ruses pour décider les vaisseaux alliés à combattre avec ceux des Athéniens. On admire dans Plutarque la présence d'esprit de Thémistocle, sa vigilance qui s'étendait sur tout, son éloquence pour retenir des alliés toujours prêts à l'abandonner lâchement. Une cruauté indigne des mœurs athéniennes retomba cependant sur lui. Trois neveux de Xerxès, jeunes gens d'une beauté remarquable, avaient été faits prisonniers avant le combat. En les voyant, un devin s'écrie qu'il faut les immoler, que ce sacrifice sera agréable aux dieux. Thémistocle prêta les mains à cette immolation odieuse. — La disproportion entre les deux flottes était reconnue : quant au chiffre probable des vaisseaux, on ne le trouve que dans le poète Eschyle, qui évalue à 1,200 ceux de Xerxès, et à 200 ceux de Thémistocle. Salamine est un détroit resserré où le vent s'engouffre à une certaine heure de la journée et fait bondir les vagues. Les vaisseaux athéniens, bas et plats, souffrirent peu de l'élévation de la mer, qui heurtait au contraire ceux de Xerxès, dont la poupe était haute et large, et leur faisait sans cesse prêter le flanc. Thémistocle choisit ce moment pour engager l'attaque. Ce fut en quelque sorte un combat corps à corps. Les dix-huit hommes de guerre qui étaient sur chaque vaisseau athénien harcelaient d'abord les Perses avec des flèches habilement dirigées, et ensuite un abordage soudain et terrible les démontait et les terrassait. Le plus grand nombre de ces douze cents vaisseaux exigea donc un siége particulier. On se battait avec courage de part et d'autre. Mais la mollesse des habitudes orientales était une infériorité réelle dans la résistance la plus désespérée. Aristide fut d'un grand secours à Thémistocle, qui s'applaudit d'avoir rappelé à lui un tel auxiliaire. Ils combattirent tous deux en personne, et côte à côte, et Thémistocle, dans une lutte avec l'amiral perse, Ariamène, courut les plus grands dangers. Un capitaine athénien, nommé Lycomède, fut le premier qui prit un vaisseau ennemi. Que faisait Xerxès pendant toute cette sanglante bataille? Sur la côte, vis-à-vis de Salamine, il y avait deux montagnes qui séparaient l'Attique du territoire de Mégare, on les appelait *Cérate* (les Cornes). Xerxès, sur le versant d'une de ces montagnes, était assis sur un siége d'argent au milieu de ses secrétaires, qui devaient noter chacun des faciles exploits de la flotte perse qui était

sous leurs yeux. Xerxès fut puni dans son arrogante indolence; il assista pendant toute la journée à la défaite des siens, et les secrétaires n'inscrivirent pas sans doute sur leurs tablettes tous les détails de sa ruine si inopinée dont ils furent les témoins. Mais Xerxès, tout vaincu qu'il était, restait un ennemi bien dangereux au sein de la Grèce; il pouvait trouver dans son humiliation, dans sa défaite si imprévue, des inspirations de courage qui pouvaient faire changer le sort des armes. Le conseil que donnait Thémistocle de couper le pont de bateaux qui devait permettre à l'armée de terre de se retirer, et de poursuivre les Mèdes à outrance, fut donc sagement combattu par Aristide, suivant Plutarque, par Eurybiade d'après Hérodote. Le conseil était mauvais et plein de dangers imprévus. Il naquit dans l'esprit de Thémistocle de l'enivrement d'une victoire, dont toutes les combinaisons, savamment calculées, et toute la gloire lui revenaient. Le nom du général athénien se trouve donc justement attaché à celui de la plus magnifique bataille navale dont l'antiquité ait été le témoin. — Puisqu'on ne voulait pas chasser Xerxès par les armes, il fallait arriver au même résultat par une ruse. Ce dernier moyen était également dans le génie de Thémistocle. Il expédia un des siens au grand roi, et ce message dit au roi, de la part du général athénien, que Thémistocle, qui s'intéressait à lui, voulait lui donner un bon conseil, et lui apprenait secrètement que les Grecs voulaient couper le pont de bateaux et le retenir pour l'égorger; qu'en conséquence il lui conseillait de se retirer au plus tôt. Xerxès n'était ni lâche, ni d'une crédulité puérile; mais il fut la dupe de ce conseil qu'un ennemi avait déguisé sous des couleurs bienveillantes et amicales. Il s'enfuit de la Grèce et ne reparut que l'année suivante (son lieutenant Mardonius) à la bataille de Platée. Thémistocle retourna triomphant repeupler Athènes libre et sauvée, et rendre la vie et le mouvement d'une population à ces rues désertes. Depuis la journée de Salamine, sa réputation était devenue immense. Aux jeux olympiques, les regards, les applaudissements ne furent que pour lui. « Thémistocle, dit Plutarque, remporta le prix de la valeur, du consentement de tous les Grecs, que la vérité força à lui rendre ce témoignage, malgré l'envie qu'ils lui portaient; car, après qu'ils se furent retirés dans l'isthme, tous les capitaines ayant été obligés de déclarer, par des billets pris sur l'autel, ceux qui avaient le mieux servi dans cette occasion, chacun s'adjugea le premier prix et donna le second à Thémistocle. » Nous devons placer ici quelques mots que l'histoire met dans la bouche de ce grand homme. Echappés par hasard, recueillis de même, c'est dans les mouvements involontaires de l'esprit que le caractère de l'homme se dessine le plus exactement. On nous permettra de citer quelques-unes de ses anecdotes. — Simonide se vantait un jour de lui enseigner l'art de la mémoire : « Enseignez-moi plutôt l'art de l'oubli, répondit Thémistocle, car je me souviens même de ce que je ne veux pas, et je n'oublie jamais ce que je veux! » — Deux prétendants se disputaient la main de sa fille; l'un était pauvre et honnête, l'autre riche et souillé; il choisit le pauvre : « J'aime mieux, dit-il, un homme sans bien qu'un bien sans homme. » — Il se promenait un jour sur le port. La vague avait rejeté sur le rivage des corps morts dont les cous et les mains étaient chargés de colliers et de bracelets; il se retourne vers son compagnon de promenade, et, lui indiquant ces richesses perdues sur le sable : « Tu peux prendre cela, lui dit-il, car toi tu n'es pas Thémistocle? » — Un capitaine obscur se vantait d'un grand service qu'il disait avoir rendu à la république, et il osait se comparer même à Thémistocle. Celui-ci lui répondit par cette fable que nous allons citer d'après Plutarque: « Le jour de fête et son voisin lendemain eurent une querelle ensemble; lendemain se plaignait de ce qu'il n'avait pas le moindre loisir, et qu'il était toujours accablé de travail et

de peine, tandis que le jour de fête ne faisait jamais rien et débauchait tout le monde, qui, dès qu'il paraissait, ne pensait qu'à se divertir et jouir de ce qu'il avait amassé. Le jour de fête lui répondit : — Cela est vrai ; mais tout ce que j'ai à te dire, c'est que si je n'avais été tu ne serais pas. Tout de même, ajouta Thémistocle, si je n'avais été, où en seriez-vous à cette heure? » — Un homme d'une petite île entre les Cyclades, nommée Séryphe, lui disait un jour que sa gloire ne venait pas de lui, mais de sa patrie : « Tu as raison, lui répondit Thémistocle. Il est bien vrai que je ne serais pas très illustre si j'étais de Séryphe; mais toi, tu ne le serais pas non plus quand même tu serais d'Athènes. » — Le caractère fier et un peu arrogant de Thémistocle perce dans toutes ses réponses. Il se plaît par le fait à la démocratie sous laquelle il vivait; mais, quand quelqu'un essayait de le remettre dans la foule, sûr de l'assentiment de cette foule, il se remettait de lui-même à sa vraie place. Nous verrons bientôt que cet assentiment doit lui manquer un jour. — Thémistocle, une fois rendu aux loisirs de la paix, continua à travailler à l'exécution de ses idées, en fortifiant Athènes et en agrandissant les travaux du Pyrée. Il profita ainsi de l'admirable position maritime d'Athènes. Lacédémone ne vit pas sans jalousie sa puissante rivale prendre sur elle un avantage aussi incontestable. Du jour où Thémistocle dirigea lui-même les travaux du port, son nom devint odieux à Sparte. Le parti lacédémonien lui suscita à Athènes même un concurrent dangereux dans Cimon. La rivalité et la haine des deux villes entre elles eut bientôt une occasion de se montrer. Les Amphyctions, ces espèces d'états-généraux de la Grèce, suivant l'ingénieuse expression de M. Dacier, allaient se rassembler. Lacédémone, qui pressentait que, moins il y aurait dans la réunion de représentants des villes de la Grèce, plus son influence serait forte, et plus elle combattrait aisément celle d'Athènes, fit proposer que toutes les villes qui n'étaient pas entrées dans l'alliance contre Xerxès fussent exclues du conseil. Ainsi, les Thessaliens, les Argiens, les Thébains, n'y auraient plus été reçus. Thémistocle devina la raison secrète de cette politique, et parla si chaleureusement contre la proposition qu'il la fit échouer. Du reste, il voulut rendre perfidie pour perfidie. Tous les vaisseaux des Grecs étaient rassemblés à Pélasge pour y passer l'hiver. Il déclara qu'il avait une mesure importante à proposer, mais qu'il lui était impossible d'en divulguer les moyens. Le peuple nomma Aristide pour apprécier son opportunité. Aristide revint dire qu'elle était très utile, mais très injuste. Le peuple athénien, sur cette simple déclaration, la repousse à l'unanimité. La mesure que Thémistocle mettait en avant n'était autre que de faire brûler à Pélasge tous les vaisseaux grecs. Cette anecdote peut faire juger la différence qu'il y avait entre ces deux hommes, Aristide et Thémistocle. — Cependant, la gloire de Thémistocle s'effaçait chaque jour dans le souvenir de ses concitoyens. Quand les grands hommes d'Athènes avaient atteint un certain degré d'élévation, ils arrivaient à l'impopularité, et il y avait un niveau de gloire qu'il ne fallait pas dépasser dans cette démocratie jalouse. Thémistocle ne provoqua-t-il pas un peu cette envie si prompte à naître? Tous les jours, suivant Plutarque, il parlait des services qu'il avait rendus à la république, et la bataille de Salamine revenait dans chacun de ses discours. Il avait à combattre les mille calomnies qui se débitaient contre lui, les injures que les poètes lui prodiguaient; mais ce moyen était il noble et ingénieux? Timocréon, entre autres, le poursuivait de ses épigrammes et de ses chansons : il disait qu'il avait été gagné par les Mèdes, et que l'or était le mobile de toutes ses actions. Il est certain, comme nous l'avons dit, qu'il était souvent concessionnaire et cupide. Il se présenta un jour pour rançonner les habitants de l'île d'Andros dans les Cyclades. « J'apporte avec moi, dit-il, deux grands moyens : la force et la persua-

sion. — Et nous, répondirent les malheureux habitants, nous en avons deux antres non moins puissants : la pauvreté et l'impuissance !» (Plutarque). Un autre grief des Athéniens contre Thémistocle fut d'avoir fait bâtir à côté de sa maison un temple de Diane-Aristobule (qui donne de bons conseils), et d'y avoir placé sa statue. Thémistocle fut mis au ban de l'ostracisme. Il n'y a rien d'affligeant comme ces exemples de monstrueuse iniquité qu'on lit dans les histoires de ces grands peuples qui imposent l'admiration. Jamais il ne s'est présenté encore deux exemples d'injustice comme ceux dont Athènes s'était rendue coupable en dix ans : la première fois en frappant Aristide, parce qu'il était trop juste ; la seconde, Thémistocle, parce qu'il était trop grand. — L'illustre exilé fut bientôt rejoint par Pausanias, roi de Sparte, que la même peine frappait. Il se lia avec lui à Argos. Pausanias avait été gagné par l'or de Xerxès ; il devait tourner ses armes contre la Grèce, s'en faire déclarer roi et épouser la fille de Xerxès. Il chercha à attirer Thémistocle dans son parti ; il est démontré historiquement que celui-ci repoussa toutes ses offres. Mais la haine le poursuivait à Athènes ; ces bruits s'accréditèrent ; on voulut l'arrêter et le traduire devant le grand conseil de la Grèce. Poursuivi d'asile en asile, Thémistocle n'eut plus qu'une ressource, celle de se réfugier chez Admète, roi des Molosses. Il s'était attiré la haine de ce prince en repoussant des offres qu'il lui avait faites, du temps où il exerçait une puissance presque souveraine en Grèce. Il se servit, pour s'introduire à la cour d'Admète, du moyen enseigné par Ulysse dans l'Odyssée : il alla s'asseoir au foyer domestique du palais, tenant dans ses bras le plus jeune des fils du roi. Sa femme et ses enfants vinrent le rejoindre alors. A cette époque, l'histoire le perd de vue quelque temps ; les conjectures les plus bizarres se forment sur lui. Thucydide raconte « qu'il s'embarqua à Pydne, ville de la Macédoine, sur un vaisseau marchand qui allait en Ionie ; qu'il n'était connu d'aucun des passagers ; que ce vaisseau ayant été porté par la tempête près de l'ile de Nase, alors assiégée par les Athéniens, le pressant danger où il se vit l'obligea de déclarer qui il était au maître du vaisseau et au pilote, et que, par prières et par menaces, en leur disant qu'il les déférerait aux Athéniens et les accuserait de l'avoir reçu à bord, non par ignorance, mais pour de l'argent, il les força de passer outre et de tenir la route d'Asie. » Arrivé à Cumes, Thémistocle éveilla les soupçons de tous. Le roi de Perse avait fait publier partout qu'il donnerait deux cents talents à celui qui le lui livrerait. Or, Thémistocle avait formé le projet hardi de se présenter lui-même à la cour de Perse. Un songe qu'il eut à cette époque vint confirmer ses espérances. Il s'enfuit à Argos, petite ville éolique. Là, il n'était connu que de son hôte Nicogène, à qui il confia ses projets. Voici la ruse que celui-ci inventa pour les servir. Une jalousie féroce et vigilante a toujours été un des caractères distinctifs des races de l'Asie. Les rois de ces contrées entouraient leurs femmes et leurs concubines d'espions de toutes sortes, et ne les laissaient approcher par personne. Quand un voyage était nécessaire, un pavillon soigneusement fermé, attaché sur un chariot, était la prison mouvante des captives. De belles esclaves arrivaient ainsi de tous les côtés à ces monarques d'Orient. On construisit un pavillon semblable, on y renferma Thémistocle et on répandit sur son passage le bruit que ce chariot emmenait une belle captive. Quand l'illustre proscrit arriva à la cour de Perse, il alla trouver Artaban, capitaine de mille hommes. « Je suis Grec de nation, lui dit-il, et je viens pour entretenir le roi d'affaires très importantes qui le concernent particulièrement. » Ici, une grande difficulté historique s'élève. Quel était ce roi de Perse? Éphorus, Dion, Clitarque, assurent que Xerxès vivait encore. Thucydide et Plutarque, dont l'opinion est plus conforme aux dates, maintiennent

que Xerxès était mort et qu'il est question d'Artaxerxès. Nous nous rangeons à cette dernière opinion. Artaban répondit à Thémistocle, d'après la version de Plutarque : « On dit que vous autres Grecs vous préférez la liberté à toute chose, et nous, dans le grand nombre de belles lois que nous avons, la plus sainte à nos yeux est celle qui nous ordonne d'honorer le roi, et d'adorer cette image vivante de ce Dieu immortel qui conserve toutes choses. Si, te conformant à nos coutumes, tu veux l'adorer, il t'est permis de le voir et de lui parler. Mais, si tu es dans un autre dessein, tu ne pourras lui parler que par des intermédiaires. Le roi ne donne jamais d'audience à qui ne l'a pas adoré. » Thémistocle répondit : « Artaban, je ne suis venu ici que pour augmenter la puissance du roi, votre maître; et non seulement j'obéirai moi-même à vos lois, mais je ferai en sorte que votre roi soit adoré par un plus grand nombre de peuples... » « Mais qui es-tu, interrompit Artaban... — Personne ne le saura avant votre maître... » Introduit devant le roi, Thémistocle lui parla ainsi : « Grand roi, je suis Thémistocle, l'Athénien, banni par les Grecs; je me suis retiré vers vous. Véritablement, j'ai fait beaucoup de mal aux Perses, mais je leur ai fait encore plus de bien; car ce fut moi qui empêchai les Grecs de les poursuivre, lorsque la Grèce, mise en sûreté par mes soins, et ma patrie sauvée, semblaient me permettre de vous rendre quelque service. Je n'ai d'autres pensées que celles qui conviennent à l'état présent de ma fortune; et je viens dans la disposition, ou de recevoir vos bienfaits, si vous êtes enfin apaisé, ou de désarmer votre ressentiment par ma soumission et mes prières. Prenez donc mes ennemis pour témoins des services que j'ai rendus à vos sujets, et sauvez-moi de mon malheur, plutôt pour montrer votre vertu que pour assouvir votre colère. Par l'une, vous sauverez votre suppliant; et, par l'autre, vous perdrez le plus grand ennemi de la Grèce. » Artaxerxès ne répondit rien d'abord; mais il fut vivement frappé de la noble confiance du proscrit, et, dans la nuit, il répéta trois fois tout endormi : « J'ai Thémistocle l'Athénien! » Le lendemain, il le fit venir devant lui en présence de toute sa cour; il le salua, lui parla avec amitié, et lui remit deux cents talents, en lui disant : « Je les avais promis à celui qui vous amènerait en ma présence : puisque vous venez de vous-même, il est juste que vous les receviez. » Il lui demanda ensuite ce qu'il avait à lui apprendre sur les affaires de la Grèce. « Les discours de l'homme, reprit Thémistocle, ressemblent à une tapisserie à personnages. L'un et l'autre, en se développant, développent des images, au lieu qu'ils les cachent et les gâtent, en demeurant resserrés et pliés. J'ai besoin de temps pour déployer et développer mon discours! » Au bout d'un an, il sut parler la langue persane, et il entretint souvent le roi dont il avait toute la confiance et toute l'amitié. Il fut comblé de richesses et d'honneurs. Le roi lui donna trois villes pour son pain, son vin et sa viande. Aussi Thémistocle répétait-il souvent dans sa famille : « Mes enfants, nous étions perdus si nous n'eussions été perdus. » Il sut éviter les embûches que plusieurs satrapes jaloux lui tendirent. Enfin, les honneurs dont le roi le combla, son immense gloire qui le suivait partout, adoucirent pour lui les rigueurs de l'exil, et il passa de longues années à Magnésie, plus heureux et plus tranquille que sa position ne semblait devoir le lui permettre. Mais le temps arriva pour Thémistocle où il devait signaler une dernière fois son patriotisme et son grand caractère. Son parti était pris depuis long-temps : il s'était promis de ne jamais porter les armes contre sa patrie. Aussi, quand le roi lui envoya dire que l'Égypte se soulevait, que les Grecs aidaient à la rébellion, et que des vaisseaux athéniens paraissaient déjà sur les côtes de la Cilicie, Thémistocle donna un de ces rares et glorieux exemples de suicide qui honorent et agrandissent l'homme. Il

n'y avait pas de position pour lui entre son amitié pour le roi et son dévouement pour sa patrie. Il rassembla tous ses amis, fit un sacrifice à Jupiter, et but une coupe entière de sang d'un taureau, qui se coagula dans ses veines, et qui lui causa promptement la mort. Il était âgé de 65 ans (464 av. J.-C.). Les Magnésiens lui élevèrent un magnifique tombeau, qui se voyait encore du temps de Plutarque. Sa race se perpétua par cinq fils qu'il laissa. Cette famille vécut à Magnésie, honorée et considérée, moins pour elle-même que pour l'homme illustre dont elle descendait. LACRETELLE, de l'Académie française.

THÉOCRATIE, gouvernement où les chefs de la nation sont regardés comme les ministres de Dieu; état gouverné par la volonté absolue de Dieu seul. Selon Josèphe, l'ancien gouvernement des Juifs était théocratique, car Dieu décidait de tout ce qui appartient à la suprême puissance. Cette théocratie dura jusqu'à Saül : alors l'état devint monarchique. Athènes eut une théocratie passagère : pendant que les enfants de Codrus se disputaient le pouvoir, le peuple abolit la royauté, et déclara Jupiter seul roi du pays. Le gouvernement des Incas au Pérou était théocratique. C'est encore une théocratie qui régit le Thibet au nom du Lama. E. G.

THÉOCRITE, SIMICHIDE, ou petit-fils de Simichus, le plus célèbre des poètes bucoliques de l'antiquité, naquit à Syracuse dans un rang obscur; son père se nommait Proxagoras et sa mère Philine; on ignore à quel titre elle méritait le nom de femme illustre qu'il lui donne. Il reçut des leçons de Philétas de Cos, soit dans cette île, soit à Alexandrie, où ce poète élégiaque, célébré depuis avec enthousiasme par Properce, avait eu pour élève Ptolémée-Philadelphe, que les Égyptiens avaient puni du meurtre de son frère par ce surnom qui cachait une contre-vérité. Suivant toute apparence, Théocrite eut aussi pour maître Asclépiades, fameux alors par des hymnes et des épigrammes du genre de celles des Grecs, qui ne ressemblaient point aux petits poèmes satiriques de Catulle et de Martial. Théocrite conduisait les troupeaux de son père sur les montagnes, où il composa ses idylles, en face de la nature, qu'il a peinte avec des couleurs si vives et si vraies. Il reçut des bienfaits de Hiéron-le-Jeune, courageux défenseur de la Sicile contre les Carthaginois, l'ami et le protecteur des arts. Appelé en Égypte par Ptolémée, prince guerrier, et le fondateur de la bibliothèque d'Alexandrie, il fut regardé comme le premier des sept poètes qui composaient la fameuse Pléiade, dans laquelle on distinguait Aratus et Lycophron. Nous ne savons rien de positif sur l'époque, sur le lieu, sur le genre de la mort de Théocrite. On peut conjecturer qu'elle arriva vers l'année où Marcellus, après s'être emparé de Syracuse, si long-temps défendue par le savant Archimède, tomba dans un piége que lui tendit Annibal, aussi fertile en ruses de guerre qu'en inspirations de génie. — Les modernes se sont accordés avec l'antiquité pour célébrer Théocrite comme le modèle de la poésie bucolique, et cependant nous n'avons de lui que sept pièces vraiment pastorales; elles ont souvent un grand charme de naïveté; mais il ne faudrait pas croire, sur la foi d'une opinion généralement répandue, que la naïveté soit la qualité première et presque exclusive de ce grand poète. Et d'ailleurs, quand il est simple et naïf, ce n'est point à la manière d'Homère, avec quelque chose d'inculte et de négligé, comme dans les scènes de la vie pastorale du bon Eumée, pasteur des troupeaux d'Ulysse. — Théocrite, même dans ses bucoliques, a prêté beaucoup d'art et d'ornement à la muse grecque; je n'en voudrais pour preuve qu'un grand nombre de traits de sa 1re idylle sur la mort de Daphnis, qui passait pour l'inventeur de la poésie pastorale. On sent que les vers de Théocrite ont été travaillés avec le même soin que ceux de Virgile, et qu'il parle comme lui, en quelque sorte, une nouvelle langue qu'il a faite. Les bergers de Théocrite

ont quelquefois des mœurs révoltantes, quelquefois un langage commun pour le fond et la forme, mais qui ne manque jamais d'harmonie. Le judicieux Virgile a beaucoup corrigé ces défauts, mais il n'aurait jamais dû les reproduire. La huitième idylle du poète grec, dans laquelle deux jeunes bergers disputent le prix du chant, respire une grâce, un naturel, un charme, qui font regretter que Théocrite n'ait pas plus souvent donné ce caractère à ses bucoliques, dont Quintilien a dit avec beaucoup trop d'indulgence qu'on y trouvait des traces de grossièreté. L'amour, en général, inspire bien Théocrite. Son idylle du *Cyclope*, dont Fontenelle se moquait, parce qu'il n'avait pas compris tout l'intérêt attaché à un être jeune et sensible, qu'une malheureuse difformité empêche d'obtenir un juste retour à la passion qu'il ressent, exprime dès le début, avec une admirable vérité, les tourments d'un cœur malade et blessé d'amour : il s'en faut bien que le début de l'*Alexis* de Virgile approche de la beauté de celui de Théocrite. Dans le reste de la pièce, ce dernier poète, quoique plus paré qu'Homère, est bien plus simple et plus naïf que le poète de Mantoue ; il y a toute une étude littéraire dans la comparaison des deux pièces. Dans la première, c'est un jeune amant, et un berger qui exprime ses sentiments avec abandon et vérité ; dans la seconde, c'est Virgile qui fait dire à son Alexis des vers de l'élégance la plus exquise, et faite pour les oreilles délicates de Mécène ou d'Auguste ; mais le cyclope touche, et Alexis n'intéresse pas. Du reste, cette idylle de Théocrite jouissait de la plus grande estime dans l'antiquité. On se fait une haute idée de Théocrite quand on revient, des naïfs aveux du cyclope dédaigné par une nymphe, à sa seconde idylle, si justement admirée de Racine ; là, tout ce que l'amour et le délire des sens peuvent inspirer de plus brûlant est peint avec la plus rare énergie. Racine a emprunté plusieurs traits de cette idylle pour sa *Phèdre*, qui est aussi la peinture la plus achevée de l'amour des sens, poussé jusqu'aux derniers emportements. Mais quel art il a fallu pour oser montrer dans toute sa fureur une telle passion sur la scène, qui n'aurait jamais pu la supporter sans la partie morale qui s'y mêle, sans les remords qui font trembler Phèdre devant le crime qu'elle médite avec violence, qu'elle repousse avec indignation, mais vers lequel elle est entraînée, au point qu'elle ne peut s'empêcher d'y revenir par la pensée et par un invincible entraînement. L'amour éclate encore avec toute sa violence, mais avec l'accent d'un mortel désespoir, dans une idylle intitulée *l'Amour malheureux*, pièce que La Fontaine a gâtée par une imitation, où l'on trouve pourtant des vers heureux. L'idylle d'*Hylas* est un autre tableau de l'amour : quelques traits y respirent la passion la plus vive ; mais il semble que le poète ait voulu respecter Hercule, en jetant sur cette peinture un voile de pudeur qui permet de prendre ici l'amour pour l'amitié ardente d'un héros qui veille avec une sollicitude paternelle sur le jeune compagnon, qui chérit ce qu'il forme pour la gloire. Dans cette même pièce, l'enlèvement d'Hylas par des Naïades surprises de sa beauté virginale, et tout à coup saisies d'un délire d'amour, est un tableau achevé. Théocrite a peu de pièces aussi parfaites dans son recueil. — Cependant, les connaisseurs attachent encore un plus haut prix à l'idylle des *Syracusains*, espèce de mime qui commence par une comédie des plus piquantes, et nous conduit avec beaucoup d'art à un hymne du genre le plus élevé, et brillant des plus riches couleurs de la poésie, en l'honneur d'Adonis, adoré comme l'époux de Vénus et l'un des dieux de l'Égypte. — La seizième idylle, intitulée *les Grâces* ou *Hiéron*, est un modèle du talent de prendre tous les tons sans disparate, et sans altérer ni la couleur générale ni l'harmonie du sujet. Théocrite, en parlant de l'immortalité que les Muses donnent aux héros qu'elles chantent, s'élève jusqu'à la poésie lyrique, et redescend sans effort à des détails pleins de simplici-

té, de naïveté même. Cette pièce, consacrée à Hiéron, roi de Syracuse, contient un magnifique éloge d'Homère. En la lisant, on s'afflige de voir que Théocrite a été poursuivi par la misère, ainsi que le sublime auteur de l'*Iliade*, que le Dante représente comme le souverain de toute la famille des poètes de la terre. Dans la dix-septième Idylle, c'est encore l'éloge d'un grand roi, de Ptolémée-Philadelphe; mais, en traitant le même sujet, Théocrite sait trouver d'autres formes et des couleurs nouvelles. Cette idylle, dans laquelle le portrait de Bérénice est un modèle de grâce et de poésie, offre un singulier rapport avec Napoléon Bonaparte; on y trouve même des choses qui s'appliquent parfaitement à la naissance du roi de Rome. J'ai été averti de cette ressemblance par les applaudissements d'un nombreux auditoire, touché de tout ce qui rappelle la gloire de ce grand capitaine, dont la France portait le deuil comme une veuve éplorée d'une si grande perte, *dejectam conjuge tanto*, pour me servir d'un trait admirable que Virgile met dans la bouche d'Énée parlant à Andromaque, qu'il retrouve en Épire, entourée de tous les souvenirs de la patrie et pleurant entre les deux autels d'Hector et de son fils. — A cette pompe, à cette magnificence succède un chant nuptial en l'honneur d'Hélène et de Ménélas; le début de cette pièce, si élégante et si simple, offrirait à un peintre habile le sujet d'un tableau où de jeunes vierges, se tenant toutes par la main, rappelleraient les Heures qui précèdent le char d'Apollon au lever du jour. — Les *Deux Pêcheurs*, si mal appréciés par Fontenelle, qui avait trop d'esprit pour goûter le naïf et le simple, sont une fable allégorique digne de Lafontaine pour le bon sens, le charme des détails et l'illusion de la scène. Ces deux pièces, d'un genre si différent, me paraissent être de ces heureux délassements de la muse de Théocrite, lorsqu'elle avait chanté ou les combats de Castor et de Pollux, ou l'éducation d'Hercule; c'est ainsi que Le Dante a mis, au milieu de la terreur de son *Enfer*, le drame touchant et simple de Françoise de Rimini, ou que l'auteur du *Jugement dernier* interrompait cette sublime et gigantesque peinture pour nous donner une statue de l'Amour, qui devait tromper les juges les plus éclairés de la perfection antique. — Théocrite est un élève d'Homère, qui égale souvent son maître; il est de beaucoup supérieur à Virgile pour la poésie pastorale; il se montre à la fois plus riche et plus simple, et surtout plus varié dans ses peintures: voilà de beaux titres de gloire. Il a encore un autre droit à nos éloges; c'est en l'étudiant avec soin, en l'imitant avec bonheur, que Virgile a trouvé le secret de la nouvelle langue poétique qu'il vint donner aux Romains, en polissant la rudesse de celle de Lucrèce que l'on pourrait comparer à une belle statue dont la tête et le buste auraient tous les caractères d'un travail achevé, tandis que le reste aurait à peine été dégrossi par le ciseau. On ne saurait faire une étude littéraire plus profitable que la comparaison du style d'Homère avec celui de Théocrite et de Virgile. P.-F. TISSOT, de l'Académie française.

THÉODORE. Deux papes de ce nom ont occupé la chaire de Saint-Pierre. Le premier succéda à Jean IV en 641, et fut le soixante-quinzième de la nomenclature. Fils de Théodore, patriarche de Jérusalem, et Grec de nation, il montra par ses vertus qu'il avait été élevé dans une maison religieuse. La publication de l'*Echtèse* d'Hémilius dans les églises d'Orient affligeait encore le clergé de Rome. Théodore écrivit à Paul, patriarche de Constantinople, pour l'exciter à poursuivre les partisans de cet édit, et surtout son prédécesseur Pyrrhus. La démission de ce patriarche ne suffisait point au pape. Mais Paul favorisait lui-même les monothélites; et l'abbé Maxime, célèbre docteur de ce temps, fit plus par son éloquence que le pape par ses lettres. Pyrrhus, entraîné par les raisons du docteur, abjura le monothélisme et l'echtèse, et vint se faire absoudre de ses erreurs par Théodore lui-même. Les évêques d'Afrique protestèrent en même

temps de leur zèle pour la foi du saint-siége, et sollicitèrent la déposition du patriarche Paul. Ce prélat, harcelé de toutes parts, se hâta d'envoyer à Rome l'explication de ce qu'il entendait par l'unique volonté dans Jésus-Christ. Cette explication, qui embrouillait un peu plus la querelle, déplut à Théodore; et, dans l'espoir de mettre un terme à cette dispute, le patriarche de Constantinople fit publier par l'empereur Constant un nouvel édit appelé le *Type* ou le *Formulaire*, dans lequel il ordonna de s'en tenir aux Saintes-Écritures, aux cinq conciles œcuméniques, aux maximes des Pères, sans en rien ôter ou ajouter; de se remettre enfin dans l'état où l'on était avant que ces questions fussent soulevées. Mais ce n'était pas là ce que désiraient les ergoteurs. Chacun des deux partis voulait seul avoir raison, et le *Type* donnait tort ou raison à tout le monde. Pyrrhus était d'ailleurs revenu sur sa rétractation, et le pape avait été forcé de l'excommunier; il paraît même que Théodore condamna le nouvel édit, puisqu'on le vit peu de temps après lancer l'anathème contre ce même Paul qui l'avait rédigé. Mais le patriarche brava les fureurs du pape, et les lui rendit en renversant l'autel que le pape avait à Constantinople dans le palais de Placidie, et en faisant publier une sentence d'exil contre ses légats et ses partisans. Théodore n'eut pas le temps de répliquer au patriarche : la mort l'enleva aux fidèles le 14 mai 649, après un pontificat de huit années. L'église de Saint-Valentin, l'oratoire du martyr Euphins, hors des murs, et celui de saint Sylvestre, dans le palais de Latran, furent les monuments de son règne. — Théodore II, cent dix-huitième pape, succéda à Romain en l'an 900, et ne tint le siége que vingt jours, pendant lesquels il se fit remarquer par sa sobriété, par la régularité de ses mœurs, par sa libéralité envers les pauvres. Comme son prédécesseur, il témoigna une juste indignation contre les persécuteurs de la mémoire du pape Formose : il rétablit sur leurs siéges les prélats que ces persécuteurs en avaient bannis, et travailla, autant qu'il le put, à la réunion des deux partis.

Viennet, de l'académie française.

THÉODORIC Ier, roi des Goths, ou Visigoths, et fils d'Alaric, désigné quelquefois par les historiens sous les noms de *Theudo*, *Théodoride*, etc, succéda à Vallia en 420, et mourut en 451 (*v.* Goths). — Théodoric II, deuxième fils de Théodoric Ier et frère de Thorismond, qu'il remplaça en 453 sur le trône après l'en avoir précipité, fut à son tour assassiné, treize ans après, par Euric, son frère, qui l'avait secondé dans le crime auquel il devait la couronne (*v.* Goths). — Théodoric, roi des Ostrogoths, de la maison des *Amale*, né en 457, mort en 486 (*v.* Goths et Odoacre). X.

THÉODOSE Ier (-le-Grand), empereur romain, d'une famille originaire d'Espagne, fit ses premières armes sous son père. Dès sa plus tendre jeunesse, il se signala dans plusieurs actions contre les Barbares, et annonça dès lors quelques-unes des grandes qualités qui l'appelèrent plus tard au premier rang. Il était déjà chargé d'un commandement important, quand eurent lieu la disgrace et l'injuste exécution de son père. Théodose, craignant pour lui-même, se démit de son commandement, et se retira dans son pays natal. Là, dans une retraite profonde, il vécut quelque temps étranger à toutes les affaires du monde politique, ne paraissant occupé que du soin de faire valoir son patrimoine. Les mouvements et l'agitation de l'empire le tirèrent enfin de sa solitude. Les Barbares venaient de détruire une armée romaine et de tuer un empereur, et ils s'avançaient en menaçant. Dans cette extrémité, de grands talents et une grande fermeté pouvaient seuls sauver l'empire : Gratien y associa Théodose, et lui laissa le gouvernement de l'Orient. Celui-ci vengea sur les Goths la mort de Valens, et tous les Barbares furent pour un temps tenus en crainte (379). La fermeté de son caractère et sa vigilance remirent l'ordre

dans les affaires, et rendirent à l'empire sa considération au dehors; la terreur qu'inspiraient les Barbares se dissipa, et le calme se serait complétement rétabli sans les mouvements qui se firent dans les Gaules. Maxime, un nouveau compétiteur, s'éleva en Bretagne : Gratien, abandonné de ses troupes, fut immolé à ce rebelle, et Théodose, à qui l'état de ses affaires ne permettait pas de poursuivre Maxime, se vit contraint de faire la paix avec lui. Mais Maxime ayant remué, Théodose saisit cette occasion : il marche contre lui, le défait et le laisse tuer par ses soldats (388). — Théodose se vit alors maître de tout l'empire; le repos n'en fut plus troublé que par la révolte d'Eugène, vaincu et tué en 394, et ce prince régna heureux et absolu jusqu'à sa mort, arrivée en 395. — Théodose, à qui l'histoire a donné le nom de *Grand*, avait peut-être toutes les qualités nécessaires pour gouverner l'empire dans le moment critique où il en fut chargé. Il était éclairé, prudent, ferme, vigilant, tel qu'on l'eût aimé, s'il se fût moins souvent livré aux emportements de sa colère, et si son zèle aveugle pour la foi orthodoxe ne l'eût pas entraîné à des actes que l'histoire ne saurait trop blâmer. Les persécutions qu'il exerça contre les ariens et les païens occasionnèrent d'épouvantables désordres. Sous son règne, l'empire, pressé de tous côtés par les Barbares, ne perdit pas une seule province; mais les impôts qu'il fallut lever pour soutenir ces efforts l'épuisèrent : il semble que ce soient les derniers mouvements d'un corps de qui la vie se retire. La dépopulation est telle que les armées sont obligées de se recruter parmi les Goths. L'empire est dans les mains des Barbares.

Théodose II, fils d'Arcadius, fut élevé sur le trône de l'empire d'Orient en 408. Son père en mourant le mit, dit-on, sous la tutèle du roi de Perse, ne sachant à qui le confier parmi ses sujets. Mais la sœur du jeune empereur, Pulchérie, se crut et se trouva capable de gouverner. Elle se saisit du pouvoir et de la tutèle de son frère, et, par sa prudence, l'empire de Théodose se soutint. Cependant tout était à l'abandon dans l'Occident; les Gaules et l'Espagne sont perdues pour l'empire, Rome est deux fois prise et saccagée. L'Orient ne fut pas plus épargné par les Barbares. Les Huns l'attaquèrent. Après trois victoires sanglantes, Attila, leur roi, fut aux portes de Constantinople : une paix honteuse sauva la ville de Constantin. Six mille livres d'or et un tribut annuel du sixième de cette somme éloignèrent les Barbares. A la suite de ces événements, Attila avait envoyé une ambassade à Constantinople (449). Un favori de Théodose chercha à séduire un des négociateurs du roi des Huns, et l'engagea à poignarder ce prince. Théodose trempait, dit-on, dans le complot. Tout fut révélé à Attila. Il imposa à l'empereur des conditions ignominieuses : celui-ci s'y soumit et resta immobile. Tant de lâcheté dans le représentant de l'empire justifiait l'insolence du roi barbare, qui appelait Théodose « un esclave méchant, dressant des embûches à son maître. » Ce Théodose, qu'on nomme Théodose-le-Jeune, mourut en 450. Le code qui porte son nom a fait la seule renommée de ce prince.

Théodose III. Anastase avait été élu empereur à Constantinople (714). L'armée, mécontente de cette élection, força Théodose, un de ses généraux, à prendre la pourpre. Anastase, vaincu, fut jeté dans un monastère. Mais le nouvel empereur ne régna pas long-temps. Un autre compétiteur parut : c'était Léon III l'Isaurien, préfet d'Orient. Il ne voulut pas reconnaître Théodose, qui quitta sans répugnance l'empire (718). Il se retira à Éphèse, où il mena une vie religieuse, plus convenable à son humeur. Le peuple de cette ville conserva long-temps le souvenir des miracles qu'il passait pour avoir faits. Théodose fit inscrire sur son tombeau ce seul mot : *Santé;* mot sublime qui exprime la confiance d'une ame religieuse dans un avenir dont la conscience de ses vertus lui assurait l'existence. A. Oc.

THÉOGONIE. C'est la doctrine de la naissance et de la filiation des dieux, puisée dans les anciens mythes et dans les fables de la Grèce et de l'Asie. Cette science, s'il faut en croire Hérodote, est de l'invention d'Homère et d'Hésiode : or, d'après l'illustre Creuzer, il faut l'entendre en ce sens qu'un poème héroïque lui servit de moyen de porter à la connaissance de tous les secrets de la généalogie des dieux, et de personnifier ceux-ci en les faisant agir à la manière des hommes, en leur prêtant des volontés, des désirs, des facultés humaines. En d'autres termes, Homère et Hésiode ont vulgarisé les personnifications de la Divinité. L'épopée a donné à la religion grecque des formes plus décidées; les dieux prennent des attributs plus précis. Avec Hésiode, il se fait une transition vers un système nouveau. Bien qu'il ait chanté après Homère, il est plus fidèle aux anciennes allégories et aux anciens symboles. Il faut consulter sur la théogonie en général, et sur Hésiode en particulier, les dissertations de M. de la Barre, dans le tome XVI des *Mémoires de l'académie des inscriptions*, et celles de M. Foucher, tome XXXIV; la sixième dissertation de Zoëga dans le recueil publié par Welker et Cadmus de Seckler; la lettre de M. Hormann à M. Creuzer; un traité particulier sur la théogonie d'Hésiode par M. Christian Eisznar (Leipsig, 1823); enfin l'excellent ouvrage sur les religions de l'antiquité par M. Guigniaut. Les êtres primitifs sont pour Hésiode le Chaos, la Terre, le Tartare et *Éros* (l'Amour). Examinons quelles ont été les relations mutuelles de ces quatre principes. *Gaia* (la Terre) n'est pas précisément la matière, car le Chaos est ce qui désigne l'espace vide, ou, pour rendre cette idée sensible, l'air et l'éther; mais *Gaia* sera, selon la pensée de Platon, la Terre qui produit tout. Quand nous voyons dans l'antiquité les peuples se dire issus de la terre, non de la terre en général, mais de celle du pays qu'ils habitent, ce n'est que le germe dont le poète développe les conséquences, en considérant la terre comme la source de toute production. Pausanias parle d'un temple de la Terre à *la vaste poitrine*, où peut-être elle était représentée sous une image analogue à celle de la Diane d'Éphèse. Le Tartare doit être le penchant que conserve la nature dégagée du Chaos à s'y replonger partiellement. L'Amour, au contraire, principe du mouvement qui maintient et qui unit l'Erèbe, masse pesante de ténèbres, est né du Chaos, ainsi que la Nuit. Ensemble, ils ont procréé l'Ether et le Jour (*Hémera*). Ensuite la Nuit engendra d'elle-même le Sort, la Destinée, la Mort, le Sommeil, les Songes, Momus (ou le Rire), l'Affliction, les Hespérides, les Parques, les Peines divines, Némésis, l'Amitié, la Fraude, la Vieillesse, la Discorde, enfin les nombreux enfants de cette dernière, tels que le Travail, la Faim, les Douleurs, les Combats, les Meurtres, l'Iniquité, le Serment. Aussi le mal reparaît au milieu de l'ordre. La Terre produisit d'elle-même Uranus ou le Ciel (la voûte céleste personnifiée); puis la Mer, ou le profond abîme. Du ciel la Terre eut ensuite l'Océan, qui vint embrasser toutes choses. De cette alliance naquirent Koaos, Kreios, Hypérion, Japetos, Theia, Rheia, Thémis, Mnémosyne, Phébé, Téthys, enfin l'impénétrable *Cronos* (Saturne), dieu caché, retiré en lui-même, abîme ténébreux et incommensurable temps; les autres sont, ou des personnifications d'éléments qui se séparent et se précisent dans le Chaos, ou bien ils représentent symboliquement les relations du Soleil, de la Lune et des Étoiles. D'autres sont les lois religieuses, les mœurs et les institutions. — Le Soleil et la Terre ont aussi enfanté les Cyclopes, *Brontès* (le Tonnerre), *Steropès* (l'Éclair), *Argès* et les *Hécatonchires* (aux cent mains), Cottus, Briarée et Gygès. Il se mêle à toutes ces conceptions des idées cosmogoniques : les Cyclopes sont, d'après leurs dénominations respectives, les explosions électriques de l'air propres à la saison brûlante. Les Hécatonchires ou Centimanes paraissent désigner l'hiver, du

moins à consulter leurs noms. Uranus ayant emprisonné ses fils, *Gaia*, leur mère, en fut courroucée, et elle remit à Cronos une faux tranchante pour qu'il eût à le mutiler quand il viendrait pour avoir commerce avec elle. Du sang de cette blessure naquirent les Erynnyes, les Géants et les nymphes Mélies. De la semence divine du Ciel mêlée à l'écume de la mer naquit *Aphrodite* (Vénus). Le dieu appela ses fils Titans, nom que caractérisait leur crime et présageait sa vengeance.—Dans l'empire de Cronos se présente une série nouvelle de créations : *Pontos*, ou l'abîme qui contient les eaux, engendre avec la Terre *Nérée*, ou le fond à jamais immobile de la mer, *Thaumas*, ou les merveilles de cette mer personnifiée, *Phorcys*, ou ses promontoires et ses écueils, *Céto*, ou les monstres qui habitent son sein. Les générations et les personnifications continuant à l'infini, nous ne pouvons les suivre dans un aussi court article, qui n'a d'autre objet que de donner une idée de la théogonie et non de l'enseigner. Seulement, il faut remarquer que partout les idées cosmiques semblent servir de cause à ces imaginations brillantes et fécondes. Il n'en est pas une à laquelle on ne puisse donner un sens philosophique très profond. Ainsi Jupiter, qui est l'un des fils de Cronos et de Rhéa, est un dieu manifeste qui se met à la place d'un dieu caché. Si la fable dit que Saturne est enchaîné, détrôné par son fils, c'est que le temps, d'abord sans mesure et sans loi, est ordonné, réglé et comme lié au cours des astres. Les Titans, refusant de se soumettre à la nouvelle domination, sont vaincus dans la Titanomachie ; c'est la lutte des éléments, des forces aveugles du monde matériel contre l'ordre des lois intelligentes de la nature. Il se peut que de grandes catastrophes du monde, des tremblements de terre, soient pour quelque chose dans ces fables cosmogoniques. C'est sous l'empire des enfants de Cronos, troisième degré de la hiérarchie divine, que se consomment la création, la formation et l'ordonnance de toute la nature. Alors, Jupiter, vainqueur, distribue entre lui, ses frères et ses enfants, les dignités et les emplois. — Nous renvoyons au chap. IV de la première partie du tome II de M. Guigniaut ceux qui veulent connaître à fond cette matière et bien apprécier les rapports d'Homère et d'Hésiode avec les croyances primitives de la Grèce. DE GOLBÉRY.

THÉOLOGIE, THÉOLOGIEN. La théologie est, suivant l'énergie du terme, la science de Dieu. Les langues humaines n'ont peut-être jamais forgé un mot plus plein et plus clair, ni caractérisé plus nettement un cercle d'études plus étendu. A proprement parler, Dieu étant l'origine et le but de toutes choses, la vérité suprême, l'unique vérité, la science de Dieu doit être la science des sciences, la clé de voûte de l'édifice des connaissances humaines, qui les domine toutes, et sans laquelle rien n'existerait qu'à l'état de matériaux épars et d'informes débris. Elle doit être immense comme Dieu, elle doit être simple comme lui ; elle doit s'étendre au delà de l'universalité des choses créées, et se replier jusqu'à contenir dans le cœur docile du plus humble croyant. — On comprend que nous voulons seulement ici nous occuper de la théologie chrétienne, et, par ce mot, nous entendons théologie catholique. Les théologies grecque et latine ont été pour la foule des nomenclatures sans base et sans liens, au fond desquelles de rares initiés se réservaient le droit d'entrevoir un secret obscur, l'unité de Dieu, lumière insuffisante, que les plus hauts génies de l'antiquité s'épuisèrent à suivre dans les ténèbres où la rayonnante crèche de Bethléem devait seule apporter le jour. Dieu se laissait pressentir, mais ne voulait se révéler que par la rédemption. L'ensemble des doctrines religieuses des autres peuples rentre pour nous dans la même catégorie de vaines curiosités historiques, et ce qu'on appellerait la *théologie protestante*, n'est pas plus une science qu'elle n'est une théologie, puisqu'elle repose sur deux principes essentiellement contradictoires, dont les

sectaires les plus fervents n'ont jamais pu tirer que des problèmes semblables à ceux qui laissaient dans le doute Socrate et Cicéron. Or, comment qualifier une science qui, devant être la solution de toutes les autres, manque elle-même de solution ? Nous mettons de côté la théologie judaïque, devenue, jusqu'à l'époque de l'accomplissement de la loi, partie intégrante de la théologie chrétienne, et dont l'éternelle attente forme, depuis la venue de J.-C., un des miracles que la foi catholique compte au nombre de ses irrésistibles arguments.—Bergier définit la théologie : « La connaissance de Dieu et des choses divines qui nous a été donnée par J.-C., par ses apôtres, par les prophètes et par les autres personnages que Dieu a chargés de nous enseigner. C'est donc, ajoute-t-il, une science qui, fondée sur les vérités révélées, en tire des conclusions sur Dieu, sur sa naissance, sur ses attributs, sur ses volontés et ses desseins, et sur tout ce qui a rapport à Dieu. » D'où il suit que la théologie réunit dans sa manière de procéder l'usage de la raison à la certitude de la révélation, et qu'elle est fondée en partie sur les lumières de la foi, en partie sur celles de la nature ou de la philosophie. —On voit de suite quel champ immense, et s'accroissant toujours, est ouvert aux théologiens. Toute vérité (c'est le triste partage de l'homme) paraît d'abord obscure et suscite la discussion. S'il faut révéler Dieu à l'ignorant, il faut le démontrer à l'orgueilleux ou à l'impie. Il faut établir la foi ; il faut la faire triompher, il faut la maintenir intacte et pure. Dans cette tâche, bien des connaissances sont nécessaires, bien des écueils sont à éviter. Il ne suffit pas de savoir, il est essentiel de croire, et, sans la pratique, la croyance est un vain mot. Pour défendre la cause céleste, la conviction est le plus nécessaire des talents. Un bras mercenaire porterait mal, et peu de temps ces armes sacrées. Les bons théologiens ont été des hommes vertueux; les grands théologiens sont des saints.—La théologie a suivi les progrès du christianisme ; elle s'est fortifiée de ses luttes constantes et de ses revers passagers, agrandie de ses triomphes, augmentée des siècles qu'il a franchis ; les hérésies, les sciences, les événements ont élargi son domaine : forcée de combattre partout et partout victorieuse, elle a fait comme ces conquérants qui composent leurs immenses armées de l'élite des peuples qu'ils ont vaincus. Attaquée successivement par la philosophie, par les lettres, par les sciences positives, elle a montré aux philosophes une sagesse supérieure à toutes leurs inventions ; aux lettrés des écrivains plus convaincus, plus inépuisables, des orateurs plus dévoués et plus éloquents; aux savants, des certitudes plus anciennes et aussi claires que leurs axiomes les mieux établis.—On a condamné, ou condamne encore l'invasion, disons mieux, les conquêtes de la théologie dans toutes les branches du savoir humain. Des critiques, auxquels il est difficile de supposer une bonne foi bien éclairée, voudraient qu'on s'en tînt, suivant l'expression protestante, à la *pure parole de Dieu*. Ils oublient que les inventeurs de cette théorie et leurs disciples se sont, plus qu'on ne l'avait jamais fait avant eux, livrés à la fureur des interprétations; mais ces interprétations contradictoires, nées des caprices de l'orgueil, de l'ignorance ou de la folie, professées par des hommes qui ne reconnaissent d'autre guide qu'eux-mêmes, d'autre limite que la fatigue de leur délire, d'autre tribunal que leur volonté, ont à l'infini multiplié les sectes, dénaturé le christianisme que la théologie catholique a laissé pur, nous dirons pourquoi, et précipité quiconque s'y est abandonné dans les labyrinthes éternels du doute, ou dans le noir abîme de l'irréligion déclarée. La théologie exploite toutes les connaissances humaines, parce qu'il n'est pas une de ces connaissances qui puisse être autre chose qu'une route pour arriver à la vérité, qui est Dieu, et surtout parce que l'orgueil, écueil ordinaire du savoir, a presque toujours tenté de faire un argument contre Dieu

des choses qui prouvent Dieu. Beaucoup de science, on le sait, ramène ceux qu'un peu de science avait éloignés; *ramène*, car l'ame est naturellement croyante, et, comme l'a dit si éloquemment un père de l'église, « l'homme naît chrétien. » Ainsi, ramener l'homme aux conditions sublimes de sa nature, rachetée par le sang du Christ et purifiée par le baptême, en satisfaisant à la fois son esprit et son cœur, en le guidant sur les routes douteuses de la vie; en fortifiant, en complétant la loi naturelle écrite au fond de son ame; en l'éclairant aux milieu des embûches de la passion de l'intérêt, de l'orgueil, de la curiosité; en le prémunissant contre les sophismes que l'esprit du mal multiplie sous toutes les formes devant chacun de ses pas; en l'avertissant des vieilles erreurs qui renaissent sous un autre nom; en lui signalant les erreurs nouvelles, ordinairement parées à leur naissance du vernis séducteur de la piété; connaître Dieu enfin, dans tout ce que les hommes peuvent pénétrer de sa splendeur, de ses miracles, de sa justice et de sa bonté; le révéler à qui l'ignore, le rappeler à qui l'oublie, le faire entendre au sourd, le faire voir à l'aveugle, le faire toucher à l'incrédule, tel est le but de la théologie. Or, pour atteindre ce but, le plus élevé que puisse se proposer une créature, force est bien d'aller saisir l'homme partout où il peut s'égarer de lui-même, force est bien de combattre en tous lieux ces agents de perdition dont les œuvres impies hérissent la terre comme autant de forteresses d'où ils sollicitent les ames à la rébellion. Là, c'est le sophisme philosophique qui nie Dieu ou la loi, et il faut employer les armes de la dialectique pour le terrasser. Là, c'est le mensonge érudit qui dénature un texte, fausse l'histoire, cherche dans la *Bible* un mot douteux qu'il interprète à sa fantaisie; suppose dans les actes des conciles un canon dont il tire des conséquences sans frein; fouille l'amas des rêveries païennes pour y trouver l'origine des dogmes révélés, et vient ensuite avec ses prétendues découvertes battre en brèche l'édifice de la foi. Il faut comme lui sonder la nuit des siècles éteints, les interroger de nouveau, les remuer plus profondément, et, du sein de leur poussière, faire surgir la vérité qu'on avait cru y ensevelir à jamais. Ici, c'est la fausse science assise sur la matière, et proclamant bien haut quelque résultat brutal qu'elle ne comprend pas. Il faut parcourir cette route nouvelle, franchir la dernière borne posée, et contraindre la science à reconnaître qu'il n'y a point de preuve contre l'existence de Dieu dans les œuvres de Dieu.—Voici maintenant la feinte austérité, le rigorisme menteur, la raison trompeuse des réformateurs; voici ceux qui veulent amoindrir le devoir et ceux qui veulent l'outrer. Il faut s'opposer à l'exagération des uns, à la mollesse des autres, et, de la même main qui démasque le fourbe, contenir l'enthousiaste sincère, mais déréglé. Et ce n'est pas tout: qui pourrait énumérer les ruses, les ressources, les piéges des enfants du mal? Le soldat dévoué, après toute une vie passée à les combattre, ne sait pas le nombre de ses ennemis qui se présentent chaque jour sous des déguisements nouveaux; il ne faut pas quitter le champ de bataille, l'ennemi est toujours voisin, il attaque toujours; il ne faut jamais le mépriser, si méprisable qu'il soit réellement. Eh quoi! l'homme ne se laisse-t-il pas prendre? La plus inepte des erreurs a perdu des milliers d'ames. Cependant toutes les erreurs ensemble n'exposeraient qu'une seule ame en tout un siècle, que ce serait encore une obligation sacrée de la poursuivre infatigablement: cette ame est d'un prix inestimable devant Dieu; Dieu l'a rachetée au prix de son sang. — On conçoit que, pour suffire à cette œuvre éternelle; la science et la foi sont indispensables, on conçoit aussi qu'il faut encore quelque chose de plus. Malgré la science et la foi, l'esprit le plus sûr peut se fourvoyer dans la carrière incommensurable qu'ouvrent de telles méditations; cela est arrivé à des génies d'une puissance presque surhumaine. Les uns ont cru que

l'infini se terminait où s'arrêtait leur vol fatigué; les autres sont tombés dans des subtilités et des raffinements inintelligibles, insensés. Mais ce qui fait qu'en dépit de ces écueils où sont venus échoner tour à tour Origène, Tertullien, Bossuet lui-même et tant d'autres, le christianisme est resté pur; ce qui fait que la théologie catholique est une science certaine en ses décisions, c'est qu'au-dessus du champ, pour ainsi dire sans limite, livré à ses recherches, plane un tribunal devant lequel toute erreur s'anéantit, une autorité dont les arrêts promulgués par une bouche mortelle, puisque la terre doit les entendre, sont néanmoins prononcés par le Saint-Esprit. Cette autorité, c'est l'*infaillibilité* papale. La théologie partant de ce principe, aussi sûr qu'aucun des axiomes scientifiques, que *Dieu est vérité*, et aboutissant à l'*infaillibilité* en matière de dogme du chef visible de l'église, est une chaîne dont les deux extrémités se joignent dans le ciel. Et quelle que soit son étendue, l'homme, avec ce double secours, peut sans s'égarer en parcourir un à un tous les anneaux; et, s'il s'égare, le monde en sera toujours averti; et toujours cette chaîne divine, qui relie la créature au créateur, restera entière, intacte; rien ne pourra la briser, rien ne pourra la flétrir : elle n'a pas été forgée de main d'homme. Mais cette chaîne, dira-t-on, c'est la religion. Eh! la théologie peut-elle être autre chose? Avons-nous besoin maintenant de relever un reproche vulgaire, communément adressé à la science dont nous parlons, celui d'avoir entravé les développements des autres sciences? Qui ne comprend qu'il y a là, comme dans la plupart des assertions du philosophisme, comme dans tous les lieux communs de l'irréligion, une contre-vérité, c'est-à-dire, le contraire précisément de ce qu'on affirme si haut? Les études théologiques, bien loin de nuire aux sciences humaines, ont été, par la seule force du principe sur lequel elles reposent et du but où elles tendent, l'agent le plus actif, nous pourrions peut-être dire l'unique agent des progrès de l'esprit humain; elles n'ont pas entravé les sciences, elles les ont redressées, elles ont tout découvert dans l'ordre moral; elles ont donné au plus grand nombre des connaissances positives, ou une solution qui les éclaire, ou une application qui les ennoblit. Quiconque a reçu dans sa vie l'aide d'une vérité nous entendra. Il faut lire les Pères de l'église pour comprendre tout ce que le raisonnement peut faire éclater de lueurs sublimes. On attaque le mystère de l'immaculée conception de Jésus; Saint Augustin s'écrie : « Si un Dieu devait naître, il ne pouvait naître que d'une vierge; si une vierge pouvait enfanter, elle ne devait enfanter qu'un Dieu. » Maintenant évertuez-vous, ergoteurs subtils, et tâchez de reconstruire tous les misérables mensonges que cet éclat de foudre a pulvérisés. Où est la leçon, où sont les certitudes de l'histoire pour celui qui ne l'étudie pas au point de vue de la religion? Que prouvent toutes les sciences pour celui à qui elles ne prouvent pas Dieu? — Encore une fois, la solution manque. Tout édifice du savoir, du savoir au-dessus duquel on n'a pu placer une vérité théologique, ressemble à ces ruines précoces que forment les monuments inachevés.

Louis Veuillot.

THÉOPHILANTHROPES, du grec *theos*, Dieu, *philos*, ami, et *authrôpos*, homme, *qui aime Dieu et les hommes*; mot nouveau désignant une secte religieuse qui s'établit en France en 1796, fit de nombreux prosélytes, obtint successivement plusieurs églises de Paris et des départements, et fut supprimée par le gouvernement consulaire, le 4 octobre 1801 (*v.* La Réveillère-Lepaux).

THÉOPHRASTE, l'un des philosophes et des savants qui ont le plus honoré l'antiquité grecque, naquit à Érèse, ville de Lesbos, le 5 du mois hécatombéon, deuxième année de la 102e olympiade, 371 ans avant J.-C.; il était fils d'un foulon dont on ignore le véritable nom. Son premier maître fut un rhéteur obscur qui habitait la même ville que

lui. Jeune encore, Théophraste se rendit à Athènes, et suivit assidument l'école de Platon, d'où il passa dans celle d'Aristote, après la mort du célèbre auteur du *Phédon*. Ce nouveau maître ne tarda pas à remarquer les hautes facultés de son disciple ; on prétend même, quoique cette assertion ait été vivement combattue par un critique distingué, que dans l'intimité il l'appela d'abord *Euphraste* (parleur agréable), et que plus tard, dans son enthousiasme, il lui décerna, en présence de l'école, le nom de Théophraste (homme au langage divin). Il paraît en effet que le talent distinctif du jeune philosophe, comme écrivain et orateur, était l'éclat et le fini dans le style, la facilité, la douceur, la grâce, l'abondance dans la parole. C'était l'opinion de Cicéron, qui, dans une de ses lettres à Atticus, parle de Théophraste comme de l'un de ses auteurs familiers, et dont la lecture est pour lui un objet de délices. — Les disciples d'Aristote, voyant leur maître s'affaiblir chaque jour par suite de son grand âge et de ses travaux, le prièrent de désigner son successeur. Il y consentit, et se servit, pour faire connaître son choix, d'une espèce d'allégorie qui mérite d'être rapportée. Dans son école il ne voyait que deux hommes qui pussent le remplacer avec honneur et à des titres à peu près égaux ; le premier était Théophraste, et le second Ménédème le Rhodien. Pour ménager l'amour-propre de celui des deux concurrents qu'il serait obligé de sacrifier à l'autre, il se fit apporter des vins de Rhodes et de Lesbos, les goûta, et leur trouva à chacun une qualité remarquable. « Le premier, dit-il, avait de la force, et le second de la douceur. C'est au dernier qu'il se voyait, à cause de son grand âge, obligé de donner la préférence. » Quel que soit le degré d'authenticité de cette anecdote que raconte Aulu-Gelle, il est certain que, lorsque Aristote, accusé d'impiété par Eurymédon, prêtre de Cérès, sortit d'Athènes pour éviter le sort de Socrate, il abandonna son école à Théophraste, et lui confia ses écrits ; c'est par Théophraste en effet que nous sont parvenus les ouvrages du chef des péripatéticiens. — Le philosophe de Lesbos eut, au Lycée, un tel succès, que, dans un temps où les places publiques et les théâtres étaient déserts, où les malheurs d'Athènes avaient presque dépeuplé cette cité, il comptait plus de deux mille auditeurs. Cette prodigieuse affluence excita la jalousie des rhéteurs, qui l'accusèrent de vouloir usurper une influence souveraine sur les destinées de la Grèce. Théophraste fournissait à cette accusation un prétexte assez plausible dans l'extension politique qu'il avait donnée à son enseignement. On le voyait en effet s'élever avec énergie contre les prétentions des oligarques, les fureurs des démagogues et la bassesse des délateurs, puis s'attaquer ouvertement à tous les vices de son temps, et du peuple athénien en particulier. Dénoncé à l'archonte-roi, il comparut devant l'aréopage, et déroula devant ses juges, avec une si chaleureuse éloquence, sa morale et ses doctrines, qu'il fut unanimement absous, et eut la gloire de réclamer et d'obtenir le pardon de son dénonciateur. Après la mort de Demetrius de Phalère, son élève, qui gouverna pendant dix ans la république, Théophraste vit ses persécuteurs redoubler d'audace, et obtenir une loi qui interdisait, sous des peines sévères, l'enseignement philosophique ; les rhéteurs seuls eurent le privilége de tenir leurs écoles ouvertes. Mais, un an après, cette loi ridicule et barbare fut solennellement abrogée par le peuple, qui condamna son auteur à une amende considérable. Les philosophes rentrèrent alors dans Athènes, et Théophraste vint reprendre, dans les jardins du Lycée, le cours de ses leçons. Il y vécut en paix au sein de la gloire et de l'amour que lui avaient voué ses concitoyens, et mourut, à un âge très avancé, dans la troisième année de la 123e olympiade. Il avait confié, par son testament, la direction du Lycée à Straton de Lampsaque, et légué ses ouvrages à l'un de ses élèves, du nom

de Nélée. — Comme les autres philosophes du Lycée, Théophraste expliquait sa doctrine dans deux cours distincts. Le premier, celui du matin, ne s'ouvrait qu'aux initiés, c'est-à-dire aux élèves que le maître avait appelés à l'intelligence de la partie secrète de sa doctrine; le second, celui du soir, était consacré à l'instruction de la foule. La morale de Théophraste était celle d'Aristote et de Platon; seulement il lui donnait un caractère plus pratique que ces deux philosophes. Il faisait de l'amour de son pays une des principales sources de ses inspirations. Ami d'une sage liberté, qu'il appuyait sur la vertu, il apprenait encore à ses auditeurs à être des citoyens utiles, et leur recommandait cette dignité, ce respect de soi-même, qui est la véritable grandeur morale, et constitue le courage. Théophraste, comme Aristote, s'était appliqué à l'étude des sciences, et il possédait en histoire naturelle des connaissances étendues et profondes. Procédant, comme l'illustre instituteur d'Alexandre, par la méthode analytique, et avec une indépendance complète de toute doctrine *à priori*, il avait rassemblé un grand nombre de matériaux intéressants qui devaient lui servir à jeter les bases d'un grand ouvrage sur les lois les plus secrètes de l'organisation des êtres. Il en a développé le plan et les principes dans son *Histoire des animaux*, dont nous ne connaissons que quelques fragments, dans deux traités de botanique et dans ses ouvrages de minéralogie, dont un seul nous est parvenu. Les sciences exactes, morales et politiques étaient aussi familières à Théophraste que les sciences naturelles et spéculatives, et il laissa sur chacune d'elles des traités, dont le nombre, selon Diogène Laërce, pouvait s'élever à deux cent vingt. Ils roulaient sur la grammaire, la logique, la rhétorique, la poésie, la musique, les mathématiques, la physique, la politique, la morale, la métaphysique, et même l'économie politique. La perte de tant de travaux importants, tout au moins pour l'histoire de l'esprit humain, est immense. Les fragments les plus considérables qui nous en restent sont l'*Histoire des plantes*, le *Traité des causes de la végétation*, le livre des *Caractères*, qui a été traduit dans toutes les langues, et a si heureusement inspiré notre La Bruyère. Le livre des *Caractères* est la dernière production de Théophraste, et encore ne possédons-nous qu'un très petit nombre de chapitres de l'ouvrage complet. Ces chapitres, que les rhapsodes ont dû fréquemment altérer, sont cependant remarquables par la verve, l'élégance, le talent d'observation, et la finesse des pensées. Toutefois, pour en apprécier sainement le mérite, il faut se reporter à l'époque à laquelle vivait l'auteur, époque de guerre, de désastres, de calamités, où la république athénienne était dévorée par l'étranger et les factions, où, par conséquent, des vices et des désordres, inconnus généralement dans les temps de paix, apparaissaient à la surface de la société comme une écume soulevée par la tourmente politique. Cette seule observation suffira pour guider le lecteur dans le parallèle de Théophraste et de La Bruyère, en tenant compte toutefois des autres considérations de temps, de pays, de religion et de civilisation, qui ont dû produire nécessairement des dissemblances profondes dans le génie de ces deux moralistes. — Il serait trop long d'énumérer seulement les principales éditions des œuvres scientifiques de Théophraste, nous devons nous borner à indiquer que la meilleure traduction que nous ayons du livre des *Caractères*, que nous n'avons long-temps connu que par celle de La Bruyère, est du docteur Coray, de Smyrne, 1799.

P.-F. Tissot, de l'académie française.

THÉORÈME. Ce mot, qui n'est guère usité que dans les sciences positives, et notamment dans les mathématiques, désigne une vérité qui doit être rendue évidente au moyen d'une démonstration. L'expression théorème entraine donc toujours implicitement l'idée de problème, en ceci que la proposition

qui le constitue suppose une solution antérieure, mais qu'il s'agit de renouveler pour donner au théorème toute l'évidence de la vérité mathématique : ainsi, quand on demande *quelle est la valeur de la surface d'une sphère*, on pose un problème; et quand on dit, comme proposition qui peut être géométriquement démontrée, que *la valeur de la surface d'une sphère est quatre fois celle d'un de ses grands cercles*, on pose un théorème qu'il s'agit de rendre évident par la série de raisonnements qu'on appelle *démonstration*. On nomme *corollaire* toute proposition exprimant une conséquence qui découle de la démonstration d'un théorème : ainsi quand on dit qu'*un angle droit est toujours la moitié de la valeur ou de la somme des trois angles d'un triangle rectiligne quelconque*, on pose un corollaire découlant de ce théorème que *la valeur des angles d'un triangle rectiligne quelconque est égale à deux droits*. Un des théorèmes les plus abstraits, et le plus beau peut-être qui ait jamais été résolu par la puissance du génie mathématique, est celui de Lagrange relatif aux inclinaisons entre elles des orbites des planètes ; d'où découle comme première conséquence le rassurant corollaire de la *stabilité de notre système planétaire quant aux inclinaisons mutuelles de ses orbites*. A. B.

THÉORIE. Ce mot, dans l'acception générale, désigne l'ensemble de règles ou de lois par lesquelles on explique bien ou mal des phénomènes quelconques, ou par lesquelles on croit pouvoir arriver le plus sûrement possible à un but déterminé. Les *théories gouvernementales*, par exemple, sont dans ce dernier cas ; elles consistent dans l'expression des moyens par lesquels chacun pense que la société pourrait le mieux atteindre au but de son institution : c'est un sujet sur lequel on n'a jamais tant divagué qu'aujourd'hui. Dans ce cas, le mot *théorie* a pour opposé celui de *pratique*, avec lequel il forme un contresens à peu près perpétuel, ce dernier n'étant jamais l'expression des résultats qui devraient découler de l'autre.— Dans les sciences, les théories sont plus ou moins positives ou certaines, suivant ce qu'on appelle le *degré de certitude* de ces mêmes sciences. Les *théories astronomiques* actuelles peuvent se considérer comme l'expression du véritable système de lois qui régissent le monde planétaire, et ceci ressort, entre mille autres preuves, de la concordance parfaite entre les phénomènes calculés et observés. La plupart des théories physiques actuelles, et même celles de la chimie, offrent aussi tout le degré de certitude désirable, mais il n'en est pas de même de celles de beaucoup d'autres sciences entre lesquelles la médecine tient le premier rang. Jamais on n'explique une chose de plus de manières que lorsqu'elle est tout-à-fait inexplicable, et c'est là ce qui nous a sans doute valu en physiologie et en médecine cette innombrable quantité des théories plus ou moins absurdes, par lesquelles les médecins de tous les temps, qui en sont encore à la *définition d'une fièvre*, ont prétendu et prétendent expliquer les phénomènes de la vie dans l'état maladif ou normal. J. H.

THÉORIE. En termes d'art militaire, on entend par le mot *théorie* l'action de développer par l'étude les principes de la tactique, des manœuvres et des exercices ordinaires ; c'est la partie spéculative d'une science où l'on s'attache plutôt à la démonstration qu'à la pratique. Chaque arme a sa tactique, sa théorie particulière. — L'école faite aux officiers et aux sous-officiers par les chefs de bataillon et les adjudants-majors sur les manœuvres, le maniement des armes, le service des places et les règlements militaires, s'appelle *théorie*. C'est une espèce d'enseignement mutuel qui sert à graver dans l'esprit des élèves les principes qu'ils sont appelés à appliquer dans l'occasion. Cet exercice a une utilité généralement reconnue. L'instruction qui ne résulterait que de la pratique seule ne présenterait pas les mêmes avantages. Un officier qui a bien compris le mécanisme des mouvements et des manœu-

vres sera plus à même de réparer un désordre causé par l'inadvertance. La théorie commence l'instruction des officiers et des sous-officiers ; la pratique achève leur éducation militaire.— On fait aussi dans les régiments une théorie pour l'intonation. Celle-ci rend uniforme le ton du commandement, et corrige ce qu'il y a de vicieux dans la voix. SICARD.

THÉOT ou **THÉOS** (CATHERINE), naquit en 1725, aux environs d'Avranches, en Basse-Normandie. Ayant perdu fort jeune ses parents qui vivaient du travail de leurs mains, et qui la laissèrent sans moyens d'existence, elle vint chercher fortune à Paris. La protection d'une dame de son pays, à qui elle avait été recommandée par le seigneur de son village, la fit entrer chez Bochard de Saron, conseiller au parlement, où elle demeura quelque temps comme femme de charge ; mais Bochard de Saron, mécontent de la tendance réelle ou affectée qu'elle montrait dès lors pour les idées mystiques, la congédia. Elle s'était liée avec quelques autres femmes d'un esprit aussi déréglé que le sien, entre autres avec une certaine Suzanne Labrousse. Catherine alla se loger dans un endroit retiré du faubourg Saint-Marceau, déjà si célèbre par la convulsiomanie de saint Médard : là, elle tint des espèces de clubs, où, se disant honorée de visions et de révélations célestes, elle se prétendait destinée par Dieu à régénérer le genre humain. Elle faisait presque secte dans le faubourg, lorsque l'attention de la police se porta sur elle. Catherine Théot fut arrêtée et renfermée aux Madelonnettes, d'où elle ne sortit qu'en 1789. Elle renoua alors connaissance avec son ancienne amie, Suzanne Labrousse, qui ayant repris son ancien métier de prophétesse et d'inspirée, venait d'être présentée et recommandée à l'assemblée nationale par le député, ancien chartreux, dom Gerle, et qui, s'étant sauvée plus tard à Rome de crainte d'être arrêtée à Paris, alla mourir au château Saint-Ange, où le pape l'avait fait enfermer. L'issue funeste de cette mission religieuse rendit Catherine Théot circonspecte ; elle résolut de cacher sa vie au moins pour quelque temps. On est fondé à croire toutefois que ce fut à cette époque qu'elle se lia avec dom Gerle, le protecteur de sa défunte amie. Quoi qu'il en soit, elle était entièrement oubliée, ainsi que dom Gerle, lorsque, peu de temps avant que Robespierre n'instituât la fête de l'Être-Suprême, il vint à circuler dans Paris un bruit étrange, que chacun se répétait mystérieusement à l'oreille, et que l'on n'osait trop approfondir. On disait que, dans un mauvais galetas du quartier de l'Estrapade, d'étranges oracles se forgeaient, qu'on y commentait à huis-clos l'églogne *Sicelides musæ*, et qu'on y annonçait, sous les auspices d'une vieille sibylle édentée, le retour prochain de l'âge d'or, l'apparition d'une Jérusalem nouvelle, l'avénement d'un nouveau Messie, la seconde incarnation du Verbe de Dieu et la naissance de l'Agneau divin qui effacerait les péchés du monde. — Les deux principaux acteurs de cette farce mystique étaient dom Gerle et Catherine Théot. Il est évident qu'elle avait un but politique, et qu'elle était dirigée dans l'intérêt de quelqu'un, de Robespierre, par exemple : la preuve de sa complicité résulte des papiers trouvés chez Catherine lors de son arrestation ; Robespierre y est nominativement désigné comme le Messie qu'elle doit enfanter spirituellement. Cela résulte surtout d'une attestation de patriotisme délivrée par Robespierre à dom Gerle au moment où celui-ci allait être conduit en prison, et de la haute protection qu'il lui accordait presque publiquement. Rapprochez ces diverses circonstances de l'époque où se jouait cette parade, qui est celle où Robespierre, ressuscitant l'Être-Suprême, essayait de se rendre le grand-pontife d'une nouvelle religion, et vous serez amené forcément à conclure que la comédie mystique de l'Estrapade n'était que le corollaire de celle du Champ-de-Mars au 20 prairial, et que c'était Robespierre qui les faisait jouer toutes deux

pour arriver au même résultat.—Ce qui se passait dans le galetas de Catherine dissiperait d'ailleurs tous les doutes, s'il pouvait en subsister encore. Les cérémonies étaient dignes de la bizarrerie des dogmes. A son lever, la *mère de Dieu* (c'est le nom sous lequel les initiés adoraient la prophétesse) apparaissait, purifiée d'une ablution lustrale, le visage à demi-couvert d'un voile blanc. Elle se plaçait à une table sur laquelle était une estampe allégorique de ses mystères : à sa droite une *Bible*, dont une jeune fille, appelée l'*éclaireuse*, faisait lecture. Cette éclaireuse, très jolie, nommée *Amblar*, récitait, sur un ton de psalmodie, des passages de la *Bible*. Elle était vêtue de blanc comme les vestales, le visage couvert d'un voile transparent; on la destinait à remplacer, par une substitution adroite, la vieille Catherine Théot, qui, après sa mort, devait ressusciter pleine de grâces; et, pour succéder à Amblar, on tenait toute prête une autre jeune fille nommée *Rose*, fraîche et belle comme la fleur dont elle portait le nom. — Voici maintenant quelques détails sur les cérémonies de l'initiation. Le récipiendaire, qui avait toujours un parrain parmi les initiés, frappait trois coups à la porte, on l'introduisait; puis se présentait l'éclaireuse qui lui disait : « Enfant de Dieu, préparez-vous à célébrer la gloire de l'Être-Suprême. » Alors il s'approchait de la mère de Dieu, qui lui disait : « Mon fils, je vous reçois au nombre de mes élus, vous serez immortel. » Il prêtait ensuite ce serment : « Je jure de répandre la dernière goutte de mon sang pour défendre, par tous les genres de mort possibles, la gloire de l'Être-Suprême. » L'éclaireuse lisait un chapitre de l'*Apocalypse*, et disait : « Les sept sceaux de Dieu sont mis sur l'*Évangile* de la vérité, cinq sont levés : Dieu a promis à notre mère de se révéler à elle à la levée du sixième; quand le septième s'élèvera, prenez courage, en quelque lieu que vous soyez, quelque chose que vous voyiez; la terre sera purifiée : tous les mortels périront, mais les élus de la mère de Dieu seront immortels. » Puis le récipiendaire faisait partie des initiés. — Le 27 prairial, Vadier lut à la tribune de la convention un rapport extrêmement curieux, fabriqué, dit on, par Barrère, sur les mystères de la mère de Dieu, rapport dans lequel on avait substitué à son véritable nom *Théot* celui de *Théos* (en grec, *dieu*, *divinité*). Il concluait à l'arrestation de Catherine Théot, de dom Gerle et de tous les initiés. Ces conclusions furent adoptées; et Senart, secrétaire du comité de sûreté générale, fut chargé de l'exécution. Senart, pour rehausser l'importance de sa mission, et se donner des airs de bravoure, a prétendu dans ses mémoires que les initiés étaient nombreux; qu'il s'y trouvait une foule de militaires, d'hommes de lettres, de médecins, de fils de famille, de capitalistes, etc. Le fait est qu'il avait à ses ordres, pour cette expédition, trois à quatre cents hommes de l'armée révolutionnaire, et que toute la capture se réduisit, indépendamment de Catherine Théot et de dom Gerle, à une trentaine d'individus, la plupart vieilles femmes comme la prophétesse. Tout ce troupeau d'enfants de la mère de Dieu fut écroué dans diverses prisons. Dom Gerle se vit enfermé à Port-Libre, d'où il sortit après le 9 thermidor, et Catherine Théot à la Conciergerie, où elle mourut après cinq semaines de détention, âgée de 70 ans.

GEORGES DUVAL.

THÉRAPEUTIQUE (médecine), du grec *therapeuô*, je remédie. C'est une partie des sciences médicales qui a pour objet le traitement des maladies. L'expression latine, *therapeia*, est employée aujourd'hui dans le même sens en Allemagne. La *thérapeutique* ainsi comprise est le but final des études du médecin : c'est l'application de toutes les notions qu'il a dû acquérir sur les conditions de la vie, sur les causes qui la modifient favorablement ou défavorablement, etc.; notions dont l'étendue est immense, puisqu'elles comportent la plus grande partie des sciences naturelles. On peut donc regarder la *thérapeutique* comme un

moyen d'apprécier la valeur de l'art de guérir, de même qu'on emploie la pierre de touche pour apprécier l'or. S'ensuit-il qu'on reconnaisse dans la conduite du médecin-praticien ou thérapeute une marche assurée qui dénote des principes positifs en théorie? Non, certes, et nous devons consigner ici cet aveu : la pratique médicale, loin de révéler des motifs d'action clairs et déterminés, annonce au contraire que les bases de l'art de guérir n'ont pas une solidité suffisante; aussi est-ce dans cette partie de la science que le public aperçoit surtout des défauts, qui lui inspirent une défiance souvent juste des praticiens. La critique de la médecine, aidée par la plaisanterie, n'a pas été infructueuse : elle a corrigé dans la partie dogmatique des défauts graves, et il en est résulté d'heureux effets pour la thérapeutique : si elle est loin d'être entièrement satisfaisante, elle s'est au moins notablement améliorée, et nous pouvons attendre du temps de plus complets perfectionnements encore. — On dit aussi l'art *thérapeutique* pour l'art de guérir. CHARBONNIER.

THÉRÈSE (Sainte) naquit dans Avila, soit le 12, soit le 28 mars 1515. Fille d'*Alphonse-Sanchez de Cépède* et de *Béatrix-d'Ahumade*, sa naissance était noble : avantage que la religion estime dans le sens opposé du monde; celui-ci par les splendeurs de la possession, celle-là par le mérite du sacrifice. Neuf frères et deux sœurs composaient avec elle un intérieur patriarcal de famille, où de pieuses lectures développaient les germes de piété, que les bons exemples et les paroles maternelles semaient dans leurs jeunes cœurs. — Le plus aimé de ses frères était *Rodrigue de Cépède*, parce qu'une fraternité plus étroite de piété resserrait entre eux la fraternité du sang, et c'était avec lui qu'elle se complaisait à lire ou la Bible ou la vie des saints. Au mot *éternité*, ce couple candide s'arrêtait pour se dire : *Quoi toujours! toujours!* et leur jeune ame plongeait submergée dans cet océan sans bords de châtiments ou de récompenses. Et de là des résolutions naïves : tantôt ils essayaient de bâtir dans le jardin un ermitage, dont les pierres mal affermies tombaient sous leurs mains inhabiles; tantôt ils voulaient gagner le royaume de Grenade, afin de trouver chez les Maures une sainte occasion de verser leur sang en témoignage de la foi : édifiantes chimères de jeunes ames, qui fondaient sur la hache et le chevalet du martyre ces châteaux fantastiques, dont une imagination adolescente a coutume de jeter les fondements sur le sable doré des vanités mondaines. Tant il est vrai que, dans les occupations naïves de l'enfance, se révèlent déjà les affections réfléchies de l'âge viril, et que le fruit, en sortant du bourgeon, annonce à l'œil de l'observateur ce qu'il doit être un jour dans sa maturité. — A peine âgée de 12 ans, elle perdit sa mère; et, dans une pieuse inspiration de sa douleur, voyant un portrait de la vierge Marie, elle se jeta devant l'image, et lui confia la tutèle de son enfance. Cependant cette mère, dont la piété ennoblissait l'esprit, et dont l'esprit rehaussait la beauté, avait aimé à lire des romans, et, sans mesurer assez les dangers de cet amusement, elle n'avait pas craint d'en partager le plaisir avec sa jeune famille. Aussi, quand Thérèse n'eut plus ses conseils pour modérer l'intempérance où conduit cette lecture attrayante, elle ne se contenta plus d'y perdre furtivement tout ce qu'elle put dérober de ses journées, elle y consacra même les heures de la nuit. Dès lors son miroir lui dit qu'elle était belle; elle prêta l'oreille aux insinuations de la coquetterie, qui la conseillait par la bouche d'une cousine, et, rassurée par l'honnêteté du but et l'égalité des conditions, elle noua le commencement d'une intrigue, qu'elle ne sut pas envelopper d'un secret si profond qu'il pût échapper à la vigilance de son père. — Le mariage d'une sœur aînée, qui, depuis la mort de sa mère, en exerçait toutes les fonctions d'économie et de surveillance, fut un prétexte qu'Alphonse de Cépède saisit pour éloigner sa jeune Thérèse d'une

liaison, dont les premières semaines d'une clôture au couvent eurent bientôt effacé les impressions légères. Entrée avec un dégoût en apparence invincible pour la vie monastique, elle en sortit, sinon avec un sentiment contraire, du moins sans aversion; et déjà, cette modification dans ses idées était, à son insu, la première flexion d'un cœur que Dieu commençait à courber selon les desseins de sa providence. Pour la détacher du monde, il se servit des soins même qu'elle mettait à plaire au monde; et, comme un oncle, pieux gentilhomme qui voulait consacrer au cloître ses vieilles années, avait prié sa nièce de lui lire les épîtres de saint Jérôme, son désir d'être aimable en tout obligeait Thérèse à feindre dans ces lectures un plaisir qu'elle n'éprouvait pas; néanmoins, l'onction de ces livres, en passant de sa bouche aux oreilles de son oncle, tombait dans l'esprit de cette vierge prédestinée comme le grain égaré sur le sentier, mais qui donne son fruit quand la fortune lui a fait rencontrer une veine heureuse. — Elle revint donc au couvent recevoir ce voile, emblème d'une union mystique entre elle et Dieu (1535). Toutefois, la nourriture changée, les fatigues du chœur, les travaux pieusement serviles, une existence si différente de sa vie passée, altéra sa délicate santé, et dès lors commença pour elle ce cercle de souffrances, où son ame altérée du ciel aspirait déjà comme à la montée âpre et dure qui mène aux sources vives de la Jérusalem céleste. — Ce vœu répété sans cesse: *Ou souffrir, Seigneur, ou mourir!* ne fut pas en vain poussé vers le ciel; le calice des souffrances lui fut empli jusqu'aux bords. Sa résignation invincible au milieu de ses douleurs, son amour ardent pour la main qui s'était appesantie sur elle, touchèrent d'une admiration si profonde un jeune prêtre, qu'elles eurent la puissance de l'arracher à une inclination criminelle où son cœur s'était indignement égaré. Cette conversion jeta du baume sur des maux si cuisants, qu'il n'était pas une seule partie d'elle-même, qui, touchée légèrement, ne lui causât des douleurs aiguës; ses nerfs horriblement contractés avaient contourné son corps comme une boule, et toute sa puissance d'action se réduisait au mouvement d'un seul doigt. Cette lueur de vie sembla même s'éteindre entièrement; sa fosse creusée demeura ouverte à l'attendre un jour et une nuit, et, quand elle recouvra ses sens, elle trouva ses paupières collées par la cire d'une bougie qu'on avait promenée sur ses yeux, pour s'assurer qu'il ne restait plus dans la jeune malade une seule étincelle d'esprit vital. Ramenée des eaux, où son père l'avait conduite en consultation, les uns disent d'un médecin, les autres d'une femme célèbre par des cures heureuses, si ce qu'elle rapporta d'elle-même à son couvent n'était pas un cadavre, on oserait à peine dire que ce fut un corps animé, tant sa position était encore déplorable; car, après six mois d'une impotence absolue, elle regarda comme un bonheur de pouvoir enfin se traîner sur les mains et les genoux. — La santé, redemandée au ciel, afin que la débilité de son corps ne gênât plus les pieux élans de son ame vers Dieu, la santé, dis-je, lui revint, mais non pas entière, car, pendant vingt années, elle ne put rien manger avant midi sans le rejeter aussitôt, et, la veille des jours où elle devait communier, elle était réduite à se procurer un vomissement par artifice, en passant, le soir, une plume mouillée dans sa gorge. — Pour obéir à la volonté d'un confesseur, elle a composé l'histoire de sa vie, où sentiment, pensée, image, rien n'est cherché, rien n'est mis pour plaire; cette vie, tant de fois prise, et souvent même reprise sans avoir eu le temps de relire seulement ses derniers feuillets; narré ingénu où l'on peut donc mieux juger de son génie et de son ame, dans les épanchements de cette candeur naïve, à qui seule est due le titre de *Confessions*, dans ces confidences, où l'étude eut si peu d'accès, que son autographe, conservé dans l'Escurial, n'offre pas une rature sur un texte coulé d'un seul jet.

Ce ne sont pas les vaines agitations d'une ame indécise entre Dieu et le monde qui vont remplir toutes ses pages : ce sont les récits et de sa ferveur enfantine, et de son adolescence, où la coquetterie mit un instant le pied sans laisser une seule trace et des maladies aiguës qui ont ensuite éprouvé sa longue patience ; puis arrivent les faveurs célestes, qui ont récompensé ses travaux dans l'oraison, et signalé ses progrès ; ensuite, ses tiraillements douloureux entre une conscience persuadée sur la réalité de ses visions et l'incrédulité de son directeur, qui veut y voir les illusions d'un esprit abusé par une *sainte folie ;* enfin, les répugnances d'un tendre cœur à couper le dernier lien d'affections innocentes, mais qui ramenaient dans un cloître à son esprit les distractions du monde. — Elle demanda à Dieu son avis, et ce fut alors que, dans une religieuse stupeur, elle entendit pour la première fois ces paroles articulées au fond de son ame : *Ma fille, je ne veux plus que vous conversiez avec les hommes : je vous ai prédestinée aux entretiens de mes anges.* — Ce n'est pas encore assez pour lui s'il ne réserve même à Thérèse le spectacle ravissant de sa beauté rayonnante ; mais, pour accoutumer peu à peu les sens de son ame à ces éblouissantes épiphanies, il lui découvre d'abord ses mains seules : une autre fois, ce sont les traits ineffables de la divine face qu'elle voit, dans un plein ravissement, se réfléchir sur le miroir de son ame ; enfin, il apparaît en toute la personne de son humanité sainte, comme au jour où, triomphant de la mort, il s'éleva dans un corps resplendissant d'une lumière qui transporte en extase sans fatiguer les yeux, tel que si, assoupli et filé en tissu, le plus pur diamant était déroulé comme une draperie autour du soleil pour amortir la pointe aiguë de ses rayons. Pour elle bientôt la religion n'a plus de mystères : l'unité inénarrable de la Trinité se laisse, pour ainsi dire, toucher aux sens intimes de la sainte ; la présence divine, dans l'eucharistie, se rend même perceptible aux organes de son corps purifié à la flamme d'un cœur où brûle l'encens continuel de la foi ; et, dans la communion, elle sent sa bouche remplie du sang immortel, dont la pieuse chaleur imbibe tout le tissu pénétré de son ame. Une nouvelle extase emporte Thérèse dans une situation nouvelle ; son divin amant célèbre avec elle un hymen spirituel ; ses mains saignent des blessures de la croix ; il tire un clou de sa plaie, et l'offre à sa fiancée comme un gage de son union mystérieuse avec elle, comme le sceau qu'il met à son vœu de *souffrir ou mourir*, devise héroïque d'une ame, qui voyait dans la résignation graduée sur la souffrance l'échelle mystique, par où la chair déchue peut remonter à la béatitude originelle. — Aussi est-ce toute la pieuse liberté de l'épouse, qui souvent respire dans ses prières à son époux céleste : « Seigneur, accordez-lui, disait-elle d'un religieux dominicain, accordez-lui cette grâce, car il mérite d'être un de nos amis. » Ailleurs, sollicitant pour son beau-frère, entraîné sur une voie de perdition, quelle innocente naïveté dans cette phrase, qui semble vouloir comme emporter d'assaut la miséricorde avec une sainte violence ! « Seigneur, si vous aviez un frère égaré dans un tel péril, n'irais-je pas le secourir au plus vite ? » — Tantôt, c'est la Vierge-Marie qui suspend un collier de diamants ou un manteau, dont la neige et l'albâtre ne sauraient égaler la blancheur, aux épaules de sa chaste bru, élevée de l'esclavage, comme une humble Esther, à la ravissante union de son divin maître ; tantôt, c'est le céleste Assuérus, qui daigne parer lui-même sa fiancée ; et, de cette main qui, dans les entrailles de la terre, change une boue grossière au plus fin des rubis, il touche le rosaire de Thérèse, et le bois perd à l'instant sa nature ; la vile matière disparaît transformée en quatre beaux diamants, où brille dans chacun le nom d'une vertu. Mais ces faveurs sont un mystère entre elle et Jésus ; car son rosaire conserve aux yeux des profanes les apparences de son ancienne réalité, et n'offre qu'aux regards de la

sainte la réalité de ses nouvelles apparences. « Seigneur, disait-elle, c'en est trop ! » Mais, plus elle s'inclinait dans son humilité, et plus il redoublait en elle-même la cause de ses chastes tendresses ; car un séraphin d'une beauté céleste, armé d'un javelot à la pointe de flamme, attisait le feu de l'amour divin au foyer de son ame aimante, qui, si je peux redemander pour elle à Delille un beau vers, dont elle a prêté la touchante idée,

Vit l'enfer dans un cœur incapable d'aimer :

de son ame, comme une eau fangeuse et croupie que la grâce a purifiée, et qu'elle verse limpide dans la coupe d'amour où Dieu prend plaisir à mouiller ses lèvres ; de son ame, qui, semblable au ver-à-soie, doit composer un réseau de bonnes œuvres, filer dans l'humilité et le silence sa coque de foi, de charité, de justice, et, transfigurée dans son tissu doré, percer enfin cette tombe fragile pour s'élever vers son origine et sa fin sur les ailes blanches et veloutées de l'innocence ; de son ame, dont les puissances sont dans l'oraison d'extase comme des vapeurs que le soleil éternel attire jusqu'aux plus hautes régions de la foi, où les mystères du monde spirituel se reflètent dans l'ineffable mirage de ces nimbes colorées par un rayon divin ; de son ame, qu'elle représente, dans les peines de l'oraison, sous l'image naïve d'un oiseau qui cherche à s'élever jusqu'à Dieu sur les ailes de l'entendement et de la volonté ; mais, trop faible pour atteindre seul à cette hauteur inaccessible aux forces étroites de la nature, il se lasse, il succombe, jusqu'à l'instant où Dieu étend vers lui sa main complaisante, recueille et met reposer dans son sein le pèlerin égaré, s'il ne daigne encore abaisser vers lui ses grandeurs comme des branches où le débile oiseau puisse arrêter son aile fatiguée, et s'enivrer de leurs fruits délicieux sous un dôme de fleurs. C'est ainsi qu'on voit avec surprise une brillante imagination répandue sans afféterie sur le champ austère des questions théologiques, et qu'on s'étonne de trouver la poésie où l'on attendait seulement l'ascétisme. Néanmoins, dans toutes ses pages, l'idée de la présence de Dieu ubiquiste et incessante est tellement elle-même présente à son esprit que la prière jaillit continuellement de son cœur avec un amour, une foi, une onction, et souvent une éloquence véritable. — Dans ces saintes familiarités, si Dieu élevait Thérèse à l'honneur ineffable de ses entretiens, il daignait aussi permettre qu'elle vint consulter sa sagesse sur des affaires qui n'avaient souvent avec elle qu'un rapport de charité. Ainsi, un prêtre à qui l'on offrait un évêché, l'ayant priée de soumettre à Dieu l'acceptation ou le refus de ces honneurs, qu'on cesse de mériter quand on les désire, car l'état où ils tombent est fondé sur une complète abnégation des vanités : « Quand il aura bien appris, lui répondit la voix divine, que la seule richesse solide et véritable est de ne rien posséder, dites-lui qu'il peut alors sans crainte accepter la crosse et la mitre. » A cette décision céleste se rattache naturellement, comme une branche à la tige, une pensée qui résume en elle-même tous les volumes que cette matière a jamais inspirés. La sainte d'Avila se demande pourquoi l'humilité est une vertu si agréable à Dieu, et sa réponse est admirable : « C'est que Dieu est la vérité, dit-elle ; or, marcher dans l'humilité n'est pas autre chose que marcher dans la vérité, car l'homme en réalité n'est qu'inconstance, imperfection, fragilité ; et ses grandeurs, sa gloire, ses richesses, les faveurs de la nature, tout a sa fin, et bientôt se réduit à une poignée de poussière. » — Ce fut dans les souffrances d'une maladie périlleuse qu'elle s'engagea au vœu d'observer la règle de son ordre dans toute la rigidité primitive, et de fonder un monastère où l'on pût mourir au monde dans la pauvreté, le silence et la solitude renouvelés de l'antique Carmel. Ce dessein répandu souleva contre elle un orage de murmures et de moqueries. Tout l'ordre vit dans ce retour à l'ancienne discipline une injure à ses cou-

vents, où régnait alors et partout la règle de l'observance mitigée. Le conseil municipal d'Avila, convoqué pour en agiter les avantages ou les inconvénients, se montra même opposé au nouvel établissement, et le provincial, se laissant aller au torrent, révoqua son approbation. Thérèse n'en continua pas moins de marcher sans bruit sur ces vagues orageuses, implorant, comme saint Pierre, la main de son divin maître dans ces heures d'affaissement où elle sentait les flots ouverts par le doute inonder ses pieds. Enfin, après deux années de fatigues et d'inquiétudes, sans aide, pour ainsi dire, sans un maravédis, pour satisfaire aux premières dépenses, les bulles de Pie IV enfin arrivées, elle eut le bonheur de consacrer, sous l'invocation de saint Joseph, une petite maison, et ceignit le voile à douze religieuses, qui embrassaient avec des larmes de joie le vœu de n'avoir que la Providence pour nourrice, qu'une froide sandale pour unique chaussure, une crèche mal garnie de paille en guise de lit, d'accorder huit mois sur les douze aux rigueurs du jeûne, et de renoncer dans les autres à la chair des animaux, si ce n'est dans l'impérieuse nécessité des maladies (24 août 1562). — Le parfum de sainteté répandu autour du nouveau monastère inspira bientôt à d'autres villes le désir de posséder une maison de la réforme; et, dans peu d'années, Médina-del-Campo, Valladolid, Séville, Palencia, Ségovie, Burgos, Salamanque, purent se glorifier d'un couvent fondé par sainte Thérèse elle-même. Peu à peu les aspérités s'étaient adoucies dans sa route. Devenue prieure de son monastère, elle était moins dépendante; un nouveau nonce apostolique, favorable à ses desseins, lui avait signé des pouvoirs étendus, et le provincial même désirait maintenant voir les maisons réformées se multiplier *comme les cheveux de sa tête*. Cependant, tous les obstacles nécessaires aux saintes épreuves de sa patience ne devaient pas être levés, et Thérèse eut continuellement à lutter contre sa vieillesse, une fièvre chronique, les empêchements suscités par les carmes de l'observance mitigée, les conditions exigées par les évêques, l'indigence d'argent, le manque d'une caution, la distance des lieux, les difficultés du voyage, les ardeurs de l'été et les rigueurs de l'hiver, comme à Tolède, où elle ne possédait, pour fonder sa maison de souffrances volontaires, qu'une seule couverture et deux paillasses. Mais, dans la nuit, cédant à la puissance du froid, comme elle priait ses compagnes de la couvrir davantage : « Pouvez-vous l'être mieux, ma mère, lui répondit en riant l'une d'elles, puisque vous avez sur vous toutes les couvertures du couvent. » Et cette saillie fut répétée par toutes avec cette gaîté, dont Thérèse exigea que ses carmélites tempérassent la sainte tristesse du cloître, quand elle écrivit ce précepte évangélique : « Parlez à tout le monde avec une gaîté modérée. » — Enfin, avant sa mort elle eut le plaisir de voir dix-sept monastères de filles, et quinze maisons d'hommes s'élever sur les bases de sa réforme; car elle avait également obtenu des pouvoirs suffisants pour instituer des *Carmes déchaussés*, dont l'ordre commença à Dorvelo avec deux cénobites, Antoine de Jésus et le bienheureux Jean-de-la-Croix, sous le priorat de celui-ci, et dans la discipline d'une règle que sainte Thérèse leur avait elle-même rédigée (22 nov. 1568). — Occupée à fonder Palencia, elle y reçut une agréable nouvelle, dont elle ressentit une joie *la plus vive de sa vie* : c'était la décision du chapitre assemblé dans Alcala aux frais du roi Philippe IV, qui vénérait sainte Thérèse et savait admirer son institut; décision qui mit, pour ainsi dire, le sceau à ses fondations, et sépara, sous deux provinciaux tout-à-fait indépendants l'un de l'autre, les deux ordres de l'observance mitigée et de l'étroite observance. — Elle revenait de Burgos à son couvent d'Avila, et voulait en passant visiter sa fondation de Médine, quand la voiture se renversa, accident qui déjà lui avait cassé le bras deux fois. Depuis long-temps malade,

une poignée de figues sèches composaient toutes ses provisions de voyage : « Ne vous affligez pas, ma fille, disait-elle à sa compagne avec une bonté et une résignation évangéliques, ces figues sont très bonnes, et d'ailleurs combien de pauvres gens n'en ont pas même pour soulager leur faim ! » Elle s'arrêta dans Albe-de-Tormès, et, transportée au couvent de ses carmélites, non point immédiatement de sa voiture, mais du palais, où la duchesse ne voulut confier qu'à elle-même le soin de servir la vénérable infirme, elle passa les premiers jours de sa courte maladie dans les pratiques d'une profonde piété. Ses forces s'épuisaient dans une effrayante dysenterie, et, comme on lui demandait si, dans le cas où Dieu disposerait de son ame, elle désirait que sa dépouille fût portée à son couvent d'Avila. « Hélas ! ai-je rien ici-bas qui m'appartienne, répondit-elle, et n'aura-t-on point la bonté de me prêter ici un peu de terre ? » La maladie avait lié tous ses membres, hormis ses yeux et sa langue ; mais, quand on lui apporta, sous les voiles de l'eucharistie, son époux mystique, dans l'attente duquel son cœur consumé d'amour soupira tant de fois : « Seigneur, le dormir m'est insupportable ici-bas, le manger m'est amer, car tout l'ordre est renversé, et l'ame qui doit vivre en vous est contrainte à vivre dans un corps pour des jouissances matérielles ; » cette vue sembla ranimer ses membres paralysés, son visage parut s'embellir ; et ses mains tendues, pour ainsi dire, avec les vœux de son cœur mourant vers celui qui a dit : *Je suis la vie*, elle s'écria : « Venez, Seigneur ! l'heure est donc arrivée où je vais sortir de cet exil ! » Depuis sept heures du matin jusqu'à neuf du soir, appuyée sur le bras d'une carmélite, elle tint constamment ses yeux attachés sur un crucifix, et son ame enfin délivrée alla savourer un bonheur dont elle avait goûté les prémices ce jour, où, ravie en extase, il lui semblait qu'emportée dans les bras de son divin époux, et déposée sur les marches du trône éternel, il disait à son père : *Je vous rends celle que vous m'aviez donnée* (4-14 oct. 1582). — Cette nuit est doublement célèbre, et par son décès et par l'introduction du calendrier grégorien. Ainsi, expirée le 4, et déposée le lendemain dans une fosse profonde, sous la grille du chœur, dans une position orientée de manière à ce que le cloître et la ville pussent s'énorgueillir également d'en posséder les restes vénérables, ce jour fut compté pour le quinzième du mois, et l'église jugea convenable d'inscrire avant toutes les fêtes du même jour les honneurs qu'elle décerna bientôt aux mérites de sainte Thérèse, béatifiée par un décret de Paul V (1614), et agrégée aux nombre des saints par une bulle de Grégoire XV (1622), auquel s'est uni le pape Urbain VIII, pour donner à la vierge d'Avila un titre qui n'a été accordé à nulle autre femme, celui de *docteur de l'église*. Au bout d'un an, réclamé par sa ville natale, et transporté, sur les ordres du provincial, aux Carmélites de Saint-Joseph, la fille aînée de ses fondations, le corps saint fut trouvé dans un état de conservation parfaite, ses membres souples comme avant la mort et imprégnés d'une odeur merveilleuse, phénomène qui de nouveau édifia les fidèles, quatre années après, quand le duc d'Albe eut obtenu du pape que la précieuse relique fût rendue à sa première sépulture. — Au temps où vécut Thérèse, l'Espagne comptait un grand nombre de saints personnages, que la Providence semblait lui donner pour garantir sa terre catholique contre les débordements de l'hérésie. Thérèse les eut tous pour amis, et saint Pierre d'Alcantara, et le bienheureux Jean-de-la-Croix, et saint François de Borgia, et le célèbre dominicain Bagnès, à qui pour obéir elle écrivit son *Chemin de la perfection*, qu'avait déjà précédé l'histoire de sa vie et celle de ses fondations. Le quatrième dans l'ordre de ses écrits, mais l'un des premiers dans l'opinion de plusieurs, dit Adrien Baillet, est son *Château de l'ame*, composé pour obéir à Jérôme Gracian, le plus estimé par

elle entre les carmes de la nouvelle réforme. — De son commentaire sur le *Cantique des cantiques*, il ne reste qu'un fragment, par hasard échappé aux flammes. L'auteur voit dans les tendresses de l'époux et de la Sulamite un symbole des caresses mystiques, dont celui qui s dit : « Je suis l'amour » *(ego sum caritas)*, comble une ame dans les différents degrés de l'oraison. Son confesseur, effrayé du sujet, avant même d'avoir lu son manuscrit, en exigea la destruction, et sa docile pénitente obéit sans résistance. — Dans le recueil de ses lettres, où respire souvent une gaîté candide, on voit se dessiner un caractère digne à la fois de vénération et d'amour, un cœur où dominent la douceur, l'humilité, la patience, une confiance inaltérable aux promesses de son Dieu, en un mot toutes les vertus, dont les évolutions tournent avec une sainte harmonie sur ces trois pivots fortement enracinés dans son ame, la foi, l'espérance et la charité. — Le vénérable Palafox, évêque d'Osma, dit la *Biographie universelle*, a commenté ses écrits avec ce respect que l'on accorde seulement aux livres saints. Bossuet appelait la doctrine de sainte Thérèse une *doctrine céleste*. Enfin, la patrie des Pélasges adopta la sainte d'Avila comme une seconde patronne à côté de saint Jacques-le-Majeur, déployant ainsi son étendard catholique entre l'apôtre de qui l'Espagne reçut la vie de la foi, et la carmélite à qui l'Espagne donna la vie de la nature.

HIPPOLYTE FAUCHE.

THÉRÈSE (MARIE), célèbre archiduchesse d'Autriche, reine de Hongrie et de Bohême, impératrice d'Allemagne, née en 1717, morte en 1780 (*v.* MARIE-THÉRÈSE).

THÉRIAQUE (pharmacie), des mots grecs *thêr* (bête féroce ou venimeuse), et *akeomai* (je guéris), soit parce que la thériaque est efficace contre la morsure des bêtes venimeuses, soit parce que la chair de vipère en serait la base. C'est une préparation pharmaceutique composée de drogues si nombreuses et si diverses, qu'il est permis d'attribuer ce mélange au hasard plutôt qu'à un raisonnement ou à un calcul. L'auteur, fût-il Mithridate, nous paraît avoir été tout aussi sensé dans cette combinaison que ce médecin de Milan ordonnant à un de ses malades de mettre dans un bain chaque herbe d'un pré, parce qu'il s'en trouverait bien dans le nombre, disait-il, quelqu'une propre à guérir la maladie pour laquelle on le consultait. Malgré les historiens, il est impossible que ce bizarre mélange soit le fameux antidote du roi du Pont. Il est plus judicieux de le considérer comme une des satires les plus ironiques dont un plaisant se soit avisé envers les médecins. Cependant quelques érudits en font honneur à Andromaque de Crète, médecin de Néron. Nous n'abuserons pas du temps de nos lecteurs pour leur exposer la formule de la thériaque, même réformée : une grande partie de l'apothicairerie y passe.

CHASSONNIES.

THERMES (archéologie), certains édifices de l'antiquité romaine, destinés originairement à l'usage des bains, et qui plus tard devinrent de vastes palais, avec palestres, gymnases, bibliothèques, jardins. On voit encore à Paris les restes des thermes de Julien. Les thermes de Titus, de Caracalla, de Dioclétien, qui existent à Rome, sont de vastes bâtiments entourés d'enceintes considérables (*v.* BAINS). X.

THERMIDOR. Ce nom dérivé du grec *thermos*, chaud, avait été donné au onzième mois du calendrier de la république française. Il commençait le 19 juillet et finissait le 17 août. La première décade de thermidor de l'an II était dédiée au malheur. Fatale coïncidence! ce fut ce jour-là même que, frappée au cœur dans la personne de ses derniers athlètes, les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just et Lebas, la république tomba sous les coups de l'exécrable parti des *thermidoriens*. (*V.* le Supplément de la lettre T). CH. D.

THERMOMÈTRE (de deux mots grecs qui signifient *chaleur*, *feu*, et d'un

mot de la même langue qui signifie *mesure*). Les anciens ne connaissaient pas de mode plus certain d'indication des variations atmosphériques que les impressions de nos sens, aidées des secours bien limités que leur offrait la fusion ou la combustion de différentes substances. Dans les temps modernes, on a inventé des instruments pour noter les degrés variables de chaleur et de froid, et ces instruments, sous la dénomination de *thermomètres* ou *thermoscopes*, *pyromètres* ou *pyroscopes*, sont aujourd'hui en usage dans toutes les parties du monde civilisé. — Le principe sur lequel tous ces instruments sont construits est le changement de volume que chaque corps éprouve par un changement dans sa température. — Tous les corps homogènes, excepté l'eau, à un degré rapproché de son point de congélation, se dilatent par la chaleur et se contractent par le froid. Leur dilatation offre donc une mesure relative de l'augmentation de leur température, et leur contraction une mesure de sa diminution. Cette loi subsiste également pour les gaz, les liquides et les solides : on a donc pu employer la matière dans ces trois états à la construction d'instruments pour la mesure de l'intensité de la chaleur et du froid. Les changements de volume qu'éprouvent les gaz ou corps aériformes ont d'abord servi à cet objet; les liquides, tels que l'esprit-de-vin, les huiles ou le mercure, y ont ensuite été employés; enfin, on a appliqué à la mesure des variations, dans les températures supérieures, le changement de volume des corps solides, là où les gaz et les liquides éprouvaient une trop grande expansion. — La dénomination de *thermoscope* ou de *pyroscope* semblerait devoir, avec plus de propriété, être appliquée à de tels instruments; mais, pour nous conformer à l'usage, nous adoptons celle de *thermomètre*. — L'invention du thermomètre, comme presque toutes les découvertes d'une grande utilité, a été l'objet de réclamations en faveur de plusieurs savants. Il ne paraît pas cependant qu'il y ait ici plus de deux compétiteurs dont les titres aient de la valeur. — Les auteurs italiens attribuent généralement les honneurs de la découverte à leur compatriote *Santorio Santorius*, qui exerça long-temps la médecine à Padoue. Il florissait vers le commencement du XVIIe siècle, et a acquis une juste célébrité par sa découverte de la transpiration insensible du corps humain. Les savants hollandais n'hésitent pas davantage à attribuer l'invention du thermomètre à *Cornelius Drebbel*, médecin d'Alkmaar, qui paraît avoir joui d'une haute réputation comme chimiste et comme mathématicien : c'était d'ailleurs un génie inventif dans les mécaniques. *Santorius* réclame positivement l'invention comme lui étant propre, et il a pour lui Borelli et Malpighi; d'un autre côté, le titre de Drebbel est considéré comme indubitable par Boerhaave, ainsi que par Musschenbrock. — Quoi qu'il en soit de l'inventeur, l'instrument est le même quant au principe et à la forme : il consiste en un tube de verre, avec une boule soufflée à l'une de ses extrémités, et dont l'autre extrémité reste ouverte; une partie de l'air contenu dans la boule en a été chassée par la chaleur, et ensuite l'extrémité ouverte du tube a été plongée dans un liquide quelconque contenu dans une cuvette. A mesure que la boule s'est refroidie, l'air qu'elle contenait a diminué de volume; le liquide a été forcé de monter dans la tige, à cause de la pression de l'atmosphère, et cela jusqu'à ce qu'il ait occupé toute la place de l'air expulsé par la chaleur. Quand un corps échauffé est appliqué à la boule, l'air se dilate de nouveau, et abaisse le liquide dans la tige. Si cette tige est exactement cylindrique, une échelle de degrés égaux entre eux y étant appliquée, mettra l'observateur à même de se former quelque idée de la différence existante entre les températures relatives des corps appliqués à la boule. En éloignant le corps échauffé, le volume de l'air renfermé diminue de nouveau, et de nouveau le liquide s'élève dans la tige par l'effet de la pres-

sion atmosphérique, jusqu'à ce que l'élasticité de l'air dans l'intérieur de l'instrument soit en équilibre avec celui de l'atmosphère environnante. Les instruments construits sur ce principe sont appelés *thermomètres à air*, parce que leur action dépend de l'élasticité de ce fluide; et, à cause de l'usage que l'on en a fait dans l'origine pour marquer les changements dans la température de l'atmosphère, les anciens auteurs les ont décrits sous le nom de *verres atmosphériques*, dénomination qu'ils ont rendue commune aux baromètres. — Dans les écrits obscurs et souvent presque inintelligibles du docteur anglais Robert Flud, publiés vers le commencement du XVIIe siècle, il est souvent fait mention du thermomètre, ou, comme il l'appelle, du *speculum calendarium*. — L'académie *del Cimento* de Florence, assemblée sous les auspices et le patronage de Ferdinand II, grand-duc de Toscane, s'occupa du perfectionnement de ce thermomètre.—Il paraît que, de bonne heure, l'infatigable Boyle avait porté son attention sur les perfectionnements dont il jugeait cet instrument susceptible, et que ses premiers essais eurent lieu sur le thermomètre à air ou *verre atmosphérique*, comme on l'appelait alors. Il réussit à rendre cet instrument plus commode en pratiquant un réservoir pour le liquide et pour l'air au pied du tube : de cette manière, le thermomètre put être commodément plongé dans un fluide, ou appliqué à un corps quelconque pour s'assurer de sa température. Boyle a aussi prouvé qu'il n'était pas possible de compter sur les indications du thermomètre *à air libre* sous tous les degrés de pression atmosphérique.—Newton sentit toute l'importance du perfectionnement des thermomètres. Il paraît que, de bonne heure, il s'était convaincu de l'inconvénient de l'esprit-de-vin comme fluide, et qu'il avait employé l'huile de lin pour le remplacer. Son instrument a l'avantage de supporter une haute chaleur, sans que le tube risque d'éclater. Newton comprit en outre la commodité d'avoir deux points fixes dans la construction de l'échelle, et il se servit des points de congélation et d'ébullition de l'eau comme les plus convenables. — La construction et les usages des thermomètres ont de bonne heure aussi occupé l'académie des sciences en France, et plusieurs de ces instruments furent construits par M. Hubin pour ce corps savant; mais ni ceux-là, ni les thermomètres placés à l'Observatoire de Paris par de La Hire ne semblent avoir été gradués d'après un principe fixe. Le premier changement digne de remarque fut signalé dans le thermomètre à air de Geoffroy, supérieur à celui de Boyle, en ce qu'il n'est pas susceptible d'être affecté par la pression de l'atmosphère.—Amontons, Martine, se sont aussi occupés de cette matière, et, à une époque très rapprochée de celle où toutes les tentatives avaient lieu en France, il s'en faisait une très heureuse dans le nord de l'Allemagne et en Hollande, due à l'introduction du vif-argent, comme fluide thermométrique. Il est très probable que c'est à Roëmer, le célèbre astronome de Dantzick, que la science est redevable de ce notable perfectionnement; et Boerhaave lui en fait honneur, ainsi que de la première échelle, connue aujourd'hui sous le nom de *Fahrenheit*. Gabriel Fahrenheit, natif de Dantzick, qui ensuite habita Amsterdam, est le premier qui ait construit des thermomètres de cette espèce, et avec une telle perfection que généralement on l'en a considéré comme l'inventeur. Ils ne tardèrent pas à se répandre dans toute l'Europe, et soutiennent encore aujourd'hui leur réputation dans plusieurs contrées, notamment en Angleterre. — Les grands avantages dont jouit le thermomètre de Fahrenheit sur toutes les autres inventions antérieures consistent principalement dans la faculté qu'il offre de pouvoir être appliqué à une plus longue série de températures, entre les points de congélation et d'ébullition du mercure; dans la propriété qu'il a de ne point salir le tube, et dans celle de recevoir les impres-

sions de chaleur et de froid avec plus de rapidité ; en même temps, d'ailleurs, que la grande densité du fluide thermométrique rend parfaitement visibles les tubes capillaires qui en sont remplis. Tout concourt donc à rendre cet instrument délicat et portatif. En outre, d'après le point très bas de son zéro, l'observateur n'est que très rarement embarrassé de degrés *négatifs*, et, d'après le grand nombre de ses divisions, il est également rare que, dans les opérations ordinaires, il soit besoin de parler de fractions d'un degré. Le thermomètre à mercure, avec le zéro au point de congélation, et le 80ᵉ degré au point d'ébullition, ne tarda pas à devenir d'un usage général en France ; il fut bientôt connu de l'Europe entière sous le nom de *thermomètre réaumurien*. Les seules objections que l'on puisse faire à cette échelle, quand l'instrument a été construit avec soin, reposent sur la grande étendue des divisions, qui rendent inévitables et fréquentes les fractions d'un même degré, et sur la grande élévation du zéro, d'où résulte souvent la nécessité des signes + et —, attachés à l'indication des degrés dans une même série d'observations, et cela même lorsqu'il ne s'agit que des températures naturelles et ordinaires. — Le thermomètre à mercure de M. S. de Lisle, de Saint-Pétersbourg, diffère peu, en principe, des instruments dont il vient d'être question ; mais sa graduation est inverse. Son zéro est au point de l'ébullition de l'eau, et la graduation continue de *haut en bas*. Concevant que le mercure, à cette température, doit être divisé en cent mille parties, il a déterminé les degrés par les contractions de la totalité du mercure pendant son refroidissement, et les a exprimés par ces parties. La distance entre les points de congélation et d'ébullition de l'eau, sur cette échelle, est de cent cinquante degrés. Au surplus, ce thermomètre ne semble jouir d'aucun avantage sur ceux que nous avons ci-devant décrits, et il n'est devenu d'un usage général qu'en Russie. Dans l'année 1742, le savant suédois Celsius, professeur à Upsal, divisa *centésimalement* le thermomètre connu, dans le Nord, sous son nom, et qui, depuis, par son adoption tacite de la part des physiciens français, a obtenu un surcroît de célébrité comme *thermomètre centigrade*. Celsius fait commencer son échelle au point de congélation de l'eau, et divise l'espace compris entre ce point et la hauteur de la colonne de mercure dans l'eau bouillante en cent degrés. Cette division semble plus naturelle et plus simple qu'aucune de celles qui ont été proposées jusqu'alors, et elle offre plusieurs avantages. Mais elle a deux inconvénients de quelque importance dans beaucoup d'opérations pratiques. D'abord la position élevée du zéro fait que les froids naturels doivent fréquemment y être notés par une série descendante de chiffres, en sorte que la même série d'opérations peut se trouver embarrassée par les + et les — des degrés. Puis les intervalles considérables interceptés entre les degrés obligent souvent l'observateur à compter des fractions de degrés. Le thermomètre réaumurien présente les mêmes inconvénients. — Nous passons sous silence une multitude d'autres moyens thermométriques qui ont été proposés par des savants d'un grand mérite. De toutes ces échelles si variées, il n'y en a que trois d'un usage général, savoir : celle de Fahrenheit, de Celsius et de Réaumur. L'échelle de Fahrenheit est en usage principalement en Angleterre et dans les États-Unis d'Amérique, ainsi qu'en Hollande ; celle de Celsius a été adoptée par les Français comme concordant exactement avec leur système métrique, et aujourd'hui elle est employée dans la plupart des contrées du nord et de la partie moyenne de l'Europe. L'échelle de Réaumur était la seule en usage en France avant la révolution ; c'est encore celle qui est la plus connue en Espagne, en Portugal, en Italie. Il lui reste d'ailleurs cela d'important qu'elle offre les mêmes termes qui ont été employés pour un grand nombre d'anciennes observations fort essentiel-

les. — Voilà pourquoi il est utile (pour ne pas être obligé de recourir aux tables de comparaison de ces trois échelles) d'avoir des formules propres à la prompte conversion de leurs degrés. Le point de congélation de l'eau, à l'échelle de Fahrenheit, est 32 degrés, et celles de Celsius et de Réaumur, zéro; tandis que l'ébullition, sur chaque échelle respective, est 180, 100 et 80 degrés au-dessus de ce point. D'où il résulte que les degrés de Fahrenheit sont à ceux de Celsius comme 180 : 100 = 18 : 10 = 9 : 5; et à ceux de Réaumur comme 180 : 80 = 18 : 8 = 9 : 4; ou bien 9 degrés de Fahrenheit sont égaux à 5 degrés de Celsius et à 4 de Réaumur.— L'impraticabilité d'une application des thermomètres à des corps fortement échauffés conduisit le célèbre Musschenbroek, avant le milieu du dernier siècle, à se servir des expansions de verges métalliques pour mesurer la température de ces corps très chauds. Mais, comme les expansions des solides sont extrêmement petites, il devenait nécessaire d'imaginer quelque méthode pour les rendre visibles. L'instrument inventé à cet effet par Musschenbroek, et perfectionné par Desaguliers, remplit parfaitement cet objet. — Les efforts des physiciens pour se procurer des moyens certains et commodes de mesurer les hautes températures ne se sont pas arrêtés là. C'est principalement en Angleterre et en France que l'on s'en est occupé avec persévérance. Une multitude de *pyromètres* (*v.*) ont été imaginés à cet effet dans ces deux pays. — La partie la plus curieuse de l'histoire des thermomètres est celle qui a rapport aux *thermomètres à registre*. L'idée primitive d'un thermomètre, susceptible de noter on d'enregistrer successivement ses propres indications en l'absence de l'observateur, est due au célèbre Jean Bernouilli, qui, dans une lettre à Leibnitz, décrit cet instrument. Un autre instrument du même genre, conçu sur le même principe à peu près, a été construit par Kraft; mais ces inventions sont bien inférieures à plusieurs autres plus modernes. Les Anglais, encore dans la poursuite de ce but si intéressant, figurent en première ligne. L'illustre Cavendish s'en est occupé avec succès, et il a été suivi dans la carrière par une foule d'autres. Il y aurait injustice de notre part à passer ici sous silence les utiles travaux d'un praticien de Paris, aussi recommandable par sa modestie que par ses talents. L'ingénieur Chevallier s'est occupé avec un succès tout particulier de la construction des thermomètres, et il est parvenu à donner à la fabrication en grand de cet instrument, si nécessaire aux arts, la précision rigoureuse indispensable aux observations scientifiques. Pelouze père.

THERMOPYLES, défilé de la Locride, sur les frontières de la Thessalie, à l'ouest, formé, d'un côté, par le sommet du mont OEta, et, de l'autre par le rivage du golfe Maliaque. Ce lieu est célèbre par la mort de Léonidas et de ses trois cents Spartiates, l'an 480 avant notre ère (*v.* Grèce [*Histoire ancienne*] tome xxxi, soixante-unième livraison, page 43), et par la bataille que les Romains y livrèrent à Antiochus, roi de Syrie, en 191. Thermopyles forma, dans les premiers temps de la Grèce, un état indépendant. Deocalion en fut le premier roi, Amphictyon le deuxième. L'assemblée des Amphictyons se tenait près des Thermopyles, dénomination qui vient des sources d'eaux chaudes qu'il y avait aux environs du défilé (en grec *thermos*, chaud; *pulé*, porte, défilé). X.

THÉROIGNE DE MÉRICOURT. Cette femme, qui s'est acquis une si horrible célébrité pendant les jours néfastes de la révolution, naquit vers 1760, dans une petite ville du duché de Luxembourg, de parents pauvres qui ne lui laissèrent que l'exemple de leurs vertus. Il n'y avait pas dans cet héritage, quelque honorable qu'il fût, de quoi mener longtemps joyeuse vie : Théroigne le sentit, et, peu scrupuleuse sur le choix des moyens, elle prit bientôt place parmi ces femmes dont parle Suétone, *quæ quæstum cor-*

poribus suis faciunt. Mais cette bruyante existence flétrit plus de femmes qu'elle n'en enrichit; Théroigne l'éprouva. Descendue à un état voisin de la misère par la disparition successive de ses adorateurs, le hasard la mit en relation avec le baron Clootz, ce Prussien qui devait devenir célèbre sous le nom d'*Anacharsis Clootz*, et s'adjuger le sobriquet d'*Orateur du genre humain.* Quelque temps ils firent tous deux bourse commune. Leurs ressources commençaient à s'épuiser, quand survint la révolution française, cette planche de salut pour tant de gens perdus d'honneur et de dettes. Anacharsis et Théroigne partirent pour Paris. Là, elle chercha à se lier avec les coryphées de la révolution, dont le berceau nageait dans le sang de Delaunay, de Flesselles, de Berthier, de Foulon, etc. Le premier de tous pour qui elle se prit de passion, ce fut Barnave, qui avait déjà trouvé que *ce sang n'était pas assez pur pour qu'on ne pût le répandre.* Après Barnave, elle estima Mirabeau; après Mirabeau, Pétion; après Pétion, Camille-Desmoulins, puis Danton, puis Maillard l'huissier, avec lequel elle fit ses premières armes, le 5 octob. 1789. Des aristocrates (ces hommes-là sont capables de tout) ont osé écrire que Théroigne de Méricourt était petite, chétive, laide. Calomnies. Elle avait près de cinq pieds, et la taille fine. Je ne vous affirmerai pas qu'elle ressemblait précisément à la *Vénus de Médicis*, ou à la *Vénus d'Arles*; mais elle avait un minois chiffonné, un air mutin qui lui allaient à merveille, et un de ces nez retroussés qui changent la face des empires. Je suis donc fondé à dire que ceux qui ont tracé de Théroigne un portrait aussi repoussant ne l'avaient pas vue aussi bien que moi, et qu'ils ont jugé son physique d'après son moral. Ceux qui contribuèrent le plus à faire à Théroigne cette réputation de laideur que je m'efforce de détruire, et cette renommée de mauvaise vie sur laquelle je passe condamnation, ce furent les perfides rédacteurs des *Actes des apôtres*, et entre autres Suleau, qui versa le ridicule à flots sur sa figure, sa démarche, son costume, et lui donna moitié plus d'amants qu'elle n'en avait. Théroigne s'en vengea cruellement, et Suleau put apprendre à ses dépens *furens quid femina possit.* La première fois qu'elle révéla son existence et devint un personnage politique, ce fut dans les horribles journées d'octobre, où elle conduisit à Versailles, vêtue en moderne Penthésilée, les amazones de la place de Grève et du Port-au-Blé. Après avoir fait des prodiges de valeur à l'attaque du château, elle guida les assassins jusque dans les appartements de la reine, et excita de toutes ses forces la populace à faire feu sur la famille royale, au moment où elle parut sur le balcon de la cour de marbre. Déjà, la veille, elle avait trempé ses mains dans le sang des infortunés gardes-du-corps Lahutte, Miomandre et Varicourt; elle aida ensuite *l'homme à la longue barbe* à couper leurs têtes et à les planter sur des piques. Pendant le trajet de Louis XVI et de sa famille de Versailles à Paris, elle se tint constamment à l'une des portières de la voiture de LL. MM., et ne cessa de vomir contre eux les injures les plus dégoûtantes. — Après l'affaire du 6 octobre, elle établit chez elle, rue de Tournon, une sorte de club où se réunissaient tous les meneurs révolutionnaires de l'époque, entre autres Danton, Camille, Fabre, Vincent, Momoro et Ronsin. Cependant son sabre demeurait oisif, et l'occasion ne s'était plus présentée de donner carrière à sa valeur patriotique, lorsque l'affaire du Champ-de-Mars (17 juillet 1791) la fit de nouveau reparaître sur la scène. Elle combattit bravement dans les rangs du faubourg Saint-Antoine, contre Bailly, La Fayette et le drapeau rouge de la municipalité. Le sort ayant trahi le courage des patriotes, Théroigne s'occupa de faire donner la sépulture, dans le cimetière de Vaugirard, aux malheureuses victimes de la loi martiale, restées étendues dans le Champ-de-Mars; et ce fut grâce à elle que les mânes de ces héros populaires ne furent

pas réduites à errer cent ans sur les bords du Styx. Sa piété envers les morts fut mal vue de la police, qui lui conseilla d'aller quelque temps respirer l'air natal. Elle profita du conseil, et partit pour l'Allemagne, où, à peine arrivée, l'empereur Léopold la fit jeter en prison. De retour à Paris vers la fin de mai, elle parut, à la journée du 20 juin, en tête des brigands qui envahirent les appartements du roi, et poussa à l'une des roues du canon que le peuple hissa jusque dans la salle où le monarque paraissait, la tête souillée du bonnet rouge. Le 10 août, à cinq heures du matin, elle aida un détachement de fusiliers des compagnies du centre à traîner, dans le corps-de-garde des Feuillants, une patrouille de cinq à six royalistes qu'on venait d'arrêter dans les Champs-Élysées. Presque au même instant, on y amena également ce Suleau dont j'ai parlé plus haut, ce Suleau qui, une année durant, avait stygmatisé notre héroïne dans les *Actes des apôtres*. Elle ne le connaissait pas de vue ; mais aussitôt qu'elle l'entendit nommer, elle jura qu'il n'échapperait pas à sa vengeance. Aussi entra-t-elle comme une furieuse dans le corps-de-garde, où elle demanda impérieusement qu'on le lui livrât. Au moment où elle se présenta, un autre misérable, nommé Daubigny, secrétaire de la section, après l'avoir accablé d'outrages, venait de le faire dépouiller de son uniforme, de son bonnet de grenadier, de sa giberne et de son sabre. Il était donc ainsi privé de tout moyen de défense, lorsque la mégère lui saute au collet et l'entraîne dans la cour ; comme elle s'apprête à lui porter un premier coup de sabre, Suleau, qui avait autant de vigueur que d'adresse, s'en empare, il se débat comme un lion ; il frappe, il se fait jour ; et peut-être allait-il se sauver, quand il se voit saisi et désarmé par Daubigny et Bonjour, président de la section. Théroigne à qui l'on vient de rendre son sabre, le lui plonge à plusieurs reprises dans la poitrine : il tombe sur l'affût du canon à moitié expirant, et la furie l'achève en lui sciant la gorge ; puis elle lui coupe la tête, et la plante au bout d'une pique, en criant : *Victoire !* Cela fait, elle foule aux pieds le tronc, essuie la lame de son sabre, le remet dans le fourreau et vole à d'autres exploits. — Vinrent les journées de septembre, et Théroigne égorgea à l'Abbaye, aux Carmes, à la Conciergerie, à la Force, partout. Une particularité assez remarquable de sa vie fut sa liaison avec le marquis de Sade, laquelle date de son retour d'Allemagne, en mai 1792. Je tiens le fait de M. de Sade lui-même, qui, me racontant cette circonstance, dans l'été de 1812, à la table de l'abbé Decoulmiers, alors directeur de la maison de Charenton, témoignait son admiration pour le caractère fortement prononcé de Théroigne, et me disait, en parlant d'elle : « Je vous assure qu'il y avait quelque chose de sublime dans cette femme. » J'ignore si Théroigne faisait le même cas de M. de Sade. — Après les massacres de septembre, Théroigne, soit qu'elle jugeât sa mission remplie, soit que les meneurs n'eussent plus besoin d'elle, disparut de la scène politique ; et ce n'est qu'au bout d'un certain temps que nous la retrouvons enfermée comme folle à l'hospice de la Salpétrière. C'est dans cet asyle de la misère et de toutes les infirmités humaines, qu'elle a vécu en proie à une démence dont les fréquents paroxysmes étaient horribles. Un élève interne me la montra un jour à travers la grille de l'enclos réservé aux folles furieuses ; je la vis grattant avec ses ongles les ruisseaux, et en retirant des immondices qu'elle dévorait avec avidité ; il m'assura que fréquemment il lui arrivait de dévorer également des lambeaux de chair toute saignante et toute crue. J'appris encore que ses hurlements presque continuels épouvantaient jusqu'aux autres folles, et que plus d'une fois on avait été obligé de la bâillonner. Elle succomba enfin, n'ayant retiré d'autre fruit de ses crimes que de mourir dans un hôpital, objet d'horreur pour elle-même, et d'effroi pour tout ce qui l'environnait.

GEORGES DUVAL.

THERSITE, personnage aussi laid qu'importun dont Homère a fait un des interlocuteurs les plus bavards de son *Iliade*. Le poète, dans l'opinion de quelques commentateurs, n'a recherché qu'un contraste. Parmi ses héros, il fait apparaître un homme qui parle à tout propos et hors de propos, qui donne cours à son intempérance de langue lorsque tous les Grecs sont assis pour écouter Ulysse dans le plus grand silence ; enfin Thersite se croit l'égal, le supérieur de tout le monde. Son nom seul marque l'emportement, la brusquerie, l'audace. Le commentateur Eustathe établit fort bien cette étymologie. On débite sur son origine de très belles choses. Ainsi, il serait Étolien, parent de Diomède, étant fils d'Agrius, qui était frère d'Ænée, lequel, à son tour, était aïeul de Diomède. Il alla, dit-on, à la chasse du sanglier de Calydon, mais, craignant le danger et le fuyant, il fut précipité, par Méléagre, du haut d'un rocher, et c'est alors qu'il devint difforme. l'*Iliade* le dépeint bossu, boiteux, louche et chauve. On a reproché à Homère ce hideux portrait, en disant qu'il ne l'eût pas si maltraité s'il eût tenu le sceptre, et que sa colère ne dégradait ainsi que les faibles. On pense aussi que le personnage de Thersite était un portrait contemporain, et qu'Homère exerçait une vengeance. Ulysse l'appelle le plus vil de tous les Grecs qui ont marché sous les ordres d'Agamemnon ; il lui reproche ses continuelles invectives contre ses chefs, ses lâches instigations pour l'abandon du siége. Eustathe donne des exemples des propos séditieux de Thersite. Ulysse et Achille étaient les deux hommes que Thersite haïssait le plus, et il ne cessait de disputer contre eux.— Voici à quelle occasion il perdit la vie. Il avait renversé dans le combat l'amazone Penthésilée, Achille en fut ému de pitié; lui, le plus beau, le plus valeureux des hommes, ne pouvait voir tomber avec indifférence la plus belle, la plus valeureuse des femmes. Le vainqueur aux formes de singe osa se moquer du héros, Achille, courroucé, l'étendit d'un coup de poing à côté de la belle guerrière. Ainsi finit Thersite. On rapporte qu'au lieu d'une voix mâle, il avait le fausset d'un enfant ou d'une femme ; mais il maniait à merveille le sarcasme et l'ironie.

De Golbéry.

THÉSÉE, l'un des héros les plus célèbres de la mythologie, dixième roi d'Athènes, naquit à Trézène de l'union secrète d'Égée et d'Éthra, fille du sage Pitthée. Il fut élevé à la cour de son aïeul comme étant fils de Neptune. Dès son enfance, son courage put faire présager ce qu'il serait plus tard. Hercule étant un jour venu voir le roi de Trézène, déposa la peau de lion dont il était revêtu. Tous les jeunes enfants, que l'arrivée du demi-dieu avait réunis dans le palais de Pitthée, s'enfuirent effrayés à cet aspect; Thésée seul, croyant voir un lion, arracha une hache des mains d'un esclave, et s'élança pour attaquer le redoutable animal. A peine âgé de seize ans, il souleva une énorme roche, sous laquelle Égée, avant de retourner dans ses états, avait placé son épée. Il s'en empara, résolu, avant de se présenter à Athènes comme héritier du trône, de s'en être rendu digne par ses exploits. Les monstres et les brigands qui couvraient la contrée lui en fournirent l'occasion : Corynète, Sinnis, Sciron, Procuste et Phæa, tombèrent sous ses coups. Après s'être fait purifier de leur sang à l'autel de Jupiter-Melichius, Thésée arriva dans le royaume de son père. Médée y régnait sous le nom d'Égée : inquiète des prétentions du jeune héros, elle le rendit suspect au roi, et convint même avec lui de l'empoisonner. Mais, au moment où Thésée portait à ses lèvres la coupe fatale, Égée le reconnut à la garde de son épée, et chassa la perfide enchanteresse. Cependant, les fils de Pallas, frère d'Égée, qui depuis long-temps aspiraient à la couronne, et auxquels, pour cette raison, le roi d'Athènes avait caché son mariage avec Éthra et la naissance de Thésée, voyaient leurs espérances détruites par la reconnaissance du jeune prince. Ils

conspirèrent au nombre de cinquante contre leur oncle et leur souverain ; mais le complot fut découvert par Thésée, qui les immola tous. Pour expier cet effroyable carnage, il dut s'exiler pendant un an d'Athènes. Absous au bout de ce temps par les juges réunis dans le temple d'Apollon Delphinien, il revint dans sa patrie, et y signala son retour en la délivrant d'un taureau furieux qui désolait les plaines de Marathon. — Bientôt il entreprit d'affranchir les Athéniens de l'horrible tribut qu'ils payaient à Minos, roi de Crète. Tous les ans, sept jeunes filles et sept jeunes garçons devaient lui être envoyés pour servir de proie au Minotaure. Thésée s'offre de lui-même pour faire partie du fatal contingent. Encouragé par l'oracle de Delphes, il arrive, tue le monstre, et, à l'aide du fil protecteur que lui avait donné Ariane, il sort heureusement du labyrinthe. Six jeunes couples voués à la mort sont par lui rendus à la liberté ; mais en même temps l'ingrat abandonne dans l'île de Naxos celle qui lui a sauvé la vie. De retour à Athènes, il trouva son père mort ; c'était lui qui l'avait tué par un oubli funeste. En partant pour la Crète, il avait promis, s'il revenait vainqueur, d'arborer des voiles blanches en remplacement des voiles noires que son vaisseau déployait en signe de deuil. Dans la joie de son triomphe, il avait oublié le signal convenu ; Égée, qui l'attendait sur le rivage, apercevant les voiles funèbres, et croyant son fils perdu, s'était précipité dans la mer. Après avoir rendu à son père les derniers devoirs, il institua plusieurs fêtes dont les frais devaient être supportés par les familles des victimes qu'il avait arrachées au Minotaure ; et, pour accomplir le vœu qu'il avait fait en partant à Apollon, il ordonna que tous les ans les Athéniens enverraient à Délos offrir des sacrifices en actions de grâces. Le vaisseau qu'avait monté Thésée servit à transporter les députés couronnés de branches d'olivier. — Tranquillement assis sur le trône de son père, Thésée s'occupa de réformer le gouvernement ; il réunit dans une seule ville les habitants de l'Attique, jusque-là dispersés, et leur proposa le plan d'une république, où il ne se réservait que le dépôt des lois et le commandement de l'armée, laissant aux mains du peuple tous les autres pouvoirs. Cette constitution nouvelle séduisit un grand nombre d'étrangers, qui accoururent dans les murs de sa ville, et qu'il incorpora plus intimement aux premiers possesseurs du sol, en instituant des fêtes religieuses, telles que les jeux isthmiques, qui furent renouvelés en l'honneur de Neptune. — Ayant ainsi accompli ses projets politiques, il se démit, suivant sa promesse, de l'autorité souveraine, et courut à la recherche de nouveaux hasards. Il marcha d'abord contre Pirithoüs, roi des Lapithes, qui, pour éprouver son courage, avait fait une irruption dans l'Attique. Mais, lorsque les deux héros furent en présence, saisis d'une mutuelle admiration, ils se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre, et se jurèrent une éternelle amitié. Ensemble ils prirent part à la guerre des Centaures, à la conquête de la Toison-d'Or et à la chasse du sanglier de Calydon. Thésée, que quelques auteurs ont fait assister aux deux guerres de Thèbes, n'existait plus à l'époque de la seconde, et n'intervint dans la première que pour forcer les Thébains vainqueurs à révoquer le décret barbare par lequel ils avaient défendu de donner la sépulture aux guerriers ennemis. — Jaloux de combattre les Amazones, à l'exemple d'Hercule, son parent, il les chercha sur les bords du Thermodon, les défit, et emmena en captivité leur reine Antiope, dont il eut un fils, l'infortuné Hippolyte. Il avait plus de cinquante ans lorsqu'il enleva Hélène, qui n'en avait que dix ; mais les frères de cette princesse l'arrachèrent de ses mains, et se vengèrent en enlevant à Thésée sa mère Éthra, qu'ils donnèrent comme esclave à leur sœur. Cet échec ne le guérit pas de sa manie de rapt, car il résolut encore, de concert avec son ami Pirithoüs, d'enlever encore la femme d'Aïdonée, roi d'Épire. Il échoua dans cette

tentative, et fut fait prisonnier par le mari outragé, qui le retint dans ses états jusqu'à ce qu'Hercule vînt le délivrer. Certaines traditions portent que la beauté que Thésée avait voulu ravir n'était rien moins que Proserpine, et que ce fut Pluton qui le condamna à demeurer dans le Tartare, où Virgile nous le montre éternellement assis sur une pierre dont il ne peut se détacher. — En revenant dans ses états, il y trouva la sœur de la malheureuse Ariane, Phèdre, qu'il avait épousée. Furieuse des dédains d'Hippolyte, l'artificieuse princesse accusa le fils de Thésée d'avoir voulu la séduire. Le roi, sans permettre à son fils de se justifier, l'exila sur le champ, et le dévoua à la vengeance de Neptune, qui avait promis d'exaucer le premier de ses vœux. Ce malheur n'était pas le seul qui l'attendît. En son absence, ses sujets s'étaient révoltés, et Mnesthée avait usurpé le trône. Forcé de fuir, il se retira chez Lycomède, roi de Scyros. Celui-ci, gagné sans doute par les présents de l'usurpateur, précipita le héros du haut d'un rocher, où il l'avait attiré sous prétexte de lui montrer la campagne. Long-temps après, les enfants de Thésée remontèrent sur le trône, et rendirent de grands honneurs à sa mémoire; ses os furent rapportés à Athènes sous l'archontat de Phédon, en 476 avant J.-C. Du temps de Plutarque et de Pausanias, on célébrait encore des fêtes instituées en son honneur dans un temple qui lui avait été élevé. — Il serait difficile, comme on peut le voir, de soumettre les aventures semi-fabuleuses de Thésée aux exigences d'une chronologie bien exacte; nous les donnons ici, comme elles résultent des écrits des anciens, non pour des faits historiques, mais pour des traditions consacrées.

X. X. X.

THESPIS naquit dans un village près d'Athènes. Il vivait du temps de Socrate, dans la première moitié du VIe siècle av. J.-C. On le regarde comme l'inventeur de la tragédie, pour avoir ajouté aux chœurs dithyrambiques des fêtes de Bacchus un interlocuteur qui, pendant les intervalles du chant, récitait un mythe. Un bouc (*tragos*) fut la récompense de cette innovation, qui a donné naissance au mot *tragedia*. Thespis avait établi son théâtre sur un tombereau.

C. L.

THESSALIE ou **TRICALA**, province du sud de la Turquie d'Europe, bornée à l'ouest par l'Albanie, à l'est par le golfe de Salonique, le canal de Trikéri et l'Archipel, au nord par la Romélie, au sud par la Livadie et entourée presque partout de hautes montagnes, dont les plus remarquables sont Volutza, l'Olympe, l'Axiros, l'Aninos, Catavothra et Cacandistra. Leurs nombreuses ramifications sillonnent l'intérieur du pays, dont les belles plaines de Tricala, de Pharsale et de Larisse occupent le centre. La chaîne du Pinde partage les eaux qui y prennent naissance entre la mer Ionienne, à laquelle elle envoie l'Aspropotamos (l'*Achéloüs*) et l'Archipel, où se décharge la Salamapria (le *Pénée*); à l'est, presque sur les bords de la mer, s'élèvent les montagnes, si célèbres dans l'antiquité, de Zagora (*Pélion*) et de Kissabo (*Ossa*). Les côtes, généralement escarpées, présentent à l'œil les caps de Saint-Georges, de Zagora et de Kissabo, et le grand golfe de Volo, formé par une longue presqu'île, qui le sépare du canal de Trikéri et de l'Archipel. La principale rivière, la Salampria, a pour affluents la Tricala, le Saranta Poros, le Fanari et le Sataldgé. C'est vers l'embouchure de ce cours d'eau que se trouve la fameuse vallée de Tempé, resserrée entre les monts Kissabo et Olympe. L'Hellada baigne la partie méridionale et appartient au bassin du golfe de Zéitoun. Le sol de la Thessalie est fertile, le climat délicieux; la soie et l'huile y sont recueillies en abondance. L'industrie s'exerce surtout dans des fabriques de coton filé rouge. Cette contrée, jadis comprise dans la Grèce, est bien déchue de son ancienne prospérité; elle compte à peine 400,000 habitants. Tricala en est la capitale. La Thessalie se divise en 21 districts ou cantons : Agrapha, Alassona, Ardam, Aronyros, As-

propotamos, Cachia, Hagia, Larisse, Moulalik, Olympe, Orlachie, Paléochori, Petradjik, Pharsale, Platamona, Thaumaco, Tournovo, Velastina, Volo, Zagora et Zarco. C. L.

THESSALONIQUE, connue, dans les temps anciens, sous le nom de *Therma*, ville de l'empire turc, dans le sandjak de même nom. On la considère généralement comme faisant partie de la Macédoine. Sous le rapport de la population, c'est la troisième des possessions européennes des Osmanlis. Située à l'extrémité du golfe de Therma, elle se dessine en demi-cercle au pied du mont Kurtiah. Ses environs sont devenus, dans ces derniers temps, très marécageux, par suite des nombreuses inondations qui les ont couverts. Elle est entourée de hauts remparts, et se distingue des autres villes turques par sa propreté. On y compte 70,000 habitants, dont 10,000 Grecs et 23,000 juifs, qui possèdent 3 à 4,000 maisons. Parmi les Européens qui y ont fixé leur séjour, on rencontre plus de Français et d'Allemands que d'Anglais. Les rues sont étroites, non pavées, et les maisons construites à la manière turque. Elle a dix grands marchés et plusieurs moins considérables, neuf bains, des églises et des couvents grecs, une église catholique, une école supérieure juive, nommée *hora*, où mille élèves reçoivent l'instruction et ont à leur disposition une grande bibliothèque. Les deux principales mosquées sont les anciennes églises grecques de Sainte-Sophie et de Saint-Demetrius. On compte, dans la dernière, 360 colonnes, sur lesquelles reposent le toit, et deux tribunes. La citadelle, flanquée de sept tours, est assise sur une hauteur qui domine le golfe, la ville et les plaines immenses de la Macédoine, toutes sillonnées de nombreux cours d'eau. Une grande partie des fortifications longe le golfe, sans autre solution de continuité que la porte du port, du côté de l'est. Ce port est très sûr, 300 vaisseaux peuvent y mouiller. On y voit flotter les pavillons de tous les peuples. On fabrique dans la ville de magnifiques tapis (ceux que les juifs confectionnent jouissent surtout d'une grande renommée), des draps, des tissus de soie et de coton et du maroquin. Mais le commerce est pour Thessalonique une source plus féconde de prospérité que les fabriques; car cette ville est l'entrepôt principal de tous les articles du commerce de l'Allemagne, de la Turquie d'Europe, etc. Il se fait, à Vienne et à Smyrne un grand échange de valeurs avec Thessalonique. Le blé, le coton, le tabac, les bois de construction, forment les principaux articles d'exportation de la localité. Cent dix mille balles de coton, un million de livres de laine et trente ou quarante mille balles de tabac, de 275 livres chaque, en sortent annuellement. La ville et les environs offrent de nombreuses antiquités couvertes d'inscriptions. Dans une plaine voisine s'élevait jadis Pella, capitale de la Macédoine. Cette plaine est bornée au nord par les hautes montagnes de *Xérolivado*. C. L.

THIBAUT, comte palatin de Champagne et de Brie, roi de Navarre, IVe ou VIe du nom, selon la manière qu'on voudra adopter pour supputer les comtes de Blois et de Champagne, ses ancêtres, fut d'abord surnommé le *Posthume*, parce qu'il vint au monde après la mort de son père Thibaut III (ou V). Plus tard, la flatterie lui donna le surnom de *grand*; mais la postérité lui a seulement conservé celui de *chansonnier*, que lui valut de la part de ses contemporains son talent pour la poésie; et, en effet, ce prince serait aujourd'hui aussi complétement oublié que les treize autres comtes qu'a eus la Champagne, s'il n'était le *premier des chansonniers parmi les rois*, et comme tel un des créateurs de notre langue. Né l'an 1201, il fut élevé sous la tutelle de sa mère Blanche, fille de Sanche *le Sage*, roi de Navarre, laquelle gouverna la Champagne et la Brie, comme plus tard une autre princesse espagnole, Blanche de Castille, sa cousine, gouverna la France pendant la minorité de Louis IX. Appartenant, par

son fief de Champagne et de Brie, à la France du nord, et à celle du midi par sa famille maternelle, Thibaut *le Posthume* acquit de bonne heure les habitudes gracieuses et poétiques de la Provence; ses vers offrent l'empreinte du génie des deux langues et de ces deux populations, alors si distinctes. Sa mère, Blanche de Navarre, tint d'une main ferme et habile les rênes du gouvernement de Champagne et de Brie; et, ce qui ne fait pas moins l'éloge de cette princesse que de son fils, Thibaut, devenu majeur, lui laissa partager avec lui le pouvoir. Une foule d'actes et de chartes portent le nom de cette princesse, même avant celui de son fils. La même chose avait lieu en France entre Blanche de Castille et Louis IX. Cette prédominance de la femme dans la monarchie féodale, qu'on voyait se reproduire en outre en Flandre et dans d'autres grands fiefs du royaume, a inspiré à M. Michelet cette réflexion poétique : « Alors la femme prit sur la terre une place proportionnée à l'importance nouvelle qu'elle avait acquise dans la hiérarchie céleste. » Dans l'administration de ses fiefs héréditaires, Thibaut nous apparait comme un seigneur prodigue, par conséquent besogneux d'argent, et prêt à élargir les libertés de ses communes, pourvu qu'elles fournissent à ses dépenses. C'est ainsi que sous le régime féodal, tout comme dans nos monarchies constitutionnelles, les libertés se vendent au poids de l'or. Il donna successivement des chartes de franchise aux habitants de Bray-sur-Seine (1227), de Chaumont en Bassigny (1228), de Provins et de Troyes (1230), de Saint-Florentin, de Bar-sur-Seine et de Villemor (1231). Les chartes, rédigées pour ces diverses localités, sont dans les mêmes termes que celle de Provins. Quant à cette dernière charte, les termes dans lesquels elle est conçue prouvent que la commune de Provins existait avant Thibaut IV. Probablement l'extension de la ville et de son commerce nécessitaient une nouvelle constitution dont ce prince est l'auteur. Cette charte d'ailleurs n'a aucunement la forme de ces concessions de seigneurs féodaux aux bourgeois rebelles, ou dont ils voulaient prévenir la rébellion. Les priviléges qu'elle octroie sont peu étendus, puisque le comte s'y réserve la nomination des échevins, qui doivent choisir entre eux un maire; il se réserve encore la juridiction pour meurtre, rapt, vol, etc., et, de plus, la justice et la garde des clercs, des chevaliers et des juifs; il force les bourgeois de moudre à ses moulins, de cuire à ses fours. Provins, où Thibaut avait un palais et où il résidait le plus ordinairement, comptait alors 20,000 feux, 5,200 métiers battants, autant de foulons et de cardeurs, sans y comprendre les autres ouvriers nécessaires à la fabrication des laines et des draps, qui y étaient en plus grand nombre encore. L'affluence des marchands aux foires de Provins était telle, qu'il fallut bâtir de nouveaux hôtels. Ce concours engagea Thibaut à faire entourer de murs la ville basse en 1230. En 1247, l'augmentation de la population donna lieu de diviser la ville haute en quatre paroisses. L'année suivante, Thibaut acheta la vicomté de Provins à Guillaume des Barres et à Héloïse, sa femme; puis à Milon de Ver et à la dame Hélisand, son épouse, tous les hommes et femmes qu'ils avaient à Provins, à Villiers, à Fontenet, etc. Par ce moyen, Thibaut devint le seul seigneur de cette ville, alors si importante, et qui compte aujourd'hui à peine 6,000 âmes. A l'exemple de biens d'autres seigneurs, en 1224 il altéra les monnaies de Provins; et l'on trouve à ce sujet ces vers dans la chronique de saint Magloire :

L'an mil deux cens vint et quatre
Fist Thibaus sa monnoye abattre,
La viez (vieille) monnoye de Provins,
Où l'en boit souvent de bons vins.

D'autres actes prouvent que Thibaut, aussi dévôt que galant, fut un zélé bienfaiteur de monastères. Il enrichit surtout de ses dons les chapitres de Vitry et de Saint-Quiriace de Provins, et l'Hôtel-Dieu de la même ville. Il y fonda aussi

le couvent des Cordeliers; et je trouve dans les mémoires inédits de J. d'Allonville, abbesse de ce monastère, les circonstances merveilleuses qui, de la part de Thibaut IV, donnèrent lieu à cet acte de piété: «Voyant de nuit, de son noble chasteau de Provins, par plusieurs fois sur la montagne où ce monastère est basti, une clarté divine et lumineuse, au milieu de laquelle il apercut une dame esclatante en beauté quy d'une espée faisoit le circuit de cette maison, dont il fust extrêmement émerveillé, et bien qu'il eust unne aultre deseing de bastir ailleurs, il jugea que cette vision venoit de Dieu qui l'enseignoit par cette apparition le lieu où il vouloit estre servy.» Thibaut commença cet œuvre l'an 1248 et l'acheva l'an 1252. Pendant la construction du couvent, les religieuses furent logées dans son palais, et *entretenues par ses libéralités*. Enfin, quand le couvent fut achevé, il fit bâtir pour lui un bel appartement détaché du corps de l'abbaye, où il allait passer les fêtes de l'année et autres jours de dévotion. Ces particularités, que je pourrais multiplier, prouvent que le *bon cuens* (comte) *Thibaus*, comme on l'appelait de son temps, avait les mœurs fort douces, et qu'il était digne par son caractère d'être le chef de l'industrieuse et bonne population champenoise. Le commerce de Troyes, de Bar, de Reims et de Provins n'était pas de luxe. « L'industrie champenoise, dit M. Michelet, était profondément plébéienne. Aux foires de Troyes, fréquentées de toute l'Europe, on vendait du fil, de petites étoffes, des bonnets de coton, des cuirs: nos tanneurs du faubourg Saint-Marceau sont originairement une colonie troyenne. Ces vils produits, si nécessaires à tous, firent la richesse du pays. Les nobles s'assirent de bonne grâce au comptoir et firent politesse au manant.... Et le grand comte de Champagne aussi, tantôt roi de Jérusalem et tantôt de Navarre, se trouvait fort bien de l'amitié de ses marchands. Il est vrai qu'il était fort mal vu des seigneurs, et qu'ils le traitaient comme un marchand lui-même; témoin l'insulte brutale du fromage mou que Robert d'Artois (frère de Louis IX) lui fit jeter au visage. « Thibaut était redevable d'un traitement si peu courtois à la versatilité de sa politique, et surtout à l'éclat maladroit qu'il donnait comme trouvère à sa passion romanesque pour la reine-mère Blanche de Castille. On lira avec intérêt, dans l'article qu'un de nos collaborateurs a consacré à cette grande reine (t. vi, p. 302 et suiv.), quels furent les effets politiques de cette passion vraie ou supposée; mais il me semble que les critiques qui ont envisagé la question sous un rapport moins élevé se sont contentés de fins de non recevoir, et n'ont pas été au-delà, par respect pour l'étiquette ou pour l'église, qui a canonisé Blanche. De nos jours, la critique historique ne s'arrête pas devant de telles barrières, elle va au fond des choses et déchire tous les voiles; mais, en même temps, elle verrait autant de naïveté à rompre des lances pour l'immaculée chasteté de Blanche que de sottise à se livrer au malin plaisir de décider contre sa vertu une question aussi délicate. Peut-être ne fut-elle que coquette, et, à cet égard, Bossuet a déjà dit « qu'aussi belle que chaste, elle se servit adroitement de la passion de Thibaut » pour le retirer de la ligue des seigneurs. Un pareil aveu, fondé sur le récit des *Chroniques de Saint-Denis*, est déjà beaucoup dans une bouche aussi grave; mais n'y a-t-il contre Blanche que ce seul témoignage et celui de l'historien Matthieu Pâris? Je mets de côté l'empoisonnement de son époux, qui est une calomnie évidente; mais sa faiblesse pour Thibaut avait été publiquement proclamée par Philippe Hurepel, frère de Louis VIII, lorsqu'il voulut armer les seigneurs contre la régente. La fameuse lettre de celle-ci à Thibaut, rapportée par Joinville, vient encore à l'appui de ces rumeurs. Enfin, de ce que le comte de Champagne n'a pas nommé une seule fois la reine Blanche dans ses chansons, s'ensuit-il qu'il ne lui en ait adressé au-

cune? Loin de là, cette discrétion excessive en dit tout autant que le pourraient faire les déclarations les plus explicites. La chronique de saint Magloire, déjà citée dans cet article, et qui fait commencer les amours de Thibaut pour Blanche en 1230,

L'an mil deux cent et vint et dis,

prête ces paroles au comte Thibaut :

Compains (compagnons), or vois-je bien de plain
Que d'une denrée de pain
Saoulerois tous mes amis:
Je n'en ai nul, ce m'est avis,
Ne je n'ai en nullui fiance
Fors qu'en la royne de France.

Puis le chroniqueur ajoute :

Cele li fu loiale amie
Bien monstra que nel haoit (haïssait) mie ;
Por li fu finie la guerre
Et conquise tote la terre.
Maintes paroles en dist-an
Come d'Iseult et de Tristan.

La Chronique de Saint-Denis recule l'origine des amours de Thibaut et de Blanche à 1235, chose peu vraisemblable, puisque Blanche avait alors 45 ans. Quant à Thibaut, à 30 ans comme à 45, il parait avoir été beaucoup plus disposé à bien dire qu'à beaucoup entreprendre, et, avec un pareil adorateur, le rôle de coquette seulement n'a pas dû être bien difficile à la reine Blanche. Il était beau et bien fait, mais d'un embonpoint excessif. Lui-même, dans un *jeu parti* (chanson dialoguée), avoue qu'il aime mieux voir sa maîtresse sans la posséder que la posséder sans la voir. Raoul de Soissons lui répond :

S're, vous eves moult bien pris
De vostre amie regardez ;
Que vos autres gros et sursis
Ne point soufrir l'adeser.

(*Poésie du roi de Navarre*, t. II, p. 198.)

De tous ces témoignages, concluons que les amours de Thibaut pour Blanche ont été fort publics, et que les historiens ne les ont point inventés, comme l'ont répété tant d'écrivains flatteurs. Ce prince ne fut pas un guerrier bien distingué. Aussi prompt à prendre les armes qu'à les déposer, on le voit toujours battu; et il faut, ou que le roi contre lequel il s'est armé lui pardonne, ou que Louis IX intervienne en sa faveur pour le soustraire à la vengeance des barons. Joinville parle ainsi de la guerre d'extermination qu'ils firent à Thibaut en 1230, après son refus d'épouser la fille du duc ou comte de Bretagne, Pierre Mauclerc. « Et quand le bon comte de Champagne se vit ainsi fort assailli d'une part et d'aultre; luy-même brusla et destruisit plusieurs villes de son pays, et par espécial Esparné (Épernay), Vertu, Sézanne. » Une levée de boucliers qu'il fit en 1234 contre Louis IX lui fit perdre Bray-sur-Seine et Montereau-Faut-Yonne, que ce monarque lui restitua quelque temps après : car à la cour de son fils, Blanche de Castille fut constamment la protectrice de Thibaut. Il ne fut pas plus heureux lorsqu'il alla guerroyer en Terre-Sainte l'an 1240. Le 13 septembre, il fut surpris, défait près d'Ascalon, et son frère fait prisonnier. Il put, moyennant rançon, faire tomber ses fers, revint la même année; « et c'était être heureux, dit Voltaire, » car alors les chrétiens perdirent la Palestine. Lorsque Thibaut s'aboucha avec les Sarrasins pour racheter son frère, Joinville nous le montre repoussant comme un pestiféré un renégat natif de Provins, qui, sachant son ancien seigneur en Palestine, n'avait pu résister au désir de le voir, et était venu lui présenter « du lart prins en pot et des fleurs de diverses manières qui estoient moult odorantes. Quand le roy ouyt celui Sarrazin parler françois, il lui demanda qui le lui avoit aprins, et il respondit au roy qu'il estoit chrestien régnoié (renégat). Et incontinent le roy lui dist qu'il se retirast à part hors de devant luy, et qu'il ne parleroit plus à luy. » La dévotion de Thibaut était fervente, et, comme tous ses contemporains, lui qui était pitoyable pour les marchands et le petit peuple, il croyait faire chose agréable à Dieu en brûlant les hérétiques. La doctrine des Albigeois avait pénétré dans la Champagne et dans la Brie, par le commerce que faisaient, dans le temps des foires, les marchands de Toulouse et de tout le Languedoc. Les villes de Troyes et de Provins n'en furent point exemptes. Thibaut fit faire la

recherche de ces hérétiques et les livra entre les mains des inquisiteurs. On en fit une célèbre exécution le 13 mai 1239, à Montrimert, sur le Mont-Aimé, près de Vertus, en présence du comte, de plusieurs barons, évêques, abbés, prieurs et autres ecclésiastiques, et d'une foule de peuple. On y brûla le même jour quatre-vingt-trois hérétiques, *ad triumphum sanctæ ecclesiæ*, dit la chronique d'Albéric. La couronne de Navarre était tombée en partage à Thibaut par la mort du père de sa femme, en 1234. Ce fut en Navarre qu'il mourut, le 8 juillet 1253. Il fut inhumé dans l'église cathédrale de Pampelune, et son cœur déposé dans l'église des Cordeliers de Provins. L'amour de ce prince pour Blanche ne l'avait pas empêché d'épouser trois femmes : Gertrude de Dagsbourg, comtesse de Metz; Agnès de Beaujeu, et Marguerite de Bourbon l'Archambault. Il eut de la seconde une fille, et de la dernière cinq enfants, dont l'aîné, Thibaut V, lui succéda. On montre encore partout en Champagne des édifices auxquels se rattache le nom de ce roi troubadour. Il avait à Ay un palais dont il ne reste aujourd'hui que de grandes chambres nues, sans aucun vestige de splendeur, si ce n'est un grossier bas-relief représentant saint Sébastien percé d'une flèche et quelques vitraux peints. Poète et chansonnier, Thibaut appelait autour de lui les arts pour les protéger. Mais ses poésies, voilà son principal titre de gloire. On en possède plusieurs manuscrits, dont plusieurs sont enrichis de vignettes. L'une d'elles représente ce poète couronné, ayant à côté de lui une dame également couronnée. Certains manuscrits portent la musique des chansons de Thibaut, composée par lui-même. Plusieurs passages de ses poésies donnent la plus haute idée de ses lumières et de sa tolérance, bien que parfois les actes du prince aient contrasté avec les idées libérales du poète. Par exemple, il blâme avec indignation la croisade des Albigeois qu'il avait suivie. Ses vers présentent déjà la forme française avec sa netteté piquante et naïve. Les expressions ont une grâce qui n'a pas tout-à-fait vieilli. Enfin, la principale règle de notre poésie, le mélange alternatif des rimes masculines et féminines, s'y fait déjà sentir. Les poésies de Thibaut ont été publiées au milieu du siècle dernier par Lévesque de la Ravalière, éditeur d'une érudition médiocre, et surtout rempli de préjugés. — J'ai eu, pour cet article, communication de recherches neuves et consciencieuses faites par par M. Bourquelot, élève de l'école des Chartes, pour l'*Histoire de Provins*, à laquelle il travaille depuis six ans, et qui est sous presse.

Ch. Du Rozoir.

THIBET (Le), appelé par les Chinois *Si-dzang*, par les naturels *Pue* ou *Puekachim* (le pays des neiges), et dans les anciens temps *Tubet*, mot dont les Européens ont fait *Thibet*, est cette partie de l'Asie, ou plutôt de la Tatarie indépendante, qui s'étend depuis les sources de l'Indus jusqu'aux frontières de la Chine, et depuis l'Indostan jusqu'au désert de Cobi, entre les 67 et 100 degrés de longitude est et les 27 et 35 degrés de latitude nord. La rigueur du climat y est déterminée par l'élévation du sol; et, en effet, les plus hautes montagnes de l'Asie sont celles du Thibet. On cite, entre autres, celles de Kouen-Loun, qui forment sa frontière septentrionale, et l'Himalaya, dont le pic principal, le Dhaolahire, ou *Mont-Blanc*, s'élève à 26,862 pieds au-dessus du niveau de la mer. On les aperçoit à une distance de 50 lieues. M. Jacquemont, voyageur français, remarquait, en 1830, que la chaîne qui court au nord du Sotlegde est encore plus haute que l'Himalaya, et qu'on y voit des cultures à près de 15,000 pieds, c.-à-d. à une élévation équivalente à celle de notre Mont-Blanc. De là partent toutes les chaînes de montagnes, qui envoient leurs ramifications dans la Tatarie, la Chine, etc. : de là découlent les plus grands fleuves de l'Asie, le Gange, le Burremputer, le Menang-Kong, etc. Le Thibet est aussi arrosé par le Sotledge, le Sind, le Yarou-Dzangbo-Tchou, le Kinchakiang

(Yang-Tsekiang), le Yaloung-Kiang, etc., qui y forment autant de superbes vallées. Les lacs les plus considérables sont ceux de Langbou, de Tengri, de Tarouk, de Bouka, de Khaza, etc. — Le voyageur qui visite ces contrées pour la première fois se croit au milieu d'un pays oublié du ciel. En quittant de grandes roches nues, qui n'offrent aucune trace de végétation, il entre dans des plaines arides et presque stériles. Le peu de froment, de blé, d'avoine et de pois qui y croît ne parvient pas, sur plusieurs points, à sa complète maturité, et sert de fourrage au bétail lorsqu'il n'y a plus de pâturages. Des pluies périodiques raniment à grand'peine la terre, et font pousser une herbe menue qui périt dès qu'elles cessent. La sécheresse est telle que cette herbe blanchit et tombe en poussière sous les doigts; cependant, elle forme la nourriture de grands troupeaux, et contient des principes nutritifs si abondants qu'elle rivalise avec les meilleurs herbages. A l'approche de l'hiver, le Thibétain étend sur des prairies basses une épaisse couche de glace, afin que le peu de terre végétale qu'elles possèdent ne soit pas emportée par les vents desséchants. L'alternative des saisons et de la température est très régulière dans le Thibet : depuis mars jusqu'en mai, ce n'est qu'une continuité de pluies, de tonnerres, de tempêtes; depuis juin jusqu'à septembre, ce ne sont que torrents de pluies; tous les fleuves se gonflent, et menacent d'inonder le Bengale. Du mois d'octobre au mois de mai, l'air est clair et transparent : rarement un nuage vient obscurcir le ciel. Il règne pendant trois mois un froid plus rigoureux que celui qu'on éprouve en Europe : ce froid se fait surtout sentir dans la partie méridionale, le long de la chaîne de montagnes qui sépare le Thibet de l'Assam, du Butan et du Népaul, et qui est renfermée entre les 26 et 27 degrés de latitude nord. Les habitants se réfugient alors dans les profondeurs des vallées ou dans les cavités des montagnes : depuis Pharl jusqu'à Nanie, district de près de 10 milles, tout le pays n'est qu'un désert. Malgré tous ces désavantages du climat, le pays abonde en gibier et en animaux domestiques. Il y a de nombreux troupeaux de bêtes à cornes d'une race particulière, dont le taureau (*bos grumiens*) est connu sous le nom de *tsak* de Tatarie, et la femelle sous celui de *dhe*. La nature a pourvu ces animaux d'épaisses toisons; ils sont très sauvages; leur cri n'est qu'un faible mugissement, qu'ils font rarement entendre : ils vivent dans les contrées les plus froides, sur les montagnes en été, et dans les vallées en hiver. C'est là la principale richesse des Tatars; le lait de la femelle est très substantiel et se conserve en masse. Les autres quadrupèdes du pays sont le chameau, le daim musqué, la chèvre, qui fournit la précieuse toison du Thibet, et les chevaux sauvages, trop vifs pour être pris vivants et apprivoisés. Les moutons à grosses queues errent en nombreux troupeaux : on leur donne des soins tout particuliers. Il y a aussi une espèce de moutons à tête et à pieds noirs, qui paraît appartenir exclusivement au pays : plus petits que les autres, ils ont la laine très fine et la chair très délicate. — La licorne, longtemps regardée comme un animal fabuleux, existe dans l'intérieur du pays : elle est sauvage. Quoique le sol soit stérile, l'abondance de ces animaux et le produit des mines suffisent aux besoins des habitants. Les fleuves contiennent de l'or en masse ou en poudre : on en trouve de riches mines dans les montagnes, mais une seule est exploitée; ajoutez-y de l'argent, du cinabre, du plomb, du cuivre, des pierres précieuses (entre autres des turquoises et du lapis-lazuli), du cuivre blanc, des carrières de marbre, du sel gemme, des eaux minérales et thermales, et vous aurez une idée des ressources du pays. Le manque de bois fait qu'on ne peut travailler le fer, et l'on se sert de bouse de vache pour combustible : peut-être y découvrira-t-on des mines de houille, comme on vient d'en trouver sur les frontières de Chine. — Le gouvernement a le mo-

nopole du commerce : celui qui se fait avec la Chine a lieu par Silling ou Sinning, ville frontière à l'est. — Suivant Turner, la religion des Thibétains serait une fille dégénérée du brahmisme; quoique différente de celle des Hindous, elle offre cependant des traits de ressemblance avec elle. Les lieux que les Hindous regardent comme sacrés, *Allahabad*, *Bénarès*, *Darschodin*, *Gaya*, *Saugor*, *Dschaggernat*, sont aussi vénérés par les peuples du Thibet, et visités par leurs pèlerins. Ils ont dans leur culte des usages singuliers : le peuple se réunit dans de grandes chapelles; on entonne des chants, et les chœurs sont accompagnés d'instruments bruyants, comme en Chine et dans l'Inde : ce sont surtout des trompettes, des tambours, des cymbales, des chalumeaux et des conques. L'ensemble de la cérémonie a quelque analogie avec nos messes catholiques. Le chef de l'état et de la religion est le *dalai-lama*. Il est regardé comme l'agent et le mandataire de Dieu sur la terre, le distributeur de ses bienfaits, pouvant transmettre à son gré le pouvoir qu'il en a reçu, et le déférer à ses nombreux sous-lamas, moines, etc., dont le pays est inondé, et qui forment une corporation de plus de 84,000 individus. La civilisation est encore dans l'enfance au Thibet. L'habitation du paysan n'est qu'un amas de pierres, entre lesquelles de rares interstices livrent passage à l'air et à la lumière. Cependant les provinces qui avoisinent la Chine, et qui sont demeurées inconnues aux Européens, renferment, dit-on, des villes très peuplées, comme Natan, Lazza, Tozedo, etc., des ponts de fer, des bâtiments voûtés, des coupoles, des fonderies de canons, des fabriques de draps, des teintureries. Les goîtres y sont communs, surtout dans les montagnes. Les Chinois ont appris à ce peuple l'usage d'une sorte de presse stéréotypique avec laquelle il imprime les livres de prières. Les lettres sont imitées des sanscrites. La langue, qui est très dure, abonde en consonnes : elle s'écrit de gauche à droite, usage contraire à celui qu'ont adopté les autres peuples orientaux. Il y a douze écoles de haut enseignement, fréquentées non seulement par les Thibétains, mais aussi par la jeunesse tatare. On y enseigne la philosophie, l'astronomie, la médecine et la théologie. La lithographie fleurit de temps immémorial dans la capitale du Thibet. Les archives des couvents possèdent une quantité de documents imprimés, importants pour l'histoire et la géographie. Le linguiste Csoma de Kœroes, Hongrois, qui vit depuis 1822 parmi les moines du culte de Lama, dans le couvent de Kaman, au Thibet, a découvert une *Encyclopédie des sciences et des arts*, en 44 volumes, et beaucoup de documents historiques. Il compose en ce moment un dictionnaire et une grammaire en langue thibétaine. — On évalue la population du Thibet à six millions d'ames. Les habitants sont en général d'un caractère doux et paisible, robustes, moins basanés que les Hindous, et ressemblant assez aux Israélites. — Le Thibet est un grand pays soumis à la Chine. La guerre civile y éclata en 1720; les Chinois en profitèrent pour y établir leur domination. Les Népauls y firent une invasion, en 1793, mais ils furent battus par les Chinois. Depuis, ceux-ci ont toujours travaillé à y affermir leur puissance. Un envoyé chinois réside constamment à la cour du dalai-lama, dans Lassa, sa capitale. — Hyacinthe, archimandrite russe, a publié dans sa langue une *Description du Thibet*, traduite du Chinois (Pétersbourg, 182). C. L.

THIERRI ou THÉODORIC, corruption du nom *Thiod-Vik* dans la langue des Franks : tel est le nom de quatre princes issus de Clovis, qui ont régné sur une partie de la Gaule franke. Thierri Ier ou l'*Ancien* était le fils aîné de Clovis; il était né d'une concubine avant le mariage de son père avec Clotilde. Après la bataille de Vouillé, Clovis donna le commandement d'une partie de son armée à Thierri, qui soumit Rhodez, Albi et les villes de l'Auvergne (507-

508). A la mort de son père, Thierri pouvait avoir 25 ans ; ses frères ne se rangèrent point sous ses ordres, malgré leur grande jeunesse (l'aîné d'entre eux n'avait pas plus de 17 ans), et quoique leur aîné fût seul en état de régner. L'armée des Franks, dans laquelle résidaient alors l'unité et la souveraineté de la nation, voulut que l'héritage de Clovis fût partagé également entre ses quatre fils. Les partages se firent par villes et par peuples, et de manière à ce que dans chaque lot entrassent les productions du nord et celles du midi. Thierri, outre les provinces d'au-delà du Rhin, eut Metz et les villes situées entre le Rhin et la Meuse, puis Reims, Châlons-sur-Marne, Troyes ; dans l'Aquitaine première, Clermont, Rhodez, Cahors, Albi, avec Usez dans la Gaule narbonnaise. L'an 515, il envoya son fils Théodebert contre les Danois, qui étaient venus fondre sur les Gaules ; le jeune prince tailla en pièces ces Barbares, et tua leur chef. Il est probable qu'à la suite de cette victoire les Frisons et les Saxons du Weser furent, pour la première fois, assujettis à la suprématie des Franks. Au règne de Thierri Ier, on peut rapporter aussi la soumission des Bavarois, qui, des sources de l'Elbe, s'étaient transportés au midi du Danube : cette soumission si rapide fut plutôt une association volontaire, ayant pour but d'obtenir une part dans les conquêtes des Franks, et dans le pillage qui en était le fruit. La conquête du royaume des Thuringiens qui occupaient le centre de la Germanie, entre les Bavarois et les Saxons, est le grand événement du règne de Thierri Ier. Après avoir aidé Hermanfroi à dépouiller son frère Baldéric de la partie de la Thuringe qu'il possédait (521), le roi d'Austrasie se vit frustré de la part qui lui avait été promise dans cette conquête injuste. Pendant quelques années, il dissimula son ressentiment ; à la fin, secondé par son frère Clotaire, il entre en Thuringe, remporte deux victoires et soumet tout le pays ennemi (528). Hermanfroi était en fuite, Thierri l'invite à une conférence, le comble d'égards et de présents ; puis, l'ayant mené à Tolbiac, le fait précipiter du haut des remparts (530). Ainsi, par la valeur et la perfidie de Thierri se forma l'empire nouveau, qui fut ensuite connu sous le nom de France orientale, et qui comprenait la plus grande partie de la Germanie. Avant de quitter la Thuringe, Thierri avait voulu se défaire de son frère Clotaire. Il le fit inviter à un rendez-vous. Une partie de sa tente était destinée à l'entrevue des deux rois ; dans l'autre étaient cachés les soldats, qui, à un certain signal, devaient égorger Clotaire. Mais la toile qui séparait les deux pièces n'arrivait pas jusqu'à terre. Clotaire, en entrant, remarqua les pieds des soldats apostés, et ne congédia point sa garde. Thierri, voyant son dessein découvert, ne se déconcerte point ; il n'entretient son frère que de son affection, et lui offre une coupe magnifique, que Clotaire ne fit pas difficulté d'accepter. Mais à peine l'eût-il emportée, que Thierri, se reprochant ce présent comme une duperie, la lui fit redemander par son fils. Thierri, qui avait épousé une princesse bourguignonne, Suavegothe, fille de Sigismond, puis une nièce de Godomar, successeur de Sigismond, n'eut point de part aux deux guerres de ses frères contre la Bourgogne ; mais, en 532, ses soldats, qui voulaient avoir part à la conquête et au butin, lui déclarèrent qu'ils marcheraient sans lui contre les Bourguignons. Thierri, pour les retenir sous ses étendards, leur promit qu'il les mènerait lui-même en Auvergne, et que, dans cette province, alors la plus florissante et l'une des plus civilisées de la Gaule, ils trouveraient en abondance de l'or, de l'argent, des esclaves et des troupeaux. Les Auvergnats, déterminés par Arcadius, petit-fils de l'empereur Avitus, avaient secoué le joug de Thierri pour se donner à son frère Childebert. Dans cette expédition, les soldats de Thierri se gorgèrent de butin. Clermont, assiégée, se rendit par capitulation. Les forteresses de Volore et de Merliac furent rasées. Thierri, en se retirant, laissa le

gouvernement de la province à Sigewald, son proche parent du côté maternel. Il mena ensuite ses troupes en Champagne, contre un prince de race mérovingienne, nommé Mondéric, qui se disait *roi à l'égal des fils de Clovis*, et avait un grand nombre de partisans. Thierri fit périr ce prince par une de ces trahisons qui lui étaient habituelles. Habilement servi par son fils Théodebert, le plus vaillant des descendants de Clovis, il recouvra alors (533) le Rouergue, le Gévaudan, le Velay et l'Albigeois, que les Visigoths avaient envahis. Cependant Thierri, quoique âgé de moins de 50 ans, était atteint d'une maladie qui paraissait mortelle. Les souffrances aigrirent encore ce caractère féroce, et, sur de simples soupçons, il fit périr Sigewald, qui jusqu'alors avait joui de toute sa confiance. Ce crime fut comme le dernier acte de sa vie. Thierri mourut l'an 534, laissant à son fils Théodebert la plus puissante des trois monarchies entre lesquelles la Gaule était partagée depuis la mort de Clodomir, roi d'Orléans, c.-à-d. depuis l'an 524.

Thierri II, appelé aussi par les divers historiens *Theuderic* ou *Theodoric*, second fils de Childebert, roi d'Austrasie, succéda à son père l'an 596, dans les royaumes d'Orléans et de Bourgogne, que celui-ci avait, trois ans auparavant, réunis à l'Austrasie après la mort de Gontran. Thierri II avait alors 9 ans, et Warnachaire, maire du palais de Bourgogne, gouverna d'abord sous le nom de ce roi enfant. Warnachaire étant mort, les leudes lui donnèrent pour successeur le frank Berthoalde (599). C'était le moment où Brunehaut (*v.*), chassée du royaume d'Austrasie, que gouvernait Théodebert II, son petit-fils, se réfugia auprès de Thierri II. On a vu dans l'article consacré dans ce *Dictionnaire* à cette princesse (tome XI, page 56 et suiv.) quelle funeste influence elle exerça sur lui. Dès ce moment, Thierri II se plongea dans la débauche, et toute son occupation fut de s'entourer de concubines. Saint Colomban s'éleva contre de tels désordres. Il refusa sa bénédiction aux enfants du roi, parce qu'ils étaient nés dans le concubinage; il ne voulut point s'asseoir à un festin royal qui lui était offert, brisant les coupes et répandant le vin sur le pavé; il menaça Thierri de l'excommunication, dans des lettres, *verberibus plenæ*, dit l'auteur de la vie de ce saint. Thierri, tout irrité qu'il était, s'écria qu'il n'était point assez insensé pour procurer au saint la couronne du martyr, et il se contenta de le faire reconduire par des archers hors de son royaume (609). L'an 600, Thierri II, et son frère Théodebert, avaient remporté une grande victoire à Dormeilles, sur leur cousin Clotaire II, qu'ils privèrent d'une partie de ses provinces. Deux ans après, les deux frères subjuguèrent les Gascons; mais bientôt des prétentions réciproques sur l'Alsace, qui avait été annexée à la Bourgogne, et que réclamaient les leudes austrasiens, armèrent les deux frères l'un contre l'autre. La guerre intestine qu'attisait Brunehaut se termina par les sanglantes batailles de Toul et de Tolbiac, où Thierri II vainquit Théodebert (612). Le roi d'Austrasie fut amené prisonnier à son frère, qui le fit mettre à mort, ainsi que ses deux fils : Mérovée, l'un d'eux, eut la tête brisée contre une pierre. Thierri II ne réunit pas longtemps sur sa tête les couronnes d'Austrasie et de Bourgogne. Il se disposait à marcher de nouveau contre Clotaire II, lorsqu'il mourut subitement à Metz, d'une dysenterie. On accusa ensuite son aïeule Brunehaut de l'avoir fait empoisonner. En vain cette princesse voulut faire reconnaître en Austrasie Sigebert, un des quatre fils que laissait Thierri II. Ces enfants furent égorgés ou cachés à tous les regards; et l'heureux Clotaire II, après la victoire de Châlons-sur-Marne, recueillit tout l'héritage de Thierri II.

Thierri III, troisième fils de Clovis II, fut élevé, par le maire du palais Ébroin, au trône de Neustrie et de Bourgogne à la mort de Clotaire III, son frère aîné (670). Il était âgé de 15 ans. Les leudes

bourguignons, qui n'avaient pas été consultés, se révoltèrent : la Neustrie fut envahie : l'impuissant Thierri fut enfermé dans le monastère de Saint-Denis, où il avait été élevé. Bientôt une nouvelle révolution le rappelle au trône (673), et son maire du palais, Ébroin, est vainqueur des Austrasiens à Leucofao (680). Mais le triomphe de la Neustrie n'est pas de longue durée ; Thierri III et ses Neustriens sont battus à Testry par le maire austrasien Pepin d'Héristal, qui exigea de Thierri le rappel de tous les exilés, avec la restitution de leurs biens. Pepin s'imposa en outre pour ministre à Thierri III, à qui il ne laissa que les insignes de la royauté. Il lui donna pour maire du palais son lieutenant Norbert. Thierri III, vrai roi fainéant, mourut l'an 691, après avoir porté le nom de roi pendant 21 ans.

Thierri IV, dit *de Chelles*, fils de Dagobert III, fut, l'an 720, à la mort du roi Chilpéric Daniel, tiré du monastère de Chelles par le duc d'Austrasie, Charles-Martel, et élevé à la royauté de Neustrie. Il n'avait que 7 ans, et porta la couronne jusqu'en 737, époque à laquelle il mourut, au mois d'avril. Charles-Martel alors n'osa point saisir la couronne ; il se contenta de laisser le trône vacant pour accoutumer les peuples à se passer d'un roi et leur faire oublier la race de Clovis. Ch. Du Rozoir.

THIERRI (Jean [Succession de]) (*v.* Testaments célèbres).

THIERS (Louis-Adolphe), (*v.* Supplément de la lettre T.)

THOMAS (Saint), l'un des douze apôtres qui, s'associant à la mission évangélique de Jésus-Christ, travaillèrent, avec le fils de Marie, à jeter les fondements de la loi nouvelle. Né d'une famille de pêcheurs, il est désigné sous le nom de Didyme par saint Jean l'évangéliste, au chapitre xx. Comme saint Pierre, il paya le tribut de l'infirmité humaine, sinon en reniant par trois fois son maître, du moins en donnant des marques de la plus vive incrédulité. Les autres disciples lui ayant annoncé qu'ils avaient vu le Seigneur depuis son trépas, Thomas répondit : « Si je ne vois dans ses mains les marques des clous, si je ne mets mon doigt dans le trou des clous et ma main dans son côté, je ne le croirai point. » Jésus, à quelque temps de là, lui reprocha ce langage, et, l'engageant à se convaincre par ses propres mains que c'était bien le Christ crucifié qui se trouvait auprès de lui, il ajouta cette parole mémorable, qui résume tout le système de la foi catholique : « Vous avez cru, Thomas, *parce que vous m'avez vu* ; heureux ceux qui ont cru *sans avoir vu.* » Il est encore question de saint Thomas dans le chapitre xi de l'Évangile selon saint Jean. Jésus-Christ voulant retourner en Judée, où il avait risqué, au dire de ses disciples, d'être lapidé, ceux-ci lui firent à ce sujet des représentations. Thomas seul, s'inspirant d'une sainte et courageuse résignation, s'écria, se mettant en chemin : « Allons aussi, nous autres, afin de mourir avec lui ! » Jésus avait alors en vue d'aller ressusciter Lazare. —Suivant l'opinion la plus répandue, Thomas serait allé prêcher la parole de Dieu chez les Parthes, et serait mort ensuite martyr de son apostolat. La fête de saint Thomas est fixée au 21 décembre, et célébrée à cette date par l'église latine. P. Coq.

Thomas d'Aquin (Saint). L'ordre des Dominicains venait de faire la plus sensible des pertes en la personne de Dominique de Guzman, son fondateur, lorsque, en 1227, se leva, sur l'ordre des frères-prêcheurs, un astre qui devait jeter le plus vif éclat. Issu d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons du royaume de Naples, le fils des comtes d'Aquin reçut le jour dans le château de Roche-Sèche, située à deux lieues du mont Cassin. Si les titres qu'on tire d'une naissance illustre pouvaient être de quelque poids dans l'appréciation d'une aussi haute renommée, nous rappellerions que, par suite de l'alliance contractée par son grand-père, le comte de Sommacle, lieutenant-général des armées de Frédéric Ier, avec la sœur de ce prince,

Thomas d'Aquin se trouvait proche parent de l'empereur Frédéric II. Dans une harangue prononcée, en 1615, devant l'assemblée de tous les états du royaume, la cardinal Du Perron, parlant de saint Thomas, le qualifie de prince, et le signale comme étant parent de saint Louis, roi de France. Le jeune fils des comtes d'Aquin était à peine âgé de 5 ans que son père l'envoyait à l'abbaye du mont Cassin, pour y faire, sous les yeux de son gouverneur, ses premières études. — Ce fut là que jaillirent, au bout de peu de temps, les premières étincelles de cet amour pour la retraite et pour l'étude, qui devait faire de Thomas d'Aquin un homme de foi et d'onction, un homme *intérieur*, suivant la belle expression de l'auteur de sa vie. Cinq ans s'étaient à peine écoulés, depuis que cet enfant s'instruisait aux leçons des religieux de Saint-Benoît, que l'abbé du mont Cassin augurait de lui les plus grandes choses. Il engagea son père à l'envoyer dans quelque université, ajoutant que Thomas serait un jour un grand saint et un très grand docteur. Le séjour qu'il fit au mont Cassin, durant les premières années de sa vie, a fait croire à certains auteurs que l'*ange de l'école* avait appartenu à l'ordre de Saint-Benoît; on a même dit qu'il en avait porté l habit. Pour faire justice de cette assertion, il suffit de remarquer l'attitude que garda l'ordre de Saint-Benoît lorsqu'il fut question de confier la dépouille mortelle de Thomas d'Aquin à ceux qui, parmi une foule de solliciteurs, semblaient avoir le plus de droit à ce glorieux dépôt. — Pendant que l'université de Paris, les religieux de Fosse-Neuve et l'ordre des frères prêcheurs luttaient de prétentions exclusives, usant des plus vives instances auprès du souverain pontife pour que ces précieux restes leur fussent à jamais confiés, on vit les religieux de Saint-Benoît s'abstenir de toute démonstration. — Suivant l'avis donné par l'abbé du mont Cassin, Thomas d'Aquin ne quitta cette communauté que pour aller étudier les hautes sciences dans le sein de quelque université. Les mauvaises dispositions dont se trouvait animé Frédéric II contre la ville de Bologne avaient porté ce prince à doter Naples, dès 1224, d'une université qui pût rivaliser avec l'enseignement de Bologne *la docte*. Ce fut sans doute ce qui détermina le comte d'Aquin à diriger sur Naples son fils, à peine âgé de dix ans. Arrivé dans cette ville, que le luxe et toutes les vanités mondaines rendaient un séjour dangereux pour la jeunesse des écoles, Thomas d'Aquin sembla prendre occasion de tout ce qu'avait d'étourdissant le monde au milieu duquel il était jeté, pour se recueillir en lui-même et se fortifier par la méditation. Frappé des calamités publiques qu'attiraient sur l'Italie les interminables querelles du pape et de l'empereur, le jeune étudiant fit de sérieuses réflexions sur le néant de toutes choses et sur l'inconstance de la fortune. Insensiblement s'opéra, chez lui, ce détachement profond de tout intérêt vulgaire, qui devait, plus tard, lui permettre de planer au-dessus des passions de son temps et de jeter un vaste coup-d'œil sur les intérêts de la chrétienté. — L'éclat dont brillait, à cette époque, l'ordre de Saint-Dominique ne pouvait manquer d'obtenir les sympathies de tout esprit agité de hautes pensées. Aux prédications de Pierre de Vérone, connu sous le nom de saint Pierre-Martyr, de Roland de Crémone et du frère Léon de Perego, depuis archevêque de Milan, avaient succédé celles de Jean de Vicenec, que Bologne entendit, pour la première fois, en 1233, et qui traînait à sa suite, dans une plaine, les populations entières de Vérone, Mantoue, Brescia, Padoue, Vicence, Trévise, Ferrare, Venise, Modène, Reggio, Parme et Bologne, et laissait tomber la parole de paix au milieu de vingt peuples ennemis rassemblés autour de sa chaire. Cet éclat de la chaire de saint Dominique devait influer sur la détermination de Thomas d'Aquin. L'humilité dont il faisait profession lui fit trouver plus d'un point de contact avec les dominicains de Naples,

qu'il fréquentait, et auxquels il finit par se lier étroitement, édifié qu'il était de l'austérité des frères-prêcheurs. Aussi, et malgré les obstacles qu'opposait à ses penchants le gouverneur que lui avait donné son père, il céda, en 1243, à la conformité de vues et de sentiments qui le rapprochait de cet ordre, et reçut des mains du supérieur l'habit de saint Dominique. — Ici commence pour Thomas d'Aquin une série de persécutions, d'épreuves cruelles, qui n'est pas le titre le moins beau de l'*ange de l'école* à l'estime de ceux qui envisagent de près cette grande renommée. A peine la famille des comtes d'Aquin fut-elle instruite de ce qui venait de se passer chez les religieux de Naples que le château de Roche-Sèche retentit des plus vives plaintes. La comtesse Théodora, bien que douée d'une grande piété, fut particulièrement affectée de la résolution prise par son fils; elle espéra un moment changer ses déterminations, et, dans ce but, elle se rendit sur-le-champ à Naples. Thomas, voulant éviter, dans de telles circonstances, une résistance ouverte, toujours pénible à la piété filiale, s'enfuit vers Rome. Arrivé dans cette ville, il demande asile et protection aux religieux du couvent de Sainte-Sabine, qui l'accueillent avec les plus vives démonstrations de dévouement. Il ne put, toutefois, séjourner long-temps au sein de cette communauté. La comtesse l'ayant suivi à Rome, les religieux de Sainte-Sabine comprirent qu'il leur serait impossible de balancer avec avantage le crédit dont elle jouissait, et décidèrent le départ du jeune novice pour Paris. La comtesse Théodora en informe aussitôt ses deux autres fils, Landulphe et Raynal, qui commandent en Toscane pour l'empereur; elle leur enjoint de mettre tout en œuvre pour arrêter leur frère dans sa fuite. Le jeune novice est surpris près d'Aqua-Pendente, petite ville de l'état du pape, entre Sienne et le lac Bolsenne. Raynal veut lui faire ôter l'habit de religieux qu'il porte; il ne peut y réussir, et Thomas d'Aquin est conduit, sous ce costume, au château de Roche-Sèche. La comtesse d'Aquin met en œuvre tous les raisonnements que peut lui suggérer l'amour maternel pour triompher des résolutions de son fils; elle exalte à ses yeux les alliances illustres de ses ancêtres, la faveur particulière dont l'empereur honore la maison d'Aquin; elle multiplie les caresses, joint les larmes aux prières, et a la douleur de voir échouer toutes ses tentatives devant l'attitude calme et modeste du jeune novice. — Offensée de tant de résistance, elle ordonne que son fils soit étroitement renfermé; on lui donne des gardes, il ne lui est plus permis que de s'entretenir avec ses sœurs, qui sont spécialement chargées du soin de vaincre ses résolutions. Là, les rôles changent bientôt, celui qu'on voulait convertir voit se modifier à sa voix les sentiments des jeunes filles appelées à le détourner de la vie religieuse. Il devient leur directeur de conscience, et leur communique une loi, un amour de la doctrine évangélique qui ne doivent jamais s'effacer. D'un autre côté, il eut à combattre vivement pour résister aux procédés blessants dont usaient ses frères. Ne pouvant lui ôter de force son habit de religieux, on le mit en lambeaux; on ne craignit pas même d'exposer sa jeunesse à la plus dangereuse des séductions. Une courtisane belle et joyeuse fut amenée dans la chambre du jeune religieux; elle mit tout en usage pour corrompre l'innocence de Thomas d'Aquin. « Mais lui, ne pouvant ni fuir ni éviter la vue d'un objet qui ne cessait de le poursuivre, arma sa main d'un tison enflammé, et força ainsi cette malheureuse à se retirer avec précipitation. »— Au bout d'une année, les supérieurs de l'ordre de Saint-Dominique crurent devoir s'adresser au pape et à l'empereur pour qu'il fût mis un terme aux rigueurs exercées contre leur novice. Thomas fut en conséquence rendu aux dominicains de Naples, et le pape Innocent IV l'ayant examiné lui-même confirma sa profession. — Enlevé pour toujours aux obsessions de sa famille,

Thomas d'Aquin fut, en 1244, envoyé à Cologne pour étudier sous Albert-le-Grand la philosophie et la théologie. Ce qui mérite d'être remarqué, c'est que la modestie et le recueillement extrême de Thomas d'Aquin, son amour pour la retraite et le silence, le firent regarder tout d'abord par ses condisciples comme un esprit assez médiocre. C'est ainsi qu'il leur arriva de l'appeler le *Bœuf muet*, ou, comme il est porté dans le procès de sa canonisation, le *Grand bœuf de Sicile* (Bos magnus Siciliæ). Un jeune religieux, attribuant au défaut de pénétration et de moyens le silence qu'il gardait habituellement, s'offrit pour lui servir de répétiteur. L'offre fut acceptée avec la plus parfaite humilité; cela toutefois ne devait durer qu'un temps. Le jeune professeur, se trouvant un jour arrêté par les difficultés dont il cherchait vainement la solution, se vit, à sa grande surprise, tiré de peine et d'embarras par l'humble disciple qu'il s'était donné. Cette circonstance intervertit les rôles, mais elle ne fit rien perdre à Thomas de son humilité première. Une dissertation de Thomas étant tombée aux mains d'Albert vint confirmer les pressentiments favorables de ce docteur. A l'issue d'un examen que Thomas, âgé de dix-neuf ans, venait de soutenir au milieu des témoignages d'admiration d'un nombreux auditoire, le maître, ne pouvant retenir l'excès de sa joie, s'écria, avec un accent prophétique : « Nous l'appelons le bœuf muet, mais il poussera dans la doctrine un tel mugissement que le monde en retentira. » (*Nos vocamus istum bovem mutum, sed ipse talem dabit in doctrinâ mugitum, quod in toto mundo sonabit.*) Ce fut vers ce même temps, au rapport des historiens, que le docteur angélique composa son *Traité de la morale d'Aristote*.— Témoins de ses étonnants progrès, les Pères du chapitre général tenu à Cologne en 1245 décidèrent que le maître et l'élève iraient à Paris, le premier pour prendre le degré de docteur et remplir l'une des deux chaires que l'ordre de Saint-Dominique occupait dans cette université, l'autre pour y continuer ses études de théologie dans le collége de Saint-Jacques, maison soumise à la règle des frères-prêcheurs. Dès 1248, Thomas achevait ses études, et le chapitre général de l'ordre, en désignant Albert pour remplir la première chaire dans l'école de Cologne, décidait que son élève l'accompagnerait pour le suppléer dans son enseignement. Lorsque, quatre ans plus tard, Thomas revint à Paris pour y professer et pour prendre ses degrés à son université, il avait déjà donné à l'Allemagne la plus haute idée de son génie, « et, dit un ancien auteur, égalé les mérites d'Albert-le-Grand. » — Ce fut à saint Thomas que son ordre confia, en 1256, le soin de défendre devant le pape Alexandre IV les ordres mendiants, attaqués par Guillaume de Saint-Amour, docteur de Sorbonne et chanoine de Beauvais, dans son livre intitulé *les Périls des derniers temps*. C'est à tort qu'on a placé le voyage de saint Thomas en Italie sous le pontificat de Clément IV. Ce ne fut pas en 1255, mais en 1257, c'est-à-dire après avoir retardé de deux ans sa réception, par suite des différends qui divisaient les docteurs séculiers et les réguliers, que l'université de Paris conféra le titre de docteur à Thomas d'Aquin. Pendant qu'il professait à Paris en qualité de docteur, il publia *la Somme de la foi catholique contre les Gentils*. On le vit, sous le pontificat de Clément IV (1265), refuser l'archevêché de Naples. Le pape étant mort en 1268, Thomas d'Aquin, qui était resté quelques années auprès de lui, revint à Paris. Il entretint des relations suivies avec saint Louis. Il traita durant ces quelques années les diverses questions *sur l'ame*, *sur la puissance de Dieu*, etc., qui composent le huitième tome de ses œuvres. Grégoire X ayant convoqué le second concile général de Lyon pour le 1er mai 1274, Thomas d'Aquin, qui était regardé comme l'oracle de son siècle, reçut un bref du pape qui l'invitait à s'y rendre et à y apporter le traité qu'il avait autrefois composé contre les er-

reurs des Grecs. Le saint docteur, sentant sa fin approcher, partit de Naples, ne songeant pas même à s'excuser sur l'état de sa santé. Il se mit en chemin, et, trouvant sur sa route le château de Magenza, il voulut dire un dernier adieu à sa nièce, Françoise d'Aquin. La fièvre, qui augmentait, le força de quitter cet asile, son vœu le plus sincère ayant toujours été de finir ses jours dans une maison de son ordre. Toutefois, et ne pouvant remplir ses désirs, il s'arrêta dans l'abbaye de Fosse-Neuve, célèbre communauté de l'ordre de Citeaux, dans le diocèse de Terracine. Là, après avoir édifié les religieux durant sa courte maladie par ses touchantes professions de foi et par des exposés pleins d'ame et d'onction, il expira le 7 mars 1274 dans sa quarante-huitième année.— Lorsqu'on lit avec attention les écrits de Thomas d'Aquin, on est frappé de la parfaite conformité de vues qui existe entre sa doctrine et celle d'Augustin. On dirait, à voir ces travaux renfermés souvent dans un même cadre, ces vérités successivement développées et mises en thèse, que le religieux de Saint-Dominique ne fait que continuer et compléter l'évêque d'Hippone. Cela est plus particulièrement frappant dans *la Somme contre les Gentils*, ouvrage qui rappelle par sa facture, son exposition nette et fortement accentuée, souvent même par le tour de l'argumentation, l'admirable discours de *la Cité de Dieu*. L'on s'explique aisément après cela que les écrivains ecclésiastiques aient établi une sorte de parallèle entre ces deux hommes si distingués tous deux par la puissance de leur esprit, par de grands travaux et par les éminents services rendus à la catholicité. Comme saint Augustin, le docteur angélique réduit tous les devoirs du chrétien à l'amour de Dieu; la charité, tel est, suivant lui, l'esprit de la nouvelle loi. — Le pape Jean XXII rendit un rare témoignage en faveur de la doctrine de saint Thomas, lorsque, durant le procès de la canonisation de ce docteur, lequel eut lieu en 1323, il prononça cette parole justement célèbre : *Tot fecit miracula quot scripsit articulos* (Il a fait autant de miracles qu'il a écrit d'articles et décidé de questions). Le même pontife a dit de Thomas d'Aquin en plein consistoire : « Lui seul a répandu plus de lumières dans l'église que tous les autres savants. » Aussi le pape Pie V crut-il devoir, en 1567, déclarer Thomas d'Aquin docteur de l'église, et, depuis Jean XXII jusqu'à Clément XII, tous les pontifes ont rendu d'éclatants témoignages à la doctrine de l'*ange de l'école* que leurs bulles ne séparent pas de saint Augustin. — Pour se faire une idée du mérite philosophique des œuvres de saint Thomas, l'on peut consulter avec fruit le sentiment d'Érasme. « Dans mon opinion, s'écrie-t-il, il n'existe point de théologien qui puisse entrer en comparaison avec Thomas d'Aquin, soit pour le soin qu'il met à ses ouvrages, soit pour la rectitude d'esprit, soit enfin pour la solidité de sa doctrine. » C'est là sans doute ce qui portait Albert-le-Grand à proclamer son illustre disciple *la fleur et l'ornement du monde chrétien*. — Les ouvrages de Thomas d'Aquin, dont l'édition la plus estimée remonte à 1570, et comprend dix-sept volumes in-fol., sont : 1° un Commentaire philosophique sur presque tous les livres d'Aristote, dont la méthode était en grand honneur au XIIIe siècle. On remarque dans l'argumentation du docteur angélique un asservissement sans doute inévitable, mais un peu trop rigoureux à la scolastique de son temps. Ces commentaires ne se rapportent qu'à cinquante-deux livres des écrits du philosophe grec. 2° Des œuvres théologiques comprenant *la Somme de la foi catholique contre les Gentils*, traité en quatre livres, et qui paraît avoir le même objet que *la Cité de Dieu*.— Thomas d'Aquin était à peine âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il publia son premier ouvrage théologique; c'est une explication des quatre livres du maître des sentences, Pierre Lombard, évêque de Paris. Ce texte était alors regardé comme renfermant un grand nombre de difficultés insolubles.

Le religieux de Saint-Dominique laissa inachevée une *Somme de théologie*, ouvrage en trois parties, et que dut compléter un de ses disciples, le célèbre Pierre d'Auvergne. Cette œuvre immense, et qui contient plus de trois mille articles, peut être considérée comme la plus belle et la plus riche production du génie de Thomas d'Aquin; c'est, à proprement parler, le catéchisme de la foi catholique. La *Somme de théologie* était dès le XVIe siècle en une telle estime dans l'église qu'au concile de Trente elle fut placée sur une table à côté de la Bible comme le plus sûr commentaire du texte sacré. Les autres écrits de saint Thomas comprennent, indépendamment d'un commentaire fort estimé sur l'Ecriture-Sainte, plusieurs traités ou opuscules, parmi lesquels on distingue particulièrement une réfutation des erreurs d'Averrhoès, philosophe arabe, suivant lequel tous les hommes n'ont qu'un seul esprit; et le traité souvent cité du *Gouvernement des princes*. La *Somme de théologie* a été commentée par le cardinal Cajétan, et imprimée à Lyon en 1541. Il existe deux traductions de cette somme en français par Maraudé et Hanteville. — La restitution du corps et du chef de saint Thomas aux dominicains de Toulouse eut lieu sous le pontificat d'Urbain V. La translation de ces restes précieux fut effectuée en grande pompe l'an 1369, c'est-à-dire 46 ans après la canonisation du docteur angélique. Jean XXII, qui proclama la sainteté de Thomas d'Aquin, est, avec Benoît XIII, un des quatorze papes qui ne firent point difficulté de placer Thomas d'Aquin à côté des docteurs de l'église les plus éminents, saint Grégoire, saint Ambroise, saint Augustin et saint Jérôme. — Il existe une vie du docteur angélique fort estimée, et qui fut publiée en 1737 par le père Turoy de l'ordre des Dominicains. P. Coq.

THOMAS-BECKET, plus connu sous le nom de *saint Thomas de Cantorbéry*, archevêque de cette ville et primat d'Angleterre, né en 1119 et mort en 1170 (*v.* Becket [Thomas]).

THOMAS A KEMPIS, chanoine régulier du mont Sainte-Agnès, près de Swoll et de Cologne, né en 1388, mort en 1471. Plusieurs critiques lui ont attribué l'*Imitation de Jésus-Christ* (*v.* Kempis [Thomas à]).

THOMAS (Antoine-Léonard), naquit à Clermont-Ferrand, le 1er octobre 1732. Après avoir fait de brillantes études à Paris, il entra chez un procureur pour suivre la carrière du barreau à laquelle sa famille le destinait. Mais, détourné bientôt par son goût des lettres de cette profession, il renonça à la brillante perspective qu'elle lui offrait pour remplir la place de professeur de 6e au collége de Beauvais, où déjà l'un de ses frères l'avait précédé. L'obscurité de ces humbles fonctions lui permit de pousser plus avant ses premières études, et de travailler à quelques ouvrages de littérature qui le firent distinguer. L'établissement des concours vint ouvrir une issue favorable à la nature de son mérite: son *Éloge du maréchal de Saxe* lui valut le prix en 1759, et ceux de d'Aguesseau, de Duguay-Trouin, de Sully, de Descartes, ainsi que son *Épître au peuple* et son *Ode sur le temps* semblèrent lui assurer pendant les années suivantes le monopole des couronnes académiques. Cependant tous ces écrits, à l'exception du dernier, paraissent aujourd'hui assez peu dignes des louanges qu'on leur décerna à leur apparition. Sans doute la nouveauté des concours et l'espèce de vie qu'ils rendirent au corps académique, privé depuis long-temps de toute initiative un peu remarquable, ne contribuèrent pas médiocrement à en assurer le succès. C'est surtout dans ces premiers panégyriques que se retrouvent, plus que dans tous les autres, les défauts particuliers au talent de Thomas; des idées fausses ou stériles cachées sous un luxe de phrases parasites, une profondeur affectée qui n'est qu'une pauvreté pompeuse, un style sententieux, redondant, qui veut être majestueux et qui n'est que guindé, enfin ce style que Voltaire appelait méchamment du *gali-Thomas* au lieu de *galimatias*.

Tous les *Éloges* de Thomas ne justifient pas heureusement la plaisanterie de Voltaire ; ceux de Descartes, du dauphin, et surtout celui de Marc-Aurèle, l'ont placé parmi les bons prosateurs du XVIIIe siècle : il y a même dans ce dernier quelque chose de plus à louer qu'un style bien soutenu, exempt d'enflure et d'affectation ; on y doit reconnaître certains traits vigoureux empreints d'une véritable éloquence, et qui atteignent presque le sublime. Le genre adopté par Thomas, genre long-temps exploité et tombé maintenant en désuétude, du moins quant à la forme, rentrait parfaitement dans les habitudes de son talent, toujours un peu professoral, académique, et assujetti aux règles de l'école alors même qu'il se sent le mieux inspiré. Son *Essai sur les éloges* prouve combien il avait étudié la matière à fond : les préceptes qu'il y développe sont bien tracés, et c'est sans conteste le meilleur ouvrage que nous ayons sur ce genre d'amplification qu'on doit regarder aujourd'hui comme un exercice de style. Son *Essai sur les femmes* laisse plus à désirer ; malgré de fort bonnes choses, et qui ont trait directement au plan choisi par l'auteur, le cadre manque de proportions, et se prête à une foule de discussions spirituelles, mais étrangères pour la plupart au sujet principal. Thomas s'exerça aussi, mais avec moins de succès, dans la poésie : le petit poème qu'il composa fort jeune sur Jumonville, officier assassiné en Amérique par les Anglais, est depuis longtemps oublié : celui qu'il écrivit sur le tsar Pierre (*la Pétréïde*) mérite de l'être. On doit remarquer cependant son *Ode sur le temps*, couronnée en 1762, et qui renferme de fort beaux vers inspirés par Platon, tels que ceux-ci :

Dieu dit au mouvement : Du temps sois la mesure.
Il dit à la nature :
Le temps sera pour vous, l'éternité pour moi.

Thomas mourut le 17 septembre 1785, à Oulins, château de l'archevêque de Lyon. Étranger à toutes les coteries qui divisèrent les gens de lettres au XVIIIe siècle, homme de bien, citoyen généreux, il ne compta jamais que des ennemis littéraires, et ceux-là même se sont tous accordés à louer, sinon les inspirations de son esprit, du moins celles de son cœur. JONCIÈRES.

THOMSON (JAMES), naquit le 7 septembre 1700, en Angleterre, à Ednam, du pasteur de ce lieu. C'était un homme d'une piété exemplaire. La mère de Thomson était une femme d'un esprit très élevé et d'une imagination poétique. Thomson termina ses études à Edimbourg ; ses parents l'avaient destiné à l'état ecclésiastique, mais sa vocation était pour la poésie. Il avait à peu près 25 ans quand il arriva à Londres avec quelques lettres de recommandation, et son manuscrit de l'*Hiver*. Ses lettres lui furent volées, comme il se promenait curieux et distrait dans les rues de Londres. Quant à son manuscrit, aucun libraire n'en voulait, et le pauvre auteur n'avait pas même de chaussures. Enfin le libraire Millan se décida à se rendre acquéreur du poème de l'*Hiver* ; et le débit en fut d'abord si lent qu'il se repentit de son marché. Ce poème fut dédié à sir Spencer Compton, qui ne daigna faire attention à la dédicace que quand les papiers publics continrent quelques louanges pour Thomson. Il le fit alors appeler, et lui donna vingt guinées. Telle était, au commencement du XVIIIe siècle en Angleterre, la générosité des grands seigneurs et l'humilité des gens de lettres. Cependant peu à peu la poésie de Thomson fut appréciée, et une seconde édition parut. Comme il commençait à acquérir de la réputation, il fut présenté au lord chancelier Talbot, qui resta son protecteur et son ami. En 1727, il publia trois poèmes, l'*Été*, des vers sur la mort d'Isaac Newton et *la Bretagne* : par cette dernière publication, il se rangea dans l'opposition ; c'était une satire virulente contre le ministère. Il arrive souvent aux poètes de s'essayer dans l'opposition, qui, ne s'occupant guère de la réalité des affaires, peut sympathiser avec les sentiments les plus élevés et les souhaits les plus glorieux, sans que la froide raison

s'y oppose ; mais les poètes y restent rarement, car elle ne pensionne pas. Quant à Thomson, il ne la quitta jamais, parce qu'il avait beaucoup d'ardeur pour le bien public, et peu de sollicitude pour le sien propre. Il se qualifiait lui-même d'*ami de la pauvreté*; on voit qu'il avait toutes les dispositions nécessaires, outre le génie, pour être poète. Elles lui étaient d'autant plus utiles qu'il était peu courtisan. La comtesse d'Hertford, à laquelle il dédia le *Printemps*, était une femme d'esprit, aimant les vers. Elle invita Thomson à venir à son château, pour qu'il écoutât et corrigeât ses compositions; mais Thomson aima mieux tenir tête à table à son mari, et jamais plus il ne reçut d'invitation. Après avoir publié le *Printemps*, l'*Été* et l'*Hiver*, il se tut sur l'automne, et ce ne fut que lorsqu'il publia ses œuvres complètes, en 1730, qu'il donna le poème qui célèbre cette saison. Outre les *Saisons* et l'*Hymne* qui les termine, Thomson a publié divers poèmes et écrit des tragédies. La moins mauvaise est *Tancrède et Sigismonde*, dont le sujet est tiré d'une nouvelle insérée dans *Gil-Blas*. Son seul titre de gloire est le poème des *Saisons*, mais celui-là est grand. Ce poème a certainement tous les défauts des poèmes descriptifs : il manque de méthode; les transitions sont peu satisfaisantes, et les lieux communs abondent; mais la versification a de la pompe, de la majesté, de la force; et ce qui en fait le charme principal, c'est que Thomson avait un véritable amour pour la nature; on sent qu'il s'était plû avec elle, dès sa jeunesse, à l'âge où, comme il le dit lui-même, il foulait avec joie la blanche neige, ayant le cœur aussi pur qu'elle. C'est là l'avantage des poètes anglais sur les poètes français; ils aiment les champs, que les nôtres seulement regardent; ils ne se servent pas de lorgnettes, comme l'abbé Delille; ils célèbrent la nature, parce qu'ils en sont ravis, non parce que c'est un sujet tout comme un autre. Thomson mourut à 48 ans, et laissa la réputation d'un bon poète et d'un excellent homme; tout le monde applaudit, après sa mort, à un vers qu'un ami inséra dans le prologue d'une de ses tragédies. La pensée est qu'il n'a écrit

No line which, dying, he could wish to blot ;

«aucune ligne qu'en mourant, il pût souhaiter d'effacer.» Notre Crébillon avait dit à peu près la même chose en entrant à l'académie française :

Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume.

E. Desclozeaux.

THON, poisson du genre *scombre*, qu'on trouve dans toutes les mers, qui parvient à une grandeur considérable, dont la chair est d'un excellent goût, et qui fait sur quelques rivages l'objet d'une pêche de première importance. Son corps a la forme d'un fuseau aplati, c'est-à-dire qu'il est plus épais aux deux tiers de sa longueur, et qu'il s'amincit vers la tête et plus encore vers la queue. Sa tête est petite et se termine en pointe émoussée; sa bouche, large, garnie de petites dents pointues; ses yeux, grands; son dos, gris d'acier; son ventre, argentin, l'un et l'autre couverts d'écailles minces qui se détachent aisément; ses nageoires, bleuâtres, jaunes, grises et noires. Le thon a ordinairement deux ou trois pieds de long; on en pêche quelquefois de sept à huit. Pennant en cite du poids de 460 livres, et Cetti de mille et au-delà. Il nage avec la plus grande rapidité, et suit volontiers les vaisseaux, autant pour jouir, selon Commerson, de l'ombre qu'ils répandent que pour profiter des restes de la cuisine qu'on jette à la mer. Il se nourrit de poissons, principalement de ceux qui vivent en troupes, comme les maquereaux et les harengs. Selon l'opinion commune, le thon entre dans la Méditerranée au printemps, et n'en sort qu'en automne, quoiqu'il ait déposé son frai immédiatement après son arrivée. Cependant il est très probable que l'immense majorité ne fait, à l'époque de son apparition, que sortir des profondeurs de cette mer pour parcourir ses rivages. On en a observé quelquefois de grandes quantités en hiver sur les côtes de la Sardaigne. Dans l'Océan, même entre les

tropiques, on n'en voit que rarement dans cette saison. — On a fait de tout temps, et on fait encore en ce moment sur les thons beaucoup de contes qu'il est inutile de rapporter. S'il est des lieux de la Méditerranée qu'ils préfèrent à d'autres, c'est qu'ils sont plus favorables au développement de leurs petits. Les anciens avaient remarqué qu'ils ne fraient pas à l'embouchure des fleuves comme la plupart des autres poissons, mais sur les côtes. Il est souvent parlé du thon dans leurs écrits. Ils appelaient *cordyles* ceux de la mer Noire, et *pélamides* ceux de la Méditerranée. Pline dit qu'on n'en pêche que dans l'Hellespont, la Propontide et le Pont-Euxin. Du temps de Rondelet, c'était sur les côtes d'Espagne, près du détroit de Gibraltar. Aujourd'hui c'est principalement sur les rives de France, d'Italie, de Corse et de Sardaigne. On en prend aussi dans l'Océan. Les procédés varient dans chaque localité, mais ils peuvent se réduire à deux, *la thonaire* et *la madrague*; ce sont des parcs ou enceintes de filets diversement disposés. On en trouve la description dans le *Traité des pêches* de Duhamel et dans l'*Histoire naturelle de la Sardaigne* de Cetti. — Si la pêche du thon procure de grands bénéfices à quelques-unes de nos villes maritimes, elle en donne encore de plus considérables à la Sardaigne, où elle est évaluée annuellement à 45,000 têtes. Cette pêche se fait dans cette île avec plus d'appareil qu'en France, et le canon en proclame le résultat. — La chaire du thon est blanche, savoureuse, très saine. Dans l'antiquité, elle était recherchée pour les tables les plus délicates. Les Romains estimaient surtout la tête et le dessous du ventre. Ce sont encore aujourd'hui les parties les plus recherchées. Cette chair varie en qualité; elle est molle ou tendre, ressemble au veau ou au bœuf, suivant la partie du corps où on la coupe. On mange le thon frais ou mariné. Les moyens qu'on emploie pour le saler sont à peu près les mêmes que ceux en usage pour la morue (*v.*); lorsqu'on veut le mariner, après l'avoir retiré de la saumure, on le met dans de petits barils, ou des vases de terre, que l'on achève de remplir d'huile. — En pressant les thons pour les saler, on en fait sortir une huile qui est employée par les corroyeurs, mais qui, fabriquée à la sortie du poisson de la mer, pourrait être nuisible. — C'est principalement en Italie, en Espagne, en Turquie, qu'on vend le thon salé; on n'en consomme guère que du frais et du mariné en France. ALBERT DEVILLE.

THORAX (anatomie), du latin *thorax*, du grec *thôrax*, synonyme de *poitrine* (*v.*).

THORWALDSEN (BERTHOLD), célèbre sculpteur, la gloire du Danemarck, né à Copenhague le 19 novembre 1770. Son père, d'origine islandaise, n'était qu'un pauvre sculpteur en bois employé dans les chantiers de la marine royale; sa mère était la fille d'un pasteur de campagne jutlandais. La condition plus que modeste de ses parents ne leur permit pas de faire beaucoup pour son éducation; mais, dès l'âge le plus tendre, il montra pour le dessin une si remarquable aptitude qu'ils lui firent suivre les cours de l'académie des arts, où il avait été admis gratuitement. Le jeune Berthold fréquentait depuis six ans cette école lorsqu'en 1787 il obtint la petite médaille, récompense de son travail et de ses progrès; ce qui lui valut de plus l'honneur de voir son nom inscrit dans les feuilles publiques parmi ceux des élèves qui s'étaient le plus distingués. Quelques années après, il obtint la grande médaille d'honneur. A dater de cette époque, un des professeurs de l'académie se chargea de continuer son éducation artistique. Il en était temps : son père, qui ne désirait que trouver un aide dans son fils, pensait déjà à lui faire abandonner ses études. Thorwaldsen sut trouver le moyen de répondre à ses espérances sans négliger son art. Il existe encore des sculptures auxquelles il travailla en commun avec lui, et qui révèlent aux connaisseurs les germes de son talent actuel. Trois ans s'écoulèrent ainsi. A 20

ans, il balançait à se mettre sur les rangs pour le prix annuel de sculpture que décerne l'académie. Ses amis, qui avaient plus que lui foi en son mérite, l'encouragèrent à persister. Il réussit complétement, et ce beau succès lui valut la protection du ministre d'état, comte Reventlow, qui lui commanda de nombreux travaux. Deux ans après, il était appelé à concourir pour la grande médaille d'or. Le succès éclatant qu'il obtint lui donna en outre le droit de voyager trois ans aux frais du gouvernement. C'était en 1796. Une maladie grave l'empêcha de profiter de la voie de terre, et il fut obligé de s'embarquer sur un vaisseau de guerre qui quittait la rade de Copenhague pour se rendre dans la Méditerranée. Le 20 mai, il dit adieu aux rivages de la patrie, qu'il ne devait revoir que lorsque son nom serait devenu européen, et que ses œuvres admirables auraient parlé à toutes les nations civilisées de son génie et de sa gloire. A son arrivée à Rome, il se lia avec un Danois nommé Zoëga, homme éclairé qui examina consciencieusement ses travaux et lui donna d'excellents conseils. Thorwaldsen cachait sous l'apparence du désœuvrement un amour ardent de l'étude et le desir de se faire un nom. Nuit et jour il travaillait à l'insu de son ami, qui ne tarda pas à être frappé de ses progrès rapides. Un autre esprit semblait renaître en lui : il disait souvent que le bandeau venait de tomber de ses yeux, et qu'il entrevoyait un avenir qu'il ne soupçonnait pas. Cependant, il n'était point satisfait de ce qu'enfantait son ciseau, et à peine une statue était-elle achevée qu'il en abattait la tête et la jetait dans un coin pour que personne ne la vît. S'il est permis de juger, par le mérite du petit nombre d'ouvrages qui ont échappé à cette destruction, celui des statues qui ont subi cette loi sévère, on ne peut que déplorer cette inflexible préoccupation de Thorwaldsen. Le grand artiste se décida enfin à aborder une œuvre dont l'exécution pût avoir du retentissement en Danemarck. Il choisit pour sujet Jason, au sortir des périls qu'il a dû braver pour conquérir la Toison-d'Or. Au mois d'avril 1801, le modèle en terre était déjà terminé. Mais Rome, ce rendez-vous des talents, n'est pas un théâtre sur lequel il soit facile de se produire, encore moins de se faire remarquer. Le chef-d'œuvre du jeune sculpteur danois fit peu de sensation. Lui-même, un jour, après l'avoir long-temps considéré, lui abattit la tête, et l'envoya rouler dans un coin au milieu de toutes celles qui l'y avaient précédé. Le terme de l'absence approchait, il fallait songer à revoir la patrie; l'époque du retour était fixée à l'automne suivant, mais le voyage fut ajourné au printemps. Ce délai suffit pour faire éclore un nouveau Jason de grandeur naturelle, et dont l'exécution s'annonçait d'une manière plus saillante encore. Bientôt le bruit se répand dans Rome qu'un chef-d'œuvre vient de sortir des mains d'un jeune sculpteur étranger; on accourt, on admire: cependant, tout le succès se borne à des louanges flatteuses sans doute, mais peu encourageantes. Peu s'en fallut que la nouvelle statue n'eût le sort des précédentes. Que faire? Le moment du départ approche; le Danemarck redemande son jeune artiste. Ses moyens d'ailleurs ne lui permettent pas de prolonger son séjour à Rome; déjà les chevaux sont attachés à la chaise de poste; les postillons accusent la lenteur des voyageurs; lorsque son compagnon de route survient, annonçant que les passeports ne sont pas prêts. Le départ est donc ajourné au lendemain. Ce fut un coup du sort. Les temps d'épreuve étaient passés : ce jour même arrive à Rome un Anglais opulent, Thomas Hope, que son cicérone conduit à l'atelier de Thorwaldsen, pour y voir la statue de Jason, dont on a tant parlé dans les derniers temps. Hope trouve cette œuvre admirable et demande ce que pourrait coûter son exécution en marbre : « 600 sequins, répondit le modeste artiste.—C'est trop peu, répliqua l'ami des arts; je vous en donne 800, à condition que vous vous mettrez sur-le-champ à l'œuvre. » Ainsi, la destinée des grands hommes

dépend souvent de l'événement le plus fortuit, le plus insignifiant. Un Anglais de moins à Rome ce soir-là, et c'en était fait d'un des plus grands génies artistiques contemporains. Thorwaldsen put retarder son départ, et l'exécution de la statue lui fit une réputation qui depuis n'a cessé de s'accroître et l'a conduit à une fortune indépendante. — Les années s'écoulèrent et les commandes se succédèrent rapidement. Napoléon, maître de l'Italie, veut faire élever un palais impérial à Rome, et il fait choix d'un palais d'été appartenant au pape. L'institut propose à Thorwaldsen de se charger des sculptures d'une frise qui doit orner les quatre panneaux d'un appartement. Il y retrace la marche triomphale d'Alexandre-le-Grand à son entrée à Babylone, et ce bas-relief est proclamé le chef-d'œuvre le plus complet qu'ait produit l'art depuis les temps glorieux de la sculpture grecque. — Ce ne fut qu'en 1819 que Thorwaldsen revit Copenhague, d'où il voulut absolument repartir l'année suivante pour revenir dans la capitale du monde chrétien. Son voyage ne fut qu'une marche triomphale; partout, en Allemagne, à Stuttgart, à Munich, à Dresde, à Berlin, à Vienne, à Varsovie, les plus grands honneurs lui furent rendus. La cérémonie de sa réception, à l'académie des beaux-arts de Copenhague, fut touchante; c'est là que le pauvre enfant avait été recueilli dans son enfance, là qu'il rentrait aujourd'hui couvert de gloire et revêtu de la dignité de président. — Les principaux ouvrages commandés à Thorwaldsen pour son retour ont été *Jésus-Christ et les douze apôtres*, destinés à la nouvelle église de Notre-Dame de Copenhague; *Copernic et Poniatowski* pour Varsovie. Ces commandes ont été bientôt suivies de celles des statues de Potocki, du prince de Schwartzenberg, du pape Pie VII, du cardinal Gonsalvi, du roi Maximilien de Bavière, du prince Eugène de Leuchtenberg, et, dans ces derniers temps, des monuments de Schiller, de Guttemberg et de Conradin, le dernier des Hohenstaufen. — Thorwaldsen ne doit être compté, ni parmi les artistes qui doivent leur gloire à une facilité remarquable et à une grande hardiesse d'exécution, ni parmi ceux qui se sont distingués en donnant au bronze ou au marbre ce poli et ce gracieux, qui flatte l'œil et excite l'étonnement. L'exécution de ses œuvres se fait rarement valoir par elle-même : modeste, toujours en harmonie avec le sujet qu'elle représente, elle se fait remarquer surtout par une pureté de style, une disposition gracieuse constamment d'accord avec les exigences les plus sévères : il ressort de cette habile combinaison un ensemble dont l'impression fait oublier au spectateur l'artiste lui-même pour ne penser qu'au chef-d'œuvre. Qu'elle est belle cette statue de lord Byron, en habits de voyage, assis sur les ruines de la Grèce ! quel génie brille dans ses regards ! Voyez dans d'autres genres le vénérable Pie, assis sur le trône de saint Pierre ! et cette belle et franche figure de Copernic, avec ses cheveux courts et le costume léger de ses compatriotes ! — Thorwaldsen possède une fortune considérable dont il sait faire un bon usage. Une dotation a été par lui consacrée à l'établissement d'un musée national à Copenhague. Une frégate danoise, la *Rota*, l'a ramené l'an dernier dans sa patrie, avec tous ses trésors artistiques, fruits d'un long séjour dans la capitale du monde chrétien. Son retour a été une véritable marche triomphale, une fête vraiment nationale. L'ancien château, la demeure des rois, reconstruit après l'incendie qui l'avait consumé, a été mis à la disposition du grand artiste. C'est là qu'il met en ordre le musée qui doit porter son nom. C. L.

THOTH, divinité égyptienne. C'était aussi un hiéroglyphe par lequel ils désignaient le commencement de l'année astronomique. Il le regardaient comme le régulateur du cours des astres. On lui attribuait l'invention des lettres alphabétiques et des sciences. Il a beaucoup de traits de ressemblance avec

l'Hermès des Grecs et le Mercure des Romains, auquel Cicéron le compare (*De nat. Deorum, III*, 22). On l'a représenté en vieillard, avec un manteau et un bâton, ayant à ses côtés un ibis. Il porte dans ses mains l'image du Kneph. Une longue barbe descend sur sa poitrine. Sa tête est ornée de fleurs et d'un diadème. C. L.

THOU (Jacques-Auguste de), célèbre historien, ne commença pas l'illustration de sa famille, qui était fort ancienne et honorablement connue dans la magistrature et dans le clergé; il ne fit qu'en rehausser la gloire. Mais, sans remonter trop haut, qu'il suffise de rappeler qu'avant lui son aïeul et son père, présidents au parlement de Paris, et son oncle, évêque de Chartres, furent mêlés à toutes les grandes affaires d'une époque si fertile en événements. Celui-ci, Nicolas de Thou, eut l'honneur de sacrer Henri IV à Chartres; le second, Christophe de Thou, jouit de la confiance et même de la faveur de Charles IX et de Henri III, qui eurent plus d'une fois à se repentir de n'avoir pas suivi ses conseils de tolérance à l'égard des réformés; car le président de Thou, ami du chancelier de l'Hospital, était comme lui d'avis de tolérer les protestants, et d'éviter au royaume les horreurs de la guerre civile. Christophe de Thou étant mort en 1582, Henri III lui fit faire des obsèques magnifiques, et après la journée des barricades, on l'entendit s'écrier avec douleur que Paris ne se serait jamais révolté si de Thou eût encore été à la tête du parlement. Nourri dans les principes, formé par les exemples de son père, Jacques-Auguste de Thou, troisième fils de ce magistrat respectable, fut constamment fidèle à la royauté pendant les troubles religieux. Il naquit à Paris en 1553, et était déjà président à mortier au parlement, lorsque, en 1586, après les barricades, il s'empressa de quitter la capitale, où dominait la faction des Guises, pour suivre le roi Henri III, qui lui confia diverses missions en Allemagne et à Venise. A l'avénement de Henri IV, de Thou embrassa avec zèle la cause de ce monarque, qui avait son royaume à conquérir, et par lequel il fut aussi employé à diverses négociations importantes. Ainsi on le voit au nombre des commissaires catholiques à la conférence de Surène en 1593, puis, en 1600, à celle qui eut lieu à Fontainebleau entre le cardinal Du Perron et Duplessis-Mornay. A la mort de Jacques Amyot, il avait été nommé grand-maître de la bibliothèque du roi, et personne par son érudition n'était plus digne de remplacer le traducteur de Plutarque. Pendant la régence de Marie de Médicis, il fut un des trois directeurs-généraux des finances. Il fut député à la conférence de Loudun, et commis avec le cardinal Du Perron pour réformer l'université de Paris, et travailler à la construction du *Collège royal* (*v.*), qui, fondé par François Ier, accomplissait depuis lors avec éclat sa destination, mais sans avoir encore obtenu un local convenable. De Thou mourut en 1617, à l'âge de 64 ans, après avoir rempli tous les devoirs du citoyen et du magistrat; mais c'est surtout comme historien que son nom est immortel. Nourri de la lecture des anciens, savant en théologie, en jurisprudence, en politique, et, ce qui vaut mieux, connaissant par lui-même les affaires d'état et les hommes politiques, il a écrit en latin une histoire de son temps en 138 livres: elle embrasse soixante-deux ans, depuis 1545 jusqu'en 1607. Son style est serré, noble, élégant; malheureusement il l'a surchargé d'une infinité de titres et de noms modernes, qu'il a rendus barbares et inintelligibles, sous prétexte de les latiniser; c'est pourquoi il a fallu joindre à son histoire un vocabulaire sous le titre de *Clavis historiæ Thuanæ*, où ces noms sont traduits en français. On a encore reproché à de Thou des discours et des harangues supposés, à la manière des anciens, des digressions fréquentes, des excursions sans intérêt et sans critique sur des peuples totalement étrangers au mouvement de la politique européenne, des éloges fort étendus de personnages

sans importance historique; enfin il a abaissé son génie jusqu'à rapporter sérieusement et avec foi des prédictions, des présages. Mais ce qu'on ne saurait trop louer dans son livre, c'est l'étendue des connaissances et des recherches, c'est la clarté, la sagacité avec laquelle les événements les plus compliqués s'y trouvent retracés. Admirons surtout dans le président de Thou cette haute impartialité qui fait de l'histoire une magistrature, et la plus vénérable de toutes. La vertu conduit sa plume, et c'est ce qui a rendu son nom respectable à la postérité. On voit qu'il était l'ennemi des factieux, des persécuteurs, et de tous ces attentats qu'un faux zèle s'était permis dans les deux religions qui divisaient la France lorsqu'il écrivait. Le *véridique de Thou*, telle est la qualification que lui ont donnée depuis deux siècles tous les écrivains qui n'étaient point aveuglés par le fanatisme. Il a parlé des crimes et des excès auxquels ont pris part des prélats et des papes contemporains avec une telle franchise, que les ultramontains, ne pouvant autrement infirmer son témoignage, ont eu la maladresse de jeter des doutes sur sa catholicité, comme si on ne pouvait être à la fois bon catholique et historien impartial. Il est cependant avéré que de Thou, qui avait été élevé pour la prêtrise, a vécu en bon catholique, et il est mort en soumettant ses écrits à l'église. Comme dans ces temps de troubles on employait contre les religionnaires des moyens violents ou perfides, cette conduite a inspiré à de Thou une désapprobation qui ne doit nullement retomber sur la religion; et c'est à tort qu'on a dit qu'il penchait pour les réformés, parce qu'il avait pour eux une compassion bien légitime. On l'a dit avec raison, ce sage historien dessine trait pour trait les objets placés devant ses yeux. S'il n'a pas vu lui-même les premiers événements dont il parle, il les tenait de son père, qui faisait l'ornement de la génération précédente, par son savoir, son mérite et ses nobles qualités. Au reste, Jacques-Auguste de Thou, dans une lettre adressée à son ami le président Jeannin, nous a lui-même dévoilé son ame tout entière: « Je prends Dieu à témoin, écrivait-il, que je n'ai eu en vue que la gloire et la félicité publiques, en écrivant l'histoire avec la fidélité la plus exacte et la plus incorruptible dont j'ai été capable, sans me laisser prévenir par l'amitié ou la haine..... J'ai mieux aimé m'exposer à perdre la faveur de la cour, ma propre fortune et ma réputation, que de suivre les vues d'une prudence mal entendue en taisant mon nom. Cette précaution aurait inspiré des doutes sur la fidélité d'une histoire que j'avais travaillée avec tant de soin pour l'utilité publique et pour conserver à la postérité le souvenir de tout ce qui s'est passé de mon temps. Je prévis bien que je m'attirerais l'envie de beaucoup de gens, que je serais en butte à l'animosité d'un grand nombre de jaloux et de factieux : l'événement ne l'a que trop justifié. » La première partie de l'histoire de de Thou fut rendue publique par son auteur en 1604. Elle fut bientôt répandue dans toute l'Europe, où l'usage de la langue latine était encore si répandu. Ce livre était précédé d'une épître dédicatoire à Henri IV, morceau plein d'éloquence, où la louange empruntait le langage de la vérité. Après cinq éditions successives, de Thou voulut, en 1616, en donner une autre plus complète : il mourut dans le cours de l'impression. Son testament chargeait ses savants amis P. Dupuy et Nic. Rigault d'en publier une septième plus étendue : ils accomplirent ce vœu en 1620. La meilleure et la plus complète édition de son ouvrage fut publiée à Londres en 1733, en 7 volumes in-folio. On doit cette magnifique réimpression à l'Anglais Thomas Carte, qui se vit récompensé de son zèle pour un historien si estimé de toute l'Europe par l'exemption de tous les impôts qui se levaient alors en Angleterre sur le papier et sur l'imprimerie. C'est sur cette édition que l'abbé Desfontaines, aidé de plusieurs collaborateurs, donna, en 1739, une traduction de l'*Histoire universelle*

de de Thou, en 16 vol. in-4°, avec des mémoires sur la vie de cet illustre historien, composés par lui-même, et qui avaient déjà paru à Rotterdam en 1711. Cette traduction est d'un style lâche et diffus, et donne ainsi une très fausse idée du style de l'auteur, qui, par sa gravité et sa noble concision, pourrait être réclamé par les Latins eux-mêmes. Cette version offre en outre de nombreux contre sens; et comme on y a supprimé toutes les autorités dont s'appuyait de Thou et qu'il avait soin de citer à la marge, il arrive souvent qu'il semble affirmer lui-même des faits qu'il n'allègue que sur la foi d'autrui. En 1759, Raymond de Saint-Albine a donné un abrégé de l'histoire de de Thou en 10 volumes in-12. — Cet historien avait laissé en outre quelques poésies latines, qui, de son temps, jouirent d'une grande estime. Aujourd'hui il n'est plus consulté que par les savants qui s'occupent d'histoire; mais il est fort peu lu, même dans ses traductions. Ceux qui ont regretté qu'il n'ait pas écrit son histoire en français n'ont pas réfléchi qu'il se fût peut-être fait scrupule de s'exprimer avec tant de liberté en langue vulgaire; d'ailleurs notre langue était à peine formée. Les auteurs de ce temps qui ont écrit dans un style grave ne sont guère plus lus que s'ils avaient préféré l'idiome des Latins. En effet, quel homme du monde, quel littérateur bel esprit pâlirait aujourd'hui sur les histoires de Théodore de Bèze (*v.*), de d'Aubigné, de Duplessis-Mornay, ces contemporains de de Thou, qui ont donné en français des histoires de leur temps, lesquelles ne sont assurément pas sans mérite, même sous le rapport de la diction. De Thou est au nombre des auteurs qui sont le plus horriblement défigurés dans les *Ana*. En effet, le *Thuana* est le plus mauvais de la collection. CH. DU ROZOIR.

THOU (François-Auguste de), fils aîné de l'historien, est un exemple frappant du danger des liaisons de cour. Il naquit en 1607; très jeune encore, il fut nommé grand-maître de la bibliothèque du roi, et se fit aimer des savants par son esprit, sa douceur, et par cette profonde érudition qui était héréditaire dans sa famille. Fait pour s'illustrer par les sciences et par les nobles fonctions de la magistrature, il aima mieux s'élever par l'intrigue et il échoua. Il était d'un caractère changeant. Voulant quitter la robe pour l'administration, il sollicita une intendance d'armée; le refus du cardinal de Richelieu le jeta dans le parti de l'opposition. Il prit l'épée, et, s'attachant à la cour sans emploi, il choisit le pire de tous les états pour un génie ardent, parce que la manie de vouloir être quelque chose le porta à se mêler de tout. Sa famille, inquiète d'une conduite dont elle prévoyait les dangers, le pria plusieurs fois de renoncer à ses chimères d'ambition et de s'attacher à quelque chose de solide; mais, soit par éloignement pour les assujettissements d'une charge, soit par goût pour la considération que donne la familiarité des grands, de Thou continua de vivre à la cour, et devint l'ami et le confident de Cinq-Mars. On peut lire, dans les articles que nous avons consacrés à ce favori de Louis XIII, à Laubardemont et au cardinal de Richelieu, les détails de la conspiration dont l'infortuné de Thou fut à la fois le confident et le désapprobateur. Sa condamnation est une tache ineffaçable à la mémoire de Richelieu. On a dit que ce ministre avait été charmé de se venger sur François-Auguste de Thou de ce que le père de celui-ci avait dit, dans son histoire, d'un des grands oncles du cardinal, à l'année 1560 : *Antonius Plessiacus Richelius vulgò dictus Monachus, quòd eam vitam professus fuisset, dein voto ejurato, omni licentiæ ac libidinis genere contaminasset* (Antoine Du Plessis Richelieu, surnommé *le Moine*, parce que ayant fait profession religieuse, il avait ensuite abjuré son vœu, et s'était souillé de tous les genres d'excès et de débauches). « De Thou le père a mis mon nom dans son histoire, dit Richelieu, je mettrai le fils dans la mienne. » Le P. Griffet, dans l'*Histoire de Louis*

XIII, a fait tout son possible pour pallier l'odieuse conduite du cardinal en chargeant le discret et loyal ami de Cinq-Mars. Le témoignage contemporain le plus fort contre lui est renfermé dans ce peu de paroles du Mémoire de Fontrailles, qui était le plus compromis dans la conspiration. « M. de Thou était partout, mais il ne voulait rien savoir : ainsi, il fut jusqu'à la porte de l'hôtel de Venise (où eut lieu l'entrevue entre Cinq-Mars et Gaston) sans vouloir y entrer. » Ce mot semble prouver que de Thou était un habile conspirateur; Richelieu l'avait bien deviné. Mais de la présomption à l'échafaud, la distance ne pouvait être franchie que par le despote le plus sanguinaire. CH. DU ROZOIR.

THRACE. Dans les temps les plus reculés, on désignait sous ce nom tout le pays situé au nord de la Macédoine, et dont on ne connaissait pas les frontières : on pensait généralement que c'étaient des contrées montagneuses et âpres. Plus tard, cette appellation eut une signification plus limitée, et s'appliqua aux districts de la Macédoine, qui touchent à la mer Noire à l'est, à la mer Égée et à la Propontide, et se prolongent jusqu'à la Mœsie et jusqu'à l'Hœmus au nord. Ce pays était, autrefois, en grande partie sauvage; les plus anciens habitants furent les Thraces, entre lesquels les Gètes se distinguaient par leur férocité et leur bravoure. Déjà cependant, à une époque fort éloignée, les Grecs y avaient envoyé des colons, qui y trouvèrent des plaines fertiles et d'abondants pâturages; la terre renfermait des mines de divers métaux, d'or même et d'argent. Les chevaux et les cavaliers de la Thrace rivalisaient avec ceux de la Thessalie. Les montagnes les plus remarquables étaient la chaîne de l'Hœmus, le Rhodope et le Pénée. Le fleuve le plus célèbre était l'Èbre, aujourd'hui Mariga. On citait, parmi ses villes : *Abdère*, fameuse par l'esprit de sarcasme de ses habitants, et patrie des philosophes Démocrite et Protagoras; *Sestos*, sur l'Hellespont, connue par les amours de Héro et Léandre, et *Byzance*, aujourd'hui *Constantinople* : tout ce pays, compris aujourd'hui dans l'empire ottoman, porte le nom de *Roumélie* ou de *Romanie*. Il fut soumis, dans les premiers temps, à plusieurs princes et à la Macédoine. Lors du développement de la puissance romaine, il devint province de l'empire. La fable d'Orphée prouve que la musique était cultivée de bonne heure en Thrace; et s'il est vrai, comme l'avancent quelques auteurs anciens, que les Grecs aient reçu de la Thrace plusieurs de leurs cérémonies religieuses, on est forcé d'admettre que les habitants de cette contrée étaient moins barbares qu'on a cherché à le faire croire. C. L.

THRASYBULE. — La lutte avait duré long-temps, mais la force inculte et matérielle finit par l'emporter sur le peuple le plus poli, le plus civilisé et le plus énervé. Le joug de Sparte fut lourd et dur comme ceux qui l'avaient imposé : ils donnèrent la vie à Athènes; mais Athènes n'aurait pas dû vouloir de la vie à ce prix. Comme si la tête d'un seul tyran n'avait pas été assez fertile en vexations et en tortures, ils chargèrent trente tyrans d'écraser sous le poids d'une domination odieuse le reste d'énergie qui pouvait battre encore au fond du cœur de ces hommes si profondément humiliés. Cependant Athènes souffrait, et elle se taisait; elle respirait, dans un morne silence, l'air infecté de despotisme qu'on daignait encore ne pas lui ravir; et toute étincelle du feu sacré qui avait animé les Thémistocle et les Alcibiade semblait éteinte. Tout à coup, un homme se lève au milieu de cet assoupissement du cœur : il ne fait pas au peuple un pompeux discours, pour demander ensuite à genoux grâce et merci dans l'action, s'il est retenu par son manteau accroché à une épine du chemin. Il saisit une épée, qu'il ne quittera qu'après l'expulsion du dernier des tyrans qui avilissent sa patrie. Cet homme s'appelait Thrasybule; son cœur était grand, car il conçut un grand et sublime projet, que rien ne dépassa, si ce n'est l'exécution

Le noble sentiment qui avait réveillé son courage l'anima après sa victoire : l'amour de ses concitoyens lui inspira la généreuse pensée de faire un appel à la fraternité, en prononçant dans une assemblée du peuple que la vie passée d'aucun Athénien ne serait interrogée, que les tyrans seuls et les décemvirs rendraient compte de leur conduite infâme. Il réunit ainsi toutes les forces de la république que les malheurs avaient divisées, et l'admiration et la reconnaissance ceignirent son front de la couronne de laurier, belle et digne récompense de sa gloire et de son désintéressement. Ce n'était pas assez pour le grand homme d'avoir tué la tyrannie dans sa patrie, il importait à la sûreté et à la dignité d'Athènes de tirer une vengeance éclatante de ceux qui l'avaient opprimée : il leur prit plusieurs villes, et tua en bataille rangée Thérimaque, qui les commandait. C'était la cinquième année de la 96e olympiade, 394 avant Jésus-Christ. Sparte à son tour fut humiliée; Thrasybule avait abattu sa fierté : elle en conçut une haine profonde, et le fit, douze ans après, assassiner lâchement et traîtreusement par les Aspendiens, en Pamphylie ; comme si ce héros, dont la vie glorieuse avait abattu l'orgueil de Lacédémone, devait, jusque dans sa mort, laisser une tache ineffaçable au front de ses ennemis.

THÉODORE LE MOINE.

THUCYDIDE, historien grec (*v.* le Supplément de la lettre T.)

THULÉ. Les anciens désignaient sous ce nom un pays qu'ils regardaient comme la limite du globe du côté du nord. Ils n'en avaient qu'une idée confuse, et n'étaient pas d'accord si c'était une île ou un continent. Suivant Pythéas, Thulé était une île située à six jours de marche au nord de la Bretagne; selon d'autres, une des îles voisines de l'Écosse ; d'autres encore, et c'était le plus grand nombre, penchaient pour les côtes de Norwége : quelques-uns, parmi lesquels il faut citer Mannert, sont d'avis qu'on ne doit pas la chercher ailleurs que dans l'Islande. C. L.

THURGOVIE, en allemand *Thurgau*; l'un des cantons suisses, et le vingt-septième dans l'ordre de la confédération. Il est borné au nord par celui de Zurich et le grand-duché de Bade ; au nord-est par le lac de Constance ; au sud et au sud-est par le canton d'Appenzel ; et à l'ouest par celui de Zurich. Il a environ onze lieues dans sa plus grande longueur de l'est à l'ouest, six lieues trois quarts dans sa plus grande largeur du nord au sud, et quarante-six lieues carrées de superficie. On évalue sa population à 89,845 individus, dont 72,191 protestants et 17,654 catholiques. Sa surface, qui est montueuse, est arrosée par la Thur, qui lui donne son nom, la Murg, le Rhin, la Sitter, et quelques autres petites rivières. Outre une partie des lacs de Constance et de Zell, il y en a plusieurs moins considérables. Le climat y est en général doux et sain, et le sol très fertile, surtout dans la haute Thurgovie. On y recueille du blé, de l'avoine, du vin, des fruits, du chanvre et du lin. L'éducation des bêtes à cornes, des moutons et des porcs, forme, après l'agriculture, une des principales branches de la richesse de habitants. Il y a dans la partie méridionale de belles forêts. La plupart des villes sont environnées de vergers considérables. Il existe une mine de charbon de terre près de Frauenfeld, et des tourbières. L'industrie y a principalement pour objet la filature du lin et du chanvre, la fabrication des toiles de coton, de mousselines et de soieries, ainsi que l'imprimerie sur toile. Ces produits, joints à ceux du vin, du gruau d'avoine, du cidre, des fruits secs, d'un peu de blé, de fromages, de peaux et de bétail, forment l'objet principal de son commerce. Le gouvernement est aristo-démocratique. Le pouvoir administratif s'exerce au moyen d'un grand conseil composé de cent membres, dont neuf forment le petit conseil, entre les mains duquel repose le pouvoir exécutif. Ces deux conseils sont présidés tour-à-tour durant une année par deux landammans. Il y a dans chaque district un tri-

bunal de première instance, dont les arrêts sont portés à un tribunal d'appel qui juge en dernier ressort. Le clergé réformé est divisé en trois décanats, et le clergé catholique en deux chapitres. On compte dans le canton cinq villes, six bourgs, et deux cent quatre-vingt-quatre villages. Son contingent à l'armée fédérale est de 1,520 hommes; sa cote-part aux frais d'administration, de guerre et autres, de 32,400 thalers. Sa capitale est Frauenfeld, située sur une éminence, et sur la rive droite de la Murg. Entièrement rebâtie depuis un incendie qu'elle éprouva en 1788, elle ne se compose plus que de trois rues bien alignées, assez larges et parallèles. On y remarque l'ancien château sur une hauteur, l'église paroissiale et l'hôtel de ville. Elle possède quelques fabriques d'étoffes de soie et de coton; et la grande route de Zurich à Constance qui la traverse donne lieu à de fréquentes affaires de transit. Frauenfeld, avec sa banlieue compte 1,800 habitants. — C'est dans le canton de Thurgovie qu'on a vu dernièrement un des neveux de Napoléon, le jeune prince Louis Bonaparte, fils de l'ancien roi de Hollande, acheter avec sa mère, la reine Hortense, le château d'Arenenberg, où elle est morte depuis, s'y retirer, devenir officier dans l'artillerie du canton, y obtenir le droit de bourgeoisie; partir de là pour sa malheureuse échauffourée de Strasbourg; et, vaincu, pris, envoyé aux États-Unis d'Amérique, de retour à Arenenberg, consentir à s'en exiler, pour ne pas être un sujet de guerre entre la France et la Suisse. A d'autres le soin d'apprécier des événements placés trop près de nous pour être jugés avec cette impartialité qu'exige l'histoire contemporaine ! M.

THURINGE, pays de la Haute-Saxe, compris entre la Werra, la Saale, le Harz et le Thuringer-Wald. Il fut primitivement sans doute habité par les Kattes, qui firent la guerre aux Hermundures, habitant le Meissen. Au ve siècle, une peuplade de Visigoths, les Thoringes, y vinrent fixer leur demeure; mais, d'après Adelung, les Hermundures et les Thoringes ou Thuringiens sont un même peuple. La première appellation est celtique, la seconde germanique. Les frontières du royaume de Thuringe étaient le Danube, le Rhin, la Bohême et la Saxe. Le plus ancien chef du pays se nommait Meerwig (426). Le roi des Franks, Chilpéric, se réfugia près du roi Basinus en 457. Après sa mort, ses fils Badcrich ou Balderich, Hermannfried et Berthar se partagèrent ses états. Hermannfried s'unit au roi des Ostrogoths Théodoric, et épousa sa nièce Amalberg (500). Cédant à ses instigations, il tua son frère Berthar, et, contractant une alliance avec Théodoric, roi d'Austrasie, contre son autre frère Balderich, il le vainquit (520), mais ne voulut pas partager avec ses alliés les pays conquis sur son frère. Pour se venger, le roi des Franks s'allia aux Saxons, l'attaqua (527) et le défit dans deux sanglantes batailles livrées sur les bords de l'Unstrut. Enfermé dans sa résidence de Scheidingen (aujourd'hui Burg-Scheidungen), Hermannfried se vit assiégé par les Saxons. La ville fut emportée d'assaut, et la Thuringe partagée entre les vainqueurs. Les Saxons prirent possession du pays situé au nord de l'Unstrut; les Franks s'emparèrent des districts placés au sud de cette rivière. Théodoric attira à Zulpich le roi Hermannfried, et, dans une entrevue, il le fit précipiter du haut des remparts (531). Amalberg s'enfuit en Italie avec ses enfants. Radegonde, le seul des enfants de Baldcrich qui survécut, prit Théodoric pour époux; plus tard elle se retira dans un couvent et fut vénérée comme une sainte. Ainsi finit le royaume de Thuringe. Les Franks, l'ayant soumis, se firent gouverner par des *gau*, par des *centgraves*, et enfin par des ducs, dont Rodolphe fut le premier. Au VIIIe siècle, Urisfried introduisit le culte du Christ dans les contrées montagneuses de la Thuringe, alors sombres et couvertes de forêts impénétrables. Il fonda (724-745) à Altenburg la première église, sur l'emplacement de laquelle a

été érigé, en 1811, un candelabre de 30 picds de hauteur. Déjà, sous Othon II, la Thuringe avait un margrave. Les premiers landgraves apparaissent à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe. Après la mort de Henri Raspe, en 1247, la Thuringe échut à Henri, surnommé l'*Illustre* (erlauchte), margrave de Meisaen, et depuis il a toujours été regardé comme dépendance de ce margraviat. A la paix de Paris (1814), une grande partie de la Thuringe fut réunie à la Prusse.— Ce pays est presque entièrement couvert de collines doucement arrondies, qui s'élèvent surtout vers Harz et Eichsfeld. Les rivières qui l'arrosent sont la Saale, la Werra, l'Unstrut, l'Ilin, la Gera, l'Helme, le Wipper. Le sol est très fertile; on y cultive toute espèce de céréales, des arbres fruitiers et même la vigne. On y trouve des mines de fer, de cuivre, d'argent, de houille, etc.; des sources salées, des eaux minérales (Koesen, Artern, Bibra, Langensalza, etc.). Un grand nombre de manufactures l'enrichissent; on cite entre autres ses fabriques de céruse, de porcelaine, de faïence, d'armes blanches et de fusils, ses forges et ses hauts-fourneaux. — Erfurth est la capitale de la Thuringe. Les autres villes remarquables sont Eisenach, Gotha, Langensalza, Mühlhausen, Nordhausen, Frankenhausen, Sondershausen, Naumburg, Weissenfels, Eisleben, Iéna, Weimar, Rudolstadt, Arnstadt, Saalfeld, etc. La Thuringe appartient aujourd'hui au roi de Prusse, aux ducs de Weimar, de Cobourg, et aux princes de Schwartzbourg-Sondershausen et Rudolstadt. Le *Thuringerthor* (la porte de Thuringe) est un défilé célèbre sur la rive gauche de l'Unstrut, près du couvent de Marienthal. — Le *Thuringer-Wald* (forêt de Thuringe) est une chaîne de montagnes boisées qui couvrent le centre de l'Allemagne et les duchés de Saxe. Cette forêt commence aux sources de la Werra, où elle se sépare du *Franken-Wald* (forêt de Franconie), jette ses ramifications au nord-ouest, et se termine, près d'Eisenach, sur la rive droite de cette rivière. Elle a environ 10 milles de long. Toutes les eaux qui descendent du versant sud-ouest de la montagne appartiennent au bassin du Weser, affluent de la droite de la Werra. Entre les rivières qui viennent de son versant nord-est, les unes tombent dans l'Elbe, les autres dans la Werra. L'Ilin est la plus considérable de celles qui se déchargent dans l'Elbe. En somme, le Thuringer-Wald forme une longue suite de montagnes, aux crêtes aiguës. On rencontre quelques vallées sauvages, des cascades pittoresques et des grottes sur le versant sud-ouest. Le point culminant de la chaîne est de granit, de porphyre et d'ardoise glaiseuse. Elle est généralement couverte, même dans les lieux les plus escarpés, de vastes forêts de pins, sapins, et renferme de riches mines. On cite parmi ces montagnes le Schneekopf, qui a 3,145 pieds; l'Inselberg, 2,949; le Dolmer, 2,403, etc.

C. L.

THYESTE, fils de Pélops et d'Hippodamie, et frère d'Atrée (*v.* ces mots).

TIBÈRE (Claudius-Tiberius-Nero), fils de Tiberius-Nero, grand pontife, et de Livie, fille de Drusus-Claudianus, descendait également, par son père et sa mère, de l'illustre famille des Appius. Il naquit l'an 34 avant notre ère. Son père, lors des troubles qui suivirent la mort de César, dut émigrer et passer en Grèce. Deux fois, dans une fuite périlleuse, la vie de sa mère fugitive faillit être compromise par les cris de Tibère au berceau. Aux environs de Lacédémone, la mère et l'enfant furent sur le point de périr, en traversant une forêt où le feu avait pris. L'ancien parti de César étant revenu au pouvoir, Livie reparut à Rome, et sa beauté fixa l'attention du triumvir Octave. Elle était alors enceinte de son second fils Drusus; mais le complaisant mari s'empressa d'user du droit de divorce, pour fiancer lui-même sa femme au nouveau maître de Rome. Tibère fut élevé avec soin, par un précepteur grec; sous les yeux d'Octave, qui lui montrait une affection pa-

ternelle. Dans le triomphe célébré pour la victoire d'Actium, il parut, à cheval, à côté du char du triomphateur, et conduisit la troupe des jeunes cavaliers dans les jeux troyens célébrés pour cette solennité. — A dix-neuf ans, il fut élevé à la questure, et s'occupa de l'intendance des vivres avec beaucoup d'habileté. L'usage fut toujours, pour les jeunes Romains, de s'exercer au talent de la parole en défendant quelques causes importantes devant les tribunaux. Tibère, fort instruit dans les littératures grecque et latine, acquit de la sorte une réputation d'orateur. Bientôt, il fit, contre les Cantabres, en qualité de tribun militaire, son apprentissage du métier de la guerre. Les soldats, tout en honorant son courage, flétrirent ses habitudes d'intempérance du sobriquet de *Biberius-Mero*. Appelé ensuite à commander en chef aux légions d'Orient, il restaura Tigrane sur le trône d'Arménie, et reçut du roi des Parthes humiliés les aigles romaines tombées aux mains de cette nation lors de la défaite de Crassus. Pendant un an, il gouverna la partie des Gaules, dite *la Chevelue*, soumit les Rhètes et les Vindéliciens, dans les Alpes, et fit la guerre avec succès dans la Germanie, la Pannonie et la Dalmatie. Dans l'année 9 avant J.-C., il remplace au commandement son frère Drusus dans une expédition poussée sur le Véser et jusqu'à l'Elbe. Ses services furent récompensés par les honneurs de l'ovation, avec cette circonstance, jusqu'alors sans exemple, qu'il lui fut permis, à son ovation, de faire son entrée à Rome entouré des ornements réservés au grand triomphe. Il fut alors créé consul et décoré de la puissance tribunitienne pour cinq ans. — Cette fortune extraordinaire, à l'âge d'à peu près vingt-cinq ans, il la devait à l'influence de sa mère Livie, et, en outre, à son mariage avec Julie, fille d'Auguste. Cette Julie était veuve de deux maris, de Marcellus, neveu d'Auguste, qui avait fait à la fois de lui son fils adoptif et son gendre, et qui lui réservait l'empire en héritage, et d'Agrippa. — Pour contracter cette union, qui l'attachait de plus près à la personne du maître de l'empire, Tibère n'avait pas hésité à rompre un premier lien qui l'avait uni à Vipsania, petite-fille de Pomponius-Atticus, l'ami de Cicéron. Cependant, de l'union d'Agrippa et de Julie, deux fils étaient restés, Caïus et Lucius-César, à qui il faut ajouter un troisième, dont elle était enceinte à la mort d'Agrippa, et qui reçut le nom d'Agrippa-Posthume. L'affection d'Auguste, leur grand-père, s'était portée sur les deux premiers, et il les avait honorés de son adoption. Soit mécontentement de voir ces deux Césars, grandis, se placer chaque jour davantage entre son beau-père et lui, soit répugnance pour sa femme Julie, dont les débauches étaient devenues la fable de Rome, et qui, fille d'Auguste, ne pouvait être aisément répudiée, ou, ce qui est plus probable, par suite d'une disgrâce, on le vit tout à coup se retirer des affaires et s'éloigner de Rome. L'île de Rhodes, agréable colonie grecque, renommée par la douceur et la salubrité de son climat, fut le lieu de sa retraite. Il y vécut en simple particulier, habitant, à la ville et à la campagne, une maison modeste, fréquentant les écoles des sophistes et des gymnases, sans gardes, sans licteurs. Il n'avait près de lui qu'un seul ami, du rang de sénateur, quelques confidents obscurs, associés à ses débauches, et un astrologue, qu'il consultait sur sa destinée. Cet exil se prolongea huit ans, pendant lesquels Livie dut se contenter de détruire les soupçons ombrageux d'Auguste; enfin, elle obtint le retour du disgracié, qui eut la permission de revenir à Rome, sous la condition d'y vivre aussi obscurément qu'à Rhodes. —La mort de Caïus, et, peu après, celle de Lucius, changea la position de Tibère. Auguste, qui cherchait de tous côtés des appuis et des héritiers de son pouvoir, fut obligé de reporter les yeux sur lui; il l'adopta en même temps qu'Agrippa-Posthume, ce dernier des fils que Julie avait eus

d'Agrippa. Tibère, revêtu de nouveau de la puissance tribunitienne, reparut à la tête des légions, auxquelles son souvenir était demeuré cher. Pendant plusieurs années, il déploya de grands talents militaires contre les Germains, ainsi qu'en Pannonie et en Dalmatie, et releva la réputation des armes romaines, que la défaite de Varus avait gravement compromise. L'an 12 de notre ère, Rome le vit triompher des Pannoniens et des Illyriens. Auguste présida la cérémonie et reçut les hommages de Tibère, qui descendit du char et fléchit le genou devant lui avant de monter au Capitole. Peu de temps après, une loi décida que Tibère partagerait avec Auguste le gouvernement des provinces réservées à l'empereur, et qu'il célébrerait la cérémonie du *cens*.—Cette solennité est à peine accomplie, à peine Tibère se dirige sur l'Illyrie, qu'un courrier lui apprend qu'Auguste, qui, malgré son grand âge, avait voulu l'accompagner jusqu'à Bénévent, n'a pu trouver la force de retourner à Rome, et est demeuré mourant dans la petite ville de Nole. Il y accourt en toute hâte et assiste aux derniers moments de son beau-père. Des mesures sont prises pour retarder la nouvelle de sa mort, et le jeune Agrippa-Posthume, déjà relégué loin de la cour par les intrigues de Livie, tombe sous le fer d'un centurion, dont Tibère a, toutefois, l'hypocrisie de condamner le zèle. — Le sénat, convoqué par Tibère, en sa qualité de tribun, reçut lecture du testament d'Auguste, qui commençait ainsi : « Puisque la fortune ennemie m'a enlevé Caïus et Lucius, mes fils, que Tibère-César soit mon héritier pour les deux tiers de ma succession. » Auguste n'agissait et ne pouvait agir, d'après la constitution, qu'en simple particulier ; il semblait disposer de sa fortune et non de l'empire ; mais la manière dont le sénat était composé, et la terreur inspirée par les légions dévouées à Tibère, aidèrent à une interprétation plus large du testament. Une comédie fut jouée, et le pouvoir d'Auguste offert avec supplication, par le sénat, à l'homme qui déjà s'était mis en possession du palais, de la garde et du trésor. « Au moins, dit le tyran, qui daigna aussi jouer son rôle, que je puisse arriver à un temps où vous jugerez équitable d'accorder quelque repos à ma vieillesse. » Il faut se rappeler ce que c'était que le sénat romain de cette époque. Jules-César y avait introduit des soldats, des étrangers, des barbares nouvellement conquis; la plupart des vieilles familles patriciennes étaient éteintes. Le parti aristocrate, dont Brutus, Cassius et Caton avaient été les énergiques représentants, avait péri dans les proscriptions ou les armes à la main. Les nouveaux sénateurs étaient des créatures d'Auguste. — Tibère avait cinquante-six ans lorsqu'il fut reconnu maître de l'empire, l'an 14 de J.-C. Sa puissance trouva peu d'opposants dans Rome, bien que les légions, dans la Pannonie, et plus encore dans la Germanie, donnassent des preuves du pressentiment qu'elles avaient que bientôt il dépendrait du soldat, et du soldat seul, de créer les empereurs. Les comices ne furent plus qu'un vain fantôme ; car, la décision des affaires qui y étaient traitées fut remise au sénat, qui lui-même n'en délibérait que pour la forme. Il ne fut plus qu'une haute cour criminelle chargée de juger les procès d'état qu'on faisait à ses membres. Les accusations de lèse-majesté, que l'indétermination des délits rendit bientôt si redoutables, avaient déjà pris naissance sous Auguste par la loi *de Majestate* et par l'établissement des *cognitiones extraordinariæ*, ou commission chargée de connaître de certains délits; mais l'usage qu'en fit Tibère fut bien autre encore. — Le principal objet de sa jalousie, et par conséquent de sa haine, était son neveu Germanicus, fils de ce frère Drusus qu'il avait jadis remplacé dans le commandement en Germanie. Germanicus, envoyé lui-même dans cette contrée par Auguste, s'y était fait adorer des légions; Tibère s'empressa de le rappeler et de l'envoyer à la tête des légions d'Orient

apaiser quelques troubles en Syrie. Ce fut là que, après une heureuse pacification de tous les désordres, il périt empoisonné, à l'instigation de Cneius-Pison, gouverneur de Syrie, et de sa femme Plancine. Pison, traduit devant le sénat, fut trouvé mort dans sa prison. La mémoire de Tibère est restée chargée du double crime d'avoir provoqué l'empoisonnement de Germanicus et de s'être ensuite débarrassé du complice.—Pour le malheur de Rome, Lucius-Ælius-Séjan(*v.*),préfet du prétoire, parvint à gagner la confiance de Tibère, et il l'obtint d'autant plus illimitée qu'il en jouissait seul. Pendant les huit années de sa domination, de l'an 23 à l'an 31 de J.-C., non content de se rendre redoutable en cantonnant les troupes dans des baraques près de la ville (ce que l'on appelle *Castra prætoriana*, Camp des prétoriens), et de persuader à Tibère de quitter Rome pour toujours et de se retirer à Caprée, afin de pouvoir, de là, exercer sa tyrannie avec plus de sécurité, il chercha à s'ouvrir à lui-même le chemin du trône par des infamies, des crimes sans nombre, et par les persécutions qu'il fit éprouver à la famille de Germanicus. Le despotisme introduit par le favori fut d'autant plus fatal, que, lorsque la méfiance de Tibère, enfin éveillée, se détermina à le renverser, elle crut devoir frapper, non seulement tout ce qui composait le parti de Séjan, mais même tout ce qui pouvait être soupçonné avoir entretenu avec lui la moindre relation. — Tibère, parvenu à la vingt-troisième année de son règne, et se sentant affaibli par le poids de l'âge, nomma Caïus-Caligula pour son successeur à l'empire. Il fut, dit-on, déterminé à ce choix par les vices qu'il avait remarqués en lui, et qu'il jugeait capables de faire oublier les siens. Il avait coutume de dire « qu'il élevait, en la personne de ce jeune prince, un serpent pour le peuple romain et un Phaëton pour le reste du monde.» Ce fut dans ces dispositions que Tibère mourut, à Mizène, dans le palais du célèbre Lucullus, en Campanie, l'an 37 de J.-C. On accusa Caligula de l'avoir étouffé.— Tibère était devenu, dans sa vieillesse, chauve, courbé, maigre et sec. Son visage, couvert d'emplâtres, à cause des ulcères qui le rongeaient, le rendait hideux, et ce fut, selon Suétone, une des raisons qui l'obligèrent à quitter Rome.

Saint-Germain-Leduc.

TIBULLE (Albius-Tibullus). L'antiquité ne nous a rien laissé de positif sur la naissance de Tibulle. On sait seulement qu'il appartenait à la famille Albia, famille ancienne de l'ordre équestre, et non moins célèbre dans la paix que dans la guerre. La nature avait prodigué ses dons à Tibulle : la beauté de la figure, la force de la santé, la noblesse des sentiments, un cœur tendre, également fait pour l'amour et l'amitié; enfin, les inspirations d'un talent naturel, plein de charme et d'abandon. Tout annonce qu'il avait reçu la plus brillante éducation, et qu'il avait ensuite cultivé, par l'étude et le travail, les heureuses dispositions de son esprit. Les siens lui avaient laissé d'assez grandes richesses, qu'il ne conserva pas : il les avait possédées avec plaisir comme un ornement de la vie; il en avait joui en homme plein d'élégance dans ses mœurs et de délicatesse dans ses goûts; il les perdit, non par des prodigalités, mais, suivant toute apparence, par une suite des spoliations politiques d'Octave qui donnait à ses vétérans les dépouilles de ses ennemis. Comme Virgile, Tibulle se vit dépossédé de l'héritage de ses pères; il se plaint de cette violence en plusieurs endroits de ses élégies.—Sans être d'une humeur belliqueuse ni possédé de l'amour de la gloire des armes, car, au contraire, il a souvent exprimé son horreur pour la guerre, comme l'ont fait les plus ardents amis de l'humanité du xviiie siècle, il accompagna l'illustre Messala dans les Gaules, prit part à la réduction de l'Aquitaine, et mérita les récompenses militaires. Après cette expédition, Messala étant passé en Asie, Tibulle s'embarqua avec lui. Une mala-

die arrêta le poète et le contraignit de se séparer de son général. Retenu à Corcyre, comme Virgile l'avait été à Athènes dans son voyage avec Auguste, Tibulle craignit d'être mis à la douloureuse épreuve de mourir loin de sa patrie, et s'empressa d'y revenir. Mais Virgile ne tarda point à rendre le dernier soupir sous le beau climat de Naples qui ne put ranimer son poète; Tibulle, au contraire, vit sa santé se rétablir, et reparut à Rome, où il ne cessa de cultiver l'amitié de Messala. Cet ami de Tibulle était un homme éminent sous tous les rapports, au témoignage de Gibbon. Recommandé dans sa première jeunesse, par Cicéron, à l'amitié de Brutus, il suivit l'étendard de la républiqne jusqu'à sa destruetion aux champs de Philippes. Il accepta ensuite, et mérita la faveur du plus modéré des conquérants, et, dans la conr d'Auguste, il montra toujours la noblesse de son caractère et son amour de la liberté. Son triomphe fut justifié par la conquête de l'Aquitaine. En qualité d'orateur, il disputait la palme de l'éloquence à Cicéron lui-même. Il cultiva les muses, et fut le protecteur de tous les hommes de génie. Il passait ses soirées à converser philosophiquement avee Horace. A table, il se plaçait entre Tibulle et Délie; il encourageait le talent poétique d'Ovide.— Horace, malgré l'indépendance de son humeur, n'en portait pas moins le joug léger d'Auguste, et faisait sa cour à Mécène. Le bon Tibulle paraît avoir conservé toute sa liberté, même en présence du maître du monde et du ministre fascinateur, qui s'était chargé de l'emploi difficile et délicat d'assouplir les caractères, d'enchaîner les esprits et de conquérir les cœurs. L'amitié la plus tendre unissait Horace et Tibulle; Horace consolait Tibulle des chagrins de l'amour, et lui soumettait ses écrits comme à un juge plein de goût et de candeur. Quand on connaît bien Virgile et Tibulle, on s'étonne, on s'afflige presqne de ne trouver aucune trace des rapports de l'intimité entre ces deux favoris des Muses. En effet, c'étaient deux âmes pareilles; même candeur, même passion pour la campagne, même sensibilité, même empreinte de cette mélancolie, qui du reste n'est pas sans une sorte de volupté; même penchant à l'amour, mêlé de quelque tristesse, jusqu'au sein du bonheur. Et combien d'autres traits de ressemblance! Frères par le cœur, Virgile et Tibulle semblaient l'être encore par le caractère de leur talent. Tous deux ont possédé au plus haut degré l'élégance, le choix, la vérité, le don de faire verser des larmes, et une mélodie semblable à celle de la plus douce musiqne. Quel charme l'amitié, la conformité des goûts, la fraternité du talent eût répandu sur ces deux poètes, jumeaux en quelqne sorte! L'un a-t-il été le disciple de l'autre? Tibulle s'était-il formé à l'école de Virgile, son contemporain; ou bien n'a-t-il dû sa renommée qu'aux mêmes présents de la nature, aux mêmes études et au même sentiment de l'art? Voilà des questions qu'aucun de nous ne saurait résoudre, et qui laissent un regret à l'ami des lettres. On aimerait à savoir si celui qui nous a donné les *Géorgiques* et l'*Énéide* nous a donné aussi le premier des élégiaques latins. On ne voit dans Tibulle aucune trace de l'étude assidue de la poésie des Grecs, si familière à Virgile et à Horace; c'est encore là un trait qui méritait d'être remarqué. — Comme tous les poètes du cœur, Tibulle aimait la campagne. Content des débris qui lui restaient de sa fortune, il préféra au tumulte de Rome la solitude paisible de Pedum, petite contrée du Latium, entre Préneste et Tibur. C'est là sans doute qu'il recevait son cher Horace, qu'ils faisaient ensemble d'agréables excursions, et qu'ils laissaient couler mollement les heures en parlant de poésie comme de tels hommes savaient en parler, ou bien en buvant avec le Falerne, dans leurs coupes couronnées de fleurs, l'oubli des inquiétudes de la vie. Il est à regretter que l'un ou l'autre de ces deux amis si tendres ne nous ait pas retracé les plaisirs de leur familiarité, le charme de leurs causeries et l'abandon des confiden-

ces réciproques de leur talent. On ne sait pas si Tibulle exhala le dernier soupir dans la délicieuse retraite qui le rapprochait d'Horace. Sa mère et sa sœur lui rendirent les honneurs dus aux morts. Némésis et Délie, *altera cura recens*, *altera primus amor*, confondirent leurs larmes sur son bûcher. Il avait adressé à la première ces touchantes paroles : « Puissé-je te regarder encore quand viendra l'heure suprême! puissé-je te presser de ma main défaillante! Tu pleureras en me voyant placé sur le lit qui doit me consumer, et tu mêleras des baisers aux larmes de ta douleur; tu pleureras, car tu n'as point un cœur de rocher. Il n'est point de jeune homme, il n'est point de jeune vierge qui pourront revenir les yeux secs des funérailles de Tibulle (première élégie du premier livre). » Pourquoi n'avons-nous pas sur la mort de Tibulle un chant d'Horace aussi pur et plus tendre encore que ses regrets sur la mort de Quintilius? Ovide du moins a su payer à Tibulle la dette des muses dans une élégie qui fait autant d'honneur à son ame qu'à son talent.— Properce est brûlant et passionné, Tibulle simple, tendre et mélancolique. Il a toujours l'amour dans le cœur, quelques larmes dans les yeux, et sur le front un léger voile de tristesse, semblable à ce nuage que Virgile répand autour du jeune Marcellus, soit qu'il adore Délie ou Némésis. Esclave heureux et volontaire, il court au devant du joug qu'on lui présente, et chante, comme le captif au milieu de ses chaînes :

Crura sonant ferro, sed canit inter opus.

A-t-il sujet de soupçonner sa maîtresse? les plaintes que sa douleur exhale sont les plus touchantes du monde. Quelquefois il est tenté de mettre par la mort un terme aux chagrins de son cœur; mais la crédule espérance le rattache à la vie en lui disant : « Attends! demain tu seras plus heureux. » Et il retombe sous l'empire de la magicienne qui le ravit et le désespère tour à tour. Tibulle se plaît à célébrer les plaisirs de la campagne; il mêle, ainsi qu'Horace, la pensée de la mort à ses chants de volupté; il se plaît, comme on vient de le voir, à prévoir son heure suprême, à devancer les larmes qu'elle doit faire couler, et semble désirer le repos de la tombe au lieu de demander à la philosophie riante d'Épicure des forces ou des consolations contre la loi cruelle qui n'accorde à l'homme qu'un moment sur la terre. Du reste, insoucieux de la gloire, ami du repos, enchanté de n'être rien dans sa propre maison, il vit pour l'amour, les muses et la divine amitié. — Les maîtresses de Tibulle, prises dans la classe des courtisanes, et sujettes à beaucoup d'infidélités, ne peuvent inspirer le même intérêt qu'une La Vallière ou telle autre femme de nos jours, tendre, sensible, délicate et vertueuse, jusque dans sa faiblesse, par sa fidélité à un attachement unique. Mais, voyez quel est le prestige d'un sentiment vrai exprimé avec l'éloquence du cœur; nous prêtons un charme particulier à Délie ou à Némésis, et surtout nous nous attendrissons avec Tibulle en partageant ses craintes, ses espérances, ses joies, ses tristesses, ses retours au bonheur; et, tout balancé, nous voudrions être heureux, malheureux et consolés comme lui.

P.-F. Tissot, de l'académie française.

TICHO-BRAHÉ (*v.* Tycho-Brahé).

TIERCE (musique), intervalle formé de trois sons diatoniques, et dont les extrêmes renferment deux degrés. On compte trois espèces de tierces : la *tierce diminuée*, composée de deux demi-tons; la *tierce mineure*, composée d'un ton et un demi-ton; et enfin la *tierce majeure*, qui comprend deux tons. La tierce diminuée est seule dissonante et ne s'emploie que dans la mélodie, quoique son renversement, la *sixte augmentée*, se pratique très souvent en harmonie; les deux autres sont consonnantes, et s'emploient très fréquemment dans l'harmonie et dans la mélodie. C'est la tierce qui détermine le mode d'un ton : selon qu'elle est majeure ou mineure dans le premier degré d'une gamme, le mode de cette gamme sera majeur ou mineur.

Les successions de tierces dans les mélodies chantées en *duo* sont d'un effet très agréable. Elles se présentent tout naturellement et pour ainsi dire d'elles-mêmes à toute personne douée d'une organisation tant soit peu musicale : nous en voyons des exemples tous les jours chez ceux mêmes qui n'ont aucune notion de la musique. Il y a cependant des cas où deux tierces majeures, qui se succèdent sans intermédiaire, sont d'un effet très dur : c'est au bon goût et à l'expérience qu'il appartient de discerner le moment où cet intervalle doit être évité : les règles n'offrent rien de bien précis à cet égard. CH. BECHEM.

TIERCE a différentes autres acceptions. —Au jeu de piquet il se dit de trois cartes d'une même couleur qui se suivent : *tierce* majeure, au roi, à la dame, etc. —En termes d'escrime, c'est la position du poignet tourné en dedans, dans une situation horizontale et au-dessus du bras de l'adversaire, en laissant son épée à droite : dégager en *tierce*, parer en *tierce*, se fendre en *tierce*, porter une *tierce*. — Dans la liturgie catholique, c'est une des heures canoniales, laquelle, dans son institution, se chantait à la troisième heure du jour, ou à neuf heures du matin : *prime, tierce, sexte* et *none*. — En imprimerie, c'est la dernière épreuve que le prote confère avec la précédente, pour être sûr que toutes les corrections sont faites : corriger la *tierce*. — En mathématiques et en astronomie, c'est la 60e partie d'une seconde, comme la seconde est la 60e partie d'une minute. —*Tierce opposition*, acte que fait signifier le tiers opposant, ou celui qui, n'ayant point été partie dans une contestation jugée, prétend que le jugement ou l'arrêt lui fait tort, et s'oppose à l'exécution. — Fièvre *tierce*, fièvre périodique qui revient de trois jours l'un, et par conséquent le troisième jour. L'invasion des accès a lieu communément après midi. Ses principales variétés sont les fièvres *double-tierce, tierce-doublée* et *triple-tierce*. X.

TIERS, une des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en trois parties égales. Le *tiers consolidé* est le capital des rentes sur l'état qui a été réduit au tiers. — En architecture, le *tiers-point* est le nom qu'on donne au point de section qui est au sommet d'un triangle équilatéral, ou à la courbure des voûtes gothiques, composées de deux arcs de cercle. — *Tiers* se dit aussi des personnes : il ne faut point de *tiers* dans certaines affaires; en cas de contestation, les sommes en litige sont déposées entre les mains d'un *tiers*. Le *tiers détenteur* est celui qui est actuellement possesseur d'un bien, sur lequel une personne, autre que celle dont il le tient, a une hypothèque à exercer, un droit à réclamer. Le *tiers saisi*, celui entre les mains duquel on a fait une saisie-arrêt, une opposition. *Tiers-opposant* (*v.* TIERCE-OPPOSITION). — Le *tiers et le quart* se dit familièrement de toutes sortes de personnes indifféremment et sans choix : médire du *tiers et du quart*. — Le *tiers-état* signifiait autrefois cette partie de la nation française qui n'était comprise ni dans le clergé, ni dans la noblesse : les droits, les doléances du *tiers-état*. On disait quelquefois par abréviation, *le tiers* : le *tiers* formait les dix-neuf vingtièmes de la nation (*v.* CONSTITUANTE [assemblée]), ÉTATS-GÉNÉRAUX, ORDRE, etc.). X.

TIFLIS ou TÉFLIS, en géorgien *Tphilis Kalati*, chef-lieu de la Géorgie (*v.*), ville de la Russie méridionale, située dans une vallée étroite, entre la rive du Kour et une haute montagne, avec une citadelle délabrée qui s'élève sur une colline. C'est la résidence d'un archevêque arménien, d'un patriarche, d'un métropolitain et du gouverneur des provinces du Caucase (*v.*). Elle est divisée en trois parties : la ville ancienne, la ville neuve et le faubourg d'Havlabar. Son aspect général n'a rien d'agréable : la ville ancienne et les faubourgs sont mal percés, mal construits; mais la ville neuve, qui s'agrandit journellement, est disposée avec régularité et offre bon nombre de maisons bâties avec goût. On y remarque plusieurs places, le jardin pu-

blic, la cathédrale, le grand bazar, le palais du gouvernement, l'arsenal, les casernes, les hôpitaux et les hôtels des diverses administrations. On y compte quinze églises grecques, vingt arméniennes, deux catholiques et deux mosquées. Elle possède plusieurs établissements d'instruction publique, un collége où l'on enseigne les principales langues de l'Asie et de l'Europe, une école d'état-major, un dépôt de cartes, deux imprimeries, un jardin botanique, un établissement d'eaux thermales sulfureuses, quelques fabriques d'ustensiles de cuivre, de poterie, d'orfévrerie, d'armes blanches estimées, de bonnets de peaux de moutons et d'agneaux, d'un grand usage en Perse et en Géorgie; des tanneries, etc. Tiflis, qui, par sa position géographique, est destinée à devenir un jour l'entrepôt du commerce entre l'Asie et l'Europe, en fait déjà un assez considérable avec la Perse et la Turquie. On évalue la somme de ses importations à 8 millions de francs. Sa population s'élevait en 1825 à 33,000 ames. Le choléra de 1830 en a enlevé les deux tiers. — Cette ville fut fondée en 455 par Wahtong-Gourg-Aslan. Au XIXe siècle, elle était une des plus florissantes de l'Asie. M.

TIGRE, TIGRIS, fleuve de la Turquie d'Asie, qui prend sa source sur le versant méridional du Taurus. Il coule au sud-est parallèlement à l'Euphrate, quoique leurs cours soient très éloignés l'un de l'autre; puis, entrant dans le pachalik de Bagdad, il arrose le Kurdistan turc, le riche district de l'Irâc arabe, le sandjak de Mossoul, et se joint vers Korna à l'Euphrate. Leurs eaux, réunies sous le nom de *Chat-el-Arab*, se jettent dans le golfe de Surse. Son cours est d'environ 150 milles. Ses principaux affluents sont la Diala, le Khabour, le grand et le petit Zab. Les Turcs donnent au Tigre, depuis ses sources jusqu'au confluent de Khabour, le nom de *Didjele*. Ce fleuve, remarquable par la rapidité de ses eaux, porte bateau au-dessus de Bagdad. Ses bords sont en général boisés et escarpés. — Le Tigre était connu des anciens, qui admiraient sur ses rives les villes de Ninive, Tésiphon et Sélencie : Massoul et Bagdad sont aujourd'hui les villes les plus importantes qu'il arrose. C. L.

TIGRE (*felis tigris*, Linné), animal du genre CHAT (*v.* ce mot), de même taille que le lion, mais plus mince, plus bas sur jambes, à tête plus petite et plus arrondie, à queue très longue atteignant le sol. Son corps est d'un jaune vif en dessus, d'un blanc pur en dessous avec des bandes transversales noires, qui descendent du dos vers le ventre et autour des cuisses : la queue est couverte d'anneaux alternativement noirs et jaunes; le bout est noir. La femelle ressemble au mâle. Cet animal ne se rencontre que dans les Indes orientales, dans la presqu'île du Gange, le Tonquin, le royaume de Siam, la Cochinchine, les îles de la Sonde et à Sumatra. Sa force prodigieuse, jointe à sa férocité, en fait la terreur de ces pays; et, comme il est assez commun dans certains cantons, il exerce souvent d'horribles ravages sur les troupeaux, et même sur les hommes. Excepté l'éléphant, aucun animal ne peut lui résister. Il emporte un bœuf dans sa gueule, et l'éventre d'un coup de griffe. Il est regardé comme le plus cruel des quadrupèdes : on a même cru long-temps qu'il était impossible de l'apprivoiser; mais le fait est qu'il s'apprivoise comme le lion; que, lorsqu'on le tient en captivité, il reconnaît bien ceux qui le nourrissent, et qu'il se familiarise facilement avec eux. Il aime à recevoir les caresses de ceux qu'il connaît, et il y répond comme fait notre chat, en voûtant son dos et en faisant entendre ce murmure particulier que tout le monde connaît. Son rugissement est à peu près semblable à celui du lion. Lorsqu'il menace il jette un cri bref et fort; lorsqu'au contraire il s'approche de quelqu'un avec un sentiment paisible, il fait entendre un soufflement qui ressemble un peu au bruit que l'on fait en éternuant. Les anciens connaissaient le tigre; Aristote en parle. Les ambassa-

deurs indiens qui vinrent renouveler alliance avec Auguste lui firent présent d'un tigre, le premier que l'on ait vu à Rome. Depuis, Héliogabale en fit atteler deux à son char dans une fête où il parut en public avec les attributs de Bacchus. On a vu à Londres deux tigres, mâle et femelle, s'accoupler et procréer. La portée fut de cent et quelques jours, et le petit qui en provint ressemblait à ses parents, à cette différence près que les teintes étaient moins tranchées, c.-à-d. le fond du pelage plus grisâtre et les bandes plutôt brunes que noires. Il était en naissant de moitié moins grand qu'un chat domestique. — Pour faire la chasse aux tigres, on se met à l'affût dans une fausse près des endroits où ils viennent boire, ou bien on s'avance dans une charrette traînée par deux bœufs, et, dès qu'on aperçoit l'animal, on l'ajuste au front de manière à l'abattre du premier coup; car, s'il n'est pas tué raide, il s'élance sur le chasseur et le met en pièces. On s'empare encore des tigres et on les détruit, soit au moyen de différents piéges, soit en plaçant près d'un animal attaché un vase plein d'eau saturée d'arsenic. Souvent aussi, on les attaque avec un grand appareil de guerre. Des corps de gens armés les enveloppent et emploient contre eux toutes sortes d'armes; d'autres fois, on se sert pour cette espèce de guerre d'éléphants dressés, qui, appuyés par des hommes et des chiens, saisissent le tigre de leur trompe, l'enlèvent et l'écrasent ensuite sous leurs pieds. — La peau du tigre sert, comme on sait, à faire une fourrure dont on fabrique des housses et des coussins, et il n'est aucune partie du corps de ce terrible animal à laquelle la crédulité des Indiens n'ait attribué quelque propriété salutaire ou merveilleuse. DEMEZIL.

TILLEUL, du latin *tilia*. Ce genre présente plusieurs espèces et variétés toutes utiles et agréables, qui sont : 1° le TILLEUL COMMUN (*tilia europæa*), arbre d'un accroissement rapide qui parvient à une grande élévation, et l'un des plus employés comme arbre d'alignement, surtout pour les promenades et les places publiques. 2° Le TILLEUL A LARGES FEUILLES (*tilia platyphyllas*), dont les feuilles sont plus grandes et plus épaisses que celles du précédent, dont il égale la hauteur et qu'il surpasse par la rapidité de son accroissement. 3° Le TILLEUL D'AMÉRIQUE (*tilia americana*), grand comme celui d'Europe, et comme lui propre aux plantations d'alignement. 4° Le TILLEUL ARGENTÉ (*tilia argentea*), dont les feuilles blanches font le plus bel effet. — Tous les tilleuls servent également à former des avenues et des quinconces. Ils ne sont pas moins remarquables par la beauté, la forme et la grâce de leurs feuillages, que par l'odeur douce et suave de leurs fleurs, dont on connaît le fréquent et utile emploi en médecine. — Avec l'écorce de cet arbre on fait des tissus, des cordages, et surtout des cordes à puits. Le tilleul commun coupé près de terre produit un grand nombre de tiges, qui, s'entrelaçant et se greffant par approche, forment des haies impénétrables. On voit de ces haies produire abondamment du bois depuis un siècle. — Les tilleuls se multiplient par graines, par greffe et par couchages. C. TOLLARD aîné.

TILSITT (La ville de) est renfermée dans cette portion de la Prusse orientale, qu'on appelait autrefois les *bailliages lithuaniens*, et qui doit sa fertilité aux travaux des Français et des Suisses, dont elle devint l'asile au commencement du XVIIIe siècle, par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Cette ville est avantageusement située sur le Niémen, près de l'endroit où cette rivière lithuanienne prend le nom de *Mémel*, avant de se jeter dans le bras de mer appelé *Currichau*. Tilsitt n'a qu'une population de 8 à 9,000 ames, et son peu d'importance l'aurait exclue de notre *Dictionnaire*, si elle n'eût acquis une grande célébrité en 1807, par l'entrevue des deux empereurs qui se disputaient la domination de l'Europe, et par le traité qui en fut le résultat. En racontant la bataille de Friedland, nous avons dit que le 19 juin, cinq jours après cette grande journée, Napoléon avait

porté son quartier-général à Tilsitt. A peine y fut-il établi, que le prince Labanoff-Rostowski vint demander un armistice de la part du général russe Bennigsen. La trève fut accordée le 21 ; mais sans qu'il y fût mention de la Prusse, que son allié, l'empereur Alexandre, semblait abandonner à la discrétion du vainqueur. Frédéric-Guillaume fut dès lors contraint d'en accepter les conditions ; il envoya son feld-maréchal, le comte de Kalkreuth, pour signer un armistice particulier, et vint lui-même, avec la reine de Prusse, grossir la cour de Napoléon. Ce fut le 25 juin qu'eut lieu cette fameuse entrevue de Napoléon et d'Alexandre sur le Niémen. Un bateau avait été disposé de telle manière que les deux empereurs y entrèrent chacun par une porte opposée, à un signal convenu, pour qu'aucun des deux ne pût déduire une supériorité quelconque d'un malentendu ou d'une surprise. Les deux portes laissèrent voir un moment les grands états-majors français et russe, groupés sur les chaloupes qui avaient apporté les deux arbitres de l'Europe ; et les portes s'étant fermées, les deux empereurs, demeurés seuls, firent assaut de courtoisie et de cordialité. Le roi de Prusse n'assista qu'à la seconde entrevue, qui eut lieu le lendemain ; et les trois souverains prirent dès ce moment leur quartier-général dans la ville de Tilsitt. Napoléon vit arriver avec peine la belle reine de Prusse ; mais sa résolution n'en fut pas même ébranlée. Il sut résister aux larmes, aux supplications, et mêler, avec une grâce parfaite, les prévenances de la plus respectueuse galanterie à l'imperturbable ténacité de ses combinaisons politiques. Pendant ce temps, le prince de Talleyrand traitait avec les princes Kourakin et Labanoff, ainsi qu'avec les comtes de Goltz et Kalkreuth, ministres de Frédéric-Guillaume, pour la pacification du continent, et pour les changements topographiques qu'il convenait au vainqueur d'y opérer. Ce grand œuvre avait été depuis dix-huit mois l'objet de plusieurs négociations entre la France et les cours de Londres, de Berlin et de Pétersbourg ; et il serait difficile de dire quelle était celle des quatre puissances qui mettait le moins de franchise dans son langage. La première ouverture en était venue d'Angleterre, immédiatement après la mort de Pitt. Un ministère de coalition venait de s'y former : Fox y avait apporté son système pacifique ; lord Grenville et Windham y soutenaient le parti de la guerre ; mais le prince régent, qui fut depuis Georges IV, s'était rangé du côté de Fox, à condition toutefois que la Russie serait admise aux conférences. Le refus du cabinet des Tuileries rompit cette première négociation. Napoléon voulait traiter à part avec chacune des deux puissances, dans l'espoir de les rendre plus traitables en les opposant l'une à l'autre. L'empereur Alexandre parut s'y laisser prendre, et dès qu'on sut à Londres qu'il consentait à traiter séparément avec la France, le cabinet de Saint-James s'empressa d'expédier lord Yarmouth à Paris. Ce plénipotentiaire eut, le 16 juin 1807, une entrevue avec le prince de Talleyrand. Celui-ci lui offrit le cap de Bonne-Espérance, l'île de Malte et le Hanovre, quoique Napoléon l'eût déjà donné au roi de Prusse ; mais à condition que Joseph, alors roi de Naples, serait mis en possession de la Sicile. L'Angleterre s'étant refusée à cette nouvelle spoliation de Ferdinand IV, Napoléon lui fit offrir en compensation la Dalmatie, Raguse et l'Albanie, dont il disposait ainsi sans consulter même le grand-seigneur qui en était le maître. Fox montra plus de respect pour les droits de la Porte-Ottomane. Il accepta seulement la Dalmatie, et demanda en outre, pour le roi Ferdinand, l'Istrie et une portion de la république de Venise avec sa capitale. Cette négociation, sans issue possible, en était arrivée à ce point, quand on apprit le 20 juillet que M. d'Oubril, envoyé du tsar, avait déjà signé un traité particulier avec la France. Lord Yarmouth en fut déconcerté, et, contrairement à ses instructions, il se hâta de communiquer ses pleins-pouvoirs,

qu'il ne devait montrer que le jour où Napoléon aurait renoncé à la Sicile. Le cabinet de Saint-James fut alarmé de ces incidents; il fit partir lord Landerdale pour présider à la négociation, ou plutôt pour empêcher lord Yarmouth d'y mettre autant de franchise. Le pacifique Fox était à l'agonie, et la portion belliqueuse du cabinet intriguait dans les cours de Pétersbourg et de Berlin, engageant l'une à ne pas ratifier le traité d'Oubril, et prévenant l'autre que Napoléon offrait le Hanovre à l'Angleterre, sans s'occuper de ce que pourrait en dire Frédéric-Guillaume. Napoléon faisait mieux encore; au milieu de ses négociations, il en suivait une beaucoup plus importante avec tous les petits princes d'Allemagne, pour fonder la confédération du Rhin. Le traité en avait été signé le 12 juillet, huit jours avant que M. d'Oubril eût signé le sien, et il est probable qu'il y avait été déterminé par cet accroissement subit de la puissance napoléonienne. Alexandre en jugea autrement; il refusa sa ratification. Frédéric-Guillaume s'indigna d'être compté pour rien. La mort de Fox, survenue le 13 septembre, rendit au cabinet de Saint-James son allure toute guerrière. Lord Morpeth, son envoyé, fut admis le 1 octobre au quartier-général du roi de Prusse, et fit accepter ses offres de subsides. Le colonel Krusemarck était parti en même temps pour Pétersbourg; et la quatrième coalition s'était formée. Napoléon n'avait pas cru à la paix qu'il avait l'air de souhaiter, et il était prêt à la guerre. Cette coalition fut détruite à Iéna et à Friedland, et la pacification de l'Europe, pour laquelle on avait d'abord négocié à Paris, fut reprise dans la dernière ville du royaume de Prusse, sans la participation de l'Angleterre qui s'en était occupée la première. Déjà l'électeur de Saxe s'était séparé de ses alliés; il avait accédé à la confédération du Rhin, et Napoléon l'avait élevé au rang des rois par le traité que Duroc avait signé le 11 décembre. La coalition n'avait pas négligé de son côté les intrigues diplomatiques. Le 26 avril 1807, entre les batailles d'Eylau et de Friedland, avait été conclue la convention de Bartenstein, qui stipulait l'indépendance du corps germanique récemment enveloppé dans l'empire de Napoléon, et le refoulement des armées françaises sur la rive gauche du Rhin. Pour attirer l'Autriche dans cette alliance, on promettait de lui rendre tout ce que le traité de Presbourg lui avait enlevé. On faisait des avances à la Suède, au Danemarck; on assurait des indemnités à la maison d'Orange; on négociait avec le roi de Suède, Gustave IV, qui, seul de tant de rois, songeait à la restauration de la maison de Bourbon. L'Angleterre perdit deux mois en réflexions, et n'accéda à cette convention que le 27 juin, deux jours après que les deux empereurs s'étaient embrassés à Tilsitt. L'Autriche ne répondit d'abord qu'en offrant sa médiation aux puissances belligérantes, et, sur le refus des deux partis qui s'accusaient réciproquement de fourberie, le cabinet de Vienne refusa à son tour d'adhérer à la convention de Bartenstein. Il n'y eut donc à Tilsitt d'autre arbitre que la volonté de Napoléon; et le traité qu'il dicta fut différent des conditions que les contractants de Bartenstein prétendaient lui faire. Le roi de Prusse fut resserré entre l'Elbe et le Niémen. Le cercle de Cotbus, dépendance du Brandebourg, en fut même détaché pour être donné au nouveau roi de Saxe, qui reçut en même temps, sous le nom de duché de Varsovie, tout ce que la Prusse avait enlevé à la Pologne. La ville de Dantzick fut réintégrée dans son indépendance. Le district de Bialystock, avec une population de 183,000 ames, fut encore détaché de la monarchie prussienne, pour être donné à son principal allié, à ce même tsar qui avait pris les armes pour rétablir la Prusse sur le Rhin. Napoléon lui donnait un lambeau du royaume prussien pour le rendre complice de cette spoliation. Les ducs de Saxe-Cobourg, d'Oldenbourg et de Mecklenbourg-Schwerin furent remis en possession de leurs états, mais sous la condition de

souffrir une garnison française dans leurs ports jusqu'à la paix maritime, pour laquelle Alexandre faisait agréer sa médiation à l'empereur des Français. Le roi Joseph de Naples et le roi Louis de Hollande furent reconnus par l'autocrate, ainsi que la confédération du Rhin, et tous les rois et princes qu'il plairait à Napoléon d'y établir; et, immédiatement après cet article, le tsar reconnut le nouveau royaume de Westphalie et son roi Jérôme. Une seule clause de la convention de Bartenstein fut maintenue, celle qui stipulait l'indépendance de l'empire ottoman. Un article secret engagea la Russie dans le système du blocus continental; et le tsar accepta même la mission d'y contraindre les cours de Stockholm, de Copenhague et de Lisbonne. On croit rêver quand on voit un Français régler les destinées du Portugal sur les confins de l'empire russe où vient de l'amener la victoire. Ce traité fut signé le 7 juillet 1807; et le 9, le roi de Prusse souscrivit à toutes les conditions qui lui furent imposées, par un traité particulier avec le conquérant de sa monarchie. Il fit de douloureux adieux aux populations qu'on séparait de son sceptre. Le roi de Suède, qui avait conduit une armée dans la Poméranie, et à qui l'Angleterre envoyait un renfort de 20,000 hommes, fut réduit à fuir à travers la Baltique, laissant la ville de Stralsund et l'île de Rugen aux mains du maréchal Brune. Les princes d'Oldenbourg et de Meeklenbourg s'empressèrent de se rallier à la confédération du Rhin, et d'obéir au décret de Berlin qui interdisait le continent au commerce de l'Angleterre. Les deux empereurs ne quittèrent Tilsitt qu'après avoir ratifié ce traité si glorieux pour la France; et les témoins de ces grandes scènes affirment que le tsar Alexandre en était aussi heureux que Napoléon lui-même. Il assistait chaque jour aux parades, aux exercices de l'armée française, exercices commandés par le général Mouton, qui fut depuis le maréchal comte de Lobau; et cinq ans après, cette amitié s'était effacée : et le magnifique édifice politique élevé par Napoléon, ces nouveaux rois, ces nouvelles monarchies, ces confédérations, toute cette gloire élevée si vite et si haut, tout avait péri dans les désastres de la Bérésina et de Leipsig; il n'en restait qu'une carte topographique et un tombeau sur une île de l'Océan.

Viennet, de l'académie française.

TIMBALE, anciennement Tymbale, instrument militaire, plus particulièrement en usage dans la cavalerie. C'est une espèce de tambourin formé de deux vaisseaux d'airain, ronds par dessous, et recouverts d'un cuir tendu qu'on fait résonner avec des baguettes : on l'assujettit sur le cou du cheval au moyen de fortes courroies en cuir. Ce mot ne s'emploie qu'au pluriel; on dit *une paire de timbales*, *battre des timbales*. Cet instrument, qui paraît être d'origine indienne, a été introduit en Europe par les Sarrasins qui lui donnaient le nom de *Macaire*. Les Maures le nationalisèrent en Espagne, d'où il passa dans presque toute l'Allemagne; il ne se répandit dans le reste de l'Europe que vers le commencement du XVIIe siècle. On vit les premières timbales en France sous le règne de Charles VII, en 1457, lors de l'ambassade que Ladislas, roi de Hongrie, envoya à ce prince pour lui demander la main de sa fille Madeleine. Toutefois, il ne paraît pas que les Français en aient fait usage avant le commencement du règne de Louis XIV. Vers ce temps, une paire de timbales était un véritable trophée militaire; aussi tous les régiments qui en conquirent, pendant les premières campagnes de ce prince, reçurent-ils l'autorisation de s'en servir. Plus tard on restreignit cet usage aux seules compagnies de la maison du roi (les mousquetaires exceptés) et à quelques corps privilégiés. Les timbales furent supprimées sous le règne de Louis XVI; cependant plusieurs régiments de cavalerie légère s'en servirent sous l'empire et à la restauration. De nos jours elles ne sont plus employées que par quelques corps de cavalerie de la garde russe et des princes sou-

verains d'Allemagne. Les timbales sont entourées d'une draperie richement brodée d'or ou d'argent. Cette draperie portait autrefois les emblèmes de l'étendard du corps auquel appartenait l'instrument. Les timbales servent encore à accompagner des symphonies, des ouvertures et autres morceaux de musique à grand effet. — On appelle aussi *timbale* un gobelet de métal qui a la forme d'une timbale ou celle d'un verre sans pied.

TIMBALIER. C'est le cavalier ou musicien qui bat les timbales. Dans les marches et dans les batailles, les timbaliers occupaient la même place que les trompettes; ils étaient choisis parmi les hommes d'une bravoure éprouvée. La prise de timbales par l'ennemi équivalait anciennement à la perte d'un drapeau ou d'un étendard. Au XIXe siècle cet instrument ne fut plus confié qu'aux mains de jeunes gens de 12 à 16 ans, que l'on choisissait ordinairement doués d'une physionomie douce et agréable. Ils portaient un costume brillant et leurs chevaux étaient richement caparaçonnés. Les baguettes dont se servent les timbaliers sont de bois de cormier ou de buis : elles ont huit ou neuf pouces de longueur, et sont recouvertes à leur extrémité d'un petit tampon de cuir arrondi d'environ deux pouces de diamètre. SICARD.

TIMBRE. La contribution du timbre est établie sur tous les papiers destinés aux actes civils et judiciaires et aux écritures qui peuvent être produites en justice et y faire foi. — Cet impôt est plus ancien et plus généralement répandu que celui de l'enregistrement; il existait sous Justinien, et, parmi nos sociétés moderdernes, l'Angleterre et la Hollande y trouvent une source féconde de produits. — Il existe entre les droits de *timbre* et ceux d'*enregistrement* cette différence, que les premiers constituent un *impôt* pur et simple qui doit être supporté par tous, et que les derniers sont tout à la fois le *salaire* de la formalité perçu en échange d'un service public, et un *impôt*. L'enregistrement est en outre, dans de nombreuses circonstances, facultatif; le timbre, au contraire, est toujours forcé dès que la pièce peut faire titre. — Le timbre se divise en deux natures distinctes : le *timbre de dimension*, dont le prix est en raison de la grandeur de la feuille employée, et le *timbre proportionnel*, dont le prix est calculé d'après les sommes et valeurs auxquelles il est destiné. — Les timbres pour le droit établi sur la *dimension* sont gravés pour être appliqués en *noir*; ceux pour le droit gradué en raison des sommes sont gravés pour être frappés à *sec*. Chaque timbre porte son prix. — Il y a encore le *timbre extraordinaire* : c'est celui qui s'applique sur les papiers présentés par les particuliers eux-mêmes aux préposés chargés de la perception, ou sur les actes venant des colonies et de l'étranger. — Il est à observer que la formalité du timbre extraordinaire ne peut se donner, pour les *effets de commerce*, qu'à l'atelier général à Paris. Depuis long-temps on demande que cette faculté soit étendue aux départements. — Le *timbre de dimension* se divise en *minute* et en *expédition*; on peut employer indifféremment toute dimension pour les minutes; mais la dimension du papier dit *moyen* a été rigoureusement prescrite pour les expéditions.

Timbre des actes civils et judiciaires. — Tous les actes, extraits, copies et expéditions, soit publics, soit privés, devant ou pouvant faire titre, ou être produits pour obligation, décharge, justification, demande ou défense, de même que tous les livres, registres ou minutes de lettres qui sont de nature à être produits en justice et dans le cas d'y faire foi, ainsi que les extraits, copies et expéditions qui en sont délivrés, sont assujettis au *timbre de dimension*. Il en est de même des actes passés aux colonies ou dans les pays étrangers, dont il est fait usage en France. — Sont exceptés : les actes du gouvernement, les minutes de tous les actes, arrêtés, décisions de l'administration publique en général, et de tous les établissements publics, dans tous les cas où aucun de ces actes n'est sujet

à l'enregistrement sur la minute, et les extraits, copies et expéditions qui se délivrent entre des administrations ou des fonctionnaires publics lorsqu'il est fait mention de cette destination; les quittances au-dessous de dix francs, les registres de toutes les administrations publiques et des établissements publics pour ordre et administration générale, ceux des tribunaux où il ne se transcrit aucun acte soumis à l'enregistrement, ainsi que tous les actes de police générale ou de vindicte publique, etc.—Tous les effets de commerce, tels que billets à ordre ou au porteur; les rescriptions, mandats, mandements, ordonnances, lettres de change, etc., ainsi que les obligations sous seing privé, sont assujettis au droit de *timbre proportionnel* à raison des sommes et valeurs.

Timbre des avis, annonces et affiches. — Tous les avis, annonces et affiches concernant les particuliers, sont assujettis au timbre en raison de leur dimension, mais ce timbre est d'une qualité de beaucoup inférieure à celle qui est fixée pour les actes; toutefois sont exceptés les adresses contenant la simple indication de domicile ou avis de changement, les bulletins du cours des changes, les annonces et prospectus de journaux s'occupant exclusivement de sciences et d'art, les billets de faire-part de mariages, naissances et décès, etc. — Le papier destiné aux affiches doit être de couleur, excepté pour celles qui émanent de l'autorité publique; il était autrefois fourni par l'administration. — Les avis et annonces non destinés à être affichés peuvent être imprimés sur papier blanc. — Le prix du timbre pour les affiches est de cinq centimes pour chaque demi-feuille de douze décimètres et demi carrés et au-dessous, et de dix centimes pour toutes les dimensions supérieures.

Timbre du papier musique. — La musique gravée a été assujettie à un droit de timbre de cinq centimes par feuille de vingt-cinq décimètres carrés, et de trois centimes par demi-feuille; il est dû un centime par cinq décimètres si l'on emploie une feuille au-dessus de 25 décimètres.— Sont exceptées les feuilles périodiques qui ne paraissent pas plus d'une fois par mois, et qui contiennent au moins deux feuilles d'impression.

Timbre des journaux et écrits périodiques. — Les journaux et écrits périodiques sont soumis à un droit de timbre de six centimes pour chaque feuille de trente décimètres carrés et au-dessus, et de trois centimes pour chaque demi-feuille de quinze décimètres carrés et au-dessous; il est dû un centime en sus pour chaque cinq décimètres au-dessus de quinze décimètres. — Sont exceptés du droit de timbre les ouvrages périodiques relatifs aux sciences et aux arts, ne paraissant qu'une fois par mois ou à des intervalles plus éloignés, et contenant au moins deux feuilles d'impression; sont aussi exceptés du timbre les bulletins administratifs et les journaux dits *officiels*, imprimés dans les départements pour la publication des actes administratifs.

Timbre des livres de commerce. — Le timbre des livres de commerce a été supprimé par l'art. 4 de la loi du 20 juillet 1837. Cet impôt a été remplacé par 3 centimes additionnels au principal de la contribution des patentes.—Le *visa pour timbre* est la mention faite par un préposé de l'administration de l'enregistrement, en tête d'un écrit ou de papiers destinés à certains actes, pour tenir lieu de l'empreinte du timbre. — Cette formalité a lieu *en débet*, *gratis* ou au *comptant*, suivant les cas déterminés par la loi.—Il faut encore mentionner, comme frappés de la contribution du timbre: 1° les *passe-ports*, dont le prix est fixé à l'*intérieur* à 2 fr., et à l'*étranger* à 10 fr.; 2° les *ports d'armes de chasse*, dont le prix est de 15 fr.— L'impôt du timbre a été l'objet d'un grand nombre de lois; mais la principale, et celle qui peut être considérée comme organique, est la loi du 13 brumaire an VII, par laquelle sont réglées les obligations des citoyens et des officiers publics, et sont fixées les amendes pour contraventions aux dispositions de la loi.—Les modifications ordonnées

dans la forme des timbres, à raison des changements de gouvernements ou de modifications dans les quotités, ne préjudicient jamais à ceux qui se sont approvisionnés de papier timbré, car il est accordé en même temps un délai, soit pour l'échange des papiers de débit, soit pour le contre-timbre gratuit. — L'impôt du timbre est d'une très grande importance pour le trésor public; les produits se sont élevés, en 1836, à la somme de 32,661,518 fr. — La perception de cet impôt est confiée aux agents de l'administration de l'enregistrement et des domaines. — Il ne serait point sans intérêt de comparer l'impôt du timbre, tel qu'il existe en France, avec l'impôt du même nom établi en Angleterre; mais ce qui est connu dans le Royaume-Uni sous le nom de *droit de timbre* n'est comparable que pour un petit nombre d'objets à ce que les principales puissances du continent désignent sous la même dénomination. — Ainsi, les quittances, en Angleterre, sont assujetties à un droit de timbre de 30 cent., depuis 125 fr. jusqu'à 250, lequel s'élève progressivement jusqu'à 12 f. 50 c. pour les quittances de 25,000 f. et au-dessus. — Les droits de timbre sur les formules destinées aux billets à ordre, à présentation, ou aux lettres de change, sont réglés progressivement, eu égard à l'éloignement de l'échéance et à la somme stipulée, avec exception en faveur des effets au-dessous de 50 fr. — Sous la forme de droits de timbre, il est perçu des droits variés et nombreux, *sans enregistrement ni inscription hypothécaire*, sur les actes servant à constater les mutations de propriétés entre vifs, sur les baux et les autres contrats de toute nature; de sorte que, sans examen ni discussion préalable, sans autres écritures que celles qui sont nécessaires pour la constatation des produits, avec un personnel peu nombreux, le trésor réalise à peu de frais un revenu considérable. — Mais, à côté de cet avantage pécuniaire, se trouve pour la société un inconvénient réel et sensible; il est dans l'omission d'un enregistrement, ayant pour objet de conserver les traces durables et la date certaine des titres établissant les droits et les obligations des acquéreurs, des vendeurs, emprunteurs ou créanciers, et de garantir les contractants des effets, soit de la mauvaise foi, soit de la perte d'un acte susceptible d'altération ou de destruction. — Par une anomalie assez remarquable, ce qui manque à l'Angleterre des sécurités qui résultent d'un enregistrement des actes et d'une inscription hypothécaire existe depuis longtemps en Écosse; l'Irlande même le possède; et, depuis les premières années du XVIIIe siècle, dans le comté d'York et dans celui de Middlesex, des bureaux ont été établis où les contrats d'achat, de vente et d'hypothèque, ainsi que les baux d'une certaine durée, doivent être enregistrés. — On peut dire en un mot que l'impôt du timbre établi en Angleterre équivaut à la réunion de l'impôt du timbre et de celui de l'enregistrement, tels qu'ils existent en France, mais qu'il ne présente aucun des avantages attachés chez nous à la formalité de l'enregistrement, et qu'il en a tous les inconvénients. H. DE SAINT-GENIS.

TIMBRE se dit en outre de la marque particulière que chaque bureau de poste imprime sur les lettres qu'il fait partir pour indiquer le lieu et le jour du départ, et sur celles qu'il reçoit pour constater le jour de l'arrivée. En termes d'armoiries, c'est le casque qui est au-dessus de l'écu; les souverains portent le timbre ouvert. Au figuré, *avoir le timbre fêlé*, se dit d'un homme un peu fou.

TIMBRE, sorte de cloche immobile frappée par un marteau : le *timbre* d'une pendule, d'une montre. Le *timbre d'un tambour* est la corde à boyau, mise en double au-dessous de la caisse pour la faire mieux résonner. *Timbre* se dit aussi du son que rend le timbre, et figurément du retentissement de la voix. X.

TIMOLÉON, issu, par son père Timodème ou Timenède et par sa mère Démariste, des premières familles de la république, naquit à Corinthe vers l'an

410 avant J.-C. Brave dans l'action, sage dans le conseil, aussi facile dans les rapports de la vie privée que rigide dans l'accomplissement des devoirs publics, sa haine profonde pour la tyrannie fit le malheur de ses premières années et la gloire de ses derniers jours. Timophanes, son frère aîné, ne partageait pas ses nobles vertus. Par l'éclat de quelques qualités trompeuses, il avait séduit la multitude. Un courage téméraire lui avait plusieurs fois valu le commandement de l'armée; abusant de cette faveur, et poussé par des hommes corrompus, il s'empara de l'autorité souveraine, combla ses partisans de largesses et d'honneurs, envoya au supplice ses adversaires, et établit dans Corinthe une véritable tyrannie. Timoléon, qui jusque alors l'avait aidé de ses avis, défendu de son épée, protégé par le reflet de ses vertus, vit avec douleur la conduite de son frère. D'abord il lui reproche ses attentats, le supplie d'abdiquer un pouvoir odieux. Mais Timophanes reste sourd à ses prières. Au bout de quelques jours, Timoléon revient chez le tyran, suivi de deux amis communs; il renouvelle ses instances, et, sur un nouveau refus, Timophanes tombe frappé de plusieurs coups de poignard, tandis que Timoléon, retiré à l'écart, fondait en larmes, la tête couverte d'un pan de son manteau. Ce meurtre, qu'il ne faut pas juger avec nos idées actuelles, attira sur Timoléon la malédiction de sa mère. En vain essaya-t-il de la fléchir, elle jura qu'elle ne le reverrait jamais. Dans la république, les avis étaient partagés; mais, en reconnaissant que le tyran avait mérité la mort, le plus grand nombre refusait à son frère le droit de la lui donner. Maudit par sa mère, blâmé, poursuivi même par une partie de ses concitoyens, Timoléon voulut se laisser mourir : ses amis parvinrent cependant à lui faire renoncer à ce projet; mais il quitta Corinthe, et vécut plusieurs années dans une morne solitude, loin des affaires publiques. Cependant, vers l'an 343 avant J.-C., la ville de Syracuse, écrasée pour la seconde fois par la tyrannie de Denys, eut recours aux Corinthiens. Ceux-ci levèrent aussitôt des troupes, et d'une voix unanime en donnèrent le commandement à Timoléon. « Allez, lui dirent-ils, et, suivant la manière dont vous agirez, nous jugerons si vous avez tué un frère ou un tyran. » Vaincu par les sollicitations de ses concitoyens, il accepta, et fit voile pour la Sicile avec quelques vaisseaux et mille hommes environ. Il commença par tromper la vigilance des Carthaginois, dont la flotte était maîtresse du port, et qui voulaient s'opposer à son passage. Il trouva la citadelle occupée par Denys et la ville au pouvoir d'Icétas, tyran de Gela, qui, sous prétexte de secourir les Syracusains, s'était introduit dans leurs murs, où il prétendait dominer en maître. Bientôt, grâce au génie actif de Timoléon, les choses changèrent de face, et Denys, désespérant de se maintenir, se rendit et alla chercher un asile à Corinthe. Ce succès valut à Timoléon un grand nombre de partisans en Sicile; plusieurs villes se placèrent d'elles-mêmes sous sa protection. Sur ces entrefaites, le commandement de l'armée carthaginoise avait été confié à deux nouveaux généraux, Amilcar et Annibal. Ceux-ci voulurent combattre les auxiliaires corinthiens. Timoléon ne les attendit pas; il se porta au devant d'eux, les mit complétement en déroute, et fit un butin considérable. De nouveaux revers amenèrent enfin les Carthaginois à demander la paix; elle leur fut accordée à condition qu'ils renonceraient à rien posséder désormais au-delà d'Agrigente. La citadelle de Syracuse fut rasée, comme ayant servi d'asile à la tyrannie, et une colonie fut appelée de Corinthe par Timoléon pour repeupler la ville, devenue si déserte à la suite de tant de malheurs, que les chevaux y pouvaient paître l'herbe dans les rues.—Les terres furent partagées, de nouvelles lois publiées, et l'ordre se rétablit dans Syracuse. Timoléon s'occupa alors de délivrer le reste de la Sicile des petits tyrans qui se la partageaient. Après avoir

accompli cette généreuse entreprise, il revint à Syracuse, où il vécut avec sa femme et ses enfants, loin des affaires, au sein d'une heureuse médiocrité, entouré de la reconnaissance de ses nouveaux concitoyens. Un jour, deux hommes ayant osé l'accuser de malversation, les témoins de cette calomnie, indignés, voulaient mettre en pièces les imposteurs. Mais Timoléon retint la fureur du peuple, en s'écriant : « Syracusains, rappelez-vous que tout citoyen a droit de m'accuser. Ne portez pas atteinte à la liberté que je suis fier de vous avoir rendue. » Timoléon est du petit nombre de ces hommes privilégiés auxquels il a été donné d'accomplir de grandes choses, et de jouir ensuite du fruit et de la gloire de leurs travaux. Les dieux eux-mêmes semblaient avoir protégé ses jours. Après une importante victoire, comme il offrait un sacrifice à l'autel, deux assassins parvinrent à se glisser près de lui. L'un d'eux, levant le bras pour frapper le général vainqueur, tomba lui-même sous les coups d'un étranger qui prit aussitôt la fuite. Son complice effrayé se jeta aux pieds de Timoléon, implorant sa grâce, et lui révéla le complot formé contre sa vie. Cependant, l'inconnu qui avait frappé n'avait fait que venger la mort de son père, assassiné jadis par le misérable auquel il venait d'arracher la vie. Timoléon mourut à Syracuse, à l'âge de 72 ans. Un magnifique tombeau lui fut élevé sur la principale place de la ville, et l'on institua des fêtes publiques en son honneur.

V. Ratier.

TIMON (le misanthrope), naquit quelque temps avant la guerre du Péloponèse, dans un petit bourg de l'Attique. Les malheurs de sa patrie et l'ingratitude de ses amis, qui l'abandonnèrent lorsqu'il eut dissipé avec eux son patrimoine en folles prodigalités, lui inspirèrent, dit-on, cette haine pour le genre humain dont il se vanta pendant toute sa vie avec le cynisme de Diogène. « Je hais les uns, disait-il, parce qu'ils sont méchants, et les autres parce qu'ils ne haïssent pas assez les méchants. » Les historiens racontent mille traits grossiers de ce grand *haïsseur* de l'espèce humaine, et peut-être doit-on les regarder comme exagérés. Il est surprenant en tout cas qu'on ait assuré l'immortalité à un pareil être, en prêtant à son caractère une sorte de vernis philosophique. La légèreté du peuple athénien peut seule expliquer cette étrangeté. En examinant de près la conduite de Timon, peut-être y trouverait-on cette vanité excessive qui a rendu célèbre le nom d'Empédocle, ou une manie, un mal moral qui déprava son esprit et son cœur. « J'aime ce jeune homme, disait-il d'Alcibiade, parce qu'il fera beaucoup de mal aux Athéniens. » N'y a-t-il pas quelque vantardise dans ce propos effronté? Et ne peut-on regarder comme dictée par une jalousie de métier sa réponse à Apémantus, autre misanthrope qui, dînant un jour en tête-à-tête avec lui, s'écria : « O Timon, l'agréable souper! — Oui, si tu n'y étais pas. » — Les Athéniens devaient sans doute s'en amuser comme d'un bouffon; sans cela, eussent-ils souffert qu'il montât à la tribune pour leur débiter des impertinences de ce genre : « Athéniens, j'ai un petit champ, et dans ce petit champ un figuier, où déjà plusieurs citoyens se sont pendus. Devant bâtir sur ce terrain, je viens vous en avertir, afin que ceux d'entre vous qui seraient résolus de se pendre puissent sans délai accomplir leur projet. » — On ne s'accorde pas généralement sur le genre de mort qui délivra Athènes de ce méprisable misanthrope. Les uns racontent qu'il tomba d'un poirier sauvage, les autres d'une ravine, et que, s'étant fracturé la jambe, il ne voulut pas, pour continuer son rôle, appeler de médecin, et qu'il mourut de sa chute. Digne fin d'une si belle vie! Sa mort ne rendit pas son nom à l'oubli où il eût dû rester plongé. Les poëtes le célébrèrent à l'envi; et, deux siècles après, Callimaque lui fit cette épitaphe :

Mortel, je suis Timon : retourne sur tes pas;
Maudis-moi si tu veux, mais ne m'approche pas.

Shakspeare, dans une de ses plus belles pièces, a mis en scène, sous des couleurs dramatiques, les principales actions de ce personnage farouche. Quant au misanthrope de Molière, il n'a, quoi qu'on en ait dit, aucun trait de ressemblance avec Timon. L'amant de Célimène, malgré sa manie, est encore un galant homme, et ce titre ne convient guère au bouffon immoral du Pyrée. Si Timon vivait de nos jours, il serait traité à Bicêtre pour aliénation mentale.

JONCIÈRES.

TIMOUR (*v.* TAMERLAN).

TINTORET (JACQUES ROBUSTI, dit le), peintre vénitien, naquit dans la capitale de cet état en 1512. Venise, en relation habituelle avec la Grèce et l'empire d'Orient; gouvernée par une aristocratie riche, puissante, éclairée, avait toujours cultivé les arts; mais, pour la peinture, c'était celle du Bas-Empire, c.-à-d. une école maniérée et dégénérée. Tintoret eut le bonheur de naître au commencement du siècle qui fut le point culminant des arts en Italie; alors que le Titien, le chef de l'école vénitienne, étonnait et charmait les regards de ses compatriotes par ses immortels ouvrages. Né dans une condition humble, Tintoret avait reçu du ciel un bien plus grand avantage; une heureuse organisation qui se décelait par ces essais d'enfant où l'on peut reconnaître une véritable vocation. Son père était teinturier, et c'est de la profession de son père que lui est venu le surnom de *Tintoretto*, dont nous avons fait Tintoret. Frappé des dispositions de son fils, il n'hésita pas à le placer chez Titien; il y était à peine depuis dix jours, qu'il avait employés à faire des dessins d'après son maître, lorsque celui-ci étant venu visiter son école en vit quelques-uns. Après les avoir considérés attentivement, Titien demanda quel en était l'auteur; Jacques se nomma timidement : mais son maître, qui semblait avoir jugé au premier coup d'œil que cet élève était appelé à devenir son rival, le renvoya sans lui dire le motif de cette étrange détermination. — Cette épreuve était rude, elle eût pu décourager tout autre que le Tintoret; celui-ci, au contraire, puisa un nouveau courage dans ce qui était pour lui un véritable malheur: il s'établit dans une mauvaise chambre; et, loin de méconnaître le mérite du grand peintre qui avait refusé de le recevoir pour élève, il se mit, au contraire, à l'étudier avec ardeur, joignant à cette étude celle des sculptures de Michel-Ange, dont il put se procurer des plâtres, et des productions de l'antiquité. Persuadé que l'examen attentif des formes et des mouvements du corps humain est la base de la peinture, il consultait le modèle avec un soin constant; il s'occupa même de myologie; puis, pour se bien pénétrer des effets de la lumière, il faisait des maquettes, c.-à-d. de petites figures en cire ou en terre, les mettait dans de petites cases qu'il éclairait par un seul point, ou les suspendait au plafond pour mieux juger les raccourcis. Quand il quittait ces travaux solitaires, c'était pour se joindre, sans demander aucun salaire, à des peintres-ouvriers dont il partageait tous les travaux; son but était d'acquérir une grande liberté de main. Il était heureux lorsque des peintres célèbres, tels que le Schiavone, par exemple, dont il aimait beaucoup le coloris, voulaient bien l'accepter pour aide. — Parvenu à la connaissance complète de son art, il fallait trouver l'occasion de l'employer. A cette époque, Venise possédait un grand nombre de peintres habiles, dont les travaux étaient recherchés, et qui obstruaient toutes les avenues. Pour vaincre cet obstacle, le Tintoret ne trouva rien de mieux que d'offrir ses services sous la seule restitution de ses dépenses matérielles, et il est facile de comprendre qu'ils furent souvent acceptés; on concevra facilement aussi qu'il dut se faire beaucoup d'ennemis : c'était la guerre, elle fut longue et acharnée; mais le Tintoret en sortit victorieux. Doué d'une fécondité vraiment incroyable, et d'une rapidité d'exécution qui secondait à merveille la vivacité de son imagination, le

Tintoret exécuta un nombre de tableaux dont la nomenclature seule, dégagée de toute appréciation, serait extrêmement longue. Pour justifier tout ce que je viens de dire, il me suffira de rapporter un trait qui caractérise l'homme et son talent de la manière la plus complète; j'emprunte ce récit à Ridolfi, son compatriote, qui a consacré au Tintoret et à ses deux enfants une notice qui n'a pas moins de 72 pages in-4°, et à laquelle je renvoie les lecteurs qui auraient besoin de plus de détails, comme à la source la plus abondante de toutes celles où j'ai puisé. — Les religieux de Saint-Roch voulant faire orner de peintures, les plus belles qu'il leur serait possible, la salle de leur couvent destinée à recevoir les étrangers, chargèrent plusieurs peintres célèbres, au nombre desquels était le Tintoret, de faire, pour le plafond de cette salle, des dessins, parmi lesquels ils se réservèrent de choisir celui qui leur paraîtrait le plus convenable. Pendant que ses concurrents s'occupaient de leurs compositions, le Tintoret, ayant obtenu secrètement la mesure de l'espace qu'il s'agissait de remplir, fit un tableau dans lequel il représenta saint Roch, reçu par le Père éternel, entouré d'anges qui portaient les insignes de son pèlerinage. Ce tableau terminé, il le fit mettre en place, toujours à l'insu des religieux. Le jour qui avait été fixé, Paul de Vérone, le Schiavone, Salviati et Zuccaro vinrent apporter leurs dessins; le Tintoret, auquel on demanda le sien, fit découvrir, pour toute réponse, le tableau qu'il avait exécuté, disant que, alors même qu'il n'obtiendrait pas la palme, il en ferait hommage à Saint-Roch, dont il avait reçu beaucoup de faveurs. Les peintres, étonnés à la vue d'une production si remarquable, quoique exécutée avec une rapidité qui tenait du prodige, reprirent leurs dessins en disant que le concours était fini: mais les religieux, blessés du subterfuge employé par le Tintoret, voulaient faire enlever son tableau; d'un autre côté, ils ne pouvaient pas refuser un don fait à leur patron: non seulement ils finirent par se calmer, mais encore ils passèrent un traité avec le peintre, qui, moyennant une rente annuelle et viagère de deux cents ducats, s'obligea à compléter la décoration du couvent. — A l'époque où vivait le Tintoret, le sénat de Venise sentit la nécessité de faire remplacer, dans le palais ducal, toutes les anciennes peintures dont il était orné, et qui étaient le produit d'une école désormais effacée; notre peintre fut chargé d'exécuter une partie de ces nouvelles peintures; et, dans cette mission, il fut animé d'une double ardeur: l'amour de son art et la gloire de son pays. — L'exécution rapide, fougueuse même, ainsi que les Italiens la qualifient, du Tintoret, présentait un écueil qu'il ne sut pas éviter; il finit par ne plus étudier suffisamment ses ouvrages, et, dès lors, il perdit l'estime des connaisseurs: il y a donc une grande différence entre les premières productions de ce peintre et celles de sa seconde époque. Au reste, de même que ce n'est qu'à Anvers que l'on peut bien juger Rubens, ce n'est qu'à Venise, où tous les monuments publics sont ornés de ses peintures, que l'on peut apprécier le talent du Tintoret. Outre ses tableaux, le nombre de portraits qu'il a exécutés est vraiment incroyable; Ridolfi en donne la liste. Dans le nombre, il faut distinguer celui d'Henri III, qu'il peignit à son passage à Venise, et qui voulut le nommer chevalier, honneur que le peintre refusa; il travailla aussi pour le duc de Mantoue, qui lui commanda huit tableaux, et pour plusieurs autres grands personnages de cette époque. — Tintoret mourut en 1594, âgé de 82 ans; il avait eu deux enfants, Marietta et Dominique. — Marietta, à qui son père avait fait étudier la peinture, et qui excellait également dans la musique, se consacra presque exclusivement au portrait, genre dans lequel elle eut un talent très distingué. L'empereur Maximilien, le roi d'Espagne, l'archiduc Ferdinand, voulurent l'attirer près d'eux;

mais son père, qui l'aimait éperdument, ne voulut jamais s'en séparer. Marietta mourut jeune, et le Tintoret fut, pendant le reste de sa vie, inconsolable de cette perte. — Dominique, comme sa sœur, se livra surtout au portrait; il a cependant fait un assez grand nombre d'autres ouvrages; mais, dans les deux genres, il est resté inférieur à son père: ce qui fait dire à Ridolfi que l'on verrait plus facilement renaître les Apelles que les Tintoret. P.-A. Coupin.

TIRAILLEUR. Le tirailleur est un enfant des guerres de la révolution. Son nom était inconnu à nos ancêtres. Rarement ils avaient recours à son intervention et ils l'appelaient : *chasseur à pied*. Gustave-Adolphe, à l'imitation des anciens et de leurs vélites, entamait les actions par des feux éparpillés et à volonté; mais il y avait ensuite presque renoncé, parceque, quand l'engagement devenait général, la retraite précipitée de ses mousquetaires ébranlait le moral de ses troupes, ou en contrariait les mouvements. Les grenadiers de Louis XIV, d'abord nommés *enfants-perdus*, étaient en réalité des tirailleurs : tel était ensuite le rôle de l'infanterie légère, qui faisait partie des légions employées dans les guerres de Louis XV. La tactique de Frédéric II, sa manière de combattre, en manœuvrant continuellement sous un seul commandement, en n'abandonnant jamais le soldat à lui-même, n'était pas de nature à encourager la guerre de tirailleurs, puisque c'était à qui imiterait les Prussiens. Frédéric, cependant, avait des carabiniers à pied; mais, après ses grandes campagnes, il en réduisit le nombre, et renonça presqu'à l'emploi de la carabine. L'Autriche avait ses célèbres Tyroliens, et les cercles d'Allemagne tenaient, pour la plupart, sur pied des corps d'infanterie légère armés de fusils-carabines, parce que c'était de tout temps une arme en vogue chez les Suisses, chez les Allemands, et chez leurs chasseurs à la grande bête. Dans la guerre d'Amérique, c'étaient les compagnies de chasseurs des régiments d'infanterie française qui servaient comme tirailleurs. Quand la guerre éclata en 1792, quand la France se leva, ce n'étaient plus des paysans grossiers, des ouvriers maladroits, qui allaient porter les armes comme au temps des miliciens, c'était toute une jeunesse intelligente à qui les réunions de la garde nationale avaient appris, sinon les manœuvres, du moins ce que c'était qu'un fusil. Chacun des combattants voulut être une troupe à lui seul. Le temps manquait pour discipliner une telle ardeur; le combat isolé devint de mode; les masses n'eurent plus qu'une destination, l'emploi de la baïonnette. Deux commandements résumaient, en quelque sorte, toute la tactique de l'infanterie de l'époque; ces commandements étaient : *Des hommes de bonne volonté* (le mot *tirailleur* n'était pas usité encore), ou bien : *A la baïonnette !* Cette manière de guerroyer déconcerta le froid aplomb des Allemands, qui ne savaient plus à qui faire tête : c'était merveilleux dans une armée insurrectionnelle, où chaque soldat se croyait capitaine, et où le rôle des chefs consistait presque à laisser faire. Sur ces entrefaites, l'enthousiasme qui avait gagné les Wallons, les Belges, les Liégeois, prépara la levée des bataillons nombreux qu'ils allaient fournir; ceux-là prirent le nom de *tirailleurs*. Il y eut, en 1793, jusqu'à trente corps connus sous cette dénomination : ces soldats de Hollande et des Pays-Bas étaient, la plupart, armés de carabines. En même temps, se formaient en France des nuées de compagnies de volontaires, appelées *chasseurs*, *francs tireurs*, *bons tireurs*, qui se modelèrent sur nos légions belges et hollandaises, et en mirent à la mode le costume et l'armement. Le refroidissement de l'enthousiasme, la décroissance des forces françaises, l'expérience de la guerre, forcèrent les généraux à en revenir à la guerre de manœuvres. Les légions des Pays-Bas, presque réduites à rien, furent incorporées dans les demi-brigades d'infanterie légères : les carabiniers de ces demi-brigades, d'abord

armés de carabines, durent y renoncer bientôt, à raison de la difficulté d'employer une arme qui voulait un genre de munitions particulières. Depuis l'opération de l'embrigadement, le mot *tirailleur* continua à être pratiqué, mais cessa d'être une désignation de troupe; et, dans les bulletins, ou les récits des opérations de guerre, le terme commença à s'appliquer aussi bien aux hommes de cheval que de pied. En 1811, à cette époque où la garde impériale devenait une armée démesurée, à cette époque où la langue militaire manquait d'expressions pour caractériser les divers et innombrables corps qui étaient mis sur pied, tels que gardes d'honneur, vélites, gardes nationales, pupilles, il fut créé des régiments de tirailleurs, qui, progressivement, s'élevèrent jusqu'à vingt, et appartinrent à l'arme des grenadiers à pied, comme les régiments de flanqueurs dépendirent de l'arme des chasseurs à pied. Le licenciement de l'armée de la Loire enveloppa tous ces cadres dans une destruction commune. La dénomination des corps de tirailleurs et de flanqueurs avait, du reste, été dépourvue de précision, puisque, pendant le peu d'années où ils ont pris part à la guerre, soit en Espagne, soit en Allemagne, ils n'ont pas plus tiraillé, ou n'ont pas plus flanqué que d'autres, et ont été employés comme de bons et de braves régiments d'infanterie, d'abord composés de deux bataillons, et portés à trois bataillons vers la fin de la guerre. Ils étaient de la garde impériale par le nom, et par les avantages dont jouissaient leurs officiers supérieurs; ils étaient de la ligne par le fait. Depuis que le rétablissement de la paix a permis aux divers gouvernements de se livrer à une révision des règles de tactique, et à un examen des usages, dont l'expérience avait démontré l'utilité ou l'imperfection, le mot *tirailleur*, qui n'avait été jusque-là qu'un terme de nomenclature, de description, d'usage, est devenu techniquement légal. Quantité d'écrits ont embrassé des questions à peine effleurées jusque-là. Les puissances étrangères ont reconnu des tirailleurs à cheval : le ministère de la guerre de France a chargé pendant la restauration des commissions d'officiers généraux de poser des bases d'une tactique de tirailleurs. L'ordonnance du 4 mars 1831 a, la première, posé des règles à cet égard; mais, suivant la manière dont les diverses puissances ont envisagé le sujet, la méthode à préférer laisse encore en suspens les théoriciens. Le problème s'est compliqué de cette autre proposition : L'infanterie restera-t-elle sur trois rangs, sera-t-elle mise sur deux? détachera-t-on en totalité, à la manière française, comme tirailleurs à pied, une ou plusieurs compagnies; ce qui désajuste l'économie d'un régiment? tiendra-t-on sur pied des corps particuliers de tirailleurs, comme les *riflemen* d'Angleterre, ce qui complique et embrouille les lois de la composition? confiera-t-on au troisième rang des bataillons d'infanterie la fonction de tirailleurs, ce qui livre à eux-mêmes quantité d'hommes impropres à ce genre de combat, soit par défaut d'aptitude naturelle, soit par défaut d'instruction préparatoire? Cette manière, actuellement allemande, et essayée en Russie, aurait le désavantage d'amincir dangereusement des carrés d'hommes de pied, qui auraient à résister à des charges soudaines de cavalerie.

Gal Bardin.

TIROL (*v.* Tyrol).

TISSAGE, action de faire de la toile ou d'autres étoffes, en croisant ou entrelaçant les fils dont elles doivent être composées. On tisse de la toile, du drap, du lin, de la laine, du coton, de la soie (*v.* ces différents mots). — *Tisserand*, ouvrier qui fait de la toile. C'est encore celui qui fait des étoffes de laine ou de soie; et alors on dit : *Tisserand en drap*, *tisserand en soie*. La *tisseranderie* est la profession de ceux qui tissent, ou qui vendent des ouvrages faits par des tisserands. — *Tissus*, petits ouvrages tissus au métier : *tissus* de soie, d'or et d'argent, de cheveux. Il se dit quelquefois des étof-

fes tissues : Les riches *tissus* de l'Inde. *Tissu*, synonyme de *tisseur*, *texture* : Le *tissu* de cette étoffe est lâche, est serré. — *Tissu* désigne par analogie, dans l'anatomie, des substances de nature diverse qui forment les différents organes de l'homme et des animaux, et qui résultent d'un entrelacement de fibres, d'une certaine liaison ou combinaison des parties élémentaires : Le *tissu fibreux*, le *tissu cellulaire*. — *Tissu* se dit figurément d'un ouvrage d'esprit, et quelquefois du disconrs ordinaire; et il signifie *ordre*, *suite*, *enchaînement* : Le *tissu* de ce style est plein, serré; ce plaidoyer n'est qu'un *tissu* de mensonges. Il s'applique à peu près dans le même sens aux actions de la vie humaine : Sa vie fut un *tissu* de grandes et belles actions. E.G.

TITANS. C'est de ce nom que les mythes grecs appellent les fils d'Uranus (le ciel) et de Ghê (la terre). Après ces deux divinités, matières écloses du Chaos, lesquelles enserrent toute la création, les Titans, nés de leur amoureuse et récente alliance, personnifient et les éléments dans le sens des anciens (car la plupart de ces éléments ne sont plus reconnus pour tels de nos jours), et les phénomènes physiques dont ils sont devenus, après les dispositions de l'architecte universel, le merveilleux théâtre. En effet, un grand nombre de ces Titans sont Hypérion (le soleil), l'Océan, Chronos (le temps), Rhéa (la nature vivifiée), Phébé (la lune), Téthys (la mer calme), Brontès, Stéropès, Argès, trois Cyclopes, forgerons des foudres célestes; Briarée, un des trois Hécatonchires ou Centimanes, images des grandes montagnes volcaniques à plusieurs chaînes. Puis du sang d'Uranus, mutilé par Saturne (le temps), son propre fils, naquirent les *Géants* (*v.*), race monstrueuse d'hommes dont la Bible prouve l'existence, et avec eux Aphrodite, l'amour physique, que les Latins nommèrent Vénus. Après la nullité virile d'Uranus, son premier époux, la Terre s'unit à Pontos, l'universel amas d'eau salée nommée *mer*. Elle en eut quatre fils Titans, parmi lesquels on compte Néréo, la mer de l'Archipel et de ses parages, et Céto, femme-baleine ou monstrueuse comme un cétacé. Des descendants de Ghê et d'Uranus vinrent au jour Vesta (le feu), Cérès (la vertu nourricière de l'humus), Junon (l'air), Hadès ou Pluton (les ténèbres internes du globe), Neptune (la mer soumise à des lois), Jupiter (le régulateur de l'univers); puis les trois mille Océanides, toutes anses, rades et golfes de l'Océan leur père. Enfin, de la descendance de Ghê et de Pontos sortirent, entre autres rejetons, la charmante Iris, à l'écharpe aux sept couleurs, arc admirable des cieux, et l'aboyante Scylla, horrible écueil. Mais l'étymologie du nom de Titans ne justifie-t-elle pas assez cette symbolisation de la nature ? Elle vient de l'hébreu *tit* (boue), et, par filiation, du grec *titanos* (chaux, plâtre ou gypse); de plus ces êtres primordiaux ont pour mère Ghê (la terre) ou Titée (l'argileuse). Toutefois, participant aussi du Ciel, leur père, ils naquirent de temps à autre brillants ou diaphanes : tels sont la lune et l'arc-en-ciel, Phébé et Iris. Saturne, que les mythes ont fait passer pour le puîné de Titan-Hypérion, le père du Soleil ou le Soleil lui-même, reçut de sa mère une faux d'acier, avec laquelle il mutila Uranus sur le sein même de sa perfide épouse, la Terre; puis il s'empara du royaume de l'univers. Transporté de rage, Uranus enveloppa tous ses enfants dans sa vengeance : il les précipita dans le ténébreux Tartare, et ce fut alors, prétendent quelques mythes, qu'il leur donna le nom outrageant de *Titans* (hommes de boue et de poussière). Ces dieux-géants brisent leurs chaînes, font la guerre à Saturne; et ils allaient le détrôner, lorsque Jupiter son fils les foudroie avec la nouvelle arme des Cyclopes, Titans eux-mêmes, mais dans son parti, et les plonge à jamais dans la nuit ténébreuse, d'où ils n'étaient un moment sortis que pour épouvanter la Terre, leur propre mère. Des mythes veulent que Saturne n'ait point ravi par la violence le trône à ses frères, mais que la souve-

rainété lui ait été bénévolement cédée par Titan, à condition qu'il ferait périr tous ses enfants mâles aussitôt leur naissance, moyen homicide par lequel l'empire de l'univers reviendrait à la branche aînée. On connaît par quelle ruse Rhéa son épouse sauva Jupiter de l'infanticide gosier de Saturne (*v.*), qui avalait ses nouveau nés : admirable symbole du temps, qui détruit impitoyablement ses propres ouvrages. Enfin ce Saturne, Chronos ou le Temps, dans sa fureur jalouse et soupçonneuse, allait encore mutiler son propre fils, quand celui-ci le prévint, le précipita du trône céleste sur la plage italique, et s'y assit à jamais, la foudre à la main. Ce fut non loin du palais de la Nuit, aux extrémités de l'Hespérie, de l'Espagne, que les Titans, disent quelques mythologues, furent relégués (*v.* TARTARE). On voit que trois dynasties se succédèrent dans l'Olympe grec : on y comptait Uranus-roi, Saturne-roi et Jupiter-roi; trois grandes divisions ou divinités cosmogoniques de l'univers, le ciel, le temps, et l'atmosphère qui avait pris sa stabilité et son niveau, surtout depuis le partiel cataclysme du globe connu. Jupiter ou Zeus (le feu et la vie) représente l'atmosphère, dont depuis cette époque le règne dure toujours à peu près égal sur tout ce qui respire. Cette *harpé* ou faux dont Saturne ou le Temps est armé, et avec laquelle il mutila le Ciel son père, dont en effet cet être incompréhensible, mystérieux, impalpable, que les Grecs nommèrent *Chronos*, tira son existence aussitôt le chaos débrouillé, est cet anéantissement futur accompli par les siècles, et promis par les prophètes au globe : « Les cieux et la terre passeront, dit le fils de l'homme dans l'Évangile, mais mes paroles ne passeront pas. » Si l'on veut voir dans les Titans, non trois dynasties distinctes, mais trois religions analogues, se succédant dans la petite portion du globe alors civilisée, les Indes exceptées, qui ne reconnaîtrait dans ces fils de la terre divinisés ces dieux d'argile et de plâtre, l'indignation du chrétien Polyeucte? Du ciel allégorique, les Titans descendirent sur la terre, de laquelle ils étaient nés : ils y régnèrent, selon quelques érudits, 300 années, jusqu'à la migration des Hébreux en Égypte. L'Asie-Mineure et toute l'Europe jusqu'à l'Occident leur furent soumises; plusieurs d'entre eux régnèrent dans les Gaules. Le P. Pezroy prétend qu'ils descendaient tous de Gomer, fils de Japhet. Diodore les fait naître dans la Crète durant la jeunesse des Curètes, les instituteurs de Jupiter; ils s'y rendirent célèbres, dit cet historien, par des découvertes utiles aux hommes. Ces êtres forts, d'une haute stature, d'une sauvage civilisation, devaient nécessairement passer pour les fils du ciel et de la terre; c'est aussi l'origine que leur donne Diodore. Suidas veut que les Titans soient les vents furieux des esprits enfermés dans les cavernes de la terre : nous ferons grâce à ce chroniqueur de sa découverte géologique et cabalistique, qui n'a aucune portée. — On appelle *Titanides* les descendants des Titans; mais cette désinence patronymique est plus particulièrement affectée aux femmes. Ce fut la Thessalie, alors bouleversée nouvellement par un déluge et des tremblements de terre, que les poëtes choisirent pour le théâtre du combat de Jupiter et des dieux contre les fils monstrueux de la terre, qu'ils représentent, comme Apollodore dans sa *Bibliothèque*, avec une horrible face, une chevelure démesurée, une barbe d'une effroyable épaisseur, quelquefois avec cent bras et des jambes en queue de serpent. Une preuve que les Titans étaient des hommes puissants, et non l'éjection des hideux accouplements du Ciel et de la Terre, c'est que sur une sardoine antique l'un d'eux est représenté tenant un bouclier rond de son bras gauche et une peau de lion, et que sur une pareille pierre un autre Titan est armé d'une massue; une seule calcédoine offre un de ces fils de la Terre ayant des jambes en queue de dragon. DENNE-BARON.

TITE-LIVE vécut sous l'empire d'Auguste. On ignore les particularités de sa vie; on sait seulement qu'il naquit

à Padoue, d'une famille qui avait donné des consuls à la république. Il passa la plus grande partie de sa vie dans le silence de la retraite et les douceurs de la philosophie. Quelques dialogues qu'il avait composés sur des questions de morale, et qu'il dédia à Auguste, le firent connaître à Rome et à la cour, où il fut appelé par l'empereur. Ce fut là qu'il entreprit l'histoire du peuple romain, encouragé par le maître de l'empire, qui admirait son génie, et qui ne manqua aucune occasion de lui témoigner sa faveur, quoique le courageux historien eût conservé l'indépendance de ses opinions, qu'il ne dissimulât pas sa prédilection pour les restes du parti de Pompée, et qu'il osât même vanter la résolution des meurtriers de César. Ses premiers travaux historiques, dès qu'ils furent connus, lui acquirent l'estime universelle. On accourait à Rome de toutes parts pour voir celui que la nature avait doué d'un si beau talent; et Pline parle d'un habitant de Cadix qui arriva du fond des Espagnes pour contempler les traits de cet écrivain, et qui repartit aussitôt après l'avoir vu (*liber.* 2, *epist.* 3). « C'était sans doute une chose bien extraordinaire, dit saint Jérôme à ce sujet, qu'un étranger entrant dans Rome y cherchât autre chose que Rome même. » Après la mort d'Auguste, Tite-Live retourna à Padoue, où il fut reçu avec honneur par ses concitoyens. Il continua à vivre dans une retraite modeste; et, après avoir mis fin à des travaux qui avaient absorbé toutes ses pensées, il mourut l'an de Rome 771, la quatrième année du règne de Tibère, la même année, et, selon quelques auteurs, le même jour que le poète Ovide. —La réputation dont jouit Tite-Live durant sa vie ne s'éteignit pas à sa mort, et, à mesure que les âges s'écoulent, l'admiration de la postérité semble s'accroître. Dans le xve siècle, on vit un savant de Palerme, nommé Panormita, député aux Vénitiens par le roi Alphonse, pour lui demander un os du bras de cet historien; et le même savant vendit une terre pour acheter ses ouvrages, écrits de sa propre main. Tous les écrits de Tite-Live ne nous sont point parvenus; quelques-uns ont péri dans le passage de la barbarie. Si j'en croyais le récit d'un voyage fait à Constantinople vers la fin du dernier siècle, il paraîtrait que, parmi les papiers que l'on conserve dans le sérail du grand-turc, se trouve en manuscrit toute l'histoire romaine de Tite-Live. Mais il n'est pas aisé de fouiller dans les archives de La Porte: M. Lebas, secrétaire d'ambassade sous M. le comte de Saint-Priest, fit de vains efforts, lorsqu'il était à Constantinople, pour faire rechercher ce trésor.—Le sujet de Tite-Live, c'est l'histoire entière de la république romaine. Admirable sujet! suite de drames liés les uns aux autres! spectacle unique dans les fastes du monde! Au début une sorte de miracle; de la gloire et des crimes, des victoires et des meurtres, un génie de domination qui se révèle même à de chétifs commencements; puis ce génie grandit; il passe par des formes diverses, par la royauté d'abord, ensuite par la démocratie, enfin par le sénat; et là il se développe et s'étend sur toute la terre. Les vertus, les vices, les combats, les rivalités, les guerres d'anarchie, les guerres de vengeance, les conquêtes, tout est marqué d'un caractère singulier, qui ressemble à une sorte de prédestination mystérieuse. Tout succède à ce peuple. Il va par les périls, par les défaites, par les victoires, par les perfidies, par les calamités, par les triomphes, à un but marqué d'avance, et qu'il semble poursuivre comme sous une impulsion plus puissante que son génie même. Et il est vrai que le mystère de cette existence extraordinaire n'a pu être compris qu'après l'accomplissement de sa destinée. Mais, à ne la voir que sous son aspect littéraire ou poétique, on comprend que, pour raconter une histoire si merveilleuse, il fallait un génie d'écrivain qui en égalât la grandeur. Tite-Live a été cet écrivain. Doué d'une imagination vive et brillante, d'un esprit fécond, d'un talent de raconter admirable, il possède aussi ce calme de sagesse, ces ver-

tus paisibles, cette douce philosophie, cette probité sévère, qui mettent l'historien au-dessus des passions humaines. Il faut l'entendre lui-même expliquer les sentiments qui inspirent son travail. Il y a dans le début de ses histoires une expression si touchante d'amour pour la vérité qu'on ne peut s'empêcher de se confier à un écrivain qui ouvre son ame avec cet abandon et cette bonne foi. Quelque chose de religieux respire sous sa plume, et, à l'expansion naïve de ses pensées, on découvre d'avance la profonde véracité de son témoignage. On a foi dans l'impartialité de ses histoires, avant de se livrer à l'émotion de ses drames. Quelques critiques lui ont autrefois reproché un esprit faible et superstitieux : c'est, disent-ils, qu'il admet dans ses récits des fables absurdes et des prodiges ridicules. Tite-Live a répondu d'avance dans l'exorde de son ouvrage. Il ne raconte ces fables et ces prodiges que comme des traditions perpétuées chez un peuple qui aimait à entourer son origine d'une obscurité merveilleuse. Rien n'était plus propre à jeter de la variété dans les récits que ces traditions, qui, même alors qu'on en voit toute l'erreur, donnent à l'histoire un air de grandeur et de mystère, et redoublent la curiosité du lecteur. Un autre reproche fait à Tite-Live, c'est de faire trop parler ses héros; mais, s'il est constant que les formes républicaines appelaient à chaque instant les citoyens à la tribune dans le forum, au sénat ou dans les camps, au moins l'historien n'est pas tombé dans un défaut de vraisemblance. Peut-être leur a-t-il prêté la pompe de son style et l'éclat de son éloquence ; mais est-ce un malheur? Considérées en elles-mêmes, ces harangues sont de petits chefs-d'œuvre ; toutes les lois de l'art y sont observées. Puis elles se lient admirablement à la narration pour l'éclairer. Jamais Tite-Live ne fait un discours pour étaler son éloquence. Lorsqu'un héros parle, c'est que la suite de l'action l'oblige à parler, et ce qu'il dit n'est jamais autre chose que cette action même continuée; en sorte que cette variété si pittoresque dans le récit lui donne à la fois plus de mouvement et plus de clarté. Ses harangues, au reste, peuvent être divisées en deux classes, les harangues politiques et les harangues militaires. Arrêtons-nous principalement aux premières. — L'éloquence politique, on le sait, eut un théâtre ouvert pendant cinq cents ans au milieu de la place publique de Rome. Un peuple ami de nouveautés venait chaque jour chercher des émotions violentes en présence d'une tribune d'où tombaient des voix souvent séditieuses. Là était mise en mouvement une multitude ignorante, qui oubliait le soin de ses affaires ou ses misères domestiques pour aller applaudir à des flatteurs qui lui vantaient les douceurs de la liberté. Là s'alimentaient des haines irréconciliables et des discordes éternelles. C'est à la voix d'un tribun que la populace se soulevait contre la puissance du sénat, sortait en tumulte de Rome, s'emparait du Capitole et se souillait de violences et de meurtres. Combien serait féconde en méditations l'étude de cette éloquence qui tenait sans cesse en émoi les passions populaires! On s'est accoutumé à n'admirer dans l'histoire de Rome que les effets de cette éloquence tribunitienne, qui portait l'agitation dans les assemblées populaires, et menaçait à chaque instant les bons citoyens du pillage et du massacre. Le plus beau triomphe, ce n'est pas d'allumer les passions du peuple; une victoire plus glorieuse, c'est de soumettre la multitude aux lois de la république par l'ascendant de la raison et de la vérité. Cette différence d'éloquence est admirablement saisie dans les histoires de Tite-Live. L'orateur du forum est bouillant, impétueux, téméraire; l'orateur du sénat est grave, politique, plein d'autorité. L'un agite le peuple, l'autre le calme. L'un parle aux passions, l'autre à l'esprit. L'un fait aimer les choses nouvelles, l'autre fait respecter les choses antiques. L'un se rit des coutumes, l'autre les consacre. L'un est enclin à se rire des dieux, l'autre les montre comme les

sauveurs de la république. Tite-Live a suivi merveilleusement ce double caractère d'inspirations oratoires, et facilement on voit que si, comme écrivain, il se complaît à étaler les maximes du tribun, comme Romain, il se complaît à exposer les sentences du sénateur. De ce double attrait, il peut bien sortir une sorte de prodigalité de discours; mais Tite-Live n'en reste pas moins admirable par la fidélité de langage et de passions. Tous les caractères conservent leurs nuances; chacun a son expression particulière. Le patriotisme du vieil Horace, la superbe indépendance de Brutus, la soupçonneuse liberté des premiers tribuns, la féroce lubricité d'Appius, la générosité de Camille, la vertu de Fabricius; Annibal, Scipion, Varron, Fabius, tous ces personnages se présentent avec des traits profondément gravés dans les harangues comme dans les récits. Ainsi, la sagesse de l'historien reste la même, jusque dans ces formes exceptionnelles que le génie moderne a longtemps mal comprises, et dont il finira peut-être par faire un abus.—Revenons au caractère littéraire de Tite-Live. Son style est pur, simple, élégant. Sa qualité propre semble être l'abondance, mais une abondance sans profusion; tout, dans ses histoires, est sacrifié à la clarté et à l'ordre. Les événements, liés entre eux par un art admirable, sont racontés avec des détails dont le choix excite un vif intérêt, et cet intérêt s'accroît par la vivacité de l'expression, par la variété des pensées et des tours, et par l'harmonie soutenue de la phrase. Je lis dans Quintilien un mot d'Asinius Pollion, qui reprochait à Tite-Live, malgré son admirable éloquence, d'avoir conservé dans son style *je ne sais quoi qui sentait le terroir de Padoue*, et Quintilien remarque à ce propos que l'écrivain doit être soigneux de n'employer que des tours de phrase, des mots même qui sentent *le nourrisson de Rome*. Nous n'avons pas acquis à un assez haut degré ce goût exquis ou cette connaissance parfaite de la langue qui tient à l'usage, et plus encore à une certaine culture de l'esprit, pour pouvoir juger jusqu'à quel point Tite-Live a manqué de cette extrême pureté, de cette urbanité dont parle Quintilien. Ces différences, aperçues par des critiques délicats, dans les temps où la langue était encore vivante, ne peuvent pas même être entrevues aujourd'hui; car elles tiennent quelquefois à un seul mot, à une tournure imperceptiblement modifiée, à une locution, régulière peut-être, mais propre à la naïveté de la province, et distincte des raffinements de la ville. — A quoi bon saisir des subtilités? Cherchons une appréciation générale. Tite-Live peint l'homme et les passions avec vérité; et, comme ses tableaux sont pleins de charme, aucun écrivain ne saurait plus sûrement nous faire rentrer dans les voies de la nature, et faire revivre ce goût de simplicité antique, sans lequel on cherche vainement à ranimer les bonnes études. Combien donc nous devons déplorer le malheur des temps, qui a privé la postérité d'une grande partie de cette magnifique histoire qui embrassait tant de hauts faits, tant de révolutions, tant de guerres civiles ou étrangères, et qui s'arrête précisément à l'époque la plus féconde et la plus turbulente de la république. Toutefois, l'ouvrage de Tite-Live, tel qu'il nous est parvenu, est encore cité comme le plus beau modèle de composition historique. Il y reste assez d'exemples pour éclairer la politique des hommes attentifs, et le vif intérêt qui anime les spectacles dramatiques de ses *Histoires* sera toujours le premier charme de ceux qui aiment à porter leurs regards vers les temps éloignés, et à opposer à l'aspect dangereux des tumultes contemporains l'image éloignée et pleine de sécurité des agitations passées. — Les œuvres de Tite-Live ont été multipliées en mille éditions de toute sorte depuis la découverte de l'imprimerie. La France surtout en a fait une des grandes bases des études classiques et littéraires. Il a été traduit, commenté, jeté à profusion par fragments dans les écoles. C'est l'écrivain du jeune âge et

de l'âge mûr. L'écolier se complaît à la pompe de ses drames, le philosophe à l'enseignement de ses récits. Il serait long d'indiquer la nomenclature des livres qui ont été faits à l'occasion de ses *Histoires*, depuis Machiavel jusqu'au P. Rapin, depuis Rollin jusqu'à M. Noël. En 1820, un cri partit de Rome, annonçant que M. Niebhur, docte écrivain de l'Allemagne, avait découvert, dans les poudres de la bibliothèque du Vatican, des fragments qui peut-être donnaient l'espérance de voir compléter cette grande histoire mutilée de la vieille république. La découverte se borna par malheur à quelques pages du XCIe livre. Elles furent publiées avec d'autres fragments de Cicéron et de Sénèque, également retrouvés, et le public gagna de plus quelques notices du savant allemand, dignes de prendre place par leur élégance entre ces fragments d'antiquité pure et classique. Mais l'admiration de la postérité semble devoir rester circonscrite aux *Décades*, telles qu'elles ont échappé à la barbarie. LAURENTIE.

TITIEN VECELLI, né à Cadore, dans le Frioul, en 1477, est le peintre le plus célèbre qu'on connaisse dans l'art du clair-obscur. Il en reçut les premières notions de Gentil Bellini, qu'on regarde comme le fondateur de l'école vénitienne, et qui, le premier dans sa patrie, peignit à l'huile, secret qu'il avait dérobé en 1430 à Antoine de Messine, lequel le tenait de Jean Van Eyck, dit de Bruges, peintre et chimiste flamand, qui en était l'inventeur. Van Eyck mourut fort âgé en 1441; Antoine de Messine en 1449, et Bellini vers 1512, à l'âge de 90 ans. — Titien passa à l'école de Giorgione, où il perfectionna son coloris, au point que son nouveau maître, jaloux de son talent, le congédia. Il se fit d'abord connaître dans le portrait, genre où il excellait, et, ayant parfaitement réussi à peindre plusieurs nobles vénitiens, le sénat lui donna pour récompense un office de 300 écus de revenu. Sa réputation s'étant prodigieusement accrue, tous les souverains de l'Europe voulurent avoir leurs traits reproduits par lui. Titien fit le portrait de Paul III durant son séjour à Ferrare; puis il se rendit à Urbin pour y peindre le duc et la duchesse : il fit aussi le portrait de Soliman II, et ceux de Charles-Quint, qu'il peignit en Espagne, et de François Ier, qu'il exécuta pendant le séjour que ce roi fit en Italie; on voit ce dernier au musée de Paris. — Titien ne borna pas ses travaux aux portraits, il peignit le genre historique d'une manière plus remarquable encore. Son génie est toujours grand et noble; ses compositions vives, animées, soumises aux formes de la nature; ses attitudes simples, peut-être trop calquées sur les usages vénitiens; ses airs de tête pleins de charme, de grâce et d'expression. Ainsi que je l'ai dit, Titien, comme coloriste, occupe le premier rang. Sa touche est vigoureuse, fine, séduisante. Jamais peintre n'a produit des carnations aussi belles et aussi fraîches; il avait une manière de passer et de fondre ses couleurs l'une dans l'autre au point de leur donner l'apparence de la peau; jamais on ne s'aperçoit du travail de la main; j'en citerai pour preuve sa *Danaé*, sa *Vénus couchée*, et un fragment qui représente une de ses maîtresses, chef-d'œuvre dans l'art du clair-obscur et dans l'entente parfaite des demi-tons. J'ai fait, en 1788, dans la galerie d'Orléans, une étude de cette admirable tête, et je conserve avec soin ce reflet des beautés de Titien. — Rubens est un grand coloriste sans doute, mais ses tons posés les uns à côté des autres laissent pénétrer la combinaison d'un système : les tons gris accompagnent toujours les ombres transparentes; la lumière colorante se place ensuite; puis les rouges couvrent les clairs. Chez le Titien, au contraire, point de ton apparent; les carnations sont si bien fondues qu'elles s'offrent aussi difficiles à imiter que le modèle vivant lui-même. Si, enfin, à toutes les beautés de ses tableaux d'histoire, vous ajoutez la vérité et l'expression du geste, l'élégance et la richesse des draperies, vous aurez une idée des grands ouvrages qu'il peignit à

Venise pour sa patrie, et des tableaux de chevalet qu'il fit pour les souverains de l'Europe qui les recherchaient avidement. Deux de ses plus magnifiques peintures sont le *Martyre de saint Pierre*, que nous avons vu au Louvre sous le règne de Napoléon, et le *Couronnement d'épines*, tableau conservé au même musée, et dans lequel éclate toute la vigueur, toute la magie de son pinceau. Là, nous remarquons encore *les Pèlerins d'Emmaüs*, œuvre d'une finesse de coloris extraordinaire et d'un savant clair-obscur; la blancheur ménagée de la nappe, qui couvre la table sur laquelle Jésus prend son repas avec les trois apôtres est admirable. La gravure de cette peinture, par Masson, qui a fait un chef-d'œuvre de calcographie en imitant parfaitement la nappe, est connue sous le titre de la *Nappe de Masson;* les belles épreuves en sont recherchées et se paient fort cher. — Le clair-obscur est la base du coloris, mais il n'est pas le coloris lui-même. Cette partie essentielle de la peinture consiste dans l'art de distribuer sur une surface plane la lumière et l'ombre, de manière à passer insensiblement de l'une à l'autre, ou de les fondre ensemble par des demi-tons, des demi-teintes. Par ce moyen, un artiste habile, à l'aide de sa seule palette et de son pinceau, jette autant d'illusion et plus d'harmonie sur les objets qu'il représente que la nature avec ses couleurs et sa lumière. Titien et Corrége sont les deux maîtres qui ont le mieux entendu cette branche de leur art. Rien de plus agréable, rien de plus flatteur à l'œil que les productions de ces deux peintres. Ce n'est que par des couleurs habilement rompues, et à la suite d'études longuement approfondies, que Titien a réussi à environner ses tableaux de ce charme séducteur, qu'il n'est donné qu'à l'homme de génie de saisir et d'épancher sur les masses. Cet artiste, si justement célèbre, considérait, dans la peinture, l'ombre comme un accident, absolument comme cela a lieu dans la nature pendant le jour. J'ai observé que, pour arriver à rendre la magie que produit un corps dont une partie se trouve éclairée et l'autre dans l'ombre, il peignait d'abord les ombres des carnations fortement, à l'égal des parties lumineuses; et que, lorsqu'elles étaient bien sèches, il passait dessus un glacis, composé de couleurs légères et transparentes qui laissassent apercevoir la première couche. L'emploi de l'huile a fait faire à cette partie de l'art des progrès que les anciens ne pouvaient soupçonner. — De retour à Venise, après cinq ans de séjour en Allemagne, Titien y exécuta plusieurs tableaux d'une manière tout opposée à celle qu'il avait suivie jusque-là; fait que Michel-Ange confirme dans ses *Narrations*. Il ne fondait plus ses teintes; ses couleurs étaient vierges et sans mélange; aussi se sont-elles conservées fraîches et dans tout leur éclat. Plusieurs sujets de cette seconde manière décoraient la galerie d'Orléans; de ce nombre, je citerai *Diane surprise au bain par Actéon*, l'*Éducation de l'Amour*, la *Maîtresse favorite de Titien*, probablement la belle Violante dont il était éperdument amoureux. On y voyait encore, appartenant à cette manière de peindre, le tableau connu sous le nom de *Cassette du Titien*, représentant une jeune fille qui porte une cassette sur sa tête; et *Persée et Andromède*. Cette dernière peinture a dû appartenir au roi d'Angleterre, comme le prouve la lettre du célèbre artiste : « Majesté sacrée! votre serviteur Titien arrive accompagné du tableau de *Vénus et Adonis*, qui, je l'espère, sera vu par votre grandeur avec la bienveillance qu'elle a coutume de lui témoigner; il vient se réjouir avec votre majesté du nouveau royaume que Dieu lui a accordé. J'ai mis les figures de manière à ce qu'elles fussent opposées à celles de *Danaé*, afin que l'appartement dans lequel elles seront placées en soit plus agréable. — « J'aurai bientôt l'honneur d'envoyer à votre majesté la poésie de *Persée et d'Andromède*, conçue d'une manière différente des deux autres. Il en sera de même de *Médée et Jason*, que j'espère faire partir avec l'aide de Dieu.

J'y joindrai un tableau de dévotion auquel je travaille depuis dix ans, dans lequel j'espère que votre sérénité verra toute la force de l'art dont est capable votre très humble serviteur Titien... Septembre 1553. » Il termine sa lettre par des compliments très respectueux pour le roi et la reine. — Sous la main de cet illustre peintre, chaque objet recevait l'empreinte de son caractère; son pinceau tendre et délicat a peint merveilleusement les femmes et les enfants. Si l'on a un reproche à adresser à son beau talent, c'est d'avoir péché souvent contre le costume, et d'avoir commis d'affreux anachronismes, en réunissant dans ses tableaux des personnages de toutes les époques. Nul ne l'a égalé dans le paysage. En général, les fonds de ses tableaux sont d'autant plus admirables que l'effet soutient toujours la beauté des figures; et que, vigoureux, ils présentent toujours des aspects naturels, inimitables. — Le roi de France possède 28 tableaux de ce laborieux artiste, qui peignait encore à l'âge de 98 ans. Les plus remarquables décorent le musée du Louvre. A ceux dont j'ai parlé, j'ajouterai *Tarquin et Lucrèce*, *Persée et Andromède*, un *Saint Jérôme à genoux dans une grotte*, une *Sainte Catherine*, appelée *la Vierge au lapin*, parce qu'on y voit ce petit quadrupède; le *Concile de Trente*, peinture d'un faire simple et d'un coloris fin, produisant l'illusion la plus complète; enfin, *Jupiter Satyre, amoureux d'Antiope*, figuré dans un vaste paysage. Ce tableau, jadis magnifique, a, sous la main de maladroits restaurateurs, cessé d'être un Titien. On compte jusqu'à huit portraits de lui dans la même galerie; tous représentent des personnages célèbres. La galerie d'Orléans, formée par le régent, lui devait 30 de ses tableaux, plus magnifiques les uns que les autres. A ceux dont il a été fait mention comme chefs-d'œuvre de coloris, il faut ajouter la *Vénus Anadyomène*, figurée sortant de la mer et pressant ses longs cheveux; cette peinture, d'une rare beauté, est plus connue sous le nom de *Vénus à la coquille*, à cause d'une coquille qui flotte sur la mer. Elle a été prodigieusement répétée par les peintres de son temps et par les modernes, ainsi qu'une *Vénus couchée*, qu'il peignit à Venise, et dont la beauté est citée dans toutes les cours de l'Europe. Cette même galerie possédait 8 portraits de ce maître; on y remarquait ceux de Clément VII, de Philippe II, roi d'Espagne, avec sa maîtresse; de l'empereur Othon et de Charles-Quint, à cheval, armé de pied-en-cap. — Titien, après avoir reproduit les traits des souverains de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Espagne, peignit ceux de Charles-Quint pour la troisième fois, et le galant empereur lui dit à cette occasion : « C'est pour la troisième fois, Titien, que vous me donnez l'immortalité. » Il le combla d'honneurs, le fit chevalier, comte palatin, et lui assigna une pension considérable. Vivement ému de tant de générosité, le peintre, en représentant son bienfaiteur, laissa tomber son pinceau, que Charles-Quint s'empressa de ramasser; et, comme l'artiste s'efforçait de s'excuser, l'empereur, sans croire déroger à sa grandeur, lui répondit fort gracieusement : « Titien ne mérite-t-il pas d'être servi par César? » Tant de faveur lui suscita des jaloux auprès de Charles-Quint, qui, instruit des rumeurs de son antichambre, dit à ses gentilshommes : « Messieurs, je puis faire à volonté des ducs et des comtes comme vous; mais il n'y a que Dieu qui puisse créer un génie comme Titien. » — Après tant de travaux, l'immortel Vecelli devait laisser de grands biens à sa mort. Suivant les historiens, son fils, Horace Vecelli, qui peignait si bien le portrait, que l'on a souvent confondu les siens avec ceux de son père, passait pour avoir hérité d'une fortune considérable. Titien avait la réputation d'être avare; la vérité de cette accusation semble prouvée par la lettre qu'il écrivit de Venise, le 6 août 1564, à Philippe II, roi d'Espagne, et dans laquelle il lui annonce l'envoi d'un tableau représentant la *Cène de Notre-Seigneur*, auquel il a

travaillé, dit-il, pendant dix ans; il supplie sa majesté catholique de lui en faire compter le montant le plus tôt possible, car ses intendants ne sont pas d'ordinaire exacts; il termine par ces mots : « Je suis obligé de me jeter humblement aux pieds de mon catholique souverain, suppliant sa piété de pourvoir à *mon infortune*; et, ne voulant pas le fatiguer plus long-temps de mes plaintes, je lui baise les mains.— Signé, Titien Vecelli. » — Cette misère apparente n'est pas excusable quand on sait que l'opulence de Titien lui permettait de recevoir splendidement à sa table les grands et les cardinaux; car si son caractère doux et obligeant, son humeur gaie et enjouée, le faisaient aimer et rechercher, son rare talent le rendait encore plus cher à tous ses contemporains en renom. Une santé robuste, qu'il conserva jusqu'à l'âge de 99 ans, sema de fleurs tous les instants de sa vie. Ce grand âge a fait dire à Voltaire : « que Dieu avait donné à Titien un à compte sur son immortalité. Il mourut à Venise de la peste en 1576. La république, pour témoigner publiquement son affection au chef de l'école vénitienne, lui fit rendre de magnifiques honneurs funèbres : toutes les grandeurs, toutes les célébrités du pays assistèrent à son convoi. Un peintre français, M. Hesse, a peint avec beaucoup de talent les *Funérailles de Titien*. Son tableau a été admiré au salon de 1833.

Ch^er Alexandre Lenoir.

TITUS. La renommée, cet écho prolongé des acclamations ou des cris de haine et de vengeance d'une génération d'hommes, nous a apporté le nom de Titus au milieu des bruits les plus flatteurs et du doux murmure d'une reconnaissance bien sentie. Il y aurait maintenant profanation à toucher à la réputation de cet empereur-type pour l'examiner de plus près. Rejetant donc de toutes nos forces la pensée de ternir la gloire d'un nom brillant d'un éclat si pur, nous déplorons seulement, qu'adoptant avec joie ce système des réputations faites, si commodes pour notre paresse, nous nous plaisions à grossir la somme des titres que certains personnages historiques ont à être bien famés, tandis que nous surchargeons avec la même facilité le bagage de haine et d'exécrations d'autres hommes fameux, souvent plus malheureux dans leurs historiens que vraiment coupables. Prodiguons nos bénédictions à ceux que certains écrivains se sont plu à nous peindre revêtus de tant de précieuses et nobles qualités, mais suspendons notre jugement contre ceux qu'on a noircis de tant de crimes, et daignons parfois réviser leur procès. Dans bien des circonstances notre raison s'éclairera d'autant; il est par exemple difficile de se défendre entièrement de la pensée, qu'à part les grandes vertus de Titus, ce ne lui fut pas un faible mérite que de se trouver placé entre Vespasien, comparé par un esclave à un renard, qui, tout en changeant de poil, ne change pas de caractère, et Domitien, dont le nom rappelle tant d'horreurs. — Titus Vespasianus naquit l'an 40 de l'ère chrétienne, le 30 décembre, de Vespasien, son prédécesseur sur le trône impérial, et de Flavia Domitilla. Il avait appris la guerre sous son père, et une prudente modestie avait constamment signalé ses actions. Vespasien venait de prendre en Palestine Ascalon, Joppé, Gamala; la gloire de s'emparer de Jérusalem était réservée à Titus : il s'en rendit en effet maître, après ce long et fameux siége où presque toute la nation juive s'éteignit dans un horrible carnage. Il lui avait fallu tant d'énergie et de courage pour vaincre la sublimité du désespoir des assiégés, que Vespasien en avait conçu quelque ombrage. On se servait déjà à Rome du cadavre de l'empereur régnant comme d'un degré pour s'élever au trône. Les ennemis de Titus inspiraient déjà des craintes à un père trop soupçonneux, lorsque le fils, plein de prudence et de soumission, vint déposer à ses pieds tout l'honneur de la victoire. L'an 79 de Jésus-Christ il obtint le sceptre impérial. Deux actes d'une haute politique signalèrent le commencement de son règne : il

confirma toutes les gratifications et les priviléges accordés au peuple par les autres empereurs ; et, affichant la haine la plus profonde pour la calomnie et les délateurs, il voulut que tous ces accusateurs de profession fussent condamnés à être fustigés dans la place publique, à être de là traînés devant les théâtres, vendus comme esclaves, et relégués dans des îles désertes. Sous Vespasien, les procès traînaient en longueur, et étaient presque toujours soumis à la décision de juges corrompus ; le nouvel empereur ordonna qu'une même cause ne serait jugée qu'une fois, et, qu'après un certain nombre d'années, il ne serait plus permis de plaider pour les successions. Il se fit le continuateur de ce qu'il y avait eu de beau sous le règne précédent : les anciens édifices furent réparés, de nouveaux s'élevèrent, et après la dédicace du fameux amphithéâtre bâti par son père, on vit s'achever avec une étonnante rapidité les bains qui l'avoisinaient. Ce magnifique établissement devait, dans ses projets, servir à sa popularité : il voulut que tous ceux qui occupaient quelque rang parmi le peuple pussent y venir et s'y baigner avec lui. C'est qu'il savait que si, dans la foule, en rencontrant son empereur et en se mesurant avec lui, on est étonné de se trouver de sa taille, on aime encore plus à sentir que son cœur bat comme le nôtre, et que son front sait parfois dépouiller la sévérité glacée du commandement. Le peuple voulait au moins conserver une ombre de pouvoir, il tenait à ce que celui qui le gouvernait ne se considérât jamais que comme un citoyen pris dans son sein. Titus le comprit, et descendit parfois de son trône pour consulter la multitude sur les fêtes qu'il lui préparait, et se mêler à ses plaisirs : c'est ce qu'on lui vit faire dans le combat naval de l'ancienne naumachie, et dans ce magnifique spectacle où cinq mille bêtes sauvages furent livrées aux divertissements du peuple romain. Dès lors ce ne fut qu'avec enthousiasme qu'on accueillit sa présence ; on le disait passionné pour le bien, et les paroles qu'il laissait tomber avec une admirable naïveté, recueillies avec soin, tendaient à confirmer l'opinion reçue : « Mes amis, j'ai perdu un jour, » disait-il, en se rappelant que, dans la journée qui venait de s'écouler, il n'avait trouvé aucune occasion d'obliger quelqu'un. « Si je ne fais rien qui soit digne de blâme, répondait-il une autre fois, pourquoi la calomnie me mettrait-elle en colère ? » Témoignant une indicible horreur pour ceux qui, même avec de justes sujets de vengeance, se souillaient du sang de leurs frères, il assurait qu'il aimerait mieux mourir que de causer la mort d'un homme. S'il écoutait les accusations intentées contre un citoyen dont il avait à se plaindre, il le faisait du moins avec prudence, se mettant en garde contre la prévention. Il pensait en effet qu'il suffisait que les soupçons légitimes d'un homme revêtu d'une aussi haute puissance que la sienne se fixassent sur un conspirateur pour mettre aussitôt le traître dans l'impossibilité de nuire ; et n'y a-t-il pas insigne lâcheté et grossière erreur en politique à tirer trop souvent vengeance éclatante d'un ennemi désarmé ? Aussi deux sénateurs qui avaient conspiré contre lui, et qui ne pouvaient nier le crime qui pesait sur leur tête, furent-ils généreusement avertis d'avoir à renoncer à leur criminel projet ; il les admit le soir même à sa table, les fit asseoir le lendemain à ses côtés dans un combat de gladiateurs, les consultant publiquement sur le choix des épées. Dès la veille il avait envoyé un courrier à la mère de l'un d'eux pour la tirer des angoisses d'une cruelle inquiétude, et lui annoncer que son fils vivait encore. Si cette vengeance était digne d'une grande ame, elle témoignait aussi d'une profonde politique. A cette époque, des malheurs vinrent affliger le peuple romain, et offrir à Titus l'occasion de recueillir publiquement et de consoler les victimes de ces affreuses calamités : le Vésuve vomit des torrents de lave enflammée qui consumèrent la plupart des villes de la Campa-

panie ; Rome se trouva presque enveloppée dans un immense incendie ; la peste y devint si meurtrière qu'on y compta jusqu'à mille morts par jour. Titus sembla vivement touché de tant d'infortunes, et agit en prince généreux : son palais fut dépouillé d'une grande partie du luxe inutile qui le revêtait, et avec le produit de ces ornements pompeux on éleva des édifices publics et l'on donna de l'ouvrage au peuple. Vespasien aussi avait fait bâtir des monuments quand il avait senti que la mort allait le saisir, et il avait dit avec une gaîté forcée : « Je crois que je vais bientôt devenir dieu. » Titus, lui, vit avec plus de tristesse les approches de son apothéose : torturé par une fièvre violente, il levait ses yeux languissants au ciel, et se plaignait de mourir dans un âge si peu avancé : c'était le 13 septembre de l'an 81, il avait 41 ans. Domitien, auquel l'empereur avait déjà pardonné un projet de soulèvement des légions, vint en aide à la maladie, et, sous prétexte de le rafraîchir, il fit plonger le moribond dans un bain de neige où il expira. Ainsi Domitien payait un bienfait ; ainsi il préludait par un fratricide à son règne infâme.

Théodore Le Moine.

TOBIE. C'est à Tobie que remonte la personnification de la touchante pensée des anges gardiens. Est-il rien de plus poétique que ce doux commerce des hommes qui ont dépouillé le corps avec leurs frères qu'ils ont laissés sur la terre, et qu'ils viennent aider de leur expérience et de leur amitié ? La croyance qu'autour de vous erre le pur esprit qui vous aime, et qui vous préserve d'un contact impur et nuisible, a quelque chose qui soulage dans le rude chemin que nous avons à suivre, et qui détruit l'isolement si souvent mortel qui nous environne. — Tobie, de la tribu de Nephtali, demeurait, dit la Bible, à Cadès, capitale de cette tribu. Il avait épousé Anne, dont un fils était survenu, qui porta son nom. Dans la captivité de Ninive, où il gémit avec toute sa nation, jamais il ne se souilla comme les autres Israélites, en mangeant des viandes défendues par la loi. Sa fidélité lui fit trouver grâce auprès du Seigneur : Salmanasar le combla d'honneurs et de biens, qui furent consacrés par le généreux Tobie au soulagement de ses frères captifs. Un jour, étant à Ragès, ville des Mèdes, il prêta, sur une simple reconnaissance écrite, dix talents à son parent Gabelus. Plus tard, voulant retirer cette somme avant de mourir, et la laisser à son fils, il désira que le jeune homme partit pour Ragès. Mais, que de fatigues, que de dangers à craindre pour cet être si frêle et si cher dans une route si longue et si périlleuse ! Le Seigneur, il est vrai, enveloppe d'un regard protecteur ses faibles enfants ; mais tenter sa bonté, n'est-ce pas un crime ? Un ange est envoyé vers le jeune voyageur. Raphaël revêt la forme d'Azarias, et lui offre d'être son guide. Tout humide du baiser maternel, le jeune Tobie part le cœur plein d'une confiance qui ne sera pas trompée : son généreux conducteur, qui déjà est son ami, le préserve de tout danger, le fait vaincre un énorme poisson prêt à le dévorer, et l'ange des ténèbres qui s'opposait à son mariage avec Sara. Cependant, son vieux père remplissait chaque jour un devoir que toutes les religions ont rendu sacré : il honorait d'une sépulture ses frères morts, lorsque, vaincu par la fatigue, il s'endormit au pied d'une muraille. Il tomba d'un nid d'hirondelle de la fiente chaude qui le rendit aveugle. La cure merveilleuse de cette cécité fut réservée à l'amour filial, et aux sages conseils de l'ange conducteur. Le vieux Tobie put revoir la lumière, et presser sur son cœur inondé de joie son fils, que lui rendait l'ange gardien. Il mourut l'an 3341. Son fils parvint à une vieillesse avancée. — Les juifs ne reconnaissent pas comme canonique l'histoire des Tobie, mais ils la lisent avec respect, comme l'histoire véritable de deux hommes vertueux.

Théodore Le Moine.

TOBOLSK, ville située sur la rive droite de l'Irtiche, ancienne capitale de la *Sibérie* (*v.*).

TOEPLITZ, bourg de Bohême situé à 6 lieues N.-E. de Leutmeritz, dans une plaine riante et fertile : il compte 324 maisons, et sa population s'élève à environ 2,500 ames. Ce séjour thermal est un des plus agréables qu'on connaisse : les choses nécessaires y abondent, celles qui ne sont que curieuses s'y rencontrent de même avec profusion : on compte là jusqu'à sept sources, la plupart très célèbres et très fréquentées. — Ces eaux, qui surgissent d'un porphyre rouge, dont l'origine ignée est évidente, furent découvertes en 762 par des mineurs de Chemnitz ; d'autres disent par le chevalier Kolustug, lequel fit édifier tout près un château qu'on surnomma la *Seplanliëze*. Telle aurait été, selon quelques historiens, la première origine de la ville de Tœplitz, aujourd'hui la propriété du prince Clary, dont le château et les jardins, toujours accessibles au public, font les délices des baigneurs étrangers. Les grands établissements de bains, celui des hommes (le *Herrenbad*), et celui des femmes (le *Frauenbad*), furent bâtis en 1680. D'autres, tels que *les bains chauds*, *les bains tièdes et les bains frais*, sont beaucoup plus modernes. Le jardin de la maison du prince renferme de plus une buvette, une source vantée contre les maux d'yeux, et une autre pour les bains généraux : la ville elle-même ne contient pas moins de 33 bassins différents pour les baigneurs sains ou malades. — On raconte que, en novembre 1755, le jour du tremblement de terre de Lisbonne, toutes les sources de Tœplitz cessèrent de couler durant 7 ou 8 minutes; après quoi, environ une demi-heure plus tard, leur abondance fut telle que la ville se vit menacée d'une inondation générale. On remarqua aussi, avec effroi, que l'eau minérale était d'un rouge de sang. — Au voisinage de Tœplitz, on rencontre le village de Schœnau, dans lequel coulent trois belles sources minérales : 1° *La source de Pierre* ou le Steinbad ; 2° *la source des Serpents* ou le Schlangenbad ; 3° *la source de Soufre* ou le Schwefelbad. On trouve, en outre, dans ce lieu de vastes casernes pour la garnison bohême, des hôpitaux pour les militaires et pour les indigents, etc. La garnison change tous les mois, afin, sans doute, d'inspirer plus de sécurité aux pères de famille, et peut-être aussi pour que l'armée ne se familiarise point avec la vie molle et voluptueuse de Tœplitz. — La température des sources de Tœplitz est de 48 à 52° R. — Au rapport du docteur Hufeland, qui en vante les vertus, toutes ces sources sont à la fois ferrugineuses-acidules, alcalines-gazeuses et salines purgatives. Elles renferment du sulfate et du muriate de soude (sels de Carlsbad et de cuisine), des carbonates de soude et de chaux, de l'oxyde de fer, de l'acide carbonique à l'état gazeux, et de la silice. — Il est certain qu'elles ont une sorte d'analogie avec celles de Carlsbad, situées quelques lieues en-deçà : comme celles-ci, elles sont en même temps purgatives et toniques ; on les emploie dans les mêmes occurrences, contre des maux semblables ; on en boit, on s'y baigne, on en reçoit les vapeurs, etc. — Ces eaux sont transparentes, verdâtres, légèrement salées, mais sans odeur. Les sources de Tœplitz pourraient fournir, dans l'espace de 24 heures, au-delà de 400,000 litres d'eau minérale. On compte en Allemagne plusieurs autres *Tœplitz*, *Toplitz*, *Teplitz* (c.-à-d. *eau chaude*). Tous ces lieux doivent leur nom à des eaux thermales : 1° Tœplitz en Moravie, près d'Olmultz ; 2° Tœplitz en Styrie, dans le cercle de Marbourg : ce dernier village porte aussi le nom de *Neichaus* ; 3° Tœplitz en Illyrie ; et 4° Tœplitz en Hongrie. ISID. BOURDON.

TOILE. Ce mot désigne, dans le sens général, une sorte de tissu ordinairement de fil de lin, de chanvre ou de coton, entrelacés sur le métier avec la navette. L'art de faire la *toile* ou du *tisserand* (*v.*), qui a fait chez nous tant de progrès depuis 30 ans, paraît d'une origine très ancienne, car on a trouvé un grand nombre de produits divers de cet art à Saint-Germain-des-Prés, dans des tom-

beaux du xe siècle ; et les anciens Gaulois, au rapport de Pline, semblent d'ailleurs avoir excellé dans ce genre d'industrie. C'est d'ailleurs aux Sidoniens et aux Phéniciens que remonte l'invention de la toile de lin ; car ce n'est guère que deux siècles avant les croisades qu'on a fabriqué les premières toiles de chanvre, dont l'usage ne s'est généralisé qu'à partir du xiie siècle. On fait aussi des toiles de crin, d'amiante, et des toiles métalliques. Ce genre de tissu porte différents noms, suivant ses propriétés, ou plutôt son mode de préparation : ce qu'on nomme *toile cirée* est un tissu enduit d'une composition ordinairement lisse et luisante, qui la rend imperméable, et propre à divers usages domestiques ; par exemple, à recouvrir des tables sur lesquelles elle remplace avec beaucoup d'avantage *les nappes*, autre espèce de toile. La *toile de mai* est celle qu'on enduit d'un emplâtre agglutinatif, dans lequel il entre une certaine quantité de beurre, et d'alcool affaibli en place de térébenthine. La *toile peinte* est celle qui a été peinte de diverses couleurs, à l'instar du même genre de produits que nous fournit l'Inde : on nomme *toile imprimée*, celle qui est peinte par impression ; on le dit aussi d'une toile préparée pour recevoir les couleurs du peintre. Il y a long-temps qu'on fait des toiles peintes en France : Charles VI en envoya à Bajazet, avec de superbes tapisseries de Flandre, représentant les batailles d'Alexandre. Les *toiles d'or* ou *d'argent* sont des tissus légers, dont la chaîne est de soie et la trame d'or ou d'argent. M. Gay-Lussac a donné le moyen de faire des toiles dites *incombustibles*, en les imprégnant simplement de phosphate d'ammoniaque, découverte qui peut être précieuse pour les théâtres. D'autres corps, tels que le sulfate de potasse, par exemple, jouissent également de la propriété d'empêcher l'inflammation des tissus qui en sont imprégnés. — Tout le monde connaît le genre de tissu qu'on nomme *toile d'araignée*, et qui est fait par l'insecte de ce nom pour y attraper des mouches. — Le mot *toile*, employé seul, désigne le rideau qui cache la scène dans un théâtre. Le même mot, au pluriel, se dit, en termes de chasse, des pièces de toile avec lesquelles on fait une enceinte en forme de parc pour y prendre des sangliers. *Toiles*, au pluriel, se dit encore de grands filets destinés à prendre des cerfs, des chevreuils, etc., ou de certains rideaux qui descendent depuis le toit jusque sur la muraille d'un jeu de paume, et qu'on tire pour se mettre à l'abri du soleil. — La *toile à voile* est une forte toile en fils de chanvre, qui sert à faire des voiles de vaisseau ; les marins en comptent plusieurs espèces, dont les principales sont : *la toile à six fils*, *la toile à quatre fils*, la *mélie double*, la *mélie simple*, la *toile de doublage* et la *toile à prélat*. Ce qu'on nomme *serpillière*, est une toile grossière, dont les mailles sont peu serrées, et qui ne peut servir que pour l'emballage. La toile sert à une foule d'usages domestiques, et prend différents noms, suivant le mode d'emploi auquel elle est destinée ; ainsi, l'on en fait des draps de lit, des nappes, des serviettes, etc., etc. On dit proverbialement d'une affaire qui recommence toujours et n'a pas de fin : c'est la *toile* de Pénélope. J. H.

TOISON. On nomme ainsi la laine des moutons et des brebis. Non seulement elle sert à garantir l'animal qui la porte des intempéries de l'air, mais elle est employée d'une foule de manières dans l'économie domestique. Ce serait toutefois une grave question d'hygiène, et qui n'a point encore été débattue, que de déterminer, dans la production des affections cutanées, la part des tissus faits de matières animales, et appliqués plus ou moins immédiatement sur la peau. Nous ne ferons sur ce texte qu'une seule observation; c'est que, avant l'introduction dans les vêtements des tissus de chanvre, qui ne datent que du xii au xve siècle, l'usage universel de la laine entretenait une malpropreté générale malgré le fréquent emploi des bains, et que c'est de la suppression de cet usage que date

aussi la disparition de la terrible maladie de peau connue sous le nom de *lèpre*.

Z. Z.

TOISON D'OR (*vellus aureum*), toison du bélier sur lequel Phryxus et Hellé montèrent pour traverser le bras de mer qui sépare l'Europe de l'Asie. Hellé, que le bruit des vagues effraya, se laissa tomber, et son frère tenta inutilement de la sauver. Phryxus, accablé de lassitude, fit aborder son bélier à un cap habité par des Barbares voisins de Colchos, et s'y endormit. Ils se disposaient à le massacrer, quand le bélier le réveilla, et, d'une voix humaine, lui apprit le danger auquel il était exposé. Phryxus remonta sur le bélier et se rendit dans la Colchide auprès d'Éétès qui y régnait. Il sacrifia le bélier à Jupiter ou à Mars, et en suspendit la toison aux branches d'un hêtre. Un dragon qui veillait nuit et jour fut chargé de la garder, et autour furent mis en sentinelles des taureaux aux pieds d'airain, jetant des flammes par les narines. Éétès ayant fait assassiner Phryxus, tous les princes de la Grèce résolurent sa perte et la conquête de la toison d'or (*v.* ARGONAUTES ET JASON).

E. G.

TOISON D'OR (Ordre de la), institué par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à Bruges, en 1429. Ce prince, veuf de Michelle de France, fille de Charles VI et de Bonne d'Artois, voulut s'unir en troisièmes noces avec Isabelle de Portugal. Il créa cet ordre à l'occasion des fêtes nuptiales. Le premier chapitre se tint, la même année, à Bruges, le second à Lille, et le troisième à Dijon, en 1433. L'ordre ne fut d'abord composé que de 24 chevaliers, nobles de noms et d'armes, et sans reproches. Le duc porta ensuite ce nombre jusqu'à 31 ; il se constitua, avec ses successeurs, chef et grand maître de l'ordre. Marie de Bourgogne le transmit à la maison d'Autriche, par son mariage avec l'archiduc Maximilien; et Charles-Quint, leur fils, dans un chapitre général tenu à Bruxelles, en 1516, fixa le nombre des chevaliers à 51. Ce nombre s'est accru depuis. Il a été conféré aux princes de la maison d'Autriche, aux monarques étrangers et à des seigneurs. — Après la mort de Charles II, dernier roi d'Espagne de la branche autrichienne, l'archiduc Charles, fils de l'empereur Léopold, ayant pris le titre de *roi d'Espagne*, quoique cette couronne eût passé à la maison de Bourbon, s'était déclaré chef de l'ordre de la *Toison d'or*; il conserva ce titre après son avénement à l'empire : il fut convenu depuis qu'il partagerait avec le roi d'Espagne le privilége de nommer les chevaliers de cet ordre. Philippe IV leur accorda le droit de se couvrir en présence du roi, d'avoir toujours l'entrée au palais et dans les appartements particuliers du monarque. — Charles III donna le cordon au prince des Asturies, en le touchant sur les épaules avec l'épée de Philippe-le-Bon, et lui disant : « Je te fais chevalier. » Dans l'origine, les chevaliers portaient un manteau écarlate fourré d'hermine. Le collier émaillé d'or était composé de doubles fusils enlacés, de pierres et de cailloux étincelants, de flammes de feu, et au bout duquel pendait sur la poitrine un mouton d'or. Ces fusils, réunis de deux en deux, figuraient des doubles *B* (Bourgogne), entremêlés de cailloux, anciennes armes des rois de Bourgogne, avec cette devise : *Antè ferit quàm flamma micet*. Les orfrois des manteaux étaient en broderie d'or. Les statuts prescrivent aux chevaliers de porter pendant chacun des trois jours de la fête du patron de l'ordre, un habit différent : le premier jour écarlate, le second en deuil, le troisième en damas blanc. — Ces costumes furent changés par l'empereur Charles-Quint, et remplacés, aux fêtes solennelles, par une soutane de toile d'argent sous un manteau de velours cramoisi, et un chaperon de velours violet, et dessous le grand collier de l'ordre. Mais, dans les jours ordinaires, les chevaliers ne portaient qu'un ruban de taffetas de soie rouge avec la toison d'or. — Les chevaliers faisaient serment de travailler à la défense et à la propagation de la religion

catholique, de soutenir la splendeur et la dignité de l'ordre, et d'être fidèles au roi leur grand maître. — Les statuts ont été approuvés par les papes Grégoire XIII et Clément VIII. Cet ordre, a été comme tous les autres, supprimé en France par une loi de l'assemblée constituante. DUFEY (de l'Yonne.)

TOLBIAC (ZULPICH ou ZULCH), ville orientale de la Germanie 2e, au sud de Juliacum, sur une rivière qui se jette dans la Meuse. Dans le VIe siècle, elle devint célèbre par la victoire de Clovis sur les Allemands (*v.* CLOVIS).

TOLÉRANCE (civile et théologique). On appelle *tolérance civile* la disposition de la loi, qui, n'entrant dans aucune appréciation intime de telle ou telle doctrine religieuse en particulier, laisse la plus entière liberté à la conscience de chacun, et assure à tous les citoyens d'un état une protection égale dans l'exercice du culte qui les a reçus à leur naissance ou qu'ils ont embrassé librement. L'esprit de cette législation est fondé sur la séparation complète des deux puissances, civile et religieuse, comme l'intolérance de la loi avant la révolution de 1789 puisait son origine dans l'identification, ou du moins l'alliance étroite du pouvoir civil et du pouvoir religieux. — Malgré les lumières dont notre siècle a droit de se vanter, il n'y a guère en Europe que la France où la tolérance civile existe avec quelque étendue. En Allemagne, le calvinisme ne s'est fait une place à côté du luthéranisme qu'à la suite de la guerre de trente ans, et les droits respectifs des diverses communions ne sont nulle part ailleurs qu'aux États-Unis sur le pied de l'égalité. En Angleterre, la réforme sanglante opérée par Henri VIII s'est montrée et se montre encore intolérante jusqu'à la persécution. Henri VIII, Knox, Calvin et la plupart des premiers réformateurs, ont été aussi intolérants que l'église catholique, contre l'intolérance de laquelle ils s'élevaient avec fanatisme. — La tolérance telle que nous l'entendons aujourd'hui n'est donc pas un résultat de la réforme du XVIe siècle. C'est la philosophie du XVIIIe qui a le droit de la revendiquer comme l'un des principaux résultats produits par elle. Il n'entre point dans notre sujet d'apprécier avec étendue le mouvement imprimé aux esprits par le siècle qui a amené et vu éclater la révolution française; mais si l'on peut imputer aux principes défendus par lui plus d'une conséquence fâcheuse, il est juste de louer les institutions salutaires auxquelles il a donné naissance, et la tolérance civile est de ce nombre. Il est vrai que les adversaires de la philosophie pourraient reporter avec raison la gloire d'un si grand bienfait au christianisme lui-même, dans lequel le principe de la charité universelle avait établi une vérité de beaucoup supérieure à la tolérance telle que nous la comprenons aujourd'hui; mais il est nécessaire d'avouer que ce principe, singulièrement méconnu pendant plusieurs siècles, a été repris par la philosophie et transformé, par les efforts et la persévérance de la raison humaine, en celui de la tolérance civile. La tolérance civile a été et est encore attaquée par les gouvernements, et par les hommes, en trop grand nombre, qui considèrent la religion comme un moyen d'ordre et de discipline dans la société. Ils craignent que la diversité de croyances ne produise dans l'état des factions, une dangereuse anarchie, ou, par suite, une funeste indifférence. Ils semblent ne pas s'apercevoir que la tolérance civile, en dégageant les gouvernements de tout soin religieux, et permettant à chacun le libre exercice du culte que sa conscience lui impose, éloigne par cela même toute lutte et toute fâcheuse rivalité. — La considération d'ailleurs, qui, subordonnant la religion à l'ordre civil et l'éternité au temps, veut faire du culte la garantie des institutions politiques et l'appui de l'autorité temporelle, est formellement une impiété, que la longue habitude des gouvernements de l'Europe et leur tendance matérialiste, même sur les points qui sembleraient devoir la repousser davantage, ne sauraient justifier d'aucune manière. — On ne saurait trop le répéter, la reli-

gion n'a d'autre but qu'elle-même, parce qu'elle est le but le plus élevé qui puisse être proposé à l'homme. Sans doute là où elle règne règnent avec elle la paix, la justice et toutes les vertus qui sont la source du principe supérieur qu'elle contient. Néanmoins elle porte plus loin; et, si elle inspire à l'homme ici-bas l'amour de la vertu, c'est beaucoup moins dans l'intérêt d'un ordre de choses infirme et périssable que pour élever son moral, purifier son intelligence et son cœur, le préparer enfin à ses destinées futures et éternelles. Tout autre rôle est indigne d'elle, et doit être considéré comme une profanation. — Les partisans de l'intolérance religieuse, battus sur le terrain de l'ordre politique et civil, n'ont abandonné qu'à regret la cause qu'ils soutenaient, et se sont retranchés dans l'intolérance théologique, comme dans une retraite sûre, et de laquelle il leur serait, dans des circonstances qu'ils aiment à prévoir, facile de ressaisir des avantages perdus.— Selon eux, l'*intolérance théologique* ne serait autre chose que le sentiment créé en nous par la conviction qui nous attache à une doctrine religieuse. Demander à un homme de tolérer théologiquement les doctrines dissidentes ou contraires, ce serait à leurs yeux lui demander d'effacer en lui toute croyance, de n'avoir qu'une conviction précaire prête à admettre les choses les plus contradictoires, ou du moins à douter de sa propre raison jusqu'à établir la plus complète indifférence sur les points qui touchent à la religion, comme le résultat définitif et désirable des plus grands efforts de la pensée. La question ainsi posée, il est incontestable que la tolérance théologique serait l'absence de toute croyance religieuse. Mais il s'en faut beaucoup qu'elle doive être présentée de cette manière. Lorsque, après avoir mis la tolérance civile à l'abri de toute attaque, on réclame, comme complément des conquêtes de l'intelligence humaine sur ce point, la tolérance théologique, on ne prétend affaiblir les croyances de personne. On comprend seulement que l'homme, averti à chaque pas de la faiblesse de son intelligence, de l'influence qu'exercent sur elle les passions, l'éducation et les intérêts, doit, tout en conservant ses convictions, être disposé à excuser les erreurs des autres, et à les juger avec la réserve convenable à celui qui s'avoue sujet à l'erreur, et qui, dans mainte occasion, a fait la triste expérience des limites de sa pensée. — De cette manière, la charité, premier précepte du christianisme, ne se trouve blessée en rien par la dissidence des opinions religieuses, et chaque homme, ne voyant dans les autres, quelle que soit d'ailleurs la différence des idées, que des frères que la Providence recommande à son amour, attend de la miséricorde céleste et de lumières nouvelles leur retour à ce qu'il regarde comme la vérité, sentiment bien éloigné de celui qui, ne pouvant avoir recours à la force pour soumettre les esprits, se console en condamnant l'homme qui se trompe comme un fils de l'erreur, un enfant de ténèbres dont le commerce doit être soigneusement évité. — « La charité, dit saint Paul, est patiente, elle est bienfaisante; la charité n'est point jalouse, elle n'est point téméraire et précipitée (saint Paul, 1re aux Corinth.). » La charité, ainsi décrite par l'apôtre, est incontestablement la mère de la tolérance civile et théologique, deux phases diverses de cette vertu, qui sont en parfait accord. Croire qu'un homme se trompe, c'est le droit de chacun; n'oser le décider serait dans certains cas abjurer sa raison. Mais considérer l'homme qui se trompe comme une sorte de réprouvé, le maintenir avec effort sous le coup de l'anathème et de la proscription, c'est un crime à la fois contre Dieu et contre les hommes; c'est un excès coupable que rejettent d'un commun accord la religion et la philosophie. — La tolérance civile et la tolérance théologique sont donc deux corrélatifs rigoureusement nécessaires l'un à l'autre; et, comme l'intolérance théologique a amené dans les siècles passés l'intolérance civile, c'est de nos jours à

la tolérance théologique à consolider et à développer les heureux effets de la tolérance civile. H. Bouchitté.

TOMBE, grande table de pierre, de marbre, de cuivre, dont on couvre une sépulture. Ce mot sert aussi à désigner le sépulcre lui-même, le *tombeau*, le monument élevé à la mémoire d'un mort là où il est enterré. *Tombeau*, au figuré, signifie quelquefois mort, fin, destruction : je vous serai fidèle jusqu'au *tombeau ;* ce médecin m'a tiré du *tombeau ;* l'anarchie est le *tombeau* de la liberté (*v.* Sépulcre).

TOM-BOKTOUE (*v.* Ten-Boktoue).

TON. Ce mot a en musique plusieurs significations. Il est d'abord, dans certains cas, synonyme du mot *son*, mais il désigne plus particulièrement un intervalle de l'échelle diatonique composé de deux sons. Ainsi, de *ut* à *ré* il y a un *ton*. — Le mot *ton* sert encore à caractériser la note qui détermine l'étendue et le genre de l'échelle diatonique. Ainsi, le *ton majeur* est celui dans lequel la gamme contient un demi ton de la troisième à la quatrième note, et le *ton mineur* est celui dans lequel ce demi ton se trouve placé de la seconde à la troisième note. On dit le *ton de ré* pour désigner l'échelle diatonique correspondante à la note *ré*, etc. — On appelle *tons relatifs* ceux dont la gamme présente de l'affinité avec le ton principal. On attribue aux tons des caractères particuliers qui varient l'expression musicale et ses effets. Ainsi, le ton de *fa* mineur est lugubre ; les tons de *ré* et *mi* majeurs sont propres à exprimer des sentiments nobles ou belliqueux. En un mot, chaque ton à un caractère particulier. Cependant, il n'est pas rare de voir transposer à l'orchestre différents morceaux pour céder aux exigences des chanteurs et des cantatrices. C'est un abus qu'on ne saurait trop blâmer. F. Danjou.

Tons de l'église (*v.* Plain-chant).

Ton sert à caractériser par extension toutes les inflexions du discours humain. C'est dans ce sens qu'on dit prendre un *ton* suppliant, un *ton* de maître, etc. Cette acception a donné lieu à plusieurs locutions familières, telles que, prendre un *ton*, pour dire affecter une sorte de supériorité ; parler du bon *ton* ou d'un bon *ton* à quelqu'un, c.-à-d. de manière à le persuader ou à l'intimider, à lui imposer ; changer de *ton*, c'est changer de conduite, de manières, de langage ; faire baisser le *ton* à quelqu'un, c'est lui faire perdre l'air de supériorité qu'il se donne. On nomme *bon ton* le langage, les manières du monde poli, élégant ; et, par opposé, *mauvais ton* les manières triviales et communes : c'est dans ce sens qu'on dit le *ton* de la ville, de la cour, du collége, des halles, etc. — *Ton* se dit aussi en littérature du caractère, du genre, du style des ouvrages : *ton* oratoire, pathétique, plaisant. — En termes de peinture, *ton* exprime la nature des teintes, leurs différents degrés de force ou d'éclat : *ton* clair, *ton* obscur, un *ton* qui tire sur le rouge, sur le jaune, etc. — *Ton* désigne en médecine l'état ferme et élastique des parties, état qui leur est naturel dans les conditions d'une bonne santé ; il est l'opposé d'*atonie*, qui indique un état de faiblesse, de relâchement, de mollesse ; c'est de l'acception propre au mot *ton*, en médecine, que s'est formée dans la même science celle du mot *tonique*, pour désigner les remèdes par lesquels on suppose qu'on peut rendre à l'estomac le ton qu'il a perdu.

J. Humbert.

TONNERRE (physique), bruit éclatant causé par l'explosion des nuées électriques, et accompagné d'éclairs, souvent de foudre, quand les roulements longs et sonores, qu'on entend dans l'atmosphère, sont précédés de ces craquements vifs et nets succédant tout à coup au bruit qui ne semblait encore gronder que dans le lointain. — Le *tonnerre*, lorsqu'il éclate, n'est pas sans utilité ; il rafraîchit l'atmosphère, et semble rétablir l'équilibre dans la nature ; il purge l'air d'une infinité d'exhalaisons nuisibles ; et plusieurs malades semblent effectivement aller

mieux quand l'orage a cessé. Mais le mal trop communément se mêle à ce bien : les vers à soie périssent, les liquides fermentent; d'autres cessent de fermenter, comme le vin et la bière ; d'autres se corrompent, comme le lait; les hommes, les animaux domestiques en sont trop souvent les victimes. Cette action délétère peut s'exercer de trois manières : ou par des lésions directes des tissus, ou par commotion, ou par suffocation. — Les lésions de tissu consistent en perforations qui ont lieu le plus souvent à la tête, avec perte de la matière cérébrale, comme si elle avait été traversée d'un fer rouge. Du reste, rien de plus singulier, tant sur les animaux que sur les corps inorganiques, que la route suivie par la foudre. Dans la commotion, on ne remarque aucune trace de lésion; l'homme ou l'animal frappé, soit partiellement, soit à mort, perd tout sentiment et tombe sans avoir rien vu, rien entendu, sans avoir eu le temps d'avoir peur. Celui qui ne l'a été que légèrement se relève tout étonné, et regarde autour de lui ceux qui ne se relèvent pas. La commotion est mortelle quand elle frappe la tête ou le tronc, elle est moins dangereuse lorsqu'elle atteint un membre. — Dans la suffocation, dont les symptômes sont le corps raide, les doigts et les orteils contractés, le visage violet et enflé, on peut encore espérer, et l'on doit se hâter d'administrer tous les secours en usage, tels qu'insufflation pulmonaire, frictions, chaleur, stimulants internes et externes, la saignée même quelquefois, surtout celle de la veine jugulaire.—On éprouve de violents orages dans certaines parties du midi de la France, et dans le comté de Nice, pendant les quinze jours qui précèdent et qui suivent l'équinoxe d'automne, et ils y sont presque toujours accompagnés d'accidents. A l'est et au nord de la France, il y en a peu dans cette saison; ils n'ont guère lieu qu'à la fin du printemps, dans les deux premiers mois de l'été, encore sont-ils rarement funestes. Si le temps s'obscurcit lorsqu'on voyage, on doit calculer l'éloignement du tonnerre avant de quitter le gîte : le nuage électrique est proche quand le bruit suit immédiatement l'éclair. Il est à 173 toises de distance, quand on peut compter une seconde de temps ou de battement de pouls entre l'éclair et le bruit. Si l'on peut en compter deux, le nuage est à 346 toises; il est à 692 toises, si l'on peut en compter quatre, et ainsi de suite. Ce calcul est fondé sur la différence qu'il y a entre le mouvement de la lumière et celui du son. La lumière parcourt dans une minute environ quatre millions de lieues; le son ne parcourt dans le même temps que dix mille trois cent quatre-vingts toises. Si l'on se trouve à cheval dans un chemin pendant un orage accompagné de tonnerre, il ne faut pas doubler le pas, mais plutôt s'arrêter, afin que le courant d'air qui résulte d'une marche rapide, ne détermine pas à s'ouvrir la nuée dont on est entouré. Il vaut mieux, en pareil cas, plutôt que de courir le risque d'être foudroyé, attendre, après être descendu de cheval, dans un lieu isolé que l'orage soit passé et recevoir toute la pluie. Cette précaution s'applique, avec plus de raison peut-être, aux voyages en voiture. On doit encore éviter de chercher un abri sous les arbres, principalement sous ceux qui sont en sève, et qui forment alors d'excellents conducteurs d'électricité. — Dans les maisons, lorsqu'il tonne, on doit éviter les courants d'air, et fermer soigneusement portes et fenêtres. On ne saurait aussi trop éviter d'agiter les cloches; leur son peut faire crever la nue voisine du clocher, et attirer la foudre sur la tête des sonneurs à l'aide des cordes qui deviennent d'excellents conducteurs.—Au figuré, on dit d'un homme dont la voix est très forte, très éclatante : c'est un *tonnerre*, une voix de *tonnerre*. Ce fut un coup de *tonnerre* pour lui, désigne un événement imprévu et fatal qui a frappé quelqu'un. Poétiquement, le séjour, la région du *tonnerre*, c'est le ciel, la région supérieure de l'atmosphère; le maître du *tonnerre*, Jupiter; l'oiseau qui porte le *tonnerre*, l'aigle. Technologi-

quement, le *tonnerre* est cette partie du fusil, de la carabine, du pistolet où l'on dépose la charge : les armes dont le tonnerre n'est pas renforcé sont sujettes à crever (*v.* Air, Atmosphère, Foudre, Fusil, Météore, Orage, Paratonnerre, Tempête, etc.). X.

TONOTECHNIE. On appelle ainsi l'art de noter sur des cylindres les morceaux de musique qui forment le répertoire des orgues de Barbarie, ou des tabatières et pendules à musique. F. Danjou.

TONQUIN, TONKIN, et mieux Tongking ou An-nam septentrional, ancien royaume de l'Indo-Chine, dans le nord-est de l'empire d'An-nam, situé entre le 18e et le 23e degré de latitude nord, et le 100e et le 106e degré de longitude est. Il est borné par la Chine, par le golfe du même nom, par la Cochinchine et par de hautes montagnes qui le séparent du Lat-tschou, et arrosé par le Sang-koï, le Kua-son, le Tesch-laï-ho, le Kuabokho et le Kuagok, qui tous se déchargent dans le golfe de Tonquin. Le climat du Tonquin est sain et tempéré, le sol est fertile, et produit le poivrier, le cotonnier, le thé, l'indigo, le safran et l'arbre à vernis. La canne à sucre y abonde, et la vigne y croît spontanément. Parmi les productions végétales, il ne faut pas oublier de citer la racine appelée *nao*, dont on se sert pour obtenir une fort belle teinture rouge. Les richesses de ce pays ne sont pas moins nombreuses dans le règne animal. Il abonde en tigres, en ours, en cerfs, en buffles, en chevaux et en chèvres. On y trouve aussi beaucoup d'éléphants, et le souverain en fait nourrir plus de 500 pour son service particulier. Le gibier n'est pas moins abondant, mais la chasse en est très dangereuse, à cause des bêtes féroces et des serpents qui infestent le sol. Le règne minéral offre de l'or, de l'argent, du plomb et du fer, métal qui est même fort abondant; mais la soie constitue la principale branche du commerce extérieur. La population est évaluée à 18 millions. Les habitants ont le teint olivâtre, laissent croître leurs ongles et leurs cheveux : leur nez est épaté, leur visage moins plat que celui des Chinois ; ils sont robustes, adroits et francs, aimant le faste et la prodigalité. Tous les ouvriers sont astreints à travailler, pendant cinq mois de l'année, pour le gouvernement et les mandarins; dans les 7 autres mois, ils peuvent louer leur travail à ceux qui veulent les payer. La comédie est le divertissement favori du peuple. La religion est un mélange des croyances chinoises et hindoues; le dogme de la métempsychose est généralement admis, et Confucius a beaucoup de temples qui sont en grande vénération. Le royaume, divisé en 11 provinces, a pour capitale Kecho ou Bac-kinh. C. L.

TONTINES, association pour l'établissement d'un capital, converti en rentes viagères. Il augmente progressivement dans la proportion du décès des associés. La première, fondée sous le ministère du cardinal Mazarin, fut ainsi appelée du nom de Laurent Tonti, son inventeur. « Le privilége qu'ont les acquéreurs, dit Forbonnais, d'hériter de la portion de ceux qui décèdent, était très propre à engager les particuliers à y employer quelques sommes, et à procurer au gouvernement les fonds dont il avait besoin; mais, de tous les expédients, c'est peut-être le plus onéreux, puisqu'il faut un siècle environ pour éteindre une tontine, dont les intérêts sont, d'ordinaire, à un très fort denier (Forbonnais, t. 2 p. 105, 106). Cette première tontine, autorisée par ordonnance royale, en 1653, fut d'un million vingt-cinq mille livres de rente, dont la totalité devait échoir au dernier survivant. Le même auteur s'élève avec raison contre ce mode de spéculation, onéreux pour le trésor public et préjudiciable aux véritables intérêts des familles, contraire à la morale, et fournissant aux pères de familles égoïstes un moyen de sacrifier à leur vanité l'avenir de leurs enfants. Les jurisconsultes et les philosophes du XVIIIe siècle ont également blâmé la faculté indéfinie de placer à fonds perdus, et cependant plusieurs tontines ont été établies depuis sous les noms de caisse

Lafarge, de tontines d'Orléans, tontines du Pacte-Social. Presque toutes ces associations ont échoué. En 1796, sur la proposition de Thibaut, un emprunt par voie de tontines avait été converti en loi. Cet emprunt fut supprimé quelques mois après. — Les tontines qui existaient encore sous l'empire ont été mises en liquidation. Une administration spéciale avait été établie pour en régler définitivement la comptabilité. — Une ordonnance de Louis XVIII a autorisé un établissement du même genre, sous le nom de *Tontine perpétuelle d'amortissement*. Le capital était fixé à dix millions. Le produit devait être employé en achats de rentes sur l'état, et le revenu partagé entre les survivants au prorata des actions dont ils étaient propriétaires. L'intérêt était de sept pour cent. Le siége de la direction générale était établi rue de Richelieu. Les actionnaires des tontines étaient ordinairement classés par séries, et la somme de rentes appartenant aux décédés ne profitait qu'aux actionnaires de leur série respective. — Les caisses d'épargne que diverses compagnies ont fondées sont en pleine activité. Ces nouveaux établissements présentent aux intéressés des garanties d'autant plus certaines que leur mode d'administration diffère davantage de celui des anciennes tontines.

Dupey (de l'Yonne).

TOPAZE. La topaze est une substance vitreuse, cristallisante, dans le système prismatique, rectangulaire, droit, et clivable, suivant un plan perpendiculaire à l'axe de cristallisation. Infusible au chalumeau, la topaze n'est attaquable que par la fusion avec la potasse caustique. Elle raie le quartz hyalin, est facilement électrisable et conserve longtemps son électricité. Tels sont les principaux caractères physiques d'un groupe de pierres précieuses, qui toutes se composent essentiellement de silice, d'alumine et d'acide fluorique, dans des proportions relatives variables et encore mal déterminées. En général, la topaze tapisse les fentes des roches cristallines; quelquefois elle forme de petites veines; rarement elle est disséminée. Elle se rencontre dans les granits, les grès, les micaschistes, les schistes argileux, et quelquefois aussi dans les filons métallifères qui traversent ces différentes roches, surtout dans les filons d'étain. — La topaze est employée dans la joaillerie, mais on n'estime guère que les variétés qui sont naturellement jaune-pur, jaune-orangé ou rouge-hyacinthe. Les bijoutiers distinguent surtout : 1° les *topazes du Brésil*, qui renferment la *topaze-orangée*, recherchée pour sa belle teinte jaune; la *topaze-jonquille*, d'un jaune safran (l'hyacinthe orientale); la *topaze rose-pourpre* (le rubis du Brésil); la *topaze rose*, d'un violet pâle; 2° les *topazes de Saxe*, qui sont, en général, d'un jaune-paille languissant; 3° les *topazes de Sibérie*, parmi lesquelles on n'estime guère que la *topaze aigue-marine*, remarquable par sa belle teinte bleuâtre. — Les anciens appelaient *topaze* une pierre verte qui se trouvait communément dans une île de la mer Rouge qui porte le même nom; cette pierre n'offre aucune analogie avec celle que les minéralogistes désignent aujourd'hui sous ce nom. La *topaze orientale* des lapidaires est un corindon-télésie.

H. B. L.

TOPOGRAPHIE. Ce mot désigne ou un art ou son produit : l'art est l'application des méthodes géométriques au tracé de la carte d'un lieu, et cette carte porte aussi le nom de *topographie* du lieu qu'elle représente; elle est la réduction à une échelle donnée de la *projection horizontale* de l'espace à faire connaître avec tout ce qu'il renferme. On y réunit plus ou moins de détails, suivant l'usage qu'on doit en faire. S'agit-il, par exemple, de tracer une route ou un canal; il suffira que la carte donne le relief du terrain; mais, comme il faut y appliquer la mesure, le travail d'un nivellement sera joint à celui par lequel on détermine les distances et les situations. Pour diriger des opérations militaires, la connaissance du figuré du terrain est encore in-

dispensable; mais il ne l'est plus de mesurer les hauteurs avec précision, et le nivellement peut-être omis. D'autres détails sont réclamés, et en grand nombre, car il importe de trouver indiqué sur la carte tout ce qui peut seconder ou contrarier les opérations que l'on médite ; on indiquera donc soigneusement les bois, les habitations, les clôtures, etc., et même les diverses cultures. Un cadastre destiné à la répartition de l'impôt territorial considère le sol sous un autre aspect, et les cartes *topographiques*, construites uniquement pour cet emploi, seraient inutiles à l'ingénieur et à l'homme de guerre. — Les moyens de représenter le relief du terrain sur les cartes topographiques ne sont pas encore universellement répandus ; c'est une application du dessin linéaire dont on est redevable aux ingénieurs français. La représentation serait aussi exacte qu'il est possible de la faire, si l'on traçait sur le terrain des sections horizontales *équidistantes*, et assez rapprochées les unes des autres à partir du point culminant; les contours de ces sections, projetés sur la carte, indiqueraient par leur rapprochement les pentes raides; ils s'éloigneraient à mesure que l'inclinaison s'adoucirait, et les espaces horizontaux seraient laissés en blanc : mais on a rarement le loisir d'exécuter des *levers* de terrain avec des soins aussi minutieux ; lorsqu'il faut aller plus vite, et à plus forte raison dans les levers à vue, tels que ceux des reconnaissances militaires, des explorations que peut faire un voyageur dans un pays inconnu, l'inclinaison plus ou moins forte du terrain est exprimée par des lignes de *plus grande pente*, qui ne sont autre chose que les *trajectoires* des sections horizontales. Après quelque exercice, l'œil s'accoutume à juger la direction de ces lignes, que le crayon trace plus larges ou plus rapprochées à mesure que l'inclinaison est plus raide. Si, au contraire, la surface du terrain se rapproche davantage de la situation horizontale, les lignes ou *hachures* deviennent plus étroites et moins visibles, et par conséquent elles s'arrêtent aux espaces horizontaux. A l'aide de la géométrie descriptive, dont il est à désirer que la connaissance et les applications s'étendent de plus en plus, on comprend sans peine tout ce que les lignes de plus grande pente expriment sur une carte topographique. On doit pourtant faire à ce moyen de représentation le reproche d'être insuffisant dans certains cas, pour distinguer un relief d'un creux de même forme et de mêmes dimensions; mais les circonstances qui rendraient cette confusion possible sont si rares qu'on ne peut citer aucune partie du monde où l'on soit exposé à les rencontrer, si ce n'est dans les déserts de l'Afrique. Ce n'est pas pour ces lieux qu'il peut être question de *topographie*. FERRY.

TORÉADOR. Les combats de taureaux remontent, en Espagne, à l'antiquité la plus réculée. Dès que le bœuf paraît dans l'*Hespéride*, et qu'on en retrouve l'empreinte sur les vieilles médailles du pays, le *toréador* s'y montre à côté du quadrupède. Si les Romains construisent des cirques dans leurs *municipes*, ce ne sont plus des gladiateurs qui s'y donnent la mort ; des hommes viennent s'y exercer contre des taureaux. Lorsque l'esprit de chevalerie disparut avec les tournois, ces courses acquirent une vogue qui fut poussée jusqu'à la fureur. Les moindres villages eurent leur *plaza de toros* (leur arène); et les cités, leur *plaza major* (la grande place). Dans les villes où il n'existe pas de cirque, dès qu'une de ces solennités est annoncée, les croisées de chaque maison qui a vue sur la grande place cessent d'appartenir au propriétaire. L'entrepreneur de la fête a le droit d'en disposer, et c'est au moyen de cette location qu'il paie ses frais. Il n'est pas de pauvre ouvrier qui ne retienne sa place. Les monts-de-piété regorgent d'effets que les malheureux y apportent pour satisfaire leur passion. On prétend qu'un habitant de Séville vendrait plutôt sa chemise que de manquer la *corida*. — Xarama en Castille, et Outrera en Andalousie, sont les

deux points de l'Espagne d'où l'on tire les meilleurs taureaux : un expert est chargé d'aller les choisir dans la *deheza* (solitude), où, abandonné à lui-même, le bétail vit presque à l'état sauvage. A l'aide de bœufs domestiques (*cabestros*) il les attire dans une enceinte particulière. L'arrivée des taureaux, *l'encierro*, a lieu la veille du combat; c'est déjà une fête pour le peuple. Les taureaux sont précédés des *cabestros*, dirigés eux-mêmes par les *picadores* armés de *garoches* (lances). Des cordes tendues des deux côtés du passage contiennent la multitude. Des amateurs, brillamment montés, voltigent sur les flancs du cortége; les fenêtres sont garnies de spectateurs, et l'air retentit de bruyants *viva*.—Quand les taureaux sont parvenus au cirque, on les fait entrer dans des niches, qui se ferment au moyen d'une porte à coulisse. Tout près l'on construit une petite cellule, où s'élève un prie-dieu à côté d'un lit, et dans laquelle doivent se tenir un religieux et un chirurgien prêts à administrer des secours temporels et spirituels aux *toréadors* mis hors de combat. Le jour de cette fête vraiment nationale, qu'un auteur français, trop vanté de son temps, trop dédaigné du nôtre, Florian, dans son *Gonzalve de Cordoue*, a décrit avec une brillante poésie et une rare exactitude, dès le lever du soleil, on lâche un taureau de *valde* (gratis); c'est un avant-goût de la représentation payante, une espèce de répétition générale. On a eu soin d'entourer de pelotes l'extrémité des cornes de l'animal, qu'on appelle alors un *bolado* : précaution prise pour empêcher de trop grands ravages au sein de cette cohue matinale. Lorsque, dans cette première course, le taureau a été bien tourmenté, et qu'il a fait repentir les plus audacieux de leur témérité, le plus habile *matador* (tueur) l'abat, et l'on fait sortir la foule misérable pour ouvrir les bureaux à celle qui peut payer.—Ici j'emprunterai quelques détails sur cette solennité à mon ami le colonel Bory de Saint-Vincent, qui a habité longues années l'Espagne, et l'a consciencieusement étudiée : « Les femmes de tous rangs, dit-il, se pressent pour assister à la fête. Elles arrivent vêtues du riche costume de *maja*. La reine, mère de Ferdinand VII, y paraissait, elle, dans ce qu'on appelle *el vestido* (le vêtement par excellence), tout couvert de tresses, de ganses et de paillettes. On se souvient encore de celui de la duchesse d'Albe, mère du duc de Berwick, laquelle, pour lutter d'élégance avec Marie-Louise, avait payé son costume quinze ou seize mille réaux.— Dans les villes où il existe une *maestrance* ou corps de gardes nobles sédentaires, cette élite de l'hidalgie préside aux jeux. A Madrid, c'est le *corégidor*. Le roi a sa loge, au centre, en face de la porte par où doit s'élancer le taureau : celle de la *maestrance*, ou de l'*ajuntamiento* (municipalité) est vis-à-vis. Le chef de la cérémonie est assis dans un large fauteuil. Un officier de la ville, armé de la *vara* (bâton de commandement), suivi de quelques alguazils, entre dans l'arène, vient saluer le monarque, et prend les ordres du maître des cérémonies, qui lui jette, toute garnie de rubans, la clé des cases où sont enfermés les animaux : un exempt la ramasse. Alors paraissent deux ou quatre *picadores*, montés sur des chevaux de peu de valeur, car ils sont voués à une mort certaine. On a soin, en outre, de leur bander les yeux. Le *picador* porte des pantalons de peau de chamois doublé de tôle, un gilet de drap d'or ou d'argent, une petite veste en soie brillante, couverte de tresses, de paillettes et de franges. Un vaste chapeau blanc, de forme ronde, autour duquel voltige un ruban qui correspond souvent au vestido d'une *maja*, couvre sa tête. La selle et les étriers rappellent l'équipement des mamelucks. La *garocha* ou *vara larga*, qui doit lui servir pour l'attaque et pour la défense, est une perche d'un pouce et demi de diamètre, longue de dix-huit pieds, munie d'un gros bouton en fer, du centre duquel sort une petite pointe, de cinq à six lignes de longueur, triangulaire et tranchante.

Les *picadores* entrent par peloton, au bruit des fanfares, et vont saluer les deux loges principales. Le cirque est formé par une *baranda* (enceinte circulaire), dont la hauteur est de 5 pieds, ce qui n'empêche pas toujours le taureau furieux de la franchir. Elle est construite en fortes planches de 3 à 4 pouces d'épaisseur, avec des interruptions de distance en distance, servant de refuge aux combattants. — Après les *picadores* viennent les *chulos*, couverts du riche et élégant costume de Figaro, orné de rubans et de broderies. Ils tiennent à la main une longue écharpe de soie roulée, de la couleur la plus éclatante, rouge, jaune, ou bleu de ciel. Après avoir salué lestement, ils se retirent par les ouvertures de la *baranda*. C'est alors qu'entrent les *matadores*, vêtus non moins élégamment, en bas de soie, l'épée nue d'une main, et de l'autre la *muleta*, espèce de petite béquille de trente pouces de longueur, à l'extrémité de laquelle on attache le bout d'un morceau de soie dont l'autre bout est retenu dans la main, et forme ainsi un petit drapeau. Un officier municipal les présente au prince et au président de la course. On dit que la feue reine répondait toujours par le plus gracieux sourire aux *matadores*, ce qui décida le prince de la Paix à proscrire des jeux dont la passion effrénée eût pu se communiquer à toutes les femmes du royaume. — Après avoir salué, les *matadores* se retirent. Il ne reste plus dans l'arène que les *picadores* (cavaliers), qui attendent, la lance en arrêt, leur redoutable adversaire. Les fanfares se font entendre ; on ouvre les portes au taureau, qui s'échappe en bondissant. Effrayé à l'aspect de cette multitude qui salue son entrée par des cris de joie et en agitant les chapeaux et les mouchoirs, il se jette sur le premier *picador* qu'il rencontre. Celui-ci le reçoit avec sa *garoche*, dont la pointe doit frapper l'omoplate. Excité par cette piqûre, le taureau s'élance de rechef sur les autres *picadores*. Chaque nouvelle blessure anime sa rage. Malheur au cavalier mal aguerri! malheur à celui dont la *garoche* se brise! sa monture est en un instant renversée et percée de coups de corne. On a vu de ces malheureux chevaux galoper encore malgré ces atroces blessures, et fouler aux pieds les débris de leurs intestins. Le *picador* serait lui-même écrasé et déchiré, si les *chulos*, pour faire diversion, ne venaient harceler le taureau et lui lancer à la tête, de dix ou quinze pieds de distance, les pièces de soie qu'ils tiennent roulées dans leurs mains. L'animal se dirige vers eux; mais, dès que le *picador* démonté est hors de danger, les *chulos* s'éloignent, et le taureau se rue derechef sur les *picadores*. Quand il a tué un certain nombre de chevaux et qu'on craint d'en manquer, les *picadores* se retirent, et on pose les *banderillas*, petits bâtons longs de deux pieds environ, armés d'un clou acéré recourbé en hameçon. Un des *chulos* doit les planter sur le garrot de la victime, en se présentant de face et en passant le bras entre les deux cornes. S'il manque son coup, il est en un instant lancé en l'air, et risque d'avoir la poitrine ouverte; horrible accident qui nous ferait frémir, et qui provoque ici les *viva* les plus énergiques. Les *banderillas* sont ordinairement surmontées de petits drapeaux et garnis de pétards qui s'enflamment. Lorsque le taureau furieux est parvenu au dernier paroxysme de la fureur, survient le *matador*, qui doit mettre fin à la lutte. Assisté d'un quadrille de *chulos*, l'épée d'une main, la *muleta* déployée de l'autre, il marche gravement à l'animal. Celui-ci, qui observe avec anxiété chaque mouvement de la *muleta*, croyant atteindre son ennemi, se jette sur le taffetas adroitement détourné; et, tandis qu'il passe sous le bras gauche du *matador*, l'homme lui plonge de la main droite le glaive dans le garrot, de manière à diviser la moelle alongée en s'insinuant entre deux vertèbres, ou afin de pénétrer jusques au cœur. Dans le premier cas, le taureau tombe sans mouvement comme une masse; dans le second, quoique blessé à mort et rendant le sang par la

gueule, il se traîne encore quelques pas. Plus adroit encore le vainqueur qui n'abandonne pas le glaive dans la plaie et salue sur place l'assemblée avec son fer ensanglanté ! Alors les acclamations s'élèvent de toutes parts; les dames lui jettent des fleurs, des sucreries; et les gens riches y ajoutent une pluie d'or. Si, au contraire, le *matador* manque son coup, blesse le taureau sans le tuer, ou le tue en le frappant à quelque autre place que celle qui est désignée, les injures remplacent les acclamations. Si le taureau vient à tuer l'homme, c'est au terrible animal que s'adressent les applaudissements; il est salué du nom de *bravo*, mais ce *bravo* ne doit pas moins mourir sous les coups d'un *matador* plus heureux. — Chaque taureau porte sur le dos une devise ou petit flocon de rubans désignant la couleur de sa caste. Le *matador* vainqueur détache cet insigne, et l'adresse à quelque dame, qui, si elle n'est pas sa maîtresse ou sa fiancée, ne manque pas de répondre à cette galanterie par un riche cadeau. Le taureau mort, on enlève, au moyen d'un attelage de mules richement caparaçonnées, ses dépouilles et celles des chevaux morts dans la lutte. Leurs cadavres tracent dans le sable un sillon ensanglanté, et une nouvelle fanfare annonce un nouvel égorgement. Dix ou douze taureaux et une vingtaine de chevaux doivent succomber dans une belle représentation. Si quelque homme est tué, la fête est complète. Les plus fameux *toréadors* ont presque tous péri dans l'arène après une existence plus ou moins longue. On cite entre autres le célèbre Romero, dit *Flor de las espadas* (la Fleur des épées), qui fut un modèle de grâce et d'intrépidité. Couvert de blessures, il vivait tranquille et retiré, jouissant d'une honnête aisance, quand l'épouse de Charles IV, qui l'avait toujours protégé, désira le revoir dans une de ses plus belles solennités. Romero se défiait de sa fortune; « il répugnait, disait-il, à tenter le bon Dieu. » Sa protectrice ordonna, et Romero, frappé au cœur, mourut, au yeux de sa majesté, cloué aux cornes d'un taureau sauvage, qui l'emporta fièrement en galopant autour du cirque. Mais cette fois la multitude fut compatissante; ses invectives ne s'adressèrent pas à la victime d'un caprice royal. — Le peintre espagnol Goya a voué son pinceau à la représentation des plus célèbres *toréadors* de son époque, les Lekain, les Talma de la Péninsule. C'est son Olympe à lui, tout peuplé de demi-dieux, dont les belles figures ne manquent ni d'énergie ni même d'une certaine majesté homérique. EUGÈNE DE MONGLAVE.

TORIES et WHIGS. Tel est le nom des deux partis qui divisent encore l'Angleterre, et qui prirent naissance sous le règne de Charles II. Le parti de la cour reprochait à ses antagonistes leur attachement prétendu aux doctrines de Covenant; les confondant ainsi avec les puritains d'Écosse, il les désignait par le sobriquet donné aux plus fanatiques d'entre eux, connus sous le nom de *whigs*. Le parti des patriotes prétendait que les courtisans, accusés à la fois de rapine et d'un secret penchant pour la religion romaine, ressemblaient aux brigands papistes d'Irlande, auxquels on avait donné le nom de *tories*. L'usage de ces sobriquets devint général, et fut universellement adopté. Un troisième parti existait encore, c'était celui des *dissenters* (dissidents) : ils étaient nés du sein de la république anglaise avant Cromwell. Ils repoussaient à la fois les doctrines des absolutistes et des whigs. Leur loyauté pour les trônes était suspecte. De là, la haine qui lui fut vouée par les tories, réunis sous l'étendard des *high-flyers*. De leur côté les whigs, ou partisans de la révolution nouvelle de 1688, ne se laissaient point confondre avec les *dissenters*, dont ils dédaignaient la sévérité minutieuse, craignant surtout de partager avec eux la responsabilité de la mort de Charles I[er]. — Avant 1688, les tories eux-mêmes étaient las de Jacques II : ils se détachèrent de ce prince et le laissèrent descendre d'un trône qui s'affaissait sous lui, et chercher un refuge chez un roi

étranger. Guillaume, prince d'Orange, saisit ce moment, débarque, est reçu avec enthousiasme, voit les plus intimes amis de Jacques l'abandonner, grossit son camp de tous ces déserteurs, qui la veille ne parlaient que de sauver leur roi aux dépens de leur propre vie, et qui le laissent en butte aux insultes de la canaille; offre une protection et une sauve garde à ce prince maladroit et entêté; l'aide à quitter le royaume, et finit par recevoir des mains du parlement la couronne, qu'il n'a pas voulu prendre et qu'on ne peut donner qu'à lui. — A peine le règne de Guillaume avait-il commencé, que les partis, qui avaient cru voir dans son accession une certitude de triomphe pour eux-mêmes, commencèrent à s'agiter. Toutes ces passions discordantes, qui avaient concouru à porter Guillaume sur le trône, se séparèrent avec éclat, et se livrèrent une guerre acharnée. Le roi, embarrassé, commença par nommer un ministère whig; mais les éléments en étaient si hétérogènes et si difficiles à concilier, que bientôt un ministère tory le remplaça. Ces dissentiments politiques éclataient au moment où Jacques, protégé par Louis XIV, envahissait l'Irlande, et où la bataille de la Hogue, glorieuse et triste pour notre marine, rendait quelque espérance au parti déchu. — Il n'y avait pas en Angleterre d'enthousiasme pour Guillaume : Guillaume était le représentant de la raison au milieu des fous, de la tolérance au milieu des fanatiques, du désintéressement au milieu des ambitieux. Avant l'abdication de Jacques, on avait craint le retour du papisme, généralement abhorré; on était las du despotisme aux vues étroites; tous les égoïsmes s'oublièrent un moment, ou plutôt se coalisèrent dans un intérêt commun : ils placèrent Guillaume sur le trône, comme on place un paratonnerre sur un palais. A peine y fut-il monté, ils se retrouvèrent tout entiers, plus violents, plus féroces que jamais, avec leur avidité, leur besoin de places, avec tous leurs vices. Ils essayèrent d'attirer à eux le roi qu'ils avaient fait; car ce roi leur appartenait, c'était leur propriété, c'était leur œuvre : de quel droit se serait-il soustrait à leur influence? Dissenters, puritains, tories, qui avaient pactisé avec le nouveau pouvoir, dans l'espoir d'une récompense; prélats de l'église anglicane, habitués à soutenir la légitimité, et persuadés que le trône, dont ils se faisaient les appuis, leur devait protection et fortune; tous ces hommes, acharnés autour d'un pouvoir qu'ils avaient vu naître, autour d'une couronne qu'ils avaient pour ainsi dire fondue et fabriquée, opposaient aux desseins du prince d'Orange une résistance opiniâtre. La révolution s'était faite au nom de la liberté, aussi avaient-ils le ton haut; et comme il semblait toujours honorable d'attaquer le pouvoir, ils frappaient à coup sûr un trône incapable de se venger; réunissant ainsi, chose commode, les honneurs du courage et les privilèges de la lâcheté. Incapable de satisfaire à tous les partis à la fois, entouré d'hommes publics profondément corrompus, chef d'un peuple dépravé par les révolutions et la licence de la cour de Charles II, Guillaume vit croître autour de lui la désaffection; la plupart de ses serviteurs, ses ministres même, correspondaient avec Jacques. L'or jeté par la France et par les puissances catholiques coulait à flots dans les coffres des seigneurs. Il n'avait guère autour de lui que des traîtres; la chambre des communes lui était hostile, et Jacques lui envoyait des assassins. — Voici comment l'organe du parti whig de notre époque, la *Revue d'Édimbourg*, explique cette inconséquence de la nation anglaise : « L'état des partis à cette époque de l'histoire de l'Angleterre offre une énigme dont le mot n'a pas été trouvé. On a voulu l'expliquer par le caractère boudeur et mécontent de la nation; mais d'autres pays ont offert à leur tour le même problème, avec les mêmes résultats; il faut donc l'attribuer à cette propension de la nature humaine, qui, après avoir obtenu le but de ses désirs, demande quelque chose qu'elle ne saurait avoir.

Le peuple anglais désirait deux contradictions, c'est-à-dire d'avoir Jacques II et Guillaume ensemble sur le trône, et, ne pouvant obtenir cela, il n'était content ni de l'un ni de l'autre séparément. » — Cependant, Guillaume mourut et Anne lui succéda. Toujours un roi ou un ministre, dès son début, s'attache à renverser les plans, à contrarier les projets de ses prédécesseurs : il lui semble qu'il y aurait bassesse à faire ce qu'a déjà fait un autre. Guillaume avait reconnu que les tories, malgré leurs protestations, étaient ses ennemis mortels : la reine donna le pouvoir aux tories. Il avait repoussé les prétentions du haut clergé et tenté de faire prévaloir la tolérance. Anne prit la route contraire, et encouragea le fanatisme ; les publications les plus furibondes retentirent dans les églises. Il ne s'agissait plus que d'établir une inquisition en Angleterre, de livrer tous les puritains au bras séculier, de les chasser de toutes places. On rappelait avec affectation la mort de Charles Ier, ce martyr royal. Les tories, auxquels on avait si maladroitement livré le pouvoir, le compromettaient. Sacheverell, le Marat du fanatisme anglican, faisait retentir les églises d'appels à la guerre civile, et déployait, comme il le disait lui-même, son drapeau de mort, sa bannière rouge, *his bloody flag of defiance*. Leslie, que le jacobisme soudoyait, écrivain qui n'était pas dénué d'habileté; Drake, pamphlétaire spirituel, et qui soutenait la même cause; Davenant, homme instruit, et partisan du droit divin, faisaient chanceler déjà le trône de la reine, trône appuyé sur la révolution de 1688 et sur le choix du peuple. Anne se trouvait placée entre ses opinions personnelles et la conservation de sa couronne ; il lui fallut choisir ; elle se décida en faveur du trône ; elle fut, grâce aux avis de Harley, plus spirituelle et plus sage que Jacques II, et sacrifia ses préjugés à sa sûreté. Harley n'avait ni un génie puissant, ni une conscience bien sévère ; mais la finesse de son esprit, la sagacité de ses observations, son indifférence pour toutes les opinions politiques, et son habileté à nourrir d'espérances toutes les factions qu'il trompait, sauvèrent la dynastie. On imposa silence à quelques organes de la haute église ; les persécutions contre les dissidents cessèrent tout à coup. La fureur des tories désappointés, et des hommes de la haute église, qui voyaient leurs espérances déçues, éclata en mille pamphlets. On essaya de persuader au peuple que la tyrannie de Cromwell allait renaître, et que les dissidents s'apprêtaient à renverser l'église anglicane. — Anne mourut ; femme faible, attachée à de puériles pratiques ; douce et vertueuse, mais douée de ces vertus inutiles qui soutiennent mal une couronne ; remplie de ces défauts qui la compromettent ; crédule, confiante, incapable de vivre sans favoris et sans favorites, aimant le despotisme, et se faisant esclave de ce qui l'entourait ; vaine, imprudente, entêtée ; d'ailleurs d'un commerce facile, affectueuse pour ses courtisans ; bourgeoise aimable et sans valeur. Les tories avaient son attachement et sa prédilection ; c'est aux whigs qu'elle était forcée d'avoir recours. Ses conseillers et ses ministres lui déplaisaient ; au lieu de conduire le char, elle se laissait entraîner par lui en gémissant. — Georges Ier, reconnu par le parlement assemblé comme le souverain ayant droit au trône, aux termes de l'acte qui réglait la succession à la couronne, débarqua à Greenwich le 17 septembre, six semaines après la mort de la reine Anne. Les whigs et les tories semblèrent d'abord disposés à le recevoir comme leur monarque légitime et se soumirent à son autorité ; cependant ils différaient de sentiments et d'espérances. Il était naturel que Georges réservât ses bonnes grâces pour les whigs qui s'étaient constamment montrés ses partisans. Ils eurent donc foi en leur influence sur le monarque pour écraser et anéantir leurs ennemis politiques. D'un autre côté, les tories, en renonçant à toute opposition à l'avénement du roi, ne croyaient pas

impossible de se présenter devant lui de manière à pouvoir commander les égards. En effet, le nombre et l'importance de ceux qui composaient ce parti, qui comprenait une grande majorité du clergé de l'église anglicane, celle des deux universités, un nombre considérable d'hommes de loi et la masse des propriétaires, rendaient leur réunion imposante. Ils pensaient donc que leurs démonstrations de fidélité prouveraient à Georges la fausseté des bruits qui pouvaient être parvenus jusqu'à lui. — Si Georges eût bien compris son intérêt, il aurait reçu et récompensé les services des whigs sans prêter la main à leur haine pour les tories; il aurait reçu les professions de soumission et de fidélité, sans paraître douter de leur sincérité; il serait peut-être ainsi parvenu à effacer le souvenir des anciennes divisions. Mais il était étranger, et connaissait peu le caractère de la nation anglaise et l'esprit des partis qui la divisaient : on n'est donc pas surpris de le voir se jeter entre les bras des whigs, qui faisaient valoir ce qu'ils avaient souffert pour ses intérêts, et favoriser leurs projets de vengeance contre leurs adversaires, qu'il avait quelques raisons de regarder aussi comme ses ennemis personnels. Les anciens ministres furent accusés de haute trahison, plusieurs personnages distingués furent menacés de poursuites ou en devinrent les objets; ce qui remplit tout ce parti de crainte et d'alarme. Quelques-uns de ses chefs ouvrirent l'oreille aux conseils désespérés des jacobites plus zélés, qui les exhortaient à mesurer leurs forces contre un ennemi implacable, et à ne pas consentir à leur ruine sans faire le moindre effort pour se défendre. On souleva le peuple au cri de l'église anglicane; on démolit et on brûla les chapelles non conformistes; on pilla les maisons de leurs ministres, et l'on commit tous les excès par lesquels se distingue la populace quand une fois elle est déchaînée. — Le whiggisme, véritable soutien du trône anglais depuis 1688, soutien qui a sa base dans le peuple et dans le contrat de 1688, a plus d'un fois épouvanté les rois qu'il avait créés. A la fin du XVIII[e] siècle, on le voit se partager en deux sections : l'une qui se rattache à la révolution française, et marche rapidement vers la démocratie; l'autre qui se rejette sur la constitution britannique, et défend l'aristocratie. Fox représente la première, Burke la seconde de ces divisions. Plus on avance, plus le parti whig se rapproche de l'ancien parti tory, plus l'ancien parti tory s'efface; aussi la Grande-Bretagne, depuis six années, a-t-elle fait subir à l'ensemble de ses lois plus de changements que pendant le cours de deux siècles.

PHILARÈTE CHASLES.

TORRIDE, brûlant, excessivement chaud. Ce mot n'est usité qu'en parlant de la *Zone Torride*, cette portion de la terre qui est entre les deux tropiques et dont les habitants ont le soleil à plomb sur leurs têtes deux fois l'année (*v.* ZONES).

TORSE. C'est un mot de la langue technique des beaux-arts, qui sert à désigner en sculpture cette partie du corps humain qu'on appelle encore le *tronc*. On donne aussi le nom de *torse* à des statues antiques mutilées, dont les membres et la tête sont brisés; tel est entre autres cet admirable fragment d'une statue antique d'Hercule, dite le *Torse du Belvédère*, qui faisait partie, en l'an IX, du musée Napoléon. Il y resta jusqu'à l'époque de l'invasion étrangère, en 1815. On est fondé à croire que ce chef-d'œuvre de la statuaire, dans un état de mutilation complète, et privé de la tête, des jambes et des bras, représentait *Hercule en repos*, et alors qu'il était devenu un dieu immortel sur le mont Œta. La peau de lion qu'on voit sur le rocher où est assis le fils de Jupiter et d'Alcmène, la force, le développement singulier de ses membres, ne laissent aucun doute sur le véritable sujet de cette statue. On a pu remarquer que l'artiste n'a cherché à faire ressortir aucune veine sur le corps du héros, qui n'est

pourtant pas représenté avec des formes juvéniles, et dont les muscles, fortement prononcés, paraissent peu se concilier avec cette rondeur, cette fermeté pure des contours que les anciens employaient quand ils supprimaient l'apparence des veines. Winckelman pense, et avec raison sans doute, que le sculpteur a eu l'intention de faire sentir qu'il voulait représenter Hercule dans son apothéose, ayant subi une transformation divine. — Plusieurs archéologues distingués, s'appuyant sur certains indices et des comparaisons avec les pierres gravées, sont d'avis que cette figure d'Alcide faisait groupe avec une autre figure placée à sa gauche. La fable de l'apothéose d'Hercule nous rappelle Hébé, déesse de la jeunesse, que le héros déifié venait d'obtenir pour épouse. — Le célèbre sculpteur anglais Flaxmann a tenté de restaurer dans ce sens, qui est du moins heureusement imaginé, une copie du torse; et son essai de restitution a si bien réussi, il semble si bien se prêter à l'attitude de la principale figure, qu'on croirait sans peine que M. Flaxmann a recomposé ce groupe dans la réalité de son aspect antique. — Sur le rocher qui sert de base à cette sculpture, exécutée en marbre du mont Pentélique, on lit une inscription grecque qui nous révèle le nom de l'habile statuaire qui en fut l'auteur. En voici la traduction : *Apollonius, fils de Nestor, Athénien, la faisait*. La forme de la lettre *oméga*, qui se trouve dans le nom d'Apollonius, semble indiquer une date qui ne serait pas antérieure aux derniers temps de la république romaine; et s'il est vrai que ce précieux fragment a été trouvé à Rome, vers la fin du xve siècle, dans des fouilles qu'on exécuta dans les environs du *Théâtre de Pompée*, aujourd'hui *Campo di Fiore*, on pourrait émettre cette opinion, que c'était justement à l'époque de Pompée que cet artiste athénien, nommé Apollonius, sculpta ce beau marbre. — Le pape Jules II l'avait fait placer dans les jardins du Vatican, avec l'*Apollon pythien* et le groupe du *Laocoon*; et c'est en cet endroit que le virent et le copièrent tous les hommes célèbres, auxquels la civilisation moderne doit le perfectionnement des beaux-arts. Il a servi aux études des Michel-Ange, des Raphaël, des Jules-Romain, des Carrache, des Poussin et des Puget. Michel-Ange, devenu aveugle, se faisait conduire devant le torse du Belvédère, et, pendant des heures entières, il palpait le suave modelé, les formes cadencées et souples de ce beau corps de marbre. — « Le Torse du Belvédère est entièrement idéal, dit Raphaël Mengs, et l'on y trouve toutes les beautés des autres statues antiques, jointes à la plus parfaite variété et à une touche imperceptible. Les méplats n'y sont sensibles qu'en comparaison des parties plus rondes, et les formes rondes qu'en comparaison des méplats. » — Winckelmann, qui assigne pour époque le siècle d'Alexandre-le-Grand à Apollonius d'Athènes, fils de Nestor, sculpteur du fameux torse du Belvédère, s'exprime ainsi au sujet de cette figure d'Hercule déifié : « Mutilée au dernier point, sans tête, sans bras et sans jambes, cette statue d'Hercule, telle qu'on la voit aujourd'hui, se présente encore à ceux qui savent pénétrer les mystères de l'art, dans un éclat qui décèle sa beauté primitive.... Il n'y a point de figure qui soit aussi bien de chair que celle-ci. On pourrait dire que cet Hercule approche encore plus du bel âge de l'art que l'Apollon du Belvédère. » — La plupart des statuaires s'accordent à dire, comme les archéologues, qu'il n'existe pas de sculpture antique exécutée dans un plus grand style. L'école des beaux-arts de Paris possède une copie en marbre du torse qui a été exécutée par M. Ottin, l'un des jeunes pensionnaires de notre école de Rome.

A. Fillioux.

TORTUE (*testudo*). Ce reptile forme dans l'ordre des *chéloniens*, qu'il constitue tout entier, un grand genre qu'on a subdivisé en cinq groupes ou sous-genres, savoir : les *tortues de terre* (tortues proprement dites), les *tortues d'eau douce* ou *émydes*, les *tortues de mer* ou *chélonées*,

les *tortues à gueule* ou *chélides*, et les *tortues molles* ou *trionyx*. Comme on a présenté au mot Chéloniens un tableau général de l'organisation de ces vertébrés, il ne nous reste ici qu'à décrire les attributs caractéristiques de chacun de ces groupes, leurs mœurs, l'utilité qu'on en retire. — 1° Les *tortues de terre* se reconnaissent à la forme bombée de leur forte carapace sous laquelle elles peuvent retirer complétement leurs pattes, leur tête, et même leur queue; à la conformation de leurs jambes, terminées en une espèce de moignon, dont les doigts très courts sont armés de cinq ongles en avant, de quatre en arrière. Ces animaux n'ont guère d'autre instinct que celui de leur conservation. La lenteur de leur démarche est proverbiale. Originaires des pays chauds, ils tombent, pendant nos hivers d'Europe, dans un engourdissement léthargique. On les retient quelquefois dans les jardins, où ils sont utiles en détruisant beaucoup d'insectes et de vers. Leur chair est bonne à manger, et sert à faire des bouillons préconisés pour les estomacs délicats. — L'espèce la plus commune en Europe est la *tortue grecque*, qui habite le littoral de la Méditerranée; elle atteint rarement un pied de long. Ses écailles, granulées au centre, striées au bord, sont tachetées de noir et de jaune par grandes marbrures. Elle se creuse un trou pour y passer l'hiver, et y pond de quatre à cinq œufs semblables à ceux des pigeons. — La *tortue géométrique* est ainsi nommée de sa carapace noire, sillonnée de lignes jaunes, convergeant régulièrement vers un disque de même couleur. — La *tortue des Indes*, d'un brun foncé, se fait remarquer par sa grande taille, qui dépasse quelquefois trois pieds de longueur. — 2° Les *tortues d'eau douce* ou *émydes* ont la carapace moins bombée que les précédentes. Leurs doigts palmés, plus larges et plus longs, dénotent leur vie aquatique. Selon qu'elles se rapprochent davantage par leur conformation des tortues de terre ou des tortues marines, elles vivent, soit dans les lieux marécageux, soit dans les eaux courantes. Un cou long et flexible, des narines percées à l'extrémité d'un museau mobile, et qu'elles peuvent fermer à volonté, leur permettent de respirer hors de l'eau. Les émydes se nourrissent principalement de vers, de poissons, de mollusques; leurs habitudes ne diffèrent pas, sous les autres rapports, de celles des tortues terrestres. Elles habitent aussi les contrées chaudes ou tempérées, et particulièrement l'Amérique. Leurs espèces sont très nombreuses; l'une des plus répandues est la *tortue d'eau douce d'Europe*, qui atteint jusqu'à dix pieds de long, et dont la carapace noirâtre est semée de points jaunâtres, disposés en rayons. Sa chair est bonne à manger. — Les *tortues à boîte* ont le plastron divisé en deux battants par une articulation mobile, et peuvent fermer entièrement leur carapace, quand leur tête et leurs membres y sont retirés. — 3° Les *tortues de mer* ou *chélonées*, les plus grandes de toutes, se reconnaissent à l'aplatissement de leur carapace, à la longueur de leurs pieds élargies en nageoires, et ne pouvant rentrer sous le bouclier. Elles vivent en troupes nombreuses dans la mer, qu'elles ne quittent que pour satisfaire aux besoins de la reproduction, et pondre, dans un trou qu'elles ont creusé au milieu de la grève, leurs œufs gros comme ceux de l'oie, recouverts d'une membrane molle, et très nombreux. Ces œufs, qu'elles ont pris la précaution d'abriter sous le sable, éclosent à la chaleur du soleil, et il en sort, au bout de trois semaines, une foule de petites tortues qui courent se jeter à la mer. Bien qu'elles nagent très bien, les chélonées s'éloignent peu des côtes, où on les voit paître des plantes marines, ou poursuivre des mollusques, dont elles savent très bien, à l'aide de leur bec, briser la coquille. Comme les autres tortues, elles ne peuvent respirer qu'en s'élevant, d'intervalle en intervalle, à la surface de l'eau. On guette, pour s'en emparer, le moment où elles côtoient par troupes les bords de la mer pour y faire leur ponte; alors on leur tend un grand

filet de corde, ou, quand cela est possible, on les retourne pour les assommer. Quelquefois on les harponne en mer, comme des cétacés, quand elles viennent sur l'eau pour y respirer, ou qu'elles flottent endormies à sa surface. On raconte à ce sujet l'histoire d'un Indien, esclave à la Martinique, qui fut traîné avec son canot un jour et deux nuits, sans qu'il lui fût possible de couper ou de détacher la corde fixée à l'avant, ayant dans une secousse perdu ses instruments de pêche. — Une des plus grandes espèces de ce sous-genre est la *tortue franche*, dont la carapace verdâtre n'a pas moins de sept à huit pieds de long, et qui pèse jusqu'à 7 ou 800 livres. Sa chair et ses œufs, qu'elle pond en très grand nombre, sont agréables à manger. Elles côtoient en grandes troupes les îles de l'océan Indien. — Une espèce plus intéressante encore, c'est le *caret*, dont la carapace fournit la véritable écaille employée en tabletterie, etc. Elle habite les mers de l'Amérique méridionale et de l'Inde. On a donné, aux mots CARET et ÉCAILLE, tous les détails que l'on peut désirer sur l'emploi de cette substance. — 4° Enfin, on a nommé *chélides* ou *tortues à gueule* plusieurs espèces, dont la bouche fendue en travers, comme celle de certains batraciens, n'est point armée du bec de corne propre à tous les autres chéloniens; et *trionyx*, *tortues à trois ongles*, ou *tortues molles*, des espèces qui n'ont point d'écailles, mais seulement une peau molle pour enveloppe à leur carapace et à leur plastron. Elles vivent dans l'eau douce. SAUCEROTTE.

TORTURE (style judiciaire), tourment que l'on faisait subir, avant et après sa condamnation, à un accusé, pour le forcer à avouer son crime et ses complices. « C'est, dit La Bruyère, une invention sûre pour sauver un coupable robuste. » L'expérience a confirmé son opinion. La loi qui ordonnait de faire prêter serment à un accusé de dire la vérité, c'est-à-dire de s'accuser lui-même s'il était coupable, n'était qu'absurde; celle qui ordonnait de lui faire subir des tourments plus cruels que le supplice même était atroce. Et cette loi a existé long-temps chez tous les peuples civilisés; elle était observée même par les juridictions ecclésiastiques; seulement elle ne devait pas aller jusqu'à l'effusion du sang : et cependant le juge qui l'ordonnait, le bourreau qui l'appliquait, le patient qui la subissait, étaient tous chrétiens. — Les législateurs anciens et modernes ont emprunté cet usage barbare à la législation romaine. Les modes de torture variaient suivant les localités. — Lors des persécutions contre les chrétiens, on torturait les martyrs en leur plantant des aiguilles sous les ongles. Les mêmes horreurs se sont renouvelées contre les hérétiques ou présumés tels. Wryothesly, chancelier d'Angleterre, ordonna de mettre à la torture une jeune et belle femme, qui ne pensait pas comme lui sur la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'eucharistie; il déchira lui-même le corps de l'accusée, et la jeta ensuite dans les flammes d'un bûcher. Ajoutons, pour l'honneur de la religion et de l'humanité, que l'Angleterre a aboli la torture avant toutes les autres nations chrétiennes. — Cet usage, du reste, remontait à l'antiquité la plus reculée. Lorsqu'un Gaulois distingué par son rang mourait, et que l'on attribuait la cause de sa mort à un acte de violence, ses femmes et ses esclaves subissaient la torture. La nomenclature des divers modes de torture est immense; leur combinaison variée inspire plus d'horreur que d'étonnement. On brûlait les extrémités des doigts, on disloquait les épaules en soulevant avec une poulie les bras de l'accusé rejetés en arrière : c'était le même supplice que l'estrapade (*v.*). — Dans la Chine, les pieds du patient, comprimés dans des attelles de bois creusées, étaient serrés jusqu'à parfait aplatissement de la cheville. — On ne peut concevoir qu'en France, à la fin du XVIIe siècle, les magistrats les plus distingués par leur position, leurs lumières, appelés à réviser, à améliorer les anciennes ordonnances en matière criminelle, aient

froidement discuté dans leurs moindres détails les divers genres de torture, et en aient consacré l'application dans les codes qui ont reçu la sanction de Louis XIV et sont devenus lois de l'état. Nous renvoyons le lecteur curieux de connaître cette injustifiable partie de la législation réformée à l'ordonnance de 1670. — Toutes les assemblées électorales de 1788 furent unanimes sur l'abolition de la torture, déjà si énergiquement réprouvée par Beccaria, Servan et tous les philosophes du XVIIIe siècle. Mais à cette torture physique, abolie par les lois, on a substitué une torture morale dont les effets ne sont pas moins funestes, le *secret*. L'accusé, dans l'isolement le plus absolu, ne peut voir que son geolier; il lui est défendu de lire et d'écrire : la plus légère distraction lui est interdite. Des hommes robustes et naturellement gais n'ont pu supporter les angoisses du secret, et sont sortis de leur cachot après quelques jours d'épreuve, pâles, exténués et presque abrutis. Ce nouveau genre de torture s'est souvent prolongé des mois entiers. La loi ne prescrivait autre chose que la séquestration absolue de l'accusé, que l'interdiction de toute communication au dehors ou avec les autres prisonniers : c'était déjà une peine assez forte. Mais des juges ont donné à cette disposition de la loi une extension que rien ne peut justifier (*v.* QUESTION). — Au figuré, on dit se mettre le corps ou l'esprit à la *torture*, pour exprimer des efforts extraordinaires dans le but de se tirer d'une position pénible, de trouver la solution d'un problème difficile, de découvrir le véritable sens d'une proposition ou d'une phrase obscure. DUFEY (de l'Yonne).

TOSCAN (Ordre), ainsi nommé parce que d'anciens peuples de Lydie, étant venus habiter la Toscane, y bâtirent ainsi leurs premiers temples. C'est le plus simple et le plus solide des cinq ordres d'architecture : *Ordre toscan, colonne toscane, soubassement toscan*. On appelle *architecture toscane* celle qui est essentiellement composée d'arcades et de bossages (*v.* GRÈCE ANCIENNE [IDIOME, SCIENCES, et ARTS]).

TOSCANE (Grand duché de), dans l'Italie centrale. Les anciens l'appelaient *Tyrrhénie* ou *Tuscie* (*v.* l'article ÉTRURIE). Après la chute de l'empire d'Occident (476), cette contrée fut occupée d'abord par les Ostrogoths, puis par les Grecs, et enfin par les Lombards. L'Étrurie formait un duché séparé relevant des rois lombards : depuis lors, le pays prit le nom de *Toscane*. Charlemagne en fit une province des Franks. Après la division de l'Italie en différentes marches par Louis-le-Débonnaire, les comtes ou gouverneurs de cette contrée se nommèrent tantôt margraves, tantôt ducs, et surent rendre leur dignité héréditaire. En 1160, la Toscane fut vendue par les Guelfes, qui étaient aussi ducs de Bavière, à l'empereur Frédéric Ier : mais les villes cherchèrent à se rendre indépendantes. Florence, capitale de la Toscane, qui joua un rôle assez important dans ce mouvement, s'allia avec plusieurs villes contre l'empire, auquel Pise et quelques autres cités restèrent fidèles (1197). La Toscane fut dévastée pendant les divisions des Guelfes et des Gibelins, lesquelles durèrent trois siècles (*v.* ITALIE). Les familles de Buondelmonti et d'Uberti ensanglantèrent Florence; la première s'attacha à la cour de Rome, la seconde rechercha l'appui de Frédéric II. Après la mort de l'empereur, en 1250, le peuple se déclara pour les Guelfes. On établit la charge de *capitano del popolo*, et on leur adjoignit les *anziani*; mais après l'expulsion des Gibelins de Florence, en 1226, une lutte s'engagea entre la noblesse (les *grandi*) et le peuple au sujet de l'égalité des droits réciproques; elle dura jusqu'à 1343, époque où la noblesse fut exclue de toute participation au gouvernement de la ville; elle fut ensuite déchirée par les factions des *Neri* et des *Bianchi* (*v.*) : ces derniers eurent enfin le dessous et furent bannis. Ce fut alors que les *Médicis* (*v.*), devenus puissants par leur immense commerce, s'attirèrent l'affection des citoyens pauvres, et

établirent leur domination dans Florence : elle dura depuis 1374 jusqu'à 1737. Dans le cours de cette période, Florence soumit Pise (*v.*) en 1509, et en 1557 Sienne, qui, depuis la moitié du XIIIe siècle, était devenue un état puissant. La Toscane, plus avancée que le reste de l'Italie dans les voies de la civilisation, vit luire le siècle d'or des beaux-arts, dont les amis et les maîtres trouvèrent une protection puissante auprès des Médicis. A la suite de la paix, conclue à Vienne en 1725, la Toscane, érigée en 1569, par Cosme de Médicis, en grand-duché, passa, en 1737, après la mort du duc Jean Gaston de Médicis, qui ne laissa pas d'enfants, au duc François de Lorraine, puis à la maison d'Autriche, lorsque celui-ci monta sur le trône impérial. La Toscane fut gouvernée par un archiduc, jusqu'à ce que Napoléon, après s'en être emparé, lui rendit son ancien nom d'Étrurie (*v.*). Après la chute de Napoléon, en 1814, l'archiduc Ferdinand III, ci-devant grand-duc de Courtzburg, rentra en possession de la Toscane. Le congrès de Vienne ajouta à la Toscane l'état des Présides, la principauté de Piombino avec l'île d'Elbe (*v.*) et ses dépendances, jadis fiefs de l'empire : le duché de Lucques y sera également réuni dans le cas où la descendance de l'infante Marie-Louise viendrait à s'éteindre. Le grand-duc actuel de Toscane est Léopold II, néle 3 oct. 1797. Il succéda à son père, Ferdinand III, le 17 juin 1824 : celui-ci, après la paix de Lunéville (le 9 février 1801), avait cédé la Toscane au prince héréditaire de Parme, Louis, infant d'Espagne, fils unique de Ferdinand Ier de Parme, et avait reçu pour indemnité Salzbourg avec ses appartenances ; mais il les perdit à la paix de Presbourg, conclue le 26 décembre 1805, et fut obligé d'accepter, en compensation, Wurzbourg, qu'il garda jusqu'à la paix de Paris, qui le réintégra dans la possession de la Toscane. Le grand-duc Léopold épousa, en 1817, Anne, fille du prince Maximilien de Bavière. — Le grand-duché de Toscane, sur une superficie de 396 lieues carrées, comprend 36 villes, 134 villages et 2,517 communes, avec une population de 1,300,000 ames : on y compte 7,000 prêtres, 1,400 moines mendiants, 95 convents d'hommes, et 67 couvents de femmes ; enfin, 10,000 juifs, qui sont presque tous établis à Livourne (*v.*). Le gouvernement est monarchique absolu ; le pays n'a ni constitution ni privilèges ; les revenus s'élèvent à 5,800,000 florins : les domaines et les propriétés ecclésiastiques ont été employés, pendant l'occupation française, au remboursement de la dette nationale. Le grand-due, outre la garde civique, entretient 5,500 soldats. Sa marine se compose de 3 goëlettes, et de quelques chaloupes canonnières. Livourne, Porto-Ferrajo et Piombino sont les principaux ports de la Toscane ; elle est comprise dans les garanties que l'Autriche a obtenues de la Sublime-Porte contre la piraterie des états barbaresques. — On compte, en Toscane, trois ordres de chevalerie : celui de St-Etienne, fondé en 1554, et renouvelé en 1817 ; celui de Saint-Joseph, fondé à Wurzbourg en 1807, et introduit en Toscane en 1817 ; et, enfin, celui de la Croix-Blanche, ordre militaire créé en 1814. — La Toscane est un pays que la nature semble s'être plu à combler de tous ses trésors. Dans ce délicieux climat, l'hiver est si doux qu'il est rare de trouver des maisons pourvues de cheminées. L'air y est d'une grande salubrité, excepté dans les *maremmes*, plaines basses, marécageuses et presque désertes, surtout aux environs de Sienne ; cependant, on peut espérer, grâce au desséchement du lac de Castiglione entrepris depuis 1829, que ces maremmes, aujourd'hui si malsaines et si désertes, se couvriront un jour d'une population aussi nombreuse que celle qu'elles nourrissaient jadis : en effet, c'est là que s'élevaient la ville de *Saturnia*, si florissante au temps des Étrusques, et plusieurs autres cités ses rivales. Les vents appelés *sirocco* et *libecchio*, qui soufflent périodiquement dans ces contrées, ne laissent pas d'être très insalu-

bres. Les Apennins étendent, en Toscane, leurs ramifications dans plusieurs directions : les plaines sont couvertes d'oliviers, de citronniers, d'orangers, d'abricotiers, de vignes; et des forêts de châtaigniers couronnent les montagnes, dans lesquelles on remarque quelques traces volcaniques. La Toscane est sillonnée de rivières, dont les plus remarquables sont la Serchia, l'Ombrono et le Tibre; l'Arno est la seule qui soit navigable. Le plus considérable des lacs est le *lago di Castiglione della pescaja* : il a vingt milles d'étendue. Des canaux ont été creusés dans toutes les directions, et portent partout la vie et l'abondance : on trouve des eaux minérales et thermales, principalement aux environs de Pise et de Sienne; les plus célèbres sont les bains du roi Porsenna. Les productions du règne animal consistent en cuivre, marbre, albâtre, plomb, mercure : l'île d'Elbe est célèbre pour ses mines de fer. Les montagnes sont formées de granit, de chaux, de plâtre, de grès et de tuf : on y rencontre des cavernes et des grottes, d'où s'exhalent des vapeurs sulfureuses et méphitiques. Le sol fournit au cultivateur des blés et des vins d'excellente qualité : celui de Montepulciano est renommé. Le bois y est commun. On y élève de bons chevaux, des bestiaux de toute espèce; on y trouve en abondance des buffles, des bécasses, des ortolans, des perdrix, etc., mais peu de gros gibier. Il y a à Pise, depuis le milieu du XVII[e] siècle, un haras de chameaux; si cet établissement n'existait pas, les foires de l'Europe présenteraient moins souvent ces animaux à la curiosité publique. Les habitants de la Toscane sont d'une taille avantageuse, et remarquables entre tous les autres Italiens par leur douceur, leur politesse, leur franchise et leur droiture : les femmes y sont très belles, et y reçoivent, en général, une excellente éducation. C'est en Toscane qu'on parle le plus purement la langue italienne; mais un accent guttural très prononcé la fait paraître beaucoup moins agréable aux personnes qui ont habité Rome, où la prononciation est d'une douceur remarquable : de là est venu le proverbe italien si connu : *La lingua toscana in bocca romana*. L'agriculture y a fait de grands progrès, auxquels contribue surtout l'*Academia dei Georgofilii*. On se livre en Toscane, avec un rare succès, à l'éducation des vers à soie, mais l'exploitation des mines y est négligée. L'industrie et le commerce, surtout celui de transit par Livourne avec le Levant, sont florissants; on y compte de nombreuses fabriques de soieries et 80 papeteries : les velours de Florence, les fleurs artificielles et les chapeaux de paille qu'on y confectionne, sont justement renommés. Dans les beaux siècles de la littérature et des arts, la Toscane vit naître des hommes tels que le Dante, Pétrarque, Galilée, Machiavel, Giotto, Cimabué, Léonard de Vinci, Michel-Ange, etc. Les universités de Pise, de Florence et de Sienne sont pourvues de nombreuses collections scientifiques et artistiques : Pise a un observatoire. En 1828, des savants de Florence, à la tête desquels était le professeur Rosellini, entreprirent, aux frais du gouvernement, un voyage en Égypte, d'où ils rapportèrent beaucoup de dessins et d'antiquités. — La Toscane se divise en trois provinces : Florence, Pise et Sienne; elle a trois archevêques et seize évêques. C. L.

TOTILA, roi des Ostrogoths, surnommé *Baduella*, était duc de Frioul en 541, pendant les règnes d'Ildibald et d'Éraric. Les victoires de Bélisaire avaient réduit la monarchie des Ostrogoths aux pays situés entre les Alpes et le Pô, et des querelles intestines l'ébranlaient tous les jours davantage. Totila, neveu d'Ildibald, prédécesseur d'Éraric, craignant d'être massacré comme son oncle, était en négociations avec les Grecs lorsque l'assassinat d'Éraric lui donna le trône, sur la fin de l'année 541. Les Goths avaient été si affaiblis par leurs défaites précédentes qu'à peine ils pouvaient défendre le reste de leurs villes contre les efforts des Grecs. Totila, plus habile et

plus heureux, parvint, avec une armée de 5,000 Goths, à battre les Grecs près de Fuenza. Après cette victoire, il entra en Toscane, vainquit une armée supérieure en nombre, et s'adjoignit les soldats mercenaires qui la composaient. Alors chef d'une armée assez considérable, il s'avança dans le cœur de l'Italie. Bénévent, Cumes et Naples, après un assez long siége, cédèrent successivement à la force de ses armes. La modération et la clémence du vainqueur, qui contrastaient avec l'avarice et la cruauté des Grecs, lui attirèrent l'affection des Italiens, et lui donnèrent de nombreux partisans. En 545, Bélisaire, rappelé du fond de la Perse par Justinien, vint en Italie essayer de rétablir les affaires; mais son armée était si faible qu'il ne put défendre Spolète, Assise, Pérouse, Plaisance et Rome même, qui furent prises sous ses yeux. A la demande du général grec, Totila respecta les monuments qui faisaient la gloire de l'antique capitale de l'empire, qu'il voulait d'abord détruire dans la crainte que les Grecs ne s'y fortifiassent. Bélisaire rentra dans Rome dès que le roi des Ostrogoths l'eut quittée, et s'y mit en état de soutenir un long siége; mais, rappelé en 548 par Justinien pour aller combattre les progrès des Perses, il abandonna encore une fois Rome aux armes de Totila. Celui-ci, ne pouvant obtenir la paix de l'empereur d'Orient, ravagea la Sicile, et expulsa presque totalement les Grecs de l'Italie. Enfin Narsès, envoyé par Justinien, parut en Illyrie avec des forces supérieures (551). Il vint chercher Totila à Tagina, dans les Apennins, et lui livra bataille. Les Ostrogoths furent battus; Totila blessé mourut au bout de quelques jours (552), et sa mort mit fin à la domination des Ostrogoths en Italie. C. L.

TOUCHER, celui des cinq sens au moyen duquel on connaît les qualités palpables (v. TACT).

TOULON, autrefois *Telo-Martius*, jolie ville de la basse Provence (Var), sur la Méditerranée, dans le bassin côtier d'Argens, à 15 l. S.-E. de Marseille, 35 l. S.-O. de Nice et 215 l. S.-E. de Paris. Située au fond d'un grand golfe, elle s'élève gracieusement en amphithéâtre du côté du nord, où ses remparts s'étendent jusqu'au pied d'une chaîne de hautes montagnes courant de l'est à l'ouest, et dont les masses, aujourd'hui arides et pelées, étaient autrefois ombragées de belles et magnifiques forêts. — L'origine de Toulon est incertaine. Quelques-uns ont voulu faire remonter sa fondation à l'an 1042 avant notre ère, et en ont attribué l'honneur à un peuple de la haute Allemagne, émigré sous la conduite d'un chef nommé *Talamon* ou *Télamon*. Quelques autres, d'après l'étymologie grecque du nom, ont cru qu'elle devait sa naissance à une colonie de Phocéens, qui vinrent s'établir dans ces parages, et jetèrent les fondements de Marseille, ainsi que de plusieurs autres villes le long des côtes. Selon d'autres enfin, le nom de *Toulon* viendrait d'un certain duc des Celtes nommé *Tolemus* ou *Tolumnus*, qui reconstruisit une partie de la ville vers l'an 411. M. Alphonse-Denis pense que *Telo-Martius* pourrait bien venir de l'impôt en nature que les Romains percevaient d'une teinturerie établie par eux sur la côte d'où ils tiraient la pourpre, et signifier l'*impôt rouge*. En effet, *telos*, en grec, veut dire un tribut, une taxe, et *martius* désignait autrefois la couleur rouge, qui était appelée *couleur martiale*. — Quoi qu'il en soit, il est du moins évident que la ville de Toulon est très ancienne. Plusieurs fois détruite et plusieurs fois réédifiée, l'on suppute qu'elle a été ruinée et rebâtie jusqu'à sept fois avant J. C., et neuf fois depuis le commencement du IIe siècle jusqu'à l'année 1225. A chaque rétablissement de la ville, il y avait un changement dans la position. Les habitants cherchaient sans cesse un lieu où ils fussent mieux garantis. Ils choisirent enfin les marais qui s'étendaient au fond du golfe vers le nord-est; c'est l'endroit où existe le vieux quartier de la ville actuelle. Là, au moyen de pilotis et d'îlots naturels, ils s'établirent au milieu de ces maréca-

ges, qui pouvaient les protéger contre les invasions, en rendant les abords de leur nouvelle cité presque inaccessibles. — Malgré les nombreuses vicissitudes de ses commencements, la ville de Toulon fut une des premières en Provence à embrasser la foi chrétienne. Dès le ve siècle, elle est gouvernée spirituellement par l'évêque Honoré, qui souscrivit la lettre synodique adressée à saint Léon en 451 par les évêques des Gaules. Trente ans plus tard, saint Gratien y subit courageusement le martyre. Saint Cyprien, mort vers l'année 549, s'y distingua, entre les plus saints évêques de son temps, par ses lumières et ses éminentes vertus : après la Vierge, c'est lui qui est le patron de l'église épiscopale. Dans ces temps de trouble, de schisme et de piraterie, la population avait le plus grand besoin de ces hommes religieux. C'était à la voix des évêques que les pauvres habitants dispersés dans les bois revenaient se grouper autour d'un centre commun, et que la ville sortait de ses décombres. — Le voisinage des Sarrasins les tenait sans cesse dans les transes. Ces peuples, livrés à la piraterie, infestaient les îles de la Méditerranée, et s'abattaient fréquemment sur les côtes, où ils commettaient d'affreux ravages. Dans une descente qu'ils firent au xe siècle, Toulon fut complétement ruiné. En 1178 et en 1196, il éprouva le même sort, et les habitants qui échappèrent au massacre subirent l'esclavage. Malgré ces désastres, la cité se repeupla, mais lentement ; et, lorsqu'en 1319 le sénéchal de Provence recruta les milices pour entreprendre le siége de *Dolce-Aqua*, elle n'avait plus d'hommes en état de porter les armes. — Toulon connut aussi la peste. Jusqu'en 1721, il éprouva neuf fois les envahissements de ce terrible fléau. — Siége d'un bailliage et d'une viguerie, sa juridiction comprenait sept communautés, dont les principales étaient la *Valette*, la *Garde*, la *Seyne* et *Six-Fours*. — A la mort de Louis Ier, la ville ayant fait partie de la ligue qui se forma sous le titre d'*Union d'Aix*, dont l'objet était de reconnaître Charles de Duras à l'exclusion de Marie de Blois, mère de Louis II, cette princesse, en 1385, la priva pendant trois ans du siége de la viguerie et du bailliage, qu'elle réunit à celui de Marseille. — La protection des princes de la première et de la seconde maison d'Anjou fut très favorable à ses développements. En 1481, la seconde maison d'Anjou étant venue à s'éteindre dans la personne de Charles du Maine, neveu du roi René, Louis XI hérita de la Provence, qui a toujours continué depuis de faire partie de la France. — Jusque-là, le commerce maritime de Toulon ne se faisait que de côte en côte, et celui de terre ne consistait guère qu'en denrées du pays. Sous les rois de France, il eut plus d'extension. Depuis Louis XII, tous ses successeurs, ayant apprécié l'importance et l'utilité de cette place, songèrent à en fortifier l'entrée et à donner plus de consistance à sa marine. Louis XII y fit commencer une grosse tour à l'embouchure du goulet, sur la rive nord, que François Ier acheva. Une forteresse fut construite aussi dans l'île de Porqueyrolle, afin d'éloigner les pirates, qui contrariaient le commerce. D'autres fortifications s'élevèrent vers le même temps, soit aux alentours de la ville, soit sur le rivage. En peu d'années, Toulon acquit tant d'importance, qu'André Dovin, général de la flotte de Charles V, considérait la possession de cette place comme l'avantage le plus signalé que l'empereur eût pu retirer de son expédition contre la Provence. — Toutefois, l'augmentation de population et les fortifications de Toulon datent surtout d'Henri IV. Ce prince, en 1594, en agrandit l'enceinte, fit élever les courtines des bastions Ste-Catherine et St-Vincent, celles des portes, et les murailles de la Darse-Vieille. Louis XIV vint ensuite, qui lui donna encore plus d'extension. Il fit reculer les murs de l'arsenal, érigea plusieurs édifices, et ne négligea rien pour son embellissement. C'est sous son règne que l'on ajouta à la ville un nouveau quartier, aussi élégant et aussi bien construit que

le premier était sale et mal bâti. — Avant la révolution de 1789, on comptait à Toulon cinq couvents de religieux, cinq de religieuses, une maison de jésuites, un séminaire et un collége sous la direction des pères de l'Oratoire. — Le dernier évêque qui y occupa le siége fut sacré le 12 septembre 1759. Aujourd'hui, Toulon n'est plus ville épiscopale. Sa position en a fait le chef-lieu d'une préfecture maritime et de la huitième division militaire. L'arsenal qu'elle possède est peut-être le plus beau de France. On évalue sa surface à 354,141 mètres carrés. Près de 4,000 ouvriers y sont occupés annuellement. Un certain nombre de galériens participe aussi aux travaux. Ce nombre varie suivant les circonstances; il s'élève aujourd'hui à 2,000. Beaucoup d'entre eux reçoivent un pécule de huit à dix cent. par jour. Quelques-uns, tels que les scieurs de long, gagnent les deux neuvièmes du prix fixé par le tarif de main-d'œuvre. — Entre toutes les choses dignes de remarque dans l'arsenal, la corderie, la voilerie, la salle d'armes, le magasin général, le musée et le bassin construit par l'ingénieur Grognard, pour le radoub des vaisseaux, méritent particulièrement l'attention. La corderie, ouvrage du célèbre Vauban, n'a pas moins de 1,120 pieds de long sur 64 environ de large. Elle est surmontée d'un étage, où l'on prépare le chanvre et les filasses qui servent aux cables que l'on fabrique au rez-de-chaussée. — Deux siéges mémorables ont différemment illustré la ville de Toulon : le premier, livré en 1707 par le duc de Savoie, qui y perdit 14,000 hommes en 26 jours sans pouvoir la réduire, et le second livré par les armées de la république en 1793, où Bonaparte commença ses premières armes. — Les fortifications de la ville reçurent de ces deux circonstances de notables améliorations. Depuis la conquête de l'Algérie, elles ont été encore augmentées. Toulon est devenu le point central des communications avec l'Afrique. C'est de là que partent les troupes et les passagers pour notre nouvelle colonie. Aussi la rade et le port sont-ils toujours encombrés de bâtiments et de pavillons de toutes les nations. Cette affluence d'étrangers a produit une augmentation de population considérable. Afin de pouvoir loger les habitants qui se multiplient tous les jours, on est obligé d'exhausser les maisons et de bâtir des faubourgs. Deux hameaux, déjà d'une certaine étendue, ont été construits depuis quelques années, l'un sur la route de la Valette, l'autre sur la route d'Ollioulles. Le premier, fort bien bâti, s'agrandit incessamment; le second, appelé *Navarin*, sale, mal construit, composé de misérables cahutes, sert de refuge aux Génois et aux pauvres ouvriers que la cherté des loyers a chassés de la ville.—Entouré d'un double rempart et d'un fossé large et profond, défendu à l'est, au nord et à l'ouest par des montagnes et des collines couvertes de redoutes, Toulon se trouve garanti au sud par la mer, où s'étend majestueusement devant son port, de l'est à l'ouest, une des plus belles et des plus sûres rades du monde. Parmi les fortifications modernes qui rendent son entrée infranchissable, la citadelle de la Malgue est la plus remarquable, et par la solidité de sa construction, et par son étendue. C'est sur les collines qui entourent la citadelle que des vignes délicieuses distillent le meilleur vin de toute la Provence, connu sous le nom de *vin de la Malgue*. — Sur la presqu'île de Saint-Mandrier, qui forme avec le golfe de la Seyne un des côtés de la rade, on voit la croix des Signaux, le tombeau du général Latouche, un magnifique hôpital maritime, et un peu plus loin, du côté de la Seyne, le lazaret.—Parmi les améliorations et les agrandissements de Toulon, nous ne devons pas oublier les constructions qui réuniront incessamment la ville au fort la Malgue. Déjà un rempart solide avec ses fossés commence à s'élever dans cette partie. Un vaste arsenal, créé au *Mourillon* comme succursale de celui de la marine, sera ceint par les nouvelles murailles. On y compte en ce moment huit cales supportant chacune

un grand vaisseau en construction et plusieurs autres établissements relatifs à la confection des navires. On y remarque aussi une magnifique scierie à la vapeur. Cette succursale est exclusivement destinée à la construction des vaisseaux. — Entre le nouvel arsenal, la ville et le rempart qui doit lier le fort la Malgue à Toulon, s'étend un grand espace destiné à un port marchand et à une belle rue, dont l'exécution est commencée. Quelques maisons et un vaste établissement pour la fabrication des machines à vapeur s'élèvent déjà au bas de la montée. Les forges y sont même en pleine activité. Les Toulonnais possèdent maintenant dans leur port huit ou dix paquebots à vapeur qui font continuellement le trajet d'Afrique, de Corse, d'Italie et d'Orient. Deux bâteaux à vapeur servent également aux communications avec la Seyne. Le trajet coûte seulement un sou pour les ouvriers et deux sous pour les autres passagers; le prix des premières places est de quatre sous. — Toulon ne possède ni antiquités ni monuments extraordinaires. Cependant on peut y remarquer l'hôpital de la marine, le *Champ de bataille*, belle place carrée entourée d'un double rang de grands arbres, où se trouve l'hôtel de la préfecture maritime, et vis-à-vis, une magnifique façade formant autrefois un seul corps de bâtiment occupé par les jésuites. L'hôtel de ville offre sous son balcon deux cariatides colossales qu'on peut mettre au rang des chefs-d'œuvre de la sculpture. Elles sont du célèbre Puget, qui, dit-on, ayant à se plaindre de deux consuls, les représenta dans cette posture avec tant de vérité que toute la population les reconnut. Des rues dont plusieurs sont bien percées, larges et aérées, un cours planté d'arbres et faisant suite à une superbe rue bordée de vigoureux platanes qui garantissent les passants des rayons du soleil, des places pittoresques, un port animé, des fontaines nombreuses qui coulent jour et nuit dans des bassins spacieux, et distribuent dans tous les quartiers une eau claire et courante, font de Toulon un séjour agréable et sain. Trois portes avec pont-levis facilitent les communications des habitants à l'extérieur; une quatrième est en projet pour abréger le trajet de l'arsenal de terre avec sa succursale, qu'un nombreux matériel a obligé d'établir en dehors des remparts, du côté du nord. La ville possède plusieurs églises : la plus curieuse et la plus ancienne est la cathédrale. On y remarque un excellent tableau de M. P. Guérin représentant la *Sainte famille*, que ses compatriotes montrent avec orgueil. M. P. Guérin a prouvé dans cette œuvre, d'un caractère vraiment raphaélesque, qu'il est à la fois grand poète et grand peintre. — Les dispositions naturelles des Toulonnais, sont plutôt belliqueuses que commerciales et industrielles, ce qui vient de la fréquentation continuelle qu'ils ont avec une garnison permanente de 5 à 6,000 hommes de troupes, sans compter les équipages des vaisseaux. Aujourd'hui la population s'élève à 40,000 ames. — Placée entre l'Italie et l'Espagne, voisine de la Corse, séparée seulement d'Alger par une distance d'environ 200 lieues, la ville de Toulon est d'une importance majeure pour la France, et si Marseille est destinée à devenir le marché de toute la Méditerranée, Toulon pourrait bien en être l'arsenal et la forteresse. LOUIS DE TOUSSSIL.

TOULOUSE (*v.* le Supplément de la lettre T).

TOUR-D'AUVERGNE (THÉODORE-MALO CORRET DE LA [*v.* LATOUR-D'AUVERGNE]).

TOURAINE, ancienne province de France, qui a servi à former le département actuel d'Indre-et-Loire, auquel nous renvoyons pour tout ce qui regarde la géographie physique. Elle était bornée au nord par l'Orléanais, à l'est par le Berry, au midi par le Poitou, à l'ouest par l'Anjou et le Maine. Sa longueur était de 25 lieues dans le sens du méridien, et sa largeur de 22. On la divisait en deux parties, la haute Touraine et la basse Touraine, séparées par la Loire, qui traversait la province dans sa partie centra-

le. Le Cher, l'Indre et la Vienne parcouraient aussi la Touraine méridionale. Il y avait, et il y a peu de contrées en France plus favorisées de la nature sous le rapport de la position, du climat et de la fertilité. De belles et vastes plaines, des coteaux couverts de vignobles, des collines revêtues de vastes forêts, de riches vallées, une multitude de châteaux qui en embellissent les aspects, un climat d'une douceur et d'une égalité remarquable, tout justifie le nom de *Jardin de la France*, que lui avaient donné nos pères. Cette heureuse situation n'a pas été sans influence sur le moral de la population. Les Tourangeaux sont toujours les *Turones imbelles* de Tacite, et cette race douce et tranquille, qui se laisse nonchalamment aller aux rêveuses inspirations de ses belles campagnes, est encore telle que l'a dépeinte le Tasse dans la *Jérusalem*. « Quoique tout couverts d'un acier brillant, dit-il, ils craignent le travail et la fatigue : cette contrée molle, riante et délicieuse, ne produit que des hommes qui lui ressemblent.... » La Touraine, le pays des *Turonii* de Ptolemée, fut placée dans la troisième Lyonnaise par Honorius. De la domination des Romains, elle passa sous celle des Visigoths, des Franks, et fut gouvernée par des comtes particuliers, qui, d'amovibles qu'ils étaient d'abord, se rendirent héréditaires à condition de réversibilité à la couronne à défaut d'hoirs mâles. Geoffroy Martel, comte d'Anjou, s'en empara en 1044, sous prétexte qu'elle avait fait partie des domaines de ses prédécesseurs, et la transmit à ses descendants, comtes d'Anjou et rois d'Angleterre. Mais Philippe-Auguste en prit possession en 1202, comme des autres fiefs confisqués sur Jean-sans-Terre. Jean I[er] l'érigea en duché-pairie (1356) en faveur de Philippe, son fils, depuis duc de Bourgogne. Elle a été ensuite donnée plusieurs fois en apanage aux fils de France, et réunie enfin à la couronne après la mort de François, duc d'Alençon, frère du roi Henri III. C'est en 1545 que la Touraine fut érigée en gouvernement général. La justice y était administrée conformément à la coutume particulière du pays, rédigée en 1460, revue en 1559. Avant la révolution de 89, elle avait un gouverneur, un lieutenant-général et un lieutenant du roi; ce n'était qu'un pays d'élections. On y comptait 8 villes royales : elles faisaient partie de la généralité de Tours, qui comprenait aussi le Poitou, l'Anjou et le Maine, et elle était du ressort du parlement et de la cour des aides de Paris. Une grande maîtrise des eaux-et-forêts y avait été créée en 1689, parce que le roi y possédait les trois forêts d'Amboise, de Loches et de Chinon. Sa capitale était Tours. OSCAR MAC CARTHY.

TOURBE, TOURBIÈRE. Les eaux stagnantes donnent naissance à une grande quantité de végétaux herbacés, d'une texture lâche et spongieuse, qui, s'accumulant chaque année au fond des marais, finissent à la longue par subir une décomposition particulière, de laquelle résulte un combustible noir, charbonneux, connu sous le nom de *tourbe*. Ce dépôt varie selon la nature des végétaux qui ont concouru à sa formation et l'époque de son origine. Très souvent, les plantes et les arbres que l'on y remarque sont à peine décomposés; mais, dans la plupart des cas, ils ne forment qu'une masse brune, compacte et homogène, qui se gerce par la dessiccation. On peut facilement reconnaître, dans les tourbières, des roseaux, des chênes, des bouleaux, des hêtres, des aunes et des frênes. Ces arbres atteignent quelquefois 80 pieds de haut sur 4 de diamètre. En général, les végétaux ensevelis dans les tourbières présentent une grande analogie avec la flore des diverses contrées où sont situées les exploitations de ce combustible; en Écosse, ce sont les pins, les sapins et les mélèzes qui dominent; tandis qu'en Hollande, M. Decandolle a observé des *tourbes* qui étaient entièrement composées de varechs. Il en est de même des restes d'animaux qui ont été charriés dans les tourbières par les courants fluviatiles; ce sont presque toujours des bois de cerf,

et d'élan, des ossements de sanglier, de cheval, de chevreuil, ainsi que des cornes d'urochs. Les planorbes, les lymnées, les paludines et autres mollusques qui vivent dans les eaux douces abondent dans les tourbières. Dans quelques localités, on a rencontré des chaussées romaines, des barques, et quelques ustensiles. Les dépôts de la Hollande ont même présenté des médailles de l'empereur Gordien, qui vivait l'an 240 de notre ère. — La tourbe se rencontre presque toujours dans le fond des vallées, les anciens marais et les plaines basses facilement submergées : les régions du nord facilitent beaucoup plus sa formation que celles du midi, probablement parce que la chaleur hâte beaucoup trop la décomposition des plantes, et que leur carbone se transforme très vite en acide carbonique. Les cimes des montagnes de l'Écosse, qui s'élèvent à plus de 600 mètres, sont recouvertes d'un produit absolument semblable à la tourbe; cette circonstance justifie ce que nous venons de dire, relativement à l'influence du froid et de l'humidité pour la production de ce combustible. Les phénomènes qui, dans les temps reculés, ont concouru à la formation de la tourbe, n'ont jamais cessé leur action, et se continuent tous les jours sous nos yeux, de telle sorte qu'il ne peut y avoir le moindre doute sur l'origine de ce produit. Dans le pays de Brême, on peut suivre chaque année son accroissement, et il est même permis de la fabriquer artificiellement. C'est ainsi que, dans le Devil's-Moor, on pratique, dans la tourbe elle-même, des cavités de 20 pieds de côté, en carré, et de 6 pieds de profondeur, dans lesquelles il se développe des conferves, des mousses, des joncs, des roseaux qui se déposent successivement, et forment au bout de 30 ans une véritable couche de tourbe. A Harlem, on a vu un dépôt de cette matière, de 4 pieds d'épaisseur, se former dans l'intervalle de 5 ans seulement. — Rolland de la Platrière, auteur d'un excellent ouvrage sur l'art du tourbier, assure pourtant qu'il faut près d'un siècle pour former de la tourbe fibreuse. Quelques tourbières de la Picardie présentent des circonstances très favorables pour l'étude de l'altération graduelle des plantes : les bancs les plus superficiels, que les tourbeurs appellent *bousin*, sont formés par des végétaux flétris, et pressés les uns contre les autres ; au-dessous, la tourbe est plus foncée, plus homogène ; on y distingue à peine quelques empreintes végétales. Enfin, dans les couches les plus inférieures, la décomposition est complète, et le dépôt prend le nom de *tourbe limoneuse* : quelquefois même elle est liquide et coule comme les bitumes. Lorsque les marais tourbeux ont servi de débouché aux affluents fluviatiles, le combustible qu'ils renferment est pénétré de matières terreuses, et alterne même souvent avec des couches sédimenteuses. — La tourbe répand en brûlant une fumée abondante, et d'une odeur désagréable ; afin d'obvier à ces inconvénients, et pour favoriser son application aux usages domestiques et industriels, on la transforme en charbon dans de grands fours en maçonnerie. Lorsqu'elle est réduite aux deux tiers de son poids par la calcination, elle possède un pouvoir calorifique qui est à celui du bois brut : : 59 : 37; si la calcination est poussée jusqu'à réduction de la moitié, le pouvoir calorifique est à peu près double de celui du bois ; dans tous les cas, le charbon qui en provient est très friable et d'une densité moyenne. Quelques tourbes, celles de la vallée de la Bar, par exemple, dont les cendres renferment 40 pour 100 de chaux, conviennent parfaitement à la fusion des minerais de fer. — Dans la vallée de la Somme, la tourbe constitue un dépôt continu très étendu; près d'Abbeville, il a plus de 30 pieds de puissance. Plusieurs départements de la France, mais plus particulièrement ceux du Nord et du Pas-de-Calais, renferment des carrières de tourbe ; il en existe également en Angleterre et en Irlande. — Les tourbières ne peuvent être exploitées que par les propriétaires du sol dans lequel elles se

trouvent, ou du moins avec leur consentement. En cela, elles diffèrent des carrières proprement dites, dont l'exploitation n'est soumise à aucune autorisation préalable; il suffit que les carriers se conforment aux règlements de police. Avant de se livrer à l'extraction de la tourbe, les propriétaires doivent être nantis d'une autorisation; ils doivent également se conformer aux règlements d'administration publique. Ces dispositions ont fait assimiler les tourbières aux minières. — Les règles prescrites pour l'exploitation de la tourbe peuvent sembler au premier abord une violation manifeste des droits de propriété; il est hors de doute cependant que l'hygiène publique, et l'intérêt bien entendu des propriétaires eux-mêmes, nécessitent leur maintien. Les tourbières étant, en effet, presque toujours situées dans des fonds marécageux, pénétrés d'eaux croupissantes, et qui peuvent donner lieu à des exhalaisons délétères, il convient de diriger l'exploitation de manière à éviter leur stagnation. Pour cela, on retire d'abord les couches les plus inférieures, et l'on s'élève ensuite graduellement vers les parties les plus élevées, en ayant soin de ménager des pentes pour l'écoulement des eaux. Si ce mode d'exploitation n'était pas impérieusement prescrit, les propriétaires, qui ne sont guère préoccupés que du soin d'enlever de leurs mines le plus de produits possible dans le moins de temps possible, compromettraient à la fois la santé publique et le bon aménagement de nos combustibles fossiles. L'autorisation exigée par le gouvernement, et la stricte observation des règlements d'administration publique, sont donc des mesures de prudence dont il serait dangereux de se départir. Toutefois, comme l'exploitation des tourbières ne présente pas, à beaucoup près, la même importance que celle des mines de fer et de charbon, par exemple, il suffit, pour obtenir l'autorisation, qui est délivrée par le préfet, d'adresser la demande au sous-préfet de l'arrondissement. Cette pétition doit renfermer la désignation exacte de la localité, l'étendue de la propriété, ses limites, ainsi que la qualité et l'épaisseur du banc de tourbe. — Dans quelques tourbières submergées de l'Allemagne, il existe des masses considérables de tourbe qui forment des îles flottantes, sur lesquelles on remarque des maisons et des troupeaux. TOURNAL.

TOURMENT, grande, violente douleur corporelle : la goutte, la pierre, la néphrétique, sont de cruels *tourments*; supplices, tortures qu'on fait endurer à quelqu'un : les *tourments* des martyrs, la force des *tourments* lui arracha l'aveu de son crime. — Au figuré, une grande peine d'esprit : les *tourments* de la jalousie, de l'ambition (*v.* DOULEUR, PEINE, SUPPLICE, TORTURE).

TOURNEFORT (JOSEPH PITTON de), né à Aix, en Provence, le 5 juin 1656, fut un des grands réformateurs de la botanique. Doué de l'esprit d'analyse et naturellement porté vers les recherches comparatives, il eut le génie des sciences d'observation. Fils de Pierre Pitton, écuyer, seigneur de Tournefort, et d'Aimare de Fagone, il fut élevé dans sa ville natale, au collége des jésuites, et montra de bonne heure un amour passionné pour la science qui devait faire le fondement de sa réputation. Son père le destinait à l'église, mais sa vocation l'emporta. Ses progrès en chimie et en médecine furent très rapides. A la mort de son père, en 1677, il profita de sa liberté pour parcourir les montagnes du Dauphiné et de la Savoie, d'où il rapporta un riche herbier. « Tournefort, dit Fontenelle, était d'un tempérament vif, laborieux, robuste; un grand fonds de gaieté naturelle le soutenait dans le travail, et son corps aussi bien que son esprit semblaient faits pour la science qu'il cultivait avec tant de succès. » L'infatigable botaniste, après avoir herborisé deux ans dans le Languedoc, poursuivit ses explorations dans les Pyrénées et la Catalogne. Assailli plusieurs fois, durant ses courses pénibles, par les miquelets espagnols, il eut l'adresse de sauver le peu d'argent qu'il avait en le tenant caché

dans un pain dur et noir qu'il portait habituellement sur lui. De retour à Aix, en 1681, avec une abondante récolte, il commença à procéder à la classification de ses plantes. Appelé à Paris par Fagon, alors médecin de la cour, il fut placé, en qualité de professeur de botanique, au Jardin-Royal, fondé par Louis XIII; mais cet emploi lui laissant des intervalles de loisir, il en profita pour retourner en Espagne, et visiter l'Andalousie et le Portugal. Plus tard, ses recherches le conduisirent en Angleterre et en Hollande, où il fut accueilli avec distinction par les savants les plus recommandables, et notamment par le célèbre professeur Hermann de Leyde. Reçu à l'académie des sciences, en 1691, il fit paraître, trois ans après, ses *Éléments de botanique*, dont il publia une édition latine, amplifiée, en 1700, sous le titre d'*Institutiones rei herbariæ*, accompagnée d'une préface sur l'histoire de la science, les principes de sa méthode et l'appréciation du mérite des botanistes les plus marquants. Il développa dans cet ouvrage l'idée que Magnol de Montpellier n'avait fait que formuler en 1689. Ce premier début d'une méthode naturelle, c'est-à-dire d'une classification des plantes d'après leurs rapports les plus intimes, commença à fixer l'attention des botanistes sur les caractères d'affinité qu'on observe dans certains groupes. Cette méthode suffit aux études botaniques tant que le catalogue des 10,146 plantes qui s'y trouvaient distribuées ne s'augmenta point par les nouvelles découvertes, et qu'une analyse plus approfondie n'y vint pas apporter des réformes salutaires. Les débats qui s'élevèrent entre Ray et Tournefort sur la nouvelle méthode en accréditèrent encore plus les principes, surtout lorsque ce dernier eut répondu à son antagoniste par une lettre adressée à Scherard, et imprimée sous ce titre : *De optimâ methodo instituendâ in rem herbariam* (in-8° de 27 p., 1697). Tournefort ne se fit recevoir docteur en médecine, à la faculté de Paris, qu'en 1698; il avait alors quarante-deux ans, et publia pour sa thèse l'*Histoire des plantes qui naissent aux environs de Paris, avec leur usage dans la médecine*. Cet ouvrage est partagé en six herborisations. Bernard de Jussieu en publia, en 1725, une seconde édition, enrichie de notes (2 v. in-12). — Ce fut vers le commencement de l'année 1700, que, sur la proposition de l'académie des sciences, et par l'organe de M. de Pontchartrain, Louis XIV chargea Tournefort de parcourir le Levant. Aubriet, peintre distingué, et Gundelsheimer, médecin allemand fort instruit, l'accompagnèrent dans cette grande exploration. Notre voyageur visita l'île de Candie, l'Archipel, Constantinople, les côtes méridionales de la mer Noire, l'Arménie turque et persane, la Géorgie, le mont Ararat, et revint par l'Asie-Mineure, qu'il traversa par Tocat, Angora, Pruse, Smyrne et Éphèse. Sa relation fut imprimée au Louvre, en deux volumes in-4°; le second ne parut qu'après sa mort, en 1717. On en tira ensuite deux autres éditions. Cet ouvrage, écrit dans un style simple et consciencieux, est, sans contredit, bien supérieur, sous le rapport scientifique, à ceux qu'on possédait sur le même sujet; l'érudition qu'il y déploya était le fruit des ses profondes connaissances en histoire et dans l'étude des langues anciennes. En le faisant paraître sous forme de lettres, adressées au ministre de Pontchartrain, il évita la sécheresse monotone d'un simple journal. Ses détails sur la Géorgie sont d'autant plus curieux que ce pays n'était alors connu que par les récits surannés de Della Valle et de Chandin. — Tournefort, à son retour, fut nommé professeur de médecine au collége de France, tout en conservant son emploi au Jardin-Royal. Parmi le grand nombre de plantes qu'il avait rapportées de son voyage, 1,356 nouvelles espèces vinrent se ranger dans les 673 genres de sa méthode de classification, augmentés de 25 nouveaux qu'il fut obligé de créer, sans toutefois accroître le nombre des classes. Il publia à cet effet, en

1703, son *Corollarium institutionum rei herbariæ*. On estimait à plus de cinquante mille francs les collections de son cabinet d'histoire naturelle et de curiosités. Malgré tant de travaux, Tournefort conservait toute son énergie, et aurait pu avancer encore les progrès de la science, lorsqu'un accident imprévu vint l'enlever à ses admirateurs. Atteint par une voiture dans une rue de la capitale, il languit cinq ou six mois, et mourut le 28 novembre 1708. Il légua son superbe cabinet au roi et sa belle bibliothèque à son ami l'abbé Dignon. L'herbier de Tournefort fait partie aujourd'hui des collections de la galerie botanique, où il est religieusement conservé. Ses livres, qu'il avait coutume d'annoter en marge, se trouvent disséminés dans plusieurs bibliothèques particulières. S. Berthelot.

TOURNOI. « Il y avait cette différence entre les joutes et les tournois, dit Caseneuve, qu'aux joutes on combattait seul à seul, et qu'aux tournois on se battait par escadrons. » Caseneuve, Ménage et Le Duchat dérivent ce mot du latin barbare *tornare*, *torneamentum*, parce que ces courses se faisaient en tournant et retournant. Cette opinion cependant est combattue par Voltaire : « Quelques-uns, dit-il, prétendent que c'est de la ville de *Tours* que les tournois tirèrent leur nom; car on ne tournait pas dans ces jeux comme dans les courses de chars chez les Grecs et les Romains; mais il est plus probable que *tournoi* vient d'épée tournante, *ensis tornenticus*, sabre sans pointe, parce qu'il n'était pas permis, dans ces jeux, de frapper avec une autre pointe que celle de la lance. Les armes dont on faisait usage étaient ordinairement des bâtons ou des cannes; des lances sans fer ou à fer rabattu, des épées sans tranchant, qu'on nommait pour cela *courtoises* ou *gracieuses*; quelquefois cependant on se servait de lances à fer émoulu, de haches, et de toutes les armes de bataille; celles-ci s'appelaient *armes à outrance*. » — On ne saurait guère assigner l'époque certaine de l'origine des tournois; il est à présumer qu'ils commencèrent peu après l'établissement des Barbares dans les Gaules et l'Italie. En 870, les enfants de Louis-le-Débonnaire signalèrent leur réconciliation par une de ces joutes solennelles, qu'on appela depuis *tournois*, parce que, dit Nithard, *ex utrâque parte alter in alterum veloci cursu ruebant*. L'empereur Henri-l'Oiseleur, pour célébrer son couronnement, en 920, donna une de ces fêtes militaires; on y combattit à cheval. L'usage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Espagnols et chez les Maures. — Les lois, écrites par Geoffroi de Preuilli, pour la célébration de ces jeux, furent renouvelées dans la suite par René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem. Tout s'y faisait en l'honneur des dames : selon les lois du bon roi René, elles visitaient elles-mêmes les armes, distribuaient les prix, et, si quelque chevalier ou écuyer avait mal parlé de quelqu'une d'elles, les autres tournoyants le battaient de leurs épées, jusqu'à ce que les dames criassent merci. L'usage des tournois se conserva longtemps dans toute l'Europe. Un des plus solennels fut celui de Boulogne-sur-Mer, en 1309, au mariage d'Isabelle de France avec Édouard II, roi d'Angleterre. — Édouard III en fit célébrer deux très beaux à Londres. Le nombre continua à être fort grand jusqu'à la mort du roi de France, Henri II, tué dans un tournoi au palais des Tournelles, en 1559. Cet accident semblait devoir les abolir pour toujours; cependant telles étaient la force de l'habitude et la vie désœuvrée des grands, qu'on en célébra un autre un an après à Orléans, dont le prince Henri de Bourbon-Montpensier fut encore la victime. Ces combats cessèrent alors totalement : les jeux que l'on continua depuis ne furent que des *carrousels* (v.). L'abolition des tournois date donc de l'année 1560, et avec cet usage périt l'ancien esprit de la chevalerie, qui ne reparut plus que dans les romans. — La France, après la mort de Henri II, déchirée par les guerres de religion, oublia les tournois pour des luttes plus sérieu-

ses ; l'Allemagne eut assez à faire avec ses sectes religieuses, et l'Italie perdit dans de petites intrigues l'énergie qu'elle avait déployée jusque-là. A. D.

TOURNOIS (monnaie). C'est de Tours où cette monnaie fut fabriquée pour la première fois qu'elle prit son nom. La livre tournois était petite et bordée de fleurs de lis. Il y avait des livres tournois, des sous tournois, des petits tournois, des doubles tournois, que l'on distinguait en tournois blancs ou d'argent, et en tournois noirs ou billons. Avant l'établissement du nouveau système monétaire de France, le tournois n'était plus, depuis long-temps, qu'une désignation de somme de compte opposée à celle qu'on nommait *parisis*, laquelle était plus forte d'un quart. Quatre-vingts francs valent quatre-vingt-une livres tournois. R.

TOURS, ville de France, chef-lieu du département d'Indre-et-Loire, siége d'un évêque, de tribunaux de première instance et de commerce, de directions des contributions directes et indirectes et des domaines, de conservations des hypothèques et des forêts, d'un géomètre en chef du cadastre et d'un ingénieur des mines, d'une chambre de commerce, d'un conseil de prud'hommes,etc. Une longue avenue, un pont majestueux, précédé et suivi de deux jolies places, une rue majestueuse qui traverse la ville dans toute sa largeur, voilà l'entrée de Tours du côté de Paris; entrée encore embellie par une vue magnifique.Mais il ne faut pas aller plus loin, on n'y trouverait que désenchantement et tristesse. Cette rue, qualifiée justement de Royale,si élégante et si gaie, voile toute une gothique cité, coupée de rues étroites et sales, la cité de Grégoire, le chroniqueur de Clovis et de sa race. Cependant il est juste de dire que de généreux efforts ont été tentés pour la rajeunir, témoins la rue d'Indre-et-Loire, et surtout la rue Saint-Martin, qui s'étend là où s'élevait l'antique abbaye dont on ne saurait trop déplorer la destruction. — La situation de Tours rappelle le temps de la force brutale, où fleuves et montagnes suffisaient à peine pour garantir de l'attaque sans cesse renaissante d'un indomptable voisin. D'un côté c'est la Loire, le fleuve aux belles eaux; de l'autre une rivière non moins large, le Cher, qui s'unit à lui à quelque distance; puis un courant qui va de l'un à l'autre en fermant la ville d'un troisième côté. Un troisième cours d'eau manque pour faire une île de l'ancienne capitale de la Touraine et en défendre les abords de toutes parts. Le pont de la Loire, sans contredit l'un des plus beaux de l'Europe, est construit dans le goût de celui de Neuilly, sur lequel il l'emporte de beaucoup par sa longueur, qui est de 222 toises, et par sa largeur, qui est de 7; il est supporté par 15 arches de 75 pieds d'ouverture, et garni de beaux trottoirs. Sur la place qui lui succède du côté de la ville, s'élèvent deux édifices, l'hôtel de ville et le musée départemental de peinture, entre lesquels s'ouvre la rue Royale. A droite et à gauche, deux promenades délicieuses, parallèles à la Loire. Des deux ponts qui traversent le Cher, l'un a 17 arches. Vers cette rivière, sur la gauche de la porte et de l'avenue de Bordeaux, s'étend le Mail, autre promenade fort agréable. Les principaux édifices de Tours sont la cathédrale, ou l'église Saint-Gratien, monument gothique, dont la façade est décorée de deux tours hautes de 247 pieds; le palais épiscopal, l'un des plus remarquables bâtiments modernes de la ville; celui de la préfecture, que l'on peut mettre sur la même ligne; l'église Saint-Martin, une des plus vastes du royaume; l'hôtel de ville, le musée, la bourse, le palais de justice, la prison, les casernes, le couvent des Jacobins, la fontaine de la place du Grand Marché, et les deux tours de l'ancienne abbaye dites de l'Horloge et de Charlemagne. Les casernes occupent l'emplacement du vieux château, celui où fut enfermé Charles de Lorraine, duc de Guise (fils aîné d'Henri, dit le *Balafré*), qui parvint à s'en échapper en 1591, après y avoir gémi trois ans. —

Tours possède une société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, une société maternelle et une société musicale, un cabinet d'histoire naturelle, de minéralogie et d'antiquités, un jardin botanique, une salle de spectacle, un muséum de peinture, riche de plus de 200 toiles des écoles anciennes et modernes; une bibliothèque, de 32,000 volumes, où l'on voit, indépendamment de diverses Bibles curieuses, toutes les polyglottes, et un Évangile manuscrit en lettres d'or, sur lequel les rois de France prêtaient serment comme abbés de Saint-Martin C'est à Louis XI que Tours dut son ancienne prospérité et ses célèbres fabriques de soieries. A sa voix, des ouvriers habiles accoururent d'Italie et de Grèce; les environs de la ville se couvrirent de mûriers; un commerce lucratif porta la vie dans la contrée. Durant le règne des Valois, malgré les guerres et les troubles, cette industrie ne déchut pas. Sous le ministère de Richelieu, on comptait à Tours seulement plus de 60,000 ouvriers en soieries. Mais Lyon grandissait; puis vint cette fatale révocation de l'édit de Nantes qui tua l'industrie française, et Tours ne fut bientôt plus que l'ombre de lui-même. Aujourd'hui cette branche de commerce, qui rapportait encore au xviiᵉ siècle 10 millions, compte à peine quelques fabriques de gros de Tours et d'autres étoffes peu recherchées. Il y en a aussi quelques-unes de draps, de tapis, de passementerie, de poterie bronzée et autres, de cordes de boyaux, de couvertures, d'ouate. On y voit une filature de coton, une raffinerie de salpêtre, des tanneries, des lavoirs de laine. Le commerce consiste en grains, vin, eau-de-vie, vinaigre, pruneaux renommés, dont beaucoup viennent de Saumur, amandes et autres fruits secs, amidon, laines, cuirs, etc. C'est l'entrepôt des chanvres recueillis dans le département. — Tours a été formé de deux villes successives, de la gauloise, que les Romains nommèrent *Cæsarodunum* ou *Civitas Turonum*, et de *Martinopolis*, appelée ensuite *Châteauneuf*, qui s'éleva autour du tombeau de saint Martin. Celle-ci est à l'ouest de la rue Royale, l'autre à l'est, près de la cathédrale. Pris par les Visigoths, puis par Clovis, Tours appartint successivement aux rois de Neustrie et d'Austrasie, aux comtes de Blois, aux Plantagenets, comtes d'Anjou et rois d'Angleterre, dont un, Henri III, la rendit à saint Louis. Les états-généraux y ont été assemblés en 1470, 1484 et 1506. Henri III y transféra le parlement en 1589. Un siècle auparavant, Louis XI avait établi sa résidence au château du Plessis, près de la ville, où il mourut, et dans lequel avait été enfermé le cardinal de La Balue. Il était à 3/4 de lieue de la ville; on n'en voit plus que quelques ruines. Cette ville a vu naître le cardinal d'Amboise, le maréchal de Boucicaut, Gabrielle d'Estrées, le jésuite Rapin, le graveur Abraham Bosse, Destouches, auteur comique, le fameux horloger Julien Leroi, le mathématicien Dutens. — La beauté du pays, la douceur de son climat, l'économie avec laquelle on peut y vivre, y attirent de nombreux étrangers; beaucoup d'Anglais surtout viennent s'y fixer. On visite dans le voisinage des grottes curieuses, appelées les *Gouttières*, fameuses par leurs concrétions calcaires. On y comptait 26,669 habitants en 1836. Tours est à 58 lieues 1/2 (de poste) sud-ouest de Paris. Latitude nord, 47° 28'; longitude ouest, 1° 38'.

Oscar Mac Carthy.

TOURTERELLE, en latin *columba-turtur*. La famille des tourterelles est aussi répandue que celle des *pigeons* (v.): on la retrouve dans les trois continents. Inutile d'énumérer ici ses différentes espèces. Qu'il suffise de savoir que ses mœurs, son naturel, son instinct, ses habitudes sont absolument identiques avec ceux des pigeons. Elles mangent et boivent de même, et, comme eux, elles se réunissent en troupes dans certaines saisons. Leurs caresses mutuelles offrent beaucoup d'analogie: ce sont, de la part du mâle, les mêmes mouvements, les mêmes courbettes, quand il veut inviter sa femelle à la construction du nid; de

part et d'autre, la même voix, ou plutôt le même gémissement plaintif, la même manière de couver et d'élever leurs petits. C'est à tort qu'on a souvent cité ces oiseaux comme des modèles de fidélité : un mâle recherche sans scrupule plusieurs femelles, et les femelles ne craignent pas de faire plus d'un heureux. — La partie des bois la plus sombre et la plus fraîche est la retraite que choisissent ordinairement les tourterelles des bois. Elles cachent leur nid sur les grands arbres; cependant on en trouve aussi quelquefois dans les taillis. Elles le forment de petites bûchettes, plat, et y déposent deux œufs blancs, et très rarement trois. Dans seize ou dix-huit jours, ces œufs sont éclos. — Il arrive souvent que des espèces différentes s'accouplent entre elles, mais il n'en résulte que des métis stériles. — La grosseur et la longueur des tourterelles varient selon les espèces : leur plus grand développement est de onze pouces, le moindre de huit. —On prend ces oiseaux au *lacet de crin*, comme les grives, et avec des gluaux sur les chênes, où on les attire au moyen d'un *appeau*. On leur fait encore la chasse au fusil, en les attirant de la même manière lorsqu'elles ne sont pas accouplées. Enfin on les prend à l'aide de filets aux larges mailles, dans le genre de ceux qui servent pour la chasse des vanneaux. Dans ce cas, on en chaperonne deux, qui s'élèvent, et on lie les autres pour la montre. Ces différentes chasses se font au mois d'avril et d'août, au temps de leur passage; car elles quittent nos contrées lorsque l'hiver arrive, pour passer dans des climats plus chauds. On loge celles qu'on a prises dans une *mue*, et on les y engraisse avec du millet et du panis. L'appeau dont on fait usage est pareil à celui dont on se sert pour le coucou; seulement, le trou de l'extrémité, bouché pour la chasse au coucou, doit être ouvert pour la chasse à la tourterelle. S. V.

TOURVILLE (Anne-Hilarion de Cotentin), né en 1642, mort à Paris le 28 mai 1701. « Que pourrons-nous faire, disait le chevalier d'Hocquincourt au duc de La Rochefoucauld, qui lui recommandait son jeune parent, sur des vaisseaux de Malte armés en course, d'un Adonis plus propre à servir les dames de la cour qu'à supporter les fatigues de la mer? » Telle était au premier coup d'œil la physionomie de Tourville à l'âge de 18 ans. Il avait la beauté d'un ange, le teint d'un blond à éblouir, les yeux bleus et pleins de vivacité, des couleurs vives, les traits fins et délicats, mais la taille haute et bien prise, et son air annonçait plus de résolution que la douceur de sa voix ne semblait en promettre. Le chevalier d'Hocquincourt ne tarda pas à pressentir son mérite; il lui dit de se tenir prêt à partir et de se rendre à bord de la frégate qu'il armait en course à Marseille. Dès le premier jour de son arrivée, il apprit que son jeune volontaire s'exerçait du matin au soir à la manœuvre, et qu'il faisait au milieu de l'équipage, avec plus d'adresse et d'agilité que tout autre, ce qu'il voyait faire aux simples matelots. Il commençait comme Turenne, et ses premières années annoncèrent à l'ordre de Malte un de ses plus illustres chevaliers, à l'Europe un de ses plus grands hommes de mer. — Il fut six ans dans ses caravanes la terreur des Turcs et des Barbaresques; vers la fin de l'année 1666, il revint en France. Ses exploits avaient fait grand bruit à la cour; le roi l'accueillit fort gracieusement, et, quelques jours après, il était nommé capitaine de vaisseau. Ce fut en cette qualité qu'il se distingua lors de l'expédition de Candie, et surtout dans la guerre de 1671, où les forces maritimes des Provinces-Unies luttèrent plus d'une fois avec avantage contre les flottes réunies de la France et de l'Angleterre. Le comte d'Estrées partit de Brest avec cinquante vaisseaux et plusieurs frégates. La flotte anglaise, commandée par le duc d'York, comptait quarante vaisseaux de ligne et un grand nombre de frégates ou de brûlots. L'armée navale de Hollande était forte de soixante-douze vaisseux et de plusieurs bâtiments. L'amiral Ruyter qui la commandait, vou-

lant profiter de l'avantage du vent, fit voile pour surprendre les deux flottes sur la côte de Solsbaye (7 juin 1672). Le vaisseau du chevalier de Tourville, un des premiers attaqués, soutint le feu avec une fermeté qui fut admirée des Hollandais. Ils résistèrent jusqu'au soir; mais au coucher du soleil, le vent changea et devint favorable à l'armée navale des deux rois. D'Estrées crut devoir en profiter. Tourville recommença l'attaque par son ordre, et mit en fuite le vaisseau qui lui était opposé: les autres vaisseaux ennemis se retirèrent à la faveur d'une nuit obscure. Le vice-amiral, écrivant au roi, fit les plus grands éloges du chevalier de Tourville. — L'année suivante (1673), la flotte de France, commandée par le comte d'Estrées, joignit le 26 mai celle d'Angleterre, aux ordres du prince Robert, et le 7 juin, les deux partis en vinrent aux mains. On combattit de part et d'autre avec la même ardeur, depuis six heures du matin jusqu'à la nuit, vaisseau contre vaisseau; Tourville eut l'avantage de couler à fond celui contre lequel il se battait. Mais l'armée navale des deux couronnes ne put empêcher d'arriver à bon port la flotte marchande hollandaise qui revenait des Indes richement chargée. En 1674, d'après le conseil du chevalier de Tourville, le marquis de Seignelai, ministre de la marine, ne mit point de flotte en mer contre les Hollandais; il se contenta de pourvoir à la sûreté des côtes, et de faire équiper à Toulon une escadre pour aller secourir les habitants de Messine qui s'étaient révoltés contre le roi d'Espagne. Tourville fut employé dans cette expédition et partit au mois de septembre pour la Sicile. — Il contribua puissamment au succès de la bataille d'Agousta. Les flottes de France, d'Espagne et de Hollande se rencontrèrent le 21 avril 1675, à midi, par le travers du golfe de Catane. Elles engagèrent le combat avec tant de valeur que la plupart des vaisseaux furent de part et d'autre endommagés. Duquesne, apprenant la mort du commandant de l'avant-garde, envoie Tourville avec deux vaisseaux pour la soutenir. Ruyter attaque le chevalier, qui soutient avec fermeté ce premier choc et l'attaque à son tour. L'amiral s'expose pour encourager les siens par son exemple; il a le devant du pied gauche emporté par un éclat, et les os de la jambe droite brisés; il tombe, se fait en tombant une légère blessure à la tête, et continue à donner ses ordres avec le même sang-froid. La flotte hollandaise, abandonnée par les Espagnols, se retire à l'entrée de la nuit. Ruyter mourut le 29 avril à Syracuse. Deux jours avant sa mort, ce grand homme avouait qu'il s'était vu en danger au moment où Tourville l'avait attaqué; il rendit le témoignage le plus honorable à sa valeur, et prédit sa brillante destinée. — Le 31 mai, la flotte de France, sous les ordres du maréchal duc de Vivonne, découvrit près de Palerme la flotte ennemie. Tourville, qui commandait un détachement de neuf vaisseaux, attaqua l'avant-garde des alliés, mit le feu à trois de leurs vaisseaux, et brûla dans le port le vice-amiral d'Espagne, le contre-amiral de Hollande, et sept autres bâtiments qui étaient échoués l'un sur l'autre. Les Français évacuèrent la Sicile; et la paix fut signée à Nimègue le 10 août 1678 entre la France et la Hollande, et le 17 septembre avec l'Espagne. — Au mois de janvier 1682, Tourville fut nommé lieutenant-général des armées navales. Vers la fin du mois d'août et les premiers jours de septembre, sous les ordres de l'amiral Duquesne, il bombarda la ville d'Alger; au mois d'avril 1684, la ville de Gênes; au mois de mai de la même année, une seconde fois Alger; et sous les ordres du maréchal d'Estrées, Tripoli au mois de juin 1685. Les corsaires de Barbarie furent contraints de payer les frais de l'armement et de rendre les esclaves pris sous la bannière de France. — « Le roi Jacques, comme disait l'archevêque de Reims, frère de Louvois, venait de quitter trois royaumes pour une messe, » et Louis XIV faisait des efforts extraordinaires pour le rétablir sur son trône. Il fallait avant tout join-

dre la flotte de Toulon à celle de Brest, et réunir sur l'Océan les forces de la Méditerranée. Tourville fut chargé de cette mission délicate et périlleuse. Il passa le détroit de Gibraltar, et profita si bien de la faveur du vent, qu'avec une escadre de vingt vaisseaux il entra dans le port de Brest, en présence de la flotte des ennemis, forte de soixante-dix vaisseaux de ligne, tant anglais que hollandais (1689). Bientôt après (mars 1680), le roi fit partir de Brest, de Toulon et de Rochefort de nouveaux secours pour l'Irlande, et donna l'ordre d'armer à Brest la grande flotte qui devait aller dans la Manche chercher celle des ennemis. Il donna le commandement de cette flotte à Tourville, et le nomma vice-amiral du Levant, avec ordre d'arborer le pavillon d'amiral. L'armée navale fit voile le 23 juin, et se trouva forte de soixante-douze gros vaisseaux, sans compter les frégates et les bâtiments de charge. Le 10 juillet, à la pointe du jour, elle découvrit, entre l'île de Wick et le cap de Ferlay, l'armée ennemie rangée en bataille. On se battit depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Les Anglais ne soutinrent le feu que trois heures. La plupart des vaisseaux hollandais furent criblés et démâtés, les deux tiers de leurs équipages tués ou blessés, mis hors de combat ou faits prisonniers. Ils perdirent quinze gros vaisseaux; le reste alla se cacher entre les bancs de la Hollande ou vers la Tamise. L'armée de Tourville ne perdit pas une chaloupe, et la France régna deux ans sur les mers. — Le roi, satisfait de cette victoire, le choisit l'année suivante (1691) pour commander la flotte de l'Océan. Il tint la Manche libre, prit, avec trois vaisseaux de guerre qui les escortaient, onze bâtiments marchands qui allaient en Amérique, et favorisa la descente en Irlande des troupes que Louis XIV envoyait au roi Jacques. Mais ces secours furent inutiles; le roi Jacques perdit son royaume et fut obligé de revenir en France. Les flottes ennemies rentrèrent dans leurs ports. Tourville ramena l'armée navale à Brest et revint à la cour. — Le cabinet de Versailles fit un nouvel effort (1692) pour changer la fortune des Stuarts. Les troupes étaient rassemblées entre Cherbourg et la Hogue : plus de trois cents bâtiments de transport étaient prêts à Brest; Tourville, avec quarante-quatre grands vaisseaux, les attendait sur les côtes de la Normandie, et d'Estrées arrivait de Toulon avec l'escadre de la Méditerranée. Mais elle fut dispersée par une tempête violente et ne put opérer sa jonction. Tourville aperçut au large, le 29 mai, à sept heures du matin, l'armée navale des alliés : elle était forte de quatre-vingt-huit grands vaisseaux; mais une brume épaisse ne permettait pas d'en reconnaître le nombre. Il assembla le conseil de guerre et montra l'ordre qu'il avait reçu d'attaquer les ennemis, quand même ils auraient des forces supérieures. A dix heures, on vit un feu terrible sur toute la ligne, mais surtout dans le corps de bataille; chaque vaisseau de l'escadre avait affaire à deux ou trois de ceux des ennemis. A sept heures du soir, plusieurs de nos vaisseaux qui étaient mouillés eurent à soutenir, tant d'un bord que de l'autre, le feu de quarante ou cinquante vaisseaux de l'armée navale des alliés; Tourville n'en perdit aucun. Il n'en fut pas de même les jours suivants; quatorze grands vaisseaux échouèrent sur la côte et furent brûlés par les ennemis. « Cette défaite, dit Voltaire, a rendu Tourville plus célèbre que ses victoires. » L'amiral Russel lui écrivit pour le féliciter sur l'intrépidité qu'il avait montrée en l'attaquant avec des forces inégales. Le roi lui rendit justice : « J'ai eu, dit-il, plus de joie d'apprendre qu'avec quarante-quatre de mes vaisseaux vous en avez battu quatre-vingt-dix de ceux de mes ennemis pendant un jour entier, que je ne me sens de chagrin de la perte que j'ai faite. » — Le roi fit armer de bonne heure sur l'Océan un grand nombre de vaisseaux, nomma Tourville maréchal de France (le 27 mars 1693), et lui donna le commandement de l'armée navale qui devait partir de Brest, avec un plein

pouvoir d'agir comme il jugerait à propos. La flotte appareilla le 26 mai, et se trouva le premier juin à la hauteur de Lisbonne. Le 28 du même mois, le maréchal de Tourville découvrit la grande flotte marchande ennemie, destinée pour Cadix, les côtes d'Italie et les Échelles du Levant. Elle était escortée de vingt-sept vaisseaux de ligne, dont le moindre était de cinquante canons. L'armée fit un cercle d'une circonférence très étendue, dans laquelle on prit ou brûla ceux qui furent enveloppés; les navires ennemis étaient au milieu du demi-cercle, à quinze lieues de la terre dont ils s'approchaient; à toute heure on en voyait sauter, tantôt sur la côte, tantôt en pleine mer. Vingt-sept bâtiments furent pris, entre autres deux vaisseaux de guerre, et quarante-cinq furent brûlés. Il détacha une partie de son escadre pour aller croiser dans le détroit de Gibraltar, où devait se rendre une partie de la flotte des alliés; cinq navires anglais furent brûlés et neuf autres pris. Le maréchal s'arrêta devant Malaga pour mettre le feu à quelques vaisseaux mouillés dans la rade de cette ville, et se rendit à Toulon pour y prendre des rafraîchissements. Il y resta quelque temps, au milieu des réjouissances de la victoire d'une flotte de cent cinquante voiles énorgueillie de ses trophées, d'une armée de soixante-dix mille hommes, tant soldats que matelots, répandue soit dans la ville, soit aux environs; entouré d'une cour brillante de quatre mille officiers, pleins du feu sacré de l'honneur français. En 1694, il eut le commandement de l'escadre destinée à protéger les opérations des troupes du maréchal de Noailles en Catalogne. En 1695, la France ne mit point d'armée navale en mer; Toorville, qui était toujours à Toulon, reçut l'ordre de veiller à la sûreté des côtes de Provence. Les deux années suivantes, il commanda les places maritimes de l'Aunis. A l'époque de la guerre de la succession (1701), le cabinet de Versailles fit armer un grand nombre de vaisseaux à Toulon, Brest et Rochefort, et mit une flotte sur la Méditerranée, afin d'empêcher une descente en Italie, une autre sur l'Océan, pour défendre les côtes d'Espagne. Tourville fut appelé au commandement de la flotte de la Méditerranée. Le maréchal, accablé d'infirmités, ne put obéir au vœu de la cour; il sentit qu'il allait mourir, et bientôt après il rendit le dernier soupir dans les bras de sa famille. — Il avait quitté l'ordre et la croix de Malte pour se marier (1690) avec la marquise de La Popelinière, veuve très riche, fille d'un fermier-général. — Il n'avait point ces formes rudes que la mer donne souvent à ceux qui la parcourent; ses mœurs étaient douces, ses manières distinguées. Il eut l'art de plaire à la cour. Les officiers l'aimaient comme un père et le regardaient comme un modèle; il inspirait aux soldats le même dévouement qu'il montrait pour eux. A son retour de l'expédition de Messine, il essuya une tempête si violente que son vaisseau fut entr'ouvert, mais il ne consentit à se jeter à la nage qu'après avoir sauvé la meilleure partie de ses compagnons d'armes. Intrépide au milieu des combats, fécond en ressources, il savait saisir d'un coup d'œil le parti qu'il fallait prendre, prévoir et braver les dangers. Le ministre de la marine, parlant au roi de sa mort, lui dit : « Que le maréchal de Tourville avait enrichi de plusieurs inventions nouvelles la science de la manœuvre, formé par son exemple d'excellents officiers; que la marine de France lui devait une grande partie de son éclat, et faisait une perte difficile à réparer » Sa carrière ne fut pas longue : il cessa de vivre avant l'âge où Duquesne rendait encore à l'état de grands services. X. X.

TOUSSAINT, fête de tous les saints. Le pape Boniface IV ayant obtenu en 607 de l'empereur Phocas le Panthéon, qu'on nomme aujourd'hui *Notre-Dame-des-Martyrs* ou de la *Rotonde* à cause de sa forme en demi-globe, le dédia à la Vierge et à tous les martyrs, et c'est de cette dédicace qu'est venue la fête de la Toussaint ou de tous les saints, qu'on célèbre le 1er novembre, et qui était auparavant

un jour de jeûne. En 736, le pape Grégoire III consacra également dans l'église de Saint-Pierre une chapelle à tous les saints, ce qui accrut à Rome la solennité de ce jour. En 836 on 837, Grégoire IV étant venu en France, Louis-le-Débonnaire ordonna la célébration de la Toussaint dans toute la Gaule et la Germanie. Cependant, si l'on en croit quelques écrivains, elle aurait déjà été connue, bien qu'aucun décret n'en eût encore ordonné l'observation. Elle a non seulement pour objet d'honorer les saints, mais de rendre grâce à Dieu des bienfaits qu'il a daigné leur accorder, et de nous exciter à les imiter en nous rendant dignes de leur intercession pour nous. Les Grecs célèbrent la Toussaint le dimanche après la Pentecôte. L'abbé ***.

TOUSSAINT LOUVERTURE (*v.* Louverture [Toussaint]).

TOUX, en latin *tussis*, bruit occasionné par un ou plusieurs mouvements d'expiration brusques et forcés. Ce bruit, qui résulte des vibrations de l'air à travers la glotte (ouverture du larynx), peut affecter une origine et des caractères très variés. Dépendant le plus souvent d'une affection des organes respiratoires, la toux peut résulter de certaines lésions d'organes différents de ceux-ci. Dans le premier cas on dit que la toux est idéopathique, et dans le second elle est considérée comme sympathique. Ainsi l'on admet une toux des dents, du pharynx, du larynx, des bronches, du poumon, de la plèvre, suivant qu'elle résulte d'une maladie siégeant dans ces divers organes. On admet, en outre, une toux gastrique, cardiaque, nerveuse, dépendant d'une maladie de l'estomac, du cœur, des nerfs, etc. Quant à son rhythme, la toux est rare ou fréquente ; on donne le nom de *quinte* à une succession d'efforts de toux répétés, rapprochés, et dont les crises sont séparées par des intervalles plus ou moins longs. Quant à son timbre, la toux est aiguë, rauque, sibilante, sourde, caverneuse, sèche, humide ou muqueuse, etc. La toux est un signe précieux pour la détermination de certaines maladies : c'est ainsi qu'elle constitue un des caractères les plus expressifs du *croup* et de la *coqueluche*; c'est un des symptômes essentiels de la *bronchite* (rhume), de la *pneumonie* (fluxion de poitrine), de la *pleurésie*, de la *phthisie* ; elle accompagne souvent la dentition chez les enfants. C'est elle qui, la première, ordinairement, éveille l'attention du malade ou du médecin sur l'état des organes respiratoires; bien des graves maladies résultent de *toux négligées*. La toux n'est donc par elle-même qu'un symptôme et non pas une maladie; mais ce symptôme peut aggraver la maladie de laquelle il dépend, et mérite par cela même la plus sérieuse attention. — Le traitement de la toux, on le conçoit maintenant, doit donc varier selon la nature de la maladie de laquelle elle dépend; néanmoins, la toux réclame quelquefois par elle-même des moyens directs puisés généralement parmi les adoucissants et les calmants. Dans tous les cas, le choix et l'application de ces moyens appartiennent à l'homme de l'art, qui seul peut prévenir les pratiques dangereuses et les erreurs funestes qui peuvent résulter de l'emploi des drogues préconisées par les charlatans, pour lesquels la toux est une mine d'exploitation féconde. Forget.

TOXICOLOGIE (en latin *toxicologia*, des deux mots grecs *toxieon*, poison, et *ogos*, discours), science qui traite des poisons (*v.* Empoisonnement et Poison).

TRAFALGAR, cap d'Espagne (Cadix), situé à l'entrée du détroit de Gibraltar, vis-à-vis du cap Spartel, sur la côte d'Afrique, célèbre par la bataille navale dont ces parages furent le théâtre, le 21 octobre 1805, entre la flotte de la Grande-Bretagne et les flottes combinées de France et d'Espagne. La victoire resta aux Anglais, mais ils y perdirent leur célèbre amiral Nelson (*v.*).

TRAGÉDIE, pièce de théâtre qui offre une action importante de personnages illustres, qui est propre à exciter la terreur ou la pitié, et qui se termine ordinairement par un événement funeste (*v.* Art dramatique et Drame).—Ce mot

s'applique aussi figurément à un événement funeste : Il s'est passé d'horribles *tragédies* dans cette cour. — Les *tragiques* sont des auteurs de tragédies ; les *tragédiens* sont des acteurs tragiques : Corneille et Racine furent de grands *tragiques ;* Le Kain et Talma de grands *tragédiens.* — La *tragi-comédie* est une pièce de théâtre dans laquelle on représente une action sérieuse entre des personnages considérables, pièce mêlée d'incidents et de personnages appartenant à la comédie, et dont le dénoûment n'est point tragique. Plaute a appelé son *Amphitryon* une *tragi-comédie.*

TRAHISON, Haute Trahison (droit criminel). La trahison consiste en général dans l'intelligence ou la coopération coupable d'un individu avec les ennemis de l'état. Dans tous les temps et chez tous les peuples, les traîtres, objets de mépris pour leurs concitoyens, ont été livrés sans pitié à toute la rigueur des lois. Aujourd'hui encore, la peine la plus fréquemment appliquée au crime de trahison est partout la peine capitale, surtout lorsqu'il est commis en temps de guerre déclarée, et même dans ces circonstances critiques où la fidélité des citoyens à leur patrie est non seulement un devoir, mais encore un besoin plus impérieux que jamais pour l'état. — Dans notre législation, pour avoir une idée exacte et précise de tous les faits qui constituent la trahison *devant l'ennemi*, comme crime militaire, il faut se reporter aux lois du 21 brumaire an v, et du 21 prairial an vi, qui prononcent, ainsi que le décret du 16 mai 1793, la peine de mort contre tout militaire ou individu attaché à l'armée, convaincu de ce crime, quel que soit d'ailleurs son état ou son grade. La législation, sur cette matière, est complétée par les articles 75 et suivants du code pénal, qui embrassent, dans leur ensemble, la généralité des cas de trahison imputables à tout citoyen non militaire. — Quant au crime de *haute trahison*, il n'est point spécialement et nominativement désigné ni défini dans le code pénal. Cette omission a, ce nous semble, l'inconvénient de jeter quelque vague sur ce point si grave de notre droit criminel, et d'ouvrir peut-être une trop large carrière à l'interprétation. Cependant l'article 28 de la charte constitutionnelle de 1830 défère à la cour des pairs la connaissance « des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état, qui seront définis par la loi. » Ces derniers mots semblaient indiquer qu'une loi spéciale serait rendue comme complément nécessaire et de cet article 28 et des dispositions du code pénal relatives à la matière. Mais, depuis 1830, les deux seules lois qui s'en soient occupées, celles du 10 avril 1834 et du 9 septembre 1835, ne concernent que les crimes et délits commis par les associations ou par la presse. Or, ces lois portées, comme on sait, à une époque d'agitation intérieure, et rédigées sous l'impression des événements, ont singulièrement élargi le cercle des attentats à la sûreté de l'état, et celui de la compétence de la cour des pairs; mais elles ne font aucune mention du crime particulier de haute trahison, qui, à notre avis, doit s'entendre plus spécialement des attentats commis par les fonctionnaires publics supérieurs, civils ou militaires. Aucune loi nouvelle n'a donc réglé la responsabilité, ni déterminé la peine encourue, en cas de haute trahison, par ces fonctionnaires, qui, à raison du pouvoir ou du commandement dont ils sont investis, et de la force publique dont ils disposent, peuvent compromettre au plus haut degré la sûreté de l'état et la liberté des citoyens. Aussi l'arrêt de la cour des pairs, rendu le 21 décembre 1830 contre les ministres de Charles X, portait-il textuellement ceci : « Considérant qu'*aucune loi* n'a déterminé la peine de la trahison, et qu'ainsi la cour est dans la nécessité *d'y suppléer*... etc. » Cet état de choses est encore le même, malgré la promesse de la charte, et même notre législation actuelle, sur la responsabilité des ministres et des autres fonctionnaires, se réduit à quelques rares dispositions éparses dans le décret du 7 octobre

1790, dans la loi du 27 avril 1791, dans le décret du 10 vendémiaire an IV, et dans la constitution de l'an VIII.—Quant à la juridiction, évidemment les crimes et attentats dont il est question dans l'article 28 de la charte, doivent être assimilés aux crimes de *lèse-nation* ou *crimes d'état*, que la constitution de 1791 déférait au jugement d'une haute-cour nationale. On sait que cette même juridiction reçut ensuite, de la constitution de l'an III, le nom de haute-cour de justice, puis, d'un sénatus-consulte de l'an XII, celui de haute-cour impériale, et qu'enfin la restauration l'abolit implicitement par les articles 33, 34 et 35 de la charte de 1814, constituant en la chambre des pairs un tribunal, soit pour juger ses membres, soit pour juger les ministres, soit pour prononcer sur les crimes de haute trahison et attentats à la sûreté de l'état. La révolution de 1830 a maintenu cette juridiction supérieure et sans appel, sans toutefois régler sa compétence, qui est encore indécise en principe, puisqu'elle n'est fondée que sur des précédents, c.-à-d. sur des convocations arbitraires émanant de simples ordonnances ministérielles.—La première convocation de la chambre des pairs comme cour de justice, celle du 11 novembre 1815, sous le ministère de M. de Richelieu, eut pour objet la mise en jugement de l'illustre maréchal Ney, accusé à la fois de haute trahison et d'attentat à la sûreté de l'état. On n'a pas oublié les éloquentes protestations qui, depuis 1830, n'ont cessé de se faire entendre contre l'arrêt qui condamna le *brave des braves* après avoir mutilé sa défense, arrêt justement flétri, dans le sein même de la chambre des pairs, du nom d'*assassinat judiciaire*, et qui sera révisé un jour, il faut du moins l'espérer pour l'honneur du gouvernement français!— Depuis cette époque douloureuse, la cour des pairs s'est constituée en 1820 pour le procès Louvel, et en 1821 pour le procès Laverderie et consorts, prévenus de complot tendant, disait l'accusation, à l'expulsion de la famille régnante et à la proclamation de Napoléon II. Elle s'est assemblée en 1830, appelée, par la *résolution* de la chambre des députés, à juger les ministres signataires des ordonnances de juillet. Plus tard elle a dû se prononcer sur les accusés d'avril, sur Alibaud, sur Fieschi et ses complices, sur Meunier.— Le crime de haute trahison n'étant, avons-nous dit, nominativement défini dans aucune loi, il n'est peut-être pas sans intérêt de reproduire ici comme exemple le texte de la résolution adoptée par la chambre des députés lorsqu'elle décréta d'accusation les ministres de Charles X. Elle les accusait de trahison : « 1° pour avoir abusé de leur pouvoir, afin de fausser les élections et de priver les citoyens du libre exercice de leurs droits politiques; 2° pour avoir changé arbitrairement et violemment les institutions du royaume; 3° pour s'être rendus coupables d'un complot attentatoire à la sûreté intérieure de l'état; 4° pour avoir excité la guerre civile, en armant ou portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, et porté la dévastation et le massacre dans la capitale.» —On sait que l'arrêt de la cour des pairs fut, quant à l'application de la peine, puisé dans les dispositions du code pénal, par le motif que nous avons fait connaître.— Pour préciser le sens et la portée des mots *trahison* et *haute trahison*, en l'absence de lois spéciales, nous sommes donc obligés de les considérer comme des termes généraux applicables aux attentats commis par des fonctionnaires publics ou de simples particuliers contre la *sûreté extérieure* ou *intérieure* de l'état et contre la *constitution*, crimes prévus et punis par le code pénal (livre 3, titre 1er). — Les crimes contre la sûreté extérieure comprennent le port d'armes contre la France, les machinations, manœuvres, intelligences et correspondances coupables avec les ennemis de l'état, les communications de plans, le recel d'espions ou de soldats ennemis, et généralement toutes les actions hostiles non autorisées par le gouvernement, et qui ont été de nature à provoquer, soit une

déclaration de guerre, soit des représailles. — Les crimes contre la sûreté intérieure embrassent les attentats et les complots contre le roi et la famille royale, les actes tendant à troubler l'état par la guerre civile, l'emploi illégal de la force armée, la dévastation et le pillage publics. — Les crimes contre la constitution sont ceux qui ont en pour objet d'entraver le libre exercice des droits civiques par l'emploi de la violence, des menaces ou de la corruption, d'attenter à la liberté individuelle, de concerter des mesures contraires aux lois, etc. Le code pénal, dans ces différents cas, selon leur gravité, selon l'intention plus ou moins criminelle des individus, prononce des peines plus ou moins rigoureuses, depuis la peine de mort jusqu'à celle du simple emprisonnement. — La connaissance de ces divers attentats, crimes ou délits, est attribuée à la cour des pairs et aux cours d'assises : à la cour des pairs, par les articles 28 et 47 de la charte, par les lois du 10 avril 1834 et du 9 septembre 1835; aux cours d'assises, par le droit commun. Toutefois, la cour des pairs ne connaît point de *tous* les crimes et attentats prévus dans le code pénal et dans les lois subsidiaires; elle ne doit s'assembler, suivant les propres expressions du rapporteur de la charte, M. Dupin, que dans des cas extrêmement rares, où la sûreté de l'état tout entier est mise en péril, et seulement lorsqu'elle a été directement saisie par le gouvernement du roi. — Quant aux conseils de guerre, ils ne prononcent que sur le sort des individus militaires, et conformément au code pénal militaire. — De ce qui précède, nous devons donc conclure que, dans l'état actuel de la législation, les crimes de trahison ou de haute trahison (sauf les cas prévus par les lois militaires) peuvent s'identifier avec les complots et attentats, soit contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'état, soit contre la constitution, et doivent être punis des peines dictées par le code pénal de 1810. A. Husson.

TRAIN (allure), il se dit principalement des chevaux et des autres bêtes de voiture : le *train* de ce cheval est doux il va bon *train*. Au figuré, mener quelqu'un bon *train*, c'est ne le point ménager dans une affaire, l'obliger à faire ce qu'on veut. — *Train*, en parlant d'un carrosse, d'un chariot, signifie tout le charronage qui porte le corps du carrosse, du chariot. — En termes d'imprimerie, le *train* de la presse est la partie sur laquelle on pose la forme, et qui avance sous la platine et s'en retire au moyen de la manivelle. — *Train*, se dit d'une suite de valets, de chevaux, etc. : réformer le *train* de sa maison. Il signifie, par extension, bruit, tapage, vacarme, comme en font d'ordinaire les gens ivres ou grossiers. — *Train*, long assemblage de bois qu'on met à flot (*v.* Train de bois); il se dit figurément du courant, de la marche des affaires : mener une affaire grand *train*. — *Train* se prend aussi pour genre de vie : mener un *train* de vie réglé. Être en *train* de jouer, de rire, de courir, etc., c'est être disposé à faire tout cela. Le *boute-en-train*, dans la langue du peuple, est celui qui excite les autres à la joie. C.

Train militaire. Ce que les anciens récits et les vieux auteurs militaires appelaient *équipages et charroi*, a pris un nom particulier, et s'est appelé *train*, à partir du consulat. Jusque là, cet ensemble de personnel et de matériel n'avait point appartenu aux institutions permanentes de l'armée; on se contentait de rassembler brusquement, au hasard, bêtes de trait et gens d'équipages, tantôt de vive force, tantôt en vertu de marchés transitoires, onéreux, rarement observés avec fidélité. Ce sont les Prussiens (car en mille cas on est bien forcé de citer l'armée de Frédéric II) qui nous ont donné la première pensée du *train d'artillerie*. Ce monarque tirait de ses canonniers mêmes les conducteurs des chevaux attelés aux pièces et à leurs caissons. Quand la guerre de la révolution éclata, aucun système de transport méthodique d'artillerie n'existait encore; la guerre semblait ne devoir être que défensive; on pensait que la toute-puis-

sance des réquisitions suffirait à tout : quand elle eut été reconnue insuffisante, la ressource ruineuse des entreprises n'aboutit qu'à un service mal fait. Des misérables, à peine vêtus, tirés de la lie de la population, étaient rassemblés, vaille que vaille, pour les fonctions de charretiers à cheval, et souvent, au premier coup de canon, ils coupaient les traits et tournaient bride. Bonaparte, général en Italie, avait eu mainte occasion de reconnaître l'abus de pareils usages, qui n'avait tourné qu'au profit de la scandaleuse fortune des entrepreneurs. Devenu général de l'armée d'Égypte, il se vit dans la nécessité d'adopter une marche tout autre ; il y était forcé par l'éloignement de la métropole, par la forme d'un gouvernement à part. Dans cette position exceptionnelle, l'artillerie française fut donc forcée d'organiser elle-même ses moyens de transports et de charrois, comme elle était forcée de pourvoir à tous ses autres besoins. Une des premières pensées de Bonaparte, devenu consul, fut de porter remède au misérable état de choses qu'il retrouvait en France, et un règlement de brumaire donna, en l'an VIII, naissance au *train d'artillerie*. Chaque régiment eut, vers le milieu de la même année, son train, sous les ordres d'un capitaine *ad hoc*. Le train, primitivement formé de 38 bataillons, fut licencié en germinal de l'an IX, et remis sur pied en messidor, au nombre de huit bataillons. C'est à partir de cette dernière époque qu'il faut regarder le *train d'artillerie* comme une institution permanente, devenue le modèle du *train des équipages* et du *train du génie*. Vers la fin du règne de Bonaparte, l'ensemble des trains s'éleva jusqu'à l'effrayante proportion de 30,000 hommes. Depuis la restauration, le train a été reconstitué sur un pied nouveau : les bataillons sont devenus des escadrons ; les officiers et sous-officiers, en nombre jusque-là très restreint, et d'un ordre très infime, ont été plus nombreux et d'un rang plus élevé : il en est résulté des frottements, des difficultés, des débats de toute nature ; ce qui a fait germer la résolution d'une réorganisation nouvelle. Plusieurs souverainetés allemandes, qui avaient imité, les unes la Prusse, les autres la France, amalgamèrent le personnel de l'artillerie et du train. L'armée française s'est faite de nouveau imitatrice, en adoptant, depuis 1828, ce même système de fusion qui a été l'objet d'une polémique vive et quelquefois âcre, et d'un grand surcroît de dépenses ; car il faut avouer à regret que, dans tous les changements militaires qui se sont succédés depuis le gouvernement impérial, on n'a jamais pris en considération la question de la dépense, et il serait effrayant d'énumérer combien, chaque année, l'armée coûte de plus, et sans le moindre avantage.

Gal Bardin.

Train de bois. C'est un assemblage de pièces de bois de chauffage, de charpente, ou de toute autre nature, liées ensemble en forme de radeaux, et flottant sur un cours d'eau quelconque. Les Parisiens, qui voient journellement de semblables trains descendre la Seine, ne se doutent guère qu'un moyen de transport du bois, aussi simple, aussi commode, et en apparence aussi naturel, a cependant été ignoré durant une multitude de siècles, quoiqu'il semble que le premier tronc d'arbre, la première bûche entraînée par un courant, eût dû en faire naître l'idée. L'invention des *trains de bois* n'est pas antérieure à l'an 1549, comme cela ressort d'une ordonnance du parlement de Paris, en date du 31 juillet 1521, par laquelle il est prescrit, sous peine de 500 livres d'amende, de faire *voiturer* en hâte, aux portes de la capitale, tous les bois qu'on aura fait couper. Déjà on se servait pourtant alors de bateaux pour transporter des bois du bas de la rivière d'Yonne dans les ports de Château-Censey, de Coulanges et de Clamecy. A propos de ce dernier port, Coquille, dans son *Histoire du Nivernais*, dit que l'Yonne portait bateau jusqu'à Clamecy, et qu'elle n'a cessé ce moyen de transport des bois que lorsque le flottage en trains a été inventé. On a même

été depuis 1549 près de deux siècles avant de s'aviser d'adapter aux trains de bois, pour les diriger et les conduire, des nages ou avirons, et une manière de gouvernail : les mariniers, avant ce temps, portaient des plastrons de peaux rembourrés, et guidaient le train par la seule force du corps. — Un *train* de bateaux est un assemblage de plusieurs bateaux amarrés à la suite les uns des autres.

Z. Z.

TRAINEAU, sorte de voiture que l'on *traîne* au lieu de la mettre sur des roues et de la faire *rouler* sur la voie qu'elle doit parcourir. Le transport effectué sur ces voitures se nomme *traînage*, mais il n'est praticable que sur des routes assez *glissantes* pour que l'on soit dispensé de diminuer la résistance causée par le frottement. Les glaces assez unies et les neiges consolidées par la pression possèdent éminemment cette propriété; en sorte que, durant les longs et rigoureux hivers des hautes latitudes, les traîneaux sont les seules voitures mises en mouvement par les habitants de ces contrées, et ils suffisent à tout, même aux fantaisies du luxe. Tous les fardeaux y sont *traînés*; les autres moyens de transport ont cessé jusqu'à la fin du traînage, peu de temps avant la fonte des neiges et des glaces. —Outre ces voies naturelles que les traîneaux peuvent sillonner dans toutes les directions, il y en a d'artificielles que l'on construit en certains lieux pour des transports qui seraient impraticables ou dangereux pour des chars. Telle est, par exemple, l'exploitation des forêts sur les pentes escarpées des montagnes. Après avoir tracé sur le terrain la ligne que le transport devra suivre, on dispose, perpendiculairement à cette ligne, des bûches bien droites, éloignées l'une de l'autre de cinq à six décimètres au plus, et plus rapprochées à mesure que la pente est plus raide; on les attache fortement sur la terre, et c'est sur cette longue échelle que le traîneau glissera avec sa charge. Le conducteur est en avant, non pour tirer le fardeau, mais pour modérer la vitesse de sa descente et le maintenir sur la voie dont il tendrait à s'écarter dans les tournants. A mesure que les bois de la partie la plus élevée sont descendus de cette manière, on charge sur le traîneau les bûches qui formaient la partie du chemin devenue inutile, et lorsque l'exploitation est terminée, ce chemin a disparu. — Dans les villes, on fait glisser sur le pavé des traîneaux chargés de poids médiocres, et surtout de tonneaux pleins; on y trouve le double avantage de recevoir et de déposer la charge plus facilement, et d'épargner des secousses durant le transport. Les fardeaux très pesants et que l'on ne peut diviser ne se prêtent point à ce moyen de transport; il faut les placer sur des voitures à roues quand même l'espace à parcourir serait uni, solide, capable de résister à la pression et au frottement. Il est assez vraisemblable que les traîneaux furent les premières voitures dont on se servit pour rendre les transports moins pénibles; l'addition des roues fut un immense perfectionnement, et fit abandonner presque partout la première forme de cet essai de l'art du charron, excepté dans quelques cas et quelques lieux. Mais dans les contrées du nord, où la neige et les glaces couvrent la terre et les eaux durant la moitié de l'année, ou plus long-temps encore, les traîneaux furent conservés comme équipages d'hiver, et les services qu'ils rendaient les ont fait approcher graduellement de la perfection qu'il peuvent atteindre suivant leur destination. Si on les considère seulement comme moyens de transport, l'art n'avait presque rien à faire, et la première conception de cette sorte de voitures ne pouvait différer essentiellement de la forme qu'on lui donne actuellement. Mais si les conditions d'utilité peuvent être satisfaites si promptement et à si peu de frais, celles d'élégance, et de commodité sont plus exigeantes, et ont imposé plus de recherches et de soins; l'art y a pourvu. Dans les grandes capitales du nord, on voit des traîneaux dont un peintre adopterait la forme pour représenter le char aérien d'une divini-

té de l'Olympe. Mais d'autres objets dissipent l'illusion poétique, et ramènent la pensée vers des réalités beaucoup moins agréables. Les neiges sur lesquelles le char glisse avec tant d'aisance avertissent qu'on est sous l'empire de l'hiver; et si des femmes d'une beauté remarquable viennent se placer sur cet équipage bien digne de les porter, d'épaisses fourrures les enveloppent, vêtement qui ne fut jamais celui des grâces, et sous lequel toutes les formes disparaissent. Quant aux attelages, ils sont un des ornements des courses en traîneaux; l'opulence fastueuse met jusqu'à six chevaux à ces voitures, si légères que deux chiens kamtchadales suffiraient pour les faire mouvoir presque aussi rapidement. — Les lecteurs de voyages en Laponie se plaisent aux descriptions des courses en traîneaux attelés de rennes; ils s'étonnent de la vitesse prodigieuse, de l'extrême sobriété de ces animaux, de l'instinct qui les dirige au milieu des ténèbres de ces nuits polaires qui se prolongent durant un mois; l'intérêt devient encore plus vif lorsqu'ils se représentent le renne s'élançant pour franchir, avec ce qu'il traîne, de larges excavations, des ravins, le lit de ruisseaux couverts de glaces raboteuses, etc. Peu s'en faut que l'attelage du traîneau ne reçoive presque seul le tribut d'admiration arraché par ces merveilles. Mais enfin l'homme recouvre ses droits; on reconnait que la supériorité de son intelligence lui a soumis cette espèce dont il dirige les éminentes facultés corporelles, même lorsque son action semble nulle ou suspendue. A l'est de notre continent, d'autres voyages en traîneaux méritent aussi notre attention : des chiens y remplacent les chevaux et les rennes. Fidèles et dévoués serviteurs de l'homme, ils se soumettent à ce travail avec une résignation dont les maîtres ne sont pas toujours assez reconnaissants. Non moins dociles que le cheval, ils meurent aussi quelquefois *pour mieux obéir*, suivant la noble et juste expression de Buffon (*Histoire naturelle du cheval*). Le chien attelé à un traîneau supporte la fatigue et la faim jusqu'à ce que ses forces soient épuisées; il ne ralentit sa course et ne s'arrête que par l'ordre de son conducteur, ou pour succomber et cesser de vivre. — Les neiges ne sont pas toujours également favorables aux voyages en traîneau. Un froid extrême et prolongé les réduit en poussière, et la charge de quelques quintaux suffit alors pour que la voiture s'enfonce et ne puisse avancer que difficilement. Si, au contraire, le thermomètre n'est abaissé que de quelques degrés au-dessous de la glace, les neiges trop molles ne sont plus assez glissantes. Aux approches d'un dégel, et à plus forte raison lorsqu'il a commencé, on détache des traîneaux les patins de fer qui servent à maintenir la direction, parce qu'ils augmentent alors la difficulté du traînage en coupant la neige et s'y enfonçant. Le terme supérieur de la température la plus favorable pour ce mode de transport est à peu près de dix degrés centigrades au-dessous de zéro, et le terme inférieur approche de la congélation du mercure. Ferry.

TRAJAN. Quand les Romains ceignirent du bandeau impérial la tête blanchie du vieux Nerva (*v.*), ils ne cherchaient qu'un gage de tranquillité et de sagesse dans le calme et la vieillesse de ce nouveau chef; ils voulaient le repos, après les hideux événements des règnes de tant de despotes qui avaient sali d'infamies et rougi de sang romain leur manteau d'empereur. Nerva fit plus. Toutes ses passions se turent, excepté l'amour de son peuple, et il légua en mourant le pouvoir au plus digne. Ce fut Trajan (Marcus-Ulpius-Crinitus), né à Italica, près de Séville, en Espagne, le 18 septembre de l'an 52 de l'ère chrétienne. Son mérite, bien plus encore que le testament de Nerva, lui avait valu la souveraine puissance. Les Romains en étaient déjà réduits à chercher hors de Rome qui pourrait dignement commander à l'empire universel; mais du moins ils surent comprendre les belles et nobles qualités, et les reconnaître dans un Espagnol. Trajan, en effet, dont la

vie privée inspire le dégoût, s'offre comme un type, si on le considère dans sa vie publique ; couvert, simple particulier, des vices les plus abjects, l'esclave de sa passion pour le vin et les femmes, souillé de monstrueuses habitudes, il fait disparaître tous ces vices sous l'ombre de ses vertus publiques, et mérite le titre glorieux de *père de la patrie*. Le deuxième de son nom, il obtint quelque célébrité. Sa famille ancienne, mais non encore illustrée, vivait en Espagne au fond d'une tranquille retraite, lorsque son père commença le métier des armes sous Vespasien. L'empereur, frappé des talents, de l'esprit et des qualités du cœur du vaillant Espagnol, récompensa son courage par les honneurs du triomphe et la dignité de sénateur. La gloire du fils devait bientôt effacer celle du père, et ses services militaires et l'étendue de son intelligence le faire adopter par Nerva. Le vieillard voulut étayer son corps affaibli de l'appui d'un jeune et bouillant général, dont le nom déjà glaçait d'épouvante les ennemis de Rome; peut-être aussi pressentait-il la mort qui venait, car il expira bientôt après, en 98. C'était à Cologne que se trouvait alors Trajan; il fut unanimement proclamé empereur par les légions de la Germanie et de la Mœsie. Là commence un règne de dix-neuf ans, qui n'est qu'une longue démonstration de cette vérité, qu'une volonté énergique peut voiler de hideuses plaies qui rongent le cœur, et donner une attitude noble à un être courbé sous le joug asservissant d'ignobles désirs. — Trajan fit son entrée à Rome comme un père au milieu d'enfants qui se pressent sur son passage. Il était à pied, témoignant publiquement de son mépris pour les vaines grandeurs. Les hommes sans mérite se tiennent seuls toujours à distance, les hommes vraiment grands ne craignent pas d'être jugés de près. Telle était la pensée du peuple romain; telle fut celle de son empereur, qui éteignit toute pensée d'insulter à sa puissance en abolissant les peines portées contre les crimes de lèse-majesté. Il affecta une générosité prodigue dans la distribution d'immenses sommes d'argent. « Je veux faire ce que je voudrais qu'un empereur fît à mon égard, si j'étais simple particulier. » Telle était sa réponse à ses courtisans qui lui remontraient ce qu'il y avait d'excessif dans sa bonté et dans ses prévenances, lorsqu'il allait au devant de ceux qui le venaient saluer, et les embrassait même; tandis que ses prédécesseurs ne daignaient pas se lever. Son but avoué était de se concilier l'amour universel; il l'atteignit. Sûr de ce rempart d'adoration populaire, il aimait à se perdre dans la foule, sans que la longue lance de sa garde lui frayât un passage. Dans ce frottement journalier avec les citoyens, il pouvait mieux juger de la disposition des esprits. Ce fut ainsi qu'il voulut remplacer par sa présence les statues de marbre ou de bronze qui devaient reproduire ses traits dans les carrefours, et qui, placées là pour commander le respect, restaient muettes quand elles recueillaient l'insulte. Il cherchait ses délassements dans la foule; il aimait à se livrer à l'exercice de la chasse, à varier ses travaux, à conduire une galère à la rame. Ces divertissements, il les partageait avec ses amis; car, quoique prince, il en trouva, et il ne mentit pas au noble sentiment de l'amitié en osant en douter. Sura était son favori; son crédit faisait des jaloux. Un jour qu'il demandait au prince l'honneur de lui offrir un festin, il fut accusé de comploter contre sa vie. Trajan voulut, par sa conduite même, répondre aux délateurs. Il congédie ses gardes, envoie chercher le chirurgien et le barbier de son favori, se fait couper les sourcils par le premier, raser la barbe par l'autre; puis, au sortir du bain, il s'assied tranquillement à table à côté de Sura. Alexandre avait pris le breuvage offert par Philippe, quand il lui remit l'accusation portée contre lui. Arbèles entendit aussi les chants victorieux des soldats romains conduits par Trajan. Décébale, roi des Daces, perdit une victoire si longuement disputée, et

si meurtrière, que, dans l'armée impériale, le linge manqua pour panser les plaies. C'était l'an 115; Décébale se perça de son épée. Le vainqueur entra ensuite en Arménie, s'empara de l'Assyrie, et marcha vers l'Orient pour combattre les Parthes. Les divisions continuelles épuisèrent ces courageux ennemis. Cosroès perdit son trône et Ctésiphon sa capitale, après la prise de Séleucie. Le ciel seul put mettre un terme à ces brillants exploits. L'armée avait poussé ses conquêtes jusqu'aux Indes; elle assiégeait Atra près du Tigre; la brèche offrait déjà une large ouverture, lorsque les feux d'un soleil brûlant forcèrent les Romains à lever le siége. Mais ils se rabattirent sur les Juifs de la Cyrénaïque, qui poussaient la rage jusqu'à dévorer la chair des Romains et des Grecs qui tombaient entre leurs mains, à se teindre de leur sang et à se couvrir de leurs peaux. Plus de deux cent mille, dit-on, furent ainsi déchirés vifs par ces cannibales. On se vengea de ces horreurs par d'autres horreurs. Tous ceux des Juifs que la tempête épargnait, et que l'orage jetait sur la côte, y trouvaient une mort affreuse. Mais celle de Trajan lui-même approchait. Les fatigues et les vices l'avaient usé. L'an 117, il expira à Sélinonte, qui s'appela depuis *Trajanopolis*. Ses cendres vinrent reposer à Rome, que son règne avait embellie de tant d'édifices. Il fit graver dans le cirque, rebâti sur un plus beau et plus vaste plan, cette inscription adressée à l'orgueil du peuple-roi : *Afin qu'il soit plus digne du peuple romain*. Ce fut encore sous son empire que les communications devinrent plus faciles, que de nouvelles villes s'élevèrent et que de nouveaux priviléges furent accordés. Par ses ordres, une montagne de 144 pieds fut aplanie dans Rome pour former une place magnifique, au milieu de laquelle se dressa la colonne Trajane, si renommée depuis, et dont la hauteur égale celle de la montagne à laquelle elle a succédé. Sous le piédestal reposèrent les cendres du grand empereur. T. Le Moine.

TRANCHÉE, ouverture, excavation, longue, plus ou moins profonde, pratiquée dans la terre, afin d'asseoir les fondations d'un mur, de placer des conduits pour les eaux, de planter des arbres. En termes de guerre, c'est le fossé qu'on creuse pour se mettre à couvert du feu en approchant d'une place qu'on assiége, et dont les terres, jetées du côté de la place, forment un parapet : Cette ville a tenu tant de jours de *tranchée* ouverte. Les assiégés firent une sortie et comblèrent la *tranchée*, nettoyèrent la *tranchée*, c'est-à-dire chassèrent ou tuèrent tous ceux qui étaient dans la *tranchée*. Ce mot s'applique également à l'espèce de double rempart qu'on fait avec des fascines, des gabions, des sacs remplis de laine ou de terre, quand le terrain est de roche ou difficile à creuser (*v.* Siége [art militaire]).

Tranchées, *tormina*, en pathologie, sont des douleurs très aiguës qui accompagnent quelques inflammations et névroses abdominales. On appelle *tranchées utérines* celles qui succèdent à l'accouchement. E. G.

TRANSFIGURATION. Ce mot, qui désigne le changement instantané d'une figure en une autre, devient dans le catholicisme l'expression d'un fait, qui, sortant des lois ordinaires et connues de la nature, ne peut être le résultat que d'un miracle. C'est dans ce sens qu'il est employé, et seulement en parlant de l'aspect glorieux dans lequel le Christ se montra tout à coup sur le mont Thabor à trois de ses disciples, Pierre, Jacques et Jean. On lit dans *S. Luc*, c. 9; *S. Matthieu*, c. 17, et *S. Marc*, c. 9, que Jésus s'étant mis en prière sur une montagne haute et écartée, où il avait conduit ces trois disciples, son visage leur parut tout à coup resplendissant comme le soleil, et ses vêtements d'une blancheur éblouissante. Moïse et Elie apparurent à ses côtés et s'entretinrent avec lui. Ils étaient plongés tous trois dans une nuée lumineuse, d'où sortit une voix qui fit entendre ces mots : « Voilà mon fils bien-aimé en qui j'ai mis mes com-

plaisances; écoutez-le. » Les trois disciples étant tombés la face contre terre, Jésus les releva, les rassura, et leur défendit de publier ce miracle avant sa résurrection. — La *fête de la Transfiguration* est très ancienne dans l'église. Quelques écrivains ne la font remonter qu'en 1457, au pape Calixte III, parce qu'il en ordonna la célébration avec un office particulier, et les mêmes indulgences que pour la fête du Saint-Sacrement. Cela prouve seulement, non pas que ce pontife en soit l'instituteur, mais qu'elle n'était point alors célébrée partout; car, au ve siècle, saint Léon fit un sermon sur ce sujet, et, dès 845, saint Ildefonse, évêque d'Espagne, en parle déjà comme d'une des grandes solennités de l'année.

L'abbé ***.

TRANSFUSION (du latin *transfundere*, transvaser), terme didactique, action de transfuser, opération par laquelle on fait passer le sang du corps d'un animal dans celui d'un autre, comme moyen thérapeutique (*v.* SANG).

TRANSPIRATION (physiol.). Cette fonction, commune aux animaux et aux végétaux, est le résultat du travail de composition et de décomposition qui s'opère dans leur intérieur. La transpiration, comme les autres sécrétions, élimine une partie des matériaux qui deviennent étrangers à l'économie chez l'homme et les animaux. La peau et la membrane muqueuse qui revêt les bronches et leurs ramifications sont spécialement chargées de cette importante fonction. On distingue donc la transpiration en *cutanée* et en *pulmonaire*. La première présente les phénomènes de la transsudation, de la sueur et de l'évaporation; la seconde n'offre que ce dernier phénomène.

D. F.

TRANSSUBSTANTIATION, changement d'une substance en une autre. Ce mot ne s'applique qu'au changement miraculeux de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. C'est un des articles de la foi catholique (*v.* COMMUNION et MESSE).

X.

TRANSTAMARE (HENRI II, d'abord *comte de*), fils naturel d'Alphonse XI et d'Éléonore de Guzman, né à Séville en 1333, fit de nombreuses tentatives pour s'emparer du trône échu de droit à son frère Pierre-le-Cruel. Il parvint enfin à intéresser dans sa cause le roi de France, qui envoya pour le seconder une puissante armée que commandait le connétable Duguesclin et le comte de La Marche. Des victoires successives amenèrent les Français devant Montiel (1368), où s'était retiré le roi Pierre. Henri ayant fait élever une muraille autour de cette ville, le roi Pierre, qui n'avait plus d'autre moyen de salut que l'intrigue, promit à Duguesclin des sommes énormes et plusieurs grandes villes de l'Espagne s'il consentait à lui livrer le comte de Transtamare; mais le connétable dévoila ces propositions au prétendant, et consentit, sur les instantes prières de celui-ci, à attirer dans sa tente Pierre-le-Cruel, qui y fut massacré par son frère (1369). Le règne de Henri II fut remarquable par la sagesse et la prudence de ce monarque, qui, reconnaissant envers la France, lui prêta le secours de ses armes contre Charles-le-Mauvais. Henri mourut le 29 mai 1379, plein du repentir de son fratricide et regretté de ses peuples.

A. D.

TRANSYLVANIE (Grand-duché de). Il fait partie des états héréditaires hongrois de l'empereur d'Autriche. Des colons venus des bords du Rhin s'y établirent en 1143, et lui donnèrent le nom de *Siebenburgen*, comme un souvenir des *Siebengebirge* (les sept montagnes) et de leur patrie. La dénomination latine de cette contrée (*Transsylvania*) désigne un pays situé au delà des monts Karpaths, lesquels sont dans la Transylvanie, couverts de vastes forêts. Le nom hongrois *Erdely* signifie une contrée montagneuse et boisée. La Transylvanie comprenait autrefois une partie de la Dacie. A partir du ve siècle, on la voit devenir successivement la proie de différents peuples envahisseurs. Le roi Étienne Ier de Hongrie s'en empara en 1004, l'in-

corpora à ses états, et en confia l'administration à des gouverneurs ou palatins. Enfin, le palatin Jean Zapolya, après avoir disputé à son rival Ferdinand, devenu plus tard empereur sous le nom de Ferdinand Ier, la couronne de Hongrie, reçut, par un traité conclu en 1535, la Transylvanie à titre de principauté indépendante. Il avait été soutenu par les Turcs, qui, depuis lors, intervinrent fréquemment dans les affaires de la Transylvanie, et favorisèrent les princes de la maison de Zapolya et de Bathori contre les rois de Hongrie de la maison d'Autriche. Parmi les princes qui succédèrent à Jean Zapolya, Bethlen Gabor et Georges Rakoczy (*v.*) se rendirent redoutables à l'Autriche. Léopold Ier soumit définitivement la Transylvanie, et, à la paix de Carlowitz, en 1699, la Porte reconnut la souveraineté de l'Autriche sur cette province, qui conserva néanmoins ses princes particuliers. La maison princière s'étant éteinte avec Michael Apafi II, la Transylvanie fut réunie à la Hongrie, et, en 1765, Marie-Thérèse l'érigea en grand-duché. — Ce pays est situé entre le 39e et le 44e deg. de long. est, et le 45e et le 47e deg. de lat. nord. Il est borné par la Hongrie, les frontières militaires du Bannat, la Valaquie, la Moldavie et la Buchovine. On y comptait en 1834, sur 1,006 milles carrés de superficie, une population de 1,960,435 habit., dont 7,935 militaires. Adossé à l'est et au midi à de hautes montagnes, ramifications des monts Karpaths de Hongrie et de Gallicie (le mont Retyczal, élevé de 7,980 pieds; le Szurul, de 7,319 pieds; le Budislav, de 7,029 pieds au-dessus du niveau de la mer), et entrecoupé à l'intérieur par des chaînes de montagnes qui le défendent des autres côtés, il forme comme une citadelle élevée par la nature. Les plaines y sont rares; elles s'étendent généralement le long des fleuves et n'ont pas d'ordinaire plus de deux milles de superficie. Mais, en revanche, les vallées parmi lesquelles il faut citer celle de Hatzeg, sont nombreuses, magnifiques, et riches en points de vue admirables. L'air y est généralement sain et le climat favorable à l'agriculture. Le sol est fertile, mais il pourrait être mieux cultivé. Ses principales productions consistent en froment, orge, maïs, avoine, vin, foin, bois, chevaux et bestiaux de toute espèce. Les montagnes donnent de l'or (3,030 livres en 1834), de l'argent (5,431 liv.), du cuivre (906 quintaux), du plomb (1,353 quint.), du fer en barres (51,171 quint.), du fer fondu (467 quint.), etc. Les principales rivières qui arrosent cette contrée y prennent leur source. L'Aluta coule vers le sud et se jette dans le Danube; la Maros coule vers l'ouest pour se jeter dans le Theiss en Hongrie; le Szamos, suivant la direction du nord, se décharge dans le même fleuve. Toutes ces rivières sont navigables. Le district judiciaire (*Sthul*, *Sedes*) le plus peuplé est celui de Reismœrk (3,860 habitants par mille carré). La Transylvanie a 113 villes franches (*freistædte*), 18 villes municipales, 60 villages et 2,586 bourgades. Dans ce nombre se trouvent 14 villages et 281 bourgs, dont les habitants sont organisés militairement et forment les régiments dits de frontières. La population est un amalgame de 13 peuplades. Les principales, qui s'appellent les Unis (*Uniti*), sont les Hongrois, les Szeklers (mot qui, en hongrois, veut dire *gardiens de frontières*), et qu'on regarde comme descendants des Petschenègues, peuplade tatare qui, en 889, envahit la Transylvanie, et les Saxons, colons allemands appelés par le roi Geysa II en 1143 : ce n'étaient pas, à proprement parler, des Saxons, car ils étaient originaires du Luxembourg, de Trèves et de Liége. Ces trois nations ont fait adopter pour le territoire la division ternaire : la partie des Hongrois à l'ouest, qui comprend la moitié du pays et de la population; elle est subdivisée en deux districts et 11 palatinats; celle des Szeklers à l'est, plus peuplée que la précédente, est divisée en cinq districts judiciaires; enfin, celle des Saxons, au nord et au midi, est la mieux cultivée et la plus peuplée; elle est divisée en deux districts, qui sont

subdivisés en neuf districts judiciaires. Les autres nations qui y sont tolérées sont les Valaques, les Grecs, les Polonais, les Rusniakes, les Serviens, les Moraves, les Juifs et les Zengaris. Ces derniers, qui mènent une vie nomade et vagabonde, sont ennemis de l'agriculture. Les Valaques sont les plus nombreux; les plus riches d'entre eux possèdent des propriétés rurales. La population, en général, est grossière et ignorante. Les Arméniens et les Grecs s'adonnent plus particulièrement au commerce. Entre toutes ces nations, les Saxons se distinguent par leurs habitudes d'ordre et de travail. Leurs villages et leurs maisons sont régulièrement construites, et offrent l'aspect du bien-être et de la simplicité des mœurs. Ils sont, du reste, très casaniers et prudents dans leur conduite, en raison de la position où ils se trouvent vis-à-vis des autres peuplades. Ils parlent le haut allemand, et leur accent se rapproche encore de celui de la basse Saxe. Partout où ils se sont établis, les arbres fruitiers et les vignes sont dans l'état le plus florissant. La majeure partie des fabriques se trouve aussi dans les contrées qu'ils habitent, et où ont été bâties Hermanstadt, capitale de la Transylvanie, et Kronstadt, la plus importante des villes commerçantes et manufacturières. On ne récolte pas en Transylvanie plus de céréales et de vin qu'il n'en faut pour les besoins du pays; mais le tabac, le bétail, les chevaux de prix et le miel fournissent au commerce d'exportation. Les riches mines de sel gemme, qu'on exploite en Transylvanie, dépendent des grandes couches qui finissent à Wieliczka en Pologne. En 1834, six de ces mines produisirent 770,706 quintaux, qui furent exportés en grande partie dans le Bannat et en Hongrie. La même année, on comptait 406 fabriques en Transylvanie. Le commerce avec la Valaquie et la Turquie y est très important : il est exploité presque exclusivement par les Grecs, les Arméniens et par les Raiczes. La Transylvanie ne forme qu'un diocèse catholique, dont l'évêque réside à Karlsburg. Elle a deux évêchés du rite grec, l'un à Fogaras, l'autre à Hermanstadt. C. L.

TRAPÈZE : c'est un polygone de quatre côtés (quadrilatère), dont deux seulement sont parallèles. Le défaut de parallélisme entre les deux autres côtés entraîne nécessairement l'inégalité de longueur des deux premiers, ou de ceux qui sont parallèles entre eux. La surface du trapèze peut s'obtenir par le moyen commun à tous les polygones, lequel consiste à les réduire en triangles, en usant de diagonales menées d'un angle à tous les autres : la somme des surfaces de chacun de ces triangles donne celle du polygone cherché. On obtient encore la surface du trapèze en en multipliant la hauteur par la ligne menée parallèlement aux deux bases, et à égale distance de chacune de celles-ci. La valeur des angles d'un trapèze est toujours de quatre droits, en vertu de cette propriété générale de tout polygone, que la somme de ses angles est toujours égale à autant de fois deux droits qu'il a de côtés moins deux. — Les anatomistes nomment *trapèze* un muscle placé à la partie postérieure du cou et de l'épaule, et dont la forme est à peu près celle de la figure de quatre côtés dont nous parlons. Ils donnent aussi ce nom au premier os de la seconde rangée du carpe, laquelle contient, outre le trapèze, trois autres petits os, qui sont : le trapézoïde, le grand os et l'unciforme. — Les géomètres nomment *trapézoïde* le quadrilatère dont aucuns des côtés ne sont parallèles. J.

TRAPPE (Ordre de la). Il n'est peut-être pas d'ordre religieux dont l'appréciation ait donné carrière à des idées plus divergentes. Interrogez les uns : les trappistes sont de grands criminels, venant chercher dans ce terrible asile le châtiment ou la rémission de leurs fautes. Consultez leurs défenseurs, au contraire, et vous ne verrez en ces hommes que des martyrs dévonés au salut de l'humanité. Il y a peut-être exagération dans l'une et l'autre thèse. — Ce fut en 1140, sous le pontificat d'Innocent II et sous

le règne de Louis VII, que fut fondée, par Rotron, comte du Perche, la fameuse abbaye de la Trappe, sur les confins de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne, vers le nord. — Huit ans s'étaient à peine écoulés, que l'approche d'une armée anglaise forçait les religieux à abandonner leur retraite. A la cessation des hostilités, ils reprirent les exercices de leur règle. Mais la fréquentation du monde avait relâché leur ferveur. Dès 1526, la Trappe avait des abbés commendataires. En 1662, l'abbé Armand Jean Le Bouthilier de Rancé (*v.*) entreprit d'y faire refleurir les premières coutumes; et l'année suivante vit l'abbaye embrasser l'étroite observance de Cîteaux, qui depuis s'y est maintenue sans interruption. — La prière et le silence sont les deux premières lois de l'ordre. Toutes les actions du trappiste doivent le ramener aux souvenirs de la destruction, de l'éternité, de la brièveté de la vie, de la fragilité des choses humaines.—L'existence de ces religieux est des plus austères; ils ne se nourrissent que de légumes cuits à l'eau, et couchent sur la paille. A leurs regards s'offrent sans cesse les images de la mort, qu'ils semblent appeler de tous leurs vœux. De temps en temps, l'ordre fait de précieuses conquêtes. Tout le monde sait l'histoire de frère de Géramb, qui tout récemment vient de faire un voyage à Rome. Appartenant à une noble famille d'Allemagne, ex-chambellan de l'empereur d'Autriche, ancien général au service de Ferdinand VII d'Espagne, M. de Géramb, prisonnier au donjon de Vincennes, médita sur les vicissitudes humaines, et profita de ses premiers instants de liberté pour aller s'enfermer à la Trappe de Westphalie, qu'il a quittée pour celle de France (1817). C'est l'homme le plus important de son ordre. — Lors de l'abolition des couvents en France, les trappistes s'étaient réfugiés dans le canton de Fribourg, en Suisse, et y avaient formé un monastère, qui fut supprimé en 1811. Des religieux, revenus en France en 1817, se réunirent au nombre de 59 dans l'ancienne abbaye de la Meilleraie (Loire-Inférieure). En 1822, il existait 16 couvents de trappistes en France. Avant 1789, la dépense d'un frère était évaluée à 45 fr., dont 36 pour la nourriture et 9 pour le vêtement. X.

TRAVAIL. Action suivie, dirigée vers un but. Le travail est *productif* lorsqu'il confère à une chose quelconque un degré d'*utilité*, d'où résulte pour cette chose une *valeur* échangeable, ou un accroissement de valeur échangeable égale ou supérieure à la valeur du travail employé. Le travail est encore productif lorsqu'il en résulte un service qui a une valeur échangeable, quoique ce service soit consommé en même temps que rendu. Il est improductif lorsqu'il n'en résulte aucune valeur. — Les travaux productifs sont de trois espèces : ceux du *savant*; ceux de l'*entrepreneur d'industrie*; ceux de l'*ouvrier*. Feu J.-B. Say.

TRAVAUX FORCÉS. Le code pénal les classe au nombre des peines afflictives et infamantes. On emploie les hommes qui y sont condamnés aux travaux les plus rudes de l'état; ils traînent un boulet ou marchent attachés deux à deux : les femmes et les filles sont enfermées dans une maison de force (*v.* Bagne, Forçat, Galère, Galérien). Les travaux forcés sont à *perpétuité* ou à *temps*. Les premiers emportent la mort civile; ceux qui y sont condamnés ne subissent plus la flétrissure en place publique. La durée des seconds est de cinq ans au moins et de vingt au plus. Les condamnés sont attachés au carcan pendant une heure avant d'aller subir leur peine. Sa durée date de ce moment. La condamnation aux travaux forcés à temps, indépendamment de l'état d'interdiction légale dans lequel elle jette le condamné pendant la durée de la peine, le rend impropre à jamais être juré, expert, témoin dans les actes et en justice, autrement que pour y donner de simples renseignements; tuteur, curateur, si ce n'est de ses enfants et sur l'avis seulement de sa famille; elle le place enfin

pour la vie sous la surveillance de la haute police. La peine des travaux forcés à perpétuité ou à temps, prononcée contre un individu âgé de moins de 16 ans, qui a commis avec discernement un crime emportant cette peine, est commuée, dans le premier cas, en la détention dans une maison de correction pendant dix ans au moins et vingt ans au plus. Dans le second cas, sa détention est d'un temps égal au tiers au moins, et à la moitié au plus de celui auquel il aurait été condamné aux travaux forcés. Le code pénal détermine le cas où il y a lieu à l'application des travaux forcés à perpétuité et à celle des travaux forcés à temps. E. G.

TRAVAUX PUBLICS. Cette peine est infligée aux militaires coupables du crime de désertion, selon les circonstances dont il a été accompagné. Les condamnés sont employés à des travaux militaires ou civils. Un règlement détermine leur costume, l'ordre des travaux, la répartition du salaire et la peine à encourir dans le cas d'évasion. (*V.* le décret du 19 vendémiaire an XII, titre 7, et l'ordonnance royale du 21 fév. 1816.) X.

TRÉBISONDE ou **TRÉBIZONDE**, en turc *Tarabosan*; pachalik de la Turquie d'Asie en Arménie, situé entre le 40e et le 41e deg. de latitude nord et le 35e et le 39e deg. de longitude est. Il est borné à l'est par la Russie d'Asie, le pachalik d'Erzeroum et celui de Sivas, et au nord par la mer Noire. Dans la partie basse du pays, les chaleurs de l'été sont accablantes, tandis que, dans les montagnes, le froid devient excessif en hiver. Le sol montagneux de ce pachalik abonde en pâturages fertiles et en forêts immenses: il produit en abondance des figuiers, des grenadiers, des orangers et des vignes dont les produits sont très estimés. Les cerises de Kerasoun et les poires de Trébisonde sont justement célèbres. Les habitants se livrent avec succès à l'éducation des moutons et des chèvres, ainsi qu'à celle des abeilles. Les montagnes recèlent dans leurs flancs des richesses métalliques qui restent inexploitées. L'aspect de toute la côte de la mer Noire est des plus agréables; partout le sol bien cultivé y est entrecoupé de forêts et de vallons. Sur les sommets des hauteurs on aperçoit des ruines considérables d'antiques monuments. Les produits de l'industrie consistent en toiles, en cuirs, en lainages et en tapis; et les exportations en bois de construction, en vins, en goudron, etc. Les Lazes, peuplade sauvage et farouche, forment une des nations aborigènes de ces contrées. Le chef-lieu du pachalik, qui porte aussi le nom de *Trébisonde*, est bâti sur la mer Noire, au revers d'une colline, dans l'une des plus belles expositions qu'on puisse voir. Un gouverneur turc, des consuls français et anglais résident dans cette ville, qui est pourvue d'une assez mauvaise citadelle et entourée de remparts en pierre fort élevés, mais tombant en ruines. Elle a six portes; à l'exception des quartiers qui bordent la mer, le reste de la ville se réduit à de grands jardins, entourés de murs. Les rues étroites sont pourvues d'un trottoir pavé. On y compte dix-huit mosquées, huit khans, cinq bains publics, un aqueduc, dix églises grecques et une église catholique. Le vieux palais d'*Esky-Sérai*, quoique en ruines, est encore digne d'attention. L'industrie des habitants de Trébisonde consiste dans la fabrication des toiles et cotonnades, et dans le transit des marchandises entre la Perse et la Turquie. Le commerce exporte du chanvre, du cuivre, de l'argent, du lin, du tabac et des citrons. Le bateau à vapeur autrichien qui descend le Danube sert aussi aux communications entre Constantinople et Trébisonde. Le véritable port est à Islatana, distant d'une lieue et demie à l'ouest, et dont la rade est bonne et l'ancrage sûr. La population, composée de Grecs, de Turcs, d'Arméniens, de Circassiens, de Juifs, de Géorgiens et de Tatars, s'élève à 15,000 âmes. Trébisonde est une ville très ancienne; Xénophon en parle sous le nom de *Trapezus*. Sous la domination romaine elle était capitale de la province appelée *Pontus Cappadocius*. C. L.

TRÈFLE (*trifolium*), genre de plantes de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses, dont il y a près de quatre-vingts espèces : la moitié appartient au sol de la France. Tous les trèfles ont les feuilles alternes, composées de trois folioles, et les fleurs disposées en tête ou en épi.—On a rangé toutes les espèces en quatre grandes divisions : 1° le *trèfle à calice glabre*, non renflé après la floraison; le *trèfle rampant*, vulgairement appelé *triolet* ou *petit trèfle blanc*; 2° le *trèfle à calice velu ou hérissé*, non renflé après la floraison, qui renferme le *trèfle rouge*, le *trèfle des prés*, le *trèfle des montagnes*, le *trèfle d'Alexandrie*, le *trèfle des Basses-Alpes* (*trifolium alpestre*), le *trèfle intermédiaire*, le *trèfle incarnat* ou *trèfle de Roussillon*, et le *trèfle des champs*, connu vulgairement sous le nom de *pied de lièvre*; 3° le *trèfle à calice renflé après la floraison*, et le *trèfle fraisier*; 4° les *trèfles à étendards persistants, réfléchis après la fécondation et à fleurs jaunes*; le *trèfle des campagnes* (*trifolium agrarium*, Lin.). — Le trèfle des prés dont nous avons parlé mérite, par l'importance de son fourrage, et par l'avantage qu'il a de contribuer merveilleusement à l'assolement des terres légères, qu'on s'occupe exclusivement de sa culture et de ses usages. Malgré cette double importance, il paraît qu'il n'y a pas plus de deux siècles qu'on le cultive pour fourrage. — Ce trèfle réussit mieux sur les terres fraîches et légères que partout ailleurs : ses racines étant pivotantes, il lui faut une terre qui ait du fond. Les terres calcaires ne lui conviennent nullement. Généralement, on se contente de deux labours pour semer le trèfle, et même souvent d'un seul, afin d'éviter la dépense. Dans des terrains qui retiennent l'eau, il est indispensable d'y faire des *égoûts*. Rarement on fume le sol destiné à cette plante, à moins qu'il ne soit aride et usé. —On reconnaît l'excellence de la graine (et son choix est d'une nécessité absolue pour le succès de la culture) à sa grandeur, à sa pesanteur et à sa couleur luisante. Il est bon de préférer celle de la dernière récolte. Semez plus ou moins épais, suivant les terrains : le mois de mars est l'époque favorable. Ne mêlez pas le trèfle avec d'autres fourrages, mais bien avec l'orge et l'avoine, même avec le seigle et le froment ; toutefois, ne le semez pas épais avec les céréales; quand on ne les mêle pas, il faut unir sa graine à une partie égale de sable ou de terre desséchée.—Un sarelage est souvent utile, souvent indispensable aux terres semées en trèfle : l'époque est la fin d'avril ou le commencement de mai. Quand, aux approches de l'hiver, il garnit déjà le terrain, n'ayez pas l'imprudence de le faucher, malgré sa belle apparence. — Coupez haut le froment dans lequel on a semé du trèfle. Ses ennemis sont la *cuscute*, la *larve du hanneton* ou *ver blanc*. Les cultivateurs français s'en plaignent rarement : on en souffre plus en Angleterre. — La seconde année, le trèfle est en plein rapport ; on peut le couper alors deux, trois, quatre, et même cinq fois. Employez au printemps le plâtre, et, pendant les chaleurs de l'été, les irrigations : un léger marnage entre les coupes produit quelquefois des résultats très heureux. Si vous voulez rompre la prairie de trèfle après l'hiver, vous pouvez y mettre toute sorte de bestiaux ; mais, si vous avez à cœur de prolonger son existence une ou deux années, éloignez-en les bestiaux, surtout les moutons, qui coupent le collet des racines, et auxquelles elles occasionnent des indigestions d'autant plus dangereuses que la plante est plus aqueuse et plus couverte de rosée. — Le commencement de la floraison du trèfle est l'époque où il convient de le couper. Le plus communément, on réserve la seconde coupe de la seconde année pour semence. Dans ce but, il faut procéder à la première de très bonne heure. — Donné vert ou sec aux bestiaux, c'est une excellente nourriture. Considéré sous un autre point de vue plus important, il contribue à l'amélioration des terres. C'est une des meilleures plantes qu'on puisse employer comme prépara-

tion à la culture du blé et des autres céréales. P. Gaubert.

Trèfle, une des quatre couleurs des cartes. (V. Cartes a jouer); un ornement d'architecture, imité de la feuille de trèfle.

TREMBLEMENT DE TERRE (v. le Supplément de la lettre T).

TRÉMOILLE (La). Ce nom, qui vient d'une terre située dans le Poitou, est un des plus illustres de l'ancienne France, comme il est un des plus anciens. Suivant les généalogistes, cette maison tire son origine de Pierre de La Trémoille, qui vivait en 1040. Cependant on ne connaît bien sa postérité que depuis Gui III, vers 1300. Louis II, né le 20 septembre 1460, sire de La Trémoille, prince de Talmont, etc., dont Bouchet a écrit la vie, épousa d'abord, le 9 juillet 1485, Gabrielle de Bourbon, fille de Louis Ier de Bourbon, et en secondes noces, le 7 avril 1517, Louise Borgia. C'est le plus illustre des La Trémoille. A peine âgé de 27 ans, il obtint, par l'effet de son mérite déjà apprécié, le commandement des troupes envoyées par Charles VIII contre François II, duc de Bretagne. La Trémoille ne tarda pas à justifier le choix et les espérances du roi : en 1488, il gagna la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et y fit prisonniers le prince d'Orange et le duc d'Orléans, qui depuis monta sur le trône de France sous le nom à jamais vénéré de Louis XII. Le principal effet de cette victoire fut la soumission du duc de Bretagne, qui fut forcé de rendre hommage pour ses états au roi de France. On s'était trouvé trop bien des services de La Trémoille pour ne pas lui confier encore le commandement d'une expédition, qui, en 1491, fut envoyée en Bretagne. Cet habile général mit devant Rennes le siége qui eut pour résultats le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII et la réunion de cette province au royaume. Nos entreprises en Italie y conduisirent La Trémoille. En 1495 il se distingua au passage très difficile des Apennins, et contribua puissamment à la victoire que nos armes remportèrent à Fornove, où il commandait le corps de bataille. Ses services, et ils étaient éminents, furent récompensés par la lieutenance générale du Poitou, de l'Anjou, de l'Angoumois, de l'Aunis et des Marches de Bretagne. Lorsque Louis XII monta sur le trône, on crut que le vainqueur de Saint-Aubin-du-Cormier serait disgracié, et on cherchait à le porter à la vengeance : on connaît la belle réponse du bon roi. « Un roi de France, dit le *père du peuple*, ne venge point les querelles du duc d'Orléans. » Il ajouta : « Si La Trémoille a bien servi son maître contre moi, il me servira de même contre ceux qui seraient tentés de troubler l'état. » Les Français étant rentrés en Italie, ce brave et digne général reçut le commandement de notre armée, conquit la Lombardie et força Venise à livrer les Sforze. Ses nouveaux services lui valurent de nouvelles récompenses : il fut nommé gouverneur de Bourgogne, amiral de Guyenne, puis de Bretagne. Si, en 1503, il échoua dans le projet de conquérir le royaume de Naples, il gagna en 1509 la bataille d'Agnadel; mais il eut le tort de se laisser surprendre par les Suisses à Novarre, où il fut battu en 1513 : il ne tarda pas à réparer cet affront en leur faisant évacuer la Bourgogne, où ils avaient pénétré. Dans la bataille célèbre de Marignan, le 13 septembre 1515, il eut le bonheur de prendre encore une brillante revanche sur les Suisses, et la douleur de voir tomber sous le fer ennemi son fils Charles de La Trémoille, prince de Talmont, jeune guerrier de belle espérance. Dix ans après, le père eut, comme son fils,

Le bonheur de mourir dans un jour de victoire.

Le 24 février 1525, il fut tué à cette désastreuse bataille de Pavie que nous fit perdre l'étourderie chevaleresque de François Ier. Contemporain et rival de Bayard, La Trémoille mérita qu'on l'appelât aussi le *chevalier sans reproche*; on eût pu également ajouter : *et sans peur*, car il était un modèle d'intrépidité. — Son petit-fils, François de La

Trémoille, épousa à Vitré, le 23 février 1521, Anne de Laval, fille de Gui XV de Laval et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, qui lui apporta ses prétentions sur la couronne de Naples. Il mourut à Thouars, dont il était duc, le 5 janvier 1541. Il n'était âgé que de 39 ans. — Henri-Charles de La Trémoille, prince de Tarente, arrière-petit-fils de François, né à Thouars, le 17 décembre 1620, rentra dans le protestantisme que son père avait quitté, et l'abandonna ensuite, plusieurs années après avoir épousé la princesse Amélie, fille du landgrave de Hesse-Cassel (c'est celle que madame de Sévigné appelle la bonne Tarente). Ayant fait la campagne de 1640, il obtint un régiment de cavalerie, et quelques années après figura dans les débats de la Fronde, d'abord pour la cour, puis contre elle. Il paraît que dans sa conduite politique il n'était pas moins versatile que dans ses opinions religieuses. Il mourut le 14 septembre 1672, laissant des *Mémoires* que le jésuite Griffet publia en 1767 (à Liége, 1 vol. in-12). — Son petit-fils, Charles-Armand-René de La Trémoille, mort en 1741, cultivait la littérature et la musique. — On connaît la fin tragique du prince de Talmont (A.-Ph. de La Trémoille), qui, après avoir servi dans l'armée vendéenne, et l'avoir quittée au moment où elle eut échoué devant Granville, fut pris à Bazonges-du-Désert (arrondissement de Fougères), conduit à Vitré, où il fut condamné à mort vers le 1er février 1794 et exécuté le lendemain à Laval. — Louis-Stanislas Kotska de La Trémoille, son frère, écrivait de Francfort à Puisaye, le 14 juillet 1795 : « Qu'il voulait venir venger la mort de son malheureux frère. » Il débarqua, avec environ cent trente émigrés, dans la nuit du 15 au 16 mars 1796, et se rendit auprès de Fougères pour se réunir aux bandes de chouans, sous le nom de Collins : c'est celui qui, dans le mois d'août 1837, est mort aux eaux d'Aix-la-Chapelle, à l'âge de 70 ans.—Le dernier descendant du vainqueur de Saint-Aubin-du-Cormier est aujourd'hui membre de la chambre des pairs.—En leur qualité de barons de Vitré, les ducs de La Trémoille présidaient les états de Bretagne. On sait qu'il s'était momentanément élevé d'aigres débats sur cette présidence entre la maison de La Trémoille et celle de Rohan. L'avantage resta aux premiers, en vertu d'un règlement de Pierre, duc de Bretagne, daté du 25 mai 1451. Leur droit devait être incontestable, s'il est vrai (comme l'écrivait, dans ses *Mémoires*, le duc de Saint-Simon), que « la suite infatigable et le talent de savoir se retourner est un apanage spécial de la maison de Rohan. »

Louis du Bois.

TRENTE-ET-QUARANTE ou Trente-un, jeu de hasard qui, un peu avant 1789, avait succédé au pharaon et au biribi. Dans ces derniers temps, la ferme des jeux l'exploitait concurremment avec la *roulette* (*v.*). Il est très probable que, malgré les prohibitions de la loi, on joue encore le trente-et-quarante dans certaines réunions clandestines. Le peu d'appareil qu'il exige permettrait, en cas de visite inopinée d'un commissaire de police, d'y substituer tout à coup le vingt-un, ou tout autre jeu dit *de commerce*.— Le trente-et-quarante se taille avec six jeux de cartes entiers mêlés ensemble, et présentant par conséquent en tout trois-cent-douze cartes.—Sur le tapis autour duquel sont assis les joueurs, on a placé deux cartons, l'un noir, l'autre rouge. En effet, à la différence de la roulette, bien plus féconde en combinaisons, le trente-et-quarante n'offre que deux chances, la *rouge* ou la *noire*. Les pontes risquent sur l'un des cartons une somme dont le *minimum* et le *maximum* sont déterminés. — L'emploi de banquier peut être réglé par le sort et à tour de rôle, comme au vingt-un, mais le plus souvent il est exercé par le maître de la maison ou par un *fermier* qui lui rend compte des profits. — Le banquier *taille* d'abord pour la *noire*. Tenant les six jeux de la main gauche, il découvre avec la main droite un certain nombre

de cartes qu'il pose l'une après l'autre au milieu de la table jusqu'à ce qu'elles aient dépassé le nombre trente, sans jamais aller au-delà de quarante. L'as ne compte jamais que pour un point, les figures pour dix et les basses cartes pour les points qui y sont marqués. — La même opération a lieu ensuite pour la *rouge*. — Le point le plus favorable est trente-un, et ensuite celui qui en approche davantage. Si la couleur rouge, par exemple, obtient le nombre inférieur, le banquier double la mise des joueurs sur le carton rouge, tandis que ses croupiers enlèvent avec leurs râteaux tout l'or et l'argent déposé sur le carton noir. En cas d'égalité de points, il y a *refait*; le coup est nul, et l'on recommence à chances égales, à moins que le refait ne soit de *trente-un*. Dans ce cas, comme dans celui du zéro et du double zéro de la roulette, la moitié des sommes risquées par les joueurs est acquise au banquier. Ces sommes sont dites *en prison*. Au coup suivant, le banquier ne court le risque d'aucune perte, les joueurs qui ont mis sur la couleur gagnante retirent simplement leur enjeu. Ce profit certain du banquier, dans le temps où l'on comptait par livres tournois, était évalué à six sous deux deniers par louis. Ainsi, sur une somme totale de 78,000 francs apportée par les pontes, mille francs environ se trouvent à coup sûr dévolus au banquier. — Il est cependant une multitude de dupes qui non seulement s'aveuglent sur l'étendue du sacrifice qu'on leur impose, mais qui croient encore pouvoir maîtriser le hasard lui-même. Un procès célèbre, celui de Roumage, jugé à la police correctionnelle de Paris à la fin de 1825, a fait connaître qu'il y avait dans un grenier du faubourg Saint-Germain un petit vieillard qui avait consumé sa vie à étudier les calculs de la loterie et du trente-et-quarante. Il se flattait d'avoir enfin trouvé un moyen infaillible pour faire sauter toutes les banques, et cherchait à vendre son secret fort cher, n'ayant pas assez de fonds pour le mettre lui-même en pratique. — Il importe de remarquer que les points intermédiaires entre trente et quarante ne sortent pas tous avec la même facilité. On a trouvé par des supputations dont nous ne reproduirons pas ici le détail, que le point 31 doit être ramené treize fois pendant que 32 sortira douze fois, 33 onze fois, 34 dix fois, 35 neuf fois, 36 huit fois, 37 sept fois, 38 six fois, 39 cinq fois, 40 quatre fois. — On peut juger de l'anxiété qu'éprouvent les spéculateurs de la *rouge* lorsqu'ils ont vu amener pour la *noire*, soit le 31, qui leur donne peu d'espoir de succès, soit le 40, qui leur offre une chance beaucoup plus heureuse. Mais toutes ces combinaisons sont déjouées par un hasard capricieux, sans compter les manœuvres de *prestidigitation* qui peuvent être employées dans certains cercles particuliers. — Nous avons parlé aux articles Pharaon(*v.*) et Roulette de la *martingale*, par laquelle les joueurs, en doublant toujours leur mise, cherchent à récupérer leurs pertes, et du *paroli*, qui tend au contraire à accumuler les profits jusqu'à un certain nombre donné. Si l'on va jusqu'à sept, ce genre de *paroli* se nomme *le sept et le va*. Celui qui aurait gagné une pièce de 5 francs sur le premier coup, en laissant son gain sur le tapis, y verrait arriver 10 francs au second coup, 20 au troisième, 40 au quatrième, 80 au cinquième, 160 au sixième et 320 au septième. Le profit total serait alors de 635 francs. Rien de plus attrayant, comme on le voit, que le sept et le va. Dans la martingale, au contraire, le ponte aurait versé dans le gouffre de la banque 640 francs pour ne retirer au dernier coup, quel qu'en soit le nombre, qu'un bénéfice égal à sa première mise. — Les banquiers, en fixant le *maximum* des mises, empêchent qu'on ne lutte contre eux avec des capitaux trop considérables. On a condamné dans le courant de janvier 1839, à la cour d'assises de la Seine, un homme que ses folles spéculations dans les maisons de jeu avaient entraîné à faire de fausses lettres de change pour une somme de 2 à 300,000 francs. Il avait commencé par gagner

beaucoup au moyen de calculs mathématiques sur lesquels il croyait pouvoir toujours compter. Un soir, le succès de sa martingale se fit trop attendre : il était déjà en perte de 120,000 francs ; il n'attendait plus qu'un seul coup pour rentrer dans sa mise, lorsque sonna l'heure fatale de la fermeture du numéro 113. Malgré ses réclamations et celles de la galerie, la banque se contenta de ce qu'elle avait déjà encaissé ; et, pour se procurer de nouveaux capitaux, l'accusé eut recours aux moyens qui l'ont précipité dans l'abime. ***.

TRENTE (Concile de). Les doctrines hérétiques prêchées en Allemagne par Martin Luther furent la cause principale de ce concile. Les catholiques et les protestants désiraient avec une égale ardeur voir fixer par une assemblée respectable les points les plus controversés. Ce fut dans ces dispositions d'esprit que s'ouvrit le concile l'an 1545, sous le pontificat de Paul III, dans la ville de Trente, en Italie. Jamais réunion ecclésiastique ne s'était annoncée sous d'aussi imposants dehors. Il ne s'agissait pas seulement de condamner une ou deux hérésies, mais de proscrire la multitude des erreurs que les protestants avaient répandues dans une grande partie de l'Europe ; d'y expliquer la croyance de l'église catholique sur les divers points de doctrine ; de justifier son culte traité de superstition et d'idolâtrie ; de réformer enfin les abus qui s'étaient introduits dans la discipline pendant les siècles précédents. Plus de deux cent cinquante évêques ou prélats de différentes nations catholiques, les plus savants théologiens, les plus habiles jurisconsultes, les ambassadeurs des divers souverains, y assistèrent. Les protestants furent admis à exposer leur doctrine, laquelle fut généralement condamnée comme contraire au véritable esprit de l'église. Le concile avait commencé, comme nous l'avons dit, en 1545 ; il ne put être clos cette année ni les suivantes. Repris et interrompu sous les pontificats de Jules III et de Paul IV, il termina enfin ses séances sous celui de Pie IV en 1563. — Il a été écrit une infinité de livres sur le concile de Trente ; mais l'œuvre la plus remarquable qui ait été publiée est celle du religieux servite Fra Paolo Sarpi, secrétaire de la république de Venise. Ce livre a été traduit en français. — Quand on examine, du reste, les décrets de cette assemblée sans prévention, on est forcé de reconnaître qu'ils ont été formulés avec toute la clarté, la précision, la sagesse possibles, et après les examens et les discussions les plus approfondies des théologiens et des casuistes. Ceux de ces décrets qui concernent le dogme sont fondés sur l'Écriture-Sainte, sur la tradition, sur le sentiment des Pères, sur les décisions des conciles précédents, sur la croyance constante et universelle de l'église. Les règlements de discipline qui avaient d'abord excité des réclamations ont été ensuite adoptés par les souverains catholiques, et sont pour la plupart observés parmi nous en vertu d'ordonnances de nos rois. — Leibnitz, dans un mémoire ayant pour but la réunion des catholiques aux protestants, émet le vœu que l'on commence à regarder ce concile comme non avenu. Bossuet a réfuté ce mémoire avec sa supériorité ordinaire, posant d'abord les principes fondamentaux de la croyance catholique, démontrant qu'elle énonce sa foi par l'organe de ses pasteurs, et que leur consentement unanime dans la doctrine n'a pas moins d'autorité quand ils sont dispersés que lorsqu'ils se trouvent réunis. Il prouve que ce consentement des évêques est unanime dans l'église sur l'œcuménicité du concile de Trente et l'autorité infaillible de ses décisions. Il en conclut que, mettre en question si l'on recevra ce concile ou si on le repoussera, c'est vouloir délibérer si l'on sera catholique ou non. R. D.

TRÉPAN (du latin *trepanum*, dérivé du grec *trupanon*, une tarière), est un instrument de chirurgie au moyen duquel on perfore les os, plus spécialement ceux du crâne, dans le but de donner issue à des liquides épanchés, et de

remplir diverses indications thérapeutiques, que nous ferons connaître dans l'article suivant. — Le trépan se compose d'un *arbre* en forme de vilebrequin, présentant, comme ce dernier instrument, une palette à l'une de ses extrémités, et à l'autre une mortaise à charnière, et disposée de manière à recevoir successivement différentes pièces, telles que les tiges du trépan perforatif, du trépan exfoliatif, et des couronnes de trépan. — Le trépan perforatif consiste dans une lame d'acier poli, dont les bords, taillés en biseau et en sens inverse, se réunissent à angle aigu, et forment une pointe triangulaire qui pique et coupe en même temps. — Le trépan exfoliatif est formé par une lame d'acier quadrilatérale, tranchante sur ses bords, et offrant à sa partie inférieure une épine saillante qui lui sert de pivot. Cette sorte de trépan, qu'on employait autrefois pour user les os nécrosés dont on voulait hâter l'exfoliation, est à peu près abandonnée par tous les chirurgiens modernes. — Nous avons encore à parler des couronnes de trépan, qui sont des portions de cylindre, ou plutôt des tubes d'acier légèrement coniques, de douze à dix-huit lignes de hauteur sur huit à douze de largeur, et dont le sommet ou extrémité inférieure, qui est la plus étroite, présente une rangée de dents formant une scie circulaire. Cette dernière espèce de trépan, ainsi que les deux précédentes, s'adapte au corps de l'instrument, au moyen d'une mortaise destinée à recevoir la tige ou pyramide, c.-à-d. l'extrémité supérieure du cylindre perforateur. Nous devons encore ajouter que les couronnes de trépan percent les os en leur enlevant une pièce circulaire : il est bon de dire aussi que les chirurgiens anglais ont remplacé l'arbre du trépan par une poignée analogue à celle d'une vrille. La couronne de l'instrument ainsi modifiée, et qu'on désigne sous le nom de *trephine*, est tout-à-fait cylindrique, et non légèrement conique, comme celle du trépan usité en France.

D^r. COLOMBAT (de l'Isère).

TRÉPANATION, opération de chirurgie qui se pratique au moyen du trépan, dans le but, soit de donner issue aux épanchements de sang ou de pus à l'intérieur du crâne, soit de relever ou d'extraire certaines portions d'os enfoncées dans les fractures de cette cavité. On doit, dans l'application du trépan, éviter autant que possible d'opérer au niveau des sutures, des sinus de la dure-mère, des sinus frontaux, de l'angle antérieur et inférieur du pariétal, correspondant au trajet de l'artère méningée moyenne ; enfin, sur la fosse temporale, sur les bosses occipitales, et sur quelques autres points qu'il est inutile de rappeler. Nous devons dire, cependant, que ces diverses prohibitions ne sont pas tellement exclusives que l'on ne puisse s'en affranchir dans certains cas urgents. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on a reconnu la nécessité de l'opération, et déterminé le lieu sur lequel il est convenable d'agir, on doit la pratiquer de la manière suivante : d'abord, le malade doit être placé dans une situation convenable ; puis, après avoir reposé sa tête sur des oreillers, on découvre les os du crâne, au moyen d'une incision cruciale ou en forme de T ; on relève ensuite les lambeaux, qu'on fait tenir à des aides ; enfin, lorsqu'on a enlevé le périoste, on pratique, avec le trépan perforatif, une petite ouverture, destinée à recevoir la pyramide de la couronne ; on applique ensuite cette dernière, qui a remplacé le trépan perforatif, et aussitôt que la scie circulaire a tracé sa voie, on démonte la pyramide avant d'achever la section de l'os, dont la portion séparée est enlevée au moyen d'un élévatoire : ce dernier instrument est un petit levier en acier, dont les deux extrémités sont recourbées en sens inverse, et présentent dans leur concavité des aspérités qui les empêchent de glisser sur la surface des os au-dessous desquels on les applique. Avant de donner issue aux liquides épanchés, il faut avoir soin d'abattre les inégalités que présente l'ouverture faite au crâne avec un couteau lenticulaire, dont

la lame courte, épaisse, convexe sur une de ses faces, est terminée par un bouton en forme de lentille. Dans certains cas, il devient nécessaire d'inciser la dure-mère, principalement lorsqu'un épanchement purulent s'est formé dans la cavité de l'arachnoïde. Si l'on avait affaire à un épanchement très étendu entre la dure-mère et les os, il serait utile de pratiquer plusieurs ouvertures, afin de pouvoir faire évacuer complétement la matière épanchée. On apprécierait assez facilement le trajet qu'elle parcourt et l'espace qu'elle occupe, en introduisant avec précaution un stylet boutonné et flexible, et en le dirigeant dans tous les sens entre la voûte crânienne et l'encéphale. Les points où le bouton du stylet éprouverait de la résistance indiqueraient les limites du décollement, et, par conséquent, de l'épanchement. Du reste, quels que soient la nature et le siége de la matière épanchée, on la trouve toujours plus ou moins adhérente aux parois du foyer : pour en faciliter la sortie, on doit dire au malade de faire des mouvements d'expiration, après lui avoir fermé la bouche et les narines ; ou bien, ce qui nous semble plus prompt et plus efficace, on tâchera d'enlever le sang et le pus concrétés, soit avec des injections d'eau tiède poussées avec modération, soit à l'aide d'un petit pinceau de charpie. Quand ces moyens sont insuffisants, il est bon d'attendre que les parties les plus concrètes et les plus adhérentes se ramollissent par l'effet d'un travail de décomposition, qui ne tarde pas à s'opérer. — Lorsque l'opération est terminée, on panse la plaie avec le *sindon*, pièce de toile arrondie et soutenue par un fil à sa partie moyenne, et dont on engage les bords entre les os du crâne et la dure-mère. Des boulettes de charpie mollettes sont placées entre les lambeaux, que l'on tient écartés, afin qu'il ne s'oppose pas à l'écoulement des liquides ; enfin, après avoir appliqué par-dessus un gâteau de charpie et quelques compresses, on achève le pansement par l'application d'un bandage de tête, ou simplement d'un mouchoir triangulaire. Nous terminerons en disant que l'opération ne réussit que lorsque le cerveau ou ses membranes ne deviennent pas le siége d'une inflammation considérable. C'est pour prévenir autant que possible cette fâcheuse complication qu'il faut soumettre le malade à une diète sévère et au traitement antiphlogistique le plus rigoureux. Enfin, nous ajouterons encore qu'on a quelquefois appliqué le trépan à la poitrine, sur le sternum et sur les côtes ; sur le rachis, sur les os du bassin, sur ceux des membres, sur le sinus maxillaire, et sur différentes autres parties, soit pour évacuer des épanchements, soit pour détruire des parties nécrosées.

Dr Colombat (de l'Isère).

TRÉPANER (*v.* Trépanation.)

TRE-SETTE ou **TROIS-SEPT** (jeu de). Quoique ce jeu nous soit venu d'Angleterre, il est d'origine italienne, ainsi que l'indiquent son nom fondé sur l'importance relative du *trois* et du *sept* et la dénomination de *napolitaine* donnée à l'une des chances les plus favorables qu'il présente. Il était autrefois en grande vogue ; c'est un de ces jeux qu'il serait peut-être bon de remettre en crédit, car la variété dans les jeux de commerce et de société n'est point une chose indifférente. Le changement est favorable aux novices qui craignent de se mesurer contre des joueurs trop expérimentés. Comme le whist le *tre-sette* a lieu entre quatre joueurs associés deux à deux. Les partenaires sont en face l'un de l'autre. On se sert d'un jeu entier réduit à quarante cartes par l'exclusion des huit, des neuf et des dix. Le trois est la carte la plus forte, et le quatre la plus faible. Leur supériorité relative est dans l'ordre suivant : le trois, le deux, l'as, le roi, la dame, le valet, le sept, le six, le cinq, le quatre. Il n'y a point d'atout, ni de talon. Les quarante cartes sont partagées entre les quatre joueurs qui en reçoivent chacun dix en trois fois. Dès que la première carte est jouée, on compte, comme au piquet et à l'impériale, les points d'annonce. La réunion du trois, du deux et de l'as d'une

même couleur s'appelle *napolitaine*, et vaut trois points. Il faut montrer et marquer la *napolitaine* dans l'ordre de sa place, et avant d'avoir découvert sa première carte. Si la napolitaine est accompagnée de cartes qui la suivent immédiatement, telles que le roi, la dame, le valet, le sept, etc., on les montre également en comptant un point pour chacune des cartes qui composent la séquence. Trois trois, trois deux, ou trois as, font marquer trois points; trois sept, ou *tre-sette*, comptent pour quatre points; trois rois, trois dames, trois valets, trois six ou trois cinq, ne valent qu'un seul point. Les points de jeu se comptent à chaque levée. Trois figures, de quelque couleur qu'elles soient, valent un point; les trois et les deux comptent comme les figures, et se mêlent avec elles; chacun des as compte pour un point. La totalité des cartes donne dix points et deux figures. La dernière levée fait marquer un point. La partie se gagne par le nombre 21, résultant de la combinaison des points d'annonce et des points de jeu, et on la paie une fiche. Si les associés sont parvenus au nombre 21 avant que leurs adversaires aient marqué 11, la partie est payée double. — Outre la partie simple, il y a cinq parties d'honneur. Le *stramma-sette* consiste dans les neuf premières levées faites par deux partenaires; on le paie trois fiches, outre les points qui se trouvent dans les levées. Le *stramma-son* consiste dans les neuf premières levées faites par un seul joueur sans l'assistance de son associé, il reçoit alors six fiches. La *callade* est la réunion de toutes les levées dans la main de deux associés, elle leur est payée quatre fiches. Le *calladondrion*, qui arrive fort rarement, est la *napolitaine* dixième, c'est-à-dire suivie de neuf cartes de la même couleur. En d'autres termes, pour gagner le *calladondrion* et les seize fiches qui y sont attribuées, il faut avoir en main dix cartes d'une seule couleur. — Le *tre-sette*, comme tous les jeux où l'on a un partenaire, doit s'engager avec beaucoup de finesse. On jette ordinairement en premier lieu une carte moyenne de la série que l'on a dans la main. L'associé, au moyen de cette *invite*, est mis à même de connaître la couleur dominante de son partenaire; mais il y a aussi de fausses *invites* par lesquelles on donne complétement le change à l'ennemi. — C'est précisément parce que le *tre-sette* est tombé en désuétude, et que nous désirerions le voir un peu réhabilité dans nos salons, que nous sommes entré dans quelques détails. BRETON.

TRÉSOR, TRÉSORERIE. Autrefois, la sagesse des gouvernements en matière de finances consistait à avoir une réserve en numéraire ou en lingots, ce qu'en langage ordinaire on appelait un *trésor*. Le père du grand Frédéric avait ainsi entassé beaucoup d'argent. Pendant nos guerres de la révolution, nos généraux, dans leur marche rapide, surprirent plusieurs princes qui n'avaient pu encore mettre leurs trésors en lieu de sûreté, et on a dit que l'empereur Napoléon avait eu jusqu'à quatre cent millions en écus ou en lingots dans les caves des Tuileries. Mais ce qui jusqu'à ce jour était acte de prudence serait aujourd'hui inutile, ou même funeste. L'organisation récente, mais générale en Europe, d'une richesse mobilière, représentée par des titres de rente et par des actions et autres valeurs de crédit, a remplacé pour toutes les fortunes privées, y compris celles des rois, les réserves métalliques, pourvu qu'on choisisse avec discernement dans ce déluge de papiers; c'est à la fois et plus commode et plus sûr. Quant aux états, leur meilleure réserve est celle qui reste dans la poche des citoyens, et qu'ils peuvent appeler à eux en cas de besoin, soit par l'impôt, soit plus encore par le crédit. Napoléon, avec ses quatre cent millions d'écus aux Tuileries, n'a pu tenir tête à l'Angleterre, qui manquait de numéraire, qui se servait exclusivement de billets de banque, c'est-à-dire de papier-monnaie. C'est que les citoyens de la Grande-Bretagne étaient industrieux et riches, qu'ils pouvaient supporter de

forts impôts, et prêter à leur gouvernement des sommes énormes. L'Angleterre a emprunté seize milliards pour lutter contre la révolution française et pour abattre Napoléon; et c'est seulement à l'aide de ces ressources financières qu'elle a pu triompher du colosse et de nous. A égalité de richesses, nous eussions été victorieux. — On se fait difficilement une idée des sommes que le développement de l'industrie nationale et les habitudes de crédit permirent de dépenser au gouvernement de la Grande-Bretagne pour accomplir son audacieuse entreprise, le renversement du géant des temps modernes. Selon M. Porter (*Progress of the nation*, II, page 286), le budget anglais, qui était, en 1792, de 19,859,123 liv. sterl. (500 millions de francs), fut, en 1814, de 106,832,260 liv. sterl. (2 milliards 700 millions). Selon M. Pebrer (*On taxation*, page 245), la dette anglaise, qui, au commencement de la lutte, était en capital de 233,733,609 liv. sterl. (5 milliards 900 millions), était montée, lors de la paix de Paris, à 864,822,441 liv. sterl. (21 milliards 850 millions). Or, si le gouvernement anglais a pu solder de pareilles dépenses, sans s'être au préalable amassé une réserve métallique, et quoiqu'il fût sans écus proprement dits, car, encore un coup, pendant presque toute la durée de la lutte, l'Angleterre a été au régime du papier-monnaie, de bonne foi comment pourrait-on soutenir l'utilité et la convenance d'un trésor public dans le sens que jadis on attachait à ce mot? — Au lieu d'accumuler du numéraire, un gouvernement sage doit désormais éviter d'en avoir au-delà de ses besoins courants. Aujourd'hui, les hommes éclairés font un reproche à l'administration française d'avoir près de deux cents millions entassés dans les caves de la Banque. Et l'administration elle-même, au lieu de se faire un mérite de cette accumulation de métaux précieux, s'excuse d'avoir ainsi enfoui un capital énorme, et assure qu'elle cherche les moyens de rendre à la circulation cette valeur qui gît improductive entre ses mains. — La question d'un trésor public, tel qu'on le comprenait autrefois, est donc actuellement vidée. Celle de la trésorerie, c'est-à-dire du mode de conservation et de mouvement des fonds qui appartiennent à l'état, est encore à résoudre pour beaucoup de bons esprits, et elle agite en ce moment l'Amérique du nord. Elle a d'ailleurs beaucoup d'importance; car, selon qu'on adopte tel ou tel système de trésorerie, les fonds de l'état sont non seulement plus ou moins en sûreté ou en danger, mais aussi plus ou moins actifs, plus ou moins dormants, c'est-à-dire plus ou moins productifs, plus ou moins stériles. En un mot, elle se lie étroitement à la question de l'organisation du crédit, l'une des plus graves et des plus difficiles que soulèvent les besoins de l'industrie, qui, chez tous les peuples surgit, prend droit de bourgeoisie, et consomme ou prépare son avénement politique. — Il y a deux systèmes de trésorerie qui peuvent être recommandés à des titres différents, et qui s'harmonisent chacun avec un type particulier de génie national. L'un est celui de la France, l'autre appartient à l'Angleterre. Ils fonctionnent, le premier, par un corps de receveurs-généraux que la centralisation administrative relie, anime, met en mouvement et tient en échec; le second, par une puissante institution telle que la banque d'Angleterre (1), solidement assise sur les points principaux du territoire, et entre les mains de qui se centralise le produit de l'impôt. — Le système français offre de précieux avantages. Là où, comme en France, les institutions de crédit existent à peine, et où l'administration générale est et doit rester parfaitement centralisée, parce que la centralisation est dans notre sang, il est le seul possible. Notre régime financier a réellement été porté à un de-

(1) La banque d'Angleterre n'étant autorisée que pour l'Angleterre proprement dite, dans les deux autres parties du Royaume-Uni, c'est-à-dire en Écosse et en Irlande, ce sont d'autres banques qui remplissent la mission dont elle est chargée en Angleterre.

parce qu'ils sont toujours entre les mains des agents de grandes institutions financières, dont la destination est précisément de fournir au commerce des capitaux, ou de coordonner le mouvement des capitaux des commerçants. Et cette circulation incessante, ce mouvement perpétuel des fonds de l'état, s'accomplit sans péril pour les contribuables, puisque ces puissantes institutions, que l'on considère comme aussi solides que des colonnes de granit, répondent envers l'état de tous les fonds qu'elles touchent. — Mais, en Angleterre, le service de trésorerie manque d'unité ; la comptabilité publique n'embrasse que le produit net des impôts, et non pas le produit brut. Un grand nombre de dépenses sont acquittées par des voies contournées, et il y a loin du moment où les fonds de l'échiquier sortent des coffres de la banque d'Angleterre, qui fait l'office de caissier général, à celui où ils parviennent au destinataire. Un écrivain très compétent, M. Bailly, inspecteur-général des finances, qui avait été envoyé en Angleterre pour étudier l'organisation des recettes et des dépenses du Royaume-Uni, après de longues recherches pour apprécier ce qu'y coûtent et le service de trésorerie, et le salaire des préposés au déboursement des fonds de l'état, s'est vu forcé de renoncer à remplir cette partie de sa mission. « La difficulté, dit-il, se change en impossibilité réelle, si l'on considère, d'une part, qu'il règne à cet égard dans les budgets des départements ministériels, ainsi que dans les comptes des administrations de revenus, une confusion et une obscurité complètes sur tout ce qui tient aux frais inhérents à ce double service ; d'un autre côté, que l'intervention des banques d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, comme celle des banquiers particuliers, dans la centralisation et la transmission des fonds ou des pièces de dépenses, se trouve rétribuée, soit par la disposition de soldes considérables, soit au moyen de termes qui varient de sept à douze et à vingt et un jours, suivant les contrées et les distances. De cette dernière circonstance surtout, on peut conclure que les dépenses de service de trésorerie et de mouvement des fonds sont du nombre de celles qui échappent à toute évaluation, et qu'il en sera ainsi tant qu'elles resteront en dehors du budget de l'état et du contrôle de la législature. » — Par cela seul que le service de la trésorerie anglaise est compliqué et embrouillé, on peut attester, les yeux fermés, qu'il est dispendieux. En matière de finances, il n'y a économie que là où il y a clarté et ordre. Au reste, il s'en faut de beaucoup que les inconvénients et les abus signalés par M. Bailly, dans la trésorerie anglaise, soient indissolublement inhérents à ce système de trésorerie, et les Américains, en important chez eux ce système, avaient su le dégager des imperfections que tolèrent encore les Anglais, par suite de leur profond respect pour la tradition. De son côté aussi, notre système français n'est pas encore au terme des perfectionnements ; il ne serait même pas impossible de nous approprier, sous une forme particulière, l'avantage spécial au système anglais, ou à celui des États-Unis, tel qu'il a été jusqu'à la lutte du président Jackson contre la banque nationale, c'est-à-dire, d'adopter des dispositions telles que les fonds de l'état, lorsqu'il se trouve nanti de sommes considérables, au lieu de dormir au fond d'un coffre-fort, s'employassent, sans se compromettre, à aider et à soutenir le commerce et l'esprit d'entreprises. — Le seul danger bien réel auquel notre système de trésorerie expose l'état, est celui de déficits semblables à ceux que nous avons subis dans les affaires Mattéo et Kessner. On a cru y remédier suffisamment par un contrôle plus rigoureux ; mais ce n'est là qu'un palliatif dont l'efficacité est équivoque. Le seul procédé infaillible pour mettre le trésor à l'abri d'un abus de confiance consisterait à charger la banque de France de tout le mouvement des fonds, à Paris. La banque est le plus rassurant des caissiers, parce qu'elle est le plus riche ; elle est le plus incorruptible, même abstrac-

tion faite de toutes les garanties morales qu'offre le caractère personnel des administrateurs et des négociants d'élite chargés de présider à ses opérations, parce qu'évidemment quelques millions ne peuvent la tenter. — Quant à faire tourner au profit de l'industrie, sans péril pour le trésor, les capitaux dormants que l'état possède, ou dont il est le dépositaire, c'est une question toute de circonstance, puisque l'état se trouve avoir en caisse aujourd'hui, à la fin de décembre 1838, une somme de 184 millions qui ne lui rapporte rien, tandis qu'il paie des intérêts ou des remises aux localités pour les fonds qu'elles déposent entre ses mains, et aux receveurs-généraux pour leurs avances, et qu'à côté de l'exubérance de capitaux dont le ministre des finances ou la banque, en son nom, se trouvent les détenteurs stériles, l'industrie manque fréquemment de fonds pour les créations les plus fécondes. La solution de ce problème, très difficile en apparence, n'exigerait peut-être pas de grands efforts d'imagination. D'abord, il serait possible de constituer les finances publiques sur des bases telles que le trésor n'eût jamais entre les mains des avances improductives par centaines de millions. Jusqu'à ces derniers temps, le cas ne s'était pas présenté en France; le trésor était toujours le débiteur de la banque, et quelquefois pour des valeurs énormes. Pour un gouvernement, c'est l'état normal; et avec les lois des travaux publics, si elles continuent leurs cours, nous ne tarderons pas à revenir là. En supposant cependant que l'état dût rester avec ce coffre-fort comble, il y a telle combinaison qui permettrait de rendre ces accumulations de ressources profitables au pays. — Tel serait, par exemple, le rétablissement du syndicat des receveurs-généraux, qui a été aboli par l'unique raison qu'il était l'ouvrage de M. de Villèle. Cette malencontreuse application du *Timeo Danaos*, n'est-elle pas un de ces actes irréfléchis sur lequel il y a lieu à revenir aujourd'hui que les aveugles haines des partis se sont calmées? L'association des receveurs-généraux présenterait évidemment au trésor toutes les garanties financières qu'il est possible de concevoir; et quoique l'ancien syndicat se soit trouvé avoir subi des pertes lorsqu'il s'est liquidé à la suite de la révolution de juillet, on est autorisé à supposer qu'elle serait assez sage pour n'user des capitaux, dont elle aurait la disposition et la responsabilité, qu'avec une discrétion extrême. — Une autre mesure, qui devrait rencontrer moins d'opposition, consisterait à accorder un peu plus de latitude à la caisse des dépôts et consignations pour l'usage des fonds qui lui sont remis, fonds considérables depuis qu'elle centralise les recettes des caisses d'épargne. La caisse des dépôts et consignations fait déjà, jusqu'à un certain point, l'office de la commission anglaise pour les prêts et avances faits par l'échiquier; il suffirait qu'elle fût autorisée à le remplir sur une plus large échelle. On sait quels services a rendus la commission anglaise des prêts de l'échiquier; on sait aussi que si cette institution a contribué à la création de canaux et de routes sur tous les points du pays, au creusement ou à l'amélioration des ports, à la construction de ponts et d'édifices sans nombre, elle n'a entraîné aucune perte pour le trésor; bien plus, elle lui a procuré un léger bénéfice, parce que ses avances lui rapportent un intérêt de 4 pour 100, et que les billets de l'échiquier (analogues à nos bons du trésor), qu'elle remet à titre de prêt, ne sont passibles que d'un taux inférieur d'intérêt. — Mais si notre système de trésorerie est, ou peut aisément être rendu excellent chez nous, ailleurs, et particulièrement dans la Grande-Bretagne, ou dans l'Amérique du nord, que la race anglaise a peuplée, le système anglais, dégagé de ses imperfections, doit offrir des avantages signalés. Là où les habitudes du crédit sont bien établies; là où il existe une grande institution financière telle qu'est la banque d'Angleterre, et telle qu'était la banque des États-Unis, il est essentiel à la prospérité de tous et de chacun de

donner à cette institution l'appui moral et l'appui financier qui résultent simultanément de ce qu'elle est dépositaire des fonds de l'état. Là où la centralisation n'est pas constituée, et où elle répugne au caractère national, l'exercice d'une surveillance étroite sur les receveurs-généraux serait difficile, sinon impossible, et l'état se trouverait exposé à des soustractions. Quelques-uns des états de l'Union en ont déjà fait l'épreuve à leurs dépens. — Ainsi, dans les pays habités par la race anglaise, le système anglais de trésorerie, convenablement amélioré, mérite d'être préféré. Ailleurs, et notamment chez nous, il faut s'en tenir au système organisé sous l'empire et perfectionné depuis, sauf à y apporter les nouveaux perfectionnements que réclament les circonstances nouvelles au milieu desquelles nous placent les besoins de l'industrie qui prend son essor. La question de l'organisation générale du crédit, sur tout le territoire, va prochainement être mise en discussion chez nous à l'occasion du renouvellement du privilége de la banque de France. Il est possible qu'on la résolve par la création d'une grande institution financière, analogue à la banque d'Angleterre et à la ci-devant banque des États-Unis, et il faut faire des vœux pour qu'il en soit ainsi. Certainement, si ce système prévaut, il devra en résulter des changements dans notre système de trésorerie. Cependant nous n'en viendrons jamais à calquer le système anglais : notre trésorerie devra toujours porter l'empreinte du cachet national. En Angleterre, il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'administration reste sur le second plan. Chez nous, elle doit être au premier ; chez nous, l'administration ne saurait demeurer éclipsée ou voilée, *deus sub machinâ*. Il faut qu'on la voie et qu'on l'entende. Dans notre système de banque lui-même, l'intervention du gouvernement doit être incomparablement plus marquée que chez les peuples de race anglaise. — Le roi Guillaume, dont tout le monde reconnaît la capacité administrative et commerciale, et qui arriva sur le trône des Pays-Bas tout imbu des idées anglaises, créa dans son royaume, en 1822, la société générale, institution financière bien conçue et bien gouvernée, à laquelle il confia, entre autres attributions, celle de tenir lieu des receveurs-généraux et particuliers, et de faire le service de trésorerie. Elle prenait une commission de 1/8 pour cent, qui, en 1832, fut portée à 1/4. — La question de la trésorerie occupe en ce moment le congrès des États-Unis. Le président et les amis veulent imiter le système français. Un parti nombreux s'y oppose. Pendant la session de 1838, les deux chambres du congrès ont eu à délibérer sur un plan qui aurait consisté à créer des receveurs-généraux auxquels il aurait été interdit de former un syndicat, qui n'auraient reçu en paiement que des espèces métalliques, et à qui il eût été expressément enjoint de conserver leurs fonds dans un coffre-fort. Ce régime financier ne répondait pas aux besoins du pays, et il était diamétralement contraire aux instincts des Anglo-Américains et à leurs habitudes. Il tendait, en effet, à soustraire à la circulation du numéraire qui y est aujourd'hui indispensable ; il aurait ravi aux banques une ressource métallique qu'il faut qu'elles sentent derrière elles pour reprendre et pour inspirer confiance. Il érigeait en principe la défiance, soit contre les billets de banque dont le pays ne saurait se passer, et qui formeront, pendant long-temps encore, sinon toujours, les fonds de ses moyens d'échange et de crédit, soit contre les institutions qui émettent ces billets. Chez une nation qui vit du crédit commercial, et qui doit ses développements inouïs au crédit, cette proposition était un grossier contre-sens, et elle fut écartée. Mais le débat va se rouvrir, et la solution, qu'elle quelle soit, ne peut manquer de jeter beaucoup de lumière sur les règles d'une bonne organisation financière en général, et sur l'étendue des services qu'il est donné aux banques de rendre. Les autres peuples, moins avancés que les Anglo-Améri-

cains dans la science et la pratique des intérêts matériels, auront un grand parti à tirer de l'expérienee à laquelle les États-Unis semblent prêts à se sonmettre, car, selon toute apparence, ils vont faire du neuf. MICHEL CHEVALIER.

En général, on entend par *trésor* un amas d'or, d'argent ou d'autres choses précieuses mises en réserve, ou le lien même où le trésor est renfermé. Il se dit particulièrement, dans certaines églises, du lieu où l'on garde les reliques ou les ornements, et de ces reliques ou ornements eux-mêmes. — *Trésor*, au figuré, sert à désigner tout ce qui est d'une excellence, d'une ntilité supérienres : un véritable ami est un *trésor* : l'économie est nn *trésor* ; les *trésors* de l'étude ; ce livre est un *trésor* de recherches. C'est par allusion à ce dernier sens qu'on a donné le nom de *trésor* à certains livres, et particulièrement à de grands ouvrages d'érudition : le *trésor* de la langue grecque, de Henri Estienne. — *Trésor* se disait encore antrefois du lieu où l'on gardait les archives, les titres d'nne seigneurie, d'une communauté : le *trésor* des chartes de telle abbaye. — Dans la vieille poésie, on disait les *trésors* de la terre, de Cérès, de Bacchus, du printemps, pour désigner le blé, les raisins, le vin, les fleurs. — Le mot *trésor* s'emploie encore au figuré dans l'Écriture : amassez, y est-il dit, des *trésors* que les vers et la rouille ne peuvent gâter ; le riche amasse sur sa tête des *trésors* de colère ; Dieu nous envoie des *trésors* de miséricorde. F. E.

TRESSAN (LOUIS-ÉLISABETH DE LAVERGNE, comte de). Cet habile et ingénieux reprodncteur de nos vieux romans français naquit, en 1705, au Mans, chez son grand-oncle, évêque de cette ville. Admis, par le crédit de sa famille, à partager les études et les amusements du jeune roi Louis XV, il plut beaucoup à ce prince par son esprit et la grâce de ses manières. Ses premiers essais avaient obtenu les suffrages de Fontenelle et de Voltaire ; mais, destiné à la carrière des armes, il dut quitter la cour et Paris à 18 ans pour faire ses premières campagnes. — Il suivit ensuite M. de Bissy, notre ambassadenr à Parme, ce qui lui procura l'occasion de voir Rome et une partie de l'Italie. De retonr en France, il reprit sa place dans l'armée, se distingua à Fontenoy, et fut nommé maréchal-de-camp. Appelé en Lorraine en 1750 par le roi Stanislas pour remplir les fonctions de grand-maréchal de son palais, Tressan fut nn des ornements de cette spiritnelle cour de Lunéville, où se trouvaient avec lui Voltaire, Mme Du Châtelet, Saint-Lambert, le jeune chevalier de Boufflers, etc. L'académie de Nancy lui dut à cette époque sa fondation. Le comte de Tressan était déjà alors membre de l'académie des sciences de Paris et de la société royale de Londres. Il avait mérité cet honneur par un *Traité sur l'électricité*, le premier qui eût été publié sur cette importante découverte. Mais, en littératnre, il n'était encore connu que par des chansons aussi malignes que jolies, et de très mordantes épigrammes. Les traits caustiques, dirigés souvent contre de grands personnages de la cour, refroidirent la bienveillance de Louis XV pour leur auteur, et, après la mort de Stanislas, il n'obtint en France aucun dédommagement de la perte de sa place. Un roi digne de ce nom eût pourtant dû lui tenir compte de sa noble réponse aux offres du grand Frédéric : « Je suis Français ; je me dois à mon roi et à ma patrie. » — Tressan passa plusieurs années dans une terre en Champagne, s'y occnpant de l'édncation de ses enfants. Il revint ensuite habiter Paris, et, plus tard, une jolie maison de campagne à Franconville, dans la vallée de Montmorency. Ce fut là qu'il composa, pour la *Bibliothèque des romans*, ces charmants extraits de nos vieux romans de chevalerie, où il embellit si bien ses originaux, surtout dans la délicieuse chronique du *Petit Jehan de Saintré*. Là aussi, âgé de 73 ans et tourmenté de la goutte, il fit en moins de dix mois la meilleure traduction que nous eussions encore du *Roland Furieux*, malgré un certain nombre

d'incorrections et d'infidélités. — Élu à l'académie française en 1781, Tressan, malgré son âge et ses infirmités, se montra très assidu à ses séances. Un accident de voiture avança sa fin; il mourut le 31 octobre 1783, âgé de 78 ans. — Ses *OEuvres choisies* avaient paru en 1787; on a publié en 1823 une belle édition, en 10 vol. in-8°, de ses *OEuvres complètes*, précédées d'one notice par M. Campenon. Ourry.

TRÊVE, mot aussi ancien que la langue française, puisqu'on en retrouve l'usage dès l'année 1020; il venait, suivant Caseneuve, du saxon *trew*, signifiant *foi*, parce qu'il donnait idée d'un acte de bonne foi, de l'exécution d'une promesse, de l'accomplissement d'un serment. Il était devenu français par la filière du latin barbare, qui en avait fait *trega*, *treuca*, *treuga*, pris dans le sens d'armistice, de suspension d'armes, de suffrance. Comme tous les mots fort vieux, et que, par conséquent, chaque auteur, chaque province, écrivait à sa manière, il a eu quantité de synonymes dans le français naissant. On y retrouve les caractères distinctifs de la langue d'*Oc* et de la langue d'*Oil*. Celle qui participait davantage du latin disait *suffrance*, *paix*, *attenanche*, mot d'origine italienne, signifiant *dépendance*. Ce n'est que bien plus tard que l'italien a dit *trequa*. Le roman du Nord disait *treuque*, *trêfve*, *trieve*, *trive*, *triuwe*, *true*, *truève*. Cette différence numérique des synonymes témoigne, et ceci est une remarque de haute importance en linguistique et en logique, que l'usage des trèves est plus septentrional que méridional. Le terme *trève* devrait porter dans sa première syllabe un accent circonflexe, comme témoignage de la forme de son plus moderne antécédent, et comme souvenir de la suppression de l'*i* dans *triève*. Mais les académiciens, trop peu occupés des élucubrations de ce genre, ont fait cet oubli, comme ils en ont fait mille autres semblables. Pendant tout le temps des guerres privées, dont les trèves étaient les intervalles, ces repos se sont toujours compliqués d'une idée de mysticité; de là vient qu'on disait *trève de Dieu*, *paix de Dieu* (*v.* tome XXI, 41e livraison, page 30), parce que les cessations momentanées d'hostilités étaient toujours consenties au milieu de cérémonies ecclésiastiques, ou en vertu de serments sur l'Évangile. En conformité des usages du jeûne catholique, et par respect pour les jours consacrés aux mystères du culte, on devait s'abstenir de verser du sang humain depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin; l'église, transigeant avec le précepte *homicide point ne seras*, tolérait que les chrétiens s'entre-égorgeassent les jours où ils n'étaient pas religieusement tenus d'*attréver*, d'*attriéver*, comme on disait alors. A l'occasion des trèves, on élevait sur les routes un poteau de délimitation; de là est venu probablement l'usage d'appeler *tref*, *trefz*, une barricade, une barrière, un travail de charpente. Depuis l'abolition des guerres privées, depuis que le sacerdoce s'est moins immiscé dans les choses de la guerre, les trèves n'ont plus été qu'un accord verbal, ou un traité souscrit entre des chefs de troupes ennemies, soit à la suite d'une action sanglante, pour enterrer les morts et emmener les blessés, soit pour donner quelque repos aux troupes pendant une saison rigoureuse.

Gal Bardin.

TRÈVES, en allemand *Trier*, et en latin *Augusta Trevirorum*, ainsi nommée d'une peuplade gauloise qui habitait ces contrées. Cette ville est très ancienne: les Romains en avaient fait une place d'armes contre les Germains; elle fut même quelquefois la résidence des empereurs sous les rois franks. Elle est située dans un fond, entre deux montagnes, sur la rive droite de la Moselle, qui y reçoit le petit ruisseau de Weberbach, et qu'on y traverse sur un vieux pont en pierre. Trèves était autrefois la capitale de l'électorat du même nom; mais, à la paix de Lunéville, elle fut réunie à la France avec une grande partie de la rive gauche du Rhin. Depuis la paix de Paris, elle appartient à la Prusse, et

fait partie du grand-duché du Bas-Rhin. C'est le chef-lieu d'un district de régence, et en même temps le siége d'un évêque. La ville a 1,150 maisons, 13 portes et 16,000 habitants. Elle est fort étendue à cause des nombreux jardins qu'elle renferme. Parmi les édifices remarquables, on distingue l'ancienne résidence de l'électeur, qui a été transformée en caserne; l'église Notre-Dame, un des plus beaux morceaux de l'architecture allemande; la cathédrale, irrégulière dans sa forme, avec de riches autels et une galerie en marbre; enfin l'église Saint-Siméon, curieuse par son antiquité. La *Porta-Nigra*, ainsi dénommée à cause de sa couleur noire, est un édifice dont la construction est due aux Romains; c'est, en ce genre, le monument le plus important que possède l'Allemagne. — On ignore l'origine de cette ville, qui, du temps de César, était déjà très importante, et le chef-lieu des *Treviri*. Sous Auguste, en l'honneur de qui elle prit le nom d'*Augusta Trevirorum*, elle devint la capitale de la Belgique, et Constantin lui donna plus tard le titre de métropole de toutes les Gaules. Tacite en fait souvent mention. Plusieurs empereurs y ont résidé, ainsi que quelques rois des Franks. C. L.

TRÉVISE, province orientale du royaume lombardo-vénitien. Dans sa partie septentrionale, elle est couverte par une chaîne de montagnes que franchit la Piave; le reste n'offre que d'immenses plaines, légèrement ondulées, arrosées par le Sile, la Divenza et la Piave. On s'y livre avec succès à l'éducation des bestiaux, de la volaille, des abeilles et des vers à soie, et l'on y récolte toutes sortes de grains, du ris, du lin, du vin et surtout une grande quantité de noisettes. De belles forêts, parmi lesquelles nous citerons celle de Montello, ombragent ses beaux paysages. L'industrie des habitants consiste dans l'exploitation de mines de cuivre, dans la fabrication du fer et de l'acier, des soieries, du papier, des tissus de laine, etc. La population s'élève à 260,000 ames. La province est divisée en dix districts, dont le chef-lieu porte aussi le nom de *Trévise*. Cette ville est située dans une belle plaine sur le Sile, qui y est navigable. Elle est le siége d'un évêché suffragant du patriarcat de Venise. Défendue par de fortes murailles, percées de trois portes, et entourée de fossés profonds remplis d'eau, elle ne peut cependant pas opposer de résistance sérieuse. Ses rues sont irrégulières, mais bien pavées. Elle a plusieurs églises, quatre hôpitaux et un grand théâtre. Au mois d'octobre il y a une grande foire. Elle est la patrie du roi des Goths Totila et du pape Benoît XI. Sa population s'élève à 12,000 ames. — L'antiquité de Trévise se perd dans la nuit des temps. En 1388, elle tomba au pouvoir de la république de Venise, dont elle a depuis toujours partagé le sort. Les Français s'emparèrent de cette ville en 1797. Le maréchal Mortier reçut de Napoléon le titre de duc de Trévise (*v.* MORTIER). C. L.

TRIAIRE, nom donné par les traducteurs des écrivains latins aux soldats romains qui composaient une des grandes subdivisions ou catégories de la légion au temps où elle se formait suivant le système manipulaire. Voici comment marcha cette organisation, et commencèrent créés les triaires. La légion romaine, d'abord en forme de phalange macédonienne, emprunta aux Èques, aux Volsques, aux Samnites, des formes nouvelles; de corps en masse qu'elle était, elle devint corps à lignes distinctes. Ces modifications de système n'embrassent pas moins de trois à quatre siècles. Ainsi, au siége de Véies, l'an 354 de Rome, il n'y avait pas encore de triaires; la légion ne combattait que sur deux lignes ou deux ordres. L'ordre principal, nommé *principia*, était composé des soldats principaux ou d'élite, que la langue française a nommés improprement les *princes*; en première ligne étaient les hastaires, qui, de voltigeurs qu'ils étaient d'abord, devinrent corps de ligne quand les vélites furent créés, et qui leur suc-

cédèrent comme infanterie légère, comme dardeurs. Après le siége de Véies, après les perfectionnements que la distribution d'une paie apporta à l'organisation des légions, il fut jugé utile de donner une récompense aux vétérans, d'en faire une ligne à part. Ils devinrent, sous le nom de *triaires* ou de *tertiaires* (terciarii), la troupe principale; mais la seconde ligne, dont il devinrent la réserve, la ligne *principia*, en possession du titre de *prince*, n'en garda pas moins sa qualification première, quoiqu'elle fût devenue inexacte. La langue militaire des Romains n'était pas plus logique, on le voit, que ne l'est, de nos jours, celle des Français. On ignore si, avant la création des triaires, l'ordre en quinconce était celui que la tactique observait; mais il est généralement reçu que, depuis que les manipules eurent en troisième ordre les triaires, et qu'ils eurent, hors rang, les vélites, le quinconce fut la formation habituelle: ainsi les carrés ou manipules de hastaires, c'est-à-dire leurs compagnies sur dix rangs, se rangeaient en ordre tant plein que vide; en seconde ligne, les princes, sur même nombre de rangs, répondaient aux intervalles des hastaires; en troisième ligne, les triaires voyaient devant eux, à travers les intervalles des princes: mais les triaires n'ayant jamais été qu'en nombre moitié moindre, par comparaison au nombre des princes, il reste douteux s'ils n'étaient que sur cinq rangs, comme nous sommes disposé à le supposer; ou si, pour répondre à la totalité de l'intervalle des princes, ils étaient sur dix rangs. Aucun auteur ancien ne résout cette difficulté. Les triaires avaient ils des armes de jet, avaient-ils le pile? La négative et l'affirmative ont été soutenues; mais nous pencherions plutôt pour l'opinion des écrivains qui ne leur donnent que la pique et l'épée, car leur vrai rôle était le combat corps à corps. Leur attitude, dans les instants critiques, consistait à se tenir un genou à terre la pique en avant; dans cette position, des armes de jet leur eussent mal convenu. Dans les combats sérieusement engagés, les vélites venaient se grouper en arrière d'eux. Si les hastaires repoussés étaient obligés de céder, ils se retiraient lentement entre les intervalles des princes, s'y enchâssaient, faisaient front et tentaient un nouvel effort. Si cette seconde ligne ainsi doublée, et dont le front se réparait aux dépens de la profondeur, avait un nouveau désavantage, elle venait remplir les intervalles des triaires agenouillés, couverts du bouclier et tenant la pique diagonale; ou bien les hastaires, se levant à un signal donné par un instrument, marchaient, la pique basse, au secours de leurs frères entamés. Les vélites lançaient par-dessus leurs têtes les projectiles, et les chevaliers protégeaient leurs ailes. Sous le consulat de Marius, ou peut-être dès les guerres des Scipions, les triaires étaient abolis. Gal Bardin.

TRIANGLE. C'est un polygone de trois côtés, représentant, après la ligne droite, la figure de géométrie la plus simple. Les triangles sont curvilignes ou rectilignes, et prennent divers noms, suivant le mode de rapports qui règnent entre leurs côtés. Le *triangle rectangle* est celui qui a un angle droit ou deux côtés perpendiculaires l'un à l'autre; l'*équilatéral* est celui dont les trois angles et les trois côtés sont égaux; le *triangle isocèle* a deux côtés égaux; le *scalène* a les côtés et les angles irréguliers. Ce genre de polygone sert en quelque sorte de base ou de pivot à la géométrie, et son étude spéciale constitue la *trigonométrie* (*v.*). Celle de ces propriétés qui consiste dans le rapport du carré de l'hypothénuse avec les carrés des deux côtés de l'angle droit est, surtout en géométrie, d'une portée immense. Les trois angles d'un triangle valent deux angles droits, propriété qui n'a pu être démontrée jusqu'ici que par la théorie des parallèles, qui est d'une exactitude mathématique d'ailleurs. C'est sur des triangles que roulent presque toutes les opérations astronomiques, géodésiques, etc. La surface du triangle s'obtient en multi-

pliant sa base par la moitié de sa hauteur, et celle de tous les autres polygones s'évalue par leur réduction en triangles. La forme triangulaire est d'ailleurs celle qui, avec un périmètre donné, contient le moins de surface.—Le triangle a longtemps servi de symbole. Xénocrate comparait Dieu au triangle équilatéral, les génies au triangle isocèle, et l'homme au triangle scalène. Les chrétiens représentèrent aussi la Sainte-Trinité par un triangle, auquel ils adjoignirent ensuite des lignes figurant diversement une croix; on voit beaucoup de signes de ce genre sur les médailles des papes et au frontispice des premiers livres imprimés. — *Triangle* se dit d'un instrument de musique en acier qui a la forme de cette figure, et dont on joue en le frappant intérieurement avec une tringle ou verge de même métal; cet instrument, qui paraît avoir été connu des anciens, est usité dans la musique militaire et chez plusieurs peuples montagnards, notamment parmi les habitants de la Savoie.—Deux constellations, l'une australe et l'autre boréale, portent également, en astronomie, le nom de *Triangle*. A. BILLOT.

TRIBONIEN était né à Side, en Pamphylie. Sa vaste érudition et ses profondes connaissances en droit lui valurent la faveur de l'empereur Justinien, qui l'éleva aux plus hautes dignités de l'état. Il fut fait successivement *magister officiorum*, *quæstor sacri palatii* et consul. Quoique l'on connaisse peu les circonstances de la vie de Tribonien, on sait qu'il se rendit odieux par ses vices, et qu'il fallut le renvoyer à la suite d'une sédition populaire; néanmoins, il sut bientôt ressaisir ses dignités. On prétend que sa disgrâce, eut lieu en 532. Trois ans auparavant, il avait, par ordre de l'empereur, rédigé et refondu toutes les constitutions impériales depuis Adrien, et ce travail, dans lequel il fut assisté par deux autres jurisconsultes, fut promulgué, avec le titre de *Codex Justinianeus* (*voy.*, à ce sujet, Bach, *Historia juris romani*, et l'ouvrage de Wette, intitulé : *Leges restitutæ des Justiniani schen codex*, Breslau, 1830). Jusqu'alors, il régnait une grande confusion, à cause de la multitude de décisions rendues par des jurisconsultes, lesquelles subsistaient, éparses et souvent contradictoires, et obscurcissaient l'autorité du code Théodosien. Plus tard, Justinien intitula ce livre *Constitutionum codex*. Tribonien eut aussi part à la seconde entreprise, qui était bien plus vaste; elle avait un rapport plus direct avec la doctrine. Il s'agissait de présenter, sous forme d'analyse, les opinions des anciens jurisconsultes; il fallait parcourir plus de deux mille volumes. Tribonien et ses seize collaborateurs y employèrent trois ans, écartant ce qui était tombé en désuétude, conciliant les décisions opposées, et formant ainsi un corps complet, mais épuré, du droit pratique. On doit consulter, sur la méthode adoptée pour ce travail, Zemmern, dans sa *Rechtsgeschichte* (Histoire du Droit romain, t. 1, p. 225). Le nom de *Pandectes* ou de *Digeste* fut donné à cette collection. Le dernier de ces titres avait été précédemment donné à beaucoup d'écrits sur le droit, sans que pour cela ce fussent des compilations, ce n'est seulement qu'une série de divisions et de subdivisions bien ordonnées en sept parties; il y a cinquante livres, 422 titres et 9,123 lois, chacune avec le nom de son auteur. Le *Digeste* parut en 533, d'où la conclusion qu'il y a erreur de la part de ceux qui assignent à l'année précédente la disgrâce de Tribonien; et, de ce moment, toutes les décisions de jurisconsultes qui n'avaient pas trouvé place dans le *Digeste* perdirent leur autorité; on défendit de le commenter, et on n'en permit que la simple traduction en grec. Comme on y avait transcrit des extraits de l'ancien droit, les monuments antérieurs de cette science ne furent plus recherchés, et périrent. Du reste, Tribonien ternit l'éclat de sa réputation par son avarice et par ses lâches flatteries. On l'a accusé d'avoir été païen, et même athée, tandis qu'il feignait d'être chrétien; mais il se peut que ce reproche soit injuste, quoiqu'on l'appuie de quelques citations

du *Digeste*. Tribouien mourut en l'année 545. De Golbéry.

TRIBORD, terme de marine, le côté droit du navire, en partant de la poupe (*v.* Babord).

TRIBOULET. Encore un dignitaire de la marotte, un fou appointé aux gages, un bouffon en titre d'office. Triboulet fut de la cour de Louis XII et de François Ier. Sous ce dernier règne, il acquit une célébrité que l'auteur du *Roi s'amuse* a voulu accroître de nos jours. Ayant dit que si Charles-Quint était assez insensé pour venir en France et se fier à un ennemi qu'il avait si maltraité, il lui donnerait son bonnet, le roi lui demanda ce qu'il ferait si l'empereur passait, comme s'il marchait dans ses propres états. Alors Triboulet répondit : « Sire, en ce cas, je lui reprends mon bonnet et vous en fais présent. »—Triboulet était de Blois ou de Foix-lez-Blois. Son nom signifiait, même avant qu'il le portât, un homme dont la tête était dérangée. Malgré les bons mots que recueille Dreux du Radier, il paraît que la sienne n'était pas des mieux réglées. Bernier et Jean Marot le désignent comme un pauvre bébété, que tourmentaient les pages, les laquais et les enfants, ce qui obligea le roi Louis XII à le mettre sous la protection de Michel Le Vernoy, qu'il lui choisit pour gouverneur. C'était, au jugement de Pantagruel, *un fol compétemment fol*; et à celui de Bonaventure des Périers, *un fol à 25 carats*, *dont les 24 font le tout*. Rabelais, faisant *blasonner* Triboulet par Pantagruel et Panurge, jette de nouveau dans son livre une de ces longues séries de mots qu'il affectionnait, et que l'ingénieux historien du *Roi de Bohême et de ses sept châteaux* a imitées.—M. Weiss, dont la littérature est aussi vaste que variée, s'est chargé, pour la *Biographie universelle*, de l'article *Triboulet*, que n'ont oublié ni Floegel, ni le bibliophile Jacob, ni l'auteur du *Lundi*. De Reiffenberg.

TRIBU. On donnait ce nom, chez quelques nations anciennes, à certaines divisions qui, réunies, formaient l'ensemble du peuple. Le peuple de la ville d'*Athènes* (*v.*), de *Rome* (*v.*), était divisé en tribus. Il y en avait dix à Athènes, et trois d'abord à Rome, d'où le mot *tribus*; puis quatre, et plus tard trente, et jusqu'à trente-cinq. Dans ces démocraties, on recherchait ardemment les suffrages des tribus. Les douze tribus d'Israël comprenaient tous les Juifs sortis d'un des douze patriarches (*v.* Israélites, Hébreux). Dans le style de la chaire, la *tribu sacrée*, la *tribu sainte*, se dit quelquefois de l'ordre ecclésiastique, par allusion à la tribu de Lévi, qui était vouée au culte. On désigne aussi par ce mot une peuplade, un petit peuple, relativement à une grande nation dont il fait partie : une *tribu* de Germains, de Tatars, de sauvages. X.

TRIBUN, TRIBUNAT (*v.* le Supplément de la lettre T.)

TRIBUNAUX. Le mot *tribunal* est le même que le mot *tribune*, que le *Dictionnaire de l'académie* définit : « lieu élevé d'où les orateurs grecs et romains haranguaient le peuple. » C'est le lieu élevé d'où le juge rend la justice au peuple, et, par extension, il s'applique au juge lui-même et à sa juridiction. Les *tribunaux* comprennent aussi toute l'organisation judiciaire d'un état (*v.* Organisation judiciaire). Cependant la dénomination de *tribunal* est plus spécialement consacrée pour désigner les juridictions inférieures du premier degré; pour les autres, on se sert du mot *cour* (*v.* Cour de cassation, Cour des comptes et Cours royales). Il ne s'emploie pas non plus pour la juridiction administrative, qui admet plus volontiers le mot *conseil* (*v.* Conseil d'état, Conseil de préfecture, Conseil de prud'hommes). C'est également le mot *conseil* qui est en usage pour désigner les tribunaux militaires (*v.* Conseils de guerre, Conseils maritimes). Le mot *tribunal* est donc réservé pour les juridictions inférieures qui connaissent en premier ressort à charge d'appel, ou en dernier ressort, sans appel, des affaires civiles ou commerciales et des causes de police ou du petit criminel, car la ré-

pression des crimes qui constituent le grand criminel appartient à une juridiction supérieure connue sous le nom de *cour d'assises* (*v.*). — Il ne reste donc comme tribunaux proprement dits que les *tribunaux de paix* (*v.* Justice de paix), les *tribunaux civils de première instance*, les *tribunaux de commerce*, les *tribunaux de simple police* et les *tribunaux de police correctionnelle*. — Les *tribunaux civils de première instance* constituent la juridiction établie dans chaque arrondissement communal pour connaître de toutes les affaires civiles, à l'exception de celles qui sont spécialement attribuées à d'autres tribunaux. Ils ont ainsi la compétence générale, et ce sont eux qui connaissent également de toutes les affaires correctionnelles, la chambre dite *correctionnelle* n'étant qu'un démembrement du tribunal civil. Tout tribunal se divise en effet, pour le bien du service, en un certain nombre de chambres, dont une au moins est consacrée au jugement des délits correctionnels (*v.* Compétence, Ressort). — Les *tribunaux de commerce*, qui remplacent aujourd'hui en France l'ancienne *juridiction consulaire*, sont des tribunaux d'exception institués pour la prompte solution des affaires commerciales, qui exigent parfois des connaissances spéciales que les juges ordinaires ne peuvent pas avoir (*v.* Commerce). Toutefois l'appel de leurs décisions, lorsqu'il y a lieu à appel, est porté devant les cours royales, qui réunissent à la fois dans leur main la juridiction civile proprement dite et la juridiction commerciale. — Les *tribunaux de simple police* forment le premier échelon dans l'organisation des tribunaux criminels, en prenant ce terme dans sa plus grande extension; car on distingue aussi les tribunaux criminels, c'est-à-dire du *grand criminel*, et des tribunaux correctionnels, c'est-à-dire du *petit criminel*, et des tribunaux de simple police, qui ne tiennent ni au grand ni au petit criminel, parce qu'ils n'ont à s'occuper que de contraventions de peu d'importance. Les tribunaux de simple police se composent d'un seul juge qui est, soit le juge de paix du canton, soit le maire de la commune, car tous deux exercent à cet égard la même juridiction (*v.* Justice de paix et Maire). Les contraventions de police qu'ils sont appelés à réprimer sont d'ailleurs énumérées avec le plus grand soin dans la dernière partie du code pénal, art. 464 à 483. — Les *tribunaux de police correctionnelle*, que l'on nomme plus ordinairement *tribunaux correctionnels*, ne sont, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, qu'un démembrement du tribunal civil; c'est la chambre de ce tribunal qui est chargée de prononcer sur les affaires du *petit criminel*. Elle connait également, par voie d'appel, des jugements rendus par le tribunal de simple police; mais son institution propre a pour objet la répression des délits, qui entraînent l'application d'une peine excédant cinq jours d'emprisonnement (*v.* Délit). Ils connaissent en outre de tous les délits forestiers, qui sont poursuivis à la requête de l'administration. Les jugements qu'ils rendent sur appel de simple police ne peuvent être attaqués que par le recours en cassation, mais ceux qu'ils rendent en premier ressort, en matière de police correctionnelle, peuvent être dénoncés, par voie d'appel, aux cours royales, qui ont une chambre consacrée à juger ces matières sous le titre de *chambre des appels de police correctionnelle* (*v.* Appel, Cassation et Criminel). Teulet, a.

TRICTRAC. Ce jeu, connu des Grecs et des Romains, et universellement adopté par tous les peuples modernes, tire son nom d'une *onomatopée*. Le mot *trictrac* rend assez bien le bruit que font les deux dés agités dans un cornet. En anglais, on l'appelle *back-gammon*; en allemand, *bretspiel*, c.-à-d. *jeu de tablier*: c'est le même sens qu'en italien *tavoliere*, en espagnol *tablas reales*, et *jogo de tabolas* en portugais. — Le tablier du trictrac consiste en deux vastes compartiments carrés, séparés par une cloison moins haute que les bords. De chaque côté des bords sont douze petits-

trous garnis d'ivoire pour marquer le gain de douze points successifs. Ces points ont été d'abord comptés au milieu du tablier, à l'aide de trois jetons. — Vingt-quatre flèches de deux couleurs, par exemple blanche et verte, sont incrustées sur le fond noir du tablier : elles sont opposées pointe à pointe. Chaque joueur a douze dames d'ivoire, d'un blanc éclatant pour l'un, d'ébène ou d'ivoire peint, soit en bleu, soit en vert, pour l'autre. Elles sont d'abord empilées à la gauche du joueur; elles descendent une à une ou deux à deux à chaque coup de dé, et selon des règles tellement combinées, qu'en obéissant à la loi inflexible du hasard, le joueur trouve encore un vaste champ laissé à son libre arbitre. Si, par exemple, les dés ont amené cinq et six, on a la faculté d'*abattre du bois*, c'est-à-dire de placer deux dames sur les flèches correspondant aux numéros 5 et 6, ou d'abattre une seule dame sur le numéro 11, ou enfin d'avancer dans la même progression une ou deux dames déjà casées. On peut, dans certains cas, empiéter sur le jeu de son adversaire, ou, lorsque le jeu est plein, revenir entièrement sur ses pas : c'est ce qu'on appelle *s'en aller*.—Les doublets jouent un grand rôle au trictrac; à l'exception du double deux qui est resté innommé, on y a attaché des dénominations plus ou moins bizarres. Le double as se nomme *beset*, le double trois *terne*, le double quatre *carme*, le double cinq *quine*, le double six *sonnez*. Pourquoi n'a-t-on pas donné le nom de *duet* ou d'*ambe* au double deux? Nous recommandons ce terme à la prochaine édition de l'académie... des jeux. —Bien que les deux dés ne puissent produire que les nombres 1 à 12, on compte trente-six chances diverses, parce que la sortie de chacun de ces nombres n'offre pas, à beaucoup près, le même degré de probabilité. 1 peut se faire par chacun des as, et par conséquent de deux manières; 2 ne peut arriver que d'une seule façon, par le *beset* ou double as; 3 se fait de cinq manières, par chacun des trois pris isolément, par 1 et 2, par 2 et 1; 4 est amené de 5 manières, chacun des quatre séparément, double 2, 1 et 3, 3 et 1; 5 se produit de cinq façons, chaque 5, 1 et 4, 4 et 1, 2 et 3, 3 et 2; 6 a lieu de sept manières, savoir chacun des 6, *terne* ou double trois, 2 et 4, 4 et 2, 1 et 5, 5 et 1. — Au-delà de six, les chances diminuent, parce qu'il faut compter les deux dés ensemble : la progression est décroissante; 7 peut arriver de six façons différentes, 1 et 6, 6 et 1, 2 et 5, 5 et 2, 3 et 4, 4 et 3; 8 n'est obtenu que de cinq manières, *carme* ou double quatre, 2 et 6, 6 et 2, 3 et 5, 5 et 3; 9 est amené par les quatre combinaisons de 3 et 6, 6 et 3, 4 et 5, 5 et 4; 10 est le résultat des trois combinaisons suivantes, *quine* ou double cinq, 4 et 6, 6 et 4; 11 se fait seulement de deux façons, 5 et 6, 6 et 5; enfin, le nombre 12 ne peut se former que d'une seule manière, par *sonnez* ou double 6, et ne doit arriver qu'un seul coup sur trente-six.— Ces connaissances préliminaires sont indispensables; il faut, en remplissant ses flèches, s'arranger de manière à se rendre favorables les chances de probabilité, afin de pouvoir au coup suivant battre les cases mipleines de son adversaire, et de n'être point battu sur les siennes. — Nous ne connaissons point de jeu plus fécond en termes techniques; les noms de *grand jan*, de *petit jan*, de *contre-jan*, de *jan de retour*, de *jan de mézéas*, etc., donnés aux coups principaux du trictrac, semblent indiquer que les Romains avaient placé ce jeu sous la protection de Janus, à moins que l'on ne fasse dériver tout simplement ce mot de *janua* ou *porte*, à cause des deux battants dont se composait le trictrac avant que l'on eût songé à en faire un meuble qui n'est pas dépourvu d'élégance. Chez les Romains, le trictrac se jouait avec douze flèches de chaque côté, et douze dames; il y avait de plus une diagonale appelée *ligne sacrée* (linea sacra), que les modernes ont supprimée. Une des expressions les plus usitées au trictrac est passée dans le style noble : c'est celle d'*éco-*

les, donnée à toute espèce de fautes, et particulièrement à l'oubli que fait le joueur de marquer d'avance les points qu'il aurait dû gagner : c'est alors son adversaire qui les compte. — On appelle *bredouille* l'action de gagner successivement plusieurs points ou plusieurs trous sans que l'antagoniste ait rien compté ; mais ici ne se présente aucune analogie avec l'expression *bredouiller*. — Un volume entier du *Dictionnaire de la Conversation* ne suffirait pas pour expliquer les règles variées du trictrac, les tarifs des coups, et surtout les innombrables combinaisons que des chances extraordinaires révèlent parfois au génie des amateurs. BRETON.

TRIESTE (empire d'Autriche), un des deux gouvernements qui composent le royaume d'Illyrie, et dont il forme les parties méridionale et occidentale; il contient les anciennes provinces d'Istrie et de Frioul. Au nord-ouest, il touche au royaume lombardo-vénitien; au nord et à l'est, au gouvernement de Laybach; au sud-est, à la Croatie et à la mer Adriatique, qui le baigne au sud et à l'ouest. Les grandes îles d'Osero, de Cherso, de Veglia, dépendent de ce gouvernement, qui est divisé en deux cercles; de celui de Goritz et celui d'Istrie, et dont la population est évaluée à 300,000 ames. Le chef-lieu est Trieste, *Tergeste*, ville d'Illyrie. Elle est située sur le penchant d'une montagne, aux bords du golfe de Trieste. Défendue par un château fort, qui couronne la cime de la montagne, elle est partagée en quatre quartiers : la nouvelle ville, la vieille ville, la ville de Joseph et le faubourg de François. On y compte 180 rues bien régulières et garnies de belles maisons; 31 places publiques; plusieurs églises et une cathédrale, dont l'architecture annonce la haute antiquité. Une église luthérienne, une arménienne et une grecque; une synagogue et plusieurs couvents; l'hôtel de ville, édifice noble et grandiose; une bibliothèque publique, un théâtre et plusieurs établissements charitables, appellent l'attention des voyageurs. Trieste est en outre le siége d'un évêché non suffragant. On peut regarder cette ville comme la première place de commerce de l'empire autrichien; c'est d'ailleurs son seul port d'importation et d'exportation. Aussi est-elle la résidence consulaire accréditée par toutes les puissances de l'Europe. Le môle Sainte-Thérèse protége son port, qui est vaste et sûr contre la violence des vents, et surtout contre celui du *libecchio*. Elle entretient un commerce actif avec le Levant, les îles Ioniennes et le royaume des deux Siciles. Des paquebots à vapeur communiquent avec Alexandrie, la Grèce et Constantinople. Trieste possède des fabriques de blanc de céruse, de cuivre, de chandelles, de rosoglio, etc. — Les environs produisent de très bons vins blancs. Sous le règne de Marie-Thérèse, elle ne comprenait que 6,000 habitants; à mesure que son commerce s'est étendu, la population a toujours augmenté et tend constamment à s'accroître davantage. En 1826, elle s'élevait à 44,234 ames. — Trieste occupe l'emplacement de l'ancienne *Tergeste*. Avant 1750, elle n'avait qu'une mauvaise rade. Marie-Thérèse jeta les fondements d'un port considérable, y établit un lazaret pour les vaisseaux venant du Levant, et l'érigea en port franc. C. L.

TRIGONOMÉTRIE. C'est, comme l'indique l'étymologie du mot, la science qui a pour objet la résolution des triangles, c.-à-d. l'acte de déterminer tous les éléments dont se compose un triangle (ou ses trois angles et ses trois côtés) par la connaissance d'une partie seulement de ceux-ci. Les triangles étant rectilignes ou curvilignes, on a, par cela même, distingué deux espèces de trigonométrie, mais qui ne peuvent former chacune que des parties détachées d'un même tout, et liées entre elles par une foule de points d'analogie. La trigonométrie est sans contredit la partie la plus essentielle des mathématiques; l'application en est journalière et en quelque sorte fondamentale dans la pratique de la plupart des sciences exactes. C'est sur

des propriétés de triangles, ou sur des systèmes de triangulation, que reposent la plupart des opérations astronomiques, géodésiques et autres. La trigonométrie parait avoir été connue des Égyptiens et des Grecs. Le fameux astronome Hipparque, au rapport de Théon, s'occupa beaucoup de la résolution des triangles formés par des arcs de grand cercle, et écrivit sur les cordes des arcs de cercle un traité en 12 livres qui s'est perdu. Menelaüs, vers l'an 55 de notre ère, fit un savant ouvrage sur la résolution des triangles sphériques. L'analyse algébrique et la théorie des sinus ont depuis beaucoup perfectionné les questions de ce genre. La résolution des triangles tracés sur un ellipsoïde de révolution (et c'est la forme de notre terre) est plus difficile que celle des triangles sphériques. Ces problèmes sont toutefois de la plus haute importance, en ce qu'ils se lient à la détermination des arcs de méridien. Dionis Du Séjour en a le premier donné une complète solution, et c'est d'après les idées de ce géomètre qu'Oriani et Legendre, au commencement du siècle, ont arrêté, chacun de son côté, par une analyse également simple et rigoureuse, les principes de la trigonométrie sphéroïdique, ou de la résolution de triangles sphéroïdiques formés par deux méridiens elliptiques et un arc du plus courte distance. A. BILLOT.

TRILOGIE (du grec *treis*, trois, et *logos*, discours). C'est le nom que les Grecs donnaient à la réunion de trois pièces de théâtre que les poètes dramatiques étaient tenus de présenter lorsqu'ils voulaient disputer à leurs concurrents le prix de la tragédie. Les trois pièces composant une trilogie formaient ensemble un grand drame, dans lequel trois actions différentes, groupées pour ainsi dire autour des mêmes personnages, présentaient un tout régulier, soumis aux lois de la plus sévère unité. Les trois angles, dont l'assemblage donne le triangle, nous semblent offrir une image fidèle de la *trilogie*; les trois parties qui concourent à la formation de cette manière équivalent en effet aux trois angles de la figure géométrique. — C'est au génie d'Eschyle que nous devons la plus ancienne et la plus dramatique trilogie que nous connaissions. La terrible fatalité qui poursuit la race des Atrides en est le sujet un et complexe tout à la fois. *Agamemnon*, *les Choëphores* et *les Euménides* sont les trois tragédies dont l'ensemble produit cette vigoureuse trilogie, l'un des plus beaux monuments du théâtre grec (*v.* ESCHYLE). — Chez les modernes, le *Henri VI* de Shakspeare, réunion de trois tragédies distinctes, mais parties composantes d'un tout unique, est un admirable essai de trilogie. — La scène allemande possède aussi une trilogie dans le *Walstein* de Schiller, la tragédie la plus nationale qui ait été représentée en Allemagne. — La Melpomène française, qui a d'ailleurs à se glorifier de tant de chefs-d'œuvre, n'a pas produit une seule trilogie. Toutefois, nous avons, dans un genre mixte et secondaire, un échantillon de trilogie d'une originalité si piquante, et en possession d'une telle popularité, qu'on ne saurait le passer sous silence. Nous voulons parler de ce drame qui, sous la plume du satirique Beaumarchais, devint une peinture comique et triste en même temps des résultats de la corruption sociale. *Le Barbier de Séville*, *le Mariage de Figaro* et *la Mère coupable* forment en effet une trilogie que l'on peut dire sans rivale.—Ce n'est pas à l'art dramatique seulement que les rhéteurs ont appliqué le terme de *trilogie*. Le grammairien Aristophane avait partagé les dialogues de Platon en trilogies. Et quelle sublime trilogie que la *Divine comédie* de Dante Alighieri, où nous apparaissent, avec des symboles profondément philosophiques, l'enfer, le purgatoire et le paradis! — C'est ici le lieu de dire un mot de la *tétralogie*. Les Grecs appelaient ainsi la réunion de quatre pièces dramatiques, dont les trois premières étaient des tragédies, et dont la quatrième était dans le genre satirique ou bouffon. La trilogie d'Eschyle dont nous avons parlé était, parle

dans l'origine, une tétralogie à laquelle on donnait le nom d'*Orestiade*, parce qu'Oreste en était le principal héros. Le drame satirique qui était la quatrième de ces pièces était intitulé *Protée*; mais il n'est point parvenu jusqu'à nous. Les poètes grecs composaient des tétralogies dont les quatre pièces roulaient sur des sujets différents, et n'avaient entre eux aucun rapport direct ou indirect. Souvent on ne désignait sous le nom de *tétralogie* que le drame satirique qui accompagnait les trois autres pièces. Il ne nous reste qu'un seul modèle de ce genre de drames, c'est *le Cyclope* d'Euripide.

CHAMPAGNAC.

TRINITÉ. Le mystère de la Trinité, dans le *catholicisme* (v. 22e livraison, p. 399), est Dieu lui-même, subsistant en trois personnes, le Père, le Fils et le St-Esprit, réellement distingués l'un de l'autre, et qui possèdent tous trois la même nature divine, numérique et individuelle. — Un grand nombre de savants anciens et modernes se sont persuadé que les païens en général, surtout les philosophes, ont eu quelques notions de la Trinité, et ils ont cherché à le prouver par un grand appareil d'érudition. Si nous les croyons, Zoroastre et les mages de la Perse, les Chaldéens, les Égyptiens, qui suivaient la doctrine d'Orphée; et, parmi les philosophes grecs, Pythagore et Parménide, auraient enseigné ce dogme, du moins d'une manière obscure. Pour expliquer ce phénomène, on a imaginé que ces philosophes avaient puisé cette connaissance dans les écrits de Moïse, ou qu'ils avaient été instruits par quelques docteurs juifs. Avant de se livrer à cette conjecture, il aurait été à propos de montrer, dans les écrits de Moïse, des passages assez clairs pour donner à des païens une idée quelconque du mystère de la Trinité, ou prouver que c'était un article de la croyance commune des anciens juifs. Mais, suivant ces mêmes critiques, personne n'a enseigné la Trinité des personnes en Dieu plus formellement que Platon. S'il avait vécu plus tard, disent-ils, on croirait qu'il a lu l'Évangile. Les philosophes de l'école d'Alexandrie, qui ont été ses disciples et ses commentateurs, ont parfaitement expliqué sa doctrine; elle est très conforme à celle de l'Écriture-Sainte et à celle des Pères des premiers siècles (v. BOUDDHA, LOGOS, ORPHÉE, PLATON, PYTHAGORE, ZOROASTRE).

TRINITÉ, fête qui se célèbre dans l'église romaine le premier dimanche après la Pentecôte, en l'honneur du mystère de la Trinité. Cette institution n'est pas très ancienne. Vers 920, Étienne, évêque de Liége, fit dresser un office de la Trinité qui fut adopté peu à peu dans plusieurs églises. On en disait la messe dans les jours de féries pour lesquels il n'y avait point d'office propre; en quelques lieux on en fit une fête. Alexandre II, mort en 1073, ne voulut pas l'approuver. Alexandre III, sur la fin du XIIe siècle, déclara encore que l'église romaine ne la reconnaissait point. Mais le concile d'Arles, tenu en 1260, en ordonna la célébration dans sa province. On croit que ce fut Jean XXII qui la fit adopter à Rome dans le XIVe siècle; toutefois, cet usage ne fut pas suivi partout, puisqu'en 1405 le cardinal Pierre d'Ailly sollicita Benoît XIII de la faire observer, et Gerson dit que de son temps cette institution était toute nouvelle. Les Grecs font l'office de la Trinité le lundi, lendemain de la Pentecôte. L'abbé B. M.

TRINITÉ (Confrères de la) ou de la Passion (v. PASSION [Confrères de la]).

TRINITÉ (Ile de la), la plus importante et la plus méridionale des petites Antilles, découverte par Christophe Colomb en 1498. Les Espagnols s'y établirent en 1532; mais, en 1595, elle tomba au pouvoir de l'amiral anglais Raleigh. Rendue à ses anciens maîtres, elle fut long-temps exposée aux pillages des pirates: les Français s'en emparèrent en 1696, puis l'abandonnèrent. En 1797, elle fut prise par les Anglais, auxquels l'Espagne la céda définitivement en 1810. La Trinité est située dans l'Atlantique, à l'extrémité N.-E. de l'Amérique méridionale, à 7 lieues de l'île de Tabago et à

lieues de Caracas, dont elle est séparée par le détroit des Bouches du Dragon au N.-O., et par le détroit des Bouches du Serpent au sud, à l'entrée du golfe de Paria, en face des embouchures de l'Orénoque. La configuration de cette île est presque carrée; on la divise en quatre parties, appelées bandes de l'ouest, du sud, de l'est et du nord. Sa superficie totale est d'environ 300 lieues carrées. Les côtes en sont escarpées et presque taillées à pic, à l'exception de celles qui bordent le golfe de Paria. Le climat en est malsain, et les pluies y sont abondantes depuis le mois de mai jusqu'en décembre. Quatre groupes de montagnes, dont la plus élevée est celle de Tomanaco, occupent l'intérieur de cette île, et donnent naissance à un grand nombre de fleuves et de rivières. Les plus remarquables sont le Guaraca, le Caroni, le Guataro et le Muro. Une bonne partie de l'île est encore en friche; elle produit, outre tous les fruits de l'Amérique, le tabac, la canne à sucre, le cacao, le coton, le café, le riz, le gingembre, etc. De belles forêts y fournissent des bois propres à toutes les constructions. Sur la côte orientale, dans la baie de Mayaca, se trouve un gouffre où on entend, au mois de mars, une détonation semblable à celle du tonnerre, et d'où s'échappe une fumée noire et épaisse. — Les savanes y nourrissent des bœufs et des mulets. Les oiseaux et les quadrupèdes du continent de l'Amérique affluent à la Trinité : on y trouve des cerfs et des biches, et aussi le serpent dit *tête de chien*, qui, malgré sa longueur de 25 pieds, n'est pas venimeux. Comme point militaire, cette île est très importante : sous le rapport du commerce, elle offre de grands avantages, car elle est admirablement située pour servir de dépôt aux marchandises européennes, qui, de là, se répandent aisément dans l'intérieur du continent : les navires y trouvent en abondance des vivres et des rafraîchissements. En 1823, on en exporta pour la Grande-Bretagne 8,586 gallons de rhum, 186,891 quintaux de sucre, et 2,952 quintaux de café. En 1825, la population comptait 41,500 ames, dont 23,587 esclaves. Les indigènes sont indolents, doux, timides, très attachés à leur patrie, et professent la religion catholique. L'eau-de-vie ainsi que le cigare est la passion favorite des naturels, même des femmes. Cette île, dont Port d'Espagne est le chef-lieu, se divise en 36 districts. C. L.

TRIO, morceau de musique vocale ou instrumentale à trois parties principales ou concertantes. Le *trio* peut être accompagné par d'autres parties peu obligées sans cesser d'être trio. — On appelle aussi *trio* la seconde partie d'un *menuet* ou d'un *scherzo* de symphonie, après laquelle on reprend toujours le morceau principal, Ch. Brenzm.

TRIPOLI, le plus oriental des états Barbaresques, est situé entre les 23° et 33° degrés de latitud. nord, et les 7° et 27° degrés de longit. est. Composé du Barcah, du Fezzan et du Tripoli proprement dit, il est borné à l'est par l'Égypte, au sud par le Sahara, au nord par la Méditerranée, à l'ouest par le territoire de Tunis. La Méditerranée forme sur ses côtes le golfe de Sidra, bordé de récifs dangereux et de bancs de sable, et qui se termine au cap Mesurata. Le Fezzan s'avance considérablement dans les déserts. Les montagnes qui sillonnent le pays sont des ramifications de l'Atlas. On cite, sur la limite méridionale, l'Ouadan, et à l'ouest Tarhona et Gharian : dans la partie orientale s'étendent d'immenses plaines désertes; le climat est salubre; les habitants, toutefois, redoutent le *sirocco*, qui, en automne, souffle souvent plusieurs jours de suite. Les pluies commencent en octobre; les mois de décembre et de janvier sont secs; en avril, la végétation déploie toute sa force. Le sol voisin de la côte occidentale est surtout fertile; les hauteurs de Tarhona et de Gharian fournissent du safran et la meilleure huile d'olives qui existe; les dattes forment une des principales richesses du Tripoli : la cassobe, inconnue en Europe, donne une farine nourrissante, qui con-

stitue en grande partie la subsistance du peuple ; les figues, les amandes, les pêches, les raisins, abondent de tous côtés et sont d'un excellent goût : le pays est riche en moutons, en chèvres, en poules, en perdrix, qu'on exporte pour Malte. Le sel marin est la principale production minérale. Les tapis de Tripoli jouissent d'une grande renommée ; on y fabrique aussi des *burnous*, sorte de manteaux avec capuchon. L'orge est expédié à Candie, à Malte, en Espagne : le gouvernement a le monopole de l'exportation du sel. Le chef de l'état a le titre de pacha : il possède quatre ou cinq bricks et plusieurs schooners. Tripoli est le principal port du Tripoli proprement dit : viennent ensuite Benghasy et Derne, sur la côte du Barcah. La population s'élève à deux millions d'habitants ; elle est composée de Maures, de Turcs, d'Arabes bedouins et de juifs : il y a aussi beaucoup de renégats chrétiens et de nègres, presque tous au service du gouvernement. Dans les monts Gharian, on rencontre des tribus arabes vivant dans des cavernes. Tripoli a eu successivement pour maîtres les Carthaginois, les Romains, les Sarrasins et les Turcs. — La capitale, Tripoli (*OEa* ou *Æa*), est baignée par la mer de trois côtés ; du quatrième, elle communique avec le continent par une plaine de sable. Des murs très forts, garnis de bastions, l'entourent : à l'est s'élève le château du pacha. Le port est bordé au nord par des rochers : il manque de fond pour les grands vaisseaux de guerre. — De fréquentes ruines attestent la domination des Romains ; on y voit le plus grand arc de l'antiquité, que les Maures appellent *le Vieil arc* : il fut érigé en l'honneur de Marc-Aurèle. — Tripoli renferme douze mosquées, dont six du premier ordre avec des minarets ; la grande mosquée, bâtie il y a un siècle, et qui renferme les tombeaux des membres de la famille régnante, est magnifique ; les maisons sont revêtues d'un ciment brun qui ressemble à du marbre, et bâties toutes sur le même modèle ; le toit forme terrasse : c'est là que le musulman vient, après le coucher du soleil, invoquer Mahomet, et respirer la fraîcheur de la brise de mer. Il y a deux bazars publics bien construits et bien approvisionnés. Les côtes sont très poissonneuses : la plupart des pêcheurs viennent de Malte. Il s'y fait un grand commerce de dattes, de laines, de safran, de garance, etc., surtout avec le Levant. La population de la ville s'élève à 15,000 ames. C. L.

TRIPOLI, ville de la Turquie d'Asie, en Syrie, chef-lieu du pachalik du même nom, est située au pied d'une des branches du Liban, au-dessous d'une montagne sur laquelle il y a un château fort. Elle est étroite et longue. Une petite rivière, nommée le *Nahar-Aba-Ali*, dont les bords sont pittoresques et les eaux forment des cascades, traverse la ville. Les rues sont pavées et les maisons assez bien bâties ; mais l'air est peu salubre, à cause des eaux qui y croupissent de toutes parts. De nombreuses fontaines, décorées d'arabesques, sont répandues dans tous les quartiers. On remarque deux mosquées, un bazar et un khan très vaste. Il n'y a pas de port, et la rade n'offre aucune sûreté quand le vent nord-ouest souffle avec violence. Une plaine très fertile d'une demi-lieue, couverte de mûriers, d'oliviers et d'arbres fruitiers, s'étend entre la ville et la mer, et près du rivage s'élève la bourgade Marina, avec des cafés, des magasins et des khans. La population compte 16 mille ames. — Le pachalik de Tripoli, borné par ceux d'Alep, de Damas et d'Acre, avec 315,000 habitants, est riche en blé, en maïs, en tabac et en coton, qui sont très estimés. Le sol produit d'excellents fruits, tels que grenades, figues, amandes, citrons, etc. Le vin abonde dans ce pachalik ; le meilleur est récolté sur les flancs du Liban, chaîne de montagnes revêtues de belles forêts, peuplées de cèdres, de cyprès, de lauriers, etc. C. L.

TRIPOLI (minér.). Il existe deux substances minérales de ce nom, que plusieurs auteurs ont confondues, et qui offrent quelques propriétés communes, mais qui présentent entre elles des différences

marquées. L'une est le *polierschieffer*, ou schiste à polir des Allemands; l'autre une pierre qui, contrairement aux anciennes idées qu'on s'en était faites, est presque aussi peu alumineuse que la première. Le polierschieffer de Brochant, Werner et Karsten, la thermantide tripoléenne de Haüy, est schistoïde, et même très feuilleté : il a l'aspect de certaines marnes dures. Généralement blanc, tantôt de lait et tantôt plus jaunâtre, ou même janne d'ocre, il est tendre, facile à diviser dans le sens de ses feuillets, offrant une cassure transversale d'un tissu terrenx; il happe fortement à la langue, caractère que long-temps on avait mal à propos attribué exclusivement aux minéraux très alumineux. Au toucher, le schiste à polir est rude, et il absorbe rapidement l'eau en faisant entendre du bruit. Comme la pierre ponce, il flotte sur l'eau, mais il ne s'y délaie point. Sa pesanteur spécifique est de 2 02. Il est infusible seul au chalumeau, et ne fait aucune effervescence avec l'acide nitrique. Cette substance est en Allemagne la matière d'une exploitation fort étendue. Karsten en a analysé plusieurs variétés, dont l'importance est grande dans une foule d'arts. Il reconnaît trois types principaux du *pôlierschieffer*, qui, par des dégradations insensibles, finissent par se confondre : 1° le plus compacte on *gemeiner polierschieffer*; 2° le *erdiger polierschieffer*; 3° le *zerreiblicher polierschieffer*, le plus friable, celui de l'aspect le plus terreux. Dans la variété qu'on rencontre à Kritehelberg, près de Kitchlin, au voisinage de Belin en Bohême, on observe sur les feuillets des empreintes végétales, quelquefois même des squelettes de poissons. Cette formation, superposée à la marne, offre de nombreux fragments de bois, dit *pétrifié*. Les autres gisements les plus remarquables sont en Allemagne, à Zwiekau et à Potschappel, dans la Saxe, et en France à Ménat en Auvergne. On peut avec probabilité regarder le polierschieffer comme un pseudo-volcanique, comme un schiste houiller, qui aurait subi un haut degré de chaleur par l'inflammation des houilles auprès desquelles il se trouve. Il semblerait en résulter que dans beaucoup de localités, à l'aide d'une calcination convenable, il serait possible de se procurer en abondance le schiste à polir, qui est d'un prix assez élevé dans le commerce. — La deuxième espèce, à laquelle la plupart des minéralogistes continuent d'attribuer une formation différente, est le *tripoli vrai* (*tripela* de Wallerius, *tripel* de Werner, *tripoli* de Kirwan, de Jamrison, de Brochant; le *quartz aluminifère tripoléen* et *thermantide* de Haüy). Il ressemble assez ordinairement à de la brique compacte; souvent il en a la couleur rougeâtre, avec des teintes différentes de blanc, de jaune, de vert et de brun. Cette variété de nuances tient probablement aux différents degrés d'oxydation du fer que le tripoli contient toujours en quantité notable. Ordinairement il se présente à l'état massif, légèrement schisteux. Sa dureté est beaucoup plus grande que celle du polierschieffer, son grain considérablement plus rude, plus grossier, sec sous le doigt, sa cassure terreuse et terne. Quelques variétés, d'une texture plus schisteuse, happent faiblement à la langne. Dans l'analyse d'un tripoli, Bucholz a trouvé : silice 81, alumine 1 50, trace de chaux, fer oxydé ronge et noir 8, acide sulfurique 8 45, eau 4 55, substances volatiles 1 50. Les divers gisements de cette pierre ne permettent guère de douter qu'elle ne soit un produit de l'action du feu sur les schistes siliceux. Souvent on la trouve en petits amas, qui indiquent un transport par les eaux. On la rencontre le plus fréquemment dans les terrains houillers qui ont subi une conflagration. Les couches tripoléennes reposent quelquefois aussi sur du calcaire de transition, ou bien elles alternent avec des couches d'argile, au-dessous du basalte.—Le tripoli de Poligné, près de Rennes, en Bretagne, a une texture schisteuse plus prononcée que celle de plusieurs autres variétés. Il est coloré en rouge de diver-

ses teintes. Les couches dont il est formé sont recouvertes de grès. Ce gisement offre une singularité bien remarquable : on trouve dans les couches des arbres entiers changés en tripoli. — Le tripoli de Montélimart, observé par Saussure, se présente en cailloux roulés, mélangé avec des fragments de basalte. Cette variété est assez légère, à cassure schisteuse, criblée d'une multitude de petits trous cylindriques et à parois fort lisses. Elle se retrouve aussi, en petite quantité, aux environs de Morat et de Genève. On a observé dans les collines de Saint-Étienne (département de la Loire), où jadis il y a eu des houillères en combustion, beaucoup de schistes argileux devenus rouges, et qui ont passé à l'état de vrai tripoli. — Nous entrons dans ces détails, parce que l'emploi de cette substance pour beaucoup d'arts tend continuellement à s'accroître, qu'elle devient rare et chère, et qu'il nous paraît certain que sur de nombreux points de la France il serait facile et profitable de fabriquer un tripoli artificiel au moyen de la calcination des schistes siliceux, si abondants dans beaucoup de localités. —Le tripoli le plus estimé dans le commerce, où il est connu sous le nom de *tripoli de Venise*, vient de l'île de Corfou ; il est schisteux, d'un rouge jaunâtre, et poreux comme celui de Montélimart. On trouve du tripoli dans beaucoup d'autres lieux en Europe, mais en faible quantité : à Valckeghem, près d'Oudenarde, sur l'Escaut ; à Potschappel en Saxe, dans une montagne houillense ; dans des terrains houillers de la Bohême. — Le tripoli d'Angleterre est également recherché. Dans le Derbyshire, où on l'exploite, il porte le nom de *rottenstone* (pierre pourrie) ; sa couleur est gris de cendre. On le trouve en couches épaisses, reposant sur la pierre calcaire compacte, dans le voisinage de Blakville. Quelques autres gisements, tous fort peu abondants, ne sont point exploités, que nous sachions : ce sont ceux de Krems et de Ronneburg en Autriche, de Burgos en Espagne, de Volterra en Toscane, d'Oberstein. Ce dernier sert pourtant à polir les agates, qu'on y exploite. Dans les montagnes de Coërons (département de l'Ardèche), on trouve une sorte d'argile âpre et légère, que quelques auteurs ont cru pouvoir rapporter au genre *tripoli* ; il en est de même de celle de Santa-Fiora en Toscane. —Le tripoli est d'un immense usage dans les arts : on l'emploie à polir le verre, les pierres dures et les métaux, surtout le cuivre et ses différents alliages, dont il relève singulièrement l'éclat. Le tripoli s'emploie à l'eau avec du bois ou de l'étain. Quelquefois on le mélange avec un tiers de soufre, principalement pour le poli des marbres. Joint au rouge d'Angleterre, il donne le plus vif poli aux instruments d'optique. On assure que le tripoli de Burgos entre dans la composition d'une porcelaine très solide, qui se fabrique dans cette ville. Nous trouvons dans Buffon que le tripoli a pris son nom de la ville de Barbarie d'où il nous était apporté dans les temps reculés. Patrin au contraire pense que le nom de cette substance vient de Tripoli de Syrie.

Pelouze père.

TRIPOLITZA, ville de *Grèce* (*v.*) en Morée, située dans un vallon spacieux, au pied du mont Roïno, sur plusieurs torrents. Elle est environnée de murailles flanquées de bastions, et a de plus un petit fort, qui s'élève sur une hauteur au sud-est. Bâtie d'une manière irrégulière, elle a des rues sales, pavées seulement au milieu. Prise par les Turcs dans la campagne de 1825, et presque entièrement détruite, elle ne compte plus que 2,000 habitants. Son nom dérive, dit-on, de ceux de *Mantinée*, *Pallentium*, *Tégée*, trois villes qui s'élevaient aux environs. Tripolitza, sous la domination turque, était le chef-lieu de la Morée. Elle est à 38 lieues sud-ouest d'Athènes.

M.

TRIPTOLÈME, fut le fils de Céléus, roi d'Éleusis, ville de l'Attique, au nord-ouest d'Athènes, et qu'il rendit célèbre par la légende grecque qui suit. Il eut pour mère Métaulre ou Nééra. Un jour,

une femme un peu dans la maturité de l'âge, mais d'une noble et divine figure, d'une tristesse remarquable, et épuisée de lassitude, fut trouvée assise sur une pierre à la porte de la ville. Le roi, touché de compassion, la fit venir dans son palais où il lui donna l'hospitalité. Une insomnie cruelle menaçait alors la vie du petit Triptolème encore au berceau; l'étrangère le baisa, et tout à coup les roses refleurirent sur les joues de l'enfant royal; elle fit plus, elle l'allaita de sa puissante mamelle. Le petit prince profitait à merveille; il était frais comme le matin, beau comme un astre. Poussés par la curiosité, le roi et la reine, ravis et plus étonnés encore d'un tel prodige, épièrent une nuit l'inconnue; ils la virent retournant sur des charbons ardents, mais avec un soin et une attention toute particulière, le petit Triptolème; Métanire, sa mère, poussa un cri d'effroi. Alors l'étrangère se fit connaître, c'était Cérès elle-même, la nourrice des humains. La présence des deux profanes avait troublé les mystères du feu par lequel la bonne déesse voulait anéantir dans ce prince chéri tout ce qu'il avait d'humain, pour le placer au rang des immortels; force lui fut donc de rester homme, quoique depuis l'Attique lui ait élevé des autels. Toutefois, quand Cérès qui n'avait quitté l'Olympe pour la terre qu'en dépit de ce que les dieux avaient permis l'enlèvement de Proserpine, sa fille, remonta aux palais étoilés, elle dédommagea son bien-aimé Triptolème par le don d'un char attelé de deux dragons ailés; elle l'y plaça à sa gauche, prit les rênes de ces étranges coursiers à la gueule sifflante, et, munie d'orge et de blé, elle enseignait à son compagnon l'art d'ensemencer la terre, art ignoré jusqu'alors. Planant sur l'Europe, ils s'arrêtèrent dans diverses contrées, entre autres en Scythie, où Lyncus, qui en était roi, mit tout en œuvre pour faire tomber dans quelques embûches Triptolème, ce novateur, dont la bienfaitrice et nourricière propagande lui portait ombrage vis-à-vis de ses sujets, qui adoraient déjà le merveilleux voyageur. Même accueil fut fait au favori de Cérès chez les Gètes; Carnobuta leur roi, animé de la même jalousie, tua un des dragons du char volant, mais Cérès le remplaça aussitôt par un autre coursier à croupe tortueuse. — Cette légende grecque a l'air d'un de nos jolis contes de fée; elle est délicieuse et ravissante, malgré le voile si légèrement transparent de sa noble et sévère allégorie. Ce char attelé de dragons ailés, c'est le vaisseau à grandes voiles que montait Triptolème, et dont un couple de ces monstres écailleux ornait la poupe ou la proue. Le dragon tué est une partie des agrès du navire coupés par l'envieux tyran des Gètes, et aussitôt réparés. — Toutefois, avant de quitter Éleusis, Triptolème avait ensemencé d'orge une plaine nommée *Rharion*, située près de cette ville; de là Cérès, *Rharia*. — Ce prince, de retour dans sa patrie, par l'ordre de la déesse, disait-il, institua, aidé de trois graves personnages, ou trois espèces de diacres, le premier ministre de Cérès. On lui doit les rites mystagogiques de cette divinité que l'on célébrait la nuit, image du travail caché et ténébreux de la germination dans le sein de la terre. Diodore veut que Triptolème ait été un des compagnons d'Osiris (le soleil), qui l'avait envoyé en Attique; il serait plus probable, comme l'assurent quelques mythes, qu'il ait été associé à Bacchus dans l'expédition des Indes; car on sait que ce dieu, ainsi que Cérès, avait ses redoutables initiations. Les marbres de Paros placent Triptolème sous le règne d'Érecthée; s'il faut en croire d'autres historiographes, il aurait fleuri sous Pandion Ier, le père de Philomèle et Progné. Ces deux princes furent rois dans la ville de Minerve, Athènes, où depuis sans doute, un certain Buzygès (atteleur de bœufs), peut-être le même que Triptolème, auquel Cérès avait déjà fait présent de la herse, inventa l'attelage des taureaux à la charrue. Athènes, dis-je, éleva un temple à ce dernier, et lui dressa un autel dans une aire dite *sacrée*. — Les monuments antiques représentent ce

bienfaiteur de l'humanité conduisant une charrue attelée de deux bœufs, tenant la haste d'nne main, et d'un pied pressant le dos écailleux d'un dragon; des épis et des pavots, la décoration des guérets, semblent s'incliner dans son autre main: quelquefois ils l'offrent debout et le front calme, sur un char attelé de serpents ailés, et tantôt assis à côté de Cérès qui lui sourit, et lui tend une poignée d'épis mûrs. DENNE-BARON.

TRISSINO (JEAN-GEORGE), poète, né à Vicence le 4 juillet 1478, d'une famille illustre dès le XIIe siècle. Privé tout jeune encore de son père, et d'une santé délicate, sa mère s'occupa plus du soin de le conserver que de celui de l'instruire. A l'âge de 27 ans, il était encore obligé de suivre les leçons de Demetrius de Chalcondyle, auquel, en reconnaissance de ses soins, il fit élever un monument. Trissino joignit à l'étude des lettres celle des sciences mathématiques et physiques et celle des arts, notamment de l'architecture, que, selon plusieurs, il enseigna au Palladio. Ses talents et sa conduite lui avaient déjà mérité l'estime publique, lorsque, vers 1515, sa *Sophonisbe*, la première tragédie régulière, et dans le goût classique, qui eût été représentée en Italie, acheva sa réputation. A cette époque, la gloire littéraire en procurait d'autres: le pape Léon X, ce digne enfant des Médicis, chargea le Trissino de missions diplomatiques importantes auprès de la république de Venise, du roi de Danemark et de l'empereur Maximilien: plus tard, Clément VII l'employa auprès de Charles-Quint. Aussi distingué par ses mœurs et par sa loyauté que par ses lumières, le poète recueillit de la fortune et des honneurs avec l'approbation générale. Mais ses succès comme poète et homme d'état furent cruellement compensés par les amertumes de sa vie privée. Devenu veuf, en 1510, de Gioranna Tienac, qui ne lui laissa qu'un fils, Giulio, il épousa, en 1523, Bianca Trissina, sa parente, dont il eut un fils et une fille, qui excitèrent la jalousie de son fils aîné: Giulio revendiqua l'héritage de sa mère, et, quoique prêtre, poursuivait violemment son père, lorsqu'en 1540 Bianca mourut. La perte de sa seconde épouse et du procès que lui avait intenté son fils aîné plongèrent le Trissino dans une profonde mélancolie; il accusa ses juges d'iniquité et Giulio d'ingratitude, quoiqu'il l'eût déjà déshérité, et se retira à Rome où il mourut en décembre 1550, âgé de 71 ans. On l'inhuma dans l'église de Sainte-Agathe, et une inscription en son honneur fut placée dans l'église de Saint-Laurent à Vicence. Il avait reçu de l'empereur Maximilien les titres de chevalier et de comte, ainsi que le droit de porter la Toison-d'Or dans ses armes, mais il ne se décora jamais de cet ordre.—Les œuvres du Trissino ont été recueillies en deux volumes, qui ne sont plus guère lus que par ceux qui veulent faire un cours approfondi de la langue italienne. On trouve cependant des beautés dans la *Sophonisbe*, remarquable par l'innovation des vers non rimés, adoptés depuis par les auteurs dramatiques italiens, et dont, selon la majorité, on n'avait pas encore fait usage. L'*Italia liberata da' Gotti*, poème épique auquel le Trissino travailla plus de vingt ans, est une œuvre qui flatta plus le patriotisme des Italiens que leur goût: bien que l'*Ottava rima* fût consacrée à l'épopée, le Trissino écrivit en *tercets* son *Italia*, et ce n'est guère que cette singularité qui lui vaut encore des lecteurs. Trissino laissa aussi les *Simillini*, comédie imitée de Plaute; des odes imitées d'Horace, des ballades, des canzoni, des sonnets et plusieurs autres morceaux de poésies diverses. Parmi ses œuvres en prose, on distingue *les Portraits* des plus belles femmes d'Italie; une épître sur la conduite qui convient aux veuves, et deux systèmes d'orthographe moderne.—De tout ce que le Trissino demandait à cet égard, les Italiens n'ont adopté que son conseil de ne plus confondre les voyelles *i* et *u* avec les consonnes *j* et *v*. La lecture des ouvrages du Trissino, nous le répétons, est indispensable à ceux qui veulent étudier la littérature italien-

ne, quoique, malgré la réputation qu'il eut de son vivant, on ne puisse le mettre qu'au troisième rang des auteurs qui ont illustré son pays. On retrouve dans l'histoire plusieurs hommes du nom de *Trissino*, qui sans donte appartiennent à la famille dn poète. Csse de Bradi.

TRITON, fils de Neptune et d'Amphitrite. Ce dieu secondaire, symbole, comme ces deux grandes divinités cosmologiques, de la nature visible, est l'allégorie de la mer poissonneuse; car avec la figure et le torse de l'homme, le reste de son corps se termine en queue de poisson. Des mythes le font naître de l'Océan et de Téthys, d'autres de Nérée et de Céléno, on mieux de Salacie (sel marin). Né immortel, il paraît, par la légende que nous allons voir, qu'il ne transmit point l'immortalité à son espèce, qui est innombrable; car on a pu compter les Néréides, et jamais les Tritons. Il naquit bien avant le déluge, puisque Ovide assure que, pour faire retirer les eaux, ce dieu sonna de sa conque par l'ordre de son père, et que le son en fut si fort qu'elle se fit entendre aux deux extrémités du monde. Cette conque, évasée comme le pavillon d'un cor, est le principal attribut de Triton, que l'on appelle le *trompette de Neptune*. Le fameux trompette d'Énée Misène le défia; mais, vaincu, il fut submergé et noyé par le dieu vindicatif, bien qu'il soit rangé au nombre des dieux *soters* ou sauveurs. Quand il est pacifique, il est vêtu d'une robe de poupre, couleur fréquente des flots de l'Archipel, son séjour de prédilection. Une conque cannelée, bizarre, lui sert ordinairement de véhicule, ou bien un char emporté par des chevaux marins aux crinières bleues. Sa famille ou espèce, tritons subalternes, avaient pour office de dégager les vaisseaux des sables, des algues et des syrtes; quelquefois ils étaient assez heureux pour prêter à Vénus leurs épaules, sur la face des ondes pacifiques; de là cette déesse prenait le surnom de *Tritonia*. Toutefois, l'amour du beau sexe coûta la vie à l'un d'eux. Quelques fraîches et rieuses Ménades de la ville de Tanagre, en Béotie, se baignaient au bord de la mer, quand un Triton épris de leurs charmes s'élança sur elles: « A nous Bacchus! » s'écrièrent-elles soudain; le dieu parut et tua le Triton, auquel les habitants de Tanagre vinrent le lendemain trancher la tête avec une hache. Une autre légende veut qu'ils aient trouvé ce Triton sur le rivage, ivre et endormi auprès d'une outre à demi-pleine. Au reste, comme Pan et les Faunes, les Tritons étaient des êtres à apparition subite. L'historiographe Pausanias, qui assure en avoir vu un, le dépeint ainsi: « Sa chevelure tombante était de couleur poracée, ses oreilles étaient démesurées; il avait, selon l'expression d'Anacréon, *une grande ouverture de dents* qui ne ressemblaient pas aux dents humaines; des griffes armaient ses doigts; sous son ventre et sa poitrine on voyait des nageoires; avec cela, son buste était celui d'un homme, se terminant (comme nous l'avons dit) en queue de poisson. » On donne aussi à ce dieu bizarre les jambes galopantes, mais seulement antérieures d'un cheval. Sur les antiques d'Herculanum, il est peint une rame à la main. — Rubens, si ingénieux dans les attributs des êtres mythologiques, représente les Tritons joufflus, au teint animé, au nez retroussé ou camard, à l'air grotesque ou sauvage, parfois soufflant dans leur conque, et tous moitié homme et moitié poisson. — Dans Rome antique, un Triton servait quelquefois de décoration architecturale aux châteaux d'eau. Properce parle d'une fontaine célèbre dont Triton épanche l'onde par le pavillon de sa large conque appliquée à ses lèvres. A Paris, quatre Tritons en fonte sont déjà tout prêts à orner une fontaine sur la place de la Bibliothèque Royale. Ils sonnent de la conque d'où l'eau s'épanchera. Denne-Baron.

TRIUMVIRS, nom donné à trois magistrats souverains de la république romaine. Il y a en deux fameux triumvirats: celui de César, de Pompée et de Crassus, l'an 60 avant J.-C., association secrète, illégale, de trois citoyens puis-

sants qui voulaient diminuer l'état ; et celui d'Octave, surnommé depuis *Auguste*, de Marc-Antoine et de Lépide, qui se forma après l'assassinat de César. Ce fut un tribun appelé *Titius* qui proposa solennellement que ces trois citoyens fussent revêtus d'une puissance extraordinaire, supérieure à celle de tous les magistrats, sous le nom de *triumviri constituendæ reipublicæ*, motion qui fut sanctionnée par le peuple et convertie en loi *Titia*. Ce dernier trumvirat fut le tombeau de la liberté romaine (*v. le nom des triumvirs*). E. G.

TROADE, petite contrée de l'Asie-Mineure, dont Troie était la capitale. On la prend tantôt pour la Mysie tout entière qui formait le royaume de Priam, tantôt pour une partie de la côte occidentale de cette province, partie comprise entre la mer Égée, le fleuve Rhodius, le mont Ida et le golfe d'Adramytte. La Troade s'appelait anciennement *Dardanie* (*v.* Dardanus, Dardanie et Troie). X.

TROCHÉE. C'est ainsi que s'appelle, dans la versification grecque et latine, un pied métrique, composé d'une longue et d'une brève, comme dans les mots *turba*, foule, *age*, allons. Il tire son étymologie du substantif *trochos*, roue, parce qu'il semble courir et imprimer au chant un mouvement accéléré ; il est l'opposé de l'*iambe* (*v.*), qui s'élance par bonds. Quelques grammairiens veulent qu'il ait été ainsi nommé, parce que ceux qui dans les rites sacrés *couraient* autour des autels chantaient sur ce mètre. Aristote, dans sa *Rhétorique*, rapporte que le vers trochaïque était ordinairement de quatre pieds, propre surtout à une danse lascive du nom de *cordax*. Alors le trochée tirait de ce joyeux chœur deux autres appellations, ou celle de cordax, ou celle de chorée. On donne aussi le nom de trochée au tribraque, pied de trois brèves, comme dans *Abia* (une fille d'Hercule). Ce pied entre nécessairement dans la composition du dichorée, du dactylotrochée, du pyrrhicotrochée, du spondéotrochée. — Avec l'iambe et l'anapeste des deux idiômes classiques, grec et latin, la poésie anglaise s'est emparée du trochée. Chez elle le vers trochaïque est de trois, de cinq et de sept syllabes; de trois comme dans ces vers de Pope :

Dreadful gleams,
Dismal screams!
Feux terribles,
Cris horribles !

de cinq comme dans une ancienne ballade :

In the days of old,
Stories plainly told,
Lovers felt annoy...
Aux jours du vieux temps,
Histoire naïve,
Touchait, pure et vive,
Le cœur des amants...

et de sept comme dans ces vers de Cunningham :

Now a dew drop's lest the rose,
Drooping o'er her infant bud.
A midi la rosée abandonne la rose,
Sur son jeune bouton penchée et tout éclose.

Nous ferons observer que la dernière syllabe d'un vers anglais étant de rigueur accentuée, c.-à-d. longue, le nombre des syllabes des vers trochaïques est toujours impair. Denne-Baron.

TROGUE-POMPÉE, Trogus-Pompeius, historien du siècle d'Auguste, né dans la Gaule Narbonnaise, chez les Vocontii, florissait vers l'an 41 av. J.-C. Il se rendit célèbre à Rome par son histoire universelle en 44 livres, qu'il intitula : *Historiæ Philippicæ et totius mundi origines et terræ situs*, parce que la principale partie de l'ouvrage commençant à Nimes était consacrée à l'histoire de la monarchie de Philippe, d'Alexandre et de leurs successeurs, tandis que celle des autres peuples n'y était traitée qu'accessoirement et comme épisode. L'ouvrage finissait au siècle d'Auguste. Il paraît que le style de Trogue-Pompée, comme celui des autres écrivains contemporains de cet empereur, était remarquable par sa pureté et son élégance. Malheureusement son œuvre est perdue; il n'en reste que le résumé de *Justin* (*v.*), lequel nous dédommage peu de la disparition de ces grandes annales à laquelle

il a peut-être contribué. (*Voy*. dans les *Comment. Societ. Gotting*., t. xv, la dissertation d'A. M. L. Heeren; *de Trogi-Pompeii ejusque epitomatoris fontibus et auctoritate*). Selon quelques chronologistes, Trogue-Pompée aurait été le contemporain de son moderne abréviateur et aurait vécu au deuxième siècle de l'ère vulgaire. M.

TROIE. Aucune ville, dans l'antiquité, n'a été plus souvent célébrée par les poètes, quoique, dans les temps modernes, des doutes se soient élevés sur son existence. Son véritable nom était *Ilion* ou *Ilium*; celui de Troie désigne aussi les environs de la ville, quoiqu'on l'applique généralement à la ville elle-même. Elle était située dans la Phrygie, province de Troade, entre deux fleuves, le Simoïs et le Scamandre, ou Xanthe, non loin de la mer, sur une colline, au pied du mont Ida. La fable raconte que le nom de *Troie* vient de Tros, fils d'Erichtonius, qui épousa Calliroé, fille du fleuve Scamandre, laquelle mit au monde Ilus et d'autres enfants. Cette cité, résidence d'un petit prince, aurait peut-être été à peine connue des Grecs, si l'enlèvement de la belle Hélène (*v.*) par Pâris, fils de Priam, n'eût été la cause d'une guerre de dix ans avec tous les princes réunis de la Grèce, guerre qui ne se termina que par le sac de la ville. Homère l'a immortalisée par son *Iliade*. Le choix du sujet prouve que les traditions du peuple avaient répandu sur cette guerre un intérêt puissant. La ville était entourée de remparts si formidables, qu'on attribuait leur construction aux dieux. On ne peut préciser exactement l'époque de cette guerre; cependant, les auteurs modernes fixent la destruction de Troie à l'année 1184 avant J.-C. Antérieurement, elle a dû être prise par Hercule. Mais cette expédition n'est pas aussi fameuse que celle d'Agamemnon (*v.*), célébrité dont elle est redevable à Homère. Des héros que ce poëte met en scène, Hector (*v.*), fils de Priam, est représenté comme le plus brave après Achille, et le plus magnanime. C'était le chef des Troyens; il tomba sous la main du fils de Pélée, et sa mort décida du sort d'Ilion. Entre les guerriers Troyens, Énée (*v.*) est illustre par sa migration en Italie, et par l'épopée de Virgile, dont il est le héros. Il faut remarquer que la forteresse de Troie (*Acropolis*) est appelée *Pergamos*, et que sur l'emplacement de l'ancienne ville s'en éleva une nouvelle, également consacrée à Pallas. Des voyageurs modernes ont fait de savantes recherches pour découvrir l'emplacement de cette cité illustre. Deux Français surtout, le comte de Choiseul-Gouffier et Le Chevalier se sont distingués dans cette étude. Suivant ce dernier, l'ancien Ilium aurait été situé là où l'on voit aujourd'hui Bonnhâr-Bachi (source de la fontaine). Les fragments de colonnes, de bas-reliefs, et les autres restes d'antiquités qui entourent ce village, portent à croire qu'il occupe une partie de l'emplacement de l'ancienne Troie. Il est connu par un grand nombre de sources chaudes, que les Turcs appellent *les Quarante yeux*. Ces eaux jaillissent avec force de la terre, et se jettent par deux canaux dans le Scamandre. C. L.

TROMBE, météore aérien et quelquefois aqueux, dont la violence et l'étendue peuvent causer de grands désastres, et qui, en d'autres circonstances, se trouve réduit au point de ne produire d'autres effets que d'enlever de la poussière et des corps très légers, d'arracher quelques herbes dans une pièce de gazon, etc. Qu'on se représente une colonne d'air verticale ou peu inclinée, atteignant par son extrémité inférieure la surface de la terre ou de la mer, et par le haut un sombre nuage; qu'on la voie se mouvant dans l'atmosphère, tantôt avec la vitesse de l'ouragan, et tantôt avec une lenteur qui permet d'éviter sa rencontre, et tournant en même temps sur elle-même avec une prodigieuse rapidité, versant des torrents d'eau capables d'entraîner les arbres, les terres, les rochers; telle est une de ces trombes qui laissent sur la terre des vestiges durables

de leur passage, et qui sont la terreur des marins dans les parages équatoriaux, et même au delà des tropiques. Transportons-nous à l'autre extrémité de l'échelle des grandeurs parcourues par ces météores. Si l'on observe, durant les beaux jours de l'été, les effets de l'air dilaté par la chaleur à la surface du sol, et sans doute de quelques exhalaisons et d'actions électriques, on apercevra de temps en temps des tourbillons qui se forment subitement et qui occupent très peu d'espace; cependant, ils ont le pouvoir de heurter et d'entraîner quelques débris qu'ils font tournoyer avec eux, et de briser quelques tiges peu résistantes: voilà des trombes en miniature. L'eau ne joue aucun rôle dans celles-ci, non plus que dans celles qui, formées sur la terre, ne s'élèvent point jusqu'aux nuages. Mais si leur hauteur est considérable, des vapeurs condensées occupent l'intérieur où l'air est dilaté par l'effet de la force centrifuge. Il n'en résulte qu'un brouillard qui s'arrête même à quelque distance du sol; un tourbillon de poussière occupe tout cet espace inférieur. Lorsque des trombes semblables à celles-ci se forment sur la mer, on voit à leur base un autre effet de la raréfaction de l'air par le mouvement verticulaire; l'eau se tuméfie et s'élève en forme de cône arrondi au sommet. Dans ce cas, le météore est beaucoup moins redoutable, il ne menace point de faire couler bas le navire en l'inondant, il ne peut agir que par son choc; mais c'est encore un danger. Suivant une opinion accréditée, on peut l'éloigner à coups de canon; on pense que l'air doit être soumis aux mêmes lois que l'élément liquide, céder de la même manière à la cause qui fait que la mer devient belle après quelques bordées échangées dans un combat naval. Sans examiner jusqu'à quel point cette croyance est fondée, et si des faits constatés viennent à son appui, tout capitaine de navire fera bien d'éviter la rencontre de cet ennemi qu'il peut fuir sans honte. Malheureusement, quelques-unes de ces trombes courent si vite et sont d'un volume si effrayant qu'il est très difficile de leur échapper; on peut en juger par les tranchées de plusieurs centaines de mètres de largeur ouvertes dans de vastes forêts par des trombes terrestres qui n'avaient pas même le temps de mouiller le terrain qu'elles dévastaient. Quant à celles qui vont puiser dans un nuage les eaux qu'elles versent sur la terre ou dans la mer, on peut juger de leur puissance par celle qui, franchissant en 1813 le sommet du Lomnitz, l'un des pics de la chaîne des monts Carpathes, sillonna de ravins profonds les flancs de cette montagne sur une hauteur de 1,800 mètres, entraînant des rochers énormes et des terres qui ont exhaussé le fond de la vallée par-dessus les cultures ensevelies. Les trombes sont donc un des agents qui modifient la surface de notre planète, mais le plus faible de ceux dont l'action est purement mécanique. Avec une moindre vitesse, les vents sont capables d'un effet incomparablement plus grand et plus répandu; quant aux eaux, leur force motrice est beaucoup plus grande que celle de l'air, et, dans plusieurs circonstances, leur action chimique seconde leur puissance mécanique. L'immensité de leurs œuvres, que l'on reconnaît à la surface et dans l'intérieur de la terre, surpasse la totalité des produits des feux souterrains; ce qui n'est qu'accidentel, comme les traces du passage d'une trombe, disparaît promptement sous de nouvelles matières qui les effacent pour toujours. Les faits de cette nature ne peuvent être retrouvés par des fouilles; il faut les observer en temps convenable, et confier les observations aux dépôts des connaissances humaines. FERRY.

TROMBONE (*v.* TROMPETTE).

TROMPE (*v.* TROMPETTE).

TROMPETTE (histoire et art militaire), instrument militaire qui remonte à la plus haute antiquité; il était en usage dans la cavalerie, où il s'est conservé jusqu'à nos jours. — Les Hébreux s'en servaient dans les charges et pour rallier les escadrons; les Athéniens et les Macédoniens, dans les marches et au milieu

de la mêlée.—Les Romains avaient deux sortes de trompettes, les unes droites et les autres courbes ou tortues, dont l'extrémité était fort évasée. Les premières servaient à sonner la charge et la retraite, les autres à donner le signal du combat. — Végèce définit ainsi la trompette des Romains : *Buccina quæ in semetipso æreo circulo reflectitur.* — Les trompettes étaient autrefois garnies d'une draperie ou banderole brodée aux armes de France, à celles du colonel, ou bien elles portaient les mêmes ornements que l'étendard du corps. — On donne aussi le nom de *trompette* au cavalier qui sonne de cet instrument. Il y a quatre trompettes par escadron, un brigadier-trompette et un trompette-major par régiment. — Ce que nous avons dit à l'article *Tambour*, *Caporal-tambour* et *Tambour-major*, peut également s'appliquer aux trompettes. Ces derniers sont chargés de donner tous les signaux et d'exécuter toutes les sonneries. Leur solde et leur habillement sont analogues à la solde et à l'habillement des tambours (*v.*). — Aux avant-postes, un parlementaire ne marche jamais sans être accompagné d'un trompette ou d'un tambour (*v.* Parlementaire). — Un officier supérieur de service se fait ordinairement suivre d'un trompette qui lui sert d'ordonnance. Sicard.

Trompette (musique), *Trompe*, *Trombonne*, *Cor*. Nous avons réuni dans cet article tous les instruments de cuivre qui appartiennent à la même division et qui rendent des sons modulés par la seule action du souffle et du mouvement des lèvres, au moyen d'une embouchure concave et sans le secours des trous dont sont percés tous les autres instruments à vent. La *trompe*, le plus ancien de ces instruments, celui qui a donné l'idée des autres, est originaire d'Allemagne, où elle était appelée *waldhorn* (corne des bois). C'était d'abord une simple corne de bœuf dont se servaient les chasseurs et les bergers. Plus tard, on lui substitua une matière plus sonore, mais en conservant à l'instrument sa forme primitive. Après plusieurs modifications et des perfectionnements successifs, il est parvenu, sous le nom de *cor* ou *trompe de chasse*, au point satisfaisant où nous le voyons aujourd'hui ; car, malgré le peu de justesse et le son rauque de quelques-unes de ses notes, l'éclat et la force de sa sonorité le rendent très propre à l'emploi qu'on en fait à la chasse.—La *trompette* est une modification perfectionnée de la trompe. Elle fut d'abord employée seulement pour les fanfares de la cavalerie ; mais de nouvelles améliorations la firent bientôt admettre dans les orchestres. Elle sonne l'octave aiguë du cor, et peut, comme lui, changer ses intonations au moyen de tubes additionnels qui permettent d'alonger le corps principal de l'instrument ; mais elle n'a que des sons *ouverts*. Ceux que l'on pourrait obtenir par l'introduction de la main dans le *pavillon* sont tellement sourds qu'ils sont à peine appréciables. Vers le commencement de ce siècle, un Anglais nommé Halliday eut l'idée d'ajouter des clés à la trompette ; le résultat de cette tentative fut des plus satisfaisants, non pas comme perfectionnement, mais comme invention d'un nouvel instrument sur lequel on peut exécuter toute espèce d'airs en sons ouverts, et dont le timbre et la qualité de son ont peu d'analogie avec ceux de la trompette ordinaire. Cette trompette à clés, appelée par l'inventeur *bugle-horn*, est fort en usage aujourd'hui dans la musique militaire, surtout celle de la cavalerie. — Le *trombone* est une modification de la trompette ordinaire, dont les sons se modulent au moyen d'une pompe à coulisse qui permet d'alonger le tube sonore dans une proportion telle que l'instrument peut sonner les notes graves de la basse. Le trombone, comme disent les musiciens, a trois dimensions qui correspondent à trois étendues de sons différentes : le plus petit, le *trombone alto*, rend les sons les plus aigus de cette division d'instruments de cuivre ; le moyen, le *trombone ténor*, donne les notes du *médium*, et enfin, le plus grand, le *trombone basse*, sonne

les notes les plus graves. Ces instruments s'emploient presque toujours en trio, soit à l'orchestre, soit dans la musique militaire, où il est indispensable. Le son en est très énergique dans les *forté*; dans les *piano*, il est d'une expression étrange et d'un effet qu'il serait impossible de rendre n'importe avec quelle combinaison. Réunis aux autres instruments de cuivre, tels que les trompettes, les cors et les ophycléides, les trombones complètent un ensemble dont un compositeur habile peut tirer des effets de l'expression la plus sublime. Le trombone, originaire d'Allemagne, comme son type primitif, fut introduit en France par le célèbre compositeur Gossec, qui le fit entendre pour la première fois dans son opéra des *Sabines*, en 1773. — Le *cor*, après plusieurs modifications de la trompe primitive, ayant atteint un degré de perfection qui lui donnait la faculté de rendre à volonté des sons graves et aigus, selon les proportions de la longueur du tube, on songea au parti qu'on en pourrait tirer pour l'orchestre, et, vers la fin du XVII[e] siècle, on commença à l'appliquer à la musique. Quoique la qualité des sons qu'on en pouvait tirer fût d'une grande pureté et d'une extrême sonorité, le nombre en était fort restreint, comme il arrive pour tous les instruments à tube métallique sans trous. Vers la fin du XVIII[e] siècle, un Allemand nommé Hampl découvrit, après bien des essais incomplets, qu'il était possible d'obtenir d'autres sons en introduisant la main dans l'extrémité ouverte de l'instrument, qu'on nomme le *pavillon*. Les sons obtenus de cette manière sont appelés *sons bouchés*, par opposition aux premiers, qu'on appelle *sons ouverts*. Cette découverte une fois obtenue, on chercha un moyen plus commode de changer le diapason de l'instrument sans déplacer le pavillon, et l'on y parvint en appliquant au cor le mécanisme du trombone, c'est-à-dire qu'on y adapta la pompe à coulisse, à l'aide de laquelle le tube sonore peut être alongé ou raccourci à volonté. Ces tubes de rechange sont appelés *tons*, parce que l'on ne peut s'en servir sans donner à l'instrument un ton différent de celui qu'il avait précédemment. Ainsi, en admettant que le ton primitif soit *ut*, si, par l'addition d'un tube de rechange, on alonge ou raccourcit le tube principal dans la proportion d'un ton, le cor sera alors en *si* ♭ ou en *ré*, et ainsi de suite. On voit qu'avec ces tubes *transpositeurs* il est possible de réaliser, par une combinaison adroitement calculée, toute espèce de phrase mélodique en sons ouverts, pourvu qu'elle soit dans le caractère de l'instrument. Il arrive cependant assez souvent que, dans le courant d'un morceau, l'instrumentiste n'a pas le temps d'opérer le changement de ton nécessaire, il est alors obligé d'avoir recours aux *sons bouchés*, qui ne sont bons que dans les solos à découvert. C'est pour obvier à cet inconvénient qu'un Allemand nommé Stœlzel a imaginé d'ajouter au cor ordinaire des pistons, au moyen desquels on obtient des sons ouverts à toutes les notes. Mais ce moyen, quelque ingénieux qu'il soit, a le défaut d'altérer la belle et pure qualité de son du cor; et, si l'on ne parvient à y remédier complétement, ce défaut sera toujours un obstacle à l'admission générale du cor à pistons dans les orchestres. — Le *cornet à pistons* est construit de la même manière que celui dont il vient d'être parlé. Mais, ainsi que l'indique son nom, il est réduit à des proportions moins étendues et monté sur un diapason plus élevé. Il est fort en vogue aujourd'hui pour les airs de contredanse, quoique le son en soit quelque peu sec et dur. Il joue sans transposer dans les tons qui n'ont pas plus de deux accidents à la clé, et peut, comme le cor ordinaire, modifier son diapason par des tubes de rechange. CH. BECHEM.

Trompette s'emploie aussi au figuré. Emboucher la *trompette*, c'est, en poésie, prendre un ton sublime, élevé; déloger sans tambour ni *trompette*, c'est se retirer sans bruit; être un bon cheval de *trompette*, c'est ne s'effrayer de rien, s'émouvoir difficilement. — *Trompette*,

en termes de conchyliologie, constitue un genre de mollusques à coquille univalve tournée en spirale, et qu'on nomme autrement *buccin*.

TROPE (gramm.). C'est le nom qu'on a donné à certaines figures de mots par lesquelles on fait prendre à un mot une signification qui n'est pas la sienne. C'est un trope célèbre que cette parole de Louis XIV à son petit-fils Philippe V, appelé au trône d'Espagne : *Mon fils, il n'y a plus de Pyrénées!* pour dire que les mêmes intérêts allaient unir dorénavant la France et l'Espagne. — Le mot *trope* vient du grec *tropos* (tour), fait de *trepô* (je tourne), parce que le trope tourne ou change, comme on vient de le dire, le sens naturel d'un mot en un autre sens (*v.* Figure, Métaphore, Métonymie, et autres articles sur les divers tropes). Ch.

TROPIQUE, du grec *trepô* (je retourne), nom donné par les astronomes grecs aux deux points les plus reculés que le soleil paraît atteindre dans sa course autour de la terre. Ces deux points étaient indiqués, à l'époque où les Égyptiens établirent leur zodiaque, par les constellations du Cancer (*v.*) et du Capricorne (*v.*) qui en sont aujourd'hui éloignées d'une distance de 30 degrés; néanmoins on a conservé à tort les anciennes dénominations. Le tropique du Cancer est celui du nord, le tropique du Capricorne est placé au contraire dans l'hémisphère méridional. L'un et l'autre sont éloignés de l'équateur de 23° 28′ 30″, et entre eux de 46° 57′. Sur les sphères, les deux tropiques sont désignés par deux lignes comprises au nombre des *petits cercles* (*v.* Cercle). Toutes les régions placées entre les tropiqees sur le globe terrestre ont reçu la dénomination de *régions tropicales* et *intertropicales*. C'est là le domaine de la nature végétale dans ses plus grandes manifestations. C'est là que le soleil apparaît dans toute sa splendeur, et verse sur la terre des torrents d'une lumière inconnue à nos froides latitudes. — Dans le drame grotesque du *baptême de la ligne* (*v.*) le tropique n'a pas été oublié. C'est un mythe grivois qui rappelle le vieux Silène, et dont le *bonhomme Tropique* est la joyeuse personnification. O. M.

TROPPAU, principauté appartenant depuis 1614 à la maison princière de Lichtenstein. Elle est située, d'un côté, dans la Silésie autrichienne, de l'autre, dans celle de Prusse (régenee d'Oppeln). La partie prussienne, y compris Jœgerndorf et Huttschin, a dix-sept milles carrés de superficie, trois villes, cinq villages, cent-vingt bourgades et 54,000 habitants. La partie autrichienne, qui renferme cinq villes, cent soixante bourgades et 76,000 ames, est séparée de la Silésie prussienne par l'Oppa. Troppau, sur cette rivière, en est le chef-lieu; elle a 843 maisons et 8,300 ames de population, sans compter les 3,000 habitants de Katharinendorf, quartier dépendant de la ville, tout entouré de murs, de fortifications, percé de quatre portes et défendu par un vieux château. Les rues sont larges, bien pavées, et les maisons assez belles. Là se tint, depuis octobre jusqu'en décembre 1820, un congrès de rois, provoqué par les révolutions militaires qui agitaient l'Espagne, le Portugal et Naples; congrès qui fait époque dans les fastes de la diplomatie européenne. Il établit *l'intervention armée* et eut Laybach pour continuation. C. L.

TROUBADOUR et **TROUVÈRE.** Le premier de ces noms, donné aux anciens poètes provençaux, est dérivé de leur verbe *troubar*, trouver, inventer. « Les poètes provençaux, dit Estienne Pasquier (*Recherches sur la France*, liv. III, chap. 4) étaient appelés *troubadours* à cause des inventions qu'ils trouvaient. Et gisait leur poésie en sonnets, pastorales, chansons, sirventes, tensons. » Les plus célèbres troubadours dont les noms soient venus jusqu'à nous sont Arnaud Daniel, né dans le XIIe siècle; Anselme Faydit, Hugues Brun, Pierre Roger. Ces aimables trouveurs, que la Provence produisait spontanément avec ses fleurs et ses fruits, parcouraient les manoirs, chantant les louanges des grands

hommes morts ou vivants, et accompagnant leurs vers des sons harmonieux de leur harpe. « Ainsi, dit Thomas :

..... Dans l'heureuse Provence,
Jadis on vit les troubadours
Dans les combats porter la lance;
Dans la paix chanter les amours;
Ils parcouraient toutes les cours
Pour célébrer toutes les belles;
Aux rois, à la beauté fidèles,
Amants, poètes et guerriers.....

— Ce fut vers le XIe siècle que les troubadours, qui faisaient des vers, et les jongleurs, qui les chantaient, quittèrent les provinces méridionales pour se répandre dans les principales cours de l'Europe dont ils faisaient les délices. Ils inspirèrent le goût de la poésie aux plus puissants seigneurs; il y eut même, parmi les troubadours, des hommes de haut rang, tels que Frédéric Ier, Raimond Bérenger, comte de Provence, un roi d'Aragon, un dauphin d'Auvergne, et surtout Guillaume IX, comte de Poitou, né en 1071, l'un des premiers chansonniers provençaux. Celui-ci a de la grâce, de la facilité, de l'harmonie. On cite après lui Bernard de Ventadour, le ménestrel à bonnes fortunes. Les poésies des troubadours se composent de *sirventes*, pièces satiriques ou apologétiques; de chansons galantes, de *tensons*, tissu de questions ingénieuses sur l'amour, ou de dialogues sur d'autres sujets; de pastourelles enfin, de fabliaux, de contes et de romances. La chanson suivante, attribuée à Thibaut, comte de Champagne, né en 1201, ne manque ni de grâce ni de naïveté, et son langage ne paraît pas si gothique que celui de beaucoup de poètes de nos jours :

Las! si j'avais pouvoir d'oublier
Sa beauté, sa beauté, son bien dire,
Et son très doux, très doux regarder,
Finirois mon martyre.
Mais, las! n'en puis ôter,
Et grand affolage
M'est d'espérer;
Mais tel servage
Donne courage
A tout endurer.
Et puis comment, comment oublier
Sa beauté, sa beauté, son bien dire,
Et son très doux, très doux regarder?
Mieux aime mon martyre.

— Nostradamus, Pasquier, Pétrarque, ont parlé avec éloges des troubadours, *daquels que firont tensons et syrventes*, et les poètes italiens leur ont emprunté de délicieuses inspirations. — Il ne faut pas confondre les *troubadours* avec les *trouvères*, qui les ont suivis et qui florissaient vers le nord de la France, tandis que les troubadours, poètes provençaux, habitaient le midi et composaient dans leur suave langue romance, alors absolument étrangère à la plupart de nos provinces de France. La fin du XIVe siècle vit s'éclipser la gloire des troubadours; les jongleurs, connus sous le nom de *joculatores*, leur succédèrent. Suivant M. le comte de Vaudreuil (*Tableau des mœurs françaises au temps de la chevalerie*), le Limousin aurait fourni les premiers et les plus nombreux troubadours; ensuite le Périgord, puis le haut et le bas Languedoc, et enfin la Provence, contrée que l'on avait crue jusqu'ici la plus féconde en ce genre. Ce n'est pas là tout à fait l'opinion de feu Raynouard, de l'académie française, et de notre savant collaborateur M. le chevalier Alex. Du Mège, de Toulouse, juges si compétents en cette matière, et dont les ouvrages serviront toujours de guides à ceux qui voudront explorer cette branche si intéressante, et pourtant si peu connue de nos vieilles littératures nationales (*v.* ROMANE [Langue]). — Passons maintenant aux *trouvères*, ces anciens poètes du nord de la France. « Ces deux mots *trouveurs* et *troubadours*, dit Rivarol, qui, au fond, ne sont qu'un, exprimèrent assez bien la physionomie des deux langues, le provençal et le picard. » Les uns étaient les poètes de la langue d'*Oil*, ou du nord de la France; les autres de la langue d'*Oc*, ou du midi. Ce sont les trouvères qui ont commencé à former notre langue et jeté les fondements de notre théâtre. Qu'on lise nos collections de fabliaux, et l'on regrettera amèrement tant d'expressions mignardes, gracieuses, folâtres, perdues sans retour pour notre littérature devenue ou prétentieuse et guindée, ou d'un laisser aller

qui décèle encore mille fois plus de prétention. M. le comte de Vaudreuil, que nous avons cité, juge les poésies des trouvères supérieures à celles des troubadours. Il en prend occasion d'établir que les têtes sont mieux organisées pour la poésie dans le nord de la France que dans le midi, et que ce sont nos provinces septentrionales qui ont fourni le plus de poètes et surtout de grands poètes. Cette observation de M. de Vaudreuil tombe à la simple lecture des œuvres des troubadours, au seul aspect de la belle nature et du beau ciel du midi. Plus vous approchez des glaces du pôle, plus l'élément poétique se raréfie, se resserre et s'amoindrit. Sous le soleil ardent du midi, au contraire, il se développe, s'épanche, se popularise. Les descendants des trouvères échappent à l'investigateur. Vous ne chercherez pas long-temps les successeurs des troubadours : à chaque pas que vous ferez sur leur sol, ils se presseront autour de vous. X. X. X.

TRUANDS. La littérature moyen âge, qui a enfanté tant de livres où toutes les époques sont confondues et travesties, a remis ce mot en vogue, ainsi que beaucoup d'autres. Il signifie un *gueux*, un *mendiant*, un *coquin*, un de ces vauriens peints avec verve par l'auteur des *Mauvais Garçons*, et surtout par celui de *Notre-Dame de Paris*, qui, l'un et l'autre, avaient peut-être quelque ressouvenir de l'*Alsace* de l'immortel Walter Scott. Méon, dans son supplément à Barbazan, III, 153, a inséré le fabliau de *La vieille Truande*, où, par parenthèse, il est fait allusion aux aventures de Tristan et d'Iseult-la-Blonde. Les rues de la *Grande* et *Petite Truanderie*, à Paris, étaient déjà appelées ainsi sous Louis-le-Jeune; et cette dénomination indique assez quelle classe de personnes les habitait. Tout ce que la misère avait de hideux et d'avilissant s'y était retiré.

De Reiffenberg.

TRUFFE (*tuber cibarium, lycoperdon gulosorum*), champignon souterrain, de la *famille des tubéracées*. La truffe se distingue de toutes les autres espèces de champignons par les petites veines qui traversent sa substance dans tous les sens, et lui donnent un aspect marbré. Elle offre une masse charnue irrégulière, dont la grosseur varie depuis celle d'une noisette jusqu'à celle du poing, et dont la forme est plus ou moins arrondie, et chagrinée à la surface. — Blanche ou d'un gris blanc, peu odorante, d'une consistance molle, et presque sans saveur dans les premiers jours de son développement, elle se colore, se brunit, et prend de la consistance en s'avançant vers la maturité, qu'elle atteint en novembre et en décembre : c'est alors seulement que les principes sapides et aromatiques, convenablement élaborés, inondent de délices le palais des gourmands. Les truffes abandonnées à elles-mêmes perdent leur parfum vers la fin de l'hiver, redeviennent blanches, se ramollissent et se dissolvent. Que de richesses gastronomiques périssent ainsi ignorées dans les lieux où croissent le chêne et le châtaignier !... « A l'époque de la maturité, le parfum de ces tubercules; dit le docteur Roques, dans son savant *Traité des plantes usuelles*, est si fin, si subtil, qu'il s'échappe à travers les couches de terre qui les recouvrent, et trahit ainsi leur retraite : aussi voit-on ordinairement voltiger tout autour des colonies d'insectes ou de tipules dont la larve se nourrit de leur substance. Le cerf, le chevreuil, le renard, le sanglier, en sont très friands. Les porcs, qui les recherchent avec non moins d'ardeur, sont assez généralement employés pour les découvrir. Conduits sur les lieux, ces animaux sont tellement excités par l'odeur pénétrante qu'elles exhalent, que le sol serait en un instant bouleversé, si l'on ne réprimait leur gloutonnerie. » Faire l'histoire des truffes serait entreprendre celle de la civilisation : *civilisation* et *truffe* sont les deux termes indispensables d'une même proposition. Aux beaux jours de l'empire des Césars, elles affluaient à Rome de la Grèce, de l'Afrique et de la Libye; elles ne survécurent pas à la chute de l'empire, croulant

sous les coups des Barbares. Pendant les siècles si longs, qui s'étendent de l'empire romain jusqu'à nous, on ne trouve pas vestige de truffes. Vers la fin du XVIIIe siècle, elles reparaissent avec des temps meilleurs, et atteignent l'apogée de leur gloire, de 1820 à 1830. — Nous avons en France plusieurs espèces de truffes, la *noire*, la *grise*, la *violette*, et la truffe à *odeur d'ail*. Beaucoup de nos départements récoltent ces variétés. La chaîne calcaire qui sillonne les départements de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or, fournit la truffe grise, presque aussi délicate que la truffe blanche à odeur d'ail du Piémont. La truffe noire est en abondance dans les terres du Périgord, de l'Angoumois, du Quercy; elle nous arrive encore du Gard, de la Drôme, de l'Isère, de Vaucluse, de l'Hérault, du Tarn, des Pyrénées-Orientales, des montagnes du Jura, de l'Ardèche, de la Lozère. Plusieurs forêts de la Touraine produisent des truffes d'une bonne qualité. Enfin, tout possesseur de bois de chênes ou de châtaigniers peut se promettre en France de rencontrer, épars sous la terre, les groupes de ce champignon; il se plaît surtout dans les terrains légers, sablonneux, mêlés de parties ferrugineuses, et dans les lieux dégagés de broussailles épaisses et bien aérés. — « La truffe, dit Brillat Savarin, est le diamant de la cuisine; elle réveille des souvenirs érotiques et gourmands chez le sexe portant robe, et des souvenirs gourmands et érotiques chez le sexe portant barbe. » Mais ce précieux tubercule dispose-t-il réellement à l'amour? Cette grave question, agitée maintes fois, est enfin jugée. Le savant professeur qui long-temps enseigna et pratiqua parmi nous la gourmandise, l'auteur de la *Physiologie du goût*, après de nombreuses recherches et de profondes méditations, y répond ainsi: « J'ai rassemblé mes souvenirs, j'ai consulté les hommes qui, par état, sont investis de plus de confiances individuelles; je les ai réunis en comité, en tribunal, en sénat, en sanhédrin, en aréopage; et nous avons rendu la décision suivante pour être commentée par les littérateurs du XXVe siècle: « *La truffe n'est point un aphrodisiaque positif; mais elle peut, en certaines occasions, rendre les femmes plus tendres et les hommes plus aimables.* » — Cette décision solennelle est pour nous la loi et les prophètes; nous l'acceptons sans discussion: d'ailleurs, la concession qu'elle renferme, toute pleine de bienveillance, ne laisse-t-elle pas à l'imagination toute sa carrière? — Les truffes, comme toutes les choses excellentes, rencontrent des défenseurs enthousiastes et des détracteurs passionnés; c'est ainsi qu'elles ont été douées des propriétés les plus contraires: aphrodisiaques pour les uns, indigestes pour les autres. *Les truffes indigestes!..* Cette accusation blessa jusqu'au fond de l'estomac notre maître en gourmandise. Aussi, se prononçant pour la négative, crut-il nécessaire d'appuyer sa décision magistrale sur des considérations du plus haut intérêt: « 1° Sur la nature de l'objet même à examiner (la truffe, aliment facile à mâcher, léger de poids, et qui n'a en soi rien de dur ni de coriace); 2° sur ses observations pendant plus de 50 ans, qui se sont écoulés sans qu'il ait vu malade d'indigestion aucun mangeur de truffes; 3° sur l'attestation des plus célèbres praticiens de Paris, cité admirablement gourmande, et *trufivore* par excellence; 4° enfin, sur la conduite journalière de ces docteurs de la loi, qui, toutes choses égales, consomment plus de truffes qu'aucune autre classe de citoyens; témoins, entre autres, le docteur Malouet, qui en absorbait des quantités à indigérer un éléphant, et qui n'en a pas moins vécu jusqu'à quatre-vingt-six ans. — S'il fallait un dernier coup pour écraser les détracteurs des truffes, une décision royale interviendrait au besoin: « Que pensez-vous des truffes, demandait Louis XVIII au docteur Portal; je gage que vous les défendez à vos malades? — Mais, sire, je les crois un peu indigestes, et peut-être ne devrait-on en faire usage qu'à titre d'assaisonnement.

Les truffes ne sont point ce qu'un vain peuple pense,

répliqua à l'instant le roi d'un ton inspiré. Il dépêchait un plat de truffes, rit de l'embarras du docteur et acheva son œuvre. — Les entêtés ne se tiennent pas pour battus, et, comme dernier grief, ils reprochent aux truffes une influence fâcheuse sur nos affaires politiques. Ils montrent avec assurance les rangs des défenseurs de nos libertés éclaircis par leur séduction; les voix, les consciences vendues pour un plat de truffes. — Mais, de bonne foi, n'est-ce pas dépasser les droits de l'accusation? n'est-ce pas même reconnaître formellement leur puissance magique? Elles ont changé les convictions. En entraînant le cœur, elles ont séduit l'esprit!... C'est encore là, toute opinion mise à part, un beau triomphe. *La truffe est le diamant de la cuisine.*

TRUFFIÈRE, lieu où l'on récolte les truffes. Les lois de reproduction et de végétation des truffes sont inconnues, notre ignorance sur ces deux points a rendu vains les mille essais tentés pour les reproduire à volonté. Cependant, M. Alexandre Borgnhols, naturaliste allemand, a donné dans ces derniers temps un moyen d'y réussir par transplantation, et M. le comte de Noë les a cultivées dans une de ses terres. Les succès qu'il a déjà obtenus sont du plus heureux augure.

P. GAUBERT.

TRUIE, femelle du cochon domestique. (*V.* les articles COCHON et PORCS, surtout le premier).

TSAR. Lorsque les Grecs, obéissant aux ordres d'un grand homme, dotèrent la Moscovie de la religion de Byzance, ils y portèrent aussi la plupart des titres dont aimaient à se décorer les monarques du Bas-Empire. Parmi ces qualifications plus ou moins mensongères, figurait celle de césar ou késar. Les Russes, l'appropriant à leur langue, en changèrent euphoniquement la première syllabe, et en firent le mot *tsar*, par lequel on désigne l'autocrate de toutes les Russies. L'impératrice reçoit la qualification de *tsarine*. C'est à tort qu'en France nous écrivons *czar*, orthographe polonaise qui répond au tsar russe, mais qui dans notre langue n'ayant pas la prononciation qu'on lui donne en polonais (tchar), est au moins déplacée. O. M.

TUBINGEN, seconde capitale du royaume de Wurtemberg, à trois milles sud-est de Stuttgard, non loin du Neckar, et dont les environs appartiennent aux plus belles et aux plus fertiles contrées du haut pays (*Oberland*). Elle a une université, 8,000 habitants, trois églises protestantes et une catholique. On y compte trois libraires, cinq imprimeurs, et 1,800 marchands et artisans. La culture de la vigne et des céréales y prospère, et une grande activité y règne dans les filatures de laine. L'importance de ses fortifications l'avait fait choisir pour leur résidence par les puissants comtes palatins de Tubingen, dont la descendance s'éteignit en 1631, quand l'héritage, long-temps dispersé de ses ancêtres, tomba entre les mains plus économes du gouvernement wurtembergeois. A la place de l'ancienne forteresse (*Pfaltz*), s'éleva le château fort (*Hohen-Tubingen*), qui soutint avec succès plusieurs siéges. En 1342, le comte Ulric de Wurtemberg avait acheté la ville et le château des comtes palatins Goetz et Guillaume, au prix de 20,000 hellers. C'est du 8 juillet 1514 que date le célèbre traité de Tubingen, entre le duc Ulric de Wurtemberg et son peuple. L'université fut fondée en 1477 par le comte Eberhard, qui devint, le premier, duc de Wurtemberg; elle avait une imprimerie dès 1498, et elle s'est honorée de professeurs tels que Reuchlin et Melanchton. Mais ce fut à partir de la constitution de 1817 qu'une nouvelle ère commença pour l'université; elle comptait, en 1835, 658 étudiants. Sa bibliothèque renfermait alors 140,000 volumes. C. L.

TUDOR, illustre famille d'Angleterre alliée à la famille royale, et qui a donné son nom à une dynastie de la Grande-Bretagne, dont le premier prince fut Henri VII, l'heureux vainqueur de l'infame Richard III (1485). C'est avec Élisabeth (1558) que s'éteignent les Tu-

dor. Avant elle, et depuis Henri VII, avaient régné Henri VIII le sanguinaire, Édouard VII, l'infortunée Jeanne Grey, l'impérieuse Marie, la créatrice de l'étonnante prépondérance de l'Angleterre (*v.* Grande-Bretagne).

TUILERIES (Jardin et château des), (*v.* Paris, au supplément de la lettre P, tome xxxvi, liv. 91, pages 40, 76 et 102).

TULIPE. Cette fleur s'appelait autrefois *tulipan*, à cause, dit-on, du turban des Turcs, avec lequel elle a quelque ressemblance, car elle nous vient de Turquie. Elle tire son origine de la Syrie, et croit naturellement dans plusieurs contrées de l'Asie méridionale, ainsi qu'aux environs de la mer Noire. Auger Ghislen de Busbecq, ce diplomate flamand qui allait dans l'Orient négocier des traités et chercher des manuscrits et des fleurs, passe pour avoir apporté le premier les tulipes en Europe, avec le lilas, dont Bernardin de Saint-Pierre veut qu'on ombrage son buste dans l'Élysée des jardins. Le naturaliste Conrad Gesner en donna la description botanique, en 1559, à Augsbourg. Parmi les savants qui cultivèrent d'abord cette fleur, il faut compter Juste-Lipse et Charles Lange. Elle devint bientôt tellement à la mode, surtout en Hollande, que, s'il faut en croire Munting, il s'y fit, en une année, dans une seule ville, pour plus de dix millions d'affaires en tulipes. La *tulipomanie* fit extravaguer les graves Hollandais, et exerça sur eux sa plus forte influence de 1634 à 1637. L'espèce appelée *semper augustus* était cotée à 2,000 florins, elle était même poussée quelquefois plus haut, comme on le voit dans les tarifs du temps. Harlem est encore renommée par le culte qu'elle rend aux tulipes, et Delille a consacré quelques vers aux amateurs frénétiques que comptait jadis cette ville. La tulipe, cette fleur si fêtée à Constantinople et qui étale de si belles couleurs, mais qui est privée de parfums, signifie, dans les hiéroglyphes tirés du règne végétal, orgueil et ingratitude. — *La Tulipe* était, dans l'ancien régime, un surnom affecté aux caporaux et sergents français, qui faisaient, ce qu'on nomme au bivouac les *jolis cœurs*. — *Fanfan-la-Tulipe* est encore un personnage fort connu dans nos casernes et nos corps-de-garde. De Reiffenberg.

TULLE, étoffe très légère et à jour, assez semblable en apparence aux blondes et aux dentelles, mais qui se fabrique sur un métier à bas. Au moyen de mécanismes ingénieux qui s'y adaptent, on donne aux mailles de ce réseau les formes gracieuses et variées qu'imagine l'esprit inventif des fabricants voués à ce genre spécial d'industrie. Ses produits, à l'usage presque exclusif des personnes du sexe, pourraient être considérés comme de véritables objets de luxe, si la modicité de leur prix ne les mettait pas à la portée des classes les plus modestes de la société. C'est dans la Grande-Bretagne qu'ont été établies les premières fabriques de tulle. Long-temps les Anglais ont été en possession de fournir de tulle l'Europe entière, et même les autres parties du monde. Maintenant encore, celui qui sort de leurs fabriques est réputé de qualité supérieure à celui de tout autre pays. La perfection de leurs machines, l'application qu'ils savent en faire, leur ont donné jusqu'ici, dans la confection des tulles en particulier, le grand et double avantage d'y pouvoir employer des fils à la fois plus égaux, plus forts, et dont la finesse est portée jusqu'à ses dernières limites, tout en fabriquant à des prix assez bas pour pouvoir livrer au meilleur marché possible.—La France n'a pas été la dernière à s'approprier cette industrie. Plusieurs de nos départements manufacturiers l'exercent aujourd'hui, sinon avec autant de supériorité que l'Angleterre, du moins avec assez de succès pour qu'il soit difficile, si l'on n'est pas connaisseur, de distinguer la faible différence qui existe entre l'un et l'autre produit. Dès l'année 1806, des fabricants de Lyon, apportèrent au métier à bas ordinaire des perfectionnements qui le rendirent propre à la fabrication du tulle

nnu à maille nouée, comme le tulle anglais. Depuis, il ne s'est guère passé d'années sans qu'il ait été pris quelque brevet d'invention ou de perfectionnement relatif aux mêmes métiers; et il se fabrique à présent en France des tulles de toutes les largeurs, et presque dans les mêmes degrés de finesse qu'en Angleterre : nous avons même des métiers qui font en même temps les fonds des tulles et les broderies dont on les orne. Les principales fabriques françaises sont établies à Lyon, à Tarare, à Nimes, à Paris et à Calais. V. de Moléon.

TULLE, ancienne ville de France, chef-lieu du département de la Corrèze, résidence d'un évêque, de directeurs des contributions, des domaines, d'un géomètre en chef du cadastre et d'un ingénieur des mines, etc. Elle s'élève au confluent de la Corrèze et de la Solane, sur le penchant d'une colline, dont la cime est hérissée de rochers, et dans un vallon à sa base. L'aspect en est peu agréable, et la nature rocailleuse du sol y rend toute marche difficile. La cathédrale, détruite au IXe siècle par les Normands, et réédifiée depuis, n'offre de remarquable que son clocher : c'est une tour carrée, pyramidale, d'une grande solidité, et qui n'est pas sans élégance; elle a 230 pieds d'élévation, et chacun de ses quatre angles est flanqué d'une tourelle terminée en aiguille.—Tulle possède une société d'agriculture, une bibliothèque renfermant 2,000 vol., un collége, une petite collection d'instruments de physique, une salle de spectacle. On y fabrique des cartes à jouer, des chapeaux, de la clouterie, des lainages communs, de la chandelle, des cuirs. Sa position, sur cinq grandes routes, donne beaucoup d'activité à son commerce, qui consiste en objets de son industrie et en huiles de noix, laine, liqueurs estimées, papier, bougies. Mais l'une des principales ressources de sa population est la manufacture royale d'armes de Souillac, établie en 1696, et qui est l'une des plus importantes du royaume; elle livre toutes espèces d'armes, pièces de rechange et outils de guerre. Les forges de Miremont et de Peizac lui fournissent les matières premières, et les houillères d'Uzès le combustible. Cette grande usine occupe presque constamment 2,000 ouvriers. Tulle compte 7,235 habitants. Depuis Paris, il y a 60 postes 1/4, ou 120 l. 1/2. Latitude nord 45° 16'; longitude est 0° 33'.—L'origine de cette ville paraît remonter à un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé au VIIe siècle, à l'extrémité de l'angle formé par les deux rivières. On pense qu'elle dut son accroissement à une ville ancienne (peut-être la *Ritiastum* de Ptolémée), détruite vers cette époque, et dont on voit encore des ruines dans un lieu nommé *Tintignac*, hameau de la commune de Naves. Elles consistent en débris d'amphithéâtre ou d'arènes, de 192 pieds de long sur 144 de large. Tulle devint siége épiscopal en 1317. Le savant imprimeur Étienne Baluze a donné en latin l'histoire de cette ville : ce fut un dernier et touchant hommage aux lieux qui l'avaient vu naître; elle parut quelques mois avant sa mort.

Os. Mac Carthy.

TULLUS HOSTILIUS. Au pacifique Numa, le second roi, le législateur de Rome, succéda un prince altier et superbe, d'humeur guerrière, qui fit ouvrir le temple de Janus, s'entoura de licteurs, et releva la majesté du trône par l'appareil imposant de sa marche et de sa présence au milieu du peuple. Deux faits importants et devenus célèbres marquent sa place dans l'histoire, le combat des Horaces (*v.*) et des Curiaces, et la destruction de la ville d'Albe, patrie de ces derniers. Puis il porta la guerre chez les Latins et en triompha. Il périt avec toute sa famille l'an 640 avant J.-C., après 31 ans de règne. L'incertitude qui enveloppe les annales des premiers temps de Rome a laissé le champ libre aux commentateurs sur les causes et la nature de sa mort. D'après une tradition populaire conservée par des historiens, amis du merveilleux, Tullus Hostilius, ayant oublié d'accomplir certaines cérémonies dans une opération magique à laquelle il

se livrait, le ciel irrité l'aurait puni en le foudroyant. D'autres, on ne sait sur quel fondement, ont avancé qu'Ancus Martius, petit-fils de Numa, qui ambitionnait le trône, fut le seul auteur de la mort de Tullius et de sa famille, et qu'ils périrent dans un incendie que sa main alluma. O. M.

TUNIS, royaume de Barbarie, situé entre le 31e et le 37e degré de latitude nord, et entre le 5e et le 9e degré de longitude est; il touche à l'est et au nord à la Méditerranée, à l'ouest au gouvernement d'Alger, au sud-ouest au royaume de Tripoli, et au sud au Sahara. Un grand nombre de bas-fonds et d'écueils rend l'approche de ses côtes dangereuses. Dans la partie centrale s'élève le grand Atlas, qui se termine aux bords du golfe de Cabès. On trouve le Djebel Fissato dans le sud, et le petit Atlas dans le nord. La Medjerda est le fleuve principal du pays: elle coule du sud-ouest au nord-est, et se jette dans le golfe de Tunis. L'Ouady-Fessa se décharge dans la Méditerranée, près de la frontière de Tripoli. Dans le nord, on remarque les lacs de Bizerte, qui communiquent avec la mer. Une grande partie des eaux de la contrée sont saumâtres. — Le long de la côte on jouit d'un magnifique climat. Dès le mois de janvier, la terre se couvre de verdure, et en mars tous les arbres se parent d'un nouveau feuillage. Les grandes chaleurs commencent en juin et continuent jusqu'en octobre. On cultive à Tunis du safran, du tabac; tous les fruits des climats chauds, les oranges, les grenades, les limons aigres et doux, les pastèques, les pistaches, les figues, les jujubes y prospèrent, mais les pommiers et les poiriers d'Europe y dégénèrent promptement. Le sol est si fertile, que, sans recevoir jamais d'engrais il produit les plus belles moissons; il donne en abondance du blé, des légumes, des olives. De nombreux troupeaux enfin couvrent les campagnes. — Toute la partie méridionale est une immense plaine aride et sablonneuse, ne portant des traces de culture que le long des bords de la mer où l'olivier est la principale fortune des habitants. — Les montagnes renferment de l'argent, du plomb, du cuivre, et une mine de mercure près de Larissa. Cependant on ne tire presque aucun parti de ces richesses. Le commerce est très actif: des caravanes entretiennent de continuelles relations avec la Nigritie, l'Égypte et l'empire de Maroc. Les exportations consistent en blé, huile d'olives, laine, poudre d'or, peaux d'animaux sauvages, plumes d'autruche, châles, dattes, corail, etc. Le monopole du commerce des cuirs et de la cire appartient au gouvernement, qui l'a cédé à une compagnie de Maures et de Juifs; il afferme aussi la pêche du corail et du thon. La France, l'Angleterre, l'Espagne, la Suède et l'Amérique du nord font un commerce très important avec Tunis. — Il y a des fabriques de soie, de draps, de maroquin, de châles et de couvertures, très florissantes: hors de là, l'industrie a peu d'action. — L'ignorance est l'apanage des Tunisiens, comme de tous les autres Barbaresques; les plus habiles savent à peine lire, écrire et compter: la chaleur du climat les porte à l'inactivité et l'indolence. Ils sont avares, jaloux à l'excès, crédules, fatalistes et superstitieux, portant le plus grand respect aux santons, espèce de vagabonds et de fous qui vivent aux dépens de la charité publique. Les femmes, condamnées à une servitude perpétuelle, toujours bannies de la société, sortent rarement et ne paraissent jamais en public sans être voilées. Les Mauresques sont pourtant belles, leur teint est animé et délicat, leurs longs cheveux noirs tressés flottent sur leurs épaules; leurs yeux ne manquent pas d'expression. Rien n'égale leur propreté: elles vont souvent au bain, et se parfument d'essences; il n'est pas rare de les voir mères à l'âge de 11 ans. — Les calculs les plus probables portent la population à 2,000,000 d'habitants, Arabes, Turcs, Maures et Juifs. Tous, à l'exception de ces derniers, qui sont au nombre de 140,000, professent le mahométisme. Les renégats, dont le

nombre s'élève de 12 à 1,500, parviennent souvent aux places importantes de l'état. Le chef, qui a le titre de *bey*, réside dans le château de Bardo, situé au milieu d'une grande plaine, à une lieue de Tunis. A son avénement, il reçoit du sultan le caftan et le titre de *pacha à trois queues;* ce sont les seuls droits que la Sublime-Porte ait conservés sur ces contrées.—Tunis ou Tunes, capitale du royaume, est située sur le penchant d'une colline, à 300 pas du lac de ce nom, qui communique avec la Méditerranée. Défendue par une grande forteresse, nommée la *Goulette*, elle possède encore un mur d'enceinte qui pourrait résister à un premier coup de main. Les rues sont sales, non pavées, tortueuses et étroites. Vue à une grande distance, la ville offre cependant un coup d'œil très pittoresque. Les maisons, construites en briques, s'élèvent en amphithéâtre; elles n'ont qu'un étage, et se terminent par une terrasse. L'intérieur, tenu très proprement, est orné avec luxe chez les grands et les riches. Sous les maisons sont creusées de vastes citernes où s'amassent les eaux pluviales. Tunis compte un assez grand nombre de beaux édifices : les mosquées et leurs minarets, sveltes et élégants, attirent surtout l'attention de l'étranger. On fabrique dans cette ville des étoffes de soie et de laine, de la toile, etc. Le commerce y est très actif; on y parle trois langues, la turque, l'arabe et la franque. La population s'élève à 140,000 habitants, dont 32,000 juifs. — Tunis est à 5 lieues sud-ouest de l'emplacement de l'ancienne Carthage, dont une compagnie française et anglaise exploite en ce moment les ruines. Saint Louis mourut de la peste au siége de Tunis, et Charles V s'empara d'assaut de la Goulette. C. L.

TURBOT. Les turbots forment aujourd'hui un sous-genre, que Cuvier a nommé *rhombus*, et qui se distingue des *pleuronectes vrais* par plusieurs caractères. Les naturalistes reconnaissent dans ce sous-genre neuf à dix espèces distinctes. — Les *turbots* ont le corps comprimé, haut verticalement, subrhomboïdal, non symétrique et très mince; ils ont six rayons aux branchies, deux nageoires pectorales, point de vessie natatoire; leur bouche n'est point contournée, ce qui les distingue des *soles*, et leurs nageoires anales et dorsales sont très longues, ce qui les distingue des *plies* et des *flétans*. — Le turbot (*rhombus maximus*) atteint souvent de grandes dimensions; il fréquente l'Océan du Nord, la Baltique et la Méditerranée. Sur les côtes de France, il mesure rarement plus de cinq pieds de long; cependant Rondelet affirme avoir vu des turbots longs de cinq coudées. La chair du turbot est blanche, grasse, feuilletée et délicate; et la plupart des gastronomes, depuis Apicius jusqu'à Grimaud de la Reynière, ont longuement discuté les diverses préparations culinaires auxquelles cette chair a été soumise. Nous ne pouvons que renvoyer à ces estimables ouvrages. —Les Romains professaient pour le turbot le plus profond respect, ainsi que l'atteste le texte d'Horace :

. . . . Cùm *passeris* atque
Ingustata mihi porrexerit ilia *rhombi*. . . .
. . . . Esuriens fastidit omnia præter
Pavonem rhombumque . . . .

Les turbots de Ravenne étaient surtout estimés, ainsi que nous l'apprend Pline (liv. IX, cap. 79). Mais, non contents de faire du turbot un usage culinaire fort étendu, les Romains y voyaient encore un puissant agent thérapeutique. Appliqué vivant sur l'hypocondre gauche, le turbot guérissait les maux de rate, et le remède était infaillible, si, l'opération faite, on avait soin de *rejeter le turbot dans la mer* (Pline, liv. XXXII, cap. 32). — La chair du turbot entrait comme partie constituante dans un alexipyrétique fort employé; son fiel dans un collyre souverain. Enfin Gallien prescrivait le turbot dans les convalescences. — Nous ne mentionnons pas ici l'immortel turbot sur lequel la discussion fut ouverte dans le sénat de Rome au temps du divin Domitien, parce qu'il est aujourd'hui dûment constaté que ce turbot n'était

qu'une misérable *barbue* (le carrelet des marchés de Paris). II. B. L.

TURCS ou OSMANLIS (*v.* OTTOMAN [Empire]). Le germe de la population ottomane est un singulier mélange de Tatars, de Slaves, et d'enfants enlevés par les pirates à des parents chrétiens. C'est la seule nation barbare qui ait subjugué des nations civilisées sans se mêler avec elles. Formée et agrandie par les brigandages et les conquêtes, elle est restée campée en Europe comme une étrangère, dominant pendant quatre siècles le sol classique de la Grèce. Mohammed Khaveud-Scheh, dans le vᵉ volume de son histoire, et Khoudemis, dans son ixᵉ discours, dérivent son nom de *Turc*, fils aîné de Japhet, dont elle descendrait. D'autres écrivains nient avec raison cette généalogie plus que douteuse (*v.* D'Herbelot, *Bibl. or.*, pag. 897). — Ce mot est en usage dans quelques phrases familières et proverbiales : *Cet homme est fort comme un Turc*, il est extrêmement robuste ; *c'est un vrai Turc*, il est rude, inexorable, sans pitié. *Traiter quelqu'un de Turc à More*, le traiter avec rigueur, sans quartier :

Prétendez-vous traiter mon cœur de Turc à More ?

a dit Molière. X.

TURCOMANS ou TROUCHMÈNES, peuple nomade de l'Asie, vivant comme les Kalmouks sous des tentes de feutre, et disséminés dans la région moyenne de cette partie du monde entre le littéral sud-est de la mer Caspienne et la vallée de Boukhara. Il y en a en Perse et dans la Turquie d'Asie. Leur nourriture consiste en viande et en lait aigri. Ils portent des vêtements d'étoffe cramoisie galonnés ; leurs bonnets sont ronds, garnis de peau d'agneaux noirs. Ils se rasent la tête, et les vieillards laissent croître leur barbe. Les femmes ont les traits gracieux ; il est fâcheux qu'ils soient défigurés par l'anneau qu'elles portent à une de leurs narines. Ce peuple, à l'exception de quelques tribus qui se sont fixées en Perse et dans la Boukharie, ne vit que de brigandage et de rapines. Ils fondent sur les caravanes, pillent les villages et en emmènent les habitants en esclavage. Leurs richesses consistent en bêtes à cornes, chameaux, moutons, et surtout en chevaux, les plus beaux de la contrée. Ils peuvent, aussi bien que leurs coursiers, endurer la soif et la faim dans les steppes qu'ils parcourent. Leurs armes sont l'arc, le sabre et le pistolet ; mais leur poudre, qu'ils fabriquent eux-mêmes, est d'une qualité très médiocre. Ils commercent avec les Russes, et leurs barques, chargées de métaux et des marchandises d'Europe, remontent de l'embouchure du Gourgan jusqu'à Aster-Abad. Divisés en plusieurs tribus, ils se ressemblent par leurs usages, par leur langue, qui est le turc, et par leur religion. Ils détestent les Persans et dirigent fréquemment contre eux leurs expéditions. Mahométans sounnites, ils observent les pratiques du culte sans s'inquiéter des dogmes. Indépendants par caractère, ceux qui reconnaissent la suzeraineté de la Russie ne lui paient aucun tribut. « Dieu seul est notre chef, » disent-ils. Les prêtres (*kasi*) exercent une grande influence sur eux. Les Kirghis sont leurs ennemis acharnés ; c'est même par suite de leurs guerres avec ce peuple qu'ils ont établi des colonies dans la Boukharie et en Perse. C. L.

TURENNE (HENRI DE LA TOUR-D'AUVERGNE, vicomte de) était le second fils de Henri de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, et d'Élisabeth de Nassau, fille de Guillaume Iᵉʳ de Nassau, prince d'Orange. Il naquit à Sedan le 11 septembre 1611. Il fit ses premières armes, simple volontaire, sous les ordres du prince Maurice d'Orange, son oncle, et fut fait capitaine en 1626, grade dans lequel il servit quatre ans contre Spinola, et se distingua au siége de Bois-le-Duc. En 1634, sa mère le fit passer au service de France, où il fut nommé colonel. Il se distingua encore au siége de Lamothe, en Lorraine, et, en 1634, il était déjà maréchal-de-camp. Il fit la guerre en Allemagne, sous le cardinal de Lavalette, en 1636, assiégea et prit Saverdun. En 1637, il servit en Flandre, où la prise

du château de Solre-sur-Sambre lui mérita le grade de lieutenant-général. Enfin, sous les ordres du duc de Weymar, il se distingua au siége de Brisach et dans les combats qui eurent lieu à cette occasion. Envoyé en Piémont, en 1639, sous les ordres du maréchal d'Harcourt, il commanda au combat de Chieri, et fut blessé au siége de Turin, en 1640. En 1643, il assiégea et prit Trino, et reçut à cette occasion le bâton de maréchal de France, âgé à peine de 32 ans. — Après la mort du duc de Weymar, les troupes qu'il commandait ayant été battues à Tuttlingen, où leur nouveau général, Rantzau, fut fait prisonnier, se dispersèrent en grande partie. Turenne reçut le commandement de la frontière du Haut-Rhin, où les débris des troupes weymariennes s'étaient réfugiés, et fut chargé de les réorganiser. Arrivé à Colmar en décembre 1644, l'armée weymarienne fut rétablie pendant l'hiver, et au printemps, en 1644, il put reprendre l'offensive. Il ne put cependant pas empêcher le général Merci de prendre Fribourg en sa présence. Le prince de Condé, arrivé avec un renfort de France, ayant pris le commandement en chef, livra les deux sanglantes et inutiles batailles de Fribourg. Il perdit beaucoup de monde, et ne put empêcher le général Merci de se retirer un peu en arrière dans le Wurtemberg. Condé, sans se laisser ébranler par cet échec, forma le siége de Philipsbourg, qu'il prit le 12 septembre; mais, menacé par Merci, qui avait recomplété son armée, il repassa le Rhin et rentra peu après en France, laissant Turenne avec la moitié de l'armée pour défendre cette frontière. Il y réussit par ses manœuvres, qui empêchèrent la jonction de Merci et du duc de Lorraine, qu'il sut tenir tous deux en échec. — L'année suivante (1645), Turenne passa le Rhin, et s'avança par le Wurtemberg sur la Tauber, où il s'arrêta; mais il ne tarda pas à y essuyer un échec. Le général Merci, s'étant avancé rapidement sur l'armée française, Turenne fut battu à Marienthal, pour avoir commis la faute d'avoir fixé le ralliement de ses quartiers en avant de la ligne, au lieu de se concentrer en arrière à Mergentheim. Plus tard, Condé étant venu le joindre avec un corps de troupes, prit le commandement de l'armée à la bataille de Nordlingen, qui eut lieu le 4 août; Turenne commandait la gauche de l'armée française. La droite et le centre ayant été complétement battus, Condé revint à cette gauche, qui lui ramena la victoire. Le prince ayant encore quitté l'armée pour cause de santé, Turenne, resté seul, et n'ayant point reçu de renforts, tandis que l'archiduc Léopold avait, par sa jonction, presque doublé celle de Jean de Wert, successeur de Merci, fut obligé de repasser le Rhin. Il réussit cependant à couvrir les frontières et à reprendre Trèves.—Turenne devait ouvrir la campagne de 1646 en faisant sa jonction en Hesse avec l'armée suédoise du général Wrangel. La cour, trompée par l'électeur de Bavière, qui promettait de garder la neutralité si l'armée française ne passait pas le Rhin, la retint à Mayence. Mais l'armée bavaroise s'étant jointe aux impériaux, Turenne prit son parti sans attendre de nouveaux ordres. La communication directe lui étant coupée, il descendit le Rhin jusqu'à Wesel, où il le passa, et joignit Wrangel à Giessen, sur la Lahn. De là, sans avoir égard aux mouvements de l'ennemi qu'il avait en face, il marcha avec les deux armées réunies sur le Danube, qu'il passa à Donawerth, et entra en Bavière vers la fin de septembre. L'archiduc Léopold ne put que suivre sa marche pour venir au secours des Bavarois. Turenne prit Rain, mais manqua Augsbourg, où l'ennemi le prévint. Sans se laisser déconcerter par cet échec, Turenne se porta rapidement sur Landsberg et s'empara du pont du Lech et des magasins des impériaux. Cette porte obligea l'archiduc Léopold à se retirer en Autriche, et l'armée française prit ses quartiers d'hiver en Bavière. Dès le mois de mars suivant, l'électeur de Bavière se vit forcé

de conclure une convention par laquelle il s'obligeait à rester neutre, et remettait en dépôt à la France la forteresse d'Ulm, Lauingen, Gundelfingen, Hochstett et Donawerth. Turenne reçut l'ordre de passer en Flandre avec son armée; il se mit en mouvement et arriva au mois de septembre dans le Luxembourg. Aussitôt qu'il se fut éloigné, l'électeur de Bavière viola sa parole, et ses troupes se joignirent à l'armée impériale, qui alors battit les Suédois, les poussa au-delà du Weser, et revint assiéger Worms; mais Turenne lui en fit lever le siége. En 1648, dès le mois de février, Turenne passa le Rhin à Oppenheim, et joignit à Gelnhausen, près de Hanau, l'armée suédoise, avec laquelle il s'avança jusque sur la Rednitz; de là, se rabattant sur le Danube, il passa ce fleuve à Lauingen, le 15 mars. Observant que l'armée ennemie ne se gardait pas bien, il marcha rapidement à elle. Le général autrichien Melander, qui la commandait, se mit en retraite; mais son arrière-garde, sous les ordres de Montecuculli, ayant été atteinte à Zusmarshausen, il revint pour la soutenir. Melander fut tué, l'armée impériale battue et rejetée derrière le Lech. Turenne ayant surpris le passage de cette rivière à Rain, s'empara de Freysingen et du pont de l'Isar. La Bavière fut abandonnée par les impériaux, et livrée à un pillage qui est une tache pour la mémoire de Turenne. Une nouvelle armée impériale, commandée, par Piccolomini, s'étant réunie sur l'Inn, Turenne se préparait à la combattre, lorsque les succès du général suédois Konigsmark, en Bohême, où il prit Prague, rompirent les projets de Piccolomini. La paix de Munster, connue sous le nom de traité de Westphalie, mit fin, le 24 octobre, à cette campagne et à la guerre. — Après le traité de Westphalie, la guerre continuait encore entre la France et l'Espagne; les troubles civils, conséquence presque inévitable des minorités dans les gouvernements absolus, vinrent bientôt s'y joindre. Les princes de Condé et de Conti, et plusieurs des principaux seigneurs, se révoltèrent contre la régente. Dans ce nombre était le duc de Bouillon, frère aîné de Turenne, qu'il entraîna dans son parti. Mais, abandonné par son armée, qui resta attachée à la cause royale, il fut obligé de se sauver presque seul en Hollande. La pacification de Rueil lui permit de rentrer à la cour. L'année suivante (1650), les princes se révoltèrent de nouveau, et Turenne, entraîné par l'influence de son frère et de la duchesse de Longueville, se joignit à eux. Par le traité qu'il conclut avec l'Espagne, il fut convenu que cette puissance lui fournirait un corps d'armée, à la tête duquel il entrerait en France. De nos jours, une rébellion pareille serait, à juste titre, flétrie du titre de désertion à l'ennemi; mais alors, dans les principes de l'aristocratie féodale, il n'en était pas ainsi. Il n'y a plus de nation proprement dite où il n'y a qu'un maître et des sujets. Turenne, attaquant par la Flandre, prit, de concert avec les Espagnols, le Castelet, Guise, Rhetel, Château-Portien et Neufchâtel. Mais, ayant été complétement battu près de Somme-Pi par le maréchal du Plessis-Praslin, il fut rejeté hors de France avec les débris de ses troupes. — Revenu de son erreur, Turenne chercha, au commencement de 1651, à engager les Espagnols à faire la paix avec la France; et, au mois de mai, ayant reçu de la cour des lettres de pardon, il y revint. Vers la fin de cette année, les princes se révoltèrent une troisième fois, mais Turenne refusa de se joindre à eux, et resta attaché au roi. La campagne de 1652 fut pénible et glorieuse pour Turenne. A la tête d'une armée de moitié moins forte que celle des princes rebelles, que devait encore doubler la jonction des troupes du duc de Lorraine, il remporta sur la première deux avantages assez marqués, d'abord à Bleneau, près de Montargis, et ensuite devant Étampes, dont il put commencer le siége. Le duc de Lorraine s'étant avancé à Villeneuve-Saint-Georges, sous Paris, Tu-

renne, forcé de quitter Étampes, vint se placer devant ce prince, qui ne tarda pas à consentir à cesser ses hostilités et à quitter la France. Ayant ensuite battu l'armée des princes commandée par Condé, dans le faubourg Saint-Antoine, il le força à repasser la Seine et à s'éloigner. Après cette victoire, Turenne marcha au devant de l'armée espagnole, réunie au duc de Lorraine, qui marchait, par la Picardie, sur Paris; il sut, par ses manœuvres, contraindre les ennemis à se retirer en Flandre. Peu après, ayant appris que le duc de Lorraine s'avançait de nouveau sur Paris, afin de joindre l'armée de Condé, Turenne se porta en hâte à Villeneuve-Saint-Georges; mais il ne put empêcher la jonction qui se fit à Ablon. Cependant il réussit à contenir les deux corps ennemis pendant six semaines. Alors les négociations ouvertes pour mettre un terme à la guerre civile ayant obtenu un résultat, le roi rentra à Paris. Les rebelles se soumirent, à l'exception de Condé, qui resta au service d Espagne. Mais Turenne, à la tête de l'armée royale, força Condé, les Espagnols et le duc de Lorraine à quitter la France. Malgré ces succès, la campagne de 1653 ne s'ouvrit pas sous des auspices favorables à la France. Une armée espagnole entra en Picardie, menaçant de s'avancer jusqu'à la capitale; on ne put lui en opposer qu'une plus faible de moitié, et l'on avait à craindre des mouvements intérieurs suscités par les restes mal éteints de la rébellion des princes. Les savantes manœuvres de Turenne arrêtèrent l'ennemi sur la Somme, et l'obligèrent à rentrer en Flandre, pour y prendre ses quartiers d'hiver. La campagne de 1654 se passa de nouveau en Picardie, où, après bien des manœuvres, les Espagnols commencèrent, le 3 juillet, le siége d'Arras. Turenne avait fait entreprendre celui de Stenay par le maréchal d'Hocquincourt. Cette dernière place prise, Turenne marcha au secours d'Arras. Les lignes des Espagnols furent surprises et leurs troupes mises en déroute, ayant perdu 4,000 hommes, leurs canons et leurs bagages. Turenne s'avança jusqu'au Quesnoy. L'année suivante, Louis XIV vint en personne à l'armée. Cette campagne dont Turenne dirigea les opérations, amena la prise de Landrecies, Condé et Saint-Guislain, et rendit l'armée maîtresse de l'Escaut. La campagne de 1656 s'ouvrit par le siége de Valenciennes, investie par Turenne au mois de juin. La moitié de l'armée de siége, commandée par le maréchal de la Ferté, étendait ses quartiers vers le mont Anzain; elle était séparée du restant par l'Escaut et par des inondations. Ce fut par ce côté que l'infant Don Juan d'Autriche se décida à secourir la place. La présomption de la Ferté et la jalousie qu'il portait à Turenne lui avaient fait négliger toutes les précautions et changer les dispositions prescrites par le grand capitaine. La Ferté fut surpris, ses lignes forcées, et lui-même fait prisonnier avec 4,000 hommes. Turenne fut obligé de lever le siége et de se retirer au Quesnoy. Cet échec fit perdre la place de Condé; mais la contenance de Turenne et ses manœuvres continrent l'ennemi, et l'empêchèrent de faire de plus grands progrès. L'alliance conclue, pendant l'hiver, entre la France et l'Angleterre, rapprocha la conclusion de la guerre contre l'Espagne. Pendant la campagne de 1657, une belle manœuvre du prince de Condé fit manquer à Turenne le siége de Cambrai; mais il prit Saint-Venant et Mardick, et l'armée espagnole, ayant été obligée de se rapprocher de Dunkerque pour couvrir cette place, Turenne s'établit devant elle dans le Boulonnais, où il prit ses quartiers d'hiver; les Espagnols se retirèrent en Flandre. — La campagne de 1657 s'ouvrit par le siége de Dunkerque. Cette place, défendue par une bonne garnison, était couverte par une vaste inondation, qui s'étendait jusqu'à Bergues. L'armée française traversa l'inondation, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et Dunkerque fut investie dans les derniers jours du mois de mai. Turenne y fut joint par 6,000 Anglais, commandés par le général Morgan, et le

siége fut appuyé par une escadre anglaise, qui fournit les approvisionnements nécessaires. L'armée espagnole, commandée par l'infant Don Juan et par le prince de Condé, se réunit en hâte, et, le 13 juin, elle arriva à la vue de Dunkerque, déterminée à en faire lever le siége. Soit aveuglement ou excès de confiance, elle n'avait avec elle ni artillerie ni outils pour se retrancher, ayant laissé en arrière son parc, qui ne pouvait pas marcher assez vite. Turenne ne balança pas à sortir de ses lignes, pour lui livrer bataille dès le lendemain, 14 juin. Les Anglais, qui formaient sa gauche, rompirent assez aisément l'aile droite ennemie, prise elle-même en flanc par des bâtiments légers de l'escadre, qui s'approchèrent de la côte. A l'aile opposée, le prince de Condé résista davantage, et balança un instant le succès. La victoire fut complète, et l'ennemi perdit 4,000 prisonniers. Dunkerque capitula le 24. — Après ce double succès, Turenne entra en Flandre, où il prit Furnes, Dixmude, Gravelines, Oudenarde, et se rendit maître de tout le pays entre la Lys et l'Escaut. La paix des Pyrénées (7 novembre) mit fin à cette guerre, où la France acquit le Roussillon, l'Alsace et l'Artois. — La mort du roi d'Espagne, Philippe IV, ayant rompu le traité des Pyrénées, Louis XIV recommença la guerre, en 1667, pour faire valoir les droits qu'il prétendait avoir sur la Belgique. Il se rendit en personne à l'Armée de Flandre, dont le commandement fut donné à Turenne. Cette guerre ne dura qu'une campagne, pendant laquelle l'armée française prit Douai, Oudenarde, Bergues, Furnes, Armentières, Courtrai et Lille, et battit les Espagnols, venus au secours de cette dernière place. La paix d'Aix-la-Chapelle mit fin aux hostilités.—Quelques années plus tard, Louis XIV, menacé d'abord par une alliance entre la Hollande, l'Angleterre et la Suède, parvint cependant à en détacher l'Angleterre et la Suède; il s'allia avec l'évêque de Munster et l'électeur de Cologne, et s'assura de la neutralité de l'Autriche. De concert avec l'Angleterre, il déclara la guerre à la Hollande, et, le 12 avril 1672, il réunit une armée de plus de cent mille hommes sur la Sambre. Un corps fut détaché en Westphalie avec le duc de Luxembourg; 30 mille hommes passèrent sous les ordres du prince de Condé; le corps principal fut commandé par Turenne. L'invasion de la Hollande fut rapide et facile; le passage du Rhin, guéable à Tollhuys, ne peut pas être classé au nombre des opérations dignes de mémoire: tout cela ne valait pas le pompeux arc de triomphe élevé à Paris. Au commencement de juillet, Turenne était avancé à Utrecht, Luxembourg, occupait toute la Frise, Amsterdam n'était plus couverte que par l'inondation du pays. Mais le gouvernement batave refusa de passer sous les fourches caudines, et l'Allemagne prit les armes en sa faveur. A la fin du mois d'août, l'électeur de Brandebourg s'avança avec une armée à Lipstadt, où il joignit une armée autrichienne sous les ordres de Montecucculi et de Bournonville. Turenne alors quitta la Hollande avec une partie de son armée, et se réunit vers Munster avec les troupes de l'évêque et celles de l'électeur de Cologne. Ce mouvement stratégique remplit son objet, et, quoique l'armée ennemie parvint à passer le Rhin près de Mayence, elle ne put se soutenir à la rive gauche de ce fleuve. — La campagne continua pendant l'hiver. L'électeur de Brandebourg s'était rabattu sur le pays de Munster, où il assiégeait Sœrt. Turenne l'y attaqua le 24 février 1673, le battit et lui prit son artillerie. Profitant de ses succès, Turenne força l'électeur à repasser le Weser, et occupa toute la Westphalie. L'électeur, découragé par ses pertes, fit une paix particulière, le 10 avril. Condé continua à commander l'armée de Flandre, et Turenne resta sur la Lahn, où l'Autriche lui opposa, dans la personne de Montecucculi, un rival digne de lui. Turenne s'étant assuré des ponts du Mein, et comptant sur la promesse de l'évêque pour la garde de celui de

Wurzbourg, s'avança d'Aschaffenbourg vers Rothenbourg, afin d'amener Montecuculli à une bataille. Ce dernier parut vouloir l'accepter; mais, ayant gagné l'évêque de Wurzbourg, il passa le pont de cette ville et se retira derrière le Mein. — La déclaration de l'Angleterre et de l'Espagne contre la France avait transporté le théâtre de la guerre dans le Nord, de la Hollande en Belgique; le prince d'Orange avait remonté le Rhin pour former le siége de Bonn. Montecuculli conçut le dessein de se joindre à lui pour assurer la prise de cette place. Il descendit en conséquence le Mein jusqu'à Mayence, où il passa le Rhin, feignant de se diriger sur l'Alsace. Turenne y fut trompé et accourut à Philipsbourg; mais Montecuculli embarquant sans délai ses troupes sur le Rhin, joignit sans obstacles le prince d'Orange. Turenne revint en hâte sur Coblentz, mais il arriva trop tard, Bonn était pris. — En 1674, Turenne commanda encore l'armée d'Allemagne, et fut chargé de défendre le Rhin et de couvrir l'Alsace; l'Autriche réunissait des troupes en Bohême pour renforcer l'armée que le général Caprara commandait sur le Neckar. Turenne, afin de prévenir cette jonction, passa le Rhin, et, le 16 juin, battit Caprara à Sintzheim sur l'Eltzbach. Peu de jours après, le duc de Bournonville ayant rallié à son armée les débris de Caprara, s'avança sur Manheim, mais il se retira à l'approche de Turenne. Ce fut alors que ce dernier, d'après les ordres de Louis XIV, dévasta le Palatinat et brûla deux villes et 25 villages. L'électeur, désespéré, écrivit à Turenne une lettre de reproches (27 juillet) et lui adressa même un cartel. Cet acte de barbarie gratuite est une tache dont on ne saurait laver la mémoire de Turenne. Lorsqu'il eut repassé le Rhin, l'armée impériale, campée vers Mayence, après s'être renforcée du contingent de l'empire, se dirigea tout à coup sur Strasbourg, qui lui ouvrit ses portes par la connivence des magistrats, et se trouva ainsi au centre de l'Alsace. Turenne se décida à attaquer l'ennemi, campé à Entzheim, quoique supérieur en nombre. La bataille se livra le 4 octobre, et les impériaux, battus, perdirent 4,000 hommes et 10 canons. Mais Bournonville, qui les commandait, put se retirer sous le canon de Strasbourg, et, dès le 14, il y fut joint par l'électeur de Brandebourg, qui lui amena 20,000 hommes. Turenne, réduit à la défensive, réussit cependant à les contenir pendant tout le mois de novembre. — Le 29, Turenne évacua l'Alsace et se retira en Lorraine, où il avait fait rester les renforts envoyés à son armée; les ennemis prirent leurs quartiers d'hiver. C'était ce que Turenne attendait. Dès le 5 décembre, il mit son armée en mouvement, la dirigeant vers Belfort, où il arriva le 27; sa marche resta cachée aux ennemis. Le 29, il battit et dispersa à Mulhausen une division ennemie, qu'il rejeta sur Bâle. Le 5 janvier 1675, il arriva devant Colmar, où l'électeur de Brandebourg avait réuni l'armée impériale. Turenne attaqua sur-le-champ, et, ayant forcé la droite de l'ennemi à Turkheim, l'électeur, pour ne pas être coupé du Rhin, se mit en retraite, et, ayant passé ce fleuve à Benfelden, évacua entièrement l'Alsace. — Pendant la campagne de 1675, Turenne commanda encore l'armée d'Alsace; Montecuculli, qui lui était opposé, commandait une armée supérieure et avait la mission de reprendre l'Alsace. Turenne campa sous les murs de Strasbourg pour maintenir cette ville et en conserver le pont. Montecuculli, afin d'en écarter son adversaire, passa le Rhin à Spire, paraissant menacer Philipsbourg; mais Turenne ne prit pas le change. Passant lui-même le Rhin à Ottenheim, il se porta à Willstett sur le Kintzig, et son adversaire, obligé d'obéir à ce mouvement, revint lui-même sur la rive droite. Plus de deux mois se passèrent en manœuvres réciproques de ces deux grands capitaines, sans que jamais Montecuculli pût parvenir à son but de surprendre le passage du Rhin. Enfin, le 15 juillet, Turenne passa la

Renchen, coupant, par son mouvement, le général ennemi, d'Offenburg et du corps détaché de Caprara. Montecuculli, afin de rétablir sa communication avec Caprara, fut obligé de venir camper derrière Sulzbach; Turenne l'y suivit. Ce grand capitaine faisait ses dispositions pour livrer une bataille que Montecuculli était forcé de recevoir, lorsque le 26 juillet, en reconnaissant l'emplacement d'une batterie, un boulet tiré au hasard l'enleva à la France. Cette perte changea les événements de la guerre. Montecuculli allait se voir forcé de repasser la forêt Noire; ce fut au contraire l'armée française qui repassa le Rhin. — Turenne, quoique peu riche, était généreux, et souvent on le vit venir au secours des officiers et même des régiments, que les pertes qu'ils avaient faites avaient mis dans un état de délabrement. Jamais il ne tira vanité de ces bienfaits; et, pour ménager la délicatesse de ceux qu'il obligeait, il leur laissait supposer que le secours venait du roi. Actif, infatigable, plus dur même pour lui qu'il n'était sévère envers ses subordonnés, les soldats, juges impartiaux et équitables de leurs chefs, le chérissaient comme un père, et lui obéissaient plus encore par le double sentiment de l'attachement et de leur confiance dans ses grands talents que par devoir. Attaqués après sa mort, et voyant l'indécision de Lorges et de Vaubrun qui les commandaient : « Laissez aller la Biche, s'écrièrent-ils (c'était le cheval de bataille de Turenne), elle nous conduira où il faut. » — Turenne, avare du sang des troupes, évita tant qu'il put les batailles; il fit une guerre de marches, de manœuvres et de positions, qui est la véritable guerre stratégique. Ses campagnes méritent d'être étudiées avec attention. C'était le jugement qu'en portait l'empereur Napoléon lui-même.

Gal G. de Vaudoncourt.

TURGOT (Anne-Robert-Jacques), le plus jeune des trois fils de Michel-Étienne Turgot, prévôt des marchands de la ville de Paris sous Louis XV, né à Paris le 10 mai 1727, mort d'une attaque de goutte, maladie héréditaire dans sa famille, le 20 mars 1781, à l'âge de 54 ans; l'un de ces hommes trop peu communs, à qui l'on a pu le mieux appliquer les paroles de Tacite jugeant son beau-père Agricola : *Facilè bonum crederes, magnum libenter* (on lui décerne sans difficulté le titre d'homme de bien; on le placerait volontiers au rang des grands hommes). Ses ennemis même ont rendu hommage à ses lumières, ainsi qu'à sa probité et à ses vertus. Pour être honoré à l'égal de Sully, il ne lui a peut-être manqué que l'appui qu'il eût trouvé dans le génie et la fermeté d'un second Henri IV. Son nom est marqué au moins parmi ceux des ministres qui ont voulu, avec un zèle sincère, avec courage et désintéressement, la réforme d'abus oppressifs, et l'amélioration du sort des peuples. C'est surtout comme ministre du bon et infortuné Louis XVI que Turgot a conservé, et qu'il gardera dans l'histoire une renommée à laquelle le dénigrement des courtisans n'a pu porter atteinte. Si son dévouement au bien public ne l'eût point jeté au milieu des affaires, son génie et sa science l'auraient élevé à l'une des premières places parmi les philosophes, les littérateurs et les économistes de son temps. Ses facultés et ses penchants semblaient même lui assigner de préférence la carrière des sciences et des lettres. A en croire l'abbé Morellet, il annonçait dans son enfance une humeur presque sauvage, se dérobant, autant qu'il pouvait le faire, et assez maladroitement, aux visites qui l'importunaient. Mais, dans son jeune âge, sa candeur, une modestie pudique comme celle d'une jeune fille, et qui n'excluait cependant pas la gaîté, une sorte de dignité naturelle, le faisaient aimer et respecter de ses compagnons d'étude. Ses parents l'avaient destiné à l'état ecclésiastique. Il se livra avec un tel succès aux travaux qui devaient lui ouvrir cette carrière, qu'en décembre 1749, à l'âge de 22 ans, il fut élu prieur de Sorbonne. Il eut à prononcer en cette qualité deux discours latins, dont

on a recueilli la version française dans ses œuvres, l'un sur les *Avantages du Christianisme pour l'humanité*, l'autre sur les *Progrès successifs de l'esprit humain*. En les lisant, on est souvent étonné de la sagacité du jeune philosophe et de la profondeur de ses vues. C'est dans le second discours que, vingt-six ans avant l'événement, il prédit la séparation des colonies américaines d'avec l'Angleterre. « Les colonies, dit-il, sont comme des fruits qui ne tiennent à l'arbre que jusqu'à leur maturité. L'Amérique fera un jour ce que fit autrefois Carthage. » Turgot reconnut bientôt qu'il n'était pas né pour le sacerdoce. Ses amis, les abbés de Cicé, depuis archevêque de Bordeaux et d'Aix; Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse et de Sens, de Véry, Bon et Morellet, le détournaient de renoncer à cette carrière. Ils faisaient briller à ses yeux l'espoir de bons évêchés et d'excellentes abbayes. « Je ne conçois pas trop comment vous êtes faits, leur répondait-il, quoique je vous aime. *Quant à moi, il m'est impossible de me vouer toute ma vie à porter un masque sur le visage.* » Toutes les sciences, la morale, la métaphysique, les mathématiques, l'astronomie, la physique, l'étude du grec, du latin, de l'hébreu, de l'anglais, de l'allemand, de l'italien, devinrent les objets de son application persévérante. Le travail auquel il se livra pendant cinq années, de 18 à 23 ans, et les connaissances variées qu'il parvint à acquérir à cette époque, peuvent passer pour des prodiges d'aptitude et de patience. Plus tard, il fit un cours de chimie sous le célèbre Rouelle, se livrant en outre à des études sérieuses en histoire naturelle et en géométrie transcendante. Il se délassait de tant de graves et fortes occupations par des traductions du grec, de l'hébreu, des auteurs latins, et par des compositions poétiques. Il entreprit beaucoup d'ouvrages, esquissa un assez grand nombre de plans. Le recueil de ses œuvres renferme quelques-unes de ces esquisses et des fragments précieux d'écrits sur diverses matières, entre autres d'un *Traité de géographie politique*, et de *Discours sur l'histoire universelle*. Ces derniers sont très remarquables par la portée et l'originalité de ses aperçus. On y retrouve beaucoup de vues reproduites de nos jours et que l'on croit neuves. A 18 ans, il avait entrepris un *Traité sur l'existence de Dieu*. Parmi les œuvres de sa jeunesse, il faut citer sa lettre à Buffon, où il relève ses erreurs sur la *Théorie de la terre*; une excellente lettre adressée par lui, à 22 ans, à l'abbé de Cicé, où il démontre les inconvénients et la déception du papier-monnaie; celles qu'il composa, à 23 ans, pour réfuter le système de Berkeley contre l'existence des corps, et celui de Maupertuis sur l'origine des langues. On lui dut ensuite l'excellente traduction des *Pastorales* et des *Idylles* de Gessner, qui parut sous le nom de Huber, le maître d'allemand du traducteur, et qui popularisa en France le nom du chantre de la *Mort d'Abel*. Turgot ayant fait connaître et approuver de son père les motifs de sa répugnance pour l'état ecclésiastique, on le fit entrer au parlement, d'abord comme substitut du procureur général, puis comme conseiller. Partisan réfléchi d'un pouvoir central, capable d'imposer la loi à l'esprit de corps et aux factions, tout en se proposant dès lors la réforme complète des abus, il se montra, quoique très jeune, le soutien de l'autorité royale, qu'il jugeait seule en état de prévenir un bouleversement complet en opérant elle-même cette réforme appelée par le vœu général. Il marchait ainsi de loin sur les traces des deux ministres hommes de bien, et les plus éclairés du règne de Louis XV, d'Argenson, le ministre des affaires étrangères, auteur des *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*, et le garde-des-sceaux, contrôleur général des finances, de Machault; car, et il est surprenant qu'on ne l'ait pas remarqué, le vaste plan de réforme qui a soulevé tant de clameurs contre Turgot est exactement

le même que celui qu'avait conçu et commencé d'exécuter le second de ces deux ministres. — Turgot concourut à la rédaction de la fameuse *Encyclopédie*, entreprise par Diderot et d'Alembert, tant que ce recueil fut au moins toléré par le pouvoir. Il y fournit entre autres trois articles très remarquables, les mots : *Existence*, *Etymologie*, *Expansibilité*. Fidèle à son dévouement raisonné pour l'autorité royale, et à son antipathie pour les corporations politiques, antipopulaires, il avait fait partie de la chambre royale, substituée au parlement exilé. Aussi, lors du rappel de ce corps, ne put-il obtenir la charge de président à mortier, en remplacement de son frère. Nommé maître des requêtes au conseil d'état, il se dévoua aux nouvelles études pratiques, qui devaient achever de l'instruire pour l'exercice des fonctions de l'administration. Il s'y était déjà préparé par une théorie fortement méditée sur les principes de l'économie politique. Lié avec les chefs de la nouvelle école, qui travaillaient avec chaleur à se faire de nombreux adeptes, Quesnay, le marquis de Mirabeau, Vincent de Gournay, Dupont de Nemours, Morellet, il s'efforça de concilier les doctrines opposées des deux fondateurs de l'école, Quesnay et de Gournay. Le premier ne voyait la source des richesses que dans l'agriculture ; le second la signalait surtout dans l'industrie et le commerce. Turgot s'occupa de montrer le concours et la dépendance réciproque de ces deux puissances productives. La devise de Gournay, *Laissez faire et laissez passer*, fut aussi la sienne. Ce dernier, ancien négociant, rempli de zèle et de lumières, avait été nommé intendant du commerce. Turgot l'accompagna dans ses tournées, étudiant avec son ami les faits qui appartiennent à l'économie publique, et dont la connaissance exacte doit éclairer la marche de l'administration. Nommé lui-même intendant du Limousin en 1761, il essaya, pour le soulagement de ce pays pauvre et malheureux, les réformes qu'il voulait appliquer en grand à la France, s'il parvenait un jour au ministère. On a critiqué ses opérations. Ce qui est certain, c'est que cette contrée, jusqu'alors souffrante, lui dut des progrès heureux. Le remplacement des corvées pour l'entretien et la confection des routes, impôt inique, oppressif pour les pauvres habitants des campagnes et odieux ; la construction de nouveaux et nombreux chemins, devenus modèles, qui facilitaient la circulation et le débit des denrées ; d'abondantes aumônes pendant une disette, de grands encouragements à l'agriculture, l'instruction si nécessaire des sages-femmes, l'appel de médecins instruits pour combattre le fléau des épidémies, la création des premiers ateliers de charité qu'on ait vus en France pour offrir de l'emploi et des ressources à l'indigent manquant de travail : telles furent les principales améliorations opérées dans la province par le zèle bienfaisant et éclairé de son administrateur. La voix publique dont ses nombreux amis, parmi lesquels il faut compter Voltaire, toujours ardent pour les réformes utiles aux peuples, n'étaient que les échos, comblait Turgot de bénédictions et l'appelait à un poste plus éminent. Cette voix fut entendue par un prince animé des meilleures intentions. Louis XVI ouvrit son conseil à l'intendant de Limoges. Son principal ministre, l'égoïste et frivole Maurepas, choix malheureux pour un roi, en qui une volonté ferme ne secondait pas la droiture, l'amour du bien, et même les lumières, lui désigna cependant Turgot. Maurepas cherchait à se concilier l'opinion publique, se fiant assez à son habileté dans les ruses de cour pour écarter, comme il n'y réussit que trop, un concurrent qui lui ferait ombrage.—Turgot, nommé d'abord ministre de la marine, profita de son entrée au conseil pour y exposer, avec son talent et sa chaleur d'ame, la nécessité des réformes qu'invoquaient tous les patriotes éclairés, et qu'il projetait depuis long-temps. Louis XVI, reconnaissant en lui cette sincérité de zèle pour le bien public qu'il éprouvait lui-même, se hâta

de lui confier le contrôle général des finances : c'était l'armer de la cognée qui devait frapper les abus. Point de banqueroute, point d'emprunts, point d'impôts nouveaux, tel était l'engagement contracté entre le prince et son ministre. De là la nécessité des économies par la suppression des dépenses inutiles, et par un meilleur système pour l'assiette et le recouvrement des contributions. D'un autre côté, en affranchissant l'agriculture, le commerce et l'industrie d'une foule d'entraves, on augmentait les richesses; on facilitait le paiement des impôts, dont on allégeait le poids pour la masse des contribuables, en obligeant les classes privilégiées, clergé, noblesse, parlements, d'en supporter leur part. Ce plan, nous l'avons dit, ne faisait que reproduire celui qu'une cupidité masquée par l'orgueil avait fait échouer par la disgrâce de M. de Machault. S'il était vrai que Louis XVI eût eu l'intention de choisir pour guide cet ancien ministre, en le plaçant,au lieu de l'insouciant Maurepas, à la tête de son conseil, par quel malheur fallait-il que cette intention n'eût pas été suivie? M. de Machault, quoique doué d'une volonté forte, connaissait mieux que Turgot l'art de manier les hommes et les affaires; mieux que lui, il savait éventer et déjouer les intrigues. Il n'avait pas dans les idées et dans les manières cette sorte de raideur dédaigneuse que l'on contracte quelquefois en vivant plus avec ses livres et sa propre pensée qu'avec les hommes, raideur que l'on reprochait, peut-être non sans quelque raison, à Turgot. L'expérience d'un ministre dirigeant, d'accord avec lui pour l'essentiel, eût adouci ces aspérités, et suppléé à ce qui lui manquait pour réussir. Un concert bien établi entre des hommes comme Machault, Turgot et Malesherbes, eût raffermi le roi contre les clameurs et les manœuvres de la cour, trop secondées par la foule de ceux qui vivaient des abus; la France eût obtenu de son monarque tout ce qui a coûté des torrents de sang. On ne prévient les révolutions que par les réformes nécessaires. Mais il faut savoir y recourir à propos, et ne pas attendre trop tard.— Nous renvoyons aux mémoires du temps et au *Recueil des œuvres de Turgot*, pour le détail des opérations de son trop court ministère. En vain, d'accord avec le respectable maréchal Dumuy, s'était-il opposé au rappel des parlements, dont il prévoyait la coalition avec les privilégiés, et l'opposition à toute mesure utile au peuple. En conseillant ce rappel, Maurepas, fidèle à son système, flattait l'opinion des classes favorables à cette ancienne magistrature. Il se ménageait en même temps un appui contre Turgot. Cet appui ne lui manqua pas. Qui le croirait? L'édit qui supprimait dans le royaume la corvée si onéreuse aux campagnes, celui qui rendait l'industrie libre par l'abolition des maîtrises et jurandes, furent repoussés par un corps qui se proclamait le tuteur des rois et le protecteur de la nation. Turgot avait fait ordonner, non pas, comme on se l'imagine, la libre exportation des grains, mais la liberté de la circulation et de la vente des blés dans toute l'étendue du royaume. Des douanes s'opposaient à l'alimentation des provinces les unes par les autres. On ne voulut pas que les contrées favorisées par l'abondance vinssent au secours des régions moins heureuses. Les nombreux ennemis du ministre réformateur excitèrent des émeutes. Une révolte fut simulée, comme s'il se fût agi d'envoyer tous les grains de la France à l'étranger; on effraya le roi et le peuple. Des vagabonds gorgés de vin et de liqueurs fortes parcouraient les campagnes autour de Paris et de Versailles en criant à la famine. A ces machinations, Turgot opposa beaucoup de fermeté, mais commit des fautes, qui fournissaient contre lui à ses ennemis les armes perfides du ridicule, ce moyen d'attaque contre le bien et le mal, si familier aux Français; il déploya un appareil de force inutile et une ostentation de sévérité dans le châtiment de deux coupables, qui prêtait à la fois au blâme et à la moquerie. A l'exemple de Sully

Machault, en 1753, avait fait autoriser par un édit la libre exportation des grains au dehors, sans qu'il en fût rien résulté que l'accroissement de l'agriculture et de la prospérité. Dans des lettres à l'abbé Terray, alors ministre, Turgot avait soutenu la liberté de ce commerce par des raisons que confirment des faits nombreux et qui ne paraissent pas souffrir de réplique. Avouons toutefois que, dans une matière aussi délicate que l'est la subsistance du peuple, ses préjugés même et ses inquiétudes doivent être ménagés. Un approvisionnement toujours suffisant peut d'ailleurs être contrarié par tant de circonstances imprévues, telles, par exemple, qu'une guerre, ou de coupables spéculations sur quelques points d'un grand état, lorsque les communications sont difficiles, qu'il paraîtra toujours trop hasardeux de livrer entièrement la subsistance du peuple à toutes les chances du commerce. — Les alarmes suscitées dans l'esprit du roi par l'affaire des grains furent bientôt augmentées par de honteuses machinations. On mit sous les yeux de ce prince des lettres fabriquées qui calomniaient son ministre. Louis XVI, qui s'était plu à répéter ce mot célèbre : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple », conçut de la défiance et se refroidit. Maurepas porta le dernier coup, en accusant le contrôleur-général de n'avoir pas su établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, comme s'il eût dépendu de lui de hâter les heureux résultats d'un système dont l'exécution était à peine commencée. Turgot fut sacrifié, et la demande de sa démission suivit de près la retraite de son ami le vertueux Malesherbes, qu'il avait eu tant de peine à décider, lorsqu'il avait réclamé son assistance. Ainsi échoua le plan des réformes qui eussent sauvé le roi et la nation. Mais le premier continua de consulter souvent dans sa retraite son ancien ministre, dont il connaissait les lumières et la probité.—Outre les œuvres de Turgot, on consultera avec fruit sur son caractère, ses vertus et ses travaux, sa vie, par Condorcet, les mémoires sur sa vie et ses ouvrages, par Dupont de Nemours, le 4e vol. de l'*Histoire de France au XVIIIe siècle*, par M. Lacretelle, le 9e vol. in-8° de l'*Histoire de France*, par Anquetil (1817), et le 1er vol. des *Considérations*, de Mme de Staël, *sur la révolution française* (1818) : le témoignage porté par la fille de M. Necker, sur les vertus et le mérite du prédécesseur de son père, ne saurait être suspect.

AUBERT DE VITRY.

TURIN, en italien *Torino*, l'*Augusta Taurinorum* des Romains de l'empire, ville de l'Italie septentrionale, capitale des États-Sardes, résidence du roi, des administrations supérieures, d'un archevêque dont la juridiction s'étend à peu près sur tout le Piémont, chef-lieu d'une division, d'une province, et d'un mandement compris dans le Piémont. Elle s'élève dans une belle et vaste plaine, à l'angle formé par le Pô et la Doire-Ripaire (Dora-Riparia), que traverse un magnifique pont de pierre rivalisant avec celui que Napoléon fit jeter sur le Pô. Cette ville, l'une des plus belles de l'Italie, est toutefois moins remarquable par ses édifices que par la largeur, l'alignement et la propreté de ses rues qui se coupent à angles droits, et vont la plupart d'un bout de la ville à l'autre. Cependant, leur pavé formé de cailloux est très incommode. Elles sont toutes arrosées par des ruisseaux d'eau limpide et courante, qui en facilitent le nettoiement. On franchit ces ruisseaux, trop larges pour une seule enjambée, tantôt sur de petits ponts formés d'une large dalle, que supportent deux pierres ressortant du pavé en forme de piles, tantôt sur ces piles même dont la hauteur n'excède que de quelques pouces le niveau de l'eau. Une écluse, dont les portes s'ouvrent la nuit, contribue encore puissamment à entretenir la propreté des rues. Rien ne peut être comparé, pour la commodité des promeneurs, aux spacieuses arcades de la foire et de la rue du Pô. Comme toutes les cités agrandies, Turin a aussi son vieux quar-

tier, mais il ne forme guère qu'un sixième de la ville totale, et se confond du reste tous les jours avec le reste que l'on nomme néanmoins le *Nouveau Turin*. Les plus belles rues sont la rue Neuve (*Contrada Nuova*), celle du mont Cenis ou de la Doire, la rue du Pô et la rue de la Citadelle, ou de Sainte-Thérèse, la plus longue de toutes. La première, d'une étendue de plus de 1,000 mètres, est parfaitement alignée, et composée de façades uniformes, dont la monotonie est déguisée par des balcons de différentes grandeurs, et des boutiques qui se succèdent sans interruption. D'un côté, elle a en perspective le palais d'Aoste, de l'autre le mont Cenis qui apparaît dans le lointain. La rue du Pô, presque aussi longue que celle de la Doire, est bordée d'arcades qui ajoutent peu au caractère grandiose que lui impriment sa superbe largeur et la perspective gracieuse de la Vigne de la Reine qui lui fait face. La *Contrada Nuova* aboutit de la Porte-Neuve au Château-Royal, dont elle forme l'avenue; le mont Viso, vis-à-vis duquel elle s'ouvre, y produit un effet admirable et peut-être unique. Les maisons de ces deux rues ont des fenêtres surmontées de chambranles saillants ornés de festons. L'entrée est un vestibule avec des colonnes et des pilastres. Le fond de la cour, qui se voit de la rue, a toujours quelque décoration. Si toute la ville était construite avec autant de goût, ce serait la première capitale de l'Europe. Parmi les places, on doit citer celle du Château, la plus vaste de Turin, et peut-être de l'Europe, mais qui n'est pas aussi remarquable par sa décoration que par son étendue; la place Saint-Charles, plus belle, quoique bien moins grande, avec ses façades uniformes et les beaux portiques qui ornent ses deux principaux côtés; enfin, la place aux Herbes, également entourée de portiques et embellie par la maison commune. Il y a quelques mois que l'on a dressé sur la place Saint-Charles la statue si pittoresque d'Emmanuel Philibert, par Marochetti, exposée quelque temps dans la cour du Louvre, à Paris. A cette occasion, le roi Charles Albert, en digne protecteur des arts, a récompensé l'auteur par le titre de baron et la croix de l'ordre civil de Savoie. — Turin a 110 églises et chapelles. Ses principaux édifices sont: la cathédrale, dédiée à saint Jean-Baptiste; la *Consolata* des feuillants; Saint-Laurent, presque tout en marbre, et dont le dôme est superbe; Saint-Philippe de Neri; le palais du roi, d'ailleurs peu remarquable à l'extérieur, mais dont les appartements sont vastes, commodes, richement décorés et de bon goût; le palais des ducs de Savoie ou d'Aoste, réuni au précédent par une galerie; le palais Carignan; le grand théâtre, dont la façade est nulle sous le rapport architectural, mais dont l'intérieur offre une des plus belles salles de l'Europe; l'université renfermant le muséum d'histoire naturelle, l'observatoire, le musée d'antiquités, un cabinet de physique et la bibliothèque. A cette courte énumération nous ajouterons quelques détails sur ceux de ces édifices qui méritent notre attention. — Les églises de Turin ont en général plus d'élégance que de majesté, à l'exception toutefois de Saint-Philippe de Neri, qui offre une vaste nef et un beau portique moderne, et de l'église de la *Gran Madre di Dio*, élevée par le corps municipal à l'occasion du retour du roi. Elle a été bâtie sur les dessins de Bonsignore, à l'imitation du Panthéon de Rome. Celle de *Corpus Domini* se fait remarquer par un revêtement intérieur en marbre noir, et celle des Carmélites de la place Saint-Charles, par sa jolie façade d'ordre corinthien. Dans celle du Saint-Sacrement, les plus riches décorations sont prodiguées jusqu'à l'excès. A Sainte-Thérèse des Carmes Déchaussés, on voit une petite coupole soutenue par six colonnes de marbres de différentes couleurs, sous laquelle est une très belle figure d'albâtre de saint Joseph. La *Consolata* est très fréquentée, à cause d'une image de la Vierge pour laquelle on professe une grande vénération dans le pays; cette

image est placée dans une chapelle ornée de colonnes de marbre, et dont la coupole est couverte de peintures et de dorures. La chapelle du Saint-Suaire, indiquée comme une des curiosités de Turin, est contiguë au palais du roi, et adossée à la cathédrale, dont elle fait partie ; c'est comme une église particulière. Elle forme une rotonde très élevée, percée de six fenêtres à grandes arcades, entre lesquelles s'élèvent des colonnes groupées. La coupole, d'une construction singulière, se compose de plusieurs voûtes en marbre percées à jour, entrelacées les unes dans les autres, et disposées de manière à laisser voir au sommet de l'édifice une couronne de marbre en forme d'étoile qui semble suspendue en l'air. L'autel de marbre noir, placé au milieu, porte une châsse carrée garnie de glaces, renfermant la relique du Saint-Suaire, grande pièce de toile rousse assez fine et très claire. Au-dessus, un groupe d'anges soutient une croix de cristal. Le pavé est de marbre bleuâtre dans lequel sont incrustées des étoiles en bronze doré. La chapelle, revêtue en entier de marbre noir, convient admirablement, par sa teinte imposante, au demi-jour qu'on y a ménagé. Tout cet ensemble est d'une grande beauté et d'une merveilleuse disposition; il fait honneur à Guarini, l'architecte. Le dôme de l'église Saint-Laurent est du même genre que la coupole dont nous venons de parler. — Le palais royal, qui déploie ses trois ailes autour d'une vaste cour, a vue sur les quatre principales portes de la ville ; il renferme une riche bibliothèque, un cabinet de médailles, et une magnifique galerie d'armes et armures anciennes. Au centre de la place à laquelle il donne son nom s'élève le palais d'Aoste, dont l'architecture, d'une rare élégance corinthienne d'un côté, n'offre sur les autres que de vieilles et mauvaises constructions gothiques; l'escalier en est magnifique, et la France entière n'en a pas qui puisse lui être comparé. Il occupe toute la longueur et toute la hauteur de la façade. Le palais de Carignan, d'une construction bizarre, est bâti sans goût et sans grâce en briques noirâtres. — La salle du *Grand-Théâtre* appartient à l'ordre corinthien ; elle a été récemment décorée par Palagi. Du reste, on a ménagé, pour la commodité et la sûreté de ce vaste édifice, tout ce que la précaution et l'habileté peuvent imaginer. Turin possède trois autres théâtres, celui de *Carignan*, situé sur la place du même nom ; celui d'*Angennes*, fort élégant à l'intérieur, et la *Sutera*, petit théâtre. — Les bâtiments de l'université forment une belle cour entourée de portiques, avec des arcades et des colonnes de très bon goût; les murs en sont tapissés d'inscriptions et de bas-reliefs antiques, tirés de Susa et des ruines d'Industria, colonie romaine. — Après les édifices que nous venons de décrire, il faut encore citer les portes de Suse, du Pô, du Palais et du Midi, d'une belle architecture ; les casernes, qui sont superbes ; l'école d'artillerie, avec son polygone ; l'académie royale militaire, le collége des jésuites, et l'arsenal, qui renferme une magnifique salle d'armes. La citadelle, qui en est peu éloignée, n'a rien qui fixe les regards. Quant aux fortifications de la ville, qui la rendaient autrefois une des plus fortes places de l'Europe, elles ont été démolies après la victoire de Marengo.—La principale richesse industrielle de Turin consiste dans la fabrication et le commerce de la belle soie du Piémont, dont on confectionne, entre autres objets, des bas assez recherchés; ses liqueurs, sa parfumerie, surtout son eau de mille-fleurs et son rosoglio, jouissent d'une réputation plus méritée. Il y a une manufacture de tapis de haute lisse, et une manufacture royale de salpêtre et de poudre. Le Pô devient navigable à peu de distance au-dessous de la ville, au confluent de la Doire ; mais cette navigation contribue peu au commerce. Au reste, si Turin a peu de renom comme ville commerçante, il n'en est pas de même lorsqu'on l'envisage comme métropole savante. Les *Mémoires de l'académie royale des sciences*

de Turin sont comptés au nombre des publications d'instruction les plus estimées de l'Europe. Ses principaux établissements sont cette académie, une académie royale de peinture et de sculpture, une académie de musique avec école de chant, une académie philo-dramatique, une académie royale militaire pour l'instruction des jeunes gens nobles, une société royale d'agriculture, une école de droit, une école de médecine, une école de chirurgie, une école des arts, un musée d'anatomie et de pathologie, un jardin botanique très beau, un laboratoire de chimie, un cabinet de physique, un superbe amphithéâtre d'anatomie bâti dernièrement, deux colléges, une université, et à laquelle sont attachés divers établissements que nous avons déjà énumérés. Le collége des Provinces, pensionnat qui y est annexé, et où l'on reçoit gratuitement les élèves, est une institution qui, comme tant d'autres, atteste la sollicitude des souverains envers leurs sujets. Hors de la ville se trouvent l'école vétérinaire, établie à la Vénerie royale, et l'établissement pour l'enseignement pratique de l'hydraulique. La bibliothèque compte 120,000 volumes, et un grand nombre de manuscrits hébreux (170), latins (1,200) et grecs (370) : les uns et les autres traitent en grande partie de théologie. Le musée de l'académie des beaux-arts renferme de bons tableaux, et surtout le choix le plus complet des meilleures toiles de l'Albane. Mais, une collection qui fait surtout honneur à la ville de Turin, est le *Musée égyptien*, le plus beau et le plus riche de l'Europe : on y voit beaucoup de morceaux uniques, d'objets inappréciables, et de monuments d'une rare beauté, tels que les statues colossales de Sésostris et d'Osymandias, etc. Réunie après plusieurs années de fatigues, de recherches et de courses dans toute l'Égypte, par M. le chevalier Drovetti, consul de S. M. au Caire, cette collection fut achetée par le roi, désireux de faire partager au monde savant les nouvelles richesses que venait d'acquérir la science. — Turin renferme la plupart des fondations de bienfaisance que l'on trouve dans les capitales ; sept hôpitaux civils, dont l'un, celui de la Charité, est digne de servir de modèle ; un hôpital militaire, un mont-de-piété, l'hospice des catéchumènes (où J.-J. Rousseau est inscrit sous la date du 12 avril 1728), l'*Albergo-di-Virtu*, en faveur des orphelins qu'on applique à des travaux utiles ; une maison d'orphelines et d'autres pour les jeunes filles ; l'*Ergastolo*, destiné aux mendiants valides. — Le jardin du *Château-Royal* est la plus belle, et la plus fréquentée, des promenades de Turin ; Le Nôtre, qui l'a dessiné, a tiré tout le parti possible de l'exiguïté du terrain ; de sa terrasse, on découvre une vaste étendue de plaine, et une partie considérable de la chaîne des Alpes. La place du *Rondo* est aussi très fréquentée ; on y jouit de la vue peu étendue mais variée, de la colline de Turin, de la Vigne de la Reine et du frais monticule au sommet duquel s'élève le couvent des Capucins. A cette promenade vient aboutir celle du *Rempart*, plantée et parfaitement ombragée d'arbres. Les allées du *Valentin*, situées du même côté, au bord du Pô, se composent de plusieurs rangées d'arbres bordées de petits canaux, où coulent des ruisseaux d'eau vive ; à l'extrémité de la principale allée, et sur le bord du fleuve, s'élève le petit château royal du Valentin. Les environs de la ville offrent, en outre, des campagnes délicieuses et de superbes points de vue. Sur la pente de la haute colline, au pied de laquelle elle se déploie, se trouvent réunies la plupart des maisons de plaisance des habitants ; il existe peu de paysages aussi beaux : là s'élève la *Vigne de la Reine*, maison royale, dont l'intérieur mérite d'être visité. Une autre partie de la même colline est embellie par le château de *Montcallier* ; le sommet est couronné par la belle église de *la Superga* : c'est un monument de la reconnaissance du roi Victor-Amédée envers une madone révérée dans le pays, et l'accomplissement du vœu qu'il fit lors du siége de Tu-

rin par les Français, en 1706, de lui ériger un temple si elle les obligeait à lever le siége. Le siége fut levé, et l'église bâtie sur le plan le plus noble, et dans la plus heureuse position. Dominique Juvara en fut l'architecte : c'était le Perrault du Piémont. Le portique de la Superga est orné de belles colonnes d'un marbre rouge et blanc. Les caveaux sont consacrés à la sépulture des souverains et des membres de la famille royale. Du haut du dôme, la vue se perd sur toute l'immense plaine du Piémont, et s'arrête sur la grande chaîne des Alpes, qui entoure cette plaine d'un vaste croissant aux cimes neigeuses.— Le climat de Turin est tempéré, mais très pluvieux, sans être cependant malsain : le voisinage des Alpes y occasionne de grands froids et de grandes chaleurs. —En 1838, on évaluait la population de cette ville à 116,27 habitants: ils ont tous le physique des Piémontais. Des tailles sveltes, élancées, gracieuses, distinguent le sexe; d'ailleurs, les femmes possèdent à un degré supérieur tout ce qui fait le charme de la société; et cette remarque peut également s'appliquer aux hommes des hautes classes. Tous les étrangers qui visitent chaque année les rives du Pô se plaisent à raconter avec quelle aménité, quelles prévenances aimables, quels empressements, ils ont été partout accueillis. Il faut dire aussi que le ton des salons ne diffère pas de celui des meilleures maisons de Paris; et si le dialecte italien de Turin est un peu francisé, le costume l'est encore plus; car les modes règnent en même temps dans les deux capitales. Le sigisbéisme, cet usage en vigueur dans les grandes villes, se montre déjà, mais d'une manière peu sensible, à cette porte de l'Italie. Quant au peuple, il diffère peu, sous le rapport moral, de celui de nos provinces; il se ressent seulement moins de l'influence française que le reste de la population. Les Piémontais, et, en particulier, les Turinois, ont une vocation marquée pour les hautes études. — L'académie des sciences et l'université se sont illustrées par des érudits du premier ordre : on distingue dans le nombre le célèbre mathématicien La Grange, les jurisconsultes Govea et Gravina, nés à Turin; le Cte Balbo, le docteur Botta. Aujourd'hui, parmi les membres de l'académie royale nous citerons Lascaris, Plana, Giobert, Carena, Michelotti, le Cte Provana, de Maistre, Viviani, le Ch^er de Saluces, gouverneur des enfants du roi, L. Cibrario et le Bon Manno, deux de nos collaborateurs, etc. Le goût des arts, qui semble inné chez les Italiens, commence à se manifester aux yeux de l'observateur dès qu'il arrive à Turin; mais il s'aperçoit bientôt qu'il n'est pas encore dans la patrie des Michel-Ange, des Raphaël, des Corrége : si les bons originaux, les chefs-d'œuvre des grands maîtres y sont rares, il ne faut pas en accuser le bon goût des seigneurs de la capitale du Piémont.—Turin moderne a remplacé l'*Augusta Taurinorum* des Romains. L'origine de celle-ci se perd dans la nuit des temps. Ce qui paraît démontré, c'est qu'elle a pris son nom des *Taurini*, peuple belliqueux dont elle était la capitale lors du passage d'Annibal. Il la saccagea pour faire expier aux habitants leur refus de s'allier avec lui contre les Romains. Rebâtie sous Jules-César, 60 ans avant notre ère, elle fut nommée par lui *Colonia Julia*, et par son successeur *Augusta Taurinorum*. Son histoire moderne se confond avec celle des guerres d'Italie, dont sa position l'a presque toujours rendue le premier théâtre. En 380, elle devint le siége d'un évêque. Elle passa de la domination des Romains sous celle des Lombards; alors elle devint la capitale d'un duché, dont deux titulaires montèrent sur le trône de Lombardie. Les ducs lombards furent remplacés par les comtes de Charlemagne, ensuite par des marquis. Nous avons donné à l'article Piémont l'histoire de Turin comme ville libre; on peut y recourir. Charles-le-Guerrier, ainsi que nous l'avons remarqué, est le premier des ducs de Savoie qui y ait fixé sa résidence. Mais elle ne devint le siége définitif de ses souve-

rains qu'au commencement du siècle suivant sous le règne de Charles-le-Bon, père d'Emmanuel-Philibert. François I[er] la prit sur Charles-Quint en 1536. En 1640, elle fut attaquée par les Français alliés à la duchesse-régente contre le prince Thomas. Cet événement offrit une circonstance assez singulière. La citadelle se trouvait assiégée par le prince Thomas de Savoie, maître de la ville, tandis que le comte d'Harcourt, qui assiégeait celle-ci, était assiégé lui-même dans son camp par le marquis de Leganez. L'attaque de 1706 est celle où Victor-Amédée II fit éclater tant de sagesse, d'activité et d'héroïsme. Les Français la reprirent en 1798, la rendirent aux Austro-Russes en 1799, et y rentrèrent en 1800; ils l'ont conservée jusqu'en 1814. Alors elle a été de nouveau occupée par ses légitimes souverains. — La présence des ducs de Savoie et d'une cour brillante avait été la cause première de l'agrandissement de Turin. Charles-Emmanuel II est le fondateur de la nouvelle ville, que ses successeurs ont sans cesse augmentée. Charles-Félix s'est surtout distingué à cet égard, et le roi Charles-Albert, aujourd'hui régnant, continue activement l'œuvre si bien commencée par ses prédécesseurs. Oscar Mac Carthy.

TURLUPIN. Ce fut le nom adopté pour la farce par Henri Legrand, acteur célèbre du XVI[e] siècle, qui, dans la comédie, prenait celui de *Belleville*. Bon comédien, meilleur farceur, il était monté sur les planches dès son enfance, en 1583, et ne les quitta qu'à sa mort, après cinquante ans de succès. — Bel homme, quoique un peu roux, bien fait et d'une figure agréable, Henri Legrand perdait dans ses rôles facétieux une partie de ses avantages, puisqu'il y jouait sous le masque, comme le fit plus tard Arlequin, comme le faisait alors Briguette, son émule; mais la chaleur de son jeu et de son débit, ses comiques improvisations, suffisaient pour attirer le public et le lui rendre cher. Toutefois, dit-on, les connaisseurs lui auraient désiré un peu plus de naïveté. On assure, du reste, qu'il était encore hors de la scène un homme de mérite, surtout pour son époque, et que sa conversation était aussi agréable que spirituelle. — Ami et confrère des fameux farceurs, Gros-Guillaume et Gaultier-Garguille, comme eux il n'avait voulu aucune femme dans la troupe; une seule suffirait, disaient-ils, pour y amener la désunion. Le fait est qu'ils restèrent constamment unis, et que la mort de l'un d'eux causa aux deux autres une douleur que leur amitié poussa à un point bien rare, particulièrement chez les comédiens. Gros-Guillaume avait contrefait sur la scène un grave et rancuneux magistrat, qui le fit mettre en prison. Il y mourut de saisissement. Turlupin et Gaultier furent si affectés de sa mort que tous deux succombèrent à leur tour peu de jours après. Lorète nous a conservé, dans sa *Gazette rimée* de l'année 1634, l'épitaphe originale qui fut alors composée pour tous les trois :

Gaultier, Guillaume et Turlupin,
Ignorants en grec et latin,
Brillèrent tous trois sur la scène,
Sans recourir au sexe féminin,
Qu'ils disaient un peu trop malin.
Faisant oublier toute peine,
Leur jeu de théâtre badin
Dissipait le plus noir chagrin.
Mais la mort, en une semaine,
Pour venger son sexe mutin,
Fit à tous trois trouver leur fin.

Si Turlupin redoutait les femmes au théâtre, il en était tout autrement dans le monde. Il avait d'abord fait plus d'une folie pour elles; il devint ensuite plus rangé, et se maria deux fois. Sa veuve épousa Dorgemont, le meilleur comédien de la troupe du Marais; ses enfants, auxquels il ne laissait aucune fortune, suivirent comme lui la carrière du théâtre, mais ils n'avaient point hérité de son talent. — Le nom burlesque de *Turlupin*, adopté par Henri Legrand, a donné naissance à un mot nouveau, celui de *turlupiner* quelqu'un, pour exprimer qu'on le raille, qu'on le bafoue. Plus tard, l'expression a changé de face, et les progrès de la scène y ayant amené quelque chose de mieux que des *turlupinades*, celles-ci n'ont plus servi qu'à désigner d'insipides bouffonneries. Oussy.

TURPIN, TULPIN, TILPIN. Un moine de Saint-Denis, qui devint archevêque de Reims au milieu du VIIIe siècle, a effectivement porté ce nom, mais ce n'est pas lui qui a composé le livre fabuleux connu sous le nom de *Chronique de Turpin*. On a beaucoup varié sur l'époque où florissait l'auteur de cette narration. Un examen attentif de cette question difficile nous a conduit à établir que le faux Turpin vivait dans la seconde moitié du XIe siècle, et nous croyons avoir établi cette opinion sur des preuves solides (*Chr. de Ph. Mouskes*, t. II, introd., pp. 154-181). Mais quel est cet écrivain? Est-ce un chanoine de Barcelone, comme le conjecturent Le Beuf et dom Rivet? est-ce Geoffroy, moine de Saint-André à Vienne, en Dauphiné, ainsi que le disent MM. Ciampi et Daunou? On n'a rien de certain à cet égard. Ce qui est sûr, c'est qu'il vivait dans le cloître, et qu'il n'a pas complétement inventé les légendes qu'il rapporte. Il a pu les modifier, y ajouter, mais les imaginer, non. L'auteur cite quelque part des chansons relatives à Oel de Nantes, suivant un texte; à Oger-le-Danois, suivant un autre. Il remarque ailleurs qu'il lui serait difficile de raconter toute l'histoire de Charlemagne, et qu'il laisse de côté son exil à Tolède, où, dans sa jeunesse, il apprit le sarrasinois et fut armé par l'amiral Galafre, en reconnaissance de quoi il tua plus tard le géant Braimaut, ennemi de ce prince. Il annonce de plus qu'il passera sous silence grand nombre de ses fondations pieuses, son couronnement comme empereur à Rome et son *pèlerinage à la Terre-Sainte*. Or, tous ces faits, vrais ou faux, étaient autant de sujets traités par les trouvères; dont les chants finissaient par se formuler en chroniques dans les monastères, où les poëtes retournaient s'inspirer ensuite. — Turpin n'est donc pas l'inventeur des traditions romanesques du cycle carlovingien; mais il a pris la place des poëtes qu'il avait compilés, et dont les compositions, n'étant pas toutes fixées par l'écriture, se sont perdues. D'ailleurs il était commode de posséder un abrégé des traditions poétiques dans un livre dont l'authenticité passait pour incontestable, et qui avait de plus l'autorité d'un ouvrage religieux; de sorte que Turpin rendit à la poésie ce qu'il lui avait pris; et c'est dans ce sens qu'il faut entendre qu'il a été la source des romans carlovingiens. Dire que le nom de *roman* vient de *remensis* et de ce que Turpin était archevêque de Reims, c'est abuser étrangement de la similitude des mots et des licences de l'étymologie. Avancer que le faux Turpin est le modèle des romans de chevalerie ne nous paraît pas plus juste; d'abord, parce que la chevalerie, dans ses rapports avec la femme, n'y est pas même indiquée; ensuite, parce que les termes qui servaient à désigner les chevaliers et leurs usages ne s'y rencontrent pas; enfin, parce que les vertus guerrières du paladin n'y sont pas représentées autrement que dans des ouvrages antérieurs, tel que celui du moine de Saint-Gall, dans les *Gesta regum Francorum* et dans les *Gesta Dagoberti*. Chansons de gestes, légendes des saints, tout nous offre à ces époques le caractère général de l'imagination franque, qui plaçait le merveilleux dans la nature humaine, dans l'homme, dans les moyens dont il dispose. En effet, la vie rude et indépendante des forêts donne à l'homme la conscience de sa force individuelle, et l'oblige à compter avant tout sur lui-même. — Les éditeurs de Turpin sont Schardius (1566), Reuberus (1584 et 1619), Ciampi (1822), de Reiffenberg (1836). M. Monmerqué travaille depuis long-temps sur le faux Turpin, qui a fourni de savantes dissertations à l'abbé Le Beuf, dom Brial, Raynouard. MM. Ciampi, Daunou, Villenave, de Martonne, Pierre Durante da Gualdo, l'auteur de la *Spagna istoriata*, ont puisé dans Turpin, qu'invoquent sans cesse le Pulci, le Bojardo, l'Arioste, et même le licencieux auteur d'un poëme que nous n'osons guère citer, malgré notre dédain bien connu pour la pruderie littéraire. DE REIFFENBERG.

TURQUIE (*v.* Turc et Ottoman [Empire]).

TURQUOISE, fossile improprement qualifié pierre précieuse, puisque ce n'est que la matière des dents de certains animaux colorés par des oxydes métalliques, et surtout par le cuivre. La turquoise a été ainsi appelée de sa teinte bleue, couleur favorite des Turcs : les anciens Romains la nommaient *calaïs*, et les Grecs *kyanos* (bleue). On en distingue deux espèces : l'*orientale*, ou *de vieille roche*, qui vient de Turquie, et surtout de Perse ; et l'*occidentale*, qui vient d'Europe. La première a sur l'autre l'avantage d'une plus belle couleur, d'une plus grande dureté, et d'être susceptible, par conséquent, d'un plus beau poli ; exposée au feu, elle ne répand pas l'odeur fétide qui s'exhale de l'autre ; d'ailleurs, comme celle-ci, les acides ne l'attaquent point. » La turquoise, dit Millin, est la seule pétrification qui soit travaillée par les graveurs. » Bien entendu que c'est la turquoise orientale. Il existe plusieurs gravures égyptiennes de ce genre. Il y en a une entre autres au cabinet du grand-duc de Toscane, sur laquelle se trouve le portrait de Jules-César. Les principales mines de turquoises exploitées sont celles de Nichabour, en Khorassan (Perse) ; en France, il en existe plusieurs dans le département du Gers, entre autres, près de Simorre : mais, chez nous, cette pierre est aujourd'hui peu employée par les lapidaires ; on la place surtout dans les cabinets des antiquaires et les collections des minéralogistes. La turquoise faisait partie du rational du grand-prêtre des Juifs.

O. M.

TUTELLE, TUTEUR (droit civil). La *tutelle* (du mot latin *tueri*, défendre) est la charge imposée à un individu, soit par la loi, soit par la volonté de l'homme, de prendre soin gratuitement de la personne d'un incapable, d'administrer ses biens et de le représenter dans tous les actes civils.—Bien que la tutelle soit fréquemment exercée par les père et mère, il ne faut pas la confondre avec la *puissance paternelle* : la puissance paternelle est un droit, la tutelle est une charge. La puissance paternelle est instituée en faveur des père et mère, la tutelle est tout en faveur des enfants. Le tuteur administre comme mandataire légal ; le père use de son droit propre et n'agit qu'en son nom personnel. — Le code civil, qui fixe à 21 ans la majorité, distingue au delà et en deçà de cet âge quatre états où l'homme est incapable de se défendre et de veiller seul à ses intérêts ; savoir : 1° l'état de *minorité* : le mineur doit être placé sous l'autorité d'un tuteur ; 2° l'*émancipation* : le mineur émancipé, libre de sa personne et ayant l'administration de ses biens, ne peut, pour le surplus, agir sans l'assistance d'un *curateur*, sans l'autorisation d'un *conseil de famille*, ou même du juge ; 3° l'*interdiction* : l'interdit majeur, assimilé à l'enfant, doit être pourvu d'un tuteur ; 4° l'état reconnu de *prodigue* : le prodigue ne peut faire ou consentir, sans l'assistance d'un conseil judiciaire, aucun des actes qui compromettraient sa fortune.—Nous n'avons à exposer ici que les principes généraux de la tutelle ; et, par conséquent, l'on devra, pour bien comprendre ce grave sujet, dans ses détails comme dans son ensemble, avoir recours aux articles Émancipation, Interdiction, Minorité, Curatelle, Conseil judiciaire, etc., qui sont les corrélatifs et le complément nécessaire de celui-ci. — Le code distingue trois sortes de tutelles. Tantôt la loi désigne directement la personne sur laquelle tombe l'obligation d'accepter la tutelle, sauf les cas prévus d'exemption ou d'exclusion : c'est ce qu'on appelle, en droit, *tutelle légitime*, *légale* ou *naturelle*. Elle appartient de plein droit au père, à la mère, aux ascendants, et, dans certains cas, aux hospices. Tantôt la loi permet au dernier vivant des père et mère de désigner le tuteur de leurs enfants : c'est la tutelle *testamentaire*. Tantôt enfin, à défaut de ces deux tutelles, elle désigne ceux qui doivent nommer un tuteur au mineur qui en est dépourvu : c'est la tutelle *dati-*

ve.—« La *tutelle légitime* des père et mère est celle qui, après la mort naturelle ou *civile* de l'un des époux, est attribuée au survivant. Les droits qu'elle lui confère sont relatifs à la personne ou aux biens du mineur. A l'égard de la personne, le survivant agit en vertu de la puissance paternelle, qui subsiste jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant. Entre les mains du père, cette puissance ne peut être affaiblie par aucune circonstance; mais, entre les mains de la mère, elle peut être modifiée dans les cas prévus par la loi (C. civ., 381 et 386). »—Quant aux biens, la position du survivant des père et mère est exactement la même que celle d'un tuteur ordinaire : il est soumis aux mêmes charges, il est tenu des mêmes obligations, il peut être exclu ou destitué.—La tutelle du père et celle de la mère diffèrent sous trois rapports : 1° la tutelle du père ne peut être limitée par personne; celle de la mère peut être modifiée par le père; 2° le père qui se remarie conserve la tutelle, sans avoir besoin de remplir aucune formalité; mais la mère doit, dans le même cas, se faire maintenir par le conseil de famille; elle est même tenue de convoquer ce conseil avant son second mariage, sous peine d'être déchue de la tutelle; 3° le père ne peut refuser la tutelle, à moins qu'il n'ait une cause légitime d'excuse; la mère peut la refuser sans donner de motifs. — La tutelle légitime des ascendants est celle qui, à défaut de père et mère et de tuteur testamentaire, est déférée de plein droit à l'ascendant *mâle* le plus proche du mineur.— Enfin, la tutelle des enfants admis dans les hospices est également considérée comme *légitime* ou *légale*, parce que c'est la loi qui la confère à l'avance, directement, d'une manière générale et absolue. Elle appartient à l'un des membres de la commission des hospices, laquelle remplit dans ce cas l'office de conseil de tutelle (Loi du 15 pluviose an XIII).—La *tutelle testamentaire* est celle qui est déférée par le dernier mourant des père et mère. On la nomme ainsi parce qu'elle résulte le plus souvent d'un testament, mais principalement parce qu'elle ne peut produire d'effet qu'après la mort de celui qui l'a déférée. — Quoi qu'il en soit, cette dénomination est impropre, puisque la tutelle dont il s'agit ici peut être conférée autrement que par disposition testamentaire. Aussi le législateur s'est-il abstenu de l'employer dans le texte du code. — La tutelle dite *testamentaire* peut être déférée de trois manières : 1° par testament; 2° par acte passé devant le juge de paix; 3° par acte devant notaire.—La *tutelle dative* est celle qui est déférée par le conseil de famille. Lorsque le survivant des père et mère est excusé, exclu, ou destitué; lorsque le tuteur élu par le dernier mourant se trouve dans l'un de ces cas; enfin, lorsque l'ascendant le plus proche, par une circonstance quelconque, n'exerce pas la tutelle qui lui est attribuée par la loi, la famille du mineur assemblée en conseil, sous la présidence d'un magistrat, ordinairement le juge de paix, est appelée à faire choix d'un tuteur. — La loi a réglé la composition du conseil de famille et la forme de ses délibérations; elle a prévu les cas d'excuse et d'empêchement, et déterminé la valeur et la responsabilité de ses avis (C. c., 405 à 419). — Le tuteur ne recevant pas d'honoraires, et les devoirs qui lui sont imposés étant multipliés et délicats, le législateur a pensé que peu de personnes accepteraient volontairement cette charge; c'est pourquoi, la société ayant intérêt à ce que les mineurs ne restent jamais sans défense, il a interdit aux personnes désignées la faculté de refuser la tutelle. La tutelle est donc une charge presque publique. *Tutela est munus quasi publicum.* Toutefois, la loi devait prévoir les causes d'excuse et de dispense perpétuelle ou temporaire; ces causes sont au nombre de six, ce sont : 1° les fonctions publiques et le service militaire; 2° la qualité d'étranger à la famille, lorsqu'il y a dans la distance de quatre myriamètres des parents ou alliés en état de gérer la tutelle; 3° l'âge avancé; 4° les infirmités; 5° le nombre des tutelles;

6° le nombre d'enfants. La loi a également déterminé les causes d'incapacité, d'exclusion et de destitution ; ce sont : 1° l'état de minorité, 2° l'interdiction ; 3° le sexe ; 4° l'opposition d'intérêt ; 5° l'inconduite notoire ; 6° la gestion infidèle ; 7° la condamnation à une peine afflictive et infamante ; 8° la condamnation à une peine correctionnelle contre les individus coupables d'avoir favorisé la prostitution ou la corruption des mineurs ; 9° enfin, l'interdiction temporaire de certains droits civils. — Lorsque ces causes existent déjà à l'époque de l'ouverture de la tutelle, elles paralysent la vocation de la loi ou le choix du conseil de famille, et déterminent l'incapacité ou l'exclusion ; si elles ne surviennent qu'après l'entrée en gestion, elles donnent lieu à la révocation ou à la destitution. — Les devoirs du tuteur envers son pupille se réduisent à deux points : 1° prendre soin de la personne du mineur ; c'est-à-dire, pourvoir à son entretien, veiller sur sa conduite, et lui procurer une éducation convenable, en rapport avec son état et ses moyens ; 2° administrer ses biens en bon père de famille, et le représenter dans les actes civils, tels que les contrats, les procès, etc. On excepte néanmoins les actes purement personnels, tels que le mariage, une reconnaissance d'enfant, etc. ; le mineur comparait seul dans ces sortes d'actes. Le tuteur n'est pas arbitre unique de l'éducation et de la profession du mineur. Sous l'ancienne jurisprudence, il n'appartenait même qu'aux parents de décider ce point important. Le silence gardé ici par la loi fait supposer qu'elle a voulu à certains égards maintenir ce principe. Quant à l'administration des biens du mineur, il y a des actes que le tuteur a le droit de faire seul, tels sont ceux de *simple administration*, qui consistent, par exemple, à passer des baux, à toucher des fermages, à exercer des actions mobilières, etc. Il en est d'autres pour lesquels il doit obtenir l'autorisation du conseil de famille ; tels sont les actions immobilières, l'acceptation ou le refus d'une succession, d'une donation, d'un legs. En outre, certains actes sont soumis à l'homologation préalable du tribunal ; ce sont ceux qui ont pour objet de transiger, d'emprunter, d'hypothéquer ou d'aliéner des immeubles. Enfin, il est formellement interdit au tuteur d'accepter la cession d'aucun droit contre son pupille, on de se rendre adjudicataire des biens qui lui appartiennent. — Tout tuteur est comptable de sa gestion lorsqu'elle finit. Les père et mère ne sont pas exceptés de cette obligation. Le compte est reçu, savoir : à la mort du pupille, par ses héritiers ; lors de sa majorité ou de son émancipation, par lui-même ; et, dans le cas de révocation avant cette époque, par le tuteur nouveau. — Dans toute tutelle, il y a aussi un subrogé-tuteur, dont les fonctions consistent à veiller aux intérêts du pupille, et à les défendre lorsqu'ils sont en opposition avec ceux du tuteur. Il est toujours nommé par le conseil de famille, et peut être dispensé ou révoqué au même titre que le tuteur (*v.* le tit. x du C. c., art. 388 à 475). A. H.

Tutelle officieuse. On appelle ainsi un contrat de bienfaisance par lequel une personne âgée de plus de cinquante ans, sans enfants ni descendants légitimes, s'oblige à élever gratuitement un mineur âgé d'au moins 15 ans, à administrer sa personne et ses biens, et à le mettre en état de gagner sa vie. Ce contrat a pour but de faciliter l'adoption à ceux qui, voulant adopter un mineur, craignent de mourir avant qu'il ait atteint sa majorité. (C. c., 361 à 370). — Au figuré, être en *tutelle*, comme en *tutelle*, tenu en *tutelle*, se dit d'un homme gêné, contraint par quelque personne qui a pris une grande autorité sur lui. Il signifie aussi figurément protection : les citoyens sont sous la *tutelle* des lois. — *Tuteur*, en termes de jardinage, est une forte perche plantée en terre à côté d'un jeune arbre, et à laquelle on l'attache pour le soutenir ou le redresser. A. H.

TYCHO BRAHÉ. Dans l'île de Hveen s'élevait, en 1580, un vaste château destiné à servir d'observatoire à l'astro-

nome danois Tycho-Brahé, dont la réputation était déjà devenue européenne. L'île de Hveen, située entre Elseneur et Copenhague, a deux lieues de circonférence, et sa position est admirable. Le roi Frédéric II l'avait donnée au savant qui honorait son pays par des travaux d'un ordre supérieur; et qui, fixé dans son palais d'Uranienborg; devait étendre encore le champ de ses découvertes. Pendant dix-sept ans, Tycho-Brahé poursuivit le cours de ses observations astronomiques sans interruption. Entouré de nombreux disciples, visité par des princes souverains (Jacques VI, roi d'Écosse), il avait fait de sa demeure une des merveilles du Danemarck; c'est là qu'il reconnut l'une des plus importantes inégalités de la lune, indiquée dans nos tables modernes sous le nom de *variation*. C'était la 1re modification qui eût été apportée à la théorie lunaire de Ptolémée, et on a dû la considérer comme le principal titre de gloire de l'astronome d'Uranienborg; mais ce n'était qu'une découverte renouvelée. Le premier inventeur, ainsi que nous l'avons démontré d'après un manuscrit arabe de la Bibliothèque royale, avait été Aboul Wefâ de Bagdad, qui l'avait déterminée six cents ans auparavant, vers la fin du xe siècle; et Tycho-Brahé était parvenu au même résultat par des voies différentes et après des peines infinies, qu'il se serait évitées s'il eût été plus au courant de ce que ses devanciers avaient signalé. Quand on pense que les travaux de l'école arabe sont encore aujourd'hui très imparfaitement connus, on ne doit point s'étonner de voir un astronome du xvie siècle resté tout à fait étranger à l'histoire des sciences chez un peuple qui avait dépassé de bien loin les Grecs dans les mathématiques comme en astronomie. — Avant de parler plus au long des découvertes qui méritèrent à Tycho-Brahé le titre de *Restaurateur de l'astronomie*, disons quelque chose de ses premières années. Né en 1546 dans la terre de Knudtorp, en Scanie, Tycho fit de bonnes études à Leipsig; et bientôt, entraîné par son goût pour les sciences physiques, il se livra tout entier à l'astronomie. On conserve à Copenhague des observations qu'il fit à l'âge de seize ans; mais, ainsi qu'il le dit lui-même, celles d'Uranienborg sont les seules qu'on puisse regarder comme certaines et dignes de toute confiance. Après un court séjour à Copenhague, en 1565, il retourna en Allemagne, où vivaient alors les astronomes les plus laborieux, entre autres le landgrave de Hesse. A Augsbourg se trouvaient des mécaniciens célèbres; Tycho y fit faire, en 1570, des instruments d'une construction plus parfaite qu'il avait inventés lui-même, et particulièrement un globe céleste, qui, au rapport de Mallebran, lui coûta près de 80,000 francs. Après avoir parcouru les observatoires de la Suisse, il revint dans sa patrie à l'âge de vingt-neuf ans, et vécut fort retiré. Dans un duel qu'il avait été obligé d'accepter, on lui avait enlevé une partie du nez, et cet accident l'éloignait du monde. Des observations qu'il publia en 1572 sur la fameuse étoile de Cassiopée fixèrent sur lui l'attention générale, et il fut chargé d'enseigner l'astronomie à Copenhague. Nous avons parlé du présent que Frédéric II lui fit de l'île de Hveen. En 1597, les ennemis qu'il s'était faits à la cour l'obligèrent de s'exiler; il avait mécontenté la noblesse par un mariage peu conforme à son rang, et la faculté de médecine par la propagation de quelques remèdes secrets. Trop faible pour lutter contre de tels adversaires, il se retira d'abord à Wandsbeck. Appelé en Bohême par l'empereur Rodolphe II, il résida quelque temps dans le château de Benatek, et vint mourir à Prague en 1601. Outre la découverte de la *variation*, dont nous avons restitué aux Arabes du xe siècle la détermination première, on doit à Tycho-Brahé celle de l'*équation annuelle*. Il apporta de grandes améliorations dans les instruments qui forment le sujet de son dernier ouvrage (*Astronomiæ instauratæ mecanica*, 1598), et il introduisit dans le calcul astronomique l'effet de la réfraction devinée par les anciens; enfin il

donna les premiers éléments de la théorie des comètes. Nous ne nous étendrons pas sur son système du monde; on sait que, pour faire concorder les phénomènes célestes avec la Bible, il supposait la terre immobile au centre de l'univers, et faisait tourner autour d'elle le soleil et la lune, tandis que Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne tournaient autour du soleil. Ce système a surtout le tort d'être venu après celui de Copernic. Les observations de Tycho-Brahé ont été recueillies par ses disciples et publiées en 1666; elles avaient servi de base à toutes les tables astronomiques dressées au commencement du XVIIe siècle. Kepler, qui en était resté dépositaire à la mort de son maître, y puisa les éléments des belles découvertes qui devaient l'immortaliser. Tycho, exilé d'Uranienborg, ne revit jamais son pays; en vain Christian IV chercha-t-il à le rappeler près de lui en lui promettant un observatoire (la Tour-Ronde de Copenhague) mieux disposé que celui de l'île de Hveen, qui avait été détruit de fond en comble; l'illustre astronome refusa de quitter la Bohême, sa nouvelle patrie, et Rodolphe II, son protecteur. SÉDILLOT.

TYPHUS, affection grave, souvent mortelle, ordinairement causée par infection miasmatique, et présentant pour caractère constant un état de *stupeur*; c'est ce qu'on a voulu désigner par la dénomination grecque donnée à cette maladie. La cause la plus puissante du *typhus* est, sans contredit, l'air qu'on respire dans un local où se trouvent accumulés un grand nombre d'individus atteints de ce genre d'affection. Viennent ensuite les exhalaisons méphitiques, provenant d'un nombre considérable d'individus malades ou bien portants renfermés dans un lieu trop restreint et surtout peu aéré, comme le seraient par exemple des prisons et des hôpitaux encombrés. Nous indiquerons aussi au nombre des causes fréquentes du typhus la respiration plus ou moins prolongée des gaz miasmatiques provenant particulièrement de la putréfaction des substances animales. A toutes ces causes actives du typhus, on peut joindre, comme prédisposition à cette maladie, un régime malsain, la misère, la malpropreté, les passions tristes, et tout ce qui tend à diminuer l'énergie physique et morale. C'est en raison des circonstances variées au milieu desquelles le typhus se développe, et aussi de quelques-uns de ses caractères spéciaux, que tantôt on l'a nommé *fièvre des hôpitaux*, *fièvre des prisons*, tantôt *fièvre nosocomiale*, *fièvre pourprée*, d'autres fois *fièvre pétéchiale*, *fièvre adynamico-ataxique*, et plus communément encore *fièvre putride maligne*. — Les *symptômes précurseurs* de cette maladie se dénotent par un état d'inquiétude, de malaise, de fatigue et d'abattement. Le sommeil est lourd et pénible; le malade en s'éveillant éprouve des vertiges et un brisement dans tout le corps. Bientôt après l'haleine devient forte, et parfois même fétide; la langue, d'abord un peu blanchâtre à la base, devient rouge à la pointe et sur les bords. L'épigastre est serré et douloureux. Le malade éprouve des frissons qui alternent rapidement avec des bouffées de chaleur. La céphalalgie, la soif, les nausées, les vomissements, la fièvre, et puis enfin le délire, ne tardent point à survenir. Ce dernier symptôme présente un caractère de stupeur, de rêvasserie et de *mussitation*, qui lui a fait donner par les auteurs le nom de *typhomanie*, ou de *délire typhoïde*. Après cette première période d'acuité, qui dure trois ou quatre jours, la maladie prend un caractère plus grave. La stupeur devient si considérable que tous les sens s'émoussent. La vue se trouble; les malades répondent très lentement, restent immobiles et constamment couchés sur le dos, ce qui donne souvent lieu à des écorchures et à des escarres gangréneuses de la peau qui recouvre le sacrum. Si on demande à voir la langue, les malades ne la tirent qu'avec lenteur et semblent même oublier de la faire rentrer. La teinte blanchâtre de cet organe devient progressivement brune et puis noirâtre. Les dents

et le bord des lèvres se convrent d'une mucosité fuligineuse. Les narines s'obstruent également d'une matière brunâtre qui rend la respiration nasale très difficile, et plus tard impossible. Il se manifeste en outre une toux sèche, ou bien avec expectoration de petits crachats visqueux et grisâtres. Les yeux, chassieux et ternes, semblent rétractés dans l'orbite et dans un état d'immobilité qui donne à la physionomie un air d'hébétude tout à fait particulier. Vers le quatrième jour, et parfois plus tard, il se déclare souvent une hémorrhagie nasale qui soulage momentanément le malade; toutefois, il est rare qu'elle modifie d'une manière remarquable la marche de la maladie.— Durant cette seconde période il se développe à la peau des petites taches lenticulaires, ordinairement rougeâtres, quelquefois d'un rouge foncé. Cette éruption typhoïde qui est constante se manifeste dans les diverses parties du corps, mais principalement au tronc. Il se déclare parfois aussi des *sudamina*, petites tumeurs aplaties, transparentes, d'une demi ligne d'étendue, causées par le renflement de l'épiderme que soulève une gouttelette de sueur. Vers le 6e ou le 7e jour, l'éruption typhoïde se complique de pétéchies livides plus ou moins étendues. Dans quelques circonstances il se forme des taches gangréneuses. A cette époque il se déclare souvent un gonflement des parotides, et parfois un engorgement inflammatoire des glandes de l'aine. Dans quelques cas rares, on voit aussi se former des charbons. Les selles, qui, dans la première période, étaient bilieuses, deviennent brunes, noires, fétides, souvent sanguinolentes, et presque toujours involontaires. Les urines sont peu abondantes, d'une couleur foncée et d'une odeur ammoniacale très prononcée. Le corps du malade répand une odeur nauséabonde qui dénote une altération profonde de tout son système organique. Vers le neuvième ou le dixième jour survient la troisième période, durant laquelle tous les symptômes que nous avons précédemment indiqués s'aggravent, si la maladie doit se terminer par la mort, ou bien diminuent progressivement, si le malade doit entrer en voie de guérison. Aussitôt que la stupeur diminue, le malade semble renaître à la vie; il s'intéresse à la marche de sa maladie, et reprend peu à peu le libre exercice de ses sens, ainsi que de ses facultés intellectuelles. Les sécrétions redeviennent naturelles, l'appétit commence à se faire sentir, et, si le typhus a suivi une marche heureuse et régulière, il peut se faire que le malade entre en convalescence après le second septenaire, c'est-à-dire quatorze jours après l'invasion de la maladie. Cette marche rapide du typhus, qui lui fait ordinairement parcourir ses trois périodes dans l'espace de deux septenaires, est un des caractères qui le distinguent de la *fièvre typhoïde*, dont la durée est presque toujours de vingt et un jours. Ces deux affections, ayant une très grande analogie, ont été confondues par quelques auteurs, et réunies sous la même dénomination.— D'après ce que nous venons de dire, on a lieu de croire que l'action miasmatique, après avoir infecté le sang, va porter ses désordres inflammatoires sur les organes digestifs, sur le cerveau, les poumons, et consécutivement sur les autres systèmes organiques. Cette sorte d'*intoxication* par empoisonnement miasmatique nous paraît avoir une analogie remarquable avec les poisons narcotico-âcres. On pourrait même, jusqu'à un certain point, produire à volonté l'*état typhoïde* par l'ingestion prolongée dans l'estomac de substances animales putréfiées, surtout si l'on faisait séjourner l'animal dans un lieu humide et infect. C'est ce qui avait amené notre célèbre ami, le professeur Broussais, à considérer le typhus comme une gastro-entérite par empoisonnement miasmatique. D'après cet illustre écrivain, qui faisait la gloire de la médecine française, et que nous avions l'honneur de compter au nombre de nos collaborateurs à cet ouvrage, l'infection typhoïde peut s'opérer par la respiration, l'insalivation et l'absorption cutanée des miasmes pu-

trides. — Le typhus règne presque toujours *épidémiquement*, et se déclare surtout durant les grandes calamités publiques, comme dans les cas de disette; dans des villes long-temps assiégées, et où se concentrent toutes les misères possibles; dans les cas d'invasion par des armées nombreuses, etc. C'est dans des circonstances pareilles, et lorsque l'épidémie sévit avec fureur, que l'on observe des exemples de typhus qui donnent la mort si promptement qu'on serait porté à croire, que le miasme typhoïde agissant violemment sur les centres nerveux, cause à l'instant même une sorte d'asphyxie. — Ici se présente naturellement la question de la contagion ou de la non-contagion de cette redoutable affection : mais, comme nous avons longuement traité ce sujet à l'article Peste, qui n'est en réalité qu'un *typhus oriental*, modifié par les localités et l'action du climat, nous nous bornerons à dire que le *typhus d'Europe*, dont nous venons de tracer le tableau, peut, dans certaines conditions données, se transmettre par infection miasmatique, et non par simple contact médiat ou immédiat (*v.* l'art. Peste).

Traitement. Les moyens curatifs de cette affection ont dû nécessairement se ressentir des diverses doctrines médicales qui ont tour à tour servi de base à la thérapeutique générale des maladies. Ainsi, ceux qui n'ont vu dans le typhus qu'une *gastro-entérite* portée à son plus haut degré, ont indiqué les antiphlogistiques généraux et locaux, directs et indirects, comme unique moyen de traitement. Les humoristes, ne prenant pas en considération l'état inflammatoire des organes, n'ont eu en vue que la dépuration et l'évacuation du levain morbide qui vicie le sang. Les *iatro-chimistes* ont mis en jeu tous les réactifs chimiques, à l'aide desquels ils ont espéré neutraliser la nature morbide du sang. D'autres, confiants dans les seuls effets curateurs de la nature, n'ont cherché qu'à la seconder dans ses mouvements de crise. Quelques-uns se sont bornés à combattre seulement les symptômes prédominants, sans s'occuper de la cause qui les produit. Un plus grand nombre a cru devoir recourir presque exclusivement aux *toniques* et aux *stimulants*, afin de combattre l'adynamie et la torpeur, qui semblent caractériser la nature de cette maladie. D'autres enfin, et nous sommes de ce nombre, adoptant une méthode plus rationnelle, ont eu recours à l'*éclectisme*, méthode mixte, qui emprunte à chaque système, à toutes les doctrines, à chaque mode de traitement, et même à l'empirisme, ce que l'expérience et les progrès de la science ont démontré réellement avantageux pour la guérison des maladies. Dans le traitement du typhus, il faut par conséquent, s'il y a prédominance inflammatoire, chercher à la combattre et à la détruire, soit par la saignée, soit par l'application des sangsues, tantôt à l'épigastre, tantôt à l'anus ou au cou, suivant l'opportunité. On doit encore provoquer l'élimination de l'agent morbide, en favorisant les excrétions alvines et les sueurs, sans employer des agents thérapeutiques trop excitants : telles seraient, par exemple, l'eau de Sedlitz pure ou affaiblie, et l'infusion de fleurs de bourrache, édulcorée avec du sirop de gomme. On peut également, pour neutraliser l'action septique du typhus, employer, suivant l'occurrence, le chlorure de soude ou de chaux, soit ajouté aux boissons, soit en lavages, soit en lavements. Des cataplasmes émollients et chlorurés seront aussi appliqués avec avantage sur le bas-ventre, surtout lorsqu'il est douloureux et météorisé. — Si l'adynamie vient à se prononcer d'une manière plus marquée, à mesure que le pouls perd de sa force et de sa fréquence, on administrera avec succès les préparations toniques et aromatiques, telles que le quinquina et le camphre, mélange médicamenteux, dont nous avons toujours retiré de très bons effets. Viennent enfin les révulsifs à la peau, tels que les vésicatoires et les sinapismes, qu'il ne faut mettre en usage que lorsque l'inflammation intérieure a été

assez diminuée pour qu'il soit possible de la déplacer et de l'attirer à l'extérieur. —Pour ce qui est de l'emploi de certains moyens spéciaux relatifs aux engorgements parotidiens, aux bubons, et même aux charbons qui peuvent parfois se présenter, nous établirons en principe qu'il faut les considérer comme des crises d'élimination salutaire. Si l'inflammation est trop violente, on la modère; si elle s'effectue avec trop de peine et de lenteur, on l'excite; dans quelques cas même, il faut recourir aux caustiques ou à l'instrument tranchant. On peut consulter, pour les règles qui doivent présider à l'emploi de ces divers moyens, tout ce que nous avons dit à cet égard dans notre article Peste.—La convalescence qui suit le typhus est toujours longue, pénible, et exige les plus grandes précautions, tant sous le rapport du régime alimentaire que sous le point de vue des imprudences de tout genre. Un air frais et pur est surtout une condition importante pour en abréger la durée.

Typhus d'Amérique. On a ainsi désigné la *fièvre jaune*, maladie épidémique, qui se déclare fréquemment en Amérique, et surtout aux Antilles, durant les fortes chaleurs. Cette affection billoso-inflammatoire, qui a son siége principal dans les organes digestifs, et qui est surtout caractérisée par une teinte jaune à la peau et par des vomissements noirs, est constamment causée par une atmosphère brûlante, et plus ou moins miasmatique, telle qu'on l'observe sur le littoral des Antilles durant l'été : aussi ne se déclare-t-elle jamais sur les montagnes, et disparaît-elle aussitôt que le froid arrive. N'ayant point à décrire l'histoire de cette redoutable épidémie (*v.* Fièvre jaune), je me bornerai à indiquer ici une nouveau mode thérapeutique qui m'a réussi en Amérique, et qui est de beaucoup préférable à tous ceux qui ont été précédemment mis en usage : je veux parler des bons effets d'une atmosphère froide, considérée comme base importante du traitement de la fièvre jaune. L'expérience m'ayant démontré que, dans la plupart des cas, la fièvre jaune ne devient mortelle que par la pernicieuse influence d'une atmosphère ardente qui neutralise les bons effets des agents médicateurs, je fus naturellement conduit à chercher le sûr moyen de seconder leur action, en plaçant les malades dans des conditions analogues à celles des climats tempérés. C'était alors réduire la fièvre jaune à une simple *gastro-entérite* bilieuse, que l'on pouvait heureusement combattre, ainsi que nous le faisons journellement en Europe. Partant de là, j'ai établi, comme base fondamentale du traitement de la fièvre jaune, de transférer le lit des malades dans des caves spacieuses, qui, par la fraîcheur de leur atmosphère, apportent une rapide amélioration, et secondent puissamment les bons effets des agents médicateurs. La nature de cet ouvrage ne me permettant pas d'entrer dans plus de détails sur cet important sujet, je renvoie le lecteur au mémoire que j'ai publié avec M. le professeur Broussais (*Annales de la médecine physiologique*, année 1834).

Typhus d'Orient. On a ainsi désigné la *peste d'Orient*, par l'analogie qu'elle présente avec le typhus d'Europe, que nous avons précédemment décrit (*v.* Peste).—D'après ce que nous avons rapporté sur le *typhus d'Europe*, le *typhus d'Amérique* et le *typhus d'Orient*, on peut voir que ces trois maladies qui, de prime abord, paraissent si différentes, offrent cependant une très grande analogie : il est même présumable qu'elles ne constituent que des formes variées d'une même maladie profondément modifiée par les climats et les localités où elle se déclare. Dr L. Labat.

TYPOGRAPHIE. C'est une des plus belles découvertes de l'esprit humain. Par elle, rien ne peut mourir ici-bas; les grands hommes et les grandes choses échappent au néant. Et pourtant, le grand inventeur de cette œuvre sublime est méconnu. Christophe Colomb, lui aussi, va retrouver bientôt un monde entier perdu depuis des siècles, et ce

sera un usurpateur, Améric Vespuce, qui donnera son nom au nouvel hémisphère. De même pour l'imprimerie, c'est à un serviteur infidèle qu'on décerne la palme ; mais heureusement notre siècle est une époque de réhabilitation. Arrière, Faust ! arrière, voleur de la gloire de votre maître ! Faites place à Coster, le véritable inventeur de la typographie. — Un jour que le sacristain Laurent Coster, de Harlem, se promenait seul dans les bois, il lui prit fantaisie de tailler dans des morceaux d'écorce de hêtre des lettres en relief. Au moyen de ces caractères, il reproduisit sur du papier quelques vers et de courtes phrases pour l'instruction de ses petits-fils. Aidé de son gendre, il inventa une encre plus visqueuse et plus tenace que l'encre ordinaire, avec laquelle il imprima en langue flamande le *Speculum nostræ salutis*, ouvrage composé de lettres et d'images. Bientôt on le voit substituer des caractères de plomb à ses caractères de bois ; et plus tard, ayant reconnu que l'étain étant plus dur serait préférable, il fond de nouvelles lettres avec ce dernier métal. — Coster forma des ouvriers : l'un d'eux, nommé Faust, qui avait été initié aux secrets de son invention, après avoir prêté serment de n'en rien révéler, profita du moment où son maître se trouvait à la messe de minuit pour s'enfuir, emportant les ustensiles nécessaires à l'imprimerie. Il habita successivement Amsterdam, Cologne, Mayence. Ce fut dans cette dernière ville qu'il publia, en 1442, avec les caractères qu'il avait dérobés à son maître, le *Doctrinale Alexandri Galli* et le *Tractatus Petri Hispani* (Adr. Junius, *Batavia* ; Meerman, *Origines typographicæ*). — Le premier ouvrage où se trouve révélé le secret de l'imprimerie est le *Psalmorum codex*, in-folio, dans lequel on lit : *Ab inventione artificiosâ imprimendi ac characterizandi, absque ullâ calami exaratione, sic effigiatus... per Johannem Faust, civem Maguntinum, et Petrum Schœffer de Gernsheim* (A. D., 1457). Et en effet, dès 1450, Jean Gensfleich, surnommé *Guttenberg*, de Mayence, s'était associé ces deux hommes, dont l'un avait été le confident de Laurent Coster, pour produire des planches de bois gravées en relief, avec lesquelles il imprimait, à l'aide d'une presse, des feuilles de papier légèrement humectées. Les premiers livres qui sortirent de cette presse furent un *Donat* et le *Catholicon Johannis Januensis*. Puis Schœffer tailla des poinçons, frappa des matrices, fabriqua des moules et fondit des lettres, dont il composa des lignes. Le premier ouvrage imprimé à l'aide de caractères mobiles fut une Bible latine. — En 1462, Mayence, livrée aux horreurs de la guerre par Adolphe, comte de Nassau, vit ses imprimeurs se disséminer. Faust, arrivé à Paris, y vendit de ses Bibles en si grande abondance qu'on l'accusa de sorcellerie. Ses ornements en encre rouge passaient pour avoir été tracés avec son sang. Il fut mis en prison. Mais Louis XI lui rendit sa liberté à condition qu'il dirait son secret. Il mourut à Paris en 1466 : on croit que ce fut de la peste. Guttenberg expira à Mayence en 1468. On ignore où Schœffer termina sa carrière. — Toutefois, l'invention réelle de l'imprimerie n'est pas aussi moderne que ce qui précède semblerait le faire croire. Dès les temps les plus reculés on avait tiré des empreintes avec des cachets ou des sceaux, et avec divers emblèmes taillés dans le bois. A la Chine et au Japon, l'impression tabellaire est en usage depuis plus de seize cents ans. Les Grecs et les Romains connaissaient les sigles ou types mobiles, et dans les ruines d'Herculanum on a trouvé des billets d'invitation imprimés par ce procédé. Enfin les livres d'images qui parurent au XVe siècle ont servi évidemment de modèles aux essais tentés par Guttenberg. — Aussitôt que l'art de la typographie commença à se répandre, les détracteurs, suivant l'usage, ne lui firent pas défaut. En Angleterre, où le mercier William Carton l'avait importée dès 1471, les magistrats de diverses localités s'opposèrent à son introduction. Ce fut en vain qu'on voulut établir une imprimerie à Norwich. Les habi-

tants se réunirent et signèrent une pétition pour étouffer une innovation *aussi inutile et aussi dangereuse* (Palmer, *History of printing.*)—Cependant, Rome, Venise et Milan voyaient des presses s'établir dans leurs murs. Les livres publiés en Hollande eurent dans le XVIe et le XVIIe siècle une grande célébrité. Jean de Westphalie se fixa, en 1474, à Louvain, et plus tard les Blaeu et les Elzeviers, dont les éditions sont aujourd'hui si recherchées, illustrèrent l'imprimerie hollandaise.—Dès 1471, l'Espagne avait aussi ses typographies. La première fut établie à Valence. Cent ans s'étaient écoulés depuis l'invention de l'imprimerie que cet art commençait à peine à s'introduire en Russie, tandis que, peu après la découverte du nouveau monde, des presses européennes fonctionnaient déjà dans l'Amérique du sud.—En 1471, le gothique fut adopté par les imprimeurs de Strasbourg. Ce caractère est semblable à l'écriture de ce temps-là. — En 1480, les juifs d'Italie imprimaient à Soncino les premiers ouvrages en langue et en caractères hébraïques. Vingt ans plus tard, Manuce inventait l'italique ou le cursif, qui était bientôt abandonné. L'usage de ce caractère fut introduit en France par Simon de Colines.—Les premières impressions des auteurs grecs et latins parurent en Italie. Alde Manuce, (*Aldo Pio Manuzio*), dit *l'Ancien*, depuis si célèbre, débuta par un *Aristote* en 4 vol. in-fol.—Les éditions du XVe siècle, imprimées sans date, peuvent se reconnaître d'abord à l'absence du titre sur une feuille séparée (ce ne fut qu'en 1476 ou 1480 qu'on commença à imprimer les titres à part : cette innovation fut remarquée pour la première fois dans les *Épîtres de Cicéron*, 1470), puis au manque de lettres capitales au commencement des divisions. On avait pour habitude de laisser des espaces en blanc au commencement des livres et des chapitres, afin que l'acquéreur pût à son gré les faire remplir par des enluminures plus ou moins riches. En outre, les points et les virgules y manquent; les types sont inégaux et épais, le papier très fort, et on y remarque un grand nombre d'abréviations. Il faut encore signaler dans ces livres l'absence du nom de l'imprimeur, de la date de l'année, de toute signature et réclame. — Par signature, on entend les lettres de l'alphabet imprimées au bas du *recto* des feuilles pour en indiquer l'ordre. On les remplace généralement aujourd'hui par des chiffres arabes. — M. de Marolles attribue l'invention des réclames à Jean de Cologne, qui avait une typographie à Venise en 1474; l'abbé Rives en fait honneur à Jean Koelhof, imprimeur à Cologne, contemporain et patriote du précédent. Les réclames, qui ne sont autre chose que des mots placés dans l'origine au coin droit de la ligne de blanc qui termine chaque page d'une feuille et reproduits au commencement de la page suivante, se retrouvent dans les manuscrits du XIe siècle. Le premier imprimeur qui en fit usage est Vindelin de Spire, à Venise. On y a renoncé dans la typographie moderne. —Les premiers ouvrages présentent fort peu de fautes. Il n'y avait point d'*errata*; et l'on corrigeait tout à la plume. La preuve en existe dans les éditions d'Ulric Gering et dans un *Juvénal* imprimé à Venise par Gabriel-Pierre, en 1478. — La France est une des contrées où l'imprimerie a fait les progrès les plus rapides. Louis XI, ce tyran, ce despote farouche, l'accueillit et l'entoura de toute sa protection. Ce fut en 1469 qu'elle s'introduisit dans Paris. Les trois Allemands, Gering, Grantz et Friburger, qu'on y avait fait venir de Mayence, furent bientôt traités de sorciers par le peuple. Les copistes exaspérés mirent tout en œuvre pour renverser leur industrie. Ils adressèrent une requête au parlement, qui fit saisir et confisquer tous les livres. Mais Louis XI lui défendit de connaître de cette affaire, l'évoqua à son conseil, et ordonna de payer aux Allemands le prix des ouvrages confisqués. Il leur accorda en outre, en 1474, des *lettres de naturalité*, au moyen desquelles ils ne furent plus considérés comme *aubains*, et obtinrent

que le fruit de leurs travaux resterait à leur famille. En 1475, de nouvelles lettres, portant exception du droit d'aubaine, furent délivrées sur la requête de Conrad Hanequis et Pierre Schœffer de Mayence, qui avaient un dépôt de livres à Paris, où un nommé Herman de Stathœn était chargé de leurs affaires. Cet homme étant venu à mourir avant d'avoir rendu ses comptes, ses biens devaient appartenir au roi, puisqu'il était étranger. Tel était l'objet des réclamations des deux imprimeurs de Mayence. « Mais, disent les lettres-patentes de Louis XI, en considération de la peine et labeur que lesdits exposants ont prins pour ledit art et industrie de l'impression, et au profit et utilité qui en vient et peut en venir à *toute la chose publique*, tant pour l'augmentation de la science que autrement, le roi ordonne qu'on leur restitue la somme de deux mille quatre cent vingt écus et trois sous tournois » (*v.* LIBRAIRIE.)—Quarante ans plus tard, l'imprimerie était encore en grande estime auprès du pouvoir, comme il appert d'une déclaration de Louis XII, du 9 avril 1513, par laquelle ce monarque confirme et étend les priviléges des libraires, relieurs, enlumineurs et écrivains, en leur qualité de *suppôts* et officiers de l'université, voulant que « d'iceux ils jouissent et usent entièrement, pleinement et paisiblement, sans permettre qu'ils leur soient aucunement enfraints, diminuez ou énervez, pour la considération du *grand bien* qui est advenu en nostre royaume, au moyen de l'art et science d'impression, l'invention de laquelle semble estre plus divine que humaine; laquelle, grâce à Dieu, a esté inventée et trouvée de nostre temps par le moyen et industrie desdits libraires, par laquelle nostre saincte foy catholique a esté grandement augmentée et corroborée, la justice mieux entendue et administrée, et le divin service plus honorablement et curieusement faict, dict et célébré, etc. » — Les premiers actes de François Ier, à l'égard de l'imprimerie, continuèrent la protection qu'avaient accordée à cet art nouveau ses prédécesseurs; mais ses dispositions furent entièrement changées par une requête de la Sorbonne. Ce corps avait fait venir à Paris, en 1469, les premiers typographes, et les avait établis dans sa propre maison. En 1533, il prétendait que « si le roi voulait sauver la religion, il était indispensable d'abolir pour toujours en France, par un édit sévère, l'art de l'imprimerie. » Sur cette requête, il alla, chose inouie! jusqu'à *supprimer* l'imprimerie dans tout le royaume. — Le parlement qui, du temps que le roi Louis XI protégeait l'imprimerie, avait pris parti pour les copistes, prit alors parti pour l'imprimerie contre le roi François Ier, qui la persécutait. Il fit sur l'édit du 13 janvier des remontrances qui donnèrent lieu à de nouvelles lettres-patentes du 23 février suivant, par lesquelles François Ier consentait, non pas à révoquer pleinement les premières, mais à les suspendre, en ordonnant, toutefois, que le parlement élirait vingt-quatre personnages *bien qualifiés et cautionnés*, sur lesquels il (le roi) en choisirait douze, qui seuls pourraient imprimer à Paris les « livres approuvez et nécessaires pour le bien de la chose publique, *sans imprimer aucune composition nouvelle;* » et il est fait défense à tous autres imprimeurs, hormis ces douze, de rien imprimer *sous peine de la hart*. Telle est l'origine peu glorieuse des brevets d'imprimeur. Une partie de ces détails et de ceux qui suivent est empruntée à un travail important et consciencieux de M. Taillandier. Voici un fragment de ces lettres-patentes: « Combien, y est-il dit, que, dès le 13e jour de janvier 1534, par aultres noz lectres-patentes, et pour les causes et raisons contenues en icelles, nous eussions prohibé et défendu que nul n'eust dès lors en avant à imprimer ou faire imprimer aulcuns livres en nostre royaulme, sur peine de la hart, toutes fois, etc. » — C'est un fait attesté par de nombreux témoignages, qu'avant la découverte de l'imprimerie, les manuscrits étaient souvent l'objet de censures et de pour-

suites, et M. Taillandier cite un arrêt du parlement qui, en 1413, condamnait au feu un écrit de Jean Petit, cordelier. La censure préalable existait aussi avant l'invention de l'imprimerie. Les libraires jurés de l'université, qui transcrivaient ou faisaient transcrire les manuscrits, les apportaient aux députés des facultés de l'université, selon le genre de science dont ces livres traitaient, afin d'obtenir la permission de les mettre en vente après examen. — Pourquoi donc s'étonner que la presse à son tour ait été l'objet de la surveillance et des rigueurs du pouvoir ? L'Italie nous avait devancés dans cette carrière : dès 1501, on la voyait s'armer de précautions contre la presse. Chez nous, la première condamnation dont elle fut frappée date, à ce qu'il paraît, de 1512 ; le parlement de Paris la prononça sur la requête du concile de Sens. Selon le docteur Launoy, aucun livre n'aurait été soumis à la censure préalable avant 1528. Un arrêt de 1527 fait défense aux imprimeurs de publier aucune traduction de l'Écriture en français sans permission du parlement, et la décision de la faculté de théologie, sur ce point, est homologuée. Ce ne fut pas seulement en faveur de l'opinion religieuse qu'on prit cette précaution. Un autre arrêt de 1535 défend à tous imprimeurs et libraires d'imprimer et mettre en vente aucun livre de médecine, s'il n'a été examiné par trois docteurs. La publication des almanachs et livres de pronostics était en même temps prohibée sous des peines sévères. Vers cette époque, Mellin de Saint-Gelais, le poète galant et satirique, le rival de Marot, fut nommé censeur pour les livres en langues anciennes ou étrangères. Henri II continua, par de nouveaux édits et de nouvelles rigueurs, la législation de François Ier ; et pour en assurer plus facilement l'exécution, les libraires et les imprimeurs furent obligés de résider dans le quartier de l'université, c'est-à-dire depuis les rues de la Bûcherie, de la Huchette, de la Vieille-Boucleric, en montant jusqu'aux portes Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint Marcel et Saint-Victor. Il leur était permis en outre de s'établir dans l'enclos du Palais. — En 1649, le roi de France fit des plaintes à l'imprimerie de Paris, disant « qu'elle s'était beaucoup relâchée de son ancienne splendeur, que ce n'était plus comme au siècle passé, où des plus grands et des plus savants personnages tenaient à grand honneur de servir le public dans cette occupation ; » et, par l'article 25 du règlement, il est enjoint aux libraires de prendre des certificats de correcteur pour certains livres dont le texte ne peut être altéré sans danger. — La France est un des pays où la typographie se répandit avec le plus de rapidité. Voici la liste des imprimeurs qui s'y étaient déjà établis à la fin du xve siècle : 1473, Buyer, à Lyon ; 1477, Jean de Barre et de Morelli, à Angers ; 1478, Jean Leronge, à Chablis ; 1479, Jean Tentonleus, à Toulouse ; 1481, Pierre Schenck, à Vienne ; 1483, Guillaume Lerouge, à Troyes ; 1484, Josse, à Rennes ; 1486, Duprés et Gérard, à Abbeville ; 1487, Jean Comtel, à Besançon, et Guillaume Letailleur à Rouen ; 1490, Matthieu Vivan, à Orléans ; 1491, Pierre Metlinger, à Dijon ; 1493, Michel Venssler à Cluni et Étienne Larcher à Nantes ; 1495, Jean Berton à Limoges ; 1496, Tavernier à Provins et Lateron à Tours ; 1497, Lepe, à Avignon ; 1500, Rosenbach de Heidelberg, à Perpignan. — Dès le commencement du xvie siècle, Simon de Colines et les Estienne avaient mis au jour des éditions estimées par la beauté de l'impression et la pureté du texte. Le chef de cette dynastie typographique, Robert Estienne, exécuta d'admirables Bibles hébraïques et latines. On sait qu'il avait coutume d'exposer ses épreuves à la porte de son imprimerie, laquelle était voisine de plusieurs collèges, et qu'il donnait un sou à tout écolier qui en passant y découvrait une faute. François Ier, qui l'honorait de sa bienveillance, le trouvant un jour occupé à corriger une épreuve, ne voulut point l'interrompre et attendit

qu'il l'eût achevée. — La fondation de l'imprimerie royale est dnc à Louis XIII, qui en confia la direction au célèbre imprimeur Cramoisi.—L'art typographique fut encore perfectionné dans le XVIIIe siècle par les essais et les travaux des Anisson, des Barbou, et des Pierre Didot. On se rappelle que Louis XVI accordait une bienveillance particulière aux hommes qui se livraient à cette profession et qu'il leur dispensait souvent d'honorables récompenses. Plusieurs éditions remarquables sont dues à son imprimerie du Louvre. Il aimait à exécuter lui-même les opérations les plus difficiles de cet art. Il a imprimé, en 1766, pour la cour seulement, sous le titre de *Maximes tirées de Télémaque*, un petit volume conservé par M. de la Vauguyon, et que possède notre savant et spirituel collaborateur M. Ch. Nodier. — Sous l'empire, l'imprimerie française s'est signalée par de belles éditions, et les Pierre Didot, les Firmin Didot, les Crapelet, se sont fait un nom dans cette carrière. — La restauration a produit plus encore en typographie. Jamais époque ne se montra plus féconde; mais, à part les Firmin Didot, auteur de plusieurss découvertes ingénieuses, entre lesquelle il faut citer la stéréotypie, les caractères cursifs imitant l'écriture, et les cartes typo-géographiques; à part M. Rignoux, et M. Jules Didot, l'imprimeur des belles éditions Dalibon, il ne fut rien fait de bien remarquable. On s'attachait alors moins à la qualité qu'à la quantité. Il fallait produire beaucoup et produire vite. Les presses mécaniques furent importées en France; et depuis, grâce aux Tonnelier et aux Rousselet, elles sont arrivées à un degré de perfection qui fait le désespoir de nos voisins. — En 1830, M. Duverger inventa pour la musique de nouveaux caractères, à l'aide desquels une partition jaillit aussi pure, imprimée, que si elle eût été reproduite au moyen de la lithographie et même de la gravure. Ce fut là une belle découverte. Jusqu'à ce jour, on n'avait pu obtenir par l'impression ordinaire que de la musique incorrecte, un véritable plain-chant illisible, dont les églises de village ne voulaient plus. — Depuis, MM. Éverat, Duverger et Fournier ont fait faire un pas immense à l'art. La belle édition de *Paul et Virginie*, le *Musée de Versailles* et les *Fables de La Fontaine*, resteront pour attester que le XIXe siècle eut aussi ses Elzeviers et ses Alde. Mais, comme toute justice doit être rendue à chacun selon ses œuvres, gardons-nous de passer sous silence les papeteries du Marais et de Ste-Marie, qui, sous la direction de M. Delatouche, ont tant contribué, par la beauté de leurs produits, à la perfection des œuvres typographiques de notre époque. — Outre la mission providentielle qui lui a été donnée de répandre la lumière dans l'univers, la presse parisienne, dans un cercle plus étroit, abrite et nourrit un peuple d'hommes intelligents et de laborieux ouvriers. Pourquoi faut-il qu'elle en soit encore à regretter la protection paternelle de ce Louis XI, si long-temps proclamé le type du tyran par nos serviles copistes d'histoire? Il n'y a pas long-temps, un homme d'une portée peu commune, le successeur des fonderies Firmin Didot et Éverat, M. Tarbé, groupait autour de lui les imprimeurs et provoquait de leur part une démarche auprès du gouvernement, pour en obtenir quelques modifications à la législation actuelle. Vaine tentative! Il ne nous reste que des vœux à former pour que la représentation nationale s'enrichisse au plus tôt d'une capacité toute spéciale, prenant avec chaleur les intérêts d'une grande industrie à laquelle tant d'autres se rattachent, et réclame pour la typographie sa chambre, son syndicat, comme les notaires et les agents de change ont les leurs. HENRI PLON.

TYR ou **SOUR**, ville de la Turquie d'Asie en Syrie. Située sur une presqu'île de forme triangulaire, entourée d'une ancienne muraille dévastée, elle n'occupe plus qu'une faible partie de l'emplacement de l'ancienne Tyr, et n'offre que l'aspect d'un village. Ses maisons sont bâties avec les ruines des anciens édifi-

ces. Le reste de la presqu'île est couvert de jardins et de champs. Elle est habitée par des Grecs catholiques, des Arabes mathoualis et quelques maronites. Au nord-est, se dessine le port peu étendu, et abritant à peine quelques navires d'un médiocre tonnage. On en exporte du tabac. — L'ancienne Tyr, nommée par les écrivains profanes *la reine de la mer*, était une des villes commerçantes les plus célèbres de l'antiquité. Bâtie sur le continent, elle fut détruite par les rois d'Assyrie et reconstruite sur une île voisine de la côte. La nouvelle cité, qui avait éclipsé l'ancienne et régné pendant plusieurs siècles en souveraine sur les mers, fut prise par Alexandre, qui lia l'île au continent par un môle. Tyr était assez importante sous la domination romaine durant les premiers âges de l'ère chrétienne; elle se distingua par son zèle pour la doctrine nouvelle et devint le premier siége d'un archevêché. Les croisades lui apportèrent derechef la guerre, et long-temps elle fut en butte aux attaques des Maures et des chrétiens. En 1289, elle tomba au pouvoir des premiers, qui la détruisirent de fond en comble.
C. L.

TYROL (Le) est une des contrées les plus remarquables de l'Allemagne, et fait partie de l'empire d'Autriche. La nature de son sol, qui se rapproche beaucoup de celui de la Suisse, ne le rend pas moins célèbre que la franchise, la bravoure et le patriotisme de ses habitants. Le Tyrol, y compris le Vorarlberg, est borné par la Bavière, l'Autriche, l'Illyrie, le royaume lombardo vénitien, la Suisse et le lac de Constance. Sa superficie est de 516 milles carrés 1/2, et sa population de 762,500 habitants. On y compte 22 villes, 36 villages et 3,150 bourgades. Les cinq sixièmes de la superficie totale du Tyrol sont occupés par des montagnes qu'on peut considérer comme des ramifications de celles de la Suisse. Elles offrent en effet à l'observateur des pics non moins élevés, couverts également de neiges éternelles et séparés les uns des autres par d'effrayants précipices où vont s'engouffrer en mugissant d'imposantes cataractes; et les avalanches n'y sont pas moins fréquentes ni moins redoutables qu'en Suisse. L'aspect de ces montagnes est tout aussi sévère, tout aussi grandiose; il ne leur manque, pour soutenir jusqu'au bout la comparaison, que les lacs magnifiques que tous les curieux vont admirer en Suisse. La chaîne de montagnes granitiques et calcaires qui parcourt le Tyrol de l'ouest à l'est est un prolongement des Alpes rhétiennes. Comme le Saint-Gothard en Suisse, le Brenner, dans le Tyrol, compose le groupe de montagnes le plus important sans cependant en être le plus élevé, car il n'a que 6,360 pieds au dessus du niveau de la mer. Les pics les plus élevés se trouvent dans la vallée d'Oetz et sur les frontières de l'ouest. L'Ortèles ou l'Aiguille d'Ortel est la plus haute montagne de l'Allemagne et même de l'Europe. Elle ne le cède que de peu au Mont-Blanc. Son sommet est à 14,416 pieds (mesure de Vienne), suivant les uns, et suivant d'autres à 12,200 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il fut atteint pour la première fois, en 1804, par le chasseur de chamois Joseph Pichler, qui n'y put rester avec ses compagnons que quatre minutes. La plupart des montagnes environnantes sont couvertes de glaces et de neiges aussi anciennes que la base sur laquelle elles reposent. Les Alpes et les glaciers de la vallée d'Oetz sont presque aussi hautes que l'Ortèles, mais elles sont peu connues. Quoique les montagnes qui entourent cette vallée cachent leurs têtes dans les nuages, elle est elle-même bien au-dessus du niveau de la mer. Les traces de végétation disparaissent à mesure qu'on avance dans ces lieux, jusqu'à ce qu'enfin, aux environs du grand glacier, qui au nord domine l'Inn et au sud l'Adige (*Etsch*), la vie semble tout à fait s'éteindre au milieu de neiges et de glaces que le soleil n'a jamais fondues, et qui apparaissent seules à l'œil attristé. Les glaciers traversent le pays, sans solution de continuité, depuis les sources de l'Adige jusqu'à la vallée de

Ziller (*Zillerthal*). En quittant le Tyrol pour se jeter à l'est dans le royaume d'Illyrie et dans le Salzbourg, où le Gross-Glochner s'élève, comme une immense muraille, à une hauteur de 13,754 pieds, entre le Tyrol, le Salzbourg et la Carinthie, les Alpes prolongent leurs ramifications sous les dénominations d'*Alpes noriques* et *carniques*. Outre ces hautes Alpes, le Tyrol possède des montagnes moins élevées et plus fertiles, appelées *Mitterberge*, qui entourent la chaîne des Alpes, et renferment de belles vallées. Ces grandes masses de montagnes donnent naissance à beaucoup de fleuves et de rivières : le Lech, qui a sa source dans le Vorarlberg; l'Adige (*Etsch*), l'Eisak, l'Isar, le Sill, la Drave, la Sarce et la Brenta. L'Inn, qui arrose aussi le Tyrol, a sa source en Suisse. Le Rhin ne fait qu'effleurer les limites du cercle de Vorarlberg. Le climat du Tyrol varie beaucoup suivant les localités. Ainsi, dans les vallées de la partie septentrionale, l'air est toujours vif et piquant, même en été, et l'hiver long et rigoureux, tandis que, dans les contrées plus méridionales et dans les vallées des Alpes de Trente, les chaleurs sont quelquefois si accablantes en été que les habitants sont obligés de rechercher dans cette saison des habitations moins exposées à l'ardeur du soleil. Le vent de *sirocco*, qu'on appelle dans le pays *foen*, y produit des effets remarquables. Il affaiblit le corps, précipite le sang à la tête, et détermine souvent de violents vomissements. Sur la fin de l'été ou dans l'automne, ce vent fait fondre les neiges avec une telle promptitude que les torrents se gonflent, débordent et produisent les plus grands ravages. Comme le pays est presque tout entier couvert de montagnes et de rochers qui ne sont pas susceptibles d'être mis en culture, et que le sol même des vallées repose sur une base granitique et convient mieux pour des pâturages que pour recevoir des ensemencements, les habitants du Tyrol ne parviennent à y faire croître le blé qu'avec des peines infinies, et les récoltes ne suffisent jamais aux besoins de la population. Ils se livrent aussi à la culture du lin et du chanvre, et on recueille beaucoup de tabac dans les districts qui avoisinent l'Italie. Le vin est la principale production des vallées de l'Adige, et on en exporte annuellement pour l'Italie 30 mille pièces (*eimer*), mais il ne peut se conserver long-temps. Les fruits y sont délicieux. Les pommes de la vallée de l'Adige sont expédiées au loin, et on envoie celles de Meren jusqu'en Russie. Les citrons forment encore une branche assez importante d'exportation. Les fruits les plus délicats, tels que les grenades, les oranges, les amandes, etc., mûrissent dans la partie méridionale, et le bois y est commun. Outre l'éducation des bêtes à cornes, des moutons, des chèvres et des chevaux, celle des vers à soie occupe fructueusement un grand nombre d'habitants. Le pays d'ailleurs abonde en gibier et en volaille. — Ces hautes montagnes, que l'œil aperçoit de toutes parts, recèlent dans leurs flancs de l'or, de l'argent, du cuivre, du plomb, du salpêtre, du sel, de la calamine qui est fort estimée, du marbre, de l'albâtre, de l'ocre, de la houille, des eaux minérales et thermales. Aussi l'exploitation des mines occupe-t-elle beaucoup de bras. En fait d'industrie manufacturière propre au Tyrol, il faut placer au premier rang la fabrication des soieries, qui a son siége principal à Roveredo et aux environs. Stubay a des ateliers de quincaillerie. Dans le Pustertbal, le Vintschgau et la vallée de l'Adige, on se livre surtout à la fabrication des cuirs et des toiles. Il existe aussi des manufactures de mousseline, de cotonnades, de draps, de tabac. Les dentelles forment l'industrie de plusieurs localités, et les tapis se confectionnent dans le Pusterthal. La situation du Tyrol entre l'Allemagne et l'Italie, et les avantages d'une magnifique route, unique à travers les Alpes, et de plusieurs autres qui le coupent en différents sens, en font le pivot de l'activité commerciale entre ces deux pays. La belle chaussée qui traverse le Brenner

a 4,376 pieds de hauteur. L'habitant du Tyrol se livre avec intelligence au petit négoce et au colportage, particulièrement à celui des oiseaux et des gravures. Ainsi, trente à quarante mille Tyroliens parcourent continuellement les différentes contrées de l'Europe, tâchant d'amasser un petit pécule avec leurs pacotilles de gravures enluminées et leurs collections de serins, linottes et bouvreuils. La majeure partie de la population est d'origine allemande; seulement, dans les parties qui avoisinent l'Italie, se trouvent des habitants d'origine italienne; on peut en évaluer le nombre de 150 à 160 mille. La religion catholique est la religion dominante. — Le Tyrolien a de la gaîté dans le caractère et de la pénétration dans l'esprit. La bonne foi et la franchise sont empreintes sur sa physionomie. Il se distingue par son patriotisme et sa fidélité à la dynastie qui le gouverne. L'habitant du nord diffère beaucoup de celui du midi. Ce dernier est plus sobre, plus pieux, moins superstitieux, mais aussi moins franc que celui des contrées septentrionales. La passion de la chasse est commune à tous deux. Dès son enfance, le Tyrolien s'exerce à manier le fusil et à frapper au but éloigné. Les antiques priviléges et franchises du Tyrol ont été sanctionnés par une constitution nouvelle, en 1816. Les états du pays se divisent en quatre classes : le clergé, la noblesse, la bourgeoisie et les paysans. Il n'existe là ni conscription ni douanes. Le Vorarlberg, quoique soumis à la même administration que le Tyrol, a ses priviléges et ses états particuliers. Les revenus publics s'élèvent à deux millions et demi de florins. Le Tyrol, à cause de ses défilés difficiles à franchir et de l'esprit belliqueux de ses habitants, est regardé comme le boulevard de l'Autriche. Sa principale place forte est Kufstein. Le gouvernement (*gubernium*) réside à Inspruck. Tout le territoire, y compris le Vorarlberg, est divisé en sept cercles. — Dans les temps reculés, le Tyrol était habité par des tribus celtiques ou gauloises, dont les plus connues sont celles des Rhétiens. Il fut soumis, sous le règne d'Auguste, mais non sans de grandes difficultés. Les vainqueurs y introduisirent la pratique et les notions de l'agriculture. La décadence de la puissance romaine entraîna la ruine de ces contrées, qui devinrent le théâtre de la guerre entre les peuples qui défendirent Rome et ceux qui l'attaquèrent. Elles furent ravagées successivement par les Marcomans, les Allemani, les Goths, et surtout par les Huns, sous la conduite d'Attila. Après la chute de l'empire d'Occident, le Tyrol tomba au pouvoir des Goths. Ceux-ci étant tombés à leur tour, la partie méridionale du Tyrol fut soumise aux Lombards, et la partie septentrionale aux Boyes ou Bogoares (Bavarois). Puis ce furent les Franks qui s'en emparèrent, le divisèrent en cantons (*gau*), et le firent gouverner par des comtes. Après l'extinction de la race carlovingienne, les ducs de Bavière en prirent possession. Les comtes qui s'y étaient établis pendant les désordres qui agitèrent le royaume des Franks furent leurs vassaux. Cependant, quelques puissantes familles restèrent debout. On distingue surtout, parmi elles, celles des comtes d'Andechs. L'empereur Frédéric I[er] donna le Tyrol en fief à un comte de cette maison, Berthold IV, après que le duc de Bavière, Henri-le-Lion, eût été mis au ban de l'empire. Berthold fut le premier prince du pays. Il établit sa résidence à Meran et prit le titre de duc de cette localité. Dès le XII[e] siècle, les puissants comtes du Tyrol commencent à figurer dans l'histoire. Ils habitaient le château de Terioll, bâti sur une haute montagne. Un d'eux, nommé Henri, ne laissa qu'une fille, la célèbre Marguerite Maultasche, qui, en 1359, vendit ses possessions du Tyrol à ses cousins les ducs d'Autriche. Ce fut ainsi que le Tyrol échut à cette maison princière qui racheta, en 1369, les prétentions que la Bavière pouvait élever à le posséder. La paix de Presbourg (1805) le réunit temporairement à la Bavière. L'insurrection qui éclata dans le Tyrol en 1809, et

dans laquelle le célèbre Hofer acquit une immortelle gloire, est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en faire mention ici. En 1814, le pays, reconquis par les armes autrichiennes, rentra sous la domination de son légitime souverain.

C. L.

TYRTÉE, poète célèbre par ses hymnes guerriers, florissait pendant la seconde guerre de Messénie, entre les années 684 et 666 av. J.-C. Il était Athénien, selon le témoignage de Platon et de Lycurgue. On sait peu de chose sur sa personne et sa vie, si ce n'est que les Lacédémoniens, alarmés de la seconde révolte des Messéniens, et se trouvant en état de paix avec les Athéniens, firent demander à ceux-ci un général, et qu'on leur envoya Tyrtée. Il parait singulier que les Lacédémoniens, peuple brave et guerrier, eussent besoin d'aller chercher un général à Athènes : probablement, c'était une manière de s'assurer une alliance, dès lors assez chancelante et assez douteuse ; et mieux valait le secours équivoque d'un général boiteux et louche, que la défection alors très embarrassante d'un allié jaloux. On ne sait pas au juste quelle opinion les Athéniens avaient de Tyrtée, et s'ils pensaient n'envoyer aux Lacédémoniens qu'un appui dérisoire. L'esprit conteur des Grecs, et les rivalités flagrantes qui s'élevèrent depuis entre les deux peuples, ont pu faire naître après coup et accréditer l'idée que Tyrtée était expédié à Sparte comme un homme inutile, et choisi sous l'inspiration d'un mauvais vouloir. Quoi qu'il en soit, Tyrtée, qui était poète en même temps que militaire consommé, donna des conseils aux chefs lacédémoniens, et enflamma l'esprit du soldat par des chants guerriers. Les premiers résultats de l'influence du général athénien ne furent pas heureux; les Lacédémoniens essuyèrent une défaite auprès du *monument du Sanglier*. Tyrtée redoubla d'ardeur, de persistance, releva les esprits abattus; tout changea de face, au point que les Athéniens, dit-on, commençaient à regretter leur choix. Tyrtée conseilla d'armer les Ilotes dans ces circonstances critiques, et s'assura de leur subordination en communiquant à leur esprit son ardeur guerrière. Par la suite, la trahison imprévue du roi d'Arcadie réduisit les Lacédémoniens à se renfermer dans Ira. Les fatigues d'un long siége lassaient la constance du soldat; les chants de Tyrtée surent encore le contenir et relever son courage. Après une longue lutte de 18 ans et des alternatives de victoires et de revers, cette guerre se termina par le triomphe des Lacédémoniens, qui déclarèrent être redevables de leur succès à Tyrtée, lui décernèrent le droit de cité, et décidèrent qu'à l'avenir ses hymnes seraient des chants nationaux qu'on réciterait en temps de guerre aux troupes réunies autour de la tente du général. Tyrtée passa la fin de ses jours à Sparte ; mais on ne sait rien de plus sur sa vie et sa mort. — Les chants de guerre (*Mélê polemistêria*) que Tyrtée écrivit pour les Spartiates formaient cinq livres, étaient écrits en dialecte dorien, et composés d'anapestes et de spondées, rhythme excellent pour ce genre de poésie. Le retour martelé de l'anapeste et l'emploi du lourd spondée amenaient successivement une cadence précipitée et des syllabes rudes, convenables aux organes du soldat laconien. Il ne nous reste de ces chants guerriers et des autres poésies de Tyrtée que trois fragments principaux, conservés, l'un par l'orateur Lycurgue, et les deux autres par Stobée. — Il ne faut pas confondre ces chants guerriers avec ses autres poésies, souvent écrites en dialecte ionien, quoiqu'elles fussent adressées à des Doriens. Tyrtée avait trouvé convenable d'emprunter le dialecte dorien et le rhythme anapestique pour des vers qu'on chantait souvent en marchant au son de la flûte, mais il ne voulait pas renoncer au luxe poétique du dialecte ionien, plus propre à peindre de grandes images et à émouvoir l'imagination. Cet emploi du dialecte ionien a peut-être entraîné Suidas à conclure que Tyrtée était *Milésien* d'origine, ou bien *Lacédémonien*, parce qu'il a adopté le dia-

lecte dorien dans ses chants guerriers ; on sait que les écrivains grecs employaient pour chaque genre de composition le dialecte et l'idiome consacrés par les célébrités qui les avaient devancés. — Aristote et Pausanias parlent d'un poème de Tyrtée intitulé *Bonne législation* (Eunomia); M. Schœll conjecture que les huit vers cités par Plutarque dans la vie de Lycurgue sont empruntés à ce poème. On trouve les fragments de Tyrtée dans les recueils de Henri Estienne, Winterton, et dans les *Analecta* de Brunck, Gaisford, et de M. Boissonade.

F. Gail.

TZAR (*v.* Tsar).

Supplément à la lettre T.

THERMIDOR (Journée du 9). Il y a 40 ans, Bonaparte, alors premier consul, demandant à son collégue Cambacérès, ce qu'il pensait des événements de cette journée, «C'est un procès jugé et non plaidé, » répondit l'ex-conventionnel, qui sans doute était bien informé. Cependant la majorité regarde encore les conséquences du 9 thermidor comme le triomphe de la modération sur la terreur, comme la victoire signalée des principes immuables de la vertu sur les suppôts les plus dégradés du vice et de l'infâmie. D'autres, au contraire, mais jusqu'à ce jour ils sont en petit nombre, pensent que la chute de Robespierre fut l'ouvrage d'une faction criminelle qui avait tout à craindre de l'homme sur la mémoire duquel elle s'est plu à rassembler les souvenirs les plus odieux. Pour apprécier à leur juste valeur ces événements, il faut en examiner les causes, et voir quelle était la position de Robespierre à l'égard des partis avant la fameuse loi du 22 prairial. — Adversaire de l'hébertisme, il l'avait combattu dès l'origine, et il s'était continuellement efforcé d'en arrêter les excès; mais le résultat n'avait nullement répondu à son zèle. Lorsque les crimes de cette faction ultra-révolutionnaire en furent venus à ce point qu'il fallut en punir les auteurs ou leur céder le pouvoir, il n'y eut de frappé que ce qu'il y avait de plus vil et de moins redoutable dans ses rangs inférieurs. Quant aux chefs, leur participation à la dictature assura leur impunité. Dans le comité de salut public, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes; dans le comité de sûreté générale, Amar, Vadier, Voulland, Jagot et Louis du Bas-Rhin, abandonnèrent, il est vrai, quelques-uns de leurs complices les plus décriés, mais ils préservèrent tous ceux qui pouvaient se défendre en les accusant eux-mêmes et les entraîner dans la responsabilité de leurs œuvres. Voilà pourquoi Fouché, Carrier, André Dumont, Fréron, Tallien, Panis, Bourdon (de l'Oise), Merlin de Thionville, Dubois-Crancé, et beaucoup d'autres qui tenaient foncièrement à l'hébertisme, les uns par l'exécrable facilité avec laquelle ils avaient versé le sang, les autres par leurs vols, tous par une immoralité profonde, dérobèrent leurs têtes à l'échafaud. Les avantages de Robespierre sur les ultra-révolutionnaires consistèrent donc en quelques décrets, rendus illusoires par la manière dont ils furent mis en pratique, et dans la condamnation d'une poignée d'agents subalternes. Au milieu de ces luttes de chaque jour, où il opposait à des cris de mort contre une foule d'individus, dont la destinée n'était d'aucun poids dans les affaires de la république, des appels de plus en plus énergiques à la morale et au dévoûment; où il résistait à la proscription des nobles et des prêtres; où, une fois même, il ne craignit pas de fermer la bouche à l'infâme Hébert, qui réclamait le prompt supplice de Mme Élisabeth, le seul succès qu'il remporta fut la conservation de soixante-treize députés girondins, qu'il ne voulut, à aucun prix, livrer aux ultra-révolutionnaires. Il s'attira, par cette conduite,

autant d'ennemis mortels que le parti des exagérés comptait de membres influents à la Convention et dans les comités du gouvernement. Dès lors, les hommes qui partageaient avec lui la dictature, mais qui avaient toujours résisté à ses avis, résistèrent encore davantage, et finirent par se liguer pour ôter tout pouvoir à celui dont ils avaient tout à craindre.—Cependant la force des choses avait encore placé Robespierre dans la nécessité de s'aliéner le parti des *indulgents* aussi complétement que celui des ultra-révolutionnaires. Deux causes y avaient concouru : d'abord la nature même des motifs qui faisaient incliner vers la modération une foule d'individus intéressés au plus haut degré à ce qu'un système d'indulgence succédât au système de terreur. Sans doute, il y avait dans ce parti une foule d'excellents citoyens dont les intentions ne pouvaient être suspectées; mais, comme c'est d'après la moralité des chefs que se juge la moralité des partis, toutes les fois que les dantonistes invoquaient l'humanité et la clémence, on était en droit de comprendre qu'ils demandaient l'impunité pour eux-mêmes. D'un autre côté, où se serait arrêtée cette indulgence? N'aurait-elle pas eu une extension forcée sur quiconque aurait compromis le salut de la république et de la France, l'un par ses concussions, l'autre par des complots fédéralistes, l'autre par des conspirations royalistes? Et, du moment où la terreur aurait cessé de comprimer tous ceux qui, pour des intérêts de toute sorte, avaient trahi l'intérêt commun, la porte n'eût-elle pas été aussitôt ouverte à la réaction et à la contre-révolution? Ces réflexions diverses furent suggérées aux Jacobins par le mouvement qu'essayèrent les amis de Danton; mais personne ne les exprima avec plus d'empressement ni avec plus de sollicitude apparente que les coryphées de l'hébertisme. Les exagérations s'appuyaient cette fois sur de légitimes prétextes, et ce fut la seconde cause qui empêcha Robespierre d'user de ménagement envers les modérés. Ne pouvant les défendre contre les écrasantes inculpations auxquelles ils étaient en butte, il ne put les soustraire à la vengeance de leurs ennemis. Toutefois, il se plaça entre les égoïstes qui exagéraient la terreur et ceux qui exagéraient la clémence; mais les premiers le forcèrent bientôt de renoncer au rôle de modérateur, et sa proposition de nommer un comité d'enquête, pour rechercher et apprécier les causes de toutes les arrestations, accueillie d'abord par la Convention, fut ensuite rejetée sur la motion expresse de Billaud-Varennes. — Les mêmes motifs qui l'avaient porté à reconnaître ce que le modérantisme renfermait de véritablement humain et de conforme à la justice firent que les dantonistes ne lui parurent pas aussi coupables que les ultra-révolutionnaires. Aussi, lorsque, après le supplice des hébertistes, il fallut juger la faction contraire, il s'opiniâtra longtemps à ne pas l'envoyer à l'échafaud. Il pensait que la mort était un châtiment trop sévère pour Chabot et pour Bazire, à plus forte raison pour Danton et Camille Desmoulins. Il est même très probable que ni les uns ni les autres n'eussent péri s'ils avaient écouté Robespierre, et si, oubliant leur querelle privée, ils avaient consenti à ce que les séances du club des Jacobins fussent consacrées à quelques grandes discussions d'intérêt général. Malheureusement, au lieu de laisser tomber les provocations de leurs adversaires, ils y répondirent de leur côté par des provocations plus irritantes encore, et lorsque l'obstination de Philippeaux eût aggravé ce débat au point d'en faire une question de vie ou de mort entre les dantonistes et la plupart des dictateurs, il n'y eut plus aucun moyen de les sauver.—Les hébertistes des comités de salut public et de sûreté générale ne pardonnèrent pas à Robespierre de leur avoir disputé la tête de Danton, et les dantonistes qui survécurent à leur chef ne lui pardonnèrent pas davantage d'avoir fini par l'abandonner à leurs ennemis. Les sentiments de haine qu'il acheva d'inspirer alors à ces deux

partis se témoignèrent contradictoirement au 9 thermidor, dans cette exclamation de Garnier de l'Aube : « Le sang de Danton l'étouffe ! » et dans cette révélation de Billaud-Varennes : «La première fois que je dénonçai Danton au comité, Robespierre se leva comme un furieux, en disant qu'il voyait mes intentions, que je voulais perdre les meilleurs patriotes. » De ce que l'avis de Robespierre n'avait prévalu ni à l'égard des hébertistes, ni à l'égard des dantonistes, il résulta que les hommes de l'une et de l'autre faction, dont il importait le plus de délivrer la république, échappèrent à ses coups, et que les plus redoutables ennemis de la patrie devinrent ses ennemis personnels les plus acharnés. Résolu de les attaquer, il pensa qu'un éclat devant l'opinion ne servirait qu'à faire ramper avec plus de bassesse des hypocrites qui lui imposaient leur volonté dans l'intérieur des comités, tandis que, publiquement, ils affectaient de lui attribuer toute l'influence directrice. Pouvait-il d'ailleurs, sans exposer la révolution à de grands périls, déclarer à la face de la France et de l'Europe, que ce gouvernement formidable qui ne devait ses forces qu'à son apparente unité était déchiré par des divisions intestines ? Il aima mieux les combattre avec leurs propres armes et sur leur propre terrain. C'était à des terroristes qu'il avait surtout affaire ; il lutta contre eux d'énergie révolutionnaire, il exagéra même la terreur, afin d'éloigner toute défiance, afin d'obtenir une exagération d'autorité ; il fit un compromis avec le mal afin d'acquérir la puissance de faire quelque bien: son calcul fut déçu par l'événement. On accepta sa loi : tout ce qu'il y avait d'effrayant fut voté; mais le pouvoir qu'il consentait à acheter si cher lui fut refusé. Le désespoir dans l'ame, Robespierre alors se retira brusquement du comité de salut public ; il refusa de participer à l'usage de l'instrument de mort qu'il venait si fatalement d'aiguiser : il protesta par son absence. — Le club des Jacobins lui restait encore. Mais là aussi, il lui fallut disputer la place, car il y comptait assez d'ennemis pour que Fouché en eût été nommé président au moment même où chacun savait que Robespierre l'avait condamné. Ses efforts réussirent enfin à réunir une majorité disposée à seconder ses vues. A mesure que le comité de sûreté générale et ses agents multipliaient leurs persécutions contre les plus vertueux patriotes; à mesure que les deux comités réunis faisaient de la loi du 22 prairial un usage qu'aucune expression ne saurait assez flétrir, il éleva plus énergiquement la voix en faveur des victimes, et déclara hautement « qu'il fallait arrêter l'effusion du sang humain versé par le crime. » — Ce fut le 9 juillet (2 messidor) que Robespierre prononça ces courageuses paroles; on les regarda comme le manifeste de ses résolutions ultérieures, et chacun se hâta pour le combat. Personne cependant, soit dans les comités, soit à la Convention nationale, n'osait porter les premiers coups. On tramait dans l'ombre et l'on redoublait d'activité et d'hypocrisie. La veille même du 8 thermidor, et dans une réunion provoquée par Saint-Just pour une explication définitive, Billaud-Varennes dit à Robespierre : « Nous sommes tes amis, nous avons toujours marché ensemble. » Le 8, au soir, Collot-d'Herbois, effrayé de l'agitation sans exemple dont il avait failli être victime aux Jacobins, Collot-d'Herbois embrassa les genoux de Robespierre, le suppliant de se réconcilier avec les comités. Mais laissons de côté tous ces ignobles détails, et sans de plus longs préambules, entrons dans l'exposé des événements de thermidor.—Le 8, Robespierre vint lire à la tribune de la Convention le remarquable manifeste qui précéda sa catastrophe de moins de 24 heures ; manifeste que l'*impartial* Moniteur s'est bien gardé de reproduire dans ses colonnes, et qu'il eut la précaution de ne mentionner en peu de lignes que le lendemain de la victoire remportée par les réactionnaires. — Il suffit de lire le compte rendu de cette séance pour pressentir la des-

tinée de Robespierre et pour la comprendre à mesure qu'elle s'accomplit. — Son discours eut le défaut capital et irréparable de n'être que la préface de celui que Saint-Just devait prononcer le lendemain. S'il eût exposé clairement sa pensée, s'il eût dit à la Convention qu'il fallait retirer des mains des comités l'arme terrible dont ils avaient fait un si barbare usage, qu'il fallait punir les hideux proconsuls de Lyon, de Bordeaux et de Nantes, et quelques fripons reconnus; s'il eût, en un mot, dénoncé sans phrases les crimes qu'on avait commis, les noms de leurs auteurs, et dit le bien qu'il se proposait de faire lui-même, son manifeste aurait été couvert d'applaudissements et ses ennemis immédiatement décrétés d'accusation. Au reste, le jugement que nous portons sur la faute inconcevable de Robespierre fut également celui de Saint-Just écrivant ces mots qu'il devait prononcer à la séance suivante: «Le membre qui a parlé long-temps hier à cette tribune ne me paraît pas avoir assez nettement distingué ceux qu'il inculpait.» — Robespierre s'aperçut aussi de l'impression qu'il avait produite. Le soir même il se rendit au club des Jacobins, et, la lecture de son discours terminée: « Ce que vous venez d'entendre, dit-il, est mon testament de mort; je l'ai vu aujourd'hui; la ligue des méchants est tellement forte que je ne peux pas espérer de lui échapper. Je succombe sans regret: je vous laisse ma mémoire, elle vous sera chère et vous la défendrez. » Et comme ses amis combattaient avec vivacité son désespoir, et s'écriaient en tumulte que l'heure d'un second 31 mai avait sonné: « Séparez, ajouta-t-il, les méchants des hommes faibles; délivrez la Convention des scélérats qui l'oppriment; rendez-lui le service qu'elle attend de vous comme au 31 mai et au 2 juin. Marchez, sauvez encore la liberté! Si malgré tous ces efforts il faut succomber, eh bien! mes amis, vous me verrez boire la ciguë avec calme!» Billaud et Collot étaient dans le club; ils en furent chassés au milieu des injures et des menaces. Dans cette même soirée les montagnards entraînés par Tallien, Bourdon, et quelques autres pourvoyeurs de la guillotine, se rapprochèrent des membres du côté droit, et préparèrent avec les chefs de ce parti les éléments de la majorité qui triompha le lendemain. — Cependant, le 9 au matin, Robespierre était dans une sécurité parfaite. « Je n'attends plus rien de la Montagne, disait-il à son ami Duplay; ils veulent se défaire de moi comme d'un tyran; mais, rassure-toi, la masse de la Convention est pure; je n'ai rien à craindre. » De son côté, la Commune, tout à sa dévotion, était sur ses gardes, et se disposait à agir au premier signal. — Mais arrivons à la Convention nationale. Collot d'Herbois occupe le fauteuil; voilà Saint-Just à la tribune. A peine a-t-il commencé le quatrième alinéa de son discours, qu'il est vivement interrompu par Tallien; Tallien, tout rouge encore du sang bordelais, verse des larmes hypocrites *sur le sort malheureux auquel la chose publique est abandonnée.* A Tallien succèdent Billaud-Varennes, qui reproche à Robespierre d'avoir fait emprisonner un comité révolutionnaire et d'avoir voulu sauver Danton; Vadier, qui l'accuse d'avoir essayé la même tentative en faveur de Chabot, et d'avoir tourné en ridicule la *conspiration* de Catherine Théot; Cambon, qui déplora toute sa vie d'avoir contribué à la mort des plus honnêtes gens de la Convention en cédant à un mouvement d'amour-propre blessé. Pendant que les hébertistes l'accusent d'avoir été dantoniste, ce dernier parti l'accuse d'avoir été hébertiste et lui impute la mort de son chef (témoin l'apostrophe de Garnier de l'Aube). En vain Robespierre s'élance à la tribune, des cris: *A bas le tyran!* éclatent de toutes parts. Il arrête enfin ses yeux sur les plus ardents montagnards; quelques-uns détournent la tête, d'autres restent immobiles; la majorité le repousse. Alors s'adressant à tous les côtés de l'assemblée: *C'est à vous, hommes purs que je m'adresse, et non pas aux brigands...* (Violente interruption.) *Pour la der-*

nière fois, président d'assassins, je te demande la parole! dit-il, en foudroyant du regard Collot-d'Herbois, qui s'empresse de céder le fauteuil à Thuriot. Tout à coup, une voix, celle de l'obscur Louchet se fait entendre, demandant le décret d'arrestation contre Robespierre ; et les applaudissements d'abord isolés deviennent unanimes. — « Je suis aussi coupable que mon frère, dit Robespierre jeune ; je partage ses vertus, je veux partager son sort. Je demande aussi le décret d'arrestation contre moi !..» — Quelques membres paraissent émus ; mais la majorité accepte ce vote généreux, et tous les membres debout font retentir la salle des cris de *vive la liberté! vive la république!*—«La république! elle est perdue, car les brigands triomphent!» Vains efforts! ces paroles de Maximilien sont couvertes par les vociférations de Louchet : « Nous avons entendu voter pour l'arrestation des deux Robespierre, de Saint-Just et de Couthon. » — « Je ne veux point partager l'opprobre de ce décret, moi ! je demande aussi mon arrestation, » s'écrie Lebas. (Adopté.) Sur la proposition d'un membre tout aussi inconnu que Louchet, de Loseau, les proscrits descendent à la barre, et l'assemblée applaudit à plusieurs reprises. Enfin, après un discours emphatique de Collot, la séance est suspendue. — Maximilien Robespierre avait été conduit à la prison du Luxembourg (1) ; son frère à St-Lazare ; Couthon à la Bourbe ; Lebas à la maison de justice du département ; Saint-Just aux Écossais. Ils furent successivement délivrés par des membres du conseil général et portés en triomphe à l'hôtel-de-ville. Là, Saint-Just et Lebas pressèrent Maximilien de profiter des offres des canonniers de Paris et de marcher sur la Convention dont il serait facile de triompher. Robespierre répondit : « Je ne veux point donner l'exemple d'un nouveau Cromwell ; nous ne sommes rien que par le peuple, et nous ne devons point porter atteinte à la représentation nationale. » — Cependant, le soir, à sept heures, la Convention n'a pas un seul homme pour elle. Successivement la chance tourne de son côté par les fautes d'Hanriot et par les lenteurs dont la résistance de Robespierre entrave le conseil-général. La force armée ne marche pas, parce qu'elle n'est ni bien commandée ni instruite des événements. Au moment où le faubourg Saint-Marceau se rend à la Commune, des envoyés du comité de sûreté générale viennent, dans les rangs des citoyens, répandre le bruit que Robespierre est un conspirateur royaliste, et qu'on a trouvé chez lui un cachet fleurdelisé. Quelques-uns croient à cette absurde calomnie de l'invention de Vadier ; ce même Vadier, président du comité de sûreté générale, que Marat dénonçait dans son n° du 17 juillet 1791, *comme le traître et le renégat le plus infâme;* et tout le monde hésite et rétrograde. — Mais voilà que le décret de la mise hors la loi parvient à l'hôtel de ville, son effet est immédiat. La foule qui garnissait la place de Grève s'écoule à l'instant même. Hanriot accourt dans le conseil, annonçant que tout est perdu. Saisi violemment au corps par Coffinhal, qui lui reproche d'être la cause de tout ce qui arrive, il est précipité par une fenêtre et tombe dans un égoût, d'où il n'est relevé que pour être conduit à l'échafaud. Il ne reste plus qu'à mourir. Lebas, à qui des amis ont fait passer deux pistolets, saisit l'une de ces armes, et présente l'autre à Maximilien, qui l'étreint avec ivresse : mais le coup mal dirigé ne lui ôte pas la vie ; la main de Lebas est plus sûre. Robespierre jeune s'élance par une croisée et se roule sur la pointe des baïonnettes ; Couthon et Saint-Just restent immobiles. Dans l'après-midi du 10, le sang des chefs Jacobins et de 21 de leurs amis, rougissait la place de la Révolution. L'agonie de Robespierre fut longue et cruelle. Ses

(1) Maximilien Robespierre fut refusé au Luxembourg, d'après un arrêté de la Commune, qui prescrivait de ne recevoir de détenus que ceux qu'elle enverrait. Conduit à l'administration de police, à l'hôtel-de-ville, il y demeura très avant dans la nuit.

lâches collègues des comités étaient venus l'insulter, le frapper, lui cracher au visage; des commis de bureau avaient planté la pointe de leurs canifs dans ses chairs. Celui dont, la veille même, la presse entière vantait l'éloquence, l'ardent patriotisme et l'inflexible probité; celui que Boissy-d'Anglas, quelques jours avant de se réunir aux brigands conjurés pour sa perte, appelait l'*Orphée* de la France, n'était plus maintenant qu'un vil scélérat. — Telle est, en résumé, l'histoire des événements de thermidor; leur influence sur les destinées de la France fut immense. Dès ce jour, la révolution frappée au cœur, agonisa lentement pour passer de l'immoralité du directoire au glorieux despotisme de l'empire. Ses plus énergiques défenseurs étaient tombés.—Que la postérité, libre de l'influence des passions contemporaines, décide maintenant entre les victimes du 9 thermidor et la coalition monstrueuse qui les jeta sous la hache du bourreau! ***.

THUCYDIDE, historien athénien, né vers l'an 471, mort vers 422 avant Jésus-Christ. — Nous ne possédons que peu de détails sur sa vie. Il était fils d'Olorus, qui tenait son nom d'un roi thrace. L'auteur d'une de ses biographies, nommé Marcellin, dit qu'il comptait parmi ses ancêtres Miltiade et Cimon. Il était même allié aux descendants de Pisistrate, selon Hermippus: cette parenté expliquerait pourquoi Thucydide tient un langage assez défavorable sur Harmodius et Aristogiton. Il se maria, en Thrace, à une femme qui n'est point nommée, mais qui lui apporta en dot des mines d'or, et dont il eut un fils appelé Timothée. Le futur historien avait quinze ans, lorsque, assistant aux jeux olympiques, il versa des larmes d'admiration à la lecture de plusieurs fragments des écrits d'Hérodote; ce qui ne l'empêcha pas, plus tard, dans le début de son livre, d'adresser des allusions sévères et dédaigneuses à son prédécesseur. « Je lègue, dit-il, aux siècles futurs un monument durable, et non une pièce d'éloquence faite pour charmer l'oreille. » — Quoique Thucydide eût reçu dans sa jeunesse des leçons d'éloquence de l'orateur Antiphon, nous ne voyons pas qu'il se soit produit au barreau ni sur la place publique: c'est l'opinion de Cicéron. Les honneurs d'un commandement militaire semblent lui avoir été déférés, puisque lui-même raconte que, possédant et exploitant des mines d'or en Thrace (ce qui le rendait l'un des plus riches citoyens du continent), il reçut, à Thasos, l'ordre de courir au secours d'Amphipolis, menacée par le général lacédémonien Brasidas. Aussitôt, Thucydide arrive avec sept vaisseaux, mais ne réussit pas à sauver Amphipolis; tout ce qu'il put faire fut de préserver le port d'Éione, où ne pénétra pas Brasidas. Ce non-succès lui valut l'exil: sa conduite, dans cette circonstance délicate, n'a jamais pu être bien appréciée. Les uns l'ont accusé de lenteur et d'indifférence, les autres sont allés jusqu'à parler de vénalité; mais les Athéniens ont prouvé plus d'une fois que les malheurs d'un échec étaient un crime à leurs yeux. Condamné à l'exil, Thucydide demeura vingt ans absent de sa patrie. Il se retira d'abord dans l'île d'Égine, où la calomnie ne cessa pas de le poursuivre. Marcellin prétend qu'il y prêtait son argent à de très gros intérêts, et que, par ce moyen peu honorable, il grossit considérablement ses capitaux. De modernes biographes ont rejeté bien loin cette accusation: nous nous bornerons à ne pas l'admettre plus qu'il n'est permis à qui ne veut pas juger un grand homme avec légèreté. Toutefois, si l'on suppose un moment le fait possible, qu'y aura-t-il d'étonnant que le même homme qui, plus tard, dépense une partie de sa fortune à voyager, à quêter des renseignements, à puiser partout des matériaux historiques, afin d'écrire avec conscience, se soit laissé dominer par un sentiment d'aigreur contre ses concitoyens, se se soit retiré aux portes de l'Attique, et, dans sa disgrâce orgueil-

leuse, ait rançonné quelques-uns des jeunes prodigues qui avaient voté son expulsion ? — Thucydide habita assez longtemps chez les Lacédémoniens ; et, soit que son esprit rigide ressentît une sorte de sympathie pour ce peuple encore imprégné de l'austérité de Lycurgue, et qu'il traitât dans mainte occasion le peuple athénien en enfant gâté qu'on chérit, et dont on relève les défauts sans ménagements, soit que le ressentiment de l'exil ait influé sur le langage de l'historien, il faut bien reconnaître une tendance habituelle à parler des Lacédémoniens avec estime et réserve, à relever les commérages de l'agora et les intrigues d'Athènes avec une grave et sévère amertume. — Du reste, Thucydide employa tous les moyens pour composer une œuvre solide et authentique. Dès le principe de ces dissensions qui divisèrent la Grèce en deux camps, il sentit l'importance de la lutte, conçut le projet de l'étudier, de la suivre dans sa marche, et d'en tracer un tableau véridique. Peines, argent, voyages, rien ne lui coûta : les loisirs de l'exil furent employés à chercher la vérité, et à l'écrire sous l'influence directe des lumières puisées à toutes les sources, et au sein des deux partis. — Thucydide ne paraît pas avoir divisé lui-même son histoire par livres, et cette division n'a pas toujours été la même. Diodore de Sicile la suppose en huit livres, et observe qu'on en compte quelquefois neuf; d'autres ont porté ce nombre à treize. Thucydide se contenta de diviser les années de cette guerre en deux saisons : l'été (à partir de l'équinoxe d'hiver à celui d'automne), et l'hiver (à partir de l'équinoxe d'automne jusqu'au retour de l'autre), et de consigner ces espèces d'annales ou mémoires historiques dans leur ordre naturel. La rédaction de son livre paraît dater de l'an 431 ; mais il n'a pas achevé l'histoire des vingt-sept années de cette guerre, quoique, dans son cinquième livre, il déclare avoir traité l'ensemble de la guerre du Poloponèse : c'est que la mort a surpris l'écrivain avant qu'il eût mis la dernière main à son œuvre. — Le premier livre contient une revue des antiquités nationales de la Grèce ; le second explique les causes prochaines de la conflagration générale, la querelle des Corcyréens et des Corinthiens, et les trois premières années de la guerre du Péloponèse, d'avril 431 à juillet 428 av. J.-C. Les livres III et IV contiennent les six années suivantes jusqu'au printemps de l'an 422, et le texte du traité qui, en 423, suspendit les hostilités. Ici, comme l'observe le savant M. Daunou, « cette guerre, si folle dans son origine, était partout devenue désastreuse. Athéniens, Spartiates, peuples alliés des uns et des autres, tous déploraient les malheurs dont ils étaient à la fois les auteurs et les victimes. Néanmoins, ils vont continuer à s'entre-détruire, sans raison, sans espoir, et quelquefois presque sans haine : c'est le spectacle que présentent les quatre derniers livres de cette histoire. On ne s'explique cette opiniâtreté que par l'empire des habitudes, et par l'influence qu'exercent toujours certains chefs sur les destinées politiques : tels étaient Brasidas chez les Spartiates, Cléon chez les Athéniens. Brasidas voulait poursuivre une carrière qu'il avait su rendre glorieuse; Cléon, fier d'avoir réussi à Sphactérie, contre sa propre attente, avait besoin de la guerre pour recueillir les fruits d'une popularité mal acquise et mal affermie. » La mort de Brasidas et celle de Cléon suivirent de près la reprise des hostilités; mais la fatalité entraînait les deux partis à leur ruine réciproque. Dans la douzième année de cette guerre, en 420 avant Jésus-Christ, Alcibiade apparaît sur la scène, et, par de perfides manœuvres dirigées contre Nicias, obtient un commandement militaire en Sicile : on sait comment son impiété irrita ses concitoyens, et lui attira bientôt le châtiment de l'exil. — Le septième livre contient le désastre des Athéniens en Sicile, tableau admirable, comme tous ceux qui le deviennent naturellement sous la plume de Thucydide, par la grandeur des

événements. — Le huitième livre n'est qu'une esquisse, où l'auteur n'a pas eu le temps de répandre la vie : ce sont des matériaux plutôt que la suite de son histoire; mais ces matériaux sont bien l'œuvre de Thucydide, ainsi que l'ont soutenu plusieurs critiques dans ces derniers temps, et notamment M. J.-B. Gail, dans une série de mémoires où la question est traitée à fond. Quelques anciens, Diogène de Laërte entre autres, affirment que, après la mort de Thucydide, arrivée en 471, ce fut Xénophon qui fut l'éditeur de ses œuvres. Pourtant, s'il est vrai que, sur la proposition d'Œnobius, on révoqua l'exil dont était frappé Thucydide, à cause des beautés mêmes contenues dans son histoire, comme l'affirme Pline, il en faudrait conclure que cet ouvrage avait déjà conquis une sorte de célébrité, et qu'il était connu au moins par fragments. Mais, laissons à la tradition, qui fait Xénophon éditeur de Thucydide, toute son authenticité; supposons que Thucydide fut rappelé par un sentiment de justice ou de générosité, ou bien parce que le bruit de l'œuvre qu'il composait s'était déjà répandu avant qu'elle ne fût connue de la foule. Ce qui paraît certain, c'est que Thucydide n'avait pas écrit au-delà du VIIIe livre, idée facile à admettre en considérant la faiblesse de ce VIIIe livre, et que Xénophon s'établit son continuateur. M. Letronne a judicieusement observé que les *Helléniques* de Xénophon commencent précisément où finit le texte du VIIIe livre de Thucydide, et que le continuateur débute, sans autre préambule, par *Meta de tauta* (après cela,... etc.). Si Thucydide avait de plus quelques notes ou matériaux, probablement ils ne furent pas déposés entre les mains de Xénophon, parce qu'ils ne formaient pas un texte suivi, travaillé; et ce serait faire à Xénophon une injure gratuite que de supposer qu'il ait profité, sans le dire, des matériaux laissés par Thucydide. S'agissait-il de quelques notules, de quelques faits consignés? ces faits étaient du domaine commun. Quant à la rédaction, on voit, par la touche plus débile du VIIIe livre, que Thucydide n'aurait pu laisser aucun travail achevé et revêtu de coloris à son continuateur, qui, dès le début de ses *Helléniques*, adopte son propre style à lui, si différent du style de l'historien de la guerre du Péloponèse. — Thucydide, après son retour d'exil, fit sans doute d'Athènes en Thrace un court voyage. Revenu dans sa patrie, il tomba assassiné. On lui érigea un tombeau à Cœla, et on y lisait cette inscription : *Thucydide, fils d'Olorus, du bourg d'Alimuse.* — Thucydide, en donnant à l'histoire une physionomie nouvelle, conçut aussi l'idée d'y introduire les harangues, évidemment composées, en partie, de l'esprit des paroles proférées par les personnages, et en grande partie aussi du développement des pensées que l'écrivain puisait dans ses propres inductions, dans son imagination, pour faire ressortir la politique de ses personnages, compléter le tableau, et mettre plus à jour la série des événements. Ce système de harangues a été imité par Tite-Live et Tacite, qui n'ont pas procédé autrement. Pour l'ordinaire, ces discours sont trop dans le style propre de l'auteur, et décèlent un esprit qui s'évertue à faire jaillir d'une situation politique tous les sentiments et toutes les pensées qu'elle doit inspirer. Ce sont des pièces d'éloquence presque toujours travaillées avec un soin particulier; elles dramatisent le récit; et, si l'on a remarqué que, en général, l'histoire chez les anciens est plus descriptive, et plus raisonneuse chez les modernes, les premiers se dédommageaient de la simplicité de leur narration par le luxe étudié des harangues qu'ils y introduisaient. Thucydide surtout, esprit ferme, avec ce coup d'œil appréciateur, avec cette chaleur concentrée qui s'empare fortement d'une grande idée, avait besoin de recourir à ce mode de résumer ses jugements et ses pensées. Si Périclès avait vécu assez long-temps pour lire l'histoire de Thucydide, il est probable qu'il n'eût pas retrouvé textuellement l'oraison funèbre qu'il avait prononcée

en l'honneur des guerriers morts dans les combats; mais il aurait su un gré infini à Thucydide d'avoir ainsi compris et complété sa pensée. Là, on voit l'historien, vraiment ami de son pays, oubliant son puritanisme lacédémonien, se complaire dans la pensée qu'il est né à Athènes. Comme il se félicite, pour ainsi dire, en présence de la vaste famille athénienne, du bonheur qu'il éprouve de vivre sous l'empire de ces institutions généreuses, au sein d'un peuple enjoué, de mœurs faciles, dont il semble sincèrement apprécier le noble naturel! Est-ce Périclès, est-ce Thucydide qui parle? A nos yeux, c'est Thucydide, loin de ses foyers, écrivant dans l'exil, dépouillant tout amer ressentiment, et se livrant sans réserve à des sentiments de piété, de patriotisme, chantant solennellement l'hymne national qui préconise sa ville natale à tous les peuples de l'univers! Le discours d'Archidamus, une foule d'autres, sont des chefs-d'œuvre de dialectique et d'éloquence; et, pour laisser à l'admiration des siècles passés et du nôtre le soin d'apprécier les mâles beautés répandues à profusion dans l'histoire de la guerre du Péloponèse, ne rappelons ici que la description de la peste d'Athènes, morceau où le génie d'Hippocrate et celui d'un grand moraliste semblent se concentrer, et finissons par répéter, avec plusieurs célèbres écrivains modernes, que la civilisation et le développement des idées ne s'élèveront jamais à un degré qui dispense l'homme d'état et le philosophe de méditer Thucydide aussi bien que Tacite. F. Gail.

TOULOUSE est l'une des plus anciennes villes de France, et l'une de celles dont l'origine est enveloppée de plus de ténèbres. Au xve et au xvie siècle, temps où une érudition incomplète et sans critique dominait dans les études, et où l'on ne connaissait d'autres sources d'instruction que des auteurs grecs ou latins, mal lus ou mal compris, on désigna successivement pour fondateurs de cette ville Lemosin, Polyphème, le Troyen Tolossus ou Tolosanus. Il en aurait trop coûté aux écrivains de cette époque d'être véridiques, et ils aimèrent mieux inventer des fables que d'avouer leur ignorance. Cependant on ne peut douter de l'antique origine de *Toulouse*. Fréret croyait qu'elle avait été fondée par les Ibères, qui lui auraient donné le nom de *Tolosa*, que portent plusieurs lieux de la Péninsule hispanique. Mais de nombreuses colonies de Celtes ayant franchi les monts et s'étant établis dans cette partie de l'Europe, auraient pu aussi y porter ce nom de *Tolosa*, devenu depuis si célèbre dans l'histoire. Quoi qu'il en soit de cette question, qui ne sera peut-être jamais résolue, on trouve, en s'attachant aux autorités les plus respectables, que *Toulouse* existait déjà avant l'époque où Bellovèse et Sigovèse conduisirent hors des Gaules deux nombreuses armées, impatients de s'illustrer par des conquêtes. C'est dans celle de Sigovèse qu'entrèrent les *Volkes Tektosages*, habitants de Tolosa, et de toute cette contrée, qui, dans les derniers temps, était connue sous le nom de *Haut-Languedoc*. L'expédition de Sigovèse ayant eu lieu vers l'an 163 de Rome, sous le règne de Tarquin-l'Ancien, on voit que Tolosa existait déjà environ 591 ans avant l'ère chrétienne, ce qui lui donnerait au moins 2,430 ans de durée, depuis cette époque jusqu'au moment où nous écrivons ces lignes. L'armée de Sigovèse s'étant précipitée au-delà du Rhin, ceux des habitants de Tolosa qui en faisaient partie s'habituèrent dans la Germanie et la Pannonie; et César nous apprend que de son temps, c'est-à-dire plus de cinq siècles après le départ de cette colonie militaire, les Volkes Tektosages occupaient encore, au voisinage de la forêt Hercynie, les lieux les plus fertiles de la Germanie, et s'y maintenaient avec une grande réputation de justice et de valeur. Il paraît que c'est de ces contrées, soumises par leur courage, que les anciens habitants de Tolosa s'étendirent dans la Thrace et dans la Macédoine. Ils vainquirent et tuèrent Ptolémée Ceraunus, et plus tard Sosthène, que les

Macédoniens lui avaient donné pour successeur. Ce fut après ces victoires éclatantes que Brennus, devenu le principal chef des Gaulois, conçut la pensée de se rendre maître des trésors que l'on croyait conservés dans le temple de Delphes. La Grèce fut en partie conquise et ravagée, le détroit des Thermopyles franchi et Delphes assiégée. Ici la fable a peut-être été substituée à l'histoire; et tandis que quelques écrivains annoncent que les Gaulois se rendirent maîtres du temple de Delphes, d'autres affirment que les dieux prirent la défense de ce lieu sacré, et que l'armée des Celtes fut détruite. Mais il faut sans doute ôter de cette légende tout ce qu'elle a de merveilleux, et avouer que Brennus éprouva un échec considérable en attaquant ce lieu célèbre; que, par suite, étant blessé et forcé à la retraite, il se donna la mort. Au reste, le témoignage des historiens nous apprend qu'une partie des Tektosages qui avaient accompagné ce général revint à Toulouse, son antique patrie. *Tectosagi cùm in antiquam patriam Tolosam venissent*, dit Justin. Une autre passa dans l'Asie-Mineure avec des Trocmes et des Tolirboges, et, après avoir éprouvé des fortunes diverses, fondèrent dans la grande Phrygie la Mæonie, la Paphlagonie et la Cappadoce, un empire nouveau, ce fut la Galatie. Dans l'un de ces cantons on trouvait, selon la Table théodosienne, un doux souvenir de la patrie: c'était *Tolosocorium*, ou le *pays de Toulouse*; et comme ce lieu se trouvait dans le canton occupé par les *Tolirboges*, on pourrait en conclure que ceux-ci ne différaient pas des *Tolosates*, ou habitants particuliers de Tolosa. — Ceux des Tektosages revenus dans leur ancienne patrie déposèrent dans les temples, le lac de *Tolosa*, les trésors qu'ils avaient pillés dans la Grèce. Ce fut pour obéir aux prêtres qui leur disaient que c'était le seul moyen d'apaiser les dieux irrités par ces déprédations sacriléges. Long-temps après, le midi des Gaules étant soumis aux Romains, les Tektosages avaient conservé leur liberté. *Amis* et *alliés* des vainqueurs, ils avaient seulement une garnison romaine dans la ville pour la défendre contre les Cimbres; mais une partie des habitants appela les Barbares. La garnison romaine fut faite prisonnière. Le consul Quintus Servilius Cepion vengea Rome. La plupart des Toulousains étaient demeurés fidèles à l'alliance du peuple-roi. Ils introduisirent la nuit, et sans coup férir, Cepion dans leur ville. Celui-ci abusa de ce succès: il pilla les temples et le lac sacré. Selon Justin, dont le rapport doit sans doute être taxé d'exagération, le consul retira de Tolosa cent dix mille livres pesant d'or et quinze cent mille pesant d'argent, somme qui s'élèverait aujourd'hui à plus de cent trente millions, et que, pour être vrai, il faut peut-être diminuer des dix-neuf vingtièmes. Si Cepion avait envoyé ses richesses à Rome, il aurait eu en sa faveur tous les suffrages du sénat et des citoyens; mais il voulut s'en emparer, et dès lors ce ne fut qu'un audacieux sacrilége. S'il fut vaincu par les Cimbres, ce fut une punition de son crime; s'il traîna ses jours dans l'ignominie, ce fut en expiation de son attentat; et, pour marquer à l'avenir la fatalité qui s'attache aux méchants, on disait: « Il a de l'or de Toulouse (*Habet aurum tolosanum*). » — Dans la suite, les Toulousains ayant pris les armes contre Marius, ils furent vaincus, et Copillus, leur chef, fut fait prisonnier par Sylla, et la ville fut réunie à la province romaine, ou à la Narbonnaise. Plus tard elle fournit à César des braves, qui entrèrent dans l'armée du jeune Crassus. On a cru qu'elle avait été élevée au rang de colonie; mais jusqu'à présent aucun monument bien authentique ne constate ce fait, car la médaille publiée par Goltz à ce sujet est bien évidemment fausse. Une inscription trouvée dans cette ville même, et où il est parlé des colons et des habitants, n'est pas assez explicite à ce sujet. Au reste, sous la domination romaine, elle produisit plusieurs hommes célèbres, entre autres le fameux Antonius Pri-

mus, qui vainquit Vitellius, et assura la possession de Reme à Vespasien. Vers le même temps Telosa reçut le titre de *Palladienne* que répètent en son honneur les poètes latins, soit que ee nem provienne du culte qu'on y rendait à Pallas, soit plutôt de la eulture des lettres et des arts. Au commeneement du ve siècle, et lersque les Vandales détruisaient toutes les cités situées sur le passage de leurs hordes dévastatrices, elle fut préservée de leur fureur par saint Exnpère. Elle avait dès le IIIe siècle embrassé la religion catholique qui lui avait été apportée par saint Saturnin, son premier évêque, et qui y seella de son sang les vérités évangéliques. Les Visigoths, qui s'en rendirent maîtres bientôt après, l'abandonnèrent pour passer en Espagne : peu de temps ensuite l'empereur Honorius leur eéda la possession de cette ville et de la Nevempopulanie, ainsi que quelques portions de la Narbonnaise. Tolosa devint la capitale de ce neuveau royaume qui dura 87 années, et qui s'étendit, d'un côté, sur tonte l'Espagne, et, en Gaule, jusqu'au Rhône et à la Loire. Les Romains, commandés par Cellus Littorius, ayant assiégé Telosa, furent vaincus par Théodoric, et eette victoire ajeuta beaucoup à la feree de eet état, qui, fendé par Wallia en 419, ne cessa d'exister qu'en 506, lors de la défaite et de la mert d'Alaric II dans les champs de Vouglé. Tolosa se soumit alors à Clevis, et devint dans la suite la capitale de l'Aquitaine neustrienne. Gondwald, qui veulait usurper la couronne de Franee, s'en rendit maître; elle devint la propriété de Gontran, roi de Bourgogne, puis passa à Childebert, roi d'Austrasie, et de lui à Thierri, roi de Bourgogne, son fils. Dagobert, forcé de reconnaître les droits de Charibert, son frère, lui céda cette ville et presque toutes les previnees situées au midi de la Loire. Tolesa devint alors, pour la seconde feis depuis la ehnte de l'empire d'Occident, capitale d'un royaume puissant. Après la mert de Charibert, ses fils possédèrent ce royaume, mais simplement sous le titre de duché d'Aquitaine. Les Sarrasins, commandés par l'émir El-Samah, vinrent en faire le siége en l'an 721. Le due Eudes, accourant au secours de sa eapitale, attaqua les Sarrasins, les vainquit et tua l'émir. Il ne faut ajeuter aucune eréance au récit d'Anastase le bibliothécaire, qui fait périr dans eette bataille trois cent soixante-quinze mille Arabes. On peut eroire seulement que la perte éprouvée par les ennemis fut considérable. Eudes avait peut-être sauvé la monarchie dans eette occasion; mais il était cependant presque toujours en guerre eentre Charles-Martel. Les fils de celui-ei poursuivirent dans ceux du duc d'Aquitaine le sang de Clovis. Maîtres du trône, les Carlovingiens ne gardèrent plus aucunes mesures, et un assassinat les délivra du malheureux Waifre, descendant du valeureux Eudes. Telosa se soumit à Pepin-le-Bref, et fut réunie à la couronne : mais bientôt Charlemagne lui rendit le titre de capitale, en rétablissant pour Louis-le-Pieux, ou le Débonnaire, son fils, le royaume d'Aquitaine. Plusieurs rois du sang de Charlemagne se suecédèrent sur ce trône. Charles-le-Chauve l'assiégea trois fois, et ne la prit que lors de la dernière attaque. Les Normands vinrent ensuite y porter le ravage, et, à cette époque de deuil et de malheurs pour la France, cette ville fut prise et reprise plusieurs fois. Enfin ses comtes bénéficiaires, ayant comme tant d'autres gouverneurs usurpé le pouvoir seuverain, Teuleuse, leur capitale, acquit de nouveau une haute importance. Ce fut des murs do cette ville que Raymend IV, dit de Saint Gilles, sortit à la tête de cent mille vassaux pour aller délivrer le saint sépulcre. C'était le prince le plus puissant et le plus riche de eeux qui passèrent en Asie. Il planta l'étendard de Toulouse, de gueules, à la croix d'or vidée, cléchée et pommetée, sur la tour de David. Suivant plusieurs auteurs contemporains, il refusa la couronne de Jérusalem huit jours après la conquête de cette ville, et il la refusa encore après la mort

de Godefroi, se contentant d'appeler son fils Bertrand en Syrie, et d'y établir sa dynastie. Cependant, durant le pèlerinage du comte Raymond, Guillaume IX, duc d'Aquitaine, s'était emparé de Toulouse; reprise par Bertrand, cette ville retomba au pouvoir de Guilleume, qui n'eveit d'abord à combattre qu'Alfonse Jourdain, encore enfant. Mais les Toulousains coururent aux ermes, allèrent chercher leur jeune comte à Orange, et chassèrent l'usurpateur. — La puissence des comtes de Toulouse n'evait pas été affaiblie par la guerre sainte; Louis-le-Jeune voulut en vain s'emparer de leur capitale, que, suivant un enteur, il redemandait comme lui appartenant du chef d'Éléonore de Guienne, sa femme. Le siége qu'il entreprit en 1141 fut fatal à son armée, et Toulouse ne fut pas enlevée au comte Alfonse, son seigneur. Dans la suite, le même roi s'avença au secours de cette ville sur la demande de Raymond V, son beau-frère, qui y occupait alors le trône comtal. Ligué avec le comte de Barcelone et avec d'autres princes, Henri II, roi d'Angleterre, vint assiéger cette ville, en 1159. Il était eccompagné du roi d'Écosse, et déploya ses tentes à la vue des murs de Toulouse. Bientôt il l'attaqua vivement; mais constamment repoussé, battu dans toutes les sorties, il se retira précipitamment, en disant pour son excuse qu'il ne voulait pas prendre une ville défendue par son souverain le roi de France. Malgré ce triomphe, la gloire et le prospérité de Toulouse allaient disparaître deus les horreurs d'une guerre religieuse. Les henriciens avaient semé leurs erreurs dans cette ville, et si saint Bernerd y combattit avec succès cette hérésie, il ne put cependant ramener tous les cœurs à l'unité catholique. Une partie des habitants edopta bientôt les opinions des elbigeois. Des légats du pape et des hommes éloquents furent envoyés et firent de vains efforts pour extirper l'erreur. Reymond VI régnait, et ce prince éprouvait une répugnence invincible à sévir contre ses sujets. Ce fut une faute peut-être. Sous son égide, les hérésiarques prêchèrent evec liberté leurs doctrines, et il fournit ainsi à ses ennemis de spécieux prétextes contre lui. Les novateurs, divisés d'opinions, s'accordaient cependant dans leur haine contre la religion du plus grand nombre. Vaudois, henriciens, eriens, manichéens, albigeois, etc., tous evaient un lien commun, le désir de substituer, par tous les moyens possibles, leurs croyances eux croyances de l'église romeine, sauf à se proscrire ensuite entre eux s'ils devenaient les maîtres. Le pape Innocent III envoya des commissaires et des légats; ils opérèrent peu de conversions dens les provinces voisines de Toulouse: meis les habitants de cette ville, qui evaient en grand nombre adopté les nouvelles opinions, les abjurèrent solennellement dès que les légats du pape eurent promis en son nom de confirmer les libertés, usages et coutumes de le ville. Raymond VI voyant, mais trop tard, qu'il aureit dû user de son influence pour empêcher la propagation des dogmes des sectaires, promit aux légats de poursuivre et de chasser les hérésierques. Il n'était plus temps, et lui-même allait être victime de son indifférence et de la protection qu'il evait accordée eux novateurs. Un événement sinistre vint ajouter encore eux maux qui déjà pesaient sur lui. Peu fidèle à ce qu'il eveit promis aux légats, il egissait avec lenteur contre les hérétiques. Vers le commencement de l'année 1208, l'un de ces envoyés du souverain pontife lui reprocha dans Saint-Gilles sa lenteur et son irrésolution, et l'excommunie. Ce légat, nommé Pierre de Castelnau, ebusa sans doute de son autorité; mais il n'était pas né sujet du comte, et son emportement ne devait pas lui être fatal. Raymond dissimula. Il rappele Pierre de Castelneu qui s'était retiré, et lorsqu'il eut près de lui cet ecclésiastique et son collègue, il ne parut pas plus empressé d'obéir à l'église: il meneça même de le mort la plus cruelle ces deux envoyés du père commun des fidèles. Ils se retirèrent de nouveau,

mais, à l'instant où ils se disposaient à passer le Rhône, Pierre de Castelnau fut assassiné. Ce fut alors que le pape engagea le roi et les barons de France à punir cet attentat. Une croisade fut prêchée. En vain Raymond se soumit, en vain il consentit à faire une amende honorable devant l'église Saint-Gilles et à être frappé de verges devant tout le peuple, la religion qu'il avait outragée ne lui accorda qu'un inutile pardon; la politique et l'ambition vinrent consommer sa ruine. Montfort, comte de Leicester, qui avait, dès l'an 1204, été chercher dans la terre sainte de la gloire et des pardons, devint le chef des croisés. Vainqueur dans leurs combats, il aspira au trône de Toulouse. En 1211 il mit le siége devant cette ville, qu'environnait encore sa vieille enceinte romaine. Raymond VI repoussa son redoutable ennemi. Sa cause était celle de tous les princes ses vassaux ou ses voisins. Il rassembla soixante mille hommes. Pierre III, roi d'Aragon, se joignit à lui avec de nombreux chevaliers, et l'on marcha vers Muret, que Montfort venait défendre seulement avec mille soldats. On combattit: Pierre III tomba parmi les morts; l'armée du comte fut mise en déroute; Raymond fut entraîné par les fuyards, et Toulouse, abandonnée par son souverain, reçut en frémissant son vainqueur. — Si nous ne craignions d'abuser trop long-temps de la patience de nos lecteurs, nous essairions ici la peinture de la tyrannie de Montfort. Nous offririons ce despote sanguinaire forçant les habitants à prendre les armes pour se délivrer de son odieuse domination; ceux-ci, parvenus jusqu'aux fossés qui bordaient son palais, lui redemander leurs parents, leurs amis, détenus dans la vaste forteresse; et Montfort, après avoir exigé qu'ils missent bas les armes, ne rendre à l'empressement de tout un peuple, à l'amour des familles, que des têtes sanglantes, que des cadavres mutilés. — De tels attentats appelaient une vengeance éclatante; elle ne se fit pas long-temps attendre. Tout à coup, à travers les brèches des murs à demi renversés, on aperçoit, du côté du Comminges, un nuage de poussière, puis quelques lances, quelques armures étincelantes. C'est Raymond VI, qui rentre dans sa capitale. Ses cheveux étaient blanchis; l'âge, l'exil et le malheur avaient dessiné sur son front des signes ineffaçables, mais ne lui avaient point ravi sa noble fierté. La foule l'entourait, et baisait ses vêtements et son épée. Les nobles compagnons de son infortune étaient salués comme les modèles de la fidélité courageuse, de la loyauté la plus parfaite; il semblait qu'avec eux on voyait rentrer dans Toulouse l'espérance, la gloire et la liberté. Il fallut sur-le-champ pourvoir à la défense de la ville. Ses murs étaient en partie détruits; le vieux comte lui-même travailla aux retranchements, aux barbacanes élevées en avant des portes. Montfort était absent; il accourut. Maître du château Narbonnais ou du Palais-Comtal, il étendit son armée sur les deux rives du fleuve qui baigne Toulouse. Long-temps on combattit avec des succès partagés; mais enfin le grand drame historique approchait de son dénouement. Une pierre lancée par une machine manœuvrée par des femmes jeta Montfort mourant sur le sol dont il avait usurpé la souveraineté. La suite de cet événement fut la soumission de presque tout le comté à ses anciens possesseurs: mais Raymond VI demanda en vain son pardon; il ne put l'obtenir; il mourut excommunié, et ses ossements, frappés par l'anathème, ne reposèrent jamais dans un tombeau. — Ce fut sous le règne de Raymond VII, son fils et son héritier, que l'inquisition fut établie à Toulouse. On en a faussement attribué l'institution à saint Dominique. Ce fondateur de l'ordre des Frères-Prêcheurs ne s'occupa jamais que du soin de convertir les albigeois. « Lorsqu'on crut, dit un historien, que le glaive de Dominique, la parole, ne pouvait rien contre les hérétiques, on l'abandonna pour tirer celui de fer de Montfort. » Dominique mourut à Bologne, en 1221. Huit

ans après, le concile de Toulouse établit l'inquisition, et elle ne fut confiée qu'en 1233 à l'ordre des Frères-Prêcheurs. Raymond VII assista souvent aux jugements rendus par ce tribunal, et cependant il voulut quelquefois essayer de reconquérir l'indépendance dont avaient joui ses aïeux. Il ne put y réussir. Déjà le pouvoir central s'établissait, et la puissance royale rendait vains tous les efforts des grands vassaux. Toulouse vit finir en Raymond VII la race de ses valeureux comtes. Jeanne, sa fille, fut mariée à Alphonse, comte de Poitiers, et frère de Louis IX. Étant mort, ainsi que sa femme, en 1271, le comté fit retour à la couronne; cependant le titre dura jusqu'en 1361. — Déjà Toulouse, qui n'était plus capitale d'un état puissant, cherchait dans la culture des sciences et des lettres un titre plus honorable peut-être. Elle voulut reconquérir cette glorieuse épithète de *Palladienne* que les Romains lui avaient donnée. Son université, fondée en 1229, et la seconde de France, jetait, dès le XIIIe siècle, un grand éclat. Ses poètes, en langue romane, avaient été célèbres pendant la longue durée de la dynastie de Toulouse; et, bien que proscrits avec elle, ils eurent des successeurs. En 1323, *la très gaie compagnie des sept troubadours de Toulouse*, assemblée dans le verger de son consistoire ou palais, au pied d'un laurier, écrivit, le mardi après la Toussaint, une lettre circulaire, dans laquelle elle invita tous les poètes à se réunir à elle le premier mai de l'année suivante, promettant de donner une violette d'or à celui qui présenterait la meilleure pièce de vers. En effet, le premier mai 1324, une foule d'écrivains se présenta pour disputer cette noble récompense, qui fut décernée à Arnaud Vidal; et les capitouls ou magistrats municipaux déterminèrent qu'à l'avenir le prix serait payé aux frais de la ville. En 1356, *la gaie compagnie des sept troubadours* envoya *las leys d'amors* ou *la Poétique* dans toutes les villes du midi de la France et de l'Espagne. Rien n'est plus glorieux que cette institution littéraire, comme rien n'est plus touchant que le style naïf de ses fondateurs. — On était alors au temps des ravages des Anglais dans le Languedoc. Toulouse démantelée obtint la permission de relever ses remparts. Ses longs faubourgs, où l'ennemi aurait pu se loger, furent détruits. Le palais et le verger des troubadours furent sacrifiés de même pour le salut commun, et ceux-ci furent reçus dans l'hôtel de ville, que les vieilles chartes nomment *le palais commun*. Ce fut dans le siècle suivant que le parlement de Toulouse, réuni une fois à celui de Paris, fut fixé dans Toulouse. Ce fut aussi dans le XIVe siècle que l'ancien évêché de cette ville fut érigé en archevêché. Toulouse était reconnue solennellement comme la capitale de la province du Languedoc, et elle devint encore puissante, non plus cette fois par la force des armes, mais par de fortes études, par la célébrité de son parlement, dont le ressort embrassait plus d'un tiers du royaume, et aussi par ses antiques jeux poétiques, et par son université, qui, au XVIe siècle, comptait dix mille étudiants attirés par la science profonde des professeurs. Mais ce XVIe siècle vint apporter des perturbations profondes dans nos provinces. Beaucoup d'habitants de cette ville et un grand nombre d'étudiants embrassèrent la religion réformée. Il fallait autre chose aux chefs politiques de ce mouvement, qui ne paraissait d'abord que dogmatique. Ils reçurent, en 1562, du prince de Condé, l'ordre de se rendre maîtres de la ville, d'en piller et d'en détruire les églises, et d'en chasser les catholiques; et, dans la nuit du 11 au 12 mai, ils s'emparèrent des principaux postes. On combattit pendant cinq jours. Enfin, le 17 mai, les conjurés et leurs complices s'enfuirent, et furent poursuivis au loin. Plus tard, la Ligue domina dans Toulouse, et le premier président Duranti et l'avocat-général Daffis, demeurés fidèles à Henri III, même après l'assassinat des princes lorrains, furent eux mêmes égor-

gés par quelques misérables fanatiques. Les discordes entre les royalistes et les ligueurs continuèrent, et la paix ne fut entièrement rendue à Toulouse que par l'édit de Folembrai, en 1596. Alors commença une nouvelle ère de prospérité pour cette ville; et, malgré les ravages causés dans les campagnes voisines par les troupes protestantes sorties de Castres et de Montauban, la culture des lettres, qui n'avait jamais été abandonnée, reprit un plus grand éclat. Depuis la fin du XVe siècle, les luttes poétiques, instituées par les *sept troubadours*, avaient reçu une constitution nouvelle. Une fille noble et riche, qui nous a laissé des vers délicieux, combla de riches dans la ville de Toulouse, pour qu'elle célébrât chaque année les jeux floraux. Elle-même donna, en 1498, à Bertrand de Rouaix, l'*Englantina novella*, ou la *Nouvelle Églantine*. Il faut parcourir les manuscrits de la fin du XVe et ceux du XVIe siècle pour avoir une idée de l'enthousiasme qu'inspiraient alors ces concours. Au commencement du XVIIe siècle, à la pompe des jeux dont Clémence Isaure était la bienfaitrice, vint s'unir la pompe des fêtes données par le duc de Montmorency. Sa mort cruelle, ordonnée par un ministre impitoyable, et son sang rougissant le Capitole de Toulouse, où il avait déployé toute la magnificence d'un souverain, attristèrent long-temps la ville; et son histoire semblait devoir s'arrêter à cette catastrophe sanglante, lorsque les troubles de la Fronde vinrent la réveiller d'une longue léthargie. Depuis et jusqu'aux premiers jours de la révolution, la douce quiétude des Toulousains ne fut que rarement troublée. Mais bientôt, aux émeutes causées par les mesures prises contre le parlement, aux réjouissances célébrées pour le retour de cette compagnie souveraine, succédèrent des jours de deuil et de sang. Cinquante-cinq magistrats de cette cour furent traînés à Paris, et offerts en holocauste au génie de la terreur, tandis que, dans leur ville natale, l'échafaud se dressait aussi, et qu'il dévorait et l'innocence et les vertus. Peu d'années après, des cris de guerre retentissaient sous les murs de Toulouse. Pour se soustraire au joug du directoire, quelques royalistes intrépides avaient relevé la bannière blanche. Mais l'insurrection de l'an VII fut étouffée dans le sang, et, après les combats, une commission militaire envoya les prisonniers de guerre à la mort. — Mais tandis que les factions ajoutaient chaque jour aux maux de la France, des hommes courageux, placés sous des drapeaux différents, illustraient leurs armes hors de nos frontières, et semblaient élever bien haut leurs palmes expiatoires pour absoudre la France de tant de lâches forfaits; la trente-deuxième demi-brigade, formée de Toulousains, s'illustrait alors sur tous les champs de bataille de l'Italie et de l'Égypte. — L'histoire de Toulouse s'arrête aux derniers jours de l'empire. Une bataille sanglante, livrée, le 10 avril 1814, sous les murs de cette ville, illustra la valeur française, qui ne céda qu'au nombre une petite partie des positions qu'elle défendit avec un courage invincible. Aujourd'hui, bien que cette grande cité soit toujours une position militaire importante, un centre de résistance d'un haut intérêt, on n'y aperçoit plus, au premier aspect, rien qui rappelle son histoire militaire : ses portes pittoresques sont tombées, ses remparts ont été abattus, sa surface bâtie s'est accrue; mais cependant son bel arsenal de construction est toujours l'un des plus remarquables du royaume; sa poudrerie, sa fonderie, sont toujours des établissements précieux pour la défense de l'état, et son école d'artillerie est une source d'instruction pour les officiers de cette arme. L'université n'a pas été rétablie; il y a seulement une faculté des sciences, encore incomplète, une faculté de droit et une faculté des lettres. Les institutions particulières empêchent peut-être que le collége soit dans un état de prospérité croissante. Nulle part, d'ailleurs, l'instruction populaire n'a plus de disciples. L'enseignement mutuel est à

peu près abandonné, mais les écoles chrétiennes réunissent plusieurs milliars d'enfants. Ces écoles sont en partie à la charge de la ville. De quatre bibliothèques publiques que possédait autrefois Toulouse, elle n'en a plus que deux, celle dite du *Clergé* et celle de la ville. Le Jardin-des-Plantes, vaste et beau, a été créé par l'auteur de la *Flore des Pyrénées*, Picot de La Peyrouse; l'observatoire, long-temps abandonné, a maintenant un directeur. On se plaint avec raison de l'obstination avec laquelle on refuse à Toulouse le rétablissement de sa faculté de médecine, qui remplacerait l'école secondaire qu'elle possède maintenant. L'école vétérinaire a été établie depuis peu d'années. L'école des sciences et des arts de la ville est la continuation des écoles de peinture, sculpture et architecture de son ancienne académie des arts. Une école pour l'instruction des sourds-muets a été créée aussi dans cette ville, près de laquelle est né le célèbre abbé Sicard. Plusieurs associations littéraires et savantes existent à Toulouse. La première est l'académie des jeux floraux, que l'on considère comme la plus ancienne de l'Europe; l'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, établie par lettres patentes de Louis XV, en 1746, mais dont l'origine remonte au temps de Fermat; la société de médecine, chirurgie et pharmacie, la société d'agriculture, la société archéologique, fondée en 1831. Tous les corps académiques distribuent chaque année des prix, publient des recueils ou des mémoires, et excitent un mouvement scientifique, littéraire et artistique, qui, de Toulouse, considérée toujours comme la capitale du midi, s'étend dans la Guienne, le Languedoc et la Provence. La ville possède un musée de tableaux qui renferme beaucoup d'ouvrages des plus grands maîtres. Ce musée a été fondé en 1795. Le musée d'antiquité n'a été ouvert qu'en 1817. Dans son ouvrage sur la sculpture ancienne et moderne, M. le comte de Clarac a dit que ce musée prenait immédiatement son rang après celui du Louvre. Il s'enrichit journellement, par les soins actifs et par la générosité de la société archéologique. — Placée sous un beau ciel, sur une terre féconde, au milieu de l'isthme pyrénéen, en face et à une petite distance des montagnes qui nous séparent de la péninsule hispanique, et à une distance presque égale des deux mers, peuplée par un peuple actif et spirituel, Toulouse semble appelée à occuper une place importante parmi les grandes villes de la France. Elle a fourni une longue suite de grands hommes. Sa basilique de Saint-Saturnin est l'un des plus beaux restes de l'architecture byzantine. Sa population, sans y comprendre sa garnison et les étudiants venus en grand nombre dans ses murs, s'élève à plus de 78,000 ames. Elle s'accroîtrait rapidement si le canal des Pyrénées était creusé, si cette prolongation du canal du Midi s'étendait jusqu'à l'Adour. Alors seulement le problème de la jonction des deux mers par une voie maritime serait résolu; Toulouse atteindrait au plus haut point de prospérité commerciale et industrielle, sans oublier sans doute ses antiques illustrations, et en conservant toujours avec respect dans son vieux Capitole cette inscription, gravée sur l'une de ses portes, et qui indique l'asile de la justice, des lettres et des arts :

Hic Themis dat jura civibus,
Apollo flores camœnis,
Minerva palmas artibus.

Cher Alexandre du Mège.

TRANSPOSITION, action de mettre une chose à une autre place que celle où elle était, ou résultat de cette action : faire par mégarde une transposition de mots. La *transposition* des termes d'une proportion, d'une équation. Ce mot désigne, dans une acception particulière, le renversement de l'ordre dans lequel les mots ont accoutumé d'être rangés : *transposition* vicieuse, élégante. La langue latine abonde en transpositions.

Transposition (musique), action d'exécuter ou de noter une pièce de musique dans un autre ton que celui où elle a été

écrite. Cette opération, assez facile lorsqu'il ne s'agit que de changer le ton en notant à tête reposée, exige néanmoins beaucoup d'habileté et une grande habitude dès qu'il faut exécuter à première vue dans un autre ton que celui du morceau qu'on a sous les yeux. Pour rendre ce changement plus facile, l'exécutant suppose ordinairement une clé différente de celle qui est marquée au commencement de chaque portée. Mais, comme, par le déplacement des demi-tons correspondants, les accidents de la clé et ceux qui peuvent survenir dans le cours du morceau ne sont plus les mêmes, que souvent ils ne sont pas de la même espèce, puisqu'à la place d'un bémol la *transposition* peut amener un bécarre ou même un dièze, et réciproquement, la substitution des clés ne renverse, à tout prendre, qu'une partie de l'obstacle. Il y a même des *transpositions* où le changement de clés est tout à fait impraticable : telles sont surtout celles de quinte et de quarte. Elles offrent quelquefois de si grandes difficultés qu'il n'est pas rare de voir un artiste habile s'y embarrasser. Les transpositions se rencontrent fréquemment dans les orchestres de théâtre ; l'Opéra-Comique, le Vaudeville surtout, en offrent de nombreux exemples. Il n'en saurait être autrement, puisque le même air se trouve souvent exécuté par des chanteurs de voix différentes, et que chaque nouvel acteur qui se fait entendre dans un rôle déjà connu amène presque toujours une transposition nouvelle. Un bon accompagnateur doit avoir l'habitude des transpositions, car il est souvent obligé de changer à première vue le ton des morceaux qu'il accompagne. Quant au chanteur, les transpositions ne le regardent nullement en ce qu'il n'a pas à changer le nom des notes, mais à suivre tout simplement l'intonation qu'on lui donne.—Il y a des intruments *transpositeurs*, c'est-à-dire qui rendent d'autres sons que ceux indiqués par les notes écrites : tels sont les cors, clarinettes, trompettes, etc. Ces instruments sont construits sur des diapasons différents, afin de faire disparaître les difficultés d'exécution qui rendraient certains tons tout à fait impraticables : la clarinette, par exemple, malgré les nombreuses clés dont elle est compliquée, ne peut servir que pour un ton qui n'a que deux accidents au plus. Si donc le morceau se trouve dans un ton qui exige plus de deux bémols ou de deux dièzes, on est obligé de prendre une clarinette d'une dimension différente, et dont le diapason se trouve élevé ou abaissé dans une proportion convenable, de telle sorte que l'exécutant paraît jouer dans un ton qui n'est réellement pas celui du morceau (*v.* CLARINETTE, TROMPE).

CH. BECHEM.

TREMBLEMENT DE TERRE (géologie), mouvement brusque imprimé par des agents intérieurs à quelque portion de la couche superficielle de la terre. La puissance de ces agents est quelquefois assez grande pour déplacer des masses énormes, former des exhaussements, creuser des abîmes ; avec moins de violence, le sol reste en place, il n'est qu'ébranlé, *secoué* ; mais ces commotions suffisent pour renverser les édifices, couvrir un pays de ruines, sous lesquelles une partie de la population reste ensevelie. Les tremblements de terre sont le plus terrible des phénomènes que notre planète met sous nos yeux ; l'imagination s'en effraie d'autant plus qu'il lui est impossible d'en saisir l'ensemble, de s'en faire un tableau qui rassemble tous les objets à représenter. Ce qu'elle peut apercevoir à la fois n'est qu'un point dans cette immensité qu'il lui est interdit de parcourir, car tout s'accomplit en même temps, et ce temps est très court. Quelques signes précurseurs de ces catastrophes échappent à nos observations, mais l'instinct des animaux est, dans ce cas, plus clairvoyant ; on les voit alors saisis d'une frayeur soudaine, ils fuient vers les lieux découverts, et les hommes sont avertis par ces mouvements trop peu remarqués qu'il est temps de sortir des maisons, d'abandonner les cités. Les philosophes, qui savent tout ex-

pliquer, même ce qui n'est point, assigneront facilement la cause de cette infériorité apparente de certaines facultés de l'homme, malgré les secours que l'intelligence et le savoir devraient leur prêter. — Les mouvements partiels de la couche superficielle du globe ont modifié les agrégations qu'on y découvre; les stratifications ne sont plus aussi continues, aussi régulières qu'elles l'eussent été sans les ruptures et les déplacements de masses plus ou moins volumineuses. Les fouilles que l'on a faites jusqu'à présent n'ont révélé qu'un très petit nombre de ces bouleversements, et ce ne sont probablement pas les plus considérables; ceux qui ont eu lieu dans le fond des mers sont inaccessibles pour nous; on n'a fait qu'effleurer ce qui n'est pas hors de notre portée; en sorte que les faits recueillis sont incomplets et ne cesseront point de l'être, quelles que soient les additions que l'on y fera. Mais pour les progrès de la géologie, les documents historiques sont encore plus utiles que ceux que le travail des mineurs peut accumuler. Il ne dépend pas de nous de puiser à cette source d'instruction autant que nous en aurions besoin; et, d'ailleurs, ce que nous pourrions en tirer serait acheté le plus souvent à trop haut prix. Il n'est pas en notre pouvoir d'éloigner de nous le fléau des tremblements de terre : que l'on s'attache au moins à les observer, et surtout à bien connaître ce qui se passe durant le court intervalle entre le commencement et la fin de ces convulsions terrestres; on ne manquera pas de loisir pour en examiner les résultats. Les hommes auxquels le zèle pour le progrès des sciences inspire le plus de courage ne sont pas exempts de terreur à la vue des maisons qui s'écroulent, des éboulements qui menacent de les écraser; et, lorsqu'ils sont assez rassurés pour faire quelques observations, tout est fini. Toutefois, ne désespérons pas de savoir un jour ce qui se passe en ces moments critiques; mais jusqu'à présent on ne l'a pas dit. On est donc borné aux descriptions des effets du petit nombre de tremblements de terre dont l'histoire a conservé le souvenir. Ces annales géologiques ne remontent pas bien haut, quoique les faits dignes d'y être placés ne fussent pas plus rares autrefois qu'ils ne le sont aujourd'hui. Celui qui est le mieux connu, parce qu'en raison de sa grande étendue il attira l'attention des savants de toute l'Europe, est le désastre de Lisbonne en 1755. Deux siècles auparavant, cette ville avait été presque détruite par la même cause, et ce ne fut qu'après de longues hésitations qu'on la reconstruisit au même lieu. On croyait alors qu'en la transportant ailleurs on la préserverait d'une nouvelle catastrophe; cette prévision paraîtrait justifiée par l'événement du siècle dernier, si toutes les côtes du Portugal n'avaient été remuées aussi fortement que le sol de la capitale. A peu près dans le même temps, le littoral du Chili et du Pérou éprouvait des commotions aussi fortes, et Lima n'était pas mieux traitée que Lisbonne; presque toutes les îles semées dans le golfe du Mexique étaient ébranlées; les eaux de la mer transmettaient jusqu'à leur surface l'agitation du fond, et les vaisseaux la ressentaient en naviguant entre les deux continents. L'Europe entière éprouvait cet ébranlement, dont l'étendue ne put être assignée avec exactitude, faute de témoins attentifs et de curieux pour les interroger. Il est probable que l'Afrique y eut aussi quelque part, et que les contrées asiatiques aux limites de l'Europe ne furent pas tout à fait immobiles. Remarquons dès à présent que les côtes sont secouées avec plus de violence que l'intérieur des terres, et que les hautes montagnes opposent à ces mouvements une résistance qui paraît invincible, si ce n'est dans les régions volcanisées. — Le tremblement de terre qui bouleversa la Calabre est aussi un événement du XVIIIe siècle. Son étendue fut très limitée, en comparaison de l'espace immense qu'une seule commotion avait remué 30 ans auparavant; mais les circonstances et les suites de ce désastre furent décrites avec soin et constatées

par des témoignages dignes de foi. On y vit que les côtes et les plaines basses avaient été plus maltraitées que les lieux plus élevés, et qu'au lieu de fuir vers la mer, comme le firent quelques populations mal avisées, il fallait chercher un refuge dans les montagnes. Les habitants d'un village s'étaient entassés sur le haut promontoire de Sylla; la mer adjacente, soulevée par une secousse, franchit l'escarpement et entraîna tout ce qu'elle trouva sur la roche. La Sicile souffrit beaucoup moins que la Calabre; et dans cette tourmente, plus terrible que les ouragans dans toute leur fureur, l'Etna protégea l'île qui est en grande partie son ouvrage. Des passages ouverts pour le dégagement des gaz et des vapeurs, une masse que les fluides comprimés ne peuvent plus soulever, voilà des garanties contre l'action des feux souterrains et des auxiliaires qui sont aussi leur ouvrage. Dans les contrées de l'Amérique le plus exposées aux tremblements de terre, on les ressent beaucoup moins et plus rarement dans le voisinage des volcans. — Le XIXe siècle ne sera peut-être pas moins célèbre que le précédent dans les annales géologiques, en raison des tremblements de terre que l'on y citera. Celui dont l'Espagne fut le théâtre peut y être omis; il ne put être observé avec l'attention que les faits scientifiques exigent. Quant à celui qui tout récemment a désolé la Martinique, après que l'administration aura fait son devoir et pourvu aux besoins les plus urgents, il sera temps que le géologue et le physicien commencent leurs investigations. Plus tard, les traces de l'événement auraient déjà pris une autre forme, des souvenirs seraient affaiblis, des traditions toujours peu fidèles s'efforceraient de les remplacer. Il ne s'agira point d'examiner les œuvres de l'homme dans ces contrées, mais celles de la nature; un roc brisé par la violence de la commotion peut révéler plus de faits instructifs que les ruines d'un chef-d'œuvre d'architecture. — Nous saurons un jour si l'Asie est moins exposée que l'Europe aux tremblements de terre; si l'Afrique jouit aussi du même privilége. Les vastes établissements européens formés dans ces contrées serviront à remplir des lacunes dans toutes les divisions de nos connaissances. Dans l'état actuel de la géologie, on est tenté de croire que nous habitons, ainsi que tout le reste de l'Europe, une terre moins solide que celle du Thibet, de la Tatarie, et même que l'intérieur de l'Afrique : mais cette croyance a besoin d'être affermie par des observations séculaires; quelques années ne suffisent point pour l'élever au-dessus d'une simple probabilité. — Après les phénomènes imposants dont on vient de parler, il ne faut pas omettre d'autres faits peu remarquables, mais propres à répandre quelque lumière sur la cause de ce défaut de stabilité que l'on peut reprocher à presque toute la terre habitable. Dans les chaînes de montagnes où les eaux thermales abondent, telles que les Pyrénées, et même dans les plaines où des amas de sulfures de fer sont en décomposition, on éprouve assez fréquemment de légères secousses dont personne ne s'inquiète. Il n'est pas rare non plus que, dans tout un pays, un seul canton ressente aussi une faible commotion, quoiqu'il ne soit ni plus bas, ni d'une constitution géologique différente de celle des lieux voisins. L'observation attentive des circonstances locales démontre assez clairement que le moteur n'est pas à une grande distance, et que le sol faiblement ébranlé se trouve sur la *ligne de moindre résistance* d'un gaz dont la formation et la compression continuent jusqu'au moment où il parvient à rompre sa prison. C'est ainsi que l'explosion de la chaudière d'une machine à vapeur peut se faire sentir à une grande distance, si l'effet de la percussion est transmis par des corps solides. — D'autres faits plus mystérieux s'accomplissent en des lieux absolument inaccessibles pour nous. Des volcans s'élancent du fond des mers, et leurs déjections enflammées et liquides sont promptement refroidies et réduites en fragments soli-

des; leurs bouches, alternativement fermées et ouvertes par de nouvelles éruptions, livrent le passage à de nouveaux torrents de laves que les eaux refroidissent et brisent comme les premières, qu'elles entraînent ou déposent, suivant le degré de vitesse qui leur est imprimé. Ces changements, beaucoup plus rapides au fond de la mer que sur la terre, ne peuvent avoir lieu sans commotions plus ou moins étendues. Le bassin des mers est réellement plus ébranlé que la surface des continents. La formation d'une île nouvelle et d'origine volcanique est une cause permanente de mouvements qui ne cesseront qu'avec les feux du volcan, ou lorsque leur cratère dominera sur les flots. Les feux souterrains n'ont pas encore épuisé leurs forces, et les matériaux ne leur manqueront point pour entasser de nouveaux dépôts sur le fond de l'océan, et les élever jusqu'au-dessus des eaux. Les terres pourraient devenir stables à une époque où la partie du globe couverte par les eaux éprouverait encore des secousses. — Munis de cette connaissance préalable des effets, essayons de remonter jusqu'à la cause. On pressent déjà que le feu et l'eau contribuent fortement à développer cette puissance motrice, s'ils ne la produisent pas en totalité. Les gaz, dont le ressort peut y contribuer en même temps que la vapeur d'eau, sont une création du feu; c'est de l'élasticité de cet agent universel que la poudre à canon et les diverses poudres fulminantes tiennent leur force prodigieuse (v. CALORIQUE, COMBUSTION, FEU). De plus, on se refuse difficilement à ne point admettre comme constatée l'existence d'un *feu central*, d'une température supérieure à celle de nos fourneaux les plus ardents, qui aurait pénétré toute notre planète au temps de sa formation, et qui ne se serait abaissée que dans la couche superficielle, jusqu'à une profondeur médiocre. En ne considérant cette théorie que comme une simple hypothèse, on la trouve conforme au plus grand nombre des faits connus, contrariée seulement par quelques autres moins bien analysés, et que l'on voudrait voir soumis à un nouvel examen. Mais, aussi long-temps que cette vérification sera désirée, il ne sera pas permis de fonder une théorie géologique sur l'existence du feu central. Un des lieux où les nouvelles observations que l'on sollicite seraient faites avec le plus de succès et d'utilité est malheureusement très éloigné : ce sont les mines de Nertchink en Sibérie, dans le gouvernement d'Irkoutsk. Le puits de descente dans ces mines offre cette particularité que la glace s'y forme à une très grande profondeur, malgré les chaleurs de l'été. La température est aussi très basse dans les galeries; en sorte que rien ne fait sentir, dans ces excavations, qu'on est plus près de la couche à laquelle on attribue une chaleur supérieure à celle du fer incandescent. S'il était enfin bien constaté que la température intérieure de notre planète n'est que la moyenne entre celles qui varient à sa surface, comme toute sa masse serait abandonnée aux seules actions chimiques non secondées par la chaleur, il faudrait renoncer pour le moment à l'explication des tremblements de terre, et recommencer cette partie des études géologiques. On l'associerait à celle des volcans, parce que l'inspection, quelque superficielle qu'on la suppose, fait apercevoir des relations nécessaires, une connexion entre la cause des éruptions et celle du mouvement imprimé à des masses dont la grandeur et le poids étonnent l'imagination. On serait donc contraint à rallumer le feu dans l'intérieur de la terre, et l'intervention de l'eau ne serait pas repoussée, puisque ce liquide est lancé en hautes colonnes par quelques volcans; l'Hécla, en Islande, est de ce nombre. Ainsi, dans tous les cas, le feu et l'eau restent en possession du pouvoir que la géologie leur attribue, celui de bouleverser les régions habitables et les habitations, toute la couche superficielle de notre globe. Dans l'hypothèse du feu central, tous les faits de ce genre sont facilement expliqués, prévus d'avance; on s'attend à des explo-

sions d'une violence extrême lorsque les eaux de la mer tombent dans des gouffres embrasés, et qu'elle s'y répand avec une vitesse qui peut égaler celle d'un boulet de canon, si quelque fluide condensé ne ralentit point sa chute. On voit aussi que la vaporisation subite d'une grande masse d'eau donne sur-le-champ à ces fluides préexistants dans l'intérieur une force élastique avec laquelle ils agissent sur la couche terrestre supérieure, qui éprouve un *choc* dont l'effet peut s'étendre jusqu'à la surface, et se fait sentir principalement dans la direction de *la moindre résistance*. Le soulèvement de quelques terrains est le résultat d'une action plus durable, d'une *pression* dirigée de bas en haut. Si l'ascension de la masse soulevée est très lente, les ruptures peuvent être évitées; mais les mouvements brusques, irréguliers, interrompus et repris, résultent nécessairement de la constitution de notre globe, et la surface en porte l'empreinte, autant que la très petite portion de l'intérieur que les fouilles ont pu faire connaître. — Il serait superflu de passer successivement en revue tous les faits relatifs aux tremblements de terre, et d'indiquer la place que leur assignerait la théorie du feu central : toutes les explications s'y présentent spontanément; on est dispensé de les chercher. Si cette théorie n'est pas admise, chaque fait exige des recherches particulières; il se présente isolé, et par conséquent la science est à faire. Le but de cet ouvrage dispense d'entrer dans les détails qui seraient alors indispensables pour une explication complète des tremblements de terre. FERRY.

TRIBUN, nom de plusieurs magistratures civiles ou militaires chez les Romains; en général, le titre de *tribunus* indiquait un homme qui avait une inspection quelconque.

TRIBUN DES CÉLÈRES (*tribunus celerum*), commandant de la garde de cent jeunes gens, que Romulus prit dans chaque tribu pour former sa garde à cheval. Le tribun des célères était le premier après le roi.

TRIBUNS DE LÉGION (*tribuni legionarii*). Il y avait dans chaque légion six tribuns militaires, commandant sous les consuls, et chacun à son tour, ordinairement pendant un mois. Dans un jour de bataille, le tribun de légion avait la conduite de dix centuries (environ 1,000 hommes). Sous la république, ils furent d'abord nommés par les consuls jusqu'à l'an 345 de Rome, que le peuple commença à en nommer six; en l'an 444, il en créa seize. On les prenait ordinairement parmi les chevaliers, et dans l'ordre des plébéiens; les empereurs les choisissaient surtout parmi les chevaliers et parmi les sénateurs. On a comparé les attributions des tribuns légionnaires à celles de nos colonels.

TRIBUNS MILITAIRES (*tribuni militares*). L'an 310 de Rome (444 av. J.-C.), le sénat, vaincu par la persévérance des tribuns du peuple, ne se décida à admettre les plébéiens au partage de la dignité consulaire qu'en la déguisant sous le nom de *tribunat militaire*; mais cette forme de gouvernement ne fut appliquée que 48 fois pendant les 78 ans que se prolongèrent les disputes pour le consulat plébéien (de l'an 445 à l'an 367 av. J.-C.). Les tribuns militaires ne furent indifféremment pris dans les deux ordres qu'à dater de l'an 599; il y en eut tantôt trois, tantôt quatre, tantôt six, et même huit; rarement on les nomma tous parmi les plébéiens.

TRIBUNS DU PEUPLE (*tribuni plebis*). Ces magistrats plébéiens furent créés l'an 260 de la fondation de Rome (492 av. J.-C.), lorsque le peuple, lassé de la tyrannie des patriciens et de la barbarie des créanciers qui tous appartenaient à cet ordre, se retira sur le mont Sacré, à trois milles de Rome. Ils refusèrent de rentrer dans Rome s'il ne leur était permis d'élire parmi eux des tribuns qui les protégeassent. Les deux premiers furent Junius Brutus et Sicinius Bellutus. Trois autres furent ensuite nommés : Icilius, Publius et Caius Licinius. La mauvaise foi qu'avait jusqu'alors montrée le sénat et dont chacun appréhendait le retour,

justifiait assez la précaution qu'eut le peuple de nommer les deux premiers sur le mont Sacré. Sans aucun insigne, n'ayant pour les assister qu'un humble employé nommé *viator* (piéton, coureur), les tribuns n'eurent d'abord que des attributions bien modestes. Assis à la porte du sénat, ils en écoutaient les délibérations sans pouvoir y prendre part: ils n'avaient aucune fonction active; tout leur pouvoir était dans un mot: *Veto* (je m'oppose). « Avec cette unique parole, ils arrêtaient tout. Le tribun n'était que l'organe, la voix négative de la liberté; mais cette voix était sainte et sacrée. Quiconque mettait la main sur un tribun était dévoué aux dieux: *Sacer esto!* (Michelet.) » Armés de cette inviolabilité et du droit imprescriptible de résistance légale aux sentences de tous les magistrats, les tribuns, créés uniquement pour protéger, ne se bornèrent pas long-temps à ce rôle passif, et les deux ordres combattirent désormais à armes égales. Il n'y eut plus oppression nulle part: un équilibre salutaire s'établit et se maintint entre les divers pouvoirs de l'état. Dès la première année, la loi qui défendait d'interrompre un tribun parlant dans l'assemblée du peuple; le droit que s'arrogèrent les tribuns de convoquer les comices par tribus, de faire rendre au peuple des plébiscites rivaux des sénatus-consultes, enfin de juger les patriciens, attestèrent la rapidité des progrès du pouvoir nouveau. Bientôt la loi agraire, consistant à distribuer au peuple les terres conquises, devient entre les mains des tribuns comme un épouvantail pour les patriciens, qui ne se lassent pas de la repousser, parce qu'ils y voient un élément d'égalité entre les deux ordres. Au milieu des débats qui s'élèvent à ce sujet, le collége des tribuns est porté à dix membres. Le sénat espère en vain les diviser: tous jurent de n'avoir en public jamais qu'un seul avis. Bientôt Icilius acquiert pour le tribunat le droit de convoquer le sénat: ce fut le destin de Rome que l'oppression patricienne y fît triompher la liberté. Après l'expulsion des décemvirs, l'autorité tribunitienne prit un nouvel essor; les consuls venant en quelque sorte en aide aux tribuns (car les plus forts ne manquent jamais d'auxiliaires), érigèrent les plébiscites en loi de l'état, et interdirent pour l'avenir toute magistrature indépendante de l'appel au peuple (an de Rome 304, 449 av. J.-C.). Quatre ans après, les tribuns renversent la dernière barrière qui sépare les deux ordres, en autorisant les mariages entre les membres des familles patriciennes et ceux des familles plébéiennes; enfin, en demandant, en outre, la participation des plébéiens au consulat. Ici se place l'institution des tribuns militaires, *cum consulari potestate*, dont j'ai parlé au commencement de cet article. C'était un terme moyen, que l'orgueil patricien aux abois voulait opposer à ce progrès décisif de l'égalité. Il en fut de ce milieu comme de tous les autres; il ne fit que reculer la difficulté pour jeter Rome dans des troubles durant lesquels les tribuns du peuple s'opposèrent pendant cinq ans à l'élection de toute magistrature, et restèrent les arbitres de la république. Le moment vint enfin où le consulat fut dévolu aux plébéiens tout comme aux patriciens; avec cela, grâce aux tribuns Licinius, Stolon et L. Sextius, le peuple obtint la diminution des dettes et une nouvelle loi agraire, en vertu de laquelle il était défendu de posséder au delà de 500 arpents de terre (375 av. J.-C.). Le premier consul plébéien fut L. Sextius, et son ancien collègue Licinius fut le premier condamné pour avoir violé la nouvelle loi agraire. En livrant le consulat au peuple, le sénat a du moins obtenu que cette magistrature serait dépouillée de ses attributions judiciaires par l'institution de la préture; mais c'était un nouveau triomphe ménagé au peuple dans un avenir prochain. Les tribuns n'étaient pas hommes à s'arrêter; aussi, l'an de Rome 297, 356 av. J.-C., un plébéien (C. Marcius Rutilus) obtint la dictature; cinq ans après il devint censeur; enfin, vingt-deux ans après, le plébéien Publilius Philo fut décoré de la

préture (337 avant J.-C.). Les tribuns avaient tout obtenu, et il ne leur restait qu'à conserver; et, pour un plébéien, le tribunat devint désormais le premier échelon vers les plus hautes dignités de la république: enfin la loi *Atinienne* ordonnait que ceux qui auraient été tribuns seraient nommés sénateurs (l'an de Rome 621, 132 av. J.-C.). Les tribuns entraient en exercice le 10 décembre, 20 jours avant l'entrée en charge des consuls de l'année suivante. — Leur autorité ne pouvait s'étendre au delà d'un mille des murs de Rome, à moins qu'ils ne fussent chargés par le sénat et le peuple d'une mission spéciale. — Il ne leur était pas permis de passer les nuits à la campagne, ni d'être plus d'un jour hors de la ville. — Les conquêtes des tribuns avaient rétabli l'équilibre dans toutes les parties de l'état; et la république fut quelque temps gouvernée paisiblement et avec modération (*placidè modestèque*); mais, à la faveur des guerres perpétuelles qui étendirent la domination de Rome en Espagne, en Grèce, en Asie, en Afrique, l'autorité du sénat s'éleva sans contre-poids au dessus de tous les pouvoirs de l'état. Le peuple perdit par désuétude une partie des droits que les tribuns lui avaient jadis fait obtenir. Les familles sénatoriales et consulaires, quelle que fût leur origine, patricienne ou plébéienne, formaient une aristocratie, dont la richesse et la puissance contrastaient d'une manière révoltante avec la situation des dernières classes du peuple. Tiberius et C. Gracchus (ans de Rome 621-630, 133-122, av. J.-C.), entreprirent courageusement d'améliorer la situation de ces classes infortunées: ils agirent avec trop de précipitation; et, n'étant pas secondés par le peuple, ils restèrent seuls exposés à la fureur de leurs ennemis; et payèrent tous deux de leur sang leur noble erreur. Secondé par le tribun Apuleius Saturninus, Marius fut le vengeur des Gracques; mais l'odieux usage qu'il fit de la victoire ménagea le triomphe de Sylla qui anéantit l'influence tribunitienne en abolissant l'appel au peuple, en ôtant la puissance législative aux tribuns, pour ne leur laisser que leur droit d'opposition. Enfin, il décréta que les citoyens qui auraient été tribuns ne pourraient plus à l'avenir parvenir à aucune magistrature. Après la mort de Sylla, cette loi injuste fut abolie (an de Rome 679); et déjà, par la force des choses, les tribuns avaient recouvré une partie de leur autorité, lorsque Pompée, dans son consulat (an de Rome 683, 70 av. J.-C.), leur rendit toute leurs prérogatives. La république marchait rapidement vers sa décadence: le désordre, l'anarchie, la corruption régnaient dans Rome. Ces tribuns ne furent plus désormais que des démagogues aux gages du premier chef de parti. Soutenus par une populace mercenaire, ils décidaient tout par la force; ils faisaient et annulaient les lois. On sait que les plébéiens seuls pouvaient être tribuns du peuple. Ce fut à cette époque que le descendant d'Appius Claudius, famille si constamment impopulaire et toujours si fière de son impopularité, descendit par adoption dans une maison plébéienne, et obtint le tribunat pour servir la haine de César et des mauvais citoyens contre Cicéron. Après avoir cherché dans la violation des prérogatives tribunitiennes en la personne de Marc-Antoine, de Cœlius, de L. Cassius et de Curion, un prétexte pour conduire son armée contre Rome, César s'étant rendu maître de la république par la force des armes, réduisit à un vain titre l'autorité à laquelle il devait sa puissance, et déposséda à son gré les tribuns de leur charge. Auguste se fit attribuer par un décret du sénat la puissance tribunitienne pour la vie. Ce titre, en donnant à cet habile usurpateur le droit de convoquer le sénat, et d'assembler le peuple, permettait d'en appeler à lui dans tous les cas. Ce caractère du tribun rendait sa personne sacrée et inviolable; et ce fut sur ce fondement que, sous ses successeurs, on fit mourir tant de gens comme criminels de lèse-majesté. « L'imputation de ce crime, dit A. Adam, dans les *Antiquités romaines*, fournit des prétextes pour proscrire les

premiers de l'état et devint un des principaux soutiens de la tyrannie (*adjumenta regni*). » On ne perdit cependant point l'usage d'élire des tribuns, quoiqu'ils ne retinssent qu'une vaine ombre de leur ancienne puissance. On croit généralement que Constantin les abolit. Il n'y eut plus, dès lors, soit à Rome, soit à Constantinople, qu'un officier préposé aux divertissements du peuple, et qui portait le titre de *tribunus voluptatum*. On voit, par un passage de Cassiodore, que cette fonction était importante et conduisait à de plus hauts emplois. Enfin, au XIVe siècle, lorsque Rienzi s'arrogea le gouvernement de Rome, il prit le titre de tribun, toujours cher au peuple.

Tribuns du trésor (*tribuni ærarii*), officiers chargés de la garde des fonds publics, soit dans Rome, soit à l'armée, pour les remettre aux questeurs selon les besoins. On choisissait les tribuns du trésor parmi les plus riches plébéiens; ils avaient rang, dans la république, immédiatement après les chevaliers romains. Une loi rendue par le consul Aurelius Cotta, leur fit partager avec le sénat et l'ordre équestre le droit de juger. Jules César les supprima; mais Auguste les rétablit.

Tribunat français. En vertu de la constitution de l'an VIII, promulguée le 24 décembre 1799, le tribunat devint une des deux branches du pouvoir législatif; il était composé de cent membres élus par le sénat, âgés de 25 ans au moins, qui devaient être renouvelés tous les ans, et indéfiniment rééligibles, tant qu'ils étaient sur la liste nationale. Ils jouissaient d'un traitement de 18 fr. par jour. Le Palais-Royal, alors appelé *Égalité*, fut affecté au tribunat. Ses attributions consistaient à voter ou à rejeter après discussion les projets de loi que le corps législatif était destiné à voter sans discussion. On voit par là que les fonctions dévolues à ces deux corps étaient également incomplètes. Le tribunat devait encore déférer au sénat pour cause d'inconstitutionnalité seulement, les listes d'éligibilité, les actes du corps législatif et ceux du gouvernement. Quand le tribunat s'ajournait, il nommait une commission de dix à quinze de ses membres chargés de le convoquer. Le tribunat entra en fonctions le 1er janv. 1801. Parmi ses membres on citait quelques républicains qui s'étaient laissé entraîner au 18 brumaire. Les tribuns déjà connus par des antécédents politiques étaient Stanislas Girardin, de Jaucourt, Daunou, Ginguené, J.-Marie Chénier, Jean Debry, etc. D'autres devaient acquérir plus tard de la célébrité, tels que Chauvelin, Benjamin-Constant, Ganilh, Fabre de l'Aude, etc. Bien que le tribunat fût plutôt un corps consultatif qu'un corps politique, le premier consul redouta toujours son opposition. On y vit briller quelques étincelles de liberté, particulièrement dans la discussion du projet de loi relatif à la formation des tribunaux criminels spéciaux dans les départements, qui ne passa qu'à une majorité de 49 voix contre 40. Le premier consul révéla ses vues despotiques, en se permettant de faire altérer dans son *Moniteur officiel* les généreuses opinions de Daunou et de Ginguené. Ce fut également à une faible majorité que le tribunat vota l'institution toute monarchique de la Légion-d'Honneur. Après avoir voté le consulat à vie pour Bonaparte, les tribuns reçurent pour récompense le sénatus-consulte qui réduisait leur nombre à cinquante membres. Ce fut le tribun Curée qui fit la première motion pour l'établissement du gouvernement impérial. Cette assemblée, grâce à l'élimination des cinquante, était veuve de la courageuse éloquence des Daunou, des Chénier, des Ginguené et des Benjamin-Constant. La proposition vivement appuyée par Siméon, qu'on a vu ministre sous la restauration, et qui est aujourd'hui premier président de la cour des comptes, fut adoptée aussitôt, et, contre l'usage, signée de tous les membres, à l'exception de Carnot qui seul avait osé la combattre. Dès lors le tribunat, comme le sénat romain sous les empereurs, ne fit plus que

courir au-devant de la servitude. En 1805, il vota un monument à Napoléon pour ses victoires, et, en 1807, ce fut avec des acclamations unanimes qu'il reçut le sénatus consulte qui le supprimait. En poussant ces abjectes clameurs, le tribunat se rendait justice. Ce nom d'une magistrature libre et populaire, attribué à un corps si servile, était une injure flagrante à la liberté. CH. DU ROZOIR.

THIERS (LOUIS-ADOLPHE*) est né à Marseille en 1797. Dès son plus bas âge, il fut séparé de sa famille paternelle. Il passa sa première enfance dans la famille de sa mère, famille honorable du pays, vouée depuis plusieurs générations au commerce du Levant. C'est de cette famille qu'étaient sortis les Joseph et André Chénier. Elle avait déjà produit deux illustrations littéraires. — Par suite de l'interruption forcée que la révolution avait amenée dans les relations du commerce maritime, cette ancienne famille de négociants était tombée dans une extrême médiocrité de fortune. Lorsque le système universitaire fut fondé par le génie impérial, Napoléon fit une immense distribution de bourses dans toute la France, et il recueillit ainsi dans ses lycées un grand nombre d'enfants appartenant à des parents peu aisés. M. Thiers était dans l'âge de commencer ses études. Il fut au nombre de ceux qui reçurent du gouvernement le bienfait de l'éducation gratuite. — Dans les premières années qu'il passa au lycée de Marseille, comme tous les enfants doués d'une grande vivacité d'esprit, il fut difficile à soumettre au joug de l'étude. Un jour, cela changea tout d'un coup. Sa passion pour le travail devint extrême, et cette application, jointe à une incomparable facilité de conception, fit de lui, dans les deux dernières années qu'il passa au lycée, le plus brillant élève de ses cours. Il se livrait surtout avec ardeur à l'étude des sciences exactes. Cette partie de l'enseignement était alors très suivie dans les lycées, parce qu'elle ouvrait les carrières militaires à la jeunesse de l'empire. L'empire tomba ; M. Thiers entra dans une école de droit. Il fut envoyé à Aix pour y étudier la jurisprudence. La France, à cette époque, était livrée à une grande agitation politique. A Aix, cette lutte des partis se sentait, comme on peut croire, de l'effervescence des imaginations méridionales. —M. Thiers, qui s'était déjà fait remarquer et par la vivacité de son esprit et par la solidité précoce de son instruction, était une espèce de chef de parti dans ces réunions d'étudiants voués de cœur à la cause de la liberté. C'est à l'école de droit que M. Thiers fit la connaissance de M. Mignet. Une opinion, une religion politique communes, un même goût pour les belles-lettres, et surtout pour les études historiques, une sympathie mutuelle qui prenait peut-être sa source dans les contrastes de leurs caractères, mille nobles convenances d'esprit et de cœur, firent naître entre eux cette inaltérable amitié qui les a suivis dans toutes les phases de leur vie, dans leurs laborieux débuts et leur honorable accroissement. Cette fraternelle intimité a résisté à toutes les épreuves dans lesquelles les amitiés ordinaires se brisent ou s'affaiblissent. Dans les lettres, ils ont suivi la même carrière; à la même époque, le même genre d'ouvrage est venu jeter de l'éclat sur leurs noms; et la jalousie littéraire ne leur a jamais causé un instant de désunion. Ils sont entrés ensemble dans les affaires et s'y sont fait des destinées différentes : l'un, amoureux des occupations silencieuses, a renfermé sa capacité dans l'espèce de huis-clos de la vie administrative; l'autre, passionné pour le mouvement, et né pour les grandes luttes, a pris le chemin de la tribune, et s'est voué à tous les orages de la vie publique. Et, en se séparant ainsi dans leurs routes, ils ne se sont pas séparés de cœur, et l'inégalité de leur élévation politique n'a dérangé en rien le niveau parfait de leur confraternité. — Les deux étudiants de

* Si cet article n'est pas placé dans ce supplément à son ordre rigoureusement alphabétique, la faute en est à un accident arrivé lors de l'impression de la feuille précédente, et qu'il nous a été impossible de réparer.
(Note de la Direction.)

l'école d'Aix, tout en suivant leurs cours assez régulièrement pour gagner leurs licences, se mettaient cependant, par leurs lectures, en commerce beaucoup plus assidu avec les historiens qu'avec les jurisconsultes. Ils revenaient sans cesse à l'étude des belles-lettres, de la philosophie, de l'histoire et de l'économie publique. M. Thiers avait à peine passé sa thèse, qu'il eut l'occasion de faire un essai littéraire sur le théâtre un peu restreint où il se trouvait placé. — L'académie d'Aix proposa pour prix d'éloquence, comme on dit, je crois, en style d'institut, l'éloge de Vauvenargues, moraliste éloquent, qui puisait souvent ses inspirations à cette noble source, d'où il a dit lui-même que venaient les grandes pensées. Le sujet plut à M. Thiers, qui s'était nourri déjà d'une littérature sérieuse. Il se mit au nombre des concurrents, et envoya sa composition cachetée. L'ouvrage fut remarqué, et l'académie était sur le point de le couronner. Mais la politique était alors mêlée à toutes choses : cela n'a guère changé depuis. Je ne saurais dire en combien de sections savantes l'académie d'Aix pouvait être divisée; elle l'était, avant tout, en académiciens royalistes et en académiciens libéraux. Quelques-uns de ces derniers, ayant appris ou deviné le nom de l'auteur, fiers de trouver un lauréat dans le jeune espoir de leur parti, trahirent sans le vouloir, par l'excès de leur zèle, l'incognito du concurrent avant le jugement définitif. Dès que le nom de M. Thiers fut soupçonné, la majorité royaliste, qui était disposée à couronner le talent, ne voulut pas couronner une opinion ennemie. Il écrit bien, mais il *pense* mal. Ce fut le considérant secret de la sentence, par laquelle il fut décidé que le prix n'avait été mérité par personne dans le concours, et qu'il était ajourné à l'année suivante. — M. Thiers prit ce petit échec en patience, mais jura qu'il s'en vengerait. L'année suivante, il présenta son même *éloge* au concours. Un ouvrage expédié de Paris se présenta. Naturellement il fut trouvé supérieur; on le couronna. M. Thiers n'eut que l'accessit. Mais, dès qu'il y eut chose jugée, il restait à décacheter le nom du vainqueur. Eh bien ! quel était le lauréat ? on le devine ; un homme de beaucoup d'esprit; c'était M. Thiers, qui avait fait voyager son écrit d'Aix à Paris et de Paris à Aix le plus secrètement du monde. L'académie fut cruellement mystifiée ; ce fut l'histoire de toute la ville, qui s'en égaya beaucoup ; et M. Thiers eut la triple satisfaction de gagner le prix, de cumuler l'accessit, et de livrer au ridicule tous les membres royalistes de l'aréopage. — Ce petit succès local ne fut pas sans influence sur la destinée de M. Thiers. Il cherchait sa vocation, il s'interrogeait sur ses aptitudes ; il était dans cet âge de la vie où l'on a un parti important à prendre pour se choisir une carrière. Il avait déjà fait quelques essais au barreau, non sans que ses débuts fussent de nature à lui donner de justes espérances pour l'avenir; mais il se sentait attiré vers des études plus hautes, des intérêts plus larges et une occupation plus philosophique. La littérature l'appelait à elle. Il lui devait un premier succès qui pouvait lui en faire présager d'autres sur un plus grand théâtre. Il se décida à se rendre à Paris. — Manuel, cet homme de sens et de cœur, qui savait deviner les gens capables, et était toujours si noblement disposé à leur prêter un appui, Manuel contribua beaucoup à affermir M. Thiers dans sa résolution de quitter la province. A son arrivée à Paris, M. Thiers trouva deux protecteurs, Manuel et M. le duc de La Rochefoucauld Liancourt. M. de La Rochefoucauld, qui n'avait pas tardé à apprécier M. Thiers, témoignait un grand désir de se l'attacher en qualité de secrétaire ; mais M. Thiers sentait le besoin de s'appartenir tout entier. Il n'accepta aucune des propositions bienveillantes qui lui furent faites par M. de La Rochefoucauld. — Manuel avait trouvé pour le talent de M. Thiers son véritable emploi. C'était la presse. Il le présenta à M. Étienne, propriétaire

et rédacteur influent du *Constitutionnel*, et le lui proposa pour collaborateur. M. Étienne était, comme on sait, l'un des écrivains qui tenaient le sceptre de la polémique libérale. M. Étienne, avec la sagacité de son esprit, devina du premier coup le talent du recommandé de Manuel, et il s'empressa d'ouvrir à M. Thiers les colonnes de son journal. M. Thiers était éminemment doué de l'esprit politique; il l'a grandement prouvé depuis; il l'a même prouvé dès son début. Sa rédaction se fit remarquer tout de suite par cette clarté et cette vigueur logiques, par ce mouvement, cette vie de style qui constituent l'originalité de M. Thiers : ses articles firent sensation. Il fut immédiatement classé, et se fit, dès la première année de son séjour à Paris, la position honorable et aisée qui est assurée à tout écrivain distingué attaché à un journal important. On a répandu mille contes sur l'excessive médiocrité dans laquelle avait long-temps vécu M. Thiers après son arrivée à Paris. Tout cela est faux. Ses succès lui donnèrent promptement une existence honorable et indépendante.— L'exemple de M.Thiers peut être un utile enseignement pour les jeunes écrivains qui consacrent leur talent à la presse. M. Thiers comprit d'abord que, quand on jetait ainsi son intelligence aux feuilles volantes de la politique quotidienne, il fallait sans cesse approvisionner par des études sérieuses le fond qu'on épuisait sans cesse à produire. Il amassait donc des matériaux. Son goût dominant l'attirait toujours vers les études historiques, qui sont pour le publiciste et l'homme d'état ce que sont pour le médecin les études d'anatomie. Pour faire tourner l'instruction puisée dans ses lectures au profit de cette discussion ardente à laquelle il se mêlait tous les jours, il se mit surtout à fouiller avec une curiosité infatigable tous les documents originaux de notre histoire contemporaine. La révolution française est d'ailleurs sans contredit l'une des plus grandes phases, l'un des plus grands drames de l'humanité. Il y pénétra d'abord pour s'instruire; il y trouvait des armes pour sa profession militante de journaliste; il y puisait des sucs nourrissants pour fortifier sa polémique. Peu à peu, sa provision se grossit, et il s'aperçut un jour qu'il avait les matériaux d'une histoire. Dès qu'il entra dans cette idée, plus il avait acquis, plus il comprit qu'il lui restait à acquérir. Il se voua plus particulièrement à son travail historique, et, pendant quelque temps, il ne se mêlait plus guère à la polémique que dans les circonstances importantes. — Il avait embrassé sa grande tâche avec une admirable conscience. Dans cette épopée gigantesque et réelle de la révolution française, toutes les questions avaient été remuées. Il fallait les étudier toutes. Il fallait apprendre, outre les faits eux-mêmes, les questions sociales, politiques, financières, administratives, traitées dans nos mémorables assemblées. Il fallait se mettre en état de comprendre la guerre, faite à coups d'innovations par le génie le plus novateur. M. Thiers ne recula pas devant ce travail si immense et si divers. La philosophie l'avait initié aux questions sociales; la discussion de tous les jours aux questions politiques. Il se lia avec les illustres survivants de nos armées pour apprendre ce que doit savoir un historien militaire. Sur chaque question spéciale, il consultait les hommes spéciaux. L'histoire financière de la révolution est d'une complication très grande. M. Thiers eut l'avantage d'être admis dans la société intime d'un des plus habiles financiers de notre époque, M. le baron Louis. Pendant long-temps il s'instruisit à ses leçons : tous les matins il se rendait, un volume du budget sous le bras, chez M. le baron Louis, qui se plaisait à l'initier à tous les secrets de nos finances. M. Thiers profita si bien de ces précieux enseignemens, qu'ayant fait, comme essai, une notice sur le système de Law, il s'est trouvé avoir produit l'un des plus parfaits modèles d'histoire financière (*v.* Law). C'est ainsi qu'il s'exerçait à un travail plus difficile encore, c.-à-d. à faire sortir la lumière du chaos financier

de la révolution. — Dès que M. Thiers eut entrepris sa grande œuvre historique, il s'y voua presque tout entier. Les premiers volumes parurent; le livre fit une vive impression dans le public, et cela pour plusieurs motifs. On fut étonné de la hardiesse des appréciations; on admira le courage de justice avec lequel l'auteur réhabilitait des hommes et des choses dont le gouvernement de la restauration était l'implacable ennemi. Ce mérite d'impartialité audacieuse devenait un mérite de parti. L'ouvrage en avait d'autres. Notre révolution n'était pas comprise, non seulement par la génération jeune, mais par beaucoup de ceux-là même qui l'avaient vue et avaient contribué à la faire. L'histoire de M. Thiers était une révélation; tout y était expliqué, les événements, les hommes, les situations. L'art de disposer les faits donnait une merveilleuse clarté au développement de ce grand drame. Le mouvement du récit vous transportait au milieu des passions de l'époque. A mesure que les volumes se succédaient, la popularité du livre allait croissant. On pourrait dire que notre révolution française était une révolution encyclopédique. Elle embrassait tout; elle avait l'orgueil de tout remuer, de tout renouveler. L'esprit humain était en travail d'enfantement dans l'infinie variété de ses applications. Il fallait étudier, exposer, faire comprendre les questions de toute nature que faisait surgir le génie innovateur de l'époque. L'intelligence de l'historien avait pénétré jusqu'au cœur de toutes ces choses, et M. Thiers avait le rare talent de les rendre pour tout le monde presque aussi claires que pour lui.—Quelle que fût la promptitude de sa conception, la diversité de ses aptitudes, une telle œuvre exigeait un travail immense. Cependant M. Thiers ne s'était pas condamné à une réclusion de bénédictin, il n'avait pas renoncé au monde. Pendant plusieurs mois consécutifs, il s'était, il est vrai, imposé une retraite, mais une retraite qui n'avait rien d'austère et de monacal. C'était au château de Maisons; M. Laffitte avait mis son habitation princière à la disposition de trois amis, Manuel, Béranger et M. Thiers. C'est dans cette belle retraite que, pendant plusieurs mois, le jeune historien élevait son monument, tandis que Béranger écrivait, sous le titre modeste de *Chansons*, la comédie aristophanique de son temps, ou ses inspirations lyriques dédiées à la gloire proscrite.—Le soir, après de longues heures de travail, ces trois esprits d'élite se donnaient une sorte de délassement mutuel, en mettant en commun, sur toute espèce de sujets, leur imagination, leur bonne humeur et leur bon sens. Le dimanche, M. Laffitte venait à Maisons, et le château s'éveillait au bruit des réceptions et des fêtes. — M. Thiers, tout travailleur infatigable qu'il soit, a toujours eu l'art de concilier l'étude avec les distractions du monde, prises dans une certaine mesure. Cet art, c'est le bon et utile emploi du temps. Sous la restauration, on s'en souvient, la cour était assez triste; mais le gouvernement, qui s'isolait de plus en plus, laissait en dehors de lui une brillante portion de la société parisienne. L'opposition avait des salons riches et puissants; il y avait ceux de la finance, ceux de l'empire et ceux de la diplomatie. M. Laffitte et Casimir Périer, M. de Flahaut et M. de Talleyrand, représentaient ces trois nuances. M. Thiers allait dans toutes ces réunions, et, malgré sa jeunesse, il s'y faisait distinguer par l'éclat de son esprit. Une foule choisie se pressait dans ces soirées pleines de luxe et d'élégance. Chez M. de Talleyrand, le nombre des élus était plus restreint. On trouvait dans ce salon l'aristocratie libérale, un certain personnel diplomatique, et la jeunesse d'élite pour laquelle M. de Talleyrand avait un goût très vif. — Dans cette jeunesse, on sait qu'il y avait deux écoles rivales, l'école doctrinaire, et l'école révolutionnaire. Elles se rencontraient chez M. de Talleyrand. C'étaient,

d'un côté, MM. de Rémusat, Duvergier de Hauranne, Duchâtel, Dumont, Piscatory, brillante réunion de jeunes hommes, tenant au monde élevé par leurs relations de famille, et au monde littéraire par leur talent. Ils publiaient des travaux estimés dans le *Globe* et la *Revue française*, et reconnaissaient pour chefs M. le duc de Broglie et M. Guizot. De l'autre côté, c'étaient M. Thiers et M. Mignet; qui s'étaient déjà fait un nom comme publicistes et comme historiens, qui réhabilitaient dans leurs ouvrages la révolution française, et se ralliaient à l'opposition plus tranchée de M. Laffitte et de Manuel. Entre ces jeunes gens, divisés en deux camps, il y avait, non pas une jalousie, mais une noble rivalité de talent. Quant à la différence des opinions, voici en quoi elle consistait. Les doctrinaires repoussaient l'idée d'une révolution. Ils croyaient que la dynastie légitime finirait par se concilier avec le gouvernement représentatif. L'école libérale ne croyait pas cette conciliation possible, et elle acceptait d'avance l'inévitable dénouement d'une révolution. — Au reste, ces dissidences, ces rivalités, n'empêchaient pas la jeune milice de ces deux écoles politiques de faire des efforts communs pour arriver à la mise en pratique sincère du gouvernement représentatif. Le mauvais vouloir de la restauration finit par se révéler avec une incontestable évidence; et les dissemblances, entre ceux qui ne croyaient pas et ceux qui croyaient à la nécessité d'une révolution, ne tardèrent pas à s'effacer devant la conspiration patente de la dynastie légitime. — Cet accord complet, entre toutes les oppositions, se fit au 8 août, à l'avénement du ministère Polignac. Il était clair que Charles X avait jeté le gant à la France. La situation était extrême. Quelques amis décidés des libertés du pays pensèrent que l'opposition n'avait pas assez d'armes à son service pour combattre le pouvoir; qu'il y avait un nouveau journal à créer. Carrel soumit à M. Thiers l'idée de faire le *National*. M. Thiers avait achevé l'*Histoire de la révolution française*, qui était dans tout l'éclat de son immense succès. Il sentit que le moment était venu pour lui de rentrer tout entier dans les débats politiques. Il adopta complétement la proposition de Carrel, constitua le *National*, et en fut le rédacteur en chef.—En faisant le *National*, M. Thiers comprit qu'il fallait désespérer d'une dynastie incorrigible; que le mal dont la France se plaignait n'était pas dans les ministères, mais dans la dynastie; que la presse devait conséquemment diriger ses coups contre celle-ci, et non pas contre les ministères. Guerre à la royauté, mais guerre légale, guerre constitutionnelle, guerre au nom de la charte! M. Thiers arbora très sincèrement le drapeau de la monarchie représentative, parce que, sous ce gouvernement sincèrement pratiqué, le pays est maître de ses affaires. Il s'appliqua à faire sortir cette conséquence logique de la charte même, c.-à-d. à enlacer la royauté dans les liens du pacte politique, de façon à ce qu'elle fût conduite à s'y soumettre ou à le briser. M. Thiers avait prévu qu'elle le briserait. La pensée du *National*, dès sa création, ce fut l'orléanisme. On sait qu'elle était assez clairement indiquée. Cependant M. Thiers n'avait jamais vu le duc d'Orléans. Il était convaincu que la restauration finirait par la révolution de 1688, par une modification de personne; et M. Thiers n'avait pas voulu gêner, compliquer son action par des rapports personnels avec celui qu'il regardait, en dépit de l'article sur la succession directe, comme l'héritier présomptif. — Le *National* fit un effet immense à son apparition. Dans cette crise de 1830, il a en réalité dirigé la discussion; et les principes qu'il a posés doivent marquer dans les fastes de la presse française. Quand Charles X fit le ministère Polignac contre le vœu formel d'une évidente majorité, ce fut M. Thiers qui, le premier, osa établir le principe du refus du budget. On cherchait alors quel moyen de contrainte légale prendrait la cham-

bre. Benjamin-Constant avait ouvert l'avis de réduire tous les crédits affectés par la loi des finances aux différents services publics ; M. Thiers combattit cette opinion, en disant que, réduire les services, c'était punir l'administration des torts du gouvernement ; c'était mettre l'administration au pain et à l'eau : triste régime, avec lequel on vit mal, mais avec lequel on peut vivre. M. Thiers proposa, lui, cet expédient plus décisif : voter sans réduction tous les services et rejeter le budget. Car, après un tel vote, il n'y a que deux choses possibles : un changement de ministère ou un coup d'état contre la charte. Grâce à l'énergique polémique du *National*, cette idée fit de tels progrès, que Charles X ne doutant pas que, s'il gardait son ministère, le budget ne fût refusé par la chambre, se décida à prévenir cet acte de résistance parlementaire par un coup-d'état. Il fit les ordonnances de juillet. — Ce fut un terrible jour, un jour de grand péril pour la presse, que celui où parurent les ordonnances. La presse était attaquée la première ; la première, elle était en demeure de se soumettre ou de résister au despotisme. Elle s'est noblement conduite. Dans la journée du 26, tous les journalistes se réunirent spontanément dans les bureaux du *National*. Le danger était grand, l'incertitude extrême. Quel parti prendre ? comment organiser la résistance ? L'opinion générale était que chacun protestât d'après les inspirations de son courage. M. Thiers combattit cet avis. « Des articles plus ou moins violents, dit-il, ne sont rien dans la circonstance. Il faut un acte, un acte commun, dans lequel soit exprimé nettement le refus d'obéir, et qui donne aux citoyens l'exemple de la résistance. » La proposition fut acceptée. M. Thiers, M. de Rémusat et M. Cauchois Lemaire, rédigèrent la protestation. « Cela fait, reste à la signer, dit M. Thiers. » Mettre des signatures au bas d'un tel acte, c'était y mettre des têtes. Elles y furent mises ! — Le lendemain, la protestation parut dans tous les journaux de l'opposition. Elle produisit un grand effet dans Paris. La presse donnait aux citoyens le conseil et l'exemple de la résistance légale. Le gouvernement, de son côté, avait tiré l'épée du fourreau : ce n'était pas pour reculer devant le premier acte de défense. Il donna immédiatement l'ordre à ses agents d'aller mettre les scellés sur toutes les presses d'où était parti cet appel à la révolte. Le *National* fut soumis, l'un des premiers, à l'exécution de la police. Un commissaire se présenta, appuyé de la force armée. M. Thiers et ses amis protestèrent contre cette nouvelle illégalité, et se conduisirent de façon à ce qu'il fût constaté qu'ils ne cédaient qu'à la violence. — L'agent chargé de cette pénible mission en adoucit, autant qu'il put, la rigueur par la politesse des formes : il se fit conduire près de la presse sur laquelle s'imprimait le journal, et, comme pour l'acquit de sa conscience, il brisa l'une des pièces du mécanisme, et se retira, croyant ou feignant de croire que toute la batterie était enclouée. Quelques moments après, la presse était réparée, et, recommençant son service, reproduisait par milliers d'exemplaires la protestation qui allait se répandre dans Paris, et exaltait les têtes d'une population déjà fort irritée. Les bureaux du *National* étaient le quartier général de l'insurrection naissante. Un grand nombre d'électeurs s'y étaient réunis pour se concerter sur les moyens de défendre, au nom du corps électoral, les lois audacieusement violées. Mais déjà les fauteurs de résistance légale étaient dépassés ; déjà le peuple s'était mis de la partie, et protestait à coups de fusil dans la rue. A l'immense rapidité avec laquelle marchait l'insurrection, à l'adhésion presque universelle qu'elle rencontrait, on pouvait dire, comme M. de La Rochefoucauld en 89 : « Ce n'est pas une émeute, c'est une révolution. » — Nous n'avons pas la prétention de faire ici le tableau de ces trois journées héroïques, qui firent crouler un trône sous les pavés. — Le combat fini,

restait à décider ce qu'on ferait de la victoire. Le peuple, qui avait effacé partout les insignes de la royauté, semblait avoir condamné pour le moins la royauté de Charles X. Mais, dans les délibérations tenues par les hommes politiques, on hésitait beaucoup à passer d'une dynastie à une autre. Le siége du conseil était à l'hôtel Laffitte. Là, le général Sébastiani, Béranger, M. Thiers, M. Mignet, appuyaient et affermissaient la résolution de M. Laffitte, qui voulait le duc d'Orléans. —M. Thiers n'avait pas perdu de temps pour faire prévaloir ce vœu dans le public. Il avait lancé par le *National*, faisait circuler dans tout Paris, une proclamation en faveur du duc d'Orléans. La presse était déjà presque tout entière acquise à cette idée. Cependant la réunion des députés éprouvait encore une grande incertitude, et reculait devant un parti qu'elle regardait comme téméraire. Tandis que les députés de l'hôtel Laffitte hésitaient à rompre avec la royauté légitime, un tout autre mouvement d'opinion régnait à l'hôtel de ville; là, on avait la pensée de faire une rupture complète avec la monarchie, et de déclarer la France en république. Au milieu de ces dispositions si contraires, dans le temps où il y avait pour ainsi dire deux gouvernements à la fois, l'un à l'hôtel de ville, l'autre à l'hôtel Laffitte, l'un pour la république, l'autre hésitant entre deux dynasties, M. de Sémonville se présentait tour à tour près de l'un et de l'autre de ces deux pouvoirs pour négocier au nom de Charles X. A l'hôtel de ville, Lafayette lui répondait ce mot péremptoire : *Il est trop tard!* A l'hôtel Laffitte, malgré la résolution bien arrêtée de M. Laffitte, du général Sébastiani et de quelques autres personnes, malgré le vote significatif d'une foule de jeunes gens qui criaient dans la cour : *Vive le duc d'Orléans!* un grand nombre de députés se montraient encore disposés à traiter avec le plénipotentiaire de Charles X.— M. Thiers finit pourtant par décider ces derniers, en leur faisant connaître les dispositions si différentes dont on était animé à l'hôtel de ville. Il leur exposa qu'ils étaient entre un double danger, la royauté de Charles X et la république, et que cette idée du duc d'Orléans, qui leur paraissait si hardie, n'était en réalité qu'une transaction, une terme moyen. La majorité se résolut enfin à opter pour ce dernier parti ; seulement, M. Laffitte et M. Sébastiani objectèrent qu'ils n'étaient pas en communication avec le duc d'Orléans, et qu'ils ne pouvaient répondre de son adhésion. Ils demandèrent alors à M. Thiers s'il voulait aller à Neuilly, pour porter les propositions au prince et recevoir sa réponse. M. Thiers accepta la mission ; il ne put voir le duc d'Orléans, mais il fut reçu par l'auguste famille du prince, et on lui déclara que dans le cas où le duc d'Orléans ne pourrait se rendre à Paris, une partie de sa famille s'y rendrait. M. Thiers vint porter cette réponse. Les députés s'étaient, dans cet intervalle, transportés de l'hôtel Laffitte au palais Bourbon. Dès que la réponse fut communiquée par M. Thiers à la réunion, le moment de prendre un parti était venu ; on délibéra cependant encore depuis midi jusqu'à six heures, tant l'hésitation était grande, tant on voyait de témérité dans cette résolution de déposer un roi et d'en créer un autre ! — Et probablement la réunion n'aurait pas eu l'énergie de prendre cette résolution extrême : il fallut qu'on imaginât un moyen terme. Ce fut M. de Rémusat qui en eut l'idée ; il proposa de nommer M. le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. Cette transaction fut acceptée. Restait une difficulté à vaincre. On savait l'opinion qui dominait à l'hôtel de ville. Quel accueil y recevrait la résolution des députés? La lieutenance générale était un acheminement à la monarchie ; qu'en dirait le parti républicain ? M. de Rémusat fut député par la réunion auprès de Lafayette pour le décider en faveur du duc d'Orléans. La réunion ne pouvait choisir un négociateur plus capable que M. de Rémusat d'arriver au cœur du général Lafayette, dont il était le parent par

alliance. Il s'adressa au désintéressement et au patriotisme du général. Il lui représenta que la république, ce ne pouvait être autre chose que le gouvernement de Lafayette sous la forme américaine d'une présidence, et il lui demanda alors, au nom des intérêts de la France et des siens, si, à l'âge où il était arrivé, il se croyait assez de force et de puissance pour gouverner la crise qui devait être l'inévitable suite d'une révolution. Le général Lafayette n'était pas homme à mettre un instant en balance l'intérêt de son ambition avec celui de sa patrie. Il sentit que le fardeau dépassait la mesure de ses forces, et, dans une pensée toute nationale, il déclina une responsabilité trop périlleuse. — Dès qu'on fut assuré de l'adhésion de Lafayette, on proclama le lieutenant général. Le duc d'Orléans fut instruit de sa nomination par une députation de la chambre, et il se rendit le soir même à Paris. M. Thiers eut l'honneur d'être admis auprès de lui et vit alors le prince pour la première fois. Là commencèrent ces rapports de grande confiance dont le duc d'Orléans, devenu roi, n'a pas cessé d'honorer M. Thiers, confiance telle que des dissentiments politiques, une démission ministérielle et la plus vive opposition parlementaire ne l'ont jamais complétement détruite. — Après le 9 août, M. Thiers devait nécessairement entrer dans les affaires. Il y avait conquis sa place. On voulut d'abord l'attacher aux affaires étrangères. M. le duc de Broglie et le baron Louis le firent entrer au conseil d'état. M. le baron Louis, appelé au ministère des finances, avait le désir de faire de M. Thiers le secrétaire général de son département, « parce que, disait-il, dans la crise financière contre laquelle il allait avoir à lutter, il avait besoin du concours d'un homme jeune, actif et intelligent. La nomination de M. Thiers au conseil d'état concilia tout. Il fut attaché à la section qui comprend le service des finances. Il travailla trois mois à la réorganisation des services, sous le baron Louis, qui, lui ayant déjà enseigné la théorie, commença à l'instruire dans la pratique. M. Thiers y montra une aptitude extrême, au point que M. le baron Louis, forcé de quitter le ministère, désignait au roi M. Thiers comme étant l'homme le plus capable de lui succéder et de diriger cette vaste administration. — Voici, en effet, ce qui arriva alors. C'est un fait peu connu dans la vie politique de M. Thiers. La difficulté des circonstances forçait le premier cabinet de la révolution de juillet à se dissoudre. Ce ministère, formé le lendemain de la victoire, dans cet instant de commune exaltation qui efface toutes les dissidences, avait accouplé des incompatibilités qui ne tardèrent pas à se produire. La division des partis avait déjà éclaté. Les passions étaient incandescentes. Le procès des ministres de Charles X approchait. Pour résister à cette redoutable crise, le ministère du 3 novembre fut créé ; mais ce ne fut pas sans difficulté. Dans les jours qui précédèrent la formation de ce cabinet, le roi fit appeler M. Thiers et lui proposa le ministère des finances. Une telle proposition causa un vif étonnement à M. Thiers. Il n'était pas encore député ; il allait l'être. Il demanda au roi quel était le motif d'une si grande confiance ; le roi lui dit qu'il n'agissait en cela que d'après le témoignage et les conseils du baron Louis. — M. Thiers fut flatté d'un tel suffrage. Il avait certainement de l'ambition. Le travail de ce vaste département ne l'effrayait pas ; cependant, il eut le bon sens de se refuser à cette élévation si soudaine. Il exposa que la crise financière était grave, que la bourse était alarmée, et qu'il fallait un nom moins nouveau que ne l'était alors le sien pour rassurer les capitalistes. Vainement M. Laffitte et M. Casimir Périer l'engagèrent-ils à accepter. Dans cette combinaison, M. Laffitte eût pris le ministère de l'intérieur avec la présidence du conseil. M. Thiers ne se laissa pas éblouir. Il persista dans son refus ; ne voulut pas être ministre avant

le temps, accepta le poste de sous-secrétaire d'état aux finances sous le ministère de M. Laffitte, et supporta certainement alors le plus gros temps, qui, depuis 1830, ait menacé de submersion les finances du royaume. Ce fut sous l'administration de M. Laffitte que M. Thiers, nommé par les électeurs d'Aix, fit son début à la chambre. Pendant cette première période de sa vie parlementaire, il se renferma exclusivement dans sa spécialité financière et économique. L'amortissement était alors en butte aux attaques de tous les partis. M. Thiers, bravant les préventions dont l'amortissement était alors l'objet, le défendit dans un discours très développé qui produisit une vive impression sur la chambre, à ce point que M. Royer-Collard s'approcha du jeune orateur au moment où il descendait de la tribune, et lui dit ces mots : « Aujourd'hui, votre fortune commence. » Cependant, M. Thiers était alors en butte à une défaveur marquée dans la chambre. Il avait une hardiesse de tribune qui lui faisait braver les cris de l'assemblée, et une logique téméraire qui allait droit devant elle sans ménagement pour les opinions. Les hommes du parti conservateur voyaient en lui un jeune révolutionnaire d'un talent déjà incontestable, mais d'un esprit entreprenant et résolu qui leur inspirait des craintes. Le parti du mouvement l'accusait, au contraire, de tiédeur pour la révolution. Le fait est que M. Thiers était de ceux qui craignaient pour la révolution de juillet l'abus de son principe; il penchait pour ce qu'on appelle le système de la résistance. De là étaient venues ses hésitations au moment où on lui avait proposé de s'associer, d'abord comme ministre, ce qu'il avait refusé, puis comme sous-secrétaire d'état, au cabinet du 3 novembre. — Au reste, M. Thiers mettait peu en dehors ses idées politiques. Il était livré tout entier à l'administration des finances, et concourait activement aux mesures qui avaient pour but de pourvoir aux immenses besoins du pays. Et, quoi qu'on en ait dit, M. Laffitte, à sa sortie du ministère, laissa en très bon état les finances du royaume. On parla beaucoup, à cette époque, de la détresse des caisses publiques, ce qui était complétement faux; car les ressources créées par le ministère du 3 novembre ne purent être réalisées par ses successeurs que cinq ou six mois après sa chute, et jusque-là on pourvut à tous les services publics au moyen des provisions et des rentrées successives du trésor. —Le ministère du 3 novembre tomba devant l'énormité des événements. Il avait rendu un service immense en conjurant l'une des crises les plus périlleuses qu'ait eu à traverser la monarchie de juillet, le procès des ministres. Il eut le bonheur de s'en tirer sans effusion de sang. L'idée générale était qu'on serait forcé de livrer au moins une victime à la colère du peuple, et que, s'il était possible de sauver trois des accusés présents; il ne l'était pas de sauver la tête de M. de Polignac. M. Laffitte et M. Dupont (de l'Eure) furent ceux qui, dans les délibérations du gouvernement, combattirent avec le plus d'énergie l'inhumanité de cette concession sanglante. Ils furent d'avis qu'il fallait périr ou conserver intact et pur l'honneur de la révolution de juillet. M. Thiers, quoique n'étant pas ministre, employa tout ce qu'il pouvait avoir d'influence pour faire prévaloir cette généreuse idée. Les affaires du dehors n'étaient guère moins inquiétantes que celles de l'intérieur. L'Autriche faisait sa première intervention dans la Romagne. On craignait d'un instant à l'autre une invasion prussienne en Belgique. Dans la sphère de son influence, qui n'était encore que secondaire, M. Thiers était de ceux qui conseillaient une politique ferme au dehors, et demandaient qu'on s'opposât à l'entrée des Autrichiens dans les états du saint-siége. Les difficultés contre lesquelles avait à lutter le ministère du 3 novembre étaient terribles. L'émeute, qui eut pour résultat le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché, fut un nouveau grief que les conservateurs de la chambre firent

valoir contre le ministère Laffitte. Mais ceux qui font retomber la responsabilité de cet événement sur le président du conseil d'alors ont trop oublié que M. de Montalivet était à cette époque ministre de l'intérieur, et, à ce titre, particulièrement chargé de la tranquillité de Paris, et que les désordres de cette journée eurent en grande partie pour cause l'inexpérience de l'administration. — Le ministère Laffitte fut dissous. Casimir Périer forma le ministère du 13 mars. Le baron Louis reprit les finances. Il voulait garder M. Thiers pour sous-secrétaire d'état. Casimir Périer n'était pas très bien disposé pour M. Thiers, qu'il trouvait trop bien avec M. Laffitte et trop mal avec la chambre. Au surplus, M. Thiers ne voulut pas survivre administrativement à M. Laffitte. Il se retira, mais en même temps il alla loyalement déclarer au chef du cabinet déchu que, dans la situation menaçante où était le gouvernement de juillet, il regardait comme un devoir de ne pas faire d'opposition au ministère du 13 mars. Casimir Périer fit la dissolution. Chose singulière! il combattit à Aix l'élection de M. Thiers, et lui opposa pour concurrent ministériel M. Pataille. M. Pataille obtint vingt voix dans un collége de 350 électeurs. M. Thiers fut nommé, malgré ce ministère dont il devait être l'un des plus éloquents et des plus fermes soutiens. — A la réunion de la nouvelle chambre, l'incertitude de la situation ministérielle était extrême. Deux partis, deux systèmes tranchés, arrivaient pour se combattre avec des forces égales. Casimir Périer fit alors une faute énorme. Il voulut exclure M. Laffitte du fauteuil de la présidence, et joua le sort du ministère dans cette épreuve personnelle. M. Girod (de l'Ain) ne l'emporta sur M. Laffitte que d'une voix; et c'en était fait du ministère, si le roi de Hollande, en faisant sa marche hardie sur Bruxelles, n'eût rendu nécessaire de la part du gouvernement français ce vigoureux coup de main qui fit reculer le prince d'Orange, et autorisa Casimir Périer à reprendre le pouvoir dans un intérêt national. Cependant, le résultat du premier vote parlementaire donnait à penser que le système de la résistance était bien sérieusement menacé. M. Thiers avait depuis long-temps choisi son parti, et ni son affection pour M. Laffitte, ni les préventions de Casimir Périer, ni la guerre électorale que ce ministre lui avait faite, rien ne put changer la décision qu'il avait puisée dans ses convictions. A tort ou à raison, il croyait que le système de l'opposition jetterait la France et l'Europe dans les plus périlleux problèmes. Alors que les chances étaient si douteuses, et que personne n'osait avouer le chef du 13 mars, il se rallia hautement sous le drapeau de Casimir Périer. — Son premier discours fut un événement parlementaire. C'était en quelque sorte le début politique de M. Thiers. Il parla avec un grand talent contre le programme de l'opposition. La gauche était muette d'étonnement; les centres poussaient des acclamations de joie. M. Thiers fut reçu à bras ouverts par Casimir Périer et ses amis. Les défiances des conservateurs s'étaient changées pour lui en ardentes sympathies. Bientôt après, la chambre le nommait membre de la commission du budget, et cette commission, à la majorité de 27 voix contre 9, le choisissait pour son rapporteur général. Il recevait ainsi un honneur habituellement réservé à ceux qui sont regardés comme des candidats au ministère. — Peu après la discussion de l'adresse, venait l'orageux débat provoqué par les interpellations de M. Mauguin, qui était l'ennemi le plus redoutable du cabinet. M. Thiers acheva de conquérir sa place parmi nos premiers orateurs politiques par l'immense discours qu'il prononça dans cette discussion solennelle, discours qui prenait une à une toutes les questions, un à un tous les arguments de ses adversaires, et qui demeure un des modèles d'éloquence parlementaire. M. Thiers enfin joua le rôle le plus important dans cette session qui fut agitée par de si ardentes luttes.

Ses combats de tribune étaient le moindre de ses travaux. Pendant quatre mois consécutifs, il soutint tous les jours, dans des séances de quatre ou cinq heures, la discussion à laquelle se livrait la commission du budget. Il lut enfin son rapport à la chambre. Le système administratif du royaume n'avait pas encore été sérieusement examiné depuis la révolution de juillet. On avait voté d'urgence, dans la session précédente, le budget pour l'exercice de 1831, ajournant toutes les questions de réformes au budget de 1832. A cette époque, on s'en souvient, les utopies des réformateurs n'avaient pas de limites. On demandait des économies par centaines de millions. M. Thiers, apportant dans l'examen de nos dépenses son bon sens pratique, fit justice de toutes les déclamations et de tous les lieux communs. Il examina sous toutes leurs faces les allocations attribuées aux différents services publics; il rechercha avec une entière bonne foi si l'on avait à proposer une organisation générale plus économique, et qui fût de nature à garantir la régularité des services; si le luxe des rétributions administratives était la plaie du pays; et, par le talent qu'il déploya dans son rapport et dans la discussion du budget, où on le vit incessamment sur la brèche, il contribua plus que personne à soustraire l'administration de l'état au péril des innovations imprudentes. Disons, cependant, que l'on avait scrupuleusement accordé à l'esprit de réforme toutes les satisfactions raisonnables qui n'étaient pas de nature à compromettre la gestion des affaires publiques. — La session touchait à sa fin. Les fatigues d'une campagne si laborieusement remplie avaient altéré la santé de M. Thiers. Il fit un voyage en Italie. Déjà, quelques années auparavant, il avait visité la Lombardie, et son goût pour les arts l'attirait toujours vers cette belle patrie des grands artistes. Il avait d'ailleurs nourri long-temps le projet d'écrire l'histoire de Florence. Il parcourut la Toscane, alla voir Gênes et Rome. Toutes ces villes italiennes, qui avaient été jadis le siége d'un si vaste commerce, le théâtre de guerres civiles si dramatiques, le foyer de tant de génie dans la politique et dans les arts, présentaient à M. Thiers un inépuisable sujet d'études aussi pleines d'intérêt pour l'esprit observateur de l'homme d'état que de nobles jouissances pour l'imagination de l'artiste. Partout il trouvait à recueillir des matériaux pour l'histoire des républiques du moyen âge. L'Italie rétablit complétement la santé de M. Thiers. — Pendant son absence, le ministère du 13 mars éprouva un coup funeste : il perdit son chef. Casimir Périer mourut. M. de Montalivet passa alors au ministère de l'intérieur, et laissa vacant celui de l'instruction publique. Lorsqu'il s'agit de s'adjoindre un collègue, deux avis partagèrent le conseil. M. de Rigny, le baron Louis et M. le comte d'Argout dirent qu'il fallait au ministère un personnage qui fût à la fois homme d'affaires et homme de tribune, ils proposèrent de nommer M. Thiers. M. le maréchal Soult, fidèle à une vieille amitié, et ne connaissant pas alors M. Thiers, demanda le duc de Bassano. Il fut appuyé par M. Barthe. M. Thiers prévalut, et l'ordonnance qui le nommait ministre de l'instruction publique fut signée. Cependant on craignit que ce choix, qui avait été contesté par quelques membres du cabinet, ne devînt une cause de division dans le conseil. La nomination fut révoquée. Entre M. Thiers et M. Bassano on chercha une transaction; on prit M. Girod (de l'Ain). — Un tel ministère ne pouvait être considéré que comme une combinaison provisoire. C'était l'opinion du roi, qui s'occupait déjà d'un remaniement plus complet. M. Sébastiani était malade et ne pouvait plus vaquer aux soins de son département. M. Thiers fut appelé à Paris. On lui offrit la place de sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères; il refusa. Il fut un moment question de composer un cabinet où devaient entrer M. Dupin, M. Bertin de Vaux et M. Thiers; M. Dupin demanda la présidence. La com-

binaison échoua. M. Thiers resta ce qu'il était, partageant son temps entre ses travaux historiques et ses occupations au conseil d'état.— Dans les premiers jours d'octobre la session approchait. On sentit le besoin de faire un ministère sérieux, capable de résister aux orages qu'il était facile de prévoir, et qui n'ont pas manqué d'éclater dans la chambre. M. Dupin était toujours la pierre angulaire de tous ces projets de reconstitution ministérielle ; mais il exigeait toujours la présidence, et on persistait à la lui refuser. On songeait bien aux doctrinaires, mais on redoutait leur impopularité. M. Thiers insistait particulièrement pour qu'on prît M. Dupin, et pour qu'au moins il lui fût fait des offres positives. La retraite de M. de Montalivet et de M. Sébastiani était exigée par la plupart des candidats aux portefeuilles. Le roi se décida à se séparer de ces deux ministres. Des propositions furent portées à M. Dupin par le maréchal Soult sans qu'on s'expliquât sur la présidence. M. Dupin refusa obstinément. — M. Thiers, instruit des négociations qui avaient eu lieu et des refus persistants de M. Dupin, pensa qu'on était justifié par là de s'adresser aux doctrinaires. Il y avait alors un déchaînement injuste contre eux. On fit les premières propositions à M. le duc de Broglie, qui refusa d'entrer dans le cabinet sans M. Guizot. L'adjonction de M. Guizot fut acceptée ; il eut l'instruction publique. M. Thiers fut appelé au ministère de l'intérieur ; M. d'Argout prit alors presque toutes les attributions administratives de ce département, qu'il réunit au commerce et aux travaux publics, dont il était le ministre. L'intérieur restait, comme sous Casimir Périer, un ministère purement politique. — A l'avénement du ministère du 11 octobre, la situation était alarmante : la démoralisation partout, les partis hostiles au gouvernement de juillet arrivés au dernier degré d'audace, toute la Vendée en feu, la Belgique toujours menacée de voir la ville d'Anvers incendiée par les canons de la citadelle. L'opposition mettait le pouvoir au défi de prendre Anvers et d'arrêter la duchesse de Berry. Ce fut en effet la première mission que se donna le cabinet du 11 octobre. M. de Broglie et M. Thiers se partagèrent le programme. La plus intime union s'établit entre les ministres importants de ce cabinet, M. le maréchal Soult, M. de Broglie, M. Guizot et M. Thiers, pour atteindre le double but d'où dépendait la sécurité du pays au dedans et au dehors. — M. Thiers reçut des pleins pouvoirs pour accomplir le grand œuvre de l'arrestation. La tâche était difficile. La première difficulté était d'inspirer aux autorités locales le courage de se compromettre vis-à-vis d'un parti puissant dans cette région de la France. Il fallait y mettre de l'intelligence et du secret. M. Thiers rappela M. de Saint-Aignan, préfet de la Loire-Inférieure, et lui substitua M. Maurice Duval, sur l'énergie de qui il pouvait compter. Les autorités de Nantes furent mandées à Paris : on leur exposa que le gouvernement avait l'intention formelle de terminer la guerre civile par l'arrestation de la duchesse de Berry, et qu'il était sûr de réussir ; on fit passer dans leur esprit la conviction du succès. — Le ministre de l'intérieur prit des dispositions nouvelles ; il enveloppa la Vendée par un cordon de troupes jusqu'à Nantes. La ville seule fut exceptée dans ces mesures de précaution. On savait que la duchesse y avait séjourné à plusieurs reprises ; ce qui avait donné lieu à un grand nombre de visites domiciliaires. Ces visites cessèrent. La ville de Nantes devait paraître aux chefs de l'insurrection un lieu de sécurité. On prit le moins de confidents qu'il fut possible. La police de Paris ne fut pas même dans le secret. Des communications promptes et sûres furent établies par l'intermédiaire d'agents choisis qui faisaient de continuels voyages. — On ne pouvait obtenir des Vendéens la révélation du lieu où se cachait la princesse. On vint à bout de saisir sa correspondance, qui mit bientôt sur sa

trace. Dès que M. Thiers eut acquis la certitude qu'elle était à Nantes, il donna l'ordre, non de faire une visite domiciliaire dans la maison suspecte, mais d'en opérer l'investissement, et, si l'on peut dire, d'en faire le siége. Toutes les précautions étaient prises pour garantir la sûreté de la princesse et l'entourer des égards dus à son rang et à son infortune. Les conditions faites aux agents étaient de courir la chance de recevoir des coups de pistolet sans les rendre. Ils étaient menacés des plus grandes rigueurs s'ils exposaient la duchesse de Berry à un malheur ou à un outrage. Les plus riches récompenses leur étaient promises s'ils amenaient la royale captive saine et sauve. L'une des instructions de M. Thiers portait ceci : « Nous voulons bien prendre le duc d'Enghien, mais à la condition que ce soit en France, et nous ne voulons pas le tuer. » — Le siége de la maison dura trois jours. On sait comment et par quel incident des gendarmes, ayant fait du feu dans une cheminée, faillirent asphyxier la princesse, qui se résolut à se livrer, et parut à leurs yeux étonnés.—Dès que la duchesse fut prise, M. Thiers fut le premier à demander qu'elle fût détenue sans être livrée aux tribunaux. Le conseil fut unanimement de cet avis. M. Thiers insista alors pour que les papiers saisis fussent mis au néant. Ils contenaient la matière d'un grand nombre de procès criminels contre les plus grandes familles de France. « Les papiers, dit M. Thiers, doivent suivre l'accusée; puisqu'on soustrait l'accusée aux lois, il faut soustraire les pièces. » L'avis prévalut, et empêcha une réaction funeste. — M. Thiers avait accompli la mission pour laquelle il avait accepté le ministère de l'intérieur, réduit à un ministère exclusivement politique. Dans un grand intérêt public, il avait consenti à assumer sur lui la responsabilité d'un acte que les partis ne pardonnent guère. Il se refusa à être plus long-temps un ministre de la police. On fit un nouveau départ d'attributions entre le département de l'intérieur et celui du commerce et des travaux publics. M. Thiers fut mis à la tête de ce dernier, qui allait plus à ses goûts; M. le comte d'Argout reprit le ministère de l'intérieur. Dès lors, M. d'Argout devint plus directement responsable des actes qui se rapportèrent à la captivité de la duchesse de Berry. M. Thiers, ayant commencé l'affaire, ne laissa pas d'y prendre une grande part : il régnait d'ailleurs entre lui et M. d'Argout la confiance la plus entière. Voici ce qui fut fait : les ordres commandaient de traiter la princesse avec les plus grands égards. On ignorait son état de grossesse, mais on en avait déjà quelque soupçon. Sa santé était mauvaise et donnait des inquiétudes. Le gouvernement en était vivement alarmé. On envoya une commission de médecins pour qu'ils fissent un rapport sur sa santé. Leur avis unanime fut que la princesse était enceinte; mais on leur demanda le secret; précaution surabondante, car ces hommes honorables savaient qu'ils étaient chargés d'une mission de confiance. — Le parti légitimiste ne manqua pas de dire qu'on avait fait subir à la princesse une consultation de médecins dans le seul but de la déshonorer; c'était le contraire. Loin de vouloir la flétrir par le mensonge, le ministère savait la vérité, et commandait le silence.— On était instruit des démarches actives que faisait le parti légitimiste pour concerter une évasion. Des sommes considérables étaient à la disposition du parti pour corrompre les agents du gouvernement. Le général Bugeaud fut envoyé à Blaye, parce que sa probité inspirait toute confiance. Il était en outre autorisé, dans le cas où la duchesse de Berry lui confierait le secret de sa grossesse, à se mettre à sa disposition pour prendre les mesures propres à ce que le secret ne fût pas connu. La duchesse de Berry ne voulut pas qu'on gardât sur sa situation un silence qui lui parut de nature à compromettre son honneur. C'est sur sa volonté expresse qu'on a fait connaître à la France son mariage, sa grossesse et sa

délivrance. Voilà toute la vérité sur l'histoire de l'arrestation et de la captivité de madame la duchesse de Berry. —En s'emparant de la duchesse de Berry, on faisait cesser le plus grand danger de l'intérieur, on supprimait la cause de la guerre civile; ce n'était que la moitié du programme. Il y avait un autre acte important à accomplir. Le plus imminent péril du dehors était l'état précaire de la Belgique. La conférence de Londres libellait une innombrable quantité de protocoles sur la question hollando-belge. Médiation jusqu'alors bien illusoire! Personne n'exécutait les arrêts diplomatiques, et le tribunal lui-même ne semblait pas attacher une importance réelle à ses propres décisions. Cependant, la ville d'Anvers était incessamment menacée par les canons de la citadelle. Il fallait prouver par un fait qu'il y avait quelque chose de sérieux dans les résolutions de la conférence. Il fallait surtout assurer à la Belgique un *statu quo* supportable en attendant l'exécution d'une sentence finale; il fallait enfin arracher une ville commerçante aux horribles angoisses dans lesquelles elle était tenue par cet embrasement toujours suspendu sur sa tête; en un mot, il fallait prendre Anvers. — Le ministère du 11 octobre avait accepté, dès son avénement, cette nécessité si pleine de périls. M. de Broglie, dès son entrée, avait commencé des négociations dont le but était de diminuer les chances funestes de cette redoutable entreprise. On comprend qu'il s'appliquait à obtenir l'adhésion et la coopération de l'Angleterre. Les préparatifs de l'expédition marchaient en même temps que les notes diplomatiques. Malgré l'intimité de l'alliance, le cabinet de Saint-James ne voyait qu'avec une défiance extrême le projet de notre intervention armée sur le territoire belge. Les dispositions militaires allaient plus vite que les négociations. Le corps d'armée était prêt, tous les services organisés, le maréchal Gérard n'attendait plus que l'ordre du départ. Le consentement de l'Angleterre n'arrivait pas. Un conseil se tint dans cette conjoncture pleine d'anxiété. On y agita la question de savoir si on se passerait du consentement et du concours de l'Angleterre. Question terrible! Lors de la formation du cabinet, cette éventualité n'était pas même entrée dans les prévisions les plus hardies. On n'avait jamais compris l'expédition qu'en tant qu'elle serait entreprise en commun par ces deux puissances, alors protectrices de la Belgique. Mais les hésitations de l'Angleterre condamnaient la France ou à reculer, ou à prendre son parti toute seule. —L'agitation qui régna dans ce conseil peut difficilement se concevoir quand on n'a pas porté le poids de la responsabilité terrible attachée à de si hautes résolutions. Le ministère du 11 octobre était dans un de ces moments suprêmes où l'on va prononcer peut-être sur la destinée des peuples; car on ne se dissimulait pas la grandeur de l'entreprise: seuls, nous allions défier l'Europe; nous allions, comme l'a dit M. Thiers, percer un grand mystère à coups de canon. La guerre générale pouvait y être cachée et en sortir. Ce furent M. le duc de Broglie et M. Thiers qui firent décider que la France agirait seule, si l'Angleterre refusait son assentiment ou sa coopération. L'expédition fut résolue. — Dans les quelques jours qui s'écoulèrent entre cette décision et le moment d'agir, M. le duc de Broglie reçut l'adhésion du cabinet de Saint-James et la promesse de son concours; on n'y mettait qu'une condition, c'est que les quelques ministres importants du cabinet s'engageassent personnellement à faire retirer les troupes françaises du territoire belge aussitôt que le but de l'expédition serait atteint. L'engagement fut pris, et cette parole collective de quelques membres du cabinet rassura complètement l'Angleterre. On sait avec quelle habileté le siége fut conduit, et quel en fut le succès. — Le ministère aborda la session avec ces deux grands faits, la guerre civile terminée et la citadelle d'Anvers rendue

à la Belgique sans que l'Europe eût pris les armes. Le ministère obtint une forte majorité dans la chambre. On avait vécu jusque-là avec des douzièmes provisoires. L'ordre normal fut rétabli dans les finances. On vota deux budgets. La crise industrielle et commerciale, suite inévitable de la commotion révolutionnaire, durait encore ; beaucoup de bras étaient inoccupés, beaucoup de familles d'ouvriers sans pain. M. Thiers conçut la pensée d'une grande loi de travaux publics. Il demanda cent millions à la chambre pour terminer un très grand nombre de travaux interrompus. Il y en avait de toutes sortes, des monuments, des canaux, des routes, des éclairages de côte, toutes choses commencées depuis des années, et qui semblaient destinées à demeurer inachevées. La diversité des intérêts à satisfaire garantissait l'adhésion du plus grand nombre. Cette importante loi fut votée. Sa pensée était celle-ci : donner au gouvernement de juillet l'honneur de tout terminer dans l'ordre des intérêts matériels comme dans l'ordre des intérêts politiques, c'est-à-dire faire qu'il terminât les travaux publics comme on avait voulu qu'il terminât la révolution. Cette loi avait un autre avantage. Elle devait donner de l'ouvrage et du pain à toute une population de travailleurs. Cette conception, qui n'était pas sans grandeur, et dont la réalisation paraissait téméraire dans un temps de déficit et d'emprunt, prêtait un nouvel éclat au ministère du 11 octobre. Vers la fin de l'année, M. Thiers, pour compléter ses études dans l'ordre des idées économiques et des intérêts commerciaux, fit un voyage en Angleterre. Là, il prit son parti sur deux choses : la question des chemins de fer et celle des tarifs de douanes. Quoiqu'il eût le louable désir d'honorer son passage au ministère des travaux publics et du commerce par des créations et des réformes utiles, il ne crut pas devoir jeter le pays dans des expériences prématurées et ruineuses pour la construction des chemins de fer. L'exécution par les compagnies le séduisait peu, parce qu'il ne croyait pas le système de l'association assez développé chez nous ; charger l'état de couvrir la France d'un vaste réseau de fer, cela lui paraissait un fardeau au-dessus des forces d'un pays, qui avait à solder les dépenses d'une révolution. Si donc on ne peut refuser à M. Thiers de la hardiesse d'esprit, il faut reconnaître qu'il a su garder beaucoup de mesure, et qu'il ne s'est pas laissé envahir par le mauvais génie de l'entreprise et cette folle passion des esprits courts portés à vouloir tout faire à la fois. — Quant à la liberté du commerce, M. Thiers avait peu de foi aux théories des *rêveurs cosmopolites*. Son voyage en Angleterre le confirma dans ses préférences pour le système de protection. Il était grand partisan de l'alliance anglaise, mais de l'alliance politique. Il avait peu de penchant pour une alliance commerciale. Il vit qu'en fait de concession sur les tarifs, l'Angleterre tenait fort peu à tous les objets qui n'étaient pas les cotons et les fers. C'est sur ces deux articles qu'elle insistait surtout pour avoir des réductions. Or, l'industrie cotonnière, qui, en France, roule sur près d'un milliard annuel, lui parut une industrie trop importante pour qu'on exposât son existence à la perturbation d'une concurrence étrangère favorisée. L'industrie des fers avait à ses yeux un mérite considérable, celui de mettre en valeur la richesse forestière et les terrains houillers de la France. Ces idées ont de nombreux et puissants adversaires. M. Thiers les défendit avec tant de talent devant la chambre, qu'il sut rendre on ne peut plus attachantes ces discussions qui fatiguent ordinairement une assemblée par leur aridité, et qu'il fit adopter son principe. — Il présenta dans cette même session la loi municipale et départementale, et dans la commission, composée en grande partie de fonctionnaires municipaux, il défendit le principe de la centralisation, qui, renfermée dans de sages limites, constitue certainement l'unité et la force,

spéciale de la France. M. Thiers aime à citer ces deux actes de sa vie, qu'il regarde comme de grands services rendus à son pays, d'avoir sauvé l'industrie nationale par le maintien du système protecteur, et l'unité française par la centralisation. Ce dernier principe prévalut dans les lois municipales, et la protection fut réalisée plus tard, d'après les idées de M. Thiers, par les tarifs de la loi de douanes, que le ministère du 22 février fit adopter en 1836. — Dans cette même année, le ministère du 11 octobre inaugura la statue de Napoléon sur la colonne. Ceux qui ont assisté à cette belle cérémonie n'oublieront pas la puissante émotion qu'elle produisit sur la population parisienne. Cette période du ministère fut assurément la phase la plus éclatante qu'ait traversée le gouvernement de juillet. M. Thiers, comme ministre de l'intérieur, comme ministre des travaux publics et du commerce, comme membre influent dans toutes les délibérations du conseil, avait joué en tout cela un rôle principal, et sa position s'était beaucoup agrandie dans la chambre et dans le pays. Ces brillants débuts du 11 octobre avaient donné au gouvernement un ascendant considérable sur l'opinion, et les partis demeurèrent dans le silence et dans le calme pendant l'année 1833. — En 1834, ils recommencèrent à agir, et voulurent faire une dernière tentative. Un lien puissant les tenait unis, celui des associations secrètes. Vaincus une première fois à Paris, ils changèrent le théâtre de la guerre. Ils se réfugièrent à Lyon, où ils avaient été une fois vainqueurs. D'ailleurs, en s'éloignant du siége du gouvernement, ils avaient l'espoir fondé d'y trouver son influence moins forte. L'action à l'intérieur devait se combiner avec une tentative sur le Piémont. Le gouvernement averti présenta comme moyen préventif la loi sur les associations. M. Thiers ne soutint pas la loi comme étant une œuvre d'exception et de circonstance. Il en défendit le principe comme une nécessité permanente d'ordre et de sécurité publique. Il exposa qu'il ne pouvait pas y avoir, dans une société bien policée, des armées de cent mille hommes organisées en dehors de l'action du gouvernement. Voici l'argumentation remarquable qu'il fit alors pour prouver que l'autorisation préalable était juste et utile : « Ou les associations sont inoffensives ou elles ne le sont pas. Dans le premier cas, le gouvernement donnera l'autorisation ; dans le second, il la refusera, il doit la refuser, la refuser même sur un soupçon : son droit commence avec ses ombrages. Voyez en effet quelles précautions nos lois prennent à l'égard des associations administratives, c'est-à-dire des gardes nationales, des conseils généraux, des municipalités. La garde nationale, elle ne s'assemble que sur la réquisition de l'autorité civile, et le roi peut la dissoudre. Les conseils généraux, les municipalités, la loi fixe l'époque, la durée, l'objet de leurs réunions, et le roi peut les dissoudre. Comment des associations politiques et sans objet légal se formeraient-elles sans l'autorisation du pouvoir et en dehors de son influence ? » La loi passa. Elle excita dans les partis une irritation violente. Ils crurent qu'ils devaient profiter d'une organisation qu'on allait briser, et tenter un effort désespéré. L'orage se formait à Lyon. — Cependant les embarras nés du passé ou de la situation présente se multipliaient autour du ministère. Le traité des indemnités américaines, conclu sous Casimir Périer, et auquel se dévoua le cabinet du 11 octobre, éprouva un premier échec devant la chambre. M. de Broglie se retira. M. Thiers proposa d'appeler dans le cabinet M. le comte Molé. M. Molé était alors brouillé avec les hommes d'état de l'Angleterre. Ce choix fut jugé dangereux. M. de Rigny prit les affaires étrangères, et M. Thiers pensa que le cabinet aurait réparé la brèche qui lui avait été faite en donnant à M. Duchatel le département de la marine. Cet avis ne prévalut pas. Les circonstances devenaient périlleuses. Les doctrinaires exprimèrent le désir que

M. Thiers reprit le portefeuille de l'intérieur. M. d'Argout et M. Barthe donnèrent alors leur démission. L'énergie de M. Persil avait été jugée utile dans ce temps de crise. M. Persil devint garde-des-sceaux, M. Duchatel ministre du commerce, et M. Thiers, quoique quittant à regret les travaux publics, consentit, vu les difficultés du moment, à rentrer au ministère de l'intérieur. — Les courriers partis de Lyon annonçaient que l'événement ne tarderait pas à éclater. Le jour même où le cabinet fût reconstitué, on reçut la nouvelle que le gouvernement allait être attaqué. Une vaste conspiration couvrait la France depuis Marseille jusqu'à Besançon. Quand les provinces se seraient mises en état d'insurrection, un coup décisif devait avoir lieu à Paris. — M. Thiers prit alors les mesures les plus énergiques. Il requit du ministre de la guerre l'envoi de forces considérables à Lyon. Il enjoignit au préfet de Lyon de prévenir l'autorité militaire qu'elle eût à prendre toutes ses dispositions pour un combat. Pendant plusieurs jours, le général commandant à Lyon fit tous ses préparatifs en prévision d'une attaque; il détermina même le lieu de son quartier-général. M. Thiers donna l'ordre à l'autorité militaire de se laisser attaquer, et, bien que le plan des insurgés fût connu, de ne pas prendre l'offensive. Les instructions de M. Thiers étaient celles-ci : « Laisser le tort de l'agression aux ennemis du gouvernement, et se montrer aussi énergique dans l'action qu'on aurait été patient pendant les préparatifs de cette lutte si regrettable, mais qui ne pouvait être évitée. » — Le combat commença, comme M. Thiers l'avait prévu, par une attaque des insurgés. Ils lurent une proclamation en face des autorités civiles et militaires. Un coup de fusil fut alors tiré sur la gendarmerie; les troupes firent feu, et le combat fut engagé. Il dura huit jours avec des alternatives diverses. L'anxiété du gouvernement était inexprimable. M. Thiers était prêt à partir pour Lyon avec un des princes. M. Guizot s'était offert à prendre le périlleux poste de son collègue pendant l'absence de celui-ci. Cependant M. Thiers sentit de sa responsabilité tous les agents de l'autorité engagés dans ce conflit sanglant. Il leur enjoignit de n'évacuer la ville dans aucun cas. Le conseil, malgré le péril des circonstances, fut d'une fermeté à toute épreuve. M. Thiers fut vigoureusement étayé surtout par M. Guizot. Des bandes de pillards se dirigeaient déjà sur Lyon. On les repoussa par des charges de cavalerie. Enfin M. Thiers allait se mettre en route, quand arriva la nouvelle que le faubourg de la Guillotière s'était rendu. — La tentative projetée à Paris eut lieu. M. Thiers, instruit par l'expérience, pensa que la moindre hésitation de sa part pourrait donner aux insurgés le temps de se réunir en plus grand nombre, et que le résultat serait de rendre la bataille plus longue et d'augmenter l'effusion du sang. Tout le quartier où s'étaient retranchés les insurgés fut immédiatement enveloppé. M. Thiers se rendit sur les lieux avec le général Bugeaud, commandant une brigade d'élite. M. Thiers, qui était entre le capitaine Rey et M. Vareille, jeune auditeur au conseil d'état, les vit tomber tous deux morts à ses côtés. — A deux heures du matin, le quartier de l'hôtel de ville était évacué. On s'attendait cependant à une nouvelle attaque. En effet, à quatre ou cinq heures du matin, un régiment de la division Lascours ayant été surpris, plusieurs officiers furent tués, frappés par des balles parties d'une maison voisine. Les soldats envahirent la maison, et ce fut alors qu'eurent lieu les déplorables événements de la rue Transnonain. —La bataille gagnée, le gouvernement pouvait se croire garanti au moins pour long-temps contre les tentatives matérielles des partis. Le ministère pensa que le gouvernement devait tirer une justice éclatante de la violation des lois, pour qu'il ne fût pas dit qu'il ne savait vaincre que par la force. Un conseil solennel fut tenu à ce sujet; les présidents des deux chambres y furent appelés. Deux

avis y furent ouverts: le premier, de traduire les accusés devant les cours d'assises; le second, de saisir la cour des pairs d'un grand procès, afin d'assurer l'uniformité de la jurisprudence pour les cas identiques qui s'étaient produits dans des localités diverses.—M. Thiers combattit vivement cette dernière opinion. Les raisons qu'il donna furent celles-ci : à ses yeux, la centralisation du procès était une faute. La chambre des pairs ne pourrait vider ces nombreux délibérés avant quinze ou dix-huit mois. Le temps aurait effacé les sanglants souvenirs de la guerre civile. Cette justice si arriérée ressemblerait à une longue rancune. L'intérêt passerait alors du côté des accusés. Et puis, les appeler devant la justice sénatoriale, c'était agrandir le théâtre sur lequel ils se proposaient d'étaler et de soutenir leurs doctrines républicaines. C'était leur donner ce qu'ils demandaient par dessus tout, une tribune élevée et retentissante. Un autre ordre d'arguments était puisé dans les inconvénients pour ainsi dire matériels d'un tel procès. Il lui semblait impossible de faire juger une assemblée d'accusés par une assemblée de juges, de faire juger le nombre par le nombre ; cela était, selon lui, théoriquement mauvais, pratiquement inexécutable. Il insista beaucoup sur les dangers de la proposition. Il fut appuyé par M. le président de la chambre des pairs ; mais M. Thiers et M. Pasquier furent seuls de leur avis dans le conseil. Le procès se fit ; il ne put effectivement s'exécuter que quinze mois après, et il résulta de cette fausse marche des conséquences déplorables.—Alors la dissolution de la chambre fut prononcée. Le 31 juillet 1834, la chambre nouvelle était réunie, et ne fit, dans cette session d'été, que l'adresse en réponse au discours de la couronne. On s'attendait, après tant et de si douloureux événements, à un débat ardent et prolongé. L'adresse fut interprétée en sens contraire par le cabinet et par l'opposition ; elle fut votée à peu près sans discussion, après quoi la chambre fut prorogée. — Dans l'intervalle de la session, une scission éclata entre le maréchal Soult d'une part, et de l'autre M. Guizot et ses amis. L'affaire d'Afrique en fut la cause. Ces derniers voulaient donner à M. le duc Decazes le gouvernement de nos possessions africaines. Le maréchal s'y opposa. La querelle ne tarda pas à s'envenimer. M. le maréchal Soult se retira, et le maréchal Gérard prit la présidence et le portefeuille de la guerre. Le maréchal Gérard ne fit qu'un très court passage au pouvoir. S'appuyant sur l'excellence de la situation constatée par le discours même de la couronne, qui avait parlé de l'impuissance des perturbateurs et du retour de la confiance dans les esprits, le maréchal Gérard, qui voulait tout à la fois accomplir une pensée généreuse et couper court aux difficultés du procès d'avril, réclama l'amnistie. Le conseil discuta la question, et se décida contre elle.—M. Thiers, qui s'était opposé à ce qu'on engageât le procès devant la cour des pairs, fut d'avis qu'on ne pouvait pas interrompre le cours de la justice. Une amnistie avant le jugement ne serait interprétée par les partis que comme un acte de nécessité, comme un aveu d'impuissance judiciaire. Le roi, d'ailleurs, disait-il, peut faire grâce, mais il ne peut pas dispenser de l'exécution des lois. Depuis quelque temps, le calme était rétabli ; mais de nouvelles difficultés renaissaient. Don Carlos, échappé à la police française, donnait une nouvelle activité à la guerre civile par sa présence en Espagne. Le conseil pensa que la politique ne devait pas encore fléchir. Le maréchal Gérard persista à exiger l'amnistie, et, ne croyant pas pouvoir l'obtenir, il se retira. — Cependant la crise avait acquis de la gravité ; deux influences contraires s'étaient manifestées dans la chambre, celle du centre gauche et celle du centre droit. Avant que la divergence ne fût plus considérable, M. Thiers voulut essayer de les concilier par un double gage. Il exposa que l'amnistie serait sans danger, si on ne pouvait pas croire qu'elle impliquât l'a-

bandon du système de résistance. Il proposa au conseil d'appeler M. le duc de Broglie comme garantie de résistance, et de garder le maréchal Gérard par la concession de l'amnistie. Cette combinaison ne fut pas acceptée par le roi. — On fit alors le ministère qui dura trois jours. — Ce ministère s'étant retiré, M. Thiers, appelé chez le roi, demanda le rappel de ses anciens collègues, M. Guizot, M. Humann, M. de Rigny, déclarant qu'il n'entrerait pas aux affaires sans eux. Le cabinet se reconstitua sous la présidence du maréchal Mortier. Il se présenta à la chambre. L'adresse votée sans discussion avait été rudement commentée dans l'entr'acte parlementaire. Le débat se trouva n'avoir été qu'ajourné. Il fut introduit par une interpellation de M. Janvier. M. Sauzet, arborant à son entrée dans la chambre le drapeau de la clémence et de la conciliation, fit à la tribune un magnifique début; son discours faillit renverser le cabinet. M. Thiers sauva le ministère par une de ses plus éloquentes improvisations, qui, arrivée à la fin de la séance, produisit un entraînement électrique sur l'assemblée. Il montra que le lendemain d'une bataille, où la haine vivait encore dans le cœur des partis vaincus, la conciliation ne serait qu'une trahison et un mensonge, un baiser de Judas, ou un baiser Lamourette. Les interpellations se terminèrent par le vote d'un ordre du jour motivé. Le ministère eut une majorité d'environ 70 voix : le succès ministériel fut dû à M. Thiers. — A quelques jours de là, M. Thiers était l'objet d'une ovation d'un tout autre genre, d'une espèce de triomphe littéraire; il faisait à l'académie son discours de réception, et cette solennité présentait un éclat tel qu'on n'en avait pas vu un semblable depuis la réception de M. Royer-Collard. — Revenons à la chambre. Les difficultés parlementaires se multipliaient; la question de l'indemnité polonaise avait un peu embarrassé l'inexpérience parlementaire de M. de Rigny. La présidence du conseil était évidemment dans de trop faibles mains. La question du traité relatif aux indemnités américaines allait reparaître; le ministère avait besoin de se modifier. M. Mortier se retira; M. le duc de Broglie fut porté à la présidence du conseil et au département des affaires étrangères. Après un de ces éclatants duels oratoires qui avaient lieu souvent alors entre M. Berryer et M. Thiers, après une longue et laborieuse discussion, le traité fut adopté par la chambre. Le ministère ainsi fortifié avait fourni une carrière brillante, et touchait à la fin de la session. — Les députés étaient, pour la plupart, retournés dans leurs départements; on touchait aux fêtes de juillet, anniversaires patriotiques, et cependant redoutables, parce qu'ils réveillaient toujours l'agitation des partis. Le procès d'avril entamé faisait naître les plus orageux incidents; la cour des pairs était près de céder aux difficultés renaissantes de cette gigantesque entreprise. M. Thiers, comme ministre de l'intérieur, était sans cesse en proie aux anxiétés que lui inspirait la révélation de complots tramés contre la vie du roi; on lui en avait dénoncé cinq en quelques jours, entre autres celui qu'on a appelé le *complot de Neuilly*. Aux fatigues parlementaires venaient se joindre les accablants soucis de cette terrible responsabilité : veiller sur les jours du roi. M. Thiers fut alors atteint d'une fièvre violente, et son état donna pendant un moment des inquiétudes sérieuses; la force de sa constitution prit le dessus, il se rétablit. Arrivent les fêtes de juillet, il monte à cheval pour accompagner le roi à la revue de la garde nationale; il se trouvait à côté du maréchal Mortier, au moment où ce brave maréchal tomba baigné dans son sang, mortellement frappé, avec trente autres citoyens, par la machine infernale de Fieschi. Les jours précédents on avait bien averti M. Thiers de se défier des maisons, mais l'opinion publique se soulevait contre l'arbitraire des visites domiciliaires; néanmoins, beaucoup de maisons avaient été visitées. Une fatalité terrible

fit que celle où Fieschi avait disposé son instrument de carnage échappa aux perquisitions de la police. — L'effet de cette journée fut effrayant; la stupeur et l'indignation régnaient partout; les hommes dévonés à la politique du gouvernement étaient dans nne exaspération inexprimable; il y avait le principe d'une réaction affreuse dans le sentiment général. Les députés furent rappelés à Paris. Dans un supplément de session, qui dura à peu près un mois, on fit les lois de septembre; on donna une loi de procédure à la chambre des pairs. M. Thiers soutint tontes ces rigoureuses mesures. Après ces malheurs l'année finit tranquillement. — Au retour de la chambre, la question du remboursement de la rente prit une importance politique considérable. M. Humann en caressait depuis long-temps le projet; c'était la pensée favorite à laquelle il attachait l'honneur de son administration. M. Thiers en admettait volontiers le principe, mais il en trouvait alors l'application prématurée. Cependant M. Humann, en vue de préparer l'opération, crut devoir la faire pressentir dans l'exposé des motifs du budget; ce que M. Humann n'avait voulu qu'indiquer comme une question d'avenir prochain, l'opposition s'en empara pour en faire une question du moment. M. Humann se retira : M. Gouin fit de la conversion l'objet d'une proposition qui fut adoptée par les chambres malgré les efforts du ministère pour en faire voter le rejet. Le ministère du 11 octobre fut donc renversé. — Depuis long-temps, cette portion de la majorité, qu'on appelait le *tiers-parti*, et qui a pris le nom de *centre-gauche*, faisait de grands efforts pour rompre le ministère du 11 octobre, et lui substituer un cabinet pris dans la nuance pure du centre gauche. C'était pour réaliser cette combinaison qu'on avait essayé le ministère des trois jours : une tentative analogue avait encore eu lieu au 13 mars 1835; et ce n'avait été qu'après l'insuccès des négociations faites dans ce but que M. le duc de Broglie était rentré dans le cabinet. Quoique M. Thiers n'eût aucun engagement positif qui le liât aux doctrinaires, il s'était toujours refusé à constituer un cabinet dont la condition première serait un divorce avec eux. M. Thiers se rappelait les périls et les luttes qu'ils avaient traversés ensemble, et il répugnait à sacrifier d'anciens collègues. A la chute du 11 octobre, la pensée d'un ministère pris dans le centre gauche fut activement poursuivie par toutes les plus hautes influences de la chambre. M. Thiers résista long-temps, décidé qu'il était à quitter les affaires; il lui en coûtait d'ailleurs de se séparer des doctrinaires, et particulièrement de M. le duc de Broglie. — Cependant, sur les instances qui lui furent faites par ses amis, il se décida à terminer une crise ministérielle qui se prolongeait outre mesure. Il accepta les affaires étrangères et la présidence du conseil : ce ne fut qu'avec une répugnance extrême qu'il prit la présidence; il y fut presque contraint par ses amis, qui voulaient par là le séparer plus complétement des doctrinaires. — Le ministère du 22 février finit la session avec éclat : M. Thiers fut pendant quatre mois presque tous les jours sur la brèche; toutes les questions arrivaient successivement à la tribune. M. Passy présenta la loi de douanes, préparée depuis long-temps par M. Thiers, et la défendit avec talent; mais le président du conseil intervenait de la manière la plus brillante dans toutes les discussions. Si une partie de l'opposition de gauche lui avait accordé un armistice, il s'était formé contre lui une opposition de droite. M. Thiers soutint vigoureusement ce double assaut; douanes, finances, travaux publics, question de politique intérieure, affaires étrangères, M. Thiers parla avec d'inépuisables ressources sur toutes ces choses dans cette mémorable session. Il se conquit l'appui et l'admiration de la vieille majorité, qui au début de cette administration avait conçu de vives inquiétudes. — En même temps, M. Thiers, quoique plébéien, avait parfaitement réussi au-

près du corps diplomatique. Il mettait dans ses rapports avec les ambassadeurs de la fermeté au fond, mais une parfaite bonne grâce dans les formes. Il négocia le mariage du duc d'Orléans, qui était convenu lorsqu'il sortit du pouvoir. Malgré ses succès à la chambre et au dehors, il entrevoyait une prochaine rupture avec la politique des cours du Nord sur la question d'Espagne. Cependant, sa politique était fondée sur le bon sens et la justice; voici comment il posait la question dans ses explications diplomatiques : « Tant que l'Espagne sera agitée et que les chances des partis seront égales, la France ne se croit pas chargée de rétablir dans la Péninsule l'ordre et la bonne administration; mais si la reine d'Espagne court un danger sérieux, il est impossible au cabinet français de laisser périr l'Espagne constitutionnelle. Quant à moi, disait-il, je n'y consentirai pas. » — M. Thiers ne demandait pas d'ailleurs l'intervention. Il avait acquis la certitude qu'un secours indirect rendrait un immense service à la reine. Il s'était arrêté à un système de coopération. La légion étrangère offrait un cadre excellent, il s'agissait de la recruter. M. Thiers avait enfin obtenu pour son projet le consentement de la couronne. Les enrôlements volontaires affluaient. Au moment de l'exécution, quand nos soldats allaient franchir les Pyrénées, survinrent les événements de la Granja. Le roi vit dans ces événements un motif pour se désister. M. Thiers sentit qu'ils pouvaient être une raison de différer l'envoi des secours, mais non de refuser toute assistance, et que le gouvernement français ne devait pas renoncer à défendre une nation alliée, si, au milieu des désordres de la Granja, on respectait la reine et on ne versait pas le sang. — M. Thiers ne put faire prévaloir son avis, et, sur cette question, il se retira ; tous ses collègues, un seul excepté, le suivirent dans sa retraite. Les instances les plus vives furent employées pour le retenir. Il persista dans sa démission. — M. Thiers, sorti des affaires, revint, sans beaucoup de regret, à ses études historiques, l'une des passions de sa vie, et tout le temps qu'il ne fut pas forcé de consacrer aux intérêts politiques de son pays et à ses devoirs de député, il alla le passer en Italie, pour y écrire cette histoire de Florence dont il préparait les matériaux depuis long-temps. A la chambre, il est venu se placer à la tête du centre gauche. En 1837, il avait contribué à renverser la loi de disjonction, qui entraîna la chute du cabinet. Il fut appelé à cette époque pour rentrer aux affaires avec le maréchal Soult. Il refusa. — Dans les premiers temps du 15 avril, il ne prit qu'une attitude d'observation vis-à-vis du ministère. La marche du gouvernement a déterminé son opposition. Il a contribué à faire disparaître entre M. Guizot et M. Barrot des préventions exagérées de part et d'autre, et à réunir les partis constitutionnels dans une noble croisade pour la défense du gouvernement parlementaire. Il est un de ceux qui ont pris la part la plus brillante à la lutte dont le résultat a été une double victoire pour l'opposition, d'abord dans la chambre que le ministère a eu l'imprudence de dissoudre, et ensuite dans les élections, qui ont donné une évidente majorité au centre gauche. — M. Thiers a déjà fourni une grande carrière; et tout fait croire que celle qu'il doit encore avoir à parcourir sera plus grande. Partout où il a passé, il a marqué sa trace. Il a commencé par être journaliste, et il a pris le premier rang dans la presse; il a écrit une histoire, et son succès a été immense : nul ouvrage contemporain n'a eu cette popularité. Il est entré à la chambre; presque dès son début, il a conquis sa place parmi nos premiers orateurs. Il est devenu ministre. Son premier acte a été de pacifier la Vendée, en supprimant la cause de la guerre civile. Appelé au ministère des travaux publics, il y a apporté cette pensée simple et grande : *Finir ce qui est commencé*; et il l'a réalisée avec cent millions, au milieu d'une crise politique. Appelé aux affaires étrangères, il

a fait tenir à la France un langage plein de bon sens et de dignité. Ses dépêches lues à la chambre en sont la preuve. Rentré dans l'opposition, il a par deux fois amené la victoire sous son drapeau. — M. Thiers est un des hommes de notre époque qui ont été le plus amèrement discutés, le plus cruellement attaqués. Nul n'a excité plus d'envie. Et c'est tout simple; il est celui qui est parti de plus bas et qui est monté le plus haut. Il a été calomnié par les partis, calomnié par le pouvoir. Les partis l'ont accusé de s'être enrichi dans les affaires; puis quand, rejeté dans l'opposition, il a été avéré qu'il n'avait pas de fortune personnelle, et qu'il ne devait son bien-être qu'à la famille de sa femme, dans le sein de laquelle il vit, le pouvoir l'a accusé de vouloir rentrer au ministère pour y gagner l'argent qu'on reconnaît qu'il n'a pas. — Les partis l'ont accusé de vouloir annuler la révolution; le pouvoir l'a accusé d'en vouloir faire une nouvelle. Imputations également injustes, dont quelques-unes l'ont douloureusement affecté, mais dont il conserve à peine un ressentiment contre ceux qui les lui ont adressées; car l'un des traits de son caractère est de n'avoir pas de rancune. Il se souvient moins des injures que des services, ce qui est rare. On l'a accusé d'ambition; cela n'est ni tout à fait faux ni tout à fait vrai. Il a cette légitime ambition qui fait qu'on veut gouverner dans l'intérêt de quelques idées qu'on croit justes et d'une politique qu'on croit bonne; mais il sait se passer du pouvoir, car il a un goût passionné pour l'étude. S'il désire rentrer aux affaires, c'est à la condition qu'il lui sera possible de les conduire avec l'indépendance d'un ministre responsable. — M. Thiers a nécessairement des défauts qui tiennent aux qualités même de son esprit. L'extrême vivacité de son intelligence peut toucher quelquefois à la mobilité. Vous le verrez par moment irrésolu sur des petites choses, sur des détails, mais nul n'est plus décidé et plus ferme, quand il y a de grands partis à prendre. Il aime l'autorité et le commandement, et comme il veut un pouvoir fort, on lui a reproché d'avoir été infidèle à certaines doctrines de l'école libérale. Il a en effet moins de libéralisme que de nationalité. Et ce qu'on ne saurait lui contester, c'est le sentiment de l'indépendance parlementaire et l'amour de la grandeur de son pays.

F. Boilay.

U

U, vingt-unième lettre de l'alphabet, et la cinquième des voyelles. Cette lettre est un dédoublement du *vau* et du *ain* hébreu. Elle est le signe représentatif du son le plus bas que forme l'instrument vocal, et la plus petite ouverture possible de la bouche suffit pour la prononcer. On ne saurait donc parler avec plus de justesse que le maître de philosophie du *Bourgeois gentilhomme*, lorsqu'il dit à son élève : « La voix *U* se forme en rapprochant les dents sans les joindre entièrement, et allongeant les deux lèvres en dehors, les approchant aussi l'une de l'autre, sans les joindre tout à fait : *U*. » — Chez les Latins, cette lettre était quelquefois voyelle, quelquefois consonne. Voyelle, elle représentait le son *ou* : c'est en retenant cette prononciation latine que nous avons fait *sourd* de *surdus*, *doux* de *dulcis*, etc. Consonne, la lettre U représentait l'articulation semi-labiale faible, dont la forte est F. Ainsi l'on confondait alors la voyelle U avec la consonne V, et cet usage s'est long-temps perpétué dans notre écriture. Jusque dans la première partie du siècle dernier, nos dictionnaires offraient encore ensemble les mots commençant par U et par V, ou dont la différence commence par l'une de ces deux lettres. Cette routine abusive, qui n'était qu'un inconvénient, est généralement abandonnée aujourd'hui. Cependant on la retrouve encore dans quelques réimpressions d'anciens ouvrages, notamment dans l'édition du *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, publiée de nos jours par le libraire Desoër. — La prononciation de l'*u*, telle que nous l'avons conservée, nous vient, dit-on, des Gaulois; tous les autres peuples de l'Occident la prononçaient et la prononcent encore *ou*, à l'instar des anciens Romains. — L'*u* est presque toujours muet après le *q*, comme dans *qualité*, *querelle*, *quittance*, etc.; il n'y a exception à cette règle que pour quelques mots provenant du latin, comme *équateur*, *quadrature*, *aquatique*, etc. — Lorsqu'il ne doit point y avoir liaison entre la lettre *u* et une autre voyelle qui la précède, elle doit être couronnée d'un tréma, c'est-à-dire deux points, comme dans *Ésaü*, *Saül*, que l'on prononce *É-za-u*, *Sa-ule* : l'*u* est alors appelé *u tréma*. CHAMPAGNAC.

UBIQUISTES ou UBIQUITAIRES, secte luthérienne. On sait que Luther admettait *essentiellement* la présence réelle dans l'eucharistie, dogme précieux à l'antique église. Plus hardis, Zwingle, Calvin et Carlostadt entreprirent de briser cet anneau, jusqu'alors subsistant, de la primitive unité. Leurs attaques, dirigées contre l'eucharistie, produisirent des controverses passionnées, déplorablement haineuses, et tracèrent enfin l'ineffaçable ligne qui sépare les sectes, démesurément multipliées, qu'enfanta la réforme. Les *sacramentaires* (c'est ainsi qu'on nomme les antagonistes de la présence réelle), pour arriver à leur but de destruction, alléguaient que, selon l'intelligence humaine, le même corps ne peut se trouver à la fois dans une multiplicité de lieux où l'on célèbre la Cène. Les disciples de Luther, jaloux de conserver un antique dogme par eux mutilé, répondaient par cet argument, puisé dans les œuvres du maître, « que l'humanité de Jésus-Christ étant unie au Verbe, le corps de Jésus Christ, inséparable de sa divinité, doit, comme elle, être présent *partout* (en latin *ubique*, d'où leur vint la qualification d'*ubiquistes* ou *ubiquitai-*

res). On voit que les ubiquistes sortaient de la religion luthérienne; mais il ne faut pas croire que tous les luthériens aient admis l'ubiquité. Mélancthon, cet ami si dévoué du chef de la réforme, s'éleva plus énergiquement qu'on n'aurait dû l'attendre de son caractère contre la nouvelle doctrine, et s'emporta jusqu'à traiter les ubiquitaires de nouveaux eutychéens, attribuant,à l'exemple de leurs prédécesseurs, deux natures à Jésus-Christ. Cependant l'ubiquisme eut, comme toutes les nouveautés, sa période progressive, qu'il dut à des défenseurs peu calmes, peu sincères, mais pleins d'audace et d'humeur guerroyante : c'étaient Brentius, prêtre infidèle, poussé par les passions hors de l'église catholique, marié deux fois, montrant avec orgueil les dix-huit enfants issus de sa double union, aguerri, on le voit, contre le scandale; Illyricus, inhabile à porter le joug de la reconnaissance, disciple ingrat du faible, mais estimable Mélancthon; sujet factieux, ayant pour maxime favorite, *qu'il faut tenir les souverains en respect par la crainte continuelle des séditions*; Westphal, dont les écarts provoquèrent l'indignation de Calvin et de Théodore de Bèze; Osiander, que l'historien protestant Mosheim qualifie de *théologien visionnaire*, et dont la doctrine sur la *justification* est tellement absurde que, dans ce sens, Bossuet l'appelle *prodigieuse*. Ces hommes, si âprement unis pour rompre l'unité catholique, ne tardèrent pas à se diviser, les uns voulant que l'*ubiquité* commençât dès la naissance de Jésus-Christ, les autres qu'elle n'eût son effet que du jour de l'ascension du Sauveur. Par de tels débats, les promoteurs de l'*ubiquisme* pouvaient bien égayer tout à la fois les sacramentaires et les luthériens dissidents, mais non les ramener au dogme qu'ils s'efforçaient d'établir; aussi, du moment que ces voix de discorde furent éteintes, les *ubiquistes*, cédant cette fois à l'instinct conservateur qui nous précipite vers l'unité, revinrent à leurs frères, en confessant *que le corps de Jésus-Christ n'est présent avec le pain que dans la communion, et à l'instant où on la reçoit*. Dès lors l'*ubiquité* rentra dans le néant, d'où l'avait fait sortir l'extrême parti de la réforme. E. Lavigne.

UGOLIN (de la Gherardesca [le C[te]]), immortalisé par le Dante (*v.*), était demeuré chef de sa famille après le départ des comtes Gérard et Galvano, qui avaient suivi le prince Conradin, de la maison de Souabe, dans son expédition de Naples. Appelé à diriger le parti des Gibelins, et à devenir le premier magistrat de la république de Pise, il voulut régner sur ses concitoyens et fonder une principauté nouvelle, à l'exemple des Della Scala de Vérone et des Visconti de Milan. Mais ses intrigues furent déjouées par le gouvernement; il fut mis en prison, s'en échappa, et, secondé par une armée de Florentins et de Lucquois, força ses concitoyens à le rappeler parmi eux. Quelque temps après, il réussit, par de nouvelles menées, à se faire élire capitaine général de la république; il affermit son autorité par de violents excès, se défit de ses ennemis, soit en les exilant, soit en les faisant périr, et devint l'exécrable tyran de sa patrie. Mais il eut le tort grave de s'attirer l'animadversion de l'archevêque de Pise, Roger de Ubaldini, homme aussi ambitieux et non moins cruel, qui résolut sa perte et fit prendre les armes au peuple le 1er juillet 1288. Ugolin, attaqué dans son palais, fut pris, après une vigoureuse résistance, avec trois de ses fils et un de ses petits-fils. Roger les fit enfermer tous cinq dans une tour voisine de la ville, et les y laissa mourir de faim, après en avoir jeté la clé dans l'Arno. Les vers du Dante, le pinceau, le ciseau et le burin d'un grand nombre d'artistes ont immortalisé l'infortune d'Ugolin. « Le tableau déchirant de son supplice, dit Sismondi, a fait verser d'abondantes larmes, tandis que ses crimes sont universellement oubliés. » X.

UHLANS, milice de quelques puissances du Nord, particulièrement de l'Autriche, de la Pologne, de la Prusse et

de la Russie. Ce sont des corps de cavalerie légère armés d'une longue lance en bois de frêne, surmontée d'un fer à pointe longue et aiguë, à peu près comme celui de nos lanciers (*v.* Hulans).

Sicard.

UKASE. On donne le nom d'*ukase* en Russie à toute ordonnance émanée de l'empereur, et celui de *prikas* à un ordre du jour du même souverain ou d'un général pendant la guerre. C. L.

ULCÈRE, dérivé du mot latin *ulcus*. L'ulcère est une sorte de plaie érosive plus ou moins ancienne, toujours entretenue par une cause interne ou un vice local. Deux conditions importantes caractérisent donc l'ulcère : la solution de continuité des parties molles et le genre de cause qui met obstacle à sa guérison (*v.* Plaie). On a divisé les ulcères en *externes* et en *internes*, suivant qu'ils sont situés à la surface de la peau ou à l'intérieur du corps : on les a aussi divisés d'après leurs caractères particuliers et la nature de leur cause. Cette division, le plus généralement admise, est celle du professeur Richerand. Elle admet huit genres : les *atoniques*, les *scorbutiques*, les *scrofuleux*, les *siphilitiques*, les *dartreux*, les *carcinomateux*, les *teigneux* et les *psoriques* (*v.*). Quoique la peau et les membranes muqueuses soient les deux tissus où ils se montrent le plus fréquemment, on en observe cependant aussi dans le cœur, dans les veines, dans les artères, dans les articulations, etc. Laennec a donné le nom de *phthysie ulcéreuse* à un genre de maladie pulmonaire très fréquente dans notre climat d'Europe. — L'observation a démontré que les ulcères se déclarent de préférence chez les personnes douées d'une mauvaise constitution, soit héréditaire, soit acquise; chez les individus atteints de maladies qui ont vicié leur système organique, et chez ceux qui habitent des lieux humides et malsains. On a également constaté que les ulcères aux jambes sont plus fréquents du côté gauche que du droit, qu'ils se déclarent de préférence à la cheville, et qu'ils sont surtout le triste apanage de la misère et de la malpropreté. On peut établir en principe général que l'habitude journalière d'une longue station, ainsi que l'exigent certaines professions, prédispose d'une manière remarquable aux ulcères des jambes. — Le traitement des ulcères est naturellement subordonné à leur siége, et surtout à la nature de leur cause. Il faut par conséquent, tout en cherchant à provoquer la cicatrisation, détruire par des moyens appropriés la cause interne, générale ou locale qui entretient l'ulcération. Les anciens traitaient les ulcères par les substances balsamiques, qui ne sont que des stimulants de divers genres. L'école moderne, considérant les ulcères comme le résultat d'une inflammation chronique encore existante, a donné la préférence aux antiphlogistiques. — Quelques praticiens emploient comme méthode générale de traitement certains moyens spéciaux, comme l'emploi d'une atmosphère plus ou moins élevée, de 30 à 36 degrés, qu'on maintient d'une manière continue sur la surface de l'ulcère, au moyen d'un appareil particulier chauffé avec une lampe à l'alcool. Parmi les autres moyens généraux, la *cautérisation* et la *compression* comptent aussi un grand nombre de partisans. D'autres enfin ont cherché, par des moyens chirurgicaux, tels que les excisions, à convertir l'ulcère en une plaie simple. Le véritable mode de traitement est celui qui, tout en neutralisant la cause de l'ulcère, active sa cicatrisation par les moyens les plus convenables. On doit par conséquent, en outre des agents spéciaux appropriés à la nature de chaque ulcère, diminuer l'inflammation si elle est trop vive, exciter la surface de l'ulcère si elle est pâle et indolore, cautériser les bourgeons charnus s'ils sont trop exubérants, exercer une légère compression à l'aide d'une bande légèrement serrée s'il y a engorgement des tissus. C'est surtout pour les cas de ce genre que la position horizontale et celle qui permet de maintenir l'ulcère plus exhaussé que le plan du corps présente de grands

avantages. On peut joindre à ces divers moyens l'emploi des bandelettes agglutinatives, si les bords de l'ulcération sont assez dociles pour en opérer le rapprochement. Les bords calleux de l'ulcère doivent être excisés, si, par leur trop de dureté, ils mettent obstacle à la cicatrisation. Dans qnelques cas exceptionnels, lorsque la forme arrondie ou très inégale de l'ulcère s'oppose à la cicatrisation, on peut le convertir en une plaie simple, elliptiqne, au moyen de deux incisions semi-elliptiques réunies par leurs extrémités. C'est ce que nous avons plnsieurs fois eu occasion de faire avec succès. — Dans un onvrage publié sur l'*autoplastie*, nous avons aussi démontré la possibilité de guérir certains ulcères réputés incurables, en greffant sur l'emplacement de l'ulcération un lambeau cutané emprunté aux parties voisines; bien entendu qu'on le maintient en communication avec elles an moyen d'un pédicule plus ou moins étroit. Cette opération, que nous avons été le premier à proclamer, a été depuis lors répétée avec bceaucoup de succès par un grand nombre de praticiens.— En dernier lieu, nous mentionnerons encore la possibilité de prévenir la destruction d'un membre, et par conséquent la nécessité de l'amputation, en pratiquant dans les cas de ce genre la ligature de l'artère. On conçoit aisément qu'aussitôt après l'opération, le membre ne recevant du sang que par les artères collatérales, toujours assez dilatées pour prévenir la gangrène, il survient aussitôt une diminution considérable dans les phénomènes inflammatoires de l'ulcération destructive, l'engorgement et la stase sanguine disparaissent promptement, ce qui arrête les progrès de l'ulcère et provoque alors la cicatrisation. Dans le cas peu probable où cette ligature n'atteindrait pas le but qu'on se serait proposé, il resterait encore la triste ressource de l'amputation qu'on aurait voulu éviter.

L. Labat.

ULÉMA, nom indifféremment donné chez les Turcs aux docteurs de la loi, et au corps dont ils font partie. Un usage assez général chez les Osmanlis est de joindre anx mosquées, soit des hôpitaux, soit des écoles où sont élevés les membres de l'*uléma* qui doivent expliquer le Coran, présider aux exercices de la religion, surveiller l'éducation des princes, occuper les emplois diplomatiques et rendre la jnstice au peuple. Jamais confusion plus complète. Énumérer les fonctions attribuées à ce corps serait embrasser à la fois le culte religieux, le gouvernement, la jnrisprudence et les lettres. Les premiers snltans turcs, plongés dans les délices, laissèrent le *mufti* (*v.*), prêcher à leur place; celui-ci fut donc à la tête de la religion, et son influence devint sans bornes. Après le mufti viennent les *cadileskiers*, qui président encore aux choses religienses et rendent la justice dans les camps; les *mollahs* qui appartiennent au sacré collége et à la magistrature civile; et les *cadis* qni exercent cette double juridiction dans un degré inférienr. Le reste de l'*uléma* se compose d'une multitude de docteurs richement dotés, attachés aux académies et aux bibliothèques; de religieux subalternes préposés au service des mosquées, et de moines ou de *dervis* vivant d'aumônes. A. D.

ULM, ville de Souabe, ci-devant libre et impériale, et faisant partie depuis 1814 des états du roi de Wurtemberg, est située sur la rive gauche dn Danube, à l'endroit où ce flenve reçoit la Lauter et l'Iller, à 40 lieues N.-O. de Munich, 21 d'Augsbourg et 35 de Vienne. La grande quantité d'ormeaux (*ulmus*), qui croissent sur le territoire d'Ulm, lui a fait donner le nom qu'elle porte. Elle ne formait qu'un petit bourg au temps de Charlemagne; mais elle ne tarda pas à acquérir de l'importance. En 1049, la diète provinciale de Souabe pour élire un nouveau duc, se tint à Ulm. Le choix tomba snr Othon III, margrave de la Bavière septentrionale et de la Franconie. Pendant ses querelles avec Grégoire VII, ce fut à Ulm que l'empereur Henri IV se posa solennellement et de ses propres mains la couronne, pour montrer que les papes n'avaient aucune puissance

temporelle sur les rois (1080). Au douzième siècle, cette ville était la place d'armes de Frédéric et Conrad de Hohenstaufen. Henri, duc de Bavière, s'en empara en 1134 et la détruisit. Ulm se releva bientôt de ses ruines, car, un siècle après, elle fut assiégée par le margrave de Thuringe, Henri Rapson qui avait usurpé le titre de roi d'Allemagne (1247). Le jeune roi des romains, Conrad, fils de Frédéric II, vint au secours d'Ulm et remporta sous les murs de cette ville une victoire tellement décisive, que Henri Rapson, sans ressource, mourut bientôt de chagrin. Dans ces temps de barbarie, une coutume singulière régnait à Ulm. Un bourgeois de cette cité, lésé par un habitant de la ville de Liége, ne se donnait pas la peine de poursuivre sa partie devant la justice ordinaire; il se contentait de mettre la main sur le premier Liégeois qu'il pouvait rencontrer, et le constituait prisonnier à Ulm. C'est là qu'il faisait juger sa cause; et le prisonnier n'était point mis en liberté que la sentence ne fût exécutée : on appelait ce droit monstrueux *droit d'otage*. Le 10 juin 1377, furent posés à Ulm les fondations de son admirable cathédrale, qui est le cinquième monument d'architecture gothique (byzantine-arabe) en Allemagne. La chronique de cette ville a conservé les noms des bourgmestres qui ont posé la première pierre; elle a omis le nom de l'architecte : mais on sait que ce fut Ulrick d'Ensnujen du canton de Fribourg. L'église d'Ulm est plus grande que celle de Strasbourg et de Vienne, elle est peu inférieure en surface à celle de Cologne. Seule de tous ces édifices, elle est à cinq nefs; mais sa tour n'est parvenue qu'à la moitié de la hauteur qui lui était destinée, savoir : à 237 pieds; on l'a couverte d'une espèce de toit qui a cent pieds d'élévation. Deux diètes furent tenues à Ulm, en 1424 et en 1431, sous l'empereur Sigismond, qui y repoussa avec fierté les prétentions des papes Martin V et Eugène IV à s'immiscer dans la disposition des grands fiefs de l'empire. Frédéric III éleva Ulm au rang des villes impériales (1486). Lorsque, sous Maximilien Ier, l'Allemagne fut définitivement divisée en cercles, cette cité devint désormais le chef-lieu du cercle de Souabe. Là se tenaient les états de la province. En 1620, les chefs de la ligue catholique et de l'union protestante se réunirent à Ulm sous la médiation de la France, pour arrêter les troubles qui allaient ensanglanter l'Allemagne; mais cette pacification n'eut d'autre résultat que d'achever de ruiner entièrement les affaires de l'électeur palatin Frédéric qui était l'appui du parti protestant. En 1647 un traité de neutralité fut conclu à Ulm entre la France et la Suède, les électeurs de Bavière et de Cologne. Jusqu'alors à l'ombre de son titre de ville impériale, Ulm et son territoire avaient conservé leur indépendance. En 1702, le duc de Bavière surprit cette ville qui ne recouvra sa liberté qu'en 1704. On avait rétabli ses fortifications lors de la première coalition contre la France en révolution; mais les Français les firent démolir en partie lorsqu'elle leur fut cédée en l'an IX (1800), pour gage de la paix, après leur victoire sur les Autrichiens. Dans la campagne qui avait précédé cette pacification, le général Kray, profitant habilement de l'avantage que lui donnait la place d'Ulm, considérée comme une double tête de pont pour manœuvrer sur l'une et l'autre rive du Danube, avait tenu en échec pendant plus d'un mois l'armée du général Moreau. En 1805, lors de la troisième coalition, Ulm devint avec Memmingen le point d'appui des opérations de l'armée autrichienne, aux ordres du feld-maréchal Mack. Mais la rapidité des marches de nos troupes ayant déconcerté toutes les combinaisons de ce général, il se concentra sur Ulm, dont il fit renforcer les fortifications. Les corps des généraux Kléneau et Giulay, occupèrent cette place pour la défendre. Ulm n'avait d'autres fortifications qu'une ancienne et forte muraille flanquée de tours, et dont les portes étaient couvertes par des redans : on y fit travailler sans relâche, et

même aux flambeaux, cinq mille paysans et les habitants de la ville. Cependant, l'armée française resserrait de plus en plus les Autrichiens dans leurs lignes d'opérations. La reddition de Memmingen, le 14 octobre 1805, fut l'avant-coureur de la capitulation d'Ulm, investie désormais par tous les corps de l'armée française à deux lieues de rayon. La brillante journée d'Elchingen décida du sort de cette dernière place (15 oct.). Alors Napoléon fit sommer Mack de lui rendre la place. Le chef d'escadron, Philippe de Ségur (*v.*), officier de son état-major, chargé de cette mission, reçut pour toute instruction de décider le général autrichien *à se rendre dans cinq jours, et s'il en exigeait absolument six, de les lui accorder.* Ségur trouva Mack dans une ignorance complète de sa position et de tout ce qui se passait en Allemagne. Il lui apprit que les Russes ne s'étaient pas encore montrés. « Que je sois le plus grand j... f..., s'écria Mack tout en colère ; si je ne sais pas, par des rapports certains, que les Russes sont à Dachau. Croit-on m'abuser ainsi? Me traite-t-on comme un enfant? Non, M. de Ségur, si dans huit jours, je ne suis pas secouru, je consens à rendre la place, à ce que mes soldats soient prisonniers de guerre : alors on aura eu le temps de me secourir, j'aurai satisfait à mon devoir ; mais on me secourra, j'en suis certain. » Après avoir insisté sur le peu d'importance qu'il y avait dans la différence de cinq à huit jours pour une capitulation, Philippe de Ségur mit sous les yeux de l'infortuné général la situation désespérée d'Ulm. « Ah! monsieur, répliqua Mack, ne pensez pas que 15,000 hommes se laissent forcer si facilement. La réputation d'Ulm est assez connue.—Elle consiste dans les hauteurs qui l'environnent, et nous les occupons.—Allons donc, il est impossible que vous ne conveniez pas de la force d'Ulm. —Sans doute, M. le maréchal, d'autant mieux que nous voyons dedans.—Je tiendrai long-temps ici. Il y a dans Ulm 3,000 chevaux, que, plutôt que de nous rendre, nous mangerons avec autant de plaisir que vous le feriez à notre place. —M. le maréchal, la disette que vous éprouvez est donc déjà bien grande puisque vous songez à une pareille ressource. » Mack se montrant intraitable sur le chapitre des huit jours, Ségur se retira sans avoir rien conclu. Napoléon le renvoya de nouveau vers le général autrichien à qui il accordait huit jours, mais à dater du 15 octobre, premier jour du blocus : toutefois, en cas de refus obstiné, il était autorisé à dater ces huit jours du 17. Mack accéda à cet arrangement. « M. de Ségur, mon cher M. de Ségur, s'écria-t-il avec une émotion de joie bien singulière, je comptais sur la générosité de l'empereur! je ne me suis pas trompé! Dites au maréchal Berthier que je le respecte ; dites à l'empereur que je n'ai plus que de légères observations à faire et que je jugerai tout ce que vous m'apportez... » Puis, avec une effusion de cœur toujours croissante, il ajouta : » M. de Ségur, je tiens à votre estime ; je tiens beaucoup à l'opinion que vous aurez de moi. Je veux vous faire voir l'écrit que j'avais signé, car j'étais décidé. En parlant ainsi, il déploya une feuille de papier où étaient écrits ces mots : *Huit jours ou la mort!* signé Mack. » — « Je restai frappé d'étonnement, dit M. de Ségur lui-même, dans son rapport sur cette négociation, en voyant l'expression de bonheur qui brillait sur sa figure. J'étais saisi et comme consterné de cette puérile joie, pour une si vaine concession. Dans un naufrage si considérable, à quelle faible branche le malheureux général croyait-il pouvoir rattacher son honneur, celui de son armée et le salut de l'Autriche? Il me prenait les mains, me les serrait, me permettait de sortir d'Ulm les yeux libres; il me laissait introduire le maréchal Berthier dans cette place, sans formalités. Enfin il était heureux. » Voici quelles avaient été les illusions de ce vieux général : se voyant tourné, il s'était imaginé qu'en restant dans Ulm il attirerait Napoléon sous les remparts de cette ville; qu'il l'y retiendrait, et favoriserait ainsi la fuite des autres corps d'armée autri-

chiens. Il pensait s'être dévoné, en s'attirant, comme il le supposait, sur les bras toute l'armée française, et en la tenant comme en arrêt devant Ulm : mais il ignorait qu'au moment même où il négociait, toutes les divisions autrichiennes étaient ou allaient être faites prisonnières. Le 19 octobre, en allant voir Napoléon à son quartier général d'Elchingen, il apprit de la bouche même du vainqueur tous ces tristes détails. Anéanti par tant de coups, il consentit à hâter de cinq jours l'évacuation par ses troupes de la ville d'Ulm, condescendance qui fut sévèrement blâmée par le gouvernement autrichien. En conséquence de cette nouvelle convention, les troupes renfermées dans Ulm, au nombre de trente-trois mille hommes, sortirent de la place, et défilèrent devant l'empereur. Mack était là, il répondait aux officiers qui s'adressaient à lui sans le connaître : *Vous voyez devant vous le malheureux Mack*. La conséquence inévitable de la capitulation d'Ulm était d'ouvrir l'Autriche aux troupes françaises; aussi, fut-ce l'événement le plus décisif de cette campagne qui se termina par la victoire d'Austerlitz. A la paix qui suivit, Ulm fut rendue à la Bavière érigée en royaume, et cette ville en fait toujours partie. — Elle se ressent de l'antiquité de la construction. Une partie des maisons est en bois et les rues sont étroites. La navigation sur le Danube et les manufactures en lin sont les branches les plus importantes de son industrie. Elle a 15,000 hab., et son territoire environ 20,000. Ce territoire a environ 18 lieues de long sur 11 de largeur. Ch. Du Rozoir.

ULPHILAS ou WULFILAS, était, vers le milieu du IVe siècle, évêque des Goths, habitants la Thrace et la Dacie. Établis dans la Mœsie, sur la rive droite du Danube, ils furent appelés Westgoths, Wisigoths, Goths occidentaux et Petits-Goths. Ulphilas traduisit en langue gothe la Sainte-Écriture pour leur instruction. Les restes de cette version sont précieux pour la science sacrée, et surtout pour l'étude des antiquités du Nord. Après la défaite des Goths par les Huns, ils députèrent Ulphilas à Constantinople en 377, pour prier l'empereur Valens de leur assigner une province dans laquelle il leur fût permis de s'établir. L'évêque réussit parfaitement dans sa mission, et Valens permit aux Goths de fixer leur demeure dans la Mœsie et la Thrace. Mais, traités avec la plus grande dureté par les Grecs, les Goths furent poussés au désespoir, et ils se jetèrent sur la Thrace pour la piller. Valens, accouru de l'Asie, avança jusqu'à Andrinople. Là, il trouve Ulphilas chargé d'une lettre de Fritigaire, roi des Goths, dans laquelle il ne demandait qu'à être traité humainement. Mais cette soumission fut rejetée avec hauteur, et, le 6 août 378, on en vint aux mains. Valens, complétement défait, fut brûlé dans une cabane où il s'était retiré. Il paraît qu'Ulphilas ne survécut pas aux grands événements de l'an 378, car, en 379, nous voyons que Théomime, qui sans doute lui avait succédé, était évêque des Goths. D'après le témoignage de Philostarge, les ancêtres d'Ulphilas étaient issus de Cappadoce, et, emmenés captifs par les Goths, ils avaient répandu parmi ces hordes les lumières de la religion chrétienne. — Ulphilas a traduit en langue gothique les Saintes-Écritures (Ancien et Nouveau-Testament), à l'exception des livres de Samuel et de ceux des Rois. On attribue à ce prélat l'honneur d'avoir inventé les lettres gothiques, ce qui n'a cependant aucune apparence de vérité; mais il a donné à cette langue plus de régularité, et il lui a sans doute imprimé un mouvement qu'elle n'avait point. Ce qui reste de la traduction d'Ulphilas nous est parvenu en deux manuscrits, dont l'un, appelé *Codex argenteus*, appartient à la bibliothèque de l'université d'Upsala, en Suède, et l'autre nommé *Codex carolinus*, à la bibliothèque de Wolfenbuttel, en Allemagne. C. L.

ULPIEN (Domitius Ulpianus). Les fragments de ce célèbre jurisconsulte romain occupent une grande place dans les volumineuses compilations du droit

romain, et les glossateurs ont surchargé le texte de commentations fort savantes sans doute, mais presque toutes étrangères au but que s'était proposé l'auteur. Ses fragments intéressent plus l'histoire que la jurisprudence; c'est moins un recueil d'axiomes judiciaires qu'un tableau des mœurs de l'époque. Ils ont été recueillis par Anien, et se trouvent dans presque toutes les publications de l'ancien droit civil.—La législation romaine était devenue celle de tous les peuples conquis, mais avec les modifications qu'exigeait la différence des climats, des mœurs et des préjugés des peuples. Ces modifications ne sont autre chose que les *coutumes*, et l'on s'est obstiné à considérer le droit romain comme la *raison écrite*.—Ulpien était l'un des oracles de nos jurisconsultes et de nos tribunaux. Il a fallu une révolution pour doter la France d'un corps de lois unique pour toutes les parties du territoire. — Les fragments d'Ulpien ne sont que de l'histoire ancienne. Sa vie et sa mort démontrent qu'il n'est point de vertu à l'épreuve des séductions d'un grand pouvoir. Il avait été tuteur d'Alexandre-Sévère, et était devenu son secrétaire et son principal ministre, quand ce prince fut élevé à l'empire. Ulpien, homme d'esprit, de sens et d'une vaste érudition, à une époque où deux augures ne pouvaient se regarder sans rire, n'avait pas foi au paganisme, et il se montra le plus impitoyable persécuteur des chrétiens. Il ne voyait au-dessus de lui que l'empereur; il avait obtenu la plus haute dignité de l'état, celle de préfet du prétoire. Un coup de foudre termina ses rêves de puissance et de bonheur; il fut massacré par les soldats de la garde prétorienne, en 226. Dufey (de l'Yonne).

ULTIMATUM. Ce mot, évidemment dérivé d'*ultimus* (dernier), sert, dans les relations diplomatiques, à désigner les dernières conditions d'un traité, ou bien encore une résolution quelconque définitive et irrévocable, à laquelle s'arrête un cabinet au sujet d'une chose en litige entre deux états : ainsi, dans les débats qui ont récemment eu lieu entre la France et la Suisse relativement au prince Louis Bonaparte, l'expulsion de ce prince du territoire helvétique, irrévocablement signifiée, constituait, dans toute cette affaire, un *ultimatum* du cabinet des Tuileries à l'égard de la Suisse. Les dispositions contenues dans les 24 articles si fameux aujourd'hui sont l'*ultimatum* de la conférence de Londres envers la Belgique. L'*ultimatum* ne peut guère s'entendre que des rapports d'un état puissant avec un autre plus faible, ou du moins de deux états prêts à guerroyer l'un contre l'autre; car l'acte de le signifier est toujours en quelque sorte celui de l'intimation d'un ordre, dont le rejet doit entraîner des moyens violents, et le recours à ce qu'on a nommé l'*ultima ratio regum*, quoique la *raison* de ce dernier moyen oratoire ne soit pas toujours aussi évidente que son efficacité. A. Billot.

ULTRAMONTAIN. La signification de cet adjectif est nettement indiquée par celle de ses racines étymologiques, car il dérive incontestablement des deux mots latins *ultra* et *mons*, *ultra montem*, celui qui demeure, qui se trouve au-delà d'une ou de plusieurs montagnes, par rapport à la personne qui parle. C'est à propos des Alpes et par ceux qui demeurent en deçà de ces montagnes que s'est formée cette locution, en sorte que le mot *ultramontain* seul et pris substantivement désigne pour nous ceux qui demeurent au delà des Alpes; et on l'emploie notamment comme adjectif pour désigner ce qui est relatif à la cour de Rome, en tant qu'on la considère comme puissance ecclésiastique : ainsi, l'on dit *maximes ultramontaines* pour maximes de la cour de Rome. L'église gallicane est souvent opposée aux principes *ultramontains*, ou des *ultramontains*, en employant ce mot substantivement. On voit donc que, tant sous le rapport du sens que sous celui de l'étymologie, il est à peu près le même que les mots *trans-alpin* ou *cis-alpin*, quoique, dans l'acception générale, il puisse

toujours servir à désigner les habitants d'un côté d'une montagne quelconque, par rapport à ceux qui sont de l'autre côté. Z.

ULUA (Saint-Jean de), citadelle en face du port de *Vera-Crux* (*v.*).

ULYSSE (en grec *Odusseus*). Ce personnage, moitié historique, moitié mythologique, que les poésies d'Homère ont rendu si fameux, et qui est considéré comme la personnification de la prudence, ou plutôt de la ruse, régnait à Ithaque, à une époque qu'il ne serait guère plus facile de bien préciser que celle de la guerre de Troie, à laquelle il prit une part si brillante. Il était fils de Laërte et d'Anticlée, et eut pour épouse la célèbre Pénélope (*v.*), dont la fidélité est devenne proverbiale, et qui fut la mère de Télémaque (*v.*), dont les aventures ont servi de texte à Fénelon pour écrire un des plus beaux romans, ou, si l'on veut, un des plus beaux poèmes modernes. — Les aventures d'Ulysse ne sont pas moins longuement détaillées dans les 24 chants du poème d'Homère, qui porte le nom de ce héros, *Odusseus*, et auquel nous renvoyons le lecteur. Ulysse fut tué, dit-on, ainsi que lui avait prédit l'oracle, par un fils, nommé Télégone, qu'il avait eu de Circé pendant le cours de ses voyages. — On nomme *promontoire d'Ulysse* (*ulysseum* ou *odusseum*) un promontoire de la mer libyque sur les côtes septentrionales de la Sicile. Z. Z.

UNAU (*bradypus didactylus*, Lin.), quadrupède du genre des *paresseux* (*v.*), et de l'ordre de *tardigrades*.

UNIFORME, semblable, égal, ayant la même forme : plaine *uniforme*, architecture *uniforme*, vie *uniforme*. On entend par *style uniforme* celui dont les détails n'ont point de variété, dont le ton, le mouvement, la couleur, sont partout les mêmes. *Uniforme*, dans le langage militaire, n'est devenu substantif que depuis le siècle dernier. Il avait jusque-là été adjectif ; on en trouve la preuve dans le *Dictionnaire de Boiste*, imprimé en 1808. Le *Dictionnaire de l'Académie*, publié en 1835, ne classe d'abord ce terme que comme adjectif, puis, se contredisant, il avoue qu'on dit l'*uniforme* pour l'*habit uniforme*. Ces assertions des dictionnaires sont inexactes ou incomplètes. L'usage, qui ne se soumet pas toujours à la loi de la langue, et qui ordinairement fait lui-même la langue, en a ordonné autrement. Les règlements militaires français, qui traitent des objets d'armement et de tenue de l'armée, datent à peine d'un siècle. Ils qualifient d'*habit uniforme* ce que le soldat s'est habitué à appeler l'*habit d'uniforme*, et, par abréviation, l'*uniforme*. Ces documents sont intitulés : *Règlement sur l'habillement, la coiffure, l'équipement, les marques distinctives, l'armement et le harnachement.* Le bon sens du soldat lui a démontré que c'était un titre nn peu long, et il a dit *règlement sur l'uniforme.* Le ministre de la guerre, qui jamais n'a pris, comme il l'eût dû, l'initiative d'une expression à créer, et qui semble laisser au simple soldat le soin des découvertes en linguistique, s'est décidé, en 1815, à parler le langage de la troupe, et, depuis cette époque, l'uniforme est tout autre chose que ce qu'il avait été jusque-là : il ne se borne plus à indiquer un habit ; il exprime l'ensemble de tous les effets dont la loi trace l'énumération, et qu'elle distingue surtout en effets d'uniforme d'officiers, et en effets d'uniforme d'hommes de troupe. S'il s'agit de ce dernier genre d'uniforme, les règlements en décrivent ou devraient en décrire toutes les parties, en déterminer l'emploi, la matière, les lieux de fabrication, les devis, les dimensions, le poids, les prix, la durée. Ces descriptions, étudiées et complètes, seraient accompagnées de gravures dressées sur nne échelle qui approcherait le plus possible de la grandeur vraie. L'administration y trouverait un guide sûr, les fabricants un prototype obligé, les corps un moyen de comparaison et de contrôle, les inspecteurs-généraux un guide qu'ils n'ont jamais eu. Au moyen du dessin linéaire, de ses modules, des plans, des coupes, des pro-

fils, des côtés, telle partie d'un habit, d'une selle, d'une giberne, taillée, préparée, ébauchée, à la frontière nord, pourrait s'ajuster et correspondre aux autres parties confectionnées à la frontière sud. Le trésor public tirerait de ces précautions une incroyable économie. Mais il ne faudrait pas que ceux des colonels, qui ont voix à la cour ou petite entrée au ministère, conservassent l'influence qui fait varier sans cesse le nombre, la nature, les accessoires, les couleurs des effets d'uniforme. Qu'on ne suppose pas que les propositions qui viennent d'être énoncées soient une de ces utopies enfantées par le désir d'un mieux impossible; car des descriptions de ce genre ont été rédigées en deux in-folio, en partie manuscrits, en partie imprimés; un troisième tome contenait en atlas des représentations graphiques, composées de soixante-dix planches admirablement gravées. Cet immense travail, entrepris en 1810 par l'ordre du duc de Feltre, avait été repris par la volonté du même ministre en 1815, et terminé complétement en août 1817, après d'énormes dépenses, dont nous voulons taire le chiffre. Le successeur du duc de Feltre arriva au pouvoir avec la volonté de faire, suivant l'usage, tout l'opposé de ce qui était émané de son prédécesseur. Sans examen, il fit mettre au pilon le texte et les gravures d'un magnifique ouvrage, dont il n'existe plus qu'un seul exemplaire que nous avons vu. Ainsi fut signalée la prise de possession du portefeuille de la guerre, le 15 septembre de l'an de grâce 1817. Gal Bardin.

UNIGENITUS, bulle ou constitution du pape Clément XI, donnée au mois de septembre 1713, laquelle commence par ces mots : *Unigenitus Dei filius*, et qui condamne cent une propositions tirées du livre de Pasquier Quesnel, prêtre de l'oratoire. Elle remua profondément la France (*v.* Bulle et Quesnel).

UNION, au propre, c'est la jonction de deux ou de plusieurs choses ensemble. Au figuré, ce mot exprime une liaison étroite, une bonne intelligence, la concorde, et c'est pour cela qu'il s'emploie d'une manière absolue pour signifier le *mariage*, qui devrait être en effet l'image de la concorde la plus parfaite, sauf aux législateurs à appliquer à cette union indissoluble le remède du *divorce*, notamment pour incompatibilité d'humeurs, comme l'avait admis le code civil, ou celui de la *séparation de corps*, qui, sans briser entièrement le lien, le relâche du moins beaucoup. — En droit, on nomme spécialement *contrat d'union* celui qui est formé entre diverses personnes qui ont des droits à faire valoir en commun, et qui se réunissent pour les exercer ensemble, en nommant des procurateurs généraux désignés ordinairement sous le nom de *syndics*. Le contrat d'union, pris dans sa généralité, offre donc l'idée d'un *syndicat* (*v.*); cependant il s'applique plus particulièrement encore à un acte d'une certaine nature, qui marque l'une des phases les plus importantes de la *faillite* (*v.*). Bien que du jour même où la faillite est déclarée il y ait nécessairement un contrat d'union formé entre tous les créanciers par la seule force de la loi, comme les opérations premières de la faillite tendent à cette conclusion que le failli doit être, s'il est possible, rétabli dans l'exercice de ses droits au moyen d'un *concordat* (*v.*), on dit, en droit, que le contrat d'union ne commence rigoureusement à produire ses effets que lorsqu'il y a certitude acquise que le concordat ne peut pas être formé. C'est alors que les créanciers sont véritablement *unis* pour délibérer en commun sur la gestion des biens appartenant à la masse. Jusque-là, on n'a eu à s'occuper en quelque sorte que de mesures conservatoires. De nouveaux syndics sont nommés, ou les anciens sont conservés dans leurs pouvoirs à titre nouveau; leur mission est alors de procéder à la liquidation définitive pour arriver à la clôture de la faillite, à moins que la majorité des créanciers, se composant des trois quarts en nombre et en somme, ne reconnaisse qu'il y a utilité à continuer la gestion des affaires dans un in-

térêt commun. Dans ce dernier cas, il s'agit de l'exécution d'un mandat, dont les conditions doivent être réglées par l'acte même de constitution. Si l'on s'en tient à la liquidation, elle doit se terminer par un compte définitif rendu en présence du failli, on lui dûment appelé. Et, après la clôture de cette assemblée, l'union est dissoute de plein droit. Mais restait à déterminer quelle devait être, dans cette circonstance, la position personnelle du failli; c'est ce que la loi nouvelle, promulguée cette année même, a fait sagement. Elle veut que les tribunaux aient à se prononcer alors sur la question de savoir si le failli peut être déclaré *excusable*; en cas d'affirmative, il demeure affranchi de la contrainte par corps; en cas de négative, il y demeure soumis; mais, en toute circonstance, aussitôt après que l'union a été dissoute, chacun des créanciers rentre dans le plein et entier exercice de ses droits, qu'il peut exercer individuellement comme il lui plait contre le failli, à ses risques et périls. TEULET, a.

UNITAIRE. On appelle ainsi le membre d'une secte religieuse qui prit naissance à Vicence, dans l'état vénitien, vers 1546, et qui a sa source dans les principes de la réforme. Selon la doctrine des unitaires, la trinité, la consubstantialité du verbe, la divinité de J.-C., etc., n'étaient point des dogmes révélés, mais des opinions émanées de la philosophie grecque. Il existait une très grande analogie entre ces sectaires et les disciples d'Arius; aussi, dès le principe, les désigna-t-on par le nom de *nouveaux Ariens*. Retirés en Pologne, ils s'y établirent sous la protection de plusieurs puissants seigneurs. Bientôt ils y eurent des églises, des écoles et des synodes, où ils rendirent des décrets contre les partisans du dogme de la Trinité. Leur métropole était à Racovie, où ils érigèrent un collége et une imprimerie. Toutes les sectes qui s'étaient séparées de l'église romaine, attirées dans les états de Sigismond Auguste par la tolérance de ce prince, formèrent d'abord un seul et même corps. Mais la division ne tarda pas à se mettre entre elles, à tel point que, lorsque Fauste Socin arriva en Pologne pour y répandre sa doctrine, on y comptait 32 églises qui n'avaient guère de commun que de nier que J.-C. fût le vrai Dieu. Socin entreprit de concilier toutes ces sectes, en feignant d'abonder dans l'esprit de chacune d'elles en particulier, tandis qu'en réalité il travaillait à les convertir à ses opinions. Les unitaires, qui formaient le parti dominant parmi les adversaires de la divinité de J.-C., s'agrégèrent à leur secte et se rangèrent à ses principes; ce fut ainsi qu'il devint le chef de toutes ces églises dissidentes, qui se réunirent sous la dénomination d'église socinienne. Les progrès de la nouvelle secte se continuèrent, après la mort de Socin, avec beaucoup d'ardeur. Mais enfin, les catholiques s'étant unis aux protestants pour la persécuter, ils parvinrent à la faire chasser du royaume de Pologne. De cette époque, les sociniens se dispersèrent en Transylvanie, en Hongrie, dans la Moravie, dans la Silésie, dans la Prusse ducale, en Hollande et en Angleterre. Aujourd'hui ils peuplent le nouveau monde, où leur nombre s'accroît rapidement. Dans le seul état de Massachussetts on compte 120 ministres et 130 églises unitaires. Il y en a un assez grand nombre dans les états de Maine, de New-Hampshire et de New-York. Les ministres de cette communauté figurent au nombre des plus distingués et des plus savants des États-Unis; mais leurs idées sont plutôt répandues parmi les classes supérieures que dans les masses. A Boston, leurs traitements varient de 1,200 à 2,500 dollars (6,360 fr. à 13,250 fr.); au dehors et dans l'état en général, on estime la moyenne de leurs traitements à 700 dollars (3,710 fr.). Ce sont peut-être les ministres les mieux rétribués de toute l'Union. Tout récemment la société américaine a vu s'opérer dans son sein une remarquable conversion. On comptait environ 200,000 quakers orthodoxes

dans la république, lorsque les prédications d'un ministre éloquent de la société des amis, Élias Hicks, décidèrent la masse des orthodoxes à rejeter la doctrine de la Trinité et à se déclarer unitaires. D'après un rapport publié à Wheeling, en Virginie, il existait en 1829, aux États-Unis, 56,026 unitaires hicksites, contre 28,904 orthodoxes; le reste de la société est indécis. Dans l'état de New-Jersey, les quakers avaient 45 maisons d'assemblées; aujourd'hui il y en a 25 occupées par les unitaires, 5 par les orthodoxes et 15 simultanément par les deux opinions.—Le dogme des unitaires consiste dans la profession du christianisme rationnel; leur tendance marquée est de ranger les doctrines chrétiennes sous les lois de la raison et de l'intelligence. Ils ont sur le péché originel, sur la nature et la nécessité de la grâce, et sur la prédestination, les mêmes idées que les pélagiens. Leur répugnance à répandre le sang humain est extrême, et plusieurs fois, dans les cas de guerre, on les a vus se refuser à prendre les armes pour la défense de leur territoire.

L. de Tourreil.

UNITÉ. Ce mot éveille dans l'esprit l'idée d'isolement, et est le contraire de *pluralité*. L'unité, considérée par rapport aux nombres abstraits, en est l'élément constitutif, le terme essentiel à leur formation; considérée par rapport aux nombres concrets, elle est toujours de même nature que la quantité à laquelle elle appartient et lui sert de comparaison. Ainsi, par exemple, si l'on dit *vingt francs*, *dix mètres*, l'unité des francs est *un franc*, l'unité des mètres *un mètre*, et chacune de ces unités mesure la quantité dont elle fait partie. Dans l'un et l'autre cas, c'est le mot *un* qui l'exprime.—L'unité emporte encore avec soi l'idée de quelque chose qui forme un tout complet dans son espèce, comme *un homme*, *une maison*, *une forêt*. On dit aussi d'un système ou d'un poème qu'il manque d'*unité*, lorsque toutes les parties qui le composent ne convergent point vers une même fin et ne forment point un tout harmonique.—Enfin, philosophiquement parlant, on entend par *unité* ce qui est simple et unique, et, dans ce sens, il n'y a que l'unité de Dieu qui réponde à cette idée. L. de T.

UNIVERS. Ce mot dit plus que celui de *monde*; mais, dans certains cas, il n'en est que l'équivalent. Un astronome peut employer l'expression *système de l'univers* au lieu de celle qui est consacrée par les ouvrages qui exposent cette grande conception de l'intelligence humaine. Lorsqu'on parle de l'univers, en prenant le mot dans son acception la plus étendue, la pensée ne s'arrête plus à l'ensemble des corps célestes, aux lois de leurs mouvements, etc.; elle embrasse la nature entière, considérée sous tous les aspects, et les êtres matériels ne fixent pas uniquement son attention. Si l'on se restreint à notre globe, il faut bien que les limites de l'*univers* et celles du *monde* subissent cette réduction. Cependant, quelles que soient les diverses acceptions de ces deux mots, celle d'*univers* conserve une étendue dont l'autre n'est pas toujours susceptible. Une annonce au *monde* n'est pas, à beaucoup près, aussi retentissante que celle qu'on adresserait à l'*univers;* cependant, une renommée *universelle* demeure souvent inconnue à une très grande partie du monde. Lorsqu'on a dit que l'*homme est un abrégé de l'univers*, on a seulement exagéré l'expression d'une pensée juste; lorsqu'on imprime dans un prospectus : « Paris, c'est la France, » voilà de l'enthousiasme; lorsqu'on ajoute : « C'est l'Europe, » l'exagération devient ridicule. On ne s'arrête pas là; on lit avec étonnement : « C'est l'univers. » La sottise ne peut aller plus loin. L'abus de ce mot *univers* est beaucoup trop fréquent. Ce n'est que dans les discours sérieux qu'il peut être mis à la place qui lui convient réellement. En se rendant compte de sa structure, on reconnaîtra qu'il renferme les notions d'unité et d'ensemble, et par conséquent ce qui ne présente pas la réunion de ces deux idées lui est essentiellement étranger. Au reste, dans

quelque sens qu'on le prenne, on ne l'interdit pas absolument à des compositions qui n'auraient rien de sérieux. Béranger nous a prouvé que la chanson peut l'admettre, et beaucoup d'autres passeports lui ont été délivrés : il peut se présenter sans crainte aux lecteurs d'un goût difficile. Fesay.

UNIVERSITÉ. L'université, voulant rattacher son origine à un nom glorieux, s'est placée sous le patronage de Charlemagne. L'université se flatte. Il est bien vrai que Charlemagne a fondé des écoles et qu'il a essayé de répandre l'instruction sur tous les points de son vaste empire; mais ces écoles se bornaient à l'enseignement primaire, et n'étaient que les premières assises d'un édifice dont le malheur des temps et la barbarie des siècles qui suivirent ne permirent pas l'achèvement. Pour trouver le véritable berceau de l'université de Paris, il faut descendre jusqu'au règne de Philippe-Auguste. Les Carlovingiens ne firent rien pour les écoles de Paris, qui demeurèrent dans l'ignorance et l'obscurité jusqu'à l'avénement des comtes de Paris. Ce fut sous les Capétiens qu'elles se développèrent, et, au commencement du XIIe siècle, elles brillèrent d'un éclat qu'elles durent d'abord à Roscelin et à Guillaume de Champeaux, et que redoublèrent le génie et la prodigieuse renommée d'Abélard. Pierre-le-Lombard soutint les études philosophiques à la hauteur où ses devanciers les avaient portées. Ces succès du haut enseignement préparaient la naissance de l'université, mais elle n'existait pas encore. Les éléments qui devaient la composer étaient rassemblés, il fallait seulement les unir. La force des choses amena cette union. En effet, le nombre des maîtres et des élèves, la diversité des nations, la variété des études, réclamaient une organisation pour prévenir le désordre et la confusion.—Vers le milieu du XIIe siècle, sous le règne de Louis-le-Jeune, on voit les maîtres des écoles de Paris se réunir en corporation et reconnaître un chef; en même temps les élèves se partagent en nations suivant leur origine : nation de France, d'Angleterre, de Normandie et de Picardie. Cet accord des maîtres et ce partage des élèves composent dès lors un ensemble qui prend le nom d'*université*. Une bulle du pape Célestin III, confirmée par Philippe-Auguste, soustrait les écoliers à la juridiction civile, et les met dans le ressort de la justice ecclésiastique. Les écoles sont placées sous la surveillance du prévôt de Paris, chargé de veiller au maintien des droits et priviléges de l'université. Une querelle survenue entre des écoliers et des bourgeois (1200) amena la consécration de ces priviléges. Le roi Philippe-Auguste prit en main la cause des étudiants, et les vengea au-delà même de leurs désirs par la mort et la confiscation des biens de leurs adversaires. « Philippe, non content d'avoir réparé le mal, voulut encore le prévenir, et ce fut à cette occasion qu'il accorda, d'une manière authentique, aux écoliers, le privilége, dont jouissait déjà l'église, d'être soustraite à la justice séculière dans les causes criminelles. Il enjoignit ensuite à tous les bourgeois de dénoncer et même d'arrêter tous ceux qui frapperaient un écolier; leur demeure fut déclarée inviolable par la justice civile. Le même privilége fut étendu jusque sur leurs serviteurs, et on priva ceux qui seraient accusés par eux du droit de se défendre, on par l'épreuve de l'eau, ou par le combat judiciaire; et, pour assurer l'exécution de cette fameuse ordonnance, il fut prescrit à tous les prévôts de jurer, lors de leur entrée en charge, en présence de l'université elle-même, l'observation de ses priviléges (*Hist. de l'univ.*, par Du Barle). » La constitution régulière de l'université date donc de la seconde moitié du XIIe siècle : elle s'est accomplie par la nécessité de discipliner les nombreux élèves qu'attirait de toutes parts la renommée des écoles de Paris, et sous le patronage éclairé du saint-siége et de la royauté. Cette organisation amena des restrictions dans le droit d'enseigner, qui auparavant n'était soumis à aucune règle; ce fut l'origine des gra-

des de bachelier, de licencié et de docteur, qui devaient être délivrés gratuitement après examen; mais un abus que l'usage consacra établit des frais de diplôme qui se sont maintenus contre les réclamations des étudiants et les décisions des papes. — La forte organisation de l'université ne prévint ni tous les désordres intérieurs ni les luttes contre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil. Pour arrêter et combattre les empiétements du chancelier de l'église de Paris, l'université se donna un syndic chargé de veiller au maintien de ses priviléges. Le ministère de cet officier la servit utilement contre les usurpations de Jean de Candel et Philippe de Grève, qui avaient excommunié les maîtres et les élèves au profit de leurs prétentions fiscales. Bientôt après, le pape Grégoire IX arma l'université du droit redoutable de suspendre ses leçons, c'est-à-dire de détourner la jeunesse de ses études et de rendre son oisiveté menaçante au repos public. Au reste, les écoliers, même aux époques régulières, n'étaient pas des modèles de pureté morale et de discipline. On leur reproche habituellement l'effraction, le rapt, la gloutonnerie, la mendicité menaçante, qui ressemble terriblement au larcin. Si l'on en croit le cardinal Jacques de Vitry, « les écoliers se querellent toujours : les Anglais sont ivrognes et poltrons, les Français fiers, mous et efféminés; les Allemands colères et grossiers; les Normands vains et orgueilleux, les Poitevins traîtres et avares, les Bourguignons brutaux et sots, les Bretons légers et inconstants, les Lombards avares, méchants et lâches; les Romains séditieux et violents, les Siciliens tyrans et cruels, les Brabançons voleurs, les Flamands débauchés. » Il est vraisemblable que ce portrait n'est pas flatté, mais, pour peu qu'il soit fidèle, il donne une triste idée des étudiants du moyen âge. — En 1229, une querelle violente entre des écoliers et des marchands de vin du faubourg Saint-Marcel ayant été suivie d'une répression ordonnée par la reine Blanche, mère de Saint-Louis, à l'instigation du cardinal St-Ange, répression qui ressembla à une boucherie, l'université, pour se faire rendre justice, suspendit ses leçons. Grégoire IX prit chaudement sa cause, et parvint, par sa fermeté, à la faire triompher. Ce fut à cette occasion que le pape investit l'université du droit redoutable que nous venons d'indiquer. La suspension des cours avait duré deux ans, et elle amena l'intrusion des ordres mendiants dans l'enseignement public. Les dominicains mirent à profit la dispersion des maîtres et des étudiants pour ouvrir des écoles rivales. Malgré la protection accordée à ces nouveaux maîtres par le pieux Louis IX, qui avait été leur disciple, l'université les attaqua : elle prétendit que son privilége était violé par la concurrence que lui faisaient les disciples de saint Dominique et de saint François. Cette lutte fut longue, et se continua pendant près de 30 ans avec des alternatives de succès et de revers. Pendant la croisade de 1253, le comte de Poitiers, frère de saint Louis, favorisa les réclamations de l'université. Enfin, après plusieurs suspensions, après des interdits lancés de part et d'autre, l'université abandonnée par son plus puissant auxiliaire, la papauté représentée par Alexandre, autrefois religieux mendiant et fidèle à ses premières affections; l'université, que le roi délaissait et que condamnait le saint-siége, se déclara dissoute en 1255. Dans cette lutte acharnée, le plus intrépide champion des droits de l'université fut Guillaume de Saint-Amour, dont la mémoire, respectée de l'université, ne cessa pas d'être en butte au ressentiment des dominicains. L'université ne tarda pas à reconnaître que les chances de ce jeu terrible contre la royauté et le saint-siége pouvaient lui devenir mortelles; elle finit donc par se résigner, et elle constata sa soumission en admettant au doctorat, en 1557, Bonaventure et Thomas d'Aquin. Elle ne pouvait pas mieux inaugurer son retour que par la reconnaissance du savoir de ces deux grands hommes, dont le génie a répandu tant d'é-

clat sur le XIIIe siècle. La fondation de l'université de Toulouse, créée pendant la guerre des Albigeois pour opposer une barrière aux progrès de l'hérésie, fut un nouveau centre d'études théologiques et une concurrence aux grandes écoles de Paris. — Malgré toutes ces traverses et ces désordres, le XIIIe siècle fut pour l'université une époque d'accroissement et de fortes études. L'énergie de la jeune génération suffisait aux violentes distractions de la débauche et à l'ardeur du travail. D'ailleurs, la constitution du corps universitaire se fortifia en se régularisant : les différentes facultés s'établirent, et la direction des études fut concentrée dans les mains d'un recteur, comme la surveillance des droits et des priviléges dans celles du syndic. Les fondations de colléges se multiplièrent : la montagne Sainte-Geneviève, depuis sa base jusqu'au sommet, se couvrit d'établissements nouveaux. En 1246, un abbé de Clairvaux, digne successeur de saint Bernard, fonda en l'honneur de ce grand homme le collége des Bernardins, dont les débris servent dans notre siècle profane d'entrepôt pour les huiles. Quatre ans après, Jean, abbé de Coucy, établit le collége des Prémontrés. Le chapelain de Louis IX, Robert de Sorbon, illustre champenois, élevait en même temps la Sorbonne, qui fut plus tard le siége de cette faculté de théologie, long-temps l'oracle de l'église, et qu'on appela le *concile perpétuel des Gaules*. Il faut rapporter encore à la même époque la fondation des colléges des Trésoriers et de Cluny. L'université eut alors non-seulement à défendre ses priviléges contre les ordres mendiants, mais une de ses propriétés, le Pré-aux-Clercs, immense prairie sur les bords de la Seine, que lui disputèrent les moines de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le sang coula dans cette querelle, mais les écoliers conservèrent la jouissance du champ témoin de leurs exercices, et théâtre de leurs récréations. Les écoles de la faculté des arts étaient concentrées dans la rue du *Fouare*, qui tirait son nom de la paille répandue dans les classes et sur laquelle s'étendaient les élèves pour écouter les leçons de leurs maîtres. — La tyrannie de Philippe-le-Bel n'atteignit pas l'université : ce prince perfide et violent fut obligé, pour trouver des auxiliaires contre la papauté et l'ordre militaire et religieux des Templiers, de faire des concessions à l'université comme au tiers-état; de même qu'il appela les communes dans les états-généraux, il accorda de nouveaux priviléges à la corporation enseignante. De sa propre autorité, il exempta du droit de péage, dans toute l'étendue de ses domaines, les maîtres et les étudiants de l'université. C'est ainsi que le despotisme est quelquefois réduit à se faire le promoteur de la liberté. L'université prêta l'appui de son autorité morale à l'adversaire de Boniface; elle fut la première à protester contre l'excommunication lancée par le pape, et à se rallier dans cette lutte au pouvoir royal. Dans le procès des templiers, elle concourut par son suffrage à la condamnation de ces illustres victimes, coupables de richesses excessives et de désordres qu'entraîne le vœu téméraire de chasteté et de continence. L'élan donné aux fondations universitaires sous saint Louis et Philippe-le-Hardi ne se ralentit pas sous Philippe-le-Bel, dans l'intervalle de 12 années; de 1291 à 1303, les colléges d'Harcourt, du cardinal Lemoine, de Bayeux et de Navarre furent établis et dotés convenablement. Le collége de Presles s'éleva en 1314; et la même année, Ancelin de Montaigu fondait la maison qui porta son nom, et qu'illustrèrent également l'excellence de ses études et la misère proverbiale de sa cuisine. — Les trois fils de Philippe-le-Bel, appelés successivement à recueillir l'héritage de leur père, continuèrent de protéger l'université, de sorte que son crédit, à la fin du XIVe siècle, l'appelait à donner son opinion dans toutes les graves questions de la politique et de la religion : les rois et les papes cherchaient un appui dans les décisions de la faculté

de théologie. Ce fut elle qui prononça l'exclusion des femmes au trône de France, lorsque Philippe-le-Long supplanta Jeanne, sa nièce, fille de Louis-le-Hutin, et qui, renouvelant sa décision, donna plus tard la couronne à Philippe-de-Valois. Elle prit aussi parti contre ceux des cordeliers, qui, par zèle de spiritualité et de pauvreté, s'obstinaient à refuser le *domaine* du pain et du vin, que cependant ils buvaient et mangeaient intrépidement. Il faut ajouter aux fondations que nous avons déjà rapportées celles des colléges de Narbonne (1317), de Tréguier (1321), du Plessis (1323), de Marmoutier (1329), et enfin de Cornouailles et des Écossais. On voit par là quel mouvement emportait les esprits à l'accroissement des études littéraires et théologiques, et quelle importance prenait dans l'état le grand corps de l'université. — Les troubles qui agitèrent Paris et la France entière, après les déroutes de Crécy et de Poitiers, n'entraînèrent pas l'université dans les factions; elle se maintint avec indépendance et dignité dans la ligne du devoir. Cette conduite lui concilia la faveur de Charles V, prince ami des lettres et de la paix, qui lui donna le titre de *fille aînée des rois*. Sa puissance et sa considération augmentèrent sous le règne de ce sage monarque, qui eut la gloire de fonder le premier dépôt de manuscrits, qui fut le germe de cette bibliothèque nationale, dont la France s'énorgueillit à juste titre. — La paix, maintenue par Charles V, développa la prospérité de l'université, dont les maîtres et les élèves formaient une cité distincte dans l'enceinte de Paris. Son administration fut améliorée par de nouveaux règlements qu'établirent les cardinaux de Saint-Marc et de Montaigu. Le roi posa la première pierre du collége de Beauvais, qui devint un des plus florissants établissements de l'université. — La période qui suit, signalée par la démence de Charles VI, par la guerre étrangère, par le schisme d'Urbain VI et de Clément VII, qui, en se prolongeant, porta une si grave atteinte à l'autorité de l'église et à la foi des peuples, par l'assassinat des ducs d'Orléans et de Bourgogne, par des crimes sans nombre, et, ce qui est plus funeste encore, par l'apologie de ces crimes; cette époque néfaste, où mille fléaux assaillirent l'église et l'état, met en relief la sagesse de l'université, qui chercha toujours à calmer les passions, à cicatriser des plaies saignantes et toujours rouvertes. Après la journée de Rosebecque, elle essaie de calmer les ressentiments d'un jeune roi outragé et victorieux: pendant la longue durée du schisme, elle se rallie d'abord à celui des papes dont les droits paraissent légitimes; plus tard, elle combat de front l'opiniâtreté de deux rivaux ambitieux, qui refusent de sacrifier au bien de l'église une autorité dont l'exercice est précaire, et dont les droits sont équivoques; enfin, toutes ses démarches tendent à la pacification de la société catholique: après l'assassinat du duc d'Orléans, ses docteurs combattent la doctrine régicide ouvertement prêchée par Jean Petit, et l'illustre Gerson oppose à ces doctrines impies et factieuses l'autorité de son éloquence et de sa vertu. L'université ne mettait pas moins d'ardeur à défendre ses priviléges que les intérêts de l'église et de l'état. En 1404, elle obtint la condamnation du chambellan du roi, Charles de Savoisy, dont les pages avaient maltraité des étudiants qui faisaient une procession pour obtenir la fin du schisme et de la démence du roi. Savoisy fut condamné à payer une forte amende, et sa maison fut rasée. Quatre ans après, elle eut raison du prévôt de Paris, sire de Rignonville, qui avait fait pendre quelques écoliers. Le prévôt fit amende honorable et fut destitué. L'histoire du XIV[e] siècle et des premières années du XV[e] siècle nous montre l'université comme le corps le plus considéré et le plus redoutable de l'état. A l'assemblée des notables de 1413, ce fut elle qui fut chargée de présenter les remontrances de la nation, et qui le fit avec vigueur par la voix de maître Benoît Gentien, et surtout d'Eustache de

Pavilly. Pendant la lutte des Bourguignons et des Armagnacs, l'université fut favorable aux ducs de Bourgogne, dont la cause était populaire; mais elle désavoua les excès de cette faction, et travailla sans relâche à procurer la paix publique. Le règne de Charles VI, tout désastreux qu'il fut, n'empêcha pas la fondation de plusieurs colléges. Ceux de Reims et de Fortet datent de cette époque. — Le concile de Constance jette quelques nuages sur la gloire de l'université; on regrette que le chancelier Gerson ait pris part à la déposition du pape Jean XXIII, légitimement élu. Puisque le schisme avait produit trois papes, il fallait au moins conserver celui dont les droits étaient incontestables. Ce qui est plus grave encore, c'est l'acharnement que le même docteur porta dans la poursuite de Jean Hus. Le zèle de la réforme de l'église ne devait pas aller jusqu'à punir du feu une hérésie peu considérable, dont l'apôtre était d'ailleurs protégé par un sauf-conduit de l'empereur. Le triomphe des Anglais amena la décadence des écoles. L'université n'essaya pas de secouer le joug des étrangers; elle accueillit Henri V, se montra complaisante à son fils devenu roi de France à son tour, et au duc de Bedfort : ce n'est pas tout, elle combla la mesure en prenant une part active au procès de l'héroïque Jeanne d'Arc. On voudrait pouvoir effacer de son histoire ces pages honteuses. Malgré sa soumission envers les Anglais, l'université n'en fut pas traitée plus favorablement, et l'établissement de l'université de Caen lui donna une rivale redoutable. Lorsque Charles VII eut repris possession de son royaume, la fille aînée des rois recouvra une partie de sa splendeur passée, et le cardinal d'Estouteville répara les désordres intérieurs par de nouveaux statuts sagement combinés. Elle se réhabilita à l'assemblée du clergé à Bourges, d'où sortit la pragmatique-sanction si favorable aux libertés de l'église gallicane, et que la papauté, après l'avoir long-temps attaquée, détruisit par le concordat de François Ier et de Léon X. Il faut dire aussi que l'université provoqua la première, par la voix de Robert Cibolle, un de ses docteurs, la révision du procès de Jeanne d'Arc, et la réhabilitation de sa mémoire. Le moyen âge avait favorisé exclusivement l'étude de la théologie : le droit, qui se bornait aux décrétales ou au droit canon (car l'étude du droit civil ne fut autorisée que sous Louis XIV), et la médecine, s'étaient maintenus, mais les belles-lettres avaient été singulièrement négligées. Le contre-coup de la prise de Constantinople, qui amena en Europe tant d'illustres fugitifs, les fit renaître dans l'université de Paris. Des cours publics de grec et de rhétorique furent fondés, et préludèrent à la fondation du collége de France. — Les rapports de l'université et de Louis XI furent souvent hostiles. L'astucieux tyran, ennemi des priviléges de toutes les corporations qu'il sapait, tantôt par la ruse, tantôt par la violence, pour affermir son pouvoir, réduisit l'importance politique du corps enseignant. Le duc de Bretagne avait fondé en 1460 l'université de Nantes; quatre ans après, Louis XI autorisa celle de Bourges; de sorte que l'université de Paris, qui avait déjà des rivales en Languedoc (université de Toulouse), et en Normandie (Caen), perdait encore la Bretagne et le Berry. Toutefois, Louis XI l'appela dans les conseils pendant la guerre *du bien public*, et l'offrit, comme garant de sa parole, dans la transaction qui amena le mariage du dauphin avec Marguerite d'Autriche. L'université fit bonne contenance, et préserva la pragmatique-sanction que le roi offrait sans cesse en holocauste à la papauté, et la plupart de ses statuts. Elle supprima dans son sein quelques abus et profanations religieuses, telles que la représentation des mystères et moralités, et la scandaleuse fête du *Roi des Fous*. L'interminable querelle des réalistes et des nominaux s'étant réveillée, Louis XI prit parti contre ces derniers, séquestra leurs livres et défendit, sous des peines sévères, l'exposition de leurs doctrines. Cette défense fut levée après sept années de rigueurs. Le

plus beau titre de l'université, à cette époque, est sans contredit d'avoir accueilli avec empressement l'imprimerie naissante, et d'en avoir favorisé les développements. L'honneur en revient surtout au recteur Guillaume Fichet. — L'importance politique de l'université va bientôt s'éclipser dans la splendeur de la royauté. Le règne de Charles VIII lui rendit sa prospérité et son indépendance: les états de 1484, tenus à Tours, sanctionnèrent ses priviléges; de concert avec le parlement, elle s'opposa à la levée de nouveaux impôts : mais sans lui garder rancune de cette résistance, le roi supprima le droit d'aubaine en faveur des écoliers étrangers. Cette mesure attira du dehors un grand nombre d'étudiants et de maîtres. Le contact de l'Italie et de la France donna en même temps une forte impulsion aux études littéraires. Ce mouvement se continua sous Louis XII. Cependant ce prince, tout populaire qu'il était, porta atteinte aux priviléges de l'université, et provoqua la résistance de cette compagnie, qui donna alors le dernier exemple de la cessation des leçons, moyen qu'elle avait souvent employé lorsque ses droits avaient été menacés : mais le pouvoir royal avait pris une telle extension qu'aucune corporation n'était plus en mesure de lutter avec avantage contre lui. Il fallut céder à la force des choses ; et désormais l'université cessera d'occuper dans l'état le haut rang qu'elle devait à la lutte et à la faiblesse des autres pouvoirs. L'appui qu'elle a prêté à la royauté a constitué une force qui domine toutes les autres, et on peut dire que les services qu'elle a rendus à l'état ont amené sa déchéance politique. Quoi qu'il en soit, son rôle, ainsi réduit, ne cessera pas d'être glorieux, car elle demeure toujours le foyer d'où la lumière se répand sur toutes les classes de la société. — Sous François Ier, l'université lutta vainement pour le maintien de la pragmatique-sanction. Le concordat, qui enlevait l'élection des prélats aux membres du clergé pour conférer leur nomination au roi, et qui rétablissait le ruineux impôt des annates au profit du saint-siége, fut conclu, dans des intérêts purement politiques, entre Léon X et François Ier. C'était une grave atteinte aux libertés de l'église gallicane. Le parlement et l'université agirent de concert pour détourner ce coup funeste ; mais leur résistance fut vaincue. En même temps, l'université, qui ne reconnaissait pour juges que le conservateur apostolique et le parlement, fut privée de cette garantie, et soumise à la juridiction d'un tribunal civil. L'université vit avec quelque répugnance la fondation du Collége de France, destiné à propager l'étude des langues anciennes. Cependant elle ne tarda pas à reconnaître ce que cet établissement devait lui apporter de considération et d'avantages. Par une étrange contradiction, le roi, qu'on appelle le restaurateur des lettres, supprima l'imprimerie qui avait prospéré sous le patronage de l'université. Cette suppression fut de courte durée, mais elle engendra la censure. De nouvelles épreuves attendaient l'université : pendant qu'elle défendait vainement sa propre indépendance et les libertés de l'église gallicane, la réforme de Luther, pénétrant de l'Allemagne en France, lui préparait de nouveaux combats. Luther prit pour arbitre la faculté de théologie, qui condamna ses doctrines. Mais en même temps s'élevait dans l'ombre d'un collége de l'université le plus puissant auxiliaire du réformateur : c'était Calvin. Le concile de Trente fut réuni pour combattre l'hérésie, et l'université, oublieuse de ses anciens efforts et du rôle qu'elle avait joué aux conciles de Constance et de Bâle, n'y envoya point des députés ; elle aimait mieux persécuter un de ses plus illustres membres, Ramus, et défendre contre lui la philosophie d'Aristote et la prononciation de *quisquis* et de *quanquam*, dispute ridicule, qui a sans doute légué à la langue populaire le double sifflement qui excite la fureur des animaux querelleurs, et la qualification des propos que tiennent les mauvaises langues.

Les *kiskis* et les *cancans* sont d'origine universitaire. — De plus graves débats occupèrent en même temps l'université. L'ordre des jésuites, à peine constitué, vint s'établir à Paris, en dépit de l'université et du parlement, dont les prétentions furent repoussées, et voulut ouvrir des écoles rivales de celles où avaient étudié ses fondateurs Ignace de Loyola et François Xavier. En 1557, les jésuites demandèrent à être agrégés à l'université; celle-ci résista, comme pour les ordres mendiants. Les disciples de Loyola se pourvurent devant le parlement; la cause de l'université fut plaidée avec un talent énergique par l'avocat Pasquier : la cause fut appointée, c.-à-d. que les choses demeurèrent dans l'état où le débat les avait prises. Les jésuites ne furent pas incorporés à l'université, mais ils restèrent maîtres de continuer les leçons publiques qu'ils avaient commencées. Ils avaient d'ailleurs pénétré dans l'université fondée à Reims en 1547 par le cardinal de Lorraine. La possession du Pré-aux-Clercs excita à cette époque de nouvelles contestations. A cette occasion, le meurtre d'un écolier provoqua le soulèvement des écoles, et, ce qui montre la décadence de l'université, c'est que le parlement ordonna, dans cette circonstance la suspension des cours : ainsi, ce moyen, qui était, un siècle auparavant, le plus puissant recours de l'université contre les entreprises du pouvoir civil ou religieux, était employé contre elle-même. Quelques années après, on interdit la chaire à ses docteurs. Ces deux faits suffisent pour montrer la révolution qui s'était opérée.—La réforme et la société de Jésus furent, pendant la seconde moitié du xvie siècle, l'objet de la haine et des poursuites de l'université : nous venons de voir quelle fut l'issue de son premier procès contre cette société naissante et déjà redoutable. Aux états-généraux d'Orléans, l'université fit voir l'intolérance de son orthodoxie. Son orateur, Jean Quintin, attaqua avec une extrême violence, non seulement les hérétiques avoués, mais les princes de la maison de Châtillon, qui prenaient leur défense. Aux états de Blois, ses députés montrèrent le même esprit. Ce zèle emporté devait associer l'université à tous les excès de la Ligue. Le collége de Fortet, où Calvin avait étudié, en fut appelé le berceau. C'est là que se réunissaient les Boucher, les Hamilton, les Aubri, prédicateurs forcenés et docteurs en théologie. Dans ces temps déplorables, la Sorbonne ne manqua jamais à servir les desseins des factieux par ses décrets. Après le meurtre des Guises, elle délia les peuples du serment de fidélité, oubliant la protection qu'Henri III avait accordée à l'université. Lorsque le fanatisme, autorisé par ce décret et exalté par les prédications des docteurs sorboniques, eut armé le bras de Jacques Clément et frappé le dernier des Valois, la Sorbonne poursuivit avec le même acharnement la maison de Bourbon. Henri IV fut déclaré indigne du trône comme hérétique, et même inhabile à succéder, fût-il converti, parce qu'alors *il y aurait danger de feintise et de perfidie*. L'université expia cruellement les excès de la Sorbonne : la guerre qu'ils avaient fomentée ruina les études et dépeupla les colléges ; il faut lire, dans la harangue du recteur Rose, évêque de Senlis, la plus piquante de celles de la Ménippée, le tableau des misères et de la dégradation de l'université. La Sorbonne et la Ligue furent vaincues par leurs propres fureurs. Une transaction s'opéra, et l'entrée de Henri IV à Paris mit un terme à toutes ces violences. L'université ne tarda pas à faire amende honorable; les brouillons qui l'avaient dominée furent expulsés. A peine relevée de son abaissement, l'université reprit avec une nouvelle vigueur ses poursuites contre les jésuites. Antoine Arnauld et Dollé lui prêtèrent l'appui de leur éloquence. Toutefois, elle aurait succombé si le crime de Châtel, élève du collége de Clermont, n'était venu fort à propos pour motiver cette fois l'expulsion de ses maîtres. La faculté de théologie condamna les doctrines ul-

tramontaines, et, par compensation, elle forma opposition à l'édit de Nantes, qui consacrait la tolérance religieuse. Les écoliers, encouragés par les doctrines de leurs chefs, se portèrent à des voies de fait contre les protestants. Ces excès appelèrent une répression qui réduisit les priviléges de l'université. Le roi permit alors le rétablissement des jésuites, et ne tint compte ni des plaintes de l'université, ni des remontrances des parlements. Quelques années après le retour des jésuites, Henri IV fut assassiné. La régente accorda aux rivaux de l'université le droit d'enseigner, et ils rentrèrent en possession de leur collége de Clermont. L'université dut se résigner à cette concurrence, qui dura jusqu'à l'expulsion définitive de la société de Jésus sous Louis XV. L'université n'envoya pas de députés aux états-généraux de 1614, les derniers qui furent assemblés sous l'ancienne monarchie. Les désordres des premières années de la régence de Marie de Médicis passèrent de la cour dans les écoles, qui furent l'asile du libertinage et de la paresse. Le parlement crut sans doute venir en aide aux bonnes études en condamnant trois docteurs de la faculté de médecine, qui récusaient l'autorité d'Aristote sur le nombre des éléments, les catégories et les formes substantielles. — L'avénement de Richelieu rétablit l'ordre, fortifia les études en les régularisant, et enleva à l'université les derniers restes de son importance politique. A dater de ce ministre, l'université n'a plus d'histoire; ce n'est plus qu'un corps soumis aux lois de son organisation et fonctionnant avec régularité. Or, l'histoire n'enregistre que les accidents et les luttes. La faculté de théologie est la seule qui puisse avoir des annales, encore n'y trouve-t-on que l'affaire du jansénisme, commencée par la querelle des cinq propositions, dont la condamnation du grand Arnauld n'est qu'un épisode, et qui se termine par la bulle *Unigenitus*. La condamnation d'Arnauld ayant amené la retraite de 71 docteurs, la Sorbonne perdit beaucoup de sa considération; et, comme elle fit cause commune avec les jésuites, elle sépara ses intérêts de ceux du corps dont elle faisait partie. Le seul fait à signaler, outre les débats théologiques, ce sont les persécutions éprouvées par le vénérable Rollin; encore s'y rattachent-elles, puisque le soupçon de jansénisme était le seul crime du bon recteur. Sous Louis XIV, la société de Jésus changea le nom du collége de Clermont en celui de *Louis-le-Grand*, qu'elle conserva jusqu'à l'époque où elle fut renvoyée de France. L'expulsion de cette société rivale est le fait des parlementaires et des philosophes plutôt que de l'université. Celle-ci cependant en profita en héritant des bâtiments du collége Louis-le-Grand et des autres dépouilles de ses adversaires. Ce collége devint le chef-lieu de l'université, et c'est là que fut élevé cet homme mystérieux que la conscience flétrit sans hésitation, mais que l'esprit ne juge pas sans trouble, Robespierre, dont le triomphe entraîna l'université dans le naufrage de toutes les institutions de la monarchie. Ainsi, l'université réchauffa successivement dans son sein les plus rudes adversaires de ses doctrines et de sa puissance: Calvin, Loyola, Robespierre. — La fille aînée des rois de France ne devait pas survivre à la monarchie, elle fut entraînée dans le naufrage de toutes ses institutions. L'assemblée constituante ne la détruisit pas, mais elle l'ébranla par ses projets de réforme. Incertaine sur son avenir, l'université vit ses études s'affaiblir et ses colléges se dépeupler. Pendant que l'assemblée nationale écoutait avec admiration la lecture du rapport de M. de Talleyrand sur l'instruction publique, l'enseignement dépérissait sur tous les points de la France. L'assemblée législative reprit l'œuvre de réorganisation entamée par la constituante. Le rapport de M. Pastoret, inspiré par le génie de Condorcet, présente un plan d'organisation et de liberté auquel il ne manqua que l'exécution. Cependant, le désordre des affaires et l'agitation des esprits précipitèrent la décadence des

écoles, et l'obligation du serment à la constitution civile du clergé acheva de les ruiner en dispersant les maîtres. Lorsque la convention s'assembla, tous les grands établissements d'instruction publique étaient fermés. Il fallut enfin songer à rouvrir les écoles pour prévenir le retour de la barbarie. La convention s'en occupa activement. Son premier soin fut la fondation des écoles normales, qui reçurent douze cents élèves venus de tous les points de la France pour entendre les leçons des La Harpe, des Garat, des Volney, des Bernardin-de-Saint-Pierre et des Laplace. Cette grande institution ne dura que six mois, mais elle déposa des germes féconds : la plupart de ses élèves devinrent des maîtres illustres qui remplirent les chaires des écoles centrales, créées dans départements. La fondation de l'école polytechnique honore cette époque. Le directoire et le consulat favorisèrent le retour aux études littéraires. Le célèbre Fourcroy devint directeur de l'instruction publique et prépara l'organisation de l'université impériale. Cette grande institution porte le caractère de simplicité et de force qui distingue toutes les conceptions de Napoléon; c'est la centralisation appliquée à l'enseignement. Dans cette vaste coopération qui embrasse tous les degrés de l'enseignement, chaque parti aboutit à un centre commun. Trois degrés d'instruction s'échelonnent en s'unissant, et sont surmontés d'un conseil supérieur et d'un grand-maître qui, par l'intermédiaire des inspecteurs-généraux, a les yeux ouvert sur toutes les écoles. L'instruction est primaire, secondaire et supérieure. L'instruction primaire comprend les écoles où l'on enseigne la lecture, l'écriture et le calcul; l'instruction secondaire se compose des colléges communaux et des lycées; l'enseignement supérieur embrasse les facultés de théologie, de droit, de médecine, des sciences et des lettres. La circonscription universitaire se divise en académies surveillées par des inspecteurs, et administrées par des recteurs qui correspondent directement avec le grand-maître. Une école normale fut établie pour l'instruction des maîtres, et pour garantir la force et l'unité de l'enseignement. Tout était prévu, on n'avait oublié que la liberté. Sous l'empire, la direction de l'éducation et de l'instruction fut appropriée aux besoins de l'époque. Une discipline militaire faisait des lycées le séminaire de l'armée. — Le gouvernement de la restauration essaya de détruire cette puissante organisation, l'université perdit un instant son nom. L'administration en fut confiée à une commission d'instruction publique, qui, sous la présidence de M. Royer-Collard, résista aux envahissements du clergé et donna aux études une impulsion plus littéraire et plus philosophique. En 1821, l'université, qui avait repris son nom, forma la partie la plus importante du ministère de l'instruction publique. A dater de cette époque jusqu'en 1828, l'administration subit l'influence du clergé, qui se manifesta surtout par la destruction de l'école normale, qui reparut quelques années après sous le nom d'école préparatoire. Le seul ministre de la restauration dont le courage et la bonne volonté aient laissé dans l'université un souvenir de reconnaissance est M. de Vatisménil. — La révolution de juillet a rendu à l'université son indépendance et lui a donné dans l'état une place plus importante. Toutefois, elle a posé un problème qui n'est pas encore complétement résolu, c.-à-d. la conciliation de la liberté d'enseignement, dont le principe a été proclamé par la charte, avec les droits de la société, qui ne peut pas abandonner sans garantie à tous ses membres la faculté d'instruire et d'élever la jeunesse. Au reste, l'existence de l'université ne nous paraît point menacée par la concurrence des écoles libres dans tous les degrés de l'enseignement; le patronage de l'état, le talent de ses maîtres, l'unité de ses doctrines, l'amélioration successive de ses méthodes, l'extension mesurée des matières de l'enseignement et le privilége de la collection des grades

dans toutes les facultés, sont des garanties suffisantes de sa force et de sa durée.

GÉSUZEZ.

L'université de Paris était regardée comme la mère des autres universités de France, dont voici la nomenclature : Angers, fondée en 1364 par Charles V; Dôle, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, transférée à Besançon par Louis XIV; Bordeaux, par Louis XI, en 1472; Bourges, en 1469; Caen, par les Anglais en 1436, sous Henri VI, roi d'Angleterre; Douai, par Philippe II, roi d'Espagne, en 1572; Montpellier, en 1283 ou 1284, confirmée par François Ier en 1537; Nantes, fondée par Pie II, à la sollicitation de François II, dernier duc de Bretagne, vers 1460; Orléans, érigée en 1305, par le pape Clément V, et confirmée en 1312 par Philippe-le-Bel; Pau, instituée en 1722; Poitiers, par Eugène IV et Charles VII, en 1431; Reims, sous Henri II, en 1548; Toulouse, par Grégoire IX, en 1223; Orange, par Raymond V, en 1365; Grenoble, par le dauphin Humbert II, en 1339, transférée par Louis XI à Valence, en 1454; Nancy, en 1769. — Nous nous étendrons peu sur les universités étrangères. En Allemagne, on compte, pour une population de plus de 39 millions d'ames, vingt-deux universités, dans lesquelles sont répartis 15,746 étudiants qui reçoivent l'instruction de 1,045 professeurs, ce qui fait à peu près un professeur pour 15 étudiants. — Du reste, toutes les universités du continent européen ont un air de famille qu'elles tirent de leur commune origine. — Celles d'Angleterre seules ont pris une direction à part. Restées étrangères aux ebangements qui se sont introduits par la suite des temps dans l'organisation intérieure et le mode d'enseignement de toutes les autres, elles sont à peu près ce qu'elles étaient il y a quatre siècles. Cette immobilité doit être attribuée sans doute aux rapports intimes qui existent entre la constitution académique et la constitution religieuse et politique. Elle n'a pas peu contribué à maintenir ce respect des institutions et des formes antiques qui caractérise l'Anglais. — A la tête de l'université est un chancelier et un *high steward*, choisis ordinairement parmi les personnages les plus marquants du royaume. Ces titres sont purement honorifiques; c'est le vice-chancelier qui est chargé de toute l'administration. Il a sous lui un orateur qui porte la parole dans les circonstances solennelles, ainsi que des *proctors* et des *proproctors* qui maintiennent le bon ordre et font observer les règlements. Il préside le sénat qui élabore ces règlements, et auquel il doit rendre compte, chaque année, de son administration. Les professeurs forment aussi une espèce de conseil appelé à délibérer sur toutes les mesures qu'on croit utiles. La plupart des chaires sont de fondation particulière. Il est rare que les professeurs de l'université fassent des cours, et plus rare encore qu'un de ces cours soit indispensable, les élèves étant instruits dans les colléges et chez des maîtres particuliers appelés *tutors*. Les études achevées, l'étudiant passe un examen, et, s'il est admis, il doit signer une déclaration qu'il est de la religion anglicane. Le droit et la médecine sont assez négligés; la théologie n'a rien à désirer. — Les bornes étroites imposées à l'enseignement dans les universités de Cambridge et d'Oxford, l'obligation pour les élèves d'être de la religion anglicane, ont donné lieu à la fondation par actions de l'université de Londres, où tout jeune homme peut être admis, à quelque religion qu'il appartienne, moyennant une rétribution annuelle. On y enseigne la philologie, les mathématiques, la philosophie, l'histoire, les sciences naturelles, le droit, l'économie politique et la médecine. Il n'y a pas de chaire pour la théologie, mais on en donne des leçons particulières. — Les universités de l'Écosse se rapprochent davantage de celles du continent; celle de Dublin ressemble en tous points à celles d'Oxford et de Cambridge. — Quant aux *médresséhs* ou universités turques, elles ont de grandes analogies avec nos anciens colléges. Professeurs et étudiants y vivent en com-

mun. Les premiers reçoivent aussi un traitement sur les fonds alloués dans ce but par des sultans amis des lettres. On y enseigne la grammaire, la syntaxe, la logique, la morale, la rhétorique, la théologie, la philosophie, le droit, la religion. Presque toutes se trouvent à Constantinople. — Voici maintenant une liste des principales universités étrangères avec l'année de leur fondation : Salerne, au commencement du XIIe siècle; Bologne, 1158; Oxford, au commencement du XIIIe siècle; Valence, 1209; Naples, 1224 (première université fondée par un prince temporel); Padoue, 1228; Rome, 1245; Salamanque, 1250; Cambridge, 1257; Coïmbre, 1279; Lisbonne, 1290; Pérugia, 1307; Pise, 1333; Valladolid, 1346; Prague, 1348; Huesca, 1354; Vienne, 1365; Genève, 1368 (réorganisée en 1538); Sienne, 1380; Cologne, 1385; Heidelberg, 1386; Erfurt, 1392; Palerme, 1394; Cracovie, 1400 (réorgan. en 1817); Turin, 1405; Leipsig, 1409; St-Andrew, 1412; Rostock, 1419; Louvain, 1426 (réorgan. en 1836); Florence, 1438; Catane, 1445; Trèves, 1454 (ouverte en 1472); Glasgow, 1454; Greifswald, 1456; Freyburg en Brisgau, 1456; Bâle, 1459; Ofen, 1483 (transportée à Tyrnau en 1635); Ingolstadt, 1472 (transportée à Landshut en 1802); Saragosse, 1474; Copenhague, 1475; Upsal, 1476; Tubingen, 1477; Mayence, 1477; Parme, 1482; Alcala, 1499; Wittemberg, 1502 (réunie à celle de Halle en 1815); Séville, 1504; Francfort sur l'Oder, 1506 (réunie à celle de Breslau en 1811); Aberdeen, 1506; Marburg, 1527 (première université protestante); Grenade, 1531; Santiago, 1531; Baeza, 1533; Macerata, 1540; Kœnigsberg, 1544; Messine, 1548; Ossuna, 1548; Candie, 1549; Orihuela, 1552; Almagro, 1552; Dillingen, 1554; Iéna, 1558; Estella, 1565; Tarragone, 1572; Leyde, 1575; Helmstadt, 1575; Altorf, 1576; Evora, 1578; Oviédo, 1580; Wurzburg, 1582; Édimbourg, 1582; Franeker, 1585; Grätz, 1585 (réorganisée en 1827); Dublin, 1591; Paderborn, 1592; Barcelone, 1596; Hardewijk, 1600; Parme, 1606; Giesen, 1607; Groningen, 1614; Molsheim, 1618; Stadthagen, 1619; Rinteln, 1621; Salzbourg, 1623; Mantoue, 1625; Münster, 1631 (transportée à Bonn en 1818); Osnabruek, 1632; Dorpat, 1632; Tyrnau, 1635 (formée de celle d'Ofen, transportée à Pesth en 1777); Utrecht, 1630; Abo, 1640 (transportée à Helsingfors en 1827); Bamberg, 1647; Paerborn, 1654; Duisburg, 1655; Kiel, 1665; Lund, 1668; Urbino, 1671 (réorgan. en 1826); Inspruck, 1672 (réorgan. en 1826); Halle, 1694 (première université où l'on parla la langue vulgaire); Breslau, 1702 (à laquelle on réunit, en 1811, celle de Francfort); Girona, 1710; Majorque, 1717; Onate, 1717; Tolède, 1717; Cervera, 1717; Cagliari, 1720; Fulda, 1734; Gœttingen, 1734 (ouverte en 1737); Erlangen, 1743; Butzow, 1780 (réunie à celle de Rostock en 1789); Sassari, 1765; Milan, 1765; Stuttgard, 1775; Pesth, 1777 (formée de celle de Tyrnau, ouverte en 1780); Osma, 1778; Lemberg, 1784 (réorgan. en 1817); Landshut, 1802 (formée de celle d'Ingolstadt, transportée à Munich en 1826); Moscou, 1803; Wilna, 1803, Kasan, 1804; Kharkov, 1804; Berlin, 1810; Christiania, 1811; Gênes, 1812; Liége, 1818; Gand, 1816; Varsovie, 1816; Bonn, 1818 (formée de celle de Munster); Pétersbourg, 1819; Corfou, 1823; Munich, 1838 (formée de celle de Landshut); Helsingfors, 1827 (formée de celles d'Abo); Londres, 1828; Zurich, 1832; Berne, 1834; Bruxelles, 1834; Malines, 1834 (transportée à Louvain en 1838); Athènes, 1836. — Parmi ces universités, les unes ont changé de destination, comme celle de Lemberg, qui est devenue un séminaire; d'autres ont cessé d'exister, telles que celles de Lisbonne, Varsovie, Stuttgard, Salzbourg, Trèves, Cologne, Mayence, Osnabruck, Paderborn, Alcala, Evora, Franeker, Hardewijk, Altorf, Erfurt, Fulde, Bamberg, Helmstadt, etc., etc. D'autres enfin ne méritent plus le nom d'université. — Les universités sont peu nombreuses hors de l'Europe. L'Asie n'en possède pas une seule que je sache. Celle du

Caire n'a été fondée qu'en 1820 par Méhémet-Ali. On y enseigne les mathématiques, l'anatomie, le dessin et les langues européennes. L'Amérique, à l'exception des États-Unis et du Brésil, n'est pas plus riche. On enseigne, dans celle de Buénos-Ayres, établie en 1827, les langues classiques, la philosophie, les mathématiques, la physique. Les élèves passent ensuite dans des classes supérieures où ils étudient, soit la théologie pendant un an, soit la jurisprudence pendant deux ans, soit la médecine pendant trois ans. — Quant aux États-Unis et au Brésil, ils possèdent plusieurs universités sur le modèle de celles de l'Europe, surtout d'Angleterre, avec cette différence cependant qu'il n'y a pas de faculté de théologie. Cette science s'enseigne dans des colléges particuliers. La plus ancienne université de l'Amérique du nord est celle de Cambridge dans le Massachussetts, appelée Harward-University, et fondée en 1738; celle qui a été établie le plus récemment en 1825, est celle de Charlotteville. Outre les langues anciennes et modernes, les mathématiques, la philosophie, la chimie, la médecine, la morale et le droit y forment la base de l'enseignement. X.

UNTERWALD ou **UNDERWALD**, un des 22 cantons de la confédération helvétique, situé presque au centre de la Suisse, entre le lac des Quatre-Cantons et les cantons de Lucerne, d'Ury et de Berne. Il a un peu plus de 44 lieues carrées. Depuis l'an 1150, ce canton a été divisé en deux parties, qui sont séparées l'une de l'autre par la forêt de Kernwald et par la chaîne de montagnes qui s'étend du Titlis à la Blum-Alp (l'*Alp-Fleuri*); le district le plus élevé, situé au sud, se nomme *Obwald* ou Haut-Unterwald; le plus septentrional, qui s'étend au-dessous de la forêt, porte le nom de *Nidwald* ou Bas-Unterwald. Ces deux districts forment en réalité deux républiques différentes, quoiqu'aux yeux du corps helvétique elles ne se représentent que comme un seul canton. Sur une population totale de 25,000 habitants, le Haut-Unterwald en a les trois cinquièmes. Ce pays appartient aux plus belles contrées de la Suisse. Il se compose de deux vallées, ouvertes au nord sur le lac de Lucerne, et arrosées par deux torrents nommés l'un et l'autre *Aa*. De hautes montagnes, couvertes de pâturages ou de forêts, dominent leurs bassins de toutes parts. Ici, du côté de Berne, le Titlis, dont peu de personnes ont vu le sommet qui commande une vue immense; le Joch; le Brunig, entouré des plus riches vallées; plus loin, le Nesselstock, puis des Alpes fertiles qui se terminent à l'immense pyramide du mont Pilate. D'un autre côté, vers le canton d'Uri, l'Hennenberg, au pied duquel s'élève le couvent d'Engelberg, le Rothstok, le Vallenstok, enfin le Brisenberg, dont le lac de Lucerne baigne la base, et entre ces deux chaînes, au milieu du canton, le Burgen, couvert jusqu'à sa sommité d'habitations éparses et d'arbres fruitiers, puis le Rotzberg, embelli par une charmante cascade et par les ruines du château de Wolfenschiess, couvert d'exécrations par les fondateurs de la liberté suisse. — L'agriculture est aussi négligée dans l'Unterwald que dans le Schwitz, et l'éducation du bétail est presque la seule industrie du pays; aussi n'y recueille-t-on qu'à peine assez de grains pour la consommation. Le Bas-Unterwald tire un grand parti de ses fruits et des produits des forêts: le sapin y domine et y est quelquefois énorme. La chaux, le sable et l'ardoise abondent, mais on en recueille peu de profit, comme des autres productions minéralogiques. Les communes voisines du lac des Quatre-Cantons vivent en partie de la pêche et de la navigation. La vallée d'Engelberg est la partie du pays où il règne le plus d'industrie; mais, en général, c'est ici plus que nulle part ailleurs que l'on vérifie ce qui a été observé par quelques voyageurs, que les cantons catholiques sont moins industrieux que les cantons protestants, ce qui tient essentiellement à une éducation moins soignée, et au temps perdu en fêtes et exer-

cices religieux. Les habitants de tont l'Unterwald ont la même énergie, le même courage, le même amour de la patrie, le même bon sens naturel, la même simplicité de mœurs qui distinguent ceux du canton de Schwitz. Tout ce qu'on peut leur reprocher, l'ignorance, la superstition, l'éloignement pour les nouveautés, tient à la même cause qui met un obstacle au développement de l'industrie; et elle disparaîtra quand ils le voudront. — Les constitutions des deux parties de l'Unterwald ont beaucoup de similitude. Dans l'un et l'autre, le pouvoir souverain réside dans la *landgemeinde*, ou assemblée générale de tous les citoyens, qui se réunit chaque année sous la présidence du *landamnan*, ou chef de l'état. Dans l'Obwald, il n'y a qu'un *conseil* qui exerce le pouvoir souverain, exécutif et administratif; dans le Nidwald, l'autorité est exercée par quatre assemblées et sept conseils. La religion catholique est la religion du pays. Ce canton a été, avec ceux de Schwitz, et d'Uri, le berceau de la liberté helvétique. Le Haut-Unterwald, l'Obwald, a pour chef-lieu Sarnen, et le Nidwald, Stanz. — *Sarnen* est un bourg de 3,500 habitants, situé dans la principale et la plus riche vallée du canton. On y remarque la maison de ville et un grand bassin de fontaine formé d'un seul morceau de granit. L'assemblée générale se réunit près de Sarnen, sur l'emplacement du château de Landenberg, le dernier gouverneur autrichien. Le bourg de *Stanz* renferme près de 5,000 habitants; il est situé dans un riant vallon, d'un climat doux, à une lieue du lac de Lucerne. Près de là est une colonne surmontée de la statue d'Arnold de Vinkelried, l'un des combattants de l'indépendance. La vallée d'Engelberg, qui s'étend au-dessus de Stanz, est remarquable par le collége qu'y a fondé l'abbé Saltzmann, dont les habitants n'oublieront jamais les bienfaits. OSCAR MAC CARTHY.

UPSALA, chef-lieu de la province d'Upland, en Suède, célèbre dans les temps anciens par son temple consacré à Odin, et aujourd'hui par son université. Elle est située dans une plaine fertile, à seize lieues de Stockholm et une lieue du lac de Melaren. Le Tyris qui la traverse la met pendant l'été, au moyen de bateaux à vapeur, en communication directe avec la capitale. Les rois s'y faisaient couronner, et ils y établirent souvent leur résidence. Son université date de Sten-Sture l'aîné (1476); mais c'est à Gustave-Adolphe-le-Grand qu'elle doit sa splendeur. Elle possède une bibliothèque contenant 80,000 volumes et un grand nombre de manuscrits précieux, relatifs surtout à l'histoire de Suède, et parmi lesquels on remarque le *Codex argenteus* d'Ulphilas. Un magnifique édifice a été construit sous le règne actuel pour la recevoir. On y trouve deux imprimeries, un observatoire, un beau jardin botanique, tous les établissements enfin nécessaires à l'enseignement supérieur. Le célèbre Linné a habité l'ancien jardin des plantes. L'université compte environ 1,400 élèves. Sur une hauteur s'élève le magnifique château construit par Gustave Ier; il sert aujourd'hui de demeure au préfet. Plusieurs diètes y ont été tenues, ainsi que le synode de 1593, auquel le protestantisme doit son affermissement dans le royaume. Upsala, au temps du catholicisme, était le siége de l'archevêque du Nord; c'est aujourd'hui la résidence de celui de tout le royaume. Elle a deux églises, dont l'une, la cathédrale, élevée sur le modèle de Notre-Dame de Paris, est un des plus beaux édifices de la Suède. Là dorment les cendres de plusieurs rois, de Gustave Ier ou Wasa, de Jean III, des reines leurs épouses. Linné y est aussi inhumé. Un reliquaire d'argent, qui y est déposé, renferme les os d'Érik-le-Saint, patron de la Suède durant la période catholique. Il se tient annuellement à Upsala une grande foire, connue sous le nom de *Disting*. Elle commence le 3 février et dure 15 jours. — Les rues de cette ville sont assez régulières, mais mal pavées; les maisons en bois ou en briques, peintes à l'extérieur, ont pres-

que tentes des cours et des jardins. La population s'élève à 4,500 habitants, non compris les étudiants. — A un demi mille, on voit les restes de l'*ancienne Upsala*, où s'élevait le temple d'Odin. On prétend même que les murs de l'église actuelle sont ceux de l'antique sanctuaire. Trois tumulus, qu'on dit être ceux de Thor, d'Odin et de Frey, existent auprès de l'église. A un mille de la ville on aperçoit les pierres de Mora (*Mora Stenar*), sur lesquelles les rois de Suède furent élus jusqu'à Gustave Wasa. En général, les alentours sont riches en souvenirs précieux pour la mythologie et l'histoire nationale. C. L.

URANE. Ce métal, l'un des cinquante-quatre éléments, fut extrait en 1789, par Klaproth, d'un minéral appelé *pech-blende*, dans lequel il existe à l'état d'oxyde. Il contient jusqu'à neuf substances, savoir : du plomb, du fer, du cuivre, du zinc, du cobalt, de l'arsenic, du soufre, de la silice, et enfin de l'oxyde d'urane. M. Arfwedson conseille pour son extraction le procédé suivant : la pech-blende est réduite en poudre, dissoute dans l'eau régale, qui laisse inattaquée une partie de la gangue ; cela fait, on sépare le cuivre, le plomb et l'arsenic par l'hydrogène sulfuré ; on élimine le fer qui doit être à l'état de peroxyde par le carbonate d'ammoniaque en excès, on fait bouillir la liqueur filtrée jusqu'à ce que l'odeur de carbonate d'ammoniaque ait disparu ; les oxydes de cobalt, de zinc et d'urane se précipitent ; on traite le mélange par l'acide hydrochlorique faible, qui dissout les oxydes de cobalt et de zinc ; l'oxyde d'urane reste pur. On peut le réduire par l'hydrogène sulfuré à la chaleur de la lampe. Ce procédé d'extraction pourrait être beaucoup simplifié. On pourrait, sans aucun doute, traiter la pech-blende comme le minerai de chrôme (*chromate de fer*), toutefois après l'avoir préalablement grillée. Le protoxyde d'urane joue le rôle d'une base ; sa composition correspond à celle du protoxyde de fer. Le peroxyde d'urane joue le rôle d'acide ; il est formé, comme le peroxyde de fer, de deux atomes de métal et de trois d'oxygène. La combinaison du peroxyde d'urane avec un alcali s'appelle *uranate*. Les uranates de potasse ou de soude peuvent s'obtenir en calcinant le peroxyde d'urane avec les carbonates de ces deux bases. Ces sels étant peu solubles dans l'eau froide, on peut les séparer aisément des carbonates alcalins en excès. Les uranates sont tous décomposables par la chaleur ; quelques-uns donnent par la calcination un alliage d'urane et du métal contenu dans la base ; cet alliage est quelquefois pyrophorique : on peut obtenir l'oxyde d'urane pur par la calcination de l'uranate d'ammoniaque.

BAARESWIL.

URANIE, l'une des neuf Muses, était la plus contemplative d'entre elles ; toujours les regards élevés vers le ciel, auquel est emprunté son nom mélodieux (*v.* URANUS), elle présidait à l'astronomie et à la géométrie, qui mesura la distance et le volume des globes qui roulent dans l'Empyrée, de la couleur azurée duquel sa robe était teinte, et dont ses yeux bleus avaient le tendre éclat. Parfois, des sphères sont à ses pieds ; souvent, elle tient un compas, avec lequel elle trace ou des arcs ou des cercles. Cette Muse sérieuse ne fut point toujours chaste ; elle eut d'Apollon Linus (*v.*), et du joyeux Bacchus l'Hyménée, dieu jeune et charmant, au voile couleur d'ambre, et portant un flambeau allumé aux purs feux de l'astre du jour. Une couronne d'étoiles scintille ordinairement autour de la tête de cette paisible fille de Mnémosyne. Les mythes comptent aussi une Vénus (*v.*) célèbre du nom d'Uranie, et une Océanide. DENNE-BARON.

URANUS, dieu primordial. Bien qu'Hésiode ne le range point parmi les quatre grandes divinités cosmogoniques, il est le ciel personnifié, *Ouranos*, mot signifiant dans l'idiome des Hellènes, la voûte éthérée. Ce substantif est lui-même tiré du mot hébreu *ur*, ou mieux *our* (feu). Les mythes antiques font Uranus fils du Chaos et du Jour, qui, en grec, est féminin, et s'appelle *Hêmêra*. Le chantre

de la théogonie veut que Ghê ou la Terre l'ait engendré à elle seule, en même temps qu'il engendrait de son côté les montagnes et Pontos (la mer), et que, s'unissant ensuite à Ouranos, son fils, elle ait mis au jour l'Océan, puis après Chronos (le temps). Cette espèce de *Béreschit* ou Genèse des mythes n'a rien d'absurde. Uranus fut aussi, par son union avec Ghê, que quelques mythes font sa sœur, le père des Titans (*v.*) ou Géants. Lorsque le Temps jaloux eut, de sa faux ou *harpé*, tranché la virilité de son père, Aphrodite ou Vénus (*v.*) naquit du sang de cette blessure. Laissons Diodore raconter qu'Uranus fut un roi des Atlantes, l'inventeur de l'astronomie, auquel les Grecs auraient donné, après son apothéose, le beau nom du *ciel*, dont il aurait ouvert les secrets à son peuple et à l'univers. Orphée et Hésiode nous révèlent assez, par les poèmes qu'ils nous ont transmis, que la création, ou, si l'on veut, la nature est seule cachée sous les noms, les actions et les amours de ces dieux tous cosmogoniques. *Sanchoniaton* (*v.*) le Phénicien dit expressément et sans fiction historique, à la manière d'Hérodote et de Diodore, qu'Élion (le Très-Haut) engendra avec Béruth, son épouse, le ciel et la terre. Où tout est clarté, les érudits trop souvent se plaisent à jeter des nuages et des brouillards. DENNE-BARON.

URANUS (astronomie). Ce nom a été donné à la planète d'Herschell. Ce savant, né dans le Hanovre, mais établi à Bath, en Angleterre, regardant avec un télescope de sept pieds les étoiles qui sont vers les pieds des Gémeaux, aperçut, le 13 mars 1781, un nouvel astre, qu'il prit d'abord pour une comète : il la nomma *Georgium Sidus* ; Sivry voulait qu'on la nommât *Cybèle*, et Prospérin *Neptune* ; Bode proposa le nom d'*Uranus*, adopté généralement aujourd'hui. C'est la planète la plus éloignée du soleil que nous connaissions ; sa distance est de 19,183, et la durée de sa révolution sidérale de 30,688 jours $\frac{713}{1000}$; son diamètre, celui de la terre étant 1, est de 4, 26, son volume de 77, 5, et sa masse, relativement au soleil, de $\frac{1}{17918}$. Z. Z.

URATE, terme de chimie ; nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide urique avec différentes bases (*v.* URINE).

URBAIN. Huit papes de ce nom ont occupé la chaire de saint Pierre. Le premier fut le dix-huitième évêque de Rome, sous l'empereur Alexandre Sévère. Mais le commencement, la durée et la fin de ce pontificat ne sont pas bien déterminés. Baillet raconte qu'un autre Urbain, préfet de Rome, lui ayant ordonné de sacrifier au dieu Mars, ce pape cracha sur l'idole, et les notaires contemporains affirment, dans les actes du Vatican, qu'il souffrit le martyre avec un grand nombre de chrétiens. Mais des critiques très orthodoxes rejettent cette persécution comme impossible sous un empereur dont la mère était chrétienne, et maîtresse pour ainsi dire du conseil et du palais. Les annales de Baronius fixent la mort d'Urbain à l'an 233 et son pontificat à six ans et sept mois. La chronique d'Eusèbe lui donne une durée de neuf années. D'autres enfin lui attribuent l'origine du temporel, en assurant qu'il accepta les dons de terres et d'argent que les chrétiens lui venaient offrir pour l'entretien des prêtres et l'ornement des églises. J'oubliais de dire qu'Urbain Ier avait succédé au premier des Calixtes.

URBAIN II, 164ᵉ pape, se nommait Eudes ou Otton de Châtillon; il était fils du seigneur de Lagen, près de Châtillon-sur-Marne. Né vers l'an 1042, il fut élevé sous les yeux de saint Bruno, chancelier de l'église de Reims, et devint, en 1070, archidiacre de cette église. Le goût de la retraite le jeta dans le monastère de Cluny, d'où il ne sortit que pour se rendre à Rome à la prière de Grégoire VII, qui lui donna l'évêché d'Ostie, et qui l'honora de sa plus intime confiance. Légat en Allemagne, et arrêté par ordre de l'empereur Henri IV en l'an 1083, il fut renvoyé à Rome par ce prince; mais l'intrépide Grégoire lui ayant ordonné de

rester en Allemagne, il y fulmina l'excommunication lancée contre César par le pontife. Revenu cependant en Italie, à la suite de Henri, il fut un moment d'être élu après la mort de Grégoire; mais il fit éclater son désintéressement en consacrant lui-même le nouveau pape Victor III, et trois ans après, celui-ci sentant sa fin prochaine, le présenta comme son successeur aux évêques, qui, malgré de faibles oppositions, l'élurent et le consacrèrent dans l'église de Terracine, le 12 mars 1088. Il déclara sur-le-champ qu'il entendait marcher sur les traces de Grégoire VII, et se montra le digne disciple de ce vigoureux pontife, en renouvelant l'excommunication de l'empereur et de l'anti pape Guibert qui était resté maître de Rome. Urbain II n'avait pour lui, de toute l'Italie, que Roger, comte de Sicile, le duc de Pouille et les sujets de la comtesse Mathilde. Mais cette protectrice du saint-siége, ayant épousé le fils de Guelfe de Bavière, petit-fils d'Azzo de Ferrare, l'Allemagne fut près d'échapper à l'antipape et à l'empereur, pendant que ceux-ci dominaient en Italie. Le ravage de la Lombardie par les troupes impériales ne fit qu'augmenter la résistance d'Urbain II. Il s'attaqua même au roi de France, Philippe I[er], qui venait de répudier Berthe pour épouser Bertrude, et le frappa d'anathème. Il fit couronner roi d'Italie, par l'archevêque de Milan, le prince Conrad, fils révolté de l'empereur. Il s'ensuivit des défections qui forcèrent l'empereur et l'antipape Guibert à se réfugier dans Vérone. Urbain II rentra dans Rome, célébra la fête de Noël dans la basilique de saint Pierre, contraignit le roi de France à se soumettre au saint-siége, et tint un concile à Plaisance, où tant de clercs et de laïques se rendirent qu'il fut obligé de les assembler en plein champ. Le roi Philippe et l'empereur Alexis Comnène y envoyèrent des ambassadeurs, l'un pour obtenir un sursis à l'excommunication et au renvoi de Bertrude, l'autre pour réclamer les secours des princes chrétiens contre les infidèles. Deux clercs anglais vinrent également le reconnaître au nom de leur souverain, Guillaume-le-Roux, qui avait penché jusqu'alors pour Guibert. Après avoir réglé les affaires de la Lombardie, Urbain II passa enfin les Alpes, parcourut le midi de la France, et vint tenir à Clermont le fameux concile où furent décidées les croisades. Pierre-l'Ermite, à son retour de Jérusalem, l'avait instruit des périls et des misères qui assiégeaient les pèlerins; et ils avaient tous deux concerté cette insurrection de l'Europe contre l'Asie. Les prédications de l'ermite avaient si bien préparé les esprits que le pape ne put achever sa harangue. Tous les assistants en masse s'écrièrent : *Dieu le veut, Dieu le veut!* et cent mille chevaliers ou gens d'armes, escortés de six cent mille fantassins, prirent la croix des mains du pape et de ses légats. Urbain II parcourut la France pour recruter cette pieuse armée, fixa le jour du départ à la fête de l'Assomption de l'an 1096, tint de nouveaux conciles à Tours, à Primes, et fut reconduit à Rome par un immense concours de pèlerins sous la bannière d'Étienne de Blois, de Robert de Normandie et de la comtesse Mathilde. Il y apprit peu de jours après la retraite de l'empereur et de ses troupes vers l'Allemagne. Tout prospérait à ce pontife. Jérusalem fut enlevée d'assaut le 5 juillet 1099 par les croisés dont il avait béni l'entreprise; mais il n'eut pas le temps de connaître cette heureuse issue de la croisade, la mort le priva de cette jouissance le 29 du même mois.

Urbain III 178[e] pape, se nommait Hubert Crivelli. Il était né à Milan et avait été investi de l'archidiaconat de cette ville, après avoir exercé les mêmes fonctions dans le diocèse de Bourges. Promu au cardinalat, sous le titre de saint Laurent, par le pape Luce III, et pourvu de l'archevêché de Milan par le même pontife, il lui succéda sur la chaire de saint Pierre au mois de décembre 1185, sous le règne de Philippe-Auguste de France et de l'empereur Frédéric Barberousse. Son premier acte fut de condamner les évê-

ques qui avaient sacré le prince Henri, fils de cet empereur, comme roi des Romains. Ce trait d'audace ranima les querelles de l'empire et de la papauté. Aux griefs de la cour de Rome s'étaient ajoutés les griefs du pontife, qui ne pouvait pardonner l'oppression des Milanais, ses compatriotes. Le mariage du prince Henri avec la fille du roi de Sicile avait encore ranimé sa haine, et les brutalités du jeune prince à l'égard de quelques prélats ou serviteurs de la cour de Rome y avaient mis le comble. Il somma l'empereur de comparaître; mais Barberousse était dès long-temps habitué à lutter contre les papes. Il ferma tous les passages de l'Italie, assembla tous les évêques d'Allemagne, et les força d'écrire au pape pour l'engager à ne pas rompre la paix de l'église. C'était mal connaître Urbain III. Dieu seul pouvait l'arrêter dans ses projets d'excommunication, et il l'ôta de ce monde le 19 octobre 1187 avant qu'il eût lancé ce nouvel anathème. Ce fut dans les derniers jours de ce pontificat de moins de deux ans qu'arriva la triste nouvelle de la fatale journée de Tibériade et de la reprise du saint sépulcre par Saladin, 82 ans après que Godefroy de Bouillon s'en était emparé; et il est singulier que deux faits aussi importants et aussi contraires accompagnent dans l'histoire la mort des deux Urbains, qui se suivent dans la biographie des papes de ce nom.

Urbain IV fut le successeur d'Alexandre IV et le 188e de la nomenclature. Son nom était Jacques Pantaléon. Il était né à Troyes, d'un savetier champenois qui l'envoya étudier à Paris. Son savoir et son éloquence l'élevèrent à l'archidiaconat de Liége, où le pape Innocent IV le prit pour en faire son chapelain et son légat. Il partit en cette dernière qualité pour la Pologne en 1248. Quatre ans après, il était évêque de Verdun et chargé de la légation de Poméranie. En 1255, Alexandre IV l'envoya dans la terre sainte avec le titre de patriarche de Jérusalem; et les affaires de son église l'ayant amené à Viterbe au moment de la mort d'Alexandre, les huit cardinaux qui s'y trouvèrent l'élurent pour succéder à ce pape, le 29 août 1261. L'usurpateur Mainfroi se maintenait alors dans le royaume de Naples, malgré la puissance du saint-siége qui soutenait le jeune Conradin. Urbain suivit le parti de ses prédécesseurs, et s'étaya d'abord de l'alliance de saint Louis de France pour repousser la médiation intéressée de Jacques, roi d'Aragon. Mais la politique changea tout au préjudice de la cour de Rome. Le fils de Jacques épousa Constance de Sicile, fille de Mainfroi; et Louis IX accepta pour son fils Isabelle d'Aragon, qui unit ainsi les deux couronnes dans un intérêt commun. Urbain IV crut rompre cette alliance nouvelle en offrant la couronne de Naples au comte d'Anjou, frère du roi de France. Il échoua contre la fidélité de ce monarque, et Mainfroi jeta ses bandes armées sur le patrimoine de saint Pierre. Une croisade prêchée contre lui par le pape n'eut que des succès momentanés. Le manque d'argent la dispersa; les armes spirituelles ne furent pas plus efficaces. Mainfroi parut s'humilier un moment pour obtenir un délai; mais il finit par braver les foudres ecclésiastiques. Au milieu de ces débats arriva la nouvelle de la rentrée des empereurs grecs dans Constantinople et de la défaite des Latins. Urbain IV se hâta d'en écrire à Louis IX pour l'exciter à venger l'empereur Baudouin des succès de Paléologue. Mais celui-ci le ramena par ses flatteries et ses fausses promesses, et le refus que firent le clergé de France et celui d'Angleterre de coopérer par des subsides au rétablissement des empereurs latins, engagea plus fortement encore la cour de Rome à traiter avec leur vainqueur. Deux prétendants se disputaient en même temps l'empire d'Allemagne, c'étaient Alfonse, roi de Castille, et Richard, comte de Cornouailles. Un troisième parti se formait en faveur de Conradin. Urbain IV s'opposa à cette élection. Il voulait bien le soutenir à Naples, mais non pas en Allemagne, pour ne pas y rendre quelque puissance à la maison de Barberousse qui avait causé tant d'embarras au

saint-siége. Il cita les deux autres compétiteurs à comparaître devant lui le 2 mai 1264. Mais les affaires de l'empire et de Constantinople ne furent pas plus terminées par lui que celles de Sicile. La mort le surprit au milieu de tous ces débats le 2 octobre 1264, dans la ville de Pérouse, où il s'était fait porter en litière, après avoir été chassé d'Orviette par la révolte des habitants.

Urbain V, 206e pape, était fils de Grimaud ou Grimoald, seigneur de Grisac en Gévaudan. Son prénom était Guillaume, et sa première vocation fut pour l'état monastique qu'il embrassa dans le prieuré de Chiriac, au diocèse de Mende. Devenu docteur en droit civil et en droit canon, il les enseigna dans Montpellier, dans Avignon, et fut pourvu successivement de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre et de Saint-Victor de Marseille. Ce fut enfin pendant sa légation de Naples, qu'après un mois de conclave, les cardinaux l'élurent à la place d'Innocent VI, le 28 octobre 1362. Le roi Jean de France, qui se trouvait alors à Avignon, eut une grande part à cette élection : deux autres rois, celui de Dannemark et Lusignan de Chypre, ne tardèrent pas à l'y rejoindre, et, dès son arrivée dans sa capitale, Urbain V leur fit adopter le projet d'une nouvelle croisade; mais, avant de songer à reconquérir la Judée, il s'occupa de la pacification de l'Italie, que troublaient les armes et les intrigues des Visconti. Un traité de paix fut signé le 3 mars 1364; et, s'il faut en croire l'historien Baluze, au mois de mai suivant, le pape négociait secrètement avec l'empereur Charles IV pour l'abaissement de ces mêmes Visconti. Les désordres causés par ces princes et par les autres tyrans de l'Italie ayant leur principale source dans le séjour des papes à Avignon, les supplications des Romains et du poète Pétrarque déterminèrent enfin Urbain V à rentrer avec sa cour dans la ville de Rome. Il s'embarqua, le 19 mai, à Marseille, sur une galère vénitienne, fit, le 9 juin, son entrée dans Viterbe, où, quelques jours après, il reçut une ambassade de l'empereur et du clergé de Constantinople, qui demandaient à rentrer dans le giron de l'église romaine. Le peuple de Rome ne put le voir que le 16 octobre. L'empereur Charles IV le suivit en Italie avec une puissante armée, ravagea les terres des Visconti, et fit sacrer l'impératrice dans l'église de Saint-Pierre. Mais Urbain V ne tarda point à faire voir que son retour avait contrarié ses inclinations. Las de se transporter de Montefiascone à Viterbe, pour éviter, disait-il, le mauvais air de Rome, il manifesta bientôt le désir de retourner dans le Comtat. Les Romains essayèrent en vain de le retenir par les fatales prédictions de sainte Brigitte de Suède. Il remit à la voile pour Marseille, et ne rentra dans Avignon que pour justifier la prophétesse. Attaqué, au mois d'octobre 1390, d'une maladie grave, il mourut le 19 décembre suivant, et fut porté, selon ses désirs, dans l'église de Saint-Victor de Marseille. L'histoire le loue d'avoir élevé des palais et des temples, et surtout de n'avoir pas enrichi ses parents des biens de l'église, qu'il appelait le bien des pauvres.

Urbain VI, 208e pape, n'est séparé du précédent que par Grégoire XI. Celui-ci avait aussi reporté le saint-siége d'Avignon à Rome; mais il y était mort, et le peuple romain, redoutant l'élection d'un pape français, s'était assemblé en tumulte autour du palais, où les cardinaux s'étaient renfermés au nombre de 16. *Un Italien ou la mort!* criait cette populace armée; et les onze Français qui faisaient partie de ce conclave se hâtèrent de contenter cette impérieuse et violente insurrection, en nommant Barthélemi de Prignano, qui prit le nom d'Urbain VI. C'était un Napolitain que son savoir et sa réputation d'humilité avaient élevé à l'archevêché de Bari. Mais à peine eut-il saisi le timon des affaires, que les cardinaux, épouvantés de sa fermeté, s'enfuirent sur les terres de Naples. Malgré l'excommunication du pape qu'ils venaient de faire, ils ouvri-

rent à Fondi un nouveau conclave, sous la protection de la reine Jeanne. Les cardinaux italiens y furent attirés par une ruse; et les onze Français, proclamant qu'Urbain VI avait promis de se démettre dès que la révolte serait calmée, élurent le cardinal Robert de Genève, qui prit à l'instant le nom de Clément VII. C'était un homme de 37 ans, qui avait été déjà évêque de Térouanne et de Cambrai, et qui fut sur-le-champ adopté par la France, l'Espagne, la Savoie, la Lorraine et l'Écosse, tandis que le pape Urbain était reconnu par le reste de l'Europe catholique. Telle fut l'origine du grand schisme d'occident. Clément réussit à s'échapper de la Pouille, et fut reçu dans Avignon comme un triomphateur. Jeanne de Naples s'étant déclarée à son tour pour cet antipape, Urbain VI la déposa, délia ses sujets de leurs serments, et appela au trône de Sicile Charles de Duras, cousin du roi de Hongrie. Les Napolitains lui ouvrirent les portes de leur capitale. Jeanne implora le secours de la France et de Louis d'Anjou, qu'elle avait déclaré son héritier. Mais ce prince, qui se faisait proclamer et reconnaître dans la Provence, laissa la reine à la merci de ses ennemis, qui la firent étrangler ou étouffer le 22 mai 1382. Louis d'Anjou, pressant sa marche à cette nouvelle, pénétra dans l'Italie à la tête de 60 mille hommes, malgré la croisade prêchée contre la France par les légats d'Urbain. Le pape se réfugia près de Charles de Duras; mais il se trouva tout à coup prisonnier dans Aversa, par l'ordre de ce même prince dont la conduite est à peine concevable. La médiation des cardinaux rétablit un instant la paix entre les deux souverains. Mais Urbain voulut agir en suzerain; Charles de Duras ne voulut point le souffrir; et la mort imprévue de Louis d'Anjou l'ayant délivré de son compétiteur, il ne garda plus de mesures envers le saint-père. Une conspiration s'ourdit contre lui à l'instigation du roi Charles; mais elle fut découverte par le pontife, qui fit arrêter les conspirateurs, et lança l'anathème contre le monarque qu'il appelait son vassal. Les six conjurés furent jetés dans des cachots infects, mis à la question, traînés de ville en ville par Urbain, qui s'était échappé de Nocera sous la protection de Raymond des Ursins, et livré enfin au supplice, malgré les prières des princes qui l'avaient reconnu. Urbain s'embarqua pour la Sicile, et passa de là à Gênes, où il arriva le 23 septembre 1385. Sa fuite nuisit à sa cause; le zèle des Italiens en fut ébranlé. Les légats de Clément se faisaient écouter en Allemagne. Les peuples et les princes, désolés par la guerre civile, suppliaient les deux prétendants de donner la paix à la chrétienté; et Clément sollicitait l'ouverture d'un concile. Urbain s'y refusa; il reprit le chemin de Rome, où il entra dans les premiers jours d'octobre 1387. Il y résista deux ans à tous les conseils qu'on ne cessait de lui donner pour mettre fin à ce schisme déplorable, et mourut enfin de vieillesse ou de poison à l'âge de 72 ans, vers les derniers jours de l'an 1389. L'antipape Clément ne valait guère mieux. Il fatiguait de ses exactions les peuples de son obédience; et, comme les Romains avaient donné un successeur à Urbain VI dans la personne de Boniface IX, Clément continua cette lutte sanglante, sollicitant ouvertement la paix, et cabalant sourdement pour entretenir la discorde. Une attaque d'apoplexie en délivra le monde à l'âge de 52 ans, le 16 septembre 1394. Mais il eut des successeurs qui luttèrent contre Boniface IX, Innocent VII et Grégoire XII, jusqu'à l'extinction du schisme par le concile de Pise.

URBAIN VII, 137e pape, succéda, le 15 septembre 1590, à Sixte-Quint, après huit jours de conclave. Il se nommait Jean-Baptiste Castagna, et appartenait à la famille génoise de ce nom. Envoyé de Pie IV au concile de Trente, il avait été nonce en Espagne, à Venise, et enfin à Cologne, où se négociait la paix entre Philippe II et les Provinces-Unies. Fait cardinal par Grégoire XIII, investi de

la confiance de Sixte-Quint, il fut prédit et désigné par ce grand pontife, qui, faisant allusion à son nom de Peretti, dit un jour que les Romains étaient lassés de poires et qu'il fallait leur servir des châtaignes. Le peuple accueillit cette élection avec des acclamations de joie. Les vertus, la charité, les manières de Castagna lui avaient attiré la vénération et l'amour des Romains; et les distributions d'argent qu'il fit faire aux pauvres, le jour même de son exaltation, ajoutèrent à l'enthousiasme du peuple. Mais le ciel ne lui laissa pas le temps de remplir les espérances de l'église. Une fièvre ardente l'enleva le douzième jour de son pontificat; et le deuil et le désespoir succédèrent à ces manifestations de l'allégresse publique.

Urbain VIII, 244e pontife, était de la noble famille des Barberini de Florence. Il avait été clerc de la chambre, et deux fois nonce auprès du roi de France Henri IV, quand, au mois d'août 1623, il fut élu pour succéder à Grégoire XV. L'affaire de la Valteline fut pour le nouveau pape une occupation digne de lui; mais le résultat ne lui fut pas avantageux. On sait que la maison d'Autriche et d'Espagne avait pris ce pays sur les Grisons, et que la cour de France s'était unie à la Savoie et aux Vénitiens pour le lui enlever. Le pape Grégoire XV avait fait accepter sa médiation; et l'affaire, laissée à son arbitrage, restait à décider par Urbain VIII. Celui-ci vit les intérêts de la religion catholique compromis si les Grisons, qui étaient protestants, recouvraient la Valteline sans condition. Il décida en conséquence que l'Espagne conserverait le droit de faire passer ses troupes à travers ce pays quand elle le jugerait à propos. Richelieu s'indigna de cette clause étrange; il menaça le pape d'une armée, et prit enfin le parti de s'arranger seul avec Olivarez, pendant que les légats d'Urbain négociaient à Paris avec Louis XIII. Le cardinal-ministre ordonna à l'ambassadeur Dufargis d'en finir avec la cour d'Espagne; et Louis XIII, le pape, Venise et la Savoie apprirent avec la même surprise que cette affaire avait été conclue à Monzon sans eux, par la renonciation à tout passage de troupes de la part de l'Espagne, et par de vagues stipulations, en faveur de la religion catholique, de la part des trois ligues grises. Une autre négociation, qui eut des suites bien funestes, occupa deux ans entiers la cour de Rome. Il s'agissait d'accorder une dispense à la princesse Henriette Marie, sœur de Louis XIII, pour épouser le prince de Galles, qui fut depuis l'infortuné Charles Ier. Urbain VIII n'accorda cette dispense qu'à la condition, acceptée par le prince et par le roi, son père, d'élever les enfants dans la religion romaine. Il profita de cette victoire pour essayer de ramener les Anglais à son obédience; et l'on sait où ces manœuvres conduisirent le malheureux monarque. L'alliance de la France avec Gustave-Adolphe et les protestants d'Allemagne causa un violent chagrin à ce pape. Il protesta d'abord contre la politique de Richelieu; mais, comme l'ambition de la maison d'Autriche le gênait en Italie, il exhorta l'empereur à se servir contre les Suédois des troupes que la cour de Vienne employait à ravager la Lombardie et le Mantouan; et cette cour en fut si violemment affectée, qu'au rapport d'Heydegger elle essaya de provoquer la réunion d'un concile pour y faire dégrader le pape comme fauteur d'hérétiques. Urbain VIII refusa toutefois de faire cause commune avec la France dans la guerre opiniâtre que Richelieu soutenait contre les successeurs de Charles-Quint; il s'en tint au rôle de médiateur, et rappela de Paris le nonce Mazarin, qui penchait un peu trop vers la politique du ministre de Louis XIII. L'affaire de Parme vint envenimer ce léger dissentiment. Le duc Odoard devait de fortes sommes au mont-de-piété de Rome, et le pape voulait profiter des embarras du duc pour lui faire épouser une de ses nièces. Celui-ci ayant préféré une fille des Médicis, les Barberini firent saisir le duché de Castro sur le duc

de Parme, sous prétexte d'intérêts arriérés. Il s'ensuivit une guerre entre les deux états, et la France prit ouvertement le parti du duc de Parme. L'assassinat de l'écuyer du maréchal d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, avait d'ailleurs aigri le cardinal de Richelieu contre la cour pontificale; mais l'intérêt des deux puissances apaisa bientôt cette querelle; et le plus important résultat de cet accommodement fut le chapeau qu'y gagna Mazarin, le 16 décembre 1641. Le duc de Parme s'arrangea plus tard avec les Barberini, et le duché de Castro lui fut restitué. C'est à cette même année qu'il faut rapporter l'origine du jansénisme. Urbain VIII condamna le livre de Jansenius, et livra la France, pendant un siècle, à de fâcheux désordres. La maison de Bragance, élevée sur le trône de Portugal par une révolution, ne voulut point permettre aux commissaires du pape d'examiner la validité de ses titres; et cette affaire n'était pas encore vidée, quand Urbain VIII mourut, au mois de juillet 1644; il était alors dans sa 78e année, et son pontificat avait duré 21 ans moins huit jours.— Ce pape mérite d'être loué pour son savoir et son amour pour les lettres, qu'il cultivait avec distinction. Ses poésies latines furent imprimées à Paris, en 1623, l'année même de son exaltation. Ce sont des odes, des hymnes, des cantiques sur des sujets sacrés, et des épigrammes sur quelques illustres de son temps. Ces poésies furent vantées par Baillet, Borrichius et Vittorio Ressi; mais le cardinal Albizzi traita fort mal les vers et l'auteur. Urbain VIII s'essaya aussi dans la poésie italienne, mais il n'obtint pas les mêmes succès. C'est de lui que les cardinaux reçurent les titres d'*éminences* et *d'éminentissimes*, et la maxime : *Cardinales æquiparantur regibus*. Il ne s'en tint pas à ces vanités. Le domaine de l'église fut augmenté par lui du duché d'Urbin, des comtés de Montefeltro et de Gubio, et des seigneuries de Pesaro et de Sinigaglia, que lui laissa en s'éteignant la maison de Larovère, après la mort du duc François-Marie II. Il faut le louer encore de sa clémence, car il donna le décanat du sacré collége au cardinal Deti, qui l'avait grossièrement insulté avant son avénement.

VIENNET, de l'académie française.

URFÉ (HONORÉ D'), né à Marseille en 1567, descendait d'une illustre maison de Saxe chassée d'Allemagne par l'empereur Barberousse, et établie depuis dans le Forez. Il avait six sœurs et cinq frères, dont le second, grand-écuyer de Savoie, mourut plus que centenaire. En sa qualité de cadet, Honoré fut destiné à l'ordre de Malte: son père l'envoya dans cette île après ses études; mais l'éloignement qu'il avait pour le célibat et la passion qu'il nourrissait depuis son enfance pour Diane de Chateaumorant, riche et belle héritière de son pays, le firent bientôt revenir dans sa famille. A son retour il trouva sa maîtresse mariée à son frère aîné, Anne d'Urfé. Ce mécompte ne put étouffer son amour: il le conserva pendant long-temps, sans toutefois chercher à détourner de ses devoirs celle qui en était l'objet. Au bout de 22 ans le mariage de Diane fut rompu pour cause d'impuissance d'Anne, qui embrassa l'état ecclésiastique. Honoré d'Urfé demanda alors et obtint la main de Diane redevenue libre. Cette union ne répondit pas à ce qu'on devait attendre d'une passion aussi longue. Le temps en avait amorti la force, et d'Urfé en épousant Diane n'avait eu d'autre but que de conserver à sa famille les biens immenses qu'elle possédait. La stérilité de sa femme, sa malpropreté (elle s'entourait toujours de grands chiens qui causaient dans sa chambre et jusque dans son lit une saleté insupportable), dégoûtèrent bientôt d'Urfé. Il se sépara d'elle et se retira en Piémont où il composa l'*Astrée*. La mort le surprit à Villefranche en 1625, au milieu de ses occupations littéraires. — Peu de romans ont obtenu un aussi grand succès que l'*Astrée*; proposé long-temps comme modèle, lu et relu à la cour avec avidité, il obtint les louanges de tous les beaux esprits et ouvrit la

route à cette foule de romanciers qui, pendant toute la première moitié du XVIIe siècle, inondèrent les ruelles de leurs écrits. Mademoiselle de Scudéri professait une admiration sans limites pour cet ouvrage dont elle s'est beaucoup inspirée. C'est à lui qu'elle a emprunté ce genre d'allégories diaphanes qui, sous des noms imaginés, mettent en scène les événements et les personnages contemporains : c'est de lui qu'elle a pris cette politesse de langage recherché, ce ton sophistique et pointilleux avec lesquels s'expriment tous les héros de ses romans. Le fond de l'intrigue de l'*Astrée* repose sur des aventures véritables dont Patru nous a donné la clé. L'histoire de Diane de Châteaumorant et les galanteries de Henri IV en ont fourni la meilleure partie. Outre l'*Astrée*, dont les derniers livres furent composés par Balthazar Baro, d'Urfé est encore auteur de plusieurs écrits aujourd'hui inconnus : la *Savoisiade*, poème épique ; la *Silvanire*, ou la *Morte vivante*, fable bocagère dédiée à la reine Marie de Médicis, et les *Épîtres morales*. — Son frère aîné, qui mourut en 1621, a laissé aussi quelques vers.

JONCIÈRES.

URI. Au Ve siècle, cette grande vallée, qui descend des cimes blanches du Saint-Gothard pour aboutir aux rives du lac des Quatre-Cantons, n'offrait que des forêts ou des pâturages, domaine presque exclusif d'*ures* ou d'*urochs*, types premiers des bœufs de nos prairies. C'était là le pays des *Ures* des vieilles chroniques ; et le canton d'Uri, qui a encore les mêmes limites, a placé sur son écusson une armoirie parlante qui rappelle son premier nom, une tête de bœuf. Cette vallée est arrosée par la Reuss, et voit s'ouvrir sur ses deux côtés des vallées moins étendues, dont les principales sont celles de la Schechen et de la Kerstelen. Le haut de la contrée s'enfonce entre les sommets multiples du Saint-Gothard, qui se dressent, à 10 ou 12,000 pieds, au milieu de vastes glaciers où naissent deux des plus grands fleuves de l'Europe, le Rhin et le Rhône. En descendant, les glaciers se cachent derrière les sommités inférieures, partout recouvertes des plus gras pâturages ; et les forêts des premiers temps embellissent encore le penchant des montagnes. La Reuss ici coule tranquille, chariant des débris de montagnes qu'elle a arrachés plus haut, quand ses eaux impétueuses roulaient dans le *Krachenthal* (la Vallée Bruyante). On l'appelle aussi la vallée d'Urseren. Le sol le plus bas y est encore à 4,000 pieds, et l'hiver y dure plus de huit mois ; peu de districts sont aussi riches en produits minéralogiques. C'est l'une des contrées de la Suisse les plus visitées, parce qu'elle est traversée par la fameuse route du Saint-Gothard qui de ce côté ouvre les plaines de l'Italie. Là, le voyageur pénètre dans la galerie souterraine dite le *Trou d'Uri*, et passe le célèbre Pont-du-Diable, construction vraiment extraordinaire jetée au-dessus des abîmes. — Le canton d'Uri est un des petits cantons de la confédération, et le sixième dans l'ordre de la diète ; il a 60 lieues et demie carrées et 13 à 14,000 âmes. Le climat y est fort inégal. La vallée principale jouit d'un air très doux, et le *fœn* (le vent du midi) la gratifie d'une température peu différente de celle du nord de l'Italie ; aussi y cultive-t-on la pêche, la châtaigne, les légumes fins. Seulement, les effets de ce vent sur l'organisme humain sont quelquefois aussi funestes que ceux du *sirocco*. La principale industrie du pays consiste dans l'éducation des troupeaux ; on en exporte de grandes quantités de fromages, dont le plus estimé est celui d'Urseren, et du bétail, qui se vend sur le marché de Locarno. La vente des peaux d'animaux sauvages, celle des chevaux, des minéraux et d'autres curiosités sont encore la source de quelques profits pour les habitants ; mais le passage et le service de la route du Saint-Gothard constituent leur principale richesse. On calculait, vers la fin du siècle dernier, que, chaque année, il passait sur cette route de 15 à 20,000 balles, sacs, caisses ou tonneaux de marchandises et 9,000 bêtes de som-

me. Aussi, le luxe a-t-il pénétré dans ces cantons reculés, et l'on y trouve des commodités que n'offrent pas toujours les villes. Les pasteurs des hautes vallées ont quelque rapport avec les montagnards italiens. Un de leurs caractères distinctifs est leur goût pour la poésie et le langage poétique. Du reste, comme leurs compatriotes des basses terres, ils sont honnêtes, bons, hospitaliers, courageux et passionnés pour la liberté. Tous professent la religion catholique et parlent allemand. Le canton d'Uri est divisé en deux districts, Uri et Urseren. Le gouvernement est démocratique. Une assemblée générale ou *landsgemeinde* exerce le pouvoir suprême. Le *landrath* simple ou conseil est investi du pouvoir exécutif et de la direction des affaires. Ce pays est l'un des trois qui jetèrent le premier cri de l'indépendance helvétienne. Il s'honore d'avoir vu naître l'immortel Guillaume-Tell (*v.*), et les bords du lac des Quatre-Cantons y rappellent toujours de grands souvenirs. Près de Treib est le Grutli, prairie sacrée pour les Suisses, où fut prononcé le premier serment entre les trois libérateurs. — Le chef-lieu du canton est le village d'Altorf, d'un aspect pittoresque depuis qu'il a été incendié en 1799. Il est situé dans la partie inférieure de la vallée, entre la Reuss et la Schechen. On y remarque la nouvelle église, l'ossuaire et l'hôtel de ville. Une vieille tour s'élève à la place du tilleul sous lequel fut placé le fils de Guillaume Tell. Population 1,600 ames. La vallée d'Urseren compte 3,500 habitants, distribués dans quatre villages, dont le principal est celui d'Andermatt. O. MAC CARTHY.

URINE (médecine et chirurgie), *urina* en latin, est un liquide sécrété par les reins, transmis dans la vessie par les uretères, et expulsé de cet organe par le canal de l'urètre. Ce fluide excrémentitiel, véritable lessive du corps, est le produit d'une sorte de dépuration ou de filtration que le sang subit dans les deux glandes rénales : or, comme le sang renferme les éléments de réparation de tous les organes, il n'est pas surprenant que l'analyse chimique ait démontré dans la composition de l'urine le *détritus* de ces mêmes éléments organiques. Dans l'état normal, l'urine est d'un jaune citrin, d'une odeur légèrement ammoniacale, d'une saveur un peu salée, amère et légèrement acide. Ces signes caractéristiques sont d'autant plus marqués que l'urine a séjourné plus longtemps dans la vessie, et que les boissons ont été peu abondantes. On distingue deux sortes d'urines : celle qu'on rend peu de temps après avoir bu, et celle qui est rendue sept ou huit heures après le repas. La première, qu'on appelle *urine de boisson*, est peu colorée, presque insipide et inodore ; la seconde, qu'on nomme *urine de la digestion*, présente des propriétés toutes contraires. La composition de l'urine varie non seulement dans les différentes espèces animales, mais encore dans l'espèce humaine, suivant l'âge, le sexe, le tempérament et les conditions individuelles de santé ou de maladie. — L'urine humaine éprouve divers changements par le refroidissement et le repos. Sa surface se couvre ordinairement d'une pellicule de couleur variée, *cremor urinæ*, qui est ordinairement formée de sels urinaires et de mucus. Vers le centre, l'urine forme une couche opaque, qu'on nomme *nuage* si elle se rapproche vers le tiers supérieur, et *énéorème* si elle descend vers le tiers inférieur. Au fond du vase l'urine forme une couche terreuse, qu'on appelle *hypostase* ou *sédiment*. Exposée à l'air et sous l'influence d'une température chaude, l'urine se décompose et se putréfie rapidement. En médecine, l'urine est dite *crue* lorsqu'elle est très claire, et *cuite* lorsqu'elle présente une couleur jaune foncée. Les urines *épaisses*, *troubles* et *jumenteuses* se rapportent à divers états d'irritation, soit de la vessie, soit des reins ou de tout autre système d'organe malade. On nomme *diurèse* l'excrétion abondante de l'urine; *dysurie*, son excrétion difficile; *ischurie*, l'absence complète d'excrétion, et *énurésie* la sortie involontaire de l'urine. On nomme aussi *urodynie* la sortie

douloureuse de l'urine; *diabète*, son excrétion très abondante et plus ou moins sucrée; *hématurie*, le pissement de sang; urine *glaireuse*, celle qui est chargée de mucosités comme dans le catarrhe vésical; *pyurie*, l'urine purulente, et *phosphurie* certains cas très curieux d'excrétion urinaire phosphorescente. La précipitation des sels tenus en suspension ou en dissolution dans l'urine donne lieu, sous l'influence de certains états morbides, à la formation des gravelles et des calculs urinaires (*v.* Calcul, Lithotritie et Taille) —L'urine des femmes enceintes présente un caractère très remarquable qui peut servir à constater leur état de grossesse; c'est la présence de la *kiestéine*, sorte de pellicule blanchâtre et grenue, analogue, pour l'aspect, à celle qui se forme sur du bouillon refroidi. Elle est le résultat de l'agglomération d'un grand nombre de globules opalins, qui, à dater du second jour, s'élèvent à la surface de l'urine, pour y former cette pellicule, qui, vers le quatrième ou le cinquième jour, rarement plus tard, se dissipe d'elle-même. Cette disgrégation spontanée donne lieu à la précipitation de ces mêmes globules, qui rendent alors l'urine complétement trouble. Examinée au microscope, la *kiestéine* offre l'aspect d'une couche gélatineuse, parfois recouverte de cristaux cubiques, mais seulement vers les derniers jours. Il ne faudrait pas confondre la *kiestéine* avec la couche muqueuse qui se forme sur l'urine de quelques malades atteints de phthisie au dernier degré, d'abcès par congestion ou de catarrhe vésical. Cette dernière, au lieu de se dissiper spontanément, augmente toujours d'épaisseur en vieillissant, et finit par se convertir en moisissure. C'est un point très curieux d'*uroscopie*, que les médecins arabes avaient entrevu il y a plusieurs siècles, mais que des expériences plus précises viennent de mettre tout à fait hors de doute. Il est aussi des circonstances, malheureusement trop fréquentes, où l'excrétion urinaire entraîne avec elle, et presque toujours à l'insu du malade, une certaine quantité de fluide spermatique, soit lors des derniers jets d'urine, soit durant les efforts pour aller à la garde-robe. Les malheureux atteints de cette désastreuse infirmité perdent progressivement leurs forces viriles et leur énergie morale; leur mémoire surtout s'affaiblit d'une manière remarquable. Ils maigrissent, deviennent inquiets, tristes, abattus, et sentent anéantir tout leur être, sans pouvoir, dans la plupart des cas, en découvrir la véritable cause. Il est un sûr moyen de constater cette spermathorrhée urinaire. On n'aura plus de doute sur son existence, si, en recueillant les dernières gouttes d'urine, on s'aperçoit qu'elles sont gluantes comme de l'eau de gomme, ou mieux encore, si, après avoir laissé reposer et refroidir l'urine une heure environ, on y aperçoit des granules floconneux à demi-transparents et semblables à des grains de semoule cuite suspendus dans l'eau. Le résultat de cette inspection urinaire, et le délabrement de santé dont nous avons parlé, faisant alors connaître la véritable cause du mal, il devient facile d'y remédier, ainsi que nous l'avons fait chez un grand nombre de malades, en déterminant le prompt resserrement des orifices relâchés des conduits séminifères, au moyen d'un porte-caustique urétral garni de quelques grains de nitrate d'argent. Cet instrument, dirigé d'après nos principes, est d'une application peu douloureuse, et d'une précision qui ne permet jamais la moindre erreur. C'est au professeur Lallemand que nous sommes redevables de cette ingénieuse opération, qui, sans faire courir aucun risque au malade, le guérit en peu de temps d'une des plus cruelles infirmités qui puissent affliger l'espèce humaine. —Aujourd'hui que le microscope est devenu le lorgnon indispensable de tout bon observateur des altérations morbides des organes ainsi que des produits de leurs sécrétions, la *micrographie* vient de constater l'existence d'animalcules urinaires dans les cas de catarrhe vésical et de maladies de

la prostate. M. Leroy d'Étiole, qui a dernièrement fait part de cette curieuse découverte à l'académie des sciences (28 janvier 1839), a reconnu que ces animalcules microscopiques sont d'autant plus nombreux que l'urine a séjourné plus long-temps dans la vessie. Ce judicieux observateur ne voulant pas préjuger la question, se demande si ces animalcules sont l'effet ou la cause de la maladie. L'expérience, appuyée de nouveaux faits, pourra seule résoudre ce point important des maladies des voies urinaires.

Dr L. Labat.

Urina (chimie, arts industriels). Sous le rapport de la composition, l'urine offre un très grand intérêt par la variété des principes qu'elle renferme chez l'homme à l'état normal, et les modifications remarquables qu'elle éprouve quelquefois dans sa nature. Un principe immédiat particulier qui la caractérise mérite, par sa composition et ses propriétés, de fixer l'attention. Ce principe, désigné sous le nom d'*urée*, est incolore, cristallisé en longs prismes éclatants, inodore, d'une saveur piquante et fraîche, non volatil. Par l'action de la chaleur, il fond et se décompose ensuite en fournissant un acide particulier du cyanogène, et de l'ammoniaque; il est très soluble dans l'eau et l'alcool, en plus grande quantité à chaud qu'à froid, et cristallise par le refroidissement. La dissolution alcoolique n'éprouve pas d'altération avec le temps, mais la dissolution aqueuse se transforme en carbonate d'ammoniaque. Sous l'influence des acides étendus, et surtout à la température de l'ébullition, la même transformation a lieu : ce genre d'action explique parfaitement l'altération qu'éprouve l'urine dans des conditions analogues, et son emploi dans divers arts, qui en est le résultat. — A froid, quelques acides se combinent avec l'urée, et forment des composés très remarquables, le nitrate, et principalement l'oxalate, que l'on obtient très facilement en versant ces acides, soit dans une dissolution concentrée d'urée, soit dans de l'urine évaporée en sirop, et refroidie avec de la glace : les cristaux lavés avec de l'eau à 0°, à cause de leur solubilité à une plus haute température, peuvent être conservés. Si l'acide nitrique employé dans l'opération renfermait de l'acide hyponitrique, l'urée serait décomposée. Saturés par des bases, ils donnent l'urée, qu'on sépare du sel, formé par l'alcool très concentré. — Le nitrate d'urée chauffé se décompose avec une forte détonation. — L'urine de l'homme renferme aussi un acide, qui a reçu le nom d'*urique*, et dont quelques caractères sont particulièrement dignes d'intérêt, par suite de l'existence de ce composé ou de quelques-unes de ses combinaisons dans les calculs de la vessie. — L'acide urique est pulvérulent, blanc, à peine sapide, très peu soluble dans l'eau à froid, un peu plus soluble à chaud, insoluble dans l'alcool. Par l'action de la chaleur, il donne de l'acide cyanhydrique (prussique) et un acide du cyanogène, que nous avons signalé en parlant de l'urée, l'acide cyanurique. L'acide urique est décomposé par le chlore et l'acide nitrique : les produits de cette dernière action sont très nombreux. — Les sels d'acide urique sont peu solubles ; ceux même de potasse et de soude ne le deviennent que par un excès de base; le sel d'ammoniaque est à peine soluble : ce caractère explique bien la présence du dernier dans les calculs. — L'acide urique se dépose en grains plus ou moins brillants dans l'urine après son refroidissement; on peut l'extraire de ces dépôts par la potasse, et le précipiter ensuite dans un acide; mais on peut l'extraire aussi en abondance de certains calculs vésicaux, des excréments des oiseaux et de ceux de quelques serpents : dans ces derniers cas, on traite tous ces produits par l'alcool pour en séparer une grande quantité de matière étrangère. L'acide urique, combiné à la soude, donne naissance aux concrétions qui se produisent aux articulations chez les goutteux. — L'urine renferme un très grand nombre de sels, parmi lesquels nous nous bornerons à signaler le sel

marin, le sel ammoniac et un phosphate double de soude et d'ammoniaque, connu des anciens alchimistes sous le nom de *sel microcosmique*, et dont ils se sont beaucoup occupés. C'est à sa présence dans l'urine qu'a été due la découverte du phosphore que l'on extrayait autrefois de ce liquide. Le sel marin et le sel ammoniac offrent seuls des particularités; sous l'influence de l'urée, ils échangent leurs formes; le sel marin cristallise en cubes, et le sel ammoniac en octaèdres : dans l'urine, ils offrent les formes inverses. — L'urine est toujours acide dans l'état normal : l'altération de l'urée et de quelques matières organiques qu'elle renferme la font passer plus ou moins rapidement à l'état ammoniacal ; et dès lors se déposent les sels qu'elle renfermait en dissolution à la faveur de l'acide, comme les phosphates de chaux et de magnésie, et d'autres qui se forment probablement par ses altérations, comme le phosphate d'ammoniaque et de magnésie. —La grande proportion de phosphates que renferme l'urine explique aussi facilement l'altération à laquelle ce liquide donne lieu quand il est en contact avec le fer : une partie de ce métal s'oxydant par l'influence de l'air et de l'urine, se transforme peu à peu en phosphate qui rend cassante la masse entière. — L'altérabilité de l'urine est accrue dans quelques circonstances au point d'offrir des inconvénients très réels : ainsi, par exemple, chez les individus qui prennent les eaux alcalines gazeuzes, comme celles de Vichy, ce liquide, à peine excrété, développe une odeur infecte. M. Darcet a rendu aux établissements d'eaux alcalines et aux personnes qui en font usage un véritable service, en indiquant un moyen d'empêcher ce genre d'altération : il consiste à verser dans le vase destiné à recevoir l'urine quelques gouttes d'acide sulfurique, ou mieux, pour éviter les taches que produit cet acide quand il touche les vêtements, un peu d'alun en poudre qui empêche l'odeur de se manifester, sans offrir aucun inconvénient. — Il n'est personne qui n'ait remarqué l'odeur forte que présente l'urine quand on a mangé des asperges. Les acides, et surtout le vinaigre versé dans le vase destiné à la recevoir, diminuent cette odeur, mais sans l'anéantir, comme dans le premier cas. — La térébenthine communique, au contraire, à l'urine une odeur de violettes, et cette action est tellement marquée pour certains individus, qu'elle se manifeste chez des peintres en vernissant seulement leurs tableaux. — Quelques aliments fournissent à l'urine une couleur particulière, telles sont les betteraves rouges ; mais un fait extrêmement remarquable, c'est que divers sels ingérés dans l'estomac passent dans les urines, tandis que d'autres ne s'y retrouvent pas. — Dans quelques maladies, l'urine éprouve des altérations chimiques, parmi lesquelles nous ne signalerons que celle qu'offre le *diabètès*. Dans ce cas, l'urine est excessivement abondante, sans odeur, et susceptible d'éprouver la fermentation alcoolique ; l'urée a disparu en presque totalité, et se trouve remplacée par une espèce de *sucre*, de la même nature que celui des fruits : on a des exemples de malades, dont la proportion d'urine fournissait un kil. de sucre par 24 heures.

De l'emploi de l'urine dans les arts. L'urine s'altérant avec facilité, et fournissant beaucoup d'ammoniaque, les arts ont tiré parti de cette modification pour diverses opérations, comme le chamoisage des peaux, le dégraissage des laines, la préparation d'une couleur connue sous le nom d'*orseille*, que l'on obtient en faisant macérer avec de l'urine diverses espèces de lichens, etc. Dans presque tous les cas, sinon dans tous, on pourrait remplacer ce liquide infect par une dissolution d'ammoniaque ; mais le prix peu élevé de l'urine, qui ne coûte que la peine de la recueillir et le transport, fera probablement long-temps encore employer ce produit naturel. — Dans la vidange des fosses d'aisances, on obtient une grande quantité d'urines qui retiennent en mélange une proportion considérable de substances solides ; on les désigne sous le nom d'*eaux*

vannes; leur écoulement devient une cause d'infection pour les localités qu'elles traversent. Il y a quelques années, on a cherché à les utiliser dans l'intérêt de l'agriculture, en les faisant servir à la fabrication d'une espèce d'engrais désigné sous le nom d'*urate* : pour cela, on les faisait absorber par du plâtre, de la chaux, et diverses autres matières : cet engrais n'a pas présenté tous les avantages que s'en étaient promis les inventeurs; et cela se comprend facilement, quand on pense à la faible proportion de substance organique et à la grande quantité de sels que renferme l'urine à l'état où on l'employait. — Une autre application, qui, si elle était faite sur une assez grande échelle, offrirait pour Paris de très grands avantages, en facilitant les moyens de détruire l'ignoble voirie de Montfaucon, consiste à introduire les *eaux vannes* dans un alambic en fer, dans lequel on les mélange avec de la chaux, et à porter le liquide à l'ébullition. La chaux dégage l'ammoniaque qui vient passer dans des acides sulfurique ou hydrochlorique en formant des sels ammoniacaux utiles, et précipite une grande partie des substances organiques que contenait le liquide, et avec lesquelles elle forme un bon engrais. — *Calculs* (*v.*) *urinaires*. Il se forme souvent dans la vessie ou dans les reins des concrétions, qui, suivant leur volume, prennent le nom de *gravelle* (*v.*) ou de *pierre* (*v.*). — Le volume de ces calculs varie beaucoup; on en a quelquefois rencontré pesant jusqu'à 1 kil., et d'un tel volume qu'ils remplissaient la vessie. Heureusement ces exemples sont très rares; ceux du volume d'une noisette à celui d'une grosse noix sont les plus communs. — La presque totalité des substances que l'on rencontre dans les calculs urinaires existent dans l'urine, et peuvent s'en séparer, par leur faible solubilité, lorsque, par quelques circonstances, les dissolvants qui les y retenaient les abandonnent : mais on trouve quelquefois dans ces concrétions des substances que l'on n'a jamais reconnues dans l'urine; de ce nombre est l'acide *oxalique*, que l'on trouve combiné à la chaux dans certains calculs, et qui produit, soit quand il constitue la totalité, soit qu'il ne forme que la couche extérieure, des aspérités qui ont fait donner à ces concrétions le nom de *calculs muraux*, à cause de leur analogie avec une *mûre*. Ces aspérités occasionnent de violentes douleurs aux malades. H. Gaultier de Claubry.

URIQUE (terme de chimie). Il se dit d'un acide qui existe dans l'urine, et qui forme la plupart des calculs de la vessie (*voy.* ci-dessus le mot Urine). X.

URNE. On donne assez ordinairement le nom d'*urne* à un vase antique. Les anciens les employaient à divers usages : aux exercices de la divination, à contenir des liqueurs ou à les mesurer, à renfermer les cendres des morts, à recevoir les bulletins de suffrage dans les jugements ou aux élections des magistrats, et les noms des hommes qui devaient combattre ensemble ou les premiers dans les jeux publics. — Les urnes qui servaient à contenir les cendres des morts étaient plus ou moins riches, plus ou moins ornées. Trajan ordonna qu'on mît les siennes dans une urne d'or, et qu'elle fût posée sur cette belle colonne que l'on voit encore aujourd'hui à Rome. Suivant Plutarque, l'urne du roi Demetrius était également d'or. Il est plus ordinaire d'en rencontrer en porphyre, en marbre, ou tout simplement en terre cuite. Elles sont assez souvent ornées de bas-reliefs figurant une allégorie ou un trait de la vie du défunt. Le mot *urne* a été employé fréquemment par les antiquaires pour exprimer tout ce qui a renfermé les restes des morts, tels que les vases en marbre, les sarcophages et même les tombeaux; il y en avait d'assez grandes pour contenir un corps tout entier. Pline, à ce sujet, observe que, de son temps, l'usage de brûler les corps n'était pas bien ancien. « Sylla, dit-il (liv. VII, chap. 54), fut le premier qui l'ordonna pour lui-même, de peur qu'on

ne le déterrât après sa mort, comme lui-même en avait usé à l'égard de Caïus Marius. » Les urnes les plus communes sont en verre ou en argile. Pline appelle ces dernières *urnes à la pythagoricienne*. Les Égyptiens en avaient en terre cuite et en albâtre, chargées d'hiéroglyphes, dans lesquelles ils enfermaient les oiseaux, les chats et d'autres animaux sacrés qu'ils embaumaient. — Les urnes à conserver le vin ou toute autre liqueur étaient distinguées en grandes et en petites; les petites contenaient seulement dix-huit ou vingt pintes de notre mesure, mais les grandes contenaient environ cent vingt amphores, ce qui était considérable. Columelle les appelle *ventrosas*, c'est-à-dire au large ventre. On en faisait aussi en bois, ayant la forme d'un tonneau, comme quelques monuments l'indiquent. — Le nom d'*urne* se donne encore aux vases sur lesquels les sculpteurs font appuyer les fleuves qu'ils représentent, et à ceux dont on décore les corniches des édifices et les jardins.

Ch^{er} ALEXANDRE LENOIR.

URSINS (JEAN JOUVENEL ou JUVÉNAL DES), célèbre magistrat champenois du XIVe siècle (*v.* JOUVENEL).

URSINS (La princesse des). Voici une des physionomies historiques les plus curieuses des commencements du XVIIIe siècle. Presque toutes les femmes qui ont atteint la haute position politique de la princesse des Ursins y sont arrivées par les passions qu'elles inspirèrent, par la toute-puissance de leurs charmes. Avec l'esprit et presque le génie d'un premier ministre, on doit à Mme des Ursins la justice de dire que jamais chez elle les faiblesses de la femme ne servirent à élever et à consolider l'influence politique. Elle atteignit presque à la souveraineté, et elle ne dut son illustration et sa gloire qu'aux forces de son caractère et de son esprit. Comme Élisabeth d'Angleterre, comme Christine de Suède, elle savait organiser et gouverner; mais elle a sur elles cet avantage qu'elle se fit à elle-même sa position. Nous allons retracer dans une courte biographie les aventures si diverses de sa fortune, laissant dans l'ombre toutes les intrigues éphémères qui furent la principale occupation de sa vie, mais qui n'en firent pas la gloire. — Fille de Louis de la Trémoille, qui se distingua dans les guerres de la Fronde, l'histoire n'a rien recueilli sur les premières années de sa vie. En 1659, elle fut mariée à Blaise de Talleyrand, prince de Chalais. Un duel fameux, qui fit un grand scandale à la cour de Louis XIV, força bientôt le prince de Chalais à s'expatrier. Sa jeune femme le suivit en Espagne d'abord, en Italie ensuite. Elle eut dès cette époque l'occasion de faire pressentir la force de son caractère par le courage qu'elle déploya dans les infortunes d'un exil sévère. Le prince de Chalais mourut au bout de peu de temps : la princesse se trouva alors seule à Rome, n'ayant pour toute fortune qu'un nom assez illustre; mais jeune, et aussi séduisante par les charmes de son esprit que par ceux de sa personne. Tout ce qu'il y avait d'hommes distingués à Rome s'honorait de son amitié : on dit même que deux cardinaux, de Bouillon et d'Estrées, eurent pour elle un sentiment plus tendre qu'elle ne découragea chez aucun des deux; mais les affections du cœur ne dominaient pas en elle. Son esprit était constamment tourné vers les méditations politiques. Elle se préoccupait de tout ce qui arrivait en Europe, jugeant sainement de la marche qu'il fallait suivre, et parlant, au dire des contemporains, avec une éloquence facile et entraînante. Rome n'était plus depuis long-temps la première ville du monde; mais c'était encore l'école la plus forte de la politique, et le conclave s'occupait moins de théologie que de diplomatie. Des exemples récents et multipliés avaient montré que le titre de premier ministre et la dignité de cardinal se conciliaient parfaitement. Ce fut à cette école, et grâce à cette fréquentation, que cette femme célèbre eut ses premières leçons d'intrigues, de ruses, et aussi d'habileté politique. « Elle nourrissait, dit Saint-Simon, une de ces ambitions vastes, fort

au-dessus de l'ambition ordinaire des hommes. » Le cardinal d'Estrées voulut la faire sortir de la position précaire où elle se trouvait. En 1675, elle était belle, entourée de toute la noblesse romaine : le cardinal présenta, comme une bonne fortune, au duc de Bracciano, l'occasion d'épouser une femme jeune, célèbre déjà, et réunissant en elle toutes les séductions. Le duc était prince du Saint-Empire, appartenait à la célèbre maison *degli Orsini* (des Ursins), et possédait une immense fortune. Comme il était très vieux déjà, se marier c'était seulement pour lui associer une femme à ses richesses et aux honneurs que sa noblesse lui faisait rendre. L'histoire, pendant une période de 25 ans, ne s'occupe plus de la princesse des Ursins, car elle avait pris ce nom; on sait seulement qu'elle fit plusieurs voyages en Espagne et en France, et qu'elle fut admirée et fêtée à Versailles. Au bout de peu d'années elle fut de nouveau veuve. — Ses relations avaient continué avec le cardinal d'Estrées; elle en noua d'autres avec Porto Carrero, un des principaux auteurs du testament de Charles II. Quand le nouveau roi d'Espagne, Philippe V, dut épouser la princesse de Savoie (1701), on chercha dans toute la noblesse des cours d'Europe à qui on confierait le poste si important de *camerera mayor*. Une espagnole aurait trop fait prévaloir les intérêts de son pays à la cour d'un petit-fils de Louis XIV; une Française aurait apporté une autre influence, mais tout aussi inquiétante dans une cour espagnole. La princesse des Ursins n'appartenait à bien dire à aucune nation. Française d'origine, elle était devenue Italienne par son mariage et un séjour de 25 ans. Cette espèce de *mezzo termine*, sa réputation, et par-dessus tout la protection immédiate de Porto Carrero, un des ministres les plus actifs de l'Espagne, la firent accepter de tous sans opposition. C'était elle qui ne voulait pas échanger, disait-elle, une vie paisible et retirée contre les agitations d'une cour. L'Espagne était divisée en deux par la guerre civile. Qu'irait faire une pauvre femme au milieu de tous ces troubles? Soit que ces hésitations fussent simulées ou réelles, elles cessèrent devant des sollicitations augustes venues de Versailles. Le petit-fils de Louis XIV n'avait aucune des qualités de l'ame inflexible et despotique de son grand-père. D'un caractère doux et pieux, il se laissait facilement aller aux diverses influences qui l'entouraient, pourvu que l'exercice de ses droits d'époux, qui étaient une nécessité impérieuse pour lui, ne fût troublé par rien. La jeune reine, un peu plus absolue, mais douce et bonne, se trouva tout naturellement, par un peu plus d'énergie de caractère, dominer entièrement l'esprit du roi. Ce fut donc sur elle que Mme des Ursins dut s'occuper en arrivant d'établir son ascendant. La nouvelle *camerera mayor* avait toutes les qualités de l'amie d'une reine, affable, prévenante, discrète, bonne au fond; ses manières étaient d'une convenance parfaite; et indiquées par elle les lois de l'étiquette, devenaient presque celles du bon goût. La reine l'aima dès qu'elle la connut, et cette amitié ne manqua jamais à la princesse. Sa domination était douce et pleine de charmes; elle eut bientôt l'art, tant elle connaissait le caractère de la reine, de faire passer ses propres volontés pour des inspirations royales. Le but politique de Mme des Ursins était grand et noble; elle voulait tirer l'Espagne de l'état d'abaissement où elle était. La guerre civile désolait la moitié du royaume; elle chercha à l'étouffer de toutes parts, et elle donna réellement plus d'activité et de force à l'action du gouvernement. Sa position personnelle était assez difficile. Elle était entrée à la cour d'Espagne avec l'engagement formel de faire prévaloir le parti de la France et de servir les intérêts de Louis XIV. Elle comprit bientôt cependant qu'il importait à l'honneur de l'Espagne qu'elle se relevât par elle-même, et qu'elle ne serait jamais si bien servie que par des Espagnols. Toute sa politique consista donc pendant long-temps à donner en appa-

rence l'autorité aux agents français qui lui étaient imposés par Versailles, et en réalité aux Espagnols. C'était un terme moyen difficile à maintenir, comme ils le sont tous : à Madrid, la vanité nationale était en souffrance, et il arrivait de vagues rumeurs de mécontentement de Versailles. Le but de Mme de Maintenon était d'être instruite par sa protégée des secrets de la correspondance d'Espagne. Mme des Ursins devenue arbitre du royaume, oubliait souvent qu'elle n'avait été placée que comme confidente d'abord. Les négociations de la paix d'Utrecht étaient sans cesse retardées par des intrigues nouvelles. Philippe V était dans ses états d'Italie ; à son retour, il ramena avec lui le cardinal d'Estrées, un des auteurs de la fortune de la princesse, et celui qui avait été long-temps à Rome son amant avoué. On sait que la reconnaissance n'est pas une vertu dans le catéchisme politique. La princesse ne revit en lui ni l'amant, ni le protecteur; ce ne fut à ses yeux qu'un homme dangereux par l'étendue de son ambition, par ses habitudes constantes d'intrigues. Toute influence qui allait se poser à côté de la sienne devait déplaire à la princesse. Son crédit était tel alors, qu'aidée par un neveu même du cardinal, l'abbé d'Estrées, elle parvint à le renverser, et obtint qu'il quitterait l'Espagne (1703). A peine son oncle fut-il parti, que l'abbé d'Estrées craignant d'être sacrifié à son tour, prévint l'ingratitude de Mme des Ursins et se déclara contre elle. Dès lors, il chercha toutes les occasions de la perdre, et l'occasion le servit merveilleusement. Mme des Ursins se livrait avec peu de scrupules à des passions que son âge n'excusait plus. Elle était si sûre de son autorité, que rien ne lui paraissait devoir l'ébranler. Un jour on lui apporta une dépêche clandestine que l'abbé d'Estrées écrivait à Versailles : « La princesse, y écrivait-il, exerce sur tout ce qui l'approche une autorité despotique : un seul homme est excepté, un seul auquel elle est entièrement soumise, c'est Boutrot d'Aubigny, son intendant, qui l'a subjuguée par le cœur et les sens. » Puis à la fin de la lettre, l'abbé ajoutait comme pour atténuer l'effet scandaleux de ces révélations : « Du reste, on les croit mariés. » Mme des Ursins ne se trouva blessée que de ce dernier trait ; elle écrivit en marge, et de sa propre main : *Pour mariés, non!* Puis, par une imprudence sans égale, cette lettre fut envoyée par elle dans la cour dévote et scrupuleuse d'un roi qui avait passé sous le joug de Mme de Maintenon ! — Il est aisé de se faire une idée de l'indignation exagérée à dessein que cette révélation causa à Versailles. Louis XIV ordonna immédiatement à son petit-fils de renvoyer Mme des Ursins. Quelque intimes que fussent les liens qui unissaient la princesse à la cour d'Espagne, ces ordres si positifs durent être suivis. Le lieu d'exil désigné était l'Italie. Mme des Ursins, dont l'énergie n'avait pas été abattue par cette disgrâce, mit tout en œuvre pour obtenir la permission d'habiter Toulouse; elle lui fut accordée : de Toulouse elle pouvait avoir des communications plus directes avec les deux cours ; son influence politique avait été trop grande en Espagne pour que son éloignement n'y fît pas un vide immense. Tout chancelait depuis que ce bras qui avait tout dirigé s'était retiré de Madrid; on agissait pour elle à Versailles. Au bout d'un an, les portes de la cour de Louis XIV lui furent ouvertes. On accueillit avec respect et étonnement cette femme célèbre. Son crédit était revenu, et elle partit pour l'Espagne avec la protection toute-puissante du roi de France.—Quelques historiens ont laissé croire que Mme des Ursins était arrivée à Versailles avec l'intention secrète de supplanter Mme de Maintenon. Cette conjecture ne nous paraît pas admissible. La princesse était une femme trop habile pour jouer une fortune certaine contre des tentatives dans lesquelles son âge avancé lui donnait peu de chances de réussite : son retour à Madrid fut un triomphe. Dignités, pouvoir en quelque sorte absolu, tout lui fut rendu. Elle en

bientôt occasion de déployer les ressources de son génie politique. Le duc d'Orléans fut envoyé, en 1706, en Espagne pour commander l'armée française à la place du maréchal de Warwick. Il se posa tout de suite comme ennemi du pouvoir excessif de la princesse des Ursins; il conçut le projet, quand Philippe V serait réduit aux dernières extrémités, de se faire transmettre tous les droits du prince, et peut-être de faire placer la couronne d'Espagne sur sa propre tête. Mme des Ursins le pénétra dans toutes ses intentions. Son dévouement pour son roi, sa propre ambition froissée, le sentiment de la dignité nationale qu'elle sut réveiller chez les Espagnols, lui firent trouver d'admirables ressources contre un ennemi si puissant. Le duc d'Orléans fut obligé de quitter ce théâtre où son ambition avait été vaincue par le dévouement intelligent d'une femme; il y a des détails curieux dans l'histoire de cette lutte. La monarchie espagnole s'affaissait malgré les efforts de Mme des Ursins; elle fut sauvée par la victoire de Villa-Viciosa : mais il y avait encore plusieurs provinces qui soutenaient le parti de l'empereur contre la dynastie nouvelle. Au milieu des préoccupations que lui donnait l'Espagne, Mme des Ursins ne s'oubliait pas : dans la paix qui fut conclue, elle avait exigé qu'on érigeât pour elle une petite souveraineté dans les Pays-Bas : ce projet ne réussit pas à cause des intrigues qui le combattirent; Louis XIV parla en maître. Le projet fut abandonné.— Nous avons dit qu'une des causes principales du crédit de Mme des Ursins était l'amitié solide et infatigable de la reine d'Espagne ; cette princesse mourut subitement au mois de février 1714. Comme l'influence de Mme des Ursins s'étendait jusque sur le roi, ce coup imprévu ne suffit pas à la renverser. Philippe était bon, faible et doux; il s'était habitué à la société de cette femme qui lui épargnait la peine de penser. D'un tempérament impétueux et exigeant, il lui fallait à tout prix une épouse, car il était trop scrupuleusement religieux pour admettre une femme auprès de lui à un autre titre. On rapporte que la veille de la mort de la reine, il usa avec elle de ses droits d'époux. Plusieurs historiens affirment que la princesse des Ursins essaya de mettre à profit ces ardentes dispositions, pour voir si la favorite toute-puissante ne pourrait pas s'appeler la reine d'Espagne; les conjectures seraient peut-être admissibles, s'il ne s'agissait pas d'un roi de trente ans et d'une femme plus que septuagénaire. Quoi qu'il en soit des tentatives, Mme des Ursins comprit qu'une compagne légitime était nécessaire au roi, et elle résolut de la choisir de telle sorte que son ancien crédit se maintînt sur une nouvelle reine. C'est ici que commence, pour la première fois, à se montrer dans l'histoire Alberoni, ce Richelieu de l'Espagne, mais Richelieu toujours infortuné, et dont le génie ne sauva pas les projets. Italien, il remplissait une mission peu importante à la cour de Madrid : il parvint à approcher Mme des Ursins; il lui vanta les grâces, la douceur, la docilité d'Élisabeth de Farnèse, duchesse de Parme. Mme des Ursins accepta avec empressement l'idée de ce nouveau mariage; mais elle se trompa en ce sens que ce ne fut pas à elle, mais à Alberoni que la nouvelle reine montra la reconnaissance de la haute position qu'on lui faisait. D'ailleurs, les événements ont prouvé depuis qu'Alberoni avait singulièrement déguisé le caractère d'Élisabeth de Farnèse. Tout projet de mariage devait être facilement agréé du roi dans les dispositions où il se trouvait. La nouvelle reine arriva à la frontière du royaume : Mme des Ursins, qui conservait sa charge de *camerera mayor*, alla au devant d'elle à Hudrague. Élisabeth avait reçu les instructions d'Alberoni : à tout prix, elle devait, lui avait-il dit, secouer le joug de Mme des Ursins. Après quelques compliments d'usage, Mme des Ursins fit à la reine une observation sur les règles de l'étiquette. La reine s'emporta alors, appela au secours, et cria tout haut qu'on la débarrassât de cette vieille folle; comme

on hésitait à arrêter la princesse, la reine intima l'ordre à Numa Zegua, lieutenant des gardes, de faire monter Mme des Ursins dans une voiture, de l'escorter avec deux officiers, et de ne la quitter qu'à Bayonne. Ces ordres furent ponctuellement exécutés : le froid était très vif. La princesse n'avait sur elle que ses habits de cérémonie ; on ne lui permit pas de s'arrêter pour en changer, et elle traversa ainsi tout le royaume, allant à son troisième et dernier exil. Le lendemain Philippe fut réuni à la reine. La cérémonie nuptiale eut lieu. Aussitôt après, rapporte Duclos, ils se mirent au lit, d'où ils ne se relevèrent que pour aller à la messe de minuit. Peu de jours après, Mme des Ursins reçut une lettre du roi : « Il était désolé, disait-il, de la tournure que les choses avaient prise, mais il ne pouvait révoquer rien de ce qui avait été fait. » Il retirait toutes ses places à la princesse, ne lui conservant que les appointements. Ainsi, la disgrâce politique paraissait complète et irrévocable. Mme des Ursins se rendit à Versailles ; l'accueil qu'elle y reçut fut glacé, et tel que les cours savent le faire à une puissance déchue. Elle essaya de se réfugier dans les Pays-Bas, chez cette nation au sein de laquelle il n'avait tenu qu'à peu de chose qu'une royauté ne fût érigée en sa faveur. Le gouvernement la reçut mal. Elle erra ainsi dans les principales cours d'Europe, sans trouver nulle part d'asile pour sa vieillesse ambitieuse et inquiète. Enfin, Rome accueillit de nouveau cette noble proscrite. James Stuart, le prétendant, vint lui demander des leçons de politique; elle fit, jusqu'à ses derniers moments, les honneurs de la maison du prince. Le 5 décembre 1722, âgée de plus de 80 ans, la princesse des Ursins mourut à Rome, après avoir eu le temps de comprendre que, pour diriger sûrement une nation, il faut un appui plus solide que le génie des intrigues, même quand il s'y joint beaucoup d'esprit et d'habileté. — Telle est la biographie sommaire de cette femme, qui aurait été plus grande si ses inspirations eussent été plus nobles, mais qui a su se rendre célèbre autant par sa capacité personnelle que par les événements si graves où elle s'est trouvée mêlée, et qu'elle a presque dirigés à elle seule pendant 15 ans. LACRETELLE, de l'ac. franç.

URSULE (Sainte), **URSULINES**. Nous lisons, dans le dernier martyrologe romain, ce peu de mots : « Sainte Ursule et ses compagnes furent tuées par les Huns, pour la défense de la religion et de leur virginité, et elles acquirent ainsi la gloire du martyre. » Lorsque, en 1156, on découvrit, à Cologne, une douzaine de tombeaux, avec inscriptions portant qu'ils renfermaient les restes de sainte Ursule et de ses compagnes, les écrivains ascétiques, fort communs à cette époque d'ardente foi, s'évertuèrent à reconstruire, à l'aide de quelques ossements tombant en poudre, une histoire dévorée par les siècles. C'est d'abord un franciscain qui arrache de ces témoins silencieux la généalogie d'Ursule, fille d'un prince de Bretagne et tenant à plusieurs maisons souveraines. Viennent ensuite les chroniqueurs, ambitionnant la gloire de fixer la date du martyre de notre sainte; mais, tandis que l'un place cet événement dans l'année 384, son émule, pour plus d'exactitude, le rapproche jusqu'en 453, sans que nous puissions dire lequel se trompe ou s'ils s'égarent tous les deux. Puis arrivent les légendaires avec la prétention de déterminer le nombre des compagnes d'Ursule : les uns lui en donnent onze, les autres mille, d'autres onze mille, nombre adopté par la croyance populaire, et auquel on doit les *Onze mille vierges*. Mais Adrien de Valois et le père Sirmond, très doctes personnages, reconnaissent que les légendaires, simples traducteurs d'un ancien martyrologe, ont pris le mot *Undecimilla*, nom propre de la seule compagne d'Ursule, pour une expression numérique, et réduisent le nombre d'onze mille à la simple unité. Mais si l'histoire de sainte Ursule nous laisse quelques détails à désirer, nous sommes parfaitement instruits de la vé-

nération qu'inspira sa mémoire et des bienfaits qui sortirent de sa tombe. Son culte, cher depuis long-temps aux habitants de Cologne, se répandit, au XIIe siècle, par toute la chrétienté; trois corporations savantes, la Sorbonne de Paris, l'université de Coïmbre, en Portugal, et celle de Vienne, en Autriche, l'ayant reconnue pour patronne venaient, tous les ans, au jour de sa fête, le 21 octobre, s'incliner devant son image. D'autre part, de pieuses filles, inspirées par son nom, abandonnaient ce qui pouvait les attacher au monde pour se livrer entièrement à l'exercice de la charité chrétienne. Ce fut en 1537 que la bienheureuse Angèle, dite de Brescia, dans la Lombardie, parce qu'elle avait fait un long séjour dans cette ville, institua les Ursulines. Filles ou veuves, réunies en congrégation, d'abord libres de tous vœux, elles s'appliquèrent à l'éducation des jeunes personnes de leur sexe. Après quelques années d'épreuve, le pape Paul III, édifié de leur zèle, autorisa leur institut par un bref de 1544. Plus tard, en 1572, à la sollicitation du cardinal, devenu Charles Borromée, Grégoire XIII érigea la nouvelle congrégation en ordre religieux, sous la règle de saint Augustin, et obligea les Ursulines à la clôture. Aux trois vœux ordinaires de religion, elles durent en ajouter un quatrième, celui d'élever gratuitement les jeunes filles. La première communauté d'Ursulines françaises fut établie à Aix, dans la Provence, en 1594. En 1614, la comtesse de Sainte-Beuve en fit venir à Paris quelques-unes, afin d'y propager l'institut. Paul V approuva leur règle par sa bulle du 13 juin 1612. L'utilité de cet ordre le fit multiplier promptement. Il était divisé en onze provinces; celle de Paris contenait quatorze couvents : on en comptait près de trois cents dans toute la France. Malgré les bulles de Grégoire XIII et de Paul V, plusieurs communautés de ces religieuses persistèrent dans la règle d'Angèle, leur fondatrice, et ne voulurent prononcer que des vœux simples sans se soumettre à la clôture.

E. Lavigne.

URUGUAY. On a donné ce nom à un grand fleuve de l'Amérique méridionale, qui prend sa source sur le revers occidental des montagnes de Sainte-Catherine (territoire du Brésil, province de San-Paulo), et vient déboucher en face de Buenos-Aires, dans le fond du large chenal du Rio-de-la-Plata. L'Uruguay parcourt ainsi, en décrivant un immense arc de cercle, plus de 700 milles géographiques de 60 au degré. Il embrasse dans son cours le nouvel état indépendant formé du démembrement de l'ancienne province de la Bande-Orientale, et constitué sous le nom de *République orientale de l'Uruguay* (capitale Montevideo), à laquelle il sert de limites naturelles, en la séparant des provinces d'Entre-Rios, de Corrientes et des Missions, qui font partie de la république Argentine. — L'Uruguay, à partir de sa source, suit d'abord son cours d'orient en occident, et traverse une étendue de pays d'environ 250 milles, que couvre presque en entier une vaste forêt de palmiers corondaïs. Il se détourne ensuite au sud-ouest, passe par Saint-Xavier, San-Francisco-de-Borja, la Cruz, et continue à descendre vers le midi, décrivant de nombreuses sinuosités, et recevant les eaux de diverses rivières et de plusieurs torrents considérables qui s'échappent des montagnes ou des lagunes adjacentes. Nous citerons, sur la bande orientale du fleuve, les rivières de *Pinday*, de *Mbutuy* et d'*Yuy*, qui baignent la région des palmiers; puis celles de *Piratini*, de *Camacua*, et le *Rio-Ybicuy-Guazu*, bien plus important, qui vient grossir l'Uruguay entre Yapeyu et la capitanie de l'Assomption; ensuite le *Rio-Cuarey* et le *Rio-Ygarupay*. Ceux qui lui apportent leur tribut par la bande occidentale sont : le *Rio-Aguapey*, qui arrose le territoire des Missions, et le *Mirinay*, qui s'écoule de la grande lagune d'Yberà, et entre dans l'Uruguay par San-Pedro. A 120 milles environ au-dessus de son embouchure, au *Salto-del-Uruguay*,

le fleuve se précipite en cascade, pour couler ensuite plus tranquille dans un lit moins resserré : il prend alors un aspect majestueux, forme plusieurs petites îles; puis, s'élargissant encore, il reçoit le *Rio-Negro*, et vient s'unir au *Rio-de-la-Plata*, dans le chenal dont nous avons parlé. — La géographie est redevable à M. Parchape, ingénieur français employé par la république Argentine, d'une excellente carte, indiquant une grande partie du cours de l'Uruguay. Elle a été publiée par M. Al. d'Orbigni, pour servir d'illustration à son beau voyage dans l'Amérique méridionale. S. BERTHELOT.

US, terme de droit qui se joint presque toujours à *coutumes*, et signifie les règles, la pratique qu'on est habitué à suivre en quelques pays, en quelques lieux, touchant certaines matières (*v.* COUTUMES et USAGES).

USAGE, du vieux mot *us*, prend différentes acceptions. C'est tantôt une coutume, une pratique reçue, tantôt l'emploi d'une chose. C'est le droit de se servir personnellement d'une chose dont un autre a la propriété. Il se prend encore dans le sens de consommer, détériorer : on dit *user* des habits, etc. Il s'entend aussi dans le sens de diminuer l'objet par le frottement : ainsi, *user* la lame de son poignard sur la meule; le pavé *use* le fer, etc. — *Usage*, coutume, pratique reçue : « Des *usages* méprisables, dit Voltaire, ne supposent pas toujours une nation méprisable. » Rome en avait d'absurdes et n'en a pas moins été la maîtresse du monde. Les usages ont leur origine dans les préjugés et l'ignorance. Ils se sont perpétués chez les nations et appartiennent à toutes les époques. Ce ne sont pas toujours des penchants naturels, bien qu'héréditaires, mais des pratiques conseillées par l'intérêt de ceux qui gouvernent.—Sans remonter si haut, que voyons-nous encore autour de Paris? Nous pouvons constater en mille circonstances la présence et la puissance des préjugés les plus grossiers; par exemple, les revenants et les sorciers ne sont point extirpés de la pensée populaire : la Normandie croit aux esprits malfaisants. Là les bergers ont toujours le don d'ensorceler gens, demeures, troupeaux; et eux seuls peuvent désensorceler. La cause de ces superstitions est simple : elle vient de ce que l'unité d'éducation n'est encore qu'un mot, une espérance. Les usages doivent être établis sur des idées universellement consenties. Ceux d'une nation sont dangereux pour sa liberté, si leurs principes sont favorables au despotisme; ils ne sont jamais aisés à déraciner; mais il n'est pas impossible d'y parvenir, même rapidement, par l'instruction.—On dit, en droit, que l'*usage* confirmé acquiert force de loi. Cette acception est beaucoup moins large. Lorsqu'on parle d'*usage*, on entend ordinairement une coutume non écrite. — Les *coutumes* (*v.*) n'ont été, dans l'origine, que des usages non écrits, qui le furent plus tard par l'ordre du prince et du sénat. Il existe encore chez nous une foule d'usages non écrits. Ainsi, en matière de locations et de congés, c'est l'usage des lieux qui détermine les délais : la loi n'en règle aucun (art. 1,736 du code civil). A Paris, l'usage est de six semaines pour les logements au-dessous de 400 francs; de trois mois pour ceux de 400 francs et au-dessus, à quelque somme que le loyer s'élève, et quoiqu'il excède 1,000 francs. Celui qui jouit du droit d'usage s'appelle *usager*. Il y avait jadis les *francs-usagers*, ou ceux qui ne payaient rien ou presque rien; les *gros-usagers*, ceux qui avaient le droit de prendre dans la forêt d'autrui un certain nombre de perches ou d'arpents de bois, etc.; et les *menus-usagers*, qui, pour leurs besoins personnels, n'avaient pour tous droits que celui de pâturage, et la liberté de prendre le bois mort et épars, tombé ou non, et qu'on appelait la *branche de plein-poing*. Quelques-uns de ces usages subsistent encore, surtout dans les pays boisés. — Aujourd'hui, sous le code civil, le mot *usage* et les droits qu'il comporte, est défini par les jurisconsultes : « le droit de prendre sur les fruits d'autrui ce que l'on peut en

consommer pour ses besoins, ou ce qui est accordé par le titre constitutif. » — Les droits d'usage s'établissent et se perdent de la même manière que l'*usufruit* (*v.*), avec cette différence qu'il n'y a point d'usage établi par la loi, comme il y a un usufruit. L'usufruit et l'usage, qui sont des servitudes personnelles, ont ensemble de grands rapports; seulement *minùs est in usu quàm in usufructu*. C'est ordinairement le titre qui établit les droits d'usage et les règles. Si le titre ne s'explique pas sur l'étendue de ces droits, ils se règlent ainsi : celui à qui l'on a accordé l'usage des fruits d'un fonds ne peut en exiger qu'autant qu'il lui en faut pour ses besoins et ceux de sa famille; autrement l'usage serait un droit d'usufruit. La famille de l'*usager* s'entend des parents à qui il doit des aliments, et de ses descendants. Il peut même exiger des fruits pour les besoins des enfants qui lui sont survenus depuis la concession du droit d'usage. On pense avec raison que la volonté du donateur de ce droit a dû naturellement comprendre les enfants à naître dans le contrat de donation. Ce qui n'est ni l'usage ni l'usufruit est l'abus. — Un vieil *usage* a toujours quelque chose de piquant, d'instructif; un sot *usage* ne vieillit pas, il meurt : c'est pour cela que la tradition frappe d'abord un esprit éclairé; il la sonde, il la scrute volontiers, et il est rare qu'il n'en tire pas de nouveaux et justes aperçus.—L'Angleterre est le pays des usages : ceux qui honorent le plus l'humanité dans la politique sont écrits dans sa constitution. E. Delasiauve, a.

USANCE, usage reçu, délai consacré par la loi, selon l'usage du commerce, pour le paiement des lettres de change (*v.* Change). L'usance est de trente jours, qui courent du lendemain de la date de la lettre de change. On dit dans ce sens qu'une lettre de change est payable à deux ou trois *usances*, etc. (code de commerce, art. 132).

USINE (technologie), fabrique dont le produit est obtenu par l'action des machines plus que par le travail des ouvriers. Ainsi, un moulin à farine est une *usine* : on donne le même nom aux grosses forges, dont les marteaux, les soufflets, etc., sont mis en mouvement par des machines, quoique le forgeron se charge aussi d'une importante portion du travail. L'industrie des mécaniciens est parvenue à convertir en *usines* les filatures de coton : quant aux papeteries, cette dénomination leur fut appliquée dès l'origine; et, comme les perfectionnements qu'elles reçoivent tendent tous à supprimer quelque partie du travail manuel, elles seront enfin assimilées complétement aux moulins à farine; les ouvriers n'auront plus d'autre emploi que de fournir les matières premières aux mécanisme, et de recueillir les produits. Ce résultat des progrès de l'industrie est, dès à présent, une cause de malaise pour la classe laborieuse et d'embarras pour les gouvernements. Les remèdes qu'on applique à cette *indisposition* de nos sociétés ne la feront-ils pas dégénérer en maladie sérieuse, peut-être incurable? On se borne à répercuter l'humeur viciée, à l'empêcher de se manifester au dehors, et l'intérieur du corps social lui est abandonné. Dans quelques parties de l'Allemagne, où l'aisance et le bien-être des habitants peuvent servir de modèle et d'encouragement aux contrées moins heureuses, les usines, quoique très multipliées, n'empêchent pas la population de se livrer tout entière à des occupations rurales. Cette distribution du travail met un pays en état de produire beaucoup et à très bas prix, sans que les travailleurs aient à souffrir de la modicité des salaires. — La littérature contracte l'habitude de piller le dictionnaire technologique, et, suivant l'usage des voleurs, elle fait un mauvais emploi de ses larcins : il est peut-être sans exemple qu'un mot emprunté ou pris de la sorte ait été placé convenablement, au lieu que les locutions viciées par ces abus sont en nombre prodigieux, et se glissent partout. Jusqu'à présent, le mot *usine* n'a pas subi cette captivité; s'il ne peut l'éviter, il s'acquittera de fort mauvaise

grâce du nouveau rôle qu'on lui imposera, car il semble fait uniquement pour celui qui lui est assigné dans la langue de l'industrie. FESAY.

USUFRUIT (droit civil). — « L'usufruit est le droit de jouir des choses dont un autre a la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à la charge d'en conserver la substance. » (C. civ., 578). — Cette définition, qui est celle du code civil, a l'inconvénient de confondre l'usufruit avec le bail. Aussi, pour éviter cette confusion, Toullier, dans son commentaire, estime qu'il serait plus exact de dire que l'usufruit est le droit de jouir, *à titre de servitude personnelle,......* etc. (*v.* SERVITUDE). — L'usufruit s'établit par la volonté de l'homme ou par la loi, c.-à-d. qu'il est *conventionnel* ou *légal*. Ce dernier consiste, en général, dans le droit de jouissance attribué aux père et mère sur les biens de leurs enfants mineurs, et est intimement lié à la *puissance paternelle* (*v.*). Nous n'avons donc ici à considérer l'usufruit que sous le premier rapport. — L'usufruitier n'a pas seulement, contre le nu-propriétaire, une créance en vertu de laquelle il peut percevoir les fruits de la chose; son droit constitue un démembrement de la propriété qui lui confère une portion du domaine, et un véritable droit de copropriété. Mais ce droit est essentiellement temporaire et personnel à celui au profit duquel il a été constitué; en sorte que, à moins de stipulation expresse, il ne passe point à ses successeurs, et qu'il se borne à une simple jouissance, qui ne permet pas à l'usufruitier de disposer de la chose, dont le fonds demeure au nu-propriétaire, de le dénaturer, ni de l'altérer. — L'usufruit peut être établi sur toute espèce de biens, meubles ou immeubles, même sur des choses fongibles, et sur des rentes viagères. Il peut l'être par testament, ou faire l'objet soit d'une donation entre vifs, soit d'une convention. Autrefois, dans les partages judiciaires, lorsqu'une chose était indivisible, on attribuait l'usufruit à l'un et la nue-propriété à l'autre. Les jurisconsultes sont partagés sur le point de savoir si les juges pourraient user encore de cette faculté; dans tous les cas, il n'est pas douteux que des copropriétaires ne fussent libres d'accepter ce mode de partage, s'ils traitaient entre eux à l'amiable. — La loi permet de constituer l'usufruit, soit purement et simplement, soit à durée fixe, soit enfin sous une condition suspensive ou résolutoire. On peut en faire profiter des communes et des établissements publics, comme de simples particuliers. — La principale obligation de l'usufruitier, celle d'où dérivent la plupart des autres, est de jouir en bon père de famille (C. civ., 601), c.-à-d. de se montrer constamment animé de cet esprit d'ordre et de conservation qui distingue le père de famille soigneux et éclairé. A cette obligation vient se joindre celle de prendre la chose dans l'état où elle se trouve, et d'en conserver la substance. Ainsi, l'usufruitier doit cultiver, entretenir les terres ou les maisons, les préserver de toute dégradation, n'en point changer la destination antérieure, etc. Substitué au lieu et place du propriétaire, mais en même temps assimilé à un dépositaire ou mandataire salarié, il peut être tenu de rendre compte même des fautes les plus légères. Il doit également acquitter toutes les charges annuelles de la propriété dont il jouit, telles que, impôts et contributions, arrérages de rentes, et pensions alimentaires. — L'usufruitier a le droit de jouir comme le propriétaire lui-même, c.-à-d. de percevoir toute espèce de fruits, naturels, civils ou industriels : ce droit s'étend à tous les produits utiles ou de simple agrément, tels que la chasse, la pêche, etc. Toutefois, son mode de jouissance et l'étendue de ses droits varient suivant la nature des objets; ainsi, par exemple, si l'usufruit comprend des choses mobiliaires, qui, sans se consommer de suite, se détériorent peu à peu par l'usage, comme du linge, des meubles meublants, il n'est obligé de les rendre, à la fin de l'usufruit, que dans

l'état où elles se trouvent, pourvu qu'elles n'aient pas été détériorées par sa faute. S'il s'agit de choses *fongibles*; c.-à-d. qui périssent en se consommant, l'usufruitier doit en rendre de pareille quantité, qualité et valeur; s'il s'agit d'animaux, il doit leur conserver leur destination; de créances ou de rentes: il n'en devient pas propriétaire, mais il en perçoit les intérêts ou revenus; de maisons et bâtiments: il a le droit de les habiter ou de les louer, mais jamais celui de porter atteinte à leur destination ou à leur distribution; de biens ruraux: tous les fruits naturels et industriels lui appartiennent, et il jouit, à titre gratuit ou onéreux, des objets attachés au service du fonds, tels que bestiaux et ustensiles aratoires; de bois et forêts; il n'en a pas la libre disposition; ainsi, à l'égard des bois taillis, il doit observer l'ordre et la quotité des coupes conformes à l'usage constant des propriétaires, et il ne peut toucher aux arbres de haute futaie, si ce n'est pour faire des réparations; de mines, carrières et tourbières: il en jouit comme le propriétaire, et, toutefois, s'il s'agit d'une exploitation qui ne puisse être faite sans une concession, l'usufruitier doit avoir préalablement obtenu la permission du roi. Tels sont, à part les exceptions et les détails, les droits généraux de l'usufruitier. De son côté, le propriétaire est tenu envers lui de l'obligation négative de ne rien faire qui puisse nuire à l'exercice de ses droits (C. civ., 599). — On voit que si l'usufruit n'était essentiellement temporaire, il se confondrait absolument avec la propriété. Or, il s'éteint: 1° par la mort naturelle ou civile de l'usufruitier; 2° par l'expiration du temps fixé pour sa durée, ou par l'événement de la condition résolutoire; 3° par la consolidation, c.-à-d. par la réunion en la même personne des droits de propriétaire et d'usufruitier; 4° par le non-usage; 5° par la perte totale de la chose; 6° par la renonciation de l'usufruitier; 7° par la résolution du droit de celui qui l'avait constitué; 8° par l'abus de jouissance (C. civ., 578 à 624). A. Husson.

USURE, INTÉRÊTS USURAIRES. « L'intérêt des capitaux prêtés, mal à propos nommé *intérêt de l'argent*, s'appelait auparavant *usure* (loyer de l'usage, de la jouissance); et c'était le mot propre, puisque l'intérêt est un prix, un loyer qu'on paie pour avoir la jouissance d'une valeur. Mais ce mot est devenu odieux; il ne réveille plus que l'idée d'un intérêt illégal, exorbitant, et on lui en a substitué un autre plus honnête et moins expressif, selon la coutume (J.-B. Say). » — D'après notre législation actuelle, il faut entendre par le mot *usure* tout intérêt qui s'élève au-dessus de 5 pour %. Si l'emprunteur est négociant, le prêteur peut exiger de lui 6 pour % au lieu de 5. — Les lois ecclésiastiques, et, à plusieurs époques, les lois civiles elles-mêmes, ont proscrit, tantôt le prêt à intérêt, tantôt un intérêt dépassant un certain chiffre. Avant de chercher à démontrer le vice et les inconvénients de ces lois, il importe d'examiner ce que c'est que le prêt à intérêt, et ce qu'il faut entendre par le taux de l'intérêt. Les législateurs et les casuites semblent l'avoir ignoré; aussi ont-ils établi et conservé une législation condamnée par la logique et funeste à la prospérité générale. — Lorsqu'on emprunte mille francs, ce n'est pas mille francs que l'on veut avoir, mais bien ce que mille francs peuvent procurer: mille francs, c'est l'instrument et non la substance du prêt. Ce qui le démontre, c'est que les mêmes mille francs peuvent, en un même jour, servir à dix prêts différents: résultat impossible, si chaque prêt devait entraîner la consommation des mille francs prêtés. Or, si la monnaie n'est pas l'objet du prêt, mais bien ce que la monnaie peut acheter, il s'ensuit nécessairement que ce n'est pas l'abondance ou la rareté de la monnaie qui règle l'intérêt du prêt, mais l'abondance ou la rareté des choses à acheter, ou, ce qui est la même chose, l'abondance ou la rareté du capital. Si le

capital qu'on offre de prêter est plus abondant que celui qu'on demande à emprunter, l'intérêt est bas; dans le cas contraire, il est plus élevé. Ce résultat prouve que la monnaie qui ne contribue à l'abondance du capital que comme toute autre marchandise est entièrement étrangère à la fixation du prêt, ou n'y contribue que comme une autre marchandise quelconque. — Il suit de là que le prix de l'argent, comme celui de toutes les autres marchandises, est un résultat de deux forces opposées, c'est-à-dire du besoin d'argent que le consommateur éprouve, et de l'abondance de ce métal sur le marché; et nulle différence à établir entre l'achat d'une somme en espèces et l'achat d'une substance alimentaire : la rareté du blé et la nécessité d'en avoir en fait monter le prix; il en est de même des marchés sur rentes, actions ou immeubles. Dans l'un et l'autre cas, le prix est librement débattu entre l'acheteur et le propriétaire, et le cours s'établit d'après la proportion qui existe entre l'offre et la demande. Cela admis, le prêt à intérêt est une transaction commerciale, semblable aux autres transactions de même nature et soumise aux mêmes lois : vouloir le régler invariablement, n'est ni plus ni moins raisonnable que vouloir fixer le prix du fer ou du blé. — Mais il ne suffit pas de constater les principes généraux qui régissent la matière, il importe encore de connaître et de combattre les raisonnements sur lesquels les casuistes et les législateurs appuient leurs doctrines.— Ce qu'on objecte d'abord contre le prêt à intérêt, c'est qu'il n'est pas légitime, c'est qu'il est contraire aux lois de la morale, de l'honnêteté. Pour répondre péremptoirement à cette objection, il n'y a qu'à démontrer la nécessité de ce prêt pour la prospérité et pour le soutien de l'industrie, car ce qui est nécessaire ne peut être coupable. Or, la nécessité du prêt à intérêt est évidente : il n'y a pas sur la terre une place de commerce, un centre d'industrie, où la plus grande partie des entreprises ne roule sur l'argent emprunté; il n'est pas un seul industriel, peut-être, qui ne soit souvent obligé de recourir à la bourse d'autrui : le plus riche en capitaux ne pourrait même s'assurer de n'avoir jamais besoin de cette ressource qu'en gardant une partie de ses fonds oisifs, et en diminuant par conséquent l'étendue de ses entreprises. Il n'est pas moins évident que ces capitaux étrangers, nécessaires à tous les industriels, ne peuvent leur être confiés par les propriétaires qu'autant que ceux-ci y trouveront un avantage capable de les dédommager de la privation d'un argent dont ils pourraient user, et des risques attachés à toute entreprise de commerce. Si l'argent prêté ne rapportait point d'intérêt, on ne le prêterait point; si l'argent prêté pour des entreprises incertaines ne rapportait pas un intérêt plus fort que l'argent prêté sur de bonnes hypothèques, on ne prêterait jamais d'argent aux industriels; s'il était défendu de retirer des intérêts d'un argent qui doit rentrer à des échéances fixes, tout argent, dont le propriétaire prévoirait avoir besoin dans un certain temps, sans en avoir un besoin actuel, serait perdu pendant cet intervalle pour l'industrie; il resterait oisif dans les coffres du propriétaire, qui n'en a pas besoin, et serait comme anéanti pour celui qui en aurait un besoin urgent. L'exécution rigoureuse d'une pareille défense enlèverait à la circulation des sommes immenses, que la confiance de les retrouver au besoin y fait verser à l'avantage réciproque des prêteurs et des emprunteurs, et le vide s'en ferait nécessairement sentir par le haussement de l'intérêt de l'argent et par la cessation d'une grande partie des entreprises d'industrie. — Mais, dira-t-on, nous convenons de la nécessité du prêt à intérêt, et nous l'admettons; mais, ce que nous voulons, c'est que le taux de l'intérêt ne soit pas fixé par les industriels, mais par une loi. Nous l'avons déjà indiqué, l'intérêt étant le prix de l'argent prêté, et l'argent étant une véritable marchandise, le taux de l'intérêt hausse quand il y

a plus d'emprunteurs et moins de prêteurs; il baisse, au contraire, quand il y a plus d'argent offert à prêter qu'il n'en est demandé à emprunter. C'est ainsi que s'établit le taux courant de l'intérêt; mais ce taux courant n'est pas l'unique règle qu'on suive ni qu'on doive suivre pour fixer le taux de l'intérêt dans les négociations particulières. Le risque que peut courir le capital dans les mains de l'emprunteur, le besoin de celui-ci, et les profits qu'il espère tirer de l'argent qu'on lui prête, sont des circonstances qui, en se combinant diversement entre elles et avec le prix de l'intérêt, doivent souvent en porter le taux plus haut qu'il ne l'est dans le cours ordinaire du commerce. Il est assez évident qu'un prêteur ne peut se déterminer à risquer son capital que par l'appât d'un profit plus grand, et il ne l'est pas moins que l'emprunteur ne se déterminera à payer un intérêt plus fort qu'autant que ses besoins seront plus urgents, et qu'il espérera tirer de cet argent un plus grand profit. — Les défenseurs des lois contre l'usure prétendent que les inégalités des taux de l'intérêt sont injustes. Mais comment et pourquoi le seraient-elles, s'il y a inégalité de risques? Peut-on exiger d'un propriétaire d'argent qu'il risque son fonds sans aucun dédommagement? Il peut ne pas prêter, dit-on; sans doute, et c'est cela même qui prouve qu'en prêtant il peut exiger un profit qui soit proportionné à son risque; car pourquoi voudrait on priver celui qui, en empruntant, ne peut donner de sûretés satisfaisantes d'un secours dont il a un besoin absolu? pourquoi voudrait-on lui ôter les moyens de tenter des entreprises dans lesquelles il espère s'enrichir? Aucune loi, ni civile, ni religieuse, n'oblige personne à lui procurer des secours gratuits: pourquoi la loi civile ou religieuse défendrait-elle de lui en procurer au prix auquel il consent de les payer pour son propre avantage? — Ce ne sont pas de vaines subtilités qui rendent légitime le prêt à intérêt; ce n'est pas même son utilité, ou plutôt l'utilité dont il est pour le soutien du commerce; il est licite par un principe plus général et plus respectable encore, puisqu'il est la base sur laquelle porte tout l'édifice des sociétés, c.-à-d. par le droit inviolable, attaché à la propriété, d'être maître absolu de sa chose, de ne pouvoir en être dépouillé que de son consentement, et de pouvoir mettre à son consentement telle condition que l'on juge à propos. Le propriétaire d'un effet quelconque peut le garder, le donner, le vendre, le prêter gratuitement, ou le louer, soit pour un temps certain, soit pour un temps indéfini. S'il vend ou s'il loue, le prix de la vente ou du louage n'est limité que par la volonté de celui qui achète ou qui prend à loyer; et tant que cette volonté est parfaitement libre, et qu'il n'y a pas d'ailleurs de fraude de la part de l'une ou de l'autre partie, le prix est toujours juste, et personne n'est lésé. Ces principes sont avoués de tout le monde, quand il s'agit de toute autre chose que de l'argent; et il est évident qu'ils ne sont pas moins applicables à l'argent qu'à toute autre chose. — Après avoir constaté la légitimité du prêt à intérêt, il nous reste à examiner ce qu'on a gagné à faire des lois contre l'usure, si ces lois peuvent prévenir le mal, si elles sont utiles, et enfin à qui elles peuvent profiter. Et d'abord y a-t-il possibilité de réduire à 5 ou 4 pour % l'intérêt de toute somme prêtée? Tous les économistes soutiennent et démontrent que c'est chose impossible, et voici comment ils raisonnent. Lorsqu'un capitaliste place momentanément ses fonds entre les mains d'une autre personne, il faut qu'il trouve: 1° dédommagement de leur usage dont il se prive; 2° certitude parfaite de remboursement. A ne considérer que le dédommagement seul, il est impossible de le fixer *à priori* et pour toujours par une loi; il varie suivant les temps et les pays: le capitaliste qui trouve un placement à 7 a certainement le droit d'exiger, en cas de prêt, la même somme qu'il recevrait en employant ses fonds sous une autre forme; il est difficile de concevoir quel motif le déterminerait à subir une

perte, dans le dessein d'obliger un emprunteur que souvent il ne connaît pas. Mais, si l'on examine la question de sécurité du capital, les impossibilités se multiplient. Le prêt est toujours une opération chanceuse, en ce que, sur cent emprunteurs, il n'y en a pas ordinairement dix qui offrent la certitude absolue de remboursement; on pourrait même dire qu'il n'y en a jamais un, si l'on voulait admettre l'opinion de nombreux jurisconsultes, qui pensent que la purge des hypothèques n'est jamais complétement nette, et qu'il n'y a pas de prêteur qui ne puisse être éviné; mais il suffit qu'il y ait une chance de perte pour que le prêteur puisse exiger d'en être couvert. Les frais de toute entreprise industrielle se composent de deux parts, les dépenses et les risques; tout doit rentrer sur les bénéfices. Ainsi, en matière de prêt, la dépense se compose de l'usage de son argent qu'on perd, il faut que le prêteur le paie; et, du danger du non retour du capital, c'est encore à lui à en tenir compte. — Mais une loi contre l'usure fût-elle possible, ne serait pas utile. Il faut d'abord supposer des prêteurs décidés à respecter le taux légal. Ce sera précisément le contre-pied de ce qui est. Mais, après avoir observé le capitaliste d'après la nature, il faut observer le capitaliste suivant la loi. Il prête à cinq; sur cent emprunteurs, quatre-vingt-dix-neuf le remboursent; il a perdu la centième partie de son capital. S'il continue à opérer de même, il sera ruiné au bout de peu de temps. La fortune aura changé de mains; qu'y aura gagné le public? Pourquoi ne permet-on pas au capitaliste de porter son intérêt plus haut, afin que ses pertes partielles soient incessamment couvertes par le produit annuel de ce qui lui reste? N'est-il pas juste que celui qui l'expose réponde du péril qu'il lui fait courir? Le principe de tout état constitutionnel n'est-il pas de laisser à chacun la responsabilité de ses œuvres? De plus, s'il est banquier, il a des frais de bureaux; s'il fait cette dépense pour le commerce, c'est au commerce à l'en dédommager. Il y aurait là-dessus bien des choses à dire. Mais pourquoi s'étendre sur l'absurde? pourquoi raisonner en prenant le faux et l'impossible pour point de départ? Rentrons au plus vite dans le vrai. Le prêteur, tel qu'il vient d'être dépeint, n'a jamais existé que dans l'imagination du législateur. Lorsqu'une loi est complétement inexécutable, le public s'arrange pour l'éluder. C'est un résultat inévitable, mais fâcheux, en ce qu'il diminue le respect que tout habitant d'un pays doit à ses institutions. Les banquiers, contraints par les circonstances, ont inventé la commission, à l'aide de laquelle ils élèvent indéfiniment l'intérêt, sans sortir des termes de la loi. Il serait plus simple de leur rendre leur liberté et de ne pas les obliger à couvrir d'un vernis de fausseté une opération parfaitement loyale en elle-même. — Non seulement une loi contre l'usure n'est ni possible ni utile, mais elle ne profite même pas à ceux pour qui elle a été faite. Le législateur a paru croire qu'une somme fixe était nécessairement consacrée au prêt, et que l'intérêt, s'élevant ou s'abaissant, cette somme devait rester la même. Dans cette hypothèse, il pouvait restreindre les bénéfices du prêt sans en diminuer la masse; mais cette hypothèse est une profonde erreur. Des débouchés variables à l'infini, le prêt, entre autres, sont ouverts aux capitaux disponibles. Ils affluent vers l'un ou vers l'autre, suivant qu'ils y trouvent plus ou moins d'avantages. Ainsi, l'élévation du prix de l'argent engage les capitalistes à utiliser leur fortune par le moyen du prêt; son abaissement les détermine à lui donner un autre destination. Ainsi, toute mesure qui tend à forcer la diminution de l'intérêt ne peut manquer d'éloigner les capitaux et d'accroître la rareté de l'argent offert. Elle va donc directement contre son but, puisque l'argent, devenant plus rare, ne peut manquer de devenir plus cher. Lorsque le cours naturel s'élève au-dessus de cinq, la pénalité

imposée à ceux qui le dépassent est un risque nouveau ajouté à ceux de faillite ou de retard de remboursement; les gens qui craignent les démêlés avec la justice renoncent à un mode de placement qui a cessé d'être sûr pour eux. Les conditions deviennent plus onéreuses pour l'emprunteur; mais l'argent ne manque jamais complétement, seulement une autre classe d'hommes se présente pour le fournir. Les capitalistes qui redoutent un jugement s'étant retirés, le marché reste entre les mains de ceux qui ne le redoutent pas, et pour lesquels l'énormité du gain est un appât irrésistible. Les gens déjà flétris, ou ceux qui ne craignent pas de l'être, les arabes, les corsaires, accourent à la curée; on voit alors ces prêts monstrueux déférés de temps à autre aux tribunaux; prêts à 200 ou 300 p. o/o pour six mois. On voit les fournitures de vieux tableaux et de bouchons de liége offerts et acceptés comme argent comptant; on voit des fils de famille qui, par suite de ces marchés, se trouvent propriétaires d'un chameau, de 500 parapluies et de 4,000 souricières. Plus la loi est sévère pour les fournisseurs d'argent, plus elle en diminue le nombre; plus, par conséquent, elle fait la partie belle à ceux qui restent. La concurrence n'existant plus, ils savent qu'on est forcé de passer à tout prix par leurs mains; l'étendue des sacrifices qu'ils exigent n'a donc plus de mesure que leur cupidité. De plus, l'intérêt illégal ne peut être atteint par la loi que lorsqu'il est exigé d'une manière directe; mais rien n'est plus facile que de l'obtenir indirectement. Les règlements, dans ce cas, sont complétement frappés d'impuissance. Si l'usure se trouve entravée lorsqu'elle s'exerce au moyen d'espèces monnoyées, elle est complétement libre si on lui donne la forme de marchandises. Or, cette transformation est trop facile pour qu'on espère qu'elle n'aura pas lieu. Pour l'empêcher, il faudrait tarifer le prix de toutes les denrées; ce serait la plus folle de toutes les entreprises, et, quand on l'aurait exécutée, on n'aurait encore rien fait. Après l'usure sous forme de marchandises, vient l'usure sous forme de services manuels, etc. De tout ceci il faut conclure que toute entreprise tentée dans le dessein de violenter les prêteurs n'aura jamais d'autre résultat que d'aggraver l'usure. Mais, est-ce à dire qu'on ne doive rien tenter pour réprimer l'usure, et qu'il ne faille rien entreprendre pour détruire ce fléau? Ce serait une triste pensée. L'usure peut et doit être écrasée, mais il faut la tuer par l'art et non par des arrêts. C'est un serpent aux mille replis, c'est un Protée insaisissable qu'on ne réduira pas par des mesures brutales; elle échappera toujours aux mains qui voudront l'étreindre. Loin de la refouler violemment, loin de la forcer à se déguiser, à se disséminer dans les marchés à échéance, où il est impossible de la suivre, on doit lui permettre de se grouper et de réunir ses forces; il faut la laisser se faire une tête, ensuite il faut la lui couper. Mais comment le faire; comment opérer ce miracle? Par l'établissement des banques. — Les banques, dans notre organisation sociale actuelle, sont les institutions les plus propres à détruire l'usure, car elles provoquent directement et amènent forcément la baisse de l'intérêt; c'est ce qu'il importe d'établir par quelques considérations spéciales. — Les banques publiques en France escomptent ordinairement à 4 p. o/o les effets de commerce. Quel est le banquier, y a-t-il un banquier en France qui escompte à ce taux? qu'on le nomme, et, la chose vérifiée, qu'on lui dresse une statue; il la mérite. Mais les banquiers se sont toujours très peu soucié de statues. Si l'on veut avoir une preuve évidente de ce qui précède, il n'y a qu'à comparer les tarifs du banquier le plus honnête avec ceux de la banque publique la plus exigeante, et on verra qu'il existe une immense disproportion entre le taux de leurs intérêts; que le banquier fait subir au travail une surcharge de plus du double. Les banques publiques escomptent à un taux plus bas,

parce qu'elles le peuvent, avec les mêmes avantages que le simple banquier escomptant à un taux plus élevé. Mais les banques publiques, escomptant à un taux plus bas, amènent nécessairement la baisse de l'intérêt; car le banquier ou le capitaliste perd sa clientelle dès que la banque publique vient lui faire concurrence. S'il veut escompter encore, il est forcé de baisser le taux de son intérêt, et de ne pas trop l'élever au-dessus du taux de la banque publique. Mais comment la banque publique peut-elle faire ce que ne peut pas faire le simple banquier? — On évalue aujourd'hui à trois milliards le numéraire de la France. L'intérêt de ces trois milliards est de 150 millions. La France paie donc annuellement 150 millions pour l'intérêt de son numéraire. Supposons que, d'une manière quelconque, elle puisse faire toutes ses transactions commerciales avec deux milliards de numéraire; l'intérêt annuel dont nous venons de parler se trouverait réduit d'un tiers. Or, les banques sont un moyen de faire cette économie, et de la faire même plus forte; ce qui le prouve, c'est qu'en Angleterre on est parvenu, avec un numéraire bien moins considérable que le nôtre et avec les banques publiques, à faire un commerce bien plus étendu, bien plus grand. Cela s'explique : une banque publique émettant en billets une somme triple de celle qu'elle possède en numéraire, peut faire et fait réellement avec 100 fr. ce que les simples particuliers ne peuvent faire qu'avec 300 fr. Il est à peine nécessaire d'indiquer que, pouvant opérer sur un capital trois fois plus grand que celui qui provient de leur fonds social, elles peuvent réaliser et réalisent en escomptant à 4 p. % des bénéfices que ne peuvent faire de simples banquiers escomptant à 8 et à 10 même p. %. De là, on doit conclure que les banques publiques permettent de faire avec un capital trois fois plus d'opérations qu'on ne pourrait en faire sans elles avec ce même capital, et que les services qu'elles rendent peuvent coûter et coûtent réellement beaucoup moins que ceux que le commerce peut attendre des simples banquiers ou des capitalistes ordinaires. — Ce n'est pas tout; les banques publiques ont encore d'autres résultats qui méritent d'être signalés ici : ce sont l'augmentation des capitaux circulants et la diminution des capitaux qui dorment dans les coffres-forts; résultats importants, immenses, car non seulement ainsi se trouve accrue la somme des capitaux productifs du pays, mais encore les capitaux passent au plus bas prix possible des mains des riches entre les mains des travailleurs. Les banques augmentent la somme des capitaux circulants. En effet, dès qu'il existe une banque, l'industriel qui y est accrédité n'est plus obligé de garder par devers lui, en espèces dormantes, la partie du capital qu'on destine ordinairement à faire face aux demandes qui surviennent. Ces fonds de caisse entrent donc par les banques dans la circulation, et vont à un faible taux servir à des opérations commerciales. Mais ce ne sont pas ces seuls fonds de caisse que les banques publiques jettent dans la circulation, ce sont encore ceux des particuliers, des capitalistes, des rentiers. En effet, on craint ordinairement de prêter à un particulier, on ne craint pas de prêter à une banque publique. Aussi, dès qu'une banque publique est établie sur des bases solides et par des hommes honorables, les fonds y affluent; chacun y apporte ses épargnes, son petit pécule, et le commerce se trouve ainsi bientôt en possession de capitaux considérables, qu'il n'aurait peut-être pas obtenus, et qu'il n'aurait certainement jamais eus à un aussi bas prix sans les banques. C'est ainsi que les banques publiques sont une institution éminemment propre à rassembler et à appeler les fonds, pour les distribuer ensuite aux travailleurs. On pourrait nous objecter que les banques ne sont pas toujours solides, et qu'elles n'appellent pas toujours les capitaux disponibles. A cela nous répondrons que nous n'entendons parler ici que des bonnes banques,

et aujourd'hui on sait quels sont les éléments qui constituent les bonnes banques. D'ailleurs, une banque publique, quelle qu'elle soit, l'emporte de beaucoup sur une banque particulière, quelle qu'elle soit. Dans une banque publique, on le sait, tout se fait au grand jour; la perte la plus insignifiante, le plus petit échec, ne peuvent être cachés, dissimulés. Les opérations d'une banque particulière, au contraire, sont essentiellement et nécessairement tenues secrètes; un déficit énorme peut être masqué plusieurs années, et, au moment où on la croit prospère et florissante, on peut apprendre qu'elle est radicalement et irrévocablement perdue. Dans un tel état de choses, nous ne craignons pas de nous tromper en assurant que, par l'établissement de toutes les banques qui sont aujourd'hui nécessaires au mouvement industriel de la France, non pas pour le provoquer, pour l'augmenter, mais pour le servir, pour lui prêter les secours dont il a besoin, on triplerait, quadruplerait même le capital circulant. Or, que l'on se souvienne que c'est à 4, à 3 p. o/o que les banques publiques font leurs escomptes, leurs prêts, et l'on ne doutera pas, on ne pourra pas douter que les banques publiques ne soient un moyen efficace, direct, pour amener la baisse du taux de l'intérêt. — Les banques amènent et provoquent la baisse du prix de l'argent; ce qui le prouve, c'est l'exemple toujours cité, mais toujours concluant, de l'Angleterre et des États-Unis. L'Angleterre a beaucoup moins de numéraire que la France, se livre à un commerce beaucoup plus considérable, et cependant son taux d'intérêt est moins élevé. Les États-Unis, sans numéraire et sans capitaux anciens, sont parvenus par leur système de crédit à faire ce que nul autre pays n'a encore fait, à couvrir en quelques années leur territoire de villes, de canaux, de routes de toute espèce, et à faire consommer à treize millions d'habitants plus que ne consomment les trente-trois millions de Français ensemble. Après avoir indiqué les résultats des banques en Angleterre et aux États-Unis, nous pourrions citer l'exemple de nos villes industrielles où il existe déjà des banques, nous pourrions rapporter l'opinion des publicistes les plus compétents et les plus estimés; mais à quoi bon? Ce sont là des faits et des citations que tout le monde connaît. — Mais, dira-t-on, s'il en est ainsi, comment se fait-il qu'à Paris, où il existe une banque, le taux de l'intérêt soit toujours élevé? La réponse est facile : la banque de France est une banque à qui l'on a donné un monopole, et qui se sert de ce monopole non pour faire baisser l'intérêt et pour offrir de l'argent à bas prix au commerce, mais seulement, mais uniquement pour enrichir ses actionnaires, ses directeurs, ses régents aux dépens du commerce. Voici en peu de mots comment cela se fait. La banque de France, ou, pour parler avec plus de vérité, la banque de Paris, car, malgré son titre pompeux, ses opérations ne s'étendent pas au-delà des murs de la ville et de la banlieue, est la seule banque privilégiée de la capitale, c.-à-d. la seule qui puisse émettre des billets au porteur. En échange de ce privilége, elle s'est engagée à escompter les lettres de change sur Paris. Mais il ne suffit pas d'être négociant ou d'avoir un atelier pour être admis à présenter des lettres de change à l'escompte : la condition essentielle, c'est d'être porté sur la liste de faveur faite par les régents. Or, les régents, qui sur ce point ont une liberté illimitée, ont borné leurs admissions à un nombre excessivement restreint. Pourquoi cela? Parce que les régents de la banque sont banquiers, et que, refusant d'escompter à la banque de France le papier des commerçants, ils les forcent à venir à leur banque privée. Or, les régents devenus banquiers escomptent à 6 p. o/o et une commission plus ou moins forte, et l'escompte est à peine fait qu'ils envoient immédiatement le papier accepté à la banque de France qui le leur prend à 4 p. o/o. Comme on le voit, c'est-là un moyen facile de réaliser des bénéfices énormes; aussi, on peut dire que, satis-

faits de cette organisation scandaleuse, certains banquiers ne demandent pas qu'elle soit réformée. Puissent les efforts et les droits de l'industrie l'emporter un jour sur les ruses et les machinations de la cupidité ! — En résumé, le prêt à intérêt est nécessaire, utile, moral, et aucune loi ne doit et ne peut le régler; pour combattre l'usure d'une manière directe et efficace, il faut établir des banques publiques. (*V.* Banque, Capital, Intérêt, etc.) Dasnis.

Usuriers. Le nom d'usurier ne se donne presque plus dans la société qu'aux prêteurs à la petite semaine, à cause du taux élevé de l'intérêt qu'ils exigent; à quelques petits spéculateurs, qui prêtent sur gages aux petits bourgeois et aux artisans dans la détresse; enfin à ces hommes infâmes qui font métier de fournir, à des intérêts énormes, aux jeunes gens dérangés, de quoi subvenir à leurs folles dépenses. Ce n'est plus que sur ces trois espèces d'usuriers que tombe la flétrissure attachée à ce nom, et eux seuls sont encore quelquefois les objets de la sévérité des lois anciennes qui subsistent contre l'usure. De ces trois sortes d'usuriers, il n'y a cependant que les derniers qui fassent dans la société un mal réel. Les prêteurs à la petite semaine fournissent aux agents d'un commerce indispensable les avances dont ceux-ci ne peuvent se passer; et si ce secours est mis à un prix très haut, ce haut prix est la compensation des risques que court le capital par l'insolvabilité fréquente des emprunteurs, et de l'avilissement attaché à cette manière de faire valoir son argent; car cet avilissement écarte nécessairement de ce genre de commerce beaucoup de capitalistes dont la concurrence pourrait seule diminuer le taux de l'intérêt. Il ne reste que ceux qui se déterminent à passer par-dessus la honte, et qui ne s'y déterminent que par l'assurance d'un grand profit. Les petits marchands qui empruntent ainsi à la petite semaine sont bien loin de se plaindre des prêteurs dont ils ont à tout moment besoin, et qui, au fond, les mettent en état de gagner leur vie. Les prêteurs sur gage à gros intérêts, les seuls qui prêtent véritablement au pauvre pour ses besoins journaliers, et non pour le mettre en état de gagner, ne font point le même mal que ces anciens usuriers qui conduisaient par degrés à la misère et à l'esclavage les pauvres citoyens auxquels ils avaient procuré des secours funestes. Celui qui emprunte sur gage emprunte sur un effet dont il lui est absolument possible de se passer. S'il n'est pas en état de rendre le capital et les intérêts, le pis qui puisse lui arriver est de perdre son gage, et il ne sera pas beaucoup plus malheureux qu'il n'était. Sa pauvreté le soustrait à toute autre poursuite; ce n'est guère contre le pauvre qui emprunte pour vivre que la contrainte par corps peut-être exercée. Le créancier qui pouvait réduire son débiteur en esclavage y trouvait un profit, c'était un esclave qu'il acquérait; mais aujourd'hui le créancier sait qu'en privant son débiteur de la liberté il n'y gagnera autre chose que d'être obligé de le nourrir en prison; aussi ne s'avise-t-on pas de faire contracter à un homme qui n'a rien et qui est réduit à emprunter pour vivre des engagements qui emportent la contrainte par corps. Elle n'ajouterait rien à la sûreté du prêteur. La seule sûreté vraiment solide contre l'homme pauvre est le gage, et l'homme pauvre s'estime heureux de trouver un secours pour le moment, sans autre danger que de perdre ce gage. Aussi le peuple a-t-il plutôt de la reconnaissance que de la haine pour ces petits usuriers qui le secourent dans son besoin, quoiqu'ils lui vendent assez cher ce secours. Les seuls usuriers qui soient vraiment nuisibles à la société sont donc ceux qui font métier de prêter aux jeunes gens dérangés; mais leur crime n'est pas de prêter à gros intérêt, à un intérêt plus fort que le taux légal; car, prêtant souvent sans aucune sûreté, ayant à craindre que les pères ne refusent de payer et que les jeunes gens ne réclament un jour contre leurs engagements, il faut bien que leurs profits soient proportionnés à leurs risques,

Leur véritable crime est donc, non pas d'être usuriers, mais de faciliter et d'encourager pour un vil intérêt les désordres des jeunes gens, et de les conduire à l'alternative de se ruiner ou de se déshonorer. S'ils doivent être punis, c'est à ce titre, et non à cause de l'usure qu'ils ont commise. X. X.

UT, note de musique appelée C par les Allemands. C'est le premier degré de la gamme de Guy d'Arezzo. Il porte accord parfait majeur, et s'emploie en harmonie comme premier degré du ton d'*ut* majeur, ou troisième degré du relatif mineur de cette même gamme. Dans la solmisation, on remplace souvent la syllabe *ut* par cette autre *do*, comme plus douce et plus sonore. C. B.

UTÉRIN, UTÉRINE, frères et sœurs nés de même mère, mais non de même père. Il s'emploie surtout en jurisprudence : les *utérins* et les *cousanguins*.

UTÉRUS (médecine [en grec *métron*]), un des organes principaux de l'appareil sexuel dans les mammifères. Hippocrate a dit, et une foule d'auteurs ont répété : *Mulier tota propter uterum est id quod est*. Cet axiome du père de la médecine a soulevé de longues discussions parmi les physiologistes et les médecins, dont les uns admettent que, dans toutes les périodes de la vie, l'économie de la femme est sous l'influence de cet organe, tandis que d'autres en limitent les attributions aux fonctions de la maternité. Sans se prononcer exclusivement pour l'un ou l'autre de ces systèmes, on est obligé d'admettre que l'utérus est le siége et la source d'une infinité d'impressions physiologiques et morbides, qui impriment à la constitution, aux habitudes et aux maladies de la femme, des caractères importants, que jamais le praticien ne doit perdre de vue.—Existant, en quelque sorte, à l'état rudimentaire, plongé dans une espèce de sommeil durant l'enfance de la femme, cet organe ne manifeste guère son influence directe sur la santé qu'à l'époque de la *puberté*. Alors il devient le siége d'une fluxion sanguine, dont l'apparition périodique constitue la *menstruation*. Cette révolution dans l'économie est parfois accompagnée d'accidents plus ou moins graves, connus sous le nom d'*aménorrhée*, lorsque l'écoulement sanguin ne s'effectue pas, de *dysménorrhée* lorsqu'il est difficile ou peu abondant. Chez certaines femmes, chaque période est accompagnée d'accidents douloureux appelés *coliques utérines*. Aux difficultés de la menstruation, on a rattaché la cause d'une maladie commune chez les jeunes filles, et qui a reçu le nom de *chlorose* ou *pâles couleurs*. Il faut distinguer l'aménorrhée de la *suppression* menstruelle, qui résulte de l'interruption de l'écoulement pendant son cours. Lorsque, au contraire, la perte sanguine est excessive ou trop prolongée, elle constitue la *ménorrhagie*. — Il est une affection bizarre, douloureuse, effrayante dans ses manifestations, qui peut tourmenter la femme à diverses époques de sa vie, et dont on a placé le point de départ dans l'utérus, ce qui lui a fait donner le nom d'*hystérie*. — Mais c'est surtout comme organe de reproduction que l'utérus réclame l'attention du praticien : c'est aux modifications dont il est le siége qu'il faut rapporter les phénomènes généraux et locaux de la *grossesse*, et une grande partie des accidents qui peuvent accompagner, entraver la gestation, et produire l'*avortement*. Dans l'acte de l'*accouchement* ou de la *parturition*, l'utérus peut être affecté d'*inertie*, de *renversement*, de *rupture*, etc.—C'est ici le lieu de parler de l'*hémorrhagie utérine* qui peut avoir lieu à toutes les périodes de la vie, avant et après, comme pendant la menstruation, mais surtout pendant et après l'accouchement, et de l'*inflammation utérine* ou *métrite*, qui peut aussi se manifester à toutes les époques de la vie, mais qui est surtout imminente et grave après la parturition. La *phlébite utérine* ou inflammation des veines de l'utérus est une forme de ce redoutable accident, lequel constitue fréquemment le danger de la *fièvre puerpérale*.—A toutes les époques de la vie, cet organe peut devenir le

iége d'un écoulement habituel de mucus, qui fait le désespoir des femmes et des médecins, sous le nom de *flueurs blanches*. Comme phénomène concomitant, et peut-être comme cause, les flueurs blanches ont des relations assez étroites avec quelques-unes des maladies précédentes et avec les suivantes : tels sont l'*engorgement*, l'*hypertrophie* du col et du corps de la matrice, les *ulcères* du museau de tanche, les *végétations* granulées ou fongueuses de la même partie, les *polypes*, les *corps fibreux* de l'utérus, et enfin le *cancer*, cette terrible et incurable maladie, qui moissonne tant de malheureuses à un âge plus ou moins avancé. Comme organe complexe dans la structure, l'utérus est sujet à toutes les dégénérations qui peuvent affecter les tissus analogues. — Dans cette rapide énumération, nous avons dû nous borner à signaler celles qui l'affectent de préférence. Ajoutons que l'utérus est sujet à des *déplacements* en bas (*chute* ou *prolapsus*), à des *inclinaisons* en avant (*antéversion*), en arrière (*rétroversion*), etc. Cette multiplicité de maladies fait assez sentir combien est indispensable l'intervention de l'homme de l'art pour l'appréciation, et surtout pour le traitement rationnel de ces affections, dont la cure est trop souvent confiée à l'ignorance des matrones et des charlatans.

FORGET.

UTILITÉ. C'est, en économie politique, la faculté qu'ont les choses de pouvoir servir à l'homme, de quelque manière que ce soit. La chose la plus inutile et même la plus incommode, comme un manteau de cour, a ce qu'on appelle ici son *utilité*, si l'usage dont elle est, quel qu'il soit, suffit pour qu'on y attache un *prix*. — Ce prix est la mesure de l'utilité qu'elle a, au jugement des hommes, de la satisfaction qu'ils retirent de sa *consommation*; car ils ne chercheraient pas à consommer cette utilité, si, pour le prix dont elle est, ils pouvaient acquérir une utilité qui leur procurât plus de satisfaction. — L'utilité, ainsi entendue, est le fondement de la *demande* qui est faite des *produits* et par conséquent de leur *valeur*. Mais cette valeur ne monte pas au-delà des *frais de production*; car, au-delà de ce taux, il convient à celui qui a besoin d'un *produit* de le faire, ou plutôt il n'est jamais réduit à la nécessité de le créer lui-même; car à ce taux il convient à tout *entrepreneur* de se charger de ce soin. — Il y a une *utilité médiate* et une *utilité immédiate*. Celle-ci est celle dont on peut user immédiatement, comme celle de tous les objets de consommation. — L'utilité médiate est celle des objets qui ont une valeur comme moyen de procurer un objet d'usage immédiat; telle est celle d'une somme d'argent, d'un contrat de rente, d'un effet de commerce, d'un fonds productif susceptible de pouvoir être aliéné.

Feu J.-B. SAY.

UTILITÉS. On appelle ainsi, en langage de théâtre, ces humbles et modestes acteurs dont l'emploi consiste à jouer ces bouts de rôles dédaignés même par les *doublures*. Dans l'ancien répertoire, on les voyait au dénoûment endosser la robe de l'indispensable notaire, et présenter la plume pour signer le *contrat dressé dans la forme ordinaire*, ou, sous un habit de livrée, débiter la phrase classique :

. . . . C'est une lettre,
Monsieur, qu'entre vos mains on m'a dit de remettre.

— Quelquefois, aujourd'hui surtout, où l'un des moyens de nos auteurs, pour donner du mouvement au drame, est d'en multiplier les personnages, le rôle des *utilités* prend un peu plus d'importance. Quelques personnages de pères, de créanciers, d'intendants, etc., entrent dans leur domaine. Ces pauvres *utilités* sont en effet très *utiles*; mais on leur en sait fort peu de gré, pour prouver sans doute par un exemple de plus qu'ici-bas l'utile est toujours sacrifié à l'agréable. — Il est une de ces *utilités* qui, mettant l'amour-propre de côté, meuble sa mémoire de tous les rôles d'une pièce, afin de suppléer tel ou tel acteur dans un cas de maladie imprévue ou de tout autre empêchement. La petite gratification qui lui est

allouée en pareil cas lui paraît une suffisante compensation des murmures, ou pis encore, avec lesquels cette substitution est presque toujours accueillie. — Du reste, les *utilités* se consolent de leur modeste position, en portant leurs regards, non au-dessus, mais au-dessous d'elles, suivant la maxime du sage. Si les *doubles* et même les *triples* les regardent du haut de leur supériorité, à leur tour, elles peuvent considérer comme leurs inférieurs, dans les théâtres lyriques, les choristes, dans les autres les comparses. OURRY.

UTOPIE, l'art de rendre un pays heureux, des mot *eu* et *topos*. Par *utopie*, on entend communément l'un de ces plans créés par l'imagination d'un poète philosophe, pour enseigner aux peuples les institutions les plus propres à fonder leur bonheur. Ainsi la *Cyropédie* de Xénophon, la *République* de Platon, sont regardées comme des utopies. Le chancelier Thomas Morus, cette victime héroïque de Henri VIII, a donné ce titre à sa *Théorie descriptive d'une législation et d'un gouvernement modèles*. L'*Argenis* de Barclay, l'*Oceana* d'Arrington, l'*Histoire des Sévarambes*, le tableau des mœurs de la Bétique et du gouvernement de Salente dans *Télémaque*, de la félicité pastorale dans l'*Arcadie* de Bernardin de Saint-Pierre, d'une politique appuyée sur la morale, dans les *Entretiens de Phocion* de l'abbé de Mably, sont rangés dans cette catégorie. L'*Astrée* même, et jusqu'à l'*Héloïse* et à l'*Émile*, qu'est-ce autre chose que des utopies sur l'amour, sur l'ordre et le bonheur dans la famille, et sur l'éducation? Ceux qui tournent en dérision tout projet de réforme nécessaire ou utile, ceux qui croient jeter du ridicule sur toute vue nouvelle de bien public en criant *à l'utopie*, ne s'aperçoivent pas qu'ils nient l'influence des sentiments moraux sur la société. Ils oublient que sans cette influence toute puissante, l'existence même d'un ordre social devient impossible. Ce qui le prouve, c'est que les hommes dont la pensée ne voit dans chaque peuple qu'un vil bétail se sentent obligés d'en appeler au respect de la loi morale. Mais ce dont les adversaires de toute vue qui paraît nouvelle se doutent bien moins encore, quand ils s'irritent ou qu'ils s'égaient aux dépens des *utopistes*, c'est que les prétendues utopies ne font que reproduire, ou devancer de peu, des faits réels déjà consacrés par l'histoire, on qu'elle ne tardera guère à enregistrer. Cette vérité, consolante pour les amis de l'humanité, a déjà été rendue évidente par l'un de nos meilleurs écrivains (*v.* l'*Éducation des mères de famille*, et *Plan d'une bibliothèque universelle*, par M. Aimé Martin). La *République* de Platon avait pour modèle les lois de Sparte. C'était d'après le gouvernement de Henri IV et les *économies royales* de Sully que Fénélon traçait le plan du gouvernement de Salente. Ce gouvernement avait réellement existé : la France lui avait dû dix années de bonheur. Quand Louis XIV ne voyait dans le précepteur du duc de Bourgogne qu'un bel esprit chimérique, le grand roi prouvait seulement qu'il ignorait l'histoire de son pays. Ajoutons que Voltaire a mérité le même reproche en jetant comme ses contemporains du ridicule sur

L'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre.

Le bon abbé ne faisait cependant que reproduire, et encore faiblement, le plan d'Élisabeth, de Henri IV et de Sully, qui certes n'étaient pas des rêveurs. MM. de Machault et Turgot ne rêvaient guère non plus. Peu de ministres sont arrivés au pouvoir avec une expérience plus lentement acquise des lois, des règles de l'administration et de l'opinion publique. Voyez les réformes qu'ils ont tentées, et dont se moquaient, comme d'autant d'*utopies*, les partisans des abus. Comparez-les à celles qu'exécuta l'assemblée constituante, et vous reconnaîtrez combien ces utopies ont été dépassées. Il n'y a de ridicule ou même d'odieux que les projets qui se constituent en opposition avec la morale et la raison humaine. AUBERT DE VITRY.

UTRECHT (Union d'). Don Juan avait cessé de vivre. Son autorité était passée à Alexandre Farnèse, aussi grand général que lui, mais plus habile politique. Le duc d'Anjou et le prince Casimir, ces deux ambitieux aussi dénués de talents que de ressources, essaient de rançonner les Pays-Bas; mais un fléau plus dangereux que des bandes indisciplinées les menaçait d'une ruine prochaine. La division s'était mise dans le parti insurrectionnel, et le prince de Parme était trop adroit pour n'en point profiter. Ce fut alors que Guillaume d'Orange sentit la nécessité de rallier les siens par une confédération plus solide et plus durable que la pacification de Gand, si souvent violée, et qu'il conçut l'union d'Utrecht. Toutefois, pour parvenir à ce résultat, il fut obligé de recourir d'abord à cette dissimulation profonde et agissante dont il semble avoir légué l'exemple à ses descendants, et se cacha derrière son frère le comte Jean de Nassau, gouverneur de la Gueldre. L'union fut proposée dans une assemblée des états de Hollande, tenue à Goreum au mois de novembre 1578. Guillaume y fit dire par ses agents que les états du pays étaient établis par Dieu même pour élire un chef chargé de gouverner sous eux et pour faire des lois; mais, afin d'empêcher l'esprit de localité de donner naissance à la discorde, il fallait laisser l'autorité directrice au prince d'Orange, sous la souveraineté des états. On se sépara sans rien conclure. Cependant les articles de l'union furent arrêtés le 6 décembre suivant, et ratifiés vers les derniers jours de janvier 1579. Par cet acte solennel, les provinces de Gueldre, de Zutphen, de Hollande, Zélande, Frise, Utrecht et des Ommelandres forment une alliance et une ligue perpétuelle offensive et défensive, ou plutôt un seul état fédératif. C'est cette transaction que les provinces unies regardaient avec raison comme le titre constitutif de leur liberté politique, civile et religieuse, et dont les principes furent encore invoqués par les rédacteurs de la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, loi qui n'en régit plus que la moindre moitié. — Pierre Paulus est auteur d'un ouvrage étendu et estimé, écrit en hollandais, sur l'union d'Utrecht, et publié en 1775. De R.

Utrecht (province et ville). La ville d'Utrecht (en latin *Trajectum* ou *Trajectum ad Rhenum*) est située à l'endroit où l'ancien Rhin prend le nom de *Leydsche - Waart*, sur l'emplacement désigné dans l'*Itinéraire* d'Antonin. Au xe siècle seulement elle commença à prendre la forme d'une ville, pendant le pontificat de Balderic de Clèves. Les évêques y exercèrent les droits de souveraineté, jusqu'à la cession que Henri de Bavière en fit à Charles-Quint. Ce prince y éleva en 1529 le château nommé *Vreburg*. Cette ville, d'un aspect agréable, et dont la population monte à environ 33,000 ames, n'est pas uniquement célèbre par l'*union* qui y fut conclue en 1579, mais encore par le fameux congrès de 1712. Elle a une université qui a jeté et jette encore de l'éclat dans les sciences et les lettres, et qui fut fondée par les états de la province le 25 mars 1636. Toutefois Descartes y trouva des adversaires opiniâtres. M. le professeur Jodocus Heringa a publié en 1825 un tableau historique en latin des hommes qui ont concouru à illustrer cet établissement, où enseignent aujourd'hui M. Van Heusde, l'élégant interprète de Platon, et M. Holtius, si versé dans la connaissance du droit romain et du droit commercial. Il y a à Utrecht une société savante qui met au jour des mémoires intéressants. C'est la patrie d'Adrien Boyens, précepteur de Charles-Quint, si connu comme pape sous le nom d'Adrien VI. L'histoire d'Utrecht a de particulières obligations au savant Gaspar Barman, à Antoine Matthæus, à Lambert Hortensius, à Corneil Booth, à Freschot, etc. On sait que cette cité est maintenant la métropole du jansénisme; car, ne nous y trompons pas, le jansénisme, pour vivre inaperçu, n'en existe pas moins dans beaucoup de convictions religieuses et politiques, et c'est sous ce double aspect que l'envisa-

ge un auteur allemand, qui lui consacre en ce moment un grand ouvrage, M. Reuchlin, de la famille du fameux partisan de la réforme au XVIe siècle.

DE REIFFENBERG.

V

V, vingt-deuxième lettre de l'alphabet, et la dix-septième des consonnes. Cette lettre représente, comme nous l'avons déjà dit (*v.* U), l'articulation semilabiale faible, dont la forte est représentée par la lettre *f*; aussi ces deux lettres, le *v* et le *f*, se prennent-elles aisément l'une pour l'autre dans une foule de cas. *Neuf*, devant un nom qui commence par une voyelle, se prononce *neuv*, et l'on dit *neuv arbres* pour *neuf arbres*. Les adjectifs terminés en *f* changent le *f* en *v* lorsqu'ils passent au genre féminin : ainsi *bref* fait *brève*, *vif* fait *vive*. Du reste, cette affinité s'appuie sur une raison plus concluante encore. Le *f* des Latins n'est autre que le *f* de l'ancienne Grèce et des anciens Hébreux; seulement ces derniers le prononçaient *v*. Telle est l'origine de notre *v* que nous avons rejeté à la fin de l'alphabet. Aujourd'hui on ne dit plus un *u consonne*; mais on dit un *v*, qu'on prononce *ve*, et plus généralement *vé*. — Le V est une lettre numérale qui vaut *cinq*; surmontée d'une ligne horizontale elle signifie *cinq mille*. — Celles de nos monnaies qui portent la lettre V ont été frappées à Troyes. — Dans les écritures de commerce V° signifie *verso*. CHAMPAGNAC.

VAAST, et non **WAAST**, comme on l'écrit quelquefois (Saint) (*Vedastus*), était, suivant quelques chroniques, des environs de Laon. Lorsqu'à la bataille de Tolbiac, Clovis eut fait vœu d'embrasser la religion que professait Clothilde sa femme, Vaast, qui se trouvait alors à Toul, fut chargé d'instruire le chef frank dans la foi catholique. Ce fut après l'accomplissement de cette mission importante que saint Remi l'envoya en qualité d'évêque chez les Atrebates et les Nerviens (diocèse d'Arras et de Cambrai). Il paraît certain qu'avant saint Vaast, et même avant l'invasion franke, la foi avait été prêchée dans ces contrées par des missionnaires investis du pouvoir épiscopal. On cite, comme *évêques regionnaires* des Nerviens, Siagrius, Superior, Diogène. Du reste, on ne sait rien de positif sur ces personnages; de sorte que Vedastus peut être considéré comme le premier et le véritable apôtre de ce pays dont il eut l'administration spirituelle pendant quarante ans environ. Il mourut, suivant l'opinion la plus probable, vers l'an 540, et reçut la sépulture hors des murs d'Arras, sur les bords de la petite rivière Crientio (*Crinchon*) : il l'avait lui-même réglé ainsi, disant que « les villes doivent être habitées par les vivants et non par les morts. » On célèbre la fête de saint Vaast le 6 février, jour anniversaire de sa mort. La vie de ce saint évêque, composée, ou plutôt retouchée par Alcuin, précepteur de Charlemagne, a été publiée par les Bollandistes et par les éditeurs des *Acta SS. Belgii*. On conserve à Arras, à Cambrai et à Vienne en Autriche, des manuscrits fort anciens et fort précieux de cet ouvrage. Saint Vaast a fourni le sujet de deux poèmes latins assez recherchés. L'un, par Ant. Meyer, est intitulé : *Ursus, sive de rebus divi Vedasti*, in-8° (Paris, 1580). L'autre, *Vedastiados libri* V, *sive Gallia christiana*, in-4° (Douai, 1594), a pour auteur Toussaint Sailly (*Panagius Salius*) de Saint-Omer.

LE GLAY.

VACATION. Ce mot a deux significations bien distinctes, qui se rapportent aux deux significations qu'a le verbe *vaquer* lui-même, qui exprime à la fois, suivant les circonstances, deux idées contraires, celle d'une occupation sérieuse, celle du désœuvrement. Pris au neutre, dans son acception la plus usuelle, le verbe *vaquer* veut dire être vacant, n'être point occupé, n'être point rempli; c'est la définition que donne le *Dictionnaire de l'Académie*. Il se dit dans ce sens des tribunaux, lorsqu'ils suspendent leurs audiences; ils *vaquent*, ils entrent en *vacance*, ou même en *vacation*, témoin la locution qui nous est restée de *chambre des vacations*, c'est-à-dire, qui tient durant les vacances pendant que les autres chambres vaquent. Si, au contraire, le verbe *vaquer* est pris dans une acception active avec la préposition *à*, il signifie alors s'occuper de quelque chose, s'y appliquer; c'est ainsi que l'on dit *vaquer* à ses affaires.—Le substantif *vacation* a également ces deux significations, mais il s'emploie plus volontiers dans la dernière acception; il exprime donc généralement l'action de vaquer à une chose, de s'en occuper, et détermine l'espace de temps que les personnes publiques emploient à travailler à quelque affaire; il s'applique également à la somme représentative de l'emploi du temps. Ainsi, on compte le nombre des *vacations*, faites par un officier public, pour déterminer le montant du salaire qui lui est dû, suivant le tarif, à tant par vacation. Autrefois on tenait compte aussi aux juges de leurs vacations, qui faisaient partie de leurs épices; aujourd'hui le tarif ne reconnaît que les vacations des juges de paix, des notaires, des avoués, des huissiers et des experts. Il est de règle qu'ils ne peuvent faire plus de deux vacations en un seul jour, et que chaque vacation doit être au moins de trois heures.— Pris dans le sens contraire, le mot *vacation* emporte l'idée d'une interruption de travail; il signifie quelquefois, dit l'académie, *vacance*, en parlant de choses non occupées, comme un bénéfice en vacation : de là l'application de ce mot à la suspension des audiences de justice et ces locutions diverses : temps des *vacations*, chambre des *vacations*. Le terme *vacation* est alors synonyme absolu de *vacance* : le temps des vacations, c'est le temps des vacances.—La chambre des *vacations* est une chambre temporaire instituée pour prononcer, pendant les vacances, sur les affaires qui exigent une prompte décision, parce que les intérêts des parties souffriraient un préjudice trop grave s'il fallait attendre la rentrée des tribunaux. Cette observation ne s'applique qu'aux affaires civiles; les tribunaux criminels n'ayant ni vacances ni vacations. TEULET, a.

VACCIN (*vaccinus*), matière tirée de certaines pustules qui se forment au pis des vaches, ou de celles qui sont produites par la vaccination, et qu'on inocule pour préserver de la petite vérole.

VACCINATION, action d'inoculer le vaccin.

VACCINE, du mot latin *vacca*, aussi appelée *picote*, est une maladie propre à la vache. On la désigne en Angleterre sous le nom de *cow-pox*. C'est une éruption de pustules qui se développe de préférence sur le pis de la vache, et qui est susceptible de se transmettre à l'homme par contagion. Cette affection offre la plus grande ressemblance avec la petite vérole humaine. Celle-ci est toujours très grave et souvent meurtrière, tandis que la vaccine est tout à fait inoffensive. On l'avait à peine remarquée à cause de sa bénignité, quand, vers la fin du siècle dernier, elle acquit une célébrité soudaine, étonnante, et qui n'a fait que s'accroître. Voici dans quelles circonstances. — La variole décimait les populations : il semblait même que, dans ce siècle, ces épidémies fussent devenues plus fréquentes et plus terribles; les maisons royales en avaient été atteintes. La plupart de ceux qui échappaient à ses coups restaient infirmes, mutilés, défigurés. Les gens de l'art n'avaient encore pu y opposer que les efforts d'un zèle impuissant; peut-être ajoutèrent-ils même à la

gravité de la maladie par un abus trop commun à cette époque de moyens pharmaceutiques. — La fréquence de la variole, sa malignité lorsqu'elle sévit comme épidémie, l'opinion que le principe de la variole existe naturellement dans notre économie, et qu'on est exposé aux plus grands dangers tant qu'il n'est pas détruit, avaient inspiré le désir de chercher, non pas à soustraire le genre humain à un mal inévitable, mais à en atténuer les désastreux effets. L'inoculation s'était présentée tout d'abord à l'esprit pour atteindre ce but. Des personnes fortifiées dans leurs craintes par des praticiens peu éclairés s'étaient imaginé de hâter l'avénement de ce qui était à leurs yeux une nécessité et même un bien, en s'exposant volontairement aux chances funestes de la contagion variolique. Elles avaient choisi pour cela l'occasion la plus favorable, un temps où il n'y avait que des cas de variole isolés ou moins graves, pour la contracter d'individus chez qui l'éruption était simple et régulière. Ainsi s'était introduite l'inoculation, pratique audacieuse qui consiste à donner à l'homme, par l'insertion sous la peau du virus variolique, une variole artificielle plus innocente que la variole naturelle, et propre à l'en préserver. L'inoculation était devenue à la mode : on s'en occupait partout, dans le monde, dans les journaux, dans les sociétés savantes; on vit même surgir des traités. L'inoculation eut ses violents détracteurs comme ses partisans fanatiques. Si elle trouva des charlatans qui ne virent en elle qu'un objet de lucre, elle compta aussi des hommes spéciaux sincères et désintéressés; on vit enfin des inoculateurs en titre. On inocula dans toutes les parties de l'Europe, et même en Amérique, des millions d'individus. L'empire de l'opinion est tel qu'on se soumettait sans répugnance à une opération qui peut-être en d'autres temps eût fait reculer d'horreur. — Quoi qu'il en soit, cette ferveur d'inoculation régnait dans toute sa force, quand la découverte de la vaccine apporta un préservatif non moins infaillible, mais exempt de tout inconvénient. Deux célèbres Anglais avaient essayé vainement d'inoculer la petite vérole à plusieurs paysans qui ne l'avaient pas eue; et ceux-ci leur firent connaître que cela dépendait de ce qu'ils avaient été vaccinés. C'était une croyance établie parmi le vulgaire que ceux qui avaient eu la vaccine n'étaient point sujets à la variole. Ce fait, reconnu exact, fit du bruit. On n'en tint pas compte d'abord, et peut-être cette importante découverte allait rester pour jamais dans l'oubli, si, à cette époque, un médecin anglais, aussi savant que modeste, n'eût dirigé ses recherches sur ce grave sujet. — Jenner, par l'intermédiaire d'un de ses amis, reçut de France des observations curieuses sur la *picote*; d'où il conclut « que cette maladie, absolument sans danger, était un préservatif assuré contre la petite vérole, et qu'il serait peut-être avantageux de l'inoculer à l'homme. » Ainsi encouragé, Jenner multiplia bientôt ses expériences, et le résultat répondit parfaitement aux belles espérances qu'il avait conçues. — Dès lors il fut constaté d'une manière positive que la vaccine, en tout semblable au *cow-pox* naturel, et accidentellement contractée par contact avec les vaches, jouissait de l'heureuse prérogative de préserver sûrement de la petite vérole; on acquit même la certitude que le principe de l'infection vaccinique résidait dans le pus des pustules; qu'il pouvait se transmettre par inoculation; que l'éruption qui en résultait, bornée aux simples piqûres, était bien la vaccine, et qu'enfin, en passant de la sorte chez l'homme, elle possédait une vertu antivariolique. Il fut aussi reconnu qu'il était absolument indifférent pour le succès de la vaccination que le virus vaccinal ou vaccin fût puisé à sa source primitive ou sur les boutons humains; que même le fluide contenu dans les pustules, recueilli et mis à l'abri de l'air, conserve pendant un laps de temps assez long ses propriétés virulentes. C'est encore un avantage très précieux, puis-

qu'en tous lieux et en tout temps on peut au besoin vacciner sans recourir à la vaccine naturelle, qui ne règne pas toujours, ni à la vaccine inoculée, dont on ne peut avoir, dans les campagnes surtout, des cas en permanence. — Jenner consigna dans plusieurs écrits le fruit de ces importantes recherches. Ses ouvrages furent partout accueillis avec la plus grande faveur, avec enthousiasme même ; ils valurent à leur auteur tout ce que, pour un bienfait de cette nature, la reconnaissance des hommes pouvait donner, des richesses, des honneurs, plus que tout cela, des bénédictions universelles. L'expérience lui apprit bientôt à distinguer deux espèces de vaccine qui accompagnaient l'inoculation : l'une ayant la faculté de garantir de la variole, et l'autre ne l'ayant pas. Il décrivit la marche de chacune et la différence de leurs pustules ; il caractérisa la fausse vaccine paraissant presque immédiatement après l'inoculation, parcourant ses périodes avec rapidité, donnant lieu à des boutons larges, aplatis, qui ne laissent aucune trace ; la vraie vaccine, au contraire, ne commençant à poindre que vers le quatrième ou le cinquième jour, mais produisant avec une certaine lenteur des boutons arrondis et déprimés à leur centre, laissant enfin après leur disparition une profonde cicatrice, la plus sûre marque de la réussite de l'opération. Tandis que l'inoculation variolique reproduit exactement la variole avec ses milliers de boutons, avec tout le cortége effrayant de ses symptômes généraux, et surtout tend à rendre la contagion permanente, l'inoculation de la vaccine ne s'accompagne pas même de fièvre, ou les exceptions sont rares ; encore ce n'est que vers le septième jour, au moment de la formation du pus : elle ne donne jamais lieu à plus de pustules qu'on n'a fait de piqûres. Sa propagation a pour effet inévitable et définitif, en diminuant chaque jour les chances de nouvelles épidémies, d'annihiler le principe d'une maladie horrible, dont la destruction intéresse à un si haut degré la santé des hommes. — Mais comment la vaccine préserve-t-elle de la variole ? C'est là sans doute un de ces innombrables mystères que notre curieuse intelligence ne sondera jamais. On pourrait peut-être répondre à cette question par celle-ci : Comment une première éruption de variole garantit-elle d'une seconde éruption ? — Il faut nécessairement qu'elle imprime à nos tissus une modification qui ne doit plus s'y reproduire ! Si la vaccine détermine la même modification, sa nature doit être identique à celle de la petite vérole. La similitude des boutons avait déjà porté à croire qu'il en était ainsi, quand de nouvelles expériences sont venues corroborer cette opinion. On a inoculé la variole à des vaches ; il en est résulté la vaccine, qui, inoculée à l'homme, n'a produit que les phénomènes ordinaires de la vaccination. — L'inoculation ne réussit pas toujours. Il y a des personnes chez qui on l'a pratiquée plusieurs fois et vainement. Il est probable qu'elles seraient également rebelles à l'infection variolique. L'altération du virus par l'humidité ou sa vieillesse a dû causer beaucoup d'insuccès. Il est rare qu'on n'obtienne pas de beaux boutons quand l'inoculation se fait immédiatement, et, comme on dit, *de bras à bras*, ou dans un temps rapproché de celui où le vaccin a été recueilli. De même que la variole peut reparaître chez le même individu, on ne doit pas être plus surpris que, chez des sujets antérieurement et régulièrement vaccinés, il se soit présenté plusieurs cas de variole ; quelques exceptions ne peuvent détruire une règle. J'ai eu lieu de remarquer que, dans les pays où la vaccine est peu en usage, les varioles ont été nombreuses et intenses ; qu'au contraire, dans les pays où la vaccine est pratiquée, elles étaient rares, isolées ; que leur marche a presque toujours été régulière, leur issue heureuse. — Depuis quelques années, on a exagéré les dangers de la vaccine ; on a remarqué je ne sais quels changements dans les effets locaux du vaccin ; d'où il a fallu conclure que, par des transmis-

sions successives, le virus finissait par s'affaiblir, et qu'il était urgent de le renouveler à sa première origine. On a conclu encore qu'au bout d'un temps les impressions produites par la vaccine s'effaçaient, et laissaient les individus exposés sans défense aux atteintes du fléau; qu'on devait par prudence se soumettre à une seconde et même à une troisième vaccination. Ces graves questions ont été portées à l'académie de médecine, où elles sont encore vivement débattues. Des auteurs et des praticiens célèbres, MM. Husson, Bousquet, Robert, Honorat, Favart, Roger, etc., ont aussi traité ces questions d'une manière diverse. Tout en respectant les opinions, je dois dire que l'académie de médecine a, d'une voix unanime, proscrit d'abord ces conclusions hétérodoxes comme maximes fausses et dangereuses. Depuis, est-ce effet de l'évidence (il faut bien qu'il en soit ainsi), la docte assemblée a paru se modifier et revenir à des opinions moins absolues. Le temps nous donnera peut-être le mot de l'énigme. — Si la vaccine trouve encore de nos jours d'immenses obstacles en beaucoup de lieux, ce n'est plus que dans l'ignorance et les préjugés populaires. En effet, survient-il des maladies pendant ou après le développement de la vaccine, on ne manque jamais de les leur attribuer, bien que les maladies soient fréquentes surtout dans l'enfance. L'effroi se répand, et le vaccinateur partage quelquefois avec la vaccine les malédictions dont elle devient l'objet. Sans doute on ne peut nier que quelques individus n'en éprouvent une certaine influence, mais cela se borne presque toujours à un léger athyma, à quelques croûtes laiteuses, à un malaise intérieur qui dure au plus douze à quinze jours. Il est donc du devoir de quiconque a sur le peuple une certaine autorité de chercher à dissiper des erreurs funestes. La vaccine restera ce qu'elle est, la plus salutaire des découvertes; et le nom de son auteur parviendra à la postérité parmi ceux des bienfaiteurs du genre humain.

Dr Delasiauve.

VACHES, vachères, vacherie (v. Boeuf). Une vachère doit se lever, durant l'hiver, deux heures avant le jour, et durant l'été au point du jour. Aussitôt qu'elle est installée dans son étable, elle doit éponger et bouchonner toutes les vaches, leur laver les yeux, essuyer celles qui ont conservé sur la peau des traces de poussière ou de terre, étriller celles qui se sont salies durant la nuit sur la litière, passer un bouchon de paille rude sur la tête et le cou du taureau, donner quelques poignées de grains aux veaux, quelques pincées de sel aux génisses, et se rendre enfin dès le matin agréable et utile à tous les habitants et habitantes de l'étable. — Cette race d'animaux est naturellement douce, docile et bonne; elle est même caressante. De toutes les races d'animaux domestiques, elle est celle qui prend le joug, se laisse traire, et obéit avec le moins de difficulté. Il ne s'agit que de cultiver de bonne heure ses bonnes qualités, et de ne pas gâter ses heureuses dispositions par des accès de colère, par des mouvements brusques et par de mauvais traitements qui les irritent. — La vache qui, dans l'âge adulte, donne du pied, a été maltraitée quand elle était génisse; le taureau qui donne de la corne a enduré, lorsqu'il était veau, des injustices dont il garde le souvenir. La bonne vachère fait le bon troupeau. — J'ai été témoin de beaucoup de disputes entre des vaches et des vachères, et j'ai constamment remarqué que le tort était du côté de celles-ci. Les premières obéissent à des instincts qu'il faut connaître et satisfaire, les autres s'abandonnent le plus souvent à des caprices qu'on ne saurait définir. Les vaches ont des besoins, jamais des fantaisies. — Il faut que l'étable soit propre, aérée, balayée, parce qu'elle n'est pas seulement le dortoir du bétail, elle est encore son réfectoire et en quelque sorte son parloir. Il faut que l'air intérieur y soit maintenu à une température douce, égale, et plutôt basse qu'élevée; que la litière en soit enlevée trois ou quatre

fois par semaine; et si l'infection continue, il faut enlever le pavé et les terres mêmes pour en substituer de nouveaux. A défaut de chlore, il faut brûler du genièvre et d'autres fleurs parfumées, laver à l'eau de lessive les auges et les râteliers, pratiquer sur les deux côtés de l'étable deux rigoles qui doivent conduire les urines dans une citerne placée à une certaine distance, et dans laquelle on le puise pour les porter dans les champs en saison convenable, comme cela se pratique en Suisse, en Hollande, et dans tous les pays de bonne agriculture. — Il faut que chaque vache ait dans l'étable un espace d'environ quatre pieds de large; que la porte d'entrée en ait au moins cinq, pour qu'elles ne se blessent pas en se précipitant pour y entrer; que l'auge et le râtelier soient placés au milieu de l'étable, de manière que les deux rangs de vaches soient en face l'un de l'autre; que le plancher supérieur ait au moins quinze pieds de hauteur, et soit percé par des trappes au travers desquelles on fait passer le fourrage; que l'auge soit en pierres dures et non en planches, susceptibles de contracter une odeur infecte; que le râtelier soit placé au-dessus, de manière que le fourrage échappé d'en haut soit retenu en bas et ne tombe pas sur la litière; que ce râtelier soit assez peu élevé pour que les bêtes qui portent la tête basse ne soient pas obligées de la lever trop haut. Cette auge et ce râtelier doivent être une fois par semaine passés à l'eau de lessive, ensuite à l'eau froide. Il est reconnu que la bête perd son appétit aussitôt qu'elle a flairé une mauvaise odeur. — Dès votre lever, vous devez donner à manger à vos bêtes avant de songer à manger vous-même. Vous devez passer les grains au crible, et trier dans le fourrage les chardons et les plantes épineuses qui pourraient leur blesser la langue ou le palais. — Après avoir fait le service de l'étable, après que vos bêtes ont achevé leur déjeuner, vous les menez à l'abreuvoir; mais vous ne devez les conduire aux champs que lorsque la rosée est entièrement dissipée. Le taureau doit toujours être en tête du troupeau; retenu à l'attache dans l'étable, il y devient ombrageux. Si le taureau est absent, il se présente toujours une vache qui, convaincue de la supériorité de son intelligence, prend le commandement du troupeau. Elle se met en qualité de reine à la tête de tous les mouvements; toutes suivent docilement ses exemples, tant le besoin de l'obéissance à un chef se fait sentir dans une société quelconque. — Les génisses sont nubiles à dix-huit mois; mais, pour obtenir des élèves qui puissent devenir un jour de bonnes vaches laitières, il ne faut leur donner le taureau qu'à deux ans; et, pour obtenir d'elles de beaux élèves mâles, il faut qu'elles aient au moins trois ans. — C'est à vous qu'appartient une sage opposition à des entreprises téméraires. Vous devez veiller dans les champs sur vos génisses, comme la maîtresse d'école de votre village veille sur les jeunes vierges confiées à ses soins. Lorsque vers le midi la chaleur devient excessive, vous devez mettre votre troupeau à l'ombre, soit sous l'abri de quelques arbres qui se trouvent dans la plaine, soit en les ramenant à l'étable. — Peu d'animaux, si ce n'est l'ours et le cochon, sont aussi sensibles à l'harmonie que l'espèce bovine. Aussi choisit-on les bouviers laboureurs plutôt au talent du chant, qu'au mérite du labour. Aussitôt qu'il entonne sa chanson, vous voyez le bœuf secouer sa tête sous le joug, se bâter, donner plus d'activité à toutes les parties de son corps. On a vu des taureaux, se battant avec violence, suspendre leurs fureurs belliqueuses pour écouter une belle voix, et ne rompre la trêve que lorsqu'elle cessait de se faire entendre. La femelle du bœuf, plus délicate que lui, doit être plus sensible encore à l'harmonie. Il est donc nécessaire qu'une vachère ait la voix forte et étendue dans les pays montueux, et que, soit en plaine, soit sur la montagne, elle sache les airs qui plaisent à son troupeau. Il y a dans les prairies et les grandes vacheries

de la Suisse des rhythmes arrêtés et convenus pour la garde et les diverses évolutions des troupeaux, et qui sont aussi anciens et aussi invariables que le plain-chant. — La femelle du veau devient, suivant la nature particulière de ses organes digestifs, vache laitière, vache beurrière, ou vache fromagère. A l'âge de douze ans, et lorsqu'elle a fait sept ou huit veaux, elle devient vache douairière. On lui dresse alors une bonne table, on l'engraisse, et elle se console de la perte de ses jeunes attraits par le nouvel embompoint qu'elle acquiert. Pour accélérer la pléthore graisseuse, on lui fait plusieurs saignées. Si l'engraissage ou l'engraissement s'opère avec des grains ou des tubercules, sa chair est ferme et savoureuse; si c'est avec des fourrages verts et des légumes frais, elle est molle. — Un mois avant le vêlement (accouchement), vous devez cesser de traire votre vache, lui donner des fourrages de meilleure qualité, éviter cependant qu'elle ne prenne trop de nourriture ou de boisson; qu'elle ne se heurte, qu'elle ne se batte, qu'elle ne coure au pré, à l'étable ou à l'abreuvoir avec trop de vitesse, causes les plus ordinaires de l'avortement. Le moment du vêlement étant annoncé par le suintement des eaux, vous ne devez plus quitter l'accouchée, vous devez être dans l'étable à poste fixe, comme une sage-femme prudente, qui agit d'autant mieux qu'elle agit moins. On doit se borner à aider la mère par des fortifiants, si elle est d'un tempérament faible, et à l'affaiblir par une saignée si elle est d'une constitution forte. Vous deves avoir garni d'avance les pieds de derrière de la vache d'une plus épaisse litière, qui devient ainsi son lit de travail, et couvrir le nouveau-né de mie de pain et de sel. — Si l'on veut faire un élève, il faut laisser le veau à la mère, lui présenter le pis s'il ne le trouve pas tout de suite, et le mettre à l'abri des coups de pied. Si, au contraire, on veut l'engraisser, il faut le faire disparaître aussitôt qu'il aura été léché, le porter dans une étable particulière, lui donner la nourriture quatre ou cinq fois par jour dans les premiers mois, et trois fois par jour seulement dans les mois suivants, avec le lait de la mère, en y ajoutant successivement de la farine d'orge, de la fécule de pommes de terre, des légumes réduits en pâtée ou en bouillie. Si vous y joignez progressivement des parties plus substantielles, vous obtiendrez au bout de deux mois un veau de quatre-vingts livres, et au bout de trois mois un veau de plus d'un quintal, et d'une chair plus ferme, plus délicate et plus savoureuse que s'il eût été nourri à la mamelle de la mère. — De toutes les opérations de la vacherie, la traite est celle qui exige le plus de propreté, de précision et de régularité. On ne puise pas dans les mamelles d'une vache comme on puise de l'eau dans une fontaine. La bête a son instinct particulier et sa volonté personnelle; elle refuse son lait à la vachère qui l'a maltraitée, et elle lui donne du pied ou de la corne quand elle veut la toucher. Avant de commencer à traire, vous devez vous laver les mains et le visage dans l'eau fraîche; nettoyer vos bas, décrotter vos souliers ou quitter vos sabots, et vous parfumer, s'il est possible, avec les fourrages que la bête affectionne. Elle se laissera alors approcher avec plaisir et traire sans répugnance. Vous devez étendre successivement une main bien douce et bien propre sur les deux trayons du même côté, et la conduire jusqu'à leurs extrémités sans désemparer, et en faire autant sur les deux autres trayons. Vous devez traire deux fois par jour, et toujours à la même heure (*v.* Lait et Laiterie, Beurre, Crème, Fromage). — Il existait jadis des races de vaches sur lesquelles les divers climats avaient appliqué des caractères profonds et particuliers. La civilisation a tellement mêlé les espèces qu'on ne trouve plus de races pures que dans les régions éloignées, ou dans quelques cantons que leur structure a isolés. On recommande beaucoup le croisement des races et la transhumation des bêtes à cornes; mais il faut user de précaution.

A petite laitière, petit taureau; à grosse normande, gros cottentin. Une bourbonnaise croise très bien avec un taureau brelon; tous deux sont également d'une taille chétive. Une belle charolaise, qui est ordinairement blanche, et qui a des cornes presque vertes, s'accouple très bien avec un auvergnat de la Limagne ou avec un gras maraîchain de Saintonge. Mais si vous unissez une grande flandrine (laitière par excellence, quoique toujours maigre) à un taureau des Camargues, vous aurez des élèves d'une nature sauvage, d'une chair dure, et ayant le goût de celle du buffle. — Les Hollandais doivent une grande partie de leurs richesses agricoles et commerciales à la grande race flandrine; mais cette race y est nourrie avec de l'orge, des spergules, de la drêche, du houblon qui a servi à faire de la bière, le tourteau du colza qui a donné son huile, les marcs de seigle et de pommes de terre dont on a tiré le genièvre et l'alcool. — Ce qui entretient et perpétue en France les mauvaises races de vaches, ce sont les pâtis, ou vaines pâtures, que possèdent les communes. De pauvres particuliers mènent paître et gardent tous les jours dans ces maigres terrains des vaches étiques, qui se croisent avec des taureaux d'une égale faiblesse; de là naît une postérité pire encore que ceux auxquels elle doit le jour. — Les plantes que les vaches recherchent avec plus d'appétit sont, en première ligne, les campanules, les aulx, ciboules, appétits et chardons des marais; en seconde ligne, les folles avoines, les ivraies vivaces, les trèfles, orges, orobes, véroniques, queues de renard et queues de rat, agrostiques, fétuques, œillets, lychnis, nielles, seneçons des bois, mélilots, méliques, consoudes, saxifrages, sedums, géraniums, herbe de sainte Catherine, et le mélampyre, que j'aurais dû citer le premier, puisqu'on lui a donné le nom de *blé des vaches*. Actuellement, voici les herbes auxquelles les vaches ne touchent jamais : renoncules, anémones, roquettes, loliers, lycopodes, agarics, morilles, callitriches, gentianes, centaurées, pyroles, trique-madame, joubarbe, et généralement toutes les plantes qui croissent sur des fientes ou d'autres engrais animaux. Quoique la forme de la denture des vaches semble écarter tout soupçon de malfaisance, elles ne laissent pas de brouter avec avidité les jeunes pousses et les bourgeons des roseaux plumeux, des bouleaux, noisetiers, coudriers, saules et alisiers, et quand elles peuvent pénétrer dans les jardins, elles n'épargnent ni les lilas ni les tournesols. — La chaleur et l'infection des étables, la mauvaise qualité de la nourriture, le défaut de pansement, la négligence et la paresse des vachères, l'ignorance des charlatans qui courent les campagnes comme vétérinaires, les excès, soit dans la course, soit dans le travail, le passage brusque d'un régime à l'autre, et d'un air chaud à un air froid, sont les causes les plus ordinaires des maladies qui, devenant héréditaires, finissent par abâtardir les races les plus saines et les plus pures. Outre la météorisation du ventre ou la colique de panse, qui est commune à toutes les bêtes ruminantes, les vaches sont sujettes à des vers et à des maladies inflammatoires. On traite la maladie des vers avec des lavements composés d'infusions d'absinthe, de safran, de tanaisie, de fougère, et avec des huiles animales empyreumatiques. Les maladies inflammatoires, qui sont les plus communes, dégénèrent ordinairement (quand elles ne sont pas traitées à temps par des aliments et des boissons rafraîchissantes) en maladies pulmonaires, qui s'annoncent par une toux profonde et par des écoulements fétides qui ont lieu par la bouche et les naseaux. Cette maladie, qu'on nomme la pommelière, attaque surtout les vaches laitières, parce que, dans cet état, elles sont plus sensibles aux diverses impressions de l'air. Parvenue à un certain degré, cette maladie est incurable. On frotte à la vérité les dents, les auges et les râteliers avec de l'ail et du sel; on prolonge quelquefois par ce moyen la

vie des malades, mais on ne les sauve point. On doit s'attacher d'autant plus aux remèdes préventifs que les plus habiles vétérinaires n'en ont pas encore découvert de curatifs.

Feu Cte Français (de Nantes).

On appelle *rans des vaches* (*v.*) un air bucolique que les bouviers de la Suisse jouent avec délice sur la cornemuse, en menant paître leurs vaches sur les rochers.—Le mot *vache* a donné naissance à une foule d'expressions proverbiales: *Manger de la vache enragée*, c'est éprouver des privations, des fatigues; *quand chacun se mêle de son métier les vaches sont bien gardées*, c.-à-d. que tout va bien quand chacun ne se mêle que de ce qu'il doit. faire *Le plancher des vaches*, c'est la terre par opposition à l'eau, à la mer; *parler français comme une vache espagnole*, c'est parler fort mal le français. *Vache à lait* se dit d'une personne dont on tire un profit continuel: un bon plaideur est une vache à lait pour son avoué.—On appelle, enfin, *vache* la peau de cet animal corroyée, et propre à faire des chaussures, des harnais, ou un coffre en cuir qu'on place sur l'impériale d'une voiture de voyage.

VACQUERIE (Jean de la), premier président du parlement de Paris, s'est rendu célèbre dans l'histoire par son énergique résistance aux volontés du plus absolu de nos rois. Il était conseiller-pensionnaire de la ville d'Arras, qui appartenait à Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire, lorsque Louis XI, en 1476, résolut de s'emparer de cette place. Le courage impuissant avec lequel La Vacquerie s'opposa aux prétentions du monarque ne déplut point à Louis XI, qui le manda à Paris, le nomma, en novembre 1479, conseiller au parlement, et le plaça, en 1481, à la tête du premier corps du royaume. Cette compagnie qui, par l'organe du procureur-général Saint-Romain, avait déjà déployé une noble indépendance dans l'affaire de la *Pragmatique*, fut bientôt invitée par le roi à procéder, sous peine de la vie, à l'enregistrement de divers édits en matière de finances, qui paraissaient onéreux pour le peuple. Ce fut à cette occasion que le premier président La Vacquerie fit au roi cette belle réponse, qui a mérité de devoir historique: « Sire, nous venons remettre nos charges entre vos mains, et souffrir tout ce qu'il vous plaira plutôt que d'offenser nos consciences en vérifiant les édits que vous nous avez envoyés. » Cet acte de fermeté courageuse n'encourut point la disgrâce de Louis XI. Observons, à cette occasion, que ce roi absolu est l'un de ceux qui ont enduré avec le plus de résignation les remontrances du parlement de Paris. Ses vues politiques étaient tournées contre d'autres adversaires, et la puissance féodale en armes lui paraissait plus formidable et d'une destruction plus pressante que la pacifique opposition d'une cour de justice mal comprise encore de la nation, dont elle commençait à défendre les libertés. Louis XI révoqua, en présence même des magistrats, les édits en question, et promit au parlement de ne plus lui en adresser désormais de semblables. Après la mort de ce prince, la comtesse de Beaujeu, sa fille aînée, eut l'administration de l'état pendant la minorité de Charles VIII. Le duc d'Orléans, qui voulait la dépouiller de la régence, s'adressa, à cet effet, au parlement de Paris, et se plaignit du peu de succès des demandes formées dans cet objet par les états de Tours. La Vacquerie lui répondit en ces termes, où l'esprit d'une juste mesure s'allie si bien à la liberté du langage admonitif: « Le bien du royaume consiste en la paix du roy et de son peuple, qui ne peut être sans l'union des membres, dont les grands princes sont les principaux; à quoi M. le duc d'Orléans doit bien avoir égard. Il doit bien penser à ce qu'il fait dire et proposer, et aviser que la maison de France soit par lui maintenue et entretenue sans division, et ne doit ajouter foy aux rapports qui lui pourraient être faits. Et quant à la cour, elle est instituée par le roy pour administrer justice, et n'ont point, ceux de la cour, d'admi-

nistration de guerre, de finances, ne du fait et du gouvernement du roy, ne des grands princes, et sont messieurs de la cour de parlement, gens clercs et lettrés pour vacquer et entendre au fait de la justice; et quand il plairait au roy leur commander plus avant, la cour lui obéirait; car elle a seulement l'œil et le regard au roy, qui en est le chef, et sous lequel elle est. » Jean de La Vacquerie mourut en 1497. Il est auteur de *Lettres sur toutes sortes de sujets*, ouvrage dont trois éditions ont été publiées, la dernière en 1694.

A. Boullée.

VADÉ (Jean-Joseph), poète burlesque et chansonnier, né à Ham (Picardie), en 1720, mort à Paris en 1757. (*V.* le Supplément de la lettre V).

VA-ET-VIENT, cordage allongé sur l'eau, et retenu à ses deux extrémités, au moyen duquel un seul homme peut aller d'un navire à un autre, ou d'un navire à terre. On place un va-et-vient dans un canal étroit pour passer d'une rive à l'autre. Lorsqu'un bâtiment fait naufrage, si l'équipage ne peut se sauver dans les embarcations, il cherche à établir un va-et-vient avec la côte. Le matelot le plus hardi et en même temps le meilleur nageur se charge de l'entreprise; on lui attache une ligne légère autour du corps, et, profitant du passage d'une lame, il se jette à l'eau pour gagner la terre : s'il y parvient, il tire la ligne après lui, en amène, par le moyen de celle-ci, une seconde plus grosse, qu'il attache solidement à un rocher ou à un arbre; l'autre extrémité, restant fixée à bord, établit un va-et-vient, avec lequel les mauvais nageurs se sauvent facilement. — Il est rare qu'un naufrage n'entraîne pas la perte partielle ou même totale de l'équipage. Les amis de l'humanité, si communs en France et en Angleterre, cherchent, depuis plusieurs années, un moyen de prévenir cet affreux résultat; jusqu'à présent, ils n'ont pas complétement réussi. On a proposé l'emploi des bateaux insubmersibles; mais est-il véritablement possible d'en construire de tels? On a parlé aussi de lancer à bord des navires naufragés, à l'aide d'un mortier, une corde de sauvetage fixée à une bombe : plusieurs expériences, faites à ce sujet dans le port du Havre en 1837, ont même paru répondre aux espérances conçues. Mais quelle confiance peut-on avoir dans ces essais exécutés sur rade? Le drame d'un naufrage se joue par des nuits trop obscures; le lieu où se passe la scène est trop indéterminé, et l'agonie du bâtiment trop courte, pour que les mortiers puissent devenir réellement utiles. De Lespinasse,

officier de marine.

VAGABOND, VAGABONDAGE. L'article 270 du code pénal de 1810, d'accord en ce point avec les anciennes ordonnances, qualifie *vagabonds* ou *gens sans aveu* « ceux qui n'ont ni domicile certain ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession. » Le vagabondage, un des fléaux les plus incommodes des sociétés humaines, peut être envisagé sous un double rapport. Comme conséquence naturelle de la mendicité, il mérite à un haut degré l'attention de l'économiste politique, et nous renvoyons à l'article Mendicité (*v.*) pour toutes les considérations dont il est susceptible sous ce point de vue. Nous ne nous occuperons ici du vagabondage que sous le rapport légal, et dans l'acception des mesures préventives ou répressives qu'il a inspirées aux législateurs des diverses contrées et des différents siècles. — A Rome, les vagabonds étaient l'objet d'une surveillance spéciale de la part des censeurs; ils étaient condamnés aux mines ou à d'autres ouvrages publics. Les lois de Solon proscrivaient cette classe d'indigents; en Égypte, les fainéants valides étaient punis comme gens nuisibles à l'état; en France, la sollicitude du gouvernement sur les abus de la mendicité et du vagabondage s'est manifestée à toute époque par des règlements multipliés. Pour ne rappeler ici que les plus importants de ces actes, nous mentionnerons les *établissements* de saint Louis, qui soulageaient les vérita-

bles pauvres sur les fonds du roi et déportaient les vagabonds; la déclaration du 22 mai 1586, qui défendait expressément aux indigents d'*errer et se transporter d'un lieu à un autre*; celle du 18 juillet 1724, qui punissait les mendiants valides et errants des galères à temps ou à perpétuité; celle enfin du 3 août 1764, qui, graduant les peines en raison de l'âge des délinquants, frappait de trois ans de galères les vagabonds âgés de 16 à 70 ans, et les réduisait à une détention de trois ans dans l'hôpital le plus voisin pour les vieillards au-dessus de cet âge, ainsi que pour les femmes. D'après cette déclaration, les mendiants étaient tenus de se choisir un domicile fixe et certain, et de s'occuper de quelque état ou travail qui les mît en état de subsister. Les septuagénaires pouvaient, à l'expiration de leur peine, demander à entrer dans les hôpitaux où ils avaient été renfermés. En cas de récidive, les mendiants valides étaient condamnés à neuf ans de galères pour la première fois, et, pour la seconde, aux galères perpétuelles : les mendiants invalides, les femmes et les filles étaient punis d'une détention de la même durée. Ces dispositions rigoureuses furent adoucies par les lois de l'assemblée constituante, de l'assemblée législative et de la Convention. Les mesures répressives furent généralement bornées par elles à une détention plus ou moins légère, et la peine de la déportation, dans son application au vagabondage, ne reparut plus dans nos codes qu'à la suite de la loi du 24 vendémiaire an II, destinée à l'extinction de la mendicité. Mais cette disposition elle-même fut modifiée par l'acte législatif du 7 frimaire an V, qui contraignait les mendiants valides sans domicile acquis hors de la commune de leur naissance à y retourner, sous peine d'y être contraints par la gendarmerie, et condamnés à une détention de trois mois. La loi du 18 pluviose an IX fournit un témoignage moins équivoque de la défaveur marquée avec laquelle le législateur considérait cette espèce de délinquants, en disposant que les crimes commis par les vagabonds seraient de la compétence des cours spéciales : disposition reproduite plus tard par le code d'instruction criminelle, mais demeurée sans objet depuis que la charte de 1814 a aboli les tribunaux d'exception. Un décret impérial du 5 juillet 1808 établit, dans chaque chef-lieu de département, un dépôt de mendicité, et obligea tous les mendiants dépourvus de moyens d'existence à s'y rendre. L'art. 5 de ce décret créant, entre les *mendiants* proprement dits et les *vagabonds*, une distinction négligée par la plupart des anciennes ordonnances, disposait que les *mendiants vagabonds seraient conduits dans les maisons de détention.*—L'ensemble des prescriptions du code pénal de 1810, qu'on peut considérer comme le dernier monument de la législation française sur cette matière, est dominé par un remarquable esprit de sévérité. Indépendamment des peines directes qu'il inflige pour le fait seul de vagabondage, ou pour les actes plus ou moins punissables qui sont joints à ce fait, plusieurs de ses dispositions tendent à aggraver les peines que les vagabonds ont pu encourir pour d'autres crimes ou délits. Ainsi, tout vagabond porteur d'un faux certificat ou d'une fausse feuille de route est puni du *maximum* des peines portées en pareil cas; tout vagabond ou mendiant coupable d'un crime emportant la peine des travaux forcés à temps était en outre marqué avant la suppression de la flétrissure. Enfin, le simple port d'armes ou d'objets servant à commettre un délit quelconque, ou seulement à pénétrer dans les maisons, est frappé d'un emprisonnement plus ou moins long.—Ces rigueurs, dont la plupart paraissent exorbitantes et hors du droit commun, sont les conséquences directes de cette déclaration exprimée dans l'art. 269 du même code : *Le vagabondage est un délit*; principe assez contestable, en effet, pour qu'on ait senti le besoin de le formuler expressément, et qu'il aurait été plus rationnel, si le style légal l'eût permis, de limiter à ces termes : *Le vagabondage est*

une présomption de délit. Car si, comme l'a dit Servan, un oisif est *un méchant commencé*, il est difficile d'apercevoir, dans le fait seul d'absence de domicile fixe et de moyens babituels d'existence, des caractères de criminalité suffisants ponr autoriser l'application de la loi pénale. A. Boullée.

VAGUEMESTRE, ou **WAGUEMESTRE**, mot devenu français dans le cours du XVIIIe siècle; les règlements sur le service de campagne l'ont emprunté aux usages allemands. Des étymologistes ont cru que ce mot venait de *wachtmeister*, qui voulait dire *maréchal des logis*; mais c'est une erreur, il était une corruption de *wagen-meister*, signifiant *maître du chariot*, expression dont les Anglais ont fait *master of the wagon*.—Disons ponrquoi la langue française a eu recours ici à un emprunt, elle qui a été créatrice des termes militaires de toute l'Europe. L'Italie avait fourni les termes de l'artillerie et du génie; l'Espagne ceux de la cavalerie et de l'escrime: ces locutions étaient venues se résumer dans les traités français mis au jour, depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV, dans Rabelais et Montluc, Brantôme et Vauban. Il fallait bien que le Nord, qui ne savait ni l'italien ni l'espagnol, puisât ses expressions de guerre aux sources du savoir devenu classique, et au pays qui imposait aux autres l'idiome de la diplomatie. Nulle part, alors, il n'existait encore de règles ni de règlements de campagne; on se contentait en France d'appeler *maître*, *capitaine de charrois*, *capitaine de mulets*, les personnages désignés plus tard sous le nom de *vaguemestre*. Quand les armées françaises ont cessé, au commencement du XVIIIe siècle, d'être les arbitres de la mode militaire, d'exercer le monopole de la langue des armes, la science militaire qui pâlissait en France allait fleurir en Prusse: ce royaume devenait le modèle dont l'Europe militaire s'engouait; il mettait au jour des règlements utiles et sages: au lieu d'en traduire les termes, on les copiait, sauf à en faire des barbarismes. En résumé, les expressions de guerre d'un usage antérieur à la mort de Louis XIV se retrouvent françaises, plus ou moins estropiées, dans la langue militaire de l'Europe; les mots d'un usage moins ancien, mots en bien moindre nombre, sont tudesques, nous citerons: *bivac*, *blockhaus*, *cible*, *fligelman*, *halte*, *havresac*, etc. Le mot *vaguemestre* s'est distingué en *vaguemestre de corps*, et en *vaguemestre d'armée*; ce dernier désignait un officier de la prévôté ou de l'état-major ayant sous ses ordres les valets et les équipages; il y attachait un ou plusieurs fanions d'équipages. Les vaguemestres de corps étaient des sous-officiers momentanément chargés de la direction des bagages, et exerçant de plus les fonctions de facteurs de la poste aux lettres. Mais les ordonnances françaises concernant le service en campagne étaient si défectueusement élaborées qu'elles ne déterminaient ni l'étendue des devoirs, ni le degré d'autorité, ni le genre de surveillance des vaguemestres, et que telles d'entre elles reconnaissaient comme premier sous-officier d'un corps le vaguemestre, tandis que d'autres déclaraient que ce titre de premier sous-officier était dévolu à l'adjudant. Ces lacunes, ces irrégularités sont à peu près les mêmes maintenant encore.

Gal Bardin.

VAILLANT (François Le), célèbre voyageur, né dans la Guiane-Hollandaise, en 1753, mort en 1824 (*v.* Le Vaillant).

VAINE PATURE, terres dont la pâture est libre, où tous les habitants d'une commune peuvent conduire leurs bestiaux; il se dit aussi généralement de toutes celles où il n'y a ni semences ni fruits (*v.* Pature [Vaine]).

VAIR, terme dont on se servait autrefois pour désigner une fourrure blanche et grise. Il ne s'emploie aujourd'hui qu'en parlant d'armoiries, et signifie un des métaux du blason, composé de plusieurs pièces égales, qui sont ordinairement d'argent et d'azur, rangées alternativement, et disposées de telle sorte que la pointe des pièces d'azur est oppo-

sée à la pointe des pièces d'argent, et la base à la base ; tel porte de *vair*, gros *vair*, menu *vair*. X.

VAISSEAU, vase, ustensile, de quelque matière que ce soit, destiné à contenir des liquides : *vaisseau* de terre, de bois, de cuivre, d'argent (v. VASE). Les habitants de la terre, fort ignorants en général sur la marine, donnent mal à propos le nom de *vaisseau* à toute espèce de navire. Ils parlent des *vaisseaux de guerre* qu'ils ont vus à Toulon, des *vaisseaux marchands* qu'ils ont visités au Havre, au lieu de dire les bâtiments de guerre qu'ils ont vus et les navires de commerce qu'ils ont visités. Nous ferons remarquer aussi que la dénomination de *vaisseau de ligne*, employée autrefois pour distinguer les vaisseaux capables de combattre en ligne de ceux qui ne l'étaient pas, pouvant être aujourd'hui appliquée à tous nos vaisseaux, est inutile et vicieuse. — On appelle *vaisseau* un bâtiment de guerre portant au moins 80 canons. Les vaisseaux en France sont classés par rang : ceux du premier rang sont à trois ponts et à quatre batteries, ils portent 120 canons; ceux du second ont deux ponts et trois batteries armées de 100 canons. Les vaisseaux du troisième et du quatrième rang ont aussi deux ponts et trois batteries ; mais ils ne portent, les premiers, que 90 canons, et les seconds 80. Nous allons donner quelques détails sur cette artillerie, afin de faire connaître exactement l'état de notre marine. La France est redevable à l'ordonnance du 1er février 1837 de posséder un système naval aussi parfait que l'état des connaissances humaines le comporte. Ses forces de mer consistent, en temps de paix, en 40 vaisseaux et 50 frégates, plus de 220 petits bâtiments, ainsi répartis ;

Vaisseaux du premier rang portant 120 canons, 10 ; vaisseaux du deuxième rang portant 100 canons, 10; vaisseaux du troisième rang portant 90 canons, 15 ; vaisseaux du quatrième rang portant 80 canons, 5. — Frégates du premier rang portant 60 canons, 17 ; frégates du deuxième rang portant 50 canons, 17, frégates du troisième rang portant 40 canons, 16.

Le nombre réglementaire des vaisseaux à flot est de 20 ; savoir : 9 à Toulon, 9 à Brest, et 2 à Rochefort, sur lesquels 5 sont armés à Toulon et 3 à Brest. Le nombre des frégates à flot est de 25 ; il est tenu en chantier une réserve de 20 vaisseaux et de 25 frégates. L'artillerie des vaisseaux de divers rangs est réglée ainsi qu'il suit :

Vaisseaux de premier rang. — La première batterie est armée de 32 canons, du calibre de 30 (long) ; la deuxième batterie est armée de 30 canons, du calibre de 30 (court), plus 4 canons obusiers de 80 ; la troisième batterie est armée de 34 canons obusiers, du calibre de 30 ; la quatrième batterie, ou gaillards, est armée de 16 caronnades du calibre de 30, plus 4 canons obusiers, du calibre de 30.

Vaisseaux de deuxième rang. — La première batterie est armée de 28 canons, du calibre de 30 (long), plus 4 canons obusiers, du calibre de 80 ; la deuxième batterie est armée de 34 canons, du calibre de 30 (court); la troisième batterie, ou gaillards, est armée de 30 caronnades, du calibre de 30, plus 4 canons obusiers, du calibre de 30.

Vaisseaux de troisième rang. — La première batterie est armée de 26 canons, du calibre de 30 (long), plus 4 canons obusiers du calibre de 80; la deuxième batterie est armée de 32 canons, du calibre de 30 (court) ; les gaillards sont armés de 24 caronnades, du calibre de 30, plus 4 canons obusiers, du calibre de 30.

Vaisseaux de quatrième rang. — La première batterie est armée de 24 canons, du calibre de 30 (long), plus 4 canons obusiers, du calibre de 80 ; la deuxième batterie est armée de 30 canons, du calibre de 30 (court); les gaillards sont armés de 18 caronnades, du calibre de 30, plus 4 canons obusiers, du calibre de 30.

Le calibre de 30, universellement adopté dans la marine, à acquis à nos vais-

seaux de troisième et quatrième rang un développemeot de forces tel, qu'ils peuveot, sans courir le risque d'être écrasés en peu de temps, lutter contre les plus furieux trois-ponts; avaotage que n'avaient ni les 74 d'autrefois, ni même les aociens 80. Quelques personnes auraient voulu qu'on ne construisît qu'un seul rang de vaisseaux. Il en résulterait en effet une grande économie pour nos ports, car les capacités diverses des vaisseaux, nécessitant des différences de proportions entre les matériaux d'armement, répandent une certaine confusion dans l'ordre des approvisionnements. Une flotte composée de vaisseaux uniformes serait en outre également résistante sur tous les points; mais d'après quelle base la formerait-on? Les vaisseaux de 120 et de 100 canons sont d'énormes machines plus incommodes qu'utiles en temps de paix. Ceux de 90 ou de 80 conviendraient davantage, si les nations rivales se décidaient à ne pas eo avoir de supérieurs: or, c'est ce qu'elles ne feront jamais, car les 120 ont eu jusqu'à présent dans les combats un avantage marqué; il est vrai que les vaisseaux de 100 n'existaient pas encore. Notre système naval est bon; la seule recommandatioo qu'on ait à faire aux ingénieurs, est d'étudier attentivement les qualités des nouveaux bâtiments, afin de perfectionner leurs constructions, qui se ressentent encore des incertitudes d'ooe nouvelle méthode.

De Lespinasse, officier de marine.

Vaisseau, s'emploie figurément en plusieurs occasioos. Le *vaisseau* de l'état, c'est l'état, considéré par rapport à la manière dont il est ou doit être gouverné. — *Vaisseau* se dit encore d'une église ou d'une galerie, d'un salon, d'une bibliothèque et autres grandes pièces d'uo bâtiment considérées en dedans. — Ce mot désigne, en outre, les veines, les artères, et tous les petits canaux de tous les petits conduits qui contiennent quelque humeur dans le corps de l'homme et des animaux. Il se dit quelquefois, dans le même sens, des tuyaux, des tubes de l'intérieur des plantes. X.

VAISSETTE (Joseph Dom), naquit à Gaillac, en Albigeois, d'une famille noble originaire de l'île d'Albi. Son père, Jean-Gérard de Vaissette, était procureur-général du pays d'Albigeois. Joseph de Vaissette était le septième de ses enfants; mais bientôt il ne resta de toute cette nombreuse famille que celui qui devait être l'honneur de sa province, et l'un des meilleurs historiens de la France, et une jeune fille qui fut mariée en 1702 avec Antoine de Combettes, trésorier de France. En la mariant, J.-G. de Vaissette lui assura tous ses biens, et l'on ne peut expliquer cette détermination que par la peine qu'éprouvait ce magistrat en voyant le dernier de ses fils dédaigner et fuir le monde, et détermioé à embrasser la vie mooastique. Joseph de Vaissette avait commeocé ses études à Gaillac; il les termina à Toulouse, où il fut reçu docteur en théologie et docteur en droit civil et canonique. Il aurait voulu dès lors eotrer dans un cloître; mais l'instant où il devait se consacrer à Dieu et aux lettres n'était pas encore arrivé. Son père, se repentant de l'exhérédation prononoeée contre ce fils, modèle de toutes les vertus, voulut le dédommager en lui assurant la charge de judicature qu'il possédait, et il le fit nommer son substitut. Joseph de Vaissette obéit. Il exerça même pendant quelque temps les fonctions qui lui avaient été données par le roi; mais le temps de sa majorité étant arrivé, il quitta le parquet et entra comme novice dans le couveot des bénédictins de la Daurade à Toulouse. A peine avait-il pris l'habit de l'ordre, en 1711, qu'il reçut la nouvelle de la mort de son père. Alors il fit profession, et deux ans après, il était appelé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il trouva tous les genres de secours dont il avait besoin pour ses travaux, et devint en peo de temps l'un des membres les plus savants de l'illustre congrégatioo de Saint-Maur. En 1715, il fut chargé avec

son compatriote dom Claude de Vic d'écrire l'histoire de la province de Languedoc ; ouvrage immense, et qui, ainsi que le dit M. Weiss, est aussi savant que judicieux et bien écrit : le premier volume parut en 1730, le dernier en 1745. C'est la meilleure histoire de nos provinces, et sous beaucoup de rapports une des meilleures histoires de France. Dom Vaissette en a donné en 1749 un *abrégé* en six volumes. Sa *Géographie historique, ecclésiastique et civile*, immense ouvrage encore, est toujours consultée avec fruit. Sa *Dissertation sur l'origine des Français* est marquée du sceau de la plus profonde érudition et de la plus saine critique. Épuisé de fatigue, Dom Vaissette mourut à Paris le 10 avril 1750, à l'âge de 71 ans, laissant plusieurs travaux imparfaits. Son véritable titre de gloire est sans aucun doute l'*Histoire générale du Languedoc*, à laquelle il a joint une suite de dissertations dont les titres occupent seuls neuf colonnes dans la *Bibliothèque historique de la France*. Cette histoire s'arrête à la mort de Louis XIII en 1643. On a pensé qu'en réimprimant cet ouvrage il fallait le continuer jusqu'en 1830 et ajouter à chacun des quarante-trois livres qui le composent un chapitre d'*Additions et de notes*. L'auteur de cet article a été chargé de cet honorable soin ; et il a pu ajouter un grand nombre de chartes, de documents inédits, d'ouvrages entiers aux preuves que DomVaissette a placées à la fin de chacun de ses volumes. On a essayé de compléter ainsi l'un des plus beaux monuments de l'histoire de France. Chev ALEXANDRE DU MÈGE.

VALACHIE (*v.* VALAQUIE).

VALADY (GODEFROY-IZARN DE), membre de la Convention nationale, mis hors la loi, et fusillé à Périgueux par l'ordre du commissaire conventionnel Roux-Fazillac, à l'âge de vingt-six ans et demi. — C'est à la mémoire d'un ami, dont nous avons partagé volontairement l'honorable proscription, et dont nous ne cesserons jamais de déplorer la perte, que nous sommes appelé à rendre hommage ; mais après quarante-cinq ans, les passions politiques sont calmées, et les préventions même de l'amitié ont dû faire place aux lumières de la réflexion. Si donc nous conservons à une mémoire chérie le respect et l'admiration dus aux belles ames, aux dévouements sublimes et aux grands talents, notre conscience nous donne la certitude de n'être que juste. — Valady, né à Villefranche, en Rouergue (Aveyron), appartenait à l'une des familles nobles et riches de la province. Les liaisons intimes de cette famille avec l'une de celles qui jouissaient du plus grand crédit à la cour, le mariage qu'on lui fit contracter, à l'âge de onze ans, avec une héritière de la famille amie de la sienne, semblaient lui promettre une carrière brillante. Mais, à des talents précoces, à l'ame et à l'imagination les plus ardentes, le jeune candidat joignait un caractère inflexible. Ses études avaient fait de lui un disciple enthousiaste de Platon et de Rousseau, avec l'ame héroïque d'un élève du Portique. Qu'on se figure Caton adolescent, destiné à devenir l'un des favoris de Sylla, et l'on aura quelque idée de la situation du jeune Valady. Aussi, dès que vint l'âge d'une réunion avec l'épouse qu'on lui avait donnée dans l'enfance, en vain la jugea-t-il digne d'estime et d'affection ; une invincible aversion pour la destinée qu'on lui préparait, le décida à s'en séparer, et il se réfugia en Angleterre. Il y serra les nœuds d'une amitié intime avec sir Garlck, aujourd'hui lord Auckland, gouverneur général de l'Inde britannique. Nous avons vu souvent la correspondance en anglais entre les deux amis ; Valady l'avait mise au net et la conservait précieusement. Nommé officier aux gardes françaises, il en exerçait les fonctions, lorsque ce régiment, dont il était chéri, fut commandé pour la répression des mouvements qui éclatèrent en 1788. Déterminé à ne point servir d'instrument aux projets de la cour, il donna sa démission. En 1789, lorsqu'il vit une armée réunie autour de

Paris, et l'orage prêt à fondre sur la capitale et sur l'assemblée nationale, il se rendit aux casernes des gardes françaises, harangua ses anciens camarades, et leur fit prêter le serment de défendre la cause populaire. Sur le point d'être arrêté, il s'échappa et se rendit à Paimbœuf, d'où il allait retourner en Angleterre, lorsque la nouvelle de la révolution le rappela à Paris. Il y fut l'un des aides-de-camp de Lafayette. Mais, dans son enthousiasme de jeune homme, dans son inexpérience des complications de notre système social, ne voyant de bonheur pour les peuples que dans le règne des mœurs et des lois, garanti par un gouvernement national, il croyait encore alors à la facilité d'établir en France une république comme celle des États-Unis en affranchissant le pays de tout esclavage et des entraves du régime fédéral. Ses liaisons avec Brissot, dont il estimait les talents et les qualités morales, entretenaient sa prédilection pour les institutions de l'Union américaine. Croyant trouver dans Lafayette l'homme destiné à doter la France de ce régime, il s'était voné à le seconder. Mais Lafayette, immolant ses penchants au bien public, et se conformant au vœu du pays, ne voulait qu'une monarchie constitutionnelle, dont il espérait la liberté pour tous, la règle dans le pouvoir et l'égalité devant la loi. Trompé dans son espoir, et entraîné par la fougue du jeune âge, Valady se sépara de lui. Toutefois, la chaleur de l'ame et l'ardeur de la plus brillante imagination s'unissaient chez lui à un esprit pénétrant et fin, comme à une haute puissance de réflexion et de méditation; aussi ne tarda-t-il pas, dans la solitude où il était rentré, et d'où il observait les hommes, les intrigues des partis, la marche des affaires, à se convaincre des obstacles que les vices publics opposaient au triomphe de ses doctrines. Les massacres qui suivirent, en la souillant, la victoire du 10 août 1792, excitant son indignation et sa pitié, le firent désespérer de l'application de son régime favori à la France. « Quels républicains, s'écriait-il, que des vainqueurs qui égorgent leurs ennemis vaincus! Ces Gaulois corrompus et méchants ne seraient jamais qu'une république de sauvages. Comme leurs ancêtres, ils ne savent que se battre. » Cependant, en face de l'Europe en armes et d'une cour qui appelait l'ennemi, il fallait sauver la France et s'efforcer de fonder un pouvoir qui triomphât de l'une et de l'autre. — De là, avant et après le 10 août, son union avec tous les gens de bien courageux, à la tête desquels se plaçaient les députés de la Gironde et leurs amis; non pas qu'il s'associât à toutes leurs idées, ni que leurs talents éminents d'orateurs ou d'écrivains dissimulassent à ses yeux perçants leur faiblesse comme chefs de parti et comme hommes d'état. Mais que faire alors, sinon se réunir à ceux qui, bravant tous les périls, se vouaient à une lutte à mort contre l'Europe conjurée, contre le parti ligué avec elle et contre une démagogie qui noyait la république dans le sang? Valady embrassa comme un devoir sacré la participation à cette triste et terrible lutte, sans se déguiser le peu d'espoir du succès. « Fais ce que dois, advienne que pourra! » telle était aussi sa devise; ce fut la seule règle de sa courte carrière. Votant avec les Girondins quand il les trouvait fidèles à leurs principes, il se séparait d'eux, et même avec éclat, dès qu'ils lui semblaient les violer, comme l'attesta son opposition aux chefs de la Gironde lors du procès du roi. Ses trois votes motivés, consignés au *Moniteur*, resteront comme témoiguages d'une ame généreuse et d'une haute raison. « Louis XVI était votre adversaire, disait-il à l'assemblée, qui s'érigeait en haute cour de justice. Vous l'avez attaqué et vaincu. Vous n'avez pas le droit de le juger. Tous d'ailleurs, vous avez juré la constitution qui le faisait roi d'une nation libre; ce pacte, vous l'avez accepté avec ses charges et ses bénéfices. Eh bien! le crime de haute trahison royale y est prévu et puni par la déchéance. Supposez-le prouvé con-

tre Louis XVI; n'est-il pas déchu du trône? n'a-t-il pas subi son châtiment? Qui d'entre vous, considérant la mansuétude de la loi comme une charge, osera s'en affranchir après s'y être soumis? Fonde-t-on les républiques sur la violation du serment? fonderez-vous aussi la vôtre sur l'ingratitude envers un prince qui a fait du bien à la France lorsque rien ne limitait son pouvoir? Ses torts ne sont-ils pas compensés par ses bienfaits? Songez aux intrigues dont il était circonvenu, et ne faites pas peser sur la tête d'un roi, à qui l'on ne peut reprocher que de la faiblesse, les crimes du pouvoir despotique qui lui avait été transmis. — Qu'avez-vous à faire? Vous ne pouvez que prémunir le pays contre des tentatives en faveur du roi déchu : la détention jusqu'à la paix ou l'exil, il n'est pas d'autre alternative. Prononcez l'exil. La justice et l'humanité vous l'ordonnent, la politique vous le conseille. En exilant Louis XVI, vous jetez la discorde dans le camp ennemi. Le meurtre d'un roi ouvre l'accès du trône à un successeur. L'échafaud de Charles Ier fut la planche qui y fit monter Charles II. — L'exil des rois parjures raffermit les constitutions libres. Voyez Tarquin chassé de Rome et Jacques II banni d'Angleterre. Ni eux ni leurs familles n'ont jamais pu rentrer dans leur pays. Quoi que vous décidiez, commencez par mettre en liberté l'épouse de Louis et sa famille. La république ne fait pas la guerre à des femmes et à des enfants. Honorez la France en assurant à tous ces exilés, hors de la patrie, un traitement digne de la grande nation sur laquelle ils ont régné! » En parlant ainsi, le courageux député savait qu'il paierait son vote de sa tête. Le lendemain, il nous montrait son nom inscrit sur les tables de proscription que dressait Marat. Le 18 janvier, nous le trouvâmes dans un accès d'indignation et de chagrin. « Voyez, nous dit-il, on veut me déshonorer. Que dois-je faire? » Et il nous fit lire un journal qui lui prêtait ce vote atroce. « Louis XVI m'a condamné en 1789 (allusion aux poursuites dont le serment des gardes françaises avait été la cause), en vrai républicain je le condamne à mort aujourd'hui. » Nous lui conseillâmes de réclamer par une affiche où il rétablirait le vote enregistré au *Moniteur*. Il rédigea sur le champ cette réclamation, et le 20 janvier au matin, la veille du supplice, nous la fîmes placarder et distribuer dans tout Paris. On s'en arrachait les exemplaires à haut prix. Jean-Bon-Saint-André dénonça Valady à la tribune de la Convention, et provoqua sa mise en accusation comme coupable d'avoir excité le peuple à la révolte par une protestation contre le décret qui condamnait Louis XVI à la mort. Mais Barbaroux prit sa défense. On ménageait encore les Girondins, et l'on n'osa pas décréter l'accusé. — Proscrit après le 31 mai 1793, il se réfugia à Caen, où se trouvaient déjà plusieurs de ses collègues proscrits comme lui; nous étions poursuivis nous-même comme auteur du manifeste contre la faction de septembre, affiché dans Paris aussitôt après la création du tribunal inquisitorial dit *révolutionnaire*, manifeste qui fit bruit à cette époque sous la désignation de l'*affiche jaune*, et que, par un mensonge notoire, on imputa ensuite à Valazé. Nous savions que Valady était peu aimé de ses compagnons d'infortune, que contrariait la franchise de son caractère et de sa politique. Nous le savions malade et souffrant. Nous nous empressâmes de le rejoindre, et nous partageâmes tous les périls de sa proscription, jusqu'au moment où, après notre traversée de Brest à Bordeaux, sur le bâtiment l'*Industrie*, avec Pétion, Buzot, Barbaroux, Guadet et J.-B. Louvet, nous fûmes envoyé par ces infortunés pour leur ménager un asile sûr chez un ami, résidant alors non loin de Périgueux. Arrêté à Brantôme, transféré ensuite à Paris, puis dans les prisons de Versailles, nous demeurâmes ainsi privé de toute communication avec les malheureux proscrits, et nous n'échappâmes à la hache fatale que par une suite de miracles. Ce fut à Versailles que vint nous frapper la nouvelle de

l'assassinat de Valady. Saisi dans les bois voisins de Périgueux, et conduit devant le commissaire conventionnel, dont il nous avait été permis d'éviter l'aspect, il ne lui avait demandé pour toute grâce que de périr, comme ancien officier, de la mort des braves. Roux Fazillac, dans sa clémence, ne la lui avait pas refusée, et notre malheureux ami avait subi son sort avec un courage digne de sa grande ame. — Ainsi périt à la fleur de l'âge, victime du fanatisme politique, l'un de ces hommes qui auraient le mieux servi le pays, en l'honorant par le talent et par de hautes vertus. Ce qui distinguait éminemment Valady, en sa qualité d'homme, c'était un sentiment vrai et profond de l'égalité naturelle et de la fraternité évangélique entre tous les hommes; c'était un désintéressement, un générosité trop rares, la plus vive compassion, toujours prête à tous les sacrifices, pour toutes les souffrances, sans distinction de classe; aussi était-il chéri de tous les malheureux et des hommes voués au travail, dont il était connu dans les villes comme dans les campagnes. Une instruction solide et étendue, rare à son âge, une connaissance profonde des philosophes et des historiens de l'antiquité et des temps modernes, lui avaient fait adopter de bonne heure une morale à la fois sévère et indulgente. Dévoué à la loi du devoir, il y conforma toujours sa conduite, dans la vie privée comme dans la vie publique. Il fut alors du petit nombre de ceux qui donnaient l'exemple de cet accord parfait, autant du moins que le permet la nature humaine, entre les principes et les actes. — Parmi ses talents, celui qui le signalait le plus éminemment aux contemporains qui ont pu l'entendre, c'était le prodige et la magie réelle de sa parole. On ne peut s'en faire l'idée. Nous avons admiré, comme tant d'autres, les orateurs, les rhéteurs les plus célèbres pour leur éloquence et la facilité de l'improvisation. Aucun n'a été comparable à Valady. Jamais nous n'avons éprouvé l'enchantement, l'étonnement qu'il nous causait. C'était réellement un don divin. Lorsqu'il improvisait, et l'entraînement de ses émotions l'y invitait fréquemment, on ne concevait pas comment les sentiments, les idées, les faits, les images, revêtus de l'élocution la plus magnifique à la fois et la plus élégante, pouvaient se produire avec une pareille volubilité. Jamais de préparation; jamais la moindre apparence d'hésitation; jamais un mot qui attendît l'autre. Ses improvisations, sténographiées, si on eût pu le faire, auraient pu être envoyées à l'impression sans y rien changer; et, pour la grâce, la correction, l'éclat et la force, soutenir le parallèle avec les discours les mieux travaillés. Bernardin de Saint-Pierre, qui l'aimait beaucoup, après l'avoir écouté un jour en notre présence, s'écria : « Vous êtes un homme du temps d'Orphée; vous êtes Orphée lui-même ressuscité pour entraîner les hommes par le charme de la parole! » — Jamais cependant il n'improvisa à la tribune. Comme nous lui reprochions son silence, il nous dit qu'il ne s'y sentait pas propre. L'attention au débit, aux gestes, aux convenances d'une assemblée d'élite tuait ses inspirations et lui enlevait la meilleure partie de ses facultés. Il s'était essayé à l'assemblée des amis des noirs et n'avait pas réussi à son gré. Il n'était dans la plénitude de sa puissance oratoire qu'en présence du peuple ou au milieu d'un certain nombre d'amis. AUBERT DE VITRY.

VALAIS. Cette grande vallée, qui s'ouvre au fond du lac de Genève, comme une crevasse immense au milieu du massif le plus élevé des Alpes, fut nommée par les Romains *Vallis* (la vallée par excellence). Et de fait, c'est la vallée type de la Suisse, le pays des vallées. De là est dérivé le mot *Valais*, et le *Wallisserland* des Allemands. Pour se faire une idée de ce pays étrange, que l'on se figure deux chaînes de montagnes de 10 à 12,000 pieds de hauteur, s'appuyant sur des ramifications aussi colossales, chargées de glaciers, et entre lesquelles le Rhône s'est creusé comme un étroit sillon, où il roule ses premières eaux. Ce

chemin du fleuve est tel qu'à Saint-Maurice la porte du pont sert à fermer tous les soirs l'entrée du Valais, et les abords de la route du Simplon, qui, à 15 lieues de là, traverse la cime des montagnes du Midi; ailleurs on ne trouve que des chemins très difficiles, quand ils ne sont pas impraticables. Ce canton présente une grande variété de beautés naturelles. Nulle part on ne voit de plus étonnants contrastes entre la nature riante et la nature sauvage, entre les scènes les plus effrayantes et les tableaux les plus gracieux; nulle part on ne rencontre un mélange plus intéressant de prairies, de forêts, de champs, de vignobles, de pâturages, de rochers nus et cultivés, de villages, de précipices, de glaciers et de déserts. Parmi ces montagnes, qui dominent si majestueusement de toutes parts, il suffit d'en citer quelques-unes, dont le nom est bien connu, tels que le Grand-Saint-Bernard, célèbre par son hospice; le Simplon, chargé de ses glaciers, et sur lequel on a jeté cette belle route qui unit les deux versants des Alpes; la Furca, qui s'élève au fond de la vallée, et supporte le glacier du Rhône, l'un des plus vastes de la Suisse; la Jung-Frau (la jeune fille), qui semble si fière de son beau manteau de neige; le Diablerets, qui plane au-dessus d'une région affreuse. En général, le versant du nord est beaucoup plus escarpé que celui du sud, et sur treize vallées latérales, dix s'enfoncent dans cette dernière direction, en outre qu'elles ont une étendue beaucoup plus grande. La longueur du Valais peut être évaluée à 35 lieues, sa superficie à 285 lieues carrées (de 2,000 toises) et sa population à 78,000 individus. Le climat y est aussi varié que le sol. Dans les vallées les plus élevées, on ne moissonne qu'au mois d'octobre, et aucun fruit ne mûrit; tandis que dans les districts les mieux abrités de la vallée du Rhône, on commence à moissonner au mois de mai, et tous les fruits qui sont cultivés en Italie arrivent à une parfaite maturité. —Sébastien Munster, qui voyageait dans le Valais en 1546, fut frappé de la grande variété des productions de ce pays, et il paraît qu'il n'a pas dégénéré sous ce rapport. On y élève une grande quantité de bétail; mais ses bêtes à cornes ne sont pas d'une aussi belle espèce que celles de la plupart des autres cantons suisses; il y a peu de chevaux, mais beaucoup de mulets, servant au transport des marchandises qui traversent le Saint-Bernard, la Gemmi, le Grimsel et le Simplon. Ses montagnes sont le refuge des chamois, des loups, des ours, des renards, des marmottes, et même encore de quelques bouquetins, d'un grand nombre d'insectes remarquables; elles sont riches en plantes rares. Près des sources du Rhône, et dans quelques autres districts élevés, on trouve des distilleries de gentiane. La plupart des métaux et des autres substances minéralogiques abondent partout. Les sources minérales les plus renommées sont celles de Brieg, et surtout celles de Louech, qui jouissent d'une réputation justement méritée en Suisse et dans les contrées voisines.— Le Valais est habité par deux peuples d'origine différente: le premier, de race allemande, s'est étendu du mont Furca jusqu'à Sion; le second, qui provient du mélange des Celtes, des Romains et des Bourguignons, occupe le reste du Valais, c'est-à-dire la vallée inférieure, le bas Valais. Aucun obstacle physique ne sépare ces deux peuples, et cependant il n'y a eu que peu de fusion entre eux: le premier parle encore allemand comme aux XIVe et XVe siècles, et le second une sorte de patois français. Les Valaisans vivent avec une grande simplicité; persuadés que l'éclat ne fait pas le bonheur, ils se retirent tout entiers au sein de leurs familles. Les femmes des premières maisons soignent elles-mêmes leur ménage et leur cuisine, et sont fidèles à l'ancien costume national, qui est presque celui des paysans. Leurs traits sont fins et délicats, et leur taille élégante; mais ces avantages sont contre-balancés dans plusieurs districts par une nonchalance due à l'influence d'un air délétère, nonchalance qui semble être la cause première

de cette malpropreté dont on accuse les habitants du bas Valais. Là aussi le goître apparaît dans toute sa laideur, et donne au voyageur l'affligeant spectacle de ces êtres malheureux, dénaturés par le crétinisme. Les Valaisans ont peu de besoins, et partant fort peu d'industrie : ils fabriquent eux mêmes à peu près tous les objets qui leur sont nécessaires. Leurs bestiaux font leur principale richesse, et ils exportent en Lombardie la plupart de leurs produits superflus en animaux et en fromages. Ils possèdent des mines assez riches, mais ils n'exploitent guère que celles de fer. Le passage du Saint-Bernard, et surtout celui du Simplon, sont la source de grands profits pour eux. La religion catholique romaine est celle de tous les Valaisans; il y a un évêque à Sion. Sous le rapport intellectuel, le Valais est en arrière des autres parties du pays. Le canton est divisé en treize dizains. Le pouvoir suprême est confié à une diète, composée de quatre députés de chaque dizain, élus pour deux ans, et qui se réunissent deux fois par an. L'évêque a voix délibérative à la diète. Les projets de lois sont préparés par le conseil d'état, et la diète exerce le pouvoir législatif. On évalue les revenus de l'état à 200,000 livres de Suisse.—*Sion* est la capitale du Valais et le siége d'un des plus anciens évêchés de la Suisse. Elle est adossée à des collines, sur lesquelles on voit les trois châteaux de Majoric, Valérie et Tourbillon, qui rappellent les temps de la féodalité. On y remarque la cathédrale, édifice gothique, et quelques autres églises, le chapitre, l'hôtel de ville, la chancellerie et le le collége. C'est la *Civitas Sedunorum* des Romains. 2,400 habit. — *Sierre*, bourg dans une situation agréable, au milieu de prairies et de vergers, dominés par des forêts, s'étend sur la rive droite du Rhône. C'est le séjour des gens les plus riches du canton. 800 habit.—*Brig*, le plus joli bourg du Valais, sur le Rhône, au bas de la route du Simplon se fait remarquer par ses tours, surmontées d'énormes globes de fer-blanc, qui lui donnent l'apparence d'une ville russe. — La petite ville de *Martigny*, entourée de marais formés par le Rhône, et *Saint-Maurice* (l'*Agaunum* des anciens), sont dans le bas Valais. Cette dernière a pris son nom du chef de la légion thébaine. L'aspect de cet endroit est très pittoresque. A peu de distance est la belle cascade de Pissevache, qui tombe de 270 à 300 pieds de hauteur. OSCAR MAC CARTHY.

VALAQUIE (LA), province sous la suzeraineté de la Turquie, située entre le Danube, la Moldavie et la Transylvanie. Sa superficie est de 4,725 lieues carrées et sa population de 950,000 habitants. Bucharest en est la capitale. Le pays est administré par un hospodar. A l'époque de la domination romaine la Valaquie faisait partie de la Dacie. Elle eut, dans les XIIe et XIIIe siècles, des princes dépendants de Byzance, lesquels, après la chute de l'empire, s'attachèrent, tantôt à la Hongrie, tantôt à la Pologne, et devinrent enfin, en 1421, tributaires des Turcs. Cependant, les conquérants laissèrent à la province qu'ils avaient soumise ses princes particuliers, et aux habitants le libre exercice de leur culte. Ils occupèrent, pour s'assurer le Danube, les places fortes d'Ibrail, de Dschuirdschien (*Giurgewo*) et de Thurnel. Les priviléges que les hospodars reçurent de l'empire ottoman ne s'étendaient qu'à eux et aux boyards. Le peuple resta, dans la plus stricte acception du mot, esclave de ses despotes. En 1716, un drogman de la Porte, Nicolas Maurocordato, parvint à se faire nommer hospodar de Valaquie. C'était le premier Grec qui eût été élevé à cette dignité. Il mérita bien de la province, en y introduisant, ainsi que dans la Moldavie, les premiers germes de la civilisation. Son frère, Constantin Maurocordato, délivra les paysans valaques de l'esclavage qui les opprimait, et leur enseigna la culture du blé de Turquie, qui est aujourd'hui l'aliment presque exclusif des classes pauvres. Les hospadars grecs Alexandre Ypsilanty, Ghika, Kallimachi et Karadza, qui succédèrent à ces dignes

princes, imprimèrent à la culture et à la civilisation du pays un nouvel essor. La Valaquie possède en abondance du blé, du maïs, du vin, des fruits, du tabac, du bois, des bestiaux, des chevaux, des moutons, des cochons, du gibier, des abeilles, du sel, du soufre, du salpêtre; les rivières charient des paillettes d'or. Ce pays pourrait être comparé au plus riche de la terre, si ses habitants étaient plus laborieux et plus industrieux. Des ramifications des Karpathes parcourent cette province et forment des vallées fertiles, arrosées par de nombreuses rivières. Les montagnes sont couronnées d'immenses forêts de sapins, de hêtres et de chênes. Des troupeaux nombreux paissent dans les plaines et sur les collines, riches en pâturages. On en fait un commerce considérable. La pêche des fleuves est très lucrative. Le règne minéral est entièrement délaissé. La population se compose en grande partie de Valaques et de Zingaris (90,000). Les Valaques, les premiers habitants connus de ce pays, sont la plupart d'origine albanaise, c'est-à-dire descendants des anciens Illyriens, mêlés aux Daces, aux Mœsiens, aux Bulgares, aux Slaves, aux Goths, aux Romains. Leur langue est un mélange de slave et de latin. Leur costume ressemble à celui de leurs ancêtres de la domination romaine, tels qu'on les voit sur la colonne Trajane. C'est un peuple d'un caractère sauvage, enclin aux plaisirs des sens, à l'indolence et à la dureté. Les Zingaris, ou bohémiens de ce pays, ont la physionomie de tous ceux qu'on voit errer dans les autres parties du globe. Il y a en outre dans la Valaquie 5,000 Raizes et Arméniens, 20,000 Juifs et 3,000 Grecs. Dans la Moldavie et la Valaquie on donne le nom de *Pandours* aux montagnards qui ont le droit de porter des armes. Tous les habitants professent la religion grecque : les mœurs et la langue grecques y sont généralement répandues. Cependant on y apprend aussi l'allemand et le français. La forme du gouvernement est le despotisme absolu. Jusqu'en 1829, l'hospodar était nommé par la Porte, qui pouvait le destituer suivant son bon plaisir. Il était habituellement choisi dans une des plus nobles famille de Constantinople (*Fanariotes*), et payait au sultan un tribut annuel de 300,000 thalers, outre les présents qu'il était obligé de faire pour obtenir la confirmation de son *firman*. Il lui était pour ainsi dire loisible de piller légalement le pays pour acquitter cette redevance. Leur avarice, ou les fausses accusations d'intelligence secrète avec l'Autriche et la Russie, déterminaient fréquemment la destitution des hospodars. Rarement ils mouraient de leur mort naturelle. En vertu des traités de Kaiuardji, de Jassy, de Bucharest et d'Andrinople, ces principautés ont été placées sous la protection de la Russie. Les violences des pachas turcs ont cessé dans les forteresses du Danube. On a supprimé le monopole du commerce que s'attribuaient les Turcs, ainsi que les contributions féodales et les corvées auxquelles les paysans étaient assujettis envers la noblesse. L'hospodar Karadza, prévoyant sa destitution, se réfugia, en 1818, en Suisse, puis en Italie, et fut remplacé au mois de janvier 1819 par le prince Alexandre Sudzo. Après sa mort, arrivée le 20 janvier 1821, la Valaquie et la Moldavie levèrent l'étendard de la révolte. L'étincelle embrasa toute la Grèce, et jusqu'aux îles de l'Archipel. De cet incendie sortit, après une lutte terrible, l'indépendance de la Grèce. A la tête de l'insurrection de la Valaquie était le boyard Théodore Wladimisko, officier russe, audacieux, mais sans portée, qui avait acquis par le commerce une grande fortune et de nombreux partisans dans la campagne. Une perte de 70,000 piastres qu'il éprouva fut l'origine de sa rébellion. Son dessein était de délivrer le peuple du joug de la noblesse et des hospodars. Tout à coup la Porte nomma un nouvel hospodar, Kallimachi, qui serait peut-être parvenu à faire rentrer Wladismisko dans le devoir, si Alexandre Ypsilanty, général au service de Russie, ne s'était mis à

la tête d'une troupe d'élite grecque à Jassy. Cette lutte, engagée pour la liberté, se termina par la soumission entière des Valaques, et le sultan appela à la dignité d'hospodar, non plus un Grec, mais un indigène, Gregori Ghika. Entouré d'une garde turque, il ressemblait plutôt à un prisonnier qu'au chef du pays. Les Turcs, après avoir épuisé les principautés pendant plusieurs années, les évacuèrent, et le prince Ghika commença à régner seul. Mais sa position resta toute hérissée de difficultés, jusqu'à ce que la Russie, en 1828, eût déclaré la guerre au sultan, occupé les principautés et changé l'administration du pays. Les hospodars furent nommés à vie. Ils pouvaient être cependant destitués en cas de malversation. Toutes les îles voisines de la rive gauche du Danube appartiennent aux principautés. La Porte ne peut avoir de places fortifiées sur cette rive; le séjour du pays est interdit aux Turcs; les commerçants de cette nation peuvent seuls y trafiquer. Les principautés sont exemptes de toutes réquisitions de la part des Osmanlis; mais ils paient le tribut stipulé en 1802. A chaque nouvelle nomination d'un hospodar le sultan reçoit le tribut accoutumé. Les habitants des principautés peuvent commercer en Turquie sans payer de contributions: les hospodars ont le droit de rassembler des troupes pour garantir les frontières de l'invasion de la peste. L'hospodar Gregori Ghika est mort en 1834. C. L.

VALENCE, c'est le nom de l'un des anciens royaumes qui composent l'Espagne actuelle. Il s'étend le long de la Méditerranée dans un espace qui n'a pas moins de 70 lieues castillanes de longueur; sa largeur n'est que de 20. Il tire son nom de celui de sa capitale. Parmi les petits fleuves qui l'arrosent, il faut distinguer le Guadalaviar et la Segura. Cette vaste province, placée sous un beau ciel, fertilisée par des irrigations bien dirigées, est l'une des plus riches, des plus peuplées de cette péninsule hispanique, si belle et si peu connue. La plaine, nommée *Huerta*, qui environne la capitale, n'est en réalité qu'un immense et riant jardin, borné d'un côté par des monts élevés, de l'autre par les flots bleuâtres de la Méditerranée. Nulle part la culture n'est plus variée. Les productions de l'Europe, dans ses parties froides, chaudes ou tempérées, et celles de l'Afrique et de l'Asie, s'unissent, se confondent près des vieux murs de Valence, autrefois conquis par le Cid. Là, le pommier de Normandie étale ses fruits vermeils près de l'oranger, dont les rameaux se courbent sous ses fruits dorés; la vigne, le caroubier, l'olivier, le mûrier, le grenadier et le dattier, y balancent leurs rameaux. La canne à sucre y croît près des céréales de nos climats et des rivières où coule une eau abondante. La surface totale du royaume est de 643 lieues carrées. On y compte plus de 830,000 habitants. Depuis l'affermissement de la dynastie des Bourbons, ce beau pays a vu plus que doubler sa population. Vers 1718, elle ne s'élevait guère qu'à 318,000 individus. En 1795, elle était déjà de plus de 700,000 ames. L'aspect des villes et même des villages du royaume de Valence a quelque chose d'oriental qui étonne le voyageur, et qui s'unit admirablement avec celui d'une végétation vigoureuse, souvent asiatique et africaine. Ses côtes n'ont pas de ports très nombreux, mais cependant on aborde avec facilité ses rivages. Alicante est bâtie en croissant au bord de la mer, et au fond d'une baie commode. Castellon-de-la-Plana, que l'on croit être l'ancienne *Castalia*, est aujourd'hui le chef-lieu de l'une des nouvelles provinces. La capitale du royaume est la *Valentia Edetanorum* des anciens. C'est une très populeuse et très belle ville. Des remparts qui ne pourraient la défendre l'environnent encore. Elle est bâtie à une petite distance de la mer, dont la plage porte le nom de *Grao*: c'est là son port, et de magnifiques avenues y conduisent. De belles maisons bordent ses rues non pavées, mais où l'on n'a jamais, grâce au climat, qu'à se plaindre de la poussière

soulevée par les vents. Des églises magnifiques, de nombreux couvents, qu'on renverse aujourd'hui, et dont on disperse avec rage les riches et somptueux débris; de vieux palais, désertés par leurs possesseurs, voilà l'image qu'offre en cet instant Valence, où s'agitait naguère, vive, industrieuse et unie, une population de plus de 160,000 individus. Cette trop irascible population est affaiblie en ce moment par les proscriptions, la crainte, et tous les maux qu'amène la guerre civile. Les manufactures de soierie que renferme Valence sont peut-être les plus considérables de l'Espagne. Près de 28,000 ouvriers y sont occupés, et, comme on l'a dit, plusieurs de leurs produits sont de la plus grande beauté. — Après avoir été, après la chute de l'empire d'Occident, soumise aux Visigoths, Valence fut conquise par les Sarrasins. L'émir Abdallah y usurpa, vers l'an 788 de notre ère, l'autorité souveraine. Plus tard, Don Rodrigue, si connu sous le nom de *Cid*, subjugua Valence. Son épée triomphante lui tint lieu de sceptre, et il régna dans cette admirable ville, bien qu'il reconnût pour son maître le monarque dont il était le vassal, et que sa bannière s'abaissât devant la bannière royale. Après sa mort, les Sarrasins reconquirent Valence, et ils en demeurèrent les maîtres jusqu'en 1238, époque à laquelle Jacques, roi d'Aragon, la soumit à son autorité. Philippe V dépouilla Valence de ses priviléges pour la punir d'avoir embrassé le parti de l'archiduc, et en même temps, il réunit ce royaume à celui de Castille pour en être à l'avenir une province. Cependant, les successeurs de ce prince ont toujours donné le titre de royaume à cette partie de l'Espagne. La révolution de 1820, et celle qui ravage en ce moment la péninsule, ont éteint ce titre et partagé le royaume de Valence en quatre provinces, dont les chefs-lieux sont Alicante, San-Felipe, Valence et Castellon-de-la-Plana. Cette riche contrée fournit au commerce des vins excellents, des dattes, des figues sèches, des amandes, des huiles de première qualité, du maïs, du riz, des cannes à sucre, du miel, de la cire, du kermès, du sel, de la barille et soude, du lin, du chanvre, de la soie et des étoffes précieuses. La langue valencienne est un dialecte de l'ancienne langue lémosine ou provençale, et beaucoup de troubadours se sont illustrés en la cultivant. L'archevêque de Valence jouissait d'un revenu de 40,000 ducats et prenait dans les cérémonies les insignes de cardinal. L'université de cette ville était très renommée et possédait de grands priviléges. De riches négociants, des manufacturiers habiles, une noblesse nombreuse, habitaient autrefois cette capitale. La guerre de l'indépendance a mis un terme à ses prospérités. Ses monuments sont abattus ou vont l'être sous les efforts des modernes Vandales; sa Huerta, jadis séjour délicieux, est parcourue, ravagée par des troupes ennemies. La terreur est entrée dans les ames; tous ceux qui ont pu fuir se sont éloignés de ce lieu célèbre en entendant les salves de mousqueterie qui renversaient de nombreux prisonniers égorgés au mépris de la foi jurée. Mais les tempêtes politiques s'apaiseront, et Valence redeviendra, sous son ciel toujours serein, le lieu le plus riche de l'Espagne, et le séjour des arts, du commerce et de l'industrie.

Ch^er^ Alexandre du Mège.

VALENCE (*Julia Valentia*), ville de France, chef-lieu du département de la Drôme, résidence d'un évêque, de directeurs des contributions et des domaines, d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc. Elle se dessine dans une position agréable, sur un plateau peu élevé baigné par le Rhône, qu'on y passe sur un beau pont suspendu, construit en 1828, lequel a remplacé le vieux pont, détruit durant les guerres de religion. La grande route de Lyon à Marseille ne traverse pas Valence, mais un faubourg situé en dehors de la porte méridionale. Les anciennes murailles dont la ville est entourée lui donnent une apparence extérieure assez triste, qui du reste n'est pas démentie par la vue de

l'intérieur, car Valence est encore généralement mal percée et mal bâtie, quoique l'on ait beaucoup fait depuis quelques années pour l'embellir. Jadis, rien, au milieu de ses vieilles rues, n'arrêtait l'attention, ses anciens édifices, la cathédrale, l'évêché, l'ancien gouvernement, étant fort peu remarquables. Aujourd'hui, elle peut citer son palais de justice, élevé en 1826, et surtout sa salle de spectacle, achevée il y a trois ou quatre ans : le premier est un monument de style toscan, se développant autour d'une cour carrée bordée d'arcades; le second est une construction de grande dimension, d'un bon goût, carrée et parfaitement isolée. Le seul morceau d'architecture d'une époque antérieure que l'on puisse mentionner est une façade gothique enrichie de sculptures et de statues dues aux meilleurs artistes, et qui paraît avoir appartenu aux palais des anciens souverains du Dauphiné; puis le tombeau de la famille Marcien, placé à la base du mur oriental de la cathédrale, et dont les quatre faces sont artistement historiées. Dans la partie septentrionale de la ville, en face d'une place d'armes plantée d'arbres, s'élève une espèce de citadelle qui, par une bizarrerie facile à expliquer, n'est bastionnée que du côté de la ville. Le bâtiment est élégant et les jardins délicieux; on y jouit d'un frais ombrage et d'une perspective étendue; c'est la plus jolie maison de la ville : l'ancienne abbaye en est la plus belle. Dans cette dernière est établie la préfecture, dont la terrasse donne sur le Rhône, mais commande une vue moins agréable. Vis-à-vis s'élève une montagne aride, d'un aspect horrible, et que dominent les tristes ruines du château de Crussol : les pentes de ces croupes maigres et calcaires produisent les excellents vins blancs dits de St-Péraí, bourg situé près de là. La principale promenade de Valence est une esplanade carrée et plantée d'arbres, qui s'étend du faubourg au bord de la plaine, d'où elle s'élève en terrasse au-dessus de la vallée du Rhône. Une autre se prolonge entre le rempart et la route. Cette ville possède une société d'agriculture, commerce et arts; une bibliothèque publique, riche de 15,000 volumes; un théâtre, deux imprimeries sur toiles, des teintureries et des tanneries. L'industrie y est au reste d'une faible importance, et la direction de la grande route qui longe ses murs a concentré toutes les affaires dans le faubourg. Son commerce consiste en vins fins de la côte du Rhône et du Midi; truffes, eaux-de-vie, fruits, huiles d'olives et de noix. Elle a vu naître le médecin Joubert; le général Championnet et le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur sous Napoléon. On compte dans sa population, actuellement de 9,000 ames, beaucoup d'anciennes familles. La société y est fort agréable, et le sexe aimable et prévenant. — Cinq cent soixante kilomètres sud-sud-est de Paris, ou 73 postes un quart. — Valence a remplacé une ville gauloise que les Romains nommèrent *Valentia*, de la valeur de ses habitants, selon quelques écrivains; c'était la capitale des *Segalauni*, que Pline appelle *Segovellauni*, et la notice de l'empire *Segaulauni*. Pline en fait une colonie romaine. Elle portait alors le nom de *Julia Valentia*, et était, à ce qu'il paraît, d'une assez grande importance. Malgré ses titres à la considération des antiquaires, toutes ses ruines ont si complètement disparu, que la moisson n'a aucunement répondu aux espérances des archéologues. — Après la chute de l'empire romain, elle fut soumise aux Bourguignons et ensuite aux Franks mérovingiens. Sous les Carlovingiens, elle se trouva renfermée dans les limites du royaume de Bourgogne et d'Arles. Il y avait autrefois une université que Louis II y transféra de Grenoble, et d'où sont sortis plusieurs hommes célèbres, entre autres Cujas. Plus tard, elle fut remplacée par une école d'artillerie où se développa le génie de Napoléon. Ce fut aussi dans cette ville que siégea la chambre ardente qui condamna le fameux Mandrin en 1755. — Valence était la capitale du duché de

Valentinois, séparé du Languedoc par le Rhône, et du Viennois par l'Isère. On ignore le nom des premiers comtes de Valentinois. On sait seulement que, vers la fin du XIIe siècle, Raymond, comte de Toulouse, donna le Diois et le Valentinois à Aymar de Poitiers. En 1446, ces deux comtés furent incorporés au Dauphiné. Louis XII en fit un duché en 1498. Henri II gratifia Diane de Poitiers, sa maîtresse, de l'usufruit de ce duché. Louis XIII, en 1642, l'érigea en duché-pairie, et en fit don à Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, qui avait reçu dans sa ville garnison française. Avant 1793, il appartenait à la famille de Matignon, qui avait hérité des biens de cette maison.

Oscar Mac Carthy.

VALENCIENNES, située au confluent de l'Escaut et de la Rhonelle, dans le département du Nord, à 48 lieues de Paris, sur la route directe qui unit les deux capitales de la France et de la Belgique. Cette ville frontière, qui compte aujourd'hui 20,000 ames, est le chef-lieu d'un des plus riches arrondissements de France. Son origine, qu'on ne connaîtra sans doute jamais, a été l'objet de bien des recherches. Les uns soutiennent que son nom primitif est *Val-des-Sens* ou *des Sénonais*. Les Sénonais, s'il faut les en croire, venus pour guerroyer dans la Gaule-Belgique, sous la conduite d'un Brenn ou Brennus, s'établirent quelque temps dans le lieu même où s'élève aujourd'hui Valenciennes, et jetèrent les premiers fondements de cette ville. — D'autres lui donnent pour nom primitif celui de *Vallée-des-Cygnes*, qu'ils expliquent par le grand nombre de ces oiseaux au blanc plumage, qui peuplaient la vallée avant qu'une ville y parût. Ces deux opinions différentes s'unissent ensuite pour affirmer que l'empereur Valentinien fortifia et embellit le *Val-des-Sens* ou *la Vallée des-Cygnes*, qui depuis porta le nom de son restaurateur. Les villes, comme les peuples, aiment donc à entourer leur berceau d'allégories et de fables. Quoi qu'il en soit de l'origine, le plus ancien titre authentique qui relate Valenciennes est de 693. — Sous les rois de la 2e race, Valenciennes fut érigée en comté, et conserva ses souverains particuliers jusqu'en 1051, que Richilde la porta dans la maison des comtes du Hainaut, par son mariage avec Baudouin de Mons, sous la réserve néanmoins que le comté de Valenciennes serait toujours régi séparément par ses lois, coutumes et franchises. Cette ville passa successivement dans la maison d'Avesnes, dans celle de Bavière, de Bourgogne et d'Autriche, par le mariage de Marie de Bourgogne, fille du duc Charles-le-Hardi, avec l'archiduc Maximilien, qui depuis fut empereur. Marie de Bourgogne mourut en 1482, laissant pour héritier de ses états un fils nommé Philippe, qui devint roi d'Espagne, et fut père de Charles-Quint. Le comté de Valenciennes devint donc province espagnole. En 1656, M. de Turenne et le maréchal de la Ferté firent le siége de Valenciennes; mais ils furent contraints de le lever. En 1677, Louis XIV en fit la conquête, et en arrêta le pillage à la condition que les habitants construiraient à leurs frais une citadelle sur les plans de Vauban. Dès lors, Valenciennes appartint à la France, et cette conquête fut successivement confirmée par les traités de Nimègue, en 1678, et d'Utrecht, en 1713. Aux jours changeants de la révolution (1793), elle retomba au pouvoir de l'empereur d'Autriche, après un siége à jamais mémorable; mais elle fut reprise l'année suivante par les troupes de la république française. A une lieue de cette ville se voient les ruines de Famars (*Fanum Martis*), où les Romains ont séjourné quelque temps. — Autrefois, Valenciennes était renommée pour ses dentelles. Aujourd'hui, les *valenciennes* sont encore l'ornement obligé des toilettes de nos dames; mais, dans la ville qui leur donna son nom, on chercherait en vain qui les fabrique. — Le charbon de terre, les bois, les batistes, les sucreries, les fonderies, la construction des machines à vapeur, la navigation, sont

les principaux éléments de son commerce. Sous le rapport des arts et des lettres, Valenciennes peut encore revendiquer quelque gloire; elle fut la patrie d'Antoine Watteau et de Froissart. A. Dubois.

VALENCIENNES (Pierre-Henri), peintre de paysage, naquit à Toulouse, en 1750. Ses parents lui firent d'abord étudier la musique, et ils le destinaient à suivre cette profession; mais son inclination l'entraîna vers la peinture, et, venant à Paris pour l'étudier, il entra dans l'atelier de Doyen, et s'y fit bientôt remarquer; cependant, il ne tarda pas à abandonner les tableaux d'histoire pour se livrer spécialement à l'étude du paysage, et se rendit en Italie pour perfectionner son talent. L'étude de la nature en Italie, et celle de quelques chefs-d'œuvre du Poussin et de Claude Lorrain, qu'il eut occasion de voir et de copier à Rome, achevèrent de former son style. Rentrant en France au moment où Vien se faisait remarquer si avantageusement, il contribua à la révolution qui s'opérait dans la peinture, et forma alors une école de paysagistes où se formèrent les artistes habiles qui depuis ont si puissamment contribué à l'ornement des expositions. Ce fut lui qui forma Prévost, le célèbre inventeur des panoramas.— Valenciennes ne se contenta pas de faire des tableaux pleins de mérite, il voulut encore donner un bon guide dans une des principales parties de la peinture, en mettant à la portée des artistes une science qu'il connaissait parfaitement. Il fit un *Traité de perspective et de l'art du paysage*, un vol. in-4°, imprimé pour la première fois en 1800; une seconde édition a été donnée en 1820, un an après sa mort, arrivée le 16 février 1819. — Valenciennes reçut la décoration de la Légion - d'Honneur; mais, malgré son mérite, il ne fut pas de l'Institut, sans doute parce qu'il ne fut considéré que comme peintre de genre : son tableau de *Cicéron découvrant le tombeau d'Archimède*, est considéré comme son chef-d'œuvre; il est placé dans la galerie du Louvre. Duchesne aîné.

VALENS (Flavius), empereur. Deux autres personnages honorés de la pourpre ont, avant celui-ci, inscrit le nom de *Valens* dans l'histoire. Le premier, dont le prénom ne nous est pas connu, était proconsul d'Achaïe sous Gallien: Macrien père, né en Égypte, qui avait, comme général, accompagné Valérien dans son expédition contre les Perses, l'ayant, à ce qu'on croit, trahi en cette occasion, et s'étant fait couronner empereur, poursuivit Valens, qui, pour lui échapper, se fit aussi déclarer empereur par ses soldats; mais ceux-ci l'assassinèrent peu de temps après, ce qui eut lieu l'an 1014 de Rome, ou 261 de J.-C. Le second personnage qui porta ce nom, *Aurelius Valerius Valens*, avait d'abord été officier dans les troupes de Licinius, qui le prit pour collègue, l'an de Rome 1067, ou 314 de notre ère. Mais Licinius ne l'avait élevé jusqu'à lui que pour s'en servir avec avantage contre Constantin. Lorsqu'il eut conclu la paix avec ce grand prince, Valens rentra dans la vie privée; mais il n'y trouva pas un refuge assuré, et, plus tard, Licinius le tua de sa propre main. — Le troisième des Valens (*Flavius Valens*), objet de cet article, était frère de Valentinien Ier (*Flavius Valentinianus*), et naquit, comme lui, près de Cibales, en Pannonie, l'an de Rome 1081, 328 de J.-C. Il fut associé à l'empire, et prit le titre d'*Auguste* l'an 1117. Ses médailles lui prodiguent les flatteries les plus grandes et les épithètes les plus louangeuses. Tantôt son image, à cheval, est entourée de la légende : *Liberator reipublicæ*, ou de celles : *Restitutor reipublicæ*, *Triumphator gentium barbararum*, etc. L'empire ayant été partagé par Valentinien Ier, Valens obtint pour lui le gouvernement des provinces de l'Orient, tandis que Valentinien, demeuré en Occident, soutint encore la gloire de l'empire dans les lieux où il avait pris naissance. Valens et Valentinien sont représentés sur un médaillon d'argent, tous deux debout, tenant chacun le *Labarum*, et soutenant une Victoire qui les couronne; autour

on lit : *Salus Reipublicæ*. Valentinien étant mort en Pannonie, l'an 1128 de Rome, son fils, Gratianus, qu'il avait fait reconnaître comme Auguste à *Ambianum* ou Amiens, dans la Gaule-Belgique, lui succéda dans l'empire d'Occident. Valens resta le maître de celui d'Orient, où il eut à repousser les efforts des nations barbares, ce qui lui valut sur ses médailles ce titre de *Triumphator gentium barbararum*, dont nous avons déjà parlé. Il dut combattre aussi Procopius, homme né dans une illustre famille de la Cilicie, qui se fit proclamer *Auguste* à Constantinople, l'an 1118 de Rome, ou 365 de J.-C. Cet usurpateur avait profité de l'absence de Valens, qui était alors en Syrie. Il fut reconnu par une partie des provinces de l'Orient, et sur ses médailles on a inscrit la légende banale : *Secvritas reipvblicæ*, et celle-ci : *Felix temporvm reparatio*, non moins fallacieuse. Ce tyran régnait déjà depuis huit mois, lorsqu'il fut vaincu par Valens, près de Nacolée, en Phrygie. L'empereur ne pardonna pas à son ennemi malheureux, et l'ayant pris, il le fit mettre à mort. Dans la suite, Valens fut moins heureux. Marié à Albia Dominica, avant son association à l'empire, il n'en eut pas d'héritier. Quelquefois vainqueur des Goths, il fut enfin défait par eux près d'Adrianopolis. Poursuivi de près, il entra dans une maison de paysan, où il se barricada ; mais les Barbares mirent le feu à cette habitation, et Valens y fut brûlé vif, l'an 1131 de Rome, ou 378 de J.-C. Il était âgé de 50 ans, et son règne, commencé en 1117, n'en avait duré que 14.

Cher ALEX. DU MÈGE.

VALENTIN, cent quatrième pape, était fils d'un Romain nommé Pierre, qui le fit élever dans le palais pontifical de Latran. Pascal Ier le nomma sous-diacre et diacre. Eugène II ne pouvait s'en séparer. Platine raconte que, dès son extrême jeunesse, Valentin fuyait le jeu et les plaisirs pour se livrer à l'étude et à la pratique de la vertu. Archidiacre de la création d'Eugène, il lui succéda après quatre jours de vacance, le 1er septembre 827. Mais le 10 octobre suivant, le peuple l'accompagnait au tombeau en louant sa douceur, son éloquence et sa piété.

VIENNET, de l'académie française.

VALENTIN, hérésiarque né au commencement du IIe siècle dans un bourg de la basse Égypte, vint de bonne heure à Alexandrie, s'y rendit fort habile dans les sciences et les lettres grecques, étudia surtout la philosophie de Pythagore et de Platon, ainsi que les doctrines orientales. Il entra dans les ordres, aspira aux dignités de l'église et brigua l'épiscopat ; mais, s'étant vu préférer un rival, il en conçut, dit-on, tant de dépit qu'il résolut dès lors de se séparer de l'église. Marchant sur les traces de Basilide, Marcion, Saturnin, Carpocrate, il devint le chef d'une de ces sectes que l'on désigne sous le nom de *gnostiques*, parce qu'ils prétendaient découvrir la vérité par un procédé inconnu au vulgaire, et qu'ils nommaient *gnose* (*v.*), du grec *gnosis* (connaissance). Il enseigna un système bizarre, assemblage monstrueux d'idées chrétiennes, orientales et philosophiques, et sut, à la faveur d'une imagination hardie et d'une éloquence vive, se faire un grand nombre de partisans. D'Égypte il passa en Italie, et vint à Rome vers l'an 140, sous le pontificat d'Hygin, dans le dessein de répandre ses erreurs. Il fut deux fois exclu de l'assemblée des fidèles, et fut excommunié définitivement vers l'an 143. N'ayant plus aucun ménagement à garder, il continua avec plus d'ardeur que jamais à propager sa doctrine, et obtint un plein succès. Sa secte s'étendit à la fois en Orient et en Occident, et pénétra jusque dans la Gaule. Il mourut l'an 161. Il ne nous est parvenu aucun de ses écrits, mais ses opinions sont assez connues par le témoignage des Pères de l'église, qui les ont exposées et réfutées. Nous ne chercherons pas à en donner ici une idée claire et complète. Un pareil travail aurait peu de charmes pour le grand nombre de nos lecteurs. D'ailleurs toutes ces doctri-

nes théosophiques s'enveloppaient de mystère et ne pouvaient être bien comprises que par les adeptes. Tous les êtres, selon Valentin, forment deux grandes sphères : l'une est le *monde visible*, l'autre le *monde invisible*. Dans le monde invisible, il faut d'abord distinguer un espace immense et éclatant de lumière qui n'est autre chose que Dieu, mais Dieu plongé dans le repos et non encore révélé : c'est ce qu'il nomme la *Plénitude*, en grec *Pleroma*. Du sein de la *Plénitude* émanent trente natures divines, éternelles, qu'il nomme *Alons*, du grec *Aiôn* (Éternité); de ces trente *Alons*, quinze sont mâles, quinze femelles, et, combinés deux à deux; ils se sont engendrés graduellement les uns les autres. Les deux plus anciens sont le *Premier père* (Propator), que Valentin nomme aussi le *Profond* (Buthos), et la *Pensée* (Ennoia), qu'il nomme aussi la *Grâce* (Charis). De l'hymen de ces deux Alons sont nés l'*Esprit* (Nous) et la *Vérité* (Aletheia), qui à leur tour ont par leur commerce engendré le *Verbe* ou l'*Intellect* (Logos) et la *Vie* (Zoé), d'où enfin sont nés l'*Homme spirituel* et l'*Église*. Tels sont les huit premiers Alons : nous ferons grâce de la généalogie des autres, qui ne sont guère que des attributs de Dieu ou de l'homme personnifiés. En tête des êtres qui ne sont plus contenus dans la *Plénitude* (dans le sein de Dieu) est le *Désir* ou la *Passion* (Enthymesis), en langage oriental *Acamoth*, issue de la *Sagesse*, et qui est à la fois d'une triple nature, spirituelle, animale et matérielle. Par sa partie animale, elle a engendré le *Démiurge* (Ouvrier secondaire), auquel doivent leur naissance tous les êtres créés qui composent le monde visible, et qui seul est l'auteur des imperfections qu'on y remarque. L'homme visible ou créé participe à la triple nature d'*Acamoth* : il doit viser à se dépouiller de la partie matérielle et animale pour ne conserver que la partie spirituelle; mais, pour y réussir, il a besoin d'un médiateur. Jésus-Christ, ce médiateur, est composé de deux natures seulement, la spirituelle et l'animale. Le Christ n'a souffert que dans sa partie animale; la partie spirituelle ne pouvait pas être atteinte par le supplice. Dans l'homme, la partie animale seule a besoin d'être rachetée; quant à la nature spirituelle, elle est tellement incorruptible que, même au milieu des plus grands excès, elle resterait pure et intacte, de même que l'or ne peut être taché par la boue. Il paraît que les disciples de Valentin abusaient de cette dernière partie de sa doctrine pour s'abandonner sans scrupule aux passions les plus honteuses. Dans ce court exposé des doctrines gnostiques, on peut déjà reconnaître un amas confus de doctrines hétérogènes, telles que l'*Émanation des Orientaux*, le *Démiurge de Platon*, la *Théogonie d'Hésiode*, etc. Quelque ridicule que puisse nous paraître ce bizarre assemblage, il ne laissa pas de trouver de très nombreux partisans, et mérita d'être réfuté par plusieurs des Pères de l'église, par Tertullien (*Contre Valentin*), par saint Irénée (*de Hæresibus*), par Origène (*de Principiis*), par saint Clément d'Alexandrie, etc. BOUILLET.

VALENTINE DE MILAN, était fille de Galéas Visconti, le premier de sa maison qui porta le titre de duc de Milan, et qui avait épousé, en 1360, Isabelle de Valois, fille de Jean, roi de France. En 1389, Valentine, âgée de 19 ans, épousa Louis d'Orléans, frère cadet du roi de France Charles VI. Transplantée dans une cour où l'intrigue et des ambitions coupables se mêlaient à un amour effréné des plaisirs, sa jeunesse et sa beauté ne purent éviter tous les piéges et les dangers qui l'entourèrent. La folie du malheureux roi Charles VI ouvrit bientôt une libre carrière aux partis qui se disputaient l'autorité. La douceur de Valentine, ses soins assidus, soulageaient les maux du roi, qui ne retrouvait un peu de calme et des intervalles lucides qu'auprès d'elle. Cependant la reine Isabeau de Bavière intriguait pour établir en France la domination de l'étranger. Le duc d'Orléans lui-même négligeait son épouse pour entretenir avec

Isabeau des liaisons coupables. L'ignorance populaire attribuait à la magie l'influence que Valentine exerçait sur l'infortuné Charles VI; on prétendait qu'instruite en Italie dans l'art des sortiléges, elle s'en servait pour dominer le roi, et pour faire passer le gouvernement dans les mains du duc d'Orléans, son époux. La mort d'un de ses enfants fut l'occasion de diriger contre elle une calomnie encore plus atroce. On sait quelles inimitiés divisaient alors le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans. Les partisans du premier firent courir le bruit que ce jeune prince avait par erreur pris un poison préparé par sa mère pour le dauphin. Le duc d'Orléans sembla même donner quelque crédit à cette accusation, en reléguant Valentine à Neufchâtel. Toutefois, elle reparut bientôt à la cour, et y reprit, auprès du roi, son rôle de consolatrice. La mort funeste de son époux, le duc d'Orléans, assassiné dans Paris, le 27 novembre 1407, par les ordres du duc de Bourgogne, vint changer sa position. Elle était alors à Château-Thierry. Aussitôt, elle envoie ses enfants à Blois, pour les mettre en sûreté contre les coups de ses ennemis, puis elle se rend elle-même à Paris pour demander vengeance. Elle traversa la ville, accompagnée d'une longue suite de femmes vêtues de deuil, et vint se jeter aux pieds du roi. Le faible Charles VI, ému par ses larmes, et jaloux d'ailleurs de venger la mort de son frère, lui promit justice; mais l'ascendant d'Isabeau de Bavière assura l'impunité du crime, et elle eut même le crédit de faire éloigner Valentine. Celle-ci, retirée à Blois, auprès de ses enfants, ne cessait de faire entendre ses réclamations : elle reparut même encore une fois dans Paris, pour y renouveler ses plaintes amères contre l'attentat qui avait frappé son époux. Mais l'inutilité de ses démarches, et le deuil inconsolable qu'elle nourrissait au fond de son cœur, la conduisirent au tombeau. Elle ne survécut pas plus de quatorze mois à la mort de cet époux, qu'elle avait toujours aimé, malgré ses torts envers elle. Elle assembla ses enfants autour de son lit de mort, et les exhorta à soutenir la gloire de leur maison, et surtout à poursuivre la vengeance du meurtre de leur père. Elle mourut à la fin de 1408, âgée de 38 ans. Le noble caractère et les vertus touchantes qu'elle fit paraître au milieu d'une cour corrompue, et livrée à tous les caprices des passions les plus violentes, ont recommandé sa mémoire à la postérité; et le lecteur, fatigué des excès qui souillent la plupart de ses contemporains, aime à se reposer en contemplant sa douce physionomie. Depuis son veuvage, elle avait adopté une devise, que sa touchante naïveté a fait conserver :

Rien ne m'est plus,
Plus ne m'est rien.

Son fils aîné, Charles d'Orléans, est le même qui subit une longue captivité en Angleterre, après la bataille d'Azincourt, et qui est connu dans notre histoire littéraire par un recueil de poésies gracieuses. — Les droits héréditaires de Valentine sur le Milanais servirent de prétexte aux guerres d'Italie, entreprises après elle par Louis XII, son petit-fils, et par François Ier. ARTAUD.

VALENTINIEN Ier, né à Cibalis, en Pannonie, d'une famille obscure, était destiné à parvenir à l'empire sans intrigue et sans cabale, uniquement par la renommée de son mérite. Son père, Gratien, après avoir passé par tous les degrés de la milice, devint comte d'Afrique, puis commandant des légions de la Bretagne. Disgracié sous l'empereur Constance, Gratien n'en conserva pas moins l'estime des soldats. La réputation de son père facilita au jeune Valentinien ses premiers pas dans la carrière militaire. Doué d'une force et d'une valeur héroïques, il devint un des officiers les plus distingués de l'armée impériale. Sous Julien-l'Apostat, son attachement au christianisme lui valut la défaveur de ce prince; mais, sous Jovien, Valentinien fut élevé au commandement de la seconde compagnie de la garde impériale. La mort de ce prince, comme il conduisait son armée en Bithynie (364 après J.-C.),

fut suivie d'un interrègne de dix jours, pendant lesquels l'armée continua sa marche jusqu'à Nicée. Là, elle s'arrêta pour élire un empereur. Le choix tomba sur Valentinien, qui était à Ancyre, où Jovien l'avait envoyé à la tête de quelques troupes. Il y reçut les députés de l'armée, qui le prièrent d'accepter l'empire. Valentinien se rend à Nicée, où il est proclamé, le 24 février. Les soldats lui demandent à grands cris de prendre un collègue pour que l'empire ne soit pas désormais exposé à rester sans chef. Valentinien, qui n'a point encore pris de parti à cet égard, leur impose silence par sa fermeté. « Vous éliez les maîtres, leur dit-il, de me donner l'empire ou de ne pas me le donner; mais à présent que j'en suis possesseur, c'est à moi à commander et à vous d'obéir. Je suis chargé du soin de l'état et j'y pourvoirai. » Un mois après, Valentinien était à Constantinople, et, le 28 mars, il associa à l'empire son frère Valens, à qui il donna la préfecture d'Orient, et une partie de l'Illyrie sur le bas Danube. Depuis cette époque, l'empire resta partagé. Je n'ai point à m'occuper ici du règne de Valens (*v.*), prince faible, cruel, qui fut un ardent arien, un persécuteur des évêques catholiques, et qui, vaincu par les Goths à Andrinople, périt d'une mort cruelle (378). Je ne dois parler que de Valentinien Ier, qui, plus habile, sut contenir avec une égale fermeté la turbulence des ariens et autres sectes chrétiennes, ainsi que l'audace des Barbares. Il entreprit lui-même la défense des Gaules, et passa tout son règne à repousser les Allemands, à fortifier les bords du Rhin et à y bâtir des châteaux. De Lutèce ou de Trèves, où il résidait habituellement, il dirigeait les efforts de ses généraux. Il repoussa les Allemands de la Gaule et de la Rhétie, qu'ils avaient envahies et dévastées; il les poursuivit en personne dans leur propre pays, et les y vainquit encore; enfin, il les mit aux prises avec les Bourguignons, auxquels il persuada de venir jusque sur les bords du Rhin venger une querelle qu'ils avaient avec les Allemands pour quelques salines. Les Scots, ancêtres de ces mêmes Higlanders écossais, encore si sauvages jusqu'au milieu du siècle dernier, avaient envahi la Bretagne; ils y exercèrent les plus affreux ravages. Londres même fut menacée. Valentinien envoya pour la défense de la Bretagne l'Espagnol Théodose, père de l'empereur de ce nom. Cet habile général força les Scots (367-370) à rentrer dans leurs limites. Valentinien lui confia ensuite le soin de réprimer les Maures d'Afrique, que les intolérables vexations du préfet Romanus avaient poussés à la révolte. Théodose réussit dans cette difficile expédition (373), mais il éprouva le sort réservé aux grands hommes sous les tyrans de Rome. Il écrivit à l'empereur pour lui révéler les torts de Romanus et demander le rappel de cet indigne magistrat. Se plaindre, c'est mettre en doute la vertu ou la sagesse d'un despote; l'empereur ressentit cette offense; il fit trancher la tête à son vertueux général, et il récompensa Romanus de ses crimes. L'active vigilance de Valentinien s'appliqua avec succès à l'administration intérieure. A son avénement, il repoussa les sollicitations des évêques, qui le pressaient de régler les disputes en matière de foi; il permit à tous ses peuples de suivre telle religion qu'ils jugeraient convenable, et défendit d'inquiéter personne à ce sujet. Les ecclésiastiques faisaient un abus scandaleux de leur influence sur leurs pénitents pour se faire faire des legs considérables. Valentinien rendit une loi qui excluait les prêtres et les moines des successions. Il défendit aux avocats de taxer le prix de leur travail. Il établit aux dépens du trésor public un médecin dans chacun des 14 quartiers de Rome, pour traiter gratuitement les pauvres. Par une loi, que renouvelèrent depuis Théodose et Arcadius, il appela les petits-enfants par la fille à la succession du grand-père. Il exempta de tout impôt les filles et les garçons. Les villes lui durent l'institution de la magistrature protectrice et gratuite des *défenseurs de la cité*. Quel-

que peu lettré qu'il fût, il établit dans tout l'empire des écoles, dont le régime rappelle celui de nos anciennes universités. Chaste dans sa vie privée, Valentinien punit sévèrement l'adultère; habitué à une vie frugale, il tint une cour sans faste, et fut l'administrateur économe du revenu public. Il diminua les impôts et arrêta les désordres et les vexations des agents du fisc. Malheureusement, c'était avec des mouvements de fureur qu'il demandait compte à ses préposés infidèles. On l'entendit un jour ordonner aux licteurs de lui apporter la tête de trois magistrats par ville dans tout une province : « Que votre Clémence veuille bien ordonner, lui dit alors le préfet Florentius, ce que nous devons faire, si, dans une ville, il n'y a pas trois magistrats, » et l'ordre fut révoqué. Sa taille haute, sa noble prestance, son éloquence facile et naturelle (car elle ne devait rien à l'éducation), annonçaient le maître du monde. La colère et la cruauté ternirent tant de belles qualités. Une sentence de mort ne coûtait rien à Valentinien : il la prononçait pour le moindre manquement à son service personnel comme pour les plus grands crimes; il se plaisait même à railler ceux qu'il envoyait à la mort. Empereur chrétien, il rappelait ainsi les barbaries des plus féroces empereurs païens; et, chose remarquable, les moines inscrivaient presque toujours dans la liste des martyrs ceux dont il faisait répandre le sang dans sa brutale colère. — Il aimait à repaître ses regards de la vue des supplices. Deux ourses, appelées *Innoxia* (Innocente) et *Mica-Aurea* (Paillette-d'Or), étaient enchaînées près de sa chambre à coucher; c'étaient les deux favorites du prince. On leur portait à dévorer les condamnés. Innocente s'acquitta si bien de son rôle de bourreau que Valentinien, pour la récompenser, ordonna de la remettre en liberté dans la forêt où on l'avait prise. Les accès de colère étaient chez lui si violents que ce fut en déblatérant avec fureur contre les ambassadeurs des Quades qu'il se rompit un vaisseau de la poitrine, et tomba dans les bras de ses gardes étouffé par les flots de sang qu'il vomissait. Il avait environ 54 ans, et cent jours de plus auraient accompli la douzième année de son règne.

Valentinien II, second fils du précédent, fut, à la mort de son père, proclamé empereur par l'armée de Pannonie, tandis que son frère aîné, Gratien, né d'un premier mariage, et nommé Auguste dès son enfance, prenait, à Trèves, possession de l'empire. Gratien ne voulut point contester, et abandonna à son jeune frère les préfectures de l'Italie et de l'Illyrie. Valentinien étant trop jeune pour gouverner par lui-même; l'impératrice Justine, sa mère, fut déclarée régente. Cette princesse persécuta les chrétiens. Le tyran Maxime, qui venait de détrôner Gratien, prit prétexte de cette persécution pour envahir l'Italie; mais le grand Théodose mit bientôt un terme à l'usurpation et à la vie de Maxime (388). Le jeune Valentinien, rétabli et sorti de la tutelle sa mère, paraissait prendre Théodose pour modèle. Il avait terminé une expédition heureuse contre les Franks par un traité avec leurs princes, Marcomir et Suénon (389), lorsqu'il fut assassiné à Vienne. Le Frank Arbogaste, à qui Valentinien avait donné le commandement de l'armée, tenait le jeune empereur enfermé dans son palais, et ne permettait à qui que ce fût de lui parler d'aucune affaire. Valentinien, lassé du joug, voulut s'en affranchir. Il reçut Arbogaste sur son trône, et, au moment où le général s'approchait de lui, il lui remit un papier par lequel il lui annonçait la perte de tous ses emplois. « Mon autorité, répond Arbogaste avec un sang-froid insultant, ne dépend ni de la faveur ni de la disgrâce d'un monarque; » puis il jeta dédaigneusement le papier à terre. Valentinien indigné saisit l'épée d'un de ses gardes, et ce ne fut pas sans quelque violence qu'on parvint à l'empêcher de s'en servir contre Arbogaste ou contre lui-même. Peu de jours après cette querelle extraordinaire, l'infortu-

né prince fut trouvé étranglé dans son lit, le 15 mai 392. Valentinien était dans sa vingt-unième année et en avait régné dix-sept. Il donnait les plus belles espérances. On applaudissait à sa chasteté, à son mépris pour les plaisirs, à son application aux affaires, à son amour pour la justice. Instruit dans le catholicisme, il n'avait pas encore reçu le baptême lorsqu'il fut enlevé d'une manière si cruelle. Le grand Théodose vengea sa mort en livrant au supplice l'usurpateur Eugène, qu'Arbogaste avait élevé à l'empire, et en forçant ce dernier à se donner la mort (388).

Valentinien III, né à Ravenne, le 3 juillet 419, avait pour père Constance, heureux et habile général qui avait forcé l'empereur Honorius de lui donner en mariage sa sœur Placidie. Honorius étant mort sans postérité, l'an 423, Valentinien III, par la protection de son cousin Théodose II, qui régnait en Orient, fut reconnu empereur sous la régence de Placidie sa mère. Ce fut alors que la jalousie d'Aétius et du comte Boniface fournit au Vandale Genseric l'occasion de conquérir l'Afrique. Le patrice Aétius, vainqueur d'Attila dans les champs catalauniques, avait rendu au jeune empereur de ces services tellement importants que les souverains ne les pardonnent jamais à un sujet. Parvenu à sa trente-cinquième année sans avoir atteint l'âge de la raison ou du courage, Valentinien III ne voyait qu'avec le sentiment d'une basse jalousie le héros que l'on célébrait universellement comme la terreur des Barbares et le soutien de l'empire. Obéissant à l'impulsion donnée par quelques courtisans envieux, l'infâme monarque, tirant pour la première fois son épée, la plongea dans le sein d'Aétius; puis, déguisant cette action atroce sous les noms spécieux de justice et de raison d'état, il instruisit officiellement de cette exécution et l'armée, et le peuple et les étrangers. Alors le mépris dont Valentinien avait jusqu'alors été l'objet se convertit en une horreur profonde, universelle. Un Romain osa lui dire : « J'ignore quels ont été vos griefs, mais je sais que vous avez agi comme un homme qui se sert de sa main gauche pour se couper la main droite. »

Actium Placidus mactavit semivir amens,

a dit le poète Sidoine Appollinaire. Si le meurtre demeura impuni, il n'en fut pas de même d'un autre crime commis par le même empereur. Il viola la femme du sénateur Maxime, et celui-ci s'en vengea, à bon droit, en apostant contre Valentinien III deux soldats barbares qui l'égorgèrent au Champ-de-Mars (16 mars 455), sans rencontrer aucune opposition de la part de sa nombreuse suite, qui semblait plutôt applaudir à la mort du tyran. Tel fut le sort du dernier rejeton de la famille de Théodose. Il était âgé de trente-six ans et en avait régné vingt-neuf. A la faiblesse du caractère le plus lâche, il joignait l'impétuosité des plus mauvaises passions. Quoique catholique, il scandalisait les fidèles par son attachement pour les pratiques sacriléges de la magie et de la divination.

Ch. Du Rozoir.

VALÈRE-MAXIME. Cet écrivain naquit à Rome sous Auguste. On lit dans une notice biographique, placée en tête du livre que cet auteur nous a laissé, qu'il était issu de la famille Valeria par son père, qu'il descendait de Fabius Maximus du côté de sa mère, et que de là lui venait le nom mixte de Valerius Maximus; mais rien ne justifie cette opinion, et Binet dit, à ce sujet, qu'on aurait pu tout aussi bien le faire descendre de M. Valerius Maximus, censeur, vers l'an de Rome 646, et dont il parle, mais sans faire mention qu'il appartient à la même famille. Remarquons ici que Valère-Maxime ne paraît pas avoir occupé dans l'état un rang convenable à la naissance qu'on lui suppose. Lorsqu'il parle de sa fortune, ce n'est que comme d'une assez grande aisance, *incrementum commodorum* : il l'attribue d'ailleurs à l'amitié de Sextus Pompée, qui lui avait donné accès auprès de Tibère, en qualité d'homme de lettres. Il

parait qu'après avoir fait quelques campagnes en Asie, où il avait suivi son protecteur, il revint à Rome, et y véeut paisiblement, employant son loisir à l'étude, et particulièrement à celle de l'histoire : il considéra celle-ci surtout du côté des mœurs. Son ouvrage, sans être toujours parfait pour l'exactitude ou pour le style, est un cours de morale composé d'exemples bien choisis, et offerts avec beaucoup d'intérêt. On a cru trouver dans son style des preuves qu'il n'écrivit pas sous Tibère, successeur d'Auguste, mais sous Tiberius Constantinus, qui, né en Thrace d'une famille obscure, fut choisi par Justin pour collègue, l'an 1327 de Rome, ou 574 de J.-C. Mais un tel système ne peut se soutenir; et quant au style même de Valère-Maxime, sans avoir toute l'élégance de celui des grands écrivains de son époque, on y retrouve cependant une foule de manières de parler qui annoncent beaucoup de goût. L'ouvrage est divisé en neuf livres : l'auteur y traite sucessivement de la religion, des mensonges religieux, des religions étrangères rejetées par les Romains, des auspices, des présages, des songes, des visions, des cérémonies et des devoirs du mariage, des devoirs et des usages des magistrats, des institutions militaires, des spectacles, de la vie frugale et innocente des Romains, des institutions étrangères, de la discipline militaire, du triomphe, de la censure, de la majesté personnelle, du naturel, de la bravoure, de la patience, des hommes nés dans l'obscurité et devenus illustres par leur mérite, de ceux qui ont dégénéré de la gloire de leurs pères, des hommes illustres qui se sont permis quelques singularités dans leurs habitudes extérieures, de la confiance en soi-même, de la constance, de la modération, de la réconciliation, du désintéressement et de la chasteté; de la pauvreté honorée, de la modestie, de l'amour conjugal, de l'amitié, de la libéralité, de l'humanité et de la clémence; de la reconnaissance, de l'ingratitude, de l'amour filial, de l'amitié fraternelle, de l'amour de la patrie, etc., etc. Après avoir lu les *OEuvres morales* de Plutarque, on peut parcourir encore avec plaisir le livre de Valère-Maxime, qui doit être placé dans les bibliothèques près des ouvrages du philosophe de Chéronée. On a reproché à cet auteur de s'être élevé avec force contre les assassins de César : mais il y a toujours eu beaucoup d'hommes honnêtes qui n'ont pas cru que l'intention pût jamais justifier une action coupable, et Valère-Maxime fut sans doute compté au nombre de ces hommes-là. Son livre parut vers la fin du règne de Tibère, et il est dédié à ce prince. Dans son prologue, il s'adresse à lui en ces termes : « Vous à qui les dieux et les hommes ont, de concert, déféré le gouvernement du monde, vous à qui est attaché le salut de la patrie, puisque votre divine sagesse encourage avec tant de bonté les vertus dont je dois parler dans cet ouvrage, et châtie avec tant de sévérité les vices contraires, c'est vous, César, que j'invoque pour le succès de mon entreprise. » On a vu dans ces paroles une impardonnable flatterie; mais qu'on se rappelle que l'on était, lorsqu'elles furent écrites, vers la fin du règne de Tibère, temps où la tyrannie du maître frappait sans pitié; qu'on se rappelle aussi que Valère-Maxime avait été introduit près de cet empereur par Sextus Pompée, et qu'il devait quelque déférence à un prince qui l'avait admis dans sa familiarité, et l'on sera moins disposé à le condamner; il n'avait pas, d'ailleurs, la mission de venger les familles romaines, qui se plaignaient, avec taut de justice de la méchanceté de Tibère, et, peut-être animé par des sentiments religieux, pensait-il que ce n'était pas aux hommes à punir les crimes de l'empereur, et que, comme il l'avait écrit, « si la colère des dieux est lente à se manifester, plus leur vengeance est tardive et plus elle est terrible. »

Chev Alex. Du Mège.

VALÉRIEN (Publius Licinius), naquit en l'an de Rome 190. Issu d'une noble famille, il combattit vaillamment

dans diverses guerres, et fut toujours d'une conduite irréprochable. Lorsque Decius voulut rétablir la censure pour arrêter la dépravation des mœurs, le sénat conféra cette dignité à Valérien. Émilien ayant marché contre Gallus pour lui arracher l'empire, celui-ci envoya Valérien sur le Rhin pour lui amener les légions de la Gaule et de la Germanie : il s'acquitta fidèlement de la commission; mais il était encore en marche quand il apprit la mort de Gallus. L'armée qu'il conduisait, dédaignant l'obscurité de la naissance d'Émilien, proclama Valérien empereur : il marcha donc sur Rome, et Émilien, tué par ses propres soldats, lui laissa un pouvoir non contesté. Ce règne ne fut que de sept ans, de 253 à 260. Dans le sentiment de sa faiblesse, Valérien, âgé déjà de 63 ans, s'associa son fils Gallien. Le plus grand désordre régnait dans l'intérieur, et les frontières étaient sans cesse envahies par les Germains, les Goths, et les Perses. Valérien réussit par ses généraux contre les Barbares qui saccageaient l'Illyrie; mais les nations scythiques infestaient l'Asie-Mineure : Trébizonde tomba entre les mains des Barbares, puis la Chalcédoine et Nicomédie, etc., etc. Valérien se montra fort négligent dans ces graves circonstances. Il était venu à Antioche pour diriger la guerre d'Orient. Sapor ne cessait de harceler les Romains, sans égard aux traités. Il se mit enfin en campagne, pénétra en Syrie, et surprit Antioche pendant que les habitants étaient au théâtre : les Perses se retirèrent en emportant un riche butin. Ce fut alors que Valérien vint à Antioche; il y resta long-temps, rebâtit la ville, et marcha enfin au secours d'Édesse. Assiégé par Sapor, après une défaite l'empereur demanda à négocier, et fut assez imprudent pour s'exposer à une entrevue sans une forte garde; les Perses en profitèrent pour s'emparer de lui. Pendant sa captivité, il subit les mêmes traitements que les plus vils esclaves : Sapor le traînait à sa suite chargé de chaînes, mais revêtu de la pourpre impériale; quand Sapor montait à cheval, Valérien se courbait pour que le Perse se servît de son dos comme de montoir. Ce ne fut qu'après plusieurs années que cet infortuné trouva dans la mort la fin de ses misères. Sapor le fit écorcher, et suspendit dans un temple sa peau garnie de paille; et, lorsqu'il recevait des ambassadeurs de Rome, il leur montrait cet humiliant spectacle. P. De Golbéry.

* **VALERIUS FLACCUS** paraît avoir appartenu à l'illustre famille de M. Valerius Publicola, l'un des fondateurs de la liberté romaine après l'expulsion des Tarquins. On ignore le nom du père de Valerius. On sait au contraire que ce dernier vit le jour à Setia, ville du Latium; et cependant, Martial, son ami, dans deux épigrammes, attribue à Padoue l'honneur d'avoir donné naissance à Valerius. Il diffère en cela des autres contemporains du poète, qu'il voulut, mais en vain, détourner du culte des Muses. Valerius commença *l'Argonautique* sous Vespasien, et le continua sous Titus et sous Domitien. Si l'on ne trouve nulle part des traces de sa juste admiration pour ces deux princes, il ne se déshonore point comme Martial par l'éloge du féroce successeur de celui qui a porté seul dans le monde le titre de *délices du genre humain*. Valerius fut quindécemvir, chargé de la garde des livres sybillins et de la célébration des jeux séculaires. On conjecture qu'il fut décoré de la préture vers l'an 88 de J.-C. Envoyé en Chypre, peut-être en qualité de gouverneur, il voyagea ensuite en Espagne, et revint à Rome, où il paraît avoir vu le règne de Trajan. Malgré les emplois élevés qu'il occupa, malgré sa liaison intime avec Quintilien, Martial, Pline et Juvénal, qui auraient pu nous donner des détails à cet égard, nous ne pouvons préciser l'époque de sa mort. — A l'exemple d'Apollonius de Rhodes, Valerius a chanté l'expédition des Argonautes, sujet traité par une foule d'auteurs. Son poème jouissait d'une grande réputation à Rome sous Vespasien, et la méritait à beaucoup d'égards. Malheureusement il n'est pas

achevé ; une partie du huitième livre manque dans les manuscrits. Il est à remarquer que Virgile, Valerius et Lucain n'ont pu mettre la dernière main à leurs ouvrages. L'*Argonautique*, tant applaudi à Rome au siècle de Trajan, ne jouit pas peut-être encore chez nous de toute la réputation qu'il mérite, malgré tous les efforts de M. Dureau de la Malle fils pour le placer à un très haut rang dans l'estime des connaisseurs. — Le sujet a de l'importance, puisqu'il consacre un grand événement, la découverte d'un nouveau monde pour les Grecs et l'ouverture d'une mer inconnue pour eux. Sous ce rapport, il a un grand trait de ressemblance avec les *Lusiades* du Camoëns ; il rappelle par d'autres côtés la *Jérusalem délivrée*, le plus intéressant de tous les poèmes épiques connus. Valerius compose bien, son ordonnance ne manque ni de grandeur ni de régularité. Ses caractères ont du relief. Celui de Jason surtout est habilement tracé ; ce héros soutient bien mieux qu'Énée le rôle de chef d'une grande entreprise, et ne descend jamais aux indignes faiblesses du compagnon d'Hector, tremblant comme une femme au milieu d'une tempête. Au contraire, Jason et ses héros sont sublimes de courage au moment de franchir le détroit du Bosphore, et appellent les regards de l'Olympe, dont le maître leur adresse d'admirables paroles. On ne saurait comparer les amours de Jason et de Médée à la brûlante et dramatique peinture de la passion de la veuve de Sichée ; mais cependant Valerius a ici deux avantages sur Virgile lui-même. L'amour, qui est une passion du printemps de la vie, et qui s'allie si bien avec l'héroïsme dont il échauffe encore l'enthousiasme, convient bien mieux à la jeunesse de Jason qu'à la maturité du prudent Énée, auquel on enlève assez mal à propos sa femme Créuse, parce qu'on a évidemment besoin qu'il soit libre pour pouvoir accepter l'amour de l'infortunée Didon. Remarquons encore que cette reine et le pieux Énée sont tous les deux dans le veuvage, et que, par cette double constance, nous avons perdu les naïves émotions d'une passion nouvelle dans le cœur de ceux qui l'éprouvent. Jason et Médée commencent ensemble le premier amour, et la peinture des agitations du cœur de la fille d'Ætès, surprise par des mouvements inconnus à l'aspect de Jason brillant de tout l'éclat de la beauté, et remportant devant elle une grande victoire, a un charme qui manque dans le quatrième livre. La scène entre la jeune princesse et Vénus, qui veut la séduire, offre des traits qui feraient honneur aux plus grands poètes. La rencontre entre la vierge et le héros dans une forêt solitaire, éclairée par la lumière mystérieuse de la lune, l'emporte de beaucoup sur la rencontre d'Énée avec Didon dans la grotte où ils ont été poussés par un orage. Énée ne sait pas, ou bien il a oublié la langue de l'amour. Jason la trouve dans son cœur. L'aventure d'Hylas, revêtue d'une nouvelle forme par l'imagination de Valerius, est un des plus heureux épisodes de l'épopée antique. Il a quelque chose de la naïveté comme de la grâce de l'idylle grecque, avec un intérêt plus dramatique. Si le caractère du féroce Amycus, roi des Bebryces, est moins vigoureusement tracé que dans Théocrite, cependant il conserve encore beaucoup de sa sauvage fierté ; mais le moment où son dernier combat s'engage est marqué par un trait de génie. Les victimes de ce tyran obtiennent la permission de sortir de l'empire des morts pour assister à sa punition ; elles arrivent comme un lugubre cortége de fantômes, et couronnent ainsi les montagnes qui environnent le théâtre de l'action. Le poète ajoute :

......Et summi nigrescunt culmine montes.

— Les mœurs générales de l'*Argonautique* sont vraies, et présentent des contrastes heureux entre les mœurs farouches du Scythe nomade ou du montagnard colchidien avec celles des héros de la Grèce. Le mérite de ces oppositions manque dans la *Henriade*, et au contraire il éclate partout dans la *Jérusalem délivrée*. Comme Homère et Virgile, Valerius savait toutes les choses de son

temps, et il a profité de ses connaissances pour nous donner des descriptions qui sont pour l'histoire de la géographie, par exemple des peuples du Caucase, presque aussi intéressantes que le traité de Tacite *sur les mœurs des Germains*. Tournefort a suivi, Valerius à la main, toute la côte d'Asie qu'avaient parcourue ses Argonautes. — Valerius ne manque pas d'éloquence dans ses discours : on peut se convaincre de la vérité de cet éloge à chaque livre de son poème. « J'indiquerai, dit M. Dureau de la Malle, comme des modèles de grâce et de sensibilité les discours d'Idie ou d'Alcimède au départ de leurs enfants; comme un exemple de vigueur et de pathétique les imprécations d'Éson contre le tyran de Pella, et de Télamon contre les Grecs; sous le rapport de l'adresse et du talent de persuader, le discours de Jason au roi Æètes pour lui demander la toison d'or. » J'ajouterai que je ne connais rien de plus touchant que les paroles de Jason à Médée, dont il implore la science. — Valerius est un penseur; il semble avoir annoncé Tacite, qu'il devance, en transportant dans la poésie les beautés fortes dont l'auteur des *Annales* allait enrichir la prose. On a dit que Virgile était le Tite-Live et Valerius le Tacite de l'épopée. Ce dernier trait contient un grand éloge, mais il cache en même temps une censure. En effet, si, comme Tacite, il a une grande énergie, s'il marque sa pensée d'un trait profond, s'il renferme beaucoup de sens dans un petit nombre de paroles, il est trop concis, trop serré, il prive la poésie de cette abondance dont elle a besoin pour ne jamais sentir le travail; une brièveté extrême ôte à ses vers cette mélodie qui fait le charme de Virgile. C'est là un grand défaut pour un poème, défaut d'autant plus sensible que, dans quelques parties, dans les discours de Médée, par exemple, les paroles de l'amour ont toute la douceur d'une musique de l'ame. — On compte environ quarante éditions de l'*Argonautique* : cinq dans le XVe siècle, dix-huit dans le XVIe, six dans le XVIIe, neuf dans le XVIIIe. Nous en possédons une traduction en prose par M. Caussin de Perceval, professeur au collége de France; elle est estimée. M. Dureau de la Malle avait commencé avec son père une traduction en vers de l'*Argonautique*; il l'a achevée et publiée en 1811. C'est un beau travail, accompagné de notes savantes et du plus grand intérêt. On ne connaît pas bien Valerius Flaccus quand on n'a point lu cet ouvrage. P. F. TISSOT, de l'Académie française.

VALÉSIENS (hérétiques). Saint Épiphane nous a transmis (*hær.* 58) le peu que nous savons sur cette ancienne secte. Elle parut vers l'an 240, et s'établit dans l'Arabie-Pétrée, principalement aux environs de Philadelphie, l'antique Édom, métropole des Ammonites, située au-delà du Jourdain. Les valésiens interdisaient à leurs disciples l'usage de la viande, et les forçaient à se faire eunuques; on dit même qu'ils imposaient cette mutilation aux étrangers qui traversaient leur territoire, croyant ainsi leur procurer le salut éternel. L'évêque de Philadelphie frappa les valésiens d'anathème, et toutes les églises d'Orient imitèrent son exemple. Cependant, au XIVe siècle, Origène ayant, dans l'excès de son zèle, voulu remettre en usage cette coupable mutilation, le concile de Nicée (305) publia, contre les origénistes et les valésiens, un canon conçu dans ces termes : « Si quelqu'un a été fait eunuque, ou par l'opération des chirurgiens dans une maladie, ou par la cruauté des Barbares dans une persécution, qu'il soit admis aux ordres sacrés, en supposant que d'ailleurs, il en est digne; mais celui qui s'est mutilé lui-même, étant en santé, doit être interdit s'il se trouve au rang des prêtres, et désormais aucun de ces eunuques volontaires ne doit être promu. » Frappée par le concile de Nicée, l'hérésie valésienne disparut entièrement avec l'origénisme qui l'avait fait revivre, du moins en ce qui concerne l'exagération de la pureté. É. LAVIGNE.

VALET, VALETAILLE. Ce mot de valet, devenu aujourd'hui un terme

de mépris, offre un nouvel exemple des modifications qu'ont subies tant d'autres mots de notre langue, détournés de leur acception primitive. *Valet* dérive de *varlet*; or, le varlet était un jeune gentilhomme attaché à la personne d'un grand seigneur ou d'un chevalier, et ce poste était aussi honorable qu'ambitionné, car c'était à peu près celui que, de nos jours, remplissent les pages. Plus tard, et lorsqu'avec la chevalerie disparut la *varleterie* (si l'on me permet d'employer ce mot), celui de *valet* qu'on lui emprunta ne désigna plus que des fonctions de domesticité. Bientôt les vices de cette classe donnèrent lieu à des locutions telles que les suivantes : avoir une ame de *valet*, faire le bon *valet*, etc., qui achevèrent de déconsidérer ce terme. On le remplaça, dans l'usage habituel, par celui de domestique, et ces derniers eux-mêmes considéreraient aujourd'hui comme une injure d'être appelés *valets*, et surtout *valetaille*. — Il faut cependant faire une exception pour l'expression de *valet-de-chambre*, qui n'emporte avec elle aucune idée de dédain, et est acceptée sans difficulté par ceux auxquels on l'applique ; cela vient probablement des relations de confiance et d'intimité qu'elle indique entre le maître et le serviteur, auquel elle rend ainsi quelque chose de cette considération que le *varlet* de nos aïeux possédait autrefois. — Quant au terme de *valet*, il ne s'emploie plus guère, dans son acception méprisante, que métaphoriquement, comme lorsqu'on dit que tel homme a été le *valet* de tous les pouvoirs, etc., etc.

Valet (théâtre). Sur notre scène, ce mot a été conservé dans son sens primitif pour désigner tout personnage attaché, par une dénomination quelconque, au service d'un maître. L'emploi des *valets* était d'une grande importance dans notre ancien répertoire ; car, à l'exemple des anciens, nos intrigues dramatiques y étaient presque toujours conduites par des domestiques, confidents de leurs patrons, et chargés d'avoir pour eux de l'esprit et de la ruse. Aussi les Scapin, les Frontin, les Labranche étaient-ils les véritables notabilités de la comédie. Ils trouvèrent de brillants interprètes dans des acteurs cités encore au premier rang de nos talents dramatiques, tels que les Préville, les Dugazon, les Dazincourt, etc., etc. A notre époque, dominée en tout par le positif, et qui demande au théâtre même des mœurs plus vraies, les rôles de valet ont presque disparu de la scène française, ou du moins n'y figurent plus sur le premier plan. — Nous devons aussi dire quelques mots du *valet*, figure de nos jeux de cartes, d'une valeur inférieure à celle des dames et des rois. Les quatre *valets*, qui portent les noms d'*Ogier*, de *Lahire*, etc., représentent ces *varlets* guerriers, ou sorte d'écuyers, dont nous avons parlé au commencement de cet article. En général, comme nous venons de le dire, il ne passent qu'après les rois et les dames. Cependant, il est quelques jeux où la primauté leur est décernée, au reversi, par exemple, où, sous le nom de *quinola*, le valet de cœur devient la carte la plus importante. Est-ce une leçon philosophique ou épigrammatique qu'on a voulu donner, en montrant ainsi que les valets peuvent quelquefois devenir maîtres ?

Ourry.

VALETTE-PARISOT (Jean de la). Nommé grand-maître de Malte après Claude de la Sangle, en 1557, donna si vivement la chasse à la marine ottomane, que, en moins de cinq ans, il lui captura plus de cinquante voiles. Irrité de ses succès, le sultan Soliman Ier, ordonna une expédition contre l'île de Malte. Le 20 mai 1565, l'amiral ottoman Piale et le séraskier Moustapha-Pacha débarquèrent trente mille hommes devant le fort Saint-Elme. Cent trente chevaliers s'y défendirent avec un courage héroïque : le fort ne fut emporté que le 23 juin, après que le dernier chevalier eut été mis hors de combat. Le 30 septembre les Turcs, dans le camp desquels la discorde s'était élevée entre l'amiral et le chef des troupes de débarquement, et dont les mesures étaient empreintes d'une préci-

pitation folle, furent défaits, et forcés de regagner en désordre leurs vaisseaux. Ils avaient tiré sur la cité de Malte plus de soixante mille coups de canon : aussi, à la fin du siége, n'était-elle plus qu'un monceau de ruines. Dans l'année 1566, le grand-maître fit commencer la construction d'une cité nouvelle, à laquelle son nom fut donné, et qui est regardée comme l'une des plus fortes places de l'Europe. Il y employa huit mille ouvriers par jour jusqu'à sa mort, qui arriva le 31 août 1568. Pour faire face à ces dépenses, il fallut, pendant quelque temps, introduire dans l'île l'usage de jetons de cuivre représentant une valeur fictive très forte ; cette monnaie portait pour exergue : *Non æs, sed fides*, qu'on peut traduire par : *Ceci n'est point cuivre, mais promesse jurée.* Ceux qui l'acceptèrent en paiement furent plus tard fidèlement remboursés en or et argent, sans rien perdre de la valeur nominale, fait assez rare dans l'histoire des monnaies fictives pour être mentionné. La Valette avait autant de piété que de courage et de prudence. Le chapeau de cardinal lui fut offert par le pape Pie VII ; il eut la modestie de le refuser, regardant cette dignité comme incompatible avec le métier des armes. SAINT-GERMAIN LE DUC.

VALETTE (Le père LA), jésuite, dont la banqueroute frauduleuse amena la suppression de son ordre en France (*v.* LAVALETTE).

VALETTE (Mme DE LA) (*v.* LAVALETTE [Mme DE]).

VALEUR DES CHOSES, VALEUR ÉCHANGEABLE, VALEUR APPRÉCIATIVE DES CHOSES. C'est ce qu'une chose vaut, c'est la quantité d'autres choses évaluables qu'on peut obtenir en échange d'elle. — On sent que l'échange, ou la faculté de pouvoir être échangé, est nécessaire pour déterminer la valeur d'une chose. La valeur que le possesseur tout seul attacherait à sa chose serait arbitraire ; il faut qu'elle soit contradictoirement débattue avec une autre personne ayant un intérêt opposé : cette autre personne est celle qui a besoin de la chose, et qui est obligée, pour l'avoir, de faire un sacrifice quelconque. — La valeur de chaque chose est le résultat de l'évaluation contradictoire faite entre celui qui en a besoin ou qui la demande et celui qui la *produit* ou qui l'offre. Ses deux fondements sont donc : 1° l'*utilité*, qui détermine la demande qu'on en fait ; 2° les *frais* de sa *production*, qui bornent l'étendue de cette demande ; car on cesse de demander ce qui coûte trop de frais de production. — Lorsque son utilité n'élève pas sa valeur au niveau de ses frais de production, la chose ne vaut pas ce qu'elle coûte. — La valeur des choses, appréciée en *monnaie*, est ce qu'on nomme leur *prix*.

VALEUR ou VALEURS (au pluriel) se prend quelquefois pour la chose ou les choses évaluables dont on peut disposer, mais en faisant abstraction de la chose, et en ne considérant que sa valeur. C'est ainsi qu'on dit : *Il a déposé des valeurs pour gage de sa dette.* — Quand on prête un *capital*, ce sont toujours des valeurs qu'on prête, et non tel ou tel *produit* ; car s'il a été prêté en écus, ce ne sont pas les mêmes écus qu'on restitue. Si le capital a été prêté en marchandises, comme lorsqu'on vend à crédit, ce ne sont pas les mêmes marchandises qu'on rend, mais d'autres marchandises, ou des écus, pour la même valeur. — Le même mot s'entend aussi des signes représentatifs de choses évaluables, des titres au moyen desquels on peut se les procurer. On a des valeurs en portefeuille, quand on y a des lettres de change, des billets de banque, des contrats de rentes, etc.

FEU J.-B. SAY.

VALEUR, sentiment qui naît de l'amour de la gloire, du désir de s'illustrer, en bravant des périls certains, en les recherchant même. Ce n'est pas une passion brutale qui ne peut se satisfaire que dans le carnage : on l'a dit avant nous, ce n'est point du sang que la *valeur* demande, c'est de l'honneur, c'est de la renommée. Celui qu'elle a vaincu lui devient d'autant plus cher qu'elle a trouvé plus de difficultés à le vaincre. La valeur était

divinisée chez les anciens : elle animait nos vieux chevaliers ; elle fut considérée par eux comme la source de toute noblesse, de toute courtoisie. Chez les Romains, et dans le sens que lui donne Cicéron, le mot *virtus*, qui est synonyme du mot *valeur* en français, signifie d'abord la *vertu*, cette précieuse qualité, qui est la perfection de l'ame, et dans laquelle on aime à s'envelopper (*involvere suâ virtute*), et ensuite la *valeur* éprouvée dans la guerre comme dans la paix. C'est, suivant Horace, l'équivalent du courage : *Vos quibus est virtus*, dit-il, *muliebrem tollite luctum*; et il faut remarquer ici que cette dernière acception justifie ceux qui n'ont pas vu seulement dans le mot *virtus* ce que nous nommons la *valeur*; mais le *courage*, qui est la *vertu* même, qui résiste à tous les genres de périls, qui sait les affronter pendant la guerre comme durant la paix, où il y a aussi pour l'homme public des dangers à braver : *Spectata virtus belli domique*. Les médailles latines représentent la Valeur (*Virtus*) sous la figure d'une femme, dont la tête est couverte d'un casque, ayant le *parazonium*, et tenant une haste : c'est le même type que celui de Rome divinisée. Mais, avant de figurer la Valeur sur leurs monnaies, les Romains y placèrent la Vertu : ainsi, sur une médaille de Galba, on voit la tête de cette déité avec le mot VIRTVS; ainsi, sur un autre monument numismatique de ce prince, elle est associée à l'Honneur, dieu dont la tête paraît déjà sur les médailles consulaires. L'image de la Valeur est souvent empreinte sur les médailles; c'est la Valeur de l'empereur, la Valeur de l'armée; et on lit sur un grand nombre de médailles : VIRTVS AVGVSTI, VIRTVS EXERCITVS. Quelquefois, on désigne particulièrement l'armée dont on veut honorer la valeur, celle des Gaules, par exemple, par les sigles GALL. Lorsqu'il y a plusieurs Césars ou plusieurs Augustes, dont on veut honorer la vertu, on écrit sur leurs médailles : VIRTVS CAESS.—VIRTVS DD. NN. AVGG. Sur une médaille de Gallien, une tête juvénile et casquée représente la Valeur.

Ch^er ALEXANDRE DU MÈGE.

VALLADOLID, capitale d'une province du même nom, que l'on comprenait nominativement dans le royaume de Léon, mais qui en était en quelque sorte indépendante. Cette province, bornée au nord par celles de Léon et de Palencia, à l'ouest par celles de Zamora et de Salamanque, au sud par celles d'Avila et de Ségovie, à l'ouest encore par une portion de celle de Burgos, est un pays riche, mais formé de plaines et de plateaux trop dépourvus d'arbres. L'aspect est monotone et triste, et l'œil ne s'arrête dans ces vastes campagnes que sur quelques bosquets d'yeuses et de pins, qui, la plupart, ayant été ou coupés dans leur jeunesse, ou broutés par les troupeaux, ne forment plus que de gros buissons parmi lesquels fleurissent çà et là quelques aubépines. Valladolid, qui donne son nom à la province, est bâtie à 40 lieues de Madrid et à 26 de Léon, au confluent de l'Esgueva et de la Pisuerga, dans une grande vallée ; un pont long et étroit a été jeté là sur la Pisuerga, et douze ou quatorze sur l'Esgueva. Elle est sur la grande route de France à Madrid, par Burgos. C'est une ville vaste et belle. Ses magnifiques couvents tombent en ce moment sous le pic révolutionnaire ; une partie de ses somptueuses églises jonche le sol de leurs ruines, et ces admirables édifices, qui arrêtaient les regards de l'artiste et même du voyageur ordinaire, disparaissent de cette terre illustrée par eux. En général, les rues de Valladolid sont tortueuses. Sa Plaza-Major est très remarquable : il en est de même du Campo-Grande, place située vers la route de Madrid, environnée de maisons, les unes pauvres, les autres très belles, et se liant aux façades de treize églises ou couvents. La population est d'environ 35,000 ames. Elle augmentait chaque année d'une manière remarquable, lorsque les troubles sont venus arrêter la prospérité de l'Espagne et plonger toutes ses provinces dans les hor-

reurs de la guerre civile. Philippe II naquit à Valladolid. La province dont cette ville est la capitale, Valladolid, renferme plusieurs lieux remarquables : voici l'indication des principaux. — *Tordesillas*, l'ancienne *Turris Syllæ*, selon quelques géographes. Elle est bâtie sur la rive droite du Duero, que l'on y traverse sur un assez beau pont. — *Simancas*, que l'on croit être l'ancienne *Septimancæ*. Elle est aussi bâtie sur le bord du Duero, ayant un pont sur ce fleuve. Elle est peu éloignée du confluent de la Pisuerga, et occupe à peu près le milieu entre Tordesillas et Valladolid. C'est dans son château qu'étaient conservées des archives précieuses, transportées en partie à Paris pendant les guerres de l'empire. — *Olmedo*, bourg cité dans les aventures du héros de Santillane. — *Medina-del-Rio-Seco*, ville construite dans une plaine fertile, sur les bords du Rio-Sequillo, est une ville autrefois très importante, mais bien déchue de sa vieille prospérité. Elle ne renferme guère que 7,000 habitants. C'est le lieu où fut gagnée par le maréchal Bessières une bataille sanglante qui honora les armes françaises sans rien ôter à la gloire espagnole. L'armée nationale y succomba avec honneur devant l'ordre et la discipline; mais le courage des officiers et des soldats qui échappèrent à ce combat terrible ne fut pas abattu par cet éclatant revers, et nous les avons retrouvés dans la suite sur un grand nombre de champs de bataille. — *Medina-del-Campo*, dont on fait venir le nom de celui de *Methymna*, bien que son origine paraisse plutôt orientale, fut autrefois l'un des lieux les plus remarquables de l'Espagne. Les rois le choisirent pour résidence; le commerce et les manufactures l'enrichirent. Aujourd'hui, sa population, jadis de 30,000 habitants, n'est plus que de 3,000. De vastes monastères, au nombre de seize, quatorze paroisses, de belles églises, sont encore là pour dire quelle fut la splendeur de cette ville. Mais la bande noire de l'Espagne va renverser ces beaux couvents, ces églises somptueuses; et, dans un siècle, il ne restera aucuns vestiges de tant de grandeur. Les ruines mêmes auront péri.

Ch^er Alexandre du Mège.

VALLIÈRE (Louisa-Françoisa de la Beaume-La-Blanc de la), première maîtresse déclarée de Louis XIV (*v.* Lavallière).

VALMIKI, l'Homère de l'Inde, n'est connu, ainsi que le poète grec, que par ses œuvres. La tradition nationale, mais fabuleuse, ne lui attribue néanmoins que le *Râmâyana*, épopée dont le héros, Râmâ ou Siri-Rama, personnage mythologique, parut, suivant la même tradition, il y a plusieurs myriades d'années, à une époque peu distante de celle où vécut l'auteur. Valmiki est représenté dans les prolégomènes ou l'introduction du *Râmâyana*, comme un des *mounis*, ou solitaires inspirés qui étaient en commerce avec les dieux. Exalté par le récit que leur messager Naruda, génie de la musique et de la poésie, venait de lui faire des qualités surnaturelles et des actions éclatantes de Râmâ, il résolut de composer, d'après cette esquisse, un grand ouvrage pour perpétuer la gloire de ce héros. Un jour qu'il se promenait sur les bords fleuris du Tamasâ, en méditant sur ce poème, il aperçoit deux cygnes éclatants de blancheur, et, tandis qu'il admire la grâce de leurs mouvements voluptueux, le mâle tombe à ses pieds, percé par la flèche d'un chasseur. « Être dégradé, s'écrie le brahmane dans son indignation, puisses-tu ne jamais parvenir à l'élévation, toi qui viens de tuer ce cygne au moment où il était ivre d'amour ! » Puis, répétant plusieurs fois cette imprécation, et frappé d'y trouver une cadence toute nouvelle, il dit à l'un de ses disciples : « Que cette période, composée de quatre portions régulières, égales par le nombre des syllabes, et qui m'a été inspirée par la douleur, reçoive le nom de *sloka*. » Cependant, Brahma, qui avait écouté avec ravissement les sons mélodieux et mésurés de l'imprécation de Valmiki, apparaît au saint personnage, et lui ordonne de com-

poser son *Râmâyana* dans le rhythme qu'il vient d'inventer. — Telle est, suivant les Indiens, l'origine de leur poésie et du *sloka*, distique dont chaque vers est composé de 16 syllabes, coupé au milieu par une césure, et terminé ordinairement par un ditambe. Le *Râmâyana* ne contient pas moins de 24 mille slokas, distribués en sept livres, et subdivisés en un grand nombre de chapitres ou sections. — L'action principale de cette Iliade indienne, à laquelle se rattachent de nombreux épisodes plus ou moins merveilleux ou intéressants, c'est la victoire remportée sur le géant Ravana, roi de Lanka ou Ceylan, et des Rakchasas ou mauvais génies, par Râmâ, demi-dieu incarné dans le royaume d'Ayoudhya ou d'Aoude, l'une des plus antiques monarchies de l'Inde, et vraisemblablement patrie de l'auteur du poëme. L'exécution et les détails du *Râmâyana*, pour la richesse et la variété, sont comparables aux plus belles épopées. Le héros y est présenté comme le type de toutes les vertus, comme brahmane, prêtre, guerrier, législateur et bienfaiteur du monde. La composition de ce poëme doit être fort ancienne; car, un siècle avant l'ère chrétienne, il fut restauré et révisé par Calidasa. Malgré les interpolations qui ont dû s'y glisser alors et depuis, et quoique l'épopée indienne soit assez favorable à ce genre d'altération, on y retrouve toujours une certaine unité épique. — Les deux premiers livres du *Râmâyana* (texte sanskrit) ont paru, avec une traduction anglaise et des notes par MM. W. Carey et J. Marschman, à Serampore, 1806 à 1810, 3 vol. in-4°, et la traduction seule de la première partie, en 1808, in-8°. La même année, M. Fred. Schlegel, a donné en vers allemands les deux premières sections du premier livre. On a publié à Khidipour, dans le Bengale, un *Abrégé du Râmâyana*, en langue hindoustane et en caractères devanagary; 1815, in-8°. Il existe aussi un fragment de ce poëme, traduit du sanskrit en langue tamoule; Madras, in-4°.—Chezy a donné une traduction française de la *Mort de Yadjnadatta*, épisode extrait du *Râmâyana*, avec le texte en caractères bengalis; Paris, 1814, in-8°, et, plus tard, in-4°. Il a intercalé la traduction d'un autre épisode du même poëme, le *Combat de Lakchmana avec le géant Otikaya*, dans le discours d'ouverture de son cours de sanskrit, en 1816. Son analyse complète du *Râmâyana*, achevée en 1812, est restée parmi ses manuscrits, entre les mains de ses héritiers. Chezy pensait que ce poëme, tel qu'il existe aujourd'hui, n'offre pas le texte original de Valmiki, si l'on en juge par la variété du mètre, différent en plusieurs endroits de celui que le poëte avait inventé. Néanmoins, les copies en sont fort anciennes : la bibliothèque royale en possède trois. Divers fragments de cette épopée ont été traduits et publiés en allemand, tant par M. Fred. Bopp que dans l'*Indisch Bibliothek* de M. A. W. Schlegel, 1816 et 1820. Enfin, ce dernier, professeur à l'université de Bonn, a annoncé, par un prospectus, en 1823, une édition complète en sanskrit et en latin du *Râmâyana*, en 8 vol.; mais le texte seul a été publié, et l'on croit que la traduction avec le commentaire ne tardera pas à paraître. H. Audiffret.

VALMONT DE BOMARE, Jacques-Christophe Valmont de Bomare fut un de ces savants émérites dont les études et les travaux exercèrent une grande influence sur les progrès des connaissances humaines vers la fin du siècle passé. Son *Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle* popularisa cette science parmi nous : réimprimé, augmenté, commenté par Haller, qui le recommandait à ses élèves, traduit dans presque toutes les langues, cet ouvrage fut pendant longtemps le manuel du naturaliste et des gens du monde. Né à Rouen le 17 septembre 1731, Valmont de Bomare fit ses premières études chez les jésuites de cette ville, se distingua dans la langue grecque, et suivit le cours d'anatomie du célèbre Lecat. Il ne vint à Paris qu'en 1750. Son père, avocat au parle-

ment de Normandie, voulant le destiner au barreau, désapprouva son goût pour l'histoire naturelle et lui refusa tous les secours qui pouvaient faciliter ses études scientifiques. Mais Valmont de Bomare, entraîné par sa vocation, surmonta tous les obstacles. D'abord simple élève de pharmacie, puis modeste pharmacien, enthousiasmé par la lecture des philosophes, fort de l'amitié des Réaumur, des Buffon, Daubenton, D'Holbach, d'Alembert, etc., il se plaça bientôt à côté des hommes que la nature choisit de temps en temps pour les confidents de ses secrets. Impatient de connaître ce monde, dont il voulait écrire l'histoire, Valmont de Bomare obtint, sous les auspices de Voyer d'Argeoson, alors ministre de la guerre, de voyager aux frais du gouvernement. Il consacra plusieurs années à visiter les principaux cabinets de l'Europe et à explorer les mines; il pénétra jusque dans la Laponie, et revint à Paris en 1756 avec des matériaux précieux pour le grand ouvrage qu'il méditait. Ses leçons d'histoire naturelle, qu'il commença aussitôt, et continua jusqu'en 1788, ont fait époque dans les annales de la science. La réputation de Valmont de Bomare s'étendit au loin; la plupart des sociétés savantes de l'Europe se firent honneur de le compter au nombre de leurs membres; son père applaudit alors à ses succès: « Je le destinais au barreau, dit-il; mon fils a surpassé mon attente, il s'est rendu l'avocat de la nature. » Outre son *Dictionnaire d'histoire naturelle*, son *Traité de minéralogie* et ses écrits sur les volcans, Valmont de Bomare a publié plusieurs *Mémoires* importants sur les pyrites, la cristallisation, le raffinage du camphre et du borax, etc. En 1788, il fit don au prince de Condé des riches collections qu'il avait rapportées de ses voyages; mais le cabinet de Chantilly, qu'on citait alors comme un des plus beaux de France, fut emporté par l'orage révolutionnaire. A cette époque Valmont de Bomare faillit lui-même partager le sort de son ami, l'infortuné Lavoisier. Après la révolution, il se trouvait presque sans ressources, quand on le nomma professeur à l'école centrale de la rue Saint-Antoine; élu ensuite membre associé de l'Institut, il fut placé au lycée Charlemagne en qualité de censeur des études, et on le vit encore, à l'âge de 72 ans, solliciter, dans cet établissement, un cours gratuit d'histoire naturelle. Mais sa santé affaiblie ne put répondre long-temps à son zèle, et, le 24 août 1807, la mort le ravit aux sciences et à sa patrie pour lesquelles il avait tout sacrifié. M. Hazard-Mirault, dans une excellente notice sur ce naturaliste célèbre, a dit: « Il était doué d'une imagination féconde, d'un génie d'observation et d'une justesse de raisonnement qui le mettaient à l'abri de l'enthousiasme et de la prévention; il soumettait chaque système à une analyse toujours impartiale, lumineuse et profonde; il joignait à une physionomie sur laquelle se peignait une belle ame occupée de grandes pensées, une éloquence sans pédantisme. » S. Berthelot.

VALMY (François-Christophe Kellermann, duc de), pair et maréchal de France (*v.* Kellermann).

VALOIS (Le), le plus ancien domaine de la maison d'Orléans. C'était, avant le XIIe siècle, le comté de Crépy, du nom du chef-lieu. Borné au nord par le Soissonnais, au midi par la Brie, au levant par la Champagne, au couchant par le Beauvoisis, il fait aujourd'hui partie du département de l'Oise. Les plus anciens auteurs l'appelaient *Pagus vadensis*, et non pas *vallensis*. Ainsi il faudrait dire *Vadois* au lieu de *Valois*; mais cette dernière dénomination a reçu la sanction du temps, et une tradition populaire a consacré comme une vérité l'erreur d'un copiste. Ce comté avait été donné par Philippe-le-Hardi en apanage à son fils puîné (1284). Charles VI l'érigea en duché en 1402, en faveur de Louis d'Orléans, son frère, et Louis XIV en fit un duché-pairie qu'il donna en apanage à Philippe de France, duc d'Orléans, son frère. Ce duché resta dans la branche d'Orléans jusqu'à l'époque de la suppres-

sion des apanages ; les princes apanagés reçurent, ou durent recevoir chacun un million d'indemnité. — Crépy, capitale du Valois, avait beaucoup perdu de son ancienne importance ; son heureuse situation, la fertilité de son territoire, de nouveaux établissements industriels, ont augmenté ses ressources et sa population. Ses couvents, deux collégiales, occupaient une grande partie de la ville et les plus beaux sites de son territoire : des manufactures ont remplacé l'abbaye de l'ordre de Cluny, les monastères des religieuses et des capucins. L'abbaye tenait le premier rang parmi ces établissements religieux ; elle avait été fondée et richement dotée en 1142 par Raoul, comte de Vermandois. Le blé est la principale branche du commerce du pays. Celui de l'ancien Valois est d'une qualité supérieure, et désigné encore dans les marchés sous le nom de *blé de Valois*. Ce pays prend une grande part à l'approvisionnement de Paris; les rivières d'Ourcq, de la Marne et de la Seine lui ouvrent de faciles communications avec la capitale. On cite aussi les dentelles de Crépy ; de nouveaux procédés mécanique ont encore agrandi cette industrie.

Dufey (de l'Yonne).

VALOIS (Les). Le Valois avait passé avec le Vermandois à Philippe-Auguste. Philippe-le-Hardi l'avait donné en apanage à son fils Charles, père de Philippe de Valois, qui monta sur le trône, en 1828. Ce prince fut la tige des différentes branches des Valois qui occupèrent le trône jusqu'à la mort de Henri III, en 1589. Henri II avait laissé 5 fils, dont 4 ont régné. Qui aurait pu prévoir alors que la branche des Valois s'éteindrait en moins d'un demi siècle ? Henri II périt dans un tournoi, François II, son successeur, mourut empoisonné; Charles IX expira au milieu des angoisses d'une horrible agonie, dans la prison de Vincennes, entre les bras de sa vieille nourrice et de son aumônier; Henri III fut assassiné; il avait peu survécu au plus jeune de ses frères, le duc d'Alençon. Les Courtenai, les Guises, les Clermont, prétendaient descendre, de mâle en mâle, de Robert-le-Fort, tige des rois de la troisième race. Ils auraient pu disputer la succession du dernier des Valois à la branche de Bourbon. Heureusement pour la France, déjà épuisée par une longue guerre civile qui avait absorbé deux générations, aucun prétendant ne se mit à la tête d'un parti. Les Courtenai et les Guises se contentèrent du titre et des honneurs de princes du sang. Ils s'adressèrent au roi, à son conseil, et leur cause n'a jamais été jugée. La branche de Clermont prit son rang de prince sans en solliciter l'autorisation, et le garda sans éprouver le moindre obstacle. Il est inutile de reproduire les noms des rois de la branche de Valois. Il suffira de dire qu'ils ont occupé le trône depuis Philippe de Valois jusqu'à à Henri III, du premier février 1328 au premier août 1589, plus de deux siècles et soixante ans. Dufey (de l'Yonne).

Valois (Charles de France, comte de), né en 1270, second fils de Philippe-le-Hardi, avait reçu en apanage les comtés de Valois, d'Alençon, de Perche, d'Anjou et du Maine. Il était fils de roi, frère de roi, oncle de trois rois et il ne fut pas roi. Tige de la première branche collatérale des Valois, il mêla sa vie aventureuse aux principaux événements de son époque. Le pape Martin IV lui avait donné l'investiture du royaume d'Aragon au préjudice de Jacques II, qu'il avait excommunié : Charles n'eut que le titre de roi. Il fit avec succès la guerre aux Anglais dans la Guienne, en 1295, et en Flandre, en 1299, se mit ensuite à la disposition du pape et du roi de Sicile, qui avaient invoqué son secours, et prit enfin le titre d'empereur de Constantinople, du chef de sa seconde épouse, Catherine de Courtenai. Le pape lui conféra le titre de vicaire de l'église, de défenseur du saint-siége; Charles de Valois avait déjà mérité celui de pacificateur de l'Italie. Il fut oublié dès qu'on ne le crut plus nécessaire. Le saint-siége fut plus qu'ingrat; le pape leva l'interdit lancé sur le roi d'Aragon et sur son royaume. Le fils

de Philippe-le-Hardi, justement irrité, était revenu en France en 1301. Le pape avait donné à Albert d'Autriche le trône impérial de Constantinople, qu'il avait formellement promis au prince français. Charles de Valois fit une nouvelle campagne contre les Anglais, en Guienne, et parvint à pacifier tout le pays situé entre la Dordogne et la Garonne. Jaloux du pouvoir et de l'influence d'Enguerrand de Marigny, il résolut de le perdre, et il y réussit, ne reculant pour cela devant aucune violence, devant aucune calomnie. Le remords empoisonna le reste de ses jours, l'ombre de sa victime était toujours devant lui : il s'imposa la plus humiliante des expiations (*v.* Marigny [Enguerrand de]), et il mourut de paralysie à Nogent, le 16 décembre 1325. Dufey (de l'Yonne).

VALOIS (Henri de), historiographe du roi, né à Paris en 1603. Sa famille, originaire de Normandie, le destinait au barreau. Il fut envoyé, en 1622, à Bourges, pour y étudier le droit civil, et, à son retour, il fut reçu avocat au parlement de Paris. Sept ans après, il renonça à sa profession, et se consacra tout à fait à l'étude des belles-lettres et de l'histoire. Il lut avec un infatigable dévouement les auteurs grecs et latins. Ses longues veilles lui causèrent une cécité presque absolue; il perdit l'œil droit, et ne voyait que très imparfaitement de l'œil gauche. Il avait fait des extraits de toutes ses lectures. Doué d'une heureuse mémoire, ses souvenirs lui tenaient lieu des livres qu'il ne pouvait plus consulter. Ses utiles travaux ne restèrent pas sans récompense; le président de Mesme, dont les précieuses collections ont enrichi la bibliothèque royale, lui donna une pension de 2,000 francs, sous la condition qu'il lui céderait des extraits et des notes; le clergé lui en accorda une autre de 600 livres, qui fut ensuite augmentée, et il en reçut une troisième du cardinal Mazarin; elle resta fixée à 1,500 francs. Deux ans après, en 1660, il fut nommé historiographe du roi, avec un traitement considérable. — Il ne reculait devant aucune fatigue, aucun obstacle, pour atteindre le but de ses pénibles et consciencieuses investigations. Il avait lu, dans un ancien auteur, un passage sur le port de Smyrne qui lui paraissait incomplet; il ne pouvait comprendre le texte sans être fixé sur la véritable position de ce port : il fit part de son embarras au savant Peiresc. Celui-ci fit partir immédiatement un peintre, qui se rendit sur les lieux, leva le plan et dessina l'aspect du port. Peiresc se hâta d'envoyer à Henri de Valois le travail de l'artiste. Mais l'historiographe ne fut point satisfait, et écrivit à son noble protecteur « qu'il n'était pas éclairci sur ce qu'il souhaitait. » Peiresc, poussé à bout, lui répondit « qu'il avait tâché de le satisfaire; que, si cela ne suffisait pas, il ne devait s'en prendre ni à son peintre ni à lui, mais à son propre esprit, qui n'était jamais content de rien. » Ce trait suffit pour donner une juste idée du caractère de Henri de Valois et de sa scrupuleuse exactitude. Sa bibliothèque ne pouvait lui suffire, et il empruntait des livres aux autres : il paraît, du moins, qu'il était exact à les rendre. « Les livres prêtés, disait-il, étaient ceux dont il tirait le plus de profit, parce qu'il les lisait avec plus de soin, et qu'il en faisait des extraits dans la crainte de ne pouvoir plus les revoir. » — Il termina sa laborieuse carrière en 1674 : il était âgé de 73 ans. Ses principaux ouvrages sont : 1° une édition très soignée de l'*Histoire ecclésiastique*, accompagnée d'une traduction latine très fidèle et de savantes annotations; 2° l'*Histoire de Socrate et de Sozomène* en grec et en latin, avec des observations nombreuses et approfondies, telles qu'on en remarque dans les œuvres des érudits des XVIe et XVIIe siècles; 3° l'*Histoire de Théodoret* et celle d'*Evagre-le-Scolastique*, dans les deux mêmes langues, et annotées avec la même profusion; 4° une édition d'*Ammien-Marcelin*, et des remarques critiques : cette édition est considérée comme la meilleure; 5° *Emendationum libri quique*, publiés à Amsterdam, in-4°, 1740. Henri

Valois s'attachait surtout à éclaircir le texte des auteurs qu'il traduisait ; et ses annotations se distinguent par une critique aussi savante que judicieuse. Il se complaît à faire sentir sa supériorité sur les auteurs qui l'ont précédé ; et il fait partager à ses lecteurs la bonne opinion qu'il a de lui-même.

VALOIS (Adrien de), suivit la même carrière que son frère Henri ; mais ses travaux sont plus importants pour l'étude de l'histoire de France. Moins érudit que Henri dans la langue grecque, il écrivait avec une égale facilité en latin. — Il s'occupa exclusivement de l'histoire de son pays. Ses principaux ouvrages sont : 1° une *Histoire de France* justement estimée, publiée en 1648, en 3 volumes in-folio : il s'arrête à la déchéance de Childéric II ; 2° *Notitia Galliarum*, in-folio, 1675 : cet ouvrage est précieux pour la connaissance de l'histoire des deux premières races ; 3° une édition in-8° de deux anciens poèmes, le panégyrique de Bérenger, roi d'Italie, et la fameuse satire d'Aldaberone, évêque de Laon, sur les vices des moines et des courtisans de son temps. Il a aussi enrichi de nouvelles notes l'*Ammien Marcelin* édité par son frère ; comme lui, il avait été nommé historiographe du roi. Il mourut en 1692 âgé de 80 ans. Son fils a publié, sous le titre de *Valeriana*, un recueil d'annotations et quelques anecdotes de la vie de l'historien.

DUFEY (de l'Yonne).

VALPARAISO, la ville la plus considérable du Chili après Santiago (*v.* CHILI).

VALSE ou **WALSE**, de l'allemand *walz*. La valse est d'origine allemande, et même russe selon quelques-uns : on prétend qu'elle dérive de la *mazourka* avec laquelle elle a plusieurs points de ressemblance dans la mesure et le mouvement ; mais les temps forts qui se trouvent constamment en frappant dans la valse s'interrompent vers le milieu pour se placer en levant dans la mazourka. Enfin le caractère de la mazourka présente une sorte de rudesse et de bizarrerie qui s'est effacée de la valse. Quoi qu'il en soit, c'est surtout en Allemagne qu'il faut chercher le goût et la véritable expression de la valse. Il y a 40 ans, cette danse était complétement inconnue en France, bien que, depuis long-temps déjà, Haydn et Mozart en eussent donné de charmants modèles. C'est seulement depuis quelques années qu'on danse la valse à Paris, et ce sont principalement les élégantes matinées de l'ambassadeur d'Autriche, M. d'Appony, qui ont contribué à en amener le goût. La valse s'écrit invariablement dans la mesure à 3 temps : $\frac{3}{4}$ ou $\frac{3}{8}$. Son mouvement varie de l'allegretto à l'allegro et au vivace. Le retour périodique des temps forts en frappant en détermine le rhythme d'une manière précise et caractérisée. Renfermée dans ces conditions, la valse offre néanmoins, au compositeur, bien plus de ressources et d'intérêt que le quadrille. Dans ce dernier genre de composition, en effet, le nombre des mesures est strictement compté. La reprise de chaque motif est forcée et le rhythme, resserré dans les mesures à $\frac{2}{4}$ et à $\frac{6}{8}$, n'offre guère plus de variété que celui de la valse, et ne permet pas tous les développements que celle-ci comporte. Une fois le rhythme et le mouvement de la valse indiqués, la pensée mélodique peut s'étendre, varier, se transformer sans autre entrave au gré du compositeur. Voici quelle est la coupe ordinaire de la valse, considérée non pas comme fantaisie, mais comme musique de danse. Une introduction de quelques mesures ; cinq numéros composés de deux reprises, et pour chacun desquels la mélodie varie ; enfin une *coda*, qui en reprend et réunit les divers motifs. Nous choisissons ces modèles parmi les meilleures compositions qui ont fait la réputation de Strauss, de Streck et et de Lanner. En France, nous avons été moins heureux ; ceux de nos compositeurs qui se sont voués à la musique de danse n'ont pas réussi à écrire de bonnes valses. On s'explique ce résultat fâcheux par le peu de développement de l'intelligence musicale des Français, auxquels on est obligé de marquer la mesure par une

exagération d'accompagnement qui dénature l'effet mélodique. On peut ajouter que la valse, à peine introduite en France, y est mal comprise. On a transformé l'abandon voluptueux, le balancement que les Allemands donnent à cette danse, en un mouvement précipité de rotation qui lui enlève en grande partie son charme. En Allemagne, où la valse est une danse de prédilection, il n'est guère de compositeurs qui n'en aient écrit. Haydn et Mozart en ont composé, et la plupart des menuets de leurs symphonies offrent d'excellents dessins de valses, sauf le rhythme de l'accompagnement qui demanderait plus de précision. Chacun connaît celles attribuées à Beethoven sous le titre du *Désir*. Weber, Meyerbeer, enfin, en ont introduit dans plusieurs de leurs opéras. Nous avons essayé d'indiquer les développements que peut avoir la valse; nous pouvons citer celles de Strauss qui ont été jouées à Paris. On y trouve des pensées et un travail harmonique qui pourraient prétendre à un rang plus élevé. Puisque aujourd'hui la danse est devenue une habitude générale en France, il serait à désirer qu'on s'occupât avec quelques soins de la valse, la plus gracieuse de ces fantaisies d'une soirée. Elle deviendra certainement la reine de nos bals, et nous espérons que quelque heureuse inspiration la placera un jour au rang qu'elle doit occuper dans nos plaisirs. L. Michelant.

VALTELINE (La [en allemand *Veltlein*, en italien *Valtellina*]), province d'Italie sur l'Adda, divisée en *Chiavenna* (Cleven), *Valtellina* et *Bormio* (Worms), dont la première est située à l'ouest et les deux autres au nord-ouest. Ces trois contrées, au moyen âge, faisaient partie de la Lombardie. Elles tombèrent sous la domination des ducs de Milan, qui les cédèrent aux Grisons en 1512. La Valteline, durant la guerre de trente ans, obtint quelque importance politique, grâce à la maison d'Autriche, qui, à cette époque, dominait en Espagne et dans le Milanais. L'occupation de ce pays ménageait à ces princes une communication directe avec leurs états héréditaires. Mais la France crut qu'il était de son intérêt de protéger les Grisons et de les maintenir dans la possession de la Valteline. En 1797, celle-ci annonça au gouvernement des Grisons que tout lien était rompu entre eux; et, le 8 octobre, le général Bonaparte la réunit à la république cisalpine. Comprise, après 1804, dans le royaume d'Italie, sous le nom de département de l'Adda, et, depuis 1814, dans le royaume lombardo-vénitien, sous celui de *Sondrio*, cette province a 224 lieues carrées de superficie, et 87,000 ames de population : elle renferme deux villes; Chiavenna, avec 3,000 habitants, et Sondrio, avec 3,800; 4 villages, parmi lesquels on remarque Bormio et Tirano, dont la magnifique église reçoit de nombreux pèlerins; et 139 bourgades. Des sept districts qui la composent, cinq seulement forment ce que nous appelons la *Valteline* : elle est entourée de hautes montagnes; sur lesquelles on élève d'excellents bestiaux. Le pays produit en outre du miel, du bois, du vin, de la soie, du marbre. On y fabrique de la quincaillerie. Les vallées de l'Adda et de la Maira sont très fertiles; les vins qu'on récolte sur les coteaux jouissent d'une grande réputation. Le bas pays, situé vers le lac du Como, passe pour malsain. Ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont les deux superbes routes qui traversent le *Splugen* et le *Stilvio* (en allemand *Stilfserjoch*); la première est à 5,920 pieds, la seconde à 8,662 pieds au-dessus du niveau de la mer : c'est la plus élevée des routes de l'Europe. On va encore visiter dans les environs de Chiavenna les belles cataractes de la vallée de Saint-Jacques, les ruines de la ville de Pleurs, ensevelie l'an 1618 sous une montagne, et où 2,430 personnes perdirent la vie; enfin, les eaux minérales de Maseno et de Bormio, etc. C. L.

VAMPIRES. C'est généralement de ce nom qu'on gratifie dans nos temps modernes les plus redoutables des revenants, de vrais corps de décédés dont

le privilége est de ne point pourrir dans la terre, quelque humide ou quelque chaude qu'elle soit. Chez eux toute source de vie n'est point entièrement tarie; ils l'alimentent avec du sang humain qu'ils boivent par la succion aux veines des personnes endormies. De préférence, ces mornes et affreux habitants des cimetières s'attachent au sein de neige d'une jeune fille au cœur brûlant, d'un adulte dans toute la fraîcheur de la santé, et surtout aux gens de distinction, aux riches, toujours bien nourris. Pères, mères, fiancées, épouses, enfants, frères, sœurs, parents, amis, sont leurs premières, comme leurs plus agréables victimes. A l'heure de minuit le vampire s'élance de sa fosse, entre dans leur couche, on ne sait comment; et là, étendu sur elles, à leur insu même, il se gorge d'un peu du sang de chacune, et avec tant d'avidité et de délice, que, de même qu'une sangsue pleine, il le transsude par tous les pores, en infecte son passage, et met ainsi sur la trace de sa tombe ou de sa fosse. Alors, quand on peut l'y surprendre, on lui enfonce vigoureusement un pieu dans l'estomac, puis on lui tranche la tête, dont la bouche, démesurément ouverte, pousse un cri horrible; puis l'on jette tête et cadavre aux flammes. Une fois réduit en cendres, lesquelles on a bien soin de renfermer dans sa fosse, le vampire entre dans la commune et silencieuse condition des morts ordinaires, et à jamais cesse de troubler le repos des vivants. C'est ce qu'ose assurer un journal de Londres du mois de mars 1732, relatant fort sérieusement un cas nouveau de vampirisme constaté à Madregga, en Hongrie. Ce pays, la Grèce, la Pologne, l'Autriche, la Lorraine, caressent avec complaisance cette superstition non moins effrayante que poétique, qui nous vient de l'Orient. Elle est ressuscitée de la Lilith (*la Nuit*) juive d'Isaïe, que saint Jérôme traduit fort heureusement par Lamie (*v.*), et qui mange les enfants nouveau-nés; des gouls arabes, tous génies malfaisants, qui, comme l'hyène, ne vivent que des cadavres qu'ils déterrent. Elle est même ressuscitée des mânes d'Homère, ces ombres si altérées de sang, et aussi de l'Érictho de Lucain, magicienne qui s'attache aux corps de ses proches expirants,

Et mord dans leur palais leurs langues attachées.

Mais le vampire surpasse en effroi tous ces monstrueux êtres nés du cerveau troublé des hommes. Il communique, soit par le contact, soit par la succion, le vampirisme à sa victime. En quelques mois elle s'éteint et meurt de consomption; les veines taries, et la nuit même qui suit son décès, elle court se remplir du sang de ses proches, et porte avec horreur entre les morts l'effroyable nom de *vampire*. Chez le peuple, le vampirisme est regardé comme un châtiment d'en-haut, en expiation de quelque grand forfait. On n'est guère étonné de voir Dom Calmet croire aux vampires; mais on ne peut comprendre à ce sujet la crédulité, ou plutôt la foi du judicieux Tournefort, qui assure dans son *Voyage du Levant* avoir été témoin de plusieurs cas de vampirisme. Sans doute il fut dupe ou de ses propres hallucinations, ou de quelques jongleries, chez nous dites sortiléges, ou de quelques-unes de ces affections hémorrhagiques du genre de celle dont mourut Attila. — On a quelque temps faussement attribué à lord Byron une nouvelle intitulée *Vampire*; elle est du docteur Polidori, et se trouve dans l'excellente traduction du poète anglais publiée par Ladvocat. — *Vampire*, au figuré, est devenu très commun dans toutes les langues: il qualifie un monarque avide de l'or de ses sujets pour satisfaire son avarice, et de leur sang pour multiplier ses conquêtes; il qualifie l'exacteur, l'usurier, le marchand insatiable, le fabricant qui brille de la sueur de ses ouvriers, le tuteur qui mange le pain de son pupille, et l'héritier qui se jette sans pudeur sur l'héritage d'un mort encore chaud sur sa couche.

DENNE-BARON.

VAN, sorte d'instrument ou d'ustensile à l'usage des cultivateurs et de ceux qui font le commerce des blés et des graines. On s'en sert pour *vanner* les

grains, c'est-à-dire, pour les nettoyer en les débarrassant des débris de paille, de la balle et de la poussière qui s'y trouvent mêlés après qu'ils ont été battus. Les vans se font, en général, avec des brins ou branches d'osier, qui, coupés dans le temps de la sève, ont été dépouillés de leur écorce. Leur forme est celle d'un plateau à peu près ovale, dont le bord postérieur et ceux des côtés sont relevés, un peu arrondis, et courbés en dedans. La partie la plus en arrière est la plus élevée; les rebords des côtés vont en diminuant, ils s'abaissent par degrés, et se terminent au niveau du bord antérieur. Sur chacun des côtés se trouve une anse ou poignée qui sert à tenir l'instrument lorsqu'on vanne; travail assez pénible, et qui demande de l'adresse et une certaine habitude. L'osier n'est pas le seul arbuste dont on puisse faire des vans. Le saule, le marsaule, et tous les arbrisseaux à branches longues, déliées et très flexibles, servent à cet usage.

Vannerie. La vannerie comprend, outre l'art de faire les vans, celui de fabriquer les corbeilles, les paniers, les hottes, et en général, tous les ouvrages qui se font avec des brins d'osier ou avec des branches, des écorces, des filaments tirés de l'aubier ou du bois même de certains arbres, qu'on entrelace ou qu'on assemble de manière à pouvoir recevoir et contenir divers objets. C'est un art fort ancien, que de pieux solitaires, des Pères du désert ont exercé dans leur retraite, et dont ils tiraient leur subsistance. On voyait autrefois sur les tables des grands de très fins ouvrages de vannerie qui ont fait place aux porcelaines, aux cristaux. Cet art a mille ramifications; et ses produits grossiers, sortis des mains routinières des habitants de la campagne, sont peut-être d'une plus grande utilité que ceux que fabriquent dans les villes des ouvriers intelligents, et qui sont assez réguliers, assez élégants pour servir de meuble et de décoration. — Les peuples les plus sauvages exécutent des ouvrages de vannerie comparables, pour la beauté du travail, à ceux de nos ouvriers les plus habiles. Les voyageurs qui ont visité le pays des Hottentots parlent avec admiration de paniers en usage dans cette partie de l'Afrique; paniers assez étroitement tissés pour conserver des liqueurs, de l'eau, du lait.

Vannier, dénomination de l'ouvrier qui fabrique les vans. Elle a été étendue à tous ceux qui exercent la vannerie ou qui trafiquent de ses divers produits. Les vanniers formaient autrefois une corporation qui avait ses priviléges et ses statuts. V. De Moléon.

VANCOUVER (Georges), né en 1750, fit son apprentissage dans la marine anglaise sous le célèbre capitaine Cook, qu'il accompagna dans le second et le troisième voyage autour du monde. Après avoir reçu le grade de lieutenant de vaisseau au retour de cette dernière expédition, il servit sous Rodney et fut employé ensuite dans la station de la Jamaïque. L'expérience qu'il avait acquise à l'école d'un des plus illustres navigateurs des temps modernes le fit désigner, en 1790, par l'amirauté d'Angleterre pour diriger un nouveau voyage de découverte, dans le but de chercher un passage entre l'Océan atlantique et le grand Océan. Le théâtre de cette exploration devait être la côte N.-O. de l'Amérique septentrionale, depuis le 30e jusqu'au 60e degré de latitude. Vancouver, nommé capitaine de vaisseau, reçut le commandement de la corvette *la Découverte* et partit de Falmouth le 9 juillet 1791, suivi du brick *le Chatam*, que montait le capitaine Broughton. L'expédition toucha d'abord au cap de Bonne-Espérance, visita la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande où elle fit la reconnaissance du port du roi Georges, et vint jeter l'ancre à la Nouvelle-Zélande, dans la baie de Dusky, que Vancouver avait explorée avec Cook. En quittant ce mouillage, une tempête sépara *la Découverte* de sa conserve, et le commandant continua sa navigation vers le nord, prenant connaissance de plusieurs îles nouvelles et déterminant la position de divers écueils dangereux. Le

30 décembre, Vancouver aborda à Otahiti où il retrouva *le Chatam*. Otahiti n'était déjà plus cette séduisante syrène qui charmait les navigateurs : quatorze ans d'intervalle et le contact des Européens avaient suffi pour tout changer sur cette terre hospitalière. Fleur fanée de la Polynésie, Otahiti, l'enchanteresse, avait perdu son prestige et regrettait son âge d'or. Vancouver laissa cet archipel pour se rapprocher des îles de Sandwich, où il mouilla le 14 janvier 1792; puis, cinglant vers le nord, il commença l'exploration de la côte d'Amérique, qu'il continua cette année jusqu'au 52e degré 18' de latitude. Dans cette première reconnaissance, il visita le détroit de Jean de Fuca, et revint sur ses pas pour prendre possession de l'établissement de Noutka dont le gouverneur espagnol lui fit la remise pour compte de l'Angleterre. Le 12 février 1793, il se dirigea de nouveau vers l'archipel des Sandwich, et le 26 avril de la même année, il naviguait encore le long de la côte de l'Amérique qu'il parcourut jusqu'au cap Décision. Revenant ensuite sur Noutka, il visita les établissements espagnols de la Nouvelle-Californie. Le 8 janvier 1794, il atteignit pour la troisième fois Oouihi que le roi Tamméaméa céda à la Grande-Bretagne. Il reprit de là son exploration de la côte nord-ouest, découvrit l'île Tchirikov, et, pénétrant dans la rivière de Cook, il s'avança jusqu'au 61e degré 29' de latit. nord, et par 211° 17' de long. O., pour examiner les comptoirs russes, et reconnaître toutes les îles, détroits, canaux et baies de ces parages jusqu'alors si peu connus. Dans cette dernière campagne, Vancouver parcourut l'archipel du roi Georges et du prince de Galles, visita l'île de l'Amirauté, et termina ses opérations le 22 août au port de la Conclusion, par 56° 14' nord et 225° 37' est, dissipant ainsi tous les doutes et écartant les fausses opinions sur le prétendu passage de Jean de Fuca. Le 12 septembre, Vancouver était à Noutka, d'où il reprit le chemin de l'Europe en relâchant successivement aux îles Gallapages et à Valparaiso. Le 29 mai, il doubla le cap Horn, et le 6 juillet, étant arrivé à Sainte-Hélène, il s'aperçut qu'ayant fait le tour du monde par l'est, il avait gagné 24 heures, car on ne comptait dans l'île que le 5 du même mois. Le 13 septembre 1794, Vancouver aborda sur les côtes d'Irlande et partit aussitôt pour Londres, afin de rendre compte à l'amirauté du voyage qu'il venait de terminer si heureusement. Cette rude exploration avait altéré sa santé; toutefois, il travailla sans relâche à la rédaction de ses journaux, et mourut dans le comté de Surrey, le 10 mai 1798, avec la réputation d'un des meilleurs marins de son siècle. Son frère, Jean Vancouver mit la dernière main à son ouvrage qui fut publié sous le titre de : *Voyage de découverte dans l'Océan pacifique du nord*, 3 vol. in-4°, et qu'on traduisit ensuite en plusieurs langues. S. Berthelot.

VANDALES ou WANDALES. Pline voyageant dans la Germanie, vers l'an 48 de notre ère, entendit prononcer le nom de ce peuple, et, divisant la nation germanique en cinq classes, il désigna la première sous le nom de *Vindili*. Ils habitaient le long de la côte septentrionale, entre l'embouchure de la Vistule et l'Elbe. Suivant Tacite, quelques écrivains, multipliant les enfants de Mannus, fils du dieu Tuisto, et les peuples qui en descendaient ou qui en portaient les noms, on devait compter parmi les tribus de cette partie de l'Europe des Marses, des Gambriviens, des Suèves et des Vandales (*Vandalii*). On les a réunis ou confondus quelquefois assez mal à propos avec les *Vendes*. Selon Jornandès, les Vandales vinrent des bords de la mer Baltique, et ce fut de là qu'ils s'avancèrent successivement dans la Pannonie, dans les Gaules, dans l'Espagne, et enfin en Afrique. On a fait des recherches étymologiques sur leur nom, et il s'est trouvé un savant d'au-delà du Rhin qui a prétendu que les Vandales pourraient bien être un mélange de *Wendes* et d'*Alains*, d'où serait venu leur nom *Wandali*, ou plutôt *Wand-Alani* ou *Wend-*

Alani; mais c'est peut-être une grande erreur que de croire qu'on fait de l'histoire avec des étymologies. Lazius, suivi par quelques autres, fait venir le nom des Vandales du mot allemand *wandeln* (errer). Mais la pensée qui a présidé à la formation de cette dernière origine provient de ce que l'on sait des courses des Vandales dans la Germanie, la Gaule et l'Espagne, et l'on ne nous dit pas le nom que cette peuplade portait avant ces courses. Au commencement de notre ère, ils habitaient sur les bords de l'Elbe, dans le voisinage de Magdebourg. Vaincus par les Goths, on les voit beaucoup plus tard prendre part à la guerre des Marcomans. Ils envahirent la Pannonie, vers l'an 170 de Jésus-Christ; mais ils en furent chassés par Marc-Aurèle, ainsi que les Marcomans, les Sarmates et les Quades. Peu de temps après, ils étaient confédérés avec les Jazyges et les Buriens. Dans la suite, ils s'établirent entre la Theiss, le Marosch et le Kérès, après avoir souvent combattu contre les légions romaines. Ayant conclu un traité de paix avec Aurélien, ils lui fournirent un corps auxiliaire de deux mille cavaliers. Dans la première moitié du IVe siècle, les Vandales combattirent, non plus les Romains, mais les Goths : ils virent tomber leur roi Wisamer sur le champ de bataille, et ils s'enfuirent vers le Danube pour demander un asile aux Romains. Ils furent accueillis, et on les conduisit dans la Pannonie. Ce fut de cette contrée qu'au commencement du Ve siècle les Vandales s'acheminèrent vers les Gaules, accompagnés, suivant Prosper et Cassiodore, des Alains; suivant Zosime, des Alains et des Suèves; selon Orose, des Alains, des Suèves et des Bourguignons. A ces trois peuples, saint Hiéronyme ajoute les Quades, les Sarmates, les Gépides, les Hérules et les Saxons. Jamais ravages ne furent plus grands que ceux causés par les Vandales dans la Gaule. « Quand tous les flots de l'Océan auraient inondé cette contrée, dit un auteur, ils n'y auraient point fait de si horribles dégâts. On nous a pris nos bestiaux, nos fruits, nos grains; on a dévasté nos vignobles et nos oliviers; nos villes, nos habitations des champs ont été détruites : le peu qui en reste demeure abandonné. Nous manquons même du courage nécessaire pour faire servir ces choses à notre entretien; mais ce n'est encore que la moindre partie de nos maux..... Les Goths et les Vandales ne sont occupés qu'à répandre le sang des peuples. Les châteaux bâtis sur des roches escarpées, les bourgades situées sur les plus hautes montagnes, les villes entourées de murs et protégées par de larges fossés ou par de grandes rivières, n'ont pu garantir leurs habitants de la fureur de ces barbares : des populations entières ont été exterminées ou emmenées captives. » — Saint Hiéronyme a aussi décrit les malheurs de la Gaule à cette désastreuse époque. Après avoir raconté le sort de Mayence et d'une foule d'autres villes, il ajoute : « Dans l'Aquitaine, dans la province lyonnaise, dans celle de Narbonne, tout a été ravagé, excepté quelques places, que l'ennemi assiége encore au dehors, et que la famine dévaste au dedans. Si Toulouse subsiste encore, elle doit sa conservation au mérite de son saint évêque Exupère. » Selon Salvien, les Vandales se répandirent d'abord dans la Germanie première. Ce pays ruiné, l'incendie se communiqua à la Belgique, puis à l'opulente Aquitaine, et enfin à toutes les Gaules en général. Après quelques années de séjour dans notre patrie, les Vandales franchirent les Pyrénées, et vinrent porter la dévastation et l'effroi dans toute la Péninsule. Ce fut, selon quelques écrivains, le 11 ou le 29 octob. 409 qu'ils pénétrèrent dans ce riche pays, dont les Honoriaques leur avaient livré l'entrée. Les Vandales n'étaient pas seuls : avec eux marchaient les Alains et les Suèves. Les premiers étaient guidés par leur roi Genséric ou Godégiscle. Avec eux entrèrent, comme le dit un historien, tous les maux qui peuvent accabler l'humanité. Ils s'établirent dans l'une des provinces les plus riches de cette contrée; et, par un chan-

gement subit, ce peuple, si terrible dans ses courses, devint agriculteur et paisible. C'est de là qu'ils passèrent en Afrique : Carthage fut l'une de leurs conquêtes. Les écrivains attachés à la cause de l'empire romain expirant ont peint les Vandales avec les plus sombres couleurs. Salvien, prêtre catholique, prit leur défense. Il attestait que, parmi les nations suscitées de Dieu pour régénérer la race humaine sous le rapport moral, les Vandales devaient être placés au premier rang. Suivant lui, ils étaient exempts de tout vice national : aussi la Providence leur avait-elle donné les deux meilleures provinces de l'empire, l'Espagne et l'Afrique. Plus tard assurément les longues persécutions des catholiques par les Vandales auraient irrité Salvien. Ils traitèrent avec la plus grande douceur tous les sectaires séparés de l'unité, et Genséric, excité en partie par eux, déploya contre les orthodoxes toute la haine d'un arien fanatique. D'ailleurs les Vandales ne se faisaient aucun scrupule de violer la foi jurée; et en parcourant les pages sanglantes de leur histoire, on retrouve dans leur maison régnante ces scènes de meurtres dont abonde celles des Franks, des Bourguignons et des Visigoths. Il nous serait impossible de raconter ici toutes ces horribles anecdotes, et nous devons nous contenter de suivre les Vandales dans leurs courses, et jusqu'à l'époque où ils disparurent de la terre, comme disparaissent, après une longue tempête, les nuages qui avaient obscurci les airs.—Maîtres de l'Afrique romaine, ils menaçaient les restes de l'empire d'Occident, et même celui de Constantinople. Craignant avec raison que de nombreuses forces ne fussent dirigées contre eux, ils se tinrent prêts à attaquer l'Italie même. Déjà, pour l'affaiblir, ils s'étaient jetés sur la Sicile et le pays des Brutiens. Ils en furent chassés par Cassiodore; mais Genséric, leur roi, sut, par son adresse, conjurer les dangers qui les menaçaient, lorsque Théodose envoya contre eux une puissante armée navale. La paix fut même conclue entre les Césars d'Occident et de Byzance, et les Vandales ne firent aucune entreprise contre ces souverains depuis l'an 442 jusqu'en 455. Ce ne fut même qu'à la sollicitation d'Eudoxie, veuve de Valentinien, qu'ils prirent les armes contre l'empereur Petronius Maximus. Celui-ci avait fait assassiner Valentinien, le 6 avril 455, et s'était emparé du trône. Pour venger son époux, Eudoxie implora le secours des Vandales : ils accoururent, commandés par Genséric. A la nouvelle de leur approche, une partie des habitants de Rome s'enfuit; Maxime voulut les imiter, mais il fut tué par ses propres officiers, et son corps déchiré, jeté dans le Tibre, le 12 juin 455. Trois jours après, Genséric entra dans Rome. Il y demeura quatorze jours, et pendant cet espace de temps, lui et les siens dépouillèrent la vieille capitale du monde des richesses encore accumulées dans son enceinte, et mutilèrent avec rage tous ses monuments. Genséric ne se borna pas au sac de Rome, il parcourut, le fer et le glaive à la main, tout le midi de l'Italie, et il ne remonta sur ses vaisseaux qu'après avoir répandu la désolation dans ces belles contrées. Les Vandales continuèrent leurs ravages sur les côtes de l'Italie pendant toute la vie de Genséric. Il s'empara de la Corse et de la Sardaigne; de la Sicile et des îles Baléares. Ses successeurs Hunéric, Gundamund ou Gunthamund, Trisamund ou Thissmund, Hilderic ou Hilderix, et Gélamir, nommé Gelimarus par les historiens, remplirent de leurs règnes, souvent troublés par des crimes, l'espace de temps qui s'écoula entre sa mort et l'année 534, époque où Carthage tomba au pouvoir de l'armée impériale, commandée par Bélisaire, et où le dernier de ces rois fut envoyé captif à Constantinople. Ainsi finit la domination des Vandales, et ils n'existèrent plus en corps de nation. La mémoire des déprédations de ce peuple est demeurée dans les traditions des hommes comme celle des grands cataclysmes. Leur nom est devenu proverbial : l'épithète de *Vandale* est devenue une injure.

On l'applique surtout aux ennemis des beaux-arts et à ceux qui renversent les monuments. Ainsi, on a donné le nom de *Vandales* à ces misérables qui, en 1792, allèrent à Saint-Denis profaner et briser les tombeaux des rois. Ainsi, l'histoire a flétri de ce nom ces commissaires de la Convention qui, envoyés dans les provinces, y faisaient abattre ou mutiler toutes les statues, et brûler les livres et les tableaux. Aujourd'hui, en Espagne, les partisans de la reine disent que leurs adversaires sont des *Vandales*, et les *carlistes* répondent avec beaucoup plus de justesse que ce sont les *christinos* qui seuls méritent cette qualification, puisqu'ils renversent partout les églises et les monastères, les statues et les tombeaux. Chev Alexandre du Mège.

VAN DEN VELDE (Les) (*v.* Velde [Van Den]).

VAN DER MEULEN (Antoine-François) (*v.* Meulen [A. F. Van Der]).

VAN DER VELDE (Charles-François) (*v.* Velde [Charl.-Franç. Van Der]).

VAN DIEMEN (*v.* Diemen [Terre de Van]).

VAN DYCK (Antoine) (*v.* Dyck [Antoine Van]).

VAN HELMONT (Le baron Jean-Baptiste, et son fils François-Mercure) (*v.* Helmont).

VANIÈRE (Jacques) (*v.* le Supplément de la lettre V).

VANILLE, genre de plantes monocotylédonées, à fleurs incomplètes et irrégulières, appartenant à la famille des orchidées et à la *gynandrie diandrie* de Linné. — Le vanillier est un arbuste dont les rameaux sarmenteux et flexibles s'élèvent assez haut, et s'enroulent autour des arbres voisins. Les feuilles alternes, persistantes, épaisses, un peu coriaces, sont légèrement ondulées sur les bords. Les fleurs grandes, purpurines, odorantes, sont disposées en bouquets. Le fruit est une capsule en forme de silique, bivalve, pulpeuse intérieurement, et renfermant des graines non arillées. Ce fruit est la vanille du commerce. — Le vanillier croît spontanément dans le Mexique, la Colombie, le Pérou, la Guiane; il est cultivé dans les Antilles, au Brésil, etc. Il affecte surtout les lieux humides et ombragés, les bords des sources et des ruisseaux. On distingue dans le commerce trois espèces de vanille; l'une d'elles seulement est estimée : c'est la *vanille légitime*(*vanilla leg.* des Espagnols). Elle est longue de six pouces environ, grosse comme une plume d'oie, rétrécie aux deux extrémités, et légèrement arquée; elle ne doit être ni noirâtre, ni roussâtre, ni gluante, ni desséchée : un paquet de cinquante gousses doit peser de cinq à huit onces; la plus pesante est la meilleure. La vanille est d'un usage presque universel comme condiment. En thérapeutique, la vanille a reçu les titres de *stomachique*, *stimulant*, *céphalique*, *tonique*, etc. Il est certain que la vanille exerce une action assez marquée sur l'économie animale, et que son emploi peut n'être pas sans inconvénients chez les sujets secs, ardents, irritables, et chez les personnes disposées aux inflammations, aux hémorrhagies, aux irritations de la peau ou des voies digestives. H. B. L.

VANINI (Lucilio), naquit dans le royaume de Naples, vers la fin de 1585, et fut condamné à mort, comme athée, par le parlement de Toulouse, en 1619. Fils d'un fermier ou intendant de don François de Castro, duc de Taurozano, il avait été envoyé à Rome pour y étudier la philosophie et la théologie; il revint à Naples, et y continua ses études philosophiques, tout en s'occupant de médecine et d'astronomie; il paraît même qu'il se fit recevoir docteur en droit civil et en droit canon. Après qu'il eut été ordonné prêtre, l'active curiosité de son esprit, et un ardent désir d'apprendre le conduisirent à Padoue, où il passa plusieurs années dans un état voisin de la misère, mais acquérant sans cesse de nouvelles connaissances. Ses auteurs favoris étaient Averroès, Cardan, Pomponace, et surtout Aristote, qu'il appelle le *dieu* des philosophes, le *dictateur* de la sagesse humaine et le *souverain pontife* des sa-

ges. Le P. Garasse, jésuite, dans sa *Doctrine curieuse*, attribue à Vanini un plan prémédité de convertir le monde à l'athéisme, avec douze de ses disciples. Les accusations du P. Garasse sont assez sujettes à caution pour que nous n'ayons pas besoin d'insister beaucoup sur l'invraisemblance de celle-ci. Quoi qu'il en soit, Vanini retourna de Padoue à Naples, et de là il vint en France, où il commença, dit-on, à répandre sa nouvelle doctrine. Son esprit s'était attaqué à une des questions les plus redoutables pour l'intelligence humaine, celle de l'existence de Dieu. Mais aux époques où la superstition et les préjugés sont encore tout puissants, il est bien dangereux d'agiter ces terribles problèmes, parce que l'esprit supérieur qui n'adopte pas exactement les solutions admises par ses devanciers, et dans les mêmes termes qu'eux, paraîtra nier le fait même dont il cherche à donner une explication nouvelle. C'est ce qui paraît être arrivé à Vanini, autant que les témoignages contemporains, et la lecture de ses ouvrages, assez obscurs d'ailleurs, nous permettent d'en juger. Il voulut prouver l'existence de Dieu par le principe des substances, et voici à peu près comment il raisonnait : « Tout être est fini ou infini : il n'y a pas un seul être fini qui se suffise à lui-même, qui soit à lui même sa substance propre. Voilà pourquoi il est facile de donner une démonstration nécessaire de Dieu. Cette démonstration ne repose pas sur la relation de l'*effet* à la *cause*, mais sur la relation du *phénomène* à *l'être*, à la *substance*. Puisque tout être fini ne se suffit pas à lui-même, il faut qu'il y ait quelque chose d'infini, car autrement il n'y aurait pas même d'être fini possible. Or, il est impossible qu'il n'y ait rien du tout : par conséquent, il est également impossible qu'il n'y ait pas un être infini et éternel : cet être infini et éternel, c'est Dieu. » Divers détails de son procès, publiés par ses juges, et par ses ennemis mêmes, paraissent confirmer l'opinion que nous avons avancée. — Après avoir parcouru l'Europe, il était venu en France, où il devint aumônier du maréchal Bassompierre, auquel il dédia les *Dialogues sur la Nature* (*De admirandis naturæ arcanis libri* IV, Paris, 1616). De Paris, il se rendit à Toulouse, où il dogmatisa, tout en enseignant la médecine, la philosophie et la théologie. On prétend qu'ayant été chargé de l'éducation des enfants du premier président du parlement de Toulouse, il donna de l'ombrage au procureur-général, qui le déféra à la cour, et poursuivit sa condamnation avec beaucoup d'acharnement. Il fut arrêté en novembre 1618. Bien que les ouvrages de Vanini aient été produits au procès, on sait par l'aveu des contemporains, que ces livres ont moins contribué à le perdre que les discours impies dont il fut accusé par un gentilhomme qui faisait profession de piété, et auquel on accorda une entière croyance. Le parlement était sur le point de l'acquitter, à cause de l'insuffisance des preuves, lorsque le sieur de Francon déposa que Vanini avait souvent révoqué en doute l'existence de Dieu et tourné en dérision les mystères de la religion. On confronta l'accusé et le témoin, qui soutint ce qu'il avait avancé. Interrogé à l'audience sur ce qu'il pensait de l'existence de Dieu, Vanini répondit qu'il adorait avec l'église un Dieu en trois personnes, et que la nature démontrait évidemment l'existence de la divinité. A l'accusation d'athéisme, il sourit tristement, et se baissant, il ramassa un brin de paille, et dit : « Ce brin de paille existe, il ne s'est pas fait lui-même ; donc il y a un Dieu. » Il ajouta encore : « Le grain jeté en terre semble d'abord détruit, et commence à blanchir : il devient vert et sort de la terre ; il croît insensiblement ; les rosées l'aident à s'élever, la pluie lui donne encore plus de force ; il se garnit d'épis, dont les pointes éloignent les oiseaux ; le tuyau s'élève et se couvre de feuilles ; il jaunit et s'élève plus haut ; peu après il commence à baisser jusqu'à ce qu'il meure : on le bat dans l'aire, et la paille ayant été séparée du grain, ce-

lui-ci sert à la nourriture des hommes, celle-là est donnée aux animaux créés pour l'usage de l'homme. » D'où il conclut que Dieu est l'auteur de toutes choses. — Pour répondre à l'objection qu'on aurait pu faire, que la nature est la cause de ces productions, il reprit ainsi : « Si la nature a produit ce grain, qui est-ce qui a produit l'autre grain qui l'a précédé immédiatement? Si ce grain est aussi produit par la nature, qu'on remonte à un autre, jusqu'à ce qu'on soit arrivé au premier, qui nécessairement aura été créé, puisqu'on ne saurait trouver d'autre cause de sa production. » Et de là encore, il tire la conclusion que, puisque la nature ne peut être la cause de rien, c'est Dieu qui est la cause de tout. — La procédure dura plusieurs mois, et Vanini fut condamné à avoir la langue coupée, et à être pendu et brûlé. Il fut exécuté sur la place de Saint-Étienne à Toulouse, le 19 février 1619. Outre ses *Dialogues sur la Nature*, il avait publié à Lyon, en 1615, *Amphitheatrum æternæ Providentiæ divino-magicum*, etc.... Il a laissé plusieurs autres ouvrages inédits.

ARTAUD.

VANLOO. Cette famille noble et originaire de l'Écluse en Flandre a joui constamment du privilége de fournir à la France des peintres d'un haut mérite. Le premier de tous, Jean Vanloo, donna naissance à un fils qui eut le prénom de Jacques. Celui-ci, bon peintre de portraits, séjourna long-temps à Amsterdam, et y étudia l'art du coloris, dans lequel il excellait. Peu d'années avant la révolution, on a vu de lui à Paris une femme nue, en pied, de grandeur naturelle, se disposant à entrer dans son lit. Ce tableau, que je compare, pour la finesse et la fraîcheur, aux belles pages de Crayer, a été gravé par Porporati. J'ai également vu de sa main un fort beau portrait de Thomas Corneille. Jacques Vanloo vint à Paris, s'y fit naturaliser, et fut reçu à l'académie de peinture en 1663. Il avait amené avec lui un fils nommé Louis, qui fut aussi un peintre habile, et remporta le premier prix de l'académie; mais, ayant eu une affaire d'honneur, il fut obligé de se retirer à Nice, dans les états du duc de Savoie. Il s'y maria en 1683 ; c'est de ce mariage que sont nés Jean-Baptiste et Carle Vanloo.

VANLOO (Jean-Baptiste), naquit à Aix en 1684. Les soins assidus de son père qui cultiva dès l'âge le plus tendre ses heureuses dispositions développèrent un talent qui devait également exceller dans l'histoire et dans le portrait. Élève de Benedetto Lutti, il dessinait dans le goût antique ; son pinceau est moelleux, sa touche fondue et spirituelle ; il avait emprunté aux grands maîtres son coloris et sa manière. Il vint à Paris en 1719, et fut agrégé à l'académie, dont il ne devint membre titulaire que neuf ans après, en 1742, n'ayant jamais pu trouver jusqu'alors le temps de faire son morceau de réception, *Diane et Endymion*, l'un des plus beaux tableaux de l'académie. Après avoir enrichi Paris de nombreux et beaux ouvrages, il retourna à Aix, où il mourut, en 1745. — Avant la révolution, on voyait de ce peintre, dans le chœur de l'église des Grands-Augustins, *Henri III recevant les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit*, tableau d'une composition heureuse, d'une exécution facile, qui doit maintenant figurer au musée de Versailles. Les artistes allaient aussi admirer dans la nef de Saint-Germain-des-Prés son *Saint-Pierre délivré de prison*. Il eut pour élèves son frère Charles-André, recteur de l'académie de Paris, et ses fils Louis-Michel, premier peintre du roi d'Espagne, et Charles-Amédée-Philippe, peintre du roi de Prusse.

VANLOO (Carle), naquit à Nice en Provence en 1705. Jean-Baptiste, son frère, ayant été appelé par le duc de Savoie, passa à Turin, et de là à Rome, où il le conduisit. Là il le fit entrer chez son ancien maître Benedetto Lutti, qui vivait encore. Ce fut dans son atelier que Carle Vanloo commença ses études de dessin et de peinture. Ayant fait la connaissance du célèbre sculpteur Legros, il prit goût à la statuaire, dans laquelle il eût pu se distinguer. La mort de Le

Gros, arrivée en 1719, le détermina à renoncer à ce projet; il poursuivit ses études de peinture, et revint en France, quoiqu'il eût à peine 18 ans. Une grande réputation l'y précéda. En 1724, il concourut pour le prix de peinture, et fut couronné pour un tableau représentant les *habitants de Sodome frappés d'aveuglement*. Puis il revint à Rome à ses frais. Ayant obtenu des prix à l'académie de Saint-Luc, il reçut, par la protection du cardinal de Polignac, alors ambassadeur de France à Rome, le brevet de pensionnaire du roi à l'académie, et une gratification. Il peignit dans cette ville, pour l'église Saint-Isidore, un magnifique plafond représentant l'apothéose de ce saint : cette œuvre fut généralement admirée. Il fit ensuite un *Saint François* et une *Sainte Marthe* pour l'église des Cordeliers de Tarascon. Allant à Turin avec son neveu et son élève François Vanloo, qui donnait déjà les plus grandes espérances, il le perdit par suite d'un accident arrivé en route : ce jeune homme avait vingt-deux ans. Il trouva des adoucissements à son chagrin dans les bontés du roi de Sardaigne, qui le traita avec la distinction qu'il méritait. Il peignit pour le cabinet de ce prince onze sujets de la *Jérusalem délivrée*, dans lesquels il sut unir à l'enthousiasme du grand poète la délicatesse et le charme de son pinceau. A cette époque, il fit la connaissance de Christine Sommis, sœur du célèbre Sommis, que l'on surnommait l'*Amphion de l'Italie;* elle se distinguait autant par sa belle voix que par les grâces de son chant. Carle Vanloo l'épousa, et lorsqu'elle vint à Paris, en 1734, on s'accorda à dire qu'elle était la première femme qui fit goûter aux Français la musique italienne. — La réputation de Vanloo augmentait de jour en jour. En 1735, il fit pour sa réception à l'académie *Marsyas écorché par l'ordre d'Apollon;* l'année suivante, il fut nommé professeur. Au salon de 1763, il exposa un portrait en pied du roi qui eut le plus grand succès; puis le tableau des *Grâces enchaînées par l'Amour*, qui ne fut pas moins goûté de la cour de Louis XV; mais les critiques n'ayant point partagé l'avis des grands seigneurs, on assure qu'il le mit en pièces. Le roi, affligé des suites de ce dépit, bien naturel chez un artiste, le nomma son premier peintre après la mort de Charles-Antoine Coypel, et le créa chevalier de l'ordre de St-Michel en 1761. — Vanloo a dû subir le sort commun à tous les peintres qui sacrifient la perfection au goût frivole d'une cour légère et aux caprices de la mode. Son talent a été loué à outrance de son vivant et contesté jusqu'à l'injustice après sa mort. Selon les uns, nous n'en pouvons dire assez de bien ; suivant les autres, nous en disons beaucoup trop. On ne remarque dans ses œuvres aucune partie très faible ni aucune de la première force. Entraîné par son extrême facilité et par ses heureuses dispositions, il composait ses tableaux avec une certaine aisance et avec une sorte de délicatesse qui en font tout le charme. Il était loin de connaître les moyens d'animer la toile et d'exciter la sensibilité, mais il excellait dans l'invention des scènes familières, et peignait ordinairement en ces occasions sa famille : on en a des exemples dans ses tableaux de la *Lecture* et de la *Conversation espagnole*, ainsi que dans celui qui représente un *Pacha faisant peindre sa maîtresse*. — Enfin, il faut le dire, le premier peintre de la cour fut au nombre des peintres novateurs : il avait de la facilité et de l'intelligence, mais il manquait d'esprit et de goût. La frivolité de son siècle lui fit adopter un style plus agréable que sévère, un coloris plus blafard que solide, un maniement du pinceau plus séduisant que vigoureux... Louis XV lui avait confié la décoration de la chapelle Saint-Grégoire aux Invalides, dans laquelle il avait à peindre les principaux sujets de la vie de ce Père de l'église. La mort étant venue le surprendre en 1765, à l'âge de soixante-un ans, au moment où il allait commencer ce travail, il n'en a laissé que les compositions qui se ressentent de sa vieillesse. Gabriel-François Doyen,

son élève, lui a succédé avec succès dans cette grande opération.

Chev Alexandre Lenois.

VANNEAU, genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, et qui parait devoir son nom à l'espèce de bruissement qu'occasionne le mouvement de ses ailes, comparé au bruit d'un van qu'on agite. Comme les pluviers, avec lesquels ils ont la plus grande analogie, ce sont des espèces voyageuses, renommées pour leur vélocité, et très répandues dans l'ancien continent, où elles vivent en troupes nombreuses, habitant près des fonds humides, qu'elles remuent pour en déterrer les vers dont elles se nourrissent. C'est au sein des marais, sur des mottes de terre assez élevées pour les mettre à l'abri des inondations, que les femelles construisent leurs nids. Les mâles se livrent souvent des combats acharnés, dont la possession d'une femelle est presque toujours le motif. — Le retour des frimas chasse ces oiseaux vers des climats plus doux, d'où ils reviennent chaque année, à l'époque de la ponte. — Nous avons en France deux espèces de vanneaux assez remarquables : le *vanneau huppé* (tringa vanellus), joli oiseau de la taille d'un pigeon, d'un beau noir à reflets bronzés, et portant derrière la tête une huppe longue et déliée. Ses œufs, au nombre de trois ou quatre par ponte, d'un vert foncé et tachetés de noir, passent pour délicieux. Les petits en sortent après vingt jours de ponte. — L'autre espèce dont nous voulions parler est le *vanneau pluvier* (tringa squatoria), connu aussi sous le nom de *vanneau suisse*, *vanneau gris* ou *varié*; variétés que des ornithologistes avaient prises à tort pour des espèces différentes, trompés par la différence du plumage d'hiver et d'été, et par le plumage de *noce*, c'est-à-dire celui que revêt le mâle pendant la saison des amours. Cette espèce, plus rare que le vanneau huppé, se rapproche beaucoup des pluviers. Saucerotte.

VANNES, ville de France, appellée par les Bretons *Guenet* (la belle), située à l'extrémité nord, et à 16 kilomètres de l'embouchure du golfe du *Morbihan*, qui a imposé son nom au département dont cette ville est le chef-lieu. — Vannes, qui possède une population de 12,000 ames, se divise en trois parties : la cité, dont les édifices sont groupés sur le sommet et le versant méridional d'une colline, et deux autres quartiers qui s'étendent dans la vallée. Ici, les habitations sont bâties sur pilotis. Deux forts ruisseaux provenant, l'un de Meüeon, l'autre de Saint-Avé, se réunissent à Vannes pour former une très petite rivière, que quelques géographes honorent du nom de Marle. Elle se sépare en deux bras avant de se perdre dans le port, et les ruisseaux dont elle est formée, n'opérant leur jonction qu'après avoir alimenté plusieurs étangs, notamment ceux de Camsquel, de Rohan, de l'Évêque, de Pognian, du Duc, et servi de moteur à des moulins à farine, à foulons, à tan et à papier. — La ville, proprement dite, est entourée d'une ceinture de hautes murailles, flanquées de tours, qui, pour le temps où elle fut fondée, en faisaient une place forte assez importante : elle avait six portes, dont quatre se voient encore avec leurs voûtes primitives. Son antiquité et les limites qu'on lui avait imposées expliquent suffisamment pourquoi ses rues sont étroites, sinueuses et mal bâties. La rue du Morbihan est la seule de l'intérieur qui soit large et bien alignée; ses maisons son construites avec plus de goût. Elles datent de 1675, époque où le parlement fut transféré à Vannes, par suite de troubles graves qui avaient éclaté à Rennes. On ne compte à Vannes que cinq places, dont la plus vaste, qui porte le nom de *Napoléon*, a été plantée et convertie en promenade en 1821. Jusqu'alors elle avait servi de champ de foire et de lieu de supplice. Maintenant, foires et exécutions capitales ont été transférées sur la place de Nazareth, à l'entrée de la route d'Auray. — Cinq faubourgs entourent la ville. Les murs et les tours qui la défendaient sont devenus des propriétés particulières. Il y a là d'agréables habitations et de jolies terras-

ses d'où l'on domine les faubourgs et les promenades publiques. Les tours qui défendaient la porte du levant, et celle qui a conservé le nom de *Tour du connétable*, parce qu'au XIVe siècle Olivier de Clisson y fut traîtreusement attiré et détenu par ordre de Jean IV, duc de Bretagne, ont servi de prisons jusqu'en 1830. C'était un séjour hideux, dans lequel prévenus et condamnés de toutes classes étaient entassés inhumainement sous l'influence meurtrière du froid, de l'humidité et du manque de lumière! — Il existait à Vannes douze monastères. Si l'on en excepte celui des Cordeliers, qui seul se trouvait dans l'intérieur de la vieille ville, ils étaient admirablement situés et pourvus d'enclos superbes. Presque tous ces couvents et leurs dépendances sont maintenant consacrés à des services publics ou convertis en propriétés privées. Ainsi la manutention occupe une partie de la communauté de Nazareth, dont l'enclos était si étendu qu'on a pu y élever une vaste prison, bien aérée, qui reçoit convenablement toutes les classes de détenus, et qu'en ce moment on y construit un abattoir public. La troupe de ligne loge aux Visitandines, la gendarmerie est casernée aux Jacobins, le couvent des Carmes est devenu la résidence épiscopale; un pensionnat de jeunes demoiselles est établi aux Capucins; la belle fonderie de métaux de M. Beluze est installée, depuis 1829, aux Ursulines; la retraite des hommes, premier établissement de ce genre, fondé en France, l'an 1664, par les soins et aux frais du vicaire-général Kerlivio, sert de magasins militaires et de caserne au besoin. Enfin, les tribunaux siégent dans les bâtiments de la retraite des femmes, fondés en 1679 par Mlle de Francheville. — On travaille à la rectification du plan de Vannes; il est fort à désirer qu'elle soit approuvée sans retard, autrement chacun continuera à bâtir à sa guise, sans avoir égard à la salubrité et à l'embellissement de la ville. — Le port est un bassin régulier, de 8 à 900 mètres de long sur 40 et quelques mètres de large, garni d'assez beaux quais. Malheureusement il ne peut recevoir que des navires de 80 tonneaux; des vases l'obstruent et rendent l'attérage fort difficile. Ces dépôts vaseux sont complétement à découvert à chaque reflux; alors, et particulièrement en été, ils exhalent une odeur infecte, désagréable pour les habitants, insupportable pour les étrangers. Cet inconvénient va disparaître : des travaux pour l'amélioration du port ont été adjugés; le devis s'élève à 200,000 fr. Après l'exécution de ce projet, Vannes pourra facilement recevoir des navires de 150 à 200 tonneaux. Sur le côté droit du port s'étend la promenade de *la Rabine*; les chantiers de construction s'aperçoivent sur la rive opposée. Jusqu'en 1824, les bâtiments qui arrivaient à Vannes avaient un grand détour à faire depuis la côte de Trussac jusqu'aux murs des jardins de la Santière. Alors, une tranchée fut faite dans la butte de Kérino, ce qui prolongea le port d'un quart encore, et réalisa, quoique très imparfaitement le beau projet qu'Antoine Fagon, évêque de Vannes, proposait de faire exécuter à ses frais, à la seule condition de donner son nom au nouveau canal. La morgue de la noblesse bretonne rejeta cette offre; elle ne voulut pas contribuer à populariser le nom d'un prélat qui n'était que le fils d'un médecin (1). Le canal, tel que l'avait conçu Fagon, devait avoir la même largeur que le port. La butte de Kérino devait être coupée de manière à permettre de jouir, de dessus le pont, de la vue d'une partie du golfe. Il est à regretter qu'en ouvrant la tranchée on ait agi avec trop de parcimonie; l'entrée est si étroite, qu'il n'y a passage que pour un seul chasse-marée. — Vannes s'offre de loin sous un aspect assez pittoresque qui la ferait juger favorablement par les étrangers qui n'en visiteraient pas l'intérieur. La cathédrale est

(1) Fagon père avait été premier médecin de Louis XIV, et professeur de chimie et de botanique au Jardin-des-Plantes, créé sous Louis XIII, en 1626, à la sollicitation de Delabrosse, son oncle. On peut regarder Fagon comme le fondateur du *Muséum d'histoire naturelle*. Peu d'hommes ont laissé après eux une plus belle réputation de probité, de désintéressement et de véritable savoir. *V.* Fagon.

l'édifice le plus important, quoiqu'à l'extérieur il soit, comme la plupart des monuments de ce genre, masqué par une ceinture de maisons élevées sans goût, sans régularité, et même par d'ignobles échoppes qui en rendent l'approche désagréable. Une flèche assez lourde a remplacé l'aiguille hardie et élancée que la foudre renversa le 18 février 1824. L'intérieur de la basilique est dépourvu de bas-côtés. Toutefois, son ensemble a de la grandeur et de la majesté. La cathédrale, placée sous l'invocation de St.Pierre, sert de paroisse; la seconde église paroissiale, Saint Paterne, n'offre rien de monumental. Il n'en est pas de même de la jolie église du collége, dont le style élégant et gracieux décore la place *Napoléon*. Cet édifice, bâti sur le point culminant de la ville, est lui-même dominé par une tour carrée, du haut de laquelle on jouit d'un vaste et beau panorama. — Vannes possède une école d'hydrographie et de navigation; un bon collége communal, auquel dans ces derniers temps on a annexé une école primaire supérieure (1); plusieurs écoles primaires fort bien tenues; une préfecture, un évêché, un séminaire, deux maisons d'éducation pour les jeunes demoiselles; trois hopitaux, trois casernes; une salle aux poissons, bâtie en 1821, au-dessus de l'un des bras de la rivière, etc. La salle de spectacle n'offre par elle-même aucun intérêt, mais elle rappelle un événement très important dans les annales du pays. Cette salle, qui se trouve au-dessus du marché à la viande, servait aux assemblées des états. François Ier, roi de France, y convoqua ce corps en 1532, et là, en sa présence et sans doute par la crainte qu'il inspirait, *fut sacrifiée l'indépendance d'un illustre duché qui avait long-temps porté le titre de royaume, et qui était plus ancien que la monarchie française dont il devenait une province*. (Essai sur les antiquités du Morbihan, par J. Mahé.) — La société polymathique du Morbihan, créée à Vannes en l'année 1826, a institué des cours publics et gratuits de botanique, de chimie et de minéralogie. Elle s'occupe avec un zèle soutenu à fonder un musée d'histoire naturelle et à rétablir la bibliothèque de la ville, à laquelle on ne songeait plus depuis la mort du savant abbé Mahé. La société philharmonique, dont la formation remonte à près de quarante ans, est très nombreuse, et se compose d'amateurs des deux sexes. Ses réunions, qui ont lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville, sont toujours fort suivies. On remarque à Vannes deux jolies promenades : celle du port déjà citée, et la *Garenne* qui se dessine en amphithéâtre. Ce n'était, avant 1750, qu'une montagne aride et escarpée. A cette époque survint une disette, durant laquelle elle fut transformée en promenade, ce qui procura aux pauvres le travail et le pain dont ils manquaient. Tout près, le long du mur de l'enclos de l'ancien couvent des Jacobins, furent exécutées la plupart des condamnations à mort prononcées contre ceux des émigrés pris à Quiberon, qui n'avaient pas été retenus à Auray. — La *Garenne* ne fut pas, à Vannes, le seul lieu où l'on fusilla les prisonniers de Quiberon, de nombreuses exécutions eurent également lieu derrière le *Gras-d'Or*, à peu de distance de l'étang au Duc, et sur plusieurs points au bord de la mer. Des fosses pouvant recevoir 20, 30 ou 40 personnes étaient creusées d'avance : les condamnés s'agenouillaient sur le bord et y tombaient percés de coups. Sous la restauration, leurs ossements ont été recueillis et réunis en un seul tombeau. — Le commerce maritime de Vannes, sans être considérable, procure des avantages réels à sa population et à celle des communes de l'arrondissement. En temps de guerre, ce port sert d'entrepôt à une grande partie de la Bretagne. Le fer, le sel, le miel, la cire, le suif, le beurre, le lin, le chanvre, les grains et les farines sont les objets exportés. Le commerce d'impor-

(1) Le collége de Vannes fut fondé en 1577, par René d'Arradon. Avant la révolution, cet établissement n'avait pas moins de 12 à 1,500 élèves, et il jouissait dans la province d'une réputation méritée.

tation consiste principalement en résines, huiles, et en vins et eaux-de-vie provenant de la Loire-Inférieure, du bassin de la Gironde et des départements du Midi. La tourbière de Montoir, près de Savenay, expédie à ce pays une certaine quantité de son combustible, dont la cendre est recherchée comme amendement, même après avoir été lessivée, pour en retirer le sulfate de soude qu'elle contient. — Les navires de Vannes fréquentent les ports français de l'Océan et de la Méditerranée. Quelques-uns font des voyages sur les côtes d'Espagne et d'Angleterre. Les routes de Rennes, Redon, Nantes, Lorient, Quimper et Saint-Brieuc traversent la ville, et contribuent, avec la voie de mer, à son approvisionnement et à l'écoulement des produits du pays. — Les marchés qui s'y tiennent le mercredi et le samedi sont pourvus de tous les objets nécessaires à la vie. Le poisson et les coquillages y affluent, abondants et variés; la viande, le beurre et les légumes y sont de qualité supérieure. Dix-huit foires s'y tiennent pour le commerce des chevaux et du bétail. La principale, fixée au deuxième samedi après Pâques, et qui dure quinze jours, est la plus importante. Il s'y fait un assez grand débit de bijouterie, coutellerie, quincaillerie, mercerie et bimbeloterie. La foire de Saint-Symphorien vient en seconde ligne : elle se tient le 22 août, et est suivie, pendant quelques jours, de la vente de la plupart des articles exposés à la foire de Pâques. A ces réunions, les étrangers sont frappés de la variété des costumes des habitants des campagnes et de l'élégance des femmes de certains cantons. — L'industrie n'est pas très étendue : elle consiste dans quelques tanneries, une brasserie, une petite fabrique de papiers peints pour tapisseries, et dans la fabrication d'une étoffe grossière, presque imperméable, connue sous le nom de *drap de Vannes*, entièrement consommée dans les campagnes des environs. Nous devons mentionner plus spécialement : 1° une fonderie de fer avec four à coke, dans laquelle on confectionne tous les objets d'art, d'ornement et d'utilité domestique; 2° l'établissement dit du *Père-Éternel*, dirigé par des sœurs de la Charité de Saint-Louis, et qui est dû à la piété éclairée et à la générosité de Mmes Molé et de Lamoignon-de-Malesherbes, mère et aïeule de M. le comte Molé, pair et ancien ministre. Les toiles, le coton filé et les dentelles qui sortent de cette maison jouissent d'une certaine réputation, et le produit de leur vente contribue à l'instruction morale et industrielle de soixante jeunes filles qui y sont admises gratuitement, et qui n'en sortent que lorsqu'elles sont en état de gagner honorablement leur vie. Une succursale de cette maison a été créée à Auray par les mêmes fondatrices. 3° La construction des *chasse-marées*, que leur solidité et leur coupe font préférer à tous ceux qu'on construit sur les autres points du littoral. — Les défrichements se multiplient dans le voisinage, et tout fait espérer qu'avant peu on n'y verra plus de ces landes arides et monotones, qui décèlent l'ignorance ou l'apathie de ceux qui les possèdent. — Les Vannetais sont bienveillants, affables, hospitaliers, charitables. Il est à remarquer que, sur une population peu considérable, cette ville s'énorgueillit toujours d'un certain nombre de jolies femmes. Le bon goût qui préside à leur toilette charme l'œil, et l'éducation qu'elles reçoivent rend leur société agréable. — Vannes, bien qu'elle n'offre par elle-même rien qui soit digne de fixer l'attention des voyageurs, est pourtant visitée tous les étés par des étrangers, des artistes, des amateurs, qui viennent explorer la Bretagne, étudier ses antiques monuments, et reproduire par le crayon ou le pinceau ses sites si variés et si pittoresques. — Nous terminerons en engageant les étrangers à ne pas quitter le pays de Rhuys sans visiter, à Sarzeau, la maison où naquit Alain-René Le Sage, l'immortel auteur de *Gil-Blas*. — Beurrier, Mazéas, et les jé-

suites Baudory et Kervillas sont nés à Vannes. Cette ville, depuis quarante ans, a noblement payé sa dette à l'armée; plusieurs officiers-généraux qui y ont vu le jour se sont fait une haute réputation de bravoure et de talents militaires. — Pour écrire cette notice, nous nous sommes fait un devoir de consulter les *Annuaires du département*, rédigés avec conscience et talent par M. Cayot-Délandre; les *Antiquités du Morbihan*, de feu l'abbé Mahé, et les notes dont nous sommes redevables à l'amitié et à la complaisance de MM. Fautrel et Claret, le premier chef de division, et le second, conseiller de la préfecture.

Le Sant (de Vannes).

VANNUCHI, plus connu sous le nom d'André del Sarto (*v.* Sarto [André del]).

VAN OOST (Les deux Jacques Van) (*v.* Oost).

VAN OSTADE (Adrien) (*v.* Ostade [Adrien Van]).

VAN-SWIETEN (Gérard), célèbre médecin, naquit à Leyde le 7 mai 1700. Ayant perdu de bonne heure ses parents, il fut confié à des tuteurs qui furent tout aussi peu soigneux de ses biens que de son éducation : mais bientôt l'amour de l'étude, une aptitude remarquable pour apprendre, et une mémoire prodigieuse, firent surmonter à Van-Swieten ces premières difficultés. Après avoir terminé ses humanités à Leyde, il fit sa philosophie à Louvain, et revint ensuite dans sa ville natale étudier la médecine sous la direction du célèbre Boerhaave, qui brillait alors de toute sa gloire. Van-Swieten, par son application et ses rapides progrès, ne tarda point à devenir l'élève le plus distingué et l'ami de son maître, pour la mémoire duquel il professa une vénération qu'il conserva jusqu'à son dernier jour. Passionné pour tous les genres d'études scientifiques et littéraires, Van-Swieten compromit gravement sa santé par l'excès de travail; il finit même par tomber dans une sorte de mélancolie sombre qui énerva ses forces, le priva de sommeil, et lui fit prendre de l'aversion pour toute sorte d'alimentation. Il ne fallut rien moins que les soins éclairés, et surtout l'autorité révérée de son illustre maître, pour contraindre Van-Swieten à mettre un frein à ce désir insatiable de s'instruire. Toutefois, sa santé avait été si profondément altérée par l'excès de ses premières études, qu'il s'en ressentit d'une manière fâcheuse durant tout le reste de sa vie. Son caractère surtout conserva une empreinte de tristesse et d'irritabilité, qui réagit d'une manière fâcheuse sur tous les actes de sa glorieuse carrière scientifique. Malgré ses études de prédilection qui s'appliquèrent aux diverses branches de l'art médical, Van-Swieten utilisa avec tant de persévérance tous les instants de sa vie, qu'indépendamment de presque tous les idiomes européens qu'il parlait et écrivait avec facilité, il put encore trouver le temps d'apprendre la langue arabe.—Outre la littérature grecque et latine qu'il possédait d'une manière remarquable, Van-Swieten avait aussi des connaissances très étendues en astronomie, en histoire naturelle, en mathématiques, en physique et en mécanique. Enfin, son travail assidu et opiniâtre, son ardeur infatigable, son intelligence active qu'aucune veille ne lassait, qu'aucune recherche ne rebutait, lui acquirent une vaste érudition qui embrassait presque toutes les branches des connaissances humaines. A l'âge de 25 ans, Van-Swieten obtint le grade de docteur en médecine, et fit paraître, pour sa thèse inaugurale, une dissertation latine *sur la structure et l'usage des artères*. Son maître élevait alors une école médicale nouvelle à la place de celle fondée sur les théories métaphysiques qui faisaient depuis longtemps la base de l'enseignement. Passant d'un extrême à l'autre, Boerhaave crut pouvoir rattacher tous les phénomènes de l'économie vivante aux lois physiques et mécaniques qui régissent les corps inanimés. Ce fut cette théorie que Van-Swieten se chargea de développer dans ses brillants *Commentaires sur les aphorismes de Boerhaave*. La force de dialectique, l'élégance de style, l'é-

rudition et le sentiment de profonde conviction qui règnent dans cet important ouvrage furent sans doute la cause du grand succès qu'il obtint dans le monde scientifique, malgré le principe erroné qui sert de base à ce système. Grâce à son brillant commentateur, la doctrine de Boerhaave fut généralement adoptée par tous les médecins de l'époque, et continua à être professée durant près d'un siècle dans presque toutes les facultés de médecine. Laissant de côté les principes théoriques, qui plus tard ont été renversés par l'école de médecine française, l'ouvrage de Van-Swieten peut être encore considéré aujourd'hui comme un des plus précieux monuments élevés à la médecine pratique. Le mérite éclatant que l'auteur y déploya lui fit décerner peu de temps après le titre de professeur de l'université de Leyde; mais comme Van-Swieten appartenait à la religion catholique, ses ennemis faisant valoir un article de loi relatif à la religion de l'état (le luthéranisme), l'obligèrent à se démettre de sa chaire qu'il avait si noblement acquise. — Cette persécution exercée contre ses croyances religieuses, dont il ne voulut point faire le sacrifice, lui attira la protection de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, qui, en 1745, l'invita à se rendre à Vienne, le nomma son premier médecin, directeur général de l'université impériale, conseiller et baron de l'empire, etc., etc. Van-Swieten n'accepta toutes ces dignités qu'à la condition expresse qu'il pourrait continuer sa vie simple et studieuse. N'étant ni courtisan ni homme de loisir, et ne voulant pas s'astreindre à l'étiquette minutieuse de la cour, il s'y présenta avec le costume sévère qu'il portait dans sa république batave. Marie-Thérèse, sachant apprécier la riche acquisition que l'Autriche venait de faire en la personne de Van-Swieten, l'honora d'une bienveillance toute particulière, le laissa entièrement libre dans toutes ses habitudes d'indépendance, et ne voulut le décider à porter des manchettes qu'en se donnant la peine de les lui broder elle-même. A dater de son arrivée à Vienne, l'impératrice n'agit que d'après le conseil et les suggestions de Van-Swieten pour tout ce qui concernait l'enseignement universitaire de son vaste empire. C'est à lui que Vienne dut l'établissement des amphithéâtres publics de chimie et d'anatomie, la fondation d'un jardin des plantes et la création importante des cours de clinique, qui ont servi de modèle à tous ceux qui ont été créés plus tard tant à Paris qu'ailleurs. Malgré ses nombreuses occupations, Van-Swieten continua à professer à l'université les doctrines de son maître. Son éloquence et sa réputation européenne donnèrent un tel retentissement à son enseignement, que Vienne devint, comme l'est aujourd'hui Paris, l'école de perfectionnement de la plupart des jeunes médecins des diverses facultés de l'Europe. Les nombreuses annotations faites par Van-Swieten aux œuvres de Boerhaave, et surtout les travaux particuliers qu'il a publiés sur différentes parties de la médecine, ont suffisamment prouvé qu'il ne s'était pas borné, ainsi que l'ont répété ses adversaires, à développer les opinions de son maître. Un reproche qu'on pourrait néanmoins lui adresser serait d'avoir accepté tous ses préceptes comme autant d'articles de foi qu'il se donna mission de défendre et de propager. Sévère pour lui-même, Van-Swieten ne fut pas toujours assez indulgent pour les autres; l'exécution d'un devoir était pour lui et pour ses subordonnés une règle inflexible que nul ne devait enfreindre; il était surtout inexorable pour la dissimulation et le mensonge. Cette austérité de mœurs et cette rigidité de principes durent inévitablement lui susciter de nombreux et puissants ennemis, contre lesquels son auguste protectrice eut souvent occasion de le défendre; et, comme en dernier lieu, elle l'avait nommé censeur des ouvrages licenciéux, quelques-uns de ses adversaires essayèrent de s'en venger, en l'appelant dans leurs écrits le *tyran des esprits* et l'*assassin du corps*. — Van-Swieten, après avoir glorieuse-

ment parcouru sa carrière médicale, mourut à Schœnbrun le 18 juin 1772 des suites d'une gangrène au pied. L'impératrice alla le visiter plusieurs fois pendant sa maladie, durant laquelle il conserva toute la noblesse de son caractère et de ses principes religieux. Il vit arriver sans crainte son dernier moment, sûr de laisser après lui une mémoire sans tache et digne de respect. La mort de Van-Swieten causa un vif et sincère regret à Marie-Thérèse, qui versa quelques larmes généreuses sur la mort de son illustre ami. Durant sa vie, elle l'avait comblé de richesses et d'honneurs; après sa mort, elle voulut encore honorer dignement sa mémoire en lui faisant ériger une statue dans le palais de l'université, et en ordonnant que son corps fût inhumé dans la chapelle privilégiée des Augustins de Vienne, où reposent les cendres des hommes célèbres qui ont été la gloire de leur siècle. — Les principaux ouvrages de Van-Swieten sont : 1° sa *Dissertation in-4° sur l'organisation et les fonctions du système artériel*; 2° ses *Commentaires sur les aphorismes de Boerhaave* (5 volumes in-4°); une *Description des maladies des armées et leur mode de traitement* (1 volume in-8°). Ces ouvrages, écrits en latin, ont été traduits en français et en anglais. Dr L. Labat.

VAPEUR, Vaporisation, matière déliée et humide qui, sous forme de fumée, se dégage des liquides soumis à l'action de la chaleur, et s'élève à une certaine hauteur dans l'atmosphère, où, ayant perdu son calorique, elle se condense pour retomber en neige, en pluie, en rosée, etc. Tous les liquides, et même le mercure, peuvent se vaporiser. On donne aussi le nom de *vapeurs* à un grand nombre de produits chimiques, dont plusieurs sont employés dans la médecine et dans les arts. L'éther acétique, les éthers sulfurique, benzoïque, oxalique; les chlorures de silicium, de soufre, et beaucoup d'autres substances, sont considérés comme des vapeurs, quoique leur pesanteur spécifique soit plus grande que celle de l'air atmosphérique. La vapeur d'eau, la seule dont nous nous occuperons, est spécifiquement plus légère que l'air, son poids, à volume égal, n'étant guère au-dessus des trois cinquièmes de l'autre. Elle joue dans la nature un rôle tellement important, les hommes sont parvenus à l'approprier à leurs besoins de tant de manières, qu'il était impossible qu'elle ne fixât pas l'attention de tous les hommes qui s'intéressent aux sciences naturelles, et qu'elle ne devînt pas un objet d'études, de recherches et d'expériences pour les physiciens. Ces études remontent à une assez grande antiquité, puisqu'il y a bientôt deux mille ans qu'elles conduisirent Héron d'Alexandrie, dont le nom a conservé sa célébrité, à l'idée que la vapeur pouvait être employée comme force motrice; idée qui, à la vérité, est restée stérile pendant une longue suite de siècles, et ne s'est pour ainsi dire réalisée que de nos jours. — Ce n'est pas seulement comme pouvant servir de force motrice que la vapeur a dû être étudiée. Dans les détails de l'économie domestique, on a continuellement l'occasion de soumettre des liquides à une évaporation plus ou moins complète, plus ou moins prolongée, suivant le but qu'on se propose. On a donc intérêt à bien connaître toutes les circonstances de cette opération, et comment on peut activer ou retarder la formation de la vapeur. Ainsi, on ne serait pas parvenu à procurer au fabricant de sucre le double avantage de l'économie du temps et de la supériorité du sucre produit, si l'on était resté dans l'ignorance des conditions physiques de la formation de la vapeur, tandis que cette connaissance acquise par des études et des expériences suivies, a conduit à découvrir qu'en faisant le vide dans la chaudière où se trouvent les sirops destinés à être convertis en sucre cristallisé, l'évaporation s'accomplit beaucoup plus promptement et à un degré de chaleur bien moins élevé, lequel, par conséquent, n'expose pas autant le sucre à être brûlé que lorsque la pression de

l'atmosphère s'exerce librement sur la surface des sirops. — Pour être en état de demander à la pratique un semblable résultat, il était nécessaire de savoir que la vapeur d'eau jouit d'une grande force élastique, mais qu'elle ne peut librement s'élever au-dessus du milieu qui contient le liquide sur lequel la chaleur agit que quand cette force élastique est plus grande que celle exercée par la pression atmosphérique. Il fallait de plus ne pas ignorer que cette pression est d'autant moindre que la colonne d'air se trouve plus courte, et qu'elle deviendrait nulle s'il était possible de supprimer complétement le poids de cette colonne ou d'en détruire l'effet. En effet, le point où la vapeur d'eau commence à exercer au dehors sa force élastique, et qu'on nomme le point d'ébullition, n'est pas fixe et invariable. Au niveau de la mer, où l'expérience a appris que le poids de la colonne atmosphérique soutient le mercure dans le tube d'un baromètre à la hauteur moyenne de 760 millimètres, il faut, pour porter l'eau à l'ébullition, que la vapeur formée ait acquis la force élastique que peut lui donner une chaleur de cent degrés mesurée au thermomètre centigrade, tandis que, sur un point d'une montagne où la pression ne serait plus que de 380 millimètres, l'ébullition commencerait au moment où l'eau aurait atteint une chaleur de 83 à 84 degrés du même thermomètre. — La vapeur d'eau produite par une chaleur qui ne dépasse pas cent degrés peut être très utilement employée, et l'est souvent en effet à des usages domestiques ou dans l'intérêt de l'industrie. On s'en sert avec avantage pour chauffer les édifices publics ou particuliers, les serres où l'on élève des plantes exotiques et celles où l'on cultive des primeurs, les salles où l'on étend du linge ou des étoffes pour les sécher; on pourrait l'employer avec avantage pour sécher les blés récoltés par des temps trop humides, où avant d'être parvenus à une parfaite maturité. On peut aussi en tirer parti dans les détails d'un ménage, à la cuisine, à la buanderie, etc. Mais, dans ces différents cas, c'est la seule chaleur qu'elle transmet qu'on utilise. Lorsqu'on veut qu'elle puisse être employée comme moteur, emploi pour lequel ont été inventés les appareils ingénieux, mais très compliqués, qu'on nomme machines à vapeur, il est indispensable qu'elle soit produite à un degré de chaleur assez élevé pour qu'elle puisse conserver une force élastique suffisante et remplir le but qu'on s'en propose, après avoir consumé une partie de cette force à vaincre les frottements des appareils qu'elle doit parcourir, et après en avoir perdu une autre portion par les refroidissements que lui font éprouver des causes diverses, avant qu'elle ait atteint le point où elle agit efficacement. — L'emploi de la vapeur comme force motrice a pris une telle extension, qu'on a dû considérer comme un objet très important de rechercher la détermination précise des quantités de chaleur nécessaires pour donner à la vapeur les différents degrés de force dont on peut faire usage dans la pratique. De nombreuses expériences ont été faites à ce sujet en France, en Angleterre, aux États-Unis et dans d'autres pays, et les résultats en ont été rendus publics par la plupart des physiciens qui les ont obtenus. Les tables qu'ils ont dressées sont loin de s'accorder toutes entre elles; les différences qu'elles présentent ont dû faire désirer que d'autres expériences, sur la précision desquelles on pût compter, rectifiassent ce que les premières pouvaient contenir d'erroné. L'académie des sciences ayant chargé de ce travail une commission prise dans son sein, les expériences auxquelles se livrèrent les membres qui la composaient, et dont un rapport, rédigé par le savant Dulong, fit connaître les résultats, semblent avoir atteint ce but d'une manière assez complète pour qu'on puisse regarder comme aussi exactes que possible dans la pratique les tables qui accompagnent le rapport. Ces tables constatent des faits déjà connus, savoir : que la pression moyenne atmosphérique

élève le mercure dans le baromètre à 760 millimètres de hauteur, ce qui équivaut à la pression exercée par le poids d'un kilogramme et trente-trois milligrammes sur une surface d'un centimètre carré, et que, pour faire équilibre à cette pression, il faut que l'eau ait été portée à cent degrés centigrades de chaleur. Elles apprennent que, pour obtenir de la vapeur dont la force élastique soit double de celle que donne l'eau chauffée à 100 degrés, il faut élever la chaleur à 121 degrés et demi; que, pour l'avoir quadruple, il faut que cette chaleur atteigne 144° 95, et que, pour arriver à une force dix fois plus grande, il faut que le thermomètre qui sert à la mesurer marque 182 degrés. La plupart des physiciens qui se sont occupés de recherches analogues à celles ordonnées par l'académie ont donné des formules pour trouver le rapport entre les températures et les forces élastiques; mais ces calculs empiriques sont tout à fait inutiles quand on a les tables de M. Dulong. L'emploi de la vapeur, procurant aux établissements industriels qui l'adoptent une grande économie de temps et d'argent, devait prendre en peu de temps parmi nous une grande extension : c'est ce qui est arrivé. Les usines, les fabriques, les manufactures, tous les ateliers montés sur une grande échelle, font maintenant usage de la vapeur, soit qu'on la fasse servir comme moteur mécanique, soit qu'on se borne à utiliser sa chaleur. L'application qu'on a faite de sa force motrice à la navigation et au transport des hommes et des denrées sur les chemins de fer, et même sur les routes ordinaires, mérite surtout d'être remarquée. L'établissement des bateaux à vapeur, chez tous les peuples maritimes, est une véritable révolution commencée dans la marine : non seulement ils rendent plus faciles et plus promptes les communications entre les différents pays, mais ils paraissent destinés à devenir les plus puissants moyens d'attaque et de défense qu'emploieront un jour les nations qui ont une marine. L'utilité de la vapeur, employée comme force motrice sur les chemins de fer, est trop bien appréciée maintenant pour qu'il soit nécessaire de la faire ressortir. — Malheureusement, les immenses avantages que les hommes retirent, ou sont appelés à retirer de l'emploi de la vapeur, sont accompagnés de graves inconvénients, ou, plutôt, de dangers très sérieux. Pour obtenir cet agent si utile, et pour être en état d'en faire un usage continu, il est nécessaire de chauffer l'eau qui sert à le former dans des vases clos, contre les parois desquels sa force élastique agit continuellement, et avec d'autant plus d'énergie que la température de l'eau se trouve élevée à un plus haut degré. S'il arrive que la matière qui forme le vase se trouve trop faible pour résister à l'effort qui se fait contre ses parois, alors elle est forcée de céder; une explosion a lieu, et les débris du vase, écartés avec violence par la force élastique de la vapeur, renversent et détruisent, en se dispersant, tout ce qui se rencontre sur leur passage. Le moyen généralement employé pour prévenir d'aussi funestes accidents consiste dans l'emploi de soupapes adaptées aux chaudières de fonte, qui contiennent l'eau qu'on veut vaporiser : ces soupapes, qui doivent s'ouvrir lorsque la vapeur a acquis assez de force pour exposer à une explosion, donnent issue à cette vapeur, qui, cessant de presser avec autant d'énergie la paroi intérieure de la chaudière, fait disparaître, pour le moment du moins, le danger de son explosion. Mais les soupapes ne préservent pas toujours une chaudière des accidents qu'elles sont destinées à prévenir : par suite de négligence ou par d'autres causes, elles ne remplissent pas ou elles remplissent mal leur objet. Il y a, d'ailleurs, beaucoup d'autres causes, dont quelques-unes sont encore peu connues, qui peuvent, lors même que les soupapes de sûreté auraient un jeu régulier, amener des explosions. La vie des hommes est intéressée à ce que ces causes soient étudiées et découvertes, afin qu'on puisse trouver les moyens d'y remédier : elles ont été, elles continuent

à être l'objet des recherches des physiciens, mais il reste encore beaucoup à faire pour qu'on puisse regarder comme résolue la question relative à un moyen certain de prévenir les explosions dans tous les cas et dans toutes les circonstances. En attendant qu'elle le soit, les gouvernements ont pris des mesures pour s'assurer que les chaudières à vapeur sont faites et employées avec autant de précautions qu'il est possible d'en prendre, dans l'état actuel des choses, pour rendre leur explosion, sinon impossible, du moins extrêmement rare. Les ordonnances rendues en France sur cette matière se distinguent particulièrement par la sagesse de leurs dispositions; et c'est aux mesures qu'elles prescrivent qu'il faut attribuer, en très grande partie, la sécurité qu'on trouve sur nos bateaux à vapeur. Il n'est pas de pays où cette sorte de bâtiment soit employée, qui offre, proportion gardée, moins d'accidents que le nôtre.

V. De Moléon.

VAPEURS (pathologie), nom donné vulgairement à l'hystérie et à l'hypocondrie, à raison, sans doute, de la sensation des vapeurs qui, chez beaucoup de malades, semblent s'élever du ventre ou de quelque autre partie vers la tête ou le cou. — *Vaporeux*, sujet aux vapeurs. — *Affection vaporeuse*, accompagnée de vapeurs. — On prétend que ce fut un certain abbé Ruccelaï, né à Florence d'une famille alliée aux Médicis, et fils d'un fameux partisan sous Louis XIII, qui, le premier, apporta les *vapeurs* en France, ou, pour mieux dire, qui, le premier, mit à la mode le mot *vapeurs*, pour désigner ce malaise, ces inquiétudes, compagnes ordinaires de la mollesse et du désœuvrement. Cet abbé, que le maréchal d'Ancre avait introduit à la cour de France, s'y fit remarquer par son luxe et sa mollesse: il mourut en 1628.

X.

VAR (Varus), rivière de Provence qui donne son nom au département qu'elle traverse. Elle prend sa source au mont Cémélione, au-dessus du village d'Entreaulnes, dans les Alpes, passe à Annot, et se jette dans la Méditerranée, entre Nice et Antibes. La plus grande portion de son cours appartient au royaume sarde, dans lequel elle traverse la partie occidentale de l'intendance générale de Nice. Dans son parcours, elle reçoit la Vaire, l'Esteron, la Tinea, le Coromb, la Linee et la Vésuvie, petites rivières qui la grossissent de leurs tributs. Depuis Glandèves, elle est navigable durant l'espace de douze lieues. Sa pente est inégale et rapide, ce qui donne à son cours une vitesse qui en rend le passage difficile et dangereux. Le nom de *Var* lui vient de *variare* (changer), parce qu'en effet peu de rivières sont aussi sujettes à changer de gué et de lit. Il est rare que, dans les pluies d'hiver ou aux époques de la fonte des neiges, elle ne se répande point dans la campagne, où elle occasionne toujours de grands ravages par la direction capricieuse et inattendue qu'elle prend dans ses débordements. Peu profonde et fort peu encaissée, il suffit de la moindre crue pour la faire passer par-dessus ses bords. Dans les grandes eaux, elle roule comme un torrent à travers les terres, se fraie une route nouvelle et rentre rarement dans le lit qu'elle a quitté. La ville de Glandèves a tellement souffert des débordements de cette rivière, qu'elle en est presque détruite. Le Var est surtout remarquable sous le rapport de la géographie politique, en ce qu'il a toujours servi de limite entre la Gaule et l'Italie, ainsi que le constatent Strabon, Ptolémée, Pline, Mela et Lucain. Aujourd'hui, sa partie inférieure trace la frontière entre le Piémont et la France, et sert de démarcation entre ces deux états. On lit dans certains auteurs qu'à une époque reculée on trouva quelquefois, parmi les sables qu'il charie, des paillettes d'or comme dans la Durance. Si ce fait est exact, il ferait supposer la présence de quelques mines dans les environs. Au reste, nous-même nous avons trouvé un jour, du côté de Grasse, sur une montagne dépouillée presque entièrement de végétation, un morceau d'or

natif, de la grosseur d'une petite noisette, ainsi qu'un minerai de cuivre beaucoup plus gros, dans lequel les corps hétérogènes étaient en très petite quantité. On rencontre abondamment dans cet endroit des pierres quartzeuses, micacées, et surtout de ces pierres tendres, lamellées et brillantes, dont on fait la poudre d'or. L. de Tousard.

VAR (Département du). Il est appelé ainsi de la rivière de ce nom, qui coule dans sa partie orientale et le sépare du Piémont. On le trouve à l'extrémité sud-est de la France, dont il forme une portion des frontières maritimes. Il se compose de la partie orientale de la basse Provence, et se trouve borné au nord par le département des Basses-Alpes et le comté de Nice, à l'est et au sud par la Méditerranée; et à l'ouest, par le département des Bouches-du-Rhône. Sa surface est de 368 lieues carrées; on y compte une population de 320,000 ames, ou 869 habitants par lieue carrée. Il est traversé au nord et au nord-est par des ramifications de la chaîne des Alpes. Les principales rivières qui l'arrosent sont : le Var, la Siagne, l'Argens, la Pis, l'Aille et l'Yerdon. Il tient un rang distingué parmi les départements de second ordre. Sa situation avantageuse, les accidents variés de son terrain, la diversité de ses productions, la beauté de son ciel, surtout dans la partie méridionale, peuvent lui promettre, dans un avenir peu reculé, une prospérité qui le dispute aux contrées les plus florissantes. Il ne faut pour cela que dissiper l'ignorance de ses habitants, qui a toujours été l'obstacle le plus invincible à toute espèce de progrès. Déjà, depuis quelque temps, le mouvement semble se communiquer aux principales villes, tant du littoral maritime que de l'intérieur.—On l'a divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Draguignan, Toulon, Brignolles et Grasse. La première de ces villes est le siége de la préfecture; les autres sont des sous-préfectures. Cependant, Toulon est le chef-lieu d'une préfecture maritime et de la 8e division militaire. Il possède aussi la recette générale, quoique ordinairement le siége de cette administration soit dans le chef-lieu du département. Les autres villes un peu importantes du département sont : Fréjus, siége d'un évêché; Saint-Tropez, port de commerce; Saint-Maximin; Barjols; Antibes, port militaire et place forte; Cannes, port militaire; la Seyne, port de mer; Vence; Hyères et Cuers. On y compte 32 cantons ou justices de paix, et 210 communes. Le département du Var ressortit au diocèse d'Aix et à la cour royale de cette ville. Il envoie cinq députés à la chambre. L'inégalité de son sol, qui est coupé de montagnes et de vallées presque partout, varie les effets de sa température. Dans les montagnes, le climat est froid, âpre, tandis que la chaleur est quelquefois excessive dans les vallées. Cette disposition permet aux habitants du Var de cultiver une foule de plantes et d'arbres à fruits, qui ne vivent que dans les contrées chaudes, tels que le caprier, le safran, la canne à sucre, le dattier, l'oranger qui vient en pleine terre, le grenadier, l'olivier, le jujubier, le citronnier, le caroubier, etc., etc. Il produit aussi d'excellents marrons, qu'on transporte à Paris sous le nom de marrons de Lyon. On trouve dans les forêts de la partie méridionale une foule de fruits naturels, dont la plupart sont d'un goût délicieux : de ce nombre nous citerons l'arbousier et l'azerolier. Le pin, qui est l'arbre le plus commun de ces forêts, produit également une pomme dont les noyaux sont d'un manger agréable. Les principales productions de cette contrée consistent en vins rouges et blancs muscats, huiles, oranges, figues, prunes de Brignolles, pistaches, etc. Les savons et la parfumerie y forment une branche de commerce considérable. On y extrait du marbre de diverses couleurs, de la pierre de taille, du granit, de l'albâtre, du porphyre, du plâtre, de la houille et de la pouzzolane. On a reconnu des mines d'or près de la ville d'Hyères et du village de la Garde-Freynet, mais très peu riches. Ce dépar-

tement a peu de pâturages; aussi produit-il plus de moutons que de gros bétail. Les récoltes de blé n'y sont point non plus suffisantes pour les besoins de la population; c'est ordinairement en Grèce qu'elle s'approvisionne. En résumé, le département du Var possède des ressources qui ne demandent qu'à être mieux exploitées pour augmenter de beaucoup la fortune de ses habitants.

L. de Tourseil.

VARECH, plante marine, autrement nommée *fucus*, et qui croît sur les rochers, que la mer tantôt couvre et tantôt laisse à sec (*v.* Hydrophytes).

VARENNES (François BILLAUD- [*v.* Billaud-Varennes]).

VARIANTES. Avant de prendre la plume, l'écrivain qui a du goût, de la conscience et quelques égards pour ses lecteurs, se donne ordinairement la peine de réfléchir. Ce n'est pas sans avoir hésité, sans avoir délibéré, qu'il s'arrête à telle ou telle pensée, qu'il adopte telle forme à l'exclusion de telle autre. Enfin, son choix est-il fait, sa tâche n'est point encore achevée. Souvent, le temps qui change tout change aussi sa manière de voir ou de sentir; l'auteur éprouve le besoin de modifier certaines parties de son œuvre, tantôt dans la seule intention de l'améliorer, tantôt par pur caprice ou pour obéir à quelque revirement d'opinion sur les personnes ou sur les choses. Il serait curieux de suivre et d'étudier, sur les manuscrits d'un homme de génie, les diverses phases de cette sorte d'enfantement littéraire. Il y aurait certainement intérêt et profit à chercher pourquoi telle phrase a été supprimée, pourquoi telle image a été substituée à telle autre image, tel tour à tel autre tour, telle pensée à telle autre pensée, qui figuraient d'abord dans l'ouvrage. Ce sont ces changements qu'un auteur fait subir à son travail qui ont reçu la dénomination de *variantes*, dénomination technique pour ainsi dire, puisqu'on ne l'emploie que pour désigner les diverses leçons d'un texte. On dit les *variantes* d'un poème, d'un discours, ou de tout autre ouvrage en prose ou en vers, comme on dit les *variations* de la température, les *variations* du protestantisme. Nos auteurs des siècles antérieurs au nôtre ne publiaient guère de nouvelles éditions de leurs livres sans y introduire quelques variantes. La volumineuse collection des œuvres de Voltaire en offre de nombreux échantillons. Sa *Henriade*, ses tragédies, ses poèmes, quelques-uns de ses écrits en prose, ont donné lieu à de fréquentes variantes, que notre savant bibliographe M. Beuchot a pris le soin d'indiquer dans son édition de Voltaire, qui est assurément la plus complète et la plus curieuse de toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour. Aujourd'hui, les variantes sont rares dans nos ouvrages modernes. Les écrivains de la nouvelle école ne font pas tant de façons avec le public : ils sont trop satisfaits de tout ce que leur génie produit du premier jet, pour avoir la pensée d'y changer seulement un *iota*. Mais, à défaut de leurs variantes, nous avons celles de nos orateurs parlementaires dans les colonnes du *Moniteur*. Il arrive à ces messieurs de corriger les épreuves de leurs discours de manière à faire dire, par l'organe officiel du gouvernement, à peu près le contraire de ce qu'ils avaient dit dans l'assemblée. On sent combien des variantes de cette espèce sont dans l'intérêt de la vérité. Je vous le demande, après cela, si vous voulez écrire l'histoire de notre époque, suivrez-vous aveuglément l'inexorable *Moniteur?*

Champagnac.

VARIATIONS. « La *variation*, dit l'auteur des *Synonymes*, consiste à être tantôt d'une façon, tantôt d'une autre; » c'est dans ce sens qu'on dit la *variation* des témoins dans leurs récits; les *variations* de l'église gallicane; les *variations* atmosphériques, etc. On donne aussi le nom de *variations* aux différentes manières de jouer ou de chanter un air, en y ajoutant des notes ou des agréments, sans rien changer au thème primitif. — En astronomie, on appelle *variation* la troisième inégalité de la lune. On sait

que dans tous les temps la lune a fixé l'attention particulière des observateurs: il n'est aucun astre dont les mouvements soient aussi compliqués, aussi irréguliers; ses inégalités principales sont au nombre de quatre, sans compter le mouvement de l'apogée, le mouvement du nœud et les nombreuses inégalités secondaires que la théorie de l'attraction a fait reconnaître. Les deux premières paraissent avoir été déterminées par Hipparque et Ptolémée. Elles sont connues dans nos tables sous le nom d'*équation de l'orbite* et d'*évection*; on pensait généralement que la découverte de la troisième, ou *variation*, était due à Tycho-Brahé, astronome danois du XVIIe siècle; mais il a été récemment prouvé, d'après un manuscrit arabe de la bibliothèque royale, qu'il fallait en reporter l'honneur à l'astronome Aboul-Wefa de Bagdad, qui vivait au Xe siècle. Ce fait est d'autant plus remarquable qu'il renverse complétement l'opinion que l'on s'était formée jusqu'à présent des travaux scientifiques des Arabes. — En termes de marine, on appelle *variation* de la boussole, *variation* de l'aiguille, *variation* du compas, ou déclinaison de l'aiguille, la déviation de l'aiguille aimantée dans sa direction vers le nord. SÉDILLOT.

VARICE (du lat. *varix*), mot qui s'emploie généralement au pluriel. Les varices sont des tumeurs permanentes constituées par le gonflement des veines. Tout le monde connaît cette affection comme siégeant le plus habituellement aux jambes, quelquefois aux cuisses et aux aines : mais les varices peuvent se manifester en d'autres points de l'économie; au scrotum, chez l'homme, où elles donnent lieu au *varicocèle*; au cordon spermatique, où elles reçoivent le nom de *cirsocèle*; à l'anus, où elles sont connues sous le nom d'*hémorrhoïdes*; elles affectent même quelques organes intérieurs, tels que le col de la vessie. Les varices sont dues ordinairement à des obstacles dans la circulation veineuse : la grossesse les produit chez les femmes; la station prolongée que nécessitent certaines professions y prédispose; les ligatures exercées sur les membres, telles que des jarretières trop serrées, peuvent les déterminer, etc. Une irritation siégeant dans les veines ou dans les tissus environnants favorise également la dilatation de ces vaisseaux, comme cela se voit dans les ulcères chroniques des jambes, etc. — Les varices se dessinent sous forme de cordons sinueux, inégaux, bleuâtres, quelquefois disposés en masses bosselées, que leur aspect a fait comparer à un paquet de sangsues. Ordinairement indolores, elles peuvent occasionner de l'engourdissement, des picotements, s'accompagner d'infiltration des membres, s'enflammer, se rompre, et causer de graves hémorrhagies, ou dégénérer *en ulcères* opiniâtres, qui ont reçu le nom de *variqueux*. On sait quelle est la sensation douloureuse qu'occasionnent parfois les hémorrhoïdes et les accidents qui peuvent en résulter. — On voit par ce peu de mots que les varices qui, généralement, ne constituent qu'une incommodité peu grave, peuvent cependant nécessiter, dans certains cas, les secours de l'art. Les moyens employés pour les guérir ou pallier leurs inconvénients sont assez nombreux. Les anciens en pratiquaient l'extirpation, et l'on sait que le stoïque Marius, après avoir souffert cette douloureuse opération à une jambe, n'eut pas la force de souffrir qu'on opérât l'autre. Aujourd'hui, l'on obtient la guérison radicale par des moyens plus simples, tels que la section de la veine variqueuse, ou sa ligature, ou son oblitération, au moyen d'un fil croisé sur une aiguille passée au-dessous du vaisseau, etc. Le plus ordinairement, vu les dangers de quelques-unes de ces opérations, on s'en tient au traitement palliatif, qui, dans quelques circonstances heureuses, peut procurer une guérison radicale, et consiste dans la compression exercée sur les tumeurs variqueuses, au moyen d'un bandage roulé ou d'un bas lacé, dont on peut favoriser l'action par quelques topiques astringents. Inutile de dire que la disparition

de la cause suffit parfois pour amener la guérison : c'est ainsi que l'accouchement est ordinairement suivi de résolution des varices chez les femmes enceintes. Dans tous les cas, il est essentiel de se soustraire aux causes mécaniques qui peuvent entretenir ces tumeurs ; de renoncer aux jarretières placées sous le genou ; d'abréger la station debout, qui favorise la stase du sang dans les veines des membres inférieurs ; de prévenir la constipation, qui peut engendrer les hémorrhoïdes, etc. — Quant aux accidents plus ou moins graves qui peuvent accompagner les varices, nous ne pouvons en développer ici le traitement, qui réclame toujours l'intervention des gens de l'art. — On a donné le nom de *varice anévrismale* à la dilatation d'une artère dans une certaine étendue, sans rupture de ses membranes ; et l'on appelle *anévrisme variqueux* la tumeur occasionnée par le passage du sang d'une artère dans une veine, au moyen d'une perforation affectant les parois contiguës des deux vaisseaux. FORGET.

VARIÉTÉ. Ce mot, dans le sens général, indique moins la différence qu'il y a entre des objets ou des êtres quelconques que l'on compare qu'une sorte d'harmonie générale qui résulte, pour le coup d'œil ou la pensée, de la manière dont cette différence est établie. Ainsi, la vue d'une scène, d'un tableau quelconque, peut avoir un caractère de monotonie fade, insipide, c'est-à-dire celui qui est le plus opposé à la variété, quoique cette scène ou ce tableau soient formés de parties dont aucune ne ressemble à une autre, même dans ses plus petits éléments. Il peut de même ne point y avoir de variété dans un discours, par exemple, quoique la même proposition ne s'y retrouve pas deux fois ; tandis qu'au contraire il est possible de représenter les mêmes idées plusieurs fois dans un même sujet, en leur donnant néanmoins un grand caractère de variété ; tout ceci dépend du talent de l'écrivain, et résulte d'une allure particulière de la forme et du fond du sujet qu'il est plus facile de sentir que de rendre par des mots. Il y a d'ailleurs, entre les mots *variété*, *dissemblance*, *diversité* et autres semblables, des analogies et des différences qu'il serait trop long de dire, et qu'on ne saisit bien qu'avec beaucoup de tact, d'esprit et de jugement. — *Variétés*, au pluriel, s'applique à des recueils littéraires, contenant des morceaux sur divers sujets : *Variétés littéraires*, *philosophiques*, etc., pour recueil de divers morceaux de philosophie, de littérature. Z.

VARIÉTÉS (dans les *espèces* et les *races*, en histoire naturelle). Le règne minéral n'a point, à proprement parler, de *variétés* ; toutes les différences entre ses espèces constituent des produits, soit chimiques, soit cristallographiques, dissemblables ; on ne peut donc traiter ici que des variétés des espèces organiques, végétales et animales. Quelle que soit la cause organisatrice de cette multitude de plantes et d'animaux pullulant à la surface de notre sphère planétaire, chaque être perpétue sa forme spéciale, naturelle ou normale, s'il vit dans le lieu et les circonstances pour lesquels il paraît avoir été constitué. Cependant, afin de s'accommoder aux températures, aux localités diverses où sa destinée et le hasard le fait éclore, il lui faut une certaine flexibilité de constitution ou de forme qui l'approprie, jusqu'à certaines limites, à ces positions dans le cours de son existence. — Ainsi, la plante des contrées ardentes devra s'acclimater à des régions plus tempérées, mais sans braver toutefois les cieux glacés des pôles. Elle protégera donc ses bourgeons encore naissants et tendres d'écailles enduites de résine, comme le marronnier d'Inde au printemps. Le feuillage lisse et glabre d'une herbe des vallons humides se revêtira d'un duvet chaud si celle-ci naît sur une montagne froide et venteuse. La tige succulente et hydropique du végétal des terrains profonds et abrités du soleil deviendra sèche, hispide, maigre, dans un sol exposé à l'ardeur du jour et entre d'arides rocailles. Elle restera ici courte, rabougrie, ligneuse, tandis que

la plante nourrie d'une sève exubérante en de fertiles prairies élèvera plus haut ses rameaux luxuriants de végétation. C'est ainsi que les animaux des pays riches deviennent d'une taille plus procère ou volumineuse que ceux des territoires stériles et desséchés. Le maigre Bédouin de l'Arabie-Pétrée se distingue, au premier coup d'œil, du gras habitant de l'Égypte, comme le Basque nerveux des rochers des Pyrénées, du lourd et flegmatique Hollandais, gorgé de laitage et de bière, sur les bords de l'Amstel. — La chaleur et la sécheresse, la froidure et l'humidité font donc varier les espèces par rapport à la taille, à la texture des individus, suivant leur station et l'abondance ou la disette des nourritures. La continuité de ces influences, aggravées pendant l'échelonnement de plusieurs générations, donnera, même aux individus qui en émanent, l'héritage de la constitution paternelle; car le fils d'un blond Germain, à haute stature, naîtra plus grand, même sur le sol aride et brûlant de la Guinée, que l'enfant du nègre; le court Lapon gardera sa taille trapue au milieu du colossal Jutlandais, jusqu'à ce que la suite des temps lui fasse subir l'influence du nouveau pays. — Les couleurs, soit du feuillage et des fleurs, soit des poils, plumes, écailles, etc., éprouvent surtout les premières impressions extérieures. En règle générale, plus les plantes et les animaux sont exposés à une vive lumière, aidée de la chaleur, plus leurs teintes deviennent éclatantes ou foncées, ou intenses et même brunies. On l'observe par la comparaison des mêmes végétaux et animaux, nés, les uns au nord, les autres au midi, et l'on sait combien la croissance à l'ombre étiole, pâlit, affadit les herbes, tandis que le soleil colore, avive et mûrit fleurs et fruits, comme il peint chaudement le plumage des oiseaux, les ailes des papillons, et jusqu'aux cuirasses diaprées et argentées des poissons dans les ondes, sous les cieux resplendissants des tropiques. C'est encore aux nuits froides et prolongées des régions polaires qu'on doit la tendance à l'*albinisme*, ou ces robes blanches éclatantes des hermines, des martes zibelines, des lièvres variables, et de tant d'autres animaux qui reprennent en été leurs pelages bruns foncés. De même, les variétés noires ou nègres de la race humaine, ou le *mélanisme* d'une multitude d'animaux, d'arbres à bois d'ébène, à fleurs sombres, etc., se manifestent par cette raison, soit en Afrique, soit sous d'autres régions torridiennes. — Ce sont donc principalement les climats, les nourritures et autres influences de localités qui modifient les espèces par l'extérieur, en alongeant ou raccourcissant les parties, durcissant ou amollissant leur texture, colorant ou déteignant les téguments de la peau et leurs pigments; mais ces effets sont d'ordinaire transitoires et uniquement superficiels, car ils peuvent disparaître avec le temps sous des agents opposés. — Toutefois, il existe des variations plus profondes, plus intérieures, soit qu'elles aient opéré pendant une longue série de siècles et passé dans la filière des générations, soit qu'elles aient réellement établi de nouvelles races, ou même transformé l'espèce, comme semblent le prouver les variétés de chiens et d'autres animaux domestiques assujettis au long esclavage de l'homme et repétris par ses soins en divers climats. Peut-être aussi que l'industrie humaine a su créer, pour son usage, des combinaisons de métis par le mélange de plusieurs souches, telles que le chacal, l'isatis, le loup, avec nos tiges domestiques, et leur donner des qualités utiles selon les contrées où nous les employons. De même, en multipliant les variétés individuelles les plus singulières, le dogue, le lévrier, le chien turc nu, le barbet à long poils, etc., on obtient des modifications constantes. Il en sera de même pour les poules, les pigeons de races curieuses. Les moutons à grosse queue, les chèvres à laine de kachmyr, les chats et lapins d'Angora, les bœufs sans cornes des Hébrides, etc., sont des variétés écloses en des circonstances favorables, entretenues soigneusement, mais qui dégénèrent comme les

bonnes variétés de fruits et de légumes, résultat de cultures spéciales. — En effet, si, par des tailles et des décurtations habilement pratiquées, on force la sève d'un espalier à se porter surtout vers les fruits; si, par des greffes répétées, on multiplie l'élaboration des sucs végétaux; si, par des engrais ménagés et plus ou moins riches, ou par des mélanges de pollens fécondateurs, les jardiniers savent fabriquer de nouvelles nuances de tulipes, de renoncules et autres fleurs, ces belles monstruosités n'ont qu'une durée artificielle. De même aujourd'hui l'on sait, en mélangeant à propos les sangs, associer des races de bêtes à laine pour obtenir les toisons les plus fines et les plus soyeuses, la chair la plus succulente des bestiaux, les races les plus nobles de coursiers, etc. C'est aussi en combinant les nourritures, les exercices, l'action de l'air, des eaux, ou d'une hygiène intelligente qu'on est parvenu à compléter ces heureux résultats. — La nature à su proportionner les organes variables des espèces à leurs besoins originels; les abajoues des singes, les sacs gutturaux des pélicans, s'agrandissent pour garder la nourriture aux petits de ces animaux; la queue prenante des sapajous et des coendous peut être une suite d'habitudes contractées; la prépondérance d'action d'un membre, comme des pattes de l'autruche sur ses ailes (car celles-ci seraient trop faibles pour sa taille), peut avoir, dès l'origine des choses, fortifié les unes aux dépens des autres. Les races multipares sont plus variables dans leur type que les unipares; elles présentent aussi un plus grand nombre de monstruosités. Qui pourrait s'expliquer les innombrables variétés d'espèces dues à de longues habitudes? Ces oscillations dans les fonctions de l'organisme ne doivent-elles pas déterminer des structures spéciales et instituer des races voisines entre elles? — Cependant, il y a des types permanents : le lièvre et le lapin se perpétuent dans le même pays sans changer de mœurs et de constitution. Les races abandonnées à elles seules abjurent leurs déviations, l'arbre contourné se redresse, le poirier laissé à lui-même donne des sauvageons à fruit âpre; la rose se dédouble :

> Vidi lecta diù et multo spectata labore
> Degenerare tamen ac retrò sublapsa referri.

Il semble donc que toutes les variétés, même celles qui ne dérivent pas de la main de l'homme, retournent dans la forme antique et l'instinct primordial qui est le simple équilibre de la nature pour chaque espèce. C'est ainsi que les générations restituent d'ordinaire une queue aux chiens nés de père et mère écourtés. La sève hardie et belliqueuse des anciens Gaulois se retrouvera encore dans nos derniers neveux, malgré les modifications de notre moderne civilisation : *naturæ sequitur semina quisque suæ*; c'est comme un repentir de ses erreurs ou l'expiation de ses débauches. J.-J. Virey.

VARIÉTÉS (théâtre des). La fondation de ce théâtre secondaire remonte aujourd'hui à 60 ans. Une salle de spectacle, située au Palais-Royal, sur l'emplacement qu'occupe le Théâtre-Français, avait été construite pour un sieur Delomel, qui y faisait représenter de petites pièces, jouées d'abord par des comédiens de bois ou marionnettes, et ensuite par des enfants qui gesticulaient sur la scène, tandis que des acteurs parlaient ou chantaient pour eux dans les coulisses : on appelait ces petits comédiens *les Beaujolais*. En 1789, M[lle] Montansier succéda à Delomel : la salle fut agrandie par M. Louis, architecte, ou plutôt reconstruite, et reçut le titre de *théâtre des Variétés*, parce qu'on y jouait la comédie, la tragédie et l'opéra comique. Baptiste cadet, Damas, Caumont, qui ont laissé un nom sur la scène française, y débutèrent, et même M[lle] Mars, qui, tout enfant, y jouait de petits rôles. Toutefois, ce ne fut que de l'entrée de Brunet à ce théâtre que datent et le genre des pièces qui le caractérisent et son véritable succès, c.-à-d. vers l'an 1798. Mais alors la première salle avait été cédée à une portion des comédiens français réunis sous le nom de Théâtre de la République, et M[lle] Montansier s'était

établie, toujours sous le même titre de *Variétés*, dans la salle dite aujourd'hui Théâtre du Palais-Royal.—L'époque, autant que le talent des acteurs et l'emplacement du théâtre, justifie la vogue dont il jouit durant de longues années. Les journées sanglantes de la révolution, en s'effaçant de la mémoire, faisaient sentir le besoin d'une distraction, et l'on n'était pas difficile en fait de gaîté; la plus grossière était accueillie : l'allusion était saisie, même sous la forme stupide du calembour, ou la maligne niaiserie de *Jocrisse*. Il faut convenir aussi que ce personnage burlesque, création de l'acteur Brunet, n'était pas sans vérité, et même sans une sorte de charme. Jocrisse est un homme bon, sans vice aucun, simple, naïf, rempli des meilleures intentions, qu'on serait assez disposé à aimer si une certaine confiance en lui-même ne lui faisait commettre une maladresse à chacune de ses actions. Tiercelin, autre acteur des Variétés à la même époque, partageait avec Brunet la faveur du public. C'était un type parfait du vieux peuple de Paris, gouailleur, malin quoique grossier, ivrogne et vicieux, tour à tour brutal et câlin, plein de force et de verve dans sa colère, comme dans sa gaîté. De jolies ou de bonnes actrices, Mmes Caroline, Pauline, Barroyer; des auteurs spirituels et joyeux, Désaugiers, Martinville, Brazier et tant d'autres, concouraient au succès vraiment mérité de ce théâtre : il fut tel enfin qu'il excita les réclamations du Théâtre-Français, son voisin, et, qu'au premier janvier 1807, par ordre de l'autorité, les acteurs des Variétés durent quitter leur salle du Palais-Royal, toujours pleine, tandis que celle des Français était vide trois jours au moins de la semaine. L'établissement provisoire de cette troupe au théâtre de la Cité ne lui fit pas perdre sa vogue; enfin, elle vint occuper la charmante salle bâtie par M. Celerier sur le boulevard, où nous la voyons encore. Potier vint alors s'y réunir avec quelques acteurs, qui en sont aujourd'hui les doyens.—Il faut dire à la louange des directeurs de ce petit théâtre qu'au milieu du dévergondage dramatique, dont n'a pas su se défendre le Théâtre-Français lui-même, il est resté fidèle, à quelques rares exceptions près, au genre qu'il avait primitivement adopté. Il faut aussi faire remarquer que ses pièces, dont presque toujours les héros sont tirés de la plus basse classe de la société, sont certainement plus goûtées, ou du moins plus avidement courues par la bonne compagnie que par la populace, qui ne trouve rien de nouveau ni de piquant dans une nature qu'elle a habituellement sous les yeux. Cette remarque, peut-être plus philosophique qu'elle ne paraît, pourrait donner lieu à une dissertation qui fournirait largement carrière aux controverses, et sur laquelle il me suffit d'avoir appelé l'attention.

Viollet Leduc.

VARILLAS (Antoine), né à Guéret en 1624, mourut à Paris, le 9 juin 1696. Son goût pour l'histoire se manifesta dès ses premières études : la charge d'historiographe de Gaston d'Orléans, et plus tard celle d'adjoint à la Bibliothèque royale, le mirent à même de le satisfaire. Cette dernière place, qu'il conserva longtemps, lui fut enlevée par Colbert, qui l'avait chargé d'un travail important dont il s'acquitta avec négligence. Il se retira alors dans une communauté religieuse, et s'occupa à mettre en ordre les nombreux documents dont il avait fait provision pour son *Histoire de France*. Ses premiers écrits eurent d'abord un grand succès. Sur sa réputation, les états de Hollande lui proposèrent d'écrire, moyennant une forte pension, l'histoire des Provinces-Unies. Mais Varillas refusa par patriotisme ces offres brillantes, comme il rejeta par conscience celles que lui fit au nom du clergé l'archevêque de Paris, lorsqu'il entreprit son *Histoire des hérésies*. Ce dernier ouvrage fut la ruine de sa réputation : on le critiqua vivement, et on lui reprocha les inexactitudes, les infidélités et les suppositions imaginaires dont il abonde. Ménage disait plaisamment que l'*His-*

toire des hérésies était pleine d'hérésies. Malgré ces attaques, malgré le refus des libraires d'imprimer ses ouvrages qu'ils se disputaient quelque temps auparavant, Varillas continua de travailler jusqu'à sa mort avec la même ardeur. Outre les ouvrages cités plus haut, on a de lui : la *Politique de Ferdinand-le-Catholique* ; l'*Histoire de Guillaume de Croy* ; les *Anecdotes de Florence*, ou *Histoire secrète de la maison de Médicis* ; la *Politique de la maison d'Autriche*. Le plus grand défaut de ces ouvrages historiques, qui ne sont plus consultés depuis long-temps, c'est l'altération des faits, des dates et des noms. Varillas s'était fatigué tellement la vue à ses recherches que le soleil une fois couché il ne pouvait plus lire : il dictait alors de mémoire à un secrétaire, sans recourir aux textes originaux pour les citations : de là ces bévues innombrables, dont ses contemporains firent justice, malgré un certain talent de narration assez remarquable, et une érudition qui trouvait grâce devant Huet, le savant évêque d'Avranches. JONCIÈRES.

VARIOLE (pathologie [*variola*]), du latin *varius* (varié), à raison de la diversité de couleurs que présente la peau dans cette maladie, ou, selon d'autres, de *varus* (bourgeon [*v.* VACCINE]).

VARIUS (LUCIUS), poète latin, vécut contemporain de Virgile et d'Horace ; avec lesquels il était lié d'une étroite amitié : il est douteux cependant qu'il les ait égalés en célébrité. Dix-sept vers seulement nous restent de lui : deux cités dans la seizième épître d'Horace, et quinze dans le *Corpus poetarum* de Maittaire, trop faible débris pour que le génie d'un poète soit appréciable. Il faut donc nous en rapporter, sur ce point, à Horace et à Quintilien, qui en font le plus bel éloge. D'étranges destinées ont poursuivi non seulement les écrits, mais le nom de ce poète ; on l'a confondu avec l'infortuné Varus, général de l'armée d'Auguste, taillée en pièces par Arminius, et auquel, par une sublime prosopopée, cet empereur désespéré criait : Oh! Varus, rends-moi mes légions ! Puis, on a voulu qu'il fût un certain Alfenus Varus, ressuscité par un vers de la neuvième églogue de Virgile. Les plus sages d'entre les érudits l'ont enfin appelé comme Horace, qui écrivit textuellement dans une de ses odes : *Scriberis Vario* ; si toutefois les manuscrits n'ont point été altérés. D'ailleurs, le chantre de Tibur répète ce nom, qui lui était si cher, dans sa sixième et dans sa dixième satire, et dans son art poétique. Horace, présenté à Mécènes par Varius, personnage puissant auprès de l'empereur, aurait-il pu oublier l'illustre nom de son bienfaiteur ou le défigurer? cela n'est pas croyable. Donat, scoliaste célèbre, donne à Varius le surnom de *Lucius*, qu'il a gardé, et qui le distingue. Les songes creux de quelques commentateurs sont allés jusques à disputer à ce poète la plus remarquable de ses œuvres tragiques. Servius prétend que Varius s'appropria un *Thyeste* composé par Virgile, qui l'avait confié à la femme de ce poète, belle érudite, avec laquelle l'auteur des *Églogues* avait d'étroites intimités. C'est ce drame que Quintilien égale aux chefs-d'œuvre de Sophocle et d'Euripide ; d'autres attribuent le *Thyeste* à un Cassius, l'un des meurtriers de César. Dans tous les cas, les scoliastes n'ont pu ravir à Varius son beau poème épique sur les exploits d'Auguste et d'Agrippa, que, dans l'une de ses odes, Horace a révélé à la postérité. Hélas ! comme pour se jouer de nous, le temps a épargné le titre, et a jeté le poème au néant. Nous ne savons de la vie de Varius que ceci : « Virgile mourant voulait livrer aux flammes son *Énéide* ; Auguste, qui y était loué, supplia le poète d'épargner ce chef-d'œuvre, la gloire de Rome. Virgile céda aux vœux de l'empereur : ce fut Tucca et Varius qu'il chargea de faire des corrections à son poème, sous la condition expresse de n'y faire aucune addition. Ces nobles esprits s'acquittèrent de ce pieux devoir avec une religion telle, que nous lisons encore dans cet immortel ouvrage des vers im-

parfaits, ainsi qu'ils tombèrent de la plume du grand poète. Le sensible Virgile, au lit de la mort, légua à ces deux illustres et futurs correcteurs les deux douzièmes de ses biens, qui étaient considérables. On présume que Varius naquit à Rome, et qu'il mourut une douzaine d'années avant l'ère vulgaire.

DENNE-BARON.

VARRON (C. TERENTIUS), fils d'un riche boucher de Rome, en exerça lui-même quelque temps le métier sous son père. Ce n'étaient, comme on sait, que des hommes de la plus basse naissance, et pour la plupart d'origine ou de condition servile, qui se vouaient dans Rome à ces professions subalternes. Mais Varron avait trop de présomption et des prétentions trop hautes pour rester long-temps caché au fond d'une boutique. Ses richesses lui firent croire qu'il était propre à tout. Il se produisit donc au grand jour du forum. Là, en flattant la plus vile populace, en prenant la défence de tous ceux que le mauvais état de leurs affaires irritait contre l'ordre existant, et qui se souciaient peu que les choses allassent plus mal, pourvu qu'elles allassent autrement, il parvint à se faire de nombreux partisans; et son or achevant de vaincre les résistances, il prétendit aux plus grands honneurs. Il avait été successivement édile plébéien, édile curule, questeur, préteur enfin. Il ne lui restait plus qu'un pas pour arriver à la première dignité de la république. Varron se déclara contre le dictateur Fabius, et il fut consul. Mais son ambition, plus grande que ses forces et que son génie, faillit faire payer cher au peuple romain la haute faveur accordée à son vil favori. Paul-Émile (L. Emilius-Paulus) fut donné pour collègue à Varron. Annibal était maître d'une grande partie de l'Italie; les journées de Tésin, de Trébies et de Thrasymène avaient donné à ses troupes une assurance qui commençait à manquer aux armées romaines. Rome menacée envoya contre cet ennemi redoutable les deux consuls. Au lieu de hasarder contre les Carthaginois une bataille générale, Paul-Émile voulait qu'on les harcelât sans cesse, qu'on leur coupât les vivres, et qu'on les forçât ainsi à se consumer eux-mêmes. Mais son présomptueux collègue ne pouvait s'arranger de cette lutte pour ainsi dire silencieuse; il n'entrait point dans ses plans de se sacrifier pour la patrie. Il avait besoin de quelque action d'éclat qui pût justifier aux yeux du peuple les promesses orgueilleuses qu'il lui avait faites en partant. Il attaqua donc l'ennemi: Paul-Émile le soutint. On connaît le résultat de cette funeste journée de Cannes: 50 mille Romains y périrent. Paul-Émile s'y fit tuer; Varron fuit jusqu'à Vénusie. Mais le sénat ne voulut pas jouir de la honte de ce malheureux; il alla solennellement au devant de lui, et le remercia de ce qu'il n'avait pas désespéré de la république. Nous ne savons jusqu'à quel point il faut croire ce que quelques historiens ont dit de Varron, qu'après sa défaite sa douleur fut extrême, et qu'il refusa toute sorte de charges. On le voit cependant encore revêtu de quelques emplois publics. Enfin, son nom disparaît de l'histoire, et il rentre dans l'obscurité et le néant, d'où il n'aurait jamais dû sortir. A. OG.

VARRON (M. TERENTIUS), naquit à Rome 116 ans environ avant J.-C. (an de Rome 638). Il joua, dans le temps difficile où il vécut, un rôle politique qui ne fut pas sans importance. Il avait été tribun du peuple; et, quand la rivalité de César et de Pompée partagea la république en deux partis ennemis, Varron s'attacha à Pompée, dont il avait été l'ami. Chargé d'un commandement important, il agit d'abord avec une circonspection ténébreuse qui ne convenait guère à un philosophe; mais plus tard il se déclara ouvertement pour Pompée. César vainqueur lui pardonna, et, depuis lors, Varron vécut dans une retraite qui convenait mieux à son caractère et à ses goûts que l'agitation de la vie publique. Cependant, l'obscurité dans laquelle il vivait ne put le préserver des fureurs d'Antoine; il fut proscrit en même temps

que Cicéron, son ami; mais il eut le bonheur d'échapper à la mort. Plus tard, Octave le rappela à Rome, et lui confia le soin d'arranger une bibliothèque publique. Il mourut 27 ans avant J.-C., dans la 90e année de son âge. — Varron était lié d'une amitié intime avec Atticus, et surtout avec Cicéron, dont quelques-unes des lettres qui nous restent lui sont adressées. Celui-ci lui dédia même ses *Questions académiques*, et peut-être son *Traité de la république*; et ce fut à Cicéron que Varron dédia à son tour ses 24 livres *de Linguâ latinâ*. Varron a été un des écrivains les plus féconds qui aient jamais été. Le nombre de ses écrits ne s'élevait pas, dit-on, à moins de 490. Il paraît qu'il n'était étranger à aucune des connaissances de son temps; et il avait écrit à peu près sur toutes des traités *ex professo*. On l'a appelé le plus savant des Romains; mais, s'il faut en croire Quintilien, il était plus érudit qu'éloquent. Presque tous ses écrits ont été perdus, et il ne nous en reste que des fragments recueillis et publiés par Jos. Scaliger, à Paris, chez Henri Estienne, 1573, 1581, in-8°, et ailleurs. Il avait composé un ouvrage intitulé *Satyræ Menippæ*, à l'exemple du cynique Menippus; il nous en reste un fragment (publié par Popma, in-8°; Francfort, 1589). C'est une satire morale, mêlée de vers et de prose, de grec et de latin, et qu'ont imitée depuis les auteurs français de la satire Ménippée. Ses trois livres *de Re Rusticâ* sont estimés des connaisseurs; ils ont été publiés dans le recueil *Script. rei rust.* Enfin, ce qui nous reste de plus important de Varron, ce sont six livres (4, 5, 6, 7, 8, 9) des 24 *de Linguâ latinâ ad M. T. Ciceronem*. Bien qu'il ne faille pas trop se fier à Varron pour les étymologies de la langue latine, cependant cet ouvrage est un de ceux dont l'étude est indispensable à quiconque veut acquérir une connaissance complète de cette langue. Les éditions en sont nombreuses; une des meilleures est celle de Deux-Ponts, 1788, 2 vol. in-8°. Spengel en a donné une en 1826, à Berlin, in-8°. A. Og.

Varron (P. Terentius-Attacinus), du bourg d'Attax, dans la Gaule narbonaise, poète latin, fut contemporain de Cicéron. Il paraît qu'il possédait un vrai talent poétique; car il ne nous est guère possible d'en juger complétement, d'après le peu de fragments qui nous restent de ses poèmes. A l'âge de 35 ans, il étudia, dit-on, avec beaucoup d'ardeur la langue et la littérature grecques, et il traduisit l'*Argonautica* d'Appollonius de Rhodes, l'*Aratea* et la *Chorographia* d'Ératosthènes. On lui attribue encore quelques autres poèmes. Quintilien (x, 1, 87) ne le loue que fort sobrement: *Interpres operis alieni, non spernendus quidem, verùm ad augendam facultatem dicendi parùm locuples.* Ceux qui voudront de plus amples détails sur ce poète pourront consulter avec fruit: 1° Ruhnkenius (*Epist. crit.*, pag. 199-201); 2° Wernsdorf (*Poet. lat. min.* t. 1, p. 154-199); 3° Fr. Wüllner (*De P. Ter. Varr. Attac. vitâ et scriptis comm. Monast.*, 1829, in-4°). A. O.

VARSOVIE (en allemand *Warschau*, en polonais *Warszawa*), capitale de la Pologne, chef-lieu de la vayvodie de Varsovie, est située sur une élévation à gauche de la Vistule. C'est une ville très ancienne, mais dont l'importance ne remonte pas au-delà de la réunion de la Pologne à la Lithuanie. Cracovie n'était plus alors assez centrale pour servir de résidence à la royauté. La diète fut transférée à Varsovie en 1566. Cette ville est aujourd'hui le siége d'un archevêché catholique. Elle se compose de la cité, de très beaux faubourgs et de quatre villages, jouissant de droits particuliers, et ayant pour noms *Praga*, *Szoloc*, *Leszno* et *Glzybov*. Un pont de 263 toises traverse la Vistule, et unit Varsovie et Praga. Des fossés et des murailles entourent en partie la ville. Le village de Praga a été une place très importante. En 1794, il fut presque entièrement détruit par les Russes, rebâti plus

tard sur un nouveau plan, et protégé, en 1806, par une tête de pont formidable; aujourd'hui, ces fortifications n'existent plus. Les plus belles places de Varsovie sont celles de Mariville, de la Banque nationale, de Saxe, des Trois-Croix, de la Cité et du roi Sigismond. La dernière est ornée de la statue de ce roi, en bronze doré, élevée par son fils Ladislas. On voit sur la place du faubourg de Cracovie celle de Copernic. Varsovie compte 220 rues, la plupart larges et bien pavées. Les principales sont : la Diuga ou la Longue, la Miodova ou rue du Miel, autrefois rue Napoléon; la rue du faubourg de Cracovie, la rue Royale et celle de l'Électeur. Il y a 112 palais, en tête desquels figure le château royal, placé sur une hauteur, au bord de la Vistule, fondé par Sigismond, agrandi par Auguste II; il a été achevé par Stanislas-Auguste Poniatowski. De vastes salles de la plus majestueuse architecture, décorées richement, et ornées de tableaux de Bacciarelli, qui ont trait à l'histoire du pays, de beaux portraits de rois de Pologne, de bustes en marbre des héros polonais et de vues de Varsovie, peintes par Caletti, recommandent à la curiosité cette belle demeure royale. Entre le château et la Vistule s'étendent des jardins spacieux et bien entretenus. Un autre palais, celui de Saxe, ancienne demeure des deux rois Auguste, s'élève au milieu de la ville, entouré d'un beau jardin que protége une grille de fer. Celui de la famille Krasinski est aujourd'hui occupé par le gouvernement. Son architecture est italienne. Le palais du comte Potocki contient de précieuses collections; celui du comte Zamoyski, nommé autrefois *le Palais-Bleu*, a été bâti par le roi Auguste II pour sa maitresse Orzelska. Varsovie a aussi son Palais-Royal : c'est Mariville, qui contient plusieurs centaines de boutiques et la douane. La ville possède 36 églises ou chapelles. Les plus remarquables sont la cathédrale de St-Jean et l'église de Ste-Croix, dans le faubourg de Cracovie. L'hôtel de la monnaie se distingue par une belle architecture, et l'arsenal, fondé par Étienne Batory, a été, dans ces derniers temps, considérablement accru : une foule de masures en bois ont disparu; on les a remplacées par des maisons en briques. Il y a aussi un grand nombre de couvents. Parmi les établissements de bienfaisance, on remarque l'asile des enfants trouvés, appelé l'*Enfant-Jésus*; l'hôpital militaire et le grand hôpital de la ville. L'université, qui avait été fondée en 1816 par l'empereur Alexandre dans l'ancien château de Stanislas Poniatowski, renfermait les facultés de droit et de médecine; un observatoire, une bibliothèque, contenant 112,000 volumes; des cabinets de zoologie, de minéralogie, de physique, etc. Elle a été supprimée par l'empereur Nicolas lors de l'incorporation de la Pologne à la Russie, en 1831. Varsovie possède une autre bibliothèque, celle du roi, riche de 25,000 volumes, la plupart modernes. Le collége des Piaristes, dû à l'abbé Konarski, est un bel édifice, qui s'élève sur les bords de la Vistule. Les autres établissements d'instruction sont le lycée, l'école polytechnique, l'institut des sourds-muets, le collége des dominicains, le séminaire catholique, etc. Le jardin botanique occupe la promenade d'Uiazdov : c'est un hommage de l'empereur Alexandre à la ville. Les juifs ont trois écoles. Il y a plusieurs librairies achalandées, et une vingtaine d'imprimeries. Dans ces dernières années, le nombre des fabriques et des ateliers s'est accru. Varsovie est le principal entrepôt des marchandises destinées à la Pologne. Il s'y tient deux grandes foires importantes, surtout pour le commerce des pelleteries. Toutes les grandes puissances européennes ont des consuls dans cette ville. — La banque de Pologne, créée en 1828, est un utile auxiliaire pour le commerce et l'industrie. Varsovie a un théâtre polonais, un théâtre français, et un grand nombre de restaurants et de cafés à l'instar de ceux de Paris. Les bains publics y sont nombreux. Les allées d'Uiazdov valent celles du Prater à Vienne. Le château de plaisance de Bel-

leville est entouré d'un superbe parc anglais. — La population s'élève à 130,000 ames, non compris les étrangers : il y a beaucoup de juifs. — Varsovie fut prise, en 1656, par Charles-Gustave, après une bataille gagnée sous ses murs. En 1703, Charles XII s'en empara sans résistance. Le 17 août 1793, la garnison russe en fut chassée par les Polonais à la nouvelle des succès de Kosciusko. Ce grand capitaine la défendit contre les Prussiens en 1794, et les força de lever le siége. Mais survint Souvarow; Praga fut prise d'assaut et livrée au pillage, et la capitale se soumit sans opposition. En 1795, dans le dernier partage de la Pologne, elle devint la proie de la Prusse, et resta chef-lieu d'une province jusqu'en 1806, époque où Napoléon constitua l'indépendance du grand-duché de Varsovie, dont elle fut la capitale. Capitale du royaume de Pologne depuis 1815, elle jouit d'un bien-être complet jusqu'au 29 novembre 1830, jour où éclata l'insurrection contre les Russes. Assiégée l'année suivante par l'armée de l'autocrate, elle se rendit le 8 septembre, après une longue et brillante résistance. Nicolas a fait bâtir la citadelle d'Alexandre, pour imposer à la ville et prévenir de nouvelles tentatives d'insurrection. C. L.

VARUS (général romain). Dès que les Romains eurent réuni la Gaule à leur domination, les hostilités continuelles des Germains les tinrent en guerre avec ces peuples belliqueux et pillards. Quelques généraux romains la firent avec succès; mais celui qui se distingua le plus fut Drusus, frère de Tibère. Il conduisit ses légions victorieuses jusqu'à l'Elbe ; mais il ravagea et ne soumit point des peuples inquiets et incapables d'obéir, même à leurs propres chefs. Tibère, qui prit le commandement de l'armée après la mort de son frère, fit une guerre d'intrigues politiques plus que de combats, et se contenta de maintenir dans l'obéissance les cantons que les légions occupaient. Le flatteur Velleius Paterculus lui attribue de brillantes victoires; mais nous aimons mieux nous en rapporter à Tibère lui-même qui écrivait à Germanicus « qu'il avait plus fait par la politique que par la force. » Après cette époque, la domination romaine à la droite du Rhin, ainsi que le rapporte Dion Cassius, se réduisit à quelques cantons qu'occupaient leurs troupes, et qui ne formaient pas une province contiguë. Le point central, ou plutôt la place d'armes de la domination romaine, était le château d'Aliso, élevé par Drusus au confluent de l'Elz et de la Lippe, non loin de Paderborn. Toute l'étendue de pays comprise entre le Rhin, la Lippe et les montagnes était contenue dans une obéissance apparente par les quatre légions qui formaient l'armée de la Germanie inférieure. Retenus par la crainte des troupes nombreuses qu'ils voyaient dans leur voisinage, les peuples les plus rapprochés du Rhin ne songeaient plus à la révolte ; l'exemple et l'habitude adoucissaient peu à peu leurs mœurs, et les classes inférieures commençaient à préférer la civilisation dont ils goûtaient les douceurs à la férocité de leurs habitudes natives. Les chefs seuls ne pouvaient pas encore s'accoutumer à la perte de leur influence, et au frein qui les empêchait de se livrer à leurs passions. — Dans cet état de choses, P. Quintilius Varus fut nommé commandant des légions de la basse Germanie (an 9 de l'ère chrétienne). Il avait été consul 21 ans auparavant avec Tibère, qui n'était encore que simple particulier et quittait le proconsulat de Syrie pour venir sur le Rhin. Homme faible et sans capacité, il était en même temps vain et avide d'argent. Au milieu des peuples riches et efféminés de la Syrie, il avait pu satisfaire sans danger ses passions dominantes ; il crut pouvoir tenir la même conduite envers des nations belliqueuses, pauvres et encore farouches. Non content de les surcharger de prestations et de les piller, il voulut encore jouer au milieu d'elles le rôle, non pas de législateur, mais de légiste et de jugeur quand même. Prenant la légalité pour la civilisation, il crut transformer tout à coup les Germains en

Romains, en faisant de son quartier général un tribunal de préteur, où il les faisait comparaître à tout propos. Cette conduite ne pouvait manquer d'exciter un vif mécontentement, et les chefs de la nation se hâtèrent d'en profiter. N'osant attaquer Varus de vive force dans le voisinage du Rhin, ils conçurent le dessein de l'entraîner dans l'intérieur du pays, au milieu des forêts qui le couvraient. Pour cela il fallait gagner sa confiance, et ils y parvinrent en flattant sa vanité. Ils feignirent d'être enfin persuadés de l'excellence des mœurs romaines, le consultèrent pour des occurrences imaginaires et obsédèrent son tribunal d'une foule de prétendus procès entre eux, qu'on venait de toutes parts soumettre à son jugement. Afin de diviser ses forces et de l'affaiblir, on demanda à Varus, et on obtint de lui plusieurs détachements dans des cantons assez éloignés, sous le prétexte de défendre des populations faibles contre les incursions de leurs voisins non soumis, et de couvrir les convois expédiés à l'armée romaine. — Hermann (*Arminius*) et Séggeir (*Segestus*) étaient les principaux chefs de la nation des Quérusques, et le premier surtout, qui avait su entièrement gagner la confiance de Varus, était le chef de la conspiration qui se tramait, et dans laquelle il était assuré d'entraîner ses concitoyens. Tout étant préparé, Arminius fit éclater une révolte dans un canton éloigné, au-delà du Weser, et sut engager Varus à y marcher avec ses légions, lui promettant l'appui des autres nations encore, en apparence, soumises. En vain Séggeir, sans oser trahir ouvertement les siens, voulut-il détourner le malheureux général de ce dessein, il ne fut pas écouté; Varus se mit en marche, et les conjurés le quittèrent, sous prétexte d'aller chercher les auxiliaires qu'ils avaient promis, mais en effet pour préparer les moyens d'écraser les légions. Arrivés dans leur pays, ils firent prendre les armes à leurs concitoyens, et leur première opération fut de faire égorger les détachements romains dispersés dans le pays à leur demande. Varus s'avançait sans aucune précaution, comme dans un pays ami; son armée, encombrée de bagages, de vivandiers, de femmes et d'enfants, ne pouvait pas même marcher en ordre dans un pays fourré; rien n'avait été préparé pour ouvrir des chemins dans un terrain semé d'obstacles. Arrivés à la chaîne de coteaux, coupée de ravins et couverte de bois, qui s'étend à l'occident de Detmold, les Romains rencontrèrent les premiers obstacles et les premiers dangers. Obligés de se frayer un chemin à la hache, et arrêtés à chaque pas par la nécessité de jeter des ponts sur les ravins qu'ils avaient à passer, ils se virent tout-à-coup attaqués de toutes parts par les Quérusques et leurs coalisés. Ayant perdu beaucoup de monde dans un combat, où il leur était impossible de former les corps et de prendre un ordre de bataille, ils parvinrent à gagner une colline découverte où ils campèrent. Varus profita de ce repos pour faire brûler une grande partie des chariots de bagages; le reste fut abandonné. Il paraît que le général romain n'avait pas encore ouvert les yeux, malgré l'avertissement sanglant qu'il venait de recevoir, car le lendemain il continua son mouvement en avant. Ce jour là les Romains, toujours tourmentés par la pluie qui, en détrempant les terres, rendait tous les mouvements pénibles et rompait la colonne de marche, traversèrent d'abord un pays ouvert, où, quoique toujours harcelés, ils firent moins de pertes; mais lorsqu'ils rentrèrent dans les bois, gênés par les arbres qui embarrassaient leurs armes, et les empêchaient même de se réunir en corps considérables, ils se virent exposés presque sans défense aux coups des Germains, à qui une armure légère et l'habitude du pays donnaient de grands avantages. En vain ils essayèrent par une charge générale de se dégager un peu, ils furent repoussés et se virent déjà exposés à une perte totale. Enfin, le troisième jour, les Romains étant arrivés dans un vallon entouré de bois, furent enveloppés de toutes parts par les

Germains, dont le nombre était considérablement augmenté. Ici, toute défense devint inutile ; les armes, mouillées par une pluie continuelle, étaient presque hors de service ; le terrain glissant et embarrassé ne permettait aux Romains ni d'avancer ni de reculer, et moins encore de remettre de l'ordre dans leurs rangs. Il leur fallut succomber, *more pecudum*, dit Velleius, c'est-à-dire se laisser égorger comme des moutons sans pouvoir se défendre. Varus, dont l'ineptie fut la cause première de ce désastre, ne retrouva de courage que pour mourir. Blessé dans ce dernier combat, il se perça de son épée afin de ne pas tomber vivant dans les mains des ennemis ; la plupart des chefs et un grand nombre de subalternes suivirent son exemple. L'histoire nomme un des préfets du camp, Lucius Eggius, qui échappa ainsi à la captivité : son collègue Ceionius préféra se rendre à l'ennemi. Aucun Romain n'aurait échappé aux fers ou à la mort, si le pillage du camp n'eût occupé toute l'attention des Germains. Les plus robustes et les plus courageux en profitèrent pour se jeter dans les bois et gagner les bords du Rhin ou le fort d'Aliso, où ils parvinrent après avoir perdu quelques-uns des leurs, au nombre desquels fut un lieutenant de Varus, Numonius Vala. Tous ceux qui rendirent les armes furent égorgés de sang-froid par les Germains sur le champ de bataille, ou sacrifiés à leurs dieux. Après la victoire, les Germains se portèrent au château d'Aliso ; L. Cedicius qui y commandait, sans se laisser effrayer par le nombre des ennemis qui l'entouraient, parvint à sauver ses troupes en abandonnant un fort qu'il ne pouvait pas défendre bien long-temps. Ayant saisi un moment favorable, il se fit jour au travers des assiégeants avec sa garnison, et, surmontant avec autant de prudence que de courage toutes les difficultés, la ramena à la rive gauche du Rhin. Au premier avis de ce désastre, L. Nonius Asprenas, neveu de Varus, se hâta de descendre le fleuve avec les deux légions de la première Germanique. Il rallia les débris de celles de Varus, et contraignit par sa présence les Germains à renoncer à toute entreprise ultérieure.

Gal G. de Vaudoncourt.

VASARI (Georges) naquit à Arezzo en 1512. Sa famille était depuis longtemps avantageusement connue dans les arts, et ce fut dans la maison paternelle qu'il étudia les premiers principes du dessin ; mais il eut aussi d'autres maîtres, et reçut des conseils de Michel-Ange et d'André del Sarto. — Conduit à Rome par le cardinal Hippolyte de Médicis, il se livra entièrement à Raphaël, et profita de ses conseils sans oublier ceux de Michel-Ange ; à l'exemple de ce grand artiste, il fut architecte aussi bien que peintre. — Vasari mourut en 1574 à Florence. Rome, Rimini, Bologne, Naples, Ravenne, Venise, Pise et Florence, offrent de nombreux et beaux travaux exécutés par Vasari ou sur ses dessins. Il s'est encore fait connaître par un ouvrage plus répandu et plus durable que ses tableaux : c'est lui qui le premier eut la pensée de publier des notices biographiques et critiques assez étendues sur les artistes italiens, ses prédécesseurs ou ses contemporains. Cet ouvrage fut imprimé pour la première fois en 1550 à Florence. Il en fit une seconde édition en 1568. Une autre édition parut à Bologne en 1647. Bottari y ajouta plus tard des notes intéressantes qui font rechercher l'édition de Rome, 1759 (3 vol. in-4°). On cite encore une édition publiée à Livourne en 1767 (7 vol. in-4°), à Sienne en 1791, et enfin à Milan en 1807. On a joint à cette dernière ses autres ouvrages, ce qui forme 16 vol. in-8°.

Duchesne aîné.

VASE, sorte d'ustensile destiné à contenir des liquides ou divers autres objets. C'est un des corps dont l'utilité se fait le plus sentir, et dont l'usage est le plus répandu dans l'économie domestique, où il prend une foule de noms, suivant sa forme, son usage particulier et la nature des matériaux dont il est construit. Les cornes des animaux pa-

raissent avoir été les premiers vases connus dans l'antiquité, comme la coque des noix de cocos coupées en deux, les gourdes des pèlerins, ou diverses autres coques de fruits, sont encore les seuls vases usités chez un grand nombre de peuplades indiennes. On voit dans les antiquités judaïques que l'huile sacrée du Tabernacle se conservait dans une corne. L'huile, le vin, etc., se mesuraient à Rome dans des vases de corne, comme le disent Horace et César. Tous les peuples septentrionaux, suivant Pline, ceux de l'Europe et de l'Asie, suivant Xénophon, avaient le même usage. Ce genre de vase est encore très usité aujourd'hui dans la Géorgie et ailleurs. Les Phéniciens et les Grecs ne tardèrent cependant pas à faire des vases de terre cuite: la préparation des peaux pour contenir des liquides est également très ancienne, comme on le voit dans la *Genèse*, où il est fréquemment parlé de vases de ce genre, qu'on nomme des *outres*. Athénée, dans son 11e livre, décrit longuement la forme d'un grand nombre de vases connus de son temps. Les Grecs et les Romains déployèrent un très grand luxe dans leurs vases comme dans tout le reste de leurs ustensiles et de leurs meubles; les uns ne servaient que pour l'ornement, d'autres pour l'usage. Ils étaient ordinairement de bronze, mais surchargés d'ornements d'argent ou même d'or, travaillés avec beaucoup de goût; souvent même ils étaient d'or ou d'argent massif. Les principales espèces de *vases* anciennement connues étaient les suivantes: l'*amphore*, vase très long et très étroit, à deux anses; le *rython*, qui avait la forme d'une corne, terminée par une tête d'animal, et percée par le bout; on nommait *acerra* le vase contenant l'encens destiné aux sacrifices. Le *præfericulum*, d'argent ou de bronze, avait la forme alongée et ne possédait qu'une anse. Le *canthare* était un très grand vase, large, peu profond, d'un usage commun; il reposait sur un seul pied, et avait pour anses deux anneaux mobiles. Le *canope*, qui servait à clarifier l'eau du Nil, était à cette fin percé d'une multitude de très petits trous; il avait la forme d'une divinité égyptienne, avec une tête humaine. La *pathère*, de diverses formes, avec ou sans manche, était surtout destinée au libations. On nommait enfin *simpulum* un vase ayant la forme d'un godet attaché à un grand manche, et servant à puiser dans de plus grands vases. Les *vases sacrés* étaient, anciennement comme aujourd'hui, ceux qui servaient aux usages de la religion. — *Vase de miséricorde*, *vase de pureté*, se dit, en style mystique, de cette source de pureté, de miséricorde, qui est personnifiée dans Dieu, dans la sainte Vierge, ou dans l'un des êtres que nous plaçons au ciel. — En architecture, *vase de chapiteau* désigne la masse du chapiteau corinthien qu'on orne de feuillages, de caulicoles et de volutes. Pour *vase*, considérée comme synonyme de *bourbe* ou de *boue*, voyez ces deux derniers mots. J. HUMBERT.

VASSELAGE. Ce mot indiquait autrefois chez nous, comme il indique encore aujourd'hui en Espagne, à l'armée de Charles V, et dans un très petit nombre d'autres états, la condition de servitude ou de dépendance du vassal à l'égard de son seigneur. Il était pris aussi pour la foi que l'un devait à l'autre, et par extension, pour les bons services, les belles actions, *præclara facinora*, qu'avait faites le vassal en servant son seigneur et maître. Il y en avait de différentes espèces qui portaient différents noms, et les devoirs qu'il imposait à l'un, les droits qu'il conférait à l'autre, variaient suivant le rang des deux parties, et surtout suivant ce qu'on appelait alors les *coutumes*. L'histoire du vasselage comprendrait nécessairement celle de la France durant un grand nombre de siècles, jusqu'à Louis XIV, et même jusqu'en 1789, pour quelques provinces, comme le Jura. Cette histoire serait aussi celle de la plus grande partie de l'Europe, même des temps modernes; et l'on conçoit que nous ne voulons pas même l'esquisser ici. Il ne pouvait point y

avoir de fiefs, et partant de vasselage (au moins comme il faut entendre ce mot), chez les Germains, puisque chez ce peuple, suivant César, personne n'avait de terres en propre. Chaque prince avait néanmoins une troupe de jeunes gens, ses compagnons ou *comites* (Tacite), qui le suivaient à la guerre. Depuis Clovis jusqu'à Charles-le-Chauve, chacun ne fut en France vassal que de la patrie, n'obéissant qu'à la voix du roi; mais, depuis Charles-le-Chauve, il s'établit en France un vasselage plus humiliant et plus dur, et le sol se peupla de petits suzerains guerroyant entre eux on contre la royauté, qu'ils mirent souvent en péril. Il y eut sous le seconde race un grand et un petit vasselage, alors que Hugues-Capet eut été obligé de confirmer la propriété définitive des fiefs à ceux à qui elle n'avait été accordée que pour en jouir temporairement : les ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine et de Gascogne, les comtes de Champagne, de Flandre, de Toulouse et de Barcelone, représentaient le grand vasselage à l'égard de la royauté. Les droits de vasselage qu'ils se créèrent eux-mêmes sur leurs inférieurs variaient à l'infini. Chacun sait comment Louis-le-Gros parvint à rabattre un peu la fierté de cette multitude de petits suzerains, et à opérer le commencement de la dislocation de leur système d'alliance ou de vasselage. Ce fut par le droit des communes, qui consistait tout simplement à vendre le droit de se défendre contre les seigneurs à ceux qui avaient le moyen de l'acheter : c'était faire d'une pierre non pas deux, mais au moins trois coups; car le roi, en agissant ainsi, affermissait et étendait son autorité, en même temps qu'il remplissait ses coffres et humiliait ses ennemis affaiblis. Richelieu opéra enfin plus tard l'anéantissement presque complet du système de vasselage, qui, néanmoins, ne disparut totalement en France qu'à la révolution de 89.

J. Humbert.

VASSILI ou **BASILE** Ier, grand-duc de Russie. Ce fut sous son règne que le khan des Tatars fit faire un nouveau dénombrement des habitants dans toutes les provinces de la Russie, afin de fixer le tribut qu'elles auraient à lui payer. A cette époque, le grand-duc n'était pour ainsi dire qu'un percepteur nommé par les Tatars; et Vassili, ainsi que les autres princes Russes, courbés sous le poids de la dépendance, souffrirent cette mesure humiliante. Il mourut à Kostroma, en 1275.

Vassili II, fils aîné de Dmitri Donskoï, naquit en 1372. Il n'avait que 11 ans lorsqu'il fut envoyé, comme otage, à la grande horde des Tatars. Mais ayant appris que son père était atteint d'une maladie mortelle, il quitta la horde secrètement, et se rendit près de l'hospodar de Moldavie. Ayant succédé à son père, en 1389, il épousa la princesse Sophie, fille de Vitold, grand-duc de Lithuanie. Ce fut à cette époque que Tamerlan, après avoir vaincu les Tatars, s'avança sur Moscou : la terreur fut générale en Russie; mais le conquérant, après 15 jours d'hésitation, tourna vers le sud pour marcher sur Azov. En 1398, Vassili, d'après le conseil de Vitold, s'empare de Novogorod; mais plus tard des différends s'élèvent entre le gendre et le beau-père, et ils se rencontrent aux environs de Toula, séparés seulement par la Krapivna. Cependant une ouverture amicale a lieu, dont la suite est un armistice. En 1409, Édigé, frère d'armes et lieutenant de Tamerlan, inonde la Russie et se présente devant Moscou; mais n'ayant point des machines de siége, et ne pouvant soumettre la capitale par la famine, il consent à se retirer pour une somme d'argent. La retraite des Tatars fut suivie de la peste et de la famine, et, au milieu de la désolation générale, Vassili mourut le 27 février 1425, à l'âge de 53 ans, après en avoir régné 36.

Vassili III, né en 1415, n'avait que 10 ans lorsqu'il succéda à son père. Son règne n'est remarquable que par des guerres désastreuses, et par le grand avilissement dans lequel tomba la Russie. Il est regardé comme le plus funeste

dans l'histoire de cet empire. Son père s'était exempté de payer tribut aux Tatars, lui fut obligé d'acquitter exactement cette dette de dépendance et d'humiliation nationale. En 1446, les Tatars de Kazan ayant fait une irruption, Vassili, qui était allé au devant d'eux pour les repousser, fut défait et tomba en leur pouvoir. La terreur se répandit dans toute la Russie : jamais elle n'avait eu encore à déplorer la captivité d'un de ses souverains. Celui-ci ayant profité, pour recouvrer sa liberté, de la division qui régnait parmi les Tatars, rentra dans sa capitale, où l'attendait un malheur plus terrible encore. Ses cousins, les fils de Youri, s'étaient emparés, par trahison, de Moscou pendant son absence ; ils l'arrêtèrent à son arrivée, et lui crevèrent les yeux. Mais cette cruauté souleva les habitants de la capitale ; ils chassèrent ses indignes parents, et rappelèrent le malheureux Vassili, qui mourut le 17 mars 1461.

Vassili IV, Ivanovitch, fils d'Ivan III, avait eu pour mère la grande-duchesse Sophie, nièce de Constantin-Paléologue. Il était né en 1478. Prince ferme et inflexible, moins cependant que son père, il n'eut pas à se féliciter des commencements de son règne, et débuta par guerroyer avec la Pologne ; la ruine des provinces limitrophes fut la suite de ces premières hostilités. La paix conclue, il marcha contre Pleskow, ville qui, pendant six siècles, s'était gouvernée elle-même, et avait acquis ainsi un grand bien-être matériel. Il détruisit ses institutions. Puis la guerre ayant de nouveau éclaté entre Sigismond et lui, il s'empara de Smolensk (1514) ; mais son armée fut entièrement défaite par les Polonais, dans les plaines d'Orscha. En 1521, les Tatars de Kazan et de la Tauride arrivent sous les murs de Moscou, après avoir tout dévasté sur leur passage. Vassili, craignant pour sa capitale, signe un traité ignominieux. Il épouse la princesse Hélène Gleinski (1526), qui devient mère d'Ivan IV, surnommé le *Cruel*. Vassili expire au mois de novembre 1533. Ce prince a eu la gloire de reculer les frontières de la Russie, mais on ne peut justifier les moyens qu'il mit en usage pour y réussir, et la mémoire de son implacable sévérité sera éternelle.

Vassili V, Schouiski, était un descendant de Vladimir-le-Grand. Ses ancêtres avaient été princes de Susdal. Pendant la minorité d'Ivan IV, il s'était emparé, avec Jean Schouiski, de la régence, et tous deux se faisaient remarquer par leur habileté. Au commencement du XVII[e] siècle, Féodor II ayant été renversé par un aventurier que l'histoire appelle le faux *Dmitri*, Vassili Schouiski, indigné de voir le trône des tsars au pouvoir d'un étranger, résolut de l'en précipiter à son tour. Dans la nuit du 17 mai, il soulève le peuple. L'imposteur tombe sous les coups de la populace, et Vassili est proclamé. Mais un esprit de vertige semblait s'être emparé des Russes ; le nouveau tsar fut obligé de combattre successivement trois imposteurs. Il fit une alliance avec la Suède ; Charles IX lui accorda un corps de 5,000 hommes, sous les ordres du comte Jacques de la Gardie ; mais à leur approche Moscou se révolte. Deux batailles sanglantes, gagnées par Vassili, ne relèvent que faiblement ses espérances. Sigismond, roi de Pologne, profitant des circonstances, déclare la guerre à la Russie (1609), et les habitants de Moscou livrent au général ennemi Vassili, son épouse, ses enfants et ses frères (1610). Ils sont conduits au camp du roi Sigismond ; transporté à Varsovie, Vassili y meurt en captivité. C. L.

VATICAN (Le [*Vaticanus mons*]), colline située originairement hors de l'enceinte de Rome, et qui par conséquent n'était pas comprise au nombre si fameux des *Sept collines*. Le Vatican était voisin du mont Janicule et s'élevait sur la rive septentrionale du Tibre. Horace nous l'a dit :

. . . . . Ut paterni
Fluminis ripæ, simul et jocosa
Redderet laudes tibi Vaticani
Montis imago.

(Le jour où les applaudissements qui t'accueillirent... ébranlèrent les rives du fleuve natal, et firent répéter tes louanges aux joyeux échos du mont Vatican.) — Cette colline fut ainsi appelée, selon Aulugelle et Varron, à cause des oracles qu'on y rendait (*vaticinia*), ou; suivant Festus, parce que les Romains en chassèrent les Étrusques par le conseil des devins (*vatum*). Cette colline était en horreur aux anciens Romains à cause du mauvais air qu'on y respirait : *Infamis aer*, dit Frontin; *Infamia Vaticani loca*, dit également Tacite. Martial déclame aussi contre le mauvais vin qu'on y récoltait :

Et Vaticani perfida vappa cadi.

Dans un autre endroit, il ajoute :

Vaticana bibis, bibis venenum.

Sans doute ces incommodités naissaient en grande partie des cadavres qu'on entassait en ce lieu. Caligula et Néron convertirent en jardins une portion du Vatican, ce qui avait commencé à l'assainir; mais, après l'embrasement de Rome, ordonné par ce dernier, plusieurs quartiers ayant été réduits en cendres, les habitants se virent obligés de s'entasser dans cette contrée malsaine afin de laisser au tyran l'emplacement nécessaire pour construire un immense palais. Héliogabale fit beaucoup pour la salubrité du Vatican, en déblayant ce quartier, et surtout en enlevant toutes les sépultures. Il renferme aujourd'hui l'un des plus beaux quartiers de Rome; c'est là que sont situés le palais des papes, accompagné de jardins superbes; la bibliothèque du Vatican et l'église de Saint-Pierre. Quelques-uns croient que Constantin, après avoir érigé l'ancienne basilique, y fit construire à côté un vaste palais pour l'habitation des pontifes, dans l'endroit même où est aujourd'hui le palais du Vatican. D'autres attribuent cette fondation à saint Libère, et quelques-uns à saint Symmaque vers l'an 498. Célestin III (1191) et Innocent III (1198) y firent des réparations et des augmentations importantes. Cet exemple fut imité par Nicolas III (1277), et surtout par Grégoire XI, qui transféra en 1377 le siége papal d'Avignon à Rome. La bibliothèque pontificale avait été fondée en 467 par le pape Saint-Hilaire. Nicolas V l'augmenta considérablement, et la fit transporter au Vatican (vers l'an 1450). Paul III (1554) fit construire le grand salon Paulien, dont les parois sont couvertes de peintures des meilleurs maîtres : on arrive à ce salon par un superbe escalier orné de belles colonnes d'ordre ionique, et appelé à juste titre l'*escalier royal*. Paul III fit également construire la chapelle Pauline, où se célèbre la Passion de Notre-Seigneur dans la semaine sainte. La chapelle Sixtine, établie par Sixte IV (1571), est assignée aux cardinaux lors de l'élection d'un pape : elle est célèbre par des peintures à fresque de Michel-Ange, et par le *Miserere* qui y est chanté dans la semaine sainte devant le souverain pontife et les cardinaux. Les murs ont des peintures du Pérugin, et toute la paroi de l'autel est couverte par le *Jugement dernier* de Michel-Ange. On doit également à Sixte IV de grandes augmentations dans la bibliothèque du Vatican. Alexandre VI fit pratiquer de ce palais au château Saint-Ange une galerie irrégulière de quinze cents pas avec des fenêtres très étroites et très sombres. Cette construction est empreinte d'un caractère de peur. Alexandre VI, qui croyait toujours entendre derrière lui les pas de la vengeance, fit construire cette galerie pour se sauver en cas de révolte. C'est par là que, vingt-deux ans plus tard, le pape Clément VII alla se réfugier dans le château Saint-Ange, lorsque Rome fut prise et pillée par l'armée du connétable de Bourbon. Jules II ne négligea pas les embellissements de la résidence pontificale. Sous Léon X, Raphaël orna de ses immortelles peintures les chambres nommées *loges de Raphaël*; et, comme ces peintures ne représentent que des sujets tirés des saintes écritures, on les appelle aussi la *Bible de Raphaël*. Sous Sixte-Quint, dans les années 1585 et suivantes, fut bâtie la partie occidentale du palais, que depuis les papes ont occupée

jusqu'au règne de Pie VI, qui ne venait l'habiter que lorsque des solennités religieuses durant plusieurs jours l'obligeaient à demeurer dans le voisinage de l'église de Saint-Pierre. Sixte-Quint enrichit considérablement la bibliothèque du Vatican, et institua un fonds permanent pour la conservation et la continuation de ce magnifique établissement. La grande salle de cette bibliothèque est de 96 pieds de long sur 48 de large. Sept superbes pilastres en soutiennent le plafond; les peintures au-dessus de la corniche représentent les principaux traits de la vie de Sixte V. Benoît XIV, Clément XIV et leurs successeurs se sont plu à enrichir cette bibliothèque de précieuses antiquités. La fondation du Musée Clémentin a environné d'une auréole de gloire le nom de ce dernier pontife et celui de Pie VI, qui a continué et achevé cette belle œuvre. Avec quelle vénération on y contemple les sépulcres qui ont renfermé les cendres d'un des plus anciens Scipions! Quels sentiments indéfinissables n'éprouve-t-on point en voyant une tresse de cheveux brun-clair trouvés dans la tombe de Tullie, fille de Cicéron, et le vase lacrymatoire que ce grand orateur remplit de ses larmes, accusées de n'être pas assez paternelles! Au XVIe siècle, Pie V avait fait arranger dans le Vatican une salle remplie de toutes sortes d'animaux artistement conservés. En 1795, Pie VI y fit placer une superbe statue de Tibère, figure nue, assise et colossale: un voyageur l'a remarqué; cette image d'un tyran ne pouvait être mieux placée qu'au milieu des monstres du règne animal. Cet immense édifice, auquel tant de mains ont travaillé depuis quinze siècles, est moins un palais qu'un composé de plusieurs palais. Chaque époque y a laissé ses traces. C'est un vrai labyrinthe dont même un artiste exercé aurait peine à lever le plan: il s'y trouve des parties isolées où se manifeste le génie de Bramante, de Michel-Ange, de Raphaël, du chevalier Bernini, etc. L'étendue actuelle du palais est de 1,080 pieds de longueur sur 720 de profondeur; tout le monument, compris les jardins, porte une circonférence de 60,928 pieds. Le palais contient 11,000 chambres, dont un certain nombre sont inhabitées depuis plusieurs siècles. Vingt grandes cours et plusieurs petites se trouvent entre les divisions des bâtiments: il y a huit escaliers principaux, sans compter ceux du service intérieur. Je vais indiquer les principales parties de cet immense édifice: les chapelles Sixtine et Pauline, les loges de Raphaël, les chambres de Raphaël (au nombre de quatre, dont l'une est la salle de Constantin), la bibliothèque vaticane, le musée Pio-Clémentin, la chambre de Bacchus, le portique de la cour, la chambre des fleuves, celle du Nil, celle du Tibre, la galerie des statues, les trois chambres des bustes, la chambre des Muses, l'escalier principal du musée, la galerie supérieure, la galerie des tableaux, le jardin de Belvédère, etc. Le Vatican porte les traces brutales de l'irruption des soldats du connétable de Bourbon. Ce n'est pas seulement sous le rapport de la magnificence de l'art que le Vatican peut saisir l'imagination; tout dans ces lieux est plein de souvenirs historiques. C'est là que, protégée par Constantin, la papauté grandit et se développa en silence, jusqu'au moment où elle se sentit assez puissante pour remuer tout l'Occident, au moyen âge, menacer l'Orient, disposer des couronnes et déposer les rois. Alors, quelle n'était pas la puissance des *foudres du Vatican*, de ces bulles d'excommunication que les papes fulminaient contre les monarques! Mais, même au moyen âge, des princes osèrent braver ces foudres, entre autres l'empereur Frédéric II, Alphonse X de Castille et Philippe-le-Bel. Dès lors, de siècle en siècle, elles parurent moins menaçantes. Un simple docteur, Martin Luther, essaya de prouver qu'elles n'étaient plus mortelles, et les excommunications de Léon X furent un attrait de plus pour le zèle des nouveaux sectaires. Aujourd'hui, les pontifes tiennent sagement en réserve cette arme jadis si redoutée. Au temps des Innocent et des Grégoire, on en usa plus d'une fois pour des inté-

rêts purement temporels; aujourd'hui, la cour de Rome ne s'en sert plus que dans la limite la plus étroite des pouvoirs canoniques de l'église. Toutefois, et l'exemple de Napoléon l'a prouvé, les foudres du Vatican ne dorment pas encore dans la même poussière que les vieux diseurs d'oracles, contemporains des rois et des premiers consuls de Rome. CH. DU ROZOIR.

VATTEL (EMER DE) ou WATTEL, en 1714 à Couret, dans la principauté de Neufchâtel. Un de ses plus célèbres compatriotes, J.-P. Crouzas de Lausanne, avait adopté la doctrine de Descartes, et publié, en 1741, son *Traité de l'esprit humain*. Il attaquait avec énergie les hypothèses de Leibnitz et de Wolf sur l'harmonie préétablie. Vattel se posa le champion de ces deux savants, et opposa à l'œuvre critique de Crouzas sa *Défense du système philosophique contre les objections et imputations de M. de Crouzas*. La réponse ne s'était pas fait long-temps attendre : les deux ouvrages parurent la même année. Cette polémique n'intéressait que les savants. Les systèmes de Leibnitz et de Descartes sont jugés depuis long-temps. La philosophie du XVIIIe siècle a fait justice de ces abstractions plus subtiles qu'importantes pour la science du droit public. Les ouvrages de Puffendorff et de Grotius n'appartiennent plus qu'au temps passé. Vattel s'était annoncé dans le monde savant par un ouvrage d'une moins grande portée. Il avait publié un an auparavant (1740) à Neufchâtel, sa patrie, ses *Mélanges de littérature*. Il publia six ans après (1746) un volume in-12 sous le titre de *Pièces diverses de morale et d'amusement*. Il s'est placé au rang des publicistes les plus distingués par ses deux derniers ouvrages : 1° ses *Questions du droit naturel*, publiées à Neufchâtel en 1762; 2° le *Droit des gens* ou *Principes de la loi naturelle*. Ces deux traités ont fait sa réputation. Ém. de Vattel mourut à Neufchâtel en 1767. DUPEY (de l'Yon.)

VATTEMARE (ALEXANDRE), né à Paris le 8 novembre 1797. Voici assurément une des destinées d'artiste les plus curieuses et les plus intéressantes qu'on puisse citer dans ce siècle. Suivez-moi un instant dans cet élégant salon où se trouve réunie l'élite de la société européenne, où les célébrités et les illustrations se pressent et se coudoient; laissez-moi vous nommer les uns après les autres ces diplomates, ces militaires, ces princes de la finance, ces arbitres suprêmes de la mode et du goût, ou bien ces savants et ces artistes que nos mœurs douces et polies font les égaux de tous ceux qui, dans ce cercle si brillant, attirent et fixent le plus l'attention. Cet homme jeune encore, mais à la figure pâle et mélancolique, au front haut et expressif, au regard vif et spirituel, est le seul dont je veux laisser à votre pénétration le soin de deviner et de classer l'individualité. Remarquez les égards empressés dont il est l'objet, la vive sympathie qu'il éveille dans tous les groupes, les amitiés illustres qui l'accueillent. Serait-ce un personnage politique influent? non; un banquier? encore moins. — Je vous le donne en cent; je vous le donne en mille, et *jetez votre langue aux chiens*. — Vous avez devant vous, mais cette fois en homme du monde qu'il a toujours été, ce mime si expressif, si fin, qui fait subir à sa voix, à son visage, à sa taille, les transformations les plus heurtées et les plus étranges, Alexandre enfin, celui qui hier, à cette représentation donnée au bénéfice d'un pauvre artiste, vous fit passer une si délicieuse soirée au théâtre dont à lui seul il remplissait la scène, et où, pendant plusieurs heures, il a tenu la foule haletante de plaisir, de surprise et d'émotion. — M. A. Vattemare, que les événements de 1814 arrachèrent à la carrière de la médecine militaire, et qui, pour se créer momentanément des ressources, fut, à cette époque calamiteuse, obligé de se révéler à lui-même son admirable talent, n'est pas seulement un artiste inimitable; c'est encore un bibliophile instruit, un numismate distingué, un archéologue consommé. Ne soyez donc plus surpris de la position qu'il

occupe dans le monde, surtout si j'ajoute qu'à ces avantages brillants il réunit toutes les qualités du cœur, et que chez lui l'homme n'est pas moins estimable que l'artiste. Fêté partout, et assez heureux pour mériter et conserver l'amitié de ceux qu'il sait égayer, il a parcouru l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, la Russie, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, laissant partout après lui la réputation de l'artiste le plus honorable, et de l'homme le plus bienfaisant. Car, voyez-vous, dans l'enivrement de ses triomphes, jamais il n'oublia de venir au secours de ceux qui souffrent. Des princes de l'église, de pieux archevêques, ceux de Paris, de Besançon, de Dublin, par exemple, n'ont pas balancé à lui transmettre les actions de grâce des malheureux que son talent avait secourus. Les pauvres franciscains de Limerick le bénissent tous les jours, parce qu'il les a aidés à rebâtir leur église. Il est enfin revenu en France demander à ses compatriotes de couronner sa carrière par leurs suffrages; ils ne sauraient manquer à la magnifique publication entreprise par M. Vattemare, sous le titre d'*Album Cosmopolite*, ouvrage qui fait tant d'honneur à la typographie et à la lithographie françaises, par la rare perfection avec laquelle il est exécuté, et qu'on peut appeler le recueil des *titres de noblesse* du célèbre artiste.— On a gardé le souvenir d'une pétition adressée en 1837 à nos chambres législatives par M. Vattemare. Il y proposait un système général d'échange des doubles de livres, manuscrits, objets d'art et d'histoire naturelle entre les collections, les musées, les bibliothèques des divers états de l'Europe; pensée aussi féconde et utile que grande et ingénieuse. Le ministère lui-même, faisant trève à ses préoccupations politiques, promit de concourir à l'exécution d'un projet accueilli avec enthousiasme par tous les savants de l'Europe, et qui a reçu la haute approbation des souverains de Saxe, de Prusse, d'Autriche, de Russie. Les circonstances seules ont jusqu'à présent empêché que suite fût donnée au projet de M. Vattemare; mais la conception de cette idée si belle suffit pour attacher à son nom une célébrité qui ne périra pas. X. X. X.

VAUBAN (Sébastien-Leprestre de), maréchal de France, chevalier des ordres du roi, commissaire général des fortifications, gouverneur de la citadelle de Lille, etc., naquit en 1633 à Saint-Léger de Foucheret, village près de Saulieu, et mourut à Paris, le 13 mars 1707. En prononçant le nom de ce Français aussi recommandable comme *citoyen* qu'il fut illustre comme ingénieur et guerrier, en se rappelant tout ce qu'il fit pour la gloire de la France, tout ce qu'il médita pour la rendre aussi heureuse au dedans qu'elle était puissante au dehors, on s'étonne qu'une partie de cette haute capacité soit demeurée sans emploi. Sous un roi comparable à Henri IV, Vauban eût fait plus et mieux que Sully; mais Louis XIV n'eut besoin que des talents de l'ingénieur, les pensées et les projets du sage administrateur ne furent que les rêves d'un homme de bien. Si ces projets avaient reçu leur entière exécution, notre patrie n'aurait pas été exposée aux calamités qui l'assaillirent à la fin du siècle passé et au commencement de celui-ci; puisse-t-elle réparer ses pertes, et remonter au rang qu'elle doit occuper en Europe! elle y parviendra plus sûrement par la sagesse de ses institutions que par la force de ses armées. Ses places fortes l'ont mal défendue contre l'invasion; elle aura désormais la prudence de ne plus se confier à cette protection dont elle a reconnu l'inefficacité; cependant ne cessons pas de cultiver avec soin l'art de Vauban, dans le but que le grand ingénieur ne perdit jamais de vue, soit pour l'attaque, soit pour la défense. Parmi tous les moyens d'arriver au résultat, il préférait constamment celui qui consommait le moins de soldats. Dans la guerre de siége, il blâmait les attaques de vive force et recommandait de se *couvrir* toutes les fois qu'il n'était pas absolument nécessaire d'avancer à découvert. « La précipitation ne hâte point la prise des

places, la recule sonvent et ensanglsnte toujours la scène. » Louis XIV et la plupart de ses généraux n'étaient pas de cet avis, et s'abandonnaient souvent à l'impétuosité du caractère français. C'est ainsi qu'au siége de Cambrai, l'attaque d'une demi-lune fut brusquée, malgré les remontrances de Vauban qui avait dit au roi : « Votre majesté y perdra tel homme qui vaut mieux que l'ouvrage dont la prise serait assurée et peu meurtrière en attendant un jour de plus. » On perdit en effet beaucoup de monde, et la demi-lune ne fut pas prise. Le roi promit de suivre désormais les avis de l'habile ingénieur, mais il oublia souvent cette promesse. — La vie de Vauban peut être un sujet d'étude philosophique. Fontenelle n'en a donné qu'une esquisse trop incomplète où l'homme ne tient pas assez de place, et c'est l'homme qu'il faudrait connaître; assez d'historiens se sont chargés de perpétuer le souvenir des événements contemporains auxquels Vauban eut quelque part. Malgré son extrême brièveté, la notice que Fontenelle a donnée sur cet homme d'une trempe peu commune est la plus instructive que nous ayons, et c'est avec regret que nous l'abrégerons encore au lieu de remplir les lacunes que l'illustre secrétaire de l'académie des sciences y a laissées. Ceux de nos lecteurs qui désireront plus de détails les trouveront dans l'*Histoire de l'académie des sciences*, année 1707. — La famille de Vauban est originaire du Nivernais. Elle possédait depuis environ trois siècles la seigneurie dont elle porte le nom; mais le père de l'illustre ingénieur était un cadet; il s'était ruiné au service, et mourut avant d'avoir achevé l'éducation de son fils. A l'âge de 17 ans, le jeune Vauban entra dans le régiment de Condé, dont le colonel était alors, comme on le sait, dans le parti des Espagnols. Ce fut donc contre son souverain qu'il fit l'apprentissage de la guerre; mais il suivait les drapeaux du grand Condé, et bientôt il fut rendu à la France. Il s'était déjà fait connaître comme ingénieur : fait prisonnier par un parti français, il fut présenté au cardinal Mazarin, qui jugea sur-le-champ ce que l'on pouvait attendre de talents aussi précoces. Le jeune officier sentit que son devoir l'appelait au service de son prince, et, dès l'année suivante, il fut employé au siége de Sainte-Ménéhould qu'il avait attaqué et prise peu de temps auparavant, et dont il fut chargé de réparer les fortifications. Dans l'espace de quatre ans, il contribue aux siéges de Stensi, de Clermont, de Landrecies, de Condé, de Saint-Guilain, de Valenciennes, de Montmédi; de graves blessures ne ralentissent point son activité. En 1758, il dirigea les attaques de Gravelines, d'Ypres et d'Oudenarde. Après la paix des Pyrénées, c'est à la construction de nouvelles forteresses qu'il est employé. L'art de la fortification fit alors des progrès auxquels on ne s'attendait point; l'ingénieur parut avoir élevé la défense au-dessus de l'attaque : mais lorsque la guerre fut recommencée en 1677, l'offensive reprit ses avantages toutes les fois qu'elle fut dirigée par Vauban. A la paix d'Aix-la-Chapelle, les travaux d'architecture militaire furent repris, car, pour notre ingénieur, il n'y avait aucun temps de repos. Aux occupations qu'il trouvait sur les chantiers de construction, il joignait les méditations dans le cabinet; et les moyens de pourvoir à la sûreté de l'état contre les agressions hostiles ne détournaient pas sa pensée d'autres sujets non moins importants. Il s'attachait à découvrir les sources de la prospérité publique, ce qui peut accroître ou diminuer leur écoulement; tout ce qui lui semblait utile ou nuisible prenait place dans sa mémoire ou dans ses notes, recueil précieux dont la rédaction fut le repos qu'il réservait à sa vieillesse, et dont on a conservé quelques parties : c'est ce qu'il nommait ses *Oisivetés*. — Les campagnes qui se rouvrirent en 1672 procurèrent à notre ingénieur de fréquentes occasions de montrer la précision de son coup d'œil et d'ajouter encore aux ressources de son art. La paix de Nimègue termina les hostilités, ou, pour mieux dire, elle les suspendit jus-

qu'en 1783; l'*imprenable* forteresse de Luxembourg ne put résister à l'habileté de Vauban. Nouvelle trève : l'ingénieur militaire se livre à des travaux civils, dirige la construction de l'aqueduc de Maintenon, perfectionne le canal de Riquet pour la jonction des deux mers; ce qui n'empêche point qu'il ne préside à l'érection de son chef-d'œuvre d'architecture militaire, la forteresse de Landau. En 1688, il est rappelé dans les camps et dirige les siéges de Philipsbourg, de Manheim et de Frankendal. L'année suivante, il est chargé de veiller à la conservation de Dunkerque, de Bergues, et d'Ypres. Mais l'insalubrité du climat le mit à une plus rude épreuve que les périls de la guerre. A peine guéri, en 1691, il fait, sous les yeux du roi, les siéges de Mons, de Namur, où la perte des assiégeants fut beaucoup moindre que celle des assiégés. Enfin, la paix de Riswik fit cesser encore une fois l'effusion du sang jusqu'à la guerre de la succession d'Espagne, en 1703. Le bâton de maréchal de France fut donné à Vauban, qui ne put se dispenser de le recevoir; il sentait que cette haute dignité le rendrait moins utile, et l'unique ambition dont il fût capable était celle de servir son pays. « Le titre de maréchal de France produisit les inconvénients qu'il avait prévus; il demeura deux ans inutile. Je l'ai entendu souvent s'en plaindre; il protestait que, pour l'intérêt du roi et de l'état, il aurait foulé aux pieds la dignité avec joie. Il l'aurait fait, et jamais il ne l'eût aussi bien méritée, jamais il n'en eût aussi bien soutenu le véritable éclat (Fontenelle). » — Ce temps de repos forcé fut mis à profit pour la rédaction des *Oisivetés*. Le maréchal n'épargnait aucune dépense pour recueillir ces précieux matériaux de l'ouvrage dont il voulait faire présent au roi, et qui renfermait le résultat de sa longue expérience dans l'art qu'il avait exercé avec tant d'éclat. La campagne désastreuse de 1706 lui rendit cette activité dont il sentait le besoin; mais il ne put faire accepter ses services en Italie; la vanité d'un général courtisan s'y opposa. Ce général s'était vanté de prendre Turin *à la Cohorn* et non *à la Vauban;* il fut battu, perdit beaucoup de monde et de munitions, et la campagne fut manquée. — « Si l'on veut voir toute sa vie militaire en abrégé, il a fait travailler à 300 places anciennes, et en a fait 33 neuves. Il a conduit 53 siéges, dont 30 ont été faits sous les yeux du roi en personne, ou de Mgr le duc de Bourgogne, et les 23 autres sous différents généraux. Il s'est trouvé à 140 actions de vigueur. — Jamais les traits de la simple nature n'ont été mieux marqués qu'en lui, ni plus exempts de tout mélange étranger : un sens droit et étendu qui s'attachait au vrai par une espèce de sympathie, et sentait le faux sans le discuter, lui épargnait les longs circuits par où les autres marchent; d'ailleurs sa vertu était une sorte d'instinct heureux, si prompt, qu'il prévenait sa raison. Il méprisait cette politesse superficielle dont le monde se contente et qui cache souvent tant de barbarie; mais sa bonté, son humanité, sa libéralité, lui composaient une autre politesse plus rare, et qui était toute dans son cœur. » — L'ame de Vauban ne put soutenir la vue des maux dont la France était accablée; il succomba. Il n'a point laissé d'héritier de son nom et de sa haute renommée, mais sa mémoire sera conservée précieusement par les amis de l'humanité. Son ouvrage sur la *Dîme royale* devança beaucoup trop le temps où il parut; un républicain ne le désavouerait pas, si l'on en faisait disparaître les formes de la monarchie. Jamais une logique plus pressante ne soutint les droits du travail contre les prétentions de l'oisiveté. Les maux dont l'excessive inégalité des fortunes est la cause sont dévoilés avec prudence et courage; c'est une œuvre que les temps actuels peuvent revendiquer, et qu'on est surpris de recevoir comme un don que nous fit un des plus fidèles serviteurs de Louis XIV. Quant au *Traité de l'attaque et de la défense des places*, qu'on le laisse tel qu'il est, ne fût-ce que par vénération

pour son auteur. Quels sont donc les hommes qui, de temps en temps, osent substituer leurs idées et leurs préceptes à ce que Vauban écrivit sur ce qu'il savait le mieux? Transmettons cet ouvrage aux générations successives, aussi long-temps que l'art de la fortification sera nécessaire; et, s'il faut y faire quelques additions, qu'elles se présentent sous la forme de supplément, et non comme des rectifications! Ferry.

VAUCANSON (Jacques de), de l'académie des sciences, naquit à Grenoble en 1709, et mourut à Paris en 1782. Le génie de la mécanique fut son partage; créer de nouveaux instruments, perfectionner ceux dont on faisait usage, multiplier les ressources des arts, telles furent les occupations de toute sa vie. On peut dire qu'il n'eut point d'enfance; car les jeux de ses premières années furent véritablement des études, des exercices dirigés par des observations assez exactes, quoiqu'il ne sût pas encore les comparer ni les réduire en préceptes. Dès qu'il eut pu concevoir le mécanisme d'une horloge, il en fit une en bois et réussit assez bien; au lieu de jouer *à la chapelle* comme ses jeunes camarades, il se plaisait à leur fabriquer des anges dont les ailes ne demeuraient pas immobiles; des prêtres, auxquels il ne manquait en apparence que la parole, car le jeune sculpteur mécanicien était parvenu à faire exécuter par ces automates tous les mouvements qu'exige la célébration de la messe. Durant un séjour qu'il fit à Lyon, les magistrats de cette ville s'occupaient des moyens d'amener de l'eau dans les rues de cette ville et d'y multiplier les fontaines: Vaucanson imagine un mécanisme dont la Saône ou le Rhône serait le moteur; il n'ose le proposer, ni communiquer à personne ce qu'il a conçu. Peu de temps après, amené à Paris par ses parents, il voit la Samaritaine sur le Pont-Neuf; c'était précisément la machine qu'il eût voulu faire à Lyon. Durant son séjour à Paris, des études régulières et approfondies furent mises à profit pour la mécanique. Ici commence la série des chefs-d'œuvre de notre mécanicien; rien ne l'empêchait plus de se livrer à son irrésistible penchant: quoique gentilhomme, il ne croyait nullement que des occupations manuelles pussent le faire déroger, et il donnait l'exemple aux ouvriers qu'il employait. Le travail souvent excessif auquel il se livrait le fit tomber malade; tandis que ses bras étaient condamnés au repos, la tête conservait toute son activité: le projet d'un *flûteur automate* fut complété, et, dès que le convalescent eut repris un peu de forces, l'exécution commença. Le mécanicien avait logé son œuvre dans une statue imitant exactement celle qu'on voyait alors aux Tuileries; mais il voulait de plus que son musicien jouât *avec goût*, et non comme une machine: il en vint à bout, et le jeu d'un virtuose de cette époque fut parfaitement imité. Après avoir surmonté avec autant de succès les difficultés que présentent des mouvements compliqués et variés, suivant des lois qui semblent au-dessus des facultés matérielles, Vaucanson ne craignit point d'entreprendre une sorte de création d'animaux artificiels, et ses premiers essais furent des canards qui semblaient en effet prendre leur nourriture, l'avaler et la digérer. Mais il est temps de voir un plus digne emploi de ces combinaisons si admirables, en ne considérant que le génie qui les fit. On sentit enfin ce que Vaucanson pouvait faire pour le progrès des arts industriels; on l'attacha à l'inspection des manufactures de soie. En exerçant cet emploi à Lyon, il se fit des ennemis parmi des ouvriers qui se croyaient seuls capables d'exécuter certaines étoffes dont le dessin était alors à la mode, et qui tenaient leur travail à un prix excessif. « Vous prétendez, leur dit Vaucanson, que vous seuls pouvez faire ce dessin; eh bien! je le ferai faire par un âne. » Effectivement, la machine fut bientôt prête, et les ouvriers récalcitrants se soumirent avant qu'on ne leur fît l'affront d'être égalés et peut-être surpassés par ce rival qu'on leur eût opposé. La machine de Vaucanson

est conservée telle qu'il l'avait fait construire, avec une partie du dessin qu'elle exécutait; on la voit au conservatoire des arts et métiers. D'autres œuvres de cet ingénieux mécanicien enrichissent aussi cette précieuse collection; on y remarque surtout la machine pour exécuter avec promptitude et une précision rigoureuse la *chaîne sans fin* des moulins à organsiner. Une vie aussi utilement occupée finit beaucoup trop tôt : on travaillait au mécanisme pour la fabrication de cette chaîne sans fin, et l'inventeur était en proie aux souffrances qui devaient terminer ses jours. Il pressait les ouvriers de peur que le temps ne lui manquât pour ajouter ce présent à tous ceux qu'il avait faits à l'industrie. Il fut enlevé aux sciences, aux arts, à l'humanité, le 21 novembre 1782. Les services qu'il avait rendus se prolongèrent encore, car il légua à l'académie des machines le dépôt de modèles qu'il avait formé, et qui fait maintenant partie du conservatoire des arts et métiers. — La critique n'a pas oublié que Vaucanson avait fait un *aspic automate* pour la représentation de la *Cléopâtre* de Marmontel. L'animal artificiel sifflait en s'élançant vers le sein de la reine d'Égypte : « Que pensez-vous de cette pièce? dit un malin à son voisin qui avait écouté d'un air peu satisfait. — Je suis de l'avis de l'aspic, répondit celui-ci. » FERRY.

VAUCLUSE, l'un des 86 départements dont se compose la France, a reçu ce nom de la belle fontaine que Pétrarque a immortalisée par ses chants. Sans la spécialité de cette fontaine célèbre, on aurait donné à ce département le nom du mont Ventoux, l'une de ses singularités et la plus haute montagne de France, puisqu'elle a près de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, et que sa cime est couverte de neige neuf mois de l'année. Le département de Vaucluse, créé en 1793 par décret de la Convention nationale, comprend les pays qui formaient, il y a 50 ans, le comté d'Avignon et le Comtat-Venaissin (*v.*), appartenant alors au pape; l'évêché d'Apt, qui faisait partie de la Provence, et la principauté d'Orange, qui avait été réunie au Dauphiné. Il est borné au nord et au nord-est par le département de la Drôme, à l'est par celui des Basses-Alpes, à l'ouest par le Rhône, qui le sépare du département du Gard, et au sud par la Durance, qui le disjoint de celui des Bouches-du-Rhône. Sa superficie est d'environ 337 mille hectares; son revenu territorial monte à 14 millions de francs, son impôt foncier à 700 mille fr., sa population à 240 mille habitants, et le nombre de ses électeurs à 900; ainsi, en proportion de son peu d'étendue, ce département est un des plus riches et des plus peuplés de la France. Il est divisé en quatre arrondissements : Avignon, Carpentras, Orange et Apt, dont chacun envoie un député à la chambre représentative, et qui forment ensemble 19 cantons et 150 communes. Sous le rapport judiciaire, il dépend de la cour royale de Nîmes; il est compris dans la 8e division militaire, dans la 19e circonscription forestière, la 8e inspection des ponts-et-chaussées et le 14e arrondissement des mines. La partie orientale du département de Vaucluse est élevée et boisée, et ses plus hautes montagnes, même le Ventoux, le Leberon, donnent leurs noms aux forêts qui les couvrent presque jusqu'au sommet. On y trouve des mines, des carrières, ainsi que des eaux minérales à Gigondas, à Vaqueiras, et des eaux sulfureuses à Aurel. Mais elle est entrecoupée par de riantes et fertiles vallées. La partie occidentale n'offre qu'une plaine riche et délicieuse, qu'interrompent quelques jolis coteaux. Outre le Rhône et la Durance que joint un canal d'irrigation, un grand nombre de rivières arrosent et fécondent ce département; les principales sont : l'Auzon, l'Ouvèze, la Meyne, la Nesque, le Caulon ou Calavon, et la Sorgue, qui sort de la fontaine de Vaucluse, et forme plusieurs branches. Dans ce pays favorisé du ciel on trouve en abondance tout ce qui est nécessaire et agréable à la vie : prairies naturelles et artificielles, que

l'on fauche quatre ou cinq fois par an; céréales, légumes et fruits de toute espèce, mûriers pour les vers à soie, miel, cire, cotonniers herbacés, gomme de cerisier, amandes, noyaux de pêches et d'abricots, huile d'olives, truffes, safran, graines de trèfle, de luzerne et potagères, plantes aromatiques, essences de thym, de serpolet, de térébenthine, eau-de-vie, eau-forte, vert-de-gris, acide nitrique, graines et drogues pour la teinture, etc. Ses coteaux produisent de bons vins, surtout ceux de Château-Neuf-du-Pape, où se trouvent les clos de la Nerthe et de Saint-Patrice. A ses productions naturelles, dont la plupart sont des articles de commerce, il faut joindre les produits des manufactures : fonderies de fer en gueuses, fonderie de canons en cuivre, moulins à poudre et à papier, laminage de plomb, de cuivre pour doubler les vaisseaux; faïence, filature de laine, de coton, de soie; couvertures de laine, toile de lin, étoffes de soie, bougies, tanneries, etc. Le pays n'est pas riche en bœufs, en chevaux; mais les moutons, les ânes, les mulets, les cochons, y abondent et y sont excellents, ainsi que la volaille et le gibier, tant quadrupède que volatile. Les rivières sont très poissonneuses, et la Sorgue surtout fournit des truites, des écrevisses et des anguilles délicieuses. Le poisson de mer n'y est pas moins commun, soit qu'il remonte le Rhône, comme l'alose et le saumon, soit qu'il arrive par terre. Mais, de tous les produits de ce département, celui qui est devenu la source de sa plus grande richesse, c'est la garance. En 1765, un Persan, nommé Althen, chassé de son pays par les circonstances politiques, apporta quelques onces d'*izary* ou garance à Avignon, où il s'établit, et y récolta en peu d'années 50 quintaux de boutures, qui, plantées dans diverses terres, multiplièrent admirablement. Cet homme, à qui le département de Vaucluse est redevable de cette branche de culture et de commerce, mourut pauvre et obscur au commencement de notre révolution; et ce n'est que depuis 30 ou 40 ans qu'on lui a payé un faible et tardif tribut de reconnaissance, en accordant une modique pension à sa fille. La garance était d'abord expédiée d'Avignon, en racines, dans les villes manufacturières, où elle était réduite en poudre pour la teinture. Il fallait encore naturaliser ce moyen lucratif d'industrie. Le premier moulin à garance fut construit, en 1787, par la maison Richard et Audiffret d'Avignon, d'après les documents que celui-ci avait recueillis dans ses voyages. La navigation du Rhône, sa position entre Lyon et Marseille, trois routes royales et plusieurs départementales, favorisent dans ce pays les entreprises de roulage par terre et par mer. Les seules monnaies de France avaient cours à Avignon et dans le comtat; mais il y en avait une particulière au pays, le *patas*, valant la septième partie d'un sou, et fort utile pourtant aux classes indigentes. Quoique les poids et mesures métriques y aient été adoptés, on y fait encore usage des anciens. Les 120 livres poids de table font 100 livres poids de marc; le boisseau pèse 36 livres, et il en faut 20 pour faire le setier de Paris. La canne, divisée en 8 pans, équivaut à une aune 2/3 de Paris, ou près de deux mètres. Cette habitude, ou plutôt cet abus, est rarement à l'avantage des négociants étrangers. — L'arrondissement d'Avignon se compose de quatre cantons : Avignon, Bedarides, l'Isle et Cavaillon. Nous avons raconté l'histoire d'Avignon (*v.*); il nous reste à en donner la description.—Avignon, ville avantageusement située sur la rive gauche du Rhône, dans une plaine agréable et fertile, à une demi-lieue nord de la Durance, est traversée en outre par deux bras de la Sorgue. Malgré cette abondance d'eaux qui servent à la teinture et font mouvoir des moulins à divers usages, l'air y est pur et fréquemment rafraîchi par le vent de nord-est, qui souffle quelquefois avec violence. De là cet axiome populaire : *Avenio ventosa; cum vento fastidiosa, sine vento venenosa.* Avignon a une lieue de cir-

conférence ; mais cette enceinte, qui pourrait contenir plus de 50,000 âmes, n'en avait que 20,000 avant la révolution, et n'en compte pas plus de 27,000 aujourd'hui. Ses murailles, plus belles que fortes, flanquées de tours et ornées de créneaux, sont entourées d'une jolie promenade, excepté sur la partie du quai du Rhône, où abordent les coches et les bateaux qui remontent ou descendent le fleuve jusqu'à Arles et à Lyon. Il reste encore quatre arches du pont en pierres, qui en avait 25, et qui, bâti sur les deux branches du fleuve et sur la pointe de l'île de la Barthalasse qui les sépare, communiquait d'Avignon à Villeneuve. Ce pont avait 1,949 mètres de long et 8 de large. Il fut commencé en 1177 par les conseils d'un jeune pâtre, nommé Benezet ou le petit Benoît, qui mourut en 1184, quatre ans avant son achèvement, et qu'on enterra comme saint dans une chapelle pratiquée sur un des éperons du pont. La partie de ce pont, emportée par le Rhône en 1669, et reconstruite en bois, ne résista pas à la rapidité du fleuve. Un nouveau pont, construit beaucoup plus bas, en 1806, en bois de mélèze, n'a pas été de longue durée, quoique souvent réparé. Six de ses arches, du côté qu'on appelle le Grand-Rhône, furent emportées par les glaces, en février 1830. Dans la partie la plus occidentale de la ville, vers le Rhône, est une éminence escarpée, qu'on nomme *roche de Dons*, et d'où l'on découvre un horizon aussi étendu que pittoresque. Sur la vaste esplanade en talus qui y conduit sont bâtis : 1° l'ancien palais archiépiscopal, occupé aujourd'hui par le petit séminaire ; 2° le palais, habité pendant quatre siècles et demi par des papes, des légats et des vice-légats : cet immense édifice, remarquable par la masse irrégulière de ses constructions gothiques, et par la hauteur et l'épaisseur de ses murs et de ses tours, sert aujourd'hui de caserne, et renferme, comme autrefois, l'arsenal et les prisons ; 3° l'église métropolitaine de Notre-Dame-de-Dons, abandonnée et dégradée pendant la révolution, et depuis restaurée : on y a conservé les tombeaux des papes Jean XXII et Benoît XII, et l'on y a transféré celui du *brave Crillon*, après la destruction de l'église des Cordeliers. Sur la même esplanade, on a planté, depuis quelques années, une jolie promenade. L'hôtel de ville, d'assez mauvais goût, est surmonté d'une tour au haut de laquelle est une horloge antique, où l'on voit deux grandes figures mobiles, dont l'une frappe les heures. La place de l'Horloge ou de l'hôtel de ville a été considérablement agrandie depuis la révolution, et l'on doit y voir la nouvelle salle de spectacle et le nouvel archevêché. Par une coïncidence assez bizarre, Avignon comptait autrefois 7 portes de ville, 7 palais, 7 hôpitaux, 7 colléges, 7 paroisses, 7 confréries de pénitents, 7 congrégations, 7 couvents de moines et 7 de religieuses. Tout cela était déjà fort modifié vers le milieu du XVIIIe siècle : le nombre des palais, des hôpitaux, des colléges, avait diminué ; celui des communautés religieuses des deux sexes s'élevait à 35 ; les portes, les paroisses, les congrégations, les pénitents, s'étaient seuls maintenus. Ces pénitents blancs, gris, noirs, violets, bleus et rouges, selon les diverses classes de la société, étaient assez inutiles, et ne se faisaient remarquer, surtout les blancs, que par le luxe extravagant et mondain de leurs processions. Ils se souvenaient sans doute que ce fut à Avignon que Clément V institua celle du St-Sacrement, en 1311, et qu'Henri III y fonda les pénitents blancs. Quant aux pénitents de la Miséricorde, vêtus de noir, mais distingués par un cordon rouge, ils avaient un but honorable et philanthropique qu'ils suivent toujours. S'ils n'ont plus le privilége de racheter, tous les 25 ans, un criminel condamné à la peine capitale ; si peut-être ils n'accompagnent plus les patients à l'échafaud, n'enterrent plus leurs cadavres et ne portent plus la soupe aux prisonniers, ils sont toujours chargés de l'entretien et de l'administration de l'hôpital des insensés, contigu à leur chapelle. Cet hô-

pital, établi à la fin du XVIe siècle, ne coûte rien à la ville ni au gouvernement, quoiqu'il ait perdu, par les remboursements en assignats, la majeure partie de ses revenus. Les soins qu'on y donne aux aliénés y sont si sagement conciliés avec l'économie, que le docteur Gastaldy, Avignonais, tâcha d'approprier ce régime à l'hospice de Charenton, lorsqu'il en devint médecin. — Avignon peut offrir d'autres modèles pour les établissements de bienfaisance : son Hôtel-Dieu, fondé en 1345 par deux de ses concitoyens, les époux Rascas, et rebâti avec trop d'élégance au commencement du XVIIIe siècle ; son mont-de-piété, qui prête à 4 pour cent, lorsque celui de Paris, surchargé de frais énormes et administré par des spéculateurs, a toujours pris de 9 à 12. — Au XVe siècle, plusieurs familles italiennes apportèrent à Avignon l'art d'élever les vers à soie et de travailler cette matière. Ses manufactures de florence, mi-florence, armoisin, gros de Tours, droguet, serge de soie, satinade en soie et filoselle, rivalisèrent long-temps avec les fabriques de Lyon. La peste de 1720 leur porta un coup funeste ; mais elles recouvrèrent depuis leur activité, tandis que celles que Louis XI avait établies à Tours sont entièrement tombées. Le commerce de la soie et sa manipulation occupent au moins le quart des habitants ; mais les métiers à rubans et à bas de soie sont à peu près nuls. Avant d'être Français, les Avignonais faisaient un commerce considérable de contrebande pour toutes sortes de marchandises et de contrefaçons d'imprimerie. L'habitude et le bas prix des matières premières et de la main-d'œuvre rendent encore le commerce de la librairie et de l'imprimerie plus actif à Avignon que dans beaucoup d'autres villes plus populeuses. On y publie des éditions économiques des meilleurs ouvrages tombés dans le domaine public, et l'on y réimprime les livres de collége et de piété. Cette ville a un tribunal de commerce, autrefois nommé *Conservation*. Elle a obtenu, de 1801 à 1805, une bourse, des courtiers responsables, une chambre de commerce, des foires et une condition pour les soies. Elle possède, depuis long-temps, de beaux marchés pour le poisson, la viande et les légumes. On y a construit aussi un abattoir. — L'église des Antonins, où était le tombeau d'Alain Chartier ; celle des Cordeliers, où l'on voyait ceux du brave Crillon et de la belle Laure, n'existent plus. L'église et le couvent des Dominicains, et la chapelle des pénitents blancs sont, depuis plus de 40 ans, une fonderie de cuivre et de laminage pour doubler les navires. L'église et le couvent des Célestins, remarquable par l'étendue et la beauté de ses jardins, et par les tombeaux et les curiosités qu'on y voyait, sont devenus, réunis à celui de Saint-Louis et au séminaire Saint-Charles, en 1802, une succursale de l'hôtel des Invalides ; qui s'est accrue, en 1818, par la suppression de celle d'Arras. L'abbaye et l'église St-Martial, appartenant jadis aux bénédictins, ont conservé une destination scientifique. On y a placé le muséum d'histoire naturelle, le cabinet d'antiquités, légués à sa patrie, en 1810, par le savant médecin et archéologue Calvet, ainsi que sa bibliothèque, qui, jointe aux livres provenant des communautés religieuses et aux nouvelles acquisitions, porte à 30,000 volumes la bibliothèque publique d'Avignon. Le jardin de cette abbaye a été changé en jardin botanique. Là tenait ses séances le lycée, ensuite athénée de Vaucluse, société académique instituée en 1801, et qui n'existe plus depuis peu d'années. L'ancien collége des jésuites, donné aux bénédictins, puis, en 1781, aux PP. de la doctrine chrétienne, négligé et fermé en 1793, a été rétabli en 1802 sous le titre de *lycée impérial*, puis sous celui de *collége royal*. Avignon, chef-lieu du département, a un tribunal de première instance et deux justices de paix. Cette ville avait son journal particulier, à une époque où il n'en existait aucun dans les plus grandes villes de France. Le *Courrier d'Avignon*, fondé en 1733

par Morénas, passa en d'autres mains après sa mort, en 1774; il était rédigé, vers 1788, par Sabin Tournal, qui, poursuivi en 1791 et 1793 comme un des plus lâches complices des assassins et des terroristes, fut momentanément interdit, et continua ensuite sa feuille, peut-être jusqu'à sa mort. Vers 1803, deux littérateurs estimables créèrent le *Journal de Vaucluse*, qui finit vers 1807. Les *Affiches judiciaires*, qui vinrent après, ont été remplacées, il y a dix ou douze ans, par l'*Écho de Vaucluse*, qui se continue. — *Bédarides*, chef-lieu de canton, 2,000 habitants; terrain fertile en blé, pâturages et mûriers. — *Cavaillon*, sur la Durance, chef-lieu de canton, 6,000 hab.; restes d'antiquités romaines. Sol fertile, pois verts, artichaux, et surtout melons jaunes et melons blancs dits *d'hiver*. — *L'Isle*, ainsi nommée parce qu'elle est entourée par la Sorgue; 6,000 hab.; chef-lieu de canton; promenades charmantes; à une lieue du village est la fontaine de Vaucluse, qui mérite une courte description. En approchant de Vaucluse (*Vallis clausa*), le pays prend un aspect sauvage. On traverse un vallon, le long duquel s'élève une montagne de pierre vive, et l'on arrive par un sentier pierreux au pied d'un rocher taillé à pic, où l'on trouve une voûte que son obscurité rend effrayante. On y entre si l'eau est basse, et l'on y voit deux cavernes, dont la première a plus de 20 mètres de haut à son ouverture; l'autre peut avoir 30 mètres de large et de profondeur, et sept d'élévation. Vers le milieu de l'antre paraît, sans jet ni bouillons, dans un bassin ovale irrégulier d'environ 75 mètres de diamètre, et dont on n'a jamais trouvé le fond, la source abondante qui forme la Sorgue. Quand cette source est dans son état ordinaire, l'eau s'échappe par des conduits souterrains jusqu'à son lit. Mais après la fonte des neiges, ou après de grandes pluies, elle se précipite par de nombreuses cascades, avec un bruit affreux, à travers les rochers, jusqu'à l'endroit où, ne trouvant plus d'obstacles, elle prend un cours paisible et porte bateau. Les ruines qu'on aperçoit sur les rochers sont celles du château de l'évêque de Cavaillon, Philippe de Cabassole, ami de Pétrarque. Ce poète habitait une maison de paysan qui n'existe plus. — *Carpentras*, sur l'Auzon, chef-lieu de sous-préfecture, tribunal de première instance; 10,000 habit.; magnifique hôpital et bibliothèque publique, fondés par d'Inguimbert, un de ses évêques; aqueduc de 46 arches, arc de triomphe et autres restes d'antiquités romaines. Concile en 527. Grand marché tous les vendredis, pour la vente de tous les produits du département. — *Pernes*, chef-lieu de canton; 4.000 habit., sur la Nesque. — *Sault* et *Mourmoiron*, chefs-lieux de cantons; 2,500 et 1,600 habit. — *Orange*, sur la Meyne, à une lieue du Rhône; 8,000 habit., dont la moitié protestants; chef-lieu de sous-préfecture, tribunal de première instance. Monuments romains décrits, tom. XLI, p. 111. Prise par les Sarrasins en 730, reprise sur eux par Guillaume au *Cornet* ou au *Court-nez*, fait comte d'Orange par Charlemagne. Ce comté fut possédé héréditairement depuis le milieu du XIe siècle par la maison d'Adhemar de Monteil et par celle des Baux; puis il passa, avec titre de principauté, dans celle de Chalon, en 1392, et dans celle de Nassau en 1530. Confisqué par Louis XIV, en 1673, sur Guillaume III, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre; réuni après sa mort, en 1702, à la France qui l'a conservée par la paix d'Utrecht, en 1713. Université fondée en 1365, et si discréditée pour la médiocrité de ses choix que ses docteurs étaient désignés par le sobriquet d'*ânes d'Orange*; parlement non moins ridicule, créé en 1469. L'une et l'autre n'existent plus. Conciles en 441 et en 529, et l'un des boulevards du calvinisme, au XVIe siècle. — *Courthezon*, ville de 3,000 ames, sur l'Aseille, dans une plaine délicieuse. — *Bollène*, 4,000 habit. — *Valréas* ou *Vauréas*, chef-lieu de canton, dans les montagnes. 3,700 hab. — *Vaison*, chef-lieu de canton, sur une

montagne, près d'une ancienne ville ruinée de ce nom ; 2,000 habit. — *Malaucène*, chef-lieu de canton, avec un château sur un rocher ; 2,600 habit.; séjour favorable aux maladies de langueur. — *Beaumes*, chef-lieu de canton ; 1,500 habit. — *Apt*, chef-lieu de sous-préfecture, sur le Calavon, très ancienne; beaux restes d'antiquités romaines. Concile en 1365. Tribunal de première instance ; 5,500 hab.; 4 foires; commerce, faïence, bougie, fruits confits, etc. — *Gordes* et *Bonnieux*, chefs-lieux de cantons ; 3,000 et 2,500 hab.— *Cabrières* et *Mérindol*, bourgs fameux par le massacre des protestants ordonné par le parlement de Provence en 1545 ; *Cadenet* et *Pertuis*, chefs-lieux de cantons : 2,500 et 4,000 hab.—Plusieurs hommes distingués sont nés dans le département de Vaucluse : à Avignon, le brave Crillon et le duc de Crillon-Mahon ; le Chr Folard, ingénieur militaire, et le P. Folard, son frère, jésuite et auteur de quelques tragédies ; Ferrier, poète tragique; Saint-Didier, poète épique ; les abbés Poulle et Boulogne, orateurs; Morénas, journaliste et compilateur; Balze, poète tragique et lyrique ; l'abbé Roman, poète et historien ; l'abbé Roubaud, économiste, historien, et auteur de *Synonymes français*; Reboullet et Teissier, historiens; Mlle Fauque, auteur de romans ; la marquise de Ganges, fameuse par sa beauté et sa mort tragique; Josèphe Meïr, savant rabbin ; le marquis de Calvière, fabuliste un peu musqué; l'abbé de Sade, auteur de Mémoires sur Pétrarque; Calvet, ci-dessus nommé ; Royer, avocat et poète provençal ; H. Morel, poète ; Trial et Mme Favart, comédiens de l'Opéra-Comique; Mouret et Trial, compositeurs-musiciens; Pierre Mignard, architecte, fils et neveu des deux peintres ; trois peintres du nom de Parrocel, Pierre, Ignace et Joseph Ignace; Joseph Vernet, peintre de marines; Sicardi, peintre et maître d'Isabey. — A Carpentras, La Bastie et Guilhem de Sainte-Croix, académiciens archéologues ; le P. Hercule Audiffret, orateur; l'abbé Arnaud, littérateur. — A Pernes, l'illustre Fléchier ; à Cavaillon, le poète Sabatier ; à L'Isle, l'abbé Arnadon ; à Courthezon, Saurin, orateur calviniste; à Valréas, le cardinal Maury; à Apt, d'Ortigue, poète ; et Vaumorière, romancier. H. Audiffret.

VAUD, l'un des 22 cantons de la confédération helvétique, situé sur les frontières de France, au nord de Genève. Ce pays offre dans sa surface toutes les beautés naturelles de la Suisse ; à l'ouest, il s'étend sur les pentes du Jura ; à l'est, sur les flancs des Hautes-Alpes ; au centre, sur ce plateau que traversent les collines du Jorat, et qui descend d'un côté vers les belles rives du lac Léman, de l'autre vers les plaines baignées par celui de Neuchâtel. Ici une foule de vallées pittoresques coupent le pays, qui leur doit sans doute son nom. Les coteaux de la partie orientale, les bords du grand lac autour de Lausanne, de Vevey, de Morges, sont célèbres par la richesse et la grâce de leurs sites. En s'avançant vers le Valais, la scène devient plus grandiose et plus sévère. Aux sommités arrondies succèdent des cimes pyramidales hautes de 10 à 12,000 pieds, des vallées profondes, des glaciers terribles. Les rivières du canton se versent, les unes dans la Méditerranée par le Rhône, les autres dans l'Océan par le Rhin ; elles sont du reste peu importantes. L'Orbe est la principale ; elle parcourt une vallée sauvage du Jura, après être sortie du lac des Rousses en France, et ses eaux, se trouvant arrêtées par une épaisse muraille de rochers, s'épanchent en une large nappe nommée le lac de Joux ; mais quand elles sont parvenues à briser cette barrière, elles reparaissent à plus de 600 pieds au-dessous, pour continuer leur route vers le lac de Neuchâtel. Un canal met l'Orbe en communication avec la Venoge, affluent du lac de Genève, et fait ainsi communiquer les deux bassins. Le climat de tous les cantons du centre, et de ceux que baigne le Léman, est assez tempéré pour que la vigne y soit cultivée avec succès. De Lausanne à l'entrée du Valais, la cha-

leur acquiert même le degré d'intensité nécessaire à la maturité de quelques fruits délicats, tels que la grenade, la figue et l'amande. Les vignobles constituent l'une des principales richesses agricoles du canton de Vaud ; ils occupent près d'un quart de sa population, et quelques-uns de leurs produits sont renommés, tels que les vins de la Vaux (*Riffwein*) et de la Côte (*la côte Wein*) : celui-ci en vieillissant égale ceux du Rhin. Les autres branches d'agriculture n'ont pas été négligées. Les forêts sont soigneusement aménagées, et la récolte de blé, jadis au-dessous des besoins de la consommation, lui suffit aujourd'hui abondamment. Les châtaigniers de Veytaux et des environs de Rolle donnent des marrons d'une grosseur remarquable. On élève des chevaux, dont la race s'améliore par les soins du gouvernement ; des moutons, des chèvres, des porcs, des vaches, principalement dans les vallées alpestres de l'est ou du pays d'En-haut. Ces lieux élevés rivalisent avec les vallées de Joux et de Monteux pour la bonté de leur miel, et c'est aussi là que se distillent les racines de la grande gentiane, dont la liqueur s'exporte par tonneaux en Allemagne, en Danemarck et même en Russie. Le thé des Alpes, et une multitude de plantes rares, y sont encore l'objet d'un commerce actif. Les lacs, les rivières et les ruisseaux du canton nourrissent beaucoup de truites, de perches et de poissons blancs du genre des cyprins ; la petite truite saumonée, dont le goût est exquis, vit dans les torrents des Alpes. Les meilleures écrevisses se pêchent dans le lac de Bray, situé au milieu d'un vallon solitaire du Jorat, à deux lieues de Vevey. — Les Vaudois parlent et entendent le français, mais ils se servent plus habituellement du patois *roman* ou *reman*, qui varie beaucoup d'un lieu à un autre. Ce peuple est plus adonné à l'agriculture et au soin de ses troupeaux qu'à l'industrie. Il exporte, dans les contrées voisines, du vin, du fromage, du cuir, du tabac, du bétail et des chevaux. Le transit des marchandises dirigées de la Suisse sur la France, et *vice versâ*, est cependant la branche de commerce la plus importante. La population du canton de Vaud, évaluée à 180,000 individus, professe généralement la religion catholique : on ne compte qu'environ 3,000 réformés. Un conseil académique, siégeant à Lausanne, dirige l'instruction publique, qui est très soignée. En 1827, on y comptait 591 écoles publiques. Parmi les hommes célèbres qui ont illustré cette contrée nous citerons les généraux La Harpe, Reynier et Jomini, le réformateur Viret, le célèbre docteur Tissot. — Le territoire du canton est divisé en 19 districts. Un grand conseil, composé de 180 membres, exerce le pouvoir souverain ; un conseil d'état de 13 membres a l'initiative des projets de loi, et est chargé du pouvoir suprême administratif et exécutif. Chaque localité est administrée par un conseil communal. En 1828, les revenus de l'état s'élevaient à 1,200,000 livres de Suisse, et les dépenses à près d'un million. Le plus grand ordre règne dans l'administration financière. — *Lausanne* est le chef-lieu du canton de Vaud (*v.*). — *Morges* est une ville bien bâtie, qui compte 300 maisons ; elle a été fondée en 930 et entourée de murs en 1135 : son commerce est assez actif. Dans le voisinage on voit l'antique et vaste château de Vufflens.— *Aubonne* a 1,600 ames. Son château fut acheté, en 1669, par le célèbre voyageur Tavernier, qui revenait d'Asie, où il avait amassé de grandes richesses. Il disait que dans ses longs voyages il n'avait trouvé qu'un site supérieur à celui d'Aubonne, c'était Constantinople. — *Rolle* et *Nyon* sont de jolies petites villes, situées aussi au bord du lac de Genève, de même que les précédentes. La première a 1,400 habitants et la seconde 2,200. Nyon possède des tanneries renommées et Rolle une source minérale. — La vallée de Joux, qui n'était au XVIe siècle qu'un vallon désert, est aujourd'hui la partie la plus industrieuse du

pays. La musique sacrée est cultivée avec soin dans ce district, et on admire le chant de ses trois églises. — Le district d'Orbe a 12,000 ames. On y trouve *Chavornai*, ancienne résidence des rois de Bourgogne; *Montcherand*, remarquable par ses belles grottes; l'ancienne ville d'*Orbe*, qui compte 1,300 habitants; l'industrieux village de *Valorbe*, où sont de grandes forges; *les Clées*, bourg dans une situation infiniment pittoresque; enfin, *Romainmotiers*, petite ville qui doit son origine à un ermitage fondé dans le VIe siècle par saint Romain.—*Yverdun*, ville jolie, commerçante, hospitalière, bâtie à la tête du lac de Neuchâtel, compte 2,600 habitants. Ce fut dans son vaste château que le célèbre Pestalozzi établit d'abord son institut d'éducation. — *Grandson*, située dans une charmante position, est célèbre par la bataille que les Suisses y gagnèrent contre Charles-le-Téméraire.— *Avenche* se fait remarquer par ses antiquités.—*Payerne*, ville ancienne, dont on attribue la fondation à un Romain nommé Paternus, dut de grands accroissements à la reine Berthe, qui y fonda une abbaye de bénédictins en 961.—La ville de *Moudon*, bâtie auprès de la Broye, est l'ancienne *Minidunum* des Romains, qui y ont laissé de nombreux monuments. Son marché est le plus considérable du canton. 1,500 habitants. — *Vevey*, charmante ville sur le lac Léman, est la seconde du canton; elle compte 4,200 habitants, et possède plusieurs établissements intéressants. — Au delà, en marchant vers le Rhône, on trouve *Chillon*, le vieux château que Byron a immortalisé; *Clarens*, connu par les écrits de J.-J. Rousseau; *Aigle*, petite ville très ancienne, et *Villeneuve*, à une lieue du Rhône. — Le canton de Vaud est très riche en antiquités romaines; il a fourni seul presque autant d'inscriptions que le reste de la Suisse. Les monuments du moyen âge y sont aussi très remarquables.

OSCAR MAC CARTHY.

VAUDEVILLE (chanson, pièce et théâtre). Boileau Despréaux, après avoir donné les règles de la satire dans le deuxième chant de l'*Art poétique*, ajoute:

> D'un trait de ce poème, en bons mots si fertile,
> Le François, né malin, forma le vaudeville;
> Agréable, indiscret, qui, conduit par le chant,
> Passe de bouche en bouche et s'accroît en marchant.

Bien avant Boileau, Lafresnaye-Vauquelin, né en 1534, vante aussi dans un art poétique:

> Les vaux de Vire,
> Qui sentant le bon temps nous font encore rire...

et il nous en fait ainsi connaître à la fois l'origine et l'étymologie. — Olivier Basselin, ouvrier foulon, de Vire en basse Normandie, composait, vers 1450, des chansons satiriques qui coururent bientôt tout le *Val*, ou *Vau-de-Vire*, et qui, en s'étendant plus loin, en conservèrent le nom pendant un certain temps, au bout duquel l'étymologie fut oubliée et le nom changé en *vaudeville*. Le vaudeville dont parle Boileau n'était donc autre chose qu'une chanson satirique composée sur les individus ou sur les événements, et rimée sur un air vulgaire et connu. Un recueil de vaudevilles (comme il en existe en manuscrit à cause de l'obscénité de la plupart d'entre eux) est indispensable à qui veut bien connaître l'histoire, disait Ménage. L'époque de la fronde est la plus riche en matériaux de ce genre, quoiqu'il en ait été composé beaucoup durant les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI. Le recueil périodique intitulé les *Actes des Apôtres*, publié dans les premières années de la révolution de 89, contient les derniers vaudevilles qu'on ait faits, je crois. On perdit bientôt l'envie et le goût de chanter. — *Vaudeville* est le nom que l'on donna ensuite aux pièces de théâtre dans lesquelles entraient des couplets sur des airs connus. Les premiers ouvrages de ce genre datent du commencement du XVIIIe siècle, et furent composés pour les spectacles forains. Fuselier, D'Orneval, Piron et Lesage, auteur de *Turcaret*, sont les plus célèbres des auteurs nombreux de ce théâtre de la foire. Ces premières pièces étaient entièrement en couplets, même le dialogue,

sans aucun mélange de prose. Quand le public eut manifesté son goût pour ce genre nouveau, dont il ne pouvait plus jouir dans l'intervalle d'une foire à l'autre, les auteurs firent représenter leurs pièces à la comédie italienne, sous le titre d'*opéras comiques*. C'est ainsi que se firent connaître Vadé, Panard, Favart, etc. Piis et Barré, auteurs de pièces villageoises et de petites comédies-parades, furent les fondateurs d'un théâtre construit pour eux rue de Chartres par l'architecte Lenoir, sous le nom de *Vaudeville*, incendié il y a six mois. Ce n'est que de l'époque de l'inauguration de cette salle (janvier 1792) que le nom de *vaudeville* a été universellement donné aux pièces qui y étaient jouées, et au théâtre où elles étaient représentées. — Le vaudeville est une petite comédie dont le dialogue en prose est nécessairement entremêlé de couplets sur des airs déjà connus. Il repousse maintenant peu à peu les airs populaires dits *ponts-neufs*, lesquels lui donnaient dans l'origine une physionomie qui le distinguait essentiellement de l'*opéra-comique* (*v.*), et il adopte peut-être trop souvent en leur place des airs, des morceaux d'ensemble, et jusqu'à des chœurs empruntés aux opéras français et même italiens en faveur. — Le vaudeville était *anecdotique* ou *parodiste*. Un personnage ou un fait connus suffisaient à l'action du premier; la parodie s'attachait à faire ressortir les défauts des ouvrages représentés sur les autres théâtres, en les ridiculisant, en les tournant en moquerie: les scènes en étaient courtes, le dialogue tout de saillies, les physionomies peintes d'un trait et le dénouement enjoué. Les couplets devaient être aiguisés de vrais bons mots finement épigrammatiques. La pièce était rigoureusement terminée par un *vaudeville final*, et annoncée par un couplet ajouté au final de la pièce qui la précédait. Ce couplet d'annonce pour les premières représentations est totalement tombé en désuétude, et le vaudeville final n'est plus de rigueur. — Ce qu'on nomme aujourd'hui un *vaudeville* est un véritable drame où les sentiments élevés, tendres ou délicats sont également admis. Quelques rares couplets, de courts morceaux d'ensemble, rappellent seulement sa première origine. Il n'émeut pas profondément, il ne présente guère que des surfaces, quelquefois habilement choisies, et que l'on peut regretter de ne pas voir peintes de couleurs plus fermes et plus sévères: une scène heureusement filée suffit à quelques-uns d'entre eux; et l'homme que des occupations sérieuses absorbent y trouve une distraction, sans que l'émotion soit assez forte pour lui faire oublier de plus graves intérêts. — Ce genre, traité par des esprits adroits, pourrait peut-être un jour envahir le théâtre. En effet, ses nuances un peu décolorées rendent plus exactement la société pâle et insouciante, au milieu de laquelle végète un certain monde, qu'effaroucheraient les traits fermes et quelque peu grossiers de la vraie comédie. La miniature trouve de nos jours plus d'admirateurs que la peinture d'histoire. — Dois-je terminer un article sur le théâtre du *Vaudeville* sans parler d'Arnal? cet acteur, d'un comique si original et toujours si nouveau, quoique toujours le même; qui, au lieu de devenir le personnage de son rôle, identifie le rôle avec lui, Arnal; le ploie à sa mesure, et fait d'un provincial comme d'un fashionable, d'un poltron et d'un brave, d'un valet et d'un richard, un être identique, quoique toujours vrai, toujours plaisant, mais d'un plaisant qui lui est propre, résultant d'une sorte de sottise froide, d'un raisonnement incohérent, sans suite, exprimé d'une manière insolite, inattendue, et avec une espèce particulière de vanité, de contentement de soi-même, naïvement stupide, qui force irrésistiblement le rire le plus récalcitrant. VIOLLET LE DUC.

VAUDOIS, secte qui a fait beaucoup de bruit en France dans le XIIe et le XIIIe siècle. Il n'en est peut-être aucune dont l'origine ait été plus contestée. Bossuet, dans son *Histoire des Variations*, nous apprend que ces sectaires, nommés aussi *pauvres de Lyon*, *léonistes*, *ensa-*

batés ou *insabatés*, parce qu'ils portaient des savates ou des sandales, commencèrent à faire parler d'eux en 1160. Leur fondateur, Pierre Valdo, avait vu le jour à Vaux, sur les bords du Rhône. Il s'était établi à Lyon, et avait acquis par le commerce une fortune considérable. Frappé de la mort subite d'un de ses amis, il résolut de mener une vie religieuse, vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, et, touché de leur ignorance autant que de leur misère, fit traduire quelques livres de la Bible, qu'il se chargea de leur expliquer. Imitant en tous points la conduite des apôtres, il s'attribua et reconnut à ses disciples, hommes et femmes, la mission d'annoncer la parole de Dieu. L'archevèque de Lyon leur ayant interdit la prédication publique, ils la continuèrent en secret. Leur doctrine fut condamnée par le concile de Latran, en 1179. Valdo, chassé de Lyon, se réfugia dans les montagnes du Dauphiné et du Piémont, d'où ses disciples se répandirent dans toute l'Europe. Ils se multiplièrent surtout en Provence, en Languedoc, dans les Pays-Bas, en Allemagne, adoptant les mœurs des différentes sectes déjà établies. Valdo était un homme instruit : on lui doit la première traduction de la Bible en idiome vaudois. Ses sectaires, détruits dans le reste de l'Europe, n'existent plus que dans les trois vallées du Piémont, où ils forment une population d'environ 20,000 ames, possédant treize églises.

ALBERT DEVILLE.

VAUDONCOURT (FRÉDÉRIC-FRANÇOIS GUILLAUME DE), un de nos premiers écrivains militaires, naquit le 24 sept. 1772, à Vienne ; il fit ses études à Berlin, où son père avait été appelé par Frédéric II pour remplir les fonctions d'examinateur des élèves du corps de l'artillerie prussienne. Rentré en France en 1782, le jeune Guillaume était attaché au comité de la guerre quand la révolution éclata. Il s'engagea dans le 1er bataillon de volontaires de la Moselle et fut nommé lieutenant. Un an après, il commandait en second le corps franc de la Moselle levé par son père, et contribuait à la délivrance de Thionville. Envoyé aux avant-postes, il s'y distingua sous les généraux Custine et Pully, devint l'objet d'un rapport du représentant Subrany à la Convention, et fut nommé, à 21 ans, général sur le champ de bataille; mais, ayant reçu six blessures, il tomba entre les mains de l'ennemi. De retour, en 1795, il apprend que son corps a été dissous, que son grade n'est point confirmé ; il ne veut ni aller intriguer à Paris ni se retirer quand la patrie est en danger ; il accepte les fonctions de capitaine à l'état-major de la division qui bloque Mayence, et passe à l'armée d'Italie en qualité d'aide-de-camp du général son père. Là il prit part à la brillante campagne de 1796. — Le général en chef Bonaparte, voulant réorganiser l'armée cisalpine, le plaça dans l'artillerie et lui conféra le grade de major. Quelques mois après, il prenait la direction du personnel et du matériel de cette arme. Renfermé dans Peschiera, il proteste, après 40 jours de siége, contre la capitulation de la place, et refuse de livrer le matériel. Commandant, à son retour, l'artillerie de la division Miollis, puis celle d'Antibes, il pénètre, en 1800, dans Gênes assiégée, et en sort avec une dépêche de Masséna pour le premier consul. Nommé colonel, il reprend, après la bataille de Marengo, la direction en chef de l'artillerie cisalpine, établit des arsenaux, des fonderies, des manufactures d'armes, pourvoit à l'armement des places. Successivement membre de la commission de défense, du comité de législation militaire, organisateur du dépôt de la guerre à Milan, il se vit, comme notable du royaume d'Italie, appelé au couronnement de Napoléon dans cette capitale, et fut le 6e membre élu de l'ordre de la couronne de fer. En tête de l'artillerie italienne pendant la campagne d'Austerlitz, directeur-général des parcs de l'armée française en Italie, il crée en trois mois un matériel de 200 bouches à feu et de deux équipages de ponts, qui sert à l'armée de Masséna

et à la conquête du royaume de Naples. Nous le retrouvons, à la tête de l'artillerie, au siége de Venise, en 1806, prenant possession de la place; puis commandant de l'artillerie à cheval qu'il organise, directeur de l'arsenal central, commandant de l'école d'artillerie, remplissant une mission politique près des beys de la Bosnie, du pacha de Scutari et du fameux Ali-Pacha de Janina, et réussissant, par une diversion sur Corfou et Sainte-Maure, à empêcher l'expédition que les Russes méditaient dans la Calabre. En 1808, il reçoit le brevet d'adjudant-général et se voit appelé à la reconnaissance militaire du Tyrol. Chef d'état-major de l'aile gauche de l'armée d'Italie, il jette un pont de radeaux sur l'Adige, passe le fleuve de vive force, se maintient sur la rive droite avec 1,500 hommes, bat en deux rencontres la division autrichienne de Goldschmidt, et, couvrant la position de Rivoli, parvient à assurer la retraite et le salut de son corps d'armée. Chargé après la bataille de Raab du commandement de cette place, il la défend contre l'archiduc Jean. Nommé général de brigade avec le titre de baron du royaume d'Italie, pourvu d'une dotation dans le Tyrol, employé, en 1810 et 1811, dans diverses missions, il prend part à la désastreuse campagne de Russie. Atteint du typhus, il est laissé à Vilna et tombe au pouvoir des Russes. Libre en 1814, il rentre avec son grade au service de France et est mis en non activité. Nommé lieutenant-général au retour de l'ile d'Elbe, il va réorganiser la garde nationale de Metz, et devient président de la fédération de la Moselle. Mis en jugement au retour des Bourbons, et condamné à mort par contumace, il se rend en Angleterre, puis à Munich, où il passe quatre ans auprès du prince Eugène. Les révolutions de Naples et de Piémont éclatent. Le général sait que l'empereur Alexandre interviendra en faveur du rétablissement du royaume d'Italie si l'on se prononce pour Eugène. Muni de l'autorisation du prince, il court à Turin, où il est investi du commandement en chef de l'armée piémontaise; mais le gouvernement provisoire perd la tête, et un *sauve qui peut* dissout l'armée. Le général abandonné parvient à gagner Gênes, et un bâtiment le porte en Espagne. L'invasion de 1823 le force d'abandonner cet asile et de gagner de nouveau l'Angleterre. Rappelé en France par l'amnistie du 28 mai 1825, il est rayé des contrôles de l'armée active et mis à la réforme. Ce fut vainement qu'il chercha à recouvrer ses biens dont ses enfants s'étaient emparé durant sa proscription. La révolution de juillet le vit combattre à la tête de ses concitoyens: il commandait les Tuileries et l'avant-garde de l'armée parisienne au faubourg du Roule. Le gouvernement ne le confirma point dans son grade des cent-jours; il fut appelé comme maréchal-de-camp au commandement du Finistère, puis à celui de la Charente.— Abreuvé de dégoûts, il demanda, quoique pauvre, à être mis en non activité, et reprit dans la retraite les travaux littéraires qui ont fait le charme de son exil. Son seul désir maintenant est d'aller finir ses jours dans cette belle Italie qu'il a tant aimée et qui ne l'aura peut-être pas oublié. Fondateur du *Journal des sciences militaires*, le général Vaudoncourt a publié, entre autres ouvrages: l'*Histoire des campagnes d'Annibal en Italie*; la *Relation du passage de la Bérésina par l'armée française*; des *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre entre la France et la Russie*; l'*Histoire de la guerre soutenue par la France en Allemagne en* 1813; des *Mémoires sur la campagne du vice-roi en Italie*, 1813 *et* 1814; l'*Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815 *en France*; l'*Histoire politique et militaire du prince Eugène*; des *Mémoires sur les îles Ioniennes*; et ses propres mémoires, sous le titre de *Quinze années d'un Proscrit*.

Eug. de Monglave.

VAUGELAS (Claude-Favre de), d'une ancienne famille originaire de la Bresse, naquit à Chambéry en 1585. Quoiqu'il lui fût facile de prendre du ser-

vice à la cour de Savoie, comme ses deux frères, qui y occupaient des charges importantes, il préféra venir en France, où l'appelaient ses goûts littéraires. Il s'attacha à Gaston d'Orléans, qui le nomma gentilhomme ordinaire de sa maison, puis son chambellan. Cette haute protection ne tarda pas à lui devenir fatale. Lorsque le duc d'Orléans tomba en disgrâce, le cardinal de Richelieu, pour le punir de son dévouement à ce prince, lui retira une pension de 2,000 livres que Louis XIII avait octroyée à son père le président Favre, envoyé vers lui en ambassade par le duc de Savoie, pour demander la main de Christine de France, fille de Henri IV, pension qu'il avait recueillie dans son héritage. Au bout de quelques années cependant, il rentra en faveur auprès du cardinal, qui rétablit son nom sur la liste des bénéfices. Voici à quelle occasion. Le cardinal se plaignait souvent de la lenteur avec laquelle l'académie travaillait à son *Dictionnaire*; et l'abbé de Boisrobert disait plaisamment :

Depuis dix ans dessus l'F on travaille,
Et le destin m'aurait fort obligé
S'il m'avait dit : tu vivras jusqu'au G.

Les académiciens, jaloux de justifier la protection dont les honorait Richelieu, se concertèrent pour activer cette pénible élaboration, et tombèrent tous d'accord que le meilleur moyen d'arriver à ce but était de confier la charge principale à Vaugelas. Instruit par Boisrobert de ces dispositions, le cardinal ne fit aucune difficulté de rendre à Vaugelas sa pension. Lorsque ce dernier alla le remercier : « Eh bien ! lui dit le cardinal, vous n'oublierez pas dans le dictionnaire le mot *pension*. — Non, monseigneur, répondit Vaugelas, et encore moins celui de *reconnaissance*. » — Vaugelas s'était fait une réputation parmi ses confrères, par l'exactitude avec laquelle il suivait toutes les discussions, et le sens et le jugement qu'il y apportait. Toujours présent aux deux séances hebdomadaires de l'académie, il notait soigneusement les difficultés qui s'y débattaient, les étudiait chez lui avec zèle, et consignait jour par jour le fruit de ses veilles. C'est ainsi qu'il composa ses *Remarques*, qui lui valurent le nom d'*Oracle de la langue française*. Il s'adonna aussi à la poésie, et ses vers italiens eurent un grand succès. On n'en peut dire autant de ses vers français, à en juger par quelques pièces parvenues jusqu'à nous. Sa traduction de Quinte-Curce fut aussi goûtée, presqu'à l'égal de ses *Remarques*. Balzac disait, à propos de cette traduction, non pas emphatiquement, comme on le lui a reproché, mais en copiant le mot d'un ancien : « L'Alexandre de Quinte-Curce est invincible, et celui de Vaugelas est inimitable. » — Habitué assidu de l'hôtel Rambouillet, Vaugelas s'était lié surtout avec Voiture, Faret, Conrart, Chapelain, et cette amitié dura toute sa vie, bien qu'il se permît quelquefois de blâmer leurs ouvrages. Son auteur de prédilection était Coëffeteau : sa vénération pour l'*Histoire romaine* de ce prélat allait si loin, qu'on disait plaisamment que, selon lui, il n'y avait pas plus de salut hors de l'église que de l'histoire romaine. — Vaugelas mourut à l'hôtel de Soissons en 1650, d'un abcès à l'estomac. Ses créanciers saisirent tous ses papiers, et l'académie, pour les obtenir, fut obligée de plaider. — Ses *Remarques* ont été de son temps critiquées par Patru, et surtout par Ménage.

JONCIÈRES.

VAUGIRARD (*v.* SEINE [Département de la]).

VAUGONDY (ROBERT DE [*v.* ROBERT DE VAUGONDY]).

VAUTOURS, grands oiseaux de proie, qui se distinguent assez facilement des genres congénères par leur tête et par leur cou dénué de plumes, par leurs yeux à fleur de tête, par leur bec allongé, recourbé à son extrémité, et dont ils se servent de préférence à leurs serres. Leurs ailes sont si longues qu'ils les tiennent à demi-déployées en marchant. A une extrême férocité, à une voracité insatiable, ces oiseaux joignent la plus stupide lâcheté. Se nourrissant de charognes plutôt que de proies vivantes, ils découvrent à une

prodigieuse hauteur les débris de cadavres, sur lesquels ils fondent en tournoyant, et dont ils se gorgent au point de ne pouvoir plus s'élever que difficilement dans les airs. Une humeur fétide découle alors de leurs narines; leur jabot forme une forte saillie au-dessus de la fourchette, et leur démarche lourde et ignoble complète cet aspect rebutant. Cependant, comme il n'est si pire chose qui n'ait son utilité dans l'économie générale du globe, les vautours rendent des services très réels dans certains pays, en purgeant le sol de débris infects qui porteraient bientôt la corruption dans l'air des cités. Quelque rocher inaccessible aux flots et à l'homme est le lieu qu'ils choisissent presque toujours pour élever leur aire et déposer le fruit de leurs amours. On trouve des vautours dans toutes les parties du monde, et principalement dans les grandes chaînes des régions équatoriales. Les mues auxquelles ils sont sujets produisent de grandes variations dans le plumage et ont occasionné quelque confusion dans la distinction des espèces. Nous citerons, parmi les plus remarquables, le *roi des vautours* (vultur papa) de l'Amérique méridionale, ainsi nommé de la beauté de son plumage, noirâtre dans le premier âge, puis varié de noir et de fauve, portant une caroncule à crête de couleur vive. Gros comme une oie seulement. Le *condor* ou grand vautour des Andes (vultur gryphus), le plus grand des oiseaux de proie; il atteint jusqu'à onze pieds d'envergure. Il est noirâtre, avec un collier blanc, une caroncule sur la tête et une autre au-dessous du bec. Le *vautour fauve* (vultur fulvus), grand comme un cygne, et le *vautour brun* (vultur cinereus) encore plus grand, très répandu dans l'ancien continent. SAUCEROTTE.

VAUVENARGUES (LUC DE CLAPIERS, marquis de), issu d'une famille ancienne et noble de la Provence, naquit à Aix, en 1715, et mourut à Paris en 1747. Sa carrière fut courte, et il n'a pas eu le temps de mettre la dernière main aux ouvrages qui, tout imparfaits qu'ils sont, feront vivre son nom. Vauvenargues sera toujours cité à côté des grands moralistes, des Pascal, des La Rochefoucauld et des La Bruyère; peut-être les eût-il égalés comme écrivain et comme penseur si son esprit eût été plus cultivé, et si le temps en eût développé toute la force et toute l'étendue. Une vie interrompue à trente-deux ans n'a donné que ses prémices, et ne permet pas même d'apprécier tout ce qu'on a perdu. Pascal, à trente-neuf ans, avait donné la mesure de son génie. On sait ce qu'il aurait fait, et il n'y a point d'obscurité dans les regrets qu'inspire sa mort prématurée; mais la portée réelle de Vauvenargues sera toujours une énigme. Son enfance n'eut rien de remarquable, elle ne se distingua ni par l'ardeur ni par les succès du travail. Vauvenargues traversa le collége sans y laisser un souvenir de son passage, et il n'en emporta qu'un savoir médiocre. Son intelligence était de celles dont la végétation est lente, mais progressive et assurée. Il entra au service à l'âge de dix-neuf ans. Comme Descartes, il débuta par la carrière des armes, et sa philosophie se développa dans les camps. Il est vraisemblable que la vie dissipée de ses compagnons d'armes et leur frivolité le portèrent à se faire une solitude au milieu de cette agitation, et que l'isolement donna l'essor à son génie. L'étude n'avait pas faussé son jugement, et l'ignorance, qui était la sauvegarde de son bon sens, fut aussi le principe de l'originalité de ses pensées. C'est un trait de plus qui lui est commun avec Descartes. Vauvenargues passa huit années au service. Il se distingua dans la campagne de 1742, pendant la guerre de la succession. — Il s'en retira, après la retraite de Prague, avec une santé détruite, une fortune délabrée et le grade de capitaine. Il donna sa démission, renonçant à la guerre, dans l'espérance que son nom et les connaissances qu'il avait acquises en droit public lui ouvriraient la carrière de la diplomatie. Pour obtenir cette faveur, il s'adressa d'abord au duc de Biron, sous les or-

dres duquel il avait servi; mais ce grand seigneur, non content de lui refuser son patronage, le détourna de cette pensée. Vauvenargues, privé d'une entremise sur laquelle il avait compté, et qui aurait assuré le succès de ses démarches, écrivit directement au roi et au ministre des affaires étrangères, Amelot de la Houssaye. Ses deux lettres restèrent sans réponse. Vauvenargues, après avoir vainement attendu, écrivit de nouveau au ministre, et se plaignit avec une noble fierté de ce procédé dédaigneux. Cette remontrance ferme et mesurée lui attira une réponse favorable. Amelot lui répondit qu'il attendait, et qu'il saisirait avec empressement l'occasion d'employer ses services. Comptant sur l'effet de cette promesse, Vauvenargues se retira en Provence, pour se préparer, par de nouvelles études, à remplir dignement les fonctions diplomatiques. Mais une maladie cruelle, la petite vérole, qui le défigura et lui laissa des infirmités incurables, vint ruiner les espérances de son avenir. Il n'eut plus, dès lors, d'autre perspective ni d'autre consolation que la culture des lettres. Il voulut recevoir le baptême littéraire des mains de Voltaire, il lui écrivit une lettre dans laquelle il comparait le système dramatique de Corneille avec celui de Racine. Voltaire, plus poli que les ministres, avait l'habitude de répondre, et il le fit de manière à encourager son jeune correspondant. Ce fut le principe de l'amitié du grand poète et du moraliste. Vauvenargues commença alors à recueillir et à élaborer les écrits qu'il avait composés pour se délasser des fatigues de la guerre. Ces fragments, réunis et complétés, formèrent l'*Introduction à la Connaissance de l'esprit humain*, qu'il publia en 1746. Cet ouvrage attira l'attention des connaisseurs, mais il fit peu de sensation. La modestie de l'auteur se contenta de ce succès; les suffrages de quelques juges distingués lui parurent plus précieux que la rumeur populaire; et c'est sans doute en pensant au plaisir qu'il éprouva qu'il a dit: « Les feux de l'aurore ne sont pas plus doux que les premiers regards de la gloire. » Vauvenargues n'en connut point d'autres, et il n'en jouit pas long-temps; ses souffrances le conduisirent bientôt à la tombe: mais on se console en pensant que la sincère admiration de Voltaire avait dû le rassurer sur l'avenir de son nom. Voltaire lui avait écrit: « Si jamais je veux faire le portrait du génie le plus naturel, de l'homme du plus grand goût, de l'ame la plus haute et la plus simple, je mettrai votre nom au bas. » Voltaire eut entre les mains le manuscrit de l'*Introduction*, et il y fit des notes au crayon. Le jugement qu'il en a porté après cette lecture est encore la meilleure appréciation de l'ouvrage: « J'ai crayonné, dit-il, un des meilleurs livres que nous ayons en notre langue. Après l'avoir relu avec un extrême recueillement, j'y ai admiré de nouveau cette belle ame, si sublime, si éloquente et si vraie; cette foule d'idées neuves ou rendues d'une manière si hardie, si précise; ces coups de pinceaux si fiers et si tendres. Il ne tient qu'à vous de séparer cette profusion de diamants de quelques pierres fausses ou enchâssées d'une manière étrangère à notre langue. » Malgré cet avertissement de Voltaire, Vauvenargues a laissé subsister quelques-unes des taches que le grand critique avait signalées à son attention; mais il mérite, comme penseur et comme écrivain, les éloges qu'il a reçus. D'ailleurs, ces formes inusitées de langage, ces incorrections accidentelles, ont toujours une certaine grâce irrégulière qui fait partie de l'originalité de l'écrivain. Vauvenargues est le moraliste préféré des ames candides, élevées et sincères. Il se concilie doucement l'affection de ceux qui le lisent, parce que sa morale n'a rien de violent ni de farouche, parce qu'elle comprend et qu'elle admet les faiblesses de notre nature, parce qu'elle ne se mélange ni d'amertume ni de raillerie. C'est une force modérée et conciliante qui appuie et qui relève, une émotion qui réchauffe et qui fortifie, enfin c'est le cœur sympathique d'un ami dont

les conseils ne sont jamais blessants, parce qu'ils partent d'une affection solide et désintéressée. Il savait que la vertu ne s'inspire pas par la violence. Le plus grand éloge qu'on puisse faire des écrits de Vauvenargues, c'est qu'il est impossible de les lire sans devenir meilleur. On peut dire la même chose des *Essais* de Nicole, mais la lectnre n'en est pas aussi facile. On n'est jamais las de Vauvenargues quand on le quitte, et on y revient toujours. La Rochefoucauld nous désole, Pascal nous effraie, il arrive à Nicole de nous assoupir, Montaigne nous déconcerte et nous trouble en nous divertissant, Vauvenargues attache, console, épure et fortifie; c'est nn guide aimable et sûr, c'est un ami. Voltaire, si peu enclin à l'amitié, l'a véritablement aimé; et c'est pour cela que, dans l'*Éloge des officiers morts dans la guerre de* 1741, il a rencontré la véritable éloquence en parlant de ce jeune philosophe qui fit tant pour la gloire en si peu d'années. L'ame de Vauvenargnes était si naturellement bienveillante qu'elle fut à l'épreuve de toutes les déceptions, et que, trompé par la fortune qui lui enlève ses dons, par le monde qui le néglige, par la nature qui l'accable de souffrances, aucun sentiment de rancune, aucune pensée amère ne trouve accès dans son cœur. La philosophie n'a pas suffi pour opérer ce prodige, Vauvenargues fut chrétien dans un siècle d'incrédulité et dans l'intimité des esprits forts. — Les œuvres de Vauvenargues se composent de l'*Introduction à la connaissance de l'esprit humain*; de *Réflexions philosophiques et littéraires*; de *Caractères* à la manière de La Bruyère; de *Réflexions* et de *Maximes* qui paraissent son plus beau titre; de *Discours sur la gloire*, *sur les plaisirs*; d'un *Traité sur le libre arbitre*; de dissertations religieuses, et enfin d'un certain nombre de lettres. Ces différents morceaux ont été réunis dans une édition en trois volumes in 8°, précédés d'une notice ingénieuse par M. Suard, et du passage de Voltaire sur Vauvenargues.

GERUZEZ.

VAYVODE (*woiwoda*), mot slavon, qui signifie *chef durant la guerre* (*dux belli*), et qui est formé de deux antres mots de la même langue, *woi* (tronpe), et *wodit* (commander). On donnait autrefois ce nom aux princes de Valaquie et de Moldavie. Les empereurs grecs, avec lesquels ils entrèrent en relation après 1439, y ajoutèrent le titre de *despote*. La qualification de *vayvode* fut plus tard remplacée par celle d'*hospodar* (*v.*) On appelle aujourd'hui *vayvode* les fermiers des contributions dans les districts turcs. — Les vayvodes, dans l'ancien royaume de Pologne, étaient des gouverneurs de provinces (*vayvodie*). Ils administraient pour le compte du gouvernement, rendaient la justice, veillaient à la police, et formaient aux diètes la première classe de la noblesse. Lorsque les seigneurs marchaient à la guerre, chaque vayvode conduisait ceux de sa province.

C. L.

VEAU, c'est le produit de l'accouplement de la vache et du taureau (*v.* BOEUF et VACHE). On nomme *veaux de rivière*, aux environs de Rouen, des veaux engraissés d'une façon toute particulière. Le mot *veau* se dit aussi des parties de ce quadrupède mises en vente ou préparées dans les usages culinaires: *Tête de veau*, *pied de veau*, *veau rôti*, etc. L'*eau de veau* est celle dans laquelle on a fait bouillir sans sel un morceau de veau. *Veau* désigne aussi le cuir de cet animal, comme dans ces pbrases: *Reliure de veau*, *souliers de veau*. Ce qu'on nomme *vélin* est une sorte de parchemin fabriqué avec la peau d'un jeune veau. Il est plus blanc, plus fin, plus uni que le parchemin ordinaire. — Les gens de mer nomment *veau marin*, et quelquefois aussi *loup marin*, une sorte de phoque aux pieds courts et palmés, qui vit dans les glaces des mers de hautes latitudes. — Au figuré, *pleurer comme un veau*, c'est plenrer outre mesure. — *Tuer le veau gras*, par allusion à la parabole de l'*Enfant prodigue*, se dit de quelque fête ou d'un régal extraordinaire, par lequel on célèbre le retour d'un

parent, d'un ami. — *Veau d'or* (v. Or). Z. Z.

VÉDAS, livres sacrés des Hindous. (*V.* Inde, *littérature sacrée*, tome xxxii, 64e livraison, page 472.)

VÉDETTE (art militaire), mot que, dans leurs expéditions du xvie siècle, les Français ont emprunté à la langue italienne. Dans cette langue, *vedetta*, venu du verbe *vedere*, et *veletta*, qui était une corruption de l'autre substantif, signifiaient poste d'où l'on voit de loin, guérite, échanguette. On a pris comme synonyme, poste d'où l'on surveille, d'où l'on a des vues, et soldat chargé de surveiller; voilà pourquoi, en s'appliquant à un être du sexe masculin, le terme est, cependant, resté féminin. Même irrégularité se remarque, par la même raison, dans l'expression sentinelle. Védette ou védéte, comme quelques-uns l'écrivent, était, à la manière italienne, employé par Amyot dans le sens de lieu, d'où la vue plonge; mais, en langage soldatesque, il ne s'est appliqué qu'aux militaires surveillants, non au lieu de la surveillance; et comme, au temps où il était adopté, la cavalerie était tout et l'infanterie rien, il a continué à appartenir aux hommes de cheval, et signifie spécialement sentinelle à cheval; car la cavalerie, quand elle fait le service à pied, emploie en ce cas des factionnaires comme l'infanterie. Les traducteurs de Walter-Scott (*Dame du lac*), ont fait erreur en employant le mot *védette* pour exprimer des tirailleurs ou des enfants perdus; ils ont supposé une analogie qui n'a jamais existé. Gal Bardin.

VEGA (Garcilaso de la [*V.* Garcilaso de la]).

Vega (Lope de [*V.* Lope de Vega]).

FIN DU CINQUANTE-UNIÈME VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES.

T

Supplément à la lettre T.

U

V

FIN DE LA TABLE.